HISTOIRE UNIVERSELLE DE JAQUES-AUGUSTE DE THOU,

Avec LA SUITE par NICOLAS RIGAULT;

LES

MEMOIRES DE LA VIE DE L'AUTEUR,

UN RECUEIL de *PIECES* concernant sa Personne & ses Ouvrages : y comprises les

NOTES & principales *VARIANTES*, *CORRECTIONS* & *RESTITUTIONS*, qui se trouvent dans les *MSS.* de la Bibliotheque du ROI de France, de Mrs. DU PUY, RIGAULT, & de SAINTE-MARTHE.

Le tout traduit sur la nouvelle Edition Latine de Londres.

Et Augmenté de

REMARQUES HISTORIQUES & CRITIQUES

de CASAUBON, de DU PLESSIS MORNAY, G. LAURENT, CH. DE L'ECLUSE, GUY PATIN, P. BAYLE, J. LE DUCHAT, & autres.

TOME TROISIEME.

1560. ═══ 1567.



A LA HAYE,

Chez HENRI SCHEURLEER,

M. DCC. XL.

Avec Privilège des Etats de Hollande & de Westfrise.

LISTE des SOUVERAINS qui REGNOIENT pendant les Années comprises dans ce III. Volume.

EN ALLEMAGNE.

FERDINAND I. Regna jusqu'en 1564.
MAXIMILIEN II.

EN FRANCE.

FRANÇOIS II. jusqu'en 1506.
CHARLES IX.

DANS LA NAVARRE.

JEANNE *d'Albret* & ANTOINE *de Bourbon* son Mari.

EN ESPAGNE.

PHILIPPE II.

EN PORTUGAL.

SEBASTIEN.

EN ANGLETERRE.

ELISABETH.

EN ECOSSE.

MARIE *Stuart* jusqu'en 1567.
JACQUE VI.

DANS LA SUEDE.

ERIC XIV.

EN DANNEMARCK.

FREDERIC II.

DANS LA POLOGNE.

SIGISMOND II.

EN MOSCOVIE.

JEAN IV. *Basilowitz.*

DANS LA SAVOYE.

EMMANUEL PHILIBERT.

A VENISE.

L. PRIULI jusqu'en 1567.
R. LOREDANO.

A FLORENCE.

COSME I. *de Medicis.*

DANS LA LORRAINE.

CHARLES II.

AUX PAYS-BAS.

MARGUERITE. En ce tems GUILLAUME I. Prince d'Orange, leve le Bouclier en défense de la Liberté.

A ROME.

PIE IV. jusqu'en 1566.
PIE V.

EN TURQUIE.

SOLIMAN II. jusqu'en 1566.
SELIM II.

EN PERSE.

THAMAS.

DANS LA CHINE.

CHI-TSONG jusqu'en 1567.
CHO-TSONG.

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.

SOMMAIRE.

COmmencement du regne de Charles IX. Assemblée des Etats à Orleans. Discours du Chancelier de l'Hôpital. Jean de Lange parle pour le Tiers Etat; Jaques de Silly, pour la Noblesse; & Jean Quintin, pour le Clergé. Suites du discours de Quintin. Plaintes contre les Guises. Quelques réglemens. Semences de division entre les Princes & les Grands du Royaume. Prorogation des Etats; réglemens à ce sujet. Clôture des Etats; Quintin fait excuses à l'Amiral. Mort tragique du Marquis de Beaupreau. Guerre contre les habitans des Vallées, qui étoient Vaudois. Leur profession de Foi. Ils sont maltraités par le Roi, par le Duc de Savoye, par les Moines & les Gentilshommes voisins. Description des Vallées. Vie & mœurs des habitans de la Fraissiniere. Suite de la guerre contre les Vaudois. Ils prennent les armes; dociles à la voix de leurs Ministres, ils les mettent bas; l'extrême nécessité les force de les reprendre. Le Comte de la Trinité cherche à les diviser par des propositions de paix; il fait une espece de Traité, qu'il ne tient pas. Nouvelles vexations. Prodiges vûs pendant l'année 1560. Traité entre les Vaudois de France & ceux de Savoye. Suite de la guerre contre les habitans des Vallées. Victoires remportées par ces habitans sur les troupes de Savoye. Propositions de paix. Nouvelles hostilités. Conclusion de la paix accordée par le Duc de Savoye aux habitans des Vallées. Les Protestans des Païs-Bas sont maltraités. Leurs rémontrances au Roi d'Espagne. Affaires de France. Mémoire présenté au Roi de Navarre. On casse les compagnies Ecossoises. Retour du Prince de Condé à la Cour, où il est déclaré innocent. Differends entre la Reine mere & le Roi de Navarre, qui menace de se rétirer. Le Roi rétient le Connêtable. Le Roi de Navarre prend le parti de rester à la Cour. Les assemblées pour la tenuë des Etats embarassent la Regente par leurs propositions. Elle se réconcilie avec le Roi de Navarre. Conversation du Roi de Navarre avec l'Ambassadeur de Danemarc sur la Religion. La Reine-mere tâche de gagner le Connêtable. Son adresse. Conduite du Connêtable. Sermon de Montluc, Evêque de Valence. Le Connêtable se réconcilie avec les Guises. Les Colignis ne peuvent ébranler le Connêtable. Assemblée du Gouvernement de Paris. Suites de l'union du Connêtable avec les Guises. Sacre du Roi. Origine douteuse, nombre & rang des Pairies. Privilege des Princes du Sang. Contestations sur les rangs,

excitées par les Guises, & terminées par la Reine mere. Mécontentement du Duc de Longueville.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Jean la Place, Premier Président de la Cour des Aides. Jean de Serres. L'Histoire des Vaudois. Les Rélations de Sofroy Calignon. Les Actes publics.

CHARLES IX. 1560.

Assemblée des Etats à Orleans.

LES troubles s'élevoient de tous côtés en France, les assemblées particulieres, qui n'avoient point discontinué sous le regne de François II. devenoient si fréquentes & si publiques, que le peuple en murmuroit. Pour remédier à ces maux, on résolut de tenir au plûtôt les Etats. Le lieu destiné à cette Assemblée étant préparé, tous les Ordres furent convoqués, & on en fit l'ouverture le 13. de Décembre. Le jeune Roi Charles IX. s'y trouva, avec Catherine de Medicis sa mére; le Duc d'Orleans, & Marguerite de France sa sœur; Antoine de Bourbon, Roi de Navarre; Renée Duchesse de Ferrare; les Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon, & de Guise; Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, François de Lorraine Duc de Guise; le Connêtable Anne de Monmorency; Michel de l'Hôpital Chancelier; Jaques d'Albon de S. André, Charles de Brissac, Maréchaux de France; & l'Amiral Gaspard de Coligny; la plûpart des Chevaliers de l'Ordre, & des Conseillers d'Etat.

Discours du Chancelier de l'Hôpital.

Le Chancelier la commença par un discours préparé. „ Dieu, dit-il, „ a inspiré au Roi, & à Catherine sa mére, le même dessein que François II. avoit eu, d'assembler les Etats du Royaume. Par une grace „ particuliere du Seigneur, & contre toute espérance, les mouvemens causés dans l'Etat par la mort du Roi, bien loin d'augmenter, se trouvent „ presqu'appaisés. Comme dans l'hyver, le Soleil levant dissipe les broüillards épais, & rend la lumiére au monde; de même à l'avénement du „ nouveau Roi à la Couronne, un éclat extraordinaire à chassé du cœur „ des Princes & des Grands, les nüages des aversions & des haines, & a „ rendu au Royaume, le calme & la tranquillité. Nous en avons la principale obligation au Roi de Navarre; qui, comme il convenoit au premier Prince du sang, a donné à tous, l'exemple de sacrifier au bien public, ses interêts & ses ressentimens particuliers. La paix étant faite au „ dehors, & la concorde rétablie au dedans, il n'y a plus rien à craindre; „ rien qu'on ne doive espérer.

Pourquoi les assemblées des Etats ont été établies.

„ En attendant la majorité du Roi & qu'il soit en état de gouverner „ par lui même, on a jugé à propos d'assembler tous les Ordres du Royaume, afin que par leurs conseils, & par l'autorité dont ils sont revêtus, „ on pourvoye aux moyens de bien administrer les affaires de l'Etat. Ces „ assemblées ont été sagement établies; afin que le Roi, ayant la bonté de con-

„ conferer avec ses sujets, Sa Majesté & eux, puissent agir de concert „ pour le bien commun ; que le Souverain entende par lui-même les „ plaintes, & connoisse la vraie situation des affaires de ses peuples : con- „ noissance, qu'il ne peut guères avoir, lorsqu'il n'entend que le rapport, „ souvent peu fidéle, de ceux qui l'approchent.

„ Il ne faut point écouter ceux qui prétendent qu'il n'est pas de la dignité „ d'un Roi de convoquer les Etats : car qu'y a-t-il de plus digne d'un Roi, „ que de rendre justice à ses peuples ? Et quand le peut-il faire plus facile- „ ment, que lorsqu'il donne à tous la permission d'exposer leurs sujets de „ plaintes avec une entiére liberté, publiquement, & dans un lieu où l'im- „ posture & l'artifice ne peuvent se glisser ?

„ Dans ces assemblées, les Souverains sont instruits de leurs devoirs ; „ on les engage à diminuer les anciennes Impositions, & à n'en pas faire „ de nouvelles ; à rétrancher les dépenses superfluës, qui ruinent l'Etat ; à „ ne plus vendre les Charges, les Emplois, & les Offices ; à n'élever à „ l'Episcopat, & aux autres Dignités de l'Eglise, que des sujets capables „ de les remplir : devoirs, qui par un abus déplorable, sont aujourd'hui „ négligés, parce que les Rois ne voient & n'entendent que par les yeux, „ & les oreilles d'autrui, parce qu'ils ne vivent, ne gouvernent, & ne „ décident sur les affaires les plus importantes, que suivant le sentiment ou „ le caprice de leurs Ministres, parce qu'entourés des piéges qu'on leur „ tend de toutes parts, les Princes destinés à conduire les autres, sont „ eux-mêmes conduits & gouvernés par ceux qui les environ- „ nent.

„ Il ne faut pas s'imaginer que les Rois se rendent méprisables par la „ trop grande familiarité, qu'ils semblent contracter avec leurs Sujets dans „ ces sortes d'assemblées. Car les peuples charmés de cette espéce de fa- „ miliarité, bien loin de mépriser un Roi élevé au faîte de la Grandeur, „ lorsque du Trône où il est assis, il prononce des Arrêts dictés par la Jus- „ tice, ne peuvent lui réfuser leur amour. Il n'y a qu'à lire nos Annales, „ pour être persuadé que l'assemblée des Etats a toûjours été une source de „ biens immenses pour le Royaume, & très-avantageuse à nos Rois. Sans „ rémonter plus haut, il suffit de jetter les yeux sur la derniere de ces As- „ semblées tenuë sous le régne de Charles VIII. dans laquelle on rétabli „ la forme legitime du gouvernement, & on prévint les troubles dont la „ France étoit menacée.

„ François II. ayant assemblé à Fontainebleau les personnes les plus „ considérables du Royaume, tous conclurent unanimement, que pour „ appaiser les troubles excités au sujet de la Religion, il faloit prompte- „ ment convoquer les Etats ; & l'on ordonna, qu'en attendant, les Edits „ publiés sur ce sujet, seroient exactement observés ; Qu'on empêcheroit „ les assemblées défenduës, & que les factieux seroient très sévérement pu- „ nis ; On ordonna de plus que les Prélats auroient un grand soin de leurs „ troupeaux ; qu'ils romproient le pain de la divine paroie, aux ames qui „ mouroient de faim, & qu'ils les affermiroient dans le bien par leurs in- „ structions & leurs bons exemples ; Que les Gouverneurs dans les Provin-

CHARLES IX. 1560.

„ ces, veilleroient pour prévenir ce qui pourroit troubler la tranquillité
„ publique.

„ Les Etats, ajoûta le Chancelier, ſont aujourd'hui aſſemblés pour re-
„ medier aux mêmes maux. Semblables à un medecin, qui ne ſe conten-
„ te pas d'appaiſer la douleur, mais qui travaille à ôter le principe du mal;
„ ceux qui compoſent l'Aſſemblée, doivent chercher la vraie cauſe de
„ nos maux. Ce n'eſt pas aſſez de châtier les ſéditieux, il faut prévenir les
„ ſéditions. Les loix qui préviennent les crimes, & empêchent qu'on ne
„ les commette, ſont plus utiles, que celles qui les puniſſent lorſqu'ils
„ ſont commis.

Sources ordinaires des ſéditions.

„ Les ſéditions viennent preſque toutes de l'indignation, que conçoi-
„ vent les hommes, lorſqu'ils croient qu'on les mépriſe; du reſſentiment
„ ou de la crainte de quelqu'injuſtice; de l'indigence; quelquefois même
„ de l'oiſiveté. Ces cauſes ne ſubſiſtent plus aujourd'hui.

„ Chacun ayant été rétabli dans ſon rang & dans ſes dignités, les
„ Grands & les petits n'ont plus aucun ſujet de ſe plaindre; le Roi & les
„ Magiſtrats étant rémis dans le libre exercice de leur autorité, il n'y a
„ plus lieu de craindre les injuſtices, les injures, & les vexations. La paix
„ faite au dedans, comme au dehors; & le Roi mettant de juſtes bornes à
„ ſes libéralités; S. M. ſera en état de rétablir ſes Finances épuiſées par
„ les guerres, & d'acquitter les dêttes publiques; les créanciers de l'Etat
„ qui ſont en grand nombre, ſeront payés; l'argent qui circulera, ban-
„ nira l'indigence; & le peuple ſera ſoulagé. On ne doit pas apprehender
„ le déſordre & la licence, qui ſont les ſuites de l'oiſiveté; puiſqu'il y a à
„ peine un an, que nous commençons à reſpirer après les travaux & les fa-
„ tigues d'une guerre de dix ans.

Quel eſt le meilleur reméde aux maux publics.

„ Ainſi le reméde le plus convenable à nos maux, eſt que chacun ren-
„ tre dans les bornes de ſa condition; Que les Grands ne cherchant plus,
„ par une ambition déméſurée, à ſe rendre Chefs de parti, ceſſent de ſe jet-
„ ter, eux, & ceux qui leur ſont attachés, dans des affaires épineuſes,
„ dont il n'eſt pas aiſé de ſortir.

„ Que les Eccléſiaſtiques uſent avec pieté & avec modération, de la
„ puiſſance ſupréme qu'ils ont ſur les ames; qu'ils ne faſſent point ſervir
„ au faſte & à la magnificence, les biens immenſes, qu'ils tiennent de la
„ liberalité des Rois & des peuples; mais qu'ils les emploient à ſoulager les
„ pauvres, qu'ils ne rendent point venales les choſes ſaintes; mais
„ Qu'ils donnent gratuitement, ce qu'ils ont réçu gratuitement.

„ Que la Nobleſſe joüiſſe paiſiblement, & ſans faire aucune injuſtice,
„ des immunités, priviléges, & honneurs attachés à leur état; qu'ils faſ-
„ ſent un bon uſage de la bonté qu'ont nos Rois, de vivre avec eux dans
„ une eſpéce de familiarité; qu'ils n'abuſent point de la ſupériorité qu'ils
„ ont ſur les autres ſujets; qu'ils ne s'enflent point du vain éclat de leur
„ naiſſance; qu'ils ne s'élevent point au-deſſus des autres, contre la diſpo-
„ ſition des loix; mais qu'ils ſe ſouviennent, que comme on a vû quelque-
„ fois de grands Rois, iſſus des plus vils eſclaves, quelquefois auſſi on a vû
„ des fils de Rois, devenir eſclaves; que les armes leur ont été attribuées,

„ non

„ non pas pour les faire servir à leurs passions ; mais pour les employer, „ suivant la loi de Dieu, au service du Roi & de la patrie.

CHARLES IX. 1560.

„ Enfin, que le Tiers Etat, ou le Peuple, qui est inférieur aux Ecclé- „ siastiques, & à la Noblesse, soit élevé dans toute la pureté de la Reli- „ gion ; qu'il soit traité favorablement par la Noblesse, à laquelle il est „ presque soumis ; qu'à la campagne il méne, en cultivant la terre, une „ vie innocente ; que dans les villes & les bourgs, il trouve sa subsistance „ dans l'exercice des arts & des différentes espéces de commerce, qui pro- „ duisent l'abondance & les richesses.

La difference de Religion ne doit pas exciter de troubles.

„ Aux sources funestes des troubles & des factions, dont nous avons parlé, „ on ajoûte la différence de Religion, comme si la Religion excitoit, ou „ devoit exciter la guerre civile, le plus grand mal qui puisse arriver à un Etat ; „ mal universel, qui renferme en soi tous les autres maux. Notre Dieu est un „ Dieu de paix, & non de division. Les autres Religions, comme faus- „ ses, ont été fondées par la violence, ou par l'artifice. La Religion „ Chrétienne, comme la seule vraie Religion, a été établie par la patien- „ ce, par la justice, par les larmes, par les priéres. Les premiers Chré- „ tiens aimoient mieux être tüés que de tüer, & le titre de Martyrs ou „ Témoins, n'est venu, que de ce qu'ils scelloient de leur sang, le témoi- „ gnage qu'ils rendoient à la Foy.

Elle en cause néanmoins souvent par la faute des hommes.

„ Néanmoins il faut avoüer que la Religion, même la fausse, fait de „ puissantes impressions sur les esprits ; qu'elle l'emporte sur toute sorte „ d'affections, de devoirs, & d'amitiés ; & qu'elle unit les hommes en- „ tr'eux, beaucoup plus fortement, que tous les autres liens de la societé „ humaine. Il est constant que c'est la Religion & non les limites des „ Royaumes, qui réünit ou divise les sujets entre-eux, ou avec leurs voi- „ sins. De-là il arrive tous les jours, que ceux qui sont conduits par une „ opinion de Religion, font peu de cas de leur Prince, de leur patrie, „ de leurs femmes, de leurs enfans, & de toutes les liaisons de cette espé- „ ce. De là naissent les rebellions, les dissensions & les révoltes : dans une „ même maison, le pere est en guerre avec sa femme & ses enfans, & le „ frere avec son frere, s'ils ne s'accordent pas ensemble touchant la Reli- „ gion.

„ L'Assemblée de Fontainebleau a jugé que pour prévenir ces dissen- „ sions, qui entraînent avec elles la guerre civile, il faloit un Concile. „ Le Pape nous le fait espérer ; mais en attendant, il ne faut pas permet- „ tre que chacun se fasse une Religion à sa fantaisie, & introduise de nou- „ velles cérémonies & de nouveaux Cultes. Car par-là, non seulement „ on trouble la tranquillité publique, mais on expose les ames au danger „ de se perdre pour l'éternité. Que si on ne trouve pas de la part du Sou- „ verain Pontife & du Concile, le reméde qu'on a lieu d'en espérer, pour „ pourvoir aux nécessités présentes du Royaume, Sa Majesté se servira des „ moyens employés par les Rois ses prédecesseurs. On se flate que les Pré- „ lats rempliront avec plus de soin leurs devoirs ; afin que l'on tire le re- „ méde, de l'endroit même d'où le mal a pris naissance.

CHARLES IX. 1560.

Quelles sont les meilleures armes pour combattre les sectaires.

„ Nous avons fait jusqu'à présent comme les Généraux mal-habiles, „ qui pour mener tous leurs soldats au combat, dégarnissent les places, „ & les laissent sans défense. Nous devons au contraire nous munir d'abord „ de vertus, de bonnes œuvres, de la parole de Dieu, & de la priére. „ Ce sont les armes les plus propres au genre de combats, que nous avons „ à livrer. Nous devons ensuite sortir & marcher à l'ennemi; bien assurés „ qu'il n'y a rien de plus efficace pour persuader, que les discours d'un „ homme qui vit saintement, & que d'ailleurs les armes matérielles n'ont „ de force & de vertu sur les ames, que pour les perdre, en perdant leurs „ corps. Nos ancêtres se sont servis des armes que je viens de vous pré- „ senter, pour combattre & pour vaincre les sectaires de leur tems. Sui- „ vons leurs traces, afin qu'il ne paroisse pas, ce qui est bien éloigné de la „ charité Chrétienne, que nous haïssons les hommes, plutôt que les vices „ & les erreurs. Il faut donc incessamment prier pour eux, afin qu'ils ré- „ viennent de la voye de l'erreur au chemin de la vérité, & l'on doit ce- „ pendant rétrancher ces noms odieux, que l'ennemi du genre humain a „ forgés, de Luthériens, Huguenots, Papistes, noms, qui sentent les „ anciennes factions des Guelphes & des Gibbelins; il ne faut rétenir que „ le beau nom de Chrétiens.

Comment on en doit user envers ceux qui abusent du pretexte de la Religion.

„ Cependant, comme il y en a beaucoup qui se font un prétexte de la „ Religion, & qu'en effet ils sont poussés par l'ambition, l'avarice & l'a- „ mour des nouveautés; il semble qu'il seroit bon d'accabler de toutes fa- „ çons ces pestes publiques, & de ne leur pas donner le tems de réünir „ leurs forces. C'est contre eux qu'il est besoin d'employer les armes; & „ quand on ne peut rien gagner sur les esprits par la clémence, il faut u- „ ser de la rigueur des loix & des armes, & avoir recours à la force. Pour „ cela il est nécessaire, ou que le Roi tienne sur pied une puissante armée, „ toûjours fort à charge au peuple; ou que dans les villes où ces mauvais „ citoyens se sont répandus, les habitans fidèles, armés, par le Roi, veil- „ lent eux-mêmes pour prévenir les troubles, pour saisir les séditieux, & „ les faire punir suivant la sévérité des loix.

„ C'est ici une affaire générale; c'est la cause commune; & le péril qui „ menace l'Etat, menace tous les sujets qui le composent. Comme ceux „ qui demeurent le long de la mer, ou des frontiéres, ne manquent pas „ d'accourir & de s'assembler au premier signal, pour répousser l'ennemi, „ nous devons aussi nous réünir tous pour répousser un danger com- „ mun.

„ Après avoir pourvû à la tranquillité publique, il faut tourner nos „ soins sur les finances; le Roi les a trouvées tellement épuisées par dix „ années consécutives de guerre, & par d'autres dépenses, qu'un pére & „ un frére semblent ne lui avoir laissé pour tout héritage, que des matié- „ res de larmes. S. M. est disposée, pour réparer ces pertes, de faire dans „ sa dépense les rétranchemens que vous réglerez, & qui ne seront pas in- „ compatibles avec l'éclat & la splendeur qui conviennent au Trône.

„ Ce sont les motifs qui ont porté le Roi & la Reine sa mére, à con- „ voquer,

„ voquer, & consulter les Etats du Royaume ; à exhorter par la bouche „ du Chancelier, tous ceux qui forment cette auguste Assemblée, de se „ dépoüiler de toute vûë & de toute affection particuliére, pour exposer „ avec une entiére liberté ce qu'ils croiront avantageux à l'Etat. L'intention „ & la volonté de leurs Majestéz est, que tous sans exception, joüissent „ de cette permission ; & que ce qui sera réglé de l'avis de tous les „ Ordres, devienne une Loi inviolable de l'Etat. " C'est tout ce qui se fit le premier jour de l'Assemblée.

Assemblées particulieres des 3. Etats.

Le lendemain 14. de Décembre, les trois Etats se rassemblerent ; l'Etat Ecclésiastique, aux Cordeliers ; la Noblesse, aux Dominiquains ; & le Tiers-Etat, aux Carmes. On délibera sur leurs Commissions. Le plus grand nombre de la Noblesse & du Tiers-Etat répréstenterent que leurs pouvoirs étant expirés à la mort du Roi, il faloit les rénouveller. Ce qui aiant été raporté au Roi de Navarre, il fut ordonné six jours après dans le Conseil, que les Députés continueroient d'agir en vertu de leurs Commissions ; & on donna pour raison : „ Que par la loi du Royaume, le vif „ saisit le mort (1) ; que l'autorité Royale ne meurt point ; mais qu'elle „ passe sans interruption, du Roi défunt à son légitime successeur. "

Proposition du Cardinal de Lorraine rejettée.

Avant la mort de François II. le Cardinal de Lorraine (2) avoit souhaité d'être nommé Orateur des trois Etats. Cette prétention étoit contraire à l'usage. Néanmoins comme il avoit alors un très-grand crédit, & que le Clergé, dont il disposoit à son gré, y consentoit, on ne refusa pas absolument, mais on différa de lui accorder ce qu'il desiroit. François étant mort, le Tiers-Etat réjetta formellement la proposition du Cardinal ; le plus grand nombre disant qu'elle étoit contraire aux anciens Réglemens, & que d'ailleurs, ils étoient chargés par leurs commissions de présenter plusieurs plaintes contre son Eminence.

Séconde Séance des Etats.

Dans la seconde Séance, tous prirent leurs rangs comme à la premiére. Les Députés qui devoient parler au nom des trois Etats, eurent des places séparées. Jean de Lange, Avocat au Parlement de Bourdeaux, parla le premier pour le Tiers-Etat. Son discours fut une censure continuelle des mœurs & de la conduite déréglée des Ecclésiastiques, auxquels il réprocha „ trois vices, qui sembloient avoir fait le plus de progrès ; l'ignorance, „ l'avarice, & le luxe ; vices, qui avoient donné lieu aux erreurs qui „ se répandoient, & qui causoient un très-grand scandale.

Discours de Jean de Lange pour le Tiers-Etat.

L'ignorance & l'avarice des Ecclésiastiques censurées.

„ L'Ignorance, dit-il, produit & entretient les erreurs. Nos péres „ avoient pris de sages mesures pour prévenir un si grand mal. Les anciens „ Canons avoient établi des Ecolâtres. Depuis peu l'Eglise de „ France a ordonné que la troisiéme partie des Bénéfices seroit conférée „ aux Gradués, gens de Lettres, & qui ont fait preuve de science ; Qu'on „ ne pourroit élever aux Dignités Ecclésiastiques, que ceux qui auroient „ obtenu

(1) Ce sont les termes du texte Latin. L'usage cependant est de dire : *le mort saisit le vif*. Mais le sens de l'une & de l'autre expression est le même.

(2) *Le MS. de Mrs. de Sainte Marthe. Ajoute :* homme glorieux, vain, ambitieux, cherchant avec passion les loüanges & les applaudissemens du peuple.

CHARLES IX. 1560.

„ obtenu des Degrès dans les Universités; & que dans chaque Eglise Ca-
„ thédrale il y auroit un Théologal. Malgré ces réglemens, l'ignorance
„ a jetté de si profondes racines, que la prédication, fonction essentielle-
„ ment attachée à l'Episcopat, est entiérement négligée. Les Evêques
„ croiroient se deshonorer, s'ils s'acquittoient de ce devoir. A l'exemple
„ des Evêques, les Curés se déchargent de cette importante fonction sur
„ des Vicaires incapables de la remplir avec dignité.

„ L'amour sordide du gain est dans les Ecclésiastiques un vice aussi
„ commun, qu'il est pernicieux; & l'avarice la plus honteuse est presque
„ toûjours accompagnée du vice qui lui est opposé; c'est-à-dire, le luxe,
„ qui est aujourd'hui la passion favorite des Prélats. A l'innocence & à la
„ sainteté des anciens Evêques, ils substituent le luxe & le faste, qu'ils
„ regardent comme les moyens d'honorer Dieu, & de répréſenter sa divi-
„ ne Majesté sur la terre.

„ Qu'ils ont dégénéré de la pureté & de la simplicité des anciens! Les
„ Péres du Concile de Carthage sous Innocent I. ont ordonné que les
„ Evêques auroient proche le Temple, une petite maison pauvrement
„ meublée. Ceux de nos jours au contraire, semblent vouloir disputer
„ avec les Rois en pompe & en magnificence: on ne doit donc pas être
„ surpris, si l'indignation que plusieurs en ont conçûë, les éloigne d'une
„ Religion, dont les Ministres ménent une vie si déréglée. Le Tiers-Etat
„ demande, & supplie très-humblement, qu'afin de rémédier à ces maux,
„ le Roi employe son autorité pour faire incessamment célébrer un Con-
„ cile libre.

Discours de Jaques de Silly Comte de Roche-fort, au nom de la Noblesse.

De Lange ayant fini son discours, Jaques de Silly Comte de Rochefort, parla au nom de la Noblesse avec beaucoup de dignité & de force. Il s'étendit d'abord sur la puissance & les devoirs des Rois. Il loüa la résolution que le Roi avoit prise, de donner à sa mére le gouvernement du Royaume, comme en avoient usé dans les siécles passés, Alexandre Sévere envers Mammée; & Charles VIII. envers Anne de France sa sœur. Il remercia S. M. de ce qu'elle avoit fait rentrer dans son Conseil, le Roi de Navarre, les autres Princes du sang, & les Grands du Royaume. Il parla de la Noblesse, comme du plus ferme appui de l'Etat. Il se plaignit de ce qu'on avoit fait perdre à cet illustre Corps une partie de son ancienne splendeur, en y admettant des gens qui n'avoient ni naissance, ni illustration; les uns, pour s'être rendus habiles dans les affaires; les autres, pour s'être distingués dans les dangers de la guerre; quelques-uns même, qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir fait quelque découverte dans les Arts.
„ Ce mêlange, dit-il, qui ternit l'éclat de la Noblesse, a considérable-
„ ment diminué les finances du Roi, par l'exemption des subsides dont
„ joüissent ces nouveaux Nobles.

Abus fort préjudiciable à la Noblesse.

„ Voici un autre abus fort préjudiciable à la Noblesse. Nos ancêtres,
„ à l'imitation de nos Rois, ont épuisé leur patrimoine en donations im-
„ menses, qu'ils ont faites aux Eglises: ils leur ont même abandonné une
„ partie de leur jurisdiction; de sorte que les Beneficiers se trouvent au-
„ jourd'hui en état de vexer par les procès & la chicane, ceux même à

qui

„ qui ils sont redévables de leurs Bénéfices. Fut-il jamais rien de plus dur, „ & de plus injuste? Qu'y-a-t-il de plus absurde, que des Prêtres jugent „ & décident de la vie & des biens des sujets du Roi ; eux, qui sont par „ leur état la lumiére du monde & le sel de la terre ; dont toute l'occupation „ doit être, d'offrir au Seigneur des priéres & des vœux, de prêcher la „ parole de Dieu, & de s'acquitter modestement de leurs autres fonctions „ sacrées?

„ Le Roi doit donc avant toutes choses, travailler à la réformation de „ l'Ordre Ecclésiastique ; suivant en cela l'exemple du Roi Ezechias, „ dont les premiers soins à son avénement à la Couronne, furent de rétablir le bon ordre & la plus exacte discipline parmi les Ministres du „ Temple ; & d'assigner des pensions à ceux qui s'appliqueroient à la lecture & à l'étude de l'Ecriture sainte.

„ Charles VII. & Louis IX. avant lui, ont fait la même chose en France par leurs Pragmatiques Sanctions. Philippe-Auguste & Loüis VI. „ ont acquis autant de gloire par les peines qu'ils se sont données pour reformer le Clergé, qu'ils en ont mérité ; le premier, pour avoir chassé „ les Juifs du Royaume, & défait les Albigeois, le second, pour avoir „ défendu les Papes Gelase & Pascal, contre les entreprises de l'Empereur „ Henri. Charlemagne, Loüis son fils, & Guillaume Duc de Normandie, sont moins loüés pour avoir bâti des Temples superbes, & enrichi „ les églises, que pour avoir rétabli dans l'Ordre Ecclésiastique la discipline, les mœurs, & la concorde.

„ La même réforme se feroit aujourd'hui, si les Evêques résidoient & „ veilloient dans leurs Diocèses ; s'ils faisoient par eux-mêmes & non par „ d'autres toutes les fonctions de leur ministère, en prêchant la parole de „ Dieu, en faisant une sainte & sage dispensation des biens de l'Eglise, en „ répandant abondamment dans le sein des pauvres, les biens immenses „ qu'ils possédent, en s'efforçant de briller aux yeux des peuples, par l'éclat d'une vie exemplaire.

Qui sont ceux qu'on doit élever aux dignités de l'Eglise.

„ Le Roi de son côté doit s'attacher à n'élever aux dignités de l'Eglise, „ que des hommes savans, recommandables par leur pieté, leur prudence, „ & l'intégrité de leurs mœurs. C'est ici un devoir indispensable de la „ Royauté. Si S. M. dans une affaire de cette conséquence, tomboit „ dans une negligence aussi injurieuse à Dieu, qu'elle est pernicieuse à l'Etat, ne lui en faudroit-il pas un jour rendre un compte exact & rigoureux? Le Roi n'auroit-il pas lieu de craindre que le Juge Souverain, qui „ a autrefois condamné Thierri & Théodebert, pour avoir donné les Bénéfices par faveur & par intérêt, ne le punît de même, & ne le fit périr aussi misérablement, que mérite un Prince qui abandonne lâchement „ les intérêts de la justice & de l'équité?

„ Un Roi doit être plus occupé du bien de ses Sujets, que de ses propres avantages ; il doit rendre à tous une exacte justice, pour gagner „ le cœur, & mériter l'affection de tous. Les biens & les maux du Prince se répandent sur ses peuples. La défection de Saül attira sur les Israëlites une famine de trois ans ; une peste fut le châtiment des péchés de

Charles IX. 1560.

„ David; & en punition des crimes d'Achab, le peuple de Dieu fut accablé de pertes & de maux sans nombre.

„ La justice seule distingue les Rois des Tyrans; car les uns & les autres ont la même puissance. Il arrive ordinairement par un juste jugement de Dieu, que ceux qui abusent de leur autorité, pour faire le mal, pour véxer, pour piller, pour tourmenter leurs Sujets, sont justement punis par ceux-mêmes qu'ils ont si mal traités. Ainsi furent détrônés & chassés, Denis par les Syracusains; Phalaris, par les peuples d'Agrigente; (1) Démétrius, par les Macédoniens; & les trente Tyrans d'Athenes, par Thrasibule.

Qui sont ceux qu'on doit établir pour juger les peuples.

„ Une autre obligation du Roi, est d'établir pour juger ses peuples, des hommes d'honneur & de probité, qui craignent Dieu, qui abhorrent tout gain honteux, & qui détestent souverainement l'avarice. S. M. doit regarder comme deux devoirs indispensables, de ne point vendre les charges de judicature, & de diminuer le nombre des Juges, qui s'est excessivement augmenté. Multiplier les Magistrats, c'est avilir la Magistrature; c'est surcharger & le peuple & le Prince. Cette multiplication a toûjours été de très-mauvais augure dans l'Empire Romain, dans tous les Royaumes, & dans toutes les Républiques.

„ Enfin on ne peut rien faire de plus utile à l'Etat, que de suivre la maxime de François I. & d'admettre dans les Tribunaux, pour rendre la justice, une Noblesse infiniment jalouse de son honneur & de sa réputation; incapable par conséquent de se laisser corrompre par les sollicitations & les présens. Ce seroit le moyen d'abréger la procédure, de bannir la chicane; & de terminer promptement les procès, selon les loix du païs, & par le jugement des gens de bien.

Moyen de réprimer la cupidité des Courtisans.

„ On peut aussi réformer la cupidité des Courtisans, en faisant défense de demander les biens des criminels, avant qu'ils soient condamnés; en ordonnant que ce qui reviendra des confiscations après le jugement, sera employé en œuvres de pieté.

„ La Religion ainsi réglée; la Discipline rétablie; la Noblesse, qui est obligée de veiller à la défense de nos frontiéres, remise dans sa premiére splendeur; les Magistrats revêtus de toute l'autorité nécessaire, pour soutenir la majesté du Souverain, & pour rendre justice à ses sujets; le Peuple soulagé; ce Royaume, autrefois très-florissant, sera dans la suite comblé de toute sorte de biens & de vertus. La Noblesse supplie donc très-humblement S. M. de hâter ce grand ouvrage; & elle souhaite ardemment que nos actions démentent ce qu'on disoit ordinairement : Que l'on tient en France de fréquentes Assemblées; qu'on y délibére sur les affaires les plus importantes; mais qu'on n'y prend aucune résolution. „ Le Comte de Rochefort présenta en finissant, une requête au Roi, & on en fit la lecture. Il demandoit par cette requête au nom de la Noblesse, qu'on lui accordât des Temples pour l'exercice de la Religion.

Jean

(1) L'ancienne Agrigente est aujourd'hui Gergenti, ville de la vallée de Mazara en Sicile.

CHARLES IX. 1560.

Jean Quintin d'Autun en Bourgogne harangua à son tour au nom de l'Etat Eccléfiaftique. Son discours, qu'il lut presque tout entier, fut long & ennuyeux. Après avoir loüé en face le Roi, la Reine, & les Princes, il dit : „ On a établi en France l'assemblée des Etats, principale-„ ment pour trois raisons : pour régler la Discipline Ecclésiastique ; pour „ porter au pied du Trône les plaintes & les remontrances des peuples ; „ pour donner lieu au Roi de consulter ses sujets assemblés, & de traiter „ avec eux des besoins du Royaume.

Discours de Jean Quintin, au nom de l'Etat Ecclésiastique.

„ Il n'est pas question ici de réformer l'Eglise ; elle ne peut tomber dans „ l'erreur ; elle n'a ni taches ni rides ; elle conserve éternellement sa beau-„ té. Tout ce que nous avons à faire, est de réparer les brêches faites à „ la Discipline extérieure ; car j'avouë qu'elle est presqu'entiérement tom-„ bée, depuis qu'on s'est écarté de la simplicité de nos anciens. Il ne faut „ pas prêter l'oreille aux discours de ceux qui semblent avoir ouvert les „ tombeaux des anciens Sectaires, pour en tirer des erreurs déja plusieurs „ fois condamnées : & s'il s'en trouve qui présentent en leur nom des re-„ quêtes, pour obtenir d'autres Temples que ceux des Catholiques, on „ doit les regarder & les punir comme des fauteurs de sectes & d'hérésies ; „ même comme des Sectaires & des Hérétiques.

„ Il est évident que ce qu'ils demandent est injuste, & que les SS. PP. „ l'ont constamment refusé ; S. Athanase, à l'Empereur Constance ; S. „ Ambroise, à Valentinien II. l'Empereur le plus entreprenant, & qui „ prétendoit être l'arbitre souverain dans le sacré comme dans le profane ; „ enfin S. Jean Chrisostome, à Ganeas, sous l'Empereur Arcade. Nous „ supplions donc le Roi de réjetter avec indignation ces sortes de requê-„ tes, également impies & contraires au respect dû à S. M, de marcher sur „ les pas de ses prédécesseurs, & en particulier de Charlemagne, dont on „ lit avec respect les Ordonnances qui concernent l'Eglise ; & de contrain-„ dre tous ses sujets à penser & à vivre selon la forme prescrite dans l'Egli-„ se. Il n'est pas permis de souffrir plus long-tems l'insolence & l'audace „ des Sectaires, qui foulent aux pieds l'autorité des anciens, réjettent la „ doctrine reçue dans l'Eglise, & se vantent néanmoins d'être les seuls qui „ entendent, embrassent, & suivent l'Evangile. Si on ne prévient de „ bonne heure les suites funestes de ce déréglement d'esprit, qu'on pour-„ roit appeller révolte ; il est à craindre que la même témérité qui les por-„ te à attaquer la maison de Dieu, ne les pousse à sécoüer le joug de l'o-„ béïssance dûë aux Magistrats, & à se soulever contre le Prince.

Demandes qu'il fait au nom du Clergé.

„ Ainsi nous demandons qu'on interdise aux Sectaires tout commerce avec „ les Catholiques ; qu'on les traite comme des ennemis, & qu'on ferme „ l'entrée du Royaume à ceux qui en sont sortis à cause de la Religion. Il „ est du devoir du Prince de se servir de l'épée qu'il a reçûë, & de punir „ du dernier supplice ceux qui se sont laissé infecter du poison mortel de „ l'hérésie. Il est également obligé de conserver le Clergé dans toute sa „ splendeur, & de rendre aux Chapitres & aux Communautés, le droit „ d'élire leurs Prélats, qu'on n'a pû leur enlever, sans causer un grand „ préjudice à la République Chrétienne.

CHARLES IX. 1560.

„ En effet les plus grands hommes ont obfervé, que quand le droit facré
„ des élections a été, du confentement du Pape, transféré à la perfonne du
„ Roi, auffitôt & prefque la même année, le poifon de l'héréfie a paru,
„ & s'eft infenfiblement gliffé dans tous les Royaumes. C'eft ce qui eft
„ arrivé l'an 1517. que parut Luther, fuivi par Zuingle, Oecolampade,
„ & Calvin. Il ne tient qu'au Roi d'arracher ce mal de la maifon de
„ Dieu, & de fupprimer les Décimes qu'il leve fur le Clergé, dont les
„ biens facrés, deftinés à de bonnes œuvres, ne peuvent, fans facrilége,
„ être employés à d'autres ufages. „ L'Orateur conclut en demandant pour
les Eccléfiaftiques une exemption générale de tous fubfides.

Suites du difcours de Quintin.

Son difcours rempli de loüanges fades, & de flateries outrées, fit rougir, & ennuya les affiftans. Ceux qui favorifoient les Proteftans, furent indignés de fes invectives, & de ce qu'il avoit demandé au Roi de recommencer les perfécutions & les fupplices qu'on avoit fufpendus. Ils en furent d'autant plus choqués, qu'ils fe fouvenoient que Quintin lui-même avoit été chaffé de Poitiers, comme fufpect d'attachement à leur doctrine. Les libelles fatyriques & les railleries piquantes qu'on répandoit contre lui, le pénétrerent d'une fi vive douleur, qu'il tomba malade, & mourut peu de tems après. Au refte il n'étoit point méchant; il étoit verfé dans le Droit; mais il n'avoit ni l'expérience, ni l'habileté réquife pour les affaires, il avoit même autrefois bien penfé fur la néceffité de réformer le Clergé.

L'Amiral s'en plaint au Roi.

Lorfque Quintin avança dans fon difcours, qu'il faloit punir comme fauteurs de fectes, & comme Sectaires, ceux qui avoient préfenté au Roi des requêtes en faveur des Proteftans, toute l'Affemblée jugea qu'il avoit clairement défigné l'Amiral de Coligny, & chacun jetta les yeux fur lui. L'Amiral s'en plaignit au Roi, comme d'une injure qui lui étoit faite, dont il demandoit une fatisfaction publique. Il étoit aifé d'excufer l'Orateur, parce que comme il s'en étoit lui-même expliqué en particulier, il n'avoit pas parlé de fon chef, mais conformément aux mémoires qu'on lui avoit fournis. Cependant comme Coligny demandoit abfolument une réparation publique, on convint que Quintin, dans la harangue qu'il feroit à la clôture des Etats, effaceroit le foupçon qu'il avoit fait naître.

Plaintes contre les Guifes.

On trouva, & on faifit l'occafion de chagriner les Guifes. Les deux fréres de Guife & d'Aumale, étoient Gouverneurs de Bourgogne & du Dauphiné; les Députés de ces Provinces avoient demandé qu'on donnât aux Princes de Lorraine, les mêmes titres qu'on donne aux Princes du fang de France; & qu'on enjoignît à Silly, Orateur de la Nobleffe, d'en ufer ainfi : la plus grande partie de la Nobleffe le réfufa. Les Guifes irrités, traiterent de féditieux ceux qui s'oppofoient à leur prétention. Plufieurs de la Nobleffe s'en plaignirent à la Reine-mére, Jean Raguier d'Efternai, Vidame de Châlons, portant la parole; mais ils n'en reçurent point d'autre réponfe, fi-non que les Princes de Guife n'avoient parlé de la forte, que contre ceux qui avoient fait des entreprifes contre la Majefté Royale. C'eft ainfi que profitant des circonftances favorables, ils fe couvroient du nom augufte du Roi.

Après l'affemblée, le Roi fit fignifier aux Prélats, qu'ils fe tinffent prêts

prêts pour se rendre au Concile, qui étoit indiqué à Trente. On manda aux Juges des Provinces de rendre la liberté & les biens à ceux qui en avoient été privés pour cause de Religion. On défendit sous peine de la vie à tous les sujets, de s'attaquer & maltraiter les uns les autres, sous prétexte de Religion. La même Déclaration exhortoit tout le monde à suivre, en ce qui concernoit la Religion, les rits & les usages jusqu'alors reçus dans l'Eglise. Mais ces réglemens ne donnerent qu'une apparence de paix. Il y avoit toûjours dans les cœurs des semences de jalousie & de haine, que les émissaires de l'un & de l'autre parti avoient soin d'entretenir par les faux bruits qu'ils répandoient.

Semences de division entre les Princes & les Grands du Royaume.

On rapporta au Roi de Navarre, que Jaques de Savoye Duc de Nemours avoit secrétement assemblé des hommes de confiance, qu'il avoit distribués & mis en embuscade dans les fauxbourgs, pour le surprendre. Ce qui fut cause que le Connétable de Montmorency, qui cherchoit toutes les occasions de marquer son zèle pour le Roi de Navarre, ne le quittoit plus, sous prétexte de lui faire sa cour; & quoique ce Prince ne s'éloignât jamais de la maison où le Roi étoit logé, le Connétable l'accompagnoit par-tout. Catherine avertie de ces bruits, fit informer, & ne put rien découvrir. Le Duc de Nemours vint lui-même, accompagné du Duc de Guise, pour se justifier en présence du Roi de ce qu'on lui avoit imputé.

Dans le même tems, à la recommandation d'Antoine Comte de Crussol, & de Louise de Clermont, qui étoit en grande faveur auprès de la Reine-mere, & en grand crédit auprès du Roi de Navarre, Philippe de Lenoncourt, Evêque d'Auxerre, se mit bien avant dans les bonnes graces & dans la confidence de ce Prince. Dès qu'il fut assûré de sa protection, il intenta un procès au Duc de Guise pour le Comté de Nanteuil, qu'il avoit, disoit-il, acheté de Marguerite de Broye sa mere, à des conditions trop désavantageuses.

Le Duc de Guise de son côté crut trouver une preuve de la mauvaise volonté du Roi de Navarre. Ce Prince vint lui-même à l'Assemblée, qui se tenoit aux Cordeliers, (il le faisoit en vertu d'une résolution du Conseil du Roi) & il y fit demander aux Etats, par le Chancelier de l'Hôpital qui étoit venu avec lui, d'examiner les comptes des dettes contractées par les Rois prédécesseurs de S. M. & de chercher les moyens de les acquitter. Il insinua, que si les donations & les gratifications accordées par nos Rois se trouvoient avoir excedé, & avoir contribué à l'épuisement des finances, le Roi & les Seigneurs de sa Cour étoient d'avis, de contraindre ceux qui les auroient reçûës à les rendre. Il ajoûta, que quoiqu'il fût d'un rang à être excepté, il vouloit bien donner à tous l'exemple, & prévenir un réglement si utile, en remettant dans les coffres du Roi ce qu'il se trouveroit avoir reçu de trop. Le Duc de Guise, & le Maréchal de S. André, qui sentirent bien que ce discours les regardoit particulierement, en furent vivement piqués.

Prorogation des Etats. Ré-

Enfin le Roi remit l'assemblée des Etats au mois de Mai prochain. Par cette prorogation, on leva la difficulté que les députés de quarante Généralités avoient proposée sur leurs commissions, qu'ils croyoient éteintes

CHARLES IX. 1560.

glemens à ce sujet.

par la mort du Roi. On ordonna que pour éviter la confusion que cause la multitude, & pour diminuer les fraix, il n'y auroit que deux députés de chacun des treize grands gouvernemens du Royaume, qui s'assembleroient à Pont oise au tems marqué, munis des instructions & des pouvoirs nécessaires, pour travailler efficacement à l'acquit des dettes immenses de l'Etat. On convint encore que dans la prochaine Assemblée, on examineroit la requête que Rochefort avoit présentée au nom des Protestans.

Clôture des Etats. Quintin fait excuse à l'Amiral.

En conséquence, Quintin au nom de tous les Ordres, demanda au Roi la clôture des Etats, par un discours préparé, dans lequel il fit excuse à l'Amiral de ce qu'il avoit dit dans sa harangue. Il protesta qu'il n'avoit eu dessein d'offenser personne, ni de manquer au respect dû à la Noblesse, mais seulement de dire en conscience & avec liberté ce qu'il croyoit être utile au Roi.

Le Cardinal de Lorraine, qui sentoit avec douleur son ancien crédit diminuer, jugea qu'il devoit pour son honneur s'éloigner de la Cour ; & sous le prétexte spécieux de visiter son troupeau, il se retira à Rheims.

Mort tragique du Marquis de Beaupreau.

Il arriva vers ce tems-là un triste accident. Henri de Bourbon, Marquis de Beaupreau, fils du Prince de la Roche-sur-Yon, qui n'avoit pas encore quinze ans, & qui dans un âge si peu avancé donnoit de grandes espérances, tomba de cheval. Robert de la Marck Comte de Maulevrier, qui couroit avec lui & le suivoit de près, ne put arrêter son cheval qui étoit vigoureux, & qui passa sur le corps du jeune Marquis, & l'écrasa. Son pere & sa mere eurent bien de la peine à se consoler d'une mort si funeste, qui leur enlevoit un fils unique, & toute la Cour le pleura. Les spéculatifs observerent que cette maison, une des plus illustres du monde, perdit dans le même mois le premier & le dernier de ses rejettons.

Guerre contre les habitans des Vallées.

Sur la fin de cette année commença la guerre contre les habitans des Vallées (1), qui ne finit que l'année suivante. Nous allons en rapporter tous les événemens. Il y avoit plus de quatre cens ans que Valdo, l'Esperon, Arnauld, & plusieurs autres, avoient dogmatisé & persuadé à leurs disciples de se séparer de l'Evêque de Rome. De ces disciples, qui furent par-tout vivement persécutés, quelques-uns se retirerent en Allemagne, en Pologne, en Liefland ou Livonie, & jusqu'aux extrêmités du Nord. Les autres allerent en Italie, & s'établirent dans la Pouille & la Calabre ; une partie se cacha dans les lieux les plus incultes de Provence ; une autre se refugia dans les vallées, qui sont au pied des Alpes. Nous avons parlé assez au long de ceux de Merindol & de Cabrieres (2), qui se fixerent en Provence, il faut maintenant dire quelque chose de ceux qui habitent les vallées.

Situation des Vallées.

Dans le païs (3) qui est au pied des Alpes, jusqu'au mont Cénis, se trouve le mont Vesule, d'où sort le Pô, fleuve le plus célébre d'Italie, qui

(1) Ce sont ceux qui habitent ès Vallées d'*Angrogne*, *Perouse*, *Pragelas*, &c. tant en Dauphiné qu'en Piemont. DUPUY.

(2) Livre VI.

(3) Ce païs est proprement ce qu'on appelloit les Alpes Cotties, & aujourd'hui le Piémont.

qui dès sa source coule vers l'Orient. Au pied de cette montagne, est une vallée, nommée Luserne, d'une ville de ce nom, qui est à l'entrée. On voit de suite la vallée d'Angrogne, ainsi appellée à cause de la riviere du même nom, qui passe au milieu; la vallée de Perouse, & celle de S. Martin. Dans ces vallées contiguës, il y a environ quinze mille habitans, qui depuis Valdo professent la Religion à peu près telle qu'il l'a enseignée.

Avant le dernier traité de paix, ce païs, dont la plus grande partie est à présent au Duc de Savoye, étoit sous la domination du Roi de France; & on l'a quelquefois bien maltraité. L'an 1555, au commencement du mois d'Août, les habitans d'Angrogne ayant fait publiquement prêcher l'Evangile à leur manière, le Sénat de Turin défendit sous peine de mort ces sortes d'assemblées publiques.

Les assemblées publiques defenduës aux Vaudois sous peine de mort.

Ceux qui ont écrit en faveur des habitans des Vallées, ont remarqué, comme un signe sensible de la juste vengeance de Dieu, qu'un certain Jean-Martin Trombaut, du village de Briqueras, qui avoit plusieurs fois menacé le pasteur d'Angrogne de lui couper le nez, fut quelque tems après attaqué par un Loup enragé, qui lui arracha le nez avec les dents; qu'il devint lui-même enragé, & périt miserablement. Pour donner à cet événement un air de prodige, ils ajoûtent qu'on n'a pas oüi dire que ce Loup eût depuis fait le moindre mal à personne.

Non seulement l'arrêt du Sénat de Turin ne fit aucune impression sur les habitans d'Angrogne; mais ceux de Luserne se donnerent la même liberté de faire prêcher publiquement; & les habitans de S. Martin commencerent l'année suivante, au commencement du mois de Mars, à tenir des assemblées publiques de Religion. Le Sénat irrité de leur opiniâtreté, députa le Président Aimé de S. Julien, & l'Assesseur appellé *de Ecclesia*, pour en informer, & pour les empêcher de continuer.

Ils contreviennent à cet arrêt.

Les habitans des Vallées tinrent sur cela une Assemblée générale, dont le résultat fut de présenter aux Commissaires du Sénat leur profession de foi, dans laquelle ils déclaroient: „ Qu'ils embrassoient tous les Dogmes „ renfermés dans l'Ancien & le Nouveau Testament, & dans le Symbole „ des Apôtres: Qu'ils admettoient les Sacremens que le Christ a institués, pour répandre abondamment ses dons, ses graces, & ses trésors „ celestes sur ceux qui s'en approcheroient avec une foi vive & sincére: „ Qu'ils recevoient les Decrets des quatre Conciles écuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Ephése & de Calcedoine; de plus, les préceptes du Décalogue, qui contiennent les regles d'une vie pieuse & sainte: Qu'au reste, ils bannissoient de leurs maisons & de leurs Assemblées „ toute iniquité: Qu'ils détestoient & abhorroient les juremens, les parjures, les imprécations, les injures, les querelles, les séditions, la crapule, l'yvrognerie, la débauche de femmes, les divinations, les sortiléges, les enchantemens, le larcin, l'usure, la tromperie, & tous les autres vices ou péchés: Qu'ils croyoient que les Puissances souveraines „ sont d'institution divine; que ceux qui craignent Dieu, doivent leur

Leur profession de foi.

„ obéïr;

CHARLES IX. 1560.

„ obéïr ; & que quiconque réfuse de se soûmettre à leur autorité, fait la „ guerre contre Dieu : Que telle étoit la foi qu'ils avoient reçuë de leurs „ ancêtres : Que si les Peres ou les enfans s'étoient trompés en quelque „ point, ils desiroient sincérement d'être redressés, instruits & corrigés „ par la parole de Dieu : Qu'ils renonceroient de bonne foi, & sans délai, „ à toutes les erreurs en matière de Religion, qu'on leur feroit connoître : „ Qu'ils embrasseroient toutes les vérités & tout le bien qu'on leur mon- „ treroit : Et qu'ils rendroient d'éternelles actions de graces à quiconque „ auroit la bonté de les enseigner.

On agita, pour la forme seulement, les questions sur le sacrifice de la Messe, sur la Pénitence, sur la Confession secrette, qu'on nomme auriculaire ; sur les Traditions ; sur les Cérémonies ; sur les Priéres & Suffrages pour les morts, & sur les Censures Ecclésiastiques. Sur tous ces articles, les habitans des Vallées faisoient profession, ou de ne les pas admettre, ou de distinguer entre ce qui étoit d'institution humaine, pour le rejetter absolument ; & ce qui se trouveroit conforme à la parole expresse de Dieu, pour le recevoir avec respect.

Ils sont maltraités d'abord par le Roi.

Le Président de S. Julien, de retour à Turin, fit son rapport au Sénat. La matière étant mise en delibération, on arrêta que le Sénat écriroit au Roi, pour sçavoir ses intentions. Mais la Cour occupée d'autres affaires, fut près d'un an sans faire de réponse. Dès qu'on l'eut reçuë, S. Julien vint à Pignerol, d'où il manda aux habitans des Vallées de lui envoyer deux députés ou Syndics de chaque lieu. Lorsqu'ils furent venus, il les assembla, & leur dit : „ Que le Sénat avoit envoyé au Roi leur profession „ de foi, telle qu'ils l'avoient présentée l'année derniere : Que Sa Ma- „ jesté l'ayant fait éxaminer avec soin par des Théologiens orthodoxes, „ tous l'avoient unanimement condamnée comme pleine d'erreurs & con- „ traire à la vraie Religion : Que le Roi leur ordonnoit d'y renoncer, & „ de se soûmettre à la sainte Eglise Romaine : Que s'ils n'obéïs- „ soient, on les y contraindroit par la saisie de leurs corps & de leurs „ biens.

Les Députés demandérent à voir les ordres du Roi : le Président irrité de ce qu'ils ne le croyoient pas sur sa parole, les leur montra, & ne leur donna que trois jours pour se déterminer à obéïr. De Pignerol S. Julien passa à Luserne, & ayant assemblé le Conseil, il les pressa de se soûmettre aux ordres de Sa Majesté. Tous, persistant unanimement dans leur profession de foi, demandérent qu'on l'éxaminât ; & que si on trouvoit quelque erreur, on la leur découvrît de bonne foi, & avec bonté. Le Président voyant que les caresses & les menaces étoient également inutiles, ordonna sur peine de la vie, que les Pasteurs & les Maîtres d'Ecole comparoîtroient devant le Sénat de Turin. A cette sentence, qui n'eut pas plus de succès, le Sénat ajoûta un arrêt, qu'il envoya publier par un Huissier, par lequel il ordonnoit aux habitans des Vallées de ne recevoir aucun Pasteur, qui ne fût envoyé par l'Archévêque de Turin, ou approuvé par le Sénat ; de vivre comme leurs ancêtres ; si quelque Prédicateur de Genéve, ou d'ailleurs, ve-

Arrêt rigoureux du Sénat de Turin contre eux.

venoit chès eux, de le dénoncer, ou de l'arrêter, promettant des récompenses aux dénonciateurs, & menaçant de mort & de confiscation de biens ceux qui n'obéïroient pas.

Depuis ce tems-là, soit que le Sénat crût avoir suffisamment rempli son devoir, par les rigoureux Arrêts qu'il avoit prononcés; soit qu'on ne voulût pas aigrir & irriter des sujets d'ailleurs doux & tranquilles; soit qu'on eût égard à la récommandation des Suisses, & des Princes Protestans d'Allemagne, qui sollicitoient sans cesse le Roi en leur faveur; trois ans se passérent sans qu'on leur fit aucune peine; & le calme dura jusqu'au traité de Paix, par lequel ce païs fut rendu au Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye leur fait la guerre à l'instigation du Pape.

Enfin à l'instigation & aux instances réïterées du Pape, le Duc de Savoye, contre son inclination, entreprit l'an 1560. de leur faire la guerre. Elle commença au mois de Mars, par les châtimens terribles, qu'on exerça contre ces malheureux. Jean de Carquignan, Mathurin, & sa femme, furent arrêtés, & brûlés trois jours après, ponr avoir perseveré avec opiniatreté dans la profession de Foi, qu'on envoya, mais qu'on ne présenta pas au Duc de Savoye. On sévit crüellement contre ceux de Meane, de l'Arche, de Merone, & de Suse, dont les biens furent pillés. Quelques-uns furent punis de mort, & plus de soixante condamnés aux galéres; d'autres intimidés par les suplices, prirent le parti d'abjurer la Religion qu'ils avoient jusqu'alors professée.

On nomma trois Commissaires, Thomas Jacomel, Dominicain, Inquisiteur de la Foi; Turbis Assesseur (1), homme violent; & un Juge criminel. Ils vinrent de Carignan, avec des ordres précis de faire en diligence, & sans quartier, le procès à ceux qui étoient suspects. Cependant à la priére de Charles Comte de Luserne, & de quelques Gentilshommes d'Angrogne, on les traita avec moins de rigueur.

Hostilités de certains Moines contre les Vaudois.

Dans tout le tems de cette guerre, les Moines d'un Convent qui n'est pas éloigné de Pignerol, continuérent leurs hostilités. Ce Monastere étant situé à l'entrée des Alpes, les habitans des Vallées étoient obligés, en allant & venant, de passer devant la porte: & tous ceux qu'on pouvoit surprendre, étoient traités crüellement par une troupe de gens armés, que les Moines entretenoient pour cet effet.

La plus grande partie de la Noblesse de ces vallées profita de cette occasion, pour rétablir ses affaires, & pour s'enrichir par le pillage & par la confiscation des biens de ces miserables. Plus ils les traitoient inhumainement, plus ils s'imaginoient faire leur cour au Prince. Les freres Charles & Boniface Truchets surpasserent tous les autres en barbarie. Charles ayant aposté l'année précédente des gens, pour arrêter un Ministre qui prêchoit, le peuple se souleva, & ce Gentilhomme fut en danger de perdre la vie. Aussitôt il fit un procès aux habitans, & il demanda réparation de l'injure que ces vassaux avoient faite à leur Seigneur. Ils eurent beau alléguer qu'ils n'avoient fait que se défendre, & repousser une plus grande injure qu'on leur

Barbarie des deux freres Truchets.

(1) La Popeliniere l'appelle, *le Colateral Corbis.*

CHARLES IX. 1560.

leur faisoit; ils furent condamnés à lui payer seize cens écus.

Plus irrité qu'auparavant, Charles avec son frere s'avança le deuxiéme jour d'Avril, enseignes déployees, & tambour battant, vers Rauclaret, place dont il etoit seigneur, & l'attaqua lorsqu'on y pensoit le moins. Les habitans effrayés sortirent de la place, avec leurs femmes & leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, & tacherent de gagner pas des chemins dérobés le sommet d'une montagne couverte de neiges. Comme ils étoient presque nuds, & qu'ils y passerent trois nuits, ils penserent périr de froid. Leur Pasteur revenu depuis peu de Calabre, fut condamné au feu, avec un habitant nommé S. Martin; on pilla les maisons, & les gens des Truchets ne sortirent point de la place, que ces malheureux n'eussent promis de se soûmettre à l'Eglise Romaine.

Les troupes des Truchéts sont mises en fuite.

Mais un événement inopiné les mit bientôt en état de ne pas garder la promesse qu'on avoit extorquée d'eux. Les habitans de Pragelas sujets du Roi, & aussi attachés à la doctrine de Valdo, ne pouvant plus souffrir les maux dont les habitans de Rauclaret leur voisins étoient accablés, y envoyerent quatre cens hommes, pour en chasser les soldats qui étoient occupés à piller, & pour faire rentrer dans leurs maisons les pauvres habitans qui avoient pris la fuite. Ils attaquerent la nuit les troupes des Truchets; ils les défirent, sans perdre un seul homme; & Charles eut bien de la peine à se sauver.

Description des Vallées.

Puisque c'est la premiere fois que nous parlons des habitans de Pragelas, l'occasion se présente de dire quelque chose de ceux des Vallées, qui sont sous l'obéïssance du Roi. A cinq lieuës ou environ d'Embrun, Métropole des Alpes maritimes, en allant vers l'orient, on trouve à droite la vallée de Queras; & à gauche, celle de Fraisso, ou de la Fraissiniere; entre lesquelles on voit encore les ruines de Rame, ville autrefois considerable. De-là, apres avoir gagné le haut de la montagne, par des chemins rudes & difficiles, on trouve un sentier très étroit, dans le roc, que les habitans du lieu appellent encore aujourd'hui le chemin d'Annibal. De sorte qu'après cela il ne tiendra pas à moi, que ceux qui disputent avec tant de chaleur sur le chemin que prit ce Général pour passer en Italie, ne s'accordent, & ne finissent leurs disputes; puisque le premier païsan qu'on rencontre en ces lieux, le peut aisément montrer. On va par ce chemin à Briançon; & à gauche on trouve le Val de Loise, ainsi appellé de Loüis XII. Ce Prince passant par-là pour aller en Italie, fit un grand carnage des Vaudois; mais depuis touché de compassion, & fâché de ce qu'il avoit fait, il changea le nom de ce lieu. Les voisins de cette ville lui avoient donné le nom injurieux de Val-pute, parce que la Religion y avoit été corrompuë. Mais Loüis voulut que dans la suite elle portât son nom. Enfin après avoir passé le mont Genêvre, laissé à gauche Exilles & Suze, qui sont au-dessous & passé encore le mont qui est vis-à-vis, on trouve au-delà des Alpes le Val de Cluson, ainsi appellé de la riviere de ce nom, qui après avoir coulé entre la ville de Pignerol & le village de Briqueras, se jette dans le Pô. Pragelas, bourg fort peuplé, d'où vinrent les quatre cens hom-

hommes envoyés au ſecours de Rauclaret, eſt dans cette vallée. Perouſe, premiere place appartenant au Duc de Savoye, eſt ſituée dans le fond du Val de Cluſon. Après Perouſe, on rencontre à droite S. Martin & S. Jean; l'un & l'autre ſont dans la vallée d'Angrogne, la plus peuplée de toutes, & abondante en toutes les choſes néceſſaires à la vie. Elle ſe détourne vers le Midi par le Val de Bobbio, & ſe joint à la vallée de Queras, qui eſt ſous la domination du Roi.

Vie & mœurs des habitans de la Fraiſſiniere.

La vallée de la Fraiſſiniere eſt la plus ſauvage & la plus affreuſe de toutes. La terre en eſt inculte & ſterile, & les habitans fort pauvres. Les hommes & les femmes ont pour habits des peaux de mouton deſſechées & dégraiſſées avec du ſel, dont les pieds ſervent d'agrafes; ceux de devant, pour attacher ces peaux au cou; & ceux de derriere, pour les arrêter au deſſous du ventre. Leurs bras ſont nuds, & les hommes ne ſont diſtingués des femmes, qu'en ce que ceux-là portent un méchant caleçon, & celles-ci une eſpéce de robbe qui ne les couvre que juſqu'au deſſous des genoux. La coëffure des femmes eſt de linge, & ce n'eſt qu'en cela que ces peuples ſont uſage de la toile; car ils n'ont ni chemiſes ni draps dans leurs lits. Ils couchent tout habillés ſur la paille, & n'ont pour couvertures que des peaux de mouton. Ces peuples n'ont que ſept villages. Leurs maiſons ſont de caillou; les toits en ſont plats & enduits de bouë. Lorſque les pluyes les ont endommagées, ils ont ſoin de les réparer & de les applanir avec une eſpéce de rouleau. Ces maiſons ſont de vraies étables, où logent les hommes & les bêtes, qui ne ſont ſéparés que par une cloiſon.

Ils ont au dehors à l'écart deux eſpeces de cavernes, pour leur ſervir au beſoin. Ils cachent dans l'une leurs troupeaux & leurs beſtiaux, lorſqu'ils appréhendent quelque incurſion; & ils s'enferment dans l'autre. Il y a des voûtes dans ces cavernes, d'où il tombe de l'eau qui ſe congéle, & qui forme une infinité de figures ſi differentes, qu'il ſemble que la nature ſe jouë, & prenne plaiſir à répréſenter des animaux, & une infinité d'autres choſes. La nature a placé dans ces cavernes deux lacs, dont les eaux ſe perdent l'un dans l'autre. Lorſque la lumiere y entre, par l'ouverture qui leur ſert de porte, les figures qui y ſont répréſentées, venant à ſe réflechir dans ces lacs, donnent aux yeux un ſpectacle également ſurprenant & agréable.

Les habitans de cette vallée vivent de laitage & de gibier. Leur occupation eſt de nourrir du bétail: ils ſont fort bons arquebuſiers; ils ne manquent jamais les daims, les chevreuils, les chamois, les boucs ſauvages, & les ours, dont ils mangent la chair preſque ſans aucun apprêt. L'uſage de ces viandes, & leur malpropreté, font qu'il s'exhale de leur corps une odeur forte, qu'on ſent de loin, & que les étrangers ont peine à ſupporter. Heureux dans cet état, contens de leur ſort, également riches ou pauvres, ils n'ont point parmi eux de mendians: ſe ſuffiſant à eux-mêmes, il eſt rare qu'ils cherchent à faire des liaiſons d'amitié, & il n'arrive jamais qu'ils contractent des alliances avec les étrangers.

Ce qui ſurprend, eſt que les inclinations, l'eſprit & les mœurs de ce peuple ne ſe reſſentent en aucune façon d'un exterieur ſi groſſier & ſi ſauvage

CHARLES IX. 1560.

vage. Ils vivent dans une très-grande médiocrité, ou plûtôt ils languissent dans une affreuse misère; leurs visages sales & hideux annoncent leur malpropreté & leur püanteur: cependant ils ont tous en quelque sorte l'esprit cultivé : il n'y en a pas un parmi eux, qui ne sçache lire & écrire, & qui ne sçache la langue Françoise assez bien, pour entendre la Bible, & pour pouvoir chanter les Pseaumes. On ne trouve pas dans leurs villages un enfant, qui ne soit en état de répondre à propos, lorsqu'on l'interroge sur la Foi qu'il professe, & qui ne répéte par cœur & avec facilité ce qu'il doit sçavoir : cela leur est commun avec tous les habitans des Vallées. Ils payent religieusement les tributs qu'on doit au Souverain; & selon leurs principes, c'est après le Culte de Dieu, le premier de leurs devoirs. Lorsque quelque guerre civile empêche ou retarde la levée des impôts, ils mettent à part ce qu'ils doivent payer; & aussi-tôt que le calme est rétabli, ils le remettent fidélement entre les mains des recéveurs commis par le Prince.

Suite de la guerre faite aux habitans des Vallées.

Je reviens aux deux freres Truchets. Irrités de la défaite de leurs gens par les troupes envoyées de Pragelas, ils en porterent leurs plaintes au Duc de Savoye, & ils en obtinrent un ordre de rétablir le Fort de S. Martin, que les François avoient démoli vingt ans auparavant; afin que la garnison qu'il y mettroient, pût harceler les habitans des villages voisins. Pendant qu'on travailloit avec ardeur à ces fortifications, les Truchets vinrent à Nice, pour faire leur cour au Duc qui y étoit. Un jour qu'ils étoient allés par plaisir se promener sur la mer, ils furent pris par un brigantin Turc, & faits esclaves avec plusieurs autres : ils souffrirent beaucoup dans leur captivité, & eurent bien de la peine à se racheter, quoiqu'ils eussent soigneusement caché leur condition. Le Duc de Savoye tomba en même tems dans une grande maladie; ce qui donna quelque relâche aux Vaudois.

Le Comte de Raconis descend dans la basse Angrogne & ce qui s'y passa.

Quelque tems après, Philippe de Savoye Comte de Raconis, homme d'un caractere doux & humain, & qui ne souhaitoit rien tant, que de voir la paix rétablie dans le païs, descendit dans la basse Angrogne, & assista, au grand étonnement de tous ceux qui le virent, à l'assemblée qui se tenoit dans ce moment. Après le sermon, qu'il écouta tranquillement & avec bonté, il prit les Pasteurs ou Ministres en particulier; il leur parla de la maladie du Prince, il les assûra qui ce n'étoit pas lui qui avoit excité la persécution, & il les pria de prendre les moyens d'appaiser sa colere. Les Pasteurs répondirent, qu'ils ne voyoient point d'autre moyen, que de bien persuader le Prince de l'innocence des habitans; que pour cela ils avoient prié le Comte Charles de Luserne de présenter de leur part une requête en forme de mémoire, qui contenoit les principaux articles de leur profession de Foi; mais qu'ils ne sçavoient si elle lui avoit été présentée : qu'ils le supplioient donc très-instamment, de vouloir bien rendre à des sujets malheureux ce bon office auprès de leur Prince. En même tems ils donnerent au Comte trois requêtes; & ils le prierent d'en présenter une au Duc, une à Marguerite son épouse (fondant de grandes espérances sur l'équité de cette Princesse) & une troisiéme au Sénat.

Philip-

Philippe les prit & les présenta. L'affaire fut agitée dans le Conseil du Prince, & sur la fin de Juin, il revint dans les Vallées, avec L. de la Coste Comte de la Trinité. Aussi-tôt il assembla les habitans, & leur dit; qu'on avoit envoyé à Rome leur profession de Foi, & qu'on en attendoit la réponse au premier jour. Puis après une legère dispute avec les Pasteurs, il fit aux Syndics trois questions : La premiere, s'ils obéïroient au Prince en cas qu'il voulût faire célébrer publiquement la Messe dans leurs Vallées? La seconde, s'ils recévroient volontiers, & écouteroient avec docilité les Théologiens, qu'il envoyeroit pour les instruire? La troisiéme, si pendant ce tems-là ils imposeroient silence à leurs Ministres?

Réponse des Vaudois.

A la premiere, ils répondirent qu'ils ne souffriroient jamais qu'on célébrât chez eux la Messe. ils dirent à la seconde, qu'ils écouteroient volontiers les Théologiens envoyés par le Prince; pourvû qu'ils annonçassent la parole de Dieu dans toute sa pureté. Pour la troisiéme proposition, ils la rejettérent absolument. Les deux Comtes signifiérent dans l'instant aux habitans des Vallées un ordre du Prince, qui leur enjoignoit de chasser incessamment les Ministres étrangers. Le motif ou le prétexte, dont on coloroit cette ordonnance, étoit le soupçon que le Prince avoit conçu de leur fidélité, ne pouvant regarder ces étrangers, que comme des ennemis secrets, qu'il entretenoit dans les terres de son obéïssance.

On renouvelle contre eux les anciennes ordonnances.

Le Duc de Savoye n'ayant pû rien obtenir par cette voye, renouvella ses anciennes ordonnances contre les Vaudois, & on commença à les traiter avec plus de rigueur que jamais. On envoya une troupe de soldats à S. Germain, village de la vallée de Perouse; on en prit le Pasteur & plusieurs autres, qui furent brûlés à petit feu. Les habitans dépoüillés de leurs biens, furent obligés de quitter leurs maisons, & de se retirer pour un tems dans les montagnes voisines. Enfin poussés à bout par les mauvais traitemens qu'ils recévoient chaque jour des Moines de Pignerol, ils consultérent leurs Pasteurs, & ils en obtinrent la permission de se préparer à une juste défense, & de repousser la force par la force. Les Pasteurs eurent soin de les exhorter à épargner, autant qu'il seroit possible, le sang de leurs ennemis. Mais en vain exige-t-on quelque modération de gens qui n'ont pris les armes qu'après avoir été long-tems outragés, & dont la longue patience s'est tournée en fureur.

Les habitans des Vallées prennent les armes.

Les païsans d'Angrogne, occupés pendant le mois de Juillet à faire leur moisson sur la montagne qui regarde le village de S. Germain, ayant entendu le bruit des gens armés qui venoient de S. Germain, donnerent le signal : tous prirent les armes, & accoururent de tous côtés, des montagnes & des vallées voisines. Cinquante ou environ, qui connoissoient parfaitement les lieux, attaquerent si vivement les soldats, qui étoient chargés de butin, que quoiqu'ils fussent six vingt, ils les culbutérent & les poursuivirent jusqu'au Pont de Chiuson. Comme ils en trouverent l'entrée fermée, une partie se précipita dans la riviere; une autre fut taillée en pièces, & très-peu se sauverent.

Aussi-tôt le bruit des armes ayant attiré plus de quatre cens hommes, les vainqueurs résolurent d'aller au Monastere de Pignerol, qui n'en est distant

Charles IX. 1560.

tant que d'un mille, d'en briser les portes, & de délivrer ceux de leurs compagnons, que les Moines retenoient dans une cruelle captivité. Mais l'exécution ayant été remise au lendemain, les Ministres, qui joignoient à la sollicitude pastorale un esprit de paix, les exhortérent, les pressérent, & enfin les engagérent à changer de dessein.

Sur ces entrefaites le Gouverneur de Fossano, accompagné de quelque Noblesse, vint à Angrogne le vingt de Septembre de la part du Prince, qui l'avoit, disoit-il, envoyé. Ayant convoqué les Syndics; il leur montra la requête qu'ils avoient présentée, & ils la reconnurent. On entra ensuite dans une dispute, qui finit par des invectives; & on renouvella par-tout les véxations, qui n'étoient que suspenduës.

Ils les mettent bas.

Sur la fin d'Octobre le bruit courut, que le Duc de Savoye avoit levé des troupes, & qu'il avoit accordé le pardon à tous ceux qui étant en fuite pour leurs crimes, & condamnés par contumace, prendroient les armes, & s'enrolleroient dans l'armée qu'il alloit envoyer contre les Vaudois. Sur ces bruits, les Pasteurs de Luserne & d'Angrogne s'assemblerent avec les Syndics: après avoir mûrement déliberé, tous décidérent unanimement qu'il ne faloit pas défendre sa vie par les armes contre le Souverain; mais qu'il faloit emporter tout ce qu'ils pourroient de leurs biens, se retirer dans les montagnes voisines, & y attendre en paix la grace de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui sont à lui, & qui peut seul amollir les cœurs des Princes. Ils indiquerent un jeûne universel, & ils se prémunirent contre les efforts de leurs ennemis, par la Cêne qu'ils célébrérent à leur façon.

Docilité admirable des Vaudois à la voix de leurs Pasteurs.

Qui ne feroit surpris de voir un peuple nombreux, si docile & si soûmis à la voix de leurs Pasteurs? Rien de si dur & de si difficile, que de renoncer à ce que l'on a de plus cher, & de quitter sa maison. Cependant il ne se trouva pas un seul habitant des vallées, qui ne se soumît volontiers à une décision si rigoureuse, dès qu'elle fut publiée. Il se trouva peu après d'autres Ministres d'un sentiment contraire, & qui opinérent, que quand la nécessité est extrême, & que les affaires sont désesperées, il est permis de repousser par les armes les efforts des ennemis; surtout lorsqu'on ne prend pas les armes contre le Prince; mais contre le Pape qui abuse de la puissance du Prince; lorsqu'on ne les prend pas pour la Religion, mais pour sauver sa vie, & celle de sa femme & de ses enfans. Ce dernier avis ne fut point suivi par ces scrupuleux villageois, qui persistérent constamment dans la résolution de se laisser égorger, plûtôt que de prendre les armes, quoique Charles Comte de Luserne, qui s'intéressoit pour eux, les eût avertis assez à tems du danger dont ils étoient menacés, s'ils ne le prévenoient par leur soûmission aux ordres du Prince.

L'armée du Duc de Savoye paroit sur confins de Luserne

Enfin le second jour de Novembre, l'armée du Duc de Savoye parut sur les confins de Luserne, à l'instigation, & sous la conduite du Comte de la Trinité, Général d'une grande réputation, qui avoit servi dans les troupes de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & du Duc de Savoye, tandis que le Comte de Bene son frere servoit dans les troupes de France. On commença la guerre par de legéres escarmouches; mais les habitans des Vallées s'é-

s'étant retirés dans les montagnes, & en ayant fermé les passages, l'armée s'avança jusqu'à S. Jean dans la vallée d'Angrogne. Là elle passa en revûë dans le Pré du Tour, & surprit quelques habitans, qui n'avoient encore pû joindre leurs compagnons.

L'extrême nécessité force les Vaudois de reprendre les armes pour se défendre.

Les soldats marchant en diligence par les vignes, pour s'emparer des entrées des montagnes qui étoient par derriere; l'extrême necessité où les habitans se trouvérent réduits, les força contre leur inclination, & malgré la résolution qu'ils avoient prise, de recourir aux armes. Ils n'en avoient point d'autres que quelques frondes & quelques arbalêtes. Mais se voyant attaqués de differens côtés, & sur le point d'être environnés de toutes parts, ils s'éfforcérent de gagner le sommet des montagnes. Cependant dès qu'ils trouvoient quelque lieu avantageux, ils s'arrêtoient, & combattoient avec tant de valeur, qu'ils se défendirent jusqu'à la nuit avec très-peu de perte.

Le Comte de la Trinité campa avec ses troupes auprès de la Tour, village le plus grand de la vallée de Luserne, situé au pied d'une montagne, entre Angrogne & les autres villages. Les habitans de la Tour, ennemis déclarés des Vaudois, avoient fort souhaité qu'on leur fit la guerre; mais ils ne pensoient pas que les calamités, dont ils étoient ravis de les voir ménacés, alloient, à cause de la trop grande proximité des villages, tomber sur eux. Ils perdirent leurs biens, & furent réduits à une extrême misere.

Le Comte fit aussitôt réparer les fortifications de la Tour, que les François avoient autrefois détruites, & il y mit garnison. Il fit aussi occuper les Forts de Villars, de Perouse, & de S. Martin. Les habitans d'Angrogne n'ayant plus rien à espérer du côté des hommes, pour conjurer l'horrible tempête qui alloit fondre sur eux, mirent toute leur confiance en Dieu, qui pouvoit seul les secourir: ils implorérent de tout leur cœur son assistance par des prieres continuelles; ils attendoient son secours avec patience, & ils étoient bien résolus de persévérer constamment jusqu'au dernier soupir dans la Religion qu'ils professoient, à moins qu'on ne leur fit voir par des textes formels de l'Ecriture, qu'ils étoient dans l'erreur.

Le Comte de la Trinité essaye de les diviser par des propositions de paix.

Ceux de Perouse, de S. Martin, & de Pragelas, sujets du Roi, convaincus que les intérêts doivent être communs entre ceux qui n'ont qu'une seule & même Religion, faisoient tous leurs efforts pour secourir leurs voisins, & ils les aidoient en effet de leurs conseils & de leurs biens. Le Comte de la Trinité qui en fut informé, craignant que le désespoir ne donnât de nouvelles forces à des ennemis qui étoient à demi-vaincus, tenta de les diviser. Il envoya pour cet effet un exprès aux habitans d'Angrogne; il leur fit dire qu'ils pourroient obtenir le pardon de leur désobéïssance, s'ils vouloient le demander au Prince. Il assûra & protesta en presence de leurs Députés, que le Duc de Savoye, par une inspiration divine, avoit résolu de les traiter avec plus de douceur; quoique le Pape, les Princes, & les Républiques d'Italie eussent conspiré la perte des Vaudois, & qu'ils ne cessassent de solliciter ce Prince à les exterminer. Il assûra que la Duchesse son

CHARLES IX. 1560.

ſon épouſe, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit, les honoroit de ſa protection, & qu'elle lui répréſentoit ſouvent les égards qu'un Souverain devoit avoir pour des ſujets, qui ne pouvoient être regardés comme des novateurs, puiſqu'ils profeſſoient depuis tant de ſiecles une Religion que leurs ancêtres leur avoient tranſmiſe.

Il fait une eſpéce de Traité.

Le Comte accompagna ces paroles de tant de témoignages de bonté & de tendreſſe, que les habitans d'Angrogne ſe laiſſerent perſuader; ils le reçurent dans leur village; il fit célébrer dans l'égliſe de S. Laurent une Meſſe, à laquelle il aſſiſta avec ſes gens; il leur fit enſuite accepter les conditions propoſées, & les engagea à dreſſer une requête, qui contenoit en ſubſtance: Qu'ils avoient député au Duc de Savoye leur Prince quelques-uns d'entr'eux, pour lui rendre au nom de tous l'obéïſſance la plus prompte, & la plus reſpectueuſe, telle que les ſujets la doivent à leur Souverain; & lui demander très-humblement pardon pour des malheureux, que le déſeſpoir avoit réduits à la triſte neceſſité de l'offenſer, & de prendre les armes: Qu'au reſte ils ſupplioient très-inſtamment ſon Alteſſe de ne point gêner leurs conſciences; de ne les point aſſujetir aux Traditions de l'Égliſe Romaine; & de leur permettre de conſerver la liberté de conſcience, & la Religion qu'ils avoient reçûë de leurs peres.

Les habitans de S. Jean, de Roccapiata, de S. Barthelemi & de Pérouſe, dont les Députés ſe trouvérent à l'aſſemblée d'Angrogne, ſouſcrivirent à la requête. Ceux de Luſerne ayant appris ce qui s'étoit paſſé, firent éxaminer la requête par leurs Paſteurs & leurs Syndics, la ſignerent, & furent ſuivis des habitans de Villars. Le Comte de la Trinité ne traita pas ſi humainement ceux de Tailleret, parce qu'ils avoient trop differé à donner leur conſentement; & que ſecourus par ceux d'Angrogne, ils avoient maltraité quelques-uns de ſes gens, tandis qu'on alloit & venoit de part & d'autre. Il les obligea donc à rendre leurs armes, & à ſe mettre à genoux pour demander pardon.

Tailleret & Villars pillés contre la foi des traités.

Après cela le Comte mena ſon armée aux Bonnets, pour y prendre les noms de ceux qui devoient ſigner la requête. Alors les ſoldats attaquerent bruſquement des malheureux qui ne penſoient à rien; vengerent, par un pillage de trois jours, les mauvais traitemeps qu'ils prétendoient en avoir reçus & retarderent ainſi le deſſein de leur Général. La fureur du ſoldat paſſa de Tailleret à Villars. Le village fut pillé, & pluſieurs des habitans furent faits priſonniers.

Action héroïque d'une jeune Vaudoiſe.

Le Comte feignit d'être fâché de ces hoſtilités, qui étoient contre la foi & la religion des traités. Il parut ſur tout très touché, & très irrité en même tems, de ce qui arriva à une jeune fille. Après s'être tirée des mains des ſoldats, qui vouloient attenter à ſa pudeur, elle ſe précipita courageuſement du haut d'une roche en bas, pour ſe dérober à la paſſion brutale de ceux qui la pourſuivoient; aimant mieux perdre ſa vie que ſon honneur. En effet les Vaudois ont toûjours été ſi chaſtes, ſi purs, ſi jaloux de leur réputation, que leurs voiſins, quoique d'une autre Religion, ne faiſoient pas difficulté de leur confier leurs filles, pour les dérober aux pourſuites du ſoldat.

Le

Le Comte exigea de ces malheureux une somme de vingt mille écus d'or, pour la subsistance de son armée. Mais comme ils étoient trop pauvres, pour pouvoir fournir une somme si considerable, le Duc de Savoye eut la bonté de la réduire à huit mille. Ils emprunterent cette somme à des négocians, qui demanderent des intérêts éxorbitans, & qui les forcerent de vendre ou de mettre en gages leurs bestiaux: triste nécessité; car l'année précédente avoit été si mauvaise, & le blé étoit si cher, qu'un sac de froment coûtoit communément six à sept écus d'or, & quelquefois huit.

CHARLES IX. 1560. Nouvelles vexations.

Après que cette somme eut été payée, on ne retira pas les troupes, comme les Vaudois s'en étoient flattés. Le Comte commença par désarmer tous les habitans, & faire porter leurs armes dans les Forts que le Duc avoit fait construire, & où il avoit mis garnison. Ensuite sur la somme dont le Prince avoit fait remise, le Comte demanda encore huit mille écus d'or, & il les força de s'obliger à les payer dans un certain tems.

Il leur imposa encore une condition, sans laquelle il déclara que les troupes ne sortiroient point du païs; ce fut de renvoyer leurs Pasteurs. On arrêta donc du consentement de tous les habitans, que les Pasteurs s'éloigneroient un peu du Païs, jusqu'à ce que les troupes en fussent sorties. Ainsi ces peuples virent (& ce ne fut pas sans verser beaucoup de larmes) leurs Pasteurs forcés de les quitter, & de passer, pour se soustraire à la fureur du soldat, par les défilés de la montagne de S. Martin, où il y avoit alors beaucoup plus de neige qu'il n'y en a ordinairement.

Le Comte feignit de douter que les habitans des Vallées eussent accompli de bonne foi cette derniere condition; & pour s'en assûrer, il permit aux soldats d'entrer dans les maisons, d'y faire la visite, & d'y mettre tout sens dessus dessous. Comme on les obligeoit d'ouvrir toutes leurs portes, ce fut au soldat une nouvelle occasion de piller. Il avoit paru d'abord qu'on vouloit traiter un peu plus favorablement ceux d'Angrogne; puisqu'il étoit stipulé dans le traité, qu'ils pourroient garder un Pasteur; mais on le força dans la suite de s'enfuïr par des lieux, où il n'y avoit ni chemin ni passage. Les soldats saisirent cette nouvelle occasion de continuer leurs brigandages. Ils ne se contenterent pas de piller la maison du Pasteur; ils en pillerent plusieurs autres, & ils déclarerent aux syndics, que s'ils ne représentoient ce Ministre, ils mettroient tout à feu & à sang.

Horrible brigandage des soldats.

Enfin l'armée s'en alla, après avoir brûlé presque toute la vallée d'Angrogne, détruit les moulins, ruiné les habitans, & commis toute sorte de brigandages & de crimes. Le plus horrible de tous, fut celui que commit la garnison de la Tour. Ayant pris un homme âgé de soixante ans, ou environ, ils lui attacherent les mains derriere le dos; ils le lierent sur un banc, & ils appliquerent sur son nombril un escarbot couvert d'une coquille. Cet insecte ne cessa de ronger ce pauvre patient, jusqu'à ce qu'il fût entré dans son ventre, & qu'il lui eût fait souffrir un genre de mort aussi cruel qu'inoüi. On prit, pour exercer toutes ces hostilités, le tems que les députés des Vallées étoient allé s'acquitter de leur commission auprès du Prince qui étoit à Verceil.

Supplice inoüi exercé contre un Vaudois.

CHARLES IX. 1560.

Pendant tout ce tems-là les Vaudois ne firent point d'assemblées publiques dans la vallée d'Angrogne, de peur d'irriter le Prince, & de mettre de leur côté quelque obstacle au succès de la députation; & pour ôter aux soldats les prétextes qu'ils cherchoient de continuer leur horrible brigandage. Mais les habitans étoient bien résolus, quelle que pût être la réüssite de la négociation, de faire prêcher publiquement dans leurs assemblées, aussi-tôt que les Députés seroient de retour; de ne plus contribuer à la subsistance de l'armée; & de refuser à l'avenir les logemens aux troupes. On retint exprès les députés à Verceil pendant quarante jours; & après beaucoup de contestations, on les força, à ce qu'ils dirent, de promettre qu'on célébreroit solemnellement la Messe dans leurs Vallées. Ayant obtenu à cette condition le pardon du Prince; on les contraignit après une longue résistance, de le demander au Nonce du Pape, & on les laissa enfin aller.

Prodiges vûs en cette année.

Plusieurs signes dans l'air sembloient avoir présagé les malheurs, dont le Piémont & la France furent si long-tems accablés au sujet de la Religion. On vit à Quieras (1) & à Traviglia du feu en l'air pendant trois heures. On aperçut dans la plaine de Cental un très grand nombre de Cavaliers rangés en escadrons; & assez près, on entendit le bruit d'un tremblement de terre, qui imitoit celui d'un chariot roulant. Il parut à Orleans dans le mois de Decembre, (2) tandis que les Etats y étoient assemblés, une comete, présage certain de la mort d'un Roi (3). Le même mois il y eut à Vienne en Autriche un tremblement de terre, qui fut suivi d'éclairs, de tonerres & d'orages affreux. La foudre tomba sur l'église de S. Etienne, & tout le Ciel parut en feu. On vit en Pologne deux armées, qui en vinrent aux mains, & dont celle qui étoit du côté du Nord, remporta la victoire. Une pluye de sang tomba dans la Prusse. Dans le païs de Wirtemberg en Souabe, la terre parut s'entr'ouvrir le 27. de Decembre; & le lendemain on vit dans toute l'Allemagne, un peu avant le lever du Soleil, un feu, qui parut occuper quatre stades en longueur, & une en largeur. Ce phenoméne trompa tous les voisins; chacun croyoit voir une ville en feu, & accouroit de toutes parts pour l'éteindre.

1561. Traité entre les Vaudois de France & ceux de Savoye.

Le mois de Décembre s'étant passé de cette façon, les députés des Vallées revinrent dans les premiers jours de l'année suivante. Ceux de Luserne & de Bobbio ayant appris le mauvais succès de la députation, furent pénétrés de douleur. Pleins d'indignation & de colere, ils écrivirent aux habitans de Pragelas, & à tous les Vaudois sujets de la France, pour leur apprendre la maniere dont on les avoit traités, & pour leur demander leurs conseils & leurs secours, dans une cause qui leur étoit commune. L'affaire ayant été mise en déliberation, on jugea à propos de faire un traité d'alliance entre les sujets du Roi, & ceux du Duc de Savoye, par lequel ils s'engage-

(1) Ou Chierasco.

(2) Il y a, *le* 28. *Decembre* dans l'édition de Droüart *in fol.*

(3) Il faut se souvenir pour excuser un Historien d'ailleurs si sage & si judicieux qui donne dans cette superstition, de ce que nous avons déja fait observer sur les préjugés de son tems.

gageroient tous à persévérer constamment dans la Doctrine, dont ils faisoient profession, & qu'ils croyoient conforme à la parole de Dieu; à garder, selon la loi du Seigneur, une fidélité inviolable à leurs Souverains, & à leur rendre une obéïssance parfaite; enfin à ne jamais faire aucune promesse ni aucun traité en matiere de Religion, que du consentement de tous les alliés.

La guerre recommence entre le Duc de Savoye & les habitans des Vallées.

Pour signer ce traité, il vint à Bobbio des députés des Vaudois de France, & on tint aussi-tôt une assemblée. Les habitans des Vallées, encouragés par le grand nombre des confédérés, refuserent de ratifier les promesses que leurs députés avoient faites au Duc de Savoye; & tous unanimement résolurent de conclure le traité projeté avec les habitans de Pragelas. Pour le confirmer, & le sceller par des actions d'éclat, ils entrerent le lendemain, armés de frondes & d'arbalêtes, dans l'église de Bobbio, comme pour y entendre le Sermon; mais en effet pour renverser, comme ils firent, les Autels, & briser les Images.

Avantages remportés par les Vaudois.

Après cette premiere expédition, ils tinrent leur assemblée, & partirent pour Villars dans le même dessein. Un détachement de la garnison de cette place, qui venoit pour piller un des villages de la vallée de Bobbio, appellé le Val Guichard, essuya le premier feu de cette nouvelle milice. Il fut attaqué en chemin, arrêté & accablé d'une gresle de pierres, qui le mit en fuite. Cet avantage encouragea les habitans à continuer leur route. Arrivés à Villars, ils exécuterent ce qu'ils avoient projeté; ils entrerent dans les Eglises, & ils y abbattirent les Autels & les Images.

Cependant le Gouverneur de Luserne, & les Gentilshommes voisins, étoient venus à Bobbio, pour faire exécuter les conditions imposées par le Duc de Savoye, & pour prendre les noms de ceux qui s'engageroient à recevoir la Messe, & de ceux qui la refuseroient. Un changement si grand & si subit dans ces peuples, les étonna : la consternatiou jointe à la surprise, leur inspira le parti peu honorable de se retirer promptement dans le Fort, où les Vaudois les tinrent assiégés pendant dix jours. Le Gouverneur de la Tour vint le cinquiéme jour pour les secourir, & il fut défait. Enfin les assiégés manquant d'eau, & ne pouvant plus attendre le secours du Comte de la Trinité, se rendirent, à condition d'avoir vies & bagues sauves; mais ils n'oserent sortir de la place, que la capitulation n'eût été confirmée par le serment de ces Pasteurs, qu'ils avoient traités avec tant d'inhumanité.

Le Comte de la Trinité s'avance vers Angrogne.

Le Comte revint à Luserne avec son armée, le deuxième jour de Février; & il mit garnison dans S. Jean : mais il trouva un grand changement. Les Pasteurs d'Angrogne n'avoient plus les mêmes sentimens : tous avoient décidé qu'il étoit permis aux fidéles de prendre les armes, pour défendre, conserver, & étendre leur Religion; & le traité fait avec ceux de Pragelas avoit été ratifié & confirmé. Le Comte s'avança vers Sommeillette, dans les confins d'Angrogne; il attaqua les fortifications que les habitans du lieu avoient faites à la hâte avec du caillou; on combattit jusqu'au soir, & on perdit peu de monde de part & d'autre. Cinq jours après, le

CHARLES IX. 1561.

Les habitans se réfugient dans le Pré du Tour.

le Comte s'étant avancé vers Angrogne, perdit la plûpart de ses gens, & fut obligé de se retirer. Il déchargea sa fureur sur les maisons, que les païsans avoient abandonnées, pour se réfugier dans le Pré du Tour, & il en fit brûler plus de mille. Ce Pré est une petite vallée, sur les frontieres d'Angrogne, très-étroite, qui a deux mille pas de long, & qui contient environ deux cens chaumieres. Au Midi & au Nord, elle est naturellement fortifiée par des montagnes très-escarpées. Au Levant & au Couchant, on y entre par des sentiers fort étroits, rudes & difficiles. D'ailleurs elle est entourée par une petite riviere, qui n'est pas profonde, mais dont les rivages escarpés peuvent défendre l'entrée de la vallée. Ce lieu est fertile, abondant, commode, riche en pâturages, & arrosé de quantité de fontaines. Les païsans des environs en firent leur asile, & s'y étant retirés avec peu de provisions, ils construisirent sur le champ un moulin.

Le Comte attaqua d'abord le village de Rosa. Plusieurs fois repoussé, il revint si souvent à la charge, qu'il s'en rendit maître, & mit tout à feu & à sang. Ceux qui échapperent aux ennemis, se réfugierent dans la vallée de Luserne, dont les habitans vinrent au-devant d'eux, & eurent le triste spectacle de plusieurs femmes, qui avoient marché toute la nuit, & qui traînoient avec peine par la main leurs petits enfans.

L'armée du Comte entra dans la vallée de Luserne par trois endroits. Ceux qui gardoient les passages, soûtinrent avec bravoure le premier choc des ennemis; mais se voyant investis de toutes parts, ils se retirerent peu-à-peu, sans cesser de combattre, jusqu'à Villars, très-grand village, & qui n'a point de murailles. Ils furent obligés de l'abandonner, dès que la Cavalerie du Comte fut entrée dans la plaine. Les malades, les enfans, les femmes, & les vieillards se réfugierent dans les montagnes voisines; l'ennemi brûla toutes les maisons, & fit un horrible carnage de tous ceux qu'il trouva dedans. Peu de tems après le Pré du Tour fut attaqué à l'Orient par trois endroits. Le combat fut rude, long & opiniâtre. Le Comte perdit beaucoup de monde, parce que les habitans se tenoient derriere leurs retranchemens, & ne faisoient de sorties qu'avec beaucoup de précaution & d'avantage. L'attaque devint générale au Septentrion, comme à l'Orient; mais par-tout le soldat fut repoussé avec perte, & il n'en seroit pas resté un seul, si les habitans n'avoient pas été avertis que l'ennemi faisoit une irruption d'un autre côté.

Le Comte attaque le Pré du Tour.

En effet un détachement conduit par Louis de Monteil, Mestre de camp, & par ce Charles Truchet, dont nous avons déjà parlé, & qui avoit racheté sa liberté, s'étoit avancé vers le Nord; mais comme il se trouva assiegé par les habitans qui gardoient les passages, il revint sur ses pas, & gagna le haut d'une montagne que les habitans croyoient inaccessible, à cause des neiges & des glaces. De-là descendant par des lieux difficiles, & par des rochers couverts de buissons & d'épines, il fit une nouvelle attaque.

Victoire des Vaudois.

Les soldats animés par l'esperance du butin, & les Vaudois par le désir de sauver leurs vies & leurs biens, combattirent de part & d'autre avec une

ne extrême valeur. Mais les habitans d'Angrogne, fortifiés par la jonction de ceux de Luserne, fixerent enfin la victoire, qui avoit été jusqu'alors disputée, & forcerent l'ennemi de ceder. Un jeune homme de dix-huit ans tua Monteil, en presence de toute l'armée, sans qu'aucun de ses gens vînt le défendre. Un petit homme frappa Truchet d'une pierre, & le renversa; un autre survint, & lui coupa la tête avec sa propre épée. Soit que les Pasteurs eussent horreur, comme ils le disoient, de voir tant de sang répandu, soit qu'ils craignissent que leurs peuples ne fussent exposés à de nouveaux dangers, s'ils poursuivoient plus loin leurs ennemis; ils les rappellerent, & firent ainsi cesser le combat & le carnage.

CHARLES IX. 1561.

Cette victoire releva le courage des Vaudois, & mortifia extrêmement le Comte de la Trinité. Le désir de venger cet affront, & de réparer la perte causée par la témérité de Monteil & de Truchet, l'engagea à revenir quatre jours après. Il fit alors attaquer les habitans des Vallées par trois endroits. Une partie de son arméé, qu'il avoit partagée en trois, entra par Rosa, l'autre par la plaine, & la troisiéme par Tailleret. Les deux premieres se joignirent dans la plaine, entre Villars & Bobbio, où il étoit déja arrivé un gros de Cavalerie. Voyant qu'il y avoit peu de monde sur la cime de la montagne, appellée la Combe, elles firent tous leurs efforts pour s'en emparer. Les habitans, sans s'effrayer, sortirent deux ou trois fois de leurs retranchemens, & repousserent vigoureusement l'ennemi. Le Comte qui vit ses troupes plier, envoya quinze cens hommes pour les soûtenir. Les Vaudois de leur côté, en envoyerent cent; mais ceux-ci furent obligés d'abandonner après un long combat leurs retranchemens, & ils se retirerent sans beaucoup de perte.

Le Comte veut se vanger de cet affront sur les Vaudois.

Enflé de ce premier succès, le Comte crut qu'en pressant l'ennemi, il auroit une victoire complette: mais il ne tarda pas à éprouver que les vaincus reprennent quelquefois assez de courage & de forces, pour vaincre à leur tour. En effet les habitans animés par leurs femmes & par leurs enfans, & poussés par le désespoir, revinrent au combat, chargerent l'ennemi, & le mirent en fuite. Aussi-tôt les Pasteurs rassemblerent le peuple, & ordonnerent des prieres publiques, pour rendre graces à Dieu des avantages qu'il leur avoit fait remporter sur leurs ennemis; ils le prierent en même-tems de mettre fin à une guerre si ruineuse & si terrible. Les habitans des Vallées ayant reçu fort à propos un renfort qu'on leur envoya d'Angrogne, repousserent avec la même vigueur le détachement des ennemis envoyé contre Tailleret. A leur exemple ceux de Villars se défendirent avec courage, & l'ennemi fut chassé de leur païs, avec tant de perte, que depuis ce tems-là le Comte de la Trinité n'osa plus descendre dans la vallée de Luserne.

Il est repoussé avec beaucoup de perte.

Ce Général honteux de sa défaite, & affligé de tant de pertes, crut qu'il étoit de son honneur, qu'on ne dît pas que le vainqueur de tant de troupes réglées, avoit été si souvent vaincu par des païsans, auxquels il étoit très-supérieur en nombre; car son armée étoit de sept mille hommes. Il résolut donc, pour les vaincre sans péril, de les fatiguer & de les harceler sans cesse. A cet effet, le dix-sept de Mars, il partagea son armée en deux, des-

Nouvelle tentative du Comte

CHARLES IX. 1561.

descendit dans la vallée d'Angrogne, que les habitans avoient abandonnée, fit marcher ses troupes à travers des rochers escarpés, s'approcha le plus près qu'il put du Pré du Tour, & l'attaqua du côté de l'Orient par trois endroits, distans l'un de l'autre d'environ six vingt pas.

fur le Pré du Tour.

Les habitans avoient élevé trois Forts, pour en fermer les avenuës; le premier sur le haut de la montagne, l'autre au milieu, & le troisiéme au pied. Ceux qui gardoient ce dernier poste, voyant que le Comte attaquoit le premier & le plus haut, vinrent sur le champ au secours de ceux qui le défendoient. Ils reçurent en même tems le renfort envoyé de Luserne; & ayant réüni toutes leurs forces, ils repousserent, & mirent en fuite les troupes qui les avoient attaqués. Sebastien de Virgile, un des principaux Officiers ennemis, eut les deux cuisses percées d'un coup d'arquebuse.

Il est encore battu.

Pendant qu'on chassoit les ennemis du premier fort, un autre détachement attaquoit le second qui étoit au milieu. Les habitans n'étant pas en état de le garder, l'abandonnerent & n'y laisserent que cinq hommes pour le défendre. La vigoureuse résistance de ces braves païsans donna à ceux qui défendoient le fort d'en haut, le tems de chasser l'ennemi & de venir à leur secours. En effet une grêle d'arquebusades, de dards, & de pierres ayant forcé les troupes du Comte à se retirer, on vit aussi-tôt les défenseurs du premier retranchement voler au second. Le combat recommença; il fut long & meurtrier: mais enfin les soldats ne pouvant plus résister au feu des païsans, aux fléches, & aux grosses pierres dont ils les accabloient, furent obligés de s'enfuir en desordre, & abandonnerent aux vainqueurs les mantelets de bois qu'ils avoient apportés pour se couvrir, avec les retranchemens qu'ils avoient élevés. On dit que le Comte de la Trinité fut ce jour là en très-grand danger de perdre la vie. Du côté des Vaudois, il n'y eut que deux hommes de tués. Le Comte en perdit beaucoup plus, mais on n'en sçait pas le nombre; car une partie des morts fut mise dans des chariots, & emportée; l'autre resta au pouvoir des Vaudois, qui eurent soin de les enterrer.

Les succès des Vaudois étonnent leurs ennemis mêmes.

Le Comte frappé de ces tristes évenemens, avoüoit franchement qu'il n'avoit jamais trouvé dans ses soldats tant de foiblesse & de lâcheté. Les Vaudois de leur côté publierent que dans un si grand nombre d'escarmouches, d'attaques & de combats, ils n'avoient perdu que quatorze de leurs compatriotes. Ce succès parut aux ennemis mêmes si étonnant & si merveilleux, qu'on disoit tout haut dans l'armée du Duc de Savoye, que cette guerre avoit été entreprise contre la volonté de Dieu. On raconte encore que Sebastien de Virgile partant de son auberge d'un air menaçant, pour venir au combat, & ne respirant que le carnage, son hôtesse lui prédit qu'il connoîtroit par sa propre expérience, laquelle des deux causes étoit la meilleure, celle du Duc de Savoye, ou celle des Vaudois; parce que la victoire suivroit le parti le plus juste. Ce Commandant ayant été blessé, & rapporté à demi-mort à l'auberge, l'Hôtesse s'écria: Que la cause des Vaudois étoit certainement la meilleure, puisqu'une poignée de païsans avoit vaincu & mis en fuite une si puissante armée.

Ceux

Causes auxquelles on les attribuë.

Ceux qui ont voulu diminuer la gloire des Vaudois, ont attribué leurs succès à la situation des lieux, & ont dit, qu'il n'étoit pas surprenant que des gens accoûtumés à marcher dans des lieux inaccessibles, en eussent chassé des troupes qui ne connoissoient point le païs; que si le combat se fût donné en plaine, ils n'auroient pas eu tant de courage & de bonheur. Ceux qui ont écrit ces événemens ajoûtent, pour en exagerer le merveilleux, que presque tous ceux qui furent blessés par les Vaudois, moururent de leurs blessures. Pour moi, qui ne puis souffrir qu'on trouve par-tout du miracle, j'ai cherché la cause naturelle d'un effet qui paroît si étonnant. Des gens dignes de foi m'ont assûré que les habitans des Vallées sont dans l'usage de tremper la pointe de leurs épées, leurs dards, leurs fleches, leurs épieux, & les balles même de plomb dans le suc de ce qu'ils appellent Fore ou Phtore (1), plante qui croît en abondance dans ces lieux, & qu'on nomme vulgairement du poison. Or les Médecins sçavent qu'il n'est point de venin dont l'effet soit si prompt.

Le lecteur sera surpris de trouver ici que dans tout le païs des Alpes cette plante a une autre vertu bien differente de la premiere. Les habitans trempent dans le suc de la Fore, ou Phtore, la Pointe des couteaux, dont ils se servent pour tüer les poules, les poulets, & généralement toutes les espèces de volailles, qui sont bonnes à manger, & qu'on sert dans toutes les auberges. Ils enfoncent ces couteaux sous les aîles de ces volailes; aussi-tôt elles perdent leur sang & meurent, mais sans contracter aucune mauvaise qualité : tout ce qui en arrive, est que la chair en devient plus tendre, & que l'on en peut manger sur le champ. Je laisse le soin d'expliquer cet effet, à ceux qui sont profession d'entrer plus avant dans les secrets merveilleux de la nature.

Propositions de paix.

Le Comte de la Trinité voyant que ses troupes n'avoient plus la même ardeur dont elles étoient d'abord animées, déséspéra de pouvoir se rendre maître de la Vallée d'Angrogne par les armes. Il eut recours à la négociation, & employa plusieurs personnes, pour sonder les dispositions des Vaudois, & les déterminer à un accommodement.

Elle pense échoüer par un facheux accident.

Pendant qu'on alloit & venoit de part & d'autre, on agita dans les Vallées, s'il ne leur étoit pas permis de surprendre la nuit, & de battre l'armée du Comte, qui étoit dans la vallée de Luserne. Rien n'étoit plus aisé, parce que le soldat ne faisoit pas bonne garde. Après avoir déliberé, on jugea qu'on ne devoit pas le faire, de peur de troubler la négociation. Elle pensa néanmoins échoüer par un accident fâcheux. Le Comte de Raconis, à qui cette guerre déplaisoit, & que les Vaudois sçavoient être plein de bonne volonté pour eux, leur envoya un homme de Briqueras, nommé François de Gilles. Cet homme de bien, après avoir exécuté sa commission, voulut absolument retourner le soir à Briqueras: les Pasteurs & les Syndics firent inutilement leurs efforts pour le retenir jusqu'au lendemain

(1) M. Dupuy veut qu'on lise *Thore*, & il renvoye à Dalechamp, t. 2. p. 1735. pour être instruit à fond de la *Thore* des Vaudois. Il ajoute que c'est une espèce d'*Aconit*.

CHARLES IX. 1561.

main. Il s'en défendit sur les ordres que de Raconis lui avoit donnés, de revenir dans le jour lui rendre compte de ce qu'il auroit fait. Il partit donc, & étant arrivé au bout de la vallée d'Angrogne, il tomba entre les mains de deux Vaudois, qui pour venger les mauvais traitemens qu'ils avoient reçûs, le massacrerent, sans faire attention que les députés ou envoyés sont des personnes sacrées.

Le Comte ressentant, comme il devoit, toute l'énormité de cet attentat, laissa là le traité de paix qu'on avoit entamé, & demanda avant toutes choses qu'on lui livrât les deux meurtriers. On les prit, & on les lui remit à ces conditions : Qu'on ne les contraindroit point à rien faire contre les mouvemens de leur conscience : Qu'on ne leur proposeroit rien de contraire à leur maniere de servir Dieu : Qu'ils seroient promptement jugés selon les loix : Qu'étant condamnés, ils seroient exécutés sur les confins d'Angrogne, pour servir d'exemple à toute la vallée, & que l'on n'en pourroit tirer aucune conséquence contre les droits, les privilèges & les libertés des habitans de cette vallée. Les Vaudois furent comblés de loüanges pour cette action, qu'on regarda comme une preuve autentique de leur équité & de leur droiture. Le Duc de Savoye qui avoit entrepris cette guerre contre son inclination, en fut touché, aussi-bien que son Conseil.

Droiture & équité des Vaudois.

Le Comte de la Trinité ne laissa pas de mettre garnison dans les environs de Luserne & d'Angrogne, de marcher vers Perouse, de camper proche la vallée de S. Martin, & d'y demeurer un mois entier. Comme les habitans d'Angrogne s'étoient retirés dans le Pré, dont le Comte n'avoit pû se rendre maître par la force, il espéra qu'en fermant les passages des vivres, la disette & la faim les forceroient enfin à se rendre. Il fut trompé. Ces hommes accoûtumés à vivre de peu, & dont le courage avoit déjà surmonté tant de difficultez, firent voir qu'ils étoient encore capables de surmonter la faim.

Un mois après, le Comte revint (c'est-à-dire le 17 d'Avril). Il envoya devant un corps d'Infanterie Espagnole, avec la garnison de la Tour; il gagna la montagne de Tailleret, prit le chemin, qui descend dans le Pré vers le Midi, & s'étant emparé de ce lieu, fit crüellement massacrer tout ce qu'on surprit au lit, d'hommes, de femmes & d'enfans. En même tems, il avoit envoyé deux autres corps de troupes, pour se rendre au même endroit par les confins d'Angrogne; l'une par le haut, & l'autre par le bas. Les Vaudois ayant apperçu les ennemis dès le matin, donnerent le signal; le combat commença, & après un rude choc les Espagnols furent chassés avec perte. Ce succès répandit la terreur dans l'armée du Comte; elle se retira avec précipitation, & dès le même jour elle arriva à Cavors, village à deux milles du lieu où le combat s'étoit donné.

Nouvelle victoire des Vaudois.

Plusieurs ont crû que si les Vaudois avoient poursuivi les fuyards dans cette occasion, & dans celle qu'ils eurent un mois auparavant, l'armée du Duc de Savoye auroit été entierement défaite. Mais étant en si petit nombre, épuisés d'ailleurs par les veilles, les travaux & les fatigues, & la poudre leur manquant, ils jugerent qu'il étoit plus prudent & plus sûr de ne point

point s'éloigner de leurs retranchemens. On dit encore que les habitans des Vallées en userent ainsi; parce que dès le commencement de la guerre ils s'étoient fait une loi d'épargner, autant qu'ils pourroient, le sang de leurs ennemis.

On arrêta dans le Conseil du Prince, que pour réduire les Vaudois, on feroit le dégât dans leurs terres, on ravageroit leurs bleds, on couperoit leurs arbres & leurs vignes, & qu'on éleveroit deux Forts dans la vallée d'Angrogne. Pour exécuter ces ordres, on fit partir de Briqueras un détachement de Cavalerie, avec ordre de se rendre à S. Jean; mais il reçut en chemin un contre-ordre du Prince, & l'expédition fut remise à un autre tems.

Conditions que la Cour de Savoye impose aux Vaudois.

Les Vaudois de leur côté ne cessoient de négocier avec le Comte de Raconis; ils l'engagerent à présenter à la Duchesse Marguerite épouse du Duc de Savoye, deux requêtes, dans lesquelles ils exposoient le bon droit de leur cause. On y répondit, & on ajoûta à la réponse ces conditions : Que les Vaudois souffriroient qu'on célébrât dans leur païs le Service divin, selon les rits & les cérémonies de l'Eglise Romaine : Qu'ils renvoyeroient leurs Pasteurs : Qu'ils ne tiendroient plus à l'avenir de prêche ou d'assemblée, selon leur coutume : Qu'ils seroient tenus de racheter leurs prisonniers, & qu'il seroit libre au Prince de faire construire des Forts dans tous les lieux qu'il lui plairoit.

Réponse des Vaudois.

Les Vaudois répliquerent, par rapport à la premiere condition : Qu'ils n'empêchoient pas qu'on ne célébrât chez eux la Messe, pourvû qu'on ne les forçât pas d'y assister, de contribuer à la dépense, ou de rien faire dont on pût conclure qu'ils approuvoient ou autorisoient ces cérémonies. Ils dirent sur la seconde proposition : Que si quelques-uns de leurs Pasteurs étoient suspects au Prince, ils consentoient qu'on les congédiât; mais qu'ils ne seroient point renvoyés, qu'on n'en eût fait venir d'autres pour les remplacer, de peur que leurs Eglises destituées de Pasteurs, ne devinssent la proye des Loups. Sur la troisiéme condition, ils remontrerent très-humblement : Que la rançon de leurs prisonniers étoit au dessus de leurs forces; parce que leurs biens ayant été pillés, & leurs maisons brûlées, il ne leur restoit qu'un souffle de vie, pour respirer après la paix : Qu'ils supplioient instamment le Prince, de vouloir bien leur rendre ces malheureux sans argent, & d'accorder la liberté à ceux qui avoient été condamnés aux galeres pour cause de Religion. Pour réponse à la quatriéme proposition; les Vaudois promirent au Prince une fidelité inviolable & une parfaite obéïssance; ils conjurerent son Altesse de vouloir bien regarder des sujets rentrés en grace, comme des murailles & des fortifications, plus que suffisantes pour rendre imprenable un païs, qui étoit déja naturellement fortifié par sa situation, & de ne faire construire ni Forts ni citadelles dans leurs vallées.

Conclusion de la paix & à quelles conditions

Enfin la Paix fut concluë à ces conditions, qui furent mises par écrit : Qu'on oublieroit le passé : Que le Prince par sa clémence pardonneroit aux habitans des Vallées, ses sujets, tout ce qui s'étoit fait pendant la guerre : Qu'il leur accorderoit la liberté de conscience, avec la permission de tenir

Charles IX. 1561.

leurs aſſemblées, & de faire prêcher; mais ſeulement dans les lieux qui ſeroient marqués, & non ailleurs : Que les Paſteurs pourroient néanmoins franchir ſes bornes preſcrites, non pas pour tenir des Prêches, mais pour viſiter & conſoler les malades, & s'acquitter des autres fonctions de leur miniſtére : Que ſi par hazard on les interrogeoit ſur leur Doctrine, ils pourroient librement répondre ſans avoir rien à craindre pour leur vie & leurs biens : Que ceux qui étoient abſens pour cauſe de Religion, pourroient en toute ſûreté rentrer dans leurs maiſons, y exercer la Religion qu'ils avoient reçuë de leurs ancêtres, & aſſiſter aux Prêches & aſſemblées qui ſe tiendroient dans les lieux ou il ſeroit permis de les faire & de la maniere qui leur ſeroit accordée; nonobſtant les promeſſes, abjurations, ou actes contraires, qu'ils auroient pû faire : Que ceux qui avoient été proſcrits, ou pour cauſe de Religion, ou pour avoir pris les armes à ce ſujet, rentreroient en poſſeſſion de leurs biens : Qu'ils pourroient implorer le ſecours des Loix, pour contraindre leurs voiſins à la reſtitution des beſtiaux & des meubles, qu'ils leur avoient enlevés; mais qu'ils ne pourroient les retirer des mains des ſoldats, qu'en leur en payant la juſte valeur : Qu'ils joüiroient à l'avenir des libertés, éxemptions & priviléges, dont ils demandoient la conſervation; pourvû qu'ils fiſſent voir par des titres & des piéces autentiques, qu'ils avoient été bien & dûëment accordés à leurs ancêtres, & qu'ils en avoient fait un bon & legitime uſage : Que le Prince établiroit dans toutes les Vallées de ſon domaine des Magiſtrats pour leur rendre juſtice; & qu'il n'omettroit rien pour leur perſuader, qu'il les tenoit ſous ſa protection, les regardoit & les traitoit comme ſes autres ſujets: Qu'ils donneroient aux Magiſtrats les noms de ceux qui avoient été bannis, éxilés, ou obligés de s'abſenter pour cauſe de Religion : Qu'ils ne ſeroient point tenus de contribuer aux frais des fortifications de Villars, à moins qu'ils ne vouluſſent d'eux-mêmes, & de leur propre mouvement, obliger en cela le Prince : Que le Gouverneur, qui ſeroit mis dans la citadelle de Villars, ne pourroit, ſous pretexte du ſervice du Prince, rien entreprendre ſur les conſciences & les biens des habitans des Vallées : Qu'il leur ſeroit libre de faire venir des Paſteurs, à la place de ceux qu'il plairoit au Prince de renvoyer; (on exclut de cet article le Paſteur de Pragelas, nommé Martin:) Que dans tous les lieux où les Vaudois pourroient tenir leurs aſſemblées, & faire prêcher à leur maniere; le Prince pourroit de même faire célébrer la Meſſe, & toutes les cérémonies uſitées dans l'Egliſe Romaine : Que les habitans des Vallées auroient ſoin qu'il ne fût fait aucune inſulte à ceux qui s'aſſembleroient pour ces cérémonies; comme ils ne pourroient de leur côté être inſultés, ni forcés d'aſſiſter à ces cérémonies, ou de rien faire qui ſemblât les approuver ou autoriſer: Que le Prince leur remettroit tout ce qu'il pourroit éxiger pour les fraix de la guerre; & qu'il leur feroit même grace des huit mille écus d'or, qu'ils avoient été obligés de promettre au Comte de la Trinité; en ſorte que leurs obligations ou billets ſeroient nuls & de nul effet: Qu'on leur rendroit leurs priſonniers à un prix juſte, raiſonnable & proportionné à leurs facultés: Enfin qu'en vertu de ce traité, on rendroit la liberté à ceux qui avoient été con-

condamnés aux galéres pour cause de Religion. Le Traité fut conclu à Cavors le 5. de Juin, & signé pour le Prince, par Philippe de Savoye Comte de Raconis; pour les habitans des Vallées, par François Duval & Claude Berge, Pasteurs de Villars & de Tailleret; & par George Monastier & Michel Raimondet Syndics (1).

CHARLES IX. 1561.

Ainsi se termina, à des conditions plus désavantageuses qu'honorables, la guerre contre les Vaudois, que le Duc de Savoye avoit entreprise comme malgré lui. Ce Prince sage & prudent voulant gagner la confiance de ce peuple malheureux, dont il avoit admiré la constance & la fermeté, voulut bien leur laisser pour Commandant celui qui leur avoit appris le métier de la guerre, & qui les y avoit conduits avec tant de succès. C'étoit un Capitaine plein de courage & de valeur, que la Religion avoit fait venir dans ce païs. On l'appelloit Castro-Caro, d'un château de ce nom situé dans la Toscane.

Réflexions sur cette paix.

Dans le tems qu'on en usoit ainsi avec les habitans des Vallées du Piémont, on punissoit très-sévérement dans les Païs-bas ceux qui étoient suspects en matiere de Religion. Pour inspirer une plus grande terreur, on brûloit les maisons des particuliers, où se faisoient les assemblées: Antoine Perrenot, Cardinal de Granvelle, employoit tous ses soins pour empêcher que le mal, qui avoit été apporté d'Allemagne, & qu'il voyoit déja répandu dans toute la France, ne s'étendît plus loin. Les Protestans attribuerent à ce Ministre l'érection de quelques nouveaux Evêchés, dont nous avons parlé. Il n'en fallut pas d'avantage pour le leur faire regarder comme un ennemi déclaré, qui sous un titre en apparence plus doux, avoit trouvé le secret d'imposer à des hommes libres le joug insupportable de l'Inquisition, dont le nom seul est odieux.

Les Protestans des Païs-bas sont maltraités.

Les Protestans entreprirent de prouver qu'on ne les maltraitoit, que parce qu'ils étoient calomniés. Pour cet effet ils dresserent une profession de Foi, qu'ils firent présenter au Roi d'Espagne: ils le supplierent de vouloir bien la lire, de faire cesser les suplices qu'on exerçoit injustement contre des innocens, & de ne les pas condamner sans les entendre. Ils réprésentoient dans leurs remontrances: Que les troubles des Païs-bas étoient excités par deux sortes de personnes, qui avec des vûës & des passions contraires, tendoient au même but, & vouloient ôter la liberté des suffrages dans les jugemens: Que les uns, par un zéle indiscret & par une fausse pieté, entreprenoient de défendre avec opiniâtreté, & de conserver toutes les erreurs introduites dans la maison de Dieu, sans vouloir se rendre à aucune des raisons qui combattoient leurs sentimens: Que les autres appréhendoient qu'une Doctrine, qui attaquoit leurs passions & leurs inclinations dére-

Leurs remontrances.

(1) La Popeliniere qui rapporte ce Traité au long l. 7. p. 254. dit que les députés des Vaudois étoient, George Monastier Syndic d'Angrogne & Ambassadeur des Vallées; Constantio Dialestini, autrement Renbaldo, Syndic de Villars; Pirrone Arduino Envoyé de la Communauté de Bobbio; Michel Raimondet Envoyé de la Communauté de Tailleret; de la Rua de Bonnet confin de la Tour; Jean Malanotte Envoyé des particuliers de S. Jean; Pierre Pascal Envoyé de la Communauté de la vallée S. Martin; & Thomas de Roman de S. Germain Envoyé de la Communauté dudit lieu & de toute la vallée de Perouse. *L'Edit. Anglois.*

CHARLES IX. 1561.

dereglées, ne prît enfin le dessus: Qu'on ne pouvoit, sans une arrogance intolérable, condamner ceux qui appuyoient leur Doctrine sur les SS. Ecritures: Qu'il y avoit une insigne folie, à préferer les inventions des hommes à la parole de Dieu, règle sûre & infaillible de la verité: Qu'il ne faloit employer dans les disputes sur la Religion, que l'épée à deux tranchans de la divine Parole, & non pas le fer & le feu: Que ces moyens violens perdoient les ames, bien loin de les sauver, & rompoient les volontés, au lieu de les plier & de les porter à l'accomplissement des devoirs. La profession de Foi des Protestans des Païs-bas étoit entierement conforme à celle des Protestans de France. Cependant pour adoucir l'esprit de Philippe, & dissiper tous les soupçons qu'on auroit pû lui inspirer sur leur fidélité & leur obéïssance, ils ajoûterent: Qu'ils regardoient comme un devoir indispensable, d'obéïr aux Puissances que Dieu a établies; de leur payer les tributs, de leur rendre tous les honneurs qui leur sont dûs, & de prier le Seigneur pour leur santé & leur prosperité.

Affaires de France.

Au commencement de cette année, on arrêta dans le Conseil du Roi: Que pour mettre Sa Majesté en état de diminuer ses subsides, on retrancheroit une partie des dépenses de sa maison: Que les gages des Gentilshommes de la Chambre & des autres Officiers seroient réduits à la moitié; & qu'on retrancheroit un tiers sur les pensions, excepté sur celles que la liberalité du Roi avoit accordées en forme de pension viagere aux étrangers; soit qu'ils fussent dans le Royaume, soit qu'ils en fussent dehors.

Memoire présenté au Roi de Navarre.

Cette exception donna lieu à un mémoire qui fut présenté au Roi de Navarre. On y faisoit voir que toutes les dépenses faites en faveur des étrangers en tems de paix, étoient à charge à l'Etats, & absolument inutiles. „ Nos Rois, disoit-on dans ce mémoire, se sont autrefois contentés „ d'avoir une Garde composée d'Ecossois; parce que ces peuples étoient „ toûjours en guerre avec les Anglois, nos ennemis; mais on ne faisoit „ point de pension à ceux qui demeuroient en Ecosse. Quand la Maison „ d'Autriche s'est alliée avec la Maison de Bourgogne, nos Rois ont fait „ alliance avec les Suisses, qui ont une très-bonne Infanterie: Tout le „ monde cependant convient que cette alliance, utile pendant la guerre, „ est ruineuse en tems de paix. Les Suisses ont dépoüillé la Maison d'Au„ triche de la plus grande partie de leur ancien domaine; ils leur ont en„ levé leurs terres, leurs villes, leurs places, les lieux où sont nés & où „ reposent leurs ancêtres. Ils n'apprehendent que la trop grande puissan„ ce d'une Maison qui se croira toûjours en droit de répéter ce qu'ils lui „ ont pris. Ils ont autant besoin de notre protection pendant la paix, que „ nous avons besoin de leur Infanterie pendant la guerre. Ainsi il ne faut „ pas craindre que les Suisses se séparent de nous. Pour les Allemands, ils „ ne peuvent se passer de notre amitié, dont ils viennent en ces derniers „ tems de ressentir les avantages. Nous ne devons pas mépriser leur at„ tachement pour nous; il est à propos de le cultiver, mais non de l'a„ chetter, si ce n'est qu'on veüille accorder quelque pension modique à „ des Officiers de Cavalerie & d'Infanterie, afin qu'ils soient toûjours prêts „ à faire des levées de troupes dans le besoin, & à nous servir dans les oc-

„ ca-

„ casions pressantes. Il ne faut donc payer aux Allemans ni solde ni ap-
„ pointemens; & ce seroit plûtôt à eux à payer tribut à la Couronne de
„ France, en reconnoissance de la protection dont elle les honore. Il n'y
„ a dans toute l'Italie aucun Souverain, si vous en exceptés la Seigneurie
„ de Venise, dont le Roi doive rechercher l'amitié: mais selon les loix de
„ cette sage République, il n'est permis à aucun de ses sujets de recevoir
„ pension de quelque Prince étranger que ce puisse être. L'Italie, qui a
„ toûjours été ouverte à la puissance de la France, ne l'est pas moins au-
„ jourd'hui qu'autrefois; le Roi est maître du Maquisat de Saluces; Cen-
„ tal, Tende, & les autres barrieres des Alpes sont ouvertes; & on peut
„ aisément descendre par-là dans le païs qui est au-dessous. D'ailleurs il y
„ aura toûjours entre le grand nombre des Princes qui partagent l'Italie,
„ assez de jalousies, de differends, & de guerres, pour en ouvrir à Sa
„ Majesté toutes les entrées, lorsqu'il lui plaira d'en profiter. Pour ce qui
„ est du Pape, il ne doit jamais oublier que ses prédécesseurs ont toûjours
„ trouvé un azile assuré en France; que l'Eglise Romaine tient de la libera-
„ lité de nos Rois le riche & ample patrimoine qu'elle possede; & qu'ainsi
„ elle a besoin, pour le conserver & l'augmenter, de la même protection
„ qui le lui a acquis. S'il se trouvoit dans la suite quelque Pape assez in-
„ grat, pour oublier tant de bienfaits, & assez téméraire, pour faire quel-
„ que entreprise contre la gloire & les intérêts du nom François, il y au-
„ roit toûjours en France des gens de tête & de main, capables de tirer
„ une juste vengeance de son ingratitude & de sa témerité; il y en auroit
„ toûjours qui marchant sur les pas de Nogaret (1), sçauroient mette le
„ Pontife à la raison, & le faire rentrer dans son devoir.

Les Italiens, par leur avarice & leurs intrigues, s'étoient déja rendus très-suspects à ceux qui avoient quelque connoissance des affaires, & qui pénétroient un peu dans l'avenir. On sentit donc bien que ces réflexions tendoient à prouver, non seulement qu'il ne faloit leur faire aucune liberalité, mais que suivanr les loix du Royaume, on devoit les exclure, comme les autres étrangers, de la magistrature & des dignités, leur ôter les riches bénéfices qu'ils possedoient dans le Royaume, & les obliger d'en sortir, en leur faisant perdre les idées de fortune que notre ignorance & notre foiblesse leur avoient fait concevoir.

Le Roi de Navarre craignant que la Reine-mere, qui étoit Italienne, ne regardât le dernier article du mémoire, comme une injure faite à sa personne, ne voulut pas le faire lire au Conseil. Cependant pour commencer le retranchement des dépenses par une action d'éclat, ce Prince fut d'avis de casser les compagnies de Cavalerie Ecossoise. Quelque estime que les Grands du Royaume, & Coligny entre les autres, fissent de leur valeur, quel-

On casse les compagnies Ecossoises.

(1) Guillaume de Nogaret de S. Felix, Gentilhomme de Languedoc, & Chancelier de France, qui passa les Monts, & a Anagni le 7. decembre 1303. prit le Pape Boniface VIII. qui devoit publier le lendemain une Bulle, par la quelle il excommunioit le Roi Philippe le Bel, dispensoit ses sujets de son obéissance, & donnoit son Royaume au prémier occupant; & ce fut lui qui donna, dit-on, un soufflet à Boniface VIII.

CHARLES IX. 1561.

quelques loüanges qu'on donnât aux bons services qu'elles avoient rendus dans les dernieres guerres, & quelque persuadé qu'on fût qu'il étoit juste d'avoir égard au mérite d'une nation, avec laquelle on avoit toûjours été en liaison; cet avis fut d'autant plus aisément suivi, que la plus grande partie des Ecossois étoit attaché à la doctrine des Protestans, & principalement Jaques Hamilton Comte d'Arran leur Commandant, que les Guises avoient dernierement si maltraité à cause de sa Religion.

Retour du Prince de Condé à la Cour.

Le Roi partit d'Orleans le 5. de Fevrier pour se rendre à Fontainebleau. Il manda aussi-tôt le Prince de Condé, qui s'étoit retiré à la Fere sur Oyse. Ce Prince vint en poste à Paris; il assembla ses amis, qui y étoient venus de toutes parts, & il en partit pour Fontainebleau avec un grand cortege; mais il eut soin de le renvoyer en chemin, pour ne pas donner de soupçons. Il arriva à la Cour, n'ayant avec lui que François Comte de la Roche-Foucaud, & Senarpont, Lieutenant-général de Picardie. A son arrivée, il salüa le Roi & la Reine mere, qui le reçurent avec beaucoup de bonté.

Le Roi dans son Conseil le déclare innocent.

Le Lendemain ce Prince fut admis dans le Conseil secrèt, comme on en étoit convenu. Il commença par se justifier de ce qu'on lui avoit imputé, puis il demanda au Chancelier de l'Hôpital, s'il avoit quelques preuves à alleguer contre lui; Le Chancelier ayant répondu qu'il n'en avoit aucune; tous les Grands qui étoient au Conseil déclarerent unanimement, qu'ils étoient persuadés de l'innocence du Prince de Condé. Tous furent d'avis, que s'étant pleinement justifié des crimes qu'on lui avoit imputés, il reprît au Conseil la place qui convenoit à son rang, & qu'il avoit coutume de remplir.

On dressa sur le champ l'Arrêt, par lequel le Roi séant en son Conseil, en présence de la Régente, des Princes de son sang, & de ses Conseillers d'Etat, déclaroit: Qu'il avoit des preuves certaines de l'innocence du Prince de Condé; & qu'il lui permettoit de poursuivre au Parlement de Paris, appellé communément la Cour des Pairs, une plus ample justification ou attestation de son innocence. S. M. ordonnoit encore que cet arrêt seroit publié & enregistré, & que pour le rendre notoire à toute la terre, on en envoyeroit des copies à tous les Ambassadeurs ou Envoyés que S. M. entretenoit chez les Princes ses alliés. L'arrêt étoit datté du 13. de Mars. Peu de tems après, le Prince de Condé revint à Paris, pour en solliciter par lui-même & presser l'enregistrement.

Differends entre la Regente & le Roi de Navarre.

Les differends, qui s'éleverent sur ces entrefaites entre la Regente & le Roi de Navarre, troublerent la Cour. Le Prince se plaignoit du mépris que Catherine faisoit de sa personne, & de l'injuste préference qu'elle donnoit aux Lorrains, dont il avoit toûjours reconnu les mauvaises intentions sous les regnes de Henri II. & de François II. Il se plaignoit encore de ce qu'on portoit tous les jours les clefs du Château au Duc de Guise, au lieu de les lui apporter.

Plaintes du Roi de Navarre

Le Roi de Navarre ajoûtoit: Que jusqu'alors il avoit sacrifié tous ses sujets de mécontentement à la tranquillité de l'Etat: mais que son silence ayant

ayant rendu ses ennemis plus audacieux & plus entreprenans, il ne pouvoit plus souffrir leurs insultes : Que sa patience, dont ils abusoient, étoit à bout : Qu'il ne pouvoit plus rester à la Cour, si les Lorrains continuoient d'y avoir le même crédit ; & que si la Reine ne les faisoit rentrer dans leur devoir, il étoit résolu de se retirer incessamment.

Réponse de la Reine à ces plaintes.

La Regente répondit : Qu'un de ses principaux soins avoit toûjours été & étoit encore de distinguer, & d'obliger le Roi de Navarre en tout : Qu'au reste elle ne voyoit aucune raison d'éloigner les Princes de Lorraine, qui avoient les premieres charges de la Cour, & dont les fonctions les attachoient nécessairement à la personne de S. M. Qu'au contraire elle voyoit bien que si elle accordoit aujourd'hui une chose, on en demanderoit demain une autre ; & qu'ainsi il n'y auroit jamais de fin aux plaintes : Qu'elle vouloit cependant donner au Roi de Navarre des marques certaines du desir sincere qu'elle avoit de le contenter, & de faire cesser ses reproches sur la garde du château : Que pour cela elle donneroit ordre aux Capitaines des Gardes de porter tous les jours les clefs dans sa chambre ; quoique ce fût un droit attaché à la charge de Grand-Maître de la maison du Roi, dont le Duc de Guise étoit revêtu, & que le Connêtable de Montmorency eût toûjours joüi de ce droit, tandis qu'il avoit eu cette charge.

Le Roi de Navarre, les Princes, & les grands Officiers de la Couronne se disposent à quitter la Cour.

Le Roi de Navarre indigné de cette réponse, soûtint que les clefs du château avoient été portées au Duc de Montmorency, non comme Grand-Maître, mais comme Connêtable, parce qu'en cette qualité les Loix du Royaume lui donnoient le droit de commander par tout où il se trouvoit. Enfin on s'échauffa tellement de part & d'autre, que le Roi de Navarre se prépara à quitter la Cour dès le lendemain. En effet, il envoya ses équipages à Melun ; & on le vit botté, prêt à partir, avec les Princes du Sang, & le Duc de Montpensier, quoique ce dernier ne le fit qu'à regret. Le Connêtable de Montmorency, ses fils, & les deux freres Colignis se disposoient aussi à partir, & à laisser les Lorrains seuls à la Cour, pour les rendre plus odieux. Ils firent même entendre qu'ils n'iroient pas plus loin qu'à Paris, & qu'ils y feroient donner au Roi de Navarre la Régence du Royaume, qui lui appartenoit.

Le Roi retient le Connêtable. Le Roi de Navarre reste à la Cour.

La Reine inquiéte, & craignant les suites de cette rupture, en avertit le Roi, qui ayant aussi-tôt mandé le Connêtable, & ayant chargé le Cardinal de Tournon de le lui amener, lui défendit expressément de quitter la Cour, dans des circonstances où il étoit nécessaire que le premier Officier de l'Etat fût auprès de sa personne, pour y faire les fonctions de sa charge. Le Roi étoit accompagné des quatre Secretaires d'Etat, prêts à écrire ce qui se passeroit, & à en dresser même, s'il étoit besoin, un acte public. Soit que la chose eût été communiquée auparavant au Connêtable, comme on l'a cru, soit qu'il n'en sçût rien, des ordres si précis le firent changer de résolution, & le déterminerent à ne point partir. Le Connêtable restant à la Cour, ce fut une nécessité au Roi de Navarre de demeurer aussi ; car il étoit de conséquence pour son honneur, de ne pas faire connoître qu'on pouvoit se passer de lui pour l'administration des affaires, & agir sans sa participation & son autorité.

Le

CHARLES IX. 1561. Embarras de la Regente.

Le bruit s'étant répandu que la Reine, broüillée avec le Roi de Navarre, s'étoit tournée du côté des Guises; l'assemblée qui se tenoit pour rédiger les cahiers de la ville & prévôté de Paris (comme on faisoit en même tems dans les autres Provinces) hâtoit ses déliberations autant qu'elle pouvoit. On parloit dans ces assemblées de l'administration du Roïaume, d'éloigner certaines personnes du gouvernement, d'en mettre d'autres en leur place; de faire rendre compte aux Guises de la mauvaise administration des Finances sous les regnes de Henri II. & de François II. & de faire rendre les gratifications excessives accordées par Henri à ces Princes, au Maréchal de S. André, à la Duchesse de Valentinois, à ses gendres, & autres. Le but de ceux qui faisoient ces propositions, étoit qu'ils fussent tous exclus du Conseil, tandis qu'on y examineroit ces articles. On enveloppa le Connêtable dans la déliberation; mais on y ajouta la clause : au cas qu'il se trouvât être du nombre de ceux qui devoient être recherchés.

Quoiqu'on fût convenu aux Etats d'Orleans, que les assemblées des Provinces ne traiteroient en aucune maniere de ce qui avoit été réglé, concernant l'administration de l'Etat, elles ne laissoient pas d'en faire le sujet de leurs déliberations; persuadées, comme on le disoit alors, que c'est aux Etats à juger à qui appartient la Régence du Royaume & qu'il n'est pas au pouvoir des Princes du Sang d'y renoncer, pour la faire passer à d'autres. L'assemblée de Paris s'y portoit avec d'autant plus de zéle, qu'elle espéroit d'engager les assemblées des Provinces à suivre son exemple.

Elle se réconcilie avec le Roi de Navarre.

La Reine-mere ne trouva point de reméde à ce mal plus prompt & plus efficace, que de se réconcilier au plutôt avec le Roi de Navarre. C'est ce qu'elle fit par l'entremise du Connêtable. Pour rendre leur union plus solide, on convint que le Roi de Navarre seroit déclaré dans toutes les Provinces Lieutenant-général du Royaume, & que la Régente ne feroit rien que par ses conseils, & de son consentement. Ces conditions & quelques autres qu'on y ajouta, furent rédigées par écrit, & inserées dans les regiftres du Conseil par les quatre Secretaires d'Etat. Les Princes du Sang & le Prince de Condé lui-même, qu'on fit venir exprès de Paris, signerent le traité. Ensuite on donna ordre à François de Montmorency, qui en qualité de Gouverneur de l'Isle de France, devoit présider à l'assemblée de Paris, d'y faire venir des gens moderés, prudens & capables de réparer par leurs sages Conseils les fautes que la témerité des autres leur avoit fait commettre, en se mêlant mal à propos de l'administration du Royaume. Le Duc s'acquitta de sa commission avec tant de dexterité, qu'en exécutant les ordres de la Reine, il ne se rendit point suspect au Roi de Navarre.

Conversation du Roi de Navarre avec l'Ambassadeur de Dannemarck.

Dans le même tems arriverent en France les Ambassadeurs ou Envoyés des Rois & des Princes étrangers, pour faire les complimens usités entre les Princes, de condoléance sur la mort de François II. & de félicitation à Charles IX. sur son avénement à la Couronne. George Gluck, Ambassadeur de Frederic Roi de Dannemarck, qui étoit déja venu plusieurs fois en France, & qui y avoit demeuré long-tems, étoit de ce nombre.

Le

Le Roi de Navarre l'invita à diner, & lui promit (poussé, dit-on, par la Reine son épouse) qu'avant le fin de l'année, une Réligion plus pure seroit prêchée & reçuë dans tout le Royaume. Il pria l'Ambassadeur d'en assûrer le Roi son maître. Gluck en rendit graces à Dieu, & donna de grands éloges au Roi de Navarre. Mais il le supplia de faire ensorte que la France préférât la doctrine de Martin Luther, renfermée dans la Confession d'Augsbourg, à celle de Jean Calvin, que les Suisses avoient embrassée. Il ajoûta, que cette préférence feroit un grand plaisir aux Rois de Dannemarc & de Suede, & aux Princes Protestans d'Allemagne, dont les domaines n'étoient pas moins étendus, que ceux des Rois & des Princes soûmis au Pape. On dit que le Roi de Navarre répliqua : Que Luther & Calvin étoient opposés à Rome sur quarante chefs, & qu'ils convenoient entre eux sur trente-huit : Qu'ainsi comme il n'en restoit que deux en litige, son avis étoit de réünir les forces & les troupes de l'un & de l'autre parti, pour accabler l'ennemi commun : Qu'étant une fois abbattu, il seroit aisé de se concilier sur les deux points, & de rendre ainsi à l'Église son ancienne pureté, & son premier éclat.

CHARLES IX. 1561.

La Reine ayant en quelque façon appaisé le Roi de Navarre, par cette vaine apparence d'honneur qu'elle venoit de lui céder, voulut faire penser qu'elle favorisoit le parti Protestant. Mais en même tems elle travailloit à gagner peu à peu le Connêtable; elle lui découvroit les raisons cachées de sa conduite, & elle lui faisoit entendre : Qu'en feignant de se rendre à ce que désiroient les Protestans, elle n'avoit point d'autre vûë que de paroître céder au Roi de Navarre, qui vouloit aujourd'hui ce qu'il condamneroit demain : Qu'elle déconcerteroit ainsi à coup sûr toutes ses entreprises : Qu'au reste c'étoit aux Grands du Royaume, & à lui en particulier, puisqu'il en possedoit la premiere charge, de s'opposer fortement à elle, & de crier bien haut, qu'on abandonnoit l'ancienne Réligion

La Reine tâche de gagner le Connêtable.

Telle étoit l'adresse de Catherine; & sa politique fut toûjours de se servir des autres, pour susciter des affaires à son Concurrent, & le mettre mal avec les Grands du Royaume. Elle étoit trop habile pour le faire par elle-même, & elle n'avoit garde de se déclarer ouvertement contre le Roi de Navarre, de peur que ce Prince ne renouvellât la dispute sur la Régence, qu'elle venoit de terminer. Depuis ce tems-là, Anne de Montmorency ne garda plus de mesures. Il murmuroit, & se plaignoit hautement „ On abandonne, disoit-il, l'ancienne Réligion : On introduit par tout „ de nouvelles assemblées, de nouveaux rits, de nouvelles cérémonies : „ Des gens inconnus usurpent le Ministère sacré : On vend publiquement „ de la viande les jours d'abstinence, & dans le saint tems du Carême : On „ n'a plus que du mépris pour l'ancien Culte, que nos ancêtres ont fait „ passer jusqu'à nous.

Adresse & politique de Catherine.

En effet les assemblées de la nouvelle Religion, qu'on avoit d'abord tenuës dans des maisons particulieres, se tenoient dans le Palais, & jusque dans le château même du Roi, dans les appartemens qu'il donne par honneur dans sa maison, dans les chambres du Prince de Condé & de l'Amiral de

La Reine se montre favorable aux Protestans.

CHARLES IX. 1561.

de Coligny. La Reine elle même montroit assez le dessein qu'elle avoit de favoriser les Protestans, puisqu'elle engageoit le Roi & les Seigneurs de sa Cour, à entendre dans la grande salle du chateau les Sermons de Jean de Montluc, Evêque de Valence, qu'on sçavoit être attaché à la nouvelle Religion.

Un jour que ce Prélat prêchoit sur la corruption de la doctrine, & sur les relâchemens de la morale & de la discipline; & qu'il décrioit indirectement l'autorité de l'Evêque de Rome, le Duc de Guise & le Connêtable s'y trouverent par hazard. Celui-ci indigné contre le Prédicateur, dit tout haut : Que c'en étoit bien assez pour lui d'avoir perdu son tems à l'entendre une fois, & qu'il n'y reviendroit plus. Montluc se contenta de répondre en général, qu'il souhaittoit que la parole de Dieu fît par tout de grands progrès. Le Prélat ayant alors plus de credit que personne auprès de la Reine, le Connêtable soupçonna, que quelque chose qu'elle pût dire pour excuser sa prétenduë dissimulation, elle étoit secretement de concert avec le Roi de Navarre sur le fait de la Religion; que ce changement étoit l'ouvrage de Montluc, & qu'elle l'avoit par ses ruses broüillé avec le Roi de Navarre. Ces justes soupçons éloignerent de plus en plus Montmorency de la Régente. D'un autre côté, comme cette Princesse l'avoit broüillé avec le Roi de Navarre, pour continuer d'être de quelque considération à la Cour, il prit le parti de se réünir au Duc de Guise, & au Maréchal de S. André. Ce fut la Duchesse de Valentinois qui menagea cette réconciliation; car quoi qu'elle eût éprouvé la mauvaise foi des Guises sous François II. le Duc d'Aumale son gendre l'avoit engagée à leur pardonner, & à se réconcilier avec eux.

Le Connêtable se réconcilie avec les Guises.

Cependant Madeleine de Savoye (1), femme du Connêtable, haïssoit extrêmement les Protestans, & cherchoit toutes les occasions de faire de la peine aux Colignis, pour se venger de ce que son mari les avoit toûjours préferés aux Princes de Savoye ses freres, dans la distribution des honneurs & des dignitez. Animée de ce double esprit, elle ne cessoit de soufler le feu de la division; & s'étant apperçûë que le Connêtable avoit déjà quelque aversion pour les Colignis, à cause de leur Religion, elle n'omit rien pour l'augmenter. Cette Dame, aussi jalouse que vindicative, crut que la Reine n'avoit pas pour elle toute la considération qu'elle meritoit, & que cette Princesse reconnoissoit assez mal le service qu'elle venoit de lui rendre, en la réconciliant avec le Roi de Navarre. Elle mit cette ingratitude de la Reine sur le compte de l'Amiral, qui avoit eu l'adresse de lui persuader, que sa Majesté ne pouvoit mieux faire, que de paroître favoriser le Roi de Navarre dans les projets qu'il avoit formés, & dans les mouvemens qu'il se donnoit, pour étendre la nouvelle Religion. Résoluë de se venger de la Regente & des Colignis, elle se couvrit du voile de la Religion, & pria son mari de se souvenir de sa naissance & de ses armes : „ Vous êtes, lui dit-elle, d'une des plus illustres Maisons de France.

On travaille à détacher le Connêtable des Colignis.

„ Les

(1) Fille aînée de René bâtard de Savoye, Comte de Villars, & d'Anne Lascaris Comtesse de Tende. *L'Edit. Anglois.*

„ Les armes que vous avez reçûës de vos Ancêtres, où on lit encore, „ Dieu conserve le premier Chre'tien, doivent vous „ apprendre ce que leur exemple vous oblige de faire pour la Religion. „ C'est à vous à la défendre de toutes vos forces, & à la conserver dans „ toute sa pureté. C'est à vous de maintenir tout le Royaume dans „ l'attachement inviolable que vos Peres ont eu pour la sainte Eglise „ Romaine.

Charles IX. 1561.

S. André, homme artificieux, qui ne se distinguoit que par sa malignité, ajoûtoit : Que c'étoit uniquement par les sourdes intrigues de l'Amiral, qu'on avoit parlé dans l'Assemblée de Paris de la mauvaise administration des finances & d'en faire rendre compte; & que ce Neveu du Connêtable, aussi ingrat qu'indigne de ses bontés, n'avoit proposé cet article, que pour embarasser un Oncle, qui l'avoit comblé de bienfaits.

Melchior Després de Montpesat (1) engagea Honorat de Savoye Comte de Villars son beau-pere; à venir à la Cour, pour presser le Connêtable son beau-frere, que les discours de sa femme & de S. André avoient déjà ébranlé. Le Comte étant Lieutenant du Connêtable dans le Languedoc fut accusé dans le Conseil du Roi par l'Amiral, d'avoir Depuis peu extrêmement maltraité les Protestans de cette Province. Peu de tems après il abdiqua sa Lieutenance, & Coligny la fit donner à Guillaume Comte de Joyeuse. Celui-ci avoit renoncé à l'Evêché d'Aleth, qu'on lui avoit destiné; & comme il n'étoit lié par aucun ordre sacré, il avoit épousé Marie fille de René de Batarnay Comte du Bouchage, & de la sœur du Comte de Villars. Ainsi Villars irrité contre l'Amiral, & animé d'ailleurs d'une secrette envie, n'omit rien pour détacher le Connêtable son beau-frere des Colignis.

Le Duc de Montmorency son fils tache en vain de le dissuader.

Les sages avis de François Duc de Montmorency, fils du Connêtable, étoient trop foibles contre de si grands efforts : & comment un vieillard, quoique sage & prudent, auroit-il pû se débarasser de tant de piéges qu'on lui tendoit de tous côtés? Son fils avoit une probité à toute épreuve, & une prudence beaucoup au-dessus de son âge. Voyant la France, & surtout la haute Noblesse du Royaume, menacées d'une horrible tempête, il jugeoit avec raison que dans des temps si fâcheux il ne falloit perdre aucun ami ni aucun serviteur, quelque petit qu'il parût, & de quelque Religion qu'il pût être. C'est ce que le Duc de Monmorency avoit déjà modestement insinué à son pere; & il s'efforçoit de le lui persuader, & par ses amis dont il employoit le credit, & par les motifs qu'il lui alleguoit.

Raisons qu'il lui allégue.

„ Il n'est pas prudent, lui disoit-il, il, en cherchant de nouveaux amis, „ de perdre les anciens. Il ne faut jamais abandonner le certain, pour „ chercher ce qui ne l'est pas. Rien n'est plus suspect & moins sûr, que „ les

(1) Il avoit épousé Henriette de Savoye, fille unique d'Honorat de Savoye II. du nom, Comte, puis Marquis de Villars, fils de René bâtard de Savoye. *Edit. Anglois.*

CHARLES IX. 1561.

„ les paroles & les promesses des ennemis réconciliés. En perdant d'aussi sûrs
„ & d'aussi puissans amis, que sont le Prince de Condé, les Colignis & le
„ Comte de la Rochefoucaud, malgré la Religion Protestante qu'ils pro-
„ fessent aujourd'hui, vous privez votre maison de son plus ferme appui.
„ Il y a lieu de douter que votre démarche fasse plaisir à la Reine-mere &
„ au Roi de Navarre. Il est donc plus sûr pour vous, de laisser les Coli-
„ gnis se battre contre les Lorrains; & de n'assister au combat que comme
„ spectateur, ou comme Juge, sans prendre de parti. Si vous en usez
„ ainsi, les Lorrains, déja chargés de la haine publique, seront sans doute
„ vaincus: & vous, qui avez toûjours fait votre principal devoir de l'at-
„ tachement à la Religion Catholique, & de l'obéïssance au Roi, vous
„ serez de droit arbitre & Juge dans l'affaire de la Religion. Vous ne
„ pouvéz disconvenir que par la suite des tems il ne s'y soit glissé beaucoup
„ de superstitions, qui offensent la Divinité, & que vous ne devez pas soû-
„ tenir. Tel est le plus indispensable devoir d'un Seigneur, qui occupe la
„ premiere charge du Royaume, & qui tire son nom, ses armes, & sa
„ noblesse du premier Seigneur François qui ait embrassé le Christia-
„ nisme.

Il ajoûtoit à toutes ces raisons: Que bien loin d'être choqué de ce qu'on avoit parlé de lui dans l'Assemblée tenuë à Paris, le Connêtable devoit plûtôt souhaitter que toutes les Assemblées, même celle des Etats, prissent connoissance de sa modération, de son activité, de son zéle, de ses soins, de ses travaux & de sa fidelité inviolable dans le gouvernement de l'Etat: Que plus le Théatre, où on l'exposeroit, seroit élevé, plus il en recueïlleroit de gloire: Que personne n'ignoreroit alors les excessives dépenses qu'il avoit faites, pour fournir aux charges du Royaume, soûtenir sa dignité, & se racheter lui & ses enfans, lorsqu'ils avoient été faits prisonniers: Qu'il n'y auroit jamais de Juge, quelque injuste qu'il pût être, qui ne lui adjugeât beaucoup plus, qu'il n'avoit reçu de la liberalité de ses Rois: Que si on examinoit les mémoires de la Chambre des Comptes & si on supputoit exactement ce qui lui avoit été accordé de gratifications, on trouveroit qu'un Connêtable, à qui la France devoit infiniment, n'avoit pas reçû la septième partie des dons excessifs, que ces goufres de l'Etat, la Duchesse de Valentinois, S. André, & les Lorrains, avoient engloutis, uniquement pour assouvir leur insatiable cupidité; & que par conséquent ce que le Connêtable regardoit comme une injure, tourneroit à son honneur.

„ Enfin, concluoit le Duc de Montmorency, si les comptes qu'on
„ exigera dans l'Assemblée des Etats, sont si sévéres, que vous soyéz obli-
„ gé de donner vous même un exemple, pour réprimer la cupidité & l'a-
„ vidité des autres; je suis diposé dès ce moment, ou lorsque j'aurai herité
„ des biens qui me doivent revenir, à remplir en ce point les vœux du pu-
„ blic: mais ce n'est ici qu'une vaine supposition. Je suis persuadé que les
„ Etats vous remettront la somme que vous pourriés devoir, quelle qu'elle
„ puisse être; tant ils ont de vénération pour votre personne, tant le
„ Connêtable de Montmorency a de crédit & de pouvoir sur leurs esprits.

Le

Le vieux Seigneur, ébranlé par ces raisons, ne faisoit point de réponse, si-non : Qu'il sçavoit très-certainement que le changement dans la Religion seroit nécessairement suivi d'un grand changement dans l'Etat : Que pour lui, il étoit entierement dévoüé au Roi, & à ses petits maîtres (c'est ainsi qu'il appelloit les freres du Roi :) Que sa conscience étant en sûreté, il ne craignoit pas qu'on lui enlevât sa dignité & ses biens ; mais qu'il ne pouvoit souffrir qu'on désaprouvât, encore moins qu'on annullât, ce qu'avoit fait le Roi Henri, à qui le Royaume & lui avoient tant d'obligations : Que pour ce qui regardoit les Colignis, qui ne lui étoient pas moins unis par les liens de l'amitié, & par les bienfaits dont il les avoit comblés, que par les liens du sang, il désiroit uniquement qu'ils fussent réellement aussi bons & fidéles serviteurs de Dieu, qu'ils se vantoient de l'être.

Les Colignis ne le peuvent ébranler.

Odet Cardinal, Gaspard, & François de Coligny, vinrent trouver le Connêtable, le prirent en particulier, & lui protesterent, en prenant Dieu à témoin, que leur éloignement pour les Lorrains ne venoit d'aucune haine particuliere, mais du zéle pour le bien de l'Etat. Ils le prierent d'examiner, si en abandonnant le Prince de Condé dans une conjoncture si fâcheuse, il ne trahissoit pas les interêts du Roi & du Royaume. Tous ces conseils furent inutiles. Le Connêtable étoit irrité de l'injure, qu'il croyoit avoir reçuë de l'Assemblée de Paris. Il s'étoit laissé persuader, par les discours de sa femme, de la Duchesse de Valentinois, & des autres émissaires des Lorrains : & s'imaginant qu'il s'agissoit dans cette querelle, de la Religion, il demeura ferme dans la résolution qu'il avoit prise. C'est-pourquoi le Duc son fils ayant fait à Paris l'ouverture de l'Assemblée de sa Province, se retira à Chantilly, sous prétexte de rendre visite à sa femme qui étoit malade, mais en effet pour s'éloigner d'une Cour contre laquelle il étoit indigné.

Assemblée du Gouvernement de Paris.

Christophle de Thou & Pierre Seguier, Présidens, & plusieurs autres membres de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aydes, eurent ordre de présider aux Assemblées du Gouvernement de Paris, & d'empêcher qu'on ne fît aucune délibération contraire à ce qui avoit été réglé aux Etats d'Orleans. P. Ruzé Avocat au Parlement, homme hardi, entêté, & suspect du côté de la Religion, vint s'opposer à la tenuë de l'Assemblée, au nom de la Noblesse, disant : Qu'il étoit contre l'usage & contre la liberté des Etats, que des gens destinés par le Roi pour rendre la justice, fussent commis pour présider aux Assemblées. Sa hardiesse ne demeura pas impunie ; il fut arrêté & mis en prison. Quoiqu'il y eût souvent partage d'avis dans ces Assemblées, tous néanmoins se réünissoient pour demander : Que le Clergé fût chargé de payer les dettes de l'Etat ; afin de rétablir les finances épuisées par les guerres précédentes, & par les libéralités excessives des Rois, & de mettre S. M. en état de diminuer les impôts dont le peuple étoit surchargé. C'étoit-là, comme nous avons vû, le Principal but qu'on s'étoit proposé en convoquant les Etats du Royaume.

Suites de l'union du

La nouvelle union entre le Connétable & les Lorrains, se fortifioit de jour en jour. Le Connétable, pour en serrer plus fortement les nœuds, célébra

CHARLES IX. 1561.

Connétable avec les Guises.

célébra la Pâque à Fontainebleau avec les Ducs de Montpensier & de Guise; le même jour il les invita à souper, avec Henri Prince de Joinville, fils du Duc de Guise, & le Maréchal de S. André. Le Connétable partit le lendemain pour Chantilly, où l'on célébra le mariage de Guillaume de Thoré son fils, avec Eleonor d'Humieres, héritiere d'une Maison très-noble & très-riche.

Peu après le Duc de Guise alla à Nanteuil, à cinq lieuës ou environ de Chantilly; & ce voyage ne contribua pas peu à fortifier l'amitié entre le Connétable & le Duc, qui se faisoient tous les jours des complimens & des politesses, par les courriers qu'ils s'envoyoient sans cesse l'un à l'autre. Comme la Reine avoit toûjours crû que pour affermir sa puissance, elle devoit entretenir la discorde entre les Grands, cette réconciliation qui déconcertoit sa politique, ne lui causa pas moins d'inquiétude qu'elle en avoit eu, lorsque le Roi de Navarre la menaça de quitter la Cour. Elle étoit extrêmement en peine de sçavoir, à quoi aboutiroit une union si étroite entre deux Seigneurs, qui avoient été jusqu'alors si ennemis.

Cependant pour ne rien omettre de ce qui pouvoit attacher de plus en plus les cœurs des François au Roi son fils, sous le nom duquel elle gouvernoit, cette habile Princesse résolut de le faire sacrer. La Cour partit donc de Fontainebleau, & vint à Monceaux, maison de plaisance de la Reine, située en Brie. De Monceaux le Roi prit son chemin par Nanteuil; il emmena avec lui le Duc de Guise, & il arriva à Rheims. Ce fut dans cette ville que les Lorrains renouvellerent la dispute, sur le nombre des Pairs, qui devoient assister à la cérémonie du Sacre, & sur le rang qu'ils devoient y avoir. On disoit communément qu'ils en usoient ainsi, afin que ne pouvant obtenir les honneurs réservés aux Princes du sang, ils pussent au moins les diminuer, donner quelque atteinte à leur dignité, & s'élever de plus en plus, en profitant de toutes les occasions, que la Fortune leur présentoit.

Sacre du Roi Charles IX.

Origine douteuse, nombre, & rang des Pairs.

Soit qu'on cherche l'origine des Pairs sous la race des Carlovingiens, soit qu'on la veuille trouver sous celles de Capétiens, on conviendra qu'anciennement ils ont été douze; six dans l'ordre Ecclésiastique, dont trois sont Ducs, qui sont l'Archévêque de Rheims, les Evêques de Laon & de Langres; & trois Comtes, sçavoir les Evêques de Beauvais, de Chalons & de Noyon: six laïcs, qui sont les Ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, & de Normandie; les Comtes de Flandre, de Champagne & de Toulouse. Je ne parle point ici des Ecclésiastiques, qui n'ont point changé. Les laïcs ne sont plus les mêmes; parce qu'avec le tems leurs domaines ont péri, ou ont été réünis à la Couronne. On en a depuis établi d'autres, qui dans les grandes cérémonies du Royaume gardent leurs rangs, selon le tems de l'érection de leurs Pairies: leur nombre n'est point fixé. Nos Rois accordent ces titres d'honneur selon leur volonté, ou aux personnes de grande réputation, ou aux personnes en crédit & en faveur; comme il est arrivé aux Lorrains, qui ont tous employé leurs soins & leur crédit, pour être honorés de cette qualité. Mais comme dans la cérémonie du Sacre, on

on n'admet que ſix Pairs laïcs, pour repreſenter les ſix anciens, on a toûjours réglé leurs rangs ſuivant l'antiquité de leurs Pairies.

Privilége des Princes du ſang.

Il n'en eſt pas de même des Princes du ſang ; parce qu'indépendamment d'aucun titre, ils joüiſſent des prérogatives des Ducs & Pairs, & les précédent tous. Cette préſeance n'eſt pas un appanage de leurs Pairies, s'ils en ont ; c'eſt un privilége attaché à leur auguſte naiſſance, qui les fait conſiderer comme faiſant partie de la perſonne ſacrée du Roi, dont la dignité éminente ſurpaſſe inconteſtablement toute autre dignité. Le rang que les Princes du ſang gardent entr'eux, ſuit le droit qu'ils ont de ſucceder à la Couronne. Il n'y a donc aucun titre, aucune charge, ſi ce n'eſt à la guerre, qui donne à un Prince du ſang la préſéance ſur un autre Prince du ſang ; le premier dans l'ordre de la ſucceſſion l'emporte ſur le ſecond, & ainſi des autres : ce qui a été ſagement établi par nos Peres, pour ne point troubler l'ordre ſacré & immuable de la ſucceſſion à la Couronne.

Conteſtations ſur le rang excitées par les Guiſes.

Les Lorrains ont les premiers tenté de renverſer une diſpoſition ſi prudente & ſi reſpectable. Le Duc de Guiſe prétendit avoir ſéance au Sacre immédiatement après le Roi de Navarre, avant le Duc de Montpenſier ; & il allégua pour toute raiſon, qu'il avoit eu le même rang au Sacre de François II. & que le Duc ſon pere l'avoit auſſi obtenu au Sacre de Henri II. La Reine auſſi aſſûrée de la docilité des Bourbons, qu'attentive au bien de ſes enfans, profita de cette diſpute, pour donner le premier pas, avant le Roi de Navarre, à Alexandre frere puîné du Roi, qui a depuis été nommé Henri. On n'en avoit pas uſé de la ſorte au ſacre de François II ; & le Roi de Navarre, ſi on avoit eu égard à ſes titres, l'auroit emporté ſur Alexandre.

Mécontentement du Duc de Longueville.

Avant l'arrivée du Roi à Rheims, Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orleans Marquis de Rotelin, écrivit à la Cour, pour ſupplier Sa Majeſté de vouloir bien que Leonor d'Orleans, Duc de Longueville, ſon fils, fit au Sacre les fonctions de Grand-Chambellan. Sa demande étoit fondée ſur une longue poſſeſſion. Charles VII. voulant récompenſer les grands ſervices de Jean, fils naturel de Louis Duc d'Orleans, & le dédommager en quelque ſorte de ce que le défaut de ſa naiſſance le rendoit inhabile à ſucceder à la Couronne, accorda tant à lui qu'à ſes deſcendans, cette marque de diſtinction & de faveur. Cette Maiſon joüiſſoit depuis ſix vingt ans de cette prérogative, qu'elle regardoit comme héréditaire, lorſqu'il plût aux Lorrains d'en fruſtrer François, couſin germain de Leonor, pour ſe l'attribuër. Le Duc de Longueville ſe plaignit hautement de ce procedé, qu'il regardoit comme une injuſtice criante. Ainſi le Duc de Guiſe appréhenda que le ſacre du Roi ne fût une occaſion favorable à ſon Competiteur, d'obtenir de nouveau, & de conſerver pour l'avenir un honneur qu'on lui avoit injuſtement enlevé. Pour parer ce coup, il fit répondre à Madame de Rotelin, qu'on ne lui refuſoit pas la grace qu'elle demandoit ; mais qu'on ne la lui accordoit pas comme un droit, dont la maiſon de Longueville pût dans la ſuite ſe prevaloir. On ajoûta même formellement cette clauſe : „ Que le Duc de Longueville repréſenteroit le Grand-„ Chambellan, à la place du Duc de Guiſe.

Le

CHARLES IX. 1561.

Le Duc de Longueville ne se contenta pas de refuser la grace qu'on prétendoit lui faire, il donna des marques plus éclatantes de son ressentiment. Madame de Rotelin appréhendant qu'on ne l'inquietât au sujet de la Religion, tandis que son fils, qui avoit été pris à la bataille de S. Quentin, étoit prisonnier chez les ennemis, avoit fait espérer de lui faire épouser la fille du Duc de Guise; mais le Duc de Longueville justement irrité contre les Lorrains, ne voulut plus en entendre parler.

Fin du vingt-septiéme Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VINGT-HUITIÉME.

SOMMAIRE.

ARrêt du Parlement de Paris qui déclare le Prince de Condé, & ceux qui étoient en cause avec lui, innocens. Troubles au sujet de la Réligion. Ordonnance du Roi à ce sujet; le Parlement de Paris défend de la publier, & fait des Remontrances. Plaintes du Cardinal de Lorraine contre la Déclaration. Le Roi vient au Parlement. Edit de Juillet. Colloque résolu, & convoqué à Poissy. Réconciliation du Duc de Guise avec le Prince de Condé. Assemblée des Etats. Contestation entre les Cardinaux & les Princes du Sang, sur la préséance, décidée en faveur des Princes. Discours prononcés dans l'assemblée des Etats. Moyens de payer les dettes de l'Etat. Mort de la Duchesse de Montpensier. Lettre de la Reine-mere au Pape. Colloque de Poissy. Discours du Chancelier, du Cardinal de Tournon, de Theodore de Beze sur la Céne; sa lettre à la Reine. Seconde assemblée. Discours du Cardinal de Lorraine. Requête des Ministres Protestans. Conférence particuliere, Beze parle, d'Espence répond; de Saintes parle, Beze réplique; le Cardinal de Lorraine prend la parole, Beze lui répond. Baudouin présente un Traité pour terminer les differends de la Religion, les Protestans le rejettent. Autre Conférence, Beze parle le premier, d'Espence ensuite, & enfin Vermilio. Discours de Lainés, Derniere assemblée. Réflexions sur ce Colloque. Discours de Montluc sur les devoirs des Pasteurs, l'Evêque de Troyes se fait élire de nouveau par les Protestans, & ensuite réordonner. La Reine envoye un Ambassadeur extraordinaire en Espagne; il ne réüssit point dans ses négociations, mais il découvre des intrigues. Arrêts notables du Parlement de Paris. Affaires d'Italie & d'Allemagne. Bulle du Pape pour la convocation du Concile Général. Ecrit contre cette Bulle. Nonces envoyés aux Princes d'Allemagne; les Ambassadeurs de l'Empereur les accompagnent. Audiences des uns & des autres; réponses des Princes assemblés à Naumbourg, & du Roi de Dannemarc. La Reine d'Angleterre refuse de recevoir le Nonce. Sujet de l'Assemblee de Naumbourg. Mariage d'Anne de Saxe avec le Prince d'Orange. Couronnement du Roi de Suede. Révolution de la Livonie. Traité avec la Pologne. Changement arrivé dans la Valachie. Procès *fait aux Caraffes; le Cardinal Caraffe, son frere, & ses parens sont condamnés à mort & exécutés. Népotisme sous Pie IV. Le Sénat de Venise se plaint du Pape. Affaires de France. Le Roi d'Espagne*

pagne veut avoir part au gouvernement de la France; Le Roi de Navarre s'y oppose; on s'efforce de le gagner; Vincent Lauro entre dans sa maison. Hyppolite d'Est, Légat en France, se joint à l'Ambassadeur d'Espagne pour séduire le Roi de Navarre. Edit de Novembre. Nouvelle Assemblée tenue à S. Germain. Le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Nemours quittent la Cour. Emeute à Dijon. Sédition à Paris. Mémoire justificatif des Protestans. Morts de plusieurs hommes célébres, de Tarnow, Faërno, Arnold de lens & Wolmar.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Jean la Place. Jean de Serres. les Actes MSS. du Colloque de Poissy par Cl. d'Espence. Simon d'Escars. Jean B. Adriani. Pierre Justiniani. David Chitré. Roger Tritonius. les Actes publics.

CHARLES IX. 1561.

Arrêt du Parlement qui declare le Prince de Condé innocent.

LE Prince de Condé n'étoit point alors à la Cour. Ce Prince accompagné du Cardinal de Bourbon son frere, se présenta au Parlement, & toutes les Chambres étant assemblées, il parla ainsi: „ L'imposture de mes ennemis „ m'a inutilement attaqué; Dieu lui-même a bien voulu „ prendre ma défense: je viens dans cet auguste Temple „ de la Justice, pour rendre ma justification autentique, „ & pour faire éclater mon innocence sur le plus célèbre „ théâtre de l'Univers.

Pierre Robert Avocat parla ensuite. Pour donner en peu de mots une idée de sa cause: „ Cette affaire, dit-il, a été traitée à Orleans devant le „ Chancelier & devant des Commissaires, sans observer aucunes formes ju- „ diciaires; on n'a eu aucun égard aux appels interjettés, on les a jugé „ nuls sans vouloir entendre ni le Prince, ni son défenseur: on n'a point „ fait à l'accusé les sommations ordonnées par les loix. “ D'où il conclut que toutes les sentences renduës contre lui étoient nulles. „ Si le Prince, „ ajoûta l'Avocat, n'a pas voulu répondre, quand on l'a interrogé; ce „ n'est pas que sa conscience lui reprochât aucun crime, ou qu'il refusât „ de se soûmettre aux ordres du Roi, auquel il est prêt d'obéïr en toute „ autre circonstance. Mais il n'a pas voulu préjudicier aux droits des „ Princes du Sang, dont la prérogative est de ne pouvoir être jugés en ce „ qui touche leur vie & leur honneur, que par le Roi séant dans la Cour „ des Paris. “ Lorsque Robert eut fini son plaidoyé, il y eut quelques contestations entre le Parlement & le Procureur Général du Roi, qui de son propre consentement fut enfin par Arrêt declaré défendeur, & le Prince demandeur. Le Procureur Général se réserva néanmoins le droit de reprendre sa qualité de demandeur, s'il trouvoit quelques preuves contre le Prince de Condé.

Après que le tems donné pour faire de nouvelles informations fut expiré, sans

sans qu'aune preuve eût été administrée, les quatre Secretaires d'État, interpellés de dire s'ils avoient à proposer des moyens contre le Prince, declarerent avec serment, en présence du Roi & de la Reine, & par un acte public qu'il n'en avoient aucun. Enfin le 13. de Juin, oui le rapport de Robert Boüette, de Claude Anjouran, d'Adrien du Drac & d'Eustache Chambon, intervint Arrêt, par lequel la Cour declaroit le Prince de Condé innocent des crimes qu'on lui avoit imputés; lui permettant de se pourvoir contre ses délateurs, pour en tirer une satisfaction proportionnée à sa personne & à son rang; & ordonnant que l'Arrêt seroit publié & enregistré dans les autres Parlemens du Royaume,

L'Arrêt fut ensuite prononcé publiquement par le Président René Baillet, en présence de tout le Parlement séant en robbes rouges. Le Roi de Navarre, le Cardinal de Bourbon, le Duc de Montpensier, le Prince de la Roche-sur-Yon, les Ducs de Guise & de Nevers, le Connêtable de Montmorency, les Maréchaux de S. André & de Montmorency, étoient assis à sa droite. Les Cardinaux de Lorraine, de Châtillon & de Guise à la gauche, du côté des Conseillers-Clercs. Le même jour Claude Malon, Greffier criminel, lut les Arrêts qui déclaroient innocens des crimes imputés, Madeleine de Maillé Dame de Roye, belle-mere du Prince de Condé, François de Barbançon Sieur de Cany, & Robert la Haye qui étoient impliquez dans la même affaire. On lut aussi l'Arrêt donné en faveur de François de Vendôme Vidame de Chartre, quoiqu'il fût mort, en réservant de même à tous le droit de se pourvoir contre les auteurs & instigateurs du procès.

Troubles au sujet de la Religion.

Tandis que la Cour étoit troublée par les dissentions des Grands, au sujet de la Religion, les Provinces n'étoient pas plus tranquilles. On se donnoit impunément la liberté de s'attaquer les uns les autres par des paroles piquantes, par des invectives, des railleries, & des injures; on se provoquoit par des noms odieux de parti; on se traitoit de Papistes & de Huguenots. Les Prédicateurs souffloient le feu de la division, & excitoient publiquement le peuple à s'opposer aux entreprises de l'Amiral de Coligny, qui osoit promettre trop hautement qu'il feroit prêcher, & qu'il établiroit la nouvelle doctrine dans les Provinces, sans y causer aucun trouble. Il y eut des émeutes populaires en divers lieux, & il s'éleva à Amiens & à Pontoise de vraies séditions.

Sédition à Beauvais contre le Cardinal de Chatillon.

Le Cardinal de Chatillon, Evêque de Beauvais, quoique fort aimé de ses Diocésains, courut risque de sa vie; parce qu'au lieu de célébrer l'office du jour de Pâque dans sa Cathédrale, consacrée sous l'invocation de S. Pierre, comme avoient fait ses prédecesseurs, il voulut le faire célébrer dans la chapelle de son Palais, par Louis Bouteiller Théologien. Il y assista & y communia sous les deux especes, avec quelques habitans, & ses domestiques. Le bruit s'en répandit bien-tôt dans la ville, le menu peuple en fut si émû & si scandalisé, que quelques jeunes gens, sur-tout ceux qui gagnent leur vie à travailler en laine, & qui ne faisoient rien alors à cause des fêtes, coururent dans la ville, & entrerent de force dans quelques maisons.

CHARLES IX. 1561.

Ils se saisirent entr'autres d'Adrien Fourré, Prêtre, soupçonné d'apprendre aux enfans le Catéchisme & les prieres de la nouvelle Religion; ils l'arracherent de sa maison, & après l'avoir assommé, le traînerent dans la place publique où se font les exécutions, à dessein de le brûler. A ce tumulte, l'exécuteur de la Justice accourt; il défend à la populace de passer outre, comme s'il eût été chargé de cet ordre; il s'empare du cadavre du malheureux Prêtre, & au milieu des acclamaitions d'un peuple furieux, il le brûle, comme s'il avoit été légitimement condamné. Plusieurs animés par cet horrible spectacle, vinrent investir le Palais Episcopal, depuis long-tems fortifié par des tours & par de bonnes murailles, contre de pareilles entreprises de la part des bourgeois. Ils demanderent à voir leur Evêque. Dès qu'il eut paru à une fenêtre, en habit de Cardinal, leur fureur se calma, & comme la nuit étoit proche, chacun se retira chez soi. Le lendemain la Noblesse du voisinage, qui avoit été convoquée, arriva dans la ville, & calma la sédition par sa présence.

Le Roi fait informer contre les auteurs de cette sédition.

Le Roi instruit de ce qui s'étoit passé à Beauvais, y envoya le Maréchal François de Montmorency, cousin gemain du Cardinal de Chatillon, & Gouverneur de l'Isle de France, dont Beauvais dépend. Le Maréchal prit avec lui les Juges Royaux de Senlis, & informa pendant quelques jours contre les auteurs de la sédition. On se contenta de faire le procès à deux: l'un étoit serrurier, & l'autre étoit le bourreau, qui fut puni pour avoir osé faire une exécution sans l'ordre des Magistrats. Comme il n'y avoit pas assez de preuves contre les autres, & que la sédition n'avoit été précedée d'aucune assemblée ou déliberation publique, on prononçà seulement qu'il en seroit plus amplement informé (1).

Ordonnance du Roi donné à l'occasion de ces troubles.

On emprisonna a Paris pour le même sujet un certain Jean de Han, Prédicateur étourdi & turbulent, Religieux de l'Ordre que François de Paule institua du tems de Louis XI. Ces troubles déterminérent enfin le Roi, qui étoit encore à Fontainebleau, à envoyer dans toutes les Provinces une nouvelle Ordonnance. Elle fut adressée aux Gouverneurs, & non aux Parlemens, parceque le mal pressoit, & demandoit un prompt reméde. Sa Majesté défendoit par cette Ordonnance d'employer les noms odieux de Huguenot & de Papiste; de troubler la sûreté, la tranquillité, & la liberté dont chacun doit joüir; & d'aller en troupes grandes ou petites dans les maisons d'autrui, sous prétexte de faire exécuter les anciens Edits, qui défendoient les assemblées illicites: Ordonnoit de rendre incessamment la liberté à ceux qui avoient été arrêtés pour cause de Réligion avant le premier Edit rendu à ce sujet: Permettoit de rentrer dans le Royaume à ceux qui en étoient sortis pour la même cause, depuis le tems de François I; les assûrant qu'ils n'auroient rien à craindre pour leurs biens & pour leurs vies, pourvû qu'ils vécussent en Catholiques & sans scandale: Permettoit à ceux qui ne voudroient pas rester dans le Royaume à ces conditions, de vendre leurs biens & de se retirer ailleurs.

Le

(1) L'Editeur Anglois croit qu'il faut réformer le texte & lire: *qu'on cesseroit d'en informer.*

Charles IX. 1561.

Le Parlement de Paris défend de la publier, & fait des Remontrances au Roi.

Le Parlement de Paris défendit, par un Arrêt, de publier cette Ordonnance; & dans les Remontrances qu'il présenta au Roi, il allégua d'abord pour justifier sa conduite: Qu'il étoit contre l'usage d'adresser aux Gouverneurs, & non aux Parlemens, une Ordonnance qui ne peut être regardée comme Loi dans l'étenduë de leurs Gouvernemens, qu'elle n'ait été publiée & enregistrée dans les Cours Souveraines du Royaume: Que l'Ordonnance sembloit donner à chacun la liberté de choisir telle Religion qu'il lui plairoit, quoique jusqu'alors la France eût toûjours rejetté les fausses Religions, & n'eût admis que la seule véritable: Qu'en accordant la liberté de rentrer dans le Royaume à des sujets qui en avoient été bannis depuis long-tems, pour avoir embrassé une fausse Religion, on donnoit lieu à une infinité de disputes, de procès & de troubles: Que la clause insérée dans l'Ordonnance, *Pourvû qu'ils vécussent en Catholiques & sans scandale*, n'étoit pas une barriére suffisante pour contenir les Protestans dans leur devoir, puisque l'expérience apprenoit tous les jours que la plûpart abusoient pernicieusement du nom de Catholique. Enfin qu'on accordoit à ceux qui étoient hors du Royaume, & qui ne voudroient pas y revenir pour vivre en Catholiques, la permission de vendre leurs biens, & de se retirer ailleurs; disposition contraire aux Loix, qui défendent de porter l'argent du Royaume chez les étrangers, & particulierement chez nos ennemis.

On rend néanmoins la liberté aux prisonniers.

Quoique l'Ordonnance, qui n'avoit pas été verifiée dans la forme ordinaire, ne fût pas également observée par tout, on rendit néanmoins la liberté aux prisonniers; & les exilés, revenus dans leur patrie, furent aussitôt remis dans leur premier état. Un Edit si favorable aux Protestans, en augmenta considérablement le nombre, & rendit leurs assemblées plus fréquentes & plus nombreuses.

Plaintes du Cardinal de Lorraine contre la déclaration.

C'est ce qui engagea le Cardinal de Lorraine, le Roi étant encore à Rheims, de porter ses plaintes à la Reine-mere, & de dire hautement: Que les affaires alloient de mal en pis: Que le plus grand nombre abusoit des Edits de Sa Majesté, & portoit jusqu'à la licence la liberté qui leur étoit accordée: Que les villages, les bourgs & les villes retentissoient du bruit des assemblées, toutes défenduës qu'elles étoient: Que tout le monde accouroit aux Prêches: Que les ignorans y venoient par curiosité & par amour pour les nouveautés; & qu'ils se laissoient séduire avec la même facilité qu'ils y alloient: Qu'on n'avoit plus d'ardeur & d'attachement pour l'ancien Culte: Que plusieurs se moquoient déjà des cérémonies les plus respectables de l'Antiquité: Que la multitude quittoit de jour en jour la Religion Catholique, pour passer dans le parti des Protestans: Que tant d'Edits ajoûtés les uns aux autres ne produisoient d'autre effet, que d'entretenir & d'excuser la négligence des Magistrats. De tout céci le Cardinal concluoit, qu'il étoit nécessaire, en attendant les Conférences qui devoient se tenir par ordre du Roi, pour terminer les disputes sur la Religion, de ne rien innover; & d'en faire une loi inviolable, qui seroit publiée & enregistrée au Parlement. On crut que le Cardinal avoit exprès parlé de la sorte, parce qu'assuré des sentimens & de la résolution du Parlement, il se flat-

CHARLES IX. 1561.

flattoit d'empêcher, par les réglemens que l'on feroit dans cette Assemblée, la célébration d'un Concile National, qu'il sçavoit n'être pas du goût de la Cour Romaine.

Le Roi vient au Parlement.

Peu de tems après le Roi, la Reine sa mere, les Princes, les Grands du Royaume, tous les Conseillers d'Etat, & le Prince de Condé lui-même, vinrent au Parlemens, pour y déliberer sur les moyens de remédier aux troubles présens. Le Chancelier de l'Hôpital ouvrit l'Assemblée par un discours, dans lequel il recommanda au nom du Roi, que l'on opinât en peu de mots. „ Il n'est pas question ici, leur dit-il, de parler des matie-„ res de la Religion: on doit les traiter au premier jour dans un Concile „ National. Il s'agit seulement des moyens dont on pourroit se servir, „ pour prévenir les troubles qui s'élévent tous les jours dans le Royaume, „ à l'occasion de la diversité des sentimens sur la Religion; pour rétablir „ la paix & la tranquillité publique; pour faire rendre à la Majesté du Sou-„ verain l'obéïssance qui lui est duë; & que la licence détruit insensible-„ ment.

Partage des avis au Parlement.

Les avis se réduisirent à trois. Le premier, de suspendre l'exécution des Edits contre les Protestans, jusqu'à ce que le Concile eût prononcé sur les articles qui faisoient le sujet des contestations. Le second, de les punir du dernier supplice. Le troisiéme, de renvoyer aux Tribunaux Ecclésiastiques la connoissance de cette affaire; de punir de mort ceux qui feroient des assemblées défenduës, ou en secret, ou en public, avec des armes ou sans armes; & de défendre sous les mêmes peines de s'écarter, en prêchant & en administrant les Sacremens, des cérémonies & des usages reçûs & observés jusqu'alors dans l'Eglise Romaine.

Ce dernier avis, suivant le calcul fait par le Greffier Jean du Tillet, l'emporta à la pluralité des voix, après beaucoup de débats. La plûpart se récrioient, & accusoient le Greffier de n'avoir pas compté fidelement les suffrages, & d'y avoir compris ceux qui n'avoient pas assisté au commencement des déliberations: abus contraire à l'usage & aux loix, & qu'on ne devoit pas souffrir.

Edit de Juillet.

Enfin ce fut sur ce plan, mais avec diverses modifications, qu'on dressa l'Edit de Juillet, ainsi appellé à cause du mois où il fut rendu. Le Roi, par cet Edit, ordonnoit à tous ses sujets de vivre en paix, & de s'abstenir des injures, des reproches & des mauvais traitemens: Défendoit toutes levées de gens de guerre, tous engagemens, & tout ce qui pouvoit avoir quelque apparence de faction, de conspiration, ou de révolte: Enjoignoit aux Prédicateurs, sur peine de la vie, de ne point user dans leurs Sermons de termes trop vifs, & de traits seditieux; mais d'instruire modestement le peuple: Attribuoit la connoissance & le jugement en dernier ressort de toutes ces affaires aux Gouverneurs des Provinces, & aux Siéges, qu'on appelle Présidiaux: Defendoit de tenir aucunes assemblées publiques ou particulieres, quoi qu'on y vînt sans armes: Ordonnoit de suivre dans l'administration des Sacremens, la pratique & les usages de l'église Romaine: Reservoit aux Juges Ecclésiastiques la connoissance & le jugement du crime d'hérésie: Prescrivoit aux Juges Royaux de ne prononcer que la peine du

du bannissement, contre ceux qui seroient trouvés assez coupables, pour être livrés au bras séculier. Sa Majesté déclaroit enfin, que toutes ces Ordonnances subsisteroient, jusqu'à ce qu'un Concile Général ou National en eût autrement décidé.

Charles IX. 1561.

On ajouta à l'Edit une amnistie générale, & une abolition de tout le passé, pour ceux qui avoient causé des troubles au sujet de la Religion; pourvû qu'à l'avenir ils vécussent en Catholiques & en paix. On ordonna aussi que les délateurs convaincus de faux seroient griévement punis; & l'on défendit absolument le port des armes à tous ceux à qui les Edits ne permettent pas expressément d'en porter.

Colloque résolu & convoqué à Poissy.

Dans la même Assemblée, on arrêta, mais par une délibération à part, que les Prélats se trouveroient aux Colloques, ou Conférences qui devoient se tenir au premier jour sur les matieres de la Religion; & que l'on accorderoit des sauf-conduits aux Ministres Protestans, qui devoient y venir. Le plus grand nombre s'opposa à cet article, disant que c'étoit compromettre & exposer témérairement à un très-grand danger la Doctrine reçuë dans tous les temps, & la Religion de nos Peres. Mais le Cardinal de Lorraine fut en ce point de l'avis de la Reine Catherine, & tint ferme pour les Colloques. C'étoit sans doute dans l'espérance de faire montre de son esprit, & de s'attirer les applaudissemens du peuple, dont il étoit très jaloux: car il se vantoit de confondre les Protestans par les témoignages des Peres; & pour inspirer du courage & de la confiance à ceux de son parti, ce Prélat leur faisoit de magnifiques promesses. Ainsi afin d'accélerer un triomphe dont le Cardinal se croyoit assuré, on convoqua le Colloque à Poissy, ville peu éloignée de S. Germain, où tous ceux de part & d'autre, qui devoient assister aux Conférences, eurent ordre de se trouver le 10. d'Août.

D'Escars rentre en grace auprès du Roi de Navarre.

Quelques temps auparavant François d'Escars (1) fut convaincu par des piéces, qu'on disoit écrites de sa main, d'avoir conspiré avec le Duc de Guise contre le Roi de Navarre, qui l'avoit, pour cela chassé de sa maison (2). Mais ce Prince l'aiant récû de nouveau, & rétabli dans son premier emploi, ceux à qui la fidelité d'Escars étoit suspecte, en furent affligés, & conseillerent à l'Amiral, qui s'étoit éloigné de la Cour pendant le voyage du Roi à Rheims, d'y retourner promptement, & de veiller à la sûreté du Roi de Navarre, qu'ils voyoient avec peine livré aux artifices, & environné des piéges de ses ennemis.

Le Duc de Guise au retour de Calais, où il avoit conduit Marie Reine d'Ecosse, parut n'avoir rien plus à cœur, que se réconcilier avec le Prince de Condé, que le Roi avoit mandé dans cette vûë. Le Prince écrivit sécretement à tous ses amis de le venir trouver, & en particulier au Maréchal de

(1) D'Escars dont nous avons deja parlé, & à qui toutes sortes de moyens étoient bons, pourveu qu'ils pussent contribuer à l'enrichir, fut convaincu &c. *MS. de Mrs. de Ste Marthe.*

(2) Cependant comme ce Prince adonné au plaisir ne trouvoit point de ministre plus devoüé, & plus propre à servir son inclination, il le reçût de nouveau & le rétablit dans son premier emploi. Ceux à qui &c. *MS. de Mrs de Sainte-Marthe.*

Charles IX. 1561.

de Montmorency, qui vint avec un grand nombre de Gentilshommes, mais trop tard; car l'affaire étoit déja faite.

Réconciliation du Duc de Guise avec le Prince de Condé.

Le 28. d'Août (1), on tint une grande Assemblée, où se trouverent le Roi de Navarre, les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon, d'Armagnac & de Guise; les Ducs de Montpensier, de la Roche-sur-Yon, de Nemours, de Nevers & de Longueville; le Connêtable de Montmorency, & Jean de Brosses d'Etampes; le Chancelier de l'Hôpital, les Maréchaux de S. André & de Brissac; l'Amiral de Coligny, & les Conseillers d'Etat, avec le Prince de Condé & le Duc de Guise. Le Roi adressant la parole à la Reine sa mere, dit qu'il les avoit assemblés, pour terminer les differends qui étoient entre le Prince de Condé & le Duc de Guise, & pour les réconcilier. „ J'espere, ajoûta le Roi, qu'ils voudront bien „ le faire pour l'amour de moi, & pour la tranquillité publique. „ Il ordonna ensuite au Duc de Guise de dire sincérement au Prince de Condé les choses, telles qu'elles étoient. Le Duc répondit qu'il alloit obéïr à Sa Majesté; puis adressant la parole au Prince de Condé: „ Je vous pro- „ teste, Monsieur, lui dit-il, que je n'ai point été l'auteur de votre em- „ prisonnement, & que je l'ai pas même conseillé. „ Le Prince se tournant de même vers le Duc de Guise, dit: „ Qui que ce soit, qui m'ait fait „ cette injure, je le regarderai toûjours comme un malhonnête homme & „ un scélerat. „ Le Duc répondit qu'il pensoit comme lui, mais que cela ne le regardoit point. Le Roi les fit embrasser l'un l'autre, & promettre mutuellement qu'ils seroient toûjours amis, comme il convenoit à des parens. On dressa un acte autentique de cette réconciliation, qui fut signé par Claude de Laubespine & Jaques Bourdin Secretaires d'Etat. La Cour parut applaudir à cet accommodement; & la Reine marqua publiquement sa joie, par le magnifique repas qu'elle donna le même jour aux Princes & aux principaux Seigneurs.

On en dresse un acte authentique.

Quelques-uns blâmerent le Maréchal de Montmorency, de ce qu'en venant trouver le Prince de Condé avec une si nombreuse suite, il avoit marqué trop d'attachement pour les Bourbons; mais le Connêtable son pere dit pour le justifier, qu'ayant l'avantage d'être allié aux Princes de la maison de Bourbon, il se seroit rendu indigne d'une alliance si honorable, s'il eût manqué en pareille occasion à rendre ce qu'il devoit à un Prince du Sang.

Plusieurs disoient que le Prince de Condé s'étoit trop pressé de faire son accommodement, parce qu'ils prévoyoient que le Duc de Guise étant réconcilié avec lui, rien n'empêcheroit qu'il ne se formât une union très-étroite entre le Duc de Guise & le Connêtable. En effet, il étoit aisé de voir que ce vieux Seigneur ne tenoit plus au Prince de Condé, que par bienséance & par honneur; & qu'il en étoit réellement très-éloigné par principe de Religion.

Assemblée des Etats.

L'Assemblée des Etats commencée à Orleans l'année précédente, & renvoyée au mois de Mai de cette année, fut encore prorogée jusqu'au mois d'Août,

(1) Le Pere Daniel dit le 24.

d'Août, à cause des affaires pressantes dont la Cour étoit accablée. Enfin il fut ordonné qu'elle se tiendroit à Pontoise. On y envoya André du Mortier, & bien-tôt après l'Amiral de Coligny, pour engager tous les Ordres du Royaume à confirmer le traité touchant la Régence, conclu entre la Reine-mere & le Roi de Navarre. L'un & l'autre eurent bien de la peine à obtenir cette ratification des Etats, qui ne se rendirent qu'aux instantes prieres du Roi de Navarre (1).

Les trois Ordres ayant déjà employé bien du tems à compiler & a rédiger les démandes des Provinces, le jour avant la réconciliation du Duc de Guise avec le Prince de Condé, le Roi fit l'ouverture des Etats dans la salle du château de S. Germain, qu'on avoit préparée pour cette cérémonie. Il étoit assis sur son trône, ayant à sa gauche la Reine-mere, au dessous Madame de France sa sœur, & plus bas le Roi de Navarre : devant eux étoient, à la droite le Connêtable de Montmorency, & à la gauche le Chancelier de l'Hôpital. Le Duc de Guise étoit couché a pieds de Sa Majesté avec le batôn semé de fleurs de lys d'or, qui étoit la marque du Grand-Maître de la maison du Roi.

Le Roi en fait l'ouverture à S. Germain.

Quelques Cardinaux, fondés sur l'éminence de leur dignité & sur l'usage des autres Royaumes, prétendirent avoir le pas au dessus des Princes du Sang. La question fut jugée en faveur des Princes. Les Cardinaux de Châtillon & d'Armagnac acquiescerent au jugement, & prirent séance après les Princes. Le Cardinal de Bourbon, étant, plus âgé que le Prince de Condé son frere, se plaça après le Roi de Navarre, Le Cardinal de Tournon doyen du sacré College, & les Cardinaux de Lorraine & de Guise, sortirent de l'Assemblée en murmurant contre leurs Collégues. Le Cardinal de Guise dit même tout haut : Qu'il y en avoit parmi les Cardinaux qui honoroient leur chapeau, & d'autres que leur chapeau honoroit.

Contestation entre les Cardinaux & les Princes du Sang.

Le Chancelier après avoir exposé en peu de mots les raisons qui avoient fait differer l'Assemblée jusqu'à ce jour, exhorta au nom du Roi tous les députés à dire avec une entiere liberté leurs sentimens, sur ce qui concernoit l'Etat, & à continuer avec zele ce qu'ils avoient commencé.

Discours des Orateurs des trois Ordres.

Jaques de Bretagne (2), Juge d'Autun, parla pour le Tiers-Etat. Il félicita la Reine-mere, & le Roi de Navarre sur leur union, qui étoit un présage certain de toute sorte de biens pour le Roi & pour le Royaume. Il tomba ensuite rudement sur les déréglemens & les mœurs corrompuës des Ecclésiastiques, Il dit : Que les Pasteurs étoient d'une ignorance honteuse, qu'ils n'instruisoient point leurs troupeaux ; qu'ils ne leur donnoient pas

(1) *Le MS. de Mrs. de Sainte Marthe ajoute ce qui suit* : Et ils ne le firent qu'après avoir Secretement protesté contre cette disposition ; alléguant que depuis le Regne de Louis IX. Il étoit inoüi, & qu'il n'étoit jamais arrivé qu'une femme eût l'administration du Royaume, pendant la minorité du Roy.

(2) La Popeliniere, Mezeray & d'autres l'appellent, *Jean de Bretagne Lieutenant Général d'Autun. L'Editeur Anglois.*

CHARLES IX. 1561.

pas les bons exemples d'une vie pure & irréprochable, comme ils y étoient obligés; qu'ils scandalisoient les peuples par leurs déréglemens; que, comme des mercenaires, il ne faisoient rien que par un sordide intérêt; qu'ils ne songeoient à rien moins qu'à remplir leurs devoirs; qu'ils se plongeoient dans le plaisir, l'oisiveté & le luxe; qu'il ne faloit point chercher d'autre cause de tous les maux qui accabloient un Royaume autrefois si florissant: Qu'ainsi il demandoit au nom du peuple, que le Roi, dont le premier devoir étoit de défendre la Religion, s'appliquât avec soin à déraciner tous les vices: Qu'il ôtât aux Prélats une jurisdiction qui ne leur convenoit point: Qu'il employât à des œuvres pieuses les revenus qu'ils en tiroient: Qu'il fit célébrer un Concile national, qui étoit le seul reméde qu'on pût apporter aux maux de la France; & qu'il donnât des sauf-conduits à tous ceux qui voudroient y venir; que S. M. présidât au Concile en personne, ou par les Princes de son Sang: Qu'en attendant les décisions du Concile sur les matieres de la Religion, on accordât la permission de tenir des assemblées à ceux que leur conscience empêchoit d'assister aux assemblées & aux cérémonies de l'Eglise Romaine; mais comme ces assemblées étoient défenduës, qu'il plût au Roi d'ordonner aux Gouverneurs & aux Magistrats des Provinces d'y assister, afin qu'il ne s'y passât rien de contraire au bien du Roi & de l'Etat.

L'Orateur ajoûta qu'on ne devoit pas se servir dn préjugé, qu'on faisoit valoir depuis long-tems contre les Protestans. Il fit voir que l'Eglise Romaine ne pouvoit pas non plus employer la longue prescription, sur laquelle elle s'appuyoit, pour substituer le mensonge, & l'erreur à la vérité: Enfin il conclut qu'on ne devoit pas terminer les disputes en matiere de Religion, par les armes & par l'oppression, mais par la douceur & par la seule parole de Dieu.

L'Orateur se plaignit ensuite de ce que l'argent, & non pas le mérite, élevoit les hommes aux Charges de Judicature, & il demanda que dans la suite les Charges ne fussent plus vénales: Que l'on en fût pourvû de la maniere que les Etats d'Orleans l'avoient reglé sous le bon plaisir du Roi; & que S. M. ne mît dans la magistrature que des hommes de probité & d'honneur, recommandables par leur desintéressement, leur pieté, & leur sçavoir. Le Député qui parla au nom de la Noblesse, dit presque les mêmes choses.

L'Orateur de l'Etat Ecclésiastique, après avoir modestement répondu aux reproches qu'on avoit faits au Clergé, demanda que le Roi regardât comme son premier devoir, de soûtenir la Religion, de protéger le Clergé, de conserver, de respecter & d'augmenter même les droits, les privilèges & la dignité de cet Etat: „ Ce sont, dit-il, d'excellens moyens, „ pour contenir les peuples dans le devoir.

Moyens de payer les dettes de l'Etat.

On mit de nouveau en déliberation la grande affaire des dettes de l'Etat; & on proposa plusieurs moyens de les acquitter, & de rétablir les finances épuisées par les guerres précédentes, & par les libéralités excessives de nos Rois. On demandoit sur cet article, que ceux qui avoient administré les finances, fussent contraints d'en rendre compte; & que jusqu'à ce qu'il fût

fût rendu, ils fussent exclus du Conseil & suspendus des fonctions de leurs Charges : Qu'à la réserve de la Reine, on obligeât ceux qui avoient reçu des gratifications, des dons, & des pensions excessives, à les rendre : Que l'on confisquât au profit du Roi les fruits de tous les bénéfices, qui étoient en litige.

CHARLES IX. 1561.

On fit encore diverses propositions, qui tendoient à ôter au Clergé une partie des grands biens qu'il possedoit, comme de prélever, au profit du Roi & de l'Etat, un quart des revenus des bénéfices, qui valent 500. livres ; un tiers de ceux qui valent 1000. livres ; la moitié, de ceux qui sont de 3000. livres ; pour ceux qui montent à 12000. livres d'en laisser trois mille au beneficier, & de donner le reste au Roi ; d'ôter aux Chartreux, aux Mathurins, aux Minimes, & à tous les autres Ordres Religieux de l'un & de l'autre Sexe, tout ce qu'ils avoient au dessus de ce qui est nécessaire pour vivre ; enfin de vendre généralement tous les fonds appartenans aux Ecclesiastiques, excepté ceux qui servent à loger les Evêques & les Chanoines.

Diverses propositions tendantes à diminuer les revenus du Clergé.

„ On tirera, disoit-on, de cette vente six-vingt millions, on en laissera „ la troisiéme partie aux Ecclésiastiques ; laquelle constituée en rente leur „ rapportera autant de revenu, qu'ils en tiroient de leurs fonds, & le reste „ sera employé à acquitter les dettes du Roi. Ainsi les fonds publics se„ ront augmentés, & l'on pourra soulager le peuple par la diminution des „ impôts dont il est surchargé.

On demanda de plus la révocation de l'Edit de Juillet, qui défendoit les assemblées & les prêches des Protestans ; neanmoins avec ce tempérament : que sous prétexte de liberté, il ne s'y passeroit rien qui ressentît les invectives, les injures & la licence, & qu'on n'embrasseroit pas indifferemment & sans distinction les nouvelles opinions. On supplioit enfin le Roi de convoquer un Concile national, & d'y présider ; d'ôter aux Ecclésiastiques toutes leurs jurisdictions, & de les réünir au domaine.

Ces propositions faites de vive voix & par écrit, & un grand nombre d'autres, très-préjudiciables au Clergé, venoient du déchet de l'autorité du Pape en France, & de ce que plusieurs, ou par piété ou par amour de la nouveauté, se declaroient publiquement en faveur des Protestans, & se joignoient à eux. Le Clergé bien conseillé, pour conjurer la tempête dont il étoit menacé, & pour calmer la jalousie que donnoient les biens immenses qu'il possedoit, offrit de son propre mouvement au Roi de lui payer par an quatre décimes, pendant six ans. Par une offre si généreuse, il appaisa les Grands, & se les rendit plus favorables dans la suite.

Le Clergé appaise les Grands par ses offres.

Vers ce tems-là Jacqueline de Longwic, épouse du Duc de Montpensier, mourut de Phtisie, ou consomption, le 28. d'Août ; Princesse d'un courage & d'une prudence au dessus de son sexe, qui ne cherchoit que la paix & la tranquillité publique, & que l'on croyoit capable de prévenir & d'empêcher tous les troubles qui s'éleverent après sa mort. Elle laissa cinq filles ; Françoise l'ainée & mariée depuis long-tems à Henry Robert de la Marck, Duc de Bouillon ; Anne, qui avoit accompagné la Reine Elizabeth en Espagne, & qui à son retour avoit épousé Henry de Cleves,

Mort de la Duchesse de Montpensier.

CHARLES IX. 1561.

ves (1), Duc de Nevers, & étoit morte peu de tems après. Le Duc de Montpensier, qui croyoit par-là décharger sa maison d'un pesant fardeau, fit les trois autres Religieuses malgré sa femme, qui en avoit destiné une, nommée Charlotte (2), au Duc de Longueville. Cette sage mere crut voir que sa fille ne faisoit sa profession qu'à regret. Ses conjectures n'étoient que trop fondées; puisque quelque tems après la jeune Religieuse quitta son Convent & se retira en Allemagne, où elle fut très-bien reçuë de Frederic Palatin, un des sept Electeurs de l'Empire, & mariée à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, comme nous le dirons en son lieu. La Duchesse de Montpensier voulut avant sa mort avoir une conversation avec Jean Malot Protestant, & recevoir ses instructions. Mais ayant demandé avec empressement le saint Viatique, Malot s'y opposa, disant: Que ce Sacrement n'avoit pas été institué pour être donné à chacun en particulier, comme le Baptême; mais afin que plusieurs ensemble y participassent. Cette raison ne persuada pas la Duchesse.

Lettre de la Reine mere au Pape Pie IV.

En attendant le jour marqué pour commencer les conferences, la Reine mere, qui paroissoit favoriser les Protestans, de l'avis, à ce qu'on croit, de Montluc Evêque de Valence, écrivit une longue lettre au Pape le 4. d'Août. Après avoir exposé au Saint Pere les dangers & les maux causés dans le Royaume par les différends de Religion, elle l'exhortoit à y apporter un prompt reméde.

„ Le nombre (disoit Catherine dans sa lettre au Pape) de ceux qui se „ sont separés de l'Eglise Romaine, est si grand, qu'on ne peut plus le „ contenir par la rigueur des loix, & par la force des armes; il est devenu „ si puissant par les Nobles & les principaux magistrats qui ont embrassé „ ce parti, il est si bien uni, & il acquiert tous les jours tant de forces, „ qu'il se rend formidable dans toutes les parties du Royaume. Cependant „ par une grace particuliere de Dieu, il n'y a parmi eux ni Anabâtistes, „ ni Libertins, ni aucuns Partisans des opinions, qu'on regarde comme „ monstrueuses. Tous admettent les douze articles du Symbole, comme „ ils

(1) L'Editeur Anglois veut qu'on Lise, *François*; & il cite sur cela l'Histoire générale de France, vol. 1. pag. 355. & vol. 3. p. 451.

[(2) *Remarque critique de Mr. Bayle.* Charlotte, la quatriéme fille du Duc de Montpensier, avoit été mise dans un Couvent contre l'avis de sa mere.] Ceci me donne lieu de toucher à une contradiction de Monsieur de Thou. Il dit dans le livre XXVII que Jaqueline de Longwic étoit indignée de la clôture de sa Charlotte pour deux raisons; l'une qu'elle l'avoit destinée au Duc de Longueville; l'autre qu'elle lui avoit déja remarqué de la répugnance pour la vie Religieuse. *Fremente matre, quæ Carlottam Longavillano Duci uxorem destinaverat, & jam tum animadvertere sibi videbatur ægre filiam in Monasticam vitam consentire.* Dans le LI. livre il dit qu'elle l'éleva à la Religion Protestante, mais en secret par la crainte de son mari; & qu'ensuite cette Charlotte, n'ayant à peine qu'un an, fut jettée dans le Couvent de Joüare: *Vix annicula in Jöarense Monasterium conjecta.* Si elle n'avoit qu'un an, tout ce qu'on a dit de son instruction & des marques de sa répugnance, est faux & impossible. Il faut sans doute, ou que ce grand Historien ait été dans des distractions d'esprit peu ordinaires; ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il ait entendu par, *anniculus*, un âge plus avancé que celui d'un an. Mais se trouve-t'il de bonnes autorités pour ce Sens-là?

„ ils ont été expliqués par VII. (1) Conciles écumeniques. Ainsi plu-
„ sieurs Catholiques des plus zélés croyent, qu'on ne doit pas les retran-
„ cher de la communion de l'Eglise, quoiqu'ils pensent differemment sur
„ quelques autres points, qu'on peut les tolerer sans danger & sans con-
„ séquence, & que ce seroit un acheminement à la réünion de l'Eglise
„ Grecque avec l'Eglise Latine.

„ Plusieurs personnes d'une grande pieté se flattent que si on terminoit
„ de cette maniere les différends de Religion, Dieu, qui assiste toûjours
„ les siens, dissiperoit les ténébres, & feroit briller aux yeux de
„ tous la lumiere de la verité. Ils pensent que, si votre Sainteté ne goû-
„ toit pas ces avis, & qu'il falût attendre les secours du Concile géneral,
„ on devroit du moins, parce que le mal presse, chercher dès-à-présent
„ des remédes particuliers, pour faire revenir ceux qui se sont separés, &
„ pour retenir ceux qui sont demeurés unis. Que pour gagner les pre-
„ miers, il n'y a point de meilleur moyen que l'instruction, les conferen-
„ ces pacifiques & fréquentes entre ceux de l'un & de l'autre parti, qui
„ ont le plus de science & d'amour pour la paix ; & du côté des Evêques
„ & des autres Ministres, un grand soin de prêcher, d'instruire, d'aver-
„ tir, & d'exhorter les peuples à la charité, à la concorde, & à s'abstenir
„ de part & d'autre de tout terme injurieux, & de toute dispute: Que
„ pour ceux qui sont demeurés dans le sein de l'Eglise, mais qui ont des
„ doutes, des difficultés & des peines d'esprit, il faudroient leur ôter tous
„ les sujets de scandale: Que Dieu ayant sur-tout défendu l'usage des Ima-
„ ges, & S. Gregoire l'ayant desaprouvé, on devroit absolument les ban-
„ nir, au moins du lieu destiné à l'adoration & au Culte public de la Di-
„ vine Majesté: Qu'on pourroit omettre dans l'administration du Baptê-
„ me les excorcismes & les formules de prieres, qui n'entrent point dans
„ l'institution de ce Sacrement, & qu'il suffiroit d'y employer l'eau & les
„ paroles, conformément au précepte divin: Que non seulement il n'étoit
„ point nécessaire, mais qu'il y avoit même quelque danger à mettre de la
„ salive dans la bouche de l'enfant qu'on baptise.

„ Ces personnes, très-saint Pere, sont persuadées, ajoûtoit-elle, qu'on
„ doit rétablir, pour tous les Chrétiens sans distinction, l'usage entier de
„ la Sainte Communion, ou la Communion sous les deux especes, & que
„ l'autorité du Concile de Constance, qui ne doit pas l'emporter sur la loi
„ de Dieu, n'ost point un obstacle à ce rétablissement. Plusieurs sont en-
„ core scandalisés de voir communier une, ou plusieurs personnes, contre
„ l'institution divine, sans avoir fait les prieres qui doivent préceder la
„ Communion, & qui doivent être entenduës de tous, & sans qu'on ait
„ auparavant expliqué ce qui concerne l'usage de ce redoutable Sacre-
„ ment. C'est-pourquoi un grand nombre de personnes pieuses souhaitent
„ de voir rétablir l'ancien usage de l'Eucharistie: Que suivant cet usage,
„ les

(1) Il y a peut-être une faute, en mettant VII. au lieu de IIII. car les Protestans ne reconnoissent pour Conciles écumeniques que les quatre premiers, de Nicée, de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine.

Charles IX. 1561.

„ les Evêques assemblassent le premier Dimanche de chaque mois, ou plus
„ souvent, si on les en prioit, ceux qui voudroient ou devroient communier : Qu'après avoir chanté des Pseaumes en langue vulgaire, tous fissent en Général une confession de leurs péchés : Qu'on fît des
„ prieres publiques pour le Roi, pour les Seigneurs, Ecclésiastiques &
„ autres, pour les fruits de la terre, pour les affligés : Qu'ensuite on lût
„ & qu'on expliquât quelques endroits du saint Evangile, ou des Epîtres
„ de S. Paul sur l'usage de la sainte Eucharistie, & qu'on admît après
„ tous les assistans à la Communion sous les deux especes : Qu'en attendant
„ on abolît la fête du Corps du Seigneur nouvellement établie, qui donne
„ lieu à bien des scandales, & qui n'est point nécessaire ; ce Sacrement
„ n'ayant pas été institué pour la pompe & pour le spectacle, mais pour
„ engager les fideles à une adoration & à un culte en esprit.

La Reine faisoit ensuite observer au Pape (1) les défauts essentiels qui se sont glissez dans la célébration des saints mysteres & de l'Office divin ; le premier est de réciter toutes les prieres dans une langue qui n'est point entenduë, comme si les prieres n'étoient que pour les Prêtres, & qu'elles ne fussent pas également pour les peuples qui y assistent. „ Et si on n'entend
„ pas ce qui se dit, ajoûtoit la Reine, comment peut-on répondre avec
„ attention *Amen*, ou *Ainsi soit-il?* Que si on veut absolument retenir l'u-
„ sage de la langue Latine dans les Offices publics, qu'on les traduise au
„ moins, afin que tout le monde les entende.

Un autre usage, que Catherine relevoit comme un abus & un grand défaut, contraire à l'institution divine de cet auguste mystere, étoit l'introduction des Messes particulieres, où le Prêtre seul participe au sacrifice, & où le peuple assiste comme un simple spectateur, qui n'y prend aucune part. „ On souhaiteroit, très-saint Pere, ajoûtoit-elle, voir rétablir l'an-
„ cien usage de la psalmodie en langue vulgaire dans toutes les parties du
„ service Divin, & que dans les prieres qui se font en particulier, on ne
„ se servît que de la langue qui est entenduë de ceux qui prient. „ Elle continuoit ainsi :

„ Ce sont-là les abus qu'il semble nécessaire de corriger. Au reste les
„ gens de bien veulent que le Souverain Pontife ne perde rien de son au-
„ torité ; que l'on conserve le respect & l'obéissance qui lui sont dûs ;
„ qu'on

(1) Qu'il s'étoit de même introduit plusieurs abus dans dans le Sacrifice, dont des Prêtres ignorans & de mœurs corrompuës faisoient ordinairement un honteux trafic, au grand scandale de tous les gens de bien ; que plusieurs révoquoient même en doute son excellence ; qu'ils n'étoient point du tout persuadés, comme l'assuroient les Ecclesiastiques, que J. C. y fût réellement offert, & qu'ils voyoient avec peine que les Prêtres voulussent donner une plus grande idée du Sacrifice qu'ils celebroient que de celui même du Sauveur ; qu'en effet ce qu'il y avoit de plus habiles gens, ne regardoient le Sacrifice qui est offert dans l'Eglise, que comme une répréfentation, un memorial du veritable Sacrifice, que J. C. à offert une fois pour notre salut, & trouvoient très-mauvais que des Prêtres ignorans eussent le front d'apprendre à un peuple aveugle & mal instruit, à regarder comme hérétique quiconque ne pense pas comme eux. Cette Princesse l'avertissoit aussi de quelques défauts essentiels, &c. *Edition de Droüart in fol.*

„ qu'on n'admette aucun changement, aucune innovation dans la doctri-
„ ne; & que si les Ministres sont coupables de quelques fautes, on n'a-
„ bolisse pas pour cela le Ministere, dont l'autorité toûjours respectable
„ doit toûjours subsister. Mais après avoir pourvû à la conservation & à
„ la sûreté de ces articles si importans, il ne peut y avoir d'inconvénient;
„ il est même juste & raisonnable, de s'appliquer avec autant de soin que
„ de charité à corriger dans tout le reste ce qui mérite d'être réfor-
„ mé, pour ôter tout ce qui est une occasion de chûte & de scan-
„ dale.

Cette lettre chagrine Le Pape

Cette lettre écrite avec toute la liberté Françoise, dans des circonstances si délicates, & dans un tems si suspect, où l'on parloit hautement de tenir un Concile national, irrita étrangement le Pape. Il dissimula néanmoins pour un tems son chagrin; on croit même que cette lettre le détermina à tenir au plûtôt sa parole, & à ne plus differer la convocation du Concile general, qu'il avoit promis, mais qu'il n'avoit guére envie d'accorder.

Colloque de Poissy.

Le tems fixé pour les Conferences de Poissy approchoit. Les Evêques & les Docteurs s'assemblerent le premier jour d'Août, pour deliberer sur les matiéres dont on traiteroit, & ils y employerent beaucoup de tems assez inutilement (1); car ils se proposoient seulement de traiter dans le Colloque, de la charge & des devoirs des Evêques, de la dignité des Eglises Cathedrales, des Chapitres & de leurs exemptions, des Curez, de l'établissement de leurs bénéfices, & des revenus ou pensions qu'il convenoit de leur accorder; de la nécessité de régler le nombre de Prêtres; de la réformation de la discipline Monastique; de ce qu'ils appellent Commendes, & bénéfices incompatibles; des moyens de retrancher les procès au sujet des bénéfices; enfin des Censures Ecclesiastiques: & ils s'imaginoient qu'en répondant à ces questions, ils remedieroient efficacement aux maux qui desoloient l'Eglise dans ces tems fâcheux de troubles & de divisions.

Noms des Ministres qui y furent députés.

Augustin Marlorat, François de S. Pol, Jean Raymond Merlin, Jean Malot, François de Morel, Nicolas Thobie, Theodore de Beze, Claude de la Boissiere, Jean Bouquin, Jean Viret, Jean de la Tour, & Nicolas des Gallars, députés par les Protestans pour assister aux Conferences, étoient déjà arrivés, & avoient tenu de leur côté quelques assemblées. Jean l'Espine, qui venoit de quitter l'habit de Dominicain, & qui fit alors pour la premiere fois une profession ouverte de la Religion Protestante, y vint presqu'aussi-tôt; & quelque tems après on vit à la Cour Piere Martyr Vermili, qu'on avoit fait venir de Zurich, & que son parti regardoit comme un très-grand Théologien.

Requête qu'ils présentent au Roi.

Ces Ministres, chargerent Augustin Marlorat & François de S. Pol, de presenter au Roi une requête, par laquelle ils demandoient quatre choses, comme necessaires à faciliter le Colloque: Que les Evêques y assistassent comme

(1) La conduite qu'ils tenoient, pouvoit-elle en effet appaiser les troubles & établir une union parfaite? Car ils &c. *MS. de Mrs. des Sainte-Marthe.*

comme parties, & non comme juges : Que le Roi avec son Conseil présidât aux Conferences : Que toutes les controverses fussent decidées par la seule parole de Dieu : Que tout ce qui seroit décidé, fût écrit par des Notaires, Greffiers, ou Secretaires, dont les parties conviendroient, & dont les actes feroient foi.

Elle est acceptée.

La requête ayant été renvoyée au Conseil, les Ministres Protestans, qui ne recevoient point de réponse, presserent la Reine de s'expliquer. Catherine accorda tous les articles de leur requête, avec cette difference seulement, qu'au lieu de Notaires ou Greffiers, ils auroient un des quatre Secretaires d'Etat; leur laissant la liberté de faire écrire chaque jour sur des registres, & par qui ils voudroient, tout ce qui auroit été traité dans les Conferences; soit qu'il y eût eu une décision, soit que les articles fussent restés indécis. Mais comme ils faisoient instance pour obtenir que le Roi présidât aux Conferences, comme il convenoit, & qu'on leur en donnât une assurance par écrit; la Reine leur dit de compter sur sa parole, & de ne pas exiger un écrit, qui dans les circonstances présentes seroit également contraire à leurs interêts, & à ceux du Roi.

Reproche que le Cardinal de Lorraine fait mal-à-propos à Beze.

Le Cardinal de Lorraine avoit déja disputé en particulier, en presence de la Reine, avec Theodore de Beze, & il lui avoit reproché d'avoir écrit quelque part : *Que ceux qui chercheroient J. C. ne le trouveroient pas plus dans la Cêne que dans la bouë.* Ce reproche étoit dans le Cardinal la suite d'un défaut de mémoire. Il attribuoit faussement à Beze ce que Philippe Melanchton avoit reproché dans la chaleur de la dispute à Jean Oécolampade. Ces deux Ministres disputant un jour sur le mystere de la Cêne, le premier reprocha au second, qu'il s'ensuivroit de sa doctrine, que ceux qui chercheroient le Christ, ne le trouveroient pas plus dans la Cêne, que dans la bouë. Beze détesta cette expression, comme un blasphême; & assûra qu'il n'avoit jamais ni dit, ni même pensé une chose si injurieuse à Dieu. Voilà tout ce qui fut dit de dur; car tout le reste de la Conference se passa tranquillement, & même avec des marques d'amitié, au moins à ce qui parut.

Soit que le Cardinal de Lorraine voulût faire briller son esprit, soit que flatté par ses amis, il ne doutât pas du succès & du triomphe qui lui étoit préparé, il marquoit un très-grand empressement d'en venir aux mains avec les Protestans. Au contraire un grand nombre de Docteurs faisoient tout leur possible auprès de la Reine, pour obtenir, ou que les Ministres Protestans ne fussent point entendus, ou que si la résolution étoit prise de les entendre, le Roi ne fût point présent au Colloque.

La raison qu'ils alleguoient étoit très-plausible : il y avoit, disoient-ils, lieu de craindre, que le poison mortel des nouvelles opinions ne se glissât jusque dans l'esprit & le cœur d'un Prince incapable à son âge de resister à l'impression, que font les discours séduisans. Ils ajoûtoient, que des gens déja convaincus d'erreurs condamnées depuis long-tems ne devoient point être écoutés. La Reine ne leur fit point d'autre réponse, sinon qu'on ne feroit rien en cette affaire que de l'avis du Conseil.

Le

Charles IX. 1561.

Le lendemain Jean de Montluc Evêque de Valence, & Pierre du Val Evêque de Seez, ayant trouvé le secret de faire entrer le Cardinal de Lorraine dans leurs vûës, ce Cardinal pressa la tenuë des Conferences. Ainsi le (1) neuvième de Septembre le Roi vint à Poissy, accompagné de la Reine-mere, d'Alexandre Duc d'Orleans son frere, de Marguerite de France sa sœur, des Princes du Sang, & des Conseillers d'Etat. Il trouva dans une grande salle, qu'on avoit preparée pour le Colloque, environ quarante Prelats, plusieurs Docteurs choisis, avec les Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Châtillon, de Lorraine, d'Armagnac, & de Guise. Lorsque chacun eut pris sa place, & qu'on eut fait faire silence, le Roi assis, leur dit : Qu'ils n'ignoroient pas pourquoi il les avoit assemblés : Que c'étoit pour chercher avec eux les moyens d'appaiser les troubles, qui s'étoient élevés dans son Royaume : Qu'il faloit donc voir comment on pourroit, sans causer de scandale, corriger les abus & travailler le mieux qu'il seroit possible à procurer la tranquillité de l'Etat : Qu'il souhaitoit qu'aucun ne quittât le lieu de l'Assemblée, qu'on n'eût fait tous ses efforts, pour terminer les differends, & pour rétablir parmi tous ses sujets la paix, la concorde, & l'amitié : Que s'ils faisoient ce qu'il desiroit, comme il l'esperoit de leur zéle, ils pouvoient compter de trouver dans sa personne, & dans ses Magistrats, toute la protection, que les Rois ses prédécesseurs leur avoient accordée.

Le Cardinal de Lorraine presse la tenuë des Conferences.

Le Roi fait l'ouverture du Colloque.

Le Chancelier ayant reçu ordre d'exposer plus au long les intentions du Roi, dit : „ Si le Roi étoit dans un âge plus avancé, il vous auroit expliqué plus amplement ses volontez, & il auroit donné en cette occasion „ des marques éclatantes de sa pieté, & du zéle ardent dont il est animé „ pour la Religion, & pour le bien de l'Etat. Marchant sur les pas de „ l'Empereur Constantin, qui présida en personne au Concile de Nicée, „ il se trouveroit ici à toutes vos Conferences. Vous êtes assemblés, comme S. M. vous l'a fait entendre, pour corriger & extirper tout ce qui „ s'est glissé d'abus dans la discipline, & d'erreurs dans la doctrine. Henri II. & François I. avoient conçu ce loüable dessein ; mais la mort les „ empêchés de l'exécuter. Vous sçavez que Dieu a établi les Rois, afin „ que tenant leurs cœurs, c'est-à-dire, leurs volontés, leurs vûës, & „ leurs inclinations dans ses mains, il les tourne, les conduise & les gouverne à son gré, suivant les sages dispositions de sa Providence, par rapport aux peuples qui leur sont soûmis. Ce que Dieu avoit inspiré à nos „ deux derniers Rois, il l'a inspiré de même à celui qui est aujourd'hui „ assis sur leur trône. Mais pour y réüssir S. M. a besoin du secours des „ Evêques. Il ne faut pas faire comme les médecins ignorans, qui se contentent de calmer, & de suspendre la douleur, & de pallier le mal, sans „ guérir le malade. Il faut connoître la cause de la maladie, & l'extirper. „ Le mal presse ; il ne faut point chercher de ces remédes lents, qui vien- „ nent

Discours du Chancelier.

(1) L'édition de Londres marque que le lendemain étoit le cinquième des Nones. C'est une faute, puisque le mois de Septembre n'a que quatre jours de Nones ; & pour que ce jour fût le neuvième de Septembre il faudroit que ce fût le cinquième des Ides.

CHARLES IX. 1561.

„ nent de loin. Le remède, qu'on attend du Concile général, viendroit
„ trop tard. Il y a toûjours dans ces sortes d'assemblées un grand nombre
„ d'Evêques étrangers; que le Pape ne peut se dispenser d'y appeller, &
„ qui n'ont aucune connoissance de nos affaires, & de nos maux. Les
„ Prélats qui sont ici, sont freres, cousins, parens, ou amis de ceux qui
„ sont malades, & qui ont besoin de remèdes. Ils les traiteront sans doute
„ avec plus d'attention, de soin, & de charité; ils sont à cet égard plus
„ habiles & plus capables de les guérir.

„ En vain objecteroit-on, qu'on peut difficilement tenir deux Conciles
„ à la fois; puisque nous en trouvons des exemples dans l'antiquité? A
„ mesure qu'on fera ici des décrets, ne peut-on pas les envoyer au Pape,
„ afin qu'il y souscrive? On en a usé plusieurs fois de cette façon sous
„ Charlemagne, dans les Conciles provinciaux d'Orleans, d'Arles, &
„ d'Aix. Il est même arrivé que des Conciles nationaux ont proscrit &
„ extirpé des erreurs que des Conciles généraux (1) avoient répanduës.
„ Un Concile particulier, assemblé en France par Saint Hilaire Evêque
„ de Poitiers, condamna & bannit du Royaume les erreurs de l'Arianisme,
„ que le Concile de Rimini avoit répanduës. Pour obtenir un pareil suc-
„ cès de cette Assemblée, il faut que les Evêques & les Docteurs, qui sont
„ ici, soient parfaitement unis d'esprit & de cœur; qu'ils soient vérita-
„ blement humbles; que l'un ne s'estime pas plus que l'autre; que celui
„ qui a plus de science, ne méprise point celui qui en a moins; & que ce-
„ lui qui en a moins, ne porte point d'envie à celui qui en a plus. Evi-
„ tons d'entrer dans des questions trop subtiles : rejettons celles qui ne sont
„ que curieuses, & suivons les traces de cet homme simple & pieux, qui
„ ne connoissant que Dieu & son fils attaché à la croix, confondit dans le
„ Concile de Nicée les Docteurs les plus subtils.

Régle sur laquelle on doit juger de la doctrine.

„ On n'a pas besoin de beaucoup de livres; il ne faut que la parole de
„ Dieu. C'est la regle sur laquelle on doit juger de la doctrine. Nous
„ ne devons pas non plus avoir un si grand éloignement pour les Protes-
„ tans : ce sont nos freres; ils ont été régénerés dans les mêmes eaux, ils
„ adorent le même Christ : gardons-nous de les condamner par préjugé,
„ sans les entendre; il faut les recevoir, les embrasser, les ramener dans la
„ bonne voye par la douceur, sans aigreur, & sans opiniâtreté. Une trop
„ grande sévérité fait faire en cela bien des fautes. La rigueur mal placée
„ d'Alexandre Patriarche d'Alexandrie poussa à bout Arius & le mit en
„ fureur. On força de même Nestorius Patriarche de Constantinople à
„ soûtenir opiniâtrement une erreur, qui n'étoit pas moins pernicieuse.
„ Les Evêques & les Docteurs ne doivent-ils pas être bien contens de se
„ voir juges dans leur propre cause? Qu'ils ayent donc soin de se rendre
„ irréprehensibles dans leurs jugemens; car ce qu'ils auront jugé suivant
„ la loi de Dieu, sera inviolablement observé. Nos adversaires eux-mê-
„ mes

(1) De faux Conciles généraux, où la liberté des Evêques & des autres, étoit opprimée, tels que le Concile de Rimini, qu'on cite ici pour exemple.

„ mes n'auront rien à répliquer ; & le peuple sera convaincu qu'ils n'au-
„ ront pas cedé à la violence, mais qu'ils se seront rendus à la lumiere qui
„ les aura éclairés, après un examen tranquille & pacifique. Au contraire
„ si les Evêques en usoient autrement, si n'ayant point la crainte de Dieu,
„ ils suivoient dans leurs décisions les mouvemens de l'ambition & de l'in-
„ térêt ; alors leurs décrets seroient inutiles & n'auroient aucune force.
„ Quelles graces ne doivent pas rendre à Dieu tous les Pasteurs, de ce
„ qu'il veut bien leur donner le tems de réconnoître & de corriger les er-
„ reurs ! La reconnoissance & la justice les obligent de profiter d'un tems
„ si prétieux, pour travailler de toutes leurs forces à la vigne du Seigneur :
„ & que n'auroient-ils pas à craindre de la juste vengeance d'un Dieu irrité,
„ s'ils ne remplissoient pas cet indispensable devoir ?

Discours du Cardinal de Tournon.

Le Chancelier ayant fini son discours, le Cardinal de Tournon, comme le premier des Prélats, se leva, & remercia le Roi, la Reine, & les Princes du Sang, de ce qu'ils avoient bien voulu assister à cette Conférence, & proposer ce que M. le Chancelier venoit d'expliquer avec une sagesse & une érudition, à laquelle on ne pouvoit rien ajoûter, pour la gloire de Dieu, & pour le triomphe de la vraie Religion. Il ajoûta que les Prélats assemblés par les ordres de S. M. s'étoient préparés à répondre sur ce que ces ordres contenoient, & qu'ils avoient apporté leurs cahiers : mais que comme on venoit de proposer des matiéres beaucoup plus importantes, il n'étoit pas en état d'y répondre sur le champ : Que quand il le pourroit, il n'auroit garde de l'entreprendre, sans avoir auparavant consulté ses Collégues : Qu'il prioit donc M. le Chancelier de donner par écrit les propositions qu'il avoit faites ; afin qu'ils pussent mûrement délibérer sur ce qn'ils auroient à répondre. Le Chancelier le refusa, disant que tout le monde l'avoit suffisamment entendu. Le Cardinal de Lorraine insista, & dit que cet écrit seroit au moins nécessaire pour les Evêques qui arrivoient de jour en jour, & qui n'auroient point été au commencement de l'Assemblée. Le Chancelier persista dans son refus, parce qu'il sentit bien que c'étoit un artifice des Prélats, qui ne lui demandoient communication de sa harangue par écrit, que pour lui susciter une affaire, & pour retarder les Conferences.

Discours de Beze.

Theodore de Beze ayant reçu ordre de parler, se mit à genoux, & implora le secours de Dieu, puis ayant fait sa profession de Foi, il s'adressa au (1) Seigneur & se plaignit de l'injustice de la Cour, & de tous les Tribunaux du Royaume, qui traitoient les Protestans comme des broüillons, des séditieux, & des perturbateurs du repos public. „ Que faisons-nous, dit-il,
„ qui mérite un pareil traitement, nous qui ne nous proposons dans toute
„ notre conduite que la gloire de Dieu & le salut de nos ames ? Nous de-
„ mandons la liberté de nous assembler ; est-ce dans un esprit de liberti-
„ nage, & pour mener une vie déreglée, honteuse, soüillée de crimes &
„ d'impuretés ? Nous détestons de tout notre cœur les Libertins & les Ana-
„ bâtistes, & nous regardons tous ces Sectaires comme des monstres. Nous
„ n'a-

(1) Il semble que ce devoit être plutôt au Roi. *L'Editeur Anglois.*

CHARLES IX. 1561.

„ n'avons d'autre vûë que de servir Dieu suivant les lumieres de nos con-
„ sciences ; nous ne cherchons la paix & la tranquillité, que pour obéïr
„ avec joye aux puissances que Dieu a établies.

Beze expliqua dans la suite de son discours les points dont l es Protestans convenoient avec les Catholiques, & ceux sur lesquels ils ne pouvoient s'accorder. Il parla des moyens de faire son salut, de la Foi & des bonnes œuvres, de la parole de Dieu, de l'autorité des Conciles & des Peres, des Sacremens, de leur usage & de leur veritable interprétation. Ce fut sur cet article, qu'ayant rejetté la Transubstantiation & la Consubstantiation dans l'Eucharistie, il se laissa tellement emporter à la chaleur de la dispute, qu'on ne l'écoutoit plus qu'avec horreur, & que le frémissement & le murmure de l'Assemblée penserent le déconcerter. Il parla encore de l'ordre & de la discipline Ecclésiastique, & de l'obéïssance dûë aux Magistrats ; & en finissant, il présenta au Roi la Confession des Eglises de France, suppliant S. M. d'en faire examiner les articles.

Il se laisse trop emporter à la chaleur de la dispute.

A peine Beze avoit-il cessé de parler, que le Cardinal de Tournon, qui ne pouvoit plus retenir sa colere, s'adressa au Roi ; & d'une voix tremblante, parce qu'il étoit très-émû, il dit : Que la plus grande partie des Prélats présens, & lui, ne s'étoient assemblés que contre leurs consciences, lorsqu'ils avoient consenti à entendre ces nouveaux Evangelistes, (car c'est le nom qu'il donnoit aux Protestans) mais qu'ils s'étoient rendus aux volontés de S. M. & aux ordres exprès qu'ils avoient reçus, de venir : Qu'il avoit bien prévû que si on donnoit aux Sectaires la liberté de parler, ils vomiroient sans aucune retenuë bien des impiétés & des blasphêmes, qui choqueroient les oreilles du Roi, & de tous ceux qui avoient de la pieté : Que dès le commencement il avoit sollicité & supplié S. M. de ne point assister à ces Conferences : Que n'ayant pû obtenir cette grace, il la prioit au moins instamment de ne rien croire de tout ce qu'elle venoit d'entendre ; de suspendre son jugement ; de ne se pas laisser prévenir de leurs fausses opinions, jusqu'à ce que les Evêques eussent démontré les vérités contraires ; & qu'alors le Roi & toute l'Assemblée verroient clairemenr la différence qui se trouve entre la vérité & le mensonge ; qu'il ne demandoit qu'un jour pour se préparer à répondre ; & qu'en attendant il supplioit S. M. de ne se point écarter de la Religion de ses Ancêtres. Enfin il protesta que sans le respect qu'il avoit eu pour S. M. & pour ses ordres, il se seroit levé sur le champ, indigné des horribles & abominables basphêmes qui venoient d'être prononcés ; qu'il auroit été suivi de tous les Prélats, & qu'ils auroient empêché le Ministre Protestant de continuer.

Le Cardinal de Tournon s'en plaint au Roi.

La Reine frappée de ces dernieres paroles, dit : Qu'elle n'avoit rien à se reprocher, puisqu'elle avoit suivi les régles, & qu'elle n'avoit rien fait que de l'avis des Princes, du Conseil, & même du Parlement de Paris : Que son dessein n'avoit jamais été de rien innover en matiére de Religion, mais seulement d'appaiser les troubles excités à ce sujet, & de faire revenir par la douceur ceux qui s'étoient égarés des voies de la pieté, & détournés de la Religion de leurs Peres : Qu'au reste elle remettoit à la prudence des Evêques le choix des moyens les plus propres pour réüssir.

Réponse de la Reine.

Lorsque

Lorsque Beze parla du Mystere de l'Euchariftie, il se laissa tellement emporter à l'ardeur de la dispute, qu'il dit en termes exprès : „ J'avoue & je „ reconnois que dans la réception du Sacrement les fideles participent au „ corps & au sang de Christ, d'une manière ineffable & aussi véritablement, qu'ils voyent les Sacremens des yeux, qu'ils les touchent de la „ main, & les approchent de leur bouche. Cependant ayant égard à la „ distance des lieux (comme il est nécessaire, disoit-il, lorsqu'il s'agit de la „ présence du corps, & de l'humanite même de Christ, considerée séparément) je soûtiens que le corps de Christ est aussi éloigné du pain & „ du vin, que le plus haut des Cieux l'est de la terre. „ Les assistans ne purent entendre ces paroles sans horreur ; & ce fut alors qu'éclata la colere du Cardinal de Tournon. C'est-pourquoi Beze écrivit ensuite à la Reine, & lui protesta : Qu'il étoit bien fâché, qu'en parlant du Mystere de la Céne, en présence du Roi & de la Reine, pressé de finir, il n'avoit pas eu le tems de bien expliquer son sentiment : Qu'il apprenoit que quelques-uns avoient interprété son discours, comme s'il eût dit, que le Christ étoit éloigné de la Céne ; ce qui seroit impie & blasphématoire : Qu'il reconnoissoit que ce Mystère redoutable avoit été institué par le Fils de Dieu, afin que nous participassions de plus en plus à la substance de son vrai corps & de son vrai sang ; que par-là nous nous unissions plus intimement à lui, & que nous ne fissions avec lui qu'un même corps pour la vie éternelle : Que pour contenter ceux qui avoient été choqués de ses expressions, il assûroit que Dieu étoit véritablement présent dans la Céne ; mais que pour cela son corps, qui est dans le Ciel, renfermé dans un lieu & dans un certain espace, n'étoit pas uni au pain : Que c'étoit le sentiment du bienheureux Augustin, lorsqu'il dit, *Que le Christ, comme Dieu, est par-tout ; & que comme homme, il est dans le Ciel.* Que Vigile évêque de Trente écrivant contre Eutiches, s'étoit expliqué il y a plus de mille ans en ces termes : *Le fils unique de Dieu fait homme est renfermé dans un lieu selon la nature de sa chair ; & quant à sa Divinité, il n'est renfermé dans aucun lieu.*

CHARLES IX. 1561.

Paroles de Beze sur la Céne.

Beze écrit à la Reine pour s'expliquer.

Cependant les Evêques & les Docteurs de part & d'autre ayant mis la matiére en déliberation, on convint après quelques débats, qu'on traiteroit seulement deux points capitaux, l'Eglise & la Céne : & on rejetta l'avis de ceux qui proposoient, de dresser une formule de Foi, qu'on présenteroit aux Ministres Protestans, & s'ils refusoient d'y souscrire, de les condamner sans délai, & sans autre examen ni dispute, comme des hérétiques, & de finir ainsi les Conferences. On remit donc l'Assemblée au 15. de Septembre.

Elle se tint au même endroit : le Roi, la Reine-mere, le Roi de Navarre, & d'autres, mais en plus petit nombre, y assisterent. Le Cardinal de Lorraine y prononça un ample discours, auquel il s'étoit long-tems préparé ; & ce fut pour ne pas perdre sa peine & le tems qu'il y avoit employé, qu'il obtint une seconde Conference, contre le sentiment du Cardinal de Tournon, & de plusieurs Docteurs. Le prélude roula sur l'obéïssance, qui est duë au Roi. Mais parce que les Protestans avoient demandé que le Roi présidât aux Conferences, & que le Chancelier avoit avancé que

II. Assemblée. Discours du Cardinal de Lorraine.

que l'Empereur Constantin avoit présidé au concile de Nicée, le Cardinal dit nettement : Que le Roi n'étoit pas le Chef, mais un des membres de l'Eglise, & en cette qualité obligé sur toutes choses à la soûtenir & à la défendre : Qu'en ce qui concerne la doctrine, le Roi étoit soûmis à l'Eglise, & à ses Ministres : Qu'il étoit constant & démontré par l'Ecriture, la Tradition, & l'usage de l'ancienne Eglise, que dans les causes de la Foi, les Empereurs étoient soûmis à la jurisdiction des Evêques, & que les Evêques ne l'étoient point à celle des Empereurs : Que lui Cardinal, & ceux pour qui il portoit la parole, étoient pleins de respect pour le Pape, & le siége de Rome, dans lequel on trouve les vrayes marques & les signes certains d'une vocation legitime, continués jusqu'à nous, & conservés par une succession non interrompuë.

Il parle d'abord de l'Eglise.

Ce préliminaire conduisit naturellement le Cardinal à l'article de l'Eglise, qui n'est pas, dit-il, composée des seuls élûs ; puisque l'aire du Seigneur renferme la paille avec le bon grain. Il ajoûta que cependant l'Eglise universelle ne pouvoit errer. Que si quelque Eglise particuliere tomboit dans l'erreur, il faloit recourir aux principales Eglises, c'est-à-dire, à l'Eglise de Rome, aux décrets des Conciles généraux, & au sentiment unanime des Péres : Qu'il faloit donner le premier rang aux témoignages de l'Ecriture, entendus dans le vrai-sens, & dans la véritable interprétation que l'Eglise leur donne : Qu'Arius & ses Sectateurs s'étoient jettés dans des embarras & des erreurs, dont ils n'avoient pû se tirer, parce qu'ils n'avoient pas suivi cette régle : Que le même abîme étoit ouvert pour engloutir ceux qui *ne voyant pas une poutre qui est dans leurs yeux*, *apperçoivent une paille qui est dans les yeux des autres*.

Matth. 7.

Il passe ensuite au Sacrement de la Céne.

Du point capital de l'Eglise, le Cardinal passa à celui de la Céne, & il fit voir, que la curiosité, maladie presqu'incurable, & la demangeaison d'entrer dans des questions trop subtiles, faisoit commettre une infinité de fautes en cette matiére. Il fit sentir combien il seroit dangereux, en expliquant ce Mystere, de s'écarter des sens & des termes reçus dans l'Eglise. „ Un Mystere adorable, ajoûta-t-il, que Dieu a institué pour nous unir „ plus intimement à lui, deviendroit une source de disputes sans fin, & „ les liens de la charité, qui doivent nous attacher très-étroitemens les uns „ aux autres, pourroient entiérement se rompre. En effet, si les Protestans „ persévérent avec opiniatreté dans leurs opinions, s'ils pensent que Jesus-„ Christ depuis son ascension n'est pas autrement au milieu de nous, qu'il „ y étoit auparavant son incarnation ; qu'il n'a point à present d'autre corps „ que celui qui est visible ; qu'il n'est pas plus particulierement dans la Cé-„ ne, que dans la prédication ; que de se revêtir de J. C. dans le Batême, „ c'est la même chose que de recevoir son corps & son sang dans l'Eucha-„ ristie ; qu'il est tellement dans le Ciel, qu'il n'est plus sur la terre, & „ qu'ainsi *il n'est pas plus dans la Céne*, *que dans une scene de tragedie*, *ou mê-„ me dans la boüe.* (Le Cardinal prononça ces dernieres paroles en latin, de „ peur, disoit-il, que s'il les prononçoit en françois, il ne scandalisât ses „ auditeurs.) S'ils ne renoncent pas à ces erreurs, on ne pourra jamais s'ac-„ corder avec eux, ni se réconcilier : s'ils n'ont rien autre chose à répondre,

„ je

„ je me ſervirai de leurs propres paroles pour leur dire, que *le haut du* „ *Ciel n'eſt pas plus éloigné de la terre, que je le ſuis de leurs ſenti-* „ *mens*.

Charles IX. 1561.

Les Prélats applaudiſſent fort à ce diſcours.

Lorſque le Cardinal de Lorraine eut fini, le Cardinal de Tournon ſe leva avec ſes Collégues : ils formerent un cercle autour du Roi, ils applaudirent & donnerent de grandes loüanges au diſcours qu'ils venoient d'entendre, & le Cardinal de Tournon déclara, qu'il étoit prêt d'y ſouſcrire au nom de tous; qu'ils étoient diſpoſés à vivre & à mourir dans cette Foi, & à la ſceller de leur ſang, s'il en etoit beſoin. Ce Prélat conjura enſuite S. M. de perſévérer conſtamment dans cette créance, & il ajoûta qu'il ne s'oppoſoit pas aux Conferences, pour diſcuter ce qui reſtoit de conteſtations entre les Catholiques & les Proteſtans, pourvû que ceux-ci ſouſcriviſſent à la doctrine, que le Cardinal de Lorraine venoit d'expoſer; mais que s'ils le refuſoient, il étoit d'avis qu'on ne les écoutat plus & que même on les chaſſât du Royaume.

Beze s'offre à y répondre ſur le champ.

Beze demanda la permiſſion de répondre ſur le champ au Cardinal de Lorraine : le Roi remit la choſe à un autre jour, ſoit parce que la nuit approchoit, ſoit pour quelqu'autre raiſon. Le parti Proteſtant ne manqua pas de dire que S. M. avoit accordé ce délai au Cardinal, pour donner à ſon ambition le tems de s'applaudir d'une victoire, qu'il avoit remportée ſans combattre, ou afin que les Théologiens euſſent le loiſir de ſe préparer ſur les autres matiéres de controverſe. Comme on traînoit cette affaire en longueur, les Miniſtres Proteſtans préſenterent une requête au Roi, dans laquelle ils remontroient qu'ils étoient venus à Poiſſy, ſuivant les ordres de S. M. pour terminer à l'amiable avec les Evêques leurs differends ſur la Religion : Que l'ennemi du genre humain & ſes émiſſaires, avoient eu l'adreſſe non ſeulement de retarder, mais de faire échouër l'exécution d'une entrepriſe ſi loüable; qu'ainſi ils ſupplioient S. M. de vouloir bien appuyer de ſon autorité une cauſe ſi juſte, à l'exemple de Joſias, (1) d'Ezechias, & des autres ſaints Rois; & de leur accorder la continuation des Conférences, qui ne faiſoient que commencer. Ils avoient inſeré dans leur Requête des traits vifs contre l'autorité du Pape, & contre la crédulité des Evêques, qui lui attribuoient une trop grande puiſſance. C'eſt ce qui fit differer la réponſe. On leur accorda néanmoins la continuation des Conferences, à la ſollicitation des Evêques de Valence & de Seez, qui repréſenterent amplement combien il ſeroit injuſte, honteux & préjudiciable, de ſuivre les maximes d'une fauſſe prudence, & de refuſer de conférer avec des Miniſtres qui n'étoient venus que par les ordres de S. M. & qui ne demandoient qu'à être inſtruits.

Requête des Miniſtres Proteſtans.

Conferences particuliéres. Beze parle.

Ainſi le vingt-quatriéme de Septembre, la Reine-mere fit appeller les Miniſtres Proteſtans, parce que le Roi étoit abſent : le Roi & la Reine de Navarre s'y trouverent avec quelques autres. Il y eut douze Miniſtres, & l'on tint alors les Conferences, non en public, mais en particulier. Beze parla de nouveau, & il traita de l'Egliſe, & des marques de la vraye Egliſe,

(1) L'édition de Patiſſon & de Drouart met *Ochoſias*. D. o. f. d. C'eſt une faute.

CHARLES IX. 1561.

se : il les fit toutes consister dans la prédication & dans la simple administration des Sacremens. Il parla de la Succession de la doctrine, & des personnes, & dit qu'elle avoit été souvent interrompuë : De la Vocation ordinaire & extraordinaire : De l'Eglise universelle & de son autorité : Des Conciles, & il avança qu'ils pouvoient quelquefois errer : Enfin de l'excellence de l'Ecriture Sainte, & il examina si l'Eglise devoit l'emporter sur l'Ecriture, ou plutôt si l'Eglise n'empruntoit pas d'elle toute son autorité.

D'Espense lui répond par l'ordre du Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal de Lorraine ordonna à Claude d'Espense, homme sçavant, & qui desiroit ardemment la paix de l'Eglise, de répondre. Ce Théologien dit d'abord qu'il souhaitoit depuis long-tems qu'on accordât la permission de conférer ensemble : Qu'il avoit toujours regardé dans cette attente avec horreur les supplices qu'on faisoit subir à des malheureux, pour cause de Religion : mais qu'il s'étoit aussi souvent étonné de voir dans le ministere des hommes sans autorité, sans vocation, sans institution. „ „ Puisqu'ils ne peuvent nommer, ajoûta-t-il, ceux qui leur ont imposé „ les mains, comment peuvent-ils se regarder comme de légitimes Pa„ steurs ? Il est évident qu'ils n'ont pas la vocation ordinaire ; il n'est pas „ moins clair qu'ils n'ont pas l'extraordinaire. Pour prouver & confir„ mer cette espece de vocation il faut des miracles, & les Protestans n'en „ font aucun. Ils sont donc entrés dans la maison de Dieu, sans y être ap„ pellés & contre toutes les loix.

Sur la Tradition d'Espense dit, que si quelquefois il s'éléve des disputes sur le sens des Ecritures, & qu'on ne puisse s'accorder, il faut nécessairement avoir recours aux Evêques, qui tirent leur autorité d'une succession légitime & ordinaire. „ Ceux, dit-il à ce sujet, qui sont appellés „ au gouvernement de la vraye Eglise, reçoivent le Saint Esprit & ses „ dons ; on doit à plus juste titre leur appliquer ce qui est écrit des Lévi„ tes, qu'on ne peut sans crime mépriser leurs décisions. „ Le Théologien fit voir que plusieurs articles de la Foi ne sont fondés que sur la Tradition, & n'ont pas moins d'autorité que ceux qui se trouvent établis dans les Livres Saints. „ En effet n'est-ce pas la Tradition seule qui nous ap„ prend, par exemple, que le Pere n'est point engendré : Que le Fils est „ consubstantiel au Pere : Qu'il faut bâtiser les enfans : Que Marie est de„ meurée vierge après l'enfantement ? „ Il dit encore que les décrets des Conciles généraux avoient force de loi ; que ces Conciles ne pouvoient errer dans leurs décisions sur la doctrine ; qu'on n'avoit jamais vû de Conciles posterieurs infirmer ou corriger les décisions en matiére de doctrine, faites par les Conciles qui les avoient précedés.

Le Théologien passa de ces articles à celui de la Céne, & de la présence de J. C. dans le Sacrement, & il cita le livre de Jean Calvin, sans nommer son Auteur. Claude de Saintes ayant parlé ensuite, & inculqué ce que d'Espense avoit déjà dit, Beze répliqua sur ce qui regarde la vocation légitime : Que l'imposition des mains n'en étoit pas une marque nécessaire : Que les principales & les seules essentielles étoient une information exacte sur

sur la doctrine & les mœurs, & l'élection: Qu'il n'étoit pas surprenant que les Ministres n'eussent pas reçû l'imposition des mains de ceux qu'on appelle les Ordinaires. Car auroient-ils pû la recevoir de ceux dont ils condamnent les mœurs déréglées, la superstition & les erreurs; & devoient-ils espérer l'approbation de ceux qui combattent les verités que ces Ministres défendent? Enfin Beze prouva par les exemples d'Esaïe, de Daniel, d'Amos, de Zacharie & de Paul, qu'il n'est pas toûjours besoin de miracles, pour confirmer uue vocation extraordinaire.

CHARLES IX. 1561.

Le Cardinal de Lorraine prend la parole.

Le Cardinal de Lorraine interrompit une dispute, qui avoit duré trop long-tems, & qui avoit plus l'air d'une contestation & d'une querelle, que d'une conference. On fit faire silence & il revint à l'article de la Céne, & dit: Que les Evêques & les Docteurs présens n'iroient pas plus loin, qu'on ne fût d'accord sur ce point important, qui agitoit & troubloit tout le monde Chrétien: Que les Ministres eux-mêmes leur avoient imposé la nécessité de terminer d'abord cette controverse: Qu'il avoit bien voulu s'assujettir à cette loi: Qu'il avoit commencé le Colloque par cet article: Qu'il avoit exposé ce qu'il en pensoit d'une maniere claire & précise: Que le bruit s'en étoit déjà répandu dans tout le Royaume, & que son discours avoit été rendu public. Le Cardinal demanda aux Ministres s'ils étoient prêts à signer la Confession d'Augsbourg? Beze lui demanda à son tour s'il faisoit cette proposition au nom de toute l'Assemblée; & si lui & tous les autres Evêques étoient disposés à signer tous les autres articles de de cette Confession? Le Cardinal ne fit aucune réponse à cette question & insista toûjours sur la signature.

Beze lui répond.

Beze l'éluda de son côté, & pour se dérober aux poursuites du Cardinal, il dit: Qu'ils étoient venus pour défendre la profession de Foi presentée à S. M. Que c'étoit le contenu des ordres & des instructions de ceux qui les avoient envoyés: Qu'il ne leur étoit pas permis d'aller plus loin: mais qu'il leur sembloit plus à propos de commencer les Conferences par les matieres les plus faciles, & de passer dans la suite aux autres qui sont plus épineuses. Toutefois afin qu'on ne pût pas dire qu'ils avoient empêché la continuation du Colloque, ils demanderent qu'on leur donnât l'écrit qu'on vouloit leur faire signer, afin qu'ils pussent mûrement en déliberer entr'eux.

Ecrit pour terminer les differends de Religion: les Protestans le rejettent.

On leur donna donc l'article sur la Céne, que le Cardinal de Lorraine disoit être tiré de la Confession d'Augsbourg; & on y joignit une consultation des Ministres choisis de Wirtemberg, faite trois ans auparavant sur ce sujet. Puis on remit la Conference au second jour après celle-ci.

François Baudouin Jurisconsulte d'Arras, comme on l'a sçû depuis, avoit apporté cette consultation. Il avoit engagé François de Vieille-ville Gouverneur de Mets, à faire venir quelques Ministres Allemands de Heidelberg & de Tubinge. Frederic Electeur Palatin lui envoya Michel Dillier & Pierre Bouquin; & Christophle Duc de Wirtemberg envoya au Roi de Navarre Jean André, Jaques & Baltazar Buclin. Le dessein de ces Princes étoit qu'ils assistassent au Colloque; mais étant arrivés trop tard, ils

CHARLES IX. 1561.

ils resterent à Paris, où une maladie contagieuse enleva Jaques Buclin sur la fin d'Octobre.

Baudouin enseigna quelque tems le Droit à Geneve & à Heidelberg. Il vint ensuite à Paris. Son grand amour pour la paix lui faisoit sans cesse chercher tous les moyens de la procurer à l'Eglise. Il communiqua d'abord toutes ses vûës à George Cassandre, homme de bien, d'une profonde érudition, & le Théologien de son tems le plus attaché à la pure doctrine.

Baudouin vint donc alors à la Cour de France; il y apporta la consultation; & persuadé, comme il le publioit, qu'on trouvoit dans ce petit traité le moyen le plus sûr & le plus efficace pour concilier tous les esprits, rendre la paix à l'Eglise, & réünir parfaitement les Chrétiens, il le présenta au Roi de Navarre. C'étoit l'ouvrage de Cassandre, qui ne voulant pas être connu, l'avoit publié sans y mettre son nom, sous ce titre: *Du devoir de l'homme pieux dans les differends qui se sont élevés de nos jours, au sujet de la Religion*. Comme Baudouin avoit eu soin de l'éducation d'un fils naturel du Roi de Navarre, & qu'il avoit quelque crédit sur l'esprit de ce Prince, il n'eût pas de peine à l'engager à prendre l'ouvrage sous sa protection, & à en proposer lui-même la lecture & l'usage.

Prévention des Protestans contre Baudouin.

Toutes ces démarches n'eurent pas le succès dont on se flattoit. Les Protestans prévenus contre Baudouin, qu'ils regardoient comme un apostat, & un second Ecebole (1), lui attribuerent le traité, qu'il produisoit dans le monde sans nom d'auteur, & déchargerent sans aucun égard sur l'ouvrage la haine dont ils étoient animés contre celui qu'ils croyoient en être le pere. Jean Calvin l'attaqua par un écrit plein des traits les plus envenimés; Baudouin répondit d'une maniere piquante; ils continuerent depuis à se déchirer l'un & l'autre par des écrits sanglans: Beze entra aussi en lice pour combattre cet ouvrage. Mais revenons au Colloque de Poissy.

Autre Conference; Beze y parle le premier.

Deux jours après la Conference dont nous avons parlé, il y en eut une autre en présence de la Reine. Beze y lut un discours, dans lequel il traita de nouveau la matiére de la Vocation; & il dit bien des choses plus propres à aigrir les Evêques, qu'à les gagner. Car il révoquoit en doute leur Ordination, comme défectueuse & soüillée par une espece de trafic. Un pareil début rendit ces Prélats moins traitables, lorsqu'il fut question de la Céne. Beze demanda qu'on produisît toute la Confession d'Augsbourg, dont l'article de la Céne n'étoit qu'une petite partie, parce qu'il seroit injuste de n'exiger leurs suffrages & leurs signatures, que pour un seul article détaché.

Il demanda en second lieu, que le Cardinal de Lorraine déclarât hautement, si la proposition qu'il leur avoit faite, étoit au nom de toute l'Assemblée, ou si elle ne venoit que de lui. „ Si la proposition, continua-t-il, est „ faite au nom de tous; je n'ai plus qu'à rendre à Dieu d'éternelles actions „ de

(1) Ecebole étoit un Sophiste de Constantinople, fameux par ses fréquentes apostasies, sous l'Empire de Julien.

„ de graces; c'en est fait, & il ne sera plus parlé de la Transubstantiation, „ que toutes les Eglises d'Allemagne & de Suisse rejettent également. „ Enfin il demanda que si les Ministres étoient obligés de signer, le Cardinal de Lorraine signât aussi de son côté ce qu'il proposoit; afin qu'ils pussent rendre compte à ceux qui les avoient envoyés de ce qui se seroit passé dans ce Colloque.

CHARLES IX. 1561.

Le Cardinal se plaignit d'abord de la réponse également injurieuse pour le Roi & pour les Prélats, que Beze avoit faite, & il insista sur la signature de l'article proposé. D'Espense reprit la question sur la Céne, qui avoit été commencée, & il objecta aux Ministres le mot de *substance*, que Calvin lui-même avoit employé dans l'explication de ce Mystere. Vermili, ou Vermilio, plus connu sous le nom de Pierre Martyr, fit en langue Toscane un long discours sur le même sujet: il tâcha d'adoucir la force de l'expression de Calvin, qu'on venoit d'objecter; mais inutilement, parce que les esprits étoient alors trop échauffés.

Ensuite d'Espense.

Et enfin Vermilio.

Hippolyte d'Este Cardinal de Ferrare, Legat du Pape en France, avoit envoyé aux Conferences un certain Jésuite Espagnol, nommé Diego Lainez. Ignace l'avoit établi Superieur général de cette Societé dont il étoit Fondateur. Lainez se répandit en injures contre les Protestans, qu'il traita de singes, de renards, de monstres, qu'il faloit renvoyer au Concile que le Pape avoit indiqué. Il blâma ensuite la Reine de s'être mêlée d'une affaire, dont la connoissance & le jugement ne lui appartenoient pas, mais au Pape, aux Cardinaux, & aux Evêques. Il ajoûta qu'il n'étoit pas permis à la Reine d'établir de sa propre autorité un Colloque particulier, lorsqu'on devoit incessamment tenir un Concile général. L'arrogance du Jesuite déplut à la Reine; mais par considération pour le Légat qui l'avoit envoyé, elle dissimula son ressentiment.

Indiscrétion de Jesuite Lainez.

Ainsi le jour se passa en disputes inutiles & interrompuës; on changea la forme du Colloque, & on nomma de part & d'autre des députés, pour conferer pacifiquement sur les sujets de controverse qui seroient proposés. Les Catholiques choisirent les Evêques de Valence & de Seez, Jean Salignac, Louis Bouthillier & Claude d'Espense, tous gens sçavans, & qui souhaitoient la paix. Les Protestans nommerent Vermili, Beze, Marlorat, des Gallars, & de l'Espine. Ils convinrent entre eux de la forme, du lieu, du tems du Colloque, & de ceux qui en écriroient les actes.

On change la forme du Colloque.

Ces Députés s'assemblerent le lendemain. On produisit un exemplaire Grec de S. Cyrille Evêque de Jerusalem, & après une longue dispute, les Ministres dresserent enfin l'article de la Céne en ces termes: „ Nous „ confessons que J. C. dans la Céne nous donne & nous représente véritablement la substance de son corps & de son sang, par l'opération du „ S. Esprit, & que nous prenons & mangeons spirituellement, & par la „ Foi, ce vrai corps, qui a été offert & immolé pour nous; pour être os „ de ses os, & chair de sa chair, & afin d'en être vivifiés, & en recevoir tout ce qui est nécessaire pour notre salut: & parce que la Foi ap- „ puyée sur la parole de Dieu nous rend présentes les choses reçûës, & „ que par cette Foi nous recevons réellement & de fait le vrai & naturel

Formule dressée par les Ministres sur l'article de la Céne.

Derniere assemblée.

CHARLES IX. 1561.

„ corps & ſang du Chriſt par la vertu du S. Eſprit ; par cette raiſon „ nous avouons & reconnoiſſons dans la Céne la préſence de ſon corps „ & de ſon ſang. (1)

d'Eſpenſe refuſe de ſouſcrire à la derniere clauſe de cette Formule.

D'Eſpenſe qui ne deſapprouvoit pas les premieres paroles de cette Confeſſion, refuſa abſolument de ſouſcrire aux dernieres ; & il prétendit que cette clauſe ſeroit également rejettée & par les Catholiques des Egliſes Latine & Grecque, d'Occident, d'Orient, d'Afrique & d'Ethiopie, & par tous les Proteſtans d'Allemagne. Ce Théologien vouloit donc qu'elle fût conçuë en ces termes : „ Et parce que la parole & la promeſſe de Dieu, „ ſur laquelle notre Foi eſt appuyée, nous fait & rend préſentes les choſes „ promiſes ; & que par la vertu & l'efficace de la parole, nous recevons „ réellement & de fait le vrai & naturel corps & ſang du Chriſt ; par „ cette raiſon nous confeſſons & reconnoiſſons dans la Cêne la préſence de „ ſon corps & de ſon ſang.

Les Députés Catholiques ayant conferé ſur cela avec les Miniſtres, eurent ordre de ne plus revenir au lieu de la conférence. Les Proteſtans qui le ſçurent, ajoûterent pour éclaircir & expliquer leur premiere Formule : „ Qu'aucune diſtance des lieux ne peut nous empêcher de communiquer „ au corps & au ſang du Chriſt ; car la Céne du Seigneur eſt une choſe „ céleſte ; & quoique nous recevions en terre par la bouche le pain & le „ vin, vrais ſignes du corps & du ſang ; cependant par la Foi & par l'opé„ration du S. Eſprit, nos ames qui ſe repaiſſent de cette nourriture, „ ayant été ravies dans le Ciel, y joüiſſent du corps & du ſang qui eſt „ préſent ; & par cette raiſon on dit que le corps ſe joint véritablement au „ pain, & le ſang au vin ; mais en maniere de Sacrement, c'eſt-à-dire, „ non pas ſelon le lieu & la ſituation naturelle, mais en tant qu'ils ſigni„fient efficacement, que Dieu les répréſente à ceux qui y participent fi„délement, & qu'ils les reçoivent véritablement par la Foi.

Réflexions ſur le Colloque.

Ainſi finit le fameux Colloque de Poiſſy. Ce fut la premiere aſſemblée Eccléſiaſtique tenuë en France, où l'on accorda aux Proteſtans la permiſſion de diſputer publiquement ſur la Religion. Les uns dirent que c'étoit donner à la poſterité le mauvais exemple de conférer de nouveau ſur des er-

(1) Les Deputés Catholiques ayant fait leur rapport, les Prélats parurent d'abord aſſez diſpoſés à accepter cette Formule ; mais quelques inſtances que puſſent faire les Evêques de Valence & de Seez avec leurs Collegues, pour prouver qu'elle pouvoit, & qu'elle devoit même être reçuë, elle fut rejettée dans toutes ſes parties par les Docteurs de Sorbonne. Dès-lors on ſoupçonna les Députés de s'entendre ſous main avec les Miniſtres ; ce qui donna lieu à quelques chanſons badines, où l'on diſoit, que les Evêques de Valence & de Seez avoient mis les Catholiques Romains à la torture, & que d'Eſpenſe, Salignac & Bouthillier (*) avoient preferé au Culte du vrai Dieu, celui du Dieu Ventre. Ce qu'il y à de certain, c'eſt que les Députés ayant conféré pendant trois jours avec les Miniſtres, eurent ordre de ne plus retourner au lieu de la conférence. Les Proteſtans qui en furent informés, voulant de leur côté faire paſſer leur premiere Formule, qui avoit révolté les Catholiques, à la faveur d'une interprétation favorable, ajouterent : qu'aucune diſtance &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(*) La plaiſanterie étoit apparemment fondée ſur les noms des trois députés, *d'Eſpenſe*, *Salignac*, & *Bouthillier*, noms qui ont rapport à la table.

erreurs condamnées depuis long-tems. Les autres soûtenoient que c'étoit un grand coup d'Etat: Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de conjurer la tempête dont le Royaume étoit menacé : Qu'on s'étoit trouvé dans la nécessité de se prêter aux fâcheuses conjonctures, & d'adoucir un peu les esprits aigris & irrités par la sévérité des supplices qu'on avoit d'abord employés. Ce reméde néanmoins n'eut pas la vertu d'appaiser les troubles, & de préserver la France des guerres funestes, dont elle fut depuis agitée; parce que les maux étant trop inveterés, & la Cour divisée, les haines particulieres devinrent la source des maux qui penserent perdre l'Etat.

On n'en retire pas le fruit qu'on esperoit.

Plusieurs de ceux qui avoient demandé & obtenu le Colloque, avoient espéré qu'on en tireroit au moins l'avantage de réduire les Protestans de France à recevoir & à signer la Confession d'Augsbourg. C'est uniquement ce que la Reine-mere, qui suivoit les Conseils de Jean de Montluc, le Roi de Navarre, & le Chancelier de l'Hôpital, desiroient; c'est aussi ce qui les avoit engagés à prier l'Electeur Palatin & le Duc de Wirtemberg de leur envoyer des Ministres. Le Cardinal de Lorraine lui-même approuvoit alors cette Confession en plusieurs articles. Mais comme il étoit ambitieux & inconstant, il changea de sentiment, pour se conserver l'estime & l'affection du peuple, qui étoit la chose qu'il recherchoit avec plus de passion. On lui entendit dire plusieurs fois, pour justifier son changement, qu'il avoit d'abord pensé comme les Protestans d'Allemagne; mais que les questions controversées ayant été jugées par le Concile de Trente, il s'étoit soûmis à ses décisions.

Discours de Montluc sur le devoir des Pasteurs.

Lorsque les Prélats disputoient entr'eux sur la charge & les devoirs des Pasteurs, Montluc parla avec beaucoup de dignité & de Religion. Il n'omit aucun des motifs qui devoient les porter à gouverner le troupeau qui leur étoit confié, avec tout le soin que la Loi de Dieu leur prescrivoit, & surtout à résider chacun dans son Diocése. Comme les Prélats étoient extrêmement indignés d'un Réglement qui avoit été fait depuis peu, par lequel ils étoient obligés à la résidence, sous peine de saisie de leur temporel, Montluc leur dit, que le Réglement n'étoit ni trop dur, ni injuste; que le Chancelier, qui en étoit l'auteur, y avoit été forcé par le devoir de sa Charge; & que le Parlement ne les avoit pas traités avec moins de rigueur, en ordonnant, que si les Evêques n'étoient pas retirés dans leurs diocéses au tems prescrit, leurs meubles seroient vendus dans les ruës ou dans les places publiques; peine au moins aussi ignominieuse, que la saisie de leurs immeubles. L'Evêque de Valence releva exprès deux Réglemens si honteux pour les Prélats, afin de justifier le Chancelier, qu'ils regardoient comme leur ennemi déclaré, & de railler le Parlement, qui prenoit ouvertement parti contre le Chancelier.

L'Evêque de Troyes se fait élire de nouveau par

Enfin la Cour renvoya les Ministres avec bien des marques de distinction, & sur-tout Vermili, à qui la Reine avoit écrit pour l'engager à venir au Colloque. Ce Ministre retournant dans son païs passa par Troyes, & rendit visite à l'Evêque Jean Antoine Caracciol, fils de Jean Serge

 Prin-

Charles IX. 1561.

les Protestans, & ensuite réordonner.

Prince de Melfi, l'un des plus grands Capitaines de son tems. Ce Prélat étoit homme de lettres; il favorisoit secrétement les Protestans, & par la protection dont il les honoroit, il les avoit mis en possession de faire tranquillement leurs assemblées dans son diocése. On lui avoit fait naître un scrupule sur sa vocation à l'Episcopat, parce qu'il n'y avoit pas été élevé par les suffrages du Clergé & du peuple. Il assembla donc les Anciens de l'Eglise Protestante, & les pria d'examiner avec soin, selon les régles de la pieté & de la prudence, s'ils devoient le choisir pour être leur Evêque, & de ne lui faire sur cela aucune grace; parce qu'il étoit prêt à quitter sa dignité, s'ils ne le trouvoient pas capable de la remplir. L'affaire mise sérieusement en délibération, le Prélat eut tous les suffrages, & il se fit ordonner une seconde fois. Il prêchoit souvent en public, & il suivoit dans ses instructions la doctrine des Protestans. Les Evêques qui appréhendoient les suites d'un pareil exemple, porterent le Roi à le dépoüiller de son Evêché.

Le Roi pressant alors le Clergé de faire les payemens dont ils étoient convenus, les Evêques qui avoient assisté au Colloque, resterent à Poissy quelque tems après la conclusion des Conferences, pour travailler à cette affaire, & s'acquitter de leurs engagemens. Ils furent ensuite congédiés, & le 26. de Novembre chacun se retira dans son Diocése, pour se préparer au voyage de Trente, où le Concile devoit dans peu s'assembler.

La Reine envoye un Ambassadeur extraordinaire au Roi d'Espagne.

La nouvelle du Colloque de Poissy, qui s'étoit bien-tôt répanduë en Italie & en Espagne, causoit de grandes inquiétudes au Roi Philippe. La Reine-mere ne l'eut pas plutôt appris, qu'elle envoya à ce Prince Jaques de Montberon d'Auzances, homme encore plus recommandable par une experience & une prudence consommée, que par sa naissance, qui étoit des plus illustres.

Elisabeth, épouse de Philippe, obtint avec peine une audience pour l'Ambassadeur. Montberon & Sebastien de l'Aubespine, Evêque de Limoges, Ambassadeur ordinaire du Roi à la Cour d'Espagne, firent à S. M. Catholique un long discours, pour l'assûrer que le Colloque avoit été accordé à la triste nécessité de s'accommoder au tems, & nullement au desir de favoriser les nouveaux Sectaires; que le Roi très-Chrétien & la Reine sa mere ne pensoient plus au Concile National, & qu'ils envoyeroient incessamment les Evêques & les Docteurs à Trente. Quoique Philippe affectât toûjours un zele ardent & une sensibilité extrême pour tout ce qui regardoit la Religion, il leur donna cependant toutes les marques de distintion, d'honneur & de bienveillance qui étoient dûës aux Ambassadeurs d'un Roi, avec lequel il venoit tout récemment de contracter une alliance; & après l'audience il les renvoya au Duc d'Albe son premier Ministre. Le Duc après les avoir entendus, leur répondit durement: Que le Roi son maître étoit très-fâché de voir dans un Royaume voisin, avec lequel il avoit tant de liaisons, les affaires de la Religion traitées avec tant de tiédeur & de négligence: Qu'il souhaitoit qu'on punît, sans aucun respect humain, tous les Sectaires de France, avec la même rigueur, dont le Roi Henri son beau-

Réponse dure du Duc d'Albe.

beau-pere avoit usé dans l'Assemblée de la Mercuriale, & que François II. mieux conseillé, avoit depuis peu exercée à Amboise: En un mot, que Philippe demandoit un reméde prompt & efficace aux maux, dont la France étoit accablée. Le Ministre fit entendre par-là que son maître attribuoit à la foiblesse d'un Roi mineur, & à la connivence de la Reine sa mere, le funeste progrès d'un mal contagieux, que deux Rois fermes & capables de gouverner n'avoient pû arrêter, que par les remédes violens qu'ils avoient employés si à propos. Le Duc d'Albe ajoûta: Que Sa Majesté Catholique prioit & conjuroit la Reine sa belle-mere, de regarder en pitié sa propre personne, son Royaume & ses enfans, confiés à ses soins, & d'apporter le reméde le plus prompt & le plus efficace à des maux, qui ne faisoient que croître & augmenter: Que si elle manquoit à un si juste devoir, Sa Majesté Catholique ne pourroit être indifferent sur le danger de la France, qu'il se croyoit obligé de prévenir: Qu'après avoir fait par lui-même, & avec son Conseil, de longues & sérieuses reflexions sur cette affaire, il avoit résolu de sacrifier tous ses biens, & sa vie même, s'il le faloit, pour arrêter le cours d'une peste, qu'il regardoit comme un mal commun entre la France & l'Espagne: que les Grands, comme les petits, & généralement tous les Catholiques François, lui en portoient continuellement leurs plaintes, & imploroient son appui: Qu'il ne pouvoit leur manquer dans un si grand besoin, sans se manquer à lui-même: Qu'il n'appréhendoit point les vains reproches qu'on pourroit lui faire, de porter la guerre dans un Royaume, qui n'étoit point à lui, avec des forces étrangeres; parce que les forces d'Espagne ne pouvoient être regardées comme étrangeres dans une conjoncture, où il s'agissoit de conserver la Religion ancienne, & d'assûrer le Royaume au Roi & à la Reine sa mere: Que d'ailleurs les troupes que Philippe envoyeroit ne combattroient pas sous ses auspices, mais sous ceux du Roi de France & que quand elles seroient entrées dans son Royaume, elles ne feroient que suivre ses volontés & ses ordres.

L'Ambassadeur demande la restitution de la Navarre.

Montberon étoit encore chargé d'une autre commission. Il avoit des lettres pour Elisabeth, avec des ordres, des instructions & des pouvoirs, pour demander la restitution du Royaume de Navarre. Mais Philippe & son Ministre éluderent une demande si juste, en affectant par un artifice honteux d'être en colére contre le Roi de Navarre, de ce qu'une fausse prudence l'empêchoit de réprimer les Hérétiques. Ils déclarerent à l'Ambassadeur, que si ce Prince vouloit obtenir la restitution du Royaume possédé par ses Ancêtres, il faloit avant toutes choses déclarer une guerre mortelle aux Hérétiques, & poursuivre sans aucun égard le Prince de Condé son propre frere, & les Colignis, qui étoient les Seigneurs de France les plus attachés à sa maison. Après une réponse si fiére & si pleine de fourberie, Montberon eut son audience de congé au commencement d'Octobre.

Philippe élude cette demande.

De retour en France, il assûra & il démontra par des pieces autentiques, & signées de l'Evêque de Limoges, que les Grands de la Cour de France avoient des correspondances, negocioient & cabaloient avec les Grands de la Cour d'Espagne, & qu'on avoit eu raison de faire le procés à un certain

Artus

CHARLES IX. 1561. Arrêt du Parlement de Paris.

Artus Didier Prêtre. Cet homme sans pudeur, & témeraire jusqu'à l'extravagance, poussé par les conseils de quelques Docteurs de Sorbonne, (on a même crû que le Cardinal de Lorraine en eut connoissance) avoit dressé, dans le tems qu'on se disposoit au Colloque de Poissy, une Requête au Roi d'Espagne, par laquelle il imploroit, au nom du Clergé de France, la protection & l'assistance de ce Prince contre les Protestans, dont la doctrine & la puissance faisoient tous les jours de nouveaux progrès. „ Puisque le Roi enfant & foible (ce sont les termes employés dans la „ Requête) & ses Ministres ne prennent pas les mesures nécessaires pour „ les réprimer. Le premier Ordre du Royaume de France s'adresse à „ Votre Majesté, comme au Prince le plus puissant & le plus religieux, „ & il vous supplie de prendre sous votre protection leurs dignités, leurs „ vies, leurs fortunes & leurs biens; qu'ils mettent aux pieds, & qu'ils „ confient sans réserve aux soins de Votre Majesté.

Didier portant cette Requête à Philippe avec des instructions secretes, fut arrêté près d'Orleans par le Capitaine Nicolas, & amené à la Reine, qui le renvoya au Parlement, pour lui faire son procès. Après avoir interrogé le coupable sur son crime, & sur ceux qui y avoient trempé, on jugea qu'on ne devoit pas laisser impuni un exemple si pernicieux; mais qu'il y auroit du danger à faire une plus exacte recherche des faits & des complices. Le Parlement en confera avec la Reine, & fit de son côté ce qu'il devoit. Didier fut condamné à faire amende honorable, par un arrêt qui portoit en substance : Qu'il seroit amené un jour d'audience, les Chambres assemblées, tête & pieds nuds, portant une torche à la main : se mettroit à genoux; & prononceroit (un huissier lui dictant ce qu'il auroit à dire) „ Qu'il avoit temerairement, malicieusement & à mauvais dessein composé la Requête mentionnée au procès : Qu'il avoit voulu la porter au „ lieu destiné : Qu'il s'en repentoit, & demandoit très-humblement pardon à Dieu, au Roi & au Parlement. " La Cour ordonnoit encore que la Requête seroit lacerée publiquement & en sa présence, & qu'il seroit ensuite conduit au Monastere des Chartreux, pour y être enfermé. Ce qui fut exécuté; mais il trouva le moyen d'en sortir. L'Arrêt fut rendu le 14 de Juillet.

Artus didier Pretre condamné à faire amende honorable

Autre Arrêt rendu contre une These.

Le Parlement avoit l'année précedente donné une marque éclatante de sa fidelité & de son zele à venger son Prince, & à punir toutes les entreprises faites contre S. M. Jean Tanquerel, Bachelier en Theologie, à l'instigation de quelques Docteurs mal intentionnés, avoit inseré dans sa These, „ Que le Pape, comme le seul vicaire de J. C. & monarque de l'Eglise, „ avoit, pour le temporel comme pour le spirituel, une puissance souveraine & absoluë sur tous les fideles, & qu'il pouvoit dépoüiller de leurs „ Royaumes les Princes qui ne voudroient pas se soûmettre à ses décrets." Le Roi en fut informé : la chose en elle-même étoit de très-grande conséquence, dans des tems fâcheux où l'on s'efforçoit de combattre, par des maximes séditieuses, la fidélité & l'obeïssance dûës au Roi & aux Magistrats. Le Chancelier de l'Hopital expédia donc des Lettres patentes, portant commission au Président Christophle de Thou, & aux Conseillers de la

la Cour, Charles des Dormans, & Barthelemy Faye, d'informer sur la These, & d'en faire le rapport au Parlement, qui condamna Tanquerel à une amende honorable. Mais comme il étoit absent, la Cour ordonna qu'on assembleroit dans le Collége de Sorbonne, le Doyen, les Docteurs, & tous les Bacheliers de la maison, qui seroient obligés de s'y trouver, sous peine d'être privés de tous les droits & priviléges à eux accordés par le Roi & par ses prédécesseurs; que le Président & les Conseillers de la Commission s'y transporteroient avec le Procureur du Roi, & que là le Bedeau de la Faculté de Theologie déclareroit publiquement: „ Que Tanquerel se repentoit d'avoir mis dans sa these la proposition „ ci-dessus rapportée; qu'il l'avoit témerairement & inconsidérément in- „ serée: qu'il pensoit absolument le contraire, & qu'ainsi il supplioit „ très-humblement le Roi au nom du coupable de lui pardonner sa „ faute.

La Cour défendoit par le même Arrêt à tous les Théologiens de soûtenir desormais de pareilles Theses & ordonnoit qu'ils députeroient deux de leur Corps, pour supplier S. M. de leur pardonner cette offense, de les rétablir dans ses bonnes graces, & de vouloir bien les regarder comme ses très-humbles, très-fideles & très-obéïssans sujets. Cet Arrêt est du 2. de Decembre 1560, & il fut exécuté le 12. Le Président de Thou accompagné des Conseillers des Dormans & Faye, & de Gilles Bourdin Procureur général, se rendit au Collége de Sorbonne. Là, en présence d'environ cinquante, tant Docteurs que Bacheliers, le Procureur général parla; on fit lecture de l'Arrêt, & Pierre Goux debout & tête nuë, & précedé du premier huissier de la Cour, abjura au nom de Tanquerel l'erreur qui s'étoit répanduë sous le Pontificat de Boniface VIII. (1) & qui après sa mort avoit été presque généralement condamnée. Les Docteurs présens s'expliquerent sur la fidélité & l'obéïssance dûës au Roi, & protesterent qu'ils étoient prêts à exécuter ce que S. M. & son Parlement leur ordonnoient. Mais l'ordre que nous nous sommes prescrit, exige que nous n'allions pas plus loin, sans avoir auparavant rapporté ce qui se passa pendant ce tems-là en Italie, & en Allemagne.

Rétractation faite par le Bedeau au nom de Tanquerel.

Pie IV. avoit toûjours apprehendé, que le fruit d'un Concile général ne fût une réforme, qui s'étendroit jusqu'à lui, & cette raison l'avoit jusqu'alors empêché de le convoquer. Enfin les sollicitations & conseils de Côme Duc de Florence, & la crainte du Concile national, dont le plus grand nombre des François demandoit avec tant d'instance la célébration, déterminerent ce Pontife à convoquer de nouveau le saint Concile écuménique & général, commencé sous Paul III. & continué sous Jule III. On avoit été obligé de le suspendre, à cause des nouveaux troubles, qui s'é-

Affaires d'Italie & d'Allemagne.

Bulle du Pape pour la convocation du Concile general.

(1) On sçait que cette erreur, si contraire à la raison & aux mœurs, qui renverse l'ordre de la societé, & qui a fait verser tant de sang, tire son origine de Gregoire VII. canonisé & invoqué à Rome. Plusieurs Papes l'ont depuis soûtenuë avec chaleur, tels que Boniface VIII. C'est toûjours l'opinion favorite de la Cour Romaine & des Ultramontains.

CHARLES IX. 1561.

s'étoient élevés en Allemagne, & de la guerre qui s'étoit allumée en France & en Italie.

Le Pape dans la Bulle de convocation dattée du 29. de Novembre 1560 indiquoit le Concile à Trente pour le jour de Pâque prochain. Il exhortoit très-fortement ses vénérables freres en J. C. les Patriarches, les Archevêques, Evêques, certains Abbés, & tous ceux à qui le droit commun, ou quelque privilége, ou une ancienne coutume, donne droit d'assister au Concile & d'y dire leur sentiment, de se rendre ce jour-là à Trente. Il avertissoit aussi l'Empereur, les autres Rois & Princes d'y venir en personne, ou s'ils ne le pouvoient pas, d'y envoyer leurs Ambassadeurs. Il protestoit enfin, qu'en convoquant ce Concile, il n'avoit point d'autre dessein, que d'honorer Dieu, de faire rentrer dans la bergerie & sauver les brebis dispersées, & de procurer une paix éternelle à la Republique Chrétienne.

Vergerio écrit fortement contre cette Bulle.

(1) Paul Vergerio, ci-devant Evêque de Capo d'Istria dans le Frioul, qui avoit eu plusieurs Nonciatures considerables sous les précedens Pontificats, & qui étant à augsbourg, venoit de se séparer du Pape, écrivit avec force contre cette Bulle. Il attaquoit d'abord le faste, les pompes, le luxe, l'ambition & les mœurs corrompuës de la Cour de Rome, dont il disoit avoir une parfaite connoissance, & qu'il détestoit avec des termes injurieux. Il ajoûtoit que le Concile n'avoit pas été indiqué par le Pape, comme il l'auroit falu, pour établir la doctrine de J. C. mais pour appuyer les illusions & les relâchemens d'une chair foible, toûjours opposée aux commandemens de Dieu; non pour purifier la bergerie du Seigneur, mais pour semer les anciennes erreurs des hommes; non enfin pour maintenir la liberté que J. C. nous a acquise, mais pour asservir & opprimer misérablement les ames. Cet Auteur tiroit la preuve de ce qu'il avançoit, du Cérémonial Romain liv. I. chap. III. sect. XIV. où le pouvoir de déliberer & de souscrire dans les Conciles est réservé aux Evêques, aux Abbés & aux Prélats, qui sont obligés d'y venir, selon la formule du serment qu'ils prêtent, lorsqu'ils sont élevés à leur dignité. „ Suivant cette „ régle, disoit Vergerio, les Ecclésiastiques inférieurs, & les séculiers, „ même les Princes, ne sont admis au Concile que pour être instruits & „ prendre conseil, & nullement pour déliberer & décider. D'où il ar„ rive que bien loin d'entendre ceux qui se sont séparés de l'Eglise Ro„ maine, à cause de ses erreurs grossieres & injurieuses à Dieu, comme „ Paul III. l'avoit promis à l'ouverture du Concile, on ne donne pas mê„ me à plusieurs des plus sçavans Docteurs qui sont dans le sein de cette „ Eglise, la liberté d'opiner. Cette liberté sur laquelle seule on pouvoit „ fon-

(1) Vergerius (Pierre Paul) Rem. (F). M. de Thou dit que Vergerius publia son livre contre l'indiction du Concile sous Pie. IV. peu de tems après avoir quitté la Religion Romaine: *Contra diploma illud Paulus Vergerius, Justinopolitanus quondam Episcopus & magnis legationibus sub Pontificibus defunctus, qui paulo ante ab iis defecerat.* Mais il se trompe: il y avoit plus de XII. ans que Vergerius faisoit profession du Protestantisme. P. BAYLE.

„ fonder l'espérance de voir la paix & la concorde rétablies, étant entie-
„ rement éteinte, que reste-t-il, sinon la triste attente d'un schisme, qui
„ déchirera à jamais l'Eglise?

CHARLES IX. 1561.

Le Pape comprenant que ces plaintes ne tendoient qu'à aigrir & irriter les Princes d'Allemagne, pour qui principalement le Concile avoit été convoqué, résolut avant toutes choses de leur envoyer des Nonces. Il choisit Zacharie Delfino, Evêque de Faro, & Jean François Comendon, Evêque de Zante. Ces deux Prélats ayant reçu leurs lettres de créance pour les Rois & les Princes à qui ils étoient envoyés, vinrent d'abord à Vienne, où étoit l'Empereur Ferdinand. Ils lui exposerent les ordres qu'ils avoient reçus du Souverain Pontife, & ils supplierent S. M. Imperiale, suivant leurs instructions, de vouloir bien leur donner ses conseils sur ce qu'ils avoient à faire pour l'heureux succès de leur Nonciature. Ferdinand les avertit que tous les Princes de la Confession d'Augsbourg étoient assemblés à Naumbourg sur Saale en Misnie; il leur conseilla d'y aller sans délay, pour profiter d'une conjoncture si favorable, de parler à ces Princes avec douceur & modération, & d'éviter avec tout le soin possible ce qui pourroit les aigrir, & les offenser. Il leur dit que c'étoit le moyen de finir plus facilement & plus promptement leur négociation: Qu'en les prenant ainsi tous ensemble, ils en tireroient une réponse plus certaine, que s'ils étoient obligés de traiter avec chacun d'eux séparément, & d'aller les trouver dans les differens lieux de leur demeure: Que dans les circonstances presentes ils n'avoient point à craindre que ces Princes les renvoyassent de l'un à l'autre, pour avoir une réponse plus ou moins favorable; en un mot, qu'ils n'avoient besoin que de célérité, pour arriver avant que les Princes eussent fini leur Assemblée: Qu'ils allassent tous les deux à Naumbourg, & qu'ensuite ils se séparassent, pour se rendre plus commodément chez les Princes qu'ils n'auroient pas trouvés presens à l'Assemblée & chez qui ils avoient ordre de se rendre. L'Empereur étoit trop prudent pour ne pas avertir en même tems les Nonces des conditions, auxquelles les Princes Protestans avoient déclaré dans la derniere Diéte de l'Empire, qu'ils consentiroient à la célébration du Concile; afin que si les Princes leur proposoient toutes ces conditions, ou au moins une partie, ils eussent le tems de réfléchir ensemble, & de préméditer ce qu'ils auroient à répondre au nom du Pape.

Le Pape envoye deux Nonces en Allemagne.

Les Nonces étant prêts à partir de Vienne, l'Empereur nomma, pour les accompagner en qualité d'Ambassadeurs, Othon Comte d'Eberstein, Felix Bogislas Baron de Hassenstein, & Christophle Meela, Vice-Chancelier du Royaume de Bohême. Ces Ambassadeurs arrivés à Naumbourg furent dès le lendemain admis à l'audience des Princes assemblés. Ils les exhorterent de la part de l'Empereur à venir au Concile indiqué, qu'on alloit célébrer légitimement dans la ville de Trente, pour terminer heureusement les differends sur la Religion, & faire cesser les calamités dont ces differends avoient affligé l'Allemagne. Les Princes, après avoir déliberé, répondirent: Qu'ils remercioient très-humblement le très-invincible Empereur des soins que sa piété, sa tendresse & son affection pour

Les Ambassadeurs de l'Empereur accompagnent les Nonces, & ont audience des Princes.

CHARLES IX. 1561.

l'Empire & pour eux, lui faisoient prendre : Que pour ce qui regardoit le Concile, ils s'y soûmettroient volontiers, s'il étoit libre, vraiment Chrétien & universel; si la parole de Dieu y présidoit souverainement, & non le Pape; si les Evêques étoient relevés des sermens qu'on leur a fait prêter à leur Ordination; & si l'on accordoit à ceux de la Confession d'Augsbourg la permission d'y assister comme Juges : Qu'ils remarquoient au contraire que le Pape n'avoit indiqué qu'une continuation du Concile de Trente, & qu'il ne donnoit le droit de décider & de juger dans ce Concile qu'aux Evêques, liés par les sermens qu'il leur avoit fait prêter : Qu'ils avoient toûjours regardé cette préférence comme une très-grande injustice contre laquelle ils avoient protesté dans les précédentes Diétes de l'Empire : Qu'ils ne pouvoient pour le présent faire que ces humbles remontrances à S. M. Imperiale : Qu'ils feroient dans la suite une réponse précise & positive; parce que cette affaire ne regardoit pas moins les autres Etats de l'Empire, & que les députés des Princes absens, qui se trouvoient à Naumbourg, n'avoient point les pouvoirs particuliers de leurs maîtres, dont néanmoins ils avoient besoin, pour envoyer des députés à Trente : Qu'ils supplioient cependant Sa Majesté, de prendre cette réponse en bonne part & de l'agréer; de maintenir de toute sa force le traité de Passau, & de faire inviolablement observer tous les articles de la paix, qui avoit heureusement terminé les differends sur la Religion, & rétabli la tranquillité dans les Eglises d'Allemagne.

Audience des Nonces.

Les deux Nonces du Pape parlerent ensuite, & firent chacun à leur tour l'éloge de Pie IV. de sa piété, de sa sollicitude Pastorale, & de sa tendresse vraiment paternelle pour les Princes. Ils dirent, qu'il avoit repris le Concile, dans le dessein d'extirper les hérésies, & d'abolir ce grand nombre de sectes, qui formoit autant de Religions differentes qu'il y avoit de Sectaires, & autant d'Evangiles qu'il y avoit de Docteurs. Ils promirent, que tout se feroit à Trente selon les loix de la piété & de la charité fraternelle : Que tous auroient la liberté de parler, & qu'on les écouteroit avec bonté : Que les avis & les suffrages se donneroient avec une entiere liberté. Ils finirent en conjurant les Princes d'envoyer des députés au Concile, avec de pleins pouvoirs pour rétablir la paix & la concorde, & de contribuer de leur côté à une si bonne œuvre. On porta ensuite à chaque Prince Protestant les Lettres du Pape, qu'on appelle Brefs, avec cette adresse : *A notre cher fils, le Duc ou le Comte, &c.* mais on les renvoya toutes sur le champ chez les Nonces sans les décacheter.

Réponse des Princes assemblés à Naumbourg.

Enfin le dernier jour de l'assemblée, les Electeurs & les autres Princes de l'Empire répondirent le matin aux deux Nonces : Qu'ils ne reconnoissoient en aucune façon la Juridiction du Pape : Qu'il n'étoit point nécessaire qu'ils lui fissent connoître ce qu'ils pensoient, ni ce qu'ils avoient résolu de faire par rapport au Concile. Qu'il n'avoit pas le pouvoir de le convoquer & de le tenir : Qu'ils s'en étoient suffisamment expliqués plusieurs fois avec le très-clément Empereur Ferdinand leur Souverain, à qui ils avoient respectueusement réprésenté, comme ils devoient, leurs sentimens & leurs intentions : Que par rapport à eux (Nonces) ils leurs rendoient tous les hon-

honneurs qu'ils pouvoient, comme à des Seigneurs nés dans une République avec laquelle ils étoient très-étroitement liés, & comme à des hommes sçavans & versés dans les affaires; & qu'ils se feroient un plaisir de leur en rendre davantage, s'ils n'étoient pas venus de la part du Pape.

Celle du Roy de Dannemarck.

Ainsi furent congédiés les Nonces, qui s'en allerent à Lubeck avec Gaspard Schoneich, gentilhomme Silesien, qui leur servoit d'interpréte. Delà ils envoyerent demander à Frederic Roi de Dannemarck la permission de venir à sa Cour, pour s'acquitter de la commission dont ils étoient chargés. Mais ayant reçu pour toute réponse, que le Roi Christierne son pere & lui n'avoient jamais eu aucun commerce avec le Pape, & qu'il n'étoit pas curieux de sçavoir ce qu'il ordonnoit à ses Nonces, ils retournerent chez eux, sans avoir rien fait. Jerôme Martinengo ne reçut pas une réponse plus favorable d'Elisabeth Reine d'Angleterre, à qui le Pape l'avoit envoyé au sujet du Concile; car cette Princesse ayant appris qu'il venoit par la Flandre, lui fit défense de passer dans ses Etats.

La Reine Elisabeth refuse de récevoir le Nonce.

Sujet de l'Assemblée de Naumbourg.

Les Princes attachés à la Confession d'Augsbourg s'étoient assemblés à Naumbourg le 20. de Janvier. Fréderic Palatin & Auguste de Saxe, Electeurs, Les Ducs Jean Frederic de Saxe, Wolfang Palatin, Ernest & Philippe de Brunswic, Ulric de Meklenbourg, Christophle de Wirtemberg, Charles Marquis de Bade, Ernest Prince de Henneberg, y étoient en personnes: Joachim Electeur de Brandebourg, Jean & George de Brandebourg, le Landgrave Philippe, Barnims & Jean Frederic Ducs de Pomeranie, & plusieurs autres y avoient leurs députés. Le Roi de Dannemarck & les Princes de Lunebourg s'étoient contentés de donner par lettres des témoignages de leur union, & de l'approbation qu'ils donnoient à ce qui seroit résolu dans l'Assemblée. Comme le bruit d'un prochain Concile s'étoit répandu, & qu'on accusoit les Protestans de la Confession d'Augsbourg d'être associés en confusion, & non réünis dans une même profession de Foi (parce que la licence avoit introduit parmi eux une diversité infinie de sentimens, contraires les uns aux autres, & que les uns embrassoient ce que les autres condamnoient hautement) l'Assemblée délibera sur deux points essentiels: le premier, si on confirmeroit par une nouvelle signature la Confession d'Augsbourg: le second, si les Princes Protestans iroient ou députeroient au Concile.

On y resout de Signer de nouveau la Confession d'Augsbourg.

Sur le premier, on résolut: Que les Electeurs & les Princes signeroient de nouveau la même Confession d'Augsbourg, qui avoit été présentée à l'Empereur Charles-Quint l'an 1530: Qu'apres l'avoir signée & confirmée, on l'envoyeroit à l'Empereur Ferdinand, qui étoit, disoit-on, ébranlé par les accusations de ceux qui étoient dévoués au Pape; afin de se justifier dans l'esprit de S. M. Imperiale, sur la division qu'on leur imputoit: Que si les adhérans du Pape celebroient le Concile dont on parloit, les Electeurs & les Princes proposeroient tous la même Confession, comme contenant leurs propres & véritables sentimens, de peur qu'ils ne devinssent le joüet de leurs Adversaires, si chacun envoyoit separément sa profession de Foi.

CHARLES IX. 1561.

Débat sur les differens exemplaires de cette Confession.

Alors on produisit à l'Assemblée plusieurs exemplaires de la Confession d'Augsbourg, & entr'autres celui qui dans l'Assemblée même d'Augsbourg (où la paix de l'Empire fut concluë) avoit été écrit par George de Spalatro & Jean Brentzen. Frederic de Saxe & Christophle de Wirtemberg assûroient que cet exemplaire étoit conforme, à peu de choses près, à la premiere édition de Wirtemberg. Les Electeurs Palatin & de Saxe vouloient au contraire qu'on donnât la préference à une édition plus récente, qui étoit plus répanduë, & qui ne differoit pas de la premiere dans le fond, mais seulement dans les explications, qui étoient plus claires & plus étenduës. Enfin comme les autres Princes & presque tous les députés des absens étoient d'avis, qu'on signât les mêmes articles qui avoient été autrefois présentés à Charles-Quint, les Electeurs y consentirent; à condition qu'on y ajoûteroit une nouvelle Préface, dans laquelle on justifieroit la seconde édition, on l'approuveroit comme conforme à la premiere, & l'on expliqueroit plus au long certains endroits, sçavoir ceux qui regardent la Transubstantiation, & la pompe exterieure avec laquelle on porte le S. Sacrement [pompe qui doit être rétranchée, parce que toute division du Sacrement est contraire à l'institution de Christ], la question sur la Messe, qu'on n'avoit point abolie, & autres semblables articles de controverse.

Les Electeurs prétendoient encore qu'on fît mention dans la préface, de la Confession des Eglises de Saxe, & de l'Assemblée de Francfort. Mais comme Jean Fréderic de Saxe, & d'autres, étoient d'avis de reprendre plutôt les articles arrêtés à Smalcalde, on ne mit rien de tout cela dans la préface. Elle fut composée par Cracow & par Ehem, Conseillers des Electeurs: On la lut dans l'Assemblée des Princes; plusieurs l'approuverent, & quelques-uns refuserent d'y souscrire, afin, disoient-ils, de ne pas paroître penser comme ceux qui autorisoient des erreurs & des sectes contraires à la parole de Dieu, & à la Confession d'Augsbourg. Ces dernieres paroles attaquoient indirectement l'Electeur Palatin, qui avoit depuis peu chassé de Heidelberg Tilman Heshusius, qui soûtenoit le sentiment de Luther sur la Céne.

Discours & départ de Jean Fréderic de Saxe.

Jean Fréderic de Saxe dit encore: Qu'on ne devoit pas souffrir ce qui avoit été faussement inseré dans la préface : *Qu'il n'y avoit en Allemagne aucuns différends sur la Religion :* Qu'il ne falloit que des yeux & des oreilles pour en appercevoir un très-grand nombre : Qu'un mensonge si hardi & un déguisement si honteux donneroient lieu aux partisans du Pape, non de calomnier les Protestans, mais de les convaincre d'audace, & d'imposture. Il demanda donc pour la seconde fois, qu'on abandonnât la Confession publiée quarante ans auparavant, & qu'on avoit changée presqu'en tous lieux: Qu'on retînt celle qui avoit été imprimée depuis neuf ans; & qu'au lieu d'explications, on inserât dans la préface les articles de Smalcalde. Ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, & tous les Princes l'exhortant à ne pas mettre d'obstacle à l'union qui étoit absolument nécessaire, pour réfuter & confondre leurs ennemis communs, il demanda du tems pour déliberer : il l'employa à mettre son avis par écrit, & il le présenta à l'Assemblée.

blée. Comme on ne lui accorda rien, le lendemain il quitta Naumbourg.

Les Princes ne s'accordent pas plus sur l'article du Concile.

Sur le second point, qui regardoit le Concile indiqué à Trente, les Princes de la Confession d'Augsbourg ne s'accordoient pas plus que sur le premier. Les uns disoient qu'il faloit absolument récuser cette Assemblée: les autres vouloient que tous les Ordres de l'Empire y envoyassent des députés, pour offrir de rendre compte de leur Foi, devant un Concile libre & vraiment Chrétien; pour intenter une accusation grave contre le Pape & contre la Cour de Rome; pour proposer publiquement les exceptions & les défenses usitées, & produire les causes de leurs récusations, fondées sur ce que les juges étoient suspects, sur ce que l'ordre de la justice étoit renversé, sur ce que le lieu de l'Assemblée n'étoit pas convenable. Ils disoient, pour appuyer ce sentiment, qu'une telle démarche serviroit à faire voir l'injustice des reproches qu'on leur faisoit, de se soustraire à l'autorité d'un Concile légitime, & que tout le monde seroit convaincu qu'il ne tenoit point à eux, mais aux détours de leurs Adversaires, qu'on ne rétablît la paix & la concorde dans l'Eglise; qu'ainsi l'on auroit à l'avenir moins d'éloignement pour les Eglises d'Allemagne.

Les Princes députent à Jean Fréderic de Saxe.

Cependant les Princes assemblés députerent à Jean Fréderic de Saxe, pour lui dire qu'ils auroient ardemment souhaité qu'il fût demeuré à Naumbourg jusqu'à la fin de l'Assemblée; mais qu'ayant reçû le mémoire par lequel il justifioit son départ, ils devoient l'avertir, que la signature de la Confession d'Augsbourg, qui étoit le principal objet de l'Assemblée, avoit été résoluë: Que pour le contenter, ils avoient inseré dans la préface une dissertation, pour expliquer l'article de la Céne: Qu'ils le prioient de vouloir bien la signer; ou que s'il ne le vouloit pas, il fît au moins cesser les clameurs de ses Théologiens, & qu'il les empêchât de décrier dans leurs sermons ou dans leurs écrits l'Assemblée de Naumbourg, comme ils avoient fait à l'égard des Actes de Francfort, & de leur donner publiquement le nom d'*Interim de Samarie* (1): Que s'il ne leur imposoit silence, ils sçauroient bien à leur tour justifier leur conduite, exposer au public tout ce qui s'étoit passé dans leur Assemblée, & faire tout ce que la nécessité & l'importance de l'affaire demanderoit. Après cela les Princes se séparerent.

Mariage d'Anne de Saxe avec le Prince d'Orange.

Peu de tems après, Auguste Electeur de Saxe maria Anne, fille de Maurice son frere, à Guillaume de Nassau Prince d'Orange. Les nôces se firent à Leipsick avec beaucoup de magnificence; la plûpart des Princes y assisterent, entr'autres Fréderic Roi de Dannemarck. Philippe Comte Palatin du Rhin, qui se trouva à ces nôces, & qui étoit au service de la France, accompagna le Roi de Dannemarck jusqu'à Flensbourg, & lui donna, au nom du Roi Charles, le collier de l'Ordre de Saint Michel.

Couronnement du

La cérémonie du couronnement d'Eric Roi de Suede, qui avoit d'abord

(1) *Interim de Samarie*, terme injurieux, par lequel ces Ministres accusoient ces Assemblées d'un schisme semblable à celui qui avoit separé les Samaritains d'avec les Juifs.

CHARLES IX. 1561. Roi de Suede.

bord été indiquée au 29. de Juin, se fit le 25. de Juillet à Stockholm, avec une très-grande pompe. Il s'y rendit des députés de toutes les villes de la Mer Baltique; & le Roi confirma amplement tous les priviléges que les négocians de ces villes, qui trafiquent en Suede, avoient obtenus des Rois ses prédécesseurs. La ville de Révell en Livonie, qui s'étoit depuis peu mise sous la protection de la Suede, n'obtint pas seulement la confirmation de ses privileges; mais Eric lui accorda encore en argent, en vivres, en troupes, en canons, & en toute sorte de provisions de guerre, beaucoup plus qu'il n'étoit stipulé dans le traité.

Révolution de la Livonie.

Ce Prince vouloit obtenir du Czar de Moscovie la continuation de la paix faite depuis plusieurs années avec Gustave son pere, & il demandoit qu'on y comprît les habitans de Rével. Mais le Moscovite ayant peine à souffrir qu'on ajoutât au traité la protection accordée à la ville de Rével, & de nouvelles conditions, que Gustave même n'avoit point demandées, le Roi de Suede obtint à peine une tréve de deux ans. Pendant ce tems-là le Gouverneur de Revel, nommé par Eric, s'empara de l'abbaye de Paden, prétendant qu'elle étoit de la dépendance de Magnus Duc de Holstein. L'année suivante il prit par force Pernau & la forteresse de Weissenstein, qui appartenoient à la Pologne. Par ces entreprises le Roi de Suede se broüilla avec le Roi de Pologne, & avec celui de Dannemarck, dont le frere Magnus revendiquoit tout le païs d'Oesel & de Rével. En défendant le commerce de Nerva, & forçant les vaisseaux d'aller à Rével, il irrita les marchands de Lubeck, & des autres villes, il s'attira une guerre longue & ruineuse, & il fut cause de la révolution qui arriva dans la Livonie.

En effet Sigismond-Auguste Roi de Pologne, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, avoit reçû sous sa protection le Grand-Maître de l'Ordre de Livonie, l'Archévêque de Riga, & toute la Noblesse de leurs dependances, voyant la Livonie si déchirée & si divisée, (car Rével s'étoit déjà donnée à la Suede, & Magnus Duc de Holstein s'étoit emparé de plusieurs de ses Gouvernemens) déclara qu'il ne se tenoit plus obligé à observer le traité de protection: il refusa au Grand-Maître & à l'Archévêque les secours qu'ils lui demandoient pour se défendre contre le Czar, & il n'offrit de continuer & de confirmer le traité, qu'à condition que l'un & l'autre se donneroient à la Pologne & à la Lithuanie, & lui prêteroient serment de fidelité. Ils implorerent en vain le secours de l'Empire; abandonnés & réduits à la derniere extrêmité, voyant les maux de la Livonie sans reméde, & une grande partie du païs envahie & ravagée par les Moscovites & par les autres voisins, ils craignirent que le Czar ne s'emparât de ce qui restoit; ainsi pour conserver la Religion dans les autres Provinces, ils acquiescerent enfin, après un délai de quelques mois, au traité proposé par Sigismond.

Traité avec la Pologne.

Nicolas Radziwil Palatin de Wilna, un des plus grands Seigneurs de Pologne, fut envoyé en Livonie, & il y conclut le traité à ces conditions: Qu'afin que le changement de maître qui se faisoit en Livonie, ne pût être

être préjudiciable à l'Empereur & à l'Empire, on y laisseroit le libre exercice de la Confession d'Augsbourg: Qu'on confirmeroit tous les privileges de la Noblesse: Que le Magistrat Allemand continueroit de rendre la justice, selon les loix, les coûtumes, & les anciens usages, sans y rien changer, sauf l'appel: Q'on créeroit un Grand-Maître, Chef de l'Ordre, à qui on donneroit de nouveaux domaines, qu'il posséderoit à titre d'hérédité: Que la Province au de-là de la (1) Duine appartiendroit au Roi de Pologne, aussi-bien que la ville de Riga & tout son territoire, comme elles appartenoient à l'Empire; & que Gothard, nouveau Duc, en seroit Viceroi. On convint dans le même traité, de l'indemnité qu'il falloit fournir au Duc de Holstein, de l'exemption d'aller à la guerre, des dettes & de la monnoye. Ce traité fut fait à Wilna le 29. de Novembre. Trois jours après, on confirma par un autre acte les priviléges de la Noblesse: ensuite le Roi Sigismond-Auguste, Guillaume de Brandebourg Archevêque de Riga, & Gothard, firent les sermens accoûtumés, dont on dressa des actes publics; & le Roi y promit qu'il employeroit toutes ses forces pour reprendre tout ce qui avoit été illicitement aliéné, & tout ce que les Moscovites dans les dernieres guerres avoient enlevé à la Livonie; & qu'après l'avoir repris, il le rendroit à ses anciens Maîtres.

Christophle de Mecklenbourg, nommé Coadjuteur de Riga, ne put souffrir la patience & la tranquillité de l'Archevêque, & refusa de reconnoître un autre Souverain que l'Empereur. Il s'embarqua donc aussi-tôt, & vint en Allemagne; mais voyant que du côté de l'Empereur & de l'Empire, il n'y avoit aucune espérance de recouvrer la liberté de la Livonie, il se tourna vers le Roi de Suéde, & forma avec ce Prince de grands projèts. L'idée en étoit flatteuse, mais l'exécution paroissoit périlleuse, & la fin en devoit être très-funeste.

Gothard se dépoüille de la Grand-Maitrise de l'Ordre de Livonie.

Le 5. de Mars de cette année Gothard, pour executer le traité fait l'année précédente avec Nicolas Radziwil, se depoüilla publiquement, en présence de ce Palatin, de la Grand-Maîtrise de l'Ordre de Livonie, livra sa croix, son sceau, les lettres patentes, bulles & titres, que l'Ordre avoit reçus de l'Empereur & du Pape; il remit entre les mains de Radziwil les clefs de la citadelle & des portes de Riga, & céda au Roi sa Commanderie, le droit de battre monnoye, les impôts sur le poisson, & generalement tous les autres droits attachés à sa dignité & à son Ordre. Ce fut pour tous ceux qui aimoient sincérement le nom & la liberté Germanique, un triste spectacle de voir ainsi éteindre l'Ordre militaire Teutonique, trois cens cinquante-sept ans après son institution. Les Polonois au contraire ravis de joye applaudirent a l'exécution du traité, & Sigismond-Auguste, Prince réligieux d'ailleurs, ne se fit point de scrupule, pour reculer les bornes de ses Etats, & pour assûrer la tranquillité d'une Province, d'abolir l'Ordre de Livonie, avec la juridiction Archiépiscopale, & d'autoriser même le changement de Religion. Il suivoit en cela les traces de son pere, Prince

Il est proclamé Duc

(1) Duine ou Duina est un fleuve de Russie qui se jette un peu au dessous de Riga dans la Mer Baltique.

CHARLES IX. 1561. de Courlande & de Semigalle.

Prince d'ailleurs plein de Religion, qui ne laissa pas de se rendre maître de la Prusse à de pareilles conditions. Aussi-tôt après que Gothard eut fait sa résignation, comme il étoit convenu, Radziwil au nom du Roi de Pologne le proclama Duc de Courlande & de Semigalle; la Noblesse le reconnut pour Seigneur héréditaire de ces Etats, & en cette qualité elle lui prêta serment de fidelité. Le lendemain Radziwil, au nom du Roi, le déclara Viceroi & Gouverneur général de la Livonie. La cérémonie s'en fit à la Cour de Riga, & on rendit au Viceroi les clefs de la citadelle & des portes, qu'il avoit remises au Ministre du Roi de Pologne.

Révolution dans la Valachie.

Cette même année 1561. il arriva une grande révolution dans la Valachie. Un certain Jaques, Grec d'origine, prit le nom d'Heraclide & de Basilic; il se disoit descendu des anciens Princes de Valachie, & se faisoit appeller Despote de Samos (1), & Marquis de Paros dans l'Archipel. C'é-

(1) [*Jacques qui se faisoit appeller Despote de Samos* &c.] J'ai bien de choses à dire au sujet de cet homme, que j'ai connu à Montpellier. Il s'appelloit Jaques de Marchetti, dumoins c'est le nom que je lui entendis prononcer, lorsqu'il se fit inscrire sur la matricule des Ecoles de Medecine. Il se disoit tantôt de Sicile, tantôt Despote de Samos. La plûpart le croyoient fils d'une courtisane de Messine en Sicile. Il étoit bien pris dans sa taille, & d'un temperament robuste. Il savoit le Grec Vulgaire, l'Italien, le Latin, & le François. Il lia amitié avec un Gentil-homme de Montpellier, qui avoit une belle femme, nommée Gillette d'André. Le Despote la voyoit secretement pendant la nuit. Les parens du mari ayant été informés de ces rendez-vous, attendirent le galant, & le blesserent en sortant de chez la belle Gillette. Le blessé intenta procès le lendemain aux parens du mari, & les fit condamner à une amende. Dans l'Année de mon arrivée à Montpellier, le mari de Gillette eut une querelle avec un certain Baron, Chevalier de Malthe, qui lui passa son épée au travers du corps. Il en mourut quelques jours après, ne laissant qu'un fils âgé de deux ou trois ans. Quelques semaines après sa mort, ce Jaques, qu'on appelloit vulgairement à Montpellier le Grec, alla demeurer chez la Veuve, & vécut en grande liaison avec elle. Jaques étant tombé malade, elle lui decouvrit la crainte qu'elle avoit, que s'il venoit à mourir, la familiarité qu'ils avoient euë ensemble, ne fit tort à sa réputation. Elle le pressa de mettre son honneur à couvert en l'épousant, & fit venir un Prêtre pour les marier. Le nouveau marié revenu en santé, ayant remarqué un jour que le fils de sa femme se divertissoit dans sa chambre, en se suspendant à une grande armoire, qui servoit de garde-robe, il la souleva par derriére, afin que l'enfant venant à joüer, selon sa coutume, entraînât l'armoire, & en fût écrasé; ce qui arriva comme le Grec l'avoit prévu. Sa femme & lui parurent inconsolables en public de la mort de cet enfant.

Après la prise de Metz par Henri second, le Duc de Guise s'étant chargé de defendre cette ville contre l'Empereur Charles V. presque toute la Noblesse du Languedoc se rendit dans cette place. Il se trouva parmi eux un jeune homme de Montpellier, qui, je crois, s'appelloit *Saint-Hilari*. Jaques se disant toujours Despote de Samos, se joignit à Saint-Hilari, après avoir laissé sa femme chez Bondelet, dans la maison de qui il avoit pris un appartement deux mois auparavant. Mais à peine y avoit-il trois semaines d'écoulées depuis le départ du Despote, que Bondelet obligea cette femme de sortir de sa maison, parce qu'elle recevoit trop de visites d'hommes. Elle loüa donc un logement dans un quartier assez peu frequenté, afin de recevoir avec plus de liberté ceux qui voudroient venir la voir. Après la levée du siége de Metz, Jaques au lieu de retourner à Montpellier, suivit la Cour à Saint-Germain. *Saint-Ravi Conseiller aux Generaux de Montpellier*, (*) & un autre député de Givaudan, se rendirent à la Cour pour des affaires publiques. Ils se logerent dans un bourg sur le bord de la Seine, au dessous de Saint-Germain, d'où

(*) C'est-à-dire, Conseiller à la Cour des Aides & à la Chambre des Comptes.

C'étoit un homme de bonne mine, & qui avoit l'air très-noble: il étoit éloquent, & parloit parfaitement le Grec, le Latin, le François & l'Italien. S'étant insinué dans l'esprit des plus grands Seigneurs de Pologne, & particulierement d'Albert Laski, de Philippowski & de Lassoski, il obtint d'eux & de plusieurs autres de si puissans secours d'argent & de troupes, qu'il entra les armes à la main dans la Moldavie.

Alexandre, Despote de ce païs, s'étoit rendu odieux par une cruauté inoüie. Laski, quoique fort inférieur, lui livra un combat le 18. de Novembre, défit son armée qui étoit très-nombreuse, le mit en fuite, dépoüilla ce Tyran de ses Etats, se rendit maître de tout le païs, & mit Jaques sur le trône. Celui-ci alla promptement à Constantinople, & gagna, suivant l'usage, les Ministres de la Porte par ses largesses; ensorte que Soliman lui confirma la possession de la Souveraineté, dont il s'étoit emparé.

Procès fait aux Caraffes.

Le Pape (1) qui dès l'année précédente avoit fait emprisonner les Caraffes,

d'où ils alloient tous les jours au Château. Jaques avoit eu vent de la galanterie de sa femme; il soupçonna Saint-Ravi d'avoir eu quelques liaisons avec elle: c'est pourquoi il lui dressa des embûches. Un jour que les deux députés descendoient ensemble le côteau, en conversant, il prit envie à Saint-Ravi de pisser: Il se retira donc à côté du côteau, tandis que son compagnon s'avançoit au petit pas: Jaques qui les avoit suivis, saisissant l'occasion, donna deux coups de sabre sur la tête a Saint-Ravi, qui en fut terrassé. Le compagnon du dernier, effrayé des cris du blessé, se mit à courir avec précipitation, jusqu'a ce qu'il fut arrivé à son auberge, tout hors d'haleine. Le meurtrier rentra sur le champ à Saint-Germain, & se cacha dans la maison du Rhingrave. Saint-Ravi fut porté dans son auberge, où il mourut quelques momens après.

Le bruit de cet assassinat s'étant répandu, le Roi en fit chercher l'auteur, & fit défense par un édit sévére de lui donner retraite. Le Rhingrave ne voulant pas s'attirer la colére du Roi, fit sauver secretement le coupable, qui se retira en Flandre. On voit par l'histoire du siége de Renti qu'il a écrite, qu'il y avoit servi dans les troupes de Charles Quint. L'Empereur l'ayant fait Comte Palatin, titre qui lui donnoit le pouvoir de faire des Maitres-es-arts & des Docteurs, il obtint à ce sujet des Lettres patentes, qu'on m'a dit qu'il laissa ensuite a Plantin pour gage d'argent prêté: je ne sçai s'il les a retirées dans la suite. Il parcourut les Universités d'Allemagne, où il fit quelques Docteurs pour de l'argent. Ensuite ayant fait connoissance à Wirtemberg avec des Hongrois & des Polonois, il aprit beaucoup de particularités des affaires de Valachie. Bien instruit de ces choses, il se donna hardiment pour être de la maison des Vaivodes de ce Païs. Il se mit à la tête de quelques garnisons Allemandes qui étoient en Hongrie, & entra en Valachie, où la Noblesse le salua Vaivode. Il se seroit conservé cette Principauté (comme Pierre Roussel de Bourgogne, Gouverneur de Tockay, me l'a assûré à la Cour de Vienne,) s'il n'eût pas renvoyé ses Allemands: mais la Noblesse de Valachie soupçonnant le Despote de fourberie, commença à le flater, & à lui persuader que les troubles de ses Etats étant calmés, il pouvoit vivre tranquillement, sans avoir besoin d'une garde étrangere, qui étoit à charge à la Province. Trompé par ces discours, le crédule Vaivode renvoya ses Allemands, contre l'avis de Roussel, qui lui disoit de se défier des Valaques, dont la legéreté lui étoit connuë. Il se repentit trop tard de n'avoir pas suivi un si sage conseil. Enfin, voyant qu'il faloit périr, il voulut du moins perir avec une certaine majesté, soutenuë d'une noble assûrance. C'est pourquoi s'étant revêtu de ses plus riches habits, il s'avança vers ses assassins, la couronne sur la tête & le sceptre à la main; il fut tué sur le champ. C'est ainsi que Roussel m'a raconté sa mort. Ch. de l'Ecluse.

(1) Pie IV. nommé Ange Medicino, successeur de Paul IV. qui s'appelloit Jean-Pierre Caraffe.

ses, leurs parens, & presque tous ceux qui étoient attachés à cette Maison, voulut cette année qu'on fît leur procès: il nomma pour faire les informations Jerôme Fréderic Evêque de Sagone, Gouverneur de Rome, & Alexandre Palanteri, Procureur fiscal. Ensuite, pour paroître agir en cette cause selon toutes les formes judiciaires, il choisit dans le sacré Collége huit Cardinaux des plus distingués, pour veiller sur la conduite & la procédure du Gouverneur & du Fiscal. Enfin après une instruction de neuf mois, les accusés ayant subi les interrogatoires, les piéces produites contre le Cardinal Caraffe étant examinées, & les objections discutées, le procès fut rapporté devant le Pontife, qui voulut discuter lui-même, & juger chaque chef d'accusation en particulier. Afin que tous les Cardinaux eussent une parfaite connoissance de toutes les suites de cette grande affaire, le Gouverneur fut un jour entier à leur en faire le rapport en plein Consistoire, mais ils n'opinerent pas. Charles Caraffe Cardinal, déclaré criminel d'Etat par le Pape, & dégradé, fut livré au bras séculier, pour être puni selon les loix: alors le Juge criminel eut ordre de lui faire son procès dans les formes. Ce qu'il fit, & en exécution de sa sentence, Caraffe fut étranglé dans le Château S. Ange la nuit entre le 6. & le 7. de Mars. Il demanda le tems de réciter les sept pseaumes de la pénitence, & fit paroître en ces derniers momens un plus grand soin de son salut, qu'il n'en avoit eu, à ce que l'on croit, pendant toute sa vie.

Le Cardinal Caraffe, son frere, & ses parens sont condamnés à mort & exécutés.

Jean son frere, autrefois Comte de Montorio, & depuis Duc de Paliano, le Comte d'Alifé son beau-frere, & Leonard de Cardinas furent aussi condamnés à mort & exécutés dans la prison de la Tour-de-none. Leurs cadavres, exposés sur le pont S. Ange à toutes les insultes du peuple, donnerent un triste & mémorable exemple de l'inconstance de la Fortune, & une leçon importante, qui apprend à ceux qui par leur élévation semblent être à l'abry de ses coups, à user avec modération de ses faveurs. Après avoir vû le Duc de Paliano marcher dans Rome avec un équipage de Roi, & avec toutes les marques de la souveraine puissance, pouvoit-on voir son cadavre sans tête, exposé sur un pont, sans penser à l'instabilité des choses humaines, qui est telle que la plus grande élévation peut en un instant être suivie de la chûte la plus humiliante & la plus terrible?

Le corps du Cardinal fut d'abord honorablement exposé dans l'Eglise voisine de Sainte Marie au delà du Tibre, & ensuite porté à celle de la Minerve, pour être mis dans le tombeau de sa Famille. Les corps des autres furent portés au lieu où l'on enterre ceux qui ont été condamnés. On admira sur-tout la constance & la fermeté du Duc de Paliano. Peu de tems avant sa mort il fit un excellent discours, pour consoler ses amis, plus consternés que lui de l'état où il se trouvoit réduit: il écrivit à son fils de sang froid une lettre pleine de conseils salutaires, dans laquelle il lui disoit le dernier adieu, & lui donnoit sa bénédiction, comme font ordinairement tous les peres Chrétiens.

Constance & fermeté du Duc de Paliano.

Outre le crime d'Etat, dont le Cardinal étoit principalement chargé, le Duc de Paliano fut accusé d'avoir faussement imputé à sa femme, qui étoit en-

enceinte, le crime d'adultere, & de l'avoir fait étrangler, sans autre forme de procès par d'Alifé & de Cardinas, à l'Instigation du Cardinal. C'est-pourquoi tous les trois furent condamnés à mort, comme atteints & convaincus d'homicide. Le Cardinal fut accusé d'avoir, par des faux raports, aigri l'esprit de Paul IV. son oncle, naturellement colére & emporté, de l'avoir poussé à faire la guerre, & d'avoir, à l'occasion de cette guerre, vexé un grand nombre de personnes de très-grande condition; d'avoir fait rompre la tréve de cinq ans, concluë entre la France & l'Espagne; d'avoir fait avec les Princes Protestans d'Allemagne, & même avec le Turc, des traités secrèts, contraires & préjudiciables à la Religion.

Sentiment de quelques Jurisconsultes sur ce jugement.

Il y eut néanmoins dans ce tems-là des Jurisconsultes d'une grande réputation, qui soûtinrent constamment que le jugement rendu étoit injuste. 1°. Parce qu'on avoit jugé le Cardinal, sans produire de témoins, & sur ses seules lettres, & qu'on l'avoit condamné pour des choses, qu'il prétendoit n'avoir faites que par les ordres exprès de Paul IV. 2°. Parce qu'il n'avoit pas été mis à la question, suivant l'usage de la jurisprudence Romaine, pour tirer de lui l'aveu des crimes qu'on lui imputoit. 3°. Parce qu'on ne lui avoit pas accordé les délais, qu'il avoit demandés. 4°. Enfin, parce qu'on n'avoit pas entendu ses Avocats aussi souvent qu'il auroit falu pour sa défense. Le Pape voulut faire croire qu'en faisant arrêter les Caraffes, & leurs complices, il n'avoit pas eu dessein de les faire condamner à mort; mais que dans le cours de la procédure, ayant été irrité par les réponses du Cardinal, il examina lui-même cette affaire, & la trouva des plus graves. D'ailleurs plusieurs travaillerent à l'aigrir de plus en plus; on lui répresénta que le Cardinal haut, fier, & entreprenant, ne pardonneroit jamais l'injure qu'on lui avoit faite, & que s'il se tiroit d'affaire, il sçauroit bien un jour s'en venger sur la famille du Pontife: il n'en falut pas davantage pour déterminer un vieillard foible & timide à se défaire d'un tel ennemi. Sa colére contre le Cardinal le porta à traiter ses complices avec plus de sévérité qu'il n'auroit fait, & il crut que le parti le plus sûr étoit de les faire tous périr. Le Cardinal Alphonse, homme d'un naturel doux & moderé fut traité avec moins de rigueur. Quoiqu'accusé d'avoir été complice du meurtre de la Duchesse de Paliano, & d'avoir enlevé quelques effets de la chambre de Paul IV. peu de tems avant sa mort; il en fut quitte pour une amende de cent mille écus d'or, & pour la perte de sa Charge de Maître de la Chambre Apostolique. Par ces condamnations, Pie IV. vouloit faire voir qu'il condamnoit, comme injuste, la guerre contre l'Empereur Charles, & contre Philippe son fils, que les Caraffes avoient forcé leur Oncle d'entreprendre. Pour donner des marques éclatantes de ses sentimens, le Pontife declara ces deux Princes innocens, particulierement ce dernier, de tout ce que Paul IV. lui avoit imputé, & il restitua à Marc-Antoine Colonne le Duché de Paliano.

Le Cardinal Alphonse est traité avec moins de rigueur.

On arrêta dans le même tems, & on mit dans le Château S. Ange le Cardinal Scipion Rebiba, sous prétexte qu'il avoit eu part aux secrèts des Caraffes, & Innocent de Monte, que Jule III. à la honte du sacré Collége,

ge, avoit fait Cardinal. Il avoit mené une vie infame, & étoit accusé d'avoir, pendant la derniere vacance du S. Siege, assassiné deux cabaretiers, le pere & le fils, pour joüir de la femme de ce dernier. Mais l'un & l'autre furent mis en liberté un an aprés. On donna à Scipion Rebiba le vain titre de Patriarche de Constantinople, pour lui faire oublier l'injure qu'on lui avoit faite; & de Monte se déroba aux peines qu'il avoit justement meritées, en renonçant aux riches bénéfices qu'il possedoit. L'extrême indigence à laquelle il fut réduit, n'apporta aucun changement à sa conduite; & au grand scandale de la Cour de Rome, il persévéra jusqu'au dernier soupir dans ses horribles déréglemens.

Nepotisme sous Pie IV.

Le Pape, suivant la coûtume de ceux qui l'avoient précedé, fit venir à Rome les enfans de ses sœurs; il les maria très-avantageusement, & il les combla de biens & d'honneurs. Il donna le chapeau de Cardinal à Charles Borromée, & à Marc Scitico d'Altemps, & chargea Charles, qui se distingua dans la suite par sa haute pieté, de toutes les affaires de l'Eglise. Il donna le Gouvernement de l'Etat Ecclésiastique à Frederic frere de Charles, qui avoit épousé la fille de Guidobaldo Duc d'Urbin, & voulut même le faire Prince de Camerino. Il maria une des sœurs de Borromée à Fabrice, fils de Marc-Antoine Colonna, qui n'étoit encore qu'un enfant, une autre à Fabrice Gesualdo, fils de Louis Comte de Consa; & une troisiéme niéce, fille d'une autre sœur, à Annibal d'Altemps.

Pie IV. (1) dans une seule promotion, créa dix-huit Cardinaux; & c'est ce qu'on n'avoit peut-être jamais vû. Il y avoit dans ce nombre deux Nobles Vénitiens, Marc-Antoine Amulio qui étoit encore actuellement Ambassadeur de la Serenissime République à Rome, & Bernard Navagero. Le Senat remercia le Pontife de la promotion de Navagero, & se plaignit amérement de celle d'Amulio, qu'il regardoit comme une seconde injure. En effet Pie IV. ayant quelque tems auparavant donné l'Evêché de Verone à Amulio, le Sénat irrité l'avoit aussi-tôt rappellé de son Ambassade, avoit nommé à la place Jerôme Soranzo, & avoit envoyé à Rome Jean Frumento, Secretaire de la République, pour rendre compte au Saint Pere des raisons, qui avoient engagé la République à révoquer, par un décret public & solemnel, l'Ambassadeur Amulio. La principale raison étoit que cet Ambassadeur avoit agi contre les loix, qui défendent expressément à tout sujet de la République de recevoir aucun bénéfice, tandis qu'il fait à Rome les fonctions d'Ambassadeur. Le Pape de son côté regardant le rappel d'Amulio, comme une insulte faite au S. Siége, fit de très-grandes instances, pour engager le Sénat à révoquer son décret, disant : Qu'Amulio n'avoit point agi contre les loix; qu'il n'avoit ni souhaité, ni même sçû sa promotion à l'Episcopat : Que le Pape seroit bien géné, s'il ne pouvoit pas accorder des honneurs & de bénéfices

Le Sénat de Venise se plaint du Pape.

(1) Cet Article de la création de dix-huit Cardinaux à la fois, dont deux étoient Vénitiens, ne se trouve point dans les Editions des *Drouarts*.

ces à ceux qui avoient rendu de grands ſervices à l'Egliſe, ſans s'expoſer lui-même à des affronts, & ſans cauſer des diſgraces à ceux qui les recevroient. Enfin (ce qui eſt très-rare) le S. Pere écrivit au Sénat un Bref de ſa main, pour le prier inſtamment de révoquer ſon décret, & de rétablir Amulio dans ſa dignité d'Ambaſſadeur. L'affaire fut agitée dans le Sénat; il y eut de grands débats, & ce ne fut qu'avec peine qu'on accorda au Pape ce qu'il demandoit.

Charles IX. 1561.

Lorſqu'on apprit à Veniſe la promotion d'Amulio au Cardinalat, on la regarda comme une ſeconde contravention aux loix, & on députa le même Frumento à Rome, avec ordre de remercier Sa Sainteté de la nomination de Navagero, & de ſe plaindre de celle d'Amulio, qui faiſoit autant de peine au Sénat, que l'autre lui cauſoit de plaiſir. On empêcha dans Veniſe les parens & les alliés d'Amulio, d'arborer la pourpre, & de donner, ſoit en public, ſoit en particulier, aucune des marques de joye uſitées en pareil cas. Pierre Juſtiniani écrit, que la ſage République en uſa ainſi, afin que tout le monde comprît, que les Vénitiens ſont trop équitables pour ſouffrir que leurs ſujets s'élévent aux dignités, même les plus ſacrées, en faiſant à leur Patrie l'injure de violer les loix ſi ſagement établies par leur Ancêtres.

Affaires de France.

En France, ceux qui ſoupiroient après la paix de l'Egliſe, & la réformation de l'Etat Eccléſiaſtique, s'imaginant que le Pape, tout occupé de la fortune de ſes parens & de ſes amis, craignoit la célébration d'un Concile univerſel, preſſoient la tenuë d'un Concile national. Les Guiſes au contraire & leurs amis, qui apprehendoient que la Religion n'y fut expoſée à un grand danger, & que les Proteſtans n'y euſſent le deſſus, n'omettoient rien pour empêcher que le Roi ne le convoquât, comme il l'avoit fait eſperer. Enfin l'on vit paroître ſur la ſcéne Philippe Roi d'Eſpagne, dont le Pape avoit imploré le ſecours. Ce Prince avoit envoyé en France Antoine de Tolede, pour ſolliciter la Reine-mere d'envoyer les Evêques & les Docteurs au Concile de Trente, & de renoncer au Concile national, pour ne donner lieu à une rupture ouverte, & à un ſchiſme déclaré. Les inſtructions données à Antoine portoient, que s'il trouvoit l'occaſion favorable, il pourroit offrir les bons offices de Philippe ſon maître, ſous prétexte de l'amitié qu'il avoit pour le jeune Roi ſon beau-frere, & mêler dans ſes offres des menaces contre ceux qui paroiſſoient être favorables au parti Proteſtant; c'eſt-à-dire, qu'il vouloit s'immiſcer dans nos affaires, pour gouverner la France, avec toute la hauteur Eſpagnole. Antoine de Tolede étant mort dans le cours de ſon Ambaſſade, Philippe nomma à ſa place Jean Manriquez, qui joignant les menaces aux priéres, ſolicita fortement la Reine de punir, ſelon la rigueur des Ordonnances, les Sectaires déclarés, & ceux qu'on ſoupçonnoit de l'être.

Le Roi d'Eſpagne veut avoir part au gouvernement de la France.

Le Roi de Navarre traverſoit heureuſement les négociations de l'Ambaſſadeur, & faiſant lui-même un procès au Roi d'Eſpagne ſur le Royaume de Navarre, dont il demandoit la reſtitution, il empêchoit qu'on eût égard à ſes menaces & à ſes frequentes ſollicitations. On croyoit que ce Prince avoit plus de pouvoir en France, qu'il n'en avoit effectivement : c'eſt

Le Roi de Navarre s'y oppoſe.

On tache de le gagner.

CHARLES IX. 1561.

c'est pourquoi on conseilla à l'Ambassadeur Espagnol d'employer auprès de lui des gens adroits pour le gagner; afin que séduit par les promesses & les espérances qu'on lui donneroit pour l'avenir, il fût plus traitable pour le present. Deux personnes paroissoient alors avoir quelque crédit auprès du Roi de Navarre; Philippe de Lenoncourt Evêque d'Auxerre, & François d'Escars. Le premier avoit tous les airs & toute la vanité d'un Courtisan; mais il avoit peu d'esprit, & croyoit aisément tout ce qui se disoit: au reste il avoit des biens immenses & vivoit dans les délices de l'abondance & du luxe. Il n'étoit donc pas aisé de le corrompre, mais on pouvoit facilement le tromper. D'Escars au contraire ne faisoit que chercher l'occasion favorable de faire sa fortune.

Propositions faites au Roi de Navarre de la part de Philippe.

Manriquez ne douta pas, que s'il employoit ces deux Favoris, il ne vint à bout de gagner le Prince. Il commence par l'Evêque d'Auxerre: il flatte sa vanité par les honneurs qu'il lui rend, & par les offres qu'il lui fait des bonnes graces & des faveurs d'un Roi aussi puissant qu'étoit Philippe son maître. Ensuite il repaît d'Escars de promesses magnifiques, & vient aisément à bout de l'attirer dans son parti. Il persuade enfin à l'un & à l'autre, de proposer au Roi de Navarre un moyen de terminer avantageusement l'ancienne contestation qui étoit entre les deux Rois, au sujet de la Navarre. Les conditions que l'Ambassadeur les engageoit de proposer, étoient: Que le Roi de Navarre se déclarât protecteur de la Religion Catholique en France: Que comme l'hérésie étoit une raison légitime pour casser un mariage, il répudiât Jeanne d'Albret son épouse, à cause de son attachement à la nouvelle Secte. On faisoit entendre à ce Prince qu'en répudiant cette Princesse, il conserveroit pour lui seul la possession & tous les droits qui lui appartenoient, & dont elle s'étoit renduë indigne par le crime d'hérésie, & qu'il épouseroit Marie Stuart Reine d'Ecosse. A ces conditions, l'Ambassadeur faisoit esperer que le Roi d'Espagne céderoit au Roi de Navarre le Royaume de Sardaigne, à titre de compensation pour celui de Navarre.

On lui propose L'échange de la Sardaigne pour la Navarre.

Les amis des Guises faisoient extrêmement valoir le mariage avec la Reine d'Ecosse, par les droits que cette alliance lui donneroit sur la Couronne d'Angleterre, & parce qu'aussi-tôt après le mariage, le Pape déclareroit Elisabeth déchûë de la Royauté, pour crime d'hérésie, & adjugeroit ses Etats aux nouveaux mariés. Pour l'exécution de ces grands desseins, on promettoit au Roi de Navarre toute la puissance du Souverain Pontife, toutes les richesses & toutes les forces de Philippe.

Fausse description qu'on lui fait de ce Royaume.

La Sardaigne est une isle, que le mauvais air rend mal-saine, stérile & déserte; les Romains l'avoient destinée à être un lieu d'exil & de bannissement, pour ceux qui avoient merité d'être relegués. Cependant les Espagnols vantoient beaucoup ce païs-là. On en dressa une description aussi séduisante qu'elle étoit fausse; & pour appuyer ce que les Espagnols publioient de ce Royaume, d'Escars disoit avoir vû de ses yeux, lorsqu'il étoit en Sardaigne, ce que l'on ne trouvoit que sur la carte infidele qu'on présentoit: l'Evêque d'Auxerre, également vain & crédule, assûroit que d'Escars, qui le trompoit, n'avançoit rien qui ne fût vrai.

Le

Charles IX. 1561.

Le Roi de Navarre ne pouvant consentir à répudier la Reine son épouse, il faloit au moins lui faire accepter l'échange de la Sardaigne pour la Navarre: & c'est à cet objet qu'on s'attacha, pour surprendre & tromper un Prince, que sa bonté rendoit trop facile. On lui répréſenta donc que la Sardaigne étoit, après la Sicile, l'Isle de toute la mer Méditerranée, la plus grande, & la plus riche; qu'elle étoit abondante en pâturages, en troupeaux & en chevaux excellens; bien peuplée, pleine de villes & de places fortes, fertile en froment, commodément placée pour la navigation & le commerce, située avantageusement pour avoir grande part dans toutes les affaires de l'Italie; enfin si proche de l'Afrique, que celui qui la posséderoit, pourroit aisément & en peu de tems y faire de grandes conquêtes.

Raisons politiques qu'on ajoute pour lui faire accepter cet échange.

On ajoutoit, que si le Prince refusoit cette condition qui lui étoit présentée, avec l'alliance & l'amitié d'un Roi puissant, c'étoit à lui à voir, comment & par quels secours il pouvoit retirer la Navarre des mains de Philippe, lorsqu'il ne voudroit pas la rendre, & qu'il seroit devenu son ennemi: Qu'il ne le pouvoit pas par ses propres forces: Que vrai-semblablement la Reine, qui le regardoit comme son concurrent, ne souffriroit pas qu'on déclarât la guerre au Roi d'Espagne son gendre, & qu'on rompît pour l'amour de lui une paix, que Henri II. son mari avoit achetée depuis peu de tems, aux dépens de tant de villes & de Provinces qu'il avoit ou données ou restituées: Que les circonstances présentes & les affaires de la France ne lui permettoient pas de sacrifier son repos & sa tranquillité aux intérêts particuliers d'un Prince, qu'elle regardoit en quelque façon comme étranger: Qu'il lui étoit donc plus avantageux de recevoir ce qu'on lui présentoit de bonne grace; de laisser là l'incertain, pour s'attacher à ce qui étoit sûr, puisqu'il l'avoit entre ses mains; & cependant de ne rien faire qui pût rallentir la bonne volonté & le desir sincere, que Philippe avoit de lui faire du bien.

Vincent Lauro entre au service du Roi de Navarre.

Après la mort du Cardinal de Tournon, le Roi de Navarre prit à son service Vincent Laüro, d'une bonne famille, né à Tropea, ville de la Calabre, homme sçavant, de bonnes mœurs, & recommandable par sa prudence & sa modestie. Il fut depuis élevé à l'Evêché de Mondovi en Piémont, & fait Cardinal, & peu s'en falut qu'il ne devînt Pape. Lauro, suivant les conseils de Jaques Laïnez, dont nous avons déja parlé, & de Jean Polanco, tous deux Jésuites & principaux Membres de leur Ordre, s'attacha à ce Prince, comme à celui, qui après Catherine avoit le plus de pouvoir & de part au gouvernement; il étoit dans sa maison, moins comme un médecin, que comme membre de son Conseil. Le Roi de Navarre l'honoroit de sa confiance; & Lauro de son côté faisoit tous ses efforts pour détacher ce Prince du parti Protestant. Il lui parloit souvent & avec force, & il lui faisoit voir, qu'il s'agissoit de son salut pour l'éternité, & des vrais intérêts de sa maison, qui étoient inséparables de ceux de la Religion & de l'Etat.

Il fait ses efforts pour détacher ce Prince du parti Protestant.

Avant la mort du Cardinal de Tournon, dans le tems que le Roi de Navarre étoit indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre, & que le Duc de

CHARLES IX. 1561.

de Guise, & le Maréchal de S. André s'appercevant que la Religion étoit en danger, pensoient, à l'insçu du Connétable de Montmorency, à engager Philippe de venir en France, pour défendre & soutenir la Religion Catholique, Lauro étoit alors d'avis qu'on envoyât pour cela Laïnez en Espagne. Mais ayant communiqué ce projet à Thomas Perrenot de Chantonnet, pour lors Ambassadeur de Philippe en France, & celui-ci l'ayant fortement assûré que le Roi d'Espagne ne consentiroit jamais à venir en France, pour s'y saisir du gouvernement, mais qu'il ne refuseroit pas de fournir autant de troupes, qu'il seroit nécessaire pour la défense & le maintien de la Religion, ce projet, également honteux & dangereux pour la France, échoüa.

Projet dangereux de Lauro.

Lauro ne perdit point courage; il continua toujours ses instances auprès du Roi de Navarre; & pour l'éloigner entiéremeet des ennemis de la Religion, il lui fit envisager, que s'il prenoit ce parti, le Roi d'Espagne lui céderoit l'Isle de Sardaigne, & le mettroit en possession du Royaume de Tunis. Pour achever de persuader ce Prince foible, le Pape envoya un Legat en France. Ce fut Hippolite d'Este Cardinal de Ferrare, dont le Duc de Guise avoit épousé la niéce. La Cour étant divisée au sujet de la Religion, & toute remplie de Protestans, le Légat y fut d'abord assez mal reçu; les Pages & les valets lui firent quelque insulte, & on afficha des libelles anonymes, dans lesquels on renouvelloit tout ce que Guichardin avoit écrit, & toutes les railleries que Jaques Sannazar avoit faites, sur les débordemens du Pape Alexandre VI. grand-pere du Legat, & sur les infames amours de Lucrece sa mere.

Hippolite d'Este vient en France en qualité de Legat.

Le Legat demanda que les pouvoirs, qu'il avoit reçus du Pape, fussent confirmés par des Lettres patentes du Roi, qui seroient, suivant la coûtume, adressées au Parlement de Paris. Le Chancelier de l'Hopital le refusa, disant que les derniers Etats avoient demandé que toutes les collations des bénéfices fussent accordées, non par le Pape, mais par les Evêques, & autres Prélats de France, & qu'à l'avenir on ne pût, sous quelque prétexte que ce fût, obtenir aucune dispense contraire aux saints Canons, & aux anciens décrets des Peres. Le Cardinal Legat qui regardoit ce refus comme un affront, fit tant de bassesses & de soûmissions, qu'il obtint enfin du Roi, dont il avoit l'honneur d'être parent, ce qu'il demandoit. Les Lettres patentes furent expédiées, après qu'il eût promis avec serment, qu'il ne feroit point usage de ses pouvoirs. Le Chancelier qui les scella, eut soin d'inserer sous le sceau un acte, par lequel il déclaroit que c'étoit contre son avis & malgré lui qu'il les scelloit. Elles furent portées au Parlement, qui les enregistra de la maniere, & avec les clauses & conditions, dont on étoit convenu.

Il se joint à l'Ambassadeur d'Espagne pour séduire le Roi de Navarre.

Le Legat ne fut pas plutôt venu à la Cour, qu'il se joignit à l'Ambassadeur d'Espagne, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du Pape. Il rendit visite au Roi de Navarre, qu'il trouva ébranlé par les vaines esperances dont on l'avoit flatté. Il lui confirma au nom du S. Pere la promesse qu'on lui avoit faite, au sujet des Royaumes d'Angleterre & de Sardaigne, pourvû que de son côté il prît hautement les Catholiques sous sa protection, & qu'il

qu'il se déclarât contre les Protestans. Ce fut ainsi que Manriquez duppa le Roi de Navarre, qu'il le broüilla avec le Prince de Condé son frere, & avec les Colignis, qu'il jetta les semences d'une guerre, qui paroissoit inévitable, & qu'il empêcha, pour faire plaisir au Pape, la convocation du Concile national, que plusieurs regardoient comme le seul moyen de terminer les differends sur la Religion, qui déchiroient la France. Après avoir si bien exécuté les ordres qu'il avoit reçus, bien content de sa négociation, & s'applaudissant du succès, il retourna en Espagne, & d'Escars l'accompagna jusqu'à Bourdeaux.

CHARLES IX. 1561.

Ils viennent a bout de dupper ce Prince.

Ce Favori continua à son retour, de leurrer son maître des mêmes espérances, jusqu'à ce qu'on eût pris les armes contre le Prince de Condé, & contre les Protestans, qui furent déclarés rebelles. Alors le Roi d'Espagne n'ayant plus rien à craindre de la part du Roi de Navarre, toutes ces belles promesses & toutes ces hautes esperances s'évanoüirent avec la vie de ce Prince. Il comptoit tellement sur les paroles qu'on lui avoit données, que quelque tems avant sa mort il envoya d'Escars & Anduze en Espagne, pour terminer cette affaire, qu'il croyoit prête à être consommée.

Quoique l'Edit du mois de Juillet défendît aux Protestans de s'assembler, voyant néanmoins leur nombre s'augmenter, ils oserent non seulement tenir des assemblées, mais même s'emparer des Temples des Catholiques, & en chasser les Prêtres, & les autres Ecclésiastiques qui les desservoient. Ces attentats donnerent lieu à l'Edit du troisieme de Novembre, par lequel le Roi ordonnoit sous peine de la vie aux Protestans de restituer les Temples, dont ils s'étoient rendus maîtres. Les Protestans, suivant les conseils de leurs Ministres, obéïrent, & l'Edit fut exécuté dans tout le Royaume.

Cependant comme il s'élevoit tous les jours de nouveaux troubles, que l'Edit de Juillet, au lieu de pacifier, n'avoit fait qu'aigrir les esprits, & que le Colloque de Poissy n'avoit été d'aucune utilité, on chercha de nouveaux remedes; & afin qu'ils fussent goûtés de tout le monde, & qu'on pût les employer plus efficacement, le Roi convoqua à S. Germain une nombreuse Assemblée de Présidens & de Conseillers, députés de tous les Parlemens du Royaume, pour regler suivant leurs avis tous les differens par un nouvel Edit.

Nouvelle Assemblée tenue à Saint-Germain.

Le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine son frere, qui croyoient n'avoir plus rien à craindre, après avoir contracté une si étroite amitié avec le Connétable & le Maréchal de S. André, & après avoir détaché, par les moyens dont nous avons parlé, le Roi de Navarre du parti Protestant, trouverent dans cette Assemblée un prétexte spécieux pour quitter la Cour. Le Duc de Guise s'en alla à Joinville, & le Cardinal de Lorraine à Rheims, résolus de partir tous les deux au premier jour pour l'Allemagne. Le bruit s'étant en même tems répandu, que le Duc de Nemours, animé du courage qu'inspire la jeunesse, avoit formé, avec le Duc de Guise, le dessein d'enlever Alexandre d'Orleans frere du Roi, & de le conduire avec eux en Lorraine; ce Duc se retira promptement de la Cour, & il n'y revint plus, que la guerre n'eût été entierement déclarée.

Le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Nemours quittent la Cour.

CHARLES IX. 1561.

Il y eut alors une grande émeute à Dijon. Le peuple vint fondre sur les Protestans qui étoient assemblés, sous prétexte que ces sortes d'assemblées étoient defenduës par les Edits, & ils marcherent tambour battant, comme s'ils eussent été à un combat. Les Protestans se servirent, pour se défendre, des armes qu'ils avoient, & repousserent leurs ennemis. La populace n'ayant pû avoir aucun avantage sur les Protestans, tourna sa fureur contre leurs maisons & en pilla quelques-unes. Après plusieurs semblables émeutes arrivées à Paris, il y eut enfin dans cette Capitale une vraie sédition les derniers jours de l'année. Les Protestans s'étoient assemblés le 27. de Décembre dans un lieu qui leur appartenoit, communément appellé *le Patriarche*, dans le fauxbourg S. Marceau près de Saint Medard. Jean Malot ayant commencé son sermon, le Curé, les Marguilliers, & d'autres qui étoient avec lui dans l'Eglise voisine (car on n'étoit pas encore sorti de Vêpres) soit que ce fût l'usage, soit qu'ils voulussent faire de la peine aux Protestans, firent sonner les cloches, de maniere qu'on ne put entendre le Prédicateur des Protestans. Ceux-ci, qui étoient plus de deux mille assemblés, envoyérent deux personnes sans armes, pour prier le Curé & les autres, de vouloir bien faire cesser un bruit si incommode. On maltraita ces deux députés. L'un d'eux prit la fuite, & se déroba au danger. L'autre se trouvant pris (car on avoit aussi-tôt fermé les portes de l'Eglise) fit inutilement tous ses efforts pour sortir, & tira son coûteau pour se défendre: mais il fut percé de plusieurs coups de hallebardes. On recommença alors la sonnerie, en forme de tocsin, avec tant de bruit, qu'on ne pouvoit plus entendre les voix de ceux qui crioient au secours. Rouge-oreille, Prevôt des Maréchaux (1) qui par ordre du Connêtable se trouvoit à ces assemblées pour empêcher le tumulte, envoya un de ses archers pour appaiser le trouble. Mais comme les portes étoient fermées, qu'il tomboit du haut du clocher une grêle de pierres, qu'on en jettoit de toutes parts, & qu'ayant plusieurs fois crié *de par le Roi*, il n'avoit pû se faire entendre, il se retira sur le champ.

Emeute au fauxbourg S Marceau à Paris

L'Eglise de S. Medard forcée.

Ce fut une occasion à des bandits & à des spadassins, qui se trouvent toûjours en grand nombre dans une ville aussi peuplée que Paris, de se mêler dans cette émeute. Comme ce n'etoit pas la pieté, mais la licence qui les faisoit agir, ils crierent qu'il ne falloit pas souffrir ce petit nombre de séditieux, qui refusoient d'obéïr aux ordres du Roi & a ses Ministres; & ils résolurent d'attaquer l'Eglise de S. Medard. Aussi-tôt ils forment une espece de petite armée, ils assiégent l'Eglise, ils brisent les portes, & ils entrent. Animés par les coups & les blessures qu'ils reçoivent, & devenus furieux à l'aspect du miserable, qui venoit d'être tué sur le pas de la porte, ils s'excitent à en tirer vengeance. Après quelque résistance, ils se rendent maîtres de l'Eglise, & ils font main-basse sur tout ce qu'ils rencontrent. Ce qui reste est dispersé, & s'enfuit au clocher, où le Curé s'étoit refugié de bonne heure. Pendant le combat, on n'épargna ni le pavé de l'Eglise, ni les autels & leurs ornemens, ni les statuës; tandis que les uns al-

Désordre qui y arrive.

(1) Mezerai l'apelle Prevôt de la Connestablie.

alloient pour les renverser, les Prêtres & les autres qui étoient dans l'Eglise, n'ayant point d'autres armes pour défendre leur vie, arrachoient les Statuës des Saints de dessus les autels, & les jettoient à la tête de leurs ennemis.

Gabaston, Chevalier du guet, qui, conformément aux demandes faites par les Etats, avoit aussi reçu ordre de veiller afin que les assemblées des Protestans ne troublassent point la tranquillité publique, accourut dans le tems de l'émeute. Il entra à cheval dans l'Eglise: mais bien loin d'appaiser le bruit, sa présence ne fit qu'animer les combattans; & c'est ce qui fut cause de sa perte. Cinquante de ceux qui étoient dans l'Eglise furent dangereusement blessés, & on en prit quatorze. Les Protestans devenus maîtres de S. Medard, craignant que si on continuoit de sonner, le peuple en furie n'accourût au tocsin, & ne prît les armes, menacerent de mettre le feu au clocher. La sonnerie ayant enfin cessé & le tumulte étant un peu appaisé, on se disposa à rentrer dans la ville. L'avis des plus turbulens prévalut alors (comme il arrive dans toutes les séditions) sur les sages conseils des personnes moderées, & on forma une marche, qui avoit plus l'air d'une troupe victorieuse & triomphante, que d'un troupeau qui ne cherche qu'à se garantir des poursuites de ses ennemis. Gabaston formoit l'avant-garde, avec 50. archers à cheval, & environ 200. archers à pied. Rouge-oreille formoit l'arriere-garde avec ses archers. Au milieu marchoient les Protestans sans armes, & à quelque distance quatorze Catholiques qu'on avoit arrêtés, & qui étoient liés deux à deux. On leur fit dans cet état traverser toute la ville, & on les conduisit à la prison publique. Ce spectacle causa de l'indignation à ceux mêmes qui avoient le moins d'éloignement pour la nouvelle doctrine.

Sédition du peuple contre les Protestans.

Les Protestans revinrent le lendemain matin au même endroit, mais bien armés, & comme des gens qui vont au combat; & après leur assemblée, ils s'en retournerent chez eux dans le même appareil. Aussi-tôt après le diné, la patience du peuple se changea en fureur: plusieurs s'attrouperent & vinrent en armes au lieu de l'assemblée, qui étoit vuide: ils briserent les bancs, les siéges & la chaire du Ministre, & ils y mirent le feu, qui consuma les maisons voisines. Le désordre alla toûjours en augmentant, jusqu'à ce que le Magistrat étant survenu avec des archers, la populace fut dissipée & le feu éteint.

On donne ordre au Parlement d'en informer.

Cette sédition échauffa extrêmement les esprits, & les grands Seigneurs de la Cour en furent vivement émus; car Gille Bourdin, Procureur général du Roi, étant allé à S. Germain en rendre compte, grossit considérablement les objets, & rendit l'action encore plus criminelle qu'elle ne l'étoit. On en ôta la connoissance aux Prevôts Rouge-oreille & des-Jardins, & on donna ordre au Parlement d'en informer. Le Parlement nomma Louis Gayant & Antoine Fumée: & parce que ces deux Magistrats n'étoient pas amis, que Fumée avoit la réputation de favoriser les Protestans, & que Gayant passoit pour être leur ennemi; ils eurent ordre d'entendre les témoins, chacun de leur côté. Les deux partis avoient formé leurs plaintes, & chacun prétendoit que le parti contraire avoit commencé l'é-

CHARLES IX. 1561.

l'émeute. Fumée entendit les témoins, qui chargeoient le Curé & les Marguilliers d'avoir excité la sédition, & Gayant ceux qui en attribuoient la cause aux Protestans. Mais une ruse servit à en découvrir une autre. Gayant vint à Sainte-Génevieve, & ayant appris que tous les témoins qui avoient comparu devant Fumée, avoient été présens & avoient eu une très-grande part à la sédition, leurs témoignages furent rejettés comme suspects, & de témoins qu'ils étoient, ils devinrent accusés & défendeurs: le Parlement les décreta, & les fit mettre en prison, où il les retint long-tems, pour les punir. Le Roi de Navarre eut bien de la peine à obtenir par ses prieres leur élargissement, qui arriva quelque tems après.

Mémoire justificatif des Protestans.

Ainsi la sédition fut mise sur le compte des Protestans, qui, de leur côté, suivant une mauvaise coûtume, afficherent dans les places publiques des mémoires pour leur défense. Ils disoient entr'autres choses: Qu'il y avoit eu une conjuration pour perdre des innocens, dans laquelle étoient entrés certains Présidens & Conseillers qui étoient de leurs Juges: Que le bruit avoit à peine commencé, que 300 hommes armées, qui sembloient avoir été mis en embuscade dans les maisons voisines, étoient accourus; mais que ne se trouvant pas en état de faire tête à une si grande multitude, ils s'étoient retirés.

„ S'il n'y avoit pas eu, ajoutoient-ils, un dessein prémedité d'exciter „ cette émeute, pourquoi les Prêtres avoient-ils, quelques jours auparavant, „ enlevé de l'Eglise les vases d'or & d'argent, les ornemens & les meubles „ les plus précieux? Pourquoi reçurent-ils si mal, & chargerent-ils d'in- „ jures les deux personnes qu'on leur envoya, pour les prier de faire cesser „ un bruit de cloches qu'on n'avoit jamais entendu? Pourquoi ont-ils si „ cruellement massacré un des deux sur le pas de l'Eglise, si ce n'est „ qu'ils cherchoient à faire naître une sédition, & qu'ils étoient bien assû- „ rés d'être secourus? La loi naturelle n'autorise-t-elle pas les hommes à „ repousser la force par la force? Nous n'avons fait que ce que le Ma- „ gistrat * nous a engagés de faire. Est-ce donc pour avoir prêté main „ forte à un Magistrat, contre des séditieux & des rebelles qui refusoient „ d'obéir aux ordres du Roi, qu'on fait notre procès? N'est-il pas incon- „ testable qu'on n'impute rien à un Magistrat qui est obligé d'employer „ la force contre ceux qui lui résistent? Pourquoi ne rend-on pas la même „ justice, à des gens qui n'ont fait qu'aider le Magistrat à faire exécuter les „ ordres de S. M? Ce n'est donc pas l'action en elle-même, ni l'evenement „ qu'il faut considerer; c'est l'intention, c'est le dessein. Lorsque, dans „ une sédition, les uns attaquent, & que les autres ne font que se défendre „ quoiqu'on en vienne de part & d'autre à se battre & à se tuer, les Loix „ des Empereurs n'ont-elles pas reglé, qu'on ne doit punir que ceux qui „ ont été les agresseurs, & qui par conséquent ont donné lieu à toutes les „ suites de la sédition?

* Le Chevalier du Guet.

C'est ainsi que les Protestans s'efforçoient, si-non de justifier, au moins d'excuser ce qui s'étoit passé. Cependant les plus judicieux & les plus moderés d'entre eux convenoient, que dans un Etat bien policé on ne devoit pas, sous quelque prétexte que ce fût, autoriser de pareilles assemblées;

blées; parce qu'il étoit presqu'impossible qu'il ne s'y glissât un esprit de licence, & qu'il ne s'y fit des choses contraires aux Loix & à la tranquillité publique; car quand il arrive quelque bruit, chacun s'empare de l'autorité, & méprise les sages conseils de ceux qui ne cherchent que la paix.

On punit deux des plus coupables.

Pour appaiser les murmures du peuple, qui sembloit disposé à une seconde sédition, on résolut de punir deux des plus coupables. Gabaston, qu'on accusoit d'avoir allumé le feu de la sédition, au lieu de l'éteindre, & d'avoir encouragé par sa presence les seditieux, & un archer, brave homme, qui s'étoit distingué dans le combat, & à qui on avoit donné le sobriquet de *Nez d'argent*, parce qu'ayant autrefois reçu à la geurre un coup qui lui avoit enlevé le nez, il cachoit cette difformité avec un nez d'argent; l'un & l'autre furent pendus par Arrêt du Parlement. La populace, pour assouvir sa rage, arracha des mains de l'exécuteur les cadavres de ces malheureux, les traîna inhumainement dans les ruës, & les jetta enfin à la riviere. On fit aussi sur cet événement des chansons, dont les ruës retentissoient jour & nuit.

Mort de plusieurs hommes célébres.

Jean de Tarnow.

Le 17 de May de cette année (1), mourut dans son palais de Wiekoionis Jean de Tarnow, âgé de 73. ans, qui a bien merité, par les services importans qu'il a rendu à la Pologne sa patrie, & à tout le monde Chrétien, qu'on ne laisse pas sa mémoire ensevelie dans cette retraite domestique, où il s'étoit confiné quelque tems avant sa mort. Après avoir étudié les beaux arts dans son enfance, avec soin & avec succès, se sentant né pour de plus grandes choses, il entreprit dans sa jeunesse de voyager. Il parcourut d'abord toute l'Asie mineure: la Religion le conduisit dans la Palestine, & il alla jusqu'à la mer rouge: en revenant il parcourut l'Egypte & la côte d'Afrique, & il rendit de grands services à Emanuël Roi de Portugal, contre les Maures de Barbarie attachés à la Secte détestable de Mahomet. Ce fut dans cette guerre qu'il fit son apprentissage: il s'y acquit une si grande réputation, que Charle-Quint & Leon X. qu'il eut l'honneur de saluer l'un & l'autre à son retour, ne se contenterent pas de le recommander à Sigismond Roi de Pologne, qui lui donna aussi-tôt le Commandement de toutes les troupes du Royaume.

Ce Général surpassa de beaucoup dans cette Charge l'espérance qu'on avoit conçuë de sa valeur & de son habileté. Il battit près d'Obertein Pierre Prince de Moldavie, & il défit ensuite une armée très nombreuse de Moscovites près de Sterodub. Les Tartares, nation accoûtumée aux incursions, ayant plusieurs fois pénétré dans la Podolie, en furent autant de fois chassés par Tarnow. Sa valeur ne trouva point d'ennemis au dehors, dont il ne triomphât; mais il ne fut pas si heureux au dedans du Royaume. Après tant de fatigues endurées pour sa patrie, on auroit peine à croire ce qu'il eut à souffrir de la jalousie & de l'envie de ses compatriotes. Le titre de Général de la Couronne, qu'il avoit si justement merité, le rendit non seulement odieux, mais suspect. Les Allemands, les Bohêmiens & les Hon-

(1) Ce qui suit jusqu'à la fin de ce Livre, ne se trouve point dans les éditions des Drouarts.

Charles IX. 1561.

Hongrois solliciterent plusieurs fois l'Empereur de leur donner Tarnow, pour les commander dans la guerre qu'ils avoient avec Soliman, l'ennemi le plus formidable du nom Chrétien. Ce fut en vain; ce Général s'excusa toûjours honnêtement d'accepter cet emploi, & n'allégua pour justifier son refus, que les traités faits entre Sigismond & les Turcs. Il fit plus : afin de faire cesser la jalousie, il se retira dans sa maison, pour y vivre comme un simple particulier. Il y trouva dans les témoignages de sa conscience, dans la gloire qu'il s'étoit acquise, dans le souvenir de ses belles actions, dans le commerce de ses amis, & dans la lecture, dequoi se consoler, & passer tranquillement & avec douceur le reste de ses jours.

Gabriel Faërno.

Dans le même tems une mort prématurée enleva Gabriel Faërno de Cremone, attaché au Cardinal Medicino, depuis Pape, sous le nom de Pie IV. & ensuite au Cardinal Charles Borromée, aussi illustre par sa naissance que par sa haute vertu. Faërno cultiva toûjours avec soin les belles lettres. Il excelloit à examiner les écrits des Anciens, & à les rétablir conformément aux vieux manuscrits. Quelques ouvrages de Ciceron, qui furent imprimés après sa mort, & sur-tout Terence (qui fut donné au public quelques années après, par Pierre Vettori, grand admirateur de Faërno) en sont de bonnes preuves. Il s'est aussi attiré l'estime des sçavans, pour avoir mis les Fables d'Esope en diverses sortes de vers. Il auroit été beaucoup plus estimé, s'il n'eût pas caché le nom de Phedre, sur lequel il s'étoit formé, où que la jalousie ne lui eût pas fait supprimer les écrits de cet ancien Auteur qu'il avoit lûs, & qu'il avoit entre ses mains Mais la Providence vouloit que nous fussions redevables de ce bien, que Faërno nous avoit envié, aux soins & à la fidélité de Pierre Pithou, un des plus sçavans hommes de son tems, qui aux services sans nombre qu'il a rendus à la posterité, a ajoûté celui de tirer ce fin Courtisan des ténébres, où l'Italie le tenoit enseveli, de le corriger exactement, & de le mettre au jour quelque tems avant sa mort.

Découverte des œuvres de Phedre par P. Pithou.

Arnold de Lens.

Vers ce tems-là (car quelque soin que j'aye pris de m'en informer, je n'ai pû sçavoir au juste le lieu, & le tems de sa mort) mourut Arnold de Lens, après avoir consacré toute sa vie au bien public. Il étoit né dans la Campigne (1) en Brabant au de-là de la Dyse, qui passe à Bosleduc, dans un village peu connu; ce qui lui donna lieu de se former un nom, & de se faire appeller *Peraxyle* (2). Il étoit aussi habile à examiner & rétablir les Auteurs Grecs, que Faërno l'étoit à l'égard des Latins. La posterité lui sera dans tous les siecles redevable de l'édition de l'histoire de Joseph, qu'il a publiée sur l'excellent manuscrit de Dom Diego Hurtado de Mendoze, alors Ambassadeur pour le Roi d'Espagne à Venise : édition qu'il enrichit des livres contre Appion qu'on n'avoit point encore découverts. Mendoze ayant quitté l'Italie, Peraxyle qui travailloit pour ce Seigneur, se retira à Basle, une des plus aimables retraites pour les sçavans. Il y employa ses rares talens pendant plusieurs années, & il tira beaucoup de

(1) Ou Kempenland.

(2) πέρα *ultra*, ξύλον *lignum*, c'est-à dire, au delà d'un lieu couvert de bois.

de ſecours de Henri Etienne. J'ai crû qu'il étoit plus à propos de rappeller ici la mémoire d'un homme, à qui les gens de Lettres ont tant d'obligations (quoiqu'on ne ſçache pas précisément le tems & le lieu, où l'on doit placer ſa mort) que de n'en rien dire.

CHARLES IX. 1561.

Melchior Wolmar.

Voici encore un ſçavant, qui a bien merité nos éloges, par la peine qu'il s'eſt donnée d'inſtruire la jeuneſſe. C'eſt Melchior ou Melior Wolmar, né à Rotweil (1), ville alliée des Suiſſes, qui appartient à nos Ducs de Longueville. Il étudia les belles lettres à Paris ſous Jaques le Fevre d'Eſtaples. Puis étant entretenu par les liberalités de Marguerite Reine de Navarre, il enſeigna à Bourges avec beaucoup de ſuccès & d'applaudiſſement les langues Grecque & Latine. Il y prit en même tems les leçons de Droit que donnoit André Alciat. Ulric Duc de Wirtemberg le fit venir à Tubinge, où il fut long-tems occupé à enſeigner le Droit, & à expliquer les Auteurs Grecs. Ayant enfin obtenu la permiſſion de ſe retirer, il alla à Eyſenach. C'eſt là où ce grand homme, à qui la République des lettres a de grandes obligations, & que la conformité des études avoit lié très-étroitement avec Joachim Camerarius, mourut l'an 1561. âgé de 64. ans.

(1) Cette ville Impériale eſt ſituée ſur le Neckre dans la Souabe, & eſt alliée des Suiſſes; mais elle n'a jamais appartenu à la maiſon de Longueville. C'eſt Rotelde, Château dans le Briſgaw, en Allemand Roteln, en François Rothelin, dont les Ducs de Longueville ſe ſont dits Seigneurs; & ils prennent encore aujourd'hui le titre de Marquis de Rothelin. *Editeur Anglois.*

Fin du Vingt-huitiéme Livre.

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE VINGT-NEUVIÉME.

SOMMAIRE.

Affaires d'Ecosse. Voyage de la Reine Marie résolu. Ambassade de Gilles de Noailles en Ecosse; & d'Henri Clutin sieur d'Oisel en Angleterre. La Reine arrive en Ecosse. Commencemens de son régne. Ambassade de Maitland en Angleterre. Mariage de Jaques frere naturel de la Reine; elle lui donne le Comté de Murray. Conspirations contre le Comte de Murray. Entreprises contre la Reine & le Comte de Murray. Victoire du Comte de Murray; suites de cette victoire. Synode d'Angleterre. Assemblée des Députés de tous les Parlemens de France à S. Germain en Laye. Discours du Chancelier. Edit de Janvier qui modére celui de Juillet, regîstré en Parlement après bien des resistances. Soûmission des Protestans à l'Edit. Projet de réglement sur les Images. Lettres du Roi de Navarre à quelques Princes d'Allemagne. Réponse de l'Electeur Palatin. Entrevûë des Guises avec le Duc de Wirtemberg à Zaberne. Retour du Duc de Guise; massacre de Vassy. Craintes & agitations de la Reine-mere. Lettre du Duc de Guise au Duc de Wirtemberg. Députation des Protestans pour demander justice sur le massacre de Vassy. Entrée du Duc de Guise dans Paris. La Reine allarmée du Triumvirat a recours au Prince de Condé. On presse le Roi & la Reine sa mere de venir à Paris. Dispositions à une guerre civile. Embarras de la Reine. Le Triumvirat se rend maître du Roi & de la Reine. Expéditions du Connétable. On exclut le Chancelier des Conseils. Le Prince de Condé s'empare d'Orleans. Accident arrivé à la Princesse de Condé. Le Prince écrit d'Orleans à toutes les Eglises Protestantes du Royaume. Manifeste de ce Prince : Il écrit aux Princes Protestans d'Allemagne. Traité entre le Prince & ses Confédérés. Traité imputé au Triumvirat. Le Roi & la Reine déclarent qu'ils ne sont point en captivité. Edit qui renouvelle & étend l'Edit de Janvier. Jaques d'Angennes est envoyé aux Princes d'Allemagne. Massacre des Protestans à Sens. Lettre du Prince de Condé à l'Empereur. Succès des Protestans dans la Normandie. Révolte de la ville de Rouen. Ecrit des Protestans de Rouen. On convoque le Ban & l'Arriere-ban; les Protestans refusent d'y venir; ils s'emparent du Mans. Lettres du Prince de Condé aux Parlemens de Paris & de Rouen. On se fortifie des deux côtés. La Reine cherche des voyes de pacification. Lettre du Prince de Condé à la Reine; & réponse. Deux Requêtes du Triumvirat au Roi. Réplique

plique violente du Prince de Condé; envoyée en divers lieux. Synode des Eglises Protestantes tenu à Orleans.

AUTEURS

Que Mr. de Thou a suivis dans ce Livre.

Jean Leslei Evêque de Ross. George Buchanan. Jean la Place. Jean de Serres. Les Actes Publics. Les Actes du Colloque de Poissy par d'Espense. Les mémoires de François de la Nouë.

CHARLES IX. 1561. Affaires d'Ecosse.

On n'eut pas plutôt appris en Ecosse la mort de François II. que Jaques (1), frere naturel de la Reine sa veuve, passa promtement en France, & de-là en Lorraine, où cette Princesse étoit allée, soit pour chercher une retraite dans sa douleur, soit pour s'éloigner de Catherine sa belle-mere, dont l'autorité lui faisoit ombrage. L'arrivée de son frere parut lui faire plaisir, & après plusieurs entretiens avec lui, enfin elle déclara la résolution qu'elle avoit prise d'aller en Ecosse.

Deliberation sur le voiage de Marie en Ecosse.

On avoit déjà déliberé sur ce voyage, avant l'arrivée de Jaques. Plusieurs tâchoient d'en détourner la Reine; parce qu'Elisabeth Reine d'Angleterre ne lui étoit pas favorable, qu'il y avoit du danger dans le voyage, & que les Ecossois étoient des peuples féroces, & si portés à se soulever, que les hommes mêmes les plus fermes avoient bien de la peine à les gouverner. Les autres au contraire soûtenoient que le Royaume d'Ecosse n'avoit jamais été agité de séditions, lorsqu'il avoit été gouverné avec moderation par ses Rois légitimes; & ils ajoûtoient qu'il y avoit alors un moyen assûré d'y maintenir la paix, qui étoit de ne rien changer dans la Religion, que les peuples avoient embrassée. C'étoit le sentiment de Jaques, qui assûroit la Reine qu'elle trouveroit son Royaume dans une parfaite tranquillité. Les Guises oncles de Marie étoient aussi de cet avis, s'imaginant que la Reine étant éloignée, ils auroient plus de pouvoir sur son esprit; que donnant aux Princes voisins l'esperance d'épouser leur niéce, ils se feroient un grand nombre d'amis, & qu'en attendant, ils mettroient quelqu'un de leur parti à la tête des affaires de l'Ecosse.

Le voiage de la Reine Marie résolu.

Quoique la Reine n'eût pas regné long-tems, elle avoit peine à se voir réduite à la condition de sujette, & elle prévoyoit bien que, si elle restoit en France, elle seroit désormais peu considerée dans une Cour, où jusqu'alors elle avoit tenu la premiere place. Elle renvoya donc aussi-tôt son frere en Ecosse, & elle fixa le jour auquel elle vouloit être attenduë. Jaques, qui avoient conseillé & introduit le changement de Religion dans son païs, craignoit extrêmement que Marie, devenuë maîtresse du Royaume, n'y rétablît la Religion de ses Ancêtres. Cette appréhension le détermina

(1) Fait Comte de Murray le 10. de Février, 1562.

CHARLES IX. 1561.

termina à aller en Angleterre, pour prévenir Elisabeth, & lui conseiller de retenir pendant quelque tems la Reine d'Ecosse à sa Cour (car il croyoit qu'elle passeroit en Angleterre, pour venir en Ecosse) & de prendre avec elle toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elle tiendroit sa promesse, & qu'elle n'apporteroit aucun changement dans la Religion. Il fit sentir à Elisabeth, que si elle n'usoit de cette sage précaution, il y avoit à craindre que l'Ecosse, dont l'alliance dans les conjonctures présentes étoit si avantageuse à l'Angleterre, ne s'en separât; & que les Grands du Royaume, qu'une même Foi réünissoit, ne laissassent là les Anglois, pour s'allier avec la France.

Ce discours, qui ne respiroit en apparence que la pieté, & le desir d'entretenir la paix entre les deux Royaumes, fut interpreté dans la suite bien différemment, & on en conjectura que Jaques avoit déjà formé le dessein de se rendre maître de l'Ecosse. Quoiqu'il en soit, il retourna à propos en Ecosse, lorsque Gilles de Noailles, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, Ambassadeur pour le Roi de France, y arriva aussi. Etant venu après la fin d'une Assemblée des Etats, on le remit à la suivante, indiquée pour le 21. de Mai. Mais comme on reçut alors les lettres de la Reine, qui permettoient aux Grands du Royaume de s'assembler, & de régler tout ce qu'ils jugeroient à propos pour le bien de l'Etat, on lui donna audience.

Ambassade de Gilles de Noailles en Ecosse.

L'Ambassadeur proposa, suivant ses instructions: Que l'Ecosse renouvellât ses anciens traités avec la France: Qu'elle renonçât à celui qu'elle venoit de conclure avec l'Angleterre, & qu'on restituât au Clergé les biens dont il avoit été dépoüillé. Les esprits étant encore aigris par la derniere guerre, dans laquelle ils se plaignoient que les François les avoient engagés, pour opprimer leur liberté, la réponse ne fut pas favorable. Cependant les Ecossois firent entendre que n'étant pas auteurs de la rupture du traité fait avec la France, ils ne refusoient pas de le renouveller. A l'égard du traité fait avec l'Angleterre, ils déclarerent hautement qu'ils n'y donneroient aucune atteinte, & que les nouveaux bienfaits qu'ils venoient de recevoir, les obligeoient plus fortement que jamais à le garder inviolablement. Enfin sur l'article de la restitution des biens Ecclesiastiques, ils répondirent plus durement que sur les autres, & dirent qu'ils ne reconnoissoient pas que ceux, à qui l'Ambassadeur donnoit le titre de Prêtres, eussent aucune fonction dans l'Eglise. Pour joindre les effets aux paroles, ils ordonnerent dans cette même Assemblée la démolition de tous les Monasteres, & ils envoyerent sur le champ dans toutes les parties du Royaume exécuter leurs ordres, afin que l'affaire fût entierement terminée avant l'arrivée de la Reine. Ils soupçonnoient avec raison, que cette Princesse avoit eu part aux propositions, que Noailles leur faisoit au nom du Roi de France, & ils ne doutoient pas que, si en arrivant elle trouvoit tout dans le même état, on ne fît encore les mêmes propositions; au lieu qu'ayant une fois abattu les maisons de ceux qu'ils vouloient chasser du Royaume, il n'y auroit plus sur cela de dispute. Une démarche si précipitée irrita fort la Reine, qui se promettoit, quand elle se trouvoit seule avec ses confidens

Réponse des Ecossois à ses propositions.

dens, d'imiter la conduite de Marie Reine d'Angleterre, dès qu'elle feroit arrivée en Ecoffe; mais elle diffimula pour lors fon chagrin, & elle attendit un tems plus favorable, pour fe venger de l'injure qu'elle prétendoit lui être faite par fes fujets.

Marie prend Congé du Roy & de la Reine mere & part pour l'Ecoffe.

Toutes chofes étant difpofées pour fon voyage, Marie partit de Lorraine, paffa par la Champagne, & arriva à Paris, le Roi étoit alors au faux-bourg S. Germain. Elle l'accompagna jufqu'à S. Germain en Laye; elle y prit congé du Roi & de la Reine-mere, & partit pour l'Ecoffe. Le Duc de Guife & les autres Princes de la maifon de Lorraine la conduifirent en grand cortége jufqu'à Calais. René Marquis d'Elbœuf & François Grand-Prieur de France la menerent en Ecoffe. Avant fon départ le Cardinal de Lorraine lui avoit confeillé, puifqu'elle paffoit la mer, & alloit pour ainfi dire dans un autre monde, de lui laiffer en dépôt fes pierreries, & les autres meubles précieux qu'elle avoit acquis en France, jufqu'à ce qu'elle fut affurée du fuccès de fon voyage. La Reine qui connoiffoit bien fon oncle, lui répondit ingenieufement que puifqu'elle rifquoit fa vie fur la mer, elle pouvoit bien rifquer auffi fes meubles & fes bijoux.

Ambaffade du fieur d'Oifel en Angleterre.

On envoya en Angleterre Henri Clutin fieur d'Oifel, pour tâcher de pénétrer les deffeins de la Reine Elifabeth; parce que le bruit s'étoit répandu que les Anglois mettoient une flotte en mer. Il fut reçu avec tous les honneurs dûs à fon caractere, & ayant été renvoyé auffi-tôt, il rapporta à la Reine d'Ecoffe, que fi elle vouloit bien paffer par l'Angleterre, elle feroit un fenfible plaifir à Elifabeth, qui lui rendroit tous les bons offices, qu'elle pouvoit defirer; mais que fi elle lui refufoit cette entre-vûë, elle regarderoit fon refus, comme une injure. Cependant Marie, fans aller en Angleterre, alla droit en Ecoffe, à la faveur d'un broüillard, qui couvrit les galéres depuis le moment qu'elles fortirent de Calais, jufqu'à celui qu'elles aborderent en Ecoffe, le 21 d'Août.

Marie arrive en Ecoffe.

Il y eut à fon arrivée un concours de toutes fortes de perfonnes, de toutes les parties du Royaume. Les uns venoient fincérement féliciter leur Reine fur fon heureufe arrivée; les autres, pour vanter ce qu'ils avoient fait pour fon fervice pendant fon abfence, & faire leur cour à leur Souveraine; quelques-uns, pour juger de l'avenir par la face que prendroient les affaires à l'arrivée d'une nouvelle Reine. Mais quelques fuffent les fentimens des uns & des autres, il n'y en eut aucun qui ne fût frappé d'admiration, & attendri, à la vûë d'une jeune Princeffe qui avoit autant d'efprit que de beauté. Née au milieu des horreurs d'une guerre cruëlle, ayant perdu le Roi fon pere fix jours après fa naiffance, expofée, avant qu'elle pût fentir fes maux, à tous les dangers des factions, des troubles & des guerres; obligée de quitter fa patrie, pour être tranfportée dans un Royaume étranger; échappée avec peine des périls qu'elle effuya dans le trajet; élevée fur le thrône par un illuftre mariage, mais n'ayant pas eu le tems d'en joüir; privée prefqu'en un moment & de la mere la plus accomplie, qui l'avoit élevée avec des foins & un fuccés qu'on ne peut exprimer, & du Roi fon époux; ayant perdu fans reffource fon nouveau Royaume, voyant l'autre agité, & incertaine fi elle pourroit le conferver;

CHARLES IX. 1561.

elle se trouvoit dans sa premiere jeunesse le joüet de toutes les bisarreries de la Fortune.

Commencement de son regne.

Au milieu des acclamations publiques, il arriva une chose qui troubla la joye de son arrivée. Comme on portoit dans sa chapelle particuliere les ornemens nécessaires pour célébrer la Messe, un homme fut assez hardi pour briser les cierges, & s'il ne se fût trouvé des gens plus moderés qui l'écarterent, tous les ornemens de la chapelle auroient été mis en piéces. Le Comte de Murray appaisa dans l'instant cette émeute, & la Reine eut assez de prudence pour cacher son ressentiment, malgré les murmures & les plaintes de ses oncles & de George Gordon Comte de Huntley. Cet homme attentif à tout ce qui pouvoit lui ouvrir le chemin de la faveur & de la fortune, ne négligea pas une occasion qui lui parut favorable: il faisoit réguliérement sa cour, & il flattoit la Reine en secret de la douce espérance de voir revenir à la Religion de leurs Peres tout ce qui est au de-là de Caderwode. Mais ceux qui connoissoient la vanité du Comte, appréhendant qu'il n'excitât dans le Royaume, sans raison & sans fruit, une tempête qui ne pourroit être que très-dangereuse pour une Reine qui arrivoit, en donnerent avis au Comte son frere.

Damville suit Marie en Ecosse.

On blâma fort Henri de Montmorency Duc de Damville, fils du Connêtable, d'avoir quitté la France, qui étoit en guerre, pour venir en Ecosse, & d'avoir mal à propos préferé un voyage de politesse & de bienséance à ce qu'il devoit au Roi de Navarre, & à ses propres intérêts. Mais des personnes plus équitables pardonnoient cette démarche à un jeune Seigneur élevé dans les délices de la Cour, & qui aimoit éperduëment une des plus belles Princesses du monde. On croyoit même que la Reine d'Ecosse n'étoit pas insensible à son amour, & que s'il eût été libre, il auroit pû aspirer à l'honneur de l'épouser. On sçait certainement que R. de B. (1) ami intime de Damville, & disposé à tout ce qu'il y a de plus noir & de plus criminel, lui avoit mis ce mariage en tête; qu'il lui avoit conseillé d'empoisonner sa femme pour lever tous les obstacles, & qu'il lui avoit pour cela offert ses services, & ceux d'un certain Macedonay, qu'il tua ensuite de sa propre main; mais le jeune Duc rejetta cette proposition avec horreur.

On renvoya tous les François qui avoient passé avec Marie, & sur-tout Damville, que le Connêtable rappella, & qui eut bien de la peine à la quitter. Il laissa auprès de la Reine, Chastelar, un de ses Gentilshommes, né d'une fille que le fameux Chevalier Pierre du Terrail Bayard avoit euë d'une Dame de Milan. Ce Gentilhomme, au lieu de faire les affaires de son maître, tâcha de faire les siennes; & se flattant que la Reine le trouveroit aimable, il eut la folie & la témérité de se glisser la nuit sous son lit. Il y fut surpris par les Officiers de la Reine, (2) qui lui fit couper la tête. Mais ceci arriva dans la suite.

Temerité de Chastelar punie.

On

(1) Roger de Bellegarde. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(2) Qui pour obvier à tous les soupçons que cette rencontre auroit pû faire naître contre sa vertu, lui fit couper la tête. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

On rendit aux François avant leur départ tous les honneurs qu'ils pouvoient esperer, & on ne retint que le Marquis d'Elbœuf. Tout l'hiver se passa en jeux, en festins, & en divertissemens. Cependant on envoya Guillaume Maitland en Angleterre, chargé de lettres de la Reine & des Grands du Royaume, pour Elisabeth, afin de resserrer de plus en plus les liens qui unissoient les deux Nations, & lui répresenter qu'il n'y avoit point de moyen plus propre à rendre la paix durable, à faire perdre jusqu'au souvenir des anciennes querelles & a detruire les sources des nouvelles, que d'assembler le Parlement, & de lui faire déclarer par un acte public & authentique, qui seroit confirmé par la Reine, qu'après sa mort & celle de ses enfans, si elle en avoit, la Reine d'Ecosse succederoit à la Couronne d'Angleterre.

Ambassade de Maitland en Angleterre.

Elisabeth trouvant la proposition nouvelle & incivile, dit, qu'elle n'avoit pour le present d'autre réponse à faire, si non qu'elle s'étoit attenduë à une Ambassade bien differente, & à recevoir de la part de la Reine d'Ecosse la ratification du traité fait depuis peu à Leith, qu'on lui avoit envoyé en France, & qu'elle avoit promis de ratifier, si-tôt qu'elle seroit arrivée dans ses Etats. Peu de jours après Elisabeth fit venir l'Ambassadeur, pour lui dire : Qu'elle n'auroit jamais pensé qu'on lui eût mis devant les yeux le linceüil dans lequel on l'enseveliroit; & qu'elle ne se résoudroit jamais à voir tous les jours l'appareil de ses funerailles. Cette Princesse dit cent choses plus fortes les unes que les autre, contre la proposition qu'on lui avoit faite, & fit sentir le danger qu'il y avoit à faire ce qu'on lui demandoit, par un grand nombre d'exemples tirés des Royaumes voisins, & même de notre France.

Enfin après bien des discours de part & d'autre, l'Ambassadeur obtint d'Elisabeth, qu'on nommeroit des Plénipotentiaires. Ils retoucherent le traité, & confirmerent la paix à ces conditions „ Que la Reine d'Ecosse „ ne porteroit plus dans son écusson les armes d'Angleterre, & qu'elle ne „ prendroit plus les titres de Reine d'Angleterre & d'Irlande, tant que „ dureroit la vie d'Elisabeth & de ses enfans: Qu'Elisabeth de son côté & „ ses enfans ne feroient jamais rien, qui pût donner la moindre atteinte „ aux droits de la Reine d'Ecosse à la succession d'Angleterre.

La paix confirmée entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Il y eut bien d'autres incidens qui aigrirent de plus en plus l'esprit d'une jeune Reine déjà irritée, & qui avoit été nourrie dans une Cour aussi libre qu'étoit celle de France. Jaques Hamilton Comte d'Arran qui s'étoit échappé de France, où les Guises le faisoient garder, eut la hardiesse de s'opposer à la publication de l'Edit, par lequel on permettoit à la Reine de faire célébrer une Messe dans sa chapelle; & Archibald Douglas, Gouverneur d'Edimbourg, ordonna par un Arrêt, qu'il fit publier, à tous les Catholiques Romains d'en sortir. La Reine, qui étoit extrêmement haute, & qui ne vouloit pas se laisser dominer, crut qu'il étoit important, principalement dans les premiers jours de son regne, de ne pas souffrir que ses sujets entreprissent rien contre les droits de la Souveraineté, ou que par leurs remontrances trop altiéres ils voulussent lui faire la loi, & balancer son autorité. Pour cela elle résolut de se donner des gardes. Mais comme

Entreprises du Comte d'Arran & D'Archibald Douglas.

CHARLES IX. 1561.

me c'étoit une nouveauté, que les Ecossois auroient eu peine à laisser introduire sans quelque révolte, Marie, après avoir consulté Jean frere du comte de Murray, qui étoit alors occupé à donner la chasse à des voleurs, usa d'artifice. Une nuit elle donna une fausse allarme, & fit répandre le bruit que le Comte d'Arran, dont elle étoit passionnément aimée, & qu'elle ne pouvoit souffrir, avoit voulu forcer son Palais avec une nombreuse troupe, pour l'enlever, & la conduire à son Château, qui en étoit éloigné de quatorze milles. Sur cette nouvelle, on mit de la Cavalerie en marche, pour courir la Campagne pendant toute la nuit, & poursuivre le Comte; & le matin on vit des gardes posés à toutes les portes du Palais de la Reine. Quoiqu'on se doutât bien que c'étoit un conte fait à plaisir, cependant comme la chose parut assez vrai-semblable, personne ne s'opposa aux volontés de la Reine.

Artifice de Marie pour se donner des gardes.

Moiens employés pour fournir à la dépense de sa maison.

Cette nouvelle marque de grandeur, ajoûtée à celles qu'elle avoit déja, la magnificence & le luxe, auxquels cette jeune Princesse s'étoit accoûtumée à la Cour de France, augmenterent considerablement la dépense de sa maison. Les revenus des Rois d'Ecosse, qui avoient toûjours été très-modiques, & qui se trouvoient réduits presqu'a rien, par la négligence des derniers Rois, n'y pouvoient fournir. Il faloit donc chercher ailleurs des ressources, & trouver quelqu'un qui contribuât à ces dépenses excessives. Les Grands Seigneurs étoient épuisés, & le peuple étoit rrès-pauvre: on jetta les yeux sur les gens d'Eglise, qu'on assembla; on ne leur donna pas d'assez bonnes raisons pour les persuader : mais se sentant trop foibles pour pouvoir s'en défendre, ils convinrent de céder un tiers des revenus de leurs Eglises, dont une partie serviroit à l'entretien des Ministres Protestans, & le reste seroit donné à la Reine. Ce traité ne plut à personne: le Clergé se plaignit de la diminution de ses revenus, & les Ministres ne se trouverent guéres soulagés par la libéralité que la Reine affectoit de leur faire.

Mariage de Jaques frere naturel de la Reine. Elle lui donne le Comté de Murray.

Cependant la Cour se plongea dans le luxe & dans les plaisirs. On ne laissoit pas d'abord de rendre la justice, & de punir les coupables, sous le ministere de Jaques dont la valeur & l'équité avoient gagné tous les cœurs, & de Guillaume Maitland, qui dans un âge peu avancé avoit un esprit supérieur. Jaques épousa Agnès, fille de Martial Comte de Keith. La Reine prit soin des nôces, qui furent célébrées avec un luxe & une magnificence jusqu'alors inconnuë en Ecosse. Elle donna en même tems à Jaques le Comté de Murray, qu'elle ôta au Comte de Gordon; elle lui avoit déjà enlevé le Comté de Marr, pour le donner à Jean Erskine, à qui l'on avoit reconnu qu'il appartenoit par un ancien droit. Gordon, qui malgré ces pertes étoit encore le plus riche Seigneur d'Ecosse, irrité de se voir enlever des biens, qu'il regardoit comme le patrimoine de ses Ancêtres, prit alors, à ce qu'on dit, la résolution de se défaire de Jaques son rival. Il blâmoit sans cesse & hautement ses actions; & non content de le calomnier, il présenta à la Reine un mémoire écrit de sa propre main, dans lequel il accusoit, de vouloir usurper la Couronne, l'homme du monde qui avoit la plus grande réputation d'innocence & de probité.

Dans

Dans le même tems Jaques Hepburn, Comte de Bothwel, connu par ses infames passions, & qui ayant passé ses jours au cabaret, & dans de mauvais lieux, s'étoit extrêmement endetté, n'ayant d'autres ressources pour se dérober à l'indigence & à la misere, que d'exciter une guerre civile, ou de commettre quelque crime d'éclat, forma le dessein de tendre des piéges au Comte de Murray. C'est le nom (1) que nous donnerons toûjours dans la suite à Jaques frere naturel de la Reine.

Bothwel s'imagina qu'il n'y avoit point de meilleur moyen, pour exciter des troubles dans l'État, que de brouiller le Comte de Murray avec la maison des Hamiltons. Il va d'abord sonder les dispositions du Comte, & il lui conseille d'exterminer les Hamiltons. Ne trouvant pas le Comte disposé à suivre son avis, le fourbe se tourne de l'autre côté, & va offrir aux Hamiltons ses services, pour assassiner le Comte, dont ils voyoient avec chagrin le crédit & la puissance s'augmenter. Les Hamiltons, qui croyoient se rendre maîtres de la Reine, si elle n'avoit plus le Comte de Murray, ne rejetterent pas la proposition de Bothwel. Il n'y eut dans toute la famille des Hamiltons que le Comte d'Arran, qui étant lié d'une étroite amitié avec le Comte de Murray, eut horreur du crime que l'on proposoit, & écrivit à son ami, pour l'avertir de ce qui se tramoit contre sa vie. La réponse du Comte de Murray au Comte d'Arran, ne lui fut point renduë, parce qu'il étoit absent. Son pere décacheta la lettre, & ayant connu que son fils avoit découvert la conspiration au Comte de Murray, il le fit arrêter. D'Arran s'échappa de la prison, vint trouver la Reine, qui etoit à Falkland, où elle prenoit le divertissement de la chasse du Daim, & lui fit le détail de toute l'affaire. Aussi-tôt des Gardes apostés arrêterent Bothwel & Gawin Hamilton, qui s'étoient chargés d'exécuter l'assassinat, & qui avoient suivi le Comte d'Arran à la Cour, pour se justifier.

Le Comte d'Arran en avertit le Comte de Murray.

Suites de cette conjuration.

Quoique le fait fût certain, & que les espions eussent rapporté, qu'ils avoient vûs en divers endroits des Cavaliers, dans le tems & dans le lieu que le Comte d'Arran avoit spécifiés, néanmoins, lorsqu'il fut interrogé dans les formes, pressé d'un côté par sa passion pour la Reine, & par les liaisons qu'il avoit avec le Comte de Murray, cherchant de l'autre à tirer d'affaire un pere, qui avoit naturellement peu d'esprit, mais trop facile à donner dans les grandes & périlleuses entreprises, il parut d'abord un peu troublé; ensuite la tête lui tourna, jusqu'au point de ne sçavoir plus ce qu'il disoit. Mais lorsqu'il avoit de bons intervalles, & qu'il revenoit à lui, il répondoit avec tant de jugement & de sagesse, qu'on croyoit que sa folie n'étoit qu'une feinte & un jeu pour sauver son pere: car pour les autres conjurés, il persistoit constamment à les accuser; & comme il n'avoit point de témoins pour les convaincre, il s'offroit à faire preuve de ce qu'il avançoit, par un combat singulier avec Bothwel. Cependant on les mit chacun dans des prisons à part. Bothwel, dans le château d'Edimbourg,

(1) M. de Thou lui a déjà donné ce nom auparavant.

CHARLES IX. 1562.

bourg, & Gawin, dans celui de Sterling; le Comte d'Arran fut gardé à S. André (1) dans le château de l'Archévêque. Hamilton Duc de Chatelleraulr, fit envain tous ses efforts, pour obtenir de la Reine leur liberté, en offrant caution. Cette Princesse, qui avoit envie de rentrer en possession de Dunbritton (la plus forte Place du Royaume, que le Duc d'Hamilton avoit retenuë, depuis qu'il avoit été Viceroi) pouvoit profiter de cette occasion; & on lui auroit volontiers rendu cette Place, si elle avoit voulu accorder ce qu'on lui demandoit: mais elle ne put s'y résoudre, & elle persévéra dans son refus.

On dresse des embuches au Comte de Murray.

Gordon voyant que deux illustres maisons s'étoient jointes pour la même cause, crut qu'on pouvoit impunément tuer le Comte de Murray, & il lui dressa des embûches, lorsqu'il y pensoit le moins. Le Comte en eut connoissance; on surprit des gens de la maison de Gordon qui étoient armés, & Gordon en fut quitte pour dire, qu'ils ne s'étoient armés que parce qu'ils devoient sortir de la maison: mais qu'ayant eu des raisons pour ne pas sortir, ils étoient restés sans mettre bas leurs armes.

Plaintes de la Reine d'Angleterre contre le Duc d'Aumale.

On étoit convenu que les deux Reines d'Angleterre & d'Ecosse auroient ensemble une Conférence dans la ville d'York, pour terminer leurs differends. L'Eté étant venu, elles se disposoient à partir: mais la Conférence fut remise à un autre tems, sur les plaintes que fit la Reine d'Angleterre, de ce que le Duc d'Aumale, oncle de la Reine d'Ecosse, avoit décacheté les lettres de l'Ambassadeur d'Angleterre qui étoit en France, & de ce qu'on avoit pillé un vaisseau, dans lequel étoit un autre Ambassadeur.

A la haine implacable des trois plus illustres maisons de l'Ecosse contre le Comte de Murray, se joignit le Conseil que les oncles de la Reine lui donnerent, d'abaisser un homme qui avoit profité de son absence, pour gagner les cœurs d'un peuple & d'une Noblesse, dont il entretenoit la licence & l'audace, & qui empêchoit seul le rétablissement de la Religion de ses Peres. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à le lui persuader: car ayant été élevée dans un Royaume, où l'on traite les Rois avec tant de ménagement, elle ne pouvoit souffrir la fermeté de son frere. Accoûtumée à n'avoir d'autre régle de sa conduite que sa volonté, elle regardoit toutes les loix d'un sage gouvernement, comme autant d'attentats contre la Majesté du thrône & contre l'autorité Royale, & elle s'imaginoit, que tout ce qui restoit de liberté dans ses sujets, étoit pour elle une espece de servitude.

Mauvais conseils que les Guises donnent à leur niéce.

Les Guises firent donc entendre à la Reine, qu'il faloit dans cette affaire se servir utilement de Gordon, & nourrir sa folle vanité, en lui faisant entrevoir, sans cependant le promettre, qu'elle pourroit bien un jour épouser Jean son fils. Buchanan écrit, que le Cardinal de Lorraine lui avoit même envoyé la liste de ceux qu'il faudroit faire mourir, après qu'on se seroit défait du Comte de Murray; & qu'il lui avoit promis que si l'affaire réüssissoit, l'argent ne lui manqueroit point; parce qu'il s'agiroit de faire

(1) Ou St. Andrews.

faire la guerre à ceux qui s'étoient séparés de l'Eglise Romaine : mais que Marie, qui sçut que le Comte & les autres qui étoient spécifiés dans la liste, avoient découvert le complot, leur montra ces lettres, pour leur faire voir qu'elle étoit sincére, & qu'elle n'avoit rien de caché pour eux.

Entreprises contre la Reine & contre le Comte de Murray.

La Reine étoit venuë des frontieres du Royaume à Edimbourg. Elle en partit le 13. d'Août pour Aberdeen, qui est au Nord. La Comtesse de Gordon, femme de résolution & d'un courage mâle, la pressoit d'accomplir sa promesse : mais Marie qui ne vouloit point ce mariage, & à qui Gordon étoit devenu très-suspect, traînoit l'affaire en longueur, & alléguoit différentes raisons pour justifier son retardement. Elle disoit entr'autres choses : Qu'il n'étoit pas de sa dignité de se réconcilier avec Jean, fils de Gordon, qui venoit de s'échapper de la prison, où on l'avoit mis, a moins qu'il ne se remit volontairement en prison à Sterling, au moins pour quelques jours. Ce n'étoit qu'un vain prétexte : la vraye raison étoit que la Reine vouloit différer jusqu'à la mort du Comte de Murray ; afin que le mariage n'étant pas encore fait, on ne pût alors l'y obliger, son futur époux étant absent & en prison. Gordon de son côté ne vouloit pas donner son fils, de peur qu'on ne le gardât comme un ôtage, parce qu'il se défioit de Jean Erskine Comte de Marr, oncle du Comte de Murray, qui étoit Gouverneur du château de Sterling. Cependant comme la Reine le pressoit, & qu'il ne voulut pas y consentir, Marie en parut offensée, & Gordon se retira très-mécontent. Il ne tarda pas à donner des marques de son chagrin ; car la Reine étant venuë d'Aberdeen à Invernesse, & voulant loger dans le château, des Gardes posés par Gordon lui en défendirent l'entrée. Alors craignant les embuches & se voyant obligée de passer la nuit dans une place ouverte presque de toutes parts, & ayant appris que Jean Gordon étoit aux environs, avec mille Cavaliers bien armés, pour se mettre en garde contre toute surprise, elle mit des sentinelles à toutes les portes de la ville, & elle tint dans le port des vaisseaux prêts à partir, en cas de nécessité. La nuit se passa dans la crainte & dans les allarmes. On prit quelques-uns des Cavaliers de Gordon, qui étoient venus pour examiner ce qui se faisoit.

Marie fait attaquer le château d'Invernesse.

On n'eut pas plutôt appris le danger où la Reine se trouvoit, qu'on vint de tous côtés à son secours, tant pour l'amour que les peuples avoient pour cette jeune Princesse, que par la haine qu'ils portoient à Gordon. Marie encouragée par ces secours, & animée par le ressentiment de l'injure qu'on lui avoit faite, résolut dès le matin d'attaquer le château ; il se rendit presque aussi-tôt, & les principaux de ceux qui l'avoient défendu, furent punis de mort. D'Invernesse, on retourna quatre jours après à Aberdeen. La scéne de la Cour étoit bien changée : la Reine sembloit ne pouvoir assez reconnoître d'une part les services d'un frere, à qui elle avoit obligation de sa vie ; & marquer de l'autre trop d'indignation & de haine pour Gordon. Celui-ci voyant qu'il n'avoit plus rien à esperer, forma les desseins les plus téméraires & les plus dangereux ; & sçachant

Desseins temeraires de Gordon.

 que

CHARLES IX. 1562.

que les Guises, oncles de la Reine, n'en seroient pas fâchés, il résolut d'assassiner le frere, pour se rendre maître de la sœur. George Gordon Comte de Sutherland, son cousin, étoit à la Cour, & en grande faveur auprès de la Reine, Gordon lui communiqua son dessein, & lui de son côté promit secretement ses services. On avoit aussi mis de la partie Jean Lesly serviteur & ami de Gordon, & ce fut par ses lettres, qui furent interceptées, qu'on découvrit la conjuration. Lesly vint promptement faire ses excuses, il demanda pardon, & il obtint sa grace; pour le Comte de Sutherland, il quitta aussi-tôt la Cour.

Victoire du Comte de Murray.

Le Comte de Huntley étoit dans un lieu, que les marais, dont il est environné, rendent presqu'inaccessible; & il y attendoit le succès des entreprises de Gordon. Ayant appris que la conspiration avoit été découverte, impatient de finir, & comptant sur le grand nombre d'amis qu'il avoit à la Cour, il résolut, puisque l'artifice n'avoit point réüssi, d'employer la force, & de hasarder un combat. Le Comte de Murray, qui n'avoit pas avec lui six-vingt Cavaliers, auxquels il pût se fier, marcha au devant de Huntley: quelques Seigneurs le suivirent, & entr'autres Jaques Douglas Comte de Morton, & Patrick Baron de Lindsay. Il vint encore environ 800. hommes des campagnes voisines; mais tous, étant gagnés par Huntley, ne se mêloient parmi les troupes de Murray, que pour le trahir & le perdre. Quelques Cavaliers du Comte de Murray prirent les devans, pour s'emparer des passages du marais, & empêcher les troupes de Huntley de se sauver. Pour lui, il mit sa petite armée en bataille & s'arrêta sur une éminence voisine, d'où l'on découvroit les marais. Les prétenduës troupes auxiliaires marcherent, après avoir donné aux ennemis le signal de leur trahison, avec des branches de bruïere, qui se trouvent en abondance dans ces lieux.

Les gens de Huntley au nombre de plus de 300, ayant apperçu le signal, se crûrent assurés du succès; car les autres avoient presque tous pris la fuite, dès qu'on s'étoit approché. Ils sortirent promptement de leurs retranchemens, & marcherent à grands pas. Voyant la premiere ligne des ennemis déjà en désordre, & prenant la fuite, comme on en étoit convenu, ils jetterent leurs piques, pour suivre plus facilement les fuyards; & pour donner plus d'épouvante à ceux qui avoient gardé leurs rangs, & qui étoient placés derriere les traîtres, ils vinrent fondre sur eux l'épée à la main. Les troupes auxiliaires, s'imaginant entraîner & faire fuir avec eux ceux qui étoien derriere, reculerent & prirent la fuite. Le Comte de Murray, qui n'esperoit pas pouvoir se sauver par la fuite, & qui ne trouvoit de ressource que dans une mort glorieuse, abandonné des siens qui lui manquoient, ne se manqua point à lui-même. Il éleva sa voix, & il commanda à ses gens de serrer les rangs, de présenter leurs piques, de tenir ferme, & de ne point recevoir parmi eux les fuyards. Ceux-ci, qui s'étoient imaginés que leur fuite entraîneroit nécessairement celle des autres, furent trompés dans leurs espérances; & ne pouvant percer le centre, pour s'ouvrir un passage, ils se virent contraints de s'enfuir

Brave résolution du Comte de Murray.

par

par les côtés, en confusion & en desordre. L'embarras où se trouverent les traîtres, déconcerta les troupes de Huntley qui les suivoient. Mais quelle fut leur surprise, lorsqu'ils apperçurent derriere les fuyards l'armée du Comte de Murray en bataille, bien serrée, & la pique haute! Ne pouvant pas en venir aux mains, parce qu'ils n'avoient pas leurs piques, la frayeur leur fit prendre le parti de la retraite. Les troupes auxiliaires voyant ce changement, chercherent le moyen de laver leur faute, en la réparant: elles firent volte-face, & leurs dispositions se trouvant changées avec la fortune, elles poursuivirent courageusement l'ennemi, & firent seules un grand carnage. Il y eut du côté de Gordon 120 morts, & presque cent prisonniers, qui furent conduits la nuit à Aberdeen. Le Comte de Murray ne perdit qu'un seul homme. Huntley lui-même fut pris & étouffé dans les bras de ses ennemis. On prit aussi Jean Gordon, qu'on avoit flatté de l'espérance d'épouser la Reine, & il eut aussi-tôt la tête tranchée. Adam Gordon, qui se trouva parmi les prisonniers, obtint sa grace, à cause de sa grande jeunesse. George Gordon, qui étoit l'aîné, & qui avoit épousé la fille de Jaques Hamilton, se sauva chez son beau-pere. Les autres furent condamnés au bannissement, ou à des amendes pécuniaires.

Les troupes de Huntley prennent la fuite.

On observa, que le Comte de Murray étant revenu auprès de la Reine, au milieu des complimens & des applaudissemens de la Cour, cette Prin-Princesse ne parut pas plus gaye, & ne donna aucun signe de joye; qu'au contraire, elle n'avoit pû apprendre la mort de Jean Gordon, sans verser des larmes. Mais comme elle étoit habile dans l'art de feindre & de dissimuler, on interpréta diversement ces apparences; & plusieurs furent persuadés, qu'elle ne haïssoit pas moins le Comte que les Gordons. C'est ainsi que le Comte de Murray se tira, lui & la Reine, d'un très-grand danger, moins par sa valeur & sa prudence, que par un effet de la protection & de la misericorde de Dieu. Sa victoire rétablit la paix & la tranquillité dans l'Ecosse Septentrionale. Bothwel, qui étoit prisonnier dans le château d'Edimbourg, ayant trouvé moyen de descendre par la fenêtre, & de s'échapper, le Héraut d'armes le somma le 27. de Novembre de se rendre dans la prison, d'où il étoit sorti: ne l'ayant pas fait, il fut déclaré ennemi de l'Etat.

Suites de cette victoire.

La Reine étant revenuë d'Aberdeen à Perth, Jaques Hamilton vint la supplier en faveur de son gendre. Elle le reçut avec bonté, & néanmoins elle l'obligea de le remettre entre ses mains. On l'envoya d'abord prisonnier à Dunbar; on le fit comparoître l'année suivante le 26. de Janvier à Edimbourg, & on le déclara coupable de leze-Majesté: on le remit ensuite dans sa prison de Dunbar.

Dans le même tems on célébra à Londres, par les ordres & sous les auspices de la Reine d'Angleterre, un Synode, où l'on dressa 39 articles, concernant le dogme & la discipline Ecclésiastique, suivant la Confession de Foi reçuë par les Anglois. Ces articles ont toûjours été rappellés dans toutes les Assemblées du Royaume, qui ont suivi; & enfin après la mort d'Elisabeth, le sérénissime Roi Jaques les a solemnellement confirmés,

Synode d'Angleterre.

 dans

Charles IX. 1562.

dans un Synode de la Province de Cantorbery tenu par l'Evêque de Londres l'an 1603.

Au commencement de l'année 1562. la France se trouvoit agitée partout de nouveaux troubles, & la sédition arrivée à Paris en faisoit craindre encore de plus grands. Pour y rémédier, le Roi assembla le 17. de Janvier, les députés de tous les Parlemens du Royaume, qu'il avoit fait venir à S. Germain. Ce Prince toucha en peu de mots ce que le Chancelier devoit exposer plus au long; il demanda leurs avis, & leur ordonna expressément de parler avec une entiere liberté, & selon les lumieres de leurs consciences; d'écarter toutes les considérations particulieres qu'ils pourroient avoir, de renoncer à leurs propres intérêts, & de n'avoir en vûë que la gloire de Dieu, l'obéïssance dûë à leur Prince, & la tranquillité du Royaume.

Assemblée des députés de tous les Parlemens de France à S. Germain en Laye.

Discours du Chancelier.

Le Chancelier de l'Hôpital fit un discours d'une éloquence familiere, mais solide; il dit que le Roi les avoit appellés pour délibérer avec eux sur les moyens d'appaiser les troubles qui s'étoient élevés dans ses Etats; il les exhorta à dire leur sentiment, & à donner leurs avis, non suivant les maximes de la prudence humaine, mais selon les regles de la divine sagesse. Il leur réprésenta qu'il est écrit, que *le Seigneur renverse les desseins des nations*, c'est-à-dire, de ceux qui ne reglent pas leurs actions selon les lumieres & les maximes de la verité & de la pieté. Il ajoûta, qu'il demandoit aussi à Dieu les lumieres, dont le Prince avoit besoin, pour connoître & pour prendre le meilleur parti, & pour faire tout servir au bien & à la tranquillité de l'Etat. „ Dieu, dit-il, qui conduit principalement, & „ tourne comme il lui plaît, l'esprit & le cœur des Rois, vous a choisis „ de toutes les Cours du Royaume; une seconde élection faite par le sort „ vous a encore tirés en quelque sorte du nombre de ceux qui avoient d'a- „ bord été choisis par le Roi, pour venir ici délibérer avec S. M. Vous „ devez donc faire tous vos efforts, pour répondre à l'espérance qu'on a „ concuë de vous, pour remplir les devoirs de vos Charges, pour soûte- „ nir la dignité d'une si auguste Assemblée. Vous devez examiner avec „ soin les avis que vous donnerez, & les approcher de la vraie pierre de „ touche, qui est la parole de Dieu, & la Religion de Jesus-Christ. Si „ vous vous écartiez de cette regle, vous pécheriez griévement & contre „ le Roi & contre vous-mêmes: car c'est un principe reçu de tout le „ monde, qu'un mauvais conseil est très-pernicieux à celui qui le donne. „ Vous n'ignorez pas ce que l'on a fait jusqu'à present, pour terminer „ l'affaire dont il s'agit. Vous sçavez en quel état elle se trouve aujour- „ d'hui: ainsi vous pouvez juger plus facilement & plus sainement de ce „ qu'il convient de faire pour l'avenir.

Ps. 32. v. 10.

„ Pour appaiser les troubles qui ont commencé à Amboise, qui se sont „ répandus dans tous les états, & dans toutes les provinces, & dont ni „ sexe ni âge n'est exempt, qui ont pénétré jusques dans les maisons par- „ ticulieres, & qui en alterent la paix, vous sçavez que le Roi par un E- „ dit solemnel a accordé une abolition de tout le passé. Cette démarche „ étoit sage & prudente; parce que le nombre des séditieux étant trop

„ grand

„ grand, pour pouvoit être reprimé par la rigueur des loix, & par le „ glaive du Magistrat, il y avoit à craindre que le desespoir ne leur fit „ prendre les armes, ou ne les empêchât de les mettre bas, lorsqu'ils les „ auroient une fois prises. Ce remède n'ayant pas produit tout le bien „ qu'on en espéroit, & les troubles n'ayant point cessé; par un autre Edit „ donné à Romorantin, on a accordé aux Prélats la connoissance du cri- „ me d'hérésie. On a défendu sous de tres-grandes peines toutes les as- „ semblées, qui se font avec port d'armes, & on en a attribué la connois- „ sance aux Juges séculiers.

„ Comme on continuoit encore de s'assembler, un autre Edit donné à „ Fontainebleau a renouvellé cette défense, & y a ajoûté la peine de mort. „ On a de plus défendu aux deux partis de se maltraiter de paroles, & de „ faire aucun peine à ceux qui demeuroient tranquillement dans leurs mai- „ sons, sans bruit & sans scandale. Ce dernier moyen n'a pas été plus „ efficace, & les assemblées n'ont point cessé; parce que les Juges subal- „ ternes des Provinces, & les Parlemens mêmes, ne s'accordant pas sur „ ce qu'on devoit entendre par assemblées illicites, étoient d'avis de con- „ sulter sur cela Sa Majesté. Enfin le Roi, dans un grand Conseil com- „ posé des Princes & des Grands du Royaume, aussi tenu à Fontaine- „ bleau, indiqua les Etats d'Orleans. On s'y rendit en armes, & tout le „ monde sçait quelle en fut la réüssite. Le Roi à son avénement à la „ Couronne assembla les Etats à Orleans; les divers Ordres, suivant l'usa- „ ge du Royaume, firent un grand nombre de propositions, de demandes, „ de délibérations & de réglemens, également sages & utiles, & pleins de „ piété & de Religion. Ensuite le Roi revenu de Rheims, où il étoit „ allé, selon la coûtume établie pas ses Ancêtres, pour la céremonie de son „ Sacre, pendant que les Etats étoient encore assemblés à Pontoise. Sa Ma- „ jesté vint au mois de Juillet au Parlement de Paris, pour y délibérer sur „ la même affaire dont il s'agit aujourd'hui, & sur laquelle elle demande „ vos avis.

„ Le résultat des délibérations fut un Edit, qui accordoit une abolition „ du passé, & qui défendoit toutes les assemblées publiques ou particulie- „ res, dans lesquelles on n'observeroit pas, en administrant les Sacremens, „ les rits & les usages reçus dans l'Eglise Romaine. Enfin on a tenu le „ Colloque de Poissy, & tout cela sans fruit. Il est donc constant, que le „ Roi & son Conseil n'ont rien omis de leur part; qu'ils ont employé à „ propos les remédes les plus convenables, pour guerir les maux qui se „ répandoient dans le Royaume; & qu'ainsi on ne peut sans injustice „ les blâmer, ni leur imputer aucune faute, comme on fait assez commu- „ nément.

„ Quelqu'un me dira peut-être, qu'on a fait de très-sages réglemens; „ mais que les loix deviennent frivoles, & ne servent de rien, lorsqu'elles „ ne sont pas religieusement observées. A cela je réponds, que ceux qui „ font cette objection, doivent examiner, à qui on doit imputer le viole- „ ment ou l'inobservation de ces loix. N'est-ce pas aux Juges & aux Ma- „ gistrats eux-mêmes, qui s'en plaignent? S'ils me disent qu'il n'a pas été

CHARLES IX. 1562.

„ en leur pouvoir de l'empêcher, je recevrai leurs excuſes; mais à condition auſſi qu'ils avouëront avec moi, qu'il n'a pas été non plus au „ pouvoir de S. M. & de ſon Conſeil, de faire obſerver ce qu'ils avoient „ ſi ſagement reglé, & que l'affaire de la Religion n'eſt venuë au point où „ nous la voyons, que par un jugement impénetrable de Dieu, qui a voulu, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, nous faire ſentir les effets „ de ſa colére, & nous punir, comme nous le méritions, des injures que „ nous faiſions à ſa divine Majeſté, du peu de ſoin que nous avions de le „ glorifier & de le ſervir, de notre peu de Religion, & de ce déluge de „ vices, dans leſquels nous nous faiſions un plaiſir & une gloire de nous „ plonger.

„ Les differends ſur la Religion, & les troubles qui en ſont nés, ont „ commencé l'an 1518. (1) Or qui ne ſçait, juſqu'à quel degré étoient „ montés, dans toutes les parties du monde, le relâchemenr dans la diſcipline & la corruption des mœurs? Car pour ne rien dire de la Cour de „ Rome, où tout étoit gâté & corrompu, la France gouvernée alors par „ un jeune Roi, élevé dans les plaiſirs, & qui devint dans la ſuite un très-grand Prince, ſembloit n'avoir plus de loix; tout y étoit dans le déſordre & dans le déréglement. La vie & la conduite de Henri Roi d'Angleterre n'étoient pas plus reglées.

„ Tant & de ſi grands maux, dont le Ciel ne nous a frappés, que pour „ nous convertir, ont été ſans fruit : nous n'en ſommes pas devenus meilleurs : nous ne ſommes point rentrés dans notre devoir. Nous ne devons donc pas être ſurpris de voir, que juſqu'à preſent on n'ait pû terminer les diſputes ſur la Religion, & rétablir la paix dans l'Egliſe. Ces „ diſputes ſont nées ſous François I. La Religion Proteſtante eut d'abord un petit nombre de défenſeurs, tels que Guillaume Farel, Profeſſeur du Collége du Cardinal le Moine à Paris, Jaques Pavan de Boulogne, Louis Berquin, d'une bonne famille d'Arras, & un petit nombre „ d'autres. Elle jetta de plus profondes racines ſous Henri II Sous François II. elle a étendu ſes branches preſque dans toutes les parties du „ Royaume, & aujourd'hui cet arbre eſt ſi gros & ſi fort, qu'il ſeroit „ preſque en état de nous accabler de ſon poids.

„ Pour ceux qui diſent que la connivence entretient le mal; je leur répondrai que la plus grande partie de ceux, à qui la tendre jeuneſſe du „ Roi a donné lieu de déclarer hardiment leurs ſentimens, auroient été „ plus circonſpects, & ſeroient demeurés tranquillement chez eux, ſi Sa „ Majeſté avoit été plus avancée en âge : mais en même tems je les prie „ de convenir, que le même Dieu qui a condamné la France à toutes ces „ calamités, nous a donné, pour nous punir, un Roi incapable à cauſe „ de ſon bas âge, de nous gouverner par lui-même.

„ Il n'y a pas plus de prudence à dire, que le Roi doit ſe declarer hautement & abſolument pour l'un des deux partis, & qu'alors il n'y aura „ plus de diviſion. C'eſt, à mon avis, comme ſi on diſoit, que le Roi „ doit

(1) L'an 1517. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

„ doit lever une nombreuſe armée, compoſée de gens d'un parti, pour at-
„ taquer l'autre. Ne ſeroit-ce pas dans un même corps oppoſer les mem-
„ bres aux membres, pour le détruire tout entier ? Ne ſeroit-ce pas une
„ choſe indigne, non ſeulement du Chriſtianiſme, mais même de l'hu-
„ manité ? Je demanderois encore à ces habiles conſeillers, de quelles
„ troupes le Roi formera ſon armée ? Si c'eſt de ceux, qui ne penſent pas
„ comme nous, ne paſſeront-ils pas bien vîte dans le camp des ennemis ?
„ D'ailleurs, qui peut répondre que des ſoldats, qui verront dans l'armée
„ ennemie leurs parens, leurs freres, leurs couſins, voudront combattre
„ & en venir aux mains avec des gens qu'ils aiment, & dont ils ſont ai-
„ més ? & ſuppoſé qu'ils le veulent bien, quel en ſera le ſuccès, & que
„ pourrons-nous eſperer d'une victoire, qui de quelque côté qu'elle
„ tourne, ſera également triſte pour les vainqueurs & pour les vain-
„ cus ?

„ Peut-être que dans une République & dans un Etat, où la puiſ-
„ ſance eſt partagée entre pluſieurs, on pourroit prendre le parti que
„ ces perſonnes propoſent, d'armer le citoyen contre le citoyen. Mais
„ on ne peut abſolument le prendre dans un Royaume, qui ne recon-
„ noît qu'un ſeul & unique maître, en qui réſide la ſouveraine puiſ-
„ ſance. Le gouvenement monarchique ne peut, ni ne doit ſouffrir
„ differens Partis. Ce n'eſt donc pas là le reméde que nous devons ap-
„ porter à nos maux. Quel eſt celui qui convient ? Le voici.

„ Il ne faut que mener une vie plus reglée, & avoir aux yeux de Dieu
„ une conſcience plus pure. La pureté des mœurs, la régularité de la
„ vie : telles étoient les armes de ces ſaints Evêques, qui ont défendu l'Egli-
„ ſe contre Arius & contre les autres hérétiques : je parle des Ambroiſes,
„ des Chryſoſtomes, des Hilaires, à qui ſi nous comparons les Evêques
„ de nos jours, nous verrons aiſément qu'on a très-mal pourvû au bien
„ de la Religion & à notre propre ſûreté. Je ſçai qu'il y en a, qui vou-
„ droient qu'on agitât de nouveau les mêmes queſtions qu'on a traitées de-
„ vant le Roi, dans une Aſſemblée du Parlement de Paris, & depuis peu
„ dans le Colloque de Poiſſy. Mais je déclare que j'abandonne aux Pré-
„ lats les Controverſes ſur la Religion, qui ſont de leur reſſort, & que
„ je ne m'attache ici qu'à la diſcipline, que je voudrois voir ſi bien reglée,
„ que tous les ſujets du Royaume vécuſſent dans la paix, & dans l'obéiſ-
„ ſance qu'ils doivent au Roi.

„ Pour ce qui concerne l'Edit du mois de Juillet, voici quel eſt mon
„ ſentiment. Il faut diſtinguer entre les loix. Il y en a auxquelles on ne
„ peut déroger, ſans offenſer Dieu, & que par conſéquent il n'eſt ja-
„ mais permis d'enfraindre ; parce que leur inobſervation ſeroit bientôt
„ ſuivie du renverſement entier de l'Etat, comme nous l'avons vû avec
„ douleur arriver tout à coup dans quelques Royaumes, & depuis peu
„ dans celui de Hongrie, dont les Turcs ont fait la conquête preſqu'en
„ un moment. D'autres Empires ſe ſont inſenſiblement détruits, par les
„ atteintes que l'on donnoit peu à peu aux loix ; comme il arriveroit à un
„ édifice, ſi vous ôtiez aujourd'hui une tuile, demain une autre, & ainſi

„ de suite; vous verriez le faîte & puis les planchers se pourrir, & enfin „ tout l'édifice tomber en ruine.

„ Il y a d'autres loix qui dépendent de la volonté des Rois, & dont ils „ peuvent sans danger dispenser leurs sujets. Il ne faut pour les abroger, „ qu'un consentement même tacite du Législateur. L'expérience nous a „ fait voir que l'Edit du mois de Juillet étoit une loi de cette espece. „ Car quelque juste & raisonnable qu'elle fût, elle n'a pû avoir lieu; & en „ cela je déchargerai les Juges, à qui appartient le soin de le faire exécuter „ de toute la faute que j'ai dit au commencement qu'on pourroit leur im- „ puter. Je me souviens à ce sujet d'avoir lû, que Ciceron blâmoit beau- „ coup Caton, de ce que vivant dans une siécle très-corrompu, il étoit „ aussi sévére & aussi rigide dans ses sentimens & dans ses avis, que s'il „ eût été dans la République de Platon. Je crois donc, pour me servir „ d'une comparaison familiere, que comme on fait le soulier pour le pied „ qui doit s'en servir, il faut faire ces sortes de loix pour les hommes qui „ doivent les observer, & les faire de façon qu'elles puissent convenir & „ aux tems & aux lieux, pour lesquels elles sont faites. Autrement il en „ sera de ces loix, belles en apparence, comme de ces navires, que De- „ metrius avoit faits avec tant d'art, & dont tous les spectateurs admi- „ roient la beauté, mais qui ne furent d'aucun usage pour la naviga- „ tion.

„ J'entends encore de mauvais raisonneurs, qui disent qu'on ne remet „ tant de fois la même affaire sur le tapis, que pour faire enfin accep- „ ter ce qu'on a jusqu'à présent rejetté. Ils se trompent: il ne nous est pas „ moins permis, qu'aux malades, de chercher de toutes parts, & en tout „ tems, des remédes qui puissent nous guérir. Je dis cela, parce que je „ sçai que quelques-uns se servent de ce prétexte, pour me condamner „ & me calomnier. Je me contente de leur appliquer ce que répondit au- „ trefois à de pareils ennemis le bon Evêque Leonce, montrant ses che- „ veux blancs. Telle qu'est ma tête, dit-il, elle est à moi; puis ma- „ niant sa barbe, il dit: Elle deviéndra bouë, dès qu'elle sera separée de „ moi. Ce Prélat vouloit faire entendre par ces mots à ceux qui avoient „ tant de dégoût & d'aversion pour lui, qu'après sa mort, ou quand on „ lui auroit ôté sa Charge, ils auroient peut-être en sa place un homme qui „ ne le vaudroit pas.

„ Je ne pense pas cependant qu'il soit si difficile de remédier à nos „ maux. J'ose assurer que nous n'avons jamais été dans des circonstances „ plus favorables; puisque par la grace de Dieu nous n'avons point d'enne- „ mis au dehors, & que Dieu paroît se rapprocher de nous. Les cala- „ mités qui nous affligent au dedans, sont des marques de la visite d'un „ Dieu, qui exerce & qui éprouve par l'adversité ceux qu'il aime. Com- „ bien pensez vous qu'il y ait d'hommes, qui après avoir mené une vie „ dereglée, touchés des troubles qu'ils ont vû naître, sont rentrés en „ eux-mêmes, & ont changé de vie? Combien de Prêtres ont renoncé „ aux plaisirs, au faste, au luxe, pour faire cesser les plaintes & les re- „ proches du public, & ont entiérement rompu tous leurs commerces

„ crimi-

„ criminels? Combien ont heureusement éprouvé la vérité de cet oracle: „ que Dieu les a abandonnés aux railleries des Nations, pour les faire ren- „ trer en eux-mêmes, & les sauver?

„ Ce sont ces raisons, qui ont engagé le Roi à vous consulter. Voyez „ donc & examinez, s'il est du devoir de S. M. de permettre, ou de „ défendre les assemblées? Il n'est pas besoin, pour dire sur cela vos avis, „ de délibérer sur le fond de la Religion, ni d'examiner laquelle des deux „ est la meilleure. Il ne s'agit pas d'établir la Foi, mais de régler l'Etat. „ En effet plusieurs peuvent être citoyens, qui ne sont nullement Chré- „ tiens, & en se séparant de l'Eglise, on ne cesse pas d'être bon sujet du „ Roi. Nous pouvons vivre en paix avec ceux, qui n'observent pas les „ mêmes cérémonies & les mêmes usages, & nous pouvons nous appli- „ quer ce que l'on dit ordinairement: qu'il faut ou guérir les défauts de „ nos femmes, ou les supporter.

„ Si vous avez outre cela reçû quelques instructions ou commissions de „ vos Provinces, qu'il faille faire sçavoir au Roi, pour son intérêt ou „ pour le vôtre, il vous est maintenant permis de les exposer, & de dire „ tout ce que vous croirez propre à éclaircir la question embarassée & dif- „ ficile, que nous avons à décider. Il est de votre prudence de ne pas „ faire perdre inutilement le tems à un Monarque, que vous sçavez être „ accablé d'affaires, & dont tous les momens sont précieux & consacrés „ au bien de l'Etat. Appliquez-vous à écarter tout ce qui est étranger au „ sujet dont il s'agit, & cherchez moins à briller par un discours long, „ éloquent & fleuri, qu'à renfermer dans un discours précis, juste & court, „ tout ce que vous croirez utile & nécessaire pour terminer l'affaire, dont „ il est question.

Edit de Janvier, qui modére celui de Juillet.

Après ce discours du Chancelier, on opina. Les avis se partagerent; mais la plûralité des suffrages fut pour moderer & adoucir un peu l'Edit de Juillet, & pour accorder aux Protestans la liberté de s'assembler, & de prêcher publiquement. Sur cet avis, on dressa l'Edit, qui emprunta son nom du mois où il fut publié, & fut appellé l'Edit de Janvier. En voici les principaux articles: Que les Protestans rendront incessamment aux Ecclesiastiques les temples, les maisons, les terres, les dixmes, les offrandes, les présens, & généralement tous les biens, dont ils se sont emparés, & qu'ils les en laisseront joüir paisiblement: Qu'ils ne renverseront à l'avenir ni les statuës, ni les croix, ni les images, & qu'ils ne feront rien qui puisse scandaliser, & troubler la tranquillité publique: Que les contrevenans seront punis de mort, sans aucune espérance de pardon: Que les Protestans ne pourront faire dans l'enceinte des villes aucunes assemblées publiques ni particulieres, de jour ou de nuit, soit pour prêcher, soit pour prier, soit pour administrer les Sacremens: Que jusqu'à ce que le Concile général ait décidé sur les points contestés, ou que Sa M. en ait autrement ordonné, on ne fera point de peine aux Protestans, qui assisteront à leurs assemblées, pourvû qu'elles se fassent hors les villes: Que les Magistrats & les Juges des lieux ne pourront les inquiéter, mais seront au contraire obligés de les protéger, & de les mettre à l'abri des insultes qu'on pourroit leur faire:

 Qu'ils

CHARLES IX. 1562.

Qu'ils procéderont suivant toute la rigueur des Ordonnances contre ceux qui auront excité quelque sédition, de quelque Religion qu'ils soient : Que tous seront obligés de prêter main-forte pour les arrêter, & les livrer aux Juges : Que ceux qui leur donneront retraite, seront condamnés à mille écus d'or d'amende, ou au fouët, s'ils ne sont pas en état de la payer : Que les assemblées se feront sans port d'armes : Qu'on ne pourra s'attaquer ou se maltraiter les uns les autres au sujet de la Religion, ni se provoquer par des noms odieux & injurieux : Que les Ministres Protestans ne recevront personne dans leur parti, sans avoir fait auparavant une exacte information de vie & de mœurs ; & que s'il s'en trouve qui ayent été accusés de quelque crime, ou condamnés par contumace, ils les remettront entre les mains des Magistrats, si-tôt qu'ils les demanderont : Que si les Magistrats veulent entrer dans leurs assemblées, soit pour examiner la doctrine qu'on y enseigne, soit pour arrêter ceux qui sont accusés de quelques crimes, ils les recevront avec respect, leur rendront tous les honneurs dûs à leurs Charges & dignités, & leur obéïront sans délai : Que les Protestans ne pourront célébrer aucuns synodes, colloques, conferences, ou consistoires, qu'en présence du Magistrat, qu'ils seront obligés d'y appeller : Qu'il ne leur sera pas permis de créer parmi eux des Magistrats particuliers, ni de faire des loix ou des statuts : Que s'ils ont envie de dresser quelques nouveaux réglemens touchant la discipline, ils en confereront avec le Magistrat, afin que, s'il est nécessaire, il les confirme & les appuye de son autorité : Qu'ils ne feront ni levées de troupes, ni traités, ni ligues offensives, ou defensives, soit pour attaquer, soit pour se défendre : Qu'ils ne feront aucune imposition, n'exigeront aucune contribution, taille ou subside ; mais qu'ils pourront recevoir les aumônes, qui seront faites librement & sans exaction : Qu'ils observeront les loix Civiles & de Police, & particulierement celles qui concernent les jours de fêtes, & les empêchemens de parenté pour les mariages : Que leurs Ministres ou Pasteurs s'engageront, par serment prêté entre les mains des Magistrats, à l'exécution du présent Edit, & promettront de n'enseigner aux peuples que la parole de Dieu, purement & simplement : Qu'ils n'avanceront rien de contraire au Concile de Nicée, au Simbole, & aux livres de l'Ancien & du Nouveau Testament : Que dans leurs sermons ils s'abstiendront de toute invective contre les Catholiques, & leur Religion (ce qui est aussi enjoint aux Catholiques envers les Protestans :) Que personne ne pourra vendre ou faire vendre & distribuer aucuns libelles diffamatoires contre qui que ce soit : Enfin que les Magistrats résideront chacun dans leurs départemens, & que s'il arrive quelque sédition, ils informeront avec soin contre les coupables, & après avoir bien instruit le procès, ils condamneront à mort ceux qui auront été convaincus de l'avoir excitée ; laquelle sentence sera exécutée sans appel.

L'Edit est envoyé au Parlement, & enregistré après

Le quatorzième jour de Fevrier, on envoya au Parlement une Déclaration du Roi, qui expliquoit ce que l'Edit entendoit par le mot de *Magistrat* ; & qui étoient ceux qui devoient assister de la part de Sa Majesté aux synodes & aux consistoires des Protestans. Le Parlement, qui avoit déjà

déjà refusé d'enregistrer l'Edit, fit présenter au Roi par le Président Christophle de Thou, & par le Conseiller Guillaume Viole, qui fut depuis Evêques de Paris, ses très-humbles remontrances. Elles contenoient les raisons, pour lesquelles il ne pouvoit ni ne devoit consentir à l'enregistrement. Le même jour le Roi lui envoya une seconde lettre de jussion, qui lui enjoignoit d'enregistrer l'Edit sans retardement, lui permettant d'ajoûter la clause: *jusqu'à ce que le Concile général ait décidé sur les points contestés, ou que le Roi en ait autrement ordonné.* Mais le Parlement ne voulant pas l'enregistrer, même avec cette clause, il recut le premier de Mars une troisième lettre de jussion, qui ordonnoit l'enregistrement avec la même clause. Il obéït enfin, à l'instigation de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, qui vint lui-même au Parlement. Ainsi le 6. Mars, à la réquisition du Procureur du Roi, l'Edit fut enregistré, en ajoûtant pour justifier l'enregistrement: Que la Cour le faisoit pour obéïr à la volonté absoluë du Roi, qui jugeoit la chose nécessaire dans la situation fâcheuse où le Royaume se trouvoit: Que le Parlement ne prétendoit pas par-là approuver la nouvelle Religion, & que l'Edit ne subsisteroit que jusqu'à ce que S. M. en eût autrement ordonné. On avoit mis, suivant l'usage, au bas des lettres qui furent envoyées au Parlement avec l'Edit, les noms de ceux qui avoient assisté à la délibération faite en présence du Roi; & on y trouva les noms des Cardinaux de Bourbon & de Tournon, & du Maréchal de S. André, tous trois très-opposés au parti Protestant.

Charles IX. 1562. bien des résistances.

Soumission des Protestans à l'Edit.

Les Ministres & les députés des Provinces, qui étoient alors à la Cour (1), écrivirent aux Protestans, & leur manderent de rendre graces à Dieu, & de le remercier du bienfait signalé, qu'un si bon Prince venoit de leur accorder; & ils les exhorterent d'obéïr sans délay à l'article de la restitution des temples & des biens qu'ils avoient enlevés aux Ecclésiastiques. Ils ajoûtoient qu'ils ne devoient pas se soûmettre à regret à cet article de l'Edit; mais plutôt reconnoitre leur témérité & leur faute, de s'être emparés de leur propre autorité de ce qui ne leur appartenoit pas; & de n'avoir pas jugé qn'il faloit attendre que Dieu, qui conduit la cause de la Religion, leur montrât ce qu'il faloit faire.

Projet de reglement sur les images.

Dans le même tems on fit à la Cour une consultation de part & d'autre sur le Culte des images: & par les ordres de la Reine, & suivant le conseil des Evêques de Valence & de Sées, de Bouthillier, de d'Espence, & de Picherel Théologiens, on proposa les articles qui suivent: „ Puisque, selon „ S. Augustin, il faut plutôt arracher les erreurs de l'esprit & du cœur „ des hommes, que des temples, & des autres lieux; que les Evêques & „ les Curés ayent soin d'instruire à fond les peuples, sur le bon usage, „ qu'ils doivent faire des images; afin que par une Ordonnance du Roi, „ confirmée & appuyée de l'autorité de l'Eglise, on puisse éloigner toute „ occasion de chûte & de scandale: que si quelqu'un méprise cette Or- „ don-

(1) Délibererent ensemble sur l'Edit & afin qu'il fût plus facilement observé, ils jugerent à propos d'en éclaircir certains articles, après quoi ils écrivirent &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

CHARLES IX. 1562.

„ donnance, il ſoit puni comme perturbateur du repos public & rebelle „ aux ordres de S. M.

„ On ôtera des temples, & de tous les autres lieux publics ou particu- „ liers, les images ſur-tout ou repréſentations de la ſainte Trinité, dont „ l'uſage eſt abſolument condamné par l'Ecriture, les Conciles & les „ SS. Peres, & qui n'a été toleré juſqu'à préſent, que par le ſilence & la „ négligence des Prélats. On ſupprimera de même les images des perſon- „ nes profanes, & de toutes celles dont la ſainteté n'eſt pas atteſtée par „ les Martyrologes reçus de l'Egliſe; les ſtatuës, images, & repréſenta- „ tions laſcives ou immodeſtes, comme auſſi celles des bêtes. On n'or- „ nera plus les ſtatuës, ou images des Saints, de couronnes, de bouquets, „ & d'habits; on ne brûlera plus d'encens, on n'allumera plus de bou- „ gies devant elles; on ne les portera point en proceſſion; on ne leur fera „ ni vœux ni offrandes: on ne les honorera point à genoux: & parce que „ toutes ces choſes font partie de l'adoration, on ne laiſſera ſur les autels „ que la répréſentation vénérable de la ſainte Croix, & on en ôtera toutes „ les autres images, qui ſeront miſes le long des murailles & auprès des „ portes des temples. On s'abſtiendra de les ſaluër, de les baiſer, de „ leur faire des vœux & des préſens, & de leur donner des marques de „ culte & de vénération. On abolira pareillement l'uſage de porter ſur „ les épaules les images des Saints par les ruës & dans les temples. On „ ſupprimera auſſi les bâtons, que l'on a coûtume de porter aux proceſ- „ ſions, comme il a été expreſſément ordonné dans le Concile de la pro- „ vince de Sens, qu'on y a célébré depuis peu.

Beze promettoit de ſouſcrire tant en ſon nom, qu'en celui de ſes Colle- gues. Un ſeul article lui faiſoit de la peine; il ne pouvoit conſentir à laiſſer ſur les autels la réprésentation de la Croix, dont l'Egliſe n'avoit fait aucun uſage pendant les trois premiers ſiécles, que l'Empereur Conſtantin avoit le premier propoſée à la vénération & au Culte des fideles, & qui étoit pour pluſieurs un ſujet de chûte & de ſcandale. Nicolas Maillard, Doyen de la Faculté de Sorbonne, s'oppoſa au décret, dont le projet étoit dreſſé, & préſenta un mémoire, dans lequel il reconnoiſſoit qu'il avoit pû ſe gliſſer quelques abus, mais où il ſoûtenoit avec opiniâtreté, qu'on de- voit néanmoins retenir toutes les parties du Culte, qu'on rendoit aux ima- ges. Ainſi on ſe ſepara ſans avoir rien conclu. C'eſt tout ce qui ſe fit à S. Germain le 14. de Février.

Nicolas Maillard Doyen de Sorbonne s'oppoſe à ce projet.

Quelques jours auparavant le Roi de Navarre écrivit à Fréderic Elec- teur Palatin: Qu'il avoit toûjours deſiré de voir finir heureuſement l'affai- re de la Religion: Qu'il avoit fait tous ſes efforts pour terminer toutes les diſputes & toutes les conteſtations dans le Colloque de Poiſſy, mais ſans fruit; puiſque les parties n'avoient pû s'accorder ſur la queſtion des ima- ges, qui avoit été ſi ſouvent agitée, & qui paroiſſoit ſouffrir moins de difficulté que les autres: Que quelque choſe que puſſent dire ceux qui a- voient d'autres vûës, il continuëroit avec la grace de Dieu à travailler de toutes ſes forces, pour faire recevoir inſenſiblement dans le Royaume la nouvelle Réforme (ce qu'on ne pouvoit néanmoins précipiter ſans danger)

Lettre du Roi de Navarre à quelques Princes d'Allemagne.

&

& pour assurer en même tems la paix & la tranquillité publique, autant que l'âge du Roi, & la situation présente des affaires pourroient le permettre. Ce Prince écrivit de la même façon au Duc de Wirtemberg & à Philippe Landgrave de Hesse. L'Electeur Palatin répondit au Roi de Navarre, d'Heidelberg le 20. d'Avril : Qu'il étoit bien fâché que les Protestans fissent paroître si peu d'ardeur & de zéle dans une affaire de si grande conséquence; & il exhortoit ce Prince à continuer ses soins & ses travaux pour le bien de la Religion.

L'Edit de Janvier ayant été porté au Parlement, & enfin enregistré, les Guises & le Connétable, que le Maréchal de S. André & la Duchesse de Valentinois avoient reconciliés, & qui étoient alors absens, faisoient tout leur possible pour décrier cette piéce, comme mauvaise & pernicieuse au Royaume. Ils entreprirent même d'empêcher qu'il n'eût lieu; & ayant gagné (1) le Roi de Navarre, ils se flatterent d'y réüssir, malgré les difficultés presqu'insurmontables qui se rencontroient.

Entrevûe des Guises avec le Duc de Wirtemberg à Zabern.

Le Duc de Guise étoit allé à Joinville. Charles Cardinal son frere vint l'y trouver, & de-là ils allerent ensemble jusqu'à Zabern, lieu de la résidence ordinaire de l'Evêque de Strasbourg. Christophle Duc de Wirtemberg vint les y trouver, comme on en étoit convenu, sous prétexte d'un voyage de Montbeliard, pour y rendre visite à son cousin. Les Lorrains l'ayant invité, le Duc s'y rendit le 15. de Février, avec Jean Brentzen (ou Brentius) & Jaques Andrea, deux défenseurs très-zelés de la Confession d'Augsbourg, & très-ennemis des Zuingliens, dont presque tous les Protestans de France suivoient la doctrine. Ils passerent trois jours ensemble. Après les premiers complimens, & les assûrances d'un attachement inviolable pour le Duc de Wirtemberg, & pour les autres Princes d'Allemagne, les Guises lui remirent devant les yeux ce qui s'étoit passé au Colloque de Poissy; afin de lui faire croire qu'ils n'avoient pas d'éloignement pour la Confession d'Augsbourg, puisque le Cardinal de Lorraine avoit plusieurs fois pressé les Protestans qui étoient à ce Colloque, d'y souscrire, & qu'ils l'avoient toûjours refusé. Ils ajoûterent, pour les rendre odieux : Qu'ils ne cherchoient pas tant à réformer la Religion, & à rétablir la discipline, qu'à troubler de nouveau la France & l'Allemagne, par les erreurs monstrueuses, qu'ils s'éfforçoient d'y répandre : Que leurs pernicieux desseins n'avoient pas échappé aux lumieres du Roi de Dannemarck : Que ce Prince avoit déclaré hautement par son Ambassadeur, qu'il étoit ravi de voir le zéle des François, pour réformer la Religion; mais qu'il appréhendoit fort (comme l'Ambassadeur le dit formellement au Roi de Navarre) qu'on ne prît le mauvais parti, en préferant la Confession des Zuingliens & de Genéve, à celle d'Augsbourg. Que le Duc de Wirtemberg, & les autres Princes d'Allemagne, qui ne desiroient que la paix de l'Eglise & de l'Empire, devoient avoir la même appréhension; parce que la France & l'Allemagne étant voisines & liées d'amitié, le bien & le mal devenoient communs entre les deux nations. Que pour eux, qui

Discours des Guises au Duc.

(1) *L'Edition de Drouart porte:* par les artifices, dont nous avons parlé. D.f.o.d.

Charles IX. 1562.

qui avoient l'honneur d'être d'une illustre maison de l'Empire, & de tenir les premiers rangs en France, ils étoient exprès sortis du Royaume, pour conférer avec lui, & pour prendre ensemble quelque résolution, qui pût être utile à l'une & à l'autre nation : Qu'il leur sembloit à propos de réünir les forces de la France & de l'Allemagne, pour arrêter les progrès de ceux qui s'efforçoient d'introduire la doctrine de Zuingle : Qu'ils promettoient de leur côté de faire tout ce qu'ils pourroient pour réüssir; qu'ils ne prétendoient pas empêcher la réforme de la Religion, & le retranchement des abus qui s'étoient glissés dans la maniere de servir Dieu ; qu'ils ne souhaitoient rien avec tant d'ardeur que cette réforme; mais qu'ils vouloient seulement arrêter, tandis qu'on le pouvoit encore, le cours dangereux d'une peste, qui menaçoit également l'Allemagne & la France, dont on ne pouvoit les garantir, qu'en extirpant les nouvelles Sectes : Qu'ils le prioient donc d'employer son crédit, pour engager les Princes d'Allemagne à prendre en bonne part, & à suivre l'avis qu'ils leur donnoient.

Réponse du Duc de Wirtemberg.

Le Duc de Wirtemberg, après en avoir conferé avec Brentzen & Andrea, qui n'omettoient rien pour empêcher que la Confession des Suisses ne fût reçuë en France, répondit : qu'il étoit bien obligé à Messieurs de Lorraine de l'affection qu'ils avoient pour l'Empire, & pour lui : Qu'il approuvoit le dessein qu'ils avoient d'empêcher qu'on ne reçût en France la Confession de Geneve, à cause des troubles qu'elle ne manqueroit pas d'exciter : Qu'il suivroit leurs conseils; mais à condition qu'on ne perdroit pas de vûë la grande affaire de la réforme de la Religion, qu'on y travailleroit sérieusement, & en attendant qu'elle fût terminée, qu'on cesseroit d'employer les poursuites, les amendes, les confiscations, & les supplices contre ceux qui se seroient separés du Pape. Ainsi finit l'entrevûë de Zabern. On ne manqua pas de dire, que le Cardinal de Lorraine avoit ses vûës, pour dire au Duc de Wirtemberg ce que nous avons rapporté, & qu'il avoit voulu se rendre les Princes d'Allemagne plus favorables, afin que si on en venoit à une guerre civile, comme il y en avoit déjà beaucoup d'apparence, ces Princes fussent plus disposés à donner les secours dont on pourroit avoir besoin, ou que s'ils les refusoient, ils fussent au moins plus lents à secourir le Prince de Condé, & les Protestans.

Affaire de Vassy.

Le Duc de Guise revint avec le Cardinal son frere à Joinville, & il y reçut des lettres du Roi de Navarre, qui le prioit de venir incessamment à la Cour. Il partit aussitôt : mais il lui arriva en chemin une chose, par hasard plutôt que de dessein prémédité, qui contribua beaucoup à accélerer une guerre, à laquelle il y avoit déjà de part & d'autre beaucoup de dispositions. Il y a sur les frontieres de Champagne une petite ville appellée Vassy, peu éloignée du Joinville, entourée de hautes murailles, & qui a un siége Royal. Les habitans disoient qu'on avoit demembré cette justice, & qu'on en avoit détaché un grand nombre du villages, pour étendre & agrandir la Principauté de Joinville. Les Protestans s'assembloient de tems en tems dans cette ville; ils y tenoient publiquement leurs pré-

prêches, & y administroient les Sacremens à leur maniere, dans un lieu qu'ils avoient acheté, & qui pouvoit contenir plus de douze cens personnes. Comme ils n'avoient pas encore de Ministre fixe, & attaché à la ville, ils en faisoient venir de Troyes; & ils n'en manquoient point, parce que l'Evêque favorisoit ouvertement leur parti. Ils avoient alors Leonard Morel, qu'on avoit envoyé de Geneve. Claude de Sainctes Prevôt du lieu, le Curé, & le Prieur voyoient avec chagrin ces assemblées: les voisins, qui ne pouvoient non plus les souffrir, en avoient souvent porté leurs plaintes à Jérôme Burgensis Evêque de Châlons, dans le diocése duquel se trouve Vassy. L'Evêque lui-même y étoit venu l'année précedente, & avoit amené avec lui un Docteur de grande réputation, pour disputer avec le Ministre. Mais le succès ne répondit pas aux vœux & à l'espérance du Prélat. Le Docteur commença la conférence en présence du peuple, du Magistrat & de l'Evêque; & après avoir traité d'une maniere fort embrouillée la matiere de la vocation, & de l'imposition des mains, on se retira de part & d'autre sans aucun fruit. Antoinette de Bourbon, mere du Duc de Guise, Princesse d'un mérite distingué, ne haïssoit pas moins les Protestans, & en particulier ceux de Vassy. Inviolablement attachée à la Religion de ses Ancêtres, elle étoit choquée de voir si près de son château une assemblée publique de Sectaires. Elle s'en plaignoit sans cesse au Duc son fils; elle le prioit continuellement de la délivrer d'un voisinage si desagréable; & souvent elle lui reprochoit une patience, qu'elle trouvoit excessive, qui faisoit, à ce qu'elle disoit, un grand tort à sa réputation, & dont Dieu étoit offensé.

Antoinette de Bourbon mere du Duc de Guise anime son fils contre les Protestants.

Le Duc de Guise vint donc le premier de Mars à Vassy en grand cortege, avec Louis Cardinal de Guise son frere, la Brosse & son fils. Son dessein n'étoit pas de faire du mal à qui que ce fût en particulier, mais de dissiper par sa présence ces sortes d'assemblées. En approchant de la ville, il entendit sonner une cloche, à une heure où l'on n'avoit pas coûtume de l'entendre. Il demanda à des passans ce que signifioit cette sonnerie extraordinaire. Ils lui répondirent, que c'étoit pour annoncer l'assemblée des Protestans. Aussi-tôt on entendit un grand bruit, mais confus; c'étoit une espece de cri de joye poussé par le nombre excessif de valets, qui étoient à la suite du Duc & des Seigneurs dont il étoit accompagné. Il sembloit qu'ils allassent à une expédition militaire, & ils se réjouïssoient, comme si on les eût menés au pillage. Le Duc, qui marchoit toûjours, entra dans Vassy, pour y prendre environ soixante chevaux-legers de sa compagnie. Le Prevôt, le Curé & le Prieur l'arrêterent dans la place & le prierent instamment de quitter le chemin d'Esclaron, où il devoit dîner, & de passer par celui qui conduisoit au lieu où se tenoit l'assemblée. Dans le tems que le Duc étoit arrêté, une partie de ses gens, animés par la haine ou par l'avidité de piller, quelques-uns poussés par la seule curiosité de voir un spectacle nouveau, prirent les devants. Ils commencerent par outrager & maltraiter de paroles ceux qu'ils trouverent assemblés, les traitant plusieurs fois de chiens, & de rebelles à Dieu & au Roi. Les Protestans rendirent injures pour injures; une grêle de pierres jettées par les valets du

Le Duc de Guise vient à Vassy.

CHARLES IX. 1562.

Duc & par ceux des Seigneurs qui étoient avec lui, suivit bien-tôt les invectives. En même tems ils descendirent de cheval, ils briserent les portes du lieu que les Protestans avoient fermées, (c'étoit une vaste grange ;) ils fondirent les armes à la main sur ces malheureux ; ils frapperent & renverserent tout ce qui se rencontra.

Massacre des Protestans.

Un trés-petit nombre se mit en défense : on entendoit de tous côtés les gémissemens, les plaintes, & les cris lamentables des femmes, des enfans, & d'une troupe, qui trop foible, pour pouvoir se défendre, demandoit inutilement du secours. L'air retentissoit du bruit que faisoient ceux qui couroient, & qui cherchoient les moyens de sortir. Ceux qui étoient montés jusqu'au faîte, & qui vouloient s'échapper par le toît, étoient en butte aux pierres & aux coups de mousquet, que tiroient sur eux les valets qui étoient restés au dehors. Le bruit fut si grand, qu'il vint jusqu'aux oreilles d'Anne d'Este, Duchesse de Guise, qui étoit portée en litiere, & qui ayant suivi le droit chemin, étoit déjà assez loin. Cette Dame se douta de qui étoit arrivé. Pleine de bonté & de douceur, elle passoit d'ailleurs pour n'être pas ennemie des Protestans ; au moins Renée Duchesse de Ferrare sa mere ne lui avoit pas appris à les haïr. Elle envoya donc aussi-tôt un exprès au Duc son mari, pour le prier d'épargner le sang de ces malheureux. Le courrier trouva le Duc à la porte de la grange. Il y étoit accouru, pour faire cesser l'émeute ; mais comme en entrant il avoit reçu une legére blessure à la jouë, ceux qui l'accompagnoient voyant le sang, qui couloit de sa bouche, transportés ou de colére ou de haine, & ravis d'avoir trouvé l'occasion qu'ils cherchoient, firent un horrible carnage. Rien ne pouvoit les arrêter, ni les menaces, ni les prieres du Duc, qui leur crioit de toute sa force, & leur ordonnoit de cesser. Leur fureur ne fut appaisée, que lorsqu'ils ne trouverent plus personne à massacrer, la troupe des Protestans s'étant enfin échappée, les uns par la porte, & le plus grand nombre par le toît. Il y eut plus de soixante, tant hommes que femmes, qui furent tués, ou étouffés, ou qui moururent peu après des blessures qu'ils avoient reçûës, & plus de deux cens blessés, entre lesquels se trouva Leonard Morel. Ce Ministre fut d'abord mis à la garde des soldats, & ensuite relegué à S. Dizier. On brisa les bancs, & la chaire du Ministre. On déchira une Bible Françoise, & on pilla quelques maisons voisines.

La Duchesse de Guise envoye prier le Duc son mari d'épargner ces malheureux.

Réprimande du Duc de Guise au Commandant de Vassy.

Quoique tout ceci fût arrivé contre l'intention & la volonté du Duc de Guise, cependant pour se justifier lui & les siens, il fit venir plusieurs des principaux Protestans, qui avoient été pris, & il leur fit une vive réprimande de ce qu'ils avoient donné occasion à l'émeute, par des assemblées illicites & défenduës. Il traita plus durement que les autres celui qui commandoit dans la place, au nom de Marie Reine d'Ecosse. Car on avoit donné à cette Princesse l'usufruit de Vassy & du Bassigny. Il lui reprocha d'être la cause de cet accident, par la permission qu'il donnoit à des factieux de s'assembler & de tenir leurs Prêches ; puis, sans perdre de tems, il fit informer par des gens qui lui étoient dévoüés. Ceux-ci ramasserent

à

à la hâte tout ce qu'ils purent de témoignages & de preuves, pour faire croire que les Protestans avoient commencé la sédition.

CHARLES IX. 1562.

La Renommée, qui porta en tous lieux la nouvelle de cette émeute, ne manqua pas de grossir à son ordinaire les objets, & de la faire bien plus considerable qu'elle n'étoit. Elle causa dans les esprits diverses impressions, suivant les differentes dispositions où ils se trouvoient: les uns étoient indignés, & murmuroient hautement d'une action si contraire à la justice & à l'équité; car que sert, disoient-ils, que le Roi ait suspendu par ses Edits les châtimens & les supplices, à cause de la Religion, si on permet les haines, les ressentimens, & les fureurs des particuliers, & s'ils ont la liberté de faire ce qui est interdit aux Magistrats? Les autres au contraire disoient, que les Protestans devenant de jour en jour plus hardis & plus entreprenans, on avoit bien fait de les intimider par une action d'éclat, & de réprimer la licence d'un petit nombre, pour contenir tous les autres dans leur devoir. Mais sans examiner si ce fut bien ou mal fait, il est certain que toutes les personnes sages & prudentes regarderent cet accident, comme l'occasion (1) & le commencement d'une révolte, & comme une déclaration de guerre, qui avoit autorisé les factieux à prendre les armes. De Vassy le Duc de Guise alla à Rheims, pour y prendre le Cardinal son frere, & l'amener avec lui à Nanteuil. Là tous ses amis vinrent lui faire visite, & le connêtable de Montmorency lui envoya une personne de confiance, pour lui faire compliment sur son heureux retour, & pour s'entretenir avec lui sur les affaires de l'Etat.

Differentes impressions que la nouvelle du massacre fait sur les esprits.

Le Roi étoit alors à Monceaux, château ou maison de Plaisance, que la Reine-mere avoit fait bâtir avec une magnificence vraîment Royale dans le diocése de Meaux. Le Prince de Condé y étoit aussi. Il parloit du massacre de Vassy, avec des expressions outrées, comme d'un exemple très-pernicieux, qu'il faloit réparer par l'exemple d'un châtiment très-sévére. Il demandoit sur toutes choses à la Reine, d'interdire l'entrée de Paris à ceux qui avoient encore les mains teintes du sang innocent, qu'ils avoient injustement répandu; lui représentant que si elle ne le faisoit, elle seroit cause du carnage qui ne manqueroit pas d'arriver de part & d'autre.

Le Prince de Condé se plaint à la Reine du massacre de Vassy.

La Reine, qui connoissoit parfaitement le genie des Princes Lorrains, craignoit que, si le Roi de Navarre se déclaroit pour eux, elle ne pût résister à un parti si redoutable, & ne perdît la souveraine puissance, dont elle étoit si jalouse. Ces pensées l'agitoient: elle se tournoit de tous côtez, & ne sçavoit à quoi se déterminer. Cette Princesse sembloit alors écouter le Prince de Condé, & ne compter que sur son crédit: mais on s'appercevoit en même tems qu'elle n'en usoit ainsi que par crainte; bien resoluë de suivre les maximes ordinaires de sa politique, dès qu'elle n'auroit plus rien à appréhender.

Le

(1) *On lit dans le MS. de Mrs. de Sainte Marthe*; comme un coup de dessein prémédité, préparé par les Guises pour soulever toute la France, & pour autoriser leur parti à prendre les armes. De Vassy &c.

CHARLES IX. 1562.

La Reine défend aux partisans des Guises de venir à Paris.

Le Roi de Navarre étoit alors à Paris, avec les Maréchaux de S. André & de Brissac. La Reine lui manda de veiller, suivant le devoir de sa Charge de Lieutenant général du Royaume, à la conservation des interêts & des droits du Roi, & à la tranquillité de l'Etat: & pour prévenir la sédition dont on étoit menacé, elle défendit aux partisans des Guises de venir à Paris. Cependant elle écrivit au Duc de Guise de sa main, & elle l'exhorta à se rendre auprès du Roi, mais avec peu de suite. Le Duc lui répondit, qu'étant occupé à recevoir ses amis, il n'avoit pas le tems d'aller trouver le Roi. La Reine lui écrivit une seconde fois, mais inutilement. Elle n'avoit pas été plus heureuse dans les tentatives, qu'elle avoit faites auparavant pour détacher le Maréchal de S. André, qu'elle regardoit comme le conseil & le principal auteur de la nouvelle faction.

Catherine, ayant envoyé Antoine comte de Crussol dans le Languedoc, & Blaise de Montluc dans la Guyenne, pour tenir la main à l'exécution de l'Edit, avoit engagé le Roi à envoyer S. André dans le Lyonnois, dont il étoit Gouverneur. Le Maréchal refusa d'obéïr, & ajoûta qu'il étoit de son devoir, dans l'état où étoient les choses, de ne pas quitter la personne de S. M. Il fit à la Reine elle-même cette réponse avec tant de hauteur & d'arrogance, qu'on sentit bien qu'il comptoit encore moins sur ses forces & sur son crédit, que sur le pouvoir des Guises & du Connêtable, dont il étoit appuyé.

Lettre du Duc de Guise au Duc de Wirtemberg.

Après ce qui étoit arrivé à Vassy, la Reine avoit tâché de détourner le Duc de Guise du dessein qu'il avoit de venir à Paris; elle souhaitoit même qu'il ne vînt pas à la Cour. Le Duc écrivit à ce sujet le dernier jour de Mars au Duc de Wirtemberg, & il chargea Rascalon de lui présenter un mémoire, par lequel il se lavoit de l'accident de Vassy, & en rejettoit toute la faute sur une populace insolente, qui s'étoit crûë, disoit-il, assez nombreuse pour insulter ses gens & leur jetter des pierres. Il le prioit aussi de vouloir bien lui donner son avis, & de lui mander s'il devoit se retirer dans son Gouvernement du Dauphiné, comme la Reine l'en prioit. On disoit alors, que le Duc de Guise n'avoit point d'autre vûë dans cette démarche, que de se justifier dans l'esprit des Princes d'Allemagne, & de leur faire entendre, qu'il avoit moins de part qu'ils ne le soupçonnoient, aux desseins qu'on formoit à la Cour de France, & qu'on avoit déjà répandus dans toute l'Allemagne, pour le rendre odieux aux Princes de l'Empire.

Députation des Protestans pour demander justice du massacre de Vassy.

Le Roi de Navarre vint à Monceaux, où étoient Gervais Barbier Francour, & Theodore de Beze envoyés de Paris, pour se plaindre au nom des Protestans du massacre de Vassy, & pour demander qu'il plût au Roi de punir très-sévérement les auteurs de cette sédition, comme rebelles aux Edits de Sa Majesté, & perturbateurs du repos public. La Reine les reçut avec bonté, & leur donna une réponse favorable. Le Roi de Navarre les traita bien differemment. Il leur dit durement, que les vrais auteurs de la sédition étoient ceux qui avoient les premiers jetté des pierres aux gens du Duc de Guise, & que ce Duc n'étoit pas d'humeur à souffrir

pa-

patiemment de pareils outrages. Beze répliqua: Que quand la chose seroit ainsi, le Duc de Guise auroit dû employer le grand crédit qu'il a auprès de S. M. pour se faire rendre justice, & ne pas abandonner à ses gens le soin de venger l'injure, qu'il prétendoit avoir reçûë. Puis adressant la parole au Roi de Navarre, il lui dit: Qu'il avoit l'honneur d'être le député d'une Eglise, dont le propre caractere n'est pas de faire des injures, mais de les souffrir; qu'au reste le Roi de Navarre devoit sçavoir, que cette Eglise étoit une espèce d'enclume, sur laquelle jusques a present plusieurs marteaux avoient été brisés.

Entrée du Duc de Guise dans Paris.

Sur ces entrefaites, le Duc de Guise, sans avoir vû le Roi, & malgré la Reine, vint à Paris, accompagné du Connétable de Montmorency, du Duc d'Aumale son frere, & du Maréchal de S. André. Il entra dans la ville par la porte S. Denis, quoiqu'en venant de Nanteuil, il eût du entrer par la porte S. Martin, & que c'eût été le chemin le plus court. Ses ennemis releverent cette circonstance, & observerent que le Duc avoit, ce semble, voulu sonder les dispositions du peuple, & agir comme un homme qui se frayoit déjà le chemin à la souveraine puissance. Car on sçait, que quand nos Rois viennent en cérémonie dans cette Capitale, ils y entrent par la porte S. Denis. Ce qui causa plus de jalousie, & rendit le Duc de Guise plus odieux, c'est que dans un tems si critique & si fâcheux, où tout étoit en désordre, on vit venir au devant de lui, à la tête des Echevins, Guillaume Marle de Versigny Prevôt des Marchands, homme qui n'avoit pas de mauvaises intentions, mais trop facile, & qui se laissoit conduire. Ils marquerent au Duc, combien sa présence les rassuroit; & quelques-uns du menu peuple firent des acclamations & des cris de joye, comme on a coûtume de faire aux entrées des Rois.

La Reine allarmée a recours au prince de Condé.

La Reine ressentit vivement cette réception du Duc de Guise. Déjà depuis long-tems agitée de mille pensées differentes, & ne sçachant quel parti prendre, elle craignoit le Triumvirat (c'est le nom qu'on donna à l'union du Duc de Guise, du Connêtable & du Maréchal de S. André.) Elle appréhendoit que ces trois hommes, sous le prétexte spécieux de défendre la Religion de nos Ancêtres contre les entreprises des Novateurs, ne devinssent assez puissans, pour s'emparer de la souveraine autorité, & pour se rendre les maîtres du Roi, & par conséquent de sa mere. Elle eut donc recours à la seule ressource qui lui restoit; elle recommanda au Prince de Condé le Roi, la mere, les enfans, & généralement tout le Royaume: elle l'exhorta à employer les forces de ses amis, pour repousser les efforts de ceux qui lui étoient opposés: & afin de lui donner des marques plus assurées de sa consideration & de sa confiance, elle lui en écrivit plusieurs fois. La négociation cependant étoit toûjours secrete, & la Reine ne traitoit avec le Prince que par des émissaires; de peur qu'on ne la soupçonnât de favoriser la nouvelle Religion, qu'elle ne perdît l'affection du peuple, & de la plus grande partie de la Noblesse, & qu'enfin on ne lui ôtât l'administration des affaires, & la régence du Royaume.

CHARLES IX. 1562.

Elle se retire à Melun.

Cependant la Reine, pour se mettre en sûreté, se retira à Melun avec le Roi de Navarre. Le Prevôt des Marchands y vint avec Claude Marcel, un des Echevins de Paris le plus aimé du peuple. Ils représenterent, que la présence du Prince de Condé mettoit la ville dans un très-grand danger, & qu'il étoit absolument nécessaire que le Roi & la Reine y vinssent au plutôt. Ils demanderent encore, que puisque le Prince de Condé avoit avec lui un grand nombre de gens armés, on rendît aux bourgeois de Paris les armes, que le Connêtable avoit fait porter quelque tems auparavant à l'Hôtel de Ville. La Reine ne refusa pas de retourner à Paris, mais elle remit le voyage à un autre tems. Le Chancelier lui conseilla d'accorder sur le champ le second article; bien persuadé que, si elle le refusoit, les Parisiens ne laisseroient pas de faire malgré elle, ce qu'ils la prioient de leur permettre. De Melun la Régente vint à Fontaine-bleau, pour y déliberer sur ce qu'elle feroit: car elle balançoit si elle iroit à Orleans, où le Prince de Condé devoit se retirer, comme Jean de Hangest sieur d'Yvoy l'en avoit assuré; où si elle iroit à Paris faire tête à ses ennemis, armée de tout son crédit & de toute la puissance Royale, dont elle étoit dépositaire.

Ensuite à Fontaine-bleau.

Le Triumvirat avoit engagé le Roi de Navarre à venir de Melun à Paris, & ce Prince logeoit chez le Connêtable. Là on tenoit tous les jours un Conseil, qu'on appelloit le Conseil Royal, où le Prince de Condé n'étoit point admis. On y fit venir le Cardinal de Bourbon, pour commander dans la ville, à la place du Duc de Montmorency, qu'on dépouilla alors de ses fonctions de Gouverneur, du consentement & de l'avis même du Connêtable, qui sçavoit que son fils étoit trop attaché à la Reine & au Prince de Condé, pour embrasser le parti qui leur étoit contraire. Tout se disposoit à une guerre ouverte: le Cardinal de Lorraine, habile dans l'art de feindre, faisoit sans cesse répandre de faux bruits: on écrivoit de toutes les Provinces que les Protestans avoient insulté & maltraité en plusieurs endroits les Catholiques, & on aigrissoit tellement les peuples, qui avoient les armes en main, qu'on ne pouvoit plus les contenir. Le Prince de Condé sentant d'une part le danger où il se trouvoit, & les troubles que sa présence causoit à Paris, mais ne voulant pas de l'autre paroître abandonner son parti, & céder honteusement à ses ennemis, fit entendre au Cardinal de Bourbon son frere, que pour rassûrer la ville de Paris, il étoit prêt d'en sortir, à condition que le Duc de Guise & ses amis en sortiroient aussi dans le même moment; ainsi chacun sortit de son côté. Le Prince de Condé se retira à Meaux, & de-là à la Ferté-Aucoul, petite place sur la Marne; qui lui appartenoit. Le Duc de Guise s'en alla avec une nombreuse suite à Fontainebleau trouver le Roi & la Reine. Aussi-tôt le Prevôt des Marchands & les Echevins reçurent une garnison de quinze cens hommes, ce qu'ils avoient toûjours constamment refusé, tandis que le Duc de Montmorency commandoit dans Paris.

Dispositions à une guerre civile.

Le Prince de Condé se retire à Meaux.

Le Duc de Guise va trouver le Roi & la Reine à Fontainebleau.

Le Duc de Guise emmena avec lui un grand nombre de gens armés, pour faire montre de ses forces. Il se flattoit par-là que la Reine, naturellement timide, comparant l'un & l'autre parti, seroit forcée, malgré son incli-

inclination, de se mettre du côté du plus fort & du plus puissant, qui étoit celui des Guises, & de renoncer à celui du Prince de Condé, qui étoit beaucoup plus foible. Il ne fut pas trompé dans son espérance: car la Reine, avant que de se déterminer, s'étoit fait informer avec soin, des troupes, de l'argent, & des forces des Protestans, pour sçavoir sur quoi le Roi & elle pouroient compter, s'ils se mettoient entre leurs mains: mais elle ne put rien sçavoir de certain. On lui dit seulement qu'il y avoit en France 2150. Eglises, (c'est le nom qu'ils donnoient à leurs Prêches) dont les députés promettoient de consacrer leurs biens & leurs vies, & de prendre les armes, pour le service du Roi, de la Reine & de ses enfans, & pour fournir aux besoins de l'Etat, pourvû qu'on leur accordât la liberté de s'assembler. La Reine voulant entrer dans un plus grand détail, ceux qui étoient à la tête du parti regarderent ces recherches, comme des effets d'une vaine curiosité & de l'inquiétude de la Reine; & croyant que les promesses, qu'ils lui avoient faites, suffisoient pour la fixer & la tirer de l'embarras où elle étoit, ils ne voulurent pas donner une plus parfaite connoissance de leurs secrets à une femme, dont ils appréhendoient l'irrésolution & l'inconstance.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince de Condé venant à la Cour, comme il l'avoit promis à la Reine, prit son chemin par le pont de S. Cloud qui est à deux lieuës de Paris. Dès qu'on l'eut appris à Paris, le peuple, qui se laissoit emporter jusqu'à la fureur par la connivence du Magistrat, courut aux armes, & se prépara comme s'il avoit eu un siége à soûtenir. L'allarme ne fut pas moins grande à la Cour. La Reine se voyoit comme assiegée avec le Roi, par les troupes du Triumvirat: elle avoit tout lieu de craindre que l'arrivée du Prince de Condé n'excitât une dangereuse guerre, & ne sçachant à quoi se déterminer dans une si facheuse perplexité, elle consultoit en vain le Chancelier sur ce qu'elle avoit à faire. Le Triumvirat étoit d'avis de se saisir du Roi & de la Reine, avant que le Prince fût venu, & de les mener à Paris.

Le Triumvirat se rend maître du Roi & de la Reine.

On convint néanmoins, que S. André feroit une nouvelle tentative auprès de la Reine, qui étoit encore irrésoluë, & qu'ils s'efforceroient de l'attirer, s'il étoit possible, dans leur parti, en lui faisant voir que la guerre avec le Roi d'Espagne son gendre étoit inévitable, si elle accordoit aux Protestans la liberté de s'assembler, & de faire de plus grand progrès dans le Royaume. „ Il ne faut pas s'imaginer, lui disoit-on, qu'une nation „ aussi ambitieuse laisse échapper une occasion si favorable, qu'elle a en„ tre les mains. Il s'agit de la Religion: le prétexte est spécieux, & il „ ne lui en faut pas d'avantage, pour se justifier dans l'esprit du Pape, & „ des autres Princes d'Italie. Le Royaume de France est affoibli par les „ dernieres guerres, & par les maux que lui causent les nouvelles fac„ tions: le Roi dans un âge si foible n'est guére en état de se défendre. „ Quelque inclination que les Espagnols puissent avoir pour la paix, ne „ sont-ce pas là des motifs très-capables de les déterminer à nous faire la „ guerre?

S. André tache d'attirer la Reine à son parti.

Comme la Reine étoit encore en balance, & qu'il y avoit à craindre, que

Le Tri-

CHARLES IX. 1662.

que si le Prince de Condé arrivoit, le Chancelier ne lui persuadât de se tourner de son côté. Le Duc de Guise crut que, dans une affaire de cette importance, il faloit lever toutes les difficultés par un coup d'éclat. Il conseilla donc au Roi de Navarre, qu'il gouvernoit à son gré, de dire fermement à la Reine, qu'il sçavoit que le Prince de Condé son frere venoit dans le dessein de se rendre maître du Roi & de sa mere; qu'ainsi il avoit résolu d'emmener le Roi à Paris, où elle le suivroit, s'il lui plaisoit. Ainsi sans lui donner le tems de délibérer, on fit sur le champ marcher les bagages, & on vint à Melun, où la Reine fut obligée de les suivre. Le Triumvirat fit loger le Roi dans le château, & ils ordonnerent à la garde, dont ils disposoient, de veiller & de faire soigneusement le guet: car ils appréhendoient qu'on ne profitât du tems de la nuit pour enlever le Roi.

Triumvirat emmene le Roi & la Reine à Melun.

Embarras de la Reine.

La Reine passa toute la nuit à délibérer secrettement avec des personnes de confiance; & elle le fit avec d'autant plus de soin & d'attention, qu'il s'agissoit de la sûreté du Roi & de son Royaume, qu'il y avoit un extrême danger à prendre un mauvais parti, qui ne pouvoit être que très-pernicieux à l'Etat, & qu'enfin il faloit prendre une derniere résolution, parce qu'il n'y auroit plus moyen de changer. Cette Princesse prit en même tems la précaution d'avoir un bateau tout prêt, pour tromper la garde, & enlever le Roi, si on prenoit ce parti. Les partisans du Triumvirat de leur côté veilloient, afin qu'on ne leur enlevât pas le Roi & la Reine, parce qu'ils jugeoient bien que le parti qui les auroit de son côté, ne manqueroit pas de donner à l'autre le titre odieux de rebelles.

Le lendemain les esprits n'étant pas encore bien remis de la peur, qu'on avoit euë de part & d'autre, la Reine parla aux Conféderés, c'est-à-dire au Triumvirat, & leur promit tout ce qu'ils voulurent. Elle crut par ces promesses avoir obtenu la liberté de retourner à Fontaine-bleau, où elle auroit eu le tems de délibérer à loisir, & peut-être même de s'aboucher avec le Prince de Condé. Mais le Duc de Guise, qui connoissoit parfaitement cette Princesse, trompa bien-tôt son espérance. Il lui fit dire par le Roi de Navarre, qu'il faloit, sans differer, partir pour Paris, & en même tems on lui montra les lettres du Prevôt des Marchands, qui mandoit que, si le Roi ne venoit incessamment, la ville de Paris étoit dans un très-grand danger.

On conduit le Roi & la Reine au chateau de Vincennes.

Le Roi, la Reine, & Alexandre Duc d'Orleans son frere (1) vinrent le même jour au château de Vincennes, à une lieuë de Paris, mais ce ne fut pas sans donner des marques de leur douleur. Le Roi sur-tout fit voir la foiblesse de son âge, en versant des larmes, comme si on l'eût enlevé par force, pour le conduire en prison. Le Connêtable prit les devans, & arriva le soir à Paris. Le lendemain dès le matin, faisant sa ronde dans la ville avec des gens armés, il fit arrêter & conduire en prison Pierre Ruzé, Avocat en Parlement, homme hardi & entreprenant, qui dans la derniere Assem-

Expeditions du Connêtable.

(1) Il fut depuis nommé Henri Duc d'Anjou, & fut ensuite Roi de Pologne & de France, sous le nom de Henri III.

Assemblée tenuë à Paris, pour députer aux Etats, s'étoit attiré l'indignation de tous les Grands, par la manière insolente dont il avoit parlé. Ruzé demanda, par quelle autorité, & par l'ordonnance de quel juge on le menoit en prison. On lui répondit, que tout le monde devoit sçavoir, qu'en l'absence du Roi de Navarre, & après lui, le Connétable avoit le droit de commander souverainement. Le Connétable mit ensuite ses gens en bataille, & marcha hors la porte S. Jaques à un lieu nommé le Temple de Jerusalem (1), où les Protestans tenoient leurs assemblées. Là il fit une espece de bucher de la chaire du Prédicateur & des siéges, & y fit mettre le feu, au grand contentement du peuple, qui assista à cette expédition; après quoi le Connétable rentra comme en triomphe dans Paris. L'après-dînée il alla à Poppincour, dans un autre endroit qui apartenoit aux Protestans, au-delà de la porte S. Antoine, & y ayant fait mettre le feu, qui consuma plusieurs maisons voisines, il rentra dans la ville comme il avoit fait le matin, aux acclamations de la populace. Tandis que les uns le complimentoient dans les ruës & dans les places par où il passoit, comme s'il avoit remporté quelque grande victoire, les autres, en grand nombre, étoient indignés de voir le Chef de la milice Françoise chercher bassement à gagner l'affection d'un vil peuple, en faisant des actions qui le rendoient vraîment méprisable, & dont il ne remporta que des plaisanteries, des railleries & des satyres cruelles. Le peuple abandonné ainsi à une licence effrenée maltraitoit dans les ruës les plus gens de bien, & outrageoit tous ceux dont la Religion lui paroissoit suspecte. Cependant on n'en vint pas encore jusqu'à répandre le sang.

On propose au Conseil de declarer la guerre au Prince de Condé.

Le lendemain les Triumvirs ne trouvant pas le Roi, la Reine, & le Duc d'Orleans assez en sûreté hors la ville, ou plutôt, comme on disoit, ne se croyant pas encore assez maîtres de leurs personnes, les emmenerent de Vincennes à Paris. Alors on assembla le Conseil au Louvre, où le Roi logeoit, & on y proposa de declarer la guerre au Prince de Condé & à ceux de son parti. Le Chancelier de l'Hôpital s'y opposant fortement, le Connétable dit, qu'un homme de robe ne devoit pas assister aux Conseils de guerre: le Chancelier répliqua, que si lui & ses semblables ne sçavoient pas faire la guerre, ils sçavoient au moins parfaitement décider quand il la faloit faire. Cependant comme les conseils violens du Triumvirat l'emportoient sur les raisons, le Chancelier, comme suspect, fut exclus du Conseil où l'on delibéroit sur cette affaire, & on y fit entrer Claude Gouffier, Marquis de Boisy, Grand-Ecuyer de France, & Honorat de Savoye, Comte de Villars, proches parens du Connétable, Louis Prevôt de Sansac, & enfin, à la recommendation du Roi de Navarre, les deux de sa maison que nous avons vûs si bien servir leur maître, Philippe de Lénoncourt Evêque d'Auxerre, & François d'Escars.

Le Prince de Condé s'empare de la ville d'Orleans.

Le Prince de Condé, qui venoit à la Cour, ayant appris que la Reine par légereté, par crainte, ou par force, avoit changé, & s'étoit retirée à Paris

(1) Lieu appellé Jerusalem sur les fossés de la porte St. Jaques.

CHARLES IX. 1562.

Paris avec le Roi, vit bien que le parti de ses ennemis, qui l'avoient prévenu & qui avoient amené le Roi avec eux, étoit le plus fort : mais comme il s'étoit trop avancé pour pouvoir reculer avec sûreté, considerant que le sort en étoit jetté & qu'il n'y avoit plus de retour, il marcha vers Orleans, & donna ordre en chemin à l'Amiral de Coligny, frere de d'Andelot qui avoit pris les devants, de le suivre.

Innocent Tripier de Monterud (1), Lieutenant de Roi, commandoit dans la ville, sous les ordres de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, qui en étoit Gouverneur. Dans le tems que la Reine balançoit, & ne sçavoit quel parti prendre, Monterud avoit paru favoriser les Protestans, & leur avoit confié indifféremment, comme aux Catholiques, la garde de la ville: mais aussi-tôt qu'il eut appris que le Roi avoit été amené à Paris, & que le Triumvirat avoit forcé la Reine à se ranger de leur côté, il changea de sentimens & de dispositions. Soupçonnant qu'il y avoit quelque dessein formé sur Orleans, il y fit entrer peu-à-peu des gens sûrs, que Philibert de Marcilly de Cipierre lui envoyoit, & il espéra que, fortifié de ces secours, il pourroit conserver la ville, quoiqu'il sçût que le parti Protestant y étoit le plus fort.

D'Andelot entre secretement dans Orleans.

D'Andelot étant entré dans Orleans avec très-peu de monde, les Protestans, qui avoient été tranquilles, commencerent à se montrer, à courir de tous côtés, à s'attrouper, & à delibérer ensemble. Ils s'emparerent de la porte S. Jean, par le moyen de trois cens hommes qu'on avoit mis en embuscade. Monterud y accourut aussi-tôt, mais envain; parce que d'Andelot, qui s'étoit jusqu'alors caché, parut, après avoir fait avertir le Prince de Condé de venir avec toute la diligence possible. Ce Prince étoit encore à Angerville, où la Reine l'amusoit par des couriers qu'elle lui envoyoit sans cesse, pour lui faire espérer un accommodement, tandis qu'elle avoit donné ordre à Jean d'Estrées, Grand-Maître de l'artillerie de France, de se rendre à Orleans par un autre chemin, pour s'opposer aux entreprises des Protestans. Comme d'Andelot envoyoit courier sur courier pour presser le Prince, il se mit en marche avec plus de deux mille Cavaliers, en y comprenant les valets, les goujats, & tous ceux de sa suite qui étoient à cheval. Ce fut un spectacle bien surprenant pour ceux qui se trouverent sur le chemin d'Orleans, & qui ne sçavoient pas dequoi il s'agissoit, de voir un si grand nombre de gens à cheval courir à brides abattuës: on ne pouvoit s'empêcher de s'étonner & de rire, voyant les uns tomber de cheval, & les autres laisser tomber leurs manteaux, leurs chapeaux, leurs valises, & tous leurs bagages, dont le chemin étoit couvert. Le Prince ayant appris à quelque distance d'Orleans, que d'Andelot s'en étoit rendu maître, s'arrêta pour prendre haleine, & entra à petit pas dans la ville. Monterud demanda aussi-tôt la permission d'en sortir, & il l'obtint.

Le Prince de Condé s'y rend en diligence.

Accident arrivé à la

Le Prince de Condé avoit laissé à Meaux la Princesse son épouse, grosse de

(1) Le P. Daniel dit, *Monterean.*

de sept mois, avec ses enfans. Le même jour que le Prince partit, qui étoit le jour de Pâques, la Princesse partit aussi pour aller à Muret: mais ayant rencontré une Procession près de Lisy sur la riviere d'Ourque (1), ses pages, non contens de passer sans respect & sans saluer la Croix, outragerent les païsans de paroles & de railleries piquantes. Ceux-ci les poursuivirent à coups de pierres jusqu'à la litiere où étoit la Princesse, qui en fut si effrayée, qu'on eut de la peine à la conduire jusqu'à Gandeluz. Là elle accoucha avant terme de deux garçons, qui furent nommés Charles & Louis. Louis mourut peu de tems après; Charles fut dans la suite fait Cardinal, & vécut jusqu'à trente-deux ans.

CHARLES IX. 1562. Princesse de Condé,

La Princesse de Condé, après ses couches, s'en alla à Muret, & fut ensuite trouver le Prince son mari à Orleans, avec Henri Marquis de Conty leur fils aîné, âgé environ de neuf ans. Madeleine de Mailly, mere de la Princesse de Condé, choisit pour son domicile la ville de Strasbourg, comme un azile où elle pouvoit être tranquille durant la guerre. Elle s'y retira avec les autres enfans du Prince, François, les deux jumeaux, & sa fille. On l'y reçut avec tous les honneurs qui lui étoient dûs, & elle y travailla utilement à solliciter les secours qu'on avoit promis au Prince son gendre.

Le Prince écrit d'Orleans à toutes les Eglises Protestantes du Royaume.

Ce Prince, après avoir rétabli l'ordre & la tranquillité dans la ville d'Orleans, écrivit le 7 d'Avril à toutes les Eglises Protestantes du Royaume. Il leur mandoit de lui envoyer promptement tout ce que le parti avoit de forces, & de les confier aux Gentilshommes de sa suite, qu'il avoit envoyés pour les emmener. Il exhortoit ceux qui n'avoient pas de soldats, de faire des levées d'argent, pour fournir aux fraix d'une guerre qu'il étoit forcé d'entreprendre uniquement contre ceux qui tenoient le Roi dans une espece de captivité, & qui abusoient de l'autorité Royale pour violer la foi des Edits & troubler le repos public. Les Ministres Protestans écrivirent aussi d'Orleans aux Eglises des Provinces.

Manifeste de ce Prince.

Le lendemain 8. d'Avril, il parut un Mémoire, dans lequel le Prince de Condé exposoit au long les raisons qui le forçoient à prendre les armes contre le Triumvirat. Reprenant les choses de plus haut, il montroit que le but de ses adversaires, dans toutes leurs démarches, avoit été d'ôter à ceux qui vouloient embrasser une doctrine plus pure, la liberté de conscience que le Roi leur avoit accordée par ses Edits. Il le prouvoit en détail, par la retraite des Guises & du Connétable, qui s'étoient éloignés de la Cour peu de tems avant qu'on y deliberât sur les affaires de la Religion; par le dessein que le Duc de Nemours avoit formé dans le même tems, d'emmener Alexandre, frere de S. M, en Savoye ou en Lorraine; par cet horrible massacre de Vassy, dont l'impunité avoit été comme le signal de la sédition & de la guerre qu'on vouloit exciter dans toutes les parties du Royaume; par le retour des Conjurés à Paris, sans avoir salué le Roi & la Reine; par le refus que le Duc de Guise avoit fait de se rendre à Monceaux, où étoit la Cour, quoique la Reine, qui étoit avec le Roi, lui eût mandé d'y venir;

(1) Ou Oure.

CHARLES IX. 1562.

nir; par l'insolence du Connétable, qui venant à Paris & rencontrant le Roi sur le chemin de S. Dénis, étoit passé auprès de S. M. sans lui donner aucune marque de respect, comme s'il eût passé devant quelque équipage inconnu, quoique Sansac l'eût averti que le Roi y étoit; par la réponse fiere & arrogante que S. André fit à la Reine lorsqu'il reçut les ordres du Roi pour aller dans son Gouvernement; par le conseil qu'ils avoient tenu chaque jour à Paris, & qu'ils avoient appellé Conseil Royal, quoique le Roi, la Reine, & le Prince de Condé, qui étoit alors dans la ville, n'y fussent point présens; enfin par la servitude dans laquelle ils retenoient le Roi & la Reine, dont ils ne s'étoient rendus maîtres que pour couvrir leurs pernicieux desseins du voile spécieux de l'autorité Royale. „ Il n'y a per-„ sonne, disoit le Prince dans ce Mémoire, qui ne voye par ces démar-„ ches de quel esprit le Triumvirat est animé, & quel est le dessein de „ ceux qui le composent. C'est d'abord d'établir leur fortune sur les rui-„ nes du Royaume; de s'emparer ensuite de toute l'autorité & de toutes les „ forces de la Royauté; d'opposer le nom respectable du Roi à ceux qui „ sont les vrais vengeurs de la tranquillité publique & de la Majesté „ Royale; de dominer seuls souverainement en tous lieux; de rendre „ odieux le Prince de Condé; de faire casser les Edits, ou de les rendre „ inutiles, & de disposer à leur gré des loix & des reglemens, même de „ ceux qui ont été faits par tous les Ordres du Royaume. „

Le Prince de Condé protestoit ensuite, qu'il ne prenoit les armes par aucun motif d'intérêt particulier, mais pour satisfaire à ce qu'il devoit à Dieu, au Roi, & à sa chere patrie; pour tirer le Roi, la Reine, & la famille Royale de la captivité où on les retenoit injustement; pour faire exécuter les Edits de Sa Majesté, & en particulier celui qui avoit été donné au mois de Janvier dernier; pour empêcher que les nouveaux Ministres, qui s'étoient emparés du gouvernement, n'employassent à d'autres usages les sommes que tous les Ordres du Royaume avoient levées & destinées à payer les dettes de l'Etat; ou pour les forcer à les restituer, s'ils les avoient diverties: il ajoûtoit, que lui & les siens feroient la guerre à leurs propres dépens. Il avertissoit tous ceux qui aimoient la paix & la tranquillité publique, de ne se pas laisser surprendre par les Edits, Declarations, Ordonnances, Lettres patentes, & généralement par tout ce qui paroîtroit au nom du Roi, quand même il seroit muni de son sceau, tant que Sa Majesté & la Reine sa mere seroient au pouvoir de leurs ennemis. Il declaroit que, pour le Roi de Navarre son frere, il le regarderoit toûjours comme la personne à qui, après le Roi & la Reine, il devoit le plus de respect & d'obéissance, & qu'il ne s'écarteroit jamais de ce juste devoir. Il supplioit ensuite la Reine, au nom des Grands, de la Noblesse, & de tous les Ordres du Royaume, de se transporter dans quelque lieu où elle fût parfaitement libre & à l'abri des armes qui l'environnoient de toutes parts; de vouloir bien sans prévention juger la cause de l'un & de l'autre parti; d'ordonner au Duc de Guise, à ses freres, au Connétable, & à Saint-André, de mettre bas les armes & de se retirer; & il assuroit Sa Majesté, que quoiqu'il fût bien d'une autre condition, il se retireroit aussi-tôt, & feroit re-

retirer les siens, chacun chez soi ; aux conditions que le Roi seroit remis en liberté ; que ceux qui avoient droit d'entrer au Conseil du Roi, y seroient admis, & y diroient librement leurs avis ; qu'on feroit observer les Edits, & principalement celui de Janvier, jusqu'à ce que le Roi fût en âge de terminer par lui-même cette grande affaire, suivant les loix de l'Etat.

Enfin il protestoit de nouveau, que si on refusoit des conditions si justes & si équitables ; si le Triumvirat continuoit à faire violence au Roi, à la Reine & à son Conseil, à abuser du nom & de l'autorité de Sa Majesté, & à vexer & tourmenter ses sujets, le Prince de Condé & ceux de son parti ne pourroient le souffrir : qu'on ne pourroit au reste lui imputer les calamités & les desastres que causeroit cette guerre ; qu'il chargeoit ceux qui en étoient les vrais auteurs, de toute l'exécration publique ; & qu'il sçauroit faire tomber sur leurs têtes criminelles toute la punition qu'ils méritoient.

Il écrit aux Princes Protestans d'Allemagne.

Deux jours après, le Prince de Condé écrivit aux Princes Protestans d'Allemagne ; il leur fit écrire aussi par les Ministres François, afin de ne leur laisser aucun doute sur la vérité de ce qu'il leur mandoit. Il leur députa en même tems des Gentilshommes, pour les informer plus amplement des raisons qui l'avoient engagé à prendre les armes. Il les prioit par ses lettres de ne pas abandonner le Roi, la Reine & tout le Royaume dans un besoin si pressant ; de ne se pas laisser prévenir par les fausses imputations de ses ennemis ; mais de soutenir & d'appuyer de toutes leurs forces une guerre qu'il n'avoit entreprise que pour la gloire de Dieu & le salut du Roi & du Royaume.

Traité fait entre le Prince & ses confédérés.

On vit aussi-tôt paroître une copie du Traité qu'il avoit fait avec ses Confédérés, pour faire rendre au Roi la liberté de sa personne, & à ses sujets celle de leurs consciences. La formule, qui les engageoit les uns aux autres, avoit été dressée & signée quelque tems auparavant ; mais elle ne fut publiée que le 11. d'Avril. Le Prince & les Seigneurs ses Confédérés, après s'être expliqués sur les vûës de leur confédération, qui étoient de conserver, de maintenir, de défendre & d'assûrer contre les entreprises & les violences de certains esprits brouillons & turbulens, l'obéïssance dûë au Roi, selon Dieu, l'autorité de la Reine comme Régente, les loix du Royaume, & les Edits du Roi, juroient & promettoient, Que pour parvenir à ces fins, ils employeroient leurs vies & leurs biens : Que leur Traité dureroit jusqu'à ce que le Roi eût atteint l'âge competent pour gouverner par lui-même : Qu'ils ne souffriroient jamais qu'on fît rien contre l'honneur de Dieu, & contre les Edits de Sa Majesté : Qu'ils empêcheroient le culte vain & superstitieux, les blasphêmes & toutes les paroles contraires au respect qui est dû à Dieu, les débauches des femmes, les vols, les brigandages, la profanation & le pillage des temples, & en général tout ce qui étoit défendu par la loi Divine & par le dernier Edit de Janvier.

Par le même acte, on reconnoissoit & on declaroit le Prince de Condé,

CHARLES IX. 1562.

légitime protecteur & défenseur du Royaume de France; & en cette qualité on lui promettoit obéïssance; à lui, ou à celui qu'il nommeroit pour remplir sa place, lorsque la maladie ou quelqu'autre bonne raison ne lui permettroit pas d'agir par lui-même: on s'engageoit pour l'exécution du Traité, de lui fournir les armes, les chevaux, l'argent, & tout ce qui étoit nécessaire pour faire la guerre; de se rendre au premier ordre du Prince ou de son Lieutenant; de les suivre, & d'aller par-tout où ils commanderoient d'aller. Enfin on se soûmettoit à toute sorte de peines & de supplices, si l'on manquoit en quelque chose à son devoir.

On comprit dans le Traité de confédération tous les Conseillers ou Ministres du Roi, & on n'en excepta que ceux qui avoient enlevé par force le Roi & la Reine, & qui les retenoient en captivité. Ils y étoient traités, & on promettoit de les regarder toûjours comme des traîtres & des criminels de lèze-Majesté. Pour justifier ce Traité, le Prince de Condé & ses Confédérés publierent un Traité contraire, fait par les Triumvirs conjurés. Traité qu'ils assuroient avoir été confirmé par le Concile de Trente, dès qu'il avoit été assemblé.

Traité imputé au Triumvirat.

Suivant ce Traité, „ Philippe Roi d'Espagne, établi Chef de la confédération, devoit commencer par se plaindre de ce que le Roi de Navarre souffroit au grand préjudice de la France & des Etats voisins, que le venin des nouvelles Sectes se glissât & fit de grands progrès dans un Royaume auparavant très-florissant. Pour lui faire abandonner un parti si pernicieux, Philippe usera d'abord de caresses, & il le flattera de la restitution de la Navarre: il employera ensuite les menaces; & si ce Prince ne se rend pas, il levera une puissante armée, pour s'emparer des restes du Royaume de Navarre, dont on donnera une partie au Duc de Savoye. Si le Roi de Navarre employe le secours des Sectaires, le Duc de Guise levera aussi une forte armée, pour lui faire la guerre du côté de la France, afin qu'attaqué de toutes parts, ce Prince soit promptement accablé. On armera les Suisses contre les Suisses, les cinq Cantons Catholiques contre les Cantons Protestans. Cette armée sera entretenuë aux dépens du Pape, & commandée par le Duc de Savoye. Le Duc de Ferrare avec une autre armée, composée d'une partie de celle d'Espagne & des troupes du Pape, attaquera Geneve, qui est la forteresse de la nouvelle Secte, & toutes les places situées sur le lac de Geneve, & passera tous les habitans au fil de l'épée. L'Empereur, les Evêques, & les Princes de l'Empire empêcheront que les Protestans ne fassent pendant tout ce tems-là aucunes levées en Allemagne. On ne mettra point les armes bas, qu'on n'ait entierement détruit tous les Sectaires de France, & qu'on n'ait absolument éteint la branche des Bourbons, de peur qu'il ne reste quelqu'un d'un si mauvais sang qui puisse un jour venger sa maison. L'Hérésie étant abolie en France, il ne sera pas difficile à l'Empereur & au Roi d'Espagne de l'abolir aussi en Allemagne: ainsi toutes les Sectes étant éteintes, on fera

„ ren-

„ rentrer toute l'Europe dans l'obéïssance du siége de Rome. Comme „ cette guerre sera entreprise pour la gloire de Dieu, les Cardinaux & tous „ les autres Ecclésiastiques d'Italie seront obligés de donner la plus grande „ partie de leurs revenus ; & le Duc de Guise avancera tout l'argent qui „ reviendra des biens confisqués sur les proscrits de France, & qu'on s'obli„ gera, par une bonne caution, de rendre après la fin de la guerre. Il sera „ libre aux Prêtres de s'engager dans cette milice sacrée sans aucun scru„ pule, & sans craindre d'encourir les peines portées par les saints Ca„ nons.

CHARLES IX. 1562.

Quoiqu'on ait bien des raisons de douter de la réalité de ce Traité, il est difficile d'exprimer quelles impressions il fit & quels mouvemens il excita dans ces esprits crédules qui sont frappés de tout ce qu'on débite de nouveau, non seulement en France, mais en Allemagne & dans tout le Nord. Le même jour que fut publiée à Orleans la protestation du Prince de Condé, c'est-à-dire le 7. d'Avril, on publia dans Paris un Edit, par lequel le Roi & la Reine sa mere declaroient que le bruit répandu de leur captivité étoit faux & calomnieusement controuvé par le Prince de Condé, qui cherchoit à colorer ses pernicieux desseins; qu'ils étoient venus à Paris de leur plein gré, sans y avoir été contraints, pour y delibérer sur les moyens de calmer les troubles, & apporter des remedes propres & convenables aux maux de l'Etat.

Le Roi & la Reine declarent qu'ils ne sont pas en captivité.

Trois jours après, c'est-à-dire, le même jour qu'on publia dans Orleans le Traité du Prince de Condé avec les Confédérés, la crainte & les soupçons étant augmentés, & n'y ayant plus lieu d'attendre aucun accommodement avec les Protestans, pour leur ôter tout prétexte de continuer leur soulevement, de l'avis de la Reine, du Roi de Navarre, des Cardinaux de Bourbon & de Guise, du Duc de Guise, du Connétable de Montmorency, & du Duc d'Aumale, en présence du Chancelier de l'Hôpital & des Maréchaux de Saint-André, de Brissac & de Montmorency, on donna un autre Edit, qui fut addressé, non au Parlement, mais aux Juges & Magistrats subalternes, par lequel Sa Majesté confirmoit l'Edit de Janvier; accordoit de nouveau une abolition du passé, promettoit de l'oublier, & défendoit de faire aucune peine à qui que ce fût, à raison de ce qui étoit passé, ou pour cause de Religion; donnoit aux Protestans la liberté de s'assembler & de prêcher publiquement en tous lieux, excepté dans la ville de Paris, ses fauxbourgs, & ce qu'on appelle sa banlieuë, où il étoit expressément défendu de faire des assemblées, de célébrer les mystères, & d'administrer les Sacremens, autrement que selon les rits & les usages anciennement reçus.

Edit qui renouvelle & étend l'Edit de Janvier.

La Reine avoit auparavant envoyé Jaques d'Angennes de Rambouillet vers les Princes d'Allemagne, pour traiter des moyens de célébrer au plutôt le Concile de Trente (1). D'Angennes envoya le 12. d'Avril copie de ses

Jaques d'Angennes est envoyé aux Princes d'Allemagne.

(1) Et pour les exhorter à y envoyer des Ambassadeurs & des Théologiens. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

ses lettres & de ces moyens à Wolfgang, Comte Palatin, qui étoit à Naumbourg (1) sur le Danube; & il l'exhorta à prendre fortement à cœur la grande affaire de la reforme de la Religion.

Massacre des Protestans à Sens.

Dans le même tems il se fit à Sens un cruel massacre des Protestans, à l'instigation de Robert Hemard, Lieutenant criminel. On crut que le Cardinal de Guise, Archévêque de Sens, en avoit été informé; & on ajoûta, pour le rendre plus odieux, qu'il avoit assisté au massacre de Vassy. On avoit fait courir le bruit que les Protestans avoient résolu dans un conseil secret, d'entrer dans les églises & de les piller. La populace devenuë furieuse à cette nouvelle, en massacra cruellement, ou en jetta dans la riviere d'Yonne, qui passe devant la ville, plus de cent de toute condition & de tout sexe. Elle pilla un grand nombre de maisons, démolit jusqu'aux fondemens l'édifice où ils s'assembloient hors la ville, & arracha toutes les vignes des environs qui leur apartenoient.

Le Prince de Condé écrivit à la Reine le 19. d'Avril, & se plaignit très-amèrement de ce cruel procedé. Mais comme on recevoit tous les jours de toutes les Provinces du Royaume des nouvelles de pareilles cruautés, exercées par les Protestans contre les Catholiques, on crut qu'on pouvoit pour le présent ne pas rélever cette action, & on regarda ces hostilités qui se commettoient des deux côtés, comme des représailles plutôt que comme des crimes. En effet dans le même tems les Protestans s'emparerent de la plus grande partie des villes, & ils ne purent en bien des lieux s'en rendre maîtres sans verser du sang & sans profaner les temples, quoique leurs Chefs parussent d'abord agir avec quelque modération.

Lettre du Prince de Condé à l'Empereur.

Fréderic Electeur Palatin ayant écrit au Prince de Condé, que la plûpart des Princes d'Allemagne, & sur-tout les Catholiques, interpretoient diversement les raisons alleguées dans ses Manifestes pour justifier la guerre qu'il allumoit en France; ce Prince écrivit à l'Empereur Ferdinand le 20. d'Avril. Après avoir exposé à S. M. Imperiale la cause des troubles nouvellement excités dans le Royaume, dont il rejettoit la faute sur les Guises & leurs partisans, qu'il accusoit d'en être les auteurs; il ajoûtoit qu'ils tenoient le Roi & la Reine en captivité, & il protestoit qu'il n'avoit pris les armes que pour les remettre en liberté. Enfin il supplioit l'Empereur de vouloir bien s'instruire du détail de tout ce qui s'étoit passé, par la lecture d'un Mémoire plus long & plus exact qu'il lui envoyoit, & d'être dans la suite plus judicieux & plus favorable aux vrais défenseurs du nom & de la majesté Royale; l'assurant qu'il feroit en cela une chose digne de Sa Majesté Impériale, & de la haute réputation de la maison d'Autriche.

Succès des

Les Religionnaires qui étoient dans la ville de Roüen s'en rendirent maî-

(1) Au lieu de Naumbourg, il faut lire, *Neubourg*. C'est une faute qui à échapé dans toutes les Editions de M. de Thou. On l'a corrigée dans l'Edition de Londres, & on y a remarqué judicieusement, que de plusieurs villes qui portent le nom de Naumbourg, aucune n'apartient à l'Electeur Palatin, aucune n'est située sur le Danube: mais Neubourg a ces deux caractères; elle est dans le Palatinat & sur le Danube.

maîtres le 15. d'Avril, presque sans bruit & sans trouble. Le Roi y envoya aussi-tôt Henri-Robert de la Marck, Duc de Bouillon, Gouverneur de la Province. Ce Prince somma les bourgeois au nom du Roi, de mettre les armes bas; mais il en reçut pour toute réponse un Ecrit, dans lequel ils protestoient: Qu'ils n'avoient pris les armes que pour se mettre à l'abri des violences & des injustices de ceux qui tenoient le Roi captif, & qui n'obéissoient pas aux Edits faits en faveur des Protestans. Ils disoient encore: qu'ils sçavoient ce que le Baron de Cleré & le Sieur d'Ozebost, émissaires des Guises, tramoient contre eux; qu'ils n'ignoroient pas les desseins de Jean d'Estouteville Sieur de Villebon; que parlant il y a quelques jours au peuple, il avoit traité de rebelles tous ceux qui se refugioient à Orleans, auprès du Prince de Condé, quoique ce Prince fût l'unique défenseur de la majesté Royale. Ils ajoûtoient: Qu'ils avoient été effrayés de ce qui étoit arrivé à leurs voisins; que les mauvais traitemens faits depuis peu aux Protestans de Vassy, de Sens, d'Amiens, & d'Abbeville, les plus tranquilles & les moins suspects du Royaume, les empêchoient de mettre bas les armes: Qu'ils n'ignoroient pas les intrigues secretes du Cardinal de Lorraine avec les Evêques d'Allemagne, & les Princes d'Italie, pour les perdre; & que ce qui leur faisoit le plus de peine dans cette affaire, & ce qu'ils venoient d'apprendre avec la plus vive douleur, étoit que le Parlement de Paris, par une horrible prévarication, avoit laissé aux Docteurs de Sorbonne la liberté de mettre en doute, Si les Rois ne devoient pas être privés de leurs Royaumes, pour cause d'hérésie, & si le Pape n'avoit pas droit de leur ôter leurs Couronnes? Ils finissoient en assûrant, que quoiqu'ils ne fussent pas ébranlés par les prétendus ordres du Roi & de la Reine, auxquels ils étoient d'ailleurs disposés à se soûmettre, dès qu'ils ne seroient plus au pouvoir de ceux qui leur avoient ravi la liberté, cependant pour faire voir que ce n'étoit point par passion & pour faire de la peine à personne, mais uniquement pour leur propre sûreté qu'ils demeuroient armés, ils étoient prêts à remettre les clefs de la ville entre les mains du Duc de Bouillon, pourvû qu'il leur fût permis d'établir des corps-de-garde & des sentinelles en certains endroits: Qu'à ces conditions ils s'offroient de garder les portes & les places de la ville, au nom du Duc & aux fraix des habitans; & qu'ils promettoient de renoncer à ces conditions, si-tôt qu'ils auroient appris que les Guises & leurs partisans seroient éloignés de la Cour, & se disposeroient, selon le reglement fait par les Etats, de rendre compte de l'administration qu'ils avoient faite des finances sous Henri II. & François II. Cela se passa le 20. d'Avril. Le Duc de Bouillon regardant comme un affront le refus qu'on lui faisoit de le laisser entrer dans le vieux Palais (1), se retira de la ville. Dans le moment Martel de Bacqueville, son Lieutenant, en sortit sous prétexte de quelques affaires domestiques.

Sur ces entrefaites, les bourgeois s'emparerent du monastere de Sainte Cathé-

CHARLES IX. 1562. Protestans dans la Normandie. Revolte de la ville de Roüen.

Ecrit des Protestans de Roüen.

Ils s'empa-

(1) La citadelle de Roüen.

Charles IX. 1562.

rent du monastere de Sainte-Catherine.

Catherine, situé sur une haute montagne (1), qui est tout proche de Roüen, & ils en confierent la garde à Louis David. Les Protestans enflés de ce succès, penserent à détruire le parti opposé. Pour cela ils exciterent la nuit suivante une émeûte ; ils en tuerent quelques-uns, & en mirent d'autres en prison. Peu de tems après, la populace étant devenuë plus insolente, commença à courir aux églises, à renverser les autels & à briser les images ; & depuis ce jour, qui étoit le 3 de Mai, jusqu'à celui où la ville fut prise, l'exercice de la Religion Catholique y fut entierement interrompu. Ils prirent ensuite deux belles galeres bien équipées & bien armées, qui étoient nouvellement revenuës d'Ecosse, & ayant fait une levée des habitans, il se trouva 4000 hommes sous les armes.

Le Parlement se retire de la ville.

Le Parlement, effrayé de ce qu'il voyoit, sortit de la ville le 14 du même mois, après en avoir obtenu la permission du Roi. Peu de tems après, Jean d'Estouteville de Villebon accompagné du Baron de Cleré, des Sieurs d'Ozeboist, & d'Alegre s'empara du Pont de l'Arche, situé sur la Seine, au dessus de Roüen, pour leur couper de ce côté-là le passage des vivres. Les bourgeois craignant qu'on ne bloquât leur ville au dessous, comme on avoit fait au dessus, s'emparerent d'une ville dans le païs de Caux, appellée Caudebec ; mais ils eurent l'imprudence de ne la pas raser. Cette faute leur causa dans la suite un très-grand préjudice ; car le Baron de Cleré ayant repris bien-tôt après cette place, la ville de Roüen se trouva très-serrée de tous côtés ; au dessus par le Pont de l'Arche, & au dessous, par le port de Caudebec ; ce qui empêchoit les habitans de rien recevoir par la riviere de Seine.

Le Duc D'Aumale est fait Gouverneur de Normandie.

Dans le même tems le Duc d'Aumale, qui avoit épousé la tante maternelle du Duc de Bouillon, fut envoyé à Roüen avec de pleinpouvoirs, pour commander souverainement dans la Province, & faire rentrer les rebelles dans leur devoir. Pendant qu'il venoit, le Capitaine Blondet amena aux Protestans 200 hommes de troupes auxiliaires, envoyées de Lislebonne, de Montivilliers, & de Dieppe ; ils en firent entrer 100 dans Roüen, & ils en mirent autant à Caudebec, avant qu'il eût été repris par le Baron de Cleré.

Nouveau Conseil établi à Roüen.

Comme il n'y avoit plus de Parlement dans la ville, que le Gouverneur & le Lieutenant de Roi étoient absens, & qu'enfin le bruit des armes avoit fait cesser le commerce, de peur que la ville ne se trouvât sans Gouverneur, sans loix & sans police, on choisit douze personnes pour être à la tête des affaires, & on eut dans les quatre quartiers de la ville cent autres personnes, à qui les douze rapporteroient les affaires, lorsqu'il seroit nécessaire. Les premieres résolutions de ce Conseil furent de raser les murs de Darnetal, petit bourg connu par ses manufactures de draps, à une demi lieuë de Roüen.

Il y avoit entre les habitans de Roüen & ceux de Darnetal une extrême jalousie au sujet de leurs manufactures, qui étoient les mêmes, & qui se nuisoient les unes aux autres. La jalousie avoit depuis très-long-tems dégéneré

(1) Cette montagne commande la ville : le monastere est entierement détruit.

généré en une haine implacable : se trouvant alors appuyée d'un prétexte de religion, elle alla jusqu'à la fureur. Ainsi on ne se contenta pas d'exécuter simplement la résolution prise dans le Conseil. La populace animée & furieuse pilla les temples, renversa les autels, brisa les statuës, mit le feu à la plûpart des maisons, & brûla la Chartreuse. Après cette expédition, on s'attacha principalement à fortifier le mont de Sainte-Catherine.

Charles IX. 1562.

Cependant Henri Clutin d'Oisel, que la Reine avoit envoyé, exhorta les habitans de Roüen à mettre bas les armes, leur promettant, s'ils obéïssoient & s'ils rentroient dans leur devoir, que cette Princesse les honoreroit de sa protection. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient ajoûter foi aux lettres de la Reine, tandis que le Roi & elle seroient en la puissance des Guises ou du Triumvirat. Les discours & les négociations ne produisant aucun effet, il falut agir. Villebon avec 300 hommes de Cavalerie & 1500 d'Infanterie, vint camper proche le fort de Sainte-Catherine, & peu après le Duc d'Aumale vint à Franqueville, & au Mesnil Liénard, après avoir détourné le cours de la riviere de Robec, pour rendre les moulins de la ville inutiles. Il y eut de légeres escarmouches, où les troupes du Duc eurent toûjours du desavantage; mais on apperçut quelques pronostics qui sembloient annoncer que la fortune ne seroit pas long-tems favorable aux assiégés; car le premier jour de Juin toute la chiourme de la plus grande galere rompit ses chaînes & prit la fuite; on reprit quelques-uns de ces forçats, & on les remit à la chaîne, & le Comite, soupçonné de connivence, fut mis en prison. Les affaires de la ville sembloient alors prendre une autre face; les esprits des habitans paroissoient ébranlés, & leur courage affoibli, lorsque Louis de Lannoi de Morvilliers, Gouverneur de Boulogne, arriva. Le Prince de Condé l'avoit envoyé d'Orleans, pour remettre l'ordre dans la ville, pour arrêter la licence du soldat, lui faire observer une exacte discipline, & commander durant le siége.

Les habitans de Roüen refusent d'obéïr à la Reine.

Le Prince envoye de Morvilliers pour commander dans Roüen.

Aussi-tôt que les Protestans de Dieppe eurent appris le massacre de Vassy, le 22. de Mars, ils se rendirent maîtres de la ville, sans résistance & sans effusion de sang; mais peu après, ils déchargerent leur fureur sur les temples, les autels, & les statuës; & le Duc de Bouillon voulant leur donner le Sieur de Riccarville pour Gouverneur, ils refuserent de le recevoir. Ils demanderent des Forts, Lieutenant de l'Amiral de Coligny : on le leur accorda, & ce fut par son conseil qu'ils envoyerent aux Roüennois un secours de deux cens hommes, sous la conduite de Rouvrai (1). Alors on commença de tenir publiquement des prêches dans l'église de S. Jaques.

Les habitans de Dieppe envoyent du secours à ceux de Roüen.

Riccarville résolu de venger l'affront que les habitans de Dieppe lui avoient fait, en le refusant pour Gouverneur, se retira à Arques, petit bourg peu éloigné, muni d'un château, & il y fit fortifier l'église paroissiale. Il faisoit continuellement des courses qui incommodoient fort les

(1) Mylord de Gallowai qui commandoit les Anglois en Espagne dans la derniere guerre, s'appelloit Rouvrai, & étoit de cette maison.

CHARLES IX. 1562.

les Dieppois; mais ceux-ci, conduits par René de Provanes-Valfenieres, auquel s'étoit joint un renfort sous la conduite de Lunerai, repousserent Riccarville, l'obligerent d'abandonner le bourg d'Arques, & de se retirer dans le château. Les choses resterent en cet état jusqu'au 12. de Juin, que le Duc d'Aumale quitta le siége de Roüen pour venir attaquer Dieppe. Les habitans d'Arques continuerent après l'arrivée de Lunerai à se défendre avec autant de bravoure que d'opiniâtreté : mais enfin ayant pris avec eux tout ce qu'ils purent emporter de leurs effets, il se retirerent à Dieppe.

Les affaires des Protestans en bon état dans la Normandie.

Au reste les affaires des Protestans étoient en bon état, & ils avoient de grandes forces dans le païs de Caux. Il y a sur le bord de la Seine, à son embouchure, du côté droit, un port ou havre, qui n'étoit autrefois qu'un village (1): Mais François I. trouvant sa situation très-avantageuse, le fit entourer de murs & lui donna son nom (2). Cette ville est du ressort de la justice de Graville, & apartient en propre à Jean de Ferrieres, Vidame de Chartres. Jean de Croses, Lieutenant de Coligny, étoit alors Commandant de la place.

Le Havre se soûmet au Prince de Condé.

Le Prince de Condé étant sorti du païs de Meaux, envoya de Ferrieres, & Jean de la Fin de Beauvoir, beau-frere de Ferrieres, en Normandie, pour faire des levées de troupes & d'argent. Y étant venus, quelques bourgeois du Havre allerent au devant d'eux jusqu'à Roüen, & les inviterent de venir dans leur ville, où ils furent introduits sans coup férir. Cependant de Croses courut quelque danger, parce que les Protestans se plaignoient de son avarice & des mauvais traitemens qu'ils en avoient reçus. Mais ayant depuis embrassé la reforme, il se distingua beaucoup dans la défense de Roüen, où il périt. Beauvoir fut Gouverneur du Havre, & le Prince de Condé envoya de Ferrieres en Angleterre, pour presser les secours qu'il en attendoit. Nous verrons dans la suite quel en fut le succès.

Dans la basse-Normandie, Jaques Goyon de Matignon avoit reçu ordre, en l'absence du Duc de Bouillon, & de Villebon, d'arrêter les premiers mouvemens des Protestans. Il commença par s'emparer d'une place importante, située sur le bord de la mer, appellée Granville, & il en donna le commandement à de Brueil, Breton. Comme les haines & les défiances augmentoient de jour en jour, les Protestans de Caën, qui regardoient & craignoient comme un ennemi, Hugueville, qui commandoit dans le château au nom de Henri de Montmorency Duc de Damville, prirent les armes au commencement de Mai, & soutenus par Sainte-Marie aux Agneaux, que le Prince de Condé avoit envoyé depuis peu d'Orleans, ils se rendirent maîtres de la ville, & y abolirent l'exercice de l'ancienne Religion. Ils firent un inventaire de tout ce qui servoit pour les églises, & il l'employerent pour fournir aux fraix de la guerre.

Les Protestans se rendent maîtres de Caën.

Et de Bayeux.

La même chose arriva en même tems à Bayeux, dont le château étoit commandé au nom du Duc de Ferrare, par Giulio-Ravilio Rosso. François

(1) On l'appelle le Havre de Grace.

(2) Franciscopolis.

çois de Briqueville de Colombieres, envoyé par le Prince de Condé, y vint, fit avancer deux petits canons, & somma le Gouverneur, qui lui remit le château. Sainte-Marie y étant ensuite venu de Caën avec six vingt hommes choisis, les bourgeois briserent les autels & les images, pillerent les vases sacrés & l'argenterie des églises, en firent un inventaire, & les fondirent. Charles d'Humieres, Evêque de Bayeux, qui étoit devenu suspect par les lettres vrayes ou supposées qu'on intercepta, fut arrêté & mis en prison à Caën; mais il trouva le moyen de se sauver dans une barque de pêcheur & de se tirer des mains des Protestans.

CHARLES IX. 1562.

Le Roi de Navarre, comme Lieutenant général du Royaume, fit faire des levées, selon la coûtume; il convoqua le Ban & l'Arriere-ban, & indiqua des revûës: les Protestans, quoique cités & appellés, ne comparurent point. Ils se contenterent de publier un Ecrit, par lequel ils s'excusoient sur ce que ces levées, ces convocations & ces revûës ne devoient se faire que pour une guerre légitime, & que celle-ci ne l'étoit point, puisqu'on ne l'entretenoit qu'afin d'ôter aux Protestans la liberté de conscience, & la permission de s'assembler pour prier & pour entendre la parole de Dieu; ce que le Roi avoit eu la bonté de leur accorder par ses Edits. Ils ajoûtoient que le Roi étant mineur, & de plus captif avec la Reine sa mere, comme il étoit de notorieté publique, on ne pouvoit faire ces sortes de levées & de convocations, qu'en vertu d'un Décret des Etats, ou au moins des Parlemens du Royaume. Ainsi tous les Protestans de Coutance, de Caën, de Bayeux, de Falaise, de Vire, de S. Lo, & de Carentan, s'éleverent contre les ordres qui étoient affichés dans les places publiques: & depuis ce tems-là ils mirent des gardes aux portes des villes, & établirent des patrouilles, à l'exemple de Matignon, qui en avoit fait autant à Granville & à Cherbourg.

On convoque le Ban & l'Arriere-ban. Les Protestans refusent d'y venir.

Le 3. d'Avril les Protestans s'étoient emparés de la ville du Mans, presque sans tumulte, & ils en avoient chassé l'Evêque Charles d'Angennes, qui s'étoit retiré à sa maison de plaisance à Tuvoi. La Reine leur ayant envoyé André Guillard du Mortier, homme d'une grande considération, & qui favorisoit assez ouvertement les Protestans, pour les sommer de mettre bas les armes, ils s'excuserent par écrit, disant: Qu'ils ne s'étoient armés que pour la liberté & la conservation du Roi & de son Royaume, contre les Triumvirs, perturbateurs du repos public, & leurs ennemis personnels; que s'ils n'avoient pas pris ce parti, le Triumvirat auroit depuis long-tems exécuté ce qu'il avoit fort à cœur, d'ôter à la Reine la Régence du Royaume que l'Assemblée des Etats lui avoit donnée: & qu'ainsi ils supplioient très-humblement le Roi de vouloir bien prendre en bonne part tout ce qu'ils avoient été forcés de faire dans cette conjoncture. Ils s'élevoient ensuite fortement contre l'Evêque de leur ville, qui oubliant les devoirs d'un bon Pasteur, se comportoit en homme de guerre, & ravageoit tous les lieux d'alentour, pilloit & mettoit tout à feu & à sang. Ils rélevoient aussi l'avidité des Triumvirs, & la cruauté du Duc de Guise, qui avoit donné ordre aux Gouverneurs de la Ferté-Bernard, de Mayen-

Ils s'emparent de la ville du Mans.

ne-la-Juhez, & de Sablé, villes de son domaine, d'exterminer tous *les fidèles serviteurs de Christ*, c'est le nom qu'ils se donnoient.

Le Prince de Condé envoya sa protestation aux Parlemens de Paris & de Roüen, & dans les lettres qu'il y joignit, il les prioit de la lire & de la publier, afin que tout le monde connût l'extrême & sincere attachement qu'il avoit pour le Roi & pour tout le Royaume de France. Les lettres étoient dattées de l'onzième d'Avril. Le Parlement de Paris y répondit le 21, & après avoir refuté par bien des raisons ce que le Prince avoit avancé sur la captivité du Roi, sur l'inobservation des Edits, & sur les liaisons secretes de quelques membres du Parlement avec les auteurs des troubles, il finissoit sa lettre, en exhortant le Prince de Condé à mettre bas les armes, à ne plus suivre les mauvais conseils qu'on lui donnoit, à se réünir au Roi de Navarre, & au Cardinal de Bourbon, ses freres, & à mettre fin aux troubles, dont le Royaume étoit agité.

Lettres du Prince de Condé aux Parlemens de Paris & de Roüen.

Le Prince récrivit au Parlement le 24. d'Avril: il lui manda que quoiqu'il fût bien au dessus de ses ennemis, & que sa naissance lui donnât beaucoup plus qu'ils ne pourroient jamais obtenir, quelque vertu & quelque mérite qu'ils pussent avoir, il étoit néanmoins prêt, avec tous les siens, de mettre bas les armes, pourvû que le Duc de Guise, le Connétable de Montmorency & le Maréchal de S. André en fissent autant; que le Roi & la Reine fussent remis en liberté; & qu'on rendît à la Reine la libre administration de l'Etat, telle que tous les Ordres du Royaume la lui avoient accordée.

Second Mémoire du Prince au Parlement.

Il envoya aussi au Parlement un second Mémoire, qui fut le même jour publié à Orleans, & il le pria de l'enregistrer. Il remontoit dans ce Manifeste jusqu'à François I. & il rapportoit que ce Prince avoit prévû & jugé que l'ambition des Lorrains seroit très-funeste à ses descendans & à son Royaume. Il leur imputoit d'avoir porté, malgré le Connétable, Henri II. à rompre la tréve de cinq ans qu'il avoit faite avec Philippe Roi d'Espagne, & tous les maux qui avoient suivi cette rupture. Il leur reprochoit la mauvaise administration des affaires sous le regne de François II, leurs violences & leurs cruautés, dont il avoit lui-même ressenti les plus terribles effets, aussi-bien que la plus grande partie de la Noblesse, dont il ne pouvoit ni ne devoit abandonner les intérêts.

Pour ce qui concerne l'invitation que lui faisoit la Reine, de venir à la Cour & de se réünir avec le Roi de Navarre, il declaroit: Qu'il ne pouvoit accepter une pareille proposition, parce qu'elle ne venoit pas de la Reine, qui avoit cessé d'être libre dès qu'elle étoit tombée entre leurs mains, mais de ses ennemis: Qu'ils ne lui faisoient une proposition si captieuse qu'afin de l'engager à ne se point servir des forces qu'il avoit ramassées pour la défense du Roi, de la Reine, & de tout le Royaume, qu'afin de rester les seuls maîtres de tout, & de tourner contre lui, & contre le Roi de Navarre lui-même, ces troupes qu'ils avoient levées, & qu'ils disoient faussement être au pouvoir du Roi de Navarre. Il ajoûtoit: Qu'il avoit trop souvent éprouvé leurs ruses, leurs détours & leurs tromperies; &

& qu'il ne pourroit, sans être coupable d'une très-grande imprudence, confier à des ennemis le salut du Roi & du Royaume, qu'il avoit entrepris de défendre, sa vie & celle des confédérés, qui lui étoit plus chere que la sienne propre.

Sur l'accusation d'avoir fait ouvrir les paquets de lettres, il répondoit: qu'il avoit défendu expressément de décacheter les lettres addressées au Roi, à la Reine, & au Roi de Navarre. Pour ce qui étoit des autres, il avoüoit qu'il avoit donné aux Gouverneurs des Provinces, & aux Commandans des villes des ordres très-exprès, d'ouvrir & de lui envoyer les lettres que les Triumvirs écrivoient, & celles qui leur étoient écrites, & que cette précaution lui avoit servi à découvrir leurs embûches, leurs ruses & leurs fourberies. Il protestoit: Qu'il étoit très-fâché d'apprendre qu'on avoit arraché les images des temples en quelques endroits, comme à Blois & à Tours: Qu'il l'avoit défendu sous de grandes peines, & que ses ordres avoient été religieusement observés à Orleans, où il faisoit sa demeure. Il concluoit de toutes ces raisons, qu'il lui étoit permis, & qu'il étoit même de son devoir, de faire une juste guerre, pour repousser les injustes efforts de ces hommes sans équité; & de ne mettre bas les armes qu'il avoit prises pour maintenir l'autorité du Roi & de la Reine, qu'aux seules conditions qu'il avoit d'abord proposées. Enfin il renouvelloit la protestation qu'il avoit déja faite, que si on n'acceptoit pas les conditions qu'il proposoit, il ne seroit nullement résponsable du carnage, des pertes, & de toutes les calamités dont le Royaume étoit menacé; mais qu'il les faudroit uniquement imputer à ceux qui avoient pris les armes les premiers, qui ne cherchant que leurs propres intérêts, sacrifioient à leur ambition démesurée le salut de l'Etat, & aimoient mieux perdre le Royaume, en demeurant à la Cour, que de procurer la paix à leur patrie, en se retirant pour quelque tems dans leurs maisons.

Pendant qu'on écrivoit de part & d'autre, on publioit au nom du Roi le Ban & l'Arriere-ban, & le Prince de Condé tiroit des secours de toutes les parties du Royaume. François Comte de la Rochefoucault vint le trouver, avec un corps de Noblesse qu'il avoit assemblé dans la Saintonge, l'Angoumois, & le Poitou. De peur que le Triumvirat ne tentât quelque chose en Allemagne à son préjudice, ou qu'il ne fit des levées de troupes, le Prince y envoya deux Gentilshommes, pour observer tout ce qui s'y feroit, & pour obtenir des Princes de l'Empire quelques troupes, en cas qu'on permît aux Triumvirs d'y enrôler des soldats.

Secours qui viennent au Prince de Condé.

La peine que causoient à la Reine les nouvelles qu'on recevoit chaque jour des troubles qui s'excitoient dans le Royaume, la joye secrete qu'elle avoit d'entendre les plaintes que le Prince de Condé faisoit sur la diminution de l'autorité de la Régente, & l'envie qu'elle avoit de voir réprimer l'ambition des Guises, l'engagerent à chercher des moyens de conciliation, se flattant par-là non seulement de balancer, mais de tellement affoiblir l'un & l'autre parti, qu'elle reprendroit aisement ce pouvoir absolu dont elle se trouvoit déchüë.

La Reine cherche à affoiblir les deux partis.

Le Prince de Condé avoit écrit le premier jour de Mai à la Reine, pour

Lettre du

CHARLES IX. 1562. Prince de Condé à la Reine.

pour l'assurer que ce n'étoit point par intérêt ou par passion qu'il avoit pris les armes, mais seulement pour mettre le Roi & la Reine en liberté, & pour maintenir leur autorité contre les violateurs des Edits. Il lui avoit aussi envoyé par l'Abbé de S. Jean de Laon quelques articles de paix, qui furent le lendemain publiés à Orleans, & qui contenoient les mêmes propositions qu'il avoit déja faites, sçavoir: Qu'on exécutât l'Edit de Janvier que les conjurés avoient violé; que les Magistrats fissent une punition publique & sevère des massacres, des brigandages & des vols commis, à leur instigation, à l'égard des Protestans dans toute l'étenduë du Royaume: Que le Roi congediât de la Cour & renvoyât dans leurs maisons ou dans leurs gouvernemens le Duc de Guise & ses trois freres, avec le Connétable, & le Maréchal de S. André, eux qui avoient causé & entretenu tous les troubles, & qu'ils y restassent jusqu'à ce que le Roi, devenu majeur, pût gouverner par lui-même, & juger la cause des deux partis. Le Prince de Condé promettoit à ces conditions de mettre bas les armes, & de se retirer aussi-tôt chez lui ou dans son gouvernement. Il offrit même de donner en ôtage ce qu'il avoit de plus précieux & de plus cher, le Marquis de Conty son fils aîné, & tous ses autres enfans. Enfin il protestoit de nouveau à la face du monde Chrétien, qu'il ne répondoit pas de tous les malheurs que l'ambition des conjurés attireroit sur le Royaume, s'ils ne se rendoient pas à des propositions si justes & si raisonnables.

Réponse à cette Lettre.

On répondit à cette lettre le 4 de Mai: Que le Roi souhaitoit & ordonnoit que l'Edit de Janvier fût observé par-tout, excepté à Paris, où il défendoit pour plusieurs bonnes raisons de tenir des assemblées: Qu'il vouloit que les Magistrats informassent avec soin des meurtres, des pillages, & des outrages commis de part & d'autre, & que les coupables fussent punis comme ils le méritoient: mais qu'il ne vouloit pas éloigner de sa Cour les Guises, Montmorency, & S. André, parce qu'ils étoient très-affectionnés & très-zélés pour sa personne, pour la Reine, & pour le Royaume; que leurs dignités & leurs charges les obligeoient d'assister au Conseil, & qu'ils ne pouvoient en conscience, & sans s'attirer les justes reproches de tout le monde & de la posterité, abandonner dans un tems si orageux un Roi incapable, par la foiblesse de son âge, de gouverner son Royaume: Que cependant, pour faire voir avec quel empressement ils desiroient la paix & la tranquillité publique, ils étoient disposés à quitter la Cour, pourvû que tous ceux qui s'étoient assemblés en armes à Orleans se retirassent chacun chez soi, qu'on mît par-tout les armes bas, qu'on rendît la liberté aux villes dont on s'étoit emparé, que tout le monde rendît l'obéïssance qui est dûë au Roi, & que le commandement général des armées restât au seul Roi de Navarre: declarant au reste qu'ils ne prétendoient pas mettre le Prince de Condé au rang de ceux dont ils exigeoient qu'ils se retirassent dans leurs maisons; qu'au contraire ils le prioient & le conjuroient de venir à la Cour, & d'y tenir auprès de S. M. le rang attaché à sa naissance & à sa dignité. Cette réponse fut signée du Roi, de la Reine & du Roi de Navarre.

Le

Le Prince de Condé voyant que le Triumvirat n'étoit pas d'humeur de s'éloigner de la Cour; qu'on alleguoit qu'il y auroit du danger si le Prince de Condé ne commençoit pas à mettre bas les armes, & qu'on n'avoit aucun égard aux ôtages qu'il avoit offerts, il s'imagina qu'il pouvoit y avoir de la supercherie, & il rejetta les propositions. Cet esprit clairvoyant jugeoit avec raison, comme il le disoit, qu'il n'y auroit pas de sureté pour lui de ne paroitre armé que de son bon droit, tandis que les autres seroient appuyés du nom & de toute l'autorité d'un Roi dont ils s'étoient rendus maîtres; & qu'il y auroit un très-grand danger de se désarmer, avant que le départ de ses ennemis eût fait cesser la terreur que leur presence & leurs forces imprimoient dans tous les esprits.

Le Prince refuse de mettre bas les armes.

Le même jour les Triumvirs confererent, par l'entremise de Jean d'Avanson, revenu depuis peu de son Ambassade d'Ecosse, avec les Présidens Gille le Maître & de S. André, & avec Gille Bourdin, & autres attachés à leur parti. Le résultat de la conférence fut, de ne répondre au Prince de Condé, qui les attaquoit si vivement, que par une requête qu'ils présenterent au Roi, dans laquelle, après avoir fait un long & magnifique détail des importans services qu'ils avoient rendus aux Rois ses prédecesseurs & à l'Etat, ils supplioient S. M, d'interdire par un Edit solemnel, dans toute l'étenduë de son Royaume, l'exercice de toute autre Religion que de celle qui y avoit été reçûë jusqu'alors, & afin de ne laisser aucun doute, ils declaroient que par-là ils entendoient la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; d'ordonner, que tous les Officiers de sa maison, tous les Officiers de ses troupes, tous les Gouverneurs, tous les Magistrats, toutes les personnes qui avoient des charges & des emplois, fissent profession publique de cette Religion; & que ceux qui refuseroient d'obéïr, fussent exclus de toutes charges & de toutes dignités, sans néanmoins être dépouillés de leurs autres biens: Que les Evêques, les Prêtres, tous ceux qui étoient dans les Ordres, & autres Ecclésiastiques, fussent tenus de faire la même profession, sous peine d'être privés des fruits de leurs bénéfices, qui seroient confisqués au profit du Roi: Qu'on rétablît dans tout le Royaume les temples qui avoient été détruits, pillés, profanés, avec réparation suffisante de tous les dommages & de toutes les pertes: Que tous ceux qui seroient convaincus de ces horribles sacrileges, fussent punis, suivant l'énormité de leurs crimes: Que tous ceux qui, pour quelque raison que ce pût être, auroient pris les armes sans un ordre exprès du Roi de Navarre, les mettroient bas au plutôt; & que quiconque dans la suite demeureroit armé sans ses ordres, fût declaré rebelle & ennemi du Roi & de l'Etat: Que le Roi de Navarre eût seul le droit de lever des troupes & d'assembler une armée; qu'il conservât celle qu'il avoit maintenant sur pied, jusqu'à ce que les troubles, qui n'avoient pû être calmés par la voye de la douceur, fussent heureusement appaisés par la force des armes, & que tous les sujets de Sa Majesté fussent rentrés dans leur devoir. Enfin que le public payât ces troupes pendant quelques mois. A ces conditions, le Triumvirat declaroit qu'il étoit prêt non seulement de s'éloigner de la Cour, mais de se bannir même hors du Royaume, & de s'exiler aux ex-

Deux requêtes du Triumvirat au Roi.

CHARLES IX. 1562.

extrêmités du monde: & pour faire connoître à toute la terre, par un témoignage autentique & solemnel, la pureté de leurs intentions & l'extrême affection qu'ils avoient pour l'Etat, ils avoient, disoient-ils, résolu de faire publier par-tout cette requête.

Le même jour ils présenterent une seconde requête, par laquelle ils demandoient: Que ceux qui étoient à Orleans missent bas les armes & se séparassent; que les Provinces, les villes & les places du Royaume, dont ils s'étoient emparés, fussent remises sous l'obéïssance de S. M; que tous fussent obligés de s'engager par serment à obéïr au Roi, à se soûmettre à tous les Edits déja donnés, & à toutes les ordonnances, qui seroient dressées à l'avenir dans son Conseil, & enregistrées au Parlement de Paris; que le commandement des armées restât au seul Roi de Navarre, & à ceux qu'il choisiroit pour ses Lieutenans. Ils declaroient ensuite, qu'ils ne pouvoient s'éloigner de la Cour que tout cela ne fût fait; mais qu'aussi-tôt après l'exécution de ces conditions, ils se soûmettroient à ce qu'on exigeoit d'eux. Au reste ils protestoient qu'ils ne souhaitoient pas, en s'éloignant de la Cour, que le Prince de Condé en fût éloigné; au contraire ils supplioient S. M. de le faire venir, de le tirer du lieu & de la compagnie où il étoit, & de prendre dans la suite ses conseils dans les affaires les plus importantes de l'Etat. François de Lorraine, le Connétable de Montmorency, & le Maréchal de S. André signerent ces requêtes.

Réplique violente du Prince de Condé.

On y répondit par un Ecrit long & diffus, qui parut le 20. de Mai. Le Prince de Condé tâcha de rendre ses ennemis odieux, en leur reprochant que leur Ecrit étoit moins une requête présentée au Roi, qu'une espece d'Edit qu'ils avoient dressé, & qu'ils l'avoient concerté avec le Légat du Pape, & les Ambassadeurs du Roi d'Espagne & des autres Princes étrangers. „ Ce n'est pas, dit-il, la Religion, mais l'intérêt & la cupidité qui a „ dicté le Mémoire: le Légat & les Ambassadeurs étrangers les ont por„ tés à venir à la Cour armés, à se rendre maîtres du Roi & de la Reine, „ à former un autre Conseil, à exclure les principaux Ministres de Sa „ Majesté, & à en mettre de nouveaux à leur place“. Le Prince prouvoit ce qu'il avançoit par les six personnes que nous avons nommées ci-dessus, dont le choix ridicule étoit devenu l'objet de la risée & des moqueries du peuple.

Il ajoûtoit: Que les Triumvirs avoient résolu de faire mourir quelques-uns des anciens Ministres; qu'ils avoient proscrit & relegué les autres. „ Michel de l'Hôpital, Ministre si distingué, qu'il en est peu qui puissent „ lui être comparés, si l'on considere sa sagesse, sa prudence, son sça„ voir, & la pureté de ses mœurs, & quelques autres Conseillers d'Etat „ semblables, ont été exclus du Conseil, uniquement parce qu'ils ne don„ noient pas aveuglement dans leurs sentimens. Ils n'ont pas épargné la „ Reine-mere, qu'ils avoient résolu d'envoyer à Chenonceaux cultiver les „ jardins, si leurs desseins avoient réüssi, ou si le Prince de Condé ne s'y „ fût pas opposé: ils l'ont même menacée de la faire mourir, si elle ne „ faisoit pas ce qu'ils souhaiteroient. Ils ont aussi formé la résolution „ d'éloigner de la Cour le Prince de la Roche-sur-Yon, que sa haute

„ pru-

„ prudence & sa rare probité avoient fait placer auprès de S. M. pour „ veiller sur son éducation: ils ont voulu lui en substituer d'autres, qui ne „ penseroient qu'à lui apprendre à jouër, à bien dresser un cheval, à s'a- „ bandonner aux plaisirs & au luxe; qui ne lui parleroient jamais de pieté „ & du service de Dieu; qui ne lui inspireroient aucun goût pour les belles „ lettres & pour la lecture; qui, bien éloignés de le former de bonne „ heure à écouter les plaintes de ses sujets, à s'appliquer aux affaires, à „ assister aux Conseils, à acquerir l'habileté, l'expérience, en un mot, „ les connoissances qu'un Prince doit avoir, lui feroient envisager la pra- „ tique du bien & l'exercice des vertus, comme des choses desagréables „ & indignes d'un Roi.

„ Ce n'est pas sans raison qu'ils en usent ainsi. Ils veulent élever le Roi „ de cette façon, pour l'empêcher de prendre connoissance de ses affaires „ & de ses vrais serviteurs; afin qu'il ait quelque jour auprès de sa personne, „ & qu'il honore de ses bonnes graces, non ceux qui se rendront dignes „ de sa bienveillance par leur vertu & leur mérite, mais seulement ceux „ qui seront en crédit & en faveur; qu'il soit avare pour les meilleurs de „ ses sujets, & pour ceux qui lui auront rendu les services les plus impor- „ tans; qu'il leur refuse les plus justes récompenses, tandis qu'il sera prodi- „ gue envers un petit nombre de gens, qui n'auront d'autre mérite que „ celui de ne pouvoir être rassasiés: qu'il n'ait aucun soin de son Royau- „ me, aucune affection pour son peuple; que les charges de Judicature se „ vendent, & soient achetées par des ignorans & des hommes avides, qui „ feront un trafic honteux de la Justice; & qu'enfin la maison du Roi, „ plongée dans tous les excès de vanité & de débauche, devienne l'azile „ des hommes les plus déreglés & les plus vicieux.

Après ces reproches le Prince venoit au fait: il ne réfutoit pas directement ce que les Triumvirs avoient dit de leurs services; mais il leur reprochoit l'avarice insatiable qui les avoit portés à augmenter si considérablement, par toute sorte de voyes, les biens qu'ils avoient reçus de leurs ancêtres, sans attendre de la libéralité du Roi la juste récompense de leurs travaux. Comme ils avoient avancé que l'Edit de Janvier entraînoit la ruine totale du Royaume, il prouvoit le contraire par des exemples tirés du passé. „ Avant que le Duc de Guise, dit-il, & le Connétable fussent „ venus à Paris, les Protestans faisoient leurs assemblées sous les yeux du „ Prince de la Roche-sur-Yon & du Duc de Montmorency, & tout étoit „ tranquille & en paix. D'ailleurs tout le monde sçait, ajoûtoit-il, que „ dans les derniers Etats assemblés à Orleans & à Saint-Germain, tous „ les députés de la Noblesse & du Peuple ont demandé au Roi qu'il eût „ la bonté d'accorder aux Protestans des temples pour s'y assembler. Or „ il n'est ni juste ni raisonnable que la seule volonté de trois hommes, „ qui n'ont pour cela aucune puissance légitime, empêche l'exécution de „ ce qui a été demandé par les deux Ordres de l'Etat les plus con- „ siderables.

Sur ce que le Triumvirat avoit demandé au Roi qu'il donnât un Edit con-

contraire à celui de Janvier; le Prince faisoit sentir, que c'étoit demander qu'on confondît les droits divins & humains, & par conséquent que l'on renversât l'Etat de fond en comble: Que les Guises venoient de l'éprouver dans une circonstance toute récente: Qu'ayant suscité une guerre en Ecosse pour le même sujet de la Religion, & y ayant (contre l'avis de la Reine leur sœur (1), & du Sieur d'Oisel) envoyé de la Brosse & l'Evêque d'Amiens, ils avoient été frustrés de leurs espérances, & forcés de faire un traité à des conditions peu honorables; & qu'enfin l'Ecosse entiere avoit secoüé & renvoyé en France le joug de l'autorité du Pape, qu'ils prétendoient rétablir sur les ruines du parti Protestant.

„ A l'égard de la profession de Foi qu'ils exigent de tous ceux qui entrent en charge, c'est à eux (disoit le Prince) à nous dire sur quoi ils se fondent, & quel exemple ils peuvent produire pour justifier une pareille tyrannie. Tout le monde sçait qu'elle est contraire aux Conciles & aux regles établies par les SS. Peres, qui ont cru qu'on ne devoit exiger d'autre profession de foi, que celle du Symbole de Nicée. Disons-le: sous cette apparence ils cachent cet odieux & terrible Tribunal de l'Inquisition d'Espagne, qu'ils n'osent nommer, & qui est un prétexte continuel pour persécuter & vexer les gens de bien, & pour embarasser & gêner les consciences; un Tribunal que toutes les Nations ont en horreur, que nos ennemis se sont pourtant depuis peu efforcés d'introduire à Orleans. Si la profession qu'ils exigent avoit lieu, elle causeroit un grand préjudice à la cause des Protestans, puisque, sans attendre le jugement du Concile dans lequel ils doivent être entendus, ils se reconnoîtroient, par cette profession, coupables d'erreurs déja condamnées, & sous ce prétexte spécieux le Concile ne manqueroit pas de refuser à leurs Ministres & à leurs députés l'audience qu'ils ont droit de demander; ainsi ils se trouveroient condamnés sans avoir été entendus. Mais avant que le Duc de Guise & le Cardinal Charles son frere soient admis à accuser les autres, il est nécessaire qu'ils se justifient eux-mêmes, & qu'ils abjurent la Confession d'Augsbourg, qu'ils ont promis à un grand Prince de signer, lorsqu'ils étoient avec lui à Zabern. Il faut que le Cardinal retracte ce qu'il a plusieurs fois avancé en présence de la Reine, contre les opinions de l'Eglise Romaine, sur la Transsubstantiation, sur l'usage de garder & de porter l'Eucharistie, sur l'Invocation des Saints, sur le Purgatoire, & sur les Images.

Par rapport à la profanation des temples & au renversement des autels & des images, le Prince de Condé protestoit, comme il avoit déja souvent fait, qu'il n'avoit appris ces excès qu'avec une très-vive douleur; & il le prouvoit par les ordres qu'il avoit donnés, d'arrêter & de punir de mort quelques-uns des coupables. Il se plaignoit en même tems de ce que ses ennemis n'avoient point encore puni les horribles massacres commis à Sens, à Amiens, à Abbeville, à Castelnaudary, & tout récemment à Angers: crimes d'autant plus dignes de punition, qu'ils avoient détruit, non des

(1) Marie de Lorraine Reine d'Ecosse, alors veuve de Jaques V.

des statues sans parole & sans vie, mais des images vivantes de la Divinité.

„ Demander que ceux qui ont pris les armes, soient declarés coupables „ de rébellion, n'est-ce pas demander qu'on engage le Royaume dans „ une guerre qu'on ne pourra jamais terminer, & rompre toutes les „ voyes de conciliation & d'accommodement ? Au reste cet article ne „ mérite pas que j'y réponde par écrit. J'espere que j'irai les trouver „ dans peu; & quand nous serons en présence, je leur demanderai, si „ un étranger & deux fripons ont droit de prononcer une sentence con- „ tre un Prince du sang, & contre la plus grande partie de la Noblesse „ Françoise ?

Comme le Mémoire faisoit souvent mention du Roi de Navarre, & que les Triumvirs se couvroient sans cesse de son nom & de sa dignité, le Prince de Condé rappella en peu de mots la manière indigne dont les Guises l'avoient traité à Orleans, & les dangers qu'il avoit courus sous leur foible gouvernement. Il railloit ensuite le Parlement de Paris, sur ce que le Triumvirat lui renvoyoit bien des choses qui n'étoient pas comprises dans la requête; & il faisoit entendre qu'ils n'en usoient ainsi que pour gagner & s'attacher cette Compagnie, soit par des bienfaits, soit par des motifs de crainte & d'espérance. Le Prince de Condé renouvelloit ses premieres propositions, & disoit en finissant, qu'il se bornoit uniquement à demander : „ Que le Roi fût remis dans la liberté dont il joüissoit il y avoit six „ mois; qu'on laissât à la Reine & au Roi de Navarre la Régence & l'ad- „ ministration des affaires, telles que les Etats les leur avoient accordées; „ qu'on observât les Edits, & que le peuple fût délivré de la violence & „ de l'oppression sous laquelle il gémissoit.

On attribue cette réplique à Jean de Montluc.

Une réplique si pleine de fiel fut attribuée à Jean de Montluc, Evêque de Valence. Il étoit alors auprès du Roi; mais il aidoit le Prince de Condé de ses avis, & lui fournissoit ce qu'il avoit à répondre. Ce Prélat connoissoit à fond les desseins & les projets des Guises : étant intime ami du Cardinal de Lorraine, il avoit découvert tout ce qu'il pensoit sur les affaires de la Religion; mais il étoit sur-tout en très-grand crédit auprès de la Reine.

Le Prince de Condé envoye cet écrit au Parlement de Paris.

Cet Ecrit fut envoyé au Parlement de Paris, avec une lettre, par laquelle le Prince prioit la Cour de le faire lire publiquement, & de le garder avec un très-grand soin, comme une piéce qui pourroit un jour servir. Le Prince écrivit aussi le 12. de Mai à Philibert-Emanuel Duc de Savoye; il lui envoya des copies de tous les Ecrits qu'on vient de voir, & il le pria de ne se point laisser prévenir par les calomnies de ses adversaires, mais de se dépouiller de toute affection particuliere & de juger de tout sans passion & sans prévention. Le 20. du même mois il écrivit dans les mêmes termes à Fréderic Electeur Palatin, & il lui envoya des copies de ces mêmes Ecrits.

Il écrit au Duc de Savoye & à l'Electeur Palatin.

Les Ministres Protestans lui avoient déja écrit le 4. & l'avoient prié instamment, par son amour pour les Eglises de France, de détourner, autant qu'il pourroit, les coups que les conjurés vouloient leur porter, d'empê-

Charles IX. 1562.

cher que l'Allemagne ne fournît les troupes auxiliaires que leurs ennemis (qui étoient ceux du Roi & de la Reine) avoient demandées, & d'interposer son crédit & sa médiation auprès du Roi & de la Reine, pour en obtenir la grace de les faire joüir de la liberté qui leur avoit été accordée par les Edits.

Réponse de l'Electeur Palatin.

La réponse de l'Electeur Palatin au Prince de Condé, fut dattée d'Heidelberg le 27 de Mai. Il y déploroit le miserable état où la France se trouvoit réduite, & il exhortoit le Prince à continuer de travailler de toutes ses forces pour la gloire de Dieu, & à rapporter à ce grand objet toutes ses actions & toutes ses pensées; il lui recommandoit les intérêts d'un Roi mineur, & de sa mere; & il espéroit, disoit-il, que s'il n'avoit que cela en vûe, il pourroit, sans guerre & sans effusion de sang, procurer le bien de la Religion, & rétablir la paix & la tranquillité dans le Royaume. Au reste il lui faisoit très-obligeamment offre de tout ce qui pouvoit dépendre de lui, & il s'engageoit à lui rendre tous les bons offices qu'il pouvoit attendre d'un Prince & d'un bon ami.

Eloge du Ministre Chandieu.

On tint dans le même tems à Orleans un Synode des Eglises Protestantes. Tous les suffrages de l'Assemblée pour le choix du Président se réünirent en faveur d'Antoine Chandieu, Ministre de l'Eglise de Paris, jeune homme distingué par sa naissance, en qui la noblesse, les graces, la bonne mine, la science & l'éloquence, disputoient avec sa rare modestie à qui le rendroit plus recommandable. On traita principalement dans cette Assemblée de la Discipline, qui commençoit à s'affoiblir, par les relâchemens & la licence que des esprits légers s'efforçoient d'introduire parmi le peuple. On arrêta pour quelque tems le cours du mal; mais il se repandit dans la suite avec plus de rapidité, & il causa de grands troubles dans plusieurs de leurs Eglises. Comme on étoit menacé d'une guerre, ce Synode ordonna un jour de jeûne & des prieres publiques & solemnelles. Enfin on écrivit aux autres Eglises, & on les exhorta toutes à se réünir dans les mêmes pratiques, pour appaiser la juste colere de Dieu, & détourner les malheurs que sa justice n'envoye que pour punir les péchés du peuple. On les conjuroit de se repentir & de se corriger, & d'être bien persuadés que Dieu, toûjours fidèle dans ses promesses, ne manque point de donner les biens qu'il a promis aux vrais pénitens qui se confessent sincerement de cœur & d'esprit, & qui prennent la résolution de mener une vie nouvelle. „ Les armes, disoit-on, les plus propres pour „ combattre & pour vaincre les ennemis de Dieu, sont l'amendement de „ notre vie, & les prieres faites avec pieté; si nous ne sommes pas revê- „ tus de ces armes, en vain préparons-nous nos dards & nos épées; nous „ les tirerons contre l'ennemi, & Dieu sçaura les détourner, & les faire „ revenir sur nous, pour nous percer & nous perdre. „

Fin du Vingt-neuvième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTIÉME.

SOMMAIRE.

EDits pour chasser les Protestans de Paris. Le Roi de Navarre d'un côté, & le Prince de Condé de l'autre, se mettent en campagne. Entrevûë de la Reine avec le Prince de Condé. Lettre du Prince à la Reine & au Roi de Navarre. Commandement fait au Prince de mettre les armes bas. Nouvelle négociation. On se dispose à la guerre. Discipline observée dans l'armée du Prince. On fait encore des propositions de paix. Demandes des Confédérés du Prince; la Reine les accepte; le Prince vient trouver la Reine; sa condescendance; craintes & soupçons de ses Confédérés; ils viennent à Talsy; la Reine les reçoit très-bien & les remercie: premiere conférence, résolution des Confédérés du Prince; seconde conférence, murmures des soldats du Prince; son armée marche la nuit & s'égare; les deux armées décampent, le Prince reprend Beaugency, & l'abandonne au pillage. Le Triumvirat prend Blois, & l'abandonne à la fureur du soldat. On en fait autant à Mer. Les Protestans pillent les églises à Tours, &c. L'Arrêt du Parlement de Paris contre les Protestans cause des maux affreux dans la Touraine, le Vendômois & l'Anjou. Cruautés des Catholiques en Anjou, en Touraine, & au Maine. Deux hommes extraordinairement cruels. Autres cruautés exercées ailleurs contre les Protestans. Ce qui se passa en Normandie, à Roüen, à Valogne, &c. Entreprises du Duc d'Aumale. Siége du fort de Sainte-Catherine près de Roüen. Arrêt du Parlement de Normandie contre les Protestans; ils en appellent au Roi majeur. La ville de Roüen se prépare à une vigoureuse défense. Mesures que prend le Duc d'Aumale. Les Protestans sollicitent les secours d'Angleterre; quelques-uns s'y opposent. Trois factions en Normandie. Hostilités & brigandages de toutes parts. Le Prince de Condé se rend maitre de Bourges. Manifeste de ce Prince. La Reine mande au Prince ce qu'on va faire contre son parti; réponse du Prince, ses motifs de récusation contre plusieurs Conseillers & Présidens du Parlement de Paris. Declaration du Roi contre les Protestans, enregistrée & confirmée par un Arrêt de ce Parlement. Le Prince de Condé sollicite des secours en Allemagne. Manifeste de ce Prince. Lettre des Seigneurs Protestans à l'Empereur. Troupes auxiliaires d'Allemagne & de Suisse pour le service du Roi. Le Prince de Condé presse les secours d'Angleterre; il écrit au Prince de Hesse; il obtient des Princes de l'Empire des troupes & de l'ar-

l'argent. Situation des affaires dans le Poitou, prise de Poitiers, de Chauvigny & de la Trimouille. L'armée Royale assiége Bourges, Coligny prend un convoi; le Duc de Guise tente le Commandant, & l'engage à se rendre; articles de la capitulation. Troubles dans l'Angoumois, la Saintonge & le païs d'Aunis; diverses entreprises, cruautés & brigandages des deux côtés. Question, si on peut prendre les armes pour cause de Religion, agitée dans une Assemblée & dans un Synode. Après quelques avantages, les affaires des Protestans se dérangent. On décide que les Protestans peuvent prendre les armes; ils sont chassés de Limoges, & on leur enleve Monbron.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Lancelot Voisin de la Popeliniere; Jean de Serres; Theod. de Beze Hist. Eccl.; Les Actes de la Cour du Parlement de Paris; Les Mémoires de François de la Noüe.

CHARLES IX. 1562.

Deux Edits pour chasser les Protestans de Paris.

ON par'oit par-tout de guerre, & toute la France retentissoit du bruit des armes, lorsque les Triumvirs, soit qu'ils ne se crussent pas en sûreté à Paris, soit pour faire plaisir au peuple, persuaderent au Roi de Navarre de chasser tous les Protestans de la ville. On publia donc deux Edits dattés du 26. & 27. de Mai, portant ordre aux Protestans de sortir de Paris, mais avec une clause, pour pourvoir à leur sûreté, qui défendoit de faire aucune injure ni aucun tort à ceux qui sortiroient, ou de s'emparer de leurs biens, sous peine de la vie.

Le Roi de Navarre d'un côté, & le Prince de Condé de l'autre, se mettent en campagne.

Toutes les négociations de paix n'ayant point réüssi, l'armée s'assembla aux environs de Paris, & le Roi de Navarre, accompagné du Triumvirat, s'avança vers Châteaudun, avec 4000. hommes de pied, & 3000. Cavaliers armés de toutes piéces. Le Prince de Condé, de son côté, suivant le conseil des Seigneurs qui étoient avec lui, jugea qu'il étoit de son honneur, au commencement d'une guerre, de ne se pas laisser enfermer dans une ville. Il sortit d'Orleans, avec environ 6000 hommes d'Infanterie & 2000. de Cavalerie, & alla camper à quatre lieuës de la ville.

Entrevûë de la Reine avec le Prince de Condé.

Sur ces entrefaites la Reine fit demander au Prince de Condé une entrevûë. On regla le lieu, le tems, & le nombre des gens armés qu'on améneroit de part & d'autre pour la sureté des deux partis. Henri de Montmorency, Duc de Damville, étoit à la tête de ceux qui accompagnoient la Reine & le Roi de Navarre. Et le Comte de la Rochefoucault commandoit ceux qui accompagnoient le Prince de Condé. Thoury dans la Beausse étoit le lieu dont on étoit convenu. La Reine y vint à cheval au commencement de Juin, avec environ 36. Cavaliers; le Prince de Condé, accompagné de l'Amiral de Coligny, y vint avec pareil nombre de gens de che-

cheval. Les escortes de part & d'autre s'étoient arrêtées à égale distance, qui étoit environ de 800. pas; car on avoit reglé qu'elles ne s'approcheroient pas davantage, de peur qu'elles n'en vinssent des paroles aux invectives, & ensuite aux mains.

CHARLES IX. 1562.

Mais après s'être contenus pendant près d'une demi heure, les cavaliers obtinrent enfin avec peine de leurs Commandans la permission de se voir de plus près, & l'on fut surpris des amitiés & des caresses qu'ils se firent; chacun embrassant tendrément son frere, son ami, son cousin, son parent. Après les premiers complimens, ils s'exhorterent mutuellement à se regarder en pitié, & à ne pas s'engager, par légereté ou par obstination, dans une guerre qui ne pouvoit être que fatale à tous; puisque les uns & les autres ayant les mêmes intérêts, le sort des vainqueurs & celui des vaincus seroit également triste & déplorable.

Ce spectacle fit différentes impressions sur les esprits. Eh! qui n'auroit été touché de voir des François divisés par d'horribles factions, se réünir si promptement & de si bon cœur, & de penser en même tems, que ces mêmes François qui se donnoient tant de marques d'affection & d'amitié, alloient dans un moment, si on leur donnoit le signal, courir les uns sur les autres, s'attaquer, se battre, & se tailler en piéces?

Réponse de la Reine aux demandes du Prince.

Au milieu de ces embrassemens & de ces transports mêlés de joye & de douleur, la Reine & le Prince s'entretinrent assez long-tems, sans être entendus de qui que ce fût. Le Prince demandoit que les Triumvirs quittassent la Cour, & que l'Edit de Janvier fût observé. La Reine répondoit sur le premier article, qu'elle ne le vouloit pas; & sur le second, qu'elle n'en étoit pas la maîtresse, parce que tout le Clergé, une grande partie de la Noblesse, & presque tout le peuple du Royaume s'y opposoient; & qu'étant sous les armes, on ne pouvoit les y forcer, sans troubler la tranquillité publique, & allumer le feu de la guerre.

La Reine, en refusant, faisoit sentir qu'elle auroit souhaité pouvoir accorder ce que le Prince demandoit; mais le Roi de Navarre affecta dans cette occasion une très-grande dureté; plus il avoit parû facile & traitable dans les commencemens, plus il se montroit alors difficile & intraitable. Ainsi, après deux heures de conversation, on se separa, & les deux freres se quitterent un peu plus animés & aigris l'un contre l'autre qu'ils n'étoient avant l'entrevûë.

Lettres du Prince de Condé à la Reine & au Roi de Navarre.

Le Prince de Condé revenu à Orleans, rendit compte à ses Confédérés de ce qui s'étoit passé, & ayant tenu conseil, il écrivit à la Reine le 11. Juin, & lui manda qu'ayant communiqué l'affaire à ses Confédérés, tous avoient unanimement jugé: Qu'il étoit impossible de faire une paix solide & durable tant que la faction ennemie seroit armée, & tiendroit le Roi & la Reine tellement en sa puissance, qu'elle disposeroit à son gré de leurs volontés; qu'ils la supplioient donc avec tout le respect & toutes les instances possibles, de ne pas trouver mauvais qu'ils employassent les armes, qu'ils n'avoient prises que pour repousser la violence des Conjurés, & remettre tout le monde en liberté, ne pouvant souffrir que

ceux

CHARLES IX. 1562.

ceux qui avoient déja prononcé contre les Confédérés du Prince de Condé une sentence qui les condamne comme des rebelles, restassent juges dans leur propre cause.

„ Il ne nous est pas permis, ajoûtoit-il, de voir tranquillement violer „ un Edit solemnel, porté selon les loix, de l'avis des personnes les plus „ prudentes & les plus respectables du Royaume. Pourrions-nous souffrir „ qu'en violant un Edit si sage & si religieux, on gênât les consciences, „ uniquement pour assouvir la fureur d'une populace qu'ils ont eux-mê„ mes soulevée contre cet Edit? C'est pour cela que nous avons pris les „ armes, & nous ne pouvons les mettre bas, que ces ennemis ne soient „ éloignés de la Cour. Puisqu'ils n'ont pas voulu jusqu'à présent se ren„ dre à cette condition; que par une ambition demesurée, ils ont mieux „ aimé exposer le Royaume au danger de périr que de renoncer à ce qui „ peut leur faire plaisir, & qu'ils n'ont voulu rien sacrifier au repos & à „ la tranquillité publique: nous nous trouvons dans la nécessité de pren„ dre le parti le plus sûr pour nous, & le plus avantageux pour le Roi & „ pour l'Etat, & il ne reste à la Reine que d'employer tout ce qu'elle a „ de prudence & de pouvoir dans le Royaume, pour prévenir les maux „ dont nous sommes menacés „. Deux jours après, le Prince de Condé écrivit au Roi de Navarre, son frere, & se plaignit amèrement de ce qu'il avoit abandonné le parti du Roi, de la Reine & du Royaume, & oublié les injures que les Guises lui avoient faites; de ce qu'il aimoit mieux faire la guerre à son propre sang, qui avoit la justice de son côté, que de la faire à ses vrais ennemis, qui violoient toutes les regles de l'équité. Il finissoit néanmoins sa lettre en protestant à ce Prince, tant en son nom qu'en celui de ses Confédérés, qu'ils n'avoient jamais manqué & qu'ils ne manqueroient jamais à l'obéïssance qui lui étoit dûë.

Le même jour le Prince de Condé envoya encore à la Reine, François Dufou Sieur de Vigean, avec une lettre par laquelle il la prioit d'interposer toute son autorité, pour se tirer du danger où elle étoit, prévenir le carnage dont on étoit menacé, & s'opposer aux pernicieuses entreprises de quelques hommes ambitieux, qui sacrifioient le salut de l'Etat à leurs haines & à leurs passions. „ Ne souffrez pas, Madame, lui écrivoit-il, „ qu'on puisse un jour reprocher à Votre Majesté d'avoir encouru la haine „ de tous les Ordres du Royaume par une lâcheté aussi fatale pour eux, „ qu'elle seroit indigne de vous; d'avoir appréhendé mal à propos de cho„ quer quatre ou cinq personnes, & d'avoir, par une fausse prudence, pré„ cipité la perte & la ruine de toute la France.

Commandement fait au Prince de Condé de mettre bas les armes.

La Reine sollicitée par les Triumvirs, avoit envoyé le jour précedent, d'Estampes à Orleans, Florimond Robertet Sieur du Fresne, Secretaire d'Etat, pour faire commandement au Prince de Condé & à ses Confédérés, de mettre les armes bas, & de rendre les villes & les places qu'ils avoient prises, promettant qu'aussi-tôt après, le Duc de Guise, le Connétable, & le Maréchal de S. André sortiroient de la Cour, & se retireroient chacun à leurs maisons, comme ils s'y étoient engagés par un écrit publié dès le 3. de Mai; que le commandement général des troupes resteroit au Roi de

de Navarre, qui retiendroit & choisiroit même dans les troupes du Prince de Condé, celles qu'il jugeroit à propos, pour pacifier le Royaume, & faire rentrer tous les sujets dans l'obéïssance qu'ils doivent au Roi. On leur promettoit aussi, s'ils obéïssoient, qu'on leur accorderoit une amnistie pour tout le passé; qu'on ne feroit de la peine à personne pour avoir pris les armes; qu'on ne gêneroit point les consciences; & qu'on n'auroit rien à craindre, ni pour la vie ni pour les biens, au sujet de la Religion. Ces ordres étoient signés de la Reine-mere & du Roi de Navarre.

Nouvelle négociation.

On envoya en même tems le Maréchal François de Vieille-Ville & le Comte de Villars, pour traiter avec le Prince de Condé. Le Prince répondit, qu'il rendoit graces au Roi & à la Reine de ce qu'ils sembloient prendre quelque soin du salut & de la sûreté de leurs vrais serviteurs, & de ce qu'ils reconnoissoient enfin que dans la conjonćture présente leurs services étoient utiles & nécessaires à l'Etat: mais qu'il leur sembloit qu'li n'y avoit point de moyen plus efficace & plus sûr pour y pourvoir, que de remettre le Roi & la Reine dans toute la liberté & l'autorité dont ils joüissoient avant que le Duc de Guise vînt à la Cour; de faire observer l'Edit de Janvier dans toutes les parties du Royaume, sans exception; & s'il y avoit quelques endroits où l'on eût lieu d'appréhender que le peuple furieux n'excitât quelque sédition, d'accorder aux Protestans la permission de bâtir des temples dans les villes, comme les Etats l'avoient demandé; de faire sortir de la Cour toute la famille des Guises, le Connétable, & le Maréchal de S. André, jusqu'à ce que le Roi fût majeur; de ne leur donner pendant ce tems-là aucune part au gouvernement, de regarder comme nulles & non avenuës toutes les ordonnances & toutes les résolutions que le Duc de Guise avoit extorquées par force depuis qu'il étoit rentré dans le Conseil; de renvoyer au plutôt à Rome le Cardinal de Ferrare, Légat du Pape, allié des Guises, qui allumoit & entretenoit le feu de la guerre & de la division dans le Royaume; & de faire signifier au Pape, que s'il vouloit convoquer un Concile libre, à Lyon, à Avignon, ou à Besançon, comme le Roi l'avoit depuis peu demandé, ils étoient prêts, avec la permission de S. M., d'y aller.

Il ajoûta: Qu'ils ne demandoient aucune grace ou amnistie pour le passé; puisque n'ayant pas pris les armes contre S. M. mais pour son service, ils croyoient avoir lieu, non pas d'attendre un pardon, mais d'espérer les honneurs & les récompenses qu'ils méritoient; que pour donner au Roi une parfaite connoissance de tout ce qui s'étoit fait, & le mettre en état d'en mieux juger lorsqu'il seroit dans un âge plus avancé, ils le supplioient de faire insérer dans les regîtres des Cours souveraines du Royaume, les écrits, les lettres, les réponses du Prince de Condé & du Triumvirat: Qu'il n'étoit point nécessaire de tenir une armée sur pied; parce que le Royaume seroit paisible & tranquille, dès que les Triumvirs, qui étoient les seules causes de tous les troubles, auroient mis bas les armes: Que les villes où le Prince & ses Confédérés avoient mis garnison, n'avoient jamais reconnu, & ne reconnoîtroient jamais d'autre maître que le Roi; qu'ainsi on pouvoit s'épargner les peines & les fraix que causent la nourriture & l'entre-

Charles IX. 1562.

tretien des troupes ; qu'il n'étoit pas besoin, & qu'ils ne pouvoient approuver que le Triumvirat fît venir dans le Royaume des secours étrangers ; mais qu'ils souhaitoient ardemment que l'Empereur, les Princes de l'Empire, le Roi d'Espagne, les Reines d'Angleterre & d'Ecosse, le Duc de Savoye, la République de Venise, & les Suisses fussent priés d'intervenir, & pour plus grande sûreté, de cautionner & garantir le traité qui renfermeroit toutes ces conditions. En même tems le Prince écrivit à l'Electeur Palatin le 16. de Juin pour le prier de vouloir bien prendre la défense d'une cause si juste, & de l'assister, s'il étoit nécessaire, de son crédit & de ses secours.

On se dispose à la guerre.

Les écrits & les négociations de part & d'autre n'ayant fait qu'aigrir les esprits, bien loin de les appaiser, on en vint enfin à une guerre ouverte. Le Triumvirat fondoit ses espérances sur le nom du Roi de Navarre, sur les forces du Royaume, sur l'affection des peuples, & principalement sur l'autorité du Parlement de Paris. Le Prince de Condé avoit pour lui des troupes, & beaucoup de Noblesse ; les uns par attachement à la doctrine des Protestans, les autres par animosité contre les Guises ; plusieurs sollicités sous main par la Reine, étoient venus en grand nombre le joindre avec joye & avec empressement (1). Le Comte de Grammont commandoit les Gascons ; Jean de Rohan, les troupes du Dauphiné & du Languedoc ; & d'Andelot, Général de l'Infanterie, commandoit en particulier les troupes du païs de France.

Exacte discipline de l'armée Protestante au commencement de la guerre.

L'armée Protestante vivoit au commencement dans une grande retenuë, & observoit une exacte discipline ; les Pasteurs dispersés dans les compagnies, les assembloient tous les jours à certaines heures pour la priere, le matin & le soir. Lorsqu'on montoit la garde, on faisoit les prieres publiques & solemnelles. On n'entendoit parmi les soldats ni juremens ni querelles ; le camp retentissoit du chant des Pseaumes ; il n'y avoit point de jeux de hazard, point de femmes : les marchands, les païsans, les hôtes étoient en sûreté ; le soldat ne quittoit point ses enseignes, & ne s'écartoit point, comme il fait aujourd'hui, pour aller au fourage ou pour piller ; & nulle faute ne demeuroit impunie. Gabriël de Boullainvilliers Sieur de Courtenai, qui viola la fille d'un païsan, fut le seul qui se déroba au châtiment qu'il avoit justement mérité ; la plûpart en marquerent publiquement leur indignation ; mais Dieu, qui ne laisse pas impuni ce que les hommes pardonnent ou dissimulent, permit qu'il fût pris quelque tems après à Paris pour d'autres crimes, & qu'il fût puni de mort.

On fait encore des propositions de paix.

Toute l'armée étoit d'avis, & souhaitoit ardemment d'aller d'abord attaquer la capitale du Royaume. Le Prince de Condé sortit d'Orleans le 20. de Juin, & les deux armées se trouvant campées à quelques lieuës l'une de l'autre, on fit encore des propositions d'accommodement, dont le Prince ne s'éloignoit pas. On convint pour cet effet d'une suspension d'armes pendant six jours. Le Roi de Navarre écrivit à son frere des lettres plus ten-

(1) Ainsi les Protestans l'emportoient sur les Catholiques en forces & en ardeur. *Editions des Drouarts*, f. o.

tendres qu'à l'ordinaire : il lui demanda pour lui & pour sa maison, Beaugency, ville sur la Loire, dans laquelle le Prince avoit mis garnison, avec promesse de la lui rendre, si on ne faisoit pas la paix.

Dans cet intervalle la Reine vint au camp : elle invita le Prince à une entrevûë par des lettres pleines d'amitié. Pendant qu'on négocioit par des envoyés de part & d'autre, elle lui fit donner parole, que s'il vouloit venir la trouver, & se rendre garant de l'exécution des conditions auxquelles on feroit la paix, le Triumvirat s'éloigneroit de la Cour, chacun mettroit bas les armes, & s'en iroit chez soi.

Le Prince de Condé demanda aux Confédérés la permission d'aller au lieu marqué pour l'entrevûë, & d'y finir une si grande affaire. Il vouloit faire voir à tout le monde par cette démarche, qu'il n'avoit rien omis, qu'il avoit tout fait, tout risqué, jusqu'à sa vie, pour ne pas mettre d'obstacles à la paix. On dressa ensuite les demandes ou articles des Confédérés, en ces termes : „ Qu'avant toutes choses, les Guises, le Connétable de Montmo-„ rency, & le Maréchal de S. André sortent de la Cour. Au moment de „ leur départ, nous supplions le Prince de Condé de vouloir bien se con-„ stituer caution & garant de notre fidélité ; de prêter en notre nom „ serment entre les mains de la Reine & du Roi de Navarre, & de pro-„ mettre que nous obéïrons unanimement de cœur, d'affection, & sans „ délai, à tout ce qui nous sera commandé pour le service du Roi, le „ bien du Royaume, le salut de tous nos Confédérés, la gloire de Dieu & „ la sûreté de nos consciences.

Demandes des Confédérés du Prince.

Cet Ecrit fut envoyé à la Reine avec les lettres du Prince. Elle le renvoya dès la nuit suivante & fort tard, signé de sa main & de celle du Roi de Navarre, & scellé du sceau Royal, avec une lettre, par laquelle elle marquoit qu'elle acceptoit avec joye ces conditions. Ceci se passa le 25. de Juin, sur la fin de la suspension d'armes. Il se présentoit une occasion bien favorable de battre l'armée du Triumvirat, mais la Religion du serment retint l'armée du Prince. Le lendemain les Triumvirs quitterent le camp.

Elles sont acceptées.

Le Prince ne l'eut pas plutôt appris, qu'il partit en diligence pour aller trouver le Roi de Navarre à Beaugency. De-là il passa par le milieu du camp avec une très-petite escorte, & il fut conduit à Talsy, où il fut très-bien reçu de la Reine. Cette Princesse lui permit de faire venir quelques-uns de ses associés, pour saluer S. M. & assister aux conférences qui se tiendroient pour faire la paix.

Le Prince de Condé vient trouver la Reine.

Jean de Montluc, qui avoit menagé ces entrevûës, homme ardent & fort persuasif, allant sans cesse de côté & d'autre, avoit persuadé au Prince de Condé dans le cours de la négociation, que pour chasser les Triumvirs de la Cour, il devoit faire à la Reine une proposition, qui lui feroit autant d'honneur qu'elle rendroit ses ennemis odieux ; c'étoit de declarer qu'il étoit prêt à sortir du Royaume avec ses amis, pourvû que les Triumvirs se retirassent dans leurs maisons ou dans leurs gouvernemens. Ce n'étoit pas tant par haine pour le Triumvirat, que pour faire plaisir à la Reine, que ce rusé négociateur donnoit cet avis au Prince de Condé. Il vou-

CHARLES IX. 1562.

Condescendance du Prince de Condé : craintes & soupçons des Confédérés.

vouloit délivrer en même tems Catherine de quatre personnes qui balançoient son autorité, & la faire joüir, en les écartant, de tous les droits que la Régence lui donnoit. Le Prince, qui n'envisageoit qu'avec horreur les suites funestes d'une guerre civile, ne rejetta pas ce conseil, il promit même au Prélat qu'il s'en souviendroit lorsqu'il seroit en conférence avec la Reine : mais les Confédérés qui craignoient toûjours l'artifice & la surprise, furent confirmés dans leurs soupçons ; premierement, parce que les Triumvirs s'étoient seulement retirés à Châteaudun, qui n'étoit éloigné du camp de Talsy que de cinq lieuës ; secondement, parce qu'ayant intercepté une lettre du Duc de Guise au Cardinal de Lorraine son frere, ils y apperçurent quelqu'intrigue. En effet quoiqu'il eût affecté d'écrire d'une manière assez obscure, le Duc en disoit assez pour faire entendre au Cardinal que les choses n'étoient pas telles qu'elles paroissoient ; qu'au premier jour les Confédérés seroient mal dans leurs affaires, & autres choses semblables.

Ils viennent à Talsy.

Ces indices inquiéterent fort les Confédérés : cependant ils vinrent sans retardement à Talsy, soit pour donner à la Reine des marques certaines de l'inclination qu'ils avoient pour la paix, soit pour partager avec le Prince le danger, s'il y en avoit, soit pour le tirer du mauvais pas où il sembloit s'être engagé. On vit donc venir l'Amiral de Coligny, Antoine de Croy, Prince de Porcean, François Comte de la Rochefoucault, Jean de Rohan, François de Hangest Seigneur de Genlis, de Grammont, Jean de Parthenai de Soubize, Charles Hallwin de Piennes, & autres ; ils saluerent la Reine, qui les reçut avec de grands témoignages d'amitié. Elle leur fit à chacun en particulier mille caresses, & les remercia secretement des services importans qu'ils rendoient au Roi dans des tems si fâcheux. Elle en parla comme de services utiles, nécessaires, dignes d'une gloire éternelle, & tels enfin que le Roi & elle leur étoient redevables de leur conservation & de leur sûreté. Elle les pria de vouloir bien les continuer, & d'achever de rendre la paix à l'Etat.

Ils sont bien reçus de la Reine.

Premiere conférence.

Le Prince de Condé fit d'abord voir la justice & le bon droit de sa cause, son attachement & celui de ses associés pour le service du Roi & de la Reine : il ajoûta qu'il étoit surpris qu'on eût tant d'égards pour ses ennemis, & qu'on n'en eût aucun pour un Prince, qui n'avoit rejetté aucune des conditions raisonnables qu'on avoit proposées jusqu'alors ; quoiqu'on dût songer qu'il étoit d'une maison, dont eux n'étoient que les vassaux ou les sujets. La Reine voulant prévenir les disputes & les reproches, détourna la conversation, & sans répondre aux plaintes du Prince, elle dit : Que les Catholiques étoient en plus grand nombre que les Protestans ; & qu'ainsi, pour établir une paix solide en France, il faloit poser pour préliminaire de toutes les conditions de paix, qu'on n'admettroit point dans le Royaume d'autre Religion que celle qui étoit reçûë dans l'Eglise Romaine. Le Prince irrité de ce discours, répondit au nom de tous, qu'il s'agissoit dans cette négociation, non d'un intérêt particulier, mais de la cause commune qui intéressoit tout l'Etat ; & qu'ils ne pourroient accepter des conditions si dures, sans manquer à ce qu'ils devoient à la gloire de Dieu,

Dieu, à la sûreté du Roi, & au bien de la patrie. „ Car si on ôte la liberté de „ conscience établie par les Edits, ajoûta-t-il, on précipite le Roi & le „ Royaume le plus florissant dans une guerre inévitable & éternelle. Cette „ liberté est un bien sans lequel nous ne croyons pas qu'on puisse vivre, „ & nous sommes prêts de nous bannir nous-mêmes du Royaume, si on „ ne peut obtenir qu'à ce prix la tranquillité de l'Etat & la sûreté de la „ Religion. Si vous croyez, Madame, que mon éloignement puisse „ procurer ces avantages, je vous prie de préferer le bien public à ce qui „ me regarde personnellement.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince propose de sortir du Royaume.

La Reine prit occasion de ces paroles, que le Prince répéta plusieurs fois, pour dire: „ J'ai toûjours eu pour vous, Messieurs, & pour vous en „ particulier, mon très-cher cousin, toute l'estime qui vous est dûë, & „ au milieu de ces troubles, j'ai eu une attention toute particuliere à ménager „ vos intérêts: mais puisque les choses en sont venuës à ce point, „ & qu'un mal si nouveau & si particulier ne peut être guéri que par des „ remedes desagréables, je compte que votre équité & votre bon cœur „ vous feront sacrifier vos propres intérêts au bien de l'Etat. J'accepte „ l'offre que vous me faites de sortir au premier jour du Royaume: je me „ flatte que votre absence appaisera les esprits de ceux qui sont unis au „ Pape; qu'ils auront dorénavant plus de douceur pour les Protestans, & „ qu'ainsi la paix & la tranquillité seront rétablies “. En même tems la Reine promit, qu'à cette condition elle leur donneroit toutes les garanties qu'ils pourroient souhaiter.

La Reine le prend au mot.

Le Prince & ses Confédérés, surpris d'un discours auquel ils ne s'étoient pas attendus, se regarderent avec étonnement. La Reine ajoûta, qu'elle ne connoissoit pas de meilleur moyen pour pacifier le Royaume; & pour leur faire connoître la parfaite confiance qu'elle avoit en eux, & leur faire entendre que cette absence ne seroit que pour un tems, elle leur dit: Que quelques personnes avoient menacé de proroger la majorité du Roi jusqu'à l'âge de vingt ans; mais que s'ils usoient de quelque violence, & qu'elle eût besoin de secours pour les réprimer, elle étoit persuadée que le Prince de Condé & les Seigneurs qui lui étoient unis, quoiqu'ils se trouvassent dans les Païs étrangers, viendroient en diligence lui offrir leurs services. C'est tout ce qui se passa le premier jour.

Surprise du Prince & de ses Confédérés.

Le lendemain Coligny, fâché que le Prince eût si promptement donné sa parole, & celle de ses Confédérés, tint un conseil & dit, que l'affaire méritoit bien d'être examinée en commun, & qu'on ne fît rien que du consentement de tous. Chacun opina; & sur les remontrances de d'Andelot & de Jaques de Boucard, homme vif mais prudent, on jugea tout d'une voix: Qu'on ne pouvoit en sûreté mettre bas les armes, qu'on n'eût renversé la puissance du Triumvirat, & procuré l'observation des Edits que les Conjurés avoient violés: Qu'il faloit absolument rejetter la proposition de quitter le Royaume pour un tems, proposition à laquelle le Prince, lié par les sermens qui avoient précedé, n'avoit pû ni dû s'engager, ni pour lui, ni pour ses Confédérés. Ce fut la résolution que l'on prit, & on se moqua

Résolution que prennent les Confédérés du Prince.

qua de l'avis captieux de Montluc; quoique ce Prélat parût favoriser le parti du Prince.

Seconde conférence.

Du Fresne étoit déja arrivé de grand matin avec des dépeches de la Reine, qui prioit le Prince de Condé de se souvenir de ce qui avoit été dit la veille, & de finir cette affaire; mais jugeant par l'air froid dont le Prince accompagna sa réponse qu'il y avoit du changement, du Fresne le pressa de la part de la Reine de venir la voir. Le Prince ne le refusa pas: il vouloit trouver un prétexte pour sortir honnêtement de ces conférences, & retirer sa parole. Il vint donc au même endroit avec ses amis; & après s'être entretenu pendant quelque tems avec la Reine, il fit réflexion qu'on n'avoit point reglé le tems de cette entrevûë; que ses ennemis s'étoient arrêtés à Châteaudun; qu'il pouvoit bien y avoir de la ruse & de l'artifice dans toutes ces conférences, & qu'elles n'aboutissoient à rien: il demanda donc la permission de se retirer.

Murmure des soldats du Prince.

En arrivant dans son camp avec tous ses amis, il trouva le soldat irrité de ce que les Seigneurs avoient souffert que le Prince s'exposât à un si grand danger. Alors on entendit de toutes parts les murmures & les plaintes des troupes, qui disoient hautement: Qu'il n'étoit plus besoin de conférences; que les moins éclairés appercevoient manifestement les desseins des ennemis; qu'ils ne cherchoient par tous ces retardemens, qu'à rallentir l'ardeur d'un soldat animé & disposé à bien faire, à gagner le tems nécessaire pour l'arrivée des secours étrangers qu'ils attendoient de jour en jour, & à se mettre en état d'attaquer avec avantage ceux qui se trouvoient maintenant les plus forts, & dont ils appréhendoient d'être attaqués: Qu'on perdoit l'occasion favorable qui se présentoit de vaincre; qu'ils aimeroient mieux être reduits aux plus fâcheuses extrêmités, que de se voir ainsi amusés par tous ces délais; que le Prince n'avoit qu'à les mener à l'ennemi, puisque les affaires en étoient au point, qu'elles ne pouvoient plus être terminées que par les armes.

Le Prince de Condé, qui connut alors que toutes les négociations étoient inutiles, tint aussi-tôt conseil, & pour ne point décamper sans avoir rien fait, il prit la résolution d'attaquer l'ennemi à l'improviste, tandis que le Duc de Guise, le Connétable de Montmorency, & le Maréchal de S. André étoient absens, que la Cavalerie étoit dispersée dans des quartiers éloignés les uns des autres, & que le Roi de Navarre étoit seul. On convint de profiter de la nuit, afin de n'être pas apperçu dans le jour par les fourageurs ou par les coureurs. Dès le soir, l'armée s'avança vers la Ferté-Alais; on donna ordre aux soldats de se revêtir sur leurs armes de chemises blanches, & on se mit en chemin en diligence, & avec une extrême ardeur. L'armée marchoit en cet ordre. Coligny conduisoit l'avant-garde avec 800. Gendarmes, pour fondresur la Cavalerie ennemie; d'Andelot suivoit à la tête de 1200. Arquebusiers divisés en quatre bandes, avec ordre d'attaquer l'Infanterie; 800. autres Arquebusiers marchoient après, avec deux compagnies de Piquiers, pour s'emparer du canon; le Prince fermoit l'arriere-garde avec mille Gendarmes & le reste de l'Infanterie

L'armée du Prince marche la nuit & s'égare.

terie. Mais ayant été trompés par leurs guides, après avoir marché toute la nuit, ils ne se trouverent à la pointe du jour qu'à une lieuë de leur camp. Montmorency Duc de Damville, qui étoit à la tête du camp, reveilla par un coup de canon tous les Chefs, qui avertis par ce signal, s'assemblerent de toutes parts auprès du Roi de Navarre. Ainsi s'évanouit toute l'espérance de surprendre le camp ennemi, que le Prince de Condé avoit fondée sur la diligence que ses troupes feroient pendant la nuit.

Après être resté en présence de l'armée du Roi de Navarre jusqu'à une heure après midi, le Prince s'en alla à Lorges, qui est à une lieuë de-là. Le Roi de Navarre fit revenir à son camp les Triumvirs, qui étoient à Châteaudun, & le lendemain il parut en campagne, & mit son armée en bataille: mais on se separa sans en venir aux mains. Le Prince de Condé fâché d'avoir perdu Beaugency, où le Duc de Guise avoit mis garnison, marcha aussi-tôt pour le reprendre. Après deux bréches faites à la muraille, les troupes Provençales suivies des Gasconnes, & du regiment de Jean de Hangest Sieur d'Ivoi, prirent la ville d'assaut, & la pillerent, après avoir passé presque toute la garnison au fil de l'épée: on n'épargna pas pas même les Protestans qui étoient dans la ville.

Le Prince reprend Beaugency, & le livre au pillage.

Là disparut cette belle discipline dont nous avons parlé, & le soldat s'abandonna au pillage, & à cette licence qui avoit commencé avec les guerres civiles. Elle s'accrut ensuite tellement, qu'on oublia bien-tôt les loix de la guerre, & qu'à la honte & au grand chagrin des Chefs, ce Royaume si florissant se vit saccagé, ravagé, & ruiné d'une manière déplorable. D'un autre côté, le Triumvirat décampa la nuit en grand silence, & alla droit à Blois, dont les Protestans s'étoient depuis peu emparés, & où ils avoient mis garnison. La place n'étant pas assez bien fortifiée, & se trouvant sans espérance de recevoir du secours, tous ceux qui étoient en état de porter les armes, abandonnerent la ville le 4. de Juillet, passerent le pont, marcherent enseignes déployées, & se retirerent à Orleans. Le Duc de Guise y entra aussi-tôt, & quoiqu'il l'eût prise sans combat & sans siége, il l'abandonna à toute la fureur du soldat. On pilla toutes les maisons; on tua ou l'on noya plusieurs Protestans qui étoient restés dans la ville; on n'épargna pas les femmes mêmes: les unes furent violées, plusieurs autres massacrées, & entr'autres une femme de bonne famille, qui ayant été retirée de l'eau, ne put se dérober à la rage des meurtriers. De Blois, on passa à Mer, village qui en est éloigné de deux lieuës, où il y avoit un Prêche fort fréquenté. On y fit un horrible massacre: le lieu fut pillé pendant neuf jours, & le Pasteur nommé Chassebœuf (1) fut jetté dans la riviere. Le Prince de Condé en porta ses plaintes au Roi de Navarre son frere: mais il n'en reçut point d'autre réponse, si-non que la guerre mettoit dans la triste nécessité de souffrir ces choses, & beaucoup d'autres semblables.

Le Triumvirat prend Blois & l'abandonne à la fureur du soldat.

De-là les Triumvirs marcherent vers Tours. Le Duc de Montpensier y étoit venu quelques jours avant Pâques, & il croyoit s'être suffisamment assuré

(1) Dit *Beaupas.*

CHARLES IX. 1562.

Les Protestans pillent les églises à Tours.

assuré de la ville. Aussi-tôt les Protestans, ayant connu qu'il n'étoit pas de leurs amis, s'en rendirent maîtres; quelques-uns des plus furieux renverserent les statuës, & briserent les images qui étoient dans les temples, sans pouvoir être arrêtés par les sages remontrances des gens de bien, qui leur représenterent inutilement que ces excès les faisoient regarder avec horreur, & qui leur prédirent les maux qu'ils ne manqueroient pas de s'attirer par ces mauvais procedés.

Le Prince de Condé y envoya le Comte de la Rochefoucault pour faire l'inventaire de l'argenterie, & des ornemens précieux qui étoient en abondance dans les temples de cette ville. Le Comte les fit transporter à Orleans, après avoir laissé une copie de l'inventaire, signée de sa main, entre les mains des Ecclésiastiques. Sous le spécieux prétexte de poursuivre les Protestans, & de venger les profanations des temples qu'ils avoient pillés dans toutes les villes dont ils s'étoient rendus maîtres, des scélerats prenoient les armes, s'attroupoient, couroient la campagne, entroient dans les bourgs & dans les villes qui étoient sans défense, pilloient & ravageoient impunément, sans que les Gouverneurs & les Magistrats se missent en devoir de les réprimer; ensorte que les vols & les brigandages sembloient être publiquement autorisés.

L'Arrêt du Parlement de Paris contre les Protestans, cause des maux affreux.

Les Catholiques, animés par le bruit qu'on avoit soin de répandre de toutes parts, passerent bien-tôt de la haine à une espece de fureur contre les Protestans, dont on racontoit tant d'excès & de profanations. Un Arrêt violent du Parlement de Paris acheva de les perdre dans l'esprit des peuples, en les declarant proscrits, & ordonnant à tous les Catholiques de prendre les armes, de sonner par-tout le béfroi, de les poursuivre, & de les tuer sans crainte d'en être repris.

Cet Arrêt, que les Curés lisoient tous les Dimanches à leurs peuples, suivant les ordres du Duc de Montpensier, & de François le Roi Sieur de Chavigny, son Lieutenant, fut un vrai tocsin, & une espece de declaration de guerre. Les païsans se persuadant aisément qu'ils étoient autorisés à prendre les armes, profiterent de cette occasion, & abandonnerent avec plaisir la culture des terres, pour voler, piller, saccager, & massacrer. Ils choisirent entr'eux pour Chefs ceux qui avoient le plus d'avidité, d'effronterie, de férocité & de penchant pour le carnage; ils se partagerent en plusieurs troupes sous ces Chefs, & ils se mirent en marche dans la disposition de commettre toute sorte de crimes.

Violences contre les Protestans dans la Touraine & le Vendômois.

Une de ces troupes alla à Ligueil sur l'Indre, petite ville de la Touraine, où elle étrangla quelques habitans, creva les yeux du Pasteur, & le brûla à petit feu. Une autre troupe prit le chemin de Cormery, de Loches, de l'Isle Bouchard, & d'Azai, & y exerça toute sorte de cruautés, non seulement contre ceux dont la Religion étoit suspecte, mais encore souvent contre les plus irréprochables. Il n'y eut pas moins de désordre dans le Vendômois. La populace irritée contre les Protestans, qui avoient brisé les images & poussé la barbarie jusqu'à violer les tombeaux des Comtes & des Ducs de Vendôme, conçut une haine si furieuse, qu'elle crut devoir les traiter comme on traite les chiens enragés. Les Protestans de leur

leur côté étoient si animés, & si pleins de fureur, que les plus sages d'entr'eux furent obligés de faire venir des soldats du Mans, pour les réprimer.

Charles IX. 1562.

Le Poëte Ronsard, Curé, prend les armes & se met à la tête de la Noblesse.

La Noblesse touchée de ces maux, prit les armes pour en arrêter le cours, & choisit Pierre Ronsard pour les commander. Ce génie sublime charmé des agrémens, des commodités, & des délices qu'il trouva dans ce lieu, avoit accepté la Cure d'Evailles. Ce n'étoit pas un de ces Ecclésiastiques qui regardent le sacerdoce & les fonctions pastorales comme un engagement à une vie sérieuse, ou comme un frein à la liberté & à la licence que les Poëtes se donnent. Elevé à la Cour parmi les Pages de Charles Duc d'Orleans, fils de François I, il exerça la profession des armes, & ce ne fut qu'après avoir servi en Angleterre & en Ecosse, qu'il se donna à l'étude des belles-lettres, sous Jean d'Aurat, & qu'il fit usage du rare talent qu'il avoit pour la Poësie.

Comme les amusemens & les plaisirs de la vie tranquille, qu'il menoit depuis quelque tems, ne lui avoient pas fait perdre ses anciennes inclinations, l'occasion qui se présentoit réveilla celle qu'il avoit pour les armes. Ainsi Ronsard, qui ne pouvoit plus souffrir l'insolence de ceux qui alloient impunément piller les temples, forma une troupe de jeunes Gentilshommes; il se mit à leur tête & châtia sévèrement un grand nombre de ces brigans. Mais sçachant qu'il arrivoit un corps de troupes du Mans, il se retira dans son presbytère.

Violences des Moines.

Ces troupes se répandirent dans tout le Vendômois, vinrent à S. Calais & y mirent garnison; mais comme ils ne faisoient pas une garde bien exacte, les Moines de ce lieu, qui n'aimoient pas de pareils hôtes, appellerent du secours. La cloche qui sonnoit l'office de Vêpres, & qui renouvella le souvenir des *Vêpres Siciliennes*, fut comme le signal. Les Moines, à la tête du secours qu'ils avoient reçu, attaquerent les soldats qui étoient dans l'Abbaye, & en tuerent environ trente. La licence se glissant insensiblement, ils allerent dans le voisinage prendre le Sieur de Coustandiere, qui se tenoit tranquille dans sa maison; ils l'étranglerent, assommerent sa femme à coups de pierres, & la jetterent dans un puits.

Joachim le Vasseur-Coignée les en punit.

Joachim le Vasseur-Coignée, un des principaux Seigneurs du païs, distingué par sa noblesse & par ses biens, indigné de cette action, se mit à la tête d'une troupe, vint à S. Calais, écarta les troupes auxiliaires, & punit d'une manière terrible les Moines & les Prêtres qui s'étoient refugiés dans l'Abbaye: car les ayant presque tous tués, les deux qui avoient été les auteurs du massacre furent pendus dans l'église même, où ils avoient donné le signal & fait sonner la cloche pour les Vêpres.

Les Protestans s'emparent d'Angers.

Les Protestans, qui presque sans coup férir, s'étoient emparés d'Angers le 5. d'Avril, se comporterent d'abord avec assez de modération sous la conduite du Sieur de Mebretin. La ville est divisée en deux; celle qu'on nomme la haute-ville, renferme la Cathédrale & l'Evêché: on en confia la garde à de Chavagnes, parce qu'on craignoit pour ces deux endroits. Mebretin assembla le matin les Echevins de la ville, pour les informer du sujet de son arrivée. Il leur dit, qu'il n'étoit venu & ne s'étoit

CHARLES IX. 1562.

rendu maître de leur ville que suivant les ordres qu'il avoit reçûs du Prince de Condé. Il ajoûta que le Prince n'avoit pris les armes que pour maintenir, contre les violateurs des Edits, l'autorité du Roi & la liberté de conscience que Sa Majesté avoit accordée.

Jean Duret de la Barbée choisi pour commander dans la ville.

L'Assemblée choisit, pour commander souverainement dans la ville, Jean Duret de la Barbée, d'une des plus anciennes Noblesses d'Anjou. On lui donna pour adjoints, Pierre de la Pierre, Sieur du Plessis-Baudouin, & peu après, Anselme de Soubselles, dont nous avons déja tant de fois parlé, & que le Prince de Condé avoit envoyé d'Orleans, pour presser les secours qu'on lui avoit promis. L'Assemblée fit aussi des reglemens pour maintenir la paix & la tranquillité entre les Catholiques & les Protestans. Ce calme apparent, qui n'arrachoit pas des cœurs la haine, la jalousie & les soupçons, dura jusqu'au 21. d'Avril. Ce jour-là un jeune homme, escorté d'une troupe de soldats, sous prétexte de faire une levée de deniers au nom du Prince de Condé, entra dans une église & brisa quelques Images.

Puygaillard reprend la ville sur eux.

La Noblesse, irritée de cette profanation, complota avec René de la Faucille, Commandant du château; & ayant pris un jour où les principaux de ceux qui pouvoient prendre les armes & commander les autres étoient allés à Orleans, elle fit entrer dans la ville, la nuit du 5. de Mai, Jean de Leomond de Puygaillard, que le Duc de Montpensier leur avoit envoyé. Les Protestans ayant à leur tête Gaspard de Schomberg, jeune Gentilhomme Allemand, très-brave, qui étoit venu à Angers pour y faire ses études, se défendirent d'abord avec beaucoup de valeur, & repousserent l'ennemi; mais comme les Catholiques s'étoient déja emparés d'une partie de la ville, & que les Protestans alloient être bien-tôt enveloppés, Schomberg, abandonné des siens, se retira. Ce Seigneur servit depuis le Roi dans ses armées, avec autant de bravoure que de fidélité. Il quitta son païs, s'établit en France, eut grande part aux affaires les plus importantes, se rendit recommandable par ses belles actions, & parvint (1) aux plus grandes dignités de la Cour, dont il remplit glorieusement les fonctions jusqu'à sa mort.

Valeur de Gaspard de Schomberg.

Charles d'Albiac (2), Ministre d'Angers, fut tué à cette attaque, dans le tems qu'il tâchoit de sauter par dessus les murs pour s'enfuir. Puygaillard devenu par cette expédition maître de la ville, permit d'abord aux Protestans de s'assembler hors des murs; ensuite pour contenter le peuple, qui se ressentoit encore vivement de la profanation & du pillage de ses temples, il les chassa entierement. Alors commencerent les vols & les brigandages; on maltraita fort un grand nombre de personnes; on pilla la maison du Receveur des deniers Royaux; on prit l'argent de la caisse, on le dissipa, & Puygaillard lui-même fut soupçonné d'avoir eu part au butin. La fureur & la cruauté s'exercerent sur les femmes comme sur les hommes; on

Violences exercées contre les Protestans.

(1) *Le MS. de Mrs de Sainte-Marthe* ajoute: Par sa rare prudence, & par l'attachement qu'il avoit pour sa nouvelle patrie, à une très-grande faveur auprès du Roi & aux &c.

(2) Dit *du Plessis*.

on en tua quelques-unes, on viola les autres, & sur-tout deux sœurs, dont les soldats abuserent aux yeux de leur pere, qu'ils avoient attaché à un puits, afin qu'il fût malgré lui spectateur de l'outrage qu'on lui faisoit en la personne de ses filles. La Noblesse & le peuple des environs d'Angers ne furent pas traités avec moins de barbarie; plus de quarante expirerent dans les divers supplices qu'on leur fit endurer.

CHARLES IX. 1562.

On trouve, à quelque distance d'Angers, un château appellé Rochefort, qui apartient à la maison de la Trimouille, bâti sur un rocher escarpé de tous côtés, qui s'éleve au milieu d'une vaste plaine. Hercule de S. Aignan-Desmarets, brave Officier, qui s'étoit auparavant rendu maître du Pont-de-Cé, étoit dans ce château avec une très-petite garnison. Il avoit long-tems soutenu tous les efforts du Duc de Montpensier, avec vingt cinq hommes, & il lui en avoit tué plus de deux cens. Mais comme il manquoit de poudre, que ses soldats menaçoient de se rendre malgré lui, & qu'ils ouvroient déja la porte de derriere, il prit le parti de se retirer dans la tour; & sur l'espérance qu'on lui donna du pardon, il se rendit à Puygaillard le 4. de Juillet. Cependant on le conduisit à Angers, comme pour servir au triomphe des Catholiques; & le Duc de Montpensier, à la sollicitation de Villeneuve, ennemi de S. Aignan, le fit rompre vif & exposer sur la rouë, où après avoir été un tems assez considerable, il mourut dans les cruelles douleurs que cause un si affreux supplice. En même tems les soldats, qui avoient lâchement trahi leur Commandant, reçurent de l'ennemi, à qui ils s'étoient rendus, la juste punition de leur perfidie, tous ayant été ou pendus ou égorgés.

Cruautés des Catholiques en Anjou, en Touraine & au Maine.

Mort injuste & cruelle d'Hercule de S. Aignan.

Il y a dans l'Anjou une petite ville qui apartient aussi à la maison de la Trimouille, appellée Craon, & qui donne son nom à une certaine étenduë de païs. Du Chesne Lallier (1) s'en étoit emparé. C'étoit un homme, qui, pour se dérober à la Justice & couvrir ses crimes, ne cherchoit qu'à exciter des troubles. Il avoit offert ses services au Prince de Condé, & il étoit si puissant dans le canton, qu'on lui donnoit par plaisanterie le titre de Roi de Craon. Pendant qu'il étoit allé trouver le Prince à Orleans, René Despeaux Sieur de Gaubert, qui commandoit dans la place, y fit entrer de l'Infanterie & quelques Cavaliers.

On auroit peine à imaginer jusqu'à quel point ils pousserent la licence, la fureur & la rage, sans égard pour qui que ce fût. Ils en vinrent jusqu'à cet excès, de forcer l'église de S. Nicolas, d'ouvrir les tombeaux de l'illustre maison de la Trimouille, & d'enlever le cercueil où étoient les os d'Anne de Laval, leur ayeule, dans l'espérance d'y trouver quelque trésor: mais s'étant trompés, ils se vengerent sur les os; il les mirent en piéces, & les semerent dans les ruës & dans les places de la ville. Un si grand

Excès commis dans la ville de Craon.

(1) *Du Chesne Lallier*] La Chesnaye Lalier. C'est ainsi, & non pas du Chesne Lallier, comme dans *l'Index Thuani*, qu'est nommé ce Gentilhomme par Beze, tom. II. pag. 569. de son Hist. Eccl. Dans Brantôme pag. 259. de son Traité des Duels, on lit mal *Naillier* pour *Lalier*; mais, à cela près, son nom est aussi la Chesnaye. LE DUCHAT.

Charles IX. 1562.

grand crime demeura impuni : les Magiſtrats ſe contenterent de faire ramaſſer ces os, & de les faire remettre dans le tombeau.

Du Cheſne revenant d'Orleans avec ſa ſuite, marcha à leur rencontre, les attaqua, & en prit quelques-uns. Ceux-ci l'ayant gagné par les belles promeſſes qu'ils lui firent, il quitta le parti du Prince, & il ſe retira chez lui pendant quelque tems, juſqu'à ce que Jean de Chourſes de Malicorne le priât d'accepter la Cornette de ſa compagnie de Cavalerie. Les Proteſtans, qui ne ſe trouvoient pas en ſûreté dans une ville, où il n'y avoit plus ni Religion, ni juſtice, ni pudeur, en ſortirent peu-à-peu & ſe retirerent dans les places voiſines. Enfin Puygaillard, qui, pour cacher ſes deſſeins, étoit déja venu à Château-Gonthier, entra le 27. de Septembre dans la ville de Craon, qu'il trouva ſans garniſon & ſans défenſe. Là, ſous prétexte de punir les crimes qui y avoient été commis, ſa cruauté, ſa violence & ſon avarice le porterent à exercer bien des injuſtices, & à maltraiter pluſieurs perſonnes innocentes. Il y laiſſa Claude de la Trimouille Sieur de Noirmouſtier, frere de Louis.

L'armée des Triumvirs s'avance vers Tours.

Pendant ce tems-là l'armée des Triumvirs s'avança vers Tours, & envoya au commencement de Juillet un héraut d'armes pour la ſommer de ſe rendre. La garniſon qui n'étoit que de trois compagnies d'Infanterie & de deux de Cavalerie, n'ayant aucune eſpérance de ſecours, ſortit de la ville & alla joindre les troupes des Confédérés, qui étoient à Chinon & à Châtelleraut (1) ſur la Vienne. Elles y formerent un corps d'environ mille hommes, & marcherent vers Poitiers. Le Comte de Villars les chargea, & comme il y avoit dans ce nombre plus de bourgeois que de vrais ſoldats, qu'ils avoient plus de cœur que d'uſage de la guerre, & que les Chefs perdirent courage, ils furent bien-tôt mis en déroute; les uns furent noyés, les autres ſe rendirent & furent déſarmés. Jean de Tournai, dit de la Tour, leur Miniſtre, âgé de plus de ſoixante & dix ans, (l'un de ceux qui avoient aſſiſté au Colloque de Poiſſy) fut pris & jetté dans le Clain. Ceux qui ſe rendirent les premiers furent obligés de revenir à Tours; & un détachement de Cavalerie les conduiſit juſqu'au port de Piles. Ils y paſſerent la Creuſe, & comme ils étoient ſans armes, les uns furent tués par les païſans, les autres ſe diſperſerent de côté & d'autre; environ deux cens plus agiles ſe ſauverent dans un fauxbourg de Tours. Le peuple furieux accourut de toutes parts au ſon des cloches, les environna, les prit, & les enferma dans l'égliſe de Sainte-Marie. Quelques-uns ſe ſauverent la nuit par le ſecours de leurs amis : pour les autres, au nombre de cent vingt ou environ, on en fit le matin un horrible carnage, & on jetta leurs corps dans la Loire.

La garniſon en ſe retirant eſt défaite & traitée cruellement.

Rage de la populace contre ceux qui étoient reſtés dans la ville.

Après avoir ainſi expedié ceux qui étoient ſortis de la ville, la populace animée par Antoine du Pleſſis de Richelieu, ci-devant Moine, & alors Capitaine d'Infanterie, attaqua ceux qui y étoient demeurés, en tua la plus grande partie, & les jetta dans la riviere. On forçoit les femmes à venir à la Meſſe, & celles qui refuſoient d'y venir, y étoient ou entraînées de force ou

(1) Châtel-Heraud.

ou massacrées; & comme si le bâtême des Protestans n'eût pas été un vrai bâtême, on rebâtisoit les enfans; enfin la populace, pour achever d'assouvir sa rage, enleva le Président Jean Bourgeau. Ce Magistrat déja vieux, & d'une vie irréprochable, n'avoit jamais fait profession publique de la Religion Protestante; il étoit seulement soupçonné d'avoir quelque penchant pour leur doctrine. Ce vénérable vieillard, après avoir racheté sa vie à grand prix de Charles de Chabot de Clairvaux, Lieutenant de Chavigny, fut chassé de la ville: mais comme il s'en alloit, il fut reconnu, malgré son déguisement, par des gens qu'on avoit apostés, & assommé à coups de bâton & de fleau. On le dépouilla, ensuite on le traîna au bord de la Loire, & on l'y attacha les pieds en haut, ensorte que son corps, depuis la tête jusqu'à l'estomac, étoit plongé dans l'eau. Ces barbares voyant qu'il respiroit encore, lui ouvrirent le ventre, en tirerent les entrailles qu'ils jetterent dans la riviere, lui arracherent le cœur, le mirent au bout d'une longue perche, & le porterent comme en triomphe dans toute la ville, ajoûtant à l'inhumanité toute sorte d'injures, d'outrages, de reproches & d'imprécations. Ni les mouvemens & les soins que se donnoit Chavigny, ni la vûë des potences que Montpensier avoit fait dresser dans toutes les places de Tours, pour reprimer ces furieux & leur inspirer quelque crainte, ne purent les empêcher d'assouvir leur cruauté, & d'exécuter tout ce que la rage put leur inspirer.

Et en particulier contre le Président Jean Bourgeau.

Les Protestans ne furent pas mieux traités à Bourgueil, Abbaye située dans un païs très-agréable sur les confins de l'Anjou & de la Touraine; & on accusa Christophle de (1) Pisseleu, qui en étoit Abbé, d'y avoir beaucoup contribué. A Saint-Christophle, lieu apartenant à de Büeil Comte de Sancerre, le Pasteur, nommé des Longueville, vieillard décrépit, fut tué.

Ceux qui s'étoient emparés du Mans, apprirent avec bien de la douleur ce qui étoit arrivé à Tours, & ils commencerent à craindre pour eux le même sort, parce qu'ils se reprochoient d'avoir fait bien des choses contre les Edits, & contre les promesses qu'ils avoient faites au Roi dans la requête que le Sieur du Mortier avoit présentée à S. M. En effet, après avoir renversé les autels & brisé les images, l'avarice du soldat l'avoit porté à fouiller par-tout, & à violer même les tombeaux, sans épargner celui de Pierre Cardinal de Luxembourg, ancien Evêque du Mans, qu'ils ouvrirent, & dont ils eurent l'impieté d'enlever le cercueil, s'imaginant qu'ils y trouveroient quelques pierres précieuses. On croit que ce fut pour les punir de cet attentat, que Sebastien de Luxembourg Seigneur de Martigues, de la famille de ce Cardinal, traita les Manceaux avec tant de rigueur à la prise de Vire. Craignant donc les peines qu'ils avoient si justement méritées, voyant avec chagrin que la licence ne faisoit qu'augmenter, & n'ayant dans la ville aucune personne constituée en dignité, capable de réprimer le soldat, & d'empêcher les courses qu'il faisoit tous les jours dans la campagne

Les Protestans abandonnent la ville du Mans.

(1) L'Editeur Anglois veut qu'on lise *Charles Pisseleu*. Il cite l'Hist. Geneal. de la Maison de France par le P. Anselme, pag. 1481.

gne pour piller les temples, ils sortirent enfin de la ville le 12. de Juillet sur le soir, avec beaucoup de bruit. Ils étoient environ 800. sous les armes; mais comme ils étoient partagés en plusieurs factions, la Motte-Tibergeau, qu'ils avoient choisi pour les commander, eut bien de la peine à les conduire sans aucun accident à Alençon. Une partie se joignit à Mongommery, & au Duc de Bouillon; une autre se retira à Dieppe, & passa en Angleterre. Deux de leurs Chefs, qui s'étoient déja rendus suspects en quittant la ville, se mirent au service de l'Evêque. Ce Prélat, sous prétexte de garder le Mans, arma 500. hommes, qui exercerent dans la ville & dans la campagne tout ce que la licence la plus effrenée & la plus horrible cruauté peuvent inspirer. On suborna même des gens, qui venoient apporter aux Juges les noms de ceux qu'ils accusoient d'avoir participé à la profanation des temples, & au renversement des autels & des images; & sur leur dénonciation, on les punissoit très-rigoureusement.

Manœuvre de l'Evêque du Mans.

C'étoit une manœuvre de l'Evêque, qui se plaisoit à être sous les armes, & qui laissant-là le bâton pastoral, s'armoit souvent de pied en cap. Les Ecclésiastiques ne gagnerent pas à ce changement: car on punissoit les uns, comme suspects d'Hérésie, par de grosses amendes, & on les obligeoit tous à fournir aux fraix de ce qu'il appelloit la Guerre sainte, ou pour parler plus juste, aux dépenses excessives de l'Evêque & de ses émissaires. Pour assouvir leur avarice, on enleva & on fit fondre tout ce que la fureur des Protestans avoit épargné, c'est-à-dire, tout ce qui restoit dans les trésors des églises.

Il y avoit dans la Cathédrale du Mans, douze grandes statuës d'argent fort pésantes, ornées de pierres précieuses, qui représentoient les douze Apôtres. L'Evêque, pour plus grande sûreté les avoit fait porter à son château de Tuvoi, lorsqu'il sortit pour la premiere fois de la ville: mais ce château ayant été pris dans la suite, on prit aussi les statuës, & elles ont été perduës pour l'église. Le peuple en murmura, & dit hautement que c'étoit un artifice de l'Evêque, qui avoit fait naître par ce moyen une occasion favorable de s'approprier tout ce qui lui avoit été confié: c'est-ce qui donna lieu à un bon mot. Lorsque ce Prélat partit quelque tems après, avec un nombreux cortege & des équipages magnifiques, pour se rendre au Concile, on dit dans la Province: *Que l'Evêque du Mans ne pouvoit manquer d'avoir le S. Esprit à sa disposition, puisqu'il portoit à Trente les douze Apôtres.*

Bon mot contre cet Evêque.

Parmi ceux qui ont le plus cruellement persécuté les Protestans pendant tout ce tems-là, on a particulierement remarqué René de Champagne, homme dans lequel on ne sçait lequel des deux l'emportoit, ou la noblesse & les biens, ou une malice bouffonne & une ruse plus digne d'un valet que d'un homme de condition. Etant né avec une luxation dans les deux hanches, il boitoit des deux côtés, & se trouvoit par-là hors d'état de porter les armes; mais il étoit plus inhumain que tous ceux qui les portoient. Sa cruauté étoit d'autant plus odieuse, qu'il y mêloit de mauvaises plaisanteries, dont il accompagnoit d'ordinaire tous ses discours. Il faisoit venir, par force ou par surprise, dans sa maison de plaisance, appellée Peschesseuil,

Deux hommes extraordinairement cruels.

feuil, tous ceux qui lui paroiſſoient ſuſpects, ou qui s'étoient attiré ſa haine de quelque maniére que ce pût être, & il les faiſoit jetter dans un vivier très-profond, qu'il appelloit par deriſion ſon grand Godet. On prétend qu'il en fit périr de cette ſorte plus de cinquante.

Trois ans après qu'on eut donné une amniſtie générale pour tout ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre, comme le Roi fût venu à Peſcheſeuil, il demanda à ce barbare, combien il avoit fait boire de Proteſtans dans ſon grand Godet, c'eſt-à-dire, combien il en avoit fait jetter pendant les dernieres guerres dans ce goufre, pour nourrir ſes Brochets? Champagne répondit en plaiſantant: Qu'il n'avoit jamais voulu charger ſa mémoire de choſes de ſi peu d'importance. On cite encore, entre les plus cruels ennemis des Proteſtans, Boisjourdan, dans les étangs duquel on trouva les cadavres de plus de cinquante perſonnes, qui avoient été cruellement maſſacrées.

Autres cruautés exercées ailleurs contre les Proteſtans.

Le 13. de Mai, on défendit aux Proteſtans d'Amiens de s'aſſembler; on fit par ordre du Magiſtrat une exacte perquiſition des livres défendus, & on brûla toutes les Bibles traduites en langue vulgaire, avec la chaire du Miniſtre: quelques-uns, mais en petit nombre, perdirent la vie dans ce tumulte.

A Abbeville.

Il y eut à Abbeville une émeute bien plus conſiderable. Robert de St. Delis de Haucourt, Gouverneur du château, étant venu dans la ville pour delibérer avec les Echevins ſur les moyens de pacifier les troubles, & les ayant reprimandés de ce que, par leur connivence, ils entretenoient la licence d'un petit nombre de ſcélerats, il s'éleva tout à coup une ſédition. On diſoit que de Haucourt, qui faiſoit profeſſion publique de ſuivre la doctrine des Proteſtans, avoit fait entrer dans le château des ſoldats pour le ſervice du Prince de Condé, & que cherchant un ſujet de querelle, il avoit menacé les habitans. Sous ce prétexte les factieux entourent la maiſon de ville, tuent les ſoldats qui étoient venus avec lui, enfoncent les portes le pourſuivent, s'en ſaiſiſſent, & tandis qu'il tâche de ſe défendre, le percent de mille coups. Quoiqu'il n'eût pas encore rendu les derniers ſoupirs, ils le dépouillent, & le jettent nud par les fenêtres; auſſi-tôt les enfans ſe jettent ſur lui, & le traînent ignominieuſement dans la bouë, les factieux vont en même tems au château, ils l'attaquent & s'en rendent maîtres ſans combat. François fils de S. Delis voulant s'enfuïr, eſt pris, bleſſé de pluſieurs coups, dépouillé, & laiſſé comme mort; mais ayant été porté dans un cabaret voiſin, les ſéditieux, qui ſçurent qu'il n'étoit pas encore expiré, y accoururent, le traînerent dans la place publique, & acheverent de le tuer. Ce jeune homme étoit accompagné de François de Canteleu de Seconville, & d'Antoine de Canceleri, couſins de Haucourt, qui prirent la fuite; mais les factieux les ayant atteints, ils les maſſacrerent. Un certain Louis Beliard (1), condamné à mort par Jean Macquet, juge de la ville, pour avoir aſſiſté aux aſſemblées qui ſe tenoient dans le château, en

(1) Beze l'appelle *Beliat*.

CHARLES IX. 1562.

en appella au Parlement, qui adoucit la sentence, & le condamna seulement à être conduit par la ville, une torche à la main. Macquet indigné de ce que sa sentence avoit été infirmée, le retint long-tems en prison, contre les regles de la justice: & comme on le conduisoit enfin à l'église de S. Vulfran, le peuple l'arracha des mains de l'exécuteur, le mit en piéces, & le jetta dans la riviere.

A Senlis.

A l'instigation de Claude Stoq (1) & de Guillaume Bertaud, les Protestans de Senlis furent aussi bien maltraités, & il y en eut plusieurs de massacrés. On accusa Moucy de S. Eloy, de Houdencour, d'Ardres, & Nicolas de la Maison-blanche; tous Gentilshommes, d'avoir assassiné une femme, mais on ne put le prouver: ayant été convaincus d'avoir offert leurs services au Prince de Condé lorsqu'il partit pour se rendre à Orleans, le Parlement les condamna à avoir la tête coupée à Paris: leurs têtes furent portées à Senlis, pour y être attachées aux portes de la ville. Plusieurs autres furent punis de mort, & quelques femmes condamnées à diverses peines pour le même sujet.

A Montargis.

C'est ainsi que le peuple poursuivoit en tous lieux les Protestans, pour venger la profanation & le pillage des temples. Ceux qui dans le Gastinois étoient hors d'état de porter les armes, se retirerent en grand nombre à Montargis, ville de l'appanage de Renée Duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, s'imaginant que ce seroit pour eux un azile où ils seroient en sûreté. Ils se tromperent. Le Duc de Guise, gendre de la Duchesse, y envoya Jean de Chourses de Malicorne, avec quatre compagnies de Cavalerie, en apparence pour mettre sa belle-mere à l'abri de toute insulte, mais en effet pour s'emparer de la ville & du château. Les habitans lui ouvrirent les portes; aussi-tôt le peuple, encouragé par l'arrivée de ces troupes, commença à maltraiter les Protestans; mais il ne falut que la mort d'un homme pour appaiser leur fureur.

La ville étant renduë, Malicorne voulut qu'on lui livrât le château, où les Protestans chassés de leurs maisons s'étoient refugiés. La garnison ayant refusé de se rendre, Malicorne menaça de faire venir du canon pour les forcer. La Duchesse de Ferrare, qui avoit des sentimens & un courage digne des grands Rois dont elle descendoit, dit à Malicorne de prendre bien garde à ce qu'il faisoit, parce que dans tout le Royaume elle ne reconnoissoit que le Roi au dessus d'elle, & que s'il vouloit battre le château avec du canon, elle s'exposeroit la premiere à la mort; qu'elle verroit, en s'y exposant, si lui ou quelqu'autre seroit assez téméraire pour tuer la fille d'un des meilleurs & des plus puissans Rois que la France eût jamais eu; qu'elle ne manqueroit pas de parens & d'amis qui la vengeroient de l'injure qu'on lui faisoit, & qui sçauroient bien en punir les auteurs, & dans leurs personnes & dans celles de leurs enfans, fussent-ils encore au berceau. Malicorne frappé de ces paroles, & d'une si grande intrépidité, appréhenda d'offenser la Princesse, & n'osa attaquer le château.

(1) Beze l'appelle *Streg*.

teau. A quelque distance de Montargis, les Protestans, après avoir été chassés de S. Jean de Nemours, ne furent pas traités avec tant de rigueur : on se contenta pendant le cours de cette guerre de vendre les biens de ceux qui étoient en fuite ; ce qui produisit des sommes considerables.

Ce qui se passa en Normandie.

Le Prince de Condé voyant que ses affaires commençoient à ne plus aller si bien en Normandie, crut que pour encourager les bourgeois de Roüen, il faloit leur envoyer un homme de condition, constitué en dignité, & habile dans le métier de la guerre, pour y commander. Il choisit pour un emploi si important Louis de Lannoy, Seigneur de Morvilliers, qui se mit en chemin avec 300. chevaux, & vint par le païs de Chartres dans la Province de Normandie. S'étant arrêté au Pont-eau-de-mer, le Duc d'Aumale se mit dans son passage, & s'empara des défilés de la Bouille, pour l'empêcher d'entrer dans Roüen.

Ruse de Morvilliers pour tromper le Duc d'Aumale.

Morvilliers, dont les forces étoient trop inférieures à celles du Duc d'Aumale pour pouvoir l'attaquer, eut recours à une ruse qui lui réüssit. Il marcha vers Honfleur, comme s'il eût voulu aller au Havre-de-grace. Pour le faire croire, il écrivit au Vidame de Chartres, qui étoit dans cette place, qu'il venoit le trouver, & il fit embarquer quelques chevaux, comme pour les faire passer de l'autre côté de la Seine. Le Duc d'Aumale craignant que Morvilliers, étant arrivé au Havre, ne tirât des troupes de Dieppe & de Picardie, ne se rendît maître du païs de Caux, & ne vînt par-là à Roüen, jugea qu'il devoit le prévenir. Il revint donc au Pont de l'Arche, afin de passer de l'autre côté de la riviere, & d'aller jusqu'à lui avant qu'il eût ramassé toutes ses forces, persuadé que s'il le trouvoit avec le peu de troupes qu'il commandoit, ou il le battroit, ou il le chasseroit entierement de la Province.

De Morvilliers arrive heureusement à Roüen.

Morvilliers, qui vit que sa ruse avoit réüssi, retira promptement les chevaux qu'il avoit embarqués, marcha toute la nuit, fit une extrême diligence, & le lendemain, qui étoit le 11. de Juin, il arriva de grand matin au bord de la Seine, de l'autre côté de Roüen. Comme il trouva le pont rompu, il fit passer sa troupe sur des bateaux, & il eut le bonheur d'entrer dans la ville sans aucun accident.

Il y réprime la licence du soldat.

Son premier soin à son arrivée fut de réprimer la licence du soldat ; & s'il ne put pas le rappeller à l'ancienne discipline dont nous avons parlé, au moins sçut-il le faire rentrer dans son devoir. On delibéra ensuite au sujet du fort de Sainte-Catherine, si on l'abandonneroit après en avoir rasé les fortifications, ou si on le fortifieroit encore plus, pour y mettre une bonne garnison. On résolut de le conserver, & Morvilliers lui-même entreprit de le défendre, laissant le soin de la ville à Languetot. Les Protestans demandoient, que comme on avoit chassé leurs freres de Paris, on fît de même sortir les Catholiques de Roüen. Mais Morvilliers, qui étoit naturellement fort doux, se contenta de les désarmer, & de les engager par serment à vivre en paix & en bonne intelligence avec les Protestans.

CHARLES IX. 1562.

Emeute à Valogne.

Dans le même tems il s'éleva une émeute à Valogne, dans le Côtantin. De Cartot, ennemi des Protestans, ayant été choisi par le Comte de Matignon, pour commander dans le château à la place de la Guette, il vint dans la ville, suivant les ordres de ce Général, pour y faire des levées. Tandis qu'il les faisoit, le 11. de Juin, deux brouillons, nommés Jean Auger & Robert Poulain, ayant exprès fait naître une dispute, on attaqua les Protestans qui s'assembloient dans la maison d'Etienne l'Esnai. De Houesville & de Coqueville, deux Gentilshommes du voisinage, y furent tués avec quelques bourgeois. L'un d'eux, appellé Jean Guiffard, fut lapidé, & on le crut mort. Quelque tems après ayant tiré sa tête du tas de pierres dont il avoit été accablé, & implorant le secours dont il avoit besoin, les factieux revinrent à la charge, le percerent avec des broches & des crocs, & leur fureur fut à peine assouvie par le double genre de mort qu'ils lui avoient fait souffrir. Après cette expédition, une grande partie de la Noblesse voisine, qui haïssoit les Protestans, y accourut dans l'espérance de piller.

Le Duc de Bouillon punit les séditieux.

Le Duc de Bouillon, fâché avec raison de voir son autorité déchûë par la prise de Pont-orson, d'Alençon, de Séez, d'Argentan, de Donfront, d'Avranches, du Mont S. Michel, de Granville & de Cherbourg, dont Matignon s'étoit rendu maître peu de tems auparavant, envoya à Valogne la Coste, Prevôt d'armée, pour punir les séditieux, & rendre la liberté à un Ministre qu'ils avoient pris par hazard : mais la Coste fut lui-même maltraité & mis en prison. Le Duc de Bouillon irrité de cet attentat, y accourut, accompagné de Ste-Marie du Mont, & de Sainte-Marie aux Agneaux, avec 700. hommes de pied. François le Clerc les suivit aussitôt avec 1500. autres hommes de pied & deux coulevrines. Matignon d'un autre côté, accompagné de Villarmois, s'empara d'une partie de la ville, & attaqua sans aucun succès les troupes de Ste-Marie. On convint enfin de rendre le château au Duc de Bouillon, & de lui livrer les séditieux, afin de les punir suivant les rigueurs des loix. Le Duc donna le commandement du château à Moussy, & rendit aux Protestans la liberté de s'assembler, dont ils jouirent jusqu'au mois de Septembre suivant.

Comme les villes de Falaize, de Bayeux, de S. Lo & de Vire, parurent des places trop foibles pour soutenir un siége, le Duc de Bouillon en fit enlever toute la grosse artillerie, pour la transporter dans le château de Caën. Il fit faire aussi l'inventaire de l'argenterie & des meubles précieux des églises, & il les emporta avec lui.

Entreprises du Duc d'Aumale.

Le Duc d'Aumale, trompé par de Morvilliers, ne voulut pas que son voyage dans le païs de Caux fût inutile: il fit le dégât dans toute la campagne; il envoya des partis à Harfleur, à Montivilliers, à Lislebonne, au Havre, & quelques Gentilshommes, punis du dernier supplice, ressentirent les funestes effets de sa vengeance. De Morvilliers de son côté, par le moyen des galeres qu'il avoit, tiroit des vivres de tous les villages voisins, au dessus & au dessous de Roüen. Pour retarder les mouvemens des enne-

ennemis, il s'empara de tous les bateaux qui étoient depuis le Port S. Ouyn, jusqu'à Roüen : il les fit rompre ensuite & porter au fort de Sainte-Catherine, pour en faire des palissades. Ayant appris qu'on avoit envoyé de Paris huit piéces de batterie, avec de la poudre & des armes, & que ce convoi étoit près du Pont de l'Arche, il y marcha le 15. de Juin avec 1200. hommes de pied, 400. chevaux, & trois canons. Cette marche détermina le Duc d'Aumale à abandonner promptement la ville de Dieppe, dont il se disposoit à faire le siége; c'est ainsi que de Morvilliers fit échoüer toutes les entreprises de ce Général.

Charles IX. 1562.

Sainte-Marie (1) gendre de Senarpont, fit entrer aussi-tôt dans la ville de Dieppe 200. Cavaliers. Le 29. de Juin le Duc d'Aumale vint avec toutes ses troupes camper devant le fort de Ste-Catherine. Il fit dresser une batterie de 13. piéces de gros canon & de deux coulevrines, dont les boulets firent sauter quantité de pierres & de morceaux de bois. Jean de Croses, & Mesnil, Lieutenant de Morvilliers au gouvernement de Boulogne, furent blessés; S. Aignan & Languetot furent tués, & la mort de ce dernier fut une très-grande perte pour les assiégés. Le Duc d'Aumale perdit beaucoup de monde dans cette attaque, qui dura six heures. Trois jours après on recommença la batterie du côté qui domine sur le chemin de Paris: comme ce chemin est très-profond, les Arquebusiers du Duc d'Aumale s'y étoient cachés & mis à l'abri du canon des galeres, qui tiroient de dessus la riviere. Depuis ce tems-là, il y eut plusieurs sorties, & de légeres escarmouches, jusqu'au 11. de Juillet, jour où l'on donna un assaut général au fort. Quoique les assiégeans eussent dès le commencement arboré trois drapeaux sur le haut de la muraille, ils ne laisserent pas d'être repoussés avec perte dans une vigoureuse sortie que firent les assiégés. La nuit suivante les assiégeans décamperent, & comme il y eut dans ce décampement beaucoup de confusion & de désordre, ils laisserent quantité de provisions avec un grand nombre de blessés. Morvilliers prit soin d'adoucir leur triste sort, par l'humanité avec laquelle il les traita.

Siége du fort de Ste-Catherine près de Roüen.

Levée du siége.

Le siége étant ainsi levé, les bourgeois de Roüen commencerent par rendre graces à Dieu de cet heureux succès. Ils ne songerent plus ensuite qu'à mettre tout en bon état dans la ville : ils firent fondre les cloches, pour en faire du canon; ils rétablirent les canaux & les aqueducs des fontaines que le Duc d'Aumale avoit fait couper : Ils nettoyerent les réservoirs, fortifierent les remparts, congédierent les soldats inutiles, réparerent les chemins, & eurent soin de se pourvoir de vivres & de munitions.

Il y eut dans le même tems deux entreprises qui échoüerent. Celui qui commandoit pour le Roi dans Fescamp, fit une tentative inutile pour prendre Caudebec; & le Duc d'Aumale ne fut pas plus heureux dans les mesures qu'il avoit prises pour entrer la nuit dans Roüen avec des echelles. Le dessein du Duc avoit été concerté avec quelques bourgeois, & Villebon

Entreprises des Catholiques, qui échoüent.

(1) Il se nommoit *Nicolas aux Epaules*, Sieur du Mont Sainte-Marie, qui épousa Françoise, quatrième fille de Jean de Mouchy, Sieur de Senarpont. *Editeur Anglois.*

CHARLES IX. 1562.

bon avoit envoyé un Page avec certains chiffres, pour leur donner le mot du guet, & leur apprendre le jour & l'heure que le projet seroit exécuté. Le Page ayant été pris, Morvilliers découvrit le dessein du Duc, mais il ne crut pas devoir faire le procès aux complices; & au lieu de punir ce jeune homme, il lui donna une piéce d'or, le renvoya à Villebon, & l'avertit, en se moquant, de choisir une autre fois des commissionaires plus sages & plus prudens. Les Protestans le blâmerent d'avoir été trop indulgent dans cette rencontre: il leur devint suspect, & ils commencerent dès-lors à l'accuser de vouloir se réconcilier & rentrer en grace avec la Reine & le Triumvirat.

Le Pont-eau-de-mer pris & pillé.

Le Duc d'Aumale ayant perdu toute espérance de prendre Roüen, s'en alla à Brionne, petite ville fameuse par ses manufactures de draps & de toiles; & après l'avoir pillée, il alla camper devant le Pont-eau-de-mer. La ville de Roüen y envoya du secours, mais inutilement; ce secours arriva trop tard, & pendant qu'on capituloit, l'armée ennemie y entra par surprise, & mit tout au pillage. Le Ministre, qui étoit malade au lit, fut tué, après qu'on lui eût arraché les yeux & coupé les oreilles; & son cadavre, traîné par les ruës, fut attaché à un gibet. On prit aussi Honfleur; mais les habitans eurent le tems de se retirer au Havre.

Arrêt du Parlement de Normandie contre les Protestans.

La Reine écrivit alors aux bourgeois de Roüen, & leur ordonna de mettre bas les armes, de recevoir le Duc de Bouillon, & de souffrir qu'on lui apportât l'argent qui étoit dans les caisses du Roi: mais l'esprit de rebellion s'étoit tellement emparé des habitans de cette ville qu'ils refuserent absolument d'obéïr. C'est pourquoi le Parlement de Normandie, qui par ordre du Roi avoit été transferé à Louviers, voyant que les lettres & les prieres de la Reine n'avoient pû vaincre leur opiniâtreté, irrité d'ailleurs de ce que la garnison de Roüen avoit depuis peu fait des courses dans le païs de Caux, pillé les églises où les païsans avoient mis leurs principaux effets, renversé les autels & brisé les images, rendit le 26. d'Août un Arrêt très-rigoureux contre les Protestans. Le Parlement par cet Arrêt les declaroit, eux & leurs fauteurs, rebelles & criminels de lèze-Majesté, & par conséquent privés de leurs biens, de leurs dignités, & même de tous les droits & privileges de la Noblesse; étendoit à leurs enfans & à toute leur posterité la note d'infamie qu'ils avoient encouruë; ne leur accordoit que 21. jours pour se reconnoître; après lequel tems il ordonnoit à tous les fidèles sujets de courir sus, de les poursuivre à main armée, de les attaquer & d'attenter à leurs personnes; privoit de toute jurisdiction les villes, bourgs & villages qu'ils possedoient; enjoignoit à tous les Ministres de sortir incessamment de la Province; ordonnoit à tous les Magistrats, Juges, Gouverneurs, & autres personnes constituées en charges & en dignités, de jurer qu'ils n'avoient aidé les rébelles ni de leur argent, ni de leurs conseils, ni d'aucune autre façon, & de faire en présence de l'Evêque, où de son Vicaire général, une profession publique de la confession de Foi dressée par le College de Sorbonne sous François I. l'an 1544.

Les Pro-

Les Protestans qui étoient dans Roüen, regardant tout ce qui se faisoit con-

contre eux, comme un violement manifeste des Edits du Roi, envoyerent un Trompette à Louviers, pour signifier au Parlement qu'ils appelloient de son Arrêt au Roi majeur, & pour lui laisser l'acte de leur appel. Le Parlement ayant renvoyé le Trompette, dépêcha un huissier pour signifier son Arrêt aux habitans de Roüen, & leur en laisser une copie. Dans le même tems on chassa de Louviers tous ceux qui étoient suspects en matière de Religion; & par représailles, les Augustins & tous les autres Religieux mendians furent chassés de Roüen: comme on dépensoit pour nourrir les pauvres & pour payer les troupes, plus de quinze mille écus d'or par mois, on fondit, pour satisfaire à ces dépenses, toute l'argenterie des églises, & on en fit de la monnoye. Les soupçons augmentant de jour en jour, on obligea de sortir de la ville tous ceux qui n'étoient pas attachés à la doctrine des Protestans, & la plûpart furent dépouillés par la garnison ou par les païsans.

Charles IX. 1562.

testans en appellent au Roi majeur.

On travailla alors à fortifier la ville, & on éleva entre la riviere de Seine, & la muraille qui est vis-à-vis le pont, une large & haute plateforme, d'où l'on pouvoit aisément tirer jusqu'au-delà de la riviere & du château: en même-tems on abattit les petites maisons & les arbres qui étoient entre la ville & l'isle. On fit un retranchement devant le château, & un autre au bout de la chaussée de Martinville; on fit aussi en dedans un fossé très-profond, avec un parapet; on terrassa les murailles du vieux palais & l'église des Dominicains; on détruisit le fauxbourg de la porte Cauchoise, & on boucha cette porte, celle de S. Hilaire, celle de Bouvreuil, celle qui regarde le pont, & toutes celles qui donnent sur la riviere, à la réserve de deux, qui furent munies d'un rempart de terre. Soit par nécessité, parce que les pierres de taille sont rares en ce païs-là, soit par dérision, on se servit, pour réparer les murs, de pierres tirées des autels, & des statuës qu'on avoit enlevées des églises.

La ville de Roüen se prépare à une vigoureuse défense.

Le Duc d'Aumale de son côté fortifioit le port S. Ouyn, Blainville, Clery & Osebost, pour empêcher les courses que faisoient les assiégés, qui ne laisserent pas, malgré ces précautions, de sortir le 20 d'Août, & de prendre auprès de l'Espervier presque tous les bagages & un grand nombre de chevaux du Duc. Trois jours après on pilla le fauxbourg S. Sever, & on en emmena tous les bestiaux: en même tems 50. Cavaliers de la garnison qui étoient allés en parti dans le païs de Caux, furent repoussés avec perte, & contraints de rentrer dans la ville.

Cependant le Vidame de Chartres sollicitoit la Reine d'Angleterre de secourir les Protestans. Un très-grand nombre blâmoient cette démarche, persuadés que la guerre qu'ils n'avoient entreprise que pour défendre leur liberté, avoit été jusqu'alors juste & légitime; mais qu'elle cesseroit de l'être, s'ils faisoient un traité avec les Anglois. Morvilliers & Nicolas Roüault Seigneur de Gamaches, l'un & l'autre de deux illustres maisons de Picardie, pensoient ainsi. Morvilliers sçachant qu'on avoit déja fait un traité avec les Anglois, & prévoyant que la nécessité obligeroit toutes les villes occupées par les Protestans à y souscrire, résolut de chercher un hon-

Les Protestans sollicitent le secours d'Angleterre.

Quelques-uns s'y opposent.

CHARLES IX. 1562.

honnête prétexte pour abandonner la ville, & sortir de la Province; afin de ne pas s'exposer aux reproches qu'on pourroit lui faire, d'avoir terni la gloire du nom François, & de s'être entierement depouillé de l'amour qu'il devoit avoir pour sa patrie. Il prétexta donc des ordres du Prince de Condé, qui lui mandoit de lui amener incessamment des secours; il laissa de Croses & du Bec de Bourry dans Roüen pour commander en sa place, & vint le 18. d'Août à Dieppe. Le dessein de Morvilliers étoit de gagner du Rouvrai & Valsenieres, qui commandoient dans cette ville, & d'empêcher les habitans de recevoir les troupes auxiliaires qu'on pourroit leur envoyer d'Angleterre: mais bien loin de réüssir, il ne fit par cette démarche qu'indisposer les esprits; & ces deux Chefs, devenus suspects aux Dieppois, furent mis en prison aussi-tôt que Morvilliers fut sorti de leur ville. Ce fut pour ce grand homme un nouveau sujet de mortification, qui acheva de le dégoûter de la guerre, & lui fit prendre la résolution de se retirer dans son château de Folleville, près d'Amiens, où il demeura paisible & tranquille jusqu'à la paix.

Dans le même tems Gabriel Comte de Mongommery, vint avec la permission du Prince de Condé, d'Orleans où il étoit, à Ducey, sur les frontieres de la Normandie & de la Bretagne, pour être à portée de rendre service à la Province dans toutes les occasions qui pourroient se présenter. Alors le Capitaine des-Champs intercepta des lettres du Duc de Bouillon, qui faisoient connoître, à ce qu'il disoit, que ce Duc formoit des desseins contre les Protestans. Mongommery saisit cette occasion, pour entreprendre d'enlever le château de Caën, qui étoit le seul dont le Duc fût demeuré maître, & peu s'en falut qu'il ne réüssit, par la trahison d'un Sergent-major, qui gagna la garnison, & fit entrer les soldats de Mongommery. Ils étoient déja dans la basse-cour du château, lorsque le Commandant, qui s'étoit retiré dans le dernier retranchement, & qui n'avoit plus aucune espérance, fit tant par ses prieres artificieuses qu'il obtint quelque délai de la garnison, qui le pressoit de se rendre. Pendant ce tems-là le soldat, touché de repentir ou confus de sa lâcheté, rentra dans son devoir. Le Duc de Bouillon, qui étoit allé avec toutes ses troupes à Cherbourg, pour réduire le Comte de Matignon, qui faisoit plus la guerre contre lui que contre le parti Protestant, accourut aussi-tôt & fit échoüer l'entreprise de Mongommery.

Trois factions en Normandie.

Depuis ce tems-là, la Noblesse de la Province se trouva partagée en trois factions. Ceux qui penchoient du côté des Protestans, mais qui ne vouloient pas se soustraire entierement à l'obéïssance dûë au Roi, se rangerent sous les enseignes du Duc de Bouillon, qui n'étoit pas ennemi des Protestans. La plus grande partie s'attacha à Mongommery; & la troisiéme faction entierement opposée, suivit Matignon, auquel se joignirent le Baron de la Haye, du Puis, Grimoville Sieur de Larchant, la Bretoniere, & autres. Matignon avoit encore avec lui François de Lorraine, Chevalier de Malte, frere du Duc de Guise. Ce Prince étoit venu à Briquebec, ville qui apartenoit à la maison d'Estouteville, dans l'espérance d'é-

pou-

poufer Marie de Bourbon, mariée en premieres nôces à Jean de Bourbon, & en secondes à François de Cleves Duc de Nevers; elle étoit alors veuve.

Matignon fait venir le Duc d'Estampes.

Tous conseillerent au Comte de Matignon de faire venir en Normandie Jean de Brosse Duc d'Estampes, Gouverneur de Bretagne. Ils espéroient de cette jonction deux grands avantages. Le premier, de déconcerter le Duc de Bouillon, qui en affectant de garder une espece de neutralité dans cette grande affaire, s'étoit formé un parti plus fort que celui de Matignon & des Catholiques. Le second, d'affoiblir par ce moyen les Protestans, à qui les retardemens ou la dissimulation du Duc de Bouillon donnoient le tems de se fortifier.

Hostilités & brigandages de toutes parts.

Mongommery s'étoit retiré à S. Lo, avec sa femme qui étoit enceinte, & ses enfans. Tibergeau, qui avoit été obligé d'abandonner la ville du Mans, & qui s'étoit d'abord donné au Duc de Bouillon, se rendit auprès de Mongommery avec 70. chevaux. D'Avaines & des-Champs, deux Gentilshommes Manceaux, vinrent les joindre avec 80. Cavaliers. Les Sieurs de Colombieres, Rommerou, la Poupeliere, Bressey, Jecoville, la Forest, & plusieurs autres Gentils-hommes prirent le même parti. Le Sieur de Hermesis voulant se joindre à Mongommery, fut surpris sur le chemin de S. Lo par Villarmois, qui lui fit impitoyablement couper les bras & les jambes. Tous ceux de sa suite eurent le bonheur de s'échaper, & arriverent l'un après l'autre à S. Lo.

Alors de Colombieres, pour n'être pas inutile, s'en alla avec 200. chevaux à Coûtances. L'Evêque, nommé de Cossé, bâtard du Maréchal de Brissac, avoit été jusqu'alors à l'abri des suites terribles de la guerre, à la faveur des fortifications de la ville. De Colombieres le força de se rendre; on l'emmena à S. Lo, mais il trouva peu de tems après le moyen de s'enfuir. On envoya d'Avaines & des-Champs pour rompre les ponts, & empêcher le Duc d'Estampes d'entrer en Normandie; mais ils ne firent pas assez de diligence. Mongommery partit lui-même pour Avranches, afin d'y ariver plutôt que le Duc d'Estampes: mais il trouva à son arrivée que les Bretons s'étoient déja rendus maîtres de la ville.

Levées que fait faire Mongommery.

Mongommery se voyant en présence de deux ennemis aussi redoutables que le Duc d'Estampes & le Comte de Matignon, ayant d'ailleurs tout à craindre de la mauvaise volonté du Duc de Bouillon, qu'il avoit extrêmement offensé, n'omit rien pour grossir & fortifier son parti. Il tâcha de faire subsister sa petite armée aux dépens des droits du Roi, qu'il levoit, & des Ecclésiastiques, dont il tiroit de grosses sommes. Comme ces levées se faisoient en très-peu de tems, & sans aucun ordre, la Province de Normandie éprouva de la part de ceux que Mongommery avoit chargés de ces commissions, tous les tristes effets de la licence & de la rapacité. Ce Général vint à Vire, où les Protestans, qui avoient la liberté de s'y assembler, avoient déja renversé tous les autels & les images, sans que personne eût osé s'y opposer.

CHARLES IX. 1562.

Sédition à Vire.

Le couvent des Cordeliers, où les soldats de la faction opposée s'étoient fortifiés, & la grande église, qui jusqu'alors avoit échapé à la rage des Protestans, furent pris de force & pillés: on n'y respecta ni les autels ni les images; on fit l'inventaire de l'argenterie, & on la fondit pour fournir aux fraix de la guerre. Mais lorsque Mongommery se fut retiré à Ducey, les habitans, résolus de se venger de tous les maux qu'on leur avoit faits, attaquerent les Protestans qui revenoient du Prêche, le 31. de Juillet: ils en tuerent quelques-uns; les autres se retirent dans le couvent des Cordeliers qui leur fut un azile assuré, & d'où ils sortirent deux jours après, à condition d'avoir la vie sauve.

Le Duc de Bouillon, qui malgré l'injure qu'il avoit reçûë de la part de Mongommery, ne pouvoit se départir des sentimens de justice & d'équité qui lui étoient naturels, envoya aussi-tôt de Caën à Vire des Officiers, pour faire le procès aux auteurs de la sédition, & les punir selon toute la rigueur des loix. Jamais on ne vit en si peu de tems tant de represailles, de ressentimens, de vengeances & d'actions terribles, de la part des uns & des autres. Les bourgeois de l'un & de l'autre parti, ayant passé tout le mois d'Août sous les armes, dans l'appréhension mutuelle des représailles, Mongommery, qui devoit ramasser toutes ses troupes à Vire pour aller à Roüen, fit prendre les devants à Tibergeau, à d'Avaines & à des-Champs, avec sept compagnies de Cavalerie, & il leur donna ordre d'y rester jusqu'à son arrivée. La Poupeliere, d'une des meilleures maisons de la Province, & qui sçavoit parfaitement les chemins, fut choisi pour les accompagner, & pour réprimer la licence des Manceaux, accoûtumés à voler & à piller. Ils entrerent dans Vire, dans le moment que 50. Cavaliers, envoyés par le Comte de Matignon, se présentoient aux habitans pour y être reçus. La maison du Curé de Vaudrai, dans laquelle ils avoient logé, fut pillée par les troupes du Maine. Ce butin, bien loin de les assouvir, ne fit qu'allumer leur cupidité; & il seroit difficile d'exprimer avec quelle licence & quelle fureur ils ravagerent tous les lieux circonvoisins, sans aucune considération pour la Noblesse. Sourdeval, & les autres, qui demeuroient tranquilles chez eux, ne furent pas mieux traités; leurs terres & leurs maisons furent pillées, comme toutes les autres. Les Protestans mêmes furent si irrités du brigandage des Manceaux, qu'ils se virent contraints de recourir au Duc d'Estampes, & d'implorer son secours contre ces brigans. Il s'en falut très-peu qu'il ne s'élevât parmi eux une vraye sédition. Enfin, de l'avis & aux instances de la Poupeliere, il y eut un reglement, qui ordonnoit aux soldats de se faire inscrire, & leur défendoit de sortir sans ordre, sous peine de la vie contre les contrevenans. Par-là on pourvut en quelque manière à l'avenir; mais on ne répara pas le mal passé.

Désordres commis par les troupes de Mongommery.

Le Duc d'Estampes est appellé pour les en punir.

Cependant le châtiment suivit de près. Le Duc d'Estampes accourut aussi-tôt avec onze compagnies de Cavalerie, & il arriva le 4. de Septembre. La Poupeliere en avoit inutilement donné avis à Mongommery; il n'en voulut rien croire, ne s'imaginant pas que l'ennemi voulût faire aucune

cune entreprise, à la veille du siége dont le château de Thorigny, appartenant au Comte de Matignon (1), étoit menacé, & dans le tems que les troupes auxiliaires d'Angleterre étoient sur le point d'arriver. D'ailleurs les Manceaux, avides de butin, ne vouloient point quitter un lieu où ils trouvoient de quoi se satisfaire. Tibergeau, qui avoit envoyé la veille Penthenon, son Lieutenant, avec 30. Cavaliers à la découverte, eut beau représenter que la retraite étoit le parti le plus sûr, il ne fut point écouté. Penthenon, qui ne s'étoit pas mis en peine d'exécuter les ordres de son Commandant, s'en étoit allé à Ingrande. Y ayant appris l'arrivée des ennemis, il voulut revenir promptement à Vire; mais on lui en avoit déja coupé le chemin.

Prise de Vire par ce Duc.

La garnison commença par fermer les portes de la ville & fit quelque résistance. On tua même quelques-uns de ceux qui étoient arrivés les premiers. Pendant ce tems-là les Chefs, qui sçavoient que toute l'armée ennemie approchoit, tinrent conseil, & après avoir deliberé sur ce qu'il y avoit à faire, ils convinrent que de la Forest & Rommerou seroient chargés de la garde du château. Que la Poupeliere, avec Tibergeau, d'Avaines & Saint-Denis, feroient tous leurs efforts pour défendre la ville jusqu'à la nuit: Qu'alors ils se retireroient dans le château, & qu'on y attendroit, s'il étoit possible, le secours de Mongommery, ou que l'on feroit avec le Duc d'Estampes la capitulation la plus avantageuse qui se pourroit. Mais comme la ville étoit très-foible, les ennemis ne furent pas long-tems à en briser les portes, & à s'en rendre les maîtres. Pendant que la garnison se retire dans le château, & que les hommes mêlés avec les chevaux sont obligés de s'arrêter sur le pont (car on n'avoit ouvert que le guichet) d'Avaines est tué, & les autres ont bien de la peine à entrer. Ils ne pensent plus à défendre le château; chacun ne songe qu'à sauver sa vie, & tous gagnent le donjon. Cependant Saint-Denis, jeune homme très-brave, qui avoit tenu ferme, cria qu'on pouvoit reprendre la porte, parce que l'ennemi s'étoit amusé. La garnison retourna donc au combat; la Forest & Rommerou ayant suspendu la herse, revinrent à la porte, où ils tuerent plusieurs des ennemis. Ils auroient pû les en chasser, si Tibergeau avoit voulu: mais ayant entendu quelqu'un qui l'appella, & qui lui promit la vie sauve s'il se rendoit, il répondit qu'il acceptoit la condition, & quelque chose que la Poupeliere & Saint-Denis pussent lui dire, il ouvrit la porte.

Ce qui arriva à la prise du château.

Alors les soldats se retirerent pêle-mêle dans le donjon. La Poupeliere & des-Champs aimerent mieux risquer leur vie en combattant glorieusement. Ils furent pris l'un & l'autre avec Rommerou. La Forest fut tué dans la foule, lorsqu'on le menoit au Sieur de Sourdeval. La Poupeliere se déroba à la fureur du soldat & à celle de Sebastien de Luxembourg Seigneur de Martigues, Lieutenant du Duc d'Estampes son oncle. Après avoir échapé à tant de dangers, on le conduisit au Duc d'Estampes, hom-

(1) Par le mariage de Jean Goyon de Matignon, Grand-Ecuyer de France, avec Marguerite de Mauny Comtesse de Thorigny en 1450.

CHARLES IX. 1562.

homme doux & généreux, qui lui accorda sa grace. La Poupeliere en fut principalement redevable aux prieres & aux larmes de sa femme, qui étoit venuë par hazard à Vire la veille de cette expédition, & il en fut quitte pour payer sa rançon à Quingo, Breton, entre les mains duquel il étoit tombé. Quoique Sourdeval & Juvigny eussent très-grande raison d'être irrités, ils firent néanmoins tous leurs efforts, pour faire traiter doucement & suivant les loix de la guerre ceux qui s'étoient rendus.

Rage des habitans contre les Protestans.

La fureur du soldat étant assouvie, il falut éprouver la rage des habitans, qui se vengerent cruellement de tous les outrages qu'on leur avoit faits, non seulement sur les soldats qui tomberent entre leurs mains, mais encore sur tous les Protestans de la ville. Les femmes même exercerent des cruautés inouïes sur ces miserables, qui étoient nuds & sans armes; & on fit souffrir à la plûpart des tourmens pires que la mort, pour les forcer à découvrir les endroits où ils avoient caché quelque chose. Ceux qui s'étoient retirés dans le donjon, pressés par la faim, promirent de se rendre, à condition qu'ils auroient la vie sauve: mais on en tua la plus grande partie. La ville de Vire fut ainsi abandonnée pendant quatre jours au pillage; près de deux cens, tant soldats que bourgeois Protestans, furent tués, & vingt cinq faits prisonniers, entre lesquels se trouverent Tibergeau & Rommerou. Le 8. de Septembre, le Duc d'Estampes partit de Vire avec son armée, chargée de butin, & Martigues laissa dans le château une garnison de cent soldats Bretons.

Mongommery quitte S. Lo pour aller au Havre.

Mongommery ayant appris que les choses avoient tourné bien différemment de ce qu'il avoit pensé, quitta S. Lo & s'en alla droit à Bayeux, où ayant ramassé ce qu'il y avoit de Protestans sous les armes, il vint camper à Estrehan, au dessous de Caen, pour y attendre les vaisseaux qu'on devoit lui envoyer du Havre. Le Duc de Bouillon, qui ne se fioit pas à lui, sortit aussi-tôt de Caen, & vint camper de l'autre côté de la riviere: mais Mongommery lui ayant donné parole qu'il n'entreprendroit rien, le Duc s'en retourna sans faire aucune hostilité.

Dans ce tems-là Jean de Mouy de la Meilleraye, à la tête des garnisons de Lisieux, de Toucques, & de Honfleur, attaqua plusieurs fois le Comte de Mongommery, mais toûjours inutilement. Enfin Mongommery s'embarqua & passa au Havre: Jecoville & René du Rouvrai-Bressaud, Gentilshommes d'Anjou, l'abandonnerent alors, & s'attacherent au Duc de Bouillon. La garnison de S. Lo s'étant obstinée mal à propos à défendre la ville contre le Duc d'Estampes, soutint pendant cinq jours la batterie de six canons, qui firent bréche à la muraille. N'ayant aucune espérance d'être secouruë, elle demanda à capituler: Matignon le refusa. Alors la garnison profitant de la nuit, sortit par la porte qui donne sur la riviere, & se retira dans les bois voisins, sans autre perte que d'un petit nombre qui étoient à l'arriere-garde, & qui furent noyés en voulant passer la riviere. La ville fut prise sans effusion de sang; mais le soldat, abandonné à la licence & à sa cupidité, la pilla & n'y laissa rien.

S. Lo pris & pillé.

Bayeux se

De-là on marcha à Bayeux, où le Duc d'Estampes fut très-bien reçu par

par le parti Catholique, qui vint au devant de lui. Il en coûta bien cher aux Protestans, pour faire subsister son armée pendant quelque tems : mais rien ne leur fit tant de mal que le brigandage & les rapines de Giulio-Raviglio Rosso. Il étoit chargé de lever les impôts de Caen, de Bayeux, & de Falaize, qu'on avoit cedés à Alfonse Duc de Ferrare, afin d'acquitter les sommes considérables que le Duc son pere avoit prêtées à la France, pour la malheureuse expédition faite en Italie six ans auparavant. Raviglio, pour fournir aux dépenses excessives de sa table, de son jeu, & de ses infames débauches, avoit obtenu, à la recommendation du Duc de Guise, des lettres patentes du Roi. En vertu de ces lettres, il faisoit tous les jours de nouveaux procès aux Protestans, & les condamnoit comme auteurs de sédition, & coupables d'avoir profané & pillé les églises. Thomas Noël étoit le principal ministre de ces horribles véxations, & les Protestans ne pouvoient souvent s'en redimer qu'à force d'argent.

CHARLES IX. 1562. rend au Duc d'Etampes.

Rapines de Raviglio Rosso.

Quand on eut abandonné le château de Valogne, la haine contre les Protestans se renouvella, & on en tua impunément plusieurs d'une manière très-cruelle. Louis de Rabodanges, dont ils avoient toûjours éprouvé la bonté, leur défendit de tenir des assemblées à Alençon.

Après la prise de Blois & de Tours, le Triumvirat conseilla au Roi de Navarre de faire venir le jeune Roi au camp, pour fortifier & animer leur parti par sa présence, & afin qu'on ne pût plus dire à l'avenir, *l'armée des Guises* ou *du Roi de Navarre*, comme les Protestans l'appelloient, mais *l'armée du Roi*, que le Roi de Navarre, en qualité de Lieutenant général du Royaume, commandoit contre les rébelles, au nom de Sa Majesté.

Les Triumvirs font venir le Roi au camp.

Le Roi accompagné de la Reine vint donc à Chartres. Là, après avoir tenu conseil, on distribua l'armée en plusieurs corps. On en donna un au Duc de Nemours, pour le conduire dans le Berry, & un autre au Maréchal de S. André, pour aller dans le Poitou. Les deux armées Catholique & Protestante, ayant perdu l'espérance d'en venir aux mains, le premier feu de ceux qui s'étoient donnés au Prince de Condé se rallentit peu-à-peu : un grand nombre, qui s'imaginoient que l'affaire seroit décidée en peu de tems, furent effrayés des difficultés qui s'offroient à leur esprit : quelques-uns étoient déja ennuyés de la guerre, & pressés du désir de retourner dans leurs maisons ; ensorte que ce Prince eut tout lieu de craindre que son armée ne se débandât, & qu'il ne pût plus soutenir la réputation de son parti. Pour prévenir ce danger, il separa ses troupes, & envoya les Chefs dans les lieux où il jugea leur présence nécessaire. Jean de Parthenai de Soubise fut envoyé à Lyon, dont les Protestans venoient de s'emparer, comme nous le dirons. La Rochefoucault alla dans son païs d'Angoulême, & fut chargé du gouvernement de la Saintonge & du Poitou. Enfin le Prince de Condé envoya d'Andelot en Allemagne, & de Briquemaut en Angleterre, pour hâter la marche des troupes auxiliaires qu'il attendoit. Ivoi avec sa troupe, qui s'étoit distinguée dans le cruel pillage de Beaugency, partit pour se rendre à Bourges, appellée autrefois *Avaricum*, ville capitale des Berruyers

L'armée Catholique distribuée en plusieurs corps.

Le Prince de Condé partage aussi ses troupes.

CHARLES IX. 1562.

Cubes : car il y avoit anciennement d'autres Berruyers, appellés Vivisques, dont la capitale étoit Bourdeaux. Aujourd'hui le Berry, formé par corruption d'Avaric, se prend communément pour cette Province, dont Bourges est la capitale.

Dès le commencement des brouilleries le Prince de Condé avoit essayé de se rendre maître de cette ville. Il avoit chargé de cette commission Claude de Selves, frere d'Odet de Selves, qui avoit été employé par nos Rois en plusieurs ambassades importantes, où il s'étoit acquis beaucoup de gloire, & qui allant dans ce tems-là en Espagne, fut pris & amené à Orleans: mais l'entreprise n'avoit pas réüssi à cause de la vigoureuse résistance du Gouverneur, qui avoit eu soin de faire entrer dans la ville de Montigny, de Maupas, de Villeneuve, de Seure (1), & d'autres Gentilshommes voisins.

Le Prince de Condé se rend maître de Bourges.

Le Prince y envoya ensuite d'Orleans, Gabriël de Mongommery. Ce Général actif & vigilant usa de sa diligence ordinaire, & entra dans la ville par la porte S. Ambroise le 27. de Mai de grand matin, avec 120. Cavaliers d'élite. Il profita de l'absence du Gouverneur, qui ayant laissé de Diois, son frere, pour garder la tour, étoit allé pour s'emparer d'Issoudun. Le lendemain Mongommery ayant posé des corps-de-garde dans les ruës & dans les places, désarma les bourgeois. Il fit entrer dans la ville trois compagnies d'Infanterie, sous les ordres de S. Remy, de S. Martin surnommé le Luthérien, & de Noizy; il renversa les autels, brisa les images, & fit faire l'inventaire de l'argenterie qui étoit dans les églises, en présence du Lieutenant général, de l'Avocat du Roi, & d'Etienne Lalamant de Vouzai (2), Maître des Requêtes, qui se trouva par hazard dans la ville. Il fit aussi traîner dans les ruës par dérision, une image qu'il avoit fait enlever de l'église de Notre-Dame de Salles, où il y avoit toûjours un grand concours de peuple, & il la fit brûler dans la ruë d'Orron.

Le même jour Mongommery fit sommer la garnison de la tour de se rendre. L'ayant refusé, il lui fit voir des canons qu'on trouva dans la ville, & qui étoient à terre parce qu'on les regardoit comme inutiles. En même tems il plaça des Arquebusiers dans le clocher voisin de Notre-Dame de Salles, qui dominoit sur la tour de la ville. Les soldats effrayés, qui auroient pû se défendre plus long-tems, capitulerent, obtinrent vie & bagues sauves, & se rendirent.

Au bruit que fit cette expédition, la terreur s'empara des esprits dans les places voisines; & on envoya d'Issoudun, de Meun & de Vierzon, des députés à Mongommery, pour lui promettre de faire tout ce qu'il exigeroit. Comme ce Général étoit pressé, il négligea de profiter de ces avantages; & cette négligence fut dans la suite très-préjudiciable au parti Protestant. Il enleva tout l'argent qui se trouva dans les caisses du Roi, qui montoit environ à 24000. écus d'or; il emporta toute l'argenterie, & s'en

(1) Beze l'appelle, *Seury*.

(2) Ou suivant l'interprétation de l'*Editeur Anglois*, l'Allemand Sieur de Vouzai.

s'en retourna auprès du Prince de Condé, laissant la ville au pouvoir des Protestans, sous les ordres de Miraillet.

Charles IX. 1562.

Le Prince voyant que les Triumvirs, qui étoient partis de Paris avec l'armée, ne venoient pas droit à lui, mais qu'ils prenoient le chemin de la Sologne, jugea avec raison qu'ils pensoient à reprendre la ville de Bourges. Il y envoya Jean de Hangest Seigneur d'Ivoi, frere de Genlis, qui y arriva au mois de Juin avec 2000. hommes de pied & trois compagnies de Cavalerie, conduites par Sarcelles, S. Remy & Fumée.

Le Prince envoye le Sr. d'Ivoi à Bourges.

Ivoi prit d'abord la ville de Meun, & maltraita les Ecclésiastiques qui y étoient. Il s'empara de Saint-Florent, & de Coudrai, dont le Seigneur, appellé George Dupuis, mourut de peur. Il essaya de prendre Issoudun, mais sans succès. Car après avoir fait bréche à la muraille, lorsqu'il étoit prêt à attacher les échelles, il apprit que le Capitaine de la Brosse, qui étoit parti de Blois avec 1500. chevaux, étoit déja arrivé à Romorantin. Sur cette nouvelle, il fit prendre les devants à son artillerie, & il leva le siége de grand matin. Ses troupes, accoûtumées à voler & à piller, en murmurerent & se plaignirent hautement: le soldat fâché de se voir enlever une proye qu'il étoit sur le point de saisir, porta la licence jusqu'a dire qu'Ivoi avoit reçu des habitans d'Issoudun une grosse somme pour lever le siége. Au mécontentement & aux murmures succeda, après deux émeutes, une vraye sédition. Les troupes rentrées dans Bourges investirent la maison d'Ivoi, & demanderent qu'on leur donnât pour Commandant Haumont, brave Capitaine. Celui-ci se défendit modestement d'accepter cet emploi, fit entendre aux soldats le danger où ils exposoient leur parti, leur fit payer ce qui leur étoit dû, & les réconcilia avec Ivoi.

Exploits du Sr. d'Ivoi.

Sédition des soldats contre lui.

La levée du siége d'Issoudun inspira tant de courage aux habitans, qu'ils appellerent aussi-tôt Charles de Barbançois de Sarzai. Il arriva le 10. de Juillet (1); & il maltraita fort les Protestans, contre lesquels il employa l'exil, les confiscations, la prison, la mort, & il brûla la maison où ils s'assembloient.

Le Prince de Condé voyant que le pillage des églises avoit rendu les Protestans extrêmement odieux, & que par-tout ils étoient décriés & en horreur comme auteurs, fauteurs, ou partisans des erreurs les plus monstrueuses; il publia le 5. de Juillet un Mémoire, dans lequel il avançoit que ces préjugés n'avoient point d'autre fondement que les ruses, l'artifice & la manœuvre des Guises, qui voulant les faire regarder avec exécration, leur imputoient faussement d'être des Athées, & des Anabâtistes, ou des Libertins. Le Prince donnoit ensuite une confession abregée de sa foi, par laquelle il s'efforçoit de refuter ces calomnies, & de se laver de ces horribles impostures.

Manifeste du Prince de Condé.

La Reine, avant que de venir au camp avec le Roi de Navarre, envoya Jaques d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, au Prince de Condé, pour lui dire qu'elle étoit très-fâchée de n'avoir pû en venir à un accommodement:

Lettre de la Reine au Prince de Condé.

(1) Le neuvième de Juillet, *selon le MS. de Mrs de Sainte-Marthe.*

CHARLES IX. 1562.

ment : Qu'elle étoit forcée de venir avec le Roi au camp du Roi de Navarre, & de faire entrer dans le Royaume des troupes étrangeres : Qu'elle ne pouvoit empêcher le Parlement de Paris de declarer les Protestans coupables de rebellion & du crime de lèze-Majesté : Qu'elle avoit voulu lui faire sçavoir toutes ces choses, afin qu'il vît s'il n'y auroit pas encore quelque moyen de faire la paix.

Réponse du Prince.

Le Prince répondit à la Reine le 27. de Juillet. Quant au premier & au second article, il la supplioit de ne pas payer les services qu'il lui avoit rendus, par l'ingratitude & l'injustice qu'il y auroit à se declarer ouvertement pour un parti, contre lequel les Confédérés & lui avoient été forcés de prendre les armes, pour conserver & maintenir l'autorité du Roi & de la Reine : il la conjuroit de ne pas souffrir que des troupes étrangeres entrassent dans le Royaume, & que le Parlement traitât les Protestans avec rigueur. Il ajoûtoit que la Reine devoit se souvenir que c'étoit par ses ordres & à sa priere qu'il avoit ramassé tout ce qu'il avoit pû de Noblesse, & fait avec eux un traité d'association, pour s'opposer à la conjuration des Triumvirs, qui avoient concerté avec l'Ambassadeur d'Espagne & autres, d'ôter à la Reine la régence, & d'exclure du Conseil & de la Cour les Ministres les plus fidèles & les plus zèlés pour le bien & la gloire de la France : Qu'elle avoit souvent traité avec lui de cette affaire, & par ses lettres & par les personnes de confiance qu'elle lui avoit envoyées : Qu'il étoit en état de faire voir, & qu'il feroit voir en effet dans un Manifeste, par des preuves autentiques & incontestables, & par des lettres écrites de sa propre main, qu'il n'avoit pris les armes que pour obéir à ses ordres & se rendre à ses instances : Que par conséquent le crime de rebellion ne pouvoit tomber, ni sur les Confédérés ni sur lui : Que le Triumvirat abusoit du nom & de l'autorité du Roi, de la Reine, & du Roi de Navarre, pour mettre le désordre dans le Royaume ; qu'ainsi ces trois hommes étoient la seule cause de tous les maux & de toutes les suites de la guerre : Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de faire cesser ces maux, que de faire observer l'Edit de Janvier purement & simplement ; & de procurer à tous les sujets de Sa Majesté la sûreté & la liberté qu'ils avoient droit de demander. Cette lettre étoit écrite de la propre main du Prince, & signée par Coligny, Hangest de Genlis, & autres. Le Prince de Condé craignant l'Arrêt du Parlement de Paris, avoit déja envoyé le 18. de Juillet un Mémoire daté d'Orleans ; & il l'avoit fait mettre cinq jours après entre les mains de Philippe du Puy de Saint-Valerien, Conseiller. Ce Mémoire contenoit ses motifs de récusation contre les principaux d'entre les Conseillers & presque tous les Présidens, comme suspects de partialité.

Declaration du Roi contre les Protestans.

Quatre jours après parut une Declaration du Roi, enregîtrée & confirmée par Arrêt du Parlement. Sa Majesté declaroit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orleans, les avoient prises contre le Roi & la Reine : Que par conséquent ils étoient rebelles & ennemis publics ; & comme tels, ils étoient condamnés à perdre la vie & les biens ; à être privés de tous les honneurs & de toutes les prérogatives qu'ils tenoient du Roi ; & pour les couvrir d'une éternelle ignominie, eux & leurs descendans declarés inca-

pa-

pables de posseder aucune charge ; enfin tous leurs biens confisqués au profit du Roi. On exceptoit de ce nombre le Prince de Condé, qu'on supposoit n'être pas libre, mais détenu comme prisonnier par les rebelles.

CHARLES IX. 1562.

Quoique le Prince eût prié la Reine de ne pas souffrir l'entrée des troupes étrangeres en France, qui ne pouvoit, disoit-il, être que très-préjudiciable au Royaume ; cependant comme il avoit déja envoyé d'Andelot en Allemagne pour solliciter des secours, il envoya Gaspard de Schomberg, jeune Gentilhomme Allemand, à Wolfgang Prince de la Maison Palatine & Duc de Deux-ponts, avec une lettre dattée du dernier de Juillet, dans laquelle il lui exposoit la triste situation des affaires du Royaume, & le prioit de hâter les secours qu'il avoit promis.

Le Prince de Condé sollicite des secours en Allemagne.

Le 8. d'Août, le Prince publia un Manifeste pour se justifier avec les Confédérés contre l'Arrêt du Parlement, qu'il prétendoit être injustement rendu. Il rélevoit, comme un artifice odieux, l'affectation qu'on avoit eûë de ne le pas comprendre dans l'Arrêt ; & il faisoit observer que le prétexte ridicule qu'on avoit allegué, n'avoit été inventé que pour charger les Confédérés des calomnies que ses ennemis n'avoient osé lui imputer. Il ajoûtoit, que les peines prononcées dans l'Arrêt auroient été plus justement décernées contre le parti des Guises ; puisqu'ils avoient été convaincus d'une conspiration secrete, tramée depuis peu en Provence, entr'eux & Fabrice Serbellone, Gouverneur d'Avignon pour le Pape, par l'entremise de François de Perussis de Lauris, Président au Parlement d'Aix ; & qu'Entragues & Laidet, qui étoient à la tête de la faction, avoient été condamnés à mort : Qu'ils avoient tenté la même chose en Dauphiné, par les intrigues de Mantil, leur émissaire ; afin que s'étant rendus maîtres de ces deux puissantes Provinces, ils pûssent impunément y troubler la paix & la tranquillité publique.

Manifeste de ce Prince.

Le Prince répetoit dans ce Manifeste ce qu'il avoit dit auparavant : Que les Protestans & lui avoient pris les armes par les ordres de la Reine ; & qu'elle lui avoit envoyé Bouchavanes avec des lettres de créance, pour lui dire de ne pas mettre bas les armes, que le parti des Guises ne fût désarmé, & qu'on n'eût vû plus clairement quels étoient leurs desseins.

Il s'addressoit ensuite aux Allemans & aux Suisses ; & il prioit ceux qui étoient déja venus, ou qui étoient sur le point de venir au secours de ses ennemis, de se souvenir de l'ancienne gloire de leur Nation ; de ne pas perdre la réputation de justice & d'équité qu'ils avoient acquise, & de ne pas s'attirer les justes reproches qu'on pourroit leur faire, d'être entrés en France & d'y avoir porté les armes pour une cause injuste, pour les ennemis jurés du Roi, pour des Princes étrangers, pour des partisans du Pape & de l'Eglise Romaine, contre la bonne cause, contre les sujets du Roi les plus fidèles, contre un Prince du sang, contre ceux qui faisoient profession de la Religion épurée.

Dans le même tems, les Seigneurs associés au Prince de Condé écrivirent à l'Empereur Ferdinand. Ils répetoient ce qu'ils lui avoient déja écrit, sur

Lettre des Seigneurs Protestans

CHARLES IX. 1562.

à l'Empereur.

sur ce qui avoit donné lieu aux troubles excités dans le Royaume; ils tâchoient de faire sentir la justice de leur cause; ils se justifioient des faux bruits & des accusations calomnieuses qu'on répandoit contr'eux, & ils supplioient Sa Majesté Imperiale de vouloir bien prendre la défense d'une si bonne cause; & de rappeller par un Décret Imperial les troupes auxiliaires qui étoient au service du parti des Guises, & par conséquent sous les ordres du Triumvirat.

Troupes auxiliaires d'Allemagne & de Suisse pour le service du Roi.

En effet, Philippe Rhingrave Comte de Salms, & le Comte de Rockendolf étoient déja arrivés pour servir sous le Duc de Guise avec leurs compagnies & leurs regimens d'Infanterie & de Cavalerie, & ce Prince avoit déja reçu un bon nombre de Suisses. Le Roi de Navarre avoit fait venir à Paris dès le mois de Février Guillaume Freulich, Capitaine d'une grande réputation parmi les Suisses; & il l'avoit renvoyé aussi-tôt dans son païs pour y faire des levées de soldats. Les Triumvirs avoient mandé à l'Ambassadeur du Roi en Suisse, de solliciter des secours. Enfin on venoit d'envoyer le Sieur de Pasquier, Dauphinois, qui avoit depuis peu été honoré du collier de l'Ordre, pour prier les Suisses d'ajoûter six enseignes aux quinze qu'on avoit demandées.

Opposition de la part des Cantons de Zurich de Berne, &c.

On trouva de l'opposition de la part des Cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffouse, de Glaris & d'Appenzel, qui prétendoient que, pour appaiser les troubles excités en matière de Religion, il faloit employer tout autre moyen que celui des armes; & que sans manquer à la foi des traités, ils pouvoient & devoient s'excuser honnêtement d'envoyer les secours qu'on leur demandoit. Mais le crédit de Freulich & celui des cinq petits Cantons Catholiques, appuyé des instances du Nonce du Pape & de l'Ambassadeur d'Espagne, l'emporta; & on résolut de faire des levées. On avoit mis d'abord la condition, que les payemens se feroient à Soleurre; & Freulich eut encore assez de pouvoir pour faire supprimer cette condition. On choisit les Officiers, selon la coûtume, le 11. de Juin. Ayant reçu la paye, ils se mirent en chemin le 8. de Juillet & passerent en France avec beaucoup de diligence, après avoir obtenu de Marguerite de Parme, Gouvernante des Païs-bas, permission de passer par la Franche-Comté. C'est le plus court chemin; mais on accorde rarement cette permission, qui ordinairement cause des méfiances & des soupçons.

Le Prince de Condé presse les secours d'Angleterre.

Le Prince de Condé, voyant que les Triumvirs se fortifioient de jour en jour par l'arrivée de ces troupes, fit promptement suivre Briquemaut par Robert Stuard, Ecossois, homme d'esprit, habile & vif; avec ordre d'aller en diligence en Angleterre pour presser la Reine au nom du Prince & de ses associés, de faire incessamment partir les secours qu'elle avoit promis.

Quelque tems après, le Roi manda aux Echevins d'Orleans de venir, pour sçavoir de lui-même ses intentions, & recevoir plus amplement ses ordres. Le Prince de Condé en fut très-choqué. Il écrivit au Roi & à la Reine, pour se plaindre de l'injure qu'ils lui faisoient; de ce qu'ils payoient ses services d'ingratitude; qu'ils ne lui addressoient pas directement leurs

leurs ordres; qu'ils se laissoient tourner au gré de leurs ennemis; & qu'ils souffroient qu'on traitât si indignement un Prince qui avoit rendu tant de services au Roi, à la Reine; & à l'Etat.

Il écrit au Prince de Hesse.

Le Prince écrivit encore le 26. d'Août à Philippe Prince de Hesse. Il lui marquoit, qu'il avoit appris avec joye par les lettres de d'Andelot, son oncle, la disposition où il étoit de rendre service au Roi & aux Protestans; il l'en remercioit, & le prioit de ne leur point manquer dans une occasion si pressante, & de ne pas abandonner une cause si juste: l'assûrant que le Roi & le Royaume n'oublieroient jamais un service si important, & si nécessaire dans les tems fâcheux où ils se trouvoient, & qu'ils lui en seroient éternellement obligés.

Il obtient des Princes de l'Empire des troupes & de l'argent.

Il lui envoya ensuite Gaspard de Schomberg, avec ses instructions & ses pouvoirs; & il obtint par son moyen, non seulement la permission de lever des troupes en Allemagne, mais encore cent mille écus d'or, que les Princes de l'Empire lui accorderent pour faire ces levées.

Situation des affaires dans le Poitou.

Cependant le Maréchal de Saint-André marchoit avec son armée à l'*Augustorit des Pictes*, qui du nom de la Province du Poitou, dont elle est la capitale, s'appelle aujourd'hui Poitiers. Le 13. d'Avril, Alexandre Godion des Estangs, Ministre, lut publiquement & publia la protestation du Prince de Condé. Ce fut comme le signal & le commencement des troubles dans cette ville: ils augmenterent tellement à l'arrivée de François Comte de la Rochefoucault, & ensuite à celle de Belleville & de du Vigean, qui passerent par Poitiers avec les troupes qu'ils conduisoient à Orleans, que Guy de Daillon, Comte du Lude, Gouverneur de la Province, fut obligé de ceder & de se retirer à Niort. Le même jour, qui étoit le 21. d'Avril, Etienne Chevalier, Seigneur des Prunes, homme de probité, Intendant des finances en Languedoc, s'empara du château de Poitiers, où il avoit fait transporter sa caisse, & en confia la garde à François Pineau, Receveur général de la Province.

La licence croissant de jour en jour, on suborna d'abord des enfans, pour attaquer les églises pendant la nuit; ensuite Lancelot du Bouchet Seigneur de Sainte-Gemme, que le Prince de Condé avoit envoyé d'Orleans pour commander dans la ville, étant arrivé, on en ôta les clefs aux bourgeois le 22. de Mai, & on posa des corps-de-garde au gré du Commandant. Quatre jours après, plusieurs des étudians en Droit demanderent le couvent des Cordeliers, dans lequel il y avoit une bonne provision de bled, de vin & de lard, sous prétexte d'en faire un Prêche: l'ayant obtenu, ils le pillerent. Le lendemain, devenus plus insolens par l'arrivée de Grammont, qui conduisoit des troupes au Prince de Condé, ils coururent aux églises, & en abattirent les autels & les statuës; ils traînerent dans les ruës quelques-unes de celles pour qui le peuple avoit le plus de vénération, & ils les brûlerent; l'argenterie des églises fut enlevée, & on ne fit l'inventaire que d'une

Les étudians pillent le couvent des Cordeliers à Poitiers.

 très-

très-petite partie ; car on n'en mit ſur le mémoire que pour trois cens vingt livres.

CHARLES IX. 1562.

On fait ſommer le Commandant du château.

Comme on avoit raiſon de ſe défier de Pineau, Sainte-Gemme tenta, avec le ſecours de Grammont, de ſe rendre maître du château. Il fit donc ſommer Pineau de le livrer ; mais celui-ci s'en défendoit ſur l'obligation qu'il avoit de conſerver les deniers du Roi qui lui étoient confiés. Grammont lui offrit toutes ſortes d'aſſurances, mais inutilement ; enfin on ſe contenta du ſerment que Pineau prêta entre les mains de Sainte-Gemme.

Enſuite Grammont étant parti pour Orleans avec treize compagnies d'Infanterie, le bruit courut que la garniſon chaſſée de Tours, & pourſuivie par le Comte de Villars, venoit à Poitiers ſous la conduite de la Coudre. Auſſi-tôt il s'éleva une ſédition, les habitans ne voulant pas recevoir dans leur ville des ſoldats du dehors. Cependant les eſprits ſe trouvant partagés, on donna toute l'autorité à Sainte-Gemme. Il s'en ſervit pour faire entrer dans la ville Champagnac, qui venoit du Limouſin avec 60. chevaux, & les troupes errantes qui venoient d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Tours, & de Chinon, ſous les ordres de Jaques de Beauveau-Tigny, de Jean Regnard de Minquetiere, de Louis Mangot, de la Brêche, de la Tour, de Bourneſeaux, de Corneille, Ecoſſois, de la Riviere, & des freres de Beſſé.

Sainte-Gemme fait entrer des troupes dans Poitiers.

Sainte-Gemme appuyé de ces troupes, ſomma derechef Pineau de lui rendre le château. Celui-ci l'ayant refuſé, Sainte-Gemme fit venir du canon: mais Pineau ayant promis le lendemain de garder le château au nom du Roi, ſans préjudicier à aucun des deux partis, on lui accorda une ſuſpenſion d'armes. Cependant la Rochefoucault étant revenu d'Orleans le 17. de Juillet, on fit ſur le ſoir une nouvelle tentative pour prendre le château ; mais l'affaire fut encore accommodée.

Priſe de Poitiers.

La Rochefoucault étant parti pour l'Angoumois & la Saintonge, dans le deſſein de hâter les ſecours dont la ville de Poitiers avoit beſoin (comme il le reconnut par la revûë qu'il fit de ce qu'il y avoit de troupes) Villars envoya deux fois un héraut d'armes au nom du Roi de Navarre, Lieutenant général du Royaume, pour ſommer les habitans de ſe rendre. Ils parurent d'abord accorder ce qu'on leur demandoit, ſoit pour ſe préparer une excuſe, ſoit par crainte du danger où ils étoient expoſés ; & dans une aſſemblée publique de la ville, ils furent d'avis que Sainte-Gemme livrât la place au Roi de Navarre. Mais Sainte-Gemme, qui ſelon toutes les apparences agiſſoit de concert avec les habitans, ne paroiſſant point ; Jaques Herbert, Maire de la ville, dit au héraut, au nom de ſes Collegues, qu'ils n'avoient plus ni les clefs ni le commandement de la ville ; qu'au reſte ils étoient & ſeroient à l'avenir, comme ils l'avoient toûjours été, les très-humbles ſerviteurs & ſujets du Roi.

On mit enſuite le feu à l'égliſe de Saint-Cyprien, qui étoit trop près de la ville, & qui incommodoit ; on y fit entrer quelques compagnies de troupes envoyées de Niort & de Saint-Maixant, & de Font-froide

de avec 40. Cavaliers. Le Comte de Villars fit attaquer la ville du côté de la porte de Saint-Ladre, par Melchior Desprez Sieur de Montpezat, son gendre, & par Antoine de Richelieu; mais il fut répoussé.

Charles IX. 1562.

Le lendemain il fit pour la troisième fois sommer la ville de se rendre; & il voulut faire croire qu'il avoit quelques intelligences secretes avec Bourneseaux, & les Bessé. Il resserra la ville de plus près; & ayant conduit une tranchée sans aucune perte, il fit dresser une batterie de deux gros canons contre le château, & d'un troisième contre la porte Saint-Ladre. Il fit aussi tellement disposer sur une petite éminence six grandes coulevrines & cinq piéces de campagne, que les soldats, qui alloient de côté & d'autre dans les ruës de la ville, en étoient fort incommodés.

Assaut donné à la ville.

Enfin la bréche étant faite, & le Maréchal de Saint-André étant venu au camp le premier d'Août de grand matin, on donna l'assaut. Les assiégés le soutinrent avec beaucoup de valeur, & ils perdirent le Capitaine Lago, excellent homme de guerre. Les assiégeans, qui se retiroient, furent rappellés par le signal d'un coup de canon qu'on tira du château. Alors parut la trahison de Pineau, qui dressa les batteries du château contre le dedans de la bréche, pour empêcher les habitans de la défendre. De Loriloniere, fils de Verac, jeune homme très-brave, y fut tué.

Trahison de Pineau.

Ainsi la muraille étant dégarnie, & la garnison, dispersée dans les ruës de la ville, ne cherchant qu'à se sauver, les assiégeans y entrerent. On combattit encore quelque tems avec beaucoup de valeur; mais enfin le brave Mangot ayant fait rompre à propos les barrieres qui fermoient la porte de S. Cyprien, il deroba à la fureur des vainqueurs plus de 600. soldats, avec lesquels il se joignit le lendemain aux troupes que la Rochefoucault amenoit au secours de Poitiers, & qui arriverent trop tard.

Prudence & bravoure de Mangot.

La ville abandonnée au pillage.

Saint-André ayant abandonné la ville à la furie du soldat, il n'y eut point de cruautés qu'on n'exerçât durant huit jours. Herbert, Maire de la ville, fut pris parmi les fuyards, & fut pendu, parce qu'il avoit refusé d'en rendre les clefs. Ce n'étoit pas sa faute, puisqu'il ne les avoit pas, & qu'il ne pouvoit les avoir, Jean le Breton, son prédecesseur, les ayant données à Sainte-Gemme.

Après la prise de Poitiers, on se rendit maître de Chauvigny, château de l'Evêque, à cinq lieuës de la ville. Vingt soldats qui y étoient enfermés le défendirent vigoureusement; ils capitulerent, & on leur promit la vie sauve; cependant ils furent tous pendus.

De-là on envoya Bourdeilles, avec de la Cavalerie légere, à la Trimouille, lieu qui a donné le nom à une des plus illustres maisons de France; il pilla cette place, Saint-Savin, & Moilleron. Le Lys & Vitré de Fontenai-le-Comte, y firent un horrible carnage, avec une troupe de païsans qui se joignirent à eux. Mais Corneille, Ecossois, qui s'étoit fort distingué dans la défense de Poitiers, trouva finement le moyen de les en punir. Il feignit d'être du nombre de ceux qui poursuivoient les Protestans; il assembla au son de la cloche un grand nombre de ces païsans également crédules & avides de sang & de butin; il les fit tomber ensuite dans une embuscade qu'il leur avoit dressée, & il en fit un grand massacre.

CHARLES IX. 1562.

S. André part de Poitiers pour aller a Bourges.

Le Maréchal de Saint-André partit de Poitiers le 12. d'Août, pour aller faire le siége de Bourges. L'armée du Roi, commandée par le Duc de Guise, y étoit arrivée deux jours auparavant. La ville de Bourges est grande, & sa situation est importante. En la prenant, on incommodoit fort Orleans, qui n'en est qu'à vingt lieuës. On commença par faire le dégât dans la campagne, & à s'assurer des autres places du Berry. Le 15. d'Août Ivoi & les Echevins de la ville furent sommés de rendre la place. Il y avoit dans le camp du Duc de Guise 15000. hommes de pied & 3000. de Cavalerie. Il y eut au commencement plusieurs sorties, & de légeres escarmouches, presque toûjours au desavantage de l'armée Royale.

Siége de Bourges.

La premiere attaque fut du côté de Saint-Ursin; & l'on y perdit Roch la Chastaigneraye, Sieur de Toufou, Capitaine aussi distingué par sa valeur que par sa naissance : il fut universellement regretté. L'armée reçut alors de nouvelles troupes, & dix canons. Les assiégés, au nombre d'environ trois cens hommes, firent une sortie; Antoine de Richelieu, Colonel d'Infanterie, appella en duel Saint-Martin de Brichanteau; celui-ci blessa son adversaire, & pour marque de sa victoire, il remporta son casque. Ensuite on commença à battre les murs avec 21. piéces de batterie; on tira pendant le jour plus de 714. coups de canon; la nuit suivante, la bréche fut reparée & remplie de terre.

L'Amiral de Coligny prend un convoi.

Sur ces entrefaites l'Amiral de Coligny ayant appris qu'on faisoit venir de Paris du canon, des boulets & de la poudre, & que le Duc de Guise avoit détaché, pour escorter ce convoi, quatre compagnies de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, de Philbert de Marcilly de Cipierre, d'Artus de Cossé de Gonnor, & de René de Lorraine Marquis d'Elbœuf, avec six enseignes d'Infanterie; il partit d'Orleans avec un camp volant, & surprit l'escorte vers Châteaudun : il en dissipa une partie, tailla l'autre en piéces, & fit quelques prisonniers, au nombre desquels se trouverent du Châtelet Sieur du Thon, & Throgmorton, Ambassadeur de la Reine d'Angleterre; on le conduisit à Orleans, où il fut reçu avec beaucoup de politesse. L'Amiral prit aussi le convoi; mais n'ayant pas de chevaux pour le transporter en lieu de sûreté, il fit mettre le feu à la poudre & crever les canons.

Le Duc de Guise tente le Commandant, & l'engage a se rendre.

Le Duc de Guise, desespérant de prendre la ville de force, tant à cause de la vigoureuse résistance des assiégés, que faute de munitions, n'étant pas d'ailleurs en état de reparer la perte qu'il venoit de faire du convoi, résolut de tenter toute sorte de moyens, pour n'être pas obligé de lever le siége. Le Duc de Nemours entra par ses ordres en négociation avec d'Ivoi; il lui fit de magnifiques promesses, pour lui & pour les siens; & lui exposa tout ce qu'il devoit espérer du Roi & de la Reine. Comme il lui donnoit sa parole, un Gentilhomme qui étoit présent, lui demanda d'un ton insultant, s'il la tiendroit avec autant de religion qu'il avoit tenu celle qu'il avoit donnée au Sieur de Castelnau dans l'affaire d'Amboise ? Puis il lui reprocha en face sa mauvaise foi & sa perfidie, & peu s'en falut qu'il ne le tuât.

En-

Enfin François de Montmorency Maréchal de France, Philippe le Rhingrave, & Claude de l'Aubespine Secretaire d'Etat, firent tant auprès d'Ivoi, qu'il leur promit de se rendre, pourvû que ce fût à des conditions avantageuses. Tels furent les articles que le Roi accorda le dernier jour d'Août : Qu'Ivoi, ses Officiers, ses soldats, & les bourgeois de la ville, auroient vie & bagues sauves, & une entiere liberté de conscience : Qu'on ne pourroit point les inquiéter au sujet de la Religion & de la prise d'armes : Que la garnison seroit conduite en sûreté à l'armée Royale : Qu'on la garantiroit de toute insulte, & qu'elle seroit mise sous la protection du Roi de Navarre, Lieutenant général du Royaume : Qu'on ne pourroit inquiéter Ivoi & ses Officiers, sous prétexte de l'enlevement des deniers du Roi & de l'argenterie des églises, dont il s'étoit servi, par les ordres du Prince de Condé, pour les fraix de la guerre : Que tous les Arrêts de la Cour du Parlement de Paris, & autres rendus à ce sujet, n'auroient point d'effet ; & que comme d'Ivoi assûroit qu'il avoit prêté serment au Prince de Condé, qu'il prétendoit ne rien faire que pour le service du Roi, il lui seroit permis, en laissant sa garnison dans l'armée du Roi, d'aller trouver ce Prince : Qu'il seroit néanmoins obligé de revenir ensuite auprès de Sa Majesté, pour lui declarer ses sentimens, & s'il vouloit purement & simplement lui promettre fidélité & s'engager à son service : Que s'il ne le vouloit pas, il pourroit en toute sûreté se retirer chez lui. On ajoûta à cet article, que les Officiers & les soldats de la garnison auroient la même liberté, à condition néanmoins qu'ils ne pourroient à l'avenir porter les armes contre le Roi, ni entrer dans aucune des villes ou places qui n'étoient pas tenuës ou gouvernées au nom de Sa Majesté.

Charles IX. 1562.

Articles de la capitulation.

A ces conditions on ordonnoit à Ivoi de rendre la ville au Duc de Nemours ; ce qui fut exécuté le lendemain, malgré les plaintes & les murmures de la garnison. Quelques-uns des principaux Officiers, comme S. Martin, qui s'étoit battu avec Richelieu, la Porte, S. Remy, & Brion Mestre de camp, s'attacherent au Duc de Guise ; les autres, sous la conduite de Dampierre, s'en allerent à Orleans, avec perte de quelques-uns de leurs gens qui n'avoient pû les suivre. Quelques-uns accuserent Ivoi d'inconstance & de légereté, & il perdit sa réputation dans l'esprit de tout le monde. On disoit hautement, qu'au jugement des plus habiles gens de guerre, une ville aussi forte par sa situation, par sa garnison, & par ses provisions, auroit pû tenir plus long-tems. Jean de Monterud, Lieutenant du Prince de la Roche-sur-Yon, entra dans la ville avec une nouvelle garnison : Aussi-tôt il en chassa les Protestans, comme gens suspects, & il abandonna leurs maisons au pillage. Il ôta même à ceux qui demeurerent dans la ville, la permission de s'assembler.

Ivoi rend la ville au Duc de Nemours.

Les troupes d'Ivoi furent conduites, comme on en étoit convenu, à l'armée du Roi. Ivoi partit pour Orleans, après avoir fait sçavoir au Prince de Condé les raisons de son retour. Le Prince ne voulut point le recevoir ; & sçachant qu'il ne venoit que pour se délier du serment qu'il lui avoit prêté, il lui fit dire de ne se point présenter, parce qu'il ne vou-

Il est disgracié du Prince de Condé.

loit

CHARLES IX. 1562.

loit en aucune sorte favoriser sa perfidie : qu'il l'avertissoit seulement de refléchir avec soin & avec attention sur l'énormité du crime que commettent ceux qui manquent à la fidélité qu'ils doivent à Dieu en matière de Religion. Ivoi, chargé de honte & de confusion, retourna au camp du Roi, où ayant passé quelque tems, il se retira dans sa maison, pour y mener une vie privée.

Troubles dans l'Angoumois, la Saintonge, & le païs d'Aunis.

Dans le même tems il y eut de grands troubles dans l'Angoumois, dans la Saintonge, dans le païs d'Aunis, & dans les lieux voisins. Les Protestans d'Angoulême avoient joüi depuis le commencement de l'année de la liberté de tenir leurs assemblées. Mais aussi-tôt que le Comte de la Rochefoucault, Gouverneur de la Province, fut parti pour aller trouver le Prince de Condé à Orleans, Hubert de la Rochefoucault de Martron, oncle paternel du Comte, obtint du Duc de Guise des lettres qui lui ordonnoient de se rendre maître de la ville & du château. Il le tenta, mais inutilement, & il fut repoussé par Jean Pante, Maire de la ville, par du Rair qui tenoit le château, & par la Rochefoucault de Montguyon & S. Severin, qu'on fit entrer dans la ville. Depuis ce tems-là les Protestans furent maîtres d'Angoulême. Enfin leurs ennemis ayant excité une sédition, & s'étant emparés de la tour de S. Pierre, les Protestans saisirent cette occasion pour désarmer les Catholiques & les chasser de la ville, & en particulier Arnaud, Lieutenant civil, & Rousseau, Avocat du Roi.

Martron, frustré de ses espérances, ramassa des troupes, commandées entr'autres par la Barbe S. Crespin, homme décrié pour ses vols & ses brigandages, & il se mit à ravager les terres, & à piller les maisons & les châteaux de la Noblesse du voisinage. Ce qui excitoit leur fureur, étoit ce qui venoit d'arriver, lorsque Grammont avoit passé dans ce païs-là pour aller trouver le Prince de Condé ; car ses Gascons, accoûtumés à la licence & au pillage, avoient dépouillé les églises, abattu les autels, brisé les statuës des Saints, & par un horrible sacrilege, ils avoient enlevé le corps de Jean Comte d'Angoulême, ayeul de François I.

Violation du tombeau de Jean Comte d'Angoulême.

Ce Comte, par la pureté de ses mœurs, s'étoit acquis une réputation de sainteté, & peu s'en faloit qu'on ne l'honorât comme un bienheureux. Les Gascons faisant semblant d'être choqués & scandalisés de cette vénération, ou plutôt dans l'espérance du butin, briserent le cercueil de plomb, & ayant trouvé le cadavre sec, mais entier, ils le mirent en piéces ; & si on ne les en eût empêchés, ils auroient exécuté le dessein qu'ils avoient formé de le brûler, sous prétexte qu'il donnoit occasion à un faux culte, & à une espece d'Idolâtrie. Le plomb fut fondu, & par dérision plutôt que pour en profiter, ils en firent des balles. Martron vengea l'injure faite à cet illustre mort sur les vivans, soupçonnés de professer la nouvelle Religion, & particulierement sur de Vouzai, qu'il haïssoit personnellement. Il ravagea & pilla les châteaux des Gentilshommes qui avoient suivi le Comte de la Rochefoucault. De-là Martron passa à Cognac sur la Charente, place fortifiée d'un château Royal, bâti par François I. & ornée d'un très-beau parc. Cognac étoit autrefois la demeure des Gouverneurs

L'injure faite à cet illustre mort vengée.

de

de la Province : les Proteſtans s'en étoient emparés, & ils tenoient publiquement leurs prêches dans l'égliſe de S. Leger, après avoir déſarmé la populace. Martron, que quelques habitans avoient fait venir en ſecret, étant près de la porte, fut découvert, & obligé de ſe retirer ſans avoir rien fait, après avoir eſſuyé quelques coups de fauconneau. Il s'enferma dans Châteauneuf. Auſſi-tôt Montguyon & S. Severin ayant ramaſſé les troupes qui venoient en grand nombre du Périgort & de la Saintonge, vinrent l'y aſſiéger le 14. de Juin, & prirent la place d'emblée. Martron, qui s'étoit retiré dans le château, voyant que la bréche étoit faite, demanda à capituler. Tandis qu'il gagnoit du tems, une conteſtation qui s'éleva entre les Chefs des aſſiégeans, les força de lever le ſiége. Pendant ce tems-là, les ſoldats ſans diſcipline coururent çà & là, & ne penſerent qu'à piller ; alors les bourgeois, quoique Proteſtans, craignant le pillage & le reſſentiment des Gouverneurs établis par le Roi, aiderent à les chaſſer.

Les Proteſtans d'Angoulême rendent la ville.

Cela arriva dans le tems que Poitiers fut pris. La garniſon d'Angoulême en fut tellement effrayée, que quatre jours après, à la premiére ſommation, faite par Louis Prevôt de Sanſac, ils rendirent la ville, à condition d'avoir vie & bagues ſauves. Le lendemain Martron, ayant laiſſé de Nonac dans Châteauneuf, entra dans Angoulême ; Sanſac y vint deux jours après, & ſous prétexte de punir les auteurs de la ſédition, ils ſatisfirent leurs haines particulieres.

Nonac ne ceſſoit alors de piller & de ravager ; il prit avec lui & s'aſſocia Breniquet, qui fut depuis condamné à mort, la Croix, connu par ſes brigandages dans la ſeigneurie de Rochechouart, l'Aumoſnerie, le bâtard de Roc & la Grange (1). D'Ambleville entra auſſi-tôt dans Cognac, qui étoit abandonné, & fit mourir quelques habitans ; Philippe de Voluire Baron de Ruffec, qui haïſſoit les Proteſtans, en prit occaſion de faire ſentir à ſes vaſſaux les effets de ſon injuſtice, de ſon avarice & de ſa cruauté. Il fit auſſi entrer des ſoldats dans Verteuil, ſéjour de Charlotte de Roye, femme du Comte de la Rochefoucault.

Queſtion, s'il eſt permis de prendre les armes pour cauſe de Religion, agitée dans une aſſemblée.

Les Miniſtres de la Saintonge s'aſſemblerent le 25. de Mars à S. Jean d'Angely, avec la Nobleſſe que le Comte y avoit fait venir, afin de conſulter, ſi l'Ecriture ſainte permettoit de prendre les armes pour ſe maintenir dans la liberté de conſcience, pour délivrer le Roi & la Reine de la captivité où ils étoient, pour punir les violateurs des Edits du Roi & les perturbateurs du repos public ? Comme il fut décidé que l'Ecriture le permettoit, la Nobleſſe parut ſous les armes à Briou le 3. d'Avril, & elle choiſit S. Martin pour la commander, juſqu'à ce qu'elle ſe fût jointe au Comte de la Rochefoucault. Charles Leopard, Miniſtre, fut celui de tous qui exhorta le plus fortement la Nobleſſe à prendre courageuſement ce parti.

Ceux des Iſles d'Oleron, de Marennes & d'Alvert avoient preſque tous embraſſé la Religion Proteſtante, & ils avoient peine à ſouffrir ceux qui pen-

(1) Surnommé *Jure-Dieu*.

CHARLES IX. 1562.

penſoient différemment. Quelques-uns de ceux-ci, irrités contre les partiſans de la nouvelle doctrine, & animés ſur-tout par les Eccléſiaſtiques, prirent les armes, & ſe rendirent maîtres du bourg de S. Pierre, place forte dans l'Iſle d'Oleron; mais ils en furent bien-tôt chaſſés avec perte, & il y eut un horrible carnage, quoique Jean Bouquin & Jean Bruſlé, Miniſtres, ne ceſſaſſent d'exhorter les habitans de l'Iſle à épargner le ſang de leurs concitoyens. Peu de tems après, le deſſein de s'emparer de Bourdeaux, dont nous parlerons dans la ſuite, ayant échoüé, le Chevalier François de Pons de Mirembeau, que le Prince de Condé avoit envoyé dans la Saintonge pour y commander, eſſaya envain de prendre Blaye. Il envoya enſuite Forteau de Soubiſe, excellent Capitaine, qui força Talmont, à l'embouchure de la Garonne, & prit par adreſſe Bourg ſur la Dordogne.

Avantages remportés par les Proteſtans.

Au bruit de ces conquêtes, les païſans prirent les armes, & s'aſſemblerent à Pont-Auron. Mirembeau croyant s'être aſſûré de la jonction des deux rivieres par les vaiſſeaux bien armés qu'il avoit fait venir d'Oleron, de Marennes & d'Alvert, laiſſa Antoine de Ponce de Berneuil, ſon frere, à Bourg, & s'en retourna; il défit à Sanſac une partie de ces païſans, & il garda le commandement de la Province juſqu'à l'arrivée du Comte de la Rochefoucault.

Leurs affaires ſe dérangent.

Les Proteſtans le voyant arriver, conçurent de grandes eſpérances: mais les affaires changerent bien-tôt de face. Berneuil faiſant une courſe, fut pris & mené à Bourdeaux: la ville de Poitiers s'étant ſoûmiſe, preſque toutes les places ſe rendirent, & les Proteſtans ſe trouverent encore une fois réduits à de grandes extrêmités. Ceux d'Angoulême & de Cognac ayant quitté ces places, les habitans de Pons, qui appréhendoient la garniſon du château, en ſortirent. Talmont & Bourg furent repris auſſitôt.

Les Rochellois ſont neutres pendant cette guerre.

Dans ces conjonctures les Rochellois, ſuivant le conſeil de Guy de Chabot, Seigneur de Jarnac & Commandant de la ville, gardoient une eſpece de neutralité. Quoique la plûpart fuſſent attachés à la doctrine des Proteſtans, & que le Comte de Jarnac n'en fût pas éloigné, ils crurent qu'ils feroient mieux & plus ſagement de ne pas entrer dans une guerre civile, & de défendre la liberté qui leur étoit accordée par les Edits, ſans bruit & ſans effuſion de ſang, perſuadés que la Religion ne s'affermit point par les armes, dont le ſuccès eſt toûjours douteux, & que ſi l'évenement ne répondoit pas à leurs vœux, les Proteſtans non ſeulement ſe chargeoient de la haine publique, mais expoſoient leur Religion à un grand danger. Fondés ſur ces raiſons, & ſoutenus par l'autorité & par l'exemple d'un des plus grands Seigneurs du Royaume, les Rochellois ſe contenoient dans les bornes de leur devoir. Ceux qui n'étoient pas contens de cette conduite, attribuoient l'indifférence & la patience de Jarnac au reſſentiment qu'il avoit de la mort de Charles de Chabot de Ste-Foi, ſon frere, que les Proteſtans avoient tué.

Le Comte de la Rochefoucault très-embaraſſé des difficultés extrêmes où

où ſe trouvoit ſon parti, envoya du Bordet au Seigneur de Duras (1), pour hâter ſon arrivée en Saintonge, afin de réünir leurs troupes & d'aller au ſecours du Prince de Condé. Sur ces entrefaites on attaque Talmont inutilement, & on eſt obligé d'en lever le ſiége au commencement de Septembre.

On décide que les Proteſtans peuvent prendre les armes.

Dans ce même mois, pluſieurs qui avoient d'abord ſuivi le Prince de Condé, ſe retirerent dans leurs maiſons, diſant qu'on ne pouvoit en conſcience porter les armes contre ſon Roi, quoique mal conſeillé, & quoique retenu dans une eſpece de captivité. La Rochefoucault aſſembla un Synode à Saintes (2), capitale de la Saintonge, où aſſiſterent environ ſoixante Paſteurs ou Miniſtres. La queſtion fut agitée avec ſoin, & après avoir balancé les raiſons pour & contre, on décida enfin unanimement, que la priſe d'armes, faite par les ordres de la Reine, contre les ennemis du Roi & du Royaume, qui avoient enfraint les Edits de Sa Majeſté, étoit juſte, légitime & même néceſſaire.

Réponſe des Miniſtres à un Mémoire du Seigneur de Belleville.

De Belleville, un des plus grands Seigneurs du païs, qui s'étoit acquis une très-grande réputation par ſa ſcience dans les belles lettres, & qui par ſon éloquence naturelle avoit beaucoup d'aſcendant ſur les eſprits, étoit d'un ſentiment contraire, & avoit envoyé au Synode d'excellens Mémoires ſur cette queſtion. Le Synode y répondit par un autre Mémoire, qui renfermoit un grand nombre de raiſons très-recherchées ; & il députa Charles Leopard, un des Miniſtres du Synode, homme vif, au Comte de Jarnac, pour tâcher de lui faire changer de ſentiment : mais ce fut en vain.

S. Jean d'Angely pris par Chateauroux.

Après le Synode, il y eut dans les eſprits une ſi grande ſécurité, ou plutôt un ſi grand abattement, que de Châteauroux, qui n'avoit avec lui qu'une poignée de ſoldats, s'étant approché le 23. de Septembre de S. Jean d'Angely, où il n'y avoit alors preſque point de garniſon, y fut reçu ſans coup férir, à condition qu'il ſeroit libre à un chacun de ſortir de la place avec ſes armes, & d'aller où il voudroit, ſans qu'on touchât à ſes biens, & qu'on laiſſeroit à ceux qui reſteroient, la vie, les biens, & une entiere liberté de conſcience. Ces conditions furent en quelque façon obſervées, tant que de Châteauroux reſta dans la place ; mais après ſon départ, le commandement ayant été confié à Louis la Barre, de Chinon (3), & à Antoine de Richelieu (4), les Proteſtans furent maltraités, & on n'eut plus aucun égard à la capitulation.

Le Comte de la Rochefoucault voulant avant ſon départ ſe menager un lieu de ſûreté où il pût ſe retirer en cas de beſoin, tenta, mais inutilement, de prendre la Rochelle ; De-là il tourna vers Pons, dont il prit la ville & le château, & il ſe prépara à faire le ſiége de S. Jean d'Angely. Tandis qu'il abattoit les dehors de la place, que Richelieu de ſon côté ren-

(1) Symphorien de Durfort, Seigneur de Duras, Colonel des légionnaires de Guyenne. On a dit dans une note précédente, Tome II. ce que c'étoit que ces legionnaires. *Voyez la Milice Françoiſe* du P. Daniel.

(2) L'Auteur obſerve qu'on l'appelloit autrefois Milan.

(3) Autrement appellé *le Pin*.

(4) Antoine du Pleſſis de Richelieu, que M. de Thou appelle *Excucullatum* (défroqué) pour le diſtinguer de François, ſurnommé *le Sage*, qu'il appelle *Nicolas*.

renverſoit les moulins & les fauxbourgs, & qu'en ruinant d'une manière déplorable les malheureux habitans de ce lieu, l'un ſe préparoit à attaquer & l'autre à ſe bien défendre, la nouvelle que la Rochefoucault reçut de la défaite de Duras, dont nous allons parler, lui fit abandonner ſon entrepriſe.

Les Proteſtans ſont chaſſés de Limoges.

Les Proteſtans de Limoges avoient joüi tranquillement juſqu'au mois d'Avril de la liberté que les Edits leur donnoient de s'aſſembler dans le fauxbourg; mais comme on découvrit le deſſein qu'ils avoient pris de s'emparer de la ville, ils en furent chaſſés, & obligés de ſe retirer à Confoulens. Auſſi-tôt les Catholiques démolirent le lieu où ils s'aſſembloient, & mirent le feu aux bancs & à la chaire du Miniſtre, comme ils avoient appris qu'on avoit fait à Paris.

On leur enleve Monbron.

Peu de tems après, les habitans de Chalus & les païſans du voiſinage vinrent aſſiéger Monbron, peu éloigné de Chalus, où de Gaure s'étoit enfermé avec trente ſoldats. Celui-ci n'étant pas en état de réſiſter, capitula; on lui accorda la vie ſauve pour lui & pour ſes gens, mais cette condition fut mal obſervée, car les Chaluſiens les accuſant d'avoir les premiers manqué à leur parole, les tuerent tous, à la réſerve de Gaure.

Depuis ce tems-là les Proteſtans du Limouſin furent très-maltraités: mais Gilbert de Levi de Ventadour, le plus grand Seigneur de la Province & qui en étoit Gouverneur, étant venu, ils furent dans la ſuite traités avec plus de douceur & d'équité.

Fin du trentième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-UNIÉME.

SOMMAIRE.

APrès la prise de Bourges on delibère si on fera le siége d'Orleans ou de Rouën. Ce qui se passe à Meaux, à Châlons, à Troyes, à Bar-sur Seine, dans le Rémois, à Romeru & ailleurs, à Auxerre, à Nevers, à Corbigny, à Antrain, à la Charité, & autres lieux voisins, à Gien, à Moulins, à Aurillac, à Argentat & Fontaine-Jean; en Bourgogne, à Dijon, à Is-sur-Tille, & à Mirebeau, à Aussone, à Beaune, à Châlons-sur-Saone, à Autun, à Mâcon, & aux environs; à Valence en Dauphiné, à Lyon. Sentimens du Prince de Condé sur le renversement des Images; Ecrit contre le Culte des Images. Ce qui se passe dans le Lyonnois, le Foretz, & le Dauphiné. Remarques sur la Principauté d'Orange. Orange pris, pillé & brûlé par les Catholiques. Expédition du Baron des Adrets, sa barbarie. Arrivée de Soubise à Lyon; il y fait venir des Suisses. Divers avantages dans l'un & l'autre parti. Ce qui se passe en Provence, à Aix & aux environs. Sommerive associé à son pere dans le gouvernement de Provence; ils sont opposés l'un à l'autre. Entreprises de Sommerive. Il assiége Cisteron; il en leve le siége. Entreprises des Protestans. Victoire de Vaureas. Refroidissement du Baron des Adrets pour le parti Protestant. Sommerive prend Cisteron, la garnison & le peuple en sortent, leur marche, ils se retirent à Lyon, Tentatives sur cette ville. Le Roi envoye le Duc de Nemours pour commander l'armée Catholique. Ce Général prend Vienne. Divers succès de part & d'autre. Différens entre le Roi & le Duc de Savoye terminés.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Lanc: Voisin de la Popeliniere. Jean de Serres; Theod: de Beze Hist. Ecclésiastique; Philibert Pingon.

Charles IX. 1562.

On delibere si on fera le siége d'Orleans ou de Rouen.

APRE'S avoir pris Bourges, & coupé un bras aux Protestans (c'est l'expression dont se servoit le parti des Guises) les Chefs de l'armée Royale tinrent conseil, pour delibérer de quel côté ils conduiroient les vainqueurs. Plusieurs, enflés des heureux succès de leurs armes, furent d'avis d'attaquer Orleans, le principal fort des ennemis, & le lieu où le Prince de Condé faisoit son séjour ordinaire. Ils disoient, pour appuyer leur sentiment: Que les deux Chefs qui animoient & faisoient mouvoir tout le corps des Protestans, le Prince & l'Amiral, étant dans cette place, si on pouvoit s'en rendre maître, ce seroit couper les nerfs de ce corps, l'affoiblir, & le rendre entierement immobile; que les troupes auxiliaires que les Protestans attendoient, étoient sur les frontieres, attentives à ce qui se passoit; & que si elles apprenoient qu'Orleans fût investi, elles s'en retourneroient aussi promptement dans leur païs, qu'elles sembloient avoir d'ardeur & d'empressement pour entrer en France: Que le Roi avoit assez de forces pour prendre cette ville; puisqu'ayant posté 2000. hommes de pied à la porte de l'eau (qui est comme un fort qui défend l'entrée du pont de l'autre côté de la Loire) pour resserrer la ville de ce côté-là, il resteroit encore plus de 12000. hommes d'Infanterie, & 2000. de Cavalerie, qui seroient plus que suffisans pour commencer & continuer le siége, jusqu'à l'arrivée des autres troupes qui étoient déja en chemin; que la place n'avoit point de dehors, que son fossé n'étoit ni profond ni bien revêtu, & que les fortifications qu'on avoit commencé à élever dans les isles, étoient très-foibles; que la ville n'avoit de bon que son rempart, mais qu'une batterie de trente canons, qui seroit bien servie pendant six jours, suffiroit pour y faire bréche. Ils ajoûtoient, qu'il faloit hâter cette expédition, former le siége avant que les Protestans eussent élevé & perfectionné les fortifications qu'ils avoient commencées, & ne leur pas donner le tems de rendre imprénable une place qu'il étoit alors très-aisé de forcer: Qu'Orleans étant dans le cœur du Royaume, sa conquête étoit très-importante pour la sûreté de toute la France, & qu'en l'ôtant des mains du Prince de Condé, ce ne seroit pas ôter une épine du pied, mais tirer une fléche mortelle, qui perçoit les parties nobles, & empêchoit la respiration.

Ceux des Généraux qui étoient d'un avis contraire, disoient: Qu'il y avoit dans Orleans deux regimens de Provençaux & de Gascons, qui faisoient plus de trois mille hommes de pied, environ six cens de la garnison de Bourges, quatre cens chevaux d'élite de la Noblesse, sans compter les habitans en état de porter les armes; qu'il y avoit en tout plus de sept mille hommes, auxquels le Roi n'avoit pas assez de troupes à s'opposer; parce qu'il faudroit les partager en plusieurs corps: Qu'envain on entreprendroit un siége de cette conséquence, si on n'avoit auparavant pourvû à tout ce qui étoit nécessaire; si on n'avoit pas au moins cent mille livres de poudre, douze mille boulets, & deux mille pionniers; & que quelque diligence qu'on pût faire, il faloit plus d'un mois pour ces préparatifs: Qu'il

Qu'il y avoit une autre entreprise à faire, dont l'exécution seroit très-facile, & qui, dans les circonstances présentes, ne seroit pas moins avantageuse; c'étoit de reprendre la ville de Roüen, avant que les Anglois y fussent arrivés, & que de-là ils pussent se répandre en grand nombre par-tout où ils voudroient; que c'étoit-là véritablement l'autre bras du corps Protestant, qu'il faloit couper sans délai; qu'il ne faloit pas se mettre fort en peine des troupes auxiliaires de d'Andelot, puisqu'il ne faloit pas plus de quinze cens chevaux & trois (1) mille hommes de pied pour leur fermer les passages, ce qui n'étoit pas difficile, à cause des villes & des rivieres qui étoient sur leur chemin : Qu'après avoir pris Roüen, on tourneroit toutes les forces du Roi contre Orleans; & qu'alors il faudroit faire un siége dont il fût parlé dans la posterité, prendre la ville, ou de vive force, ou par la sappe, ou par les mines, ou en élevant des forts à tous les passages, pour lui ôter toute communication.

On résout d'assiéger Roüen.

Cet avis l'emporta sur l'autre, & François de la Nouë, dit bras-de-Fer, dans ses Mémoires, le regarde comme le meilleur & le plus sage. Cet Auteur rapporte à ce sujet, que l'Amiral de Coligny avoit coûtume de dire : Qu'on ne peut pas facilement approcher ni faire avancer le canon à la portée d'une ville qui peut faire des sorties de trois mille hommes à la fois; qu'il étoit aisé de s'en convaincre par les fameux siéges de Padouë & de Mets, dans lesquels l'Empereur Maximilien, & Charles-Quint son petit-fils, deux si fameux Conquérans, avoient honteusement perdu tant de tems & tant de monde sans pouvoir les prendre. Ainsi l'armée décampa de devant la ville de Bourges le 11. de Septembre, & l'on fit marcher les troupes vers Roüen. Mais avant que nous parlions du siége de cette ville, il faut rapporter ce qui se passa pendant ce tems-là dans les autres Provinces du Royaume.

Ce qui se passa à Meaux.

Meaux est la principale ville du Comté de Brie. Depuis que Guillaume Briçonnet, fils de Guillaume Cardinal de ce nom, avoit gouverné ce diocese, & que ce Prélat s'étoit servi, pour reformer son Eglise, de Jaques le Fevre d'Estaples (qui avoit précedé le célèbre Budé dans le rétablissement des belles lettres en France) la plûpart des habitans de cette ville avoient embrassé la Religion Protestante. A la faveur de l'Edit de Janvier, ils tenoient leurs assemblées; & depuis le commencement de l'année ils avoient été assez tranquilles, jusqu'au tems où ils s'abandonnerent à la démangeaison de prendre part aux troubles qui s'étoient élevés dans toutes les parties du Royaume. A cette mauvaise disposition succederent l'audace, la licence & la fureur, qui dans les derniers jours de Juin porterent enfin la populace à renverser, briser & jetter dans les ruës les images qui étoient dans les églises.

Arrêt du Parlement contre les Protestans de Meaux.

Dès qu'on en reçut la nouvelle à Paris, le Parlement rendit un Arrêt le dernier jour de Juin, par lequel on permettoit de poursuivre par-tout, les armes à la main, ces séditieux, declarés coupables de rebellion & de lèze-Majesté. Le même Parlement en rendit un second le 13. de Juillet, qui

(1) On lit dans l'Edition de Drouart *quatre mille hommes*. D. o. f.

Charles IX. 1562.

qui condamnoit à mort les Ministres, les Diacres, & autres gens semblables : mais ceux-ci opposerent aux Arrêts du Parlement l'Edit de Janvier, & prétendirent qu'ils devoient être regardés comme nuls & de nul effet.

Voyant que les Protestans, bien loin d'obéïr, devenoient plus insolens, & commettoient plus de désordres, on envoya de Paris Joachim de Montluc, Sieur de Lioux, frere de Blaise de Montluc, avec une petite troupe de gens de guerre. Les Protestans n'osant résister, Montluc entra dans Meaux le 25. de Juillet. Le lendemain il remit les Ecclésiastiques en possession des bénéfices & des emplois dont ils avoient été dépouillés, & il rétablit l'exercice de la Religion Catholique, qui avoit été interrompu. Le 6. d'Août Montluc ordonna de porter toutes les armes à l'Hôtel de ville. La plus grande partie obéït; ceux qui refuserent de se soûmettre, au nombre de quatre cens ou environ, sortirent de la ville sous les armes, après avoir choisi Bordat (1) pour les commander & les conduire au Prince de Porcean. Ces miserables furent trompés dans leurs espérances; ils errerent çà & là dans la campagne, & les païsans en firent un si horrible carnage, qu'il y en eut à peine quarante qui arriverent sains & saufs à Orleans.

Christophle de la Chapelle aux Ursins succeda à Lioux, & traita les Protestans avec plus de douceur. On envoya ensuite Claude de Gouffier, Marquis de Boisy, Grand-Ecuyer de France, qui arriva à Meaux le 21. de Septembre. Il fit détruire le grand marché, qui étoit un des plus beaux morceaux qui fût dans tout le païs, & il en fit abattre les portes. Peu de tems après, deux bandes de vagabonds & de scelérats, conduites par des hommes de la lie du peuple de Paris, vinrent à Meaux, & vengerent par toutes sortes d'excès l'action des Protestans, qui avoient renversé les images & profané les églises. On traîna les femmes jusques dans les temples, on rebâtisa les enfans, & les personnes mariées furent contraintes de ratifier leurs mariages en présence des Curés, suivant les rits & les cérémonies des Catholiques.

A Châlons & à Troyes.

On n'usa pas de tant de rigueur à Châlons: on se contenta d'en pendre deux qui avoient tâché d'exciter une sédition. Tout fut tranquille à Troyes, tant que l'Evêque Jean-Antoine Caraccioli y demeura: mais après qu'il en eût été chassé & obligé de se retirer auprès du Prince de Condé, le Duc de Guise envoya en sa place le 6. d'Avril d'Esclavoles, pour s'opposer aux entreprises des Protestans. François de Cléves, Duc de Nevers & Gouverneur de Champagne, y vint au commencement d'Août.

Ce Duc étoit fils de Marguerite de Bourbon, sœur du Roi de Navarre. Attaché à la doctrine des Protestans, il avoit prêté serment au Prince de Condé son oncle, & il lui avoit souvent promis de l'aller trouver à Orleans avec une troupe choisie de Noblesse & de soldats; & il venoit encore tout récemment d'en donner sa parole à Jaques Spifame, auparavant Evêque

(1) *Bordat* selon Mr. Dupuy ; mais Beze dans son Hist. Eccl. L. 17. l'appelle *Le Capitaine Bethinie.*

que de Nevers, & alors Ministre Protestant, que le Prince de Condé lui avoit envoyé.

Mais ayant changé de sentiment, à la persuasion de des Bordes, homme de guerre, & de Blaise de Vigenaire, son Secretaire; non seulement il ne se rendit pas à ce que le Prince souhaitoit de lui; mais pour effacer tous les soupçons qu'on pouvoit avoir de son inclination pour les Protestans, dès qu'il fût arrivé à Troyes, il leur ôta la liberté de tenir leurs assemblées, quoique le Roi la leur eût accordée par ses Edits.

Après cela le peuple, qui étoit déja très-animé contre les Protestans, se sentant appuyé du Gouverneur, commença par enlever les livres dont ils se servoient, les dechirer & les brûler en public. On arracha ensuite les enfans du sein de leur mere, pour les porter à l'église & les rebâtiser; on fit célébrer de nouveau tous les mariages: après cela suivirent les proscriptions & la vente des meubles de plus de soixante des principaux bourgeois; quelques-uns furent mis à mort, ou par la fureur du peuple, ou par l'ordre des Juges; on n'épargna pas même les femmes, dont trois furent inhumainement traînées dans les ruës, & jettées dans la riviere: le Maire & les Echevins étoient les premiers à exciter & à entretenir la fureur de la populace.

A Bar-sur-Seine.

Les Protestans s'étant rendus maîtres de Bar-sur-Seine, à sept lieuës de Troyes, ils en demeurerent en possession pendant quelque tems, & ils y abattirent les images & les autels. La garnison voyant qu'on avoit fait approcher du canon, se retira dans le château, & abandonna la ville, où le soldat victorieux exerça toute sorte de cruautés. Ils coupoient les enfans par morceaux; ils leur ouvroient le ventre, & en arrachoient le cœur à plusieurs, & ils poussoient la rage & la fureur jusqu'à le manger. Ceux qui s'étoient retirés dans le château, s'abandonnerent à la discrétion de leurs ennemis, & furent presque tous pendus; & entr'autres leur Chef, qui leur avoit donné l'exemple d'aller temérairement profaner & piller les églises; ce qui avoit fort irrité le peuple. On rapporte entre autres actes d'inhumanité, celui d'un certain Ralet, Procureur du Roi, plus barbare & plus féroce que les bêtes, qui fit pendre son propre fils. Dechiré ensuite de remords & accablé de chagrin, ce misérable cherchoit à se consoler par les supplices & par la mort qu'il faisoit endurer aux autres. Dans la suite 40. soldats ou environ de la garnison d'Antrain ayant repris la ville, il fut pris & attaché à une solive de sa maison, & tué à coups d'arquebuses: juste punition de la mort de son fils.

Dans le Rémois.

Vers le commencement de Septembre, le Sieur de Saint-Etienne, un des plus braves Gentilshommes du Rémois, qui s'étoit attaché au Prince de Condé, étant revenu d'Orleans en sa maison, fut soupçonné de n'y être venu que pour exciter des troubles. C'est pourquoi de Susane, Baron de Cerny, son parent, qui étoit dans les troupes du Duc de Nevers, vint avec plus de 1000. soldats l'assiéger dans le tems qu'il y pensoit le moins. S. Etienne, qui n'avoit avec lui que ses deux freres, & quelques soldats & domestiques, se défendit avec tant de courage, que Cerny perdit plus de 120. hommes: mais ayant fait venir du canon & renversé la tour, S. E-

CHARLES IX. 1562.

tienne qui s'étoit retiré dans des caves, fut enfin obligé de se rendre. On commença par tirer les femmes du lieu où elles étoient enfermées, & on se contenta de leur enlever tous leurs bijoux. Pour ce qui est de S. Etienne, on le fit venir, comme si le Duc de Nevers l'avoit demandé; & dès qu'il parut, le soldat furieux, sans égard à la parole qu'on lui avoit donnée, le perça de cent coups de poignards, avec ses freres, & environ quinze personnes qui lui restoient.

A Rameru & ailleurs.

Le 19. de Novembre, le Duc de Lunebourg, qui avoit eu une querelle avec le Duc de Guise au camp d'Amiens, & qui avoit été pour ce sujet mis à la Bastille, vint avec dix huit personnes à Rameru, entre Troyes & Vitry-le-François, pour aller de-là à Orleans joindre le Prince de Condé. Jaques de Clermont de Bussy d'Amboise, qui l'avoit épié dans son voyage, le surprit dans la chambre de l'auberge où il s'étoit retiré. Le Duc perdit six de ses gens, & reçut plusieurs blessures, dont il mourut peu de jours après à Châlons, où il s'étoit fait porter en litiere. Les soldats & les païsans qui couroient la campagne, causerent bien du désordre à Cerisiers, à Coulours & à Villeneuve, château apartenant à Jean Raguier d'Esternai. Quelquefois la faction opposée les reprima; les Sieurs de Cormononcle sur-tout & de Bethencourt (1) en tuerent un grand nombre.

Ceant-en-Othe est une place à sept lieuës de Troyes, dont les païsans s'emparerent le 24. d'Août; elle éprouva tout ce que la fureur inspire de cruel; carnage, incendie, & pillage. Peu de tems après, Semide n'ayant pu joindre avec son détachement le Prince de Porcean, qui alloit à Strasbourg pour en amener les troupes auxiliaires, s'empara le 17. d'Août de Cermoisy, place avantageusement située pour arrêter les progrès de ces coureurs. Plus de 2000. païsans l'y assiégerent; mais il se défendit avec tant de valeur, qu'il en tua un grand nombre; & lorsque le Prince de Porcean revint d'Allemagne avec ses troupes, il se joignit à lui avec ce qu'il avoit de gens.

A Auxerre.

Les bateliers, qui sont en très-grand nombre à Auxerre, gens féroces & avides de sang & de carnage, animés par l'Avocat Borgant (2) & par le Geolier des prisons publiques, y firent bien du mal; mais s'étant répandus dans la campagne, pour y assouvir leur rage, ils furent souvent assez mal menés par d'Avignau, un des plus braves Gentilshommes du voisinage.

A Nevers.

Les Protestans de la ville de Nevers avoient joüi jusqu'à l'onzième de Mai de la liberté de tenir leurs assemblées. Les habitans Catholiques firent venir de Chevenon & Châtillon, qui s'emparerent des portes de la ville, & traiterent comme ennemis tous ceux qui étoient suspects. On rebâtisa les enfans, & on célébra de nouveau les mariages. Le Baron de la Fayette y accourut d'Auvergne, le 23. de Mai, & en vertu de l'Arrêt du Parlement de Paris rendu contre les Protestans séditieux, il fit vendre leurs biens, & il en tira beaucoup d'argent.

De

(1) Beze l'appelle *le Sieur de Bezaucourt.*

(2) L'Editeur Anglois veut qu'on lise, *Bougault*, fondé sur l'Hist. de la prise d'Auxerre. p. 94.

A Corbigny.

De Noisat, Maréchal des logis de la compagnie de Cavalerie de la Fayette, Antoine Doivet, Gouverneur de S. Pierre-le-moustier, & le frere de Châtillon Chevalier de Malte, agirent avec autant de licence & de cruauté à Corbigny, qu'on appelle S. Léonard. Mais Blanai de Vezelai & la Borde-Petot étant entrés dans la place avec des échelles, en tirerent une prompte & terrible vengeance, par le massacre de leurs ennemis, par la profanation & le pillage des églises, & par le renversement des images & des autels. Depuis ce moment jusqu'à la paix, les Protestans en conserverent la paisible possession.

A Antrain.

Quelque tems après, le 12. de Decembre, Louis Blosset Sieur de Fleury, se rendit maître, au nom du Prince de Condé, d'Antrain au Païs de Donzy. On y attacha à un gibet, & on perça de coups d'arquebuses Etienne Blondelet, Prêtre, & un certain Bedeau, qui avoit, disoit-on, formé le dessein de massacrer tous les Protestans. De Trovan, Comtois, quoiqu'étranger, trouvant une occasion favorable de piller, étoit descendu dans le païs voisin avec des troupes. Il attaqua plusieurs fois la garnison d'Antrain, & toûjours il fut obligé de se retirer avec perte, jusqu'à ce qu'il tombât entre les mains de Blanai, qui, après quelque résistance, le tua de sa main.

A la Charité, & autres lieux voisins.

L'Edit du mois de Janvier en faveur des Protestans ayant été publié, ils s'emparerent de la Charité, & choisirent pour Gouverneur Amedée de la Porte, Sieur d'Issertieux, Gentilhomme du voisinage, aimé de tous les habitans de l'une & de l'autre Religion. Chevenon, d'Achon, de Beaumont & la Ferriere firent plusieurs tentatives pour reprendre cette place; mais toûjours inutilement. Enfin la Fayette vint l'assiéger: la dissension s'étant mise parmi les bourgeois, ils la lui rendirent le 20. de Juin par capitulation, à des conditions justes & honnêtes. La Fayette n'en observa aucune. Louis Lastic, Grand-Prieur d'Auvergne, son Lieutenant, arracha l'acte des mains de d'Issertieux; & les habitans de la Charité furent abandonnés au pillage, comme s'il n'y avoit point eu de capitulation. La Fayette donna le commandement de cette place à de Ligondes; & Lachenau Chevalier de Malte lui succeda. Les autres petites places voisines de la Charité, comme Bonny, Neuvy, Cosne, & Châtillon-sur-Loire, furent traitées avec aussi peu d'humanité; on les abandonna à la licence & à la cupidité du soldat.

A Gien.

Gien & les lieux des environs éprouverent sous ces deux Commandans un sort aussi déplorable. Les Protestans s'étant d'abord emparés de Gien, le Prince de Condé y envoya plusieurs fois des troupes pour s'y rafraîchir: & les habitans, même les Protestans, en furent si incommodés, qu'ils se virent contraints d'abandonner leurs maisons, & de se retirer à Montargis ou à Orleans. Enfin, après la prise de Bourges, les troupes du Roi trouvant Gien sans défense, entrerent, & il n'est point de cruauté qu'ils n'exerçassent sur le petit nombre de ceux qui y étoient demeurés. On assure que les Italiens qui étoient au service du Roi, animés par la haine, la fureur & la rage, qu'ils avoient conçûë contre les Protestans, ouvrirent un enfant tout vivant, & mangerent son foye encore tout chaud.

CHARLES IX. 1562. A Moulins.

Moulins est la capitale *des Boïens* (aujourd'hui *du Bourbonnois*, d'où la famille Royale de France a pris son nom.) Les Triumvirs y envoyerent de Montaré, homme imperieux, dur & cruel. Il faisoit mourir, sans garder aucune des formalités de la justice, tous ceux qu'il soupçonnoit être séditieux. Il se forma bien-tôt entre lui & le bourreau une telle liaison, qu'il l'appelloit familierement son compere. Ayant enrolé des soldats à son service, il força tous les Protestans à abandonner la ville, & il s'empara de tous les biens des absens. Pierre Pape de S. Auban & le Sieur de S. Jean, passant par ces quartiers pour aller à Orleans, avec les troupes qu'ils avoient levés dans le Languedoc, furent si touchés des plaintes & des prieres de ces pauvres exilés, qu'ils prirent la résolution d'assiéger la ville de Moulins: mais ayant reçu des lettres du Prince de Condé, qui les pressoit, ils continuerent leur marche: des païsans les attaquerent en chemin, en tuerent quelques-uns, & en prirent d'autres, qu'ils firent ensuite mourir.

A Aurillac.

Les Protestans avoient à Aurillac en Auvergne un Prêche très-fréquenté. Ils eurent aussi, comme les autres, la fureur de troubler les Catholiques dans l'exercice de leur Religion, de piller les églises & de briser les images. Un certain Bressons, homme qui n'étoit pas irréprochable, mais homme de main & de résolution, ne laissa pas échaper une occasion si favorable. Sous prétexte d'exécuter les ordres qu'il prétendoit avoir reçus du Roi, il entra dans la ville le 3. de Juin. Un nommé Mantel (1), homme de même trempe, le suivit de près. Les Protestans ayant sçu qu'ils venoient, prirent le parti de prévenir le danger. Ils en sortirent sur la fin de Mai, & s'en allerent, une partie à Orleans auprès du Prince de Condé, une partie à Lyon, & le reste dans le Limousin. Aussi-tôt le soldat abandonné à lui-même commença à piller & à ravager impunément la ville & la campagne.

A Argentat & Fontaine-Jean.

Argentat fut pillé; les Marchands furent volés & dépouillés sur les grands chemins; & on força en plusieurs endroits les femmes. Les Moines de l'Abbaye de Fontaine-Jean, qui n'est pas éloignée de Châtillon-sur-Loing, oubliant les devoirs de leur profession, prirent les armes, leverent des soldats & désolerent tous leurs voisins. Mais Dampierre vint les assiéger tout à coup le 7. d'Octobre; & parce qu'ils oserent faire quelque résistance, presque tous furent passés au fil de l'épée, à la reserve de quelques-uns, qui se retirerent dans le clocher. Comme on ne pouvoit les en faire sortir, on alluma au-dessous un grand feu, dont la flamme & la fumée les étouffa.

En Bourgogne: à Dijon.

Les Protestans furent cruellement persécutés en Bourgogne; & premierement à Dijon, capitale de la Province. Gaspard de Saulx Seigneur de Tavannes, Lieutenant du Duc d'Aumale, obtint le premier de Mars une Declaration du Roi, enregistrée au Parlement de Bourgogne; par laquelle Sa Majesté révoquoit la permission accordée aux Protestans, de tenir leurs assemblées à Dijon & dans les lieux voisins. Aussi-tôt on chassa les

(1) Beze Hist. Ecclef. l. 7. p. 473. l'appelle, *Montelly* EDIT: ANGLOIS.

les Ministres; & quoique les Protestans eussent depuis obtenu des ordres contraires, jamais ils ne purent recouvrer la liberté qu'on leur avoit une fois ôtée. Les gens de la ville furent ensuite désarmés; quelques-uns mis en prison; &, ce qu'on ne pouvoit voir sans verser des larmes, leurs femmes & leurs enfans furent inhumainement bannis & contraints de sortir de la ville, où l'on fit venir de la Baume, Comte de Montrevel, avec sa compagnie de Cavalerie.

Le bruit s'étant repandu, que les Protestans avoient en divers lieux pillé les églises, on fit publier une Ordonnance contre les rebelles (c'est ainsi qu'on désignoit ceux qui avoient embrassé la nouvelle Religion.) Par cette Ordonnance, on enjoignoit à tous les païsans de prendre les armes & de poursuivre ces rebelles; on les bannissoit, & on défendoit à tous les sujets de Sa Majesté de les nourrir, de les loger, & de leur donner aucun secours, sous peine contre les contrevenans d'être punis comme criminels de lèze-Majesté. En vertu de cette Ordonnance plus de 2000. personnes, dont plusieurs étoient de bonne famille, & de condition honnête, furent chassées de Dijon, & tourmentées en diverses façons. La persécution des Protestans à Dijon fut différente de celle qu'ils enduroient ailleurs, en ce qu'elle venoit principalement de la part du Gouverneur & des Magistrats, qui agissoient avec une extrême rigueur; & que le peuple, quoiqu'animé par le Magistrat, les traitoit avec plus de modération.

A Is-sur-Tille, & Mirebeau.

La petite ville d'Is-sur-Tille (1), où il y avoit un lieu d'assemblée, fut pillée. On prit à Mirebeau quelques personnes soupçonnées d'avoir excité le peuple à se soulever; on les mena à Dijon, où elles furent condamnées à mort; il y avoit entre autres une fille de 16. ans. Cependant ceux qui commandoient en Bourgogne, étoient plus avides de butin que de sang. C'est-pourquoi Alexandre de Saulx de Torpes, de la maison de Tavannes, Gouverneur d'Aussone, & les Maire & Echevins ordonnerent le 16. de Mai aux Protestans, ou de sortir de la ville, ou de rentrer dans la Religion de leurs ancêtres. Il n'en coûta la vie qu'à une ou deux personnes. Il y eut peu de sang répandu; mais les maisons furent pillées. Peu auparavant Ventoux, Gouverneur de Beaune, ayant fait le même commandement aux Protestans qui étoient dans la ville, environ 800. en furent chassés le 8. de Mai, & on mit garnison dans leurs maisons. On fit ensuite une taxe, qui produisit des sommes considerables; & par Arrêt du Parlement il fut ordonné à ceux qui étoient restés, de reprendre l'exercice de la Religion de leurs peres.

A Aussone.

A Beaune.

A Châlons-sur-Saone.

Les Protestans ayant de leur côté pris la ville de Lyon, comme nous le dirons en son lieu, ils s'emparerent quelque tems après de Châlons-sur-Saone. On y envoya aussi-tôt Charles du Puy Sieur de Montbrun, avec 500. Arquebusiers, pour garder la ville. Mais Tavannes y étant venu, Montbrun, qui ne se trouva pas en état de résister, mit ses soldats sur des bateaux, & abandonna la ville; elle ouvrit ses portes à Tavannes, qui la mit au pillage. Montbrun fut blâmé, & on lui reprocha d'avoir

(1) Til est une petite riviere vers Dijon qui se décharge dans la Saone. Dupuy.

CHARLES IX. 1562.

voir trop appréhendé l'ennemi, & d'avoir communiqué sa peur à ses gens.

A Autun.

Les Protestans d'Autun conserverent paisiblement jusqu'au 24. de Juin la liberté de s'assembler, accordée par l'Edit de Janvier: mais ayant appris que Tavannes venoit à eux avec des troupes victorieuses, conduites par Ville-francon, ils sortirent de la ville, & se retirerent à Lyon. Les enfans qu'ils avoient laissés furent bâtisés une seconde fois, & on célébra de nouveau les mariages.

A Mâcon, & aux environs.

Il arriva à Mâcon la même chose qu'à Châlons-sur-Saone. Trois jours après la prise de Lyon, les Protestans s'en rendirent maîtres; & ils y renverserent les images qui étoient dans les églises. Mais sçachant que Montbrun avoit abandonné Châlons, ils furent saisis d'une si grande frayeur, que la plûpart résolurent de s'enfuir. Tavannes voulant profiter d'une occasion si favorable, y accourut aussi-tôt, & parut aux portes de la ville. Les habitans n'ayant pas voulu alors le recevoir, & se voyant frustré de son espérance; il y revint le 3. de Juin, avec une armée presque toute composée de troupes levées en Franche-Comté, & dont les enseignes étoient presque toutes aux armes d'Espagne. Il se disposoit à en faire le siége: mais sur les reproches qu'on lui fit, de se servir d'Espagnols contre des François, il s'en retourna à S. Jean d'Angely. Il revint sur le champ pour la troisiéme fois, croyant surprendre les habitans & se rendre maître des portes. Ce fut inutilement; car la garnison, qui faisoit bonne garde, le repoussa. Lorsqu'il se disposoit à en faire le siége, César Guilleran Seigneur d'Entrages, envoyé de Lyon, réleva le courage des Mâconnois; & il commanda de fréquentes sorties, presque toutes avec perte du côté des assiégeans. Cependant Tavannes ayant ouvert la tranchée du côté dela basse-ville, s'empara le 3. de Juillet du fauxbourg S. Laurent; d'où ayant fait battre la place, dans l'espace de moins de deux heures il renversa toutes les fortifications.

Tavannes assiége Mâcon.

Le même jour le nommé Mussy, ci-devant domestique de Tavannes, convaincu d'avoir avec lui des intelligences secretes pour lui livrer la ville, fut pendu. Le lendemain Tavannes ayant fait sommer d'Entrages de se rendre, celui-ci lui fit réponse, que s'il tomboit entre ses mains, il le traiteroit comme il avoit traité Mussy. Tavannes, irrité d'une pareille réponse, fit tirer 1500. coups contre la tour, & encore plus contre la bréche, où une partie de la garnison fut tuée. Enfin ayant envoyé douze soldats choisis pour examiner la bréche, il y en eut six de tués; ce qui empêcha Tavannes de donner l'assaut.

Il leve le siége.

La nuit suivante la garnison fit une sortie, tua les sentinelles, & s'avança jusqu'aux batteries pour encloüer le canon: Tavannes y accourut, & les repoussa. Cependant le lendemain il fit plier bagage & leva le siége, faisant semblant d'avoir loin de-là des affaires pressantes. Pour persuader que sa marche étoit précipitée, il laissa en chemin quelques barils de poudre, & dressa des embuscades pour attraper la garnison, qui ne manqueroit pas de le poursuivre avec ardeur. Mais d'Entrages pressentit la ruse, & arrêta le feu de sa garnison.

De

De Tavannes ayant mis ses troupes en quartier dans divers lieux des environs, remonta la Saone pour retourner à Châlons. Il arriva alors que deux Echevins de la ville descendoient la Saone, & portoient à Lyon l'argenterie qu'ils avoient prise dans les églises, & sur-tout dans celle de S. Vincent, qui est la cathédrale, pour la faire servir aux fraix de la guerre. Ils tomberent entre les mains de Saint-Poinct, qui pour les prendre au passage, s'étoit mis sur la riviere avec quelques fantassins & quelques Gentilshommes du Dauphiné. Saint-Poinct ne regarda point cette prise, estimée à 12000. écus d'or, comme un bien qu'il fût obligé de rendre à l'Eglise; mais il s'en servit, comme d'un butin fait à la guerre, pour ses besoins & pour ceux de ses compagnons.

Autre évenement qui cause du trouble à Mâcon.

Il y eut un autre évenement, qui causa bien du trouble dans Mâcon. Sur la dénonciation d'un valet, on mit en prison deux des principaux Officiers; mais le délateur, ayant été convaincu de calomnie, fut pendu. Une si prompte justice ne fut pas capable d'appaiser les soldats de ces Officiers; ils en vinrent à une sédition, & jusqu'à menacer d'Entrages lui-même. Ce Commandant, quoiqu'également vif & brave, eut la prudence de dissimuler pour un tems l'insulte qu'on lui faisoit. Ensuite il fit mettre toute sa troupe en bataille hors la ville, comme s'il avoit voulu leur donner le prêt, & il ne laissa point rentrer les compagnies qui s'étoient révoltées.

Elles prirent le parti de se retirer à Belleville, place dont les Protestans s'étoient rendus maîtres. Elles y arriverent à propos le 28. de Juillet sur le soir; car le lendemain à la pointe du jour Saint-Poinct y vint avec un détachement de 500. hommes d'Infanterie & de 200. chevaux, dans l'espérance de s'emparer, sans coup férir, d'une place qui n'étant pas forte par sa situation, n'avoit pas assez de monde pour la défendre. Les compagnies venuës de Mâcon qui l'apperçurent, le repousserent avec perte; & il fut obligé de se retirer, après avoir enlevé quelques troupeaux, & fait le dégât dans la campagne.

Trois jours après, six vingt Gentilshommes des troupes d'Entrages, conduits par Verty, brave Capitaine, furent défaits, les uns tués & les autres mis en fuite, tandis que d'Entrages faisoit le siége de Pierre-cloux, place forte. Mont-rousat (1) qui y commandoit, fut forcé de se rendre sans condition. On lui accorda néanmoins la vie sauve. On prit avec lui environ 25. hommes, qui furent conduits à Mâcon. Comme ils étoient accoûtumés au brigandage, lorsque la ville de Mâcon fut prise, ils se vengerent de leur emprisonnement par la licence effrenée qu'ils se donnerent de massacrer, de piller, & de voler.

Prise de Pierre-cloux par d'Entrages.

Vers ce tems-là, de Soubise, qui étoit à Lyon, envoya à Mâcon de Poncenat avec quelques troupes Françoises, accompagnées des troupes auxiliaires de Suisse, commandées par Nicolas de Diesbach, d'une ancienne Noblesse du Canton de Berne. Son dessein étoit d'empêcher que Tavannes ne prît une ville si importante, qui étoit comme le magasin de Lyon,

(1) Ou *Monrozat*.

CHARLES IX. 1562.

Lyon, & dont la perte entraîneroit presque nécessairement celle de cette grande ville, qui tiroit de Mâcon, avec autant de facilité que d'abondance, les vivres & les munitions dont elle avoit besoin.

Expéditions de Poncenat.

Poncenat, au lieu de prendre le château de S. Poinct, dont il étoit de si grande conséquence de se rendre maître pour la sûreté des autres places, s'en alla droit à Tournus; il mena d'Entrages avec lui, & presque toute la garnison de Mâcon. Après quelques escarmouches, où deux des principaux Capitaines, Luquot d'un côté, & Beaurepaire de l'autre, furent tués, Poncenat força la garnison d'abandonner la place en confusion. Cette expédition jetta la terreur dans l'armée de Tavannes; & elle pensoit déja à se retirer à Dijon. Cependant ce Général ayant appris que les Suisses ne vouloient pas trop s'éloigner de Lyon, & qu'ainsi Mâcon n'auroit pas une garnison bien forte, il les fit d'abord sonder, pour voir s'il pourroit les séparer de Poncenat. Ensuite, en attendant les troupes auxiliaires qui venoient d'Italie, il renforça les garnisons des places voisines, pour lesquelles il craignoit.

L'Abbaye de Clugny prise d'assaut.

Pendant ce tems-là Poncenat prit d'assaut Clugny, la plus célèbre Abbaye qui soit dans le monde Chrétien, & l'abandonna au pillage: la Bibliothèque, qui étoit très-nombreuse & riche, sur-tout en manuscrits, fut pillée & brûlée. Ce fut un sujet de grande douleur pour tous les Sçavans, & une perte irreparable pour la République des Lettres. Verty prit par finesse le château de Senesçai.

Prise de Mâcon.

Tandis que les Protestans s'amusoient à faire ces petites conquêtes, Tavannes croyant avoir trouvé le moment favorable, fit une grande entreprise. Il fit sortir la nuit de Châlons en grand silence 800. hommes de pied, & quatre enseignes de Cavalerie, & alla droit à Mâcon le 18. d'Août. L'affaire fut conduite avec tant de secret, que Poncenat n'en eut aucune connoissance. Tavannes arriva à Mâcon dans le tems que l'on changeoit la garde. Ayant laissé ses troupes à un mille ou deux de la ville, il envoya devant lui trois charretes chargées de bled & de paille à la porte de la barre. Les charretiers dirent aux gardes, de tenir la porte ouverte pour l'entrée des vivres qu'on alloit apporter au magasin. Aussi-tôt celui qui avoit les clefs, & qui, à ce qu'on croit, étoit d'intelligence, ouvrit. Le premier charretier, que les autres suivoient de près, ayant passé les deux premieres portes, s'arrêta à la troisième, & versa exprès sa charrete, comme on en étoit convenu; ensorte qu'on ne pouvoit plus fermer la porte ni baisser la herse, pour boucher l'entrée. Alors 20. soldats, qui étoient cachés derriere des masures, accoururent, tuerent les gardes, & donnerent le signal pour appeller ceux qui les suivoient. Etant tous réünis, ils se rendirent sans peine maîtres de la ville, après avoir défait le peu de soldats qui étoient restés, & qui se présenterent pour en défendre l'entrée.

Suites de la prise de Mâcon.

Cette entreprise fut conduite par les conseils & les soins de François du Perron, Procureur, qui, après en avoir conferé avec de Saint-Poinct, avoit gagné celui qui gardoit les clefs. Du Perron, après avoir fait entrer l'ennemi dans Mâcon, fit tuer celui qu'il avoit corrompu, de peûr que si les af-

affaires tournoient autrement qu'il ne souhaitoit, il ne fût découvert & exposé au danger de perdre la vie. Après avoir passé le corps-de-garde, le soldat courut au pillage : les hommes & les femmes qui couroient de côté & d'autre pour s'enfuir, périrent miserablement; la plus grande partie fut jettée dans la riviere; d'autres voulurent sauter par-dessus les murailles, & se rompirent les bras & les jambes en se jettant dans le fossé; quelques-uns préferant une mort glorieuse, furent tués les armes à la main, en combattant jusqu'à la derniere extrêmité. Les prisonniers de Pierre-cloux firent un horrible carnage, tuant ou blessant sans distinction tout ce qu'ils rencontroient.

Querelle entre Poncenat & d'Entrages.

La nouvelle de la prise de Mâcon, apportée au camp où étoient de Poncenat & d'Entrages, pensa faire égorger ces deux Commandans, qui en rejettoient la faute l'un sur l'autre. Mais comme le danger étoit pressant, ils suspendirent leur querelle pour un tems, & ils convinrent de faire unanimement tous leurs efforts, pour réparer, s'il étoit possible, par une extrême diligence, une perte qu'une trop grande confiance leur avoit causée.

Leur résolution d'aller à Mâcon.

Ils résolurent donc d'aller sur le champ à Mâcon, tandis que le soldat débandé alloit de côté & d'autre sans ordre, & ne songeoit qu'à voler & à piller. On fit prendre les devants aux Suisses, qui conduisoient l'artillerie. Mais une grosse pluye qui survint, les obligea de s'arrêter à une lieuë ou environ de la ville. D'Entrages pendant ce tems-là avoit déja attaché les échelles, & il étoit prêt de sauter dans la ville, lorsque le mauvais tems l'obligea de se retirer, après avoir été abandonné de presque tous ceux qu'il avoit menés avec lui. Les Suisses, persuadés que l'affaire n'étoit pas aisée, tournerent le dos, abandonnerent le canon & tout l'attirail de guerre qu'ils étoient chargés de conduire, & Tavannes en profita.

Ce dessein ne réüssit pas.

Le soldat rebuté par la pluye, accablé de fatigue, saisi & à demi mort de peur, voulut se retirer à Belleville. Comme chacun y couroit sans beaucoup d'ordre, pour se reposer & y ramener les bagages, Laurent de Maugiron arriva; & peu s'en falut que l'entrée dans le lieu de la retraite, qui a toûjours été dangereuse, ne causât la défaite entiere des restes de l'armée Protestante. Mais de Poncenat ayant été averti par ses valets de l'arrivée de l'ennemi, accourut promptement à la porte, dont on avoit déja enlevé la garde. Il envoya Pluviaux, brave Capitaine, avec vingt Cavaliers qu'il avoit de reste, au devant des ennemis. Il les mit en fuite dès le premier choc, après avoir tué Hercule Lieutenant de Maugiron. Les Suisses craignant une nouvelle attaque, se retirerent la nuit suivante à Ville-franche en Beaujolois, dont S. Auban, qui passoit par-là pour aller joindre le Prince de Condé, venoit de s'emparer.

Pillage de Mâcon.

La garnison de Mâcon n'ayant plus rien à craindre de l'ennemi, ne pensa plus qu'à piller & à s'enrichir des dépouilles des habitans : les Protestans disoient alors hautement, que Tavannes & sa femme Françoise de la Baume, de la maison des Comtes de Montrevel, femme très-avare, avoient eu la meilleure partie du butin. Tous ceux qu'on prit furent jettés dans la ri-

CHARLES IX. 1562.

riviere, à la reserve d'un petit nombre, qui racheterent leur vie à très-grand prix.

Cruautés de Saint-Poinct.

Tavannes laissa le commandement de la ville à Saint-Poinct. Celui-ci par temperament (car il étoit naturellement cruel) ou pour se venger des grandes pertes qu'il avoit faites, exerça contre les personnes suspectes tout ce qu'on peut imaginer de plus cruel. Ajoûtant presque toûjours la raillerie à la cruauté, il insultoit les malheureux, à qui il faisoit souffrir les plus horribles supplices. Lorsqu'il donnoit à manger aux plus belles Dames de la ville & des environs, ce qui arrivoit très-souvent, il les faisoit promener après le repas sur les bords charmans de la riviere, qui coule le long de la ville; mais toûjours au milieu des soldats dont il étoit sans cesse environné: & pour réjoüir la compagnie par un spectacle digne de lui, il faisoit venir un ou deux de ces misérables, dont les prisons étoient pleines; car il en faisoit tous les jours arrêter sur le plus léger soupçon: il les faisoit jetter de dessus le pont dans la riviere, & décidoit lui-même ou invitoit ses convives à décider, lequel étoit le plus alerte, & avoit sauté avec plus de légereté. Telle fut l'inhumanité de S. Poinct pendant tout le tems qu'il eut le gouvernement de Mâcon. Mais enfin, allant à sa maison, qui n'étoit pas loin de la ville, il rencontra d'Achon, son ennemi capital: on se battit. De S. Poinct fut tué d'un coup d'arquebuse, & subit ainsi la peine qu'il avoit si justement méritée par tant de meurtres.

Emeute à Valence en Dauphiné.

De la Motte-Gondrin, Lieutenant du Duc de Guise, homme distingué par sa naissance & par sa valeur, commandoit dans le Dauphiné, où il avoit tout à craindre des Protestans, qu'il avoit persecutés en différentes manières. Il vint à Valence le 25. d'Avril fête de S. Marc, jour auquel on a coûtume d'élire les nouveaux Consuls, pour travailler à faire tomber les voix sur des Catholiques, ennemis des Protestans. On intercepta des lettres du Duc de Guise, qui lui mandoit de faire arrêter le Ministre, & de le faire pendre aussi-tôt, pour intimider les autres. Il n'en falut pas davantage pour échauffer & aigrir les esprits de tout le parti. Gondrin avoit levé des soldats; il en avoit déja fait entrer dans la ville; il avoit fait changer les gardes des portes. Les Protestans, qui appréhendoient les suites de ces préparatifs, tâcherent de prévenir le danger, & firent venir des secours de Romans, de Montelimar, & des autres places voisines. Ces troupes auxiliaires étoient en chemin, &

Le Baron des Adrets se rend à Valence.

les principaux Seigneurs du voisinage, ayant à leur tête François de Beaumont Baron des Adrets, qui avoit des ordres secrets de la Reine, étoient déja arrivés à Valence, sous prétexte des affaires particulieres qu'ils y avoient; lorsque les Protestans de la ville, fortifiés par la présence du Baron, envoyerent le 26. d'Avril, jour de dimanche, environ 80. d'entr'eux bien armés, pour se rendre maîtres de la porte de S. Felix.

Gondrin l'ayant appris, y accourut aussi-tôt. Pendant le combat, les troupes auxiliaires parurent, comme on en étoit convenu. A leur arrivée celles de Gondrin prirent l'épouvante & reculerent, avec perte de 20. hommes ou environ de part & d'autre; & Gondrin lui-même fut obligé de se retirer de la mêlée avec une troupe d'élite, & de s'en aller chez lui.

Son

Son dessein étoit d'y prendre quelque repos, de laisser un peu rallentir le feu d'une populace devenue furieuse, & de ramasser de nouvelles forces; mais on ne lui en donna pas le tems; on vint aussi-tôt à sa maison, on mit le feu à la porte, & le Baron des Adrets, à la tête de la principale Noblesse du païs, l'enfonça. Gondrin, qui s'étoit enfui au haut de la maison, comptant sur la parole qu'on venoit de lui donner, en descendit.

CHARLES IX. 1562.

Quelques-uns vouloient lui sauver la vie: mais le peuple qui étoit dans la ruë frémissant de rage, un Gentilhomme, nommé de Montoux, qui avoit des sujets particuliers de mécontentement, arriva, & ayant fendu la presse, approcha de Gondrin & lui dit: Tu vas éprouver toi-même ce „ que tu préparois à d'autres; tu vas être puni de tant de sang que tu as si „ cruellement & si injustement répandu: „ Puis l'ayant pris au défaut de sa cuirasse, qu'il détacha, il lui enfonça son poignard dans les aînes, & le tua. Pour assouvir la fureur du peuple, on pendit le cadavre aux fenêtres, & on le laissa exposé à leurs yeux.

Meurtre de la Motte-Gondrin.

Le Baron des Adrets écrivit aussi-tôt à la Reine-mere une lettre, dattée de Valence le 29. d'Avril, pour justifier l'action de Montoux, & assûrer Sa Majesté; que la Noblesse de la Province & lui n'avoient pris les armes que pour maintenir la liberté du Roi & de la Reine, contre les ennemis declarés de l'Etat: Qu'étant venu pour cela à Valence, il avoit trouvé le peuple soulevé contre Gondrin, dont il ne pouvoit plus supporter les violences; & qu'il n'avoit pû les empêcher de l'assiéger dans sa maison & de le tuer: Que pour lui, il étoit résolu d'aller dans peu de jours à Paris avec de bonnes troupes, pour se joindre aux Princes & aux grands Seigneurs du Royaume, & rendre au Roi & à la Reine l'obéïssance qu'il leur devoit.

Lettre du Baron des Adrets à la Reine.

On assassina avec Gondrin le Bailli de la ville, qui s'étoit attiré la haine de tous les habitans, par son dévoüement à toutes les volontés du Commandant. On répandit aussi-tôt un faux bruit, qu'on avoit trouvé dans les papiers de Gondrin des lettres du Duc de Guise; qu'il mandoit de faire égorger tous les Protestans dans toutes les villes; & qu'on avoit choisi pour ce massacre, le 4. de Mai. Dans la disposition où se trouvoient alors tous les esprits, on le crut facilement; & c'est-ce qui fit hâter l'exécution de ce qui se tramoit déja dans la ville de Lyon. Voici comment la chose se passa.

Les nouvelles qu'on recevoit de toutes parts, des troubles excités au sujet de la Religion, faisoient différentes impressions sur les esprits des bourgeois de Lyon. François d'Agoût Comte de Sault y commandoit sous les ordres du Duc de Nemours. C'étoit un homme naturellement doux, qui ne haïssoit pas extrêmement les Protestans: il tâchoit, suivant l'esprit des Edits, de conserver la tranquillité publique; & il exhortoit les bourgeois à vivre ensemble en paix & en bonne intelligence.

Caractère du Comte de Sault, Gouverneur de Lyon.

Les Protestans tenoient librement leurs assemblées dans le fauxbourg qui est au-delà du Rhône; mais pour prévenir le danger, ou pour s'assurer leurs biens à l'exemple des autres, ils devenoient entreprenans par les nou-

CHARLES IX. 1562.

velles qu'ils apprenoient tous les jours des progrès que les confédérés faisoient dans le Royaume. Sur ces entrefaites Laurent de Maugiron, homme aussi agréable à la Cour, qu'il étoit suspect aux Protestans, arriva à Lyon avec un corps de Cavalerie. Il étoit porteur des ordres du Roi, qui l'associoient au Comte de Sault dans le gouvernement de la ville. Comme on avoit déja répandu, que la faction des Guises (c'est ainsi qu'on parloit) avoit résolu de faire périr tous les Protestans, il n'en falut pas davantage pour confirmer & faire croire ce bruit. On ajoûtoit que Maugiron, Gondrin, Lieutenant du Duc de Guise en Dauphiné, de Saint-Chaumont & les d'Achons, devoient se trouver à Lyon au jour marqué, avec des troupes qu'ils avoient levées, & il est certain que le Capitaine Duperat levoit secretement des soldats dans Lyon, à l'insçû du Comte de Sault. C'est-ce qui détermina les Protestans à lever aussi des troupes secretement. Ils furent confirmés dans cette résolution par la présence de Moreau, de Grille & d'Aisse, Officiers de grande réputation que le Prince de Condé leur avoit envoyés depuis peu d'Orleans pour les commander. Ils acheterent des armes, & ils crurent qu'ils ne devoient pas différer d'un moment. En effet les affaires en étoient venuës à un point, où ils ne pouvoient trouver leur salut que dans la diligence qu'ils employerent pour prévenir & perdre leurs ennemis.

Les Protestans de Lyon levent secretement des troupes.

Pendant que les Protestans de Lyon faisoient ces préparatifs, ils apprirent l'émeute de Valence & la mort de Gondrin. Cette nouvelle leur fit hâter l'exécution du dessein qu'ils avoient conçu, de s'emparer de la ville. C'étoit déja un ennemi formidable de moins; & sa mort inopinée les délivra encore de Maugiron, qu'on fit venir de Lyon pour commander en Dauphiné. Jaques Ruffy, leur Pasteur ou Ministre, acheva de les persuader: & ce fut à ses pressantes sollicitations qu'ils prirent les armes le dernier jour d'Avril à minuit, avec plus de confiance & de temérité que de prudence & de précaution; car ils étoient en trop petit nombre. Ils saisirent le premier corps-de-garde, qui étoit posté à S. Nizier, & se rendirent maîtres de l'Hôtel de ville, presque sans coup férir. Duperat sortant de son lit à demi éveillé, se trouva pris avant qu'il pût s'armer. Ils prirent ensuite le couvent des Cordeliers avec l'église voisine, & ils y mirent garnison. Ayant arraché les serrures de la porte du Rhône, ils s'en emparerent, aussi-bien que de la place des Banquiers; sans que la garde posée à S. Eloi se donnât aucun mouvement pour l'empêcher. Jusques-là il n'y avoit encore eu que deux ou trois hommes de tués.

Ils s'emparent de la ville.

Après s'être rendus maîtres en même tems de toutes les fortifications de la ville, & avoir établi des corps-de-garde dans les places & les ruës, ils vinrent parler aux Comtes de S. Jean (c'est ainsi qu'on appelle les Chanoines du premier Chapitre de Lyon) qui s'étoient retirés chez le Comte de Sault; & ils les laisserent aller où ils voulurent, sans leur faire aucune violence. Ayant après cela mis du canon dans les lieux où ils crurent qu'il en faloit, ils se rendirent chez le Comte de Sault, & lui declarerent: Que dans tout ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient aucunement prétendu manquer au respect & à l'obéïssance qu'ils devoient au Roi & aux Magistrats éta-

établis par Sa Majesté, mais seulement mettre la ville & leurs personnes à l'abri de la violence des ennemis de l'Etat: Qu'ils avoient exécuté les ordres du Prince de Condé, à qui selon les loix apartenoit la tutelle du Roi & la Régence du Royaume: Que par conséquent il pouvoit continuer, comme auparavant, les fonctions de Gouverneur & de Commandant de Lyon. Le Comte n'accepta point cet emploi: après avoir passé quelques jours dans la ville pour faire emporter ses bagages, il se retira dans sa maison en Provence, où il passa tranquillement tout le reste du tems de cette premiere guerre civile.

CHARLES IX. 1562.

Le Comte de Sault se rétire.

Alors François de Beaumont Baron des Adrets, Chef & principal auteur de l'émeute de Valence, arriva à Lyon, prit possession du gouvernement au nom du Prince de Condé. Aussi-tôt il assembla la bourgeoisie, & il fit ces Reglemens: Qu'on choisiroit parmi les Protestans 2000. soldats pour garder la ville; & qu'ils seroient entretenus des deniers du Roi & des revenus Ecclésiastiques: Qu'on ne forceroit personne à changer de Religion, & qu'il seroit libre à chacun de vivre dans sa maison comme il voudroit; mais que l'exercice public de la Religion, selon le rit de ceux qui étoient attachés au Pape, ne seroit plus permis, ni dans la ville ni aux environs: Qu'on ajoûteroit aux Consuls actuellement en charge douze Protestans des plus distingués; qu'ils auroient la principale autorité, & que les Consuls ne pourroient rien faire sans leur participation, leurs avis & leur consentement. Dans les premiers jours de la révolution, les nouveaux maîtres de Lyon firent paroître de la modération & de la douceur: mais bien-tôt le soldat se licentia jusqu'au point de forcer & profaner les églises, de renverser les autels, & de briser les images.

Arrivée du Baron des Adrets à Lyon.

Reglemens qu'il y fait.

Quoique la nouvelle que le Prince de Condé reçut de la prise d'une ville si considerable lui fît un sensible plaisir, il ne laissa pas d'être vivement touché de la profanation & du pillage des temples, qui rendoient son parti si odieux. Il étoit bien fâché, qu'après avoir protesté qu'il n'avoit pris les armes que contre ceux qui n'étoient pas soûmis aux Edits du Roi, on pût justement reprocher aux siens, d'enfraindre le même Edit, qui défendoit expressement d'abattre les images. Il ne croyoit pas néanmoins pouvoir empêcher dans les Provinces les plus éloignées ce qu'il avoit été comme forcé de souffrir sous ses yeux à Orleans, où le soldat s'étoit impunément abandonné à la même licence. En effet, le bruit s'étant répandu qu'on avoit renversé les images d'un temple qui est dans le fauxbourg, on vit aussi-tôt ces hommes séditieux, animés par ce mauvais exemple, courir les uns d'un côté, les autres d'un autre, forcer les temples & renverser les images; comme si le Roi le leur eût ordonné par son Edit. Les Chanoines de la cathédrale ayant obtenu du Prince de Condé des sauvegardes pour leur église, les gardes eux-mêmes y entrerent, en fermerent les portes, abattirent les autels & les images, & dirent hautement: Que puisque les défenseurs des images & d'un Culte superstitieux & idolâtre traitoient si mal les images vivantes de Dieu, ils ne voyoient

Sentimens du Prince de Condé sur le renversement des images.

CHARLES IX. 1562.

pas pourquoi on vouloit les empêcher de renverser des statuës inanimées, dont l'usage étoit défendu, & qui étoient, disoient-ils, un sujet de chûte & de scandale.

Ecrit contre le Culte des images.

On publia en même tems un Ecrit sur cette matière, dans lequel on combattoit le Culte des images par les témoignages des SS. Peres, & où l'on faisoit voir que les Princes Chrétiens étoient obligés d'abolir dans leurs Etats un Culte si injurieux à Dieu : Que par consequent ceux qui renversoient les statuës & brisoient les images, ne devoient pas être regardés comme séditieux ; parce qu'ayant embrassé le parti de la vérité, ils étoient persuadés qu'il étoit de leur devoir, de dérober aux yeux des hommes un spectacle si odieux, & si abominable aux yeux de la piété.

Ce qui se passe dans le Lyonnois, le Forez, & le Dauphiné.

Le Prince de Condé envoya d'Orleans à Lyon, de Poncenat pour commander la Cavalerie, & de Changy pour être à la tête de l'Infanterie. Mais comme il y eut une contestation, de Changy consentit qu'on lui substituât Hector de la Forest, Sieur de Blacons, & il se retira à Valence en Dauphiné, pour y rétablir les affaires. De Blacons, chargé du gouvernement de Lyon au nom du Baron des Adrets, ayant appris que de S. Vidal avec quelque Noblesse d'Auvergne, du Velai, & de Gevaudan, étoit entré dans le Forez, pour faire le dégât dans le Lyonnois & affamer la ville, envoya aussi-tôt au devant de lui de Poncenat, avec un détachement de 500. hommes ; de S. Vidal, qui traînoit avec lui environ 3000. païsans assez mal armés, fut culbuté & mis en déroute au premier choc. Il y eut un grand nombre de païsans tués, & la Noblesse même fut obligée de se retirer.

Exploits de Poncenat.

Poncenat s'avança avec Monferrier jusqu'à Feurs, place qui a donné son nom au païs de Forez, & défit, après un léger combat, la Noblesse qui vint à sa rencontre sous les ordres de S. Prié. Une partie se retira dans les montagnes voisines ; une autre s'enfuit dans la ville, que Poncenat assiégea sur le champ & prit d'assaut. En attendant que le Prince de Condé eût fait sçavoir ses intentions, le Baron des Adrets, Colonel des légionnaires du Dauphiné, faisoit au nom du Prince toutes les fonctions de Gouverneur de cette Province. En cette qualité il écrivit le premier jour de Mai au Parlement de Grenoble, & lui ordonna, avec menaces, de chasser de la ville quelques séditieux qu'il nommoit ; c'étoient Guillaume de Portes, Président au Parlement, Pierre Bucher, Procureur Général, Jean de Buffenet, Jean Robert, & Jean Paviot, dit Bariât, Maire de la ville, qu'il accusoit d'avoir conjuré la perte des Protestans avec Gondrin & Rozans de Mirebel.

Après qu'ils furent sortis de Grenoble, & qu'on y eut appris que les Protestans renversoient par tout le Royaume les images ; aussi-tôt le peuple & les enfans coururent aux églises, & briserent les images avec une fureur qu'on ne put arrêter. On en fit autant dans toutes les villes & bourgades de la Province, à la réserve d'Embrun & de Briançon. Des Adrets défendit, sous peine de la vie, à qui que ce fût d'obéïr à Maugiron, qui s'ar-

s'arrogeoit le gouvernement du Dauphiné ; & par la même ordonnance il enjoignit à tous, de le regarder & de le poursuivre comme un criminel de lèze-Majesté, & un violateur des Edits du Roi.

On prit dans le même tems Mirebel & la Bussiere, deux châteaux voisins, & on y mit garnison. On fit à Grenoble l'inventaire des images d'or & d'argent, & de toute l'argenterie des églises, que les habitans ne purent voir emporter à Valence sans frémir de rage & de dépit : ils disoient qu'il auroit bien mieux valu les employer pour les besoins de la ville. Le 5. de Juin il plut aux Protestans d'aller à la grande Chartreuse. Ce monastere étant au dessus de la ville, & situé au milieu de montagnes affreuses, on crut qu'il pourroit incommoder la ville à cause de sa proximité ; c'est-ce qui détermina le Baron à le piller & à y mettre le feu. On voulut néanmoins en rejetter toute la faute sur les Chartreux, qu'on accusa faussement d'avoir donné retraite aux ennemis, & d'avoir ainsi les premiers témoigné leur mauvaise volonté.

Les Protestans pillent la grande Chartreuse.

Des Adrets ne trouvant pas Grenoble assez fortifié pour soutenir un siége, en fit enlever & porter à Valence deux gros canons, & vingt piéces de campagne, de peur que si l'ennemi venoit, il ne s'en servît pour prendre les villes voisines. Tandis qu'il étoit occupé à ces expéditions, & que Maugiron de son côté levoit des soldats aux environs de Chambery, on reçut la nouvelle de la prise d'Orange.

Remarques sur la Principauté d'Orange.

Cette ville, avec son territoire, a maintenant le titre de Principauté souveraine, & est située dans le Comté de Provence, dont elle fait partie. Elle étoit autrefois dépendante de l'Empire Franco-Germanique, comme il paroît par la Bulle d'or, qui établit son Université ; par une autre Bulle qui confirme les privileges accordés à son église cathédrale par Fréderic II. l'an 1225 ; par la monnoye qu'on battoit aux armes de l'Empire ; & par les privileges des Notaires, qui faisoient les actes publics sous le nom & l'autorité de l'Empire. L'Empire ayant dans la suite perdu ce qu'il avoit de domaines en France, des Princes particuliers se sont rendus maîtres de la Provence, & par consequent de la Principauté d'Orange, qui enfin est venuë, par succession ou autrement, à la maison des Seigneurs de Baux avec les mêmes privileges, exemptions, & prérogatives dont joüissent les Princes de l'Empire, comme il se voit par l'acte que Bertrand de Baux en fit dresser le 13. de Décembre 1242.

Les Seigneurs de Baux possesseurs de la Principauté d'Orange.

Les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem avoient une partie de la Seigneurie d'Orange, qui, selon toutes les apparences, leur avoit été accordée par les Princes d'Orange, en recompense de leur valeur & du zèle avec lequel ils faisoient la guerre contre les Sarrasins, à laquelle ils étoient alors destinés. C'est ainsi, comme nous l'avons dit ailleurs, que l'Evêque de Riga en Livonie avoit partagé avec eux sa souveraineté. Cela paroît par les Médailles ou piéces de monnoye, sur lesquelles on voit d'un côté les armes du Prince d'Orange, & sur le revers celles de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean. La Principauté d'Orange subsista dans cet état jusqu'à l'an 1256. que Charles Duc d'Anjou, frere de Louis IX. acquit la Provence par son mariage avec Beatrix, fille de Raimond Berenger, der-

Ces Seigneurs en font hom-

CHARLES IX. 1562. mage au Comte de Provence.

dernier Comte de Provence, de l'illustre maison des Comtes de Barcelone, & reçut par Odon de Fontenai, Grand-Sénéchal de France, l'hommage de Guillaume de Baux Prince d'Orange, comme de son feudataire.

Charles II. succeda à Charles son pere. Jaloux de la puissance de tant de Seigneurs, qui lui devint suspecte, il acquit, à titre d'échange, la part que les Chevaliers de S. Jean avoient dans la Principauté d'Orange, le 22. d'Octobre 1307, & il la ceda en même tems à Bertrand de Baux, à condition que lui & ses descendans tiendroient la Principauté entiere, comme mouvante en fief & hommage-lige des Comtes de Provence. L'acte en fut passé le 22. de Mars de l'année suivante. Conformément à ce traité, Robert fils de Charles II. reçut l'année d'après l'hommage de Bertrand de Baux. Deux ans après, le même Bertrand traitant avec le Syndic, au nom de la ville d'Orange, des privileges & exemptions de sa Principauté, on en excepta formellement le droit de souveraineté, qui apartenoit aux Comtes de Provence.

Acte passé à ce sujet en 1308.

Après la mort de Bertrand, Guillaume son fils recueillit sa succession, & Robert reçut son hommage, aux mêmes conditions. A Guillaume succeda Raimond, & à celui-ci Raimond II; l'un & l'autre rendirent le même hommage à Jeanne, Reine de Naples & de Sicile : Foulques d'Agoût, Grand-Sénéchal de Provence, fit le procès à ce dernier pour quelques violences exercées à Courtaizon, ville de cette Principauté; il saisit ses biens, & Raimond ne put en avoir main-levée qu'après avoir obtenu de Jeanne le pardon de ses crimes.

Jeanne n'ayant point d'enfans, adopta & institua son héritier Louis I. Duc d'Anjou, fils de Jean Roi de France, & après lui Louis II. son fils, auquel elle substitua Louis III. Duc de Calabre; & ces Princes reçurent l'hommage des Princes d'Orange. Raimond de Baux étant mort sans enfans mâles, Marie sa fille lui succeda, & porta en mariage à Jean de Châlons l'an 1410. la Principauté d'Orange, qui avoit été dans la maison de Baux depuis l'an 1240.

La Principauté d'Orange passe dans la maison de Châlons.

De ce mariage vint Louis de Châlons, qui rendit hommage à René Roi de Sicile, & lui prêta 15000. livres l'an 1436, dans le tems que Philippe Duc de Bourgogne le tenoit prisonnier à Dijon. En reconnoissance & pour sûreté de la somme prêtée, René engagea à Louis le droit de souveraineté qu'il avoit dans la Principauté d'Orange. René sorti de prison, voulut acquitter cette dette; mais Louis de Châlons en éluda le payement, & conserva la souveraineté.

Guillaume de Châlons ayant succedé à Louis, abusa tellement du droit de souveraineté, & il fit tant de mal à ses sujets, que pour terminer leurs différens, il falut employer la médiation des Seigneurs voisins, & faire une transaction, par laquelle les sujets de la Principauté acquirent le droit d'appeller des jugemens rendus par les Magistrats du Prince; cette transaction est du mois de Janvier 1471.

Transaction de Louis XI.

Dans ce tems-là Louis XI. Roi de France, qui avoit hérité du Comté de Provence, des Ducs René & Charles d'Anjou, transigea avec Guillaume

me de Châlons à ces conditions : Que le Roi payeroit à Guillaume 40000. écus d'or : Que moyennant cette somme, Guillaume & ses heritiers tiendroient la Principauté d'Orange comme feudataires, & en feroient hommage à perpétuite au Roi & au Dauphin de Viennois: Que les sujets de la Principauté auroient droit d'appeller de ses Juges au Parlement de Grenoble : Que néanmoins le Prince conserveroit le titre de Souverain, le droit de mettre dans ses qualités : *par la grace de Dieu Prince d'Orange*; le droit de faire battre monnoye, d'accorder des lettres de grace, de pardon, & d'abolition des crimes, & toutes les autres prérogatives de la souveraineté. A ces conditions, Louis XI. reçut la foi & l'hommage de Guillaume le 26. de Mai 1475.

CHARLES IX. 1562. avec Guillaume de Châlons.

Depuis ce tems-là, le Parlement du Dauphiné a jugé les appellations des sujets de la Principauté d'Orange jusqu'à l'an 1490. Alors Louis XII. qui aimoit fort Jean de Châlons, fils de Guillaume, voulant reconnoître ses grands services, & recompenser les belles actions qu'il avoit faites à la bataille de S. Aubin en Bretagne, où tous les deux avoient été faits prisonniers, rétablit son fidèle serviteur & bon ami dans tous les droits de la souveraineté. Ce ne fut pas sans opposition : car le Procureur général intervint, & en appella au Dauphin & au Gouverneur du Dauphiné, par une protestation qu'il fit inférer dans les regîtres publics le 10. de Septembre de la même année 1490. Mais on n'eut aucun égard à cette protestation; Jean exerça dans sa Principauté tous les droits d'un Souverain; il y établit une Cour de Parlement, composée d'un Président & de quatre Conseillers, pour juger souverainement & en dernier ressort. Cet établissement dura jusqu'à la mort de Louis XII.

Louis XII. rétablit Jean de Châlons dans tous les droits de la souveraineté.

Après sa mort, François I. révoqua la grace accordée par son prédecesseur, & il obligea Philbert, fils de Jean, à lui rendre hommage. Le Parlement de Grenoble rentra aussi dans le droit de recevoir & juger les appellations des sujets d'Orange. Ce Philbert ne laissa point de posterité; il institua son héritier René de Nassau, fils de Claude sa sœur, & lui fit prendre son nom & ses armes.

François I. revoque cette grace.

Les Princes de Nassau ayant quitté la France pour s'attacher à la maison d'Autriche, employerent leur faveur contre ceux dont ils tenoient la Principauté d'Orange, & profiterent de nos malheurs, pour se soustraire à l'hommage qu'ils devoient à nos Rois : car après la bataille de Pavie, on stipula dans le traité de paix fait à Madrid : Que sans avoir égard aux droits des Rois de France, la Principauté d'Orange seroit restituée à la maison de Nassau en toute souveraineté.

Les Princes de Nassau héritent la Principauté d'Orange.

Pendant les guerres entre l'Empereur Charles-Quint & Henri II. les Juges Royaux mirent encore la main sur la Principauté d'Orange, & donnerent atteinte aux prétendus droits de souveraineté : le Parlement de Grenoble jugea dans cet intervalle des appellations : mais enfin, par le dernier traité conclu en 1559, les Princes de Nassau ont été rétablis dans tous les droits de la souveraineté d'Orange, comme il avoit été reglé dans le traité de Madrid; & Guillaume, fils de Guillaume, cousin-germain de René, mit

Ils ont été rétablis dans les droits de la souveraineté en 1559.

Charles IX. 1562.

mit un Gouverneur dans la ville, & y établit pour la seconde fois des Magistrats, pour juger souverainement & sans appel (1).

La ville d'Orange étoit anciennement une colonie de la seconde légion des Romains; elle est devenuë célèbre par deux Conciles qui y ont été tenus, & elle est le siége d'un Evêché. Philippe de la Chambre, de l'illustre maison des Marquis de la Chambre, Prélat fort opposé aux Protestans, en remplissoit alors le siége. Les Protestans y tenoient librement leurs assemblées, & ils avoient vécu assez tranquillement sous le gouvernement du Sieur de Causans, & sous celui d'Alexandre de la Tour, Gouverneurs établis par Guillaume de Nassau Prince d'Orange; mais la nouvelle du massacre de Vassy troubla leur tranquillité. Ils en furent effrayés, & dans l'appréhension d'un sort pareil, ils prirent les armes, chasserent de la Tour, leur Gouverneur, contre lequel ils avoient quelques soupçons, & reçurent dans la ville 600. hommes de garnison.

Orange pris, pillé & brûlé par les Catholiques.

Ils envoyerent aussi à Lyon Perrin, Seigneur de Parpaille, Président de la ville, pour affermir l'ancienne amitié, pour en tirer de l'argent & acheter des armes; mais à son retour, descendant le Rhône avec les armes qu'il apportoit, il fut trahi par son bâtelier, & arrêté à Bourg S. Andiol en Vivarais, à cinq lieuës d'Orange. Les habitans de la ville, qui ne croyoient pas que l'ennemi fût si près d'eux, envoyerent aussi-tôt un détachement sous la conduite du Capitaine S. André, pour reprendre de Parpaille, s'il étoit possible, & le ramener.

Quelque tems auparavant, sur les instances de Philippe Evêque d'Orange, Fabrice Serbellone, à qui le Pape, son parent, avoit donné le commandement général des armes dans le Comtat Venaissin; Honoré de Savoye Comte de Sommerive, Lieutenant de Claude son pere, Comte de Tende; François de la Baume Comte de Suze; de Pontevez, Comte de Carces; de Flassan son frere, Gouverneur d'Aix; Gabriel de Bouliers, Seigneur de Cental; Gaucher de Ventabren; Laverdiere; de Mondragon; de Venterol, & autres Seigneurs du païs, s'étoient assemblés à Cavaillon, & avoient résolu de chasser les Protestans d'Orange, dont le voisinage les incommodoit.

Serbellone Général des troupes du Pape s'approche d'Orange.

Serbellone ayant appris que la garnison étoit sortie d'Orange, y accourut le 5. de Juin à la pointe du jour, avec deux gros canons & quelques petites piéces d'artillerie. Les habitans, qui ne l'attendoient pas, furent surpris & effrayés: ils envoyerent aussi-tôt un courier à S. André, pour le faire revenir en diligence, & dans le même moment ils demanderent à capituler, pour gagner du tems. Ils députerent à Serbellone six d'entr'eux, & voici les conditions qu'ils proposerent: Que les soldats étrangers sortiroient aussi-tôt de la ville: Qu'on apporteroit toutes les armes dans la grande église, & qu'on en donneroit les clefs à de la Tour, Gouverneur.

Ces

(1) S. A. S. M. le Prince de Conty a vendu & cedé cette Principauté au Roi en 1731. M. le Marquis de Nesle y prétend avoir droit, comme on le peut voir dans sa requête imprimée & présentée au Roi en 1731.

Ces conditions ayant été rejettées, aussi-tôt Serbellone investit si bien la ville, que S. André, qui s'étoit arrêté à Serignan, ne put y entrer. Ensuite ayant fait dresser une batterie de canons du côté de S. Eutrope, il commença à faire tirer contre le château : mais comme il étoit très-incommodé par la garnison, commandée par la Coste le jeune, il fit transporter cette batterie vers la porte des moulins. Après qu'on eût tiré environ cent soixante coups, & qu'on eût fait une grande bréche, les habitans qui se trouvoient sans secours & sans espérance, prirent le parti, les uns de s'enfuir la nuit, avec leurs femmes & leurs enfans, pour aller joindre ceux qui étoient à Serignan ; les autres de se préparer à une vigoureuse défense : mais voyant que les ennemis les attaquoient de toutes parts, que les barricades étoient forcées, que la faction Catholique faisoit entrer les assiégeans & les recevoit en plusieurs endroits, & que par consequent il étoit inutile de résister davantage, ils se retirerent dans le château.

Il investit la ville & la prend.

Les vainqueurs exercerent toute sorte de cruautés contre ceux qui étoient restés dans la ville. Après avoir tué dans le premier feu ceux qu'ils rencontrerent sous leurs mains, ils traiterent inhumainement ceux qui s'étoient derobés aux premiers coups. Ils percerent les uns de plusieurs petits coups de poignard, lentement, & à diverses reprises, pour leur donner le tems de sentir toutes les horreurs de la mort ; ils précipiterent les autres & les firent tomber sur des piques, des hallebardes, & des épées nuës ; ils en pendirent quelques-uns à des cremailleres, & les brûlerent ; enfin il y en eut qu'ils couperent par morceaux. Ils ne firent point de quartier, ni aux estropiés, ni à ceux qui étoient au lit malades, ni aux pauvres des hôpitaux, ni même aux miserables moissonneurs, à qui un siége si prompt & si imprévû n'avoit pas permis de sortir de la ville, quoiqu'ils n'eussent d'autres armes que leurs faucilles. On tua la plûpart des femmes ; on les pendoit aux fenêtres ou aux portes ; on arrachoit les enfans qu'elles tenoient dans leurs bras, & on les tuoit à coups d'arquebuses. Plusieurs filles furent forcées & violées. Plusieurs jeunes garçons, enlevés pour assouvir l'infame passion de ces abominables vainqueurs, furent detenus dans une affreuse captivité, dont ils ne sortirent que long-tems après.

Grandes cruautés exercées par les vainqueurs.

Ils ajoûterent à tant de cruautés les plus horribles spectacles. Les Cadavres des femmes furent exposés nuds, après leur avoir mis des cornes de bœuf, ou des pierres, ou de petits pieux, dans les endroits que la pudeur ne permet pas de nommer. On exposa de même les cadavres des hommes, après avoir rempli leurs playes des feuillets des livres sacrés qu'on avoit dechirés & jettés çà & là, uniquement parce qu'ils étoient en langue vulgaire.

Indignités exercées sur les cadavres.

Les Catholiques, qui avoient lâchement trahi leurs concitoyens, & qui avoient contribué à la prise de la ville en ouvrant la porte à l'ennemi, n'échaperent pas à sa fureur. Car s'étant assemblés dans la grande place sous les armes avec leurs femmes & leurs enfans, les ennemis crurent qu'ils vouloient faire quelque résistance, & les tuerent tous.

Les Catholiques mêmes ne sont pas épargnés.

CHARLES IX. 1562.

Ainſi la joye que leur cauſoit le malheur des Proteſtans, ne fut pas de longue durée.

La garniſon du château paſſée au fil de l'épée contre la foi donnée.

De la ville, on marcha vers le château. On promit à la garniſon, qui étoit de 109. hommes, la vie ſauve : mais on ne tint pas parole ; tous furent ou précipités ou paſſés au fil de l'épée ; enſorte que le ſang ruiſſeloit de tous côtés dans la ville. Au carnage ſucceda l'incendie. On mit le feu aux maiſons, il conſuma l'Hôtel de ville, le Palais Epiſcopal, & 300. maiſons particulieres, où la plûpart de ceux qui s'étoient cachés furent étouffés & brûlés.

La ville pillée, raſée & brûlée.

Il s'éleva une horrible tempête. Après un affreux tonnerre, il tomba une pluye ſi abondante, qu'on n'en avoit gueres vû de pareille ; & cependant elle ſuffit à peine pour éteindre le feu. Mais le petit nombre de ceux qui s'étoient derobés à tant de périls & de genres de mort, alla pendant la nuit ſe réünir à ceux qui étoient à Serignan. Les maiſons, que le feu avoit épargnées, furent abandonnées au pillage ; & le lendemain Serbellone fit démolir les murailles juſqu'aux fondemens. La Coſte, Commandant du château, de la Caritat & de la Rays furent faits priſonniers, & conduits ſous une bonne garde à Taraſcon.

Serbellone laiſſa de la Tour dans la ville d'Orange, & s'en alla à Avignon, capitale du Comtat. Le Comte de Sommerive alla en Provence, paſſa par Vedanes, Châteauneuf & Coumons, & campa à Balmete. Le Comte de Suze, déja chargé de butin, vint à Pierre-late, dans le deſſein d'aller à Montelimar, dont il dévoroit en eſprit les riches dépouilles ; mais ayant appris qu'il y avoit une forte garniſon, il ſe retira chez lui, pour mettre ſes troupes en quartiers de rafraîchiſſement, après avoir laiſſé à Pierre-late une garniſon de trois cens hommes, ſous les ordres de Richard de Vaureas.

Expédition du Baron des Adrets.

Le Seigneur de Parpaille pris par les ennemis, comme nous l'avons rapporté, fut mené à Avignon, lieu de ſa naiſſance. Là on l'expoſa longtems aux yeux de la populace dans une cage de bois ſuſpenduë en l'air ; & enfin on le fit mourir le 8. d'Août. Le Baron des Adrets, homme dur & cruel, & qui ne cherchoit que des prétextes pour repandre le ſang ; d'ailleurs grand Capitaine, & auſſi brave que vigilant & laborieux, irrité au-delà de tout ce qu'on peut dire de la manière dont on traitoit les Proteſtans, partit de Grenoble, & en laiſſa le gouvernement en ſon abſence à de Brion, Gentilhomme de Trieves en Dauphiné, grand homme de guerre. Il marcha avec quatre enſeignes vers Montelimar (1), où il arriva le 7. de Juillet. Ayant ramaſſé en chemin d'autres troupes, avec la garniſon de Serignan, il vint droit à Pierre-late, place ſituée dans une plaine, & éloignée de plus d'une lieuë des montagnes. Il y a ſeulement derriere la ville un rocher eſcarpé de tous côtés, ſur lequel on a bâti ce château où l'on monte par un chemin très-étroit & très-rude.

Il prend

La bréche étant faite, des Adrets monta à l'aſſaut. La garniſon étonnée

(1) Monteil, Montelimar, & l'ancien de Thou dit quelquefois *Montilium*, & Montilly, ne ſont qu'une même ville. M. quelquefois *Montelium Adęmari.*

née d'une attaque si imprévûë, n'osa défendre la bréche, mais se retira dans le château. Des Adrets ayant passé au fil de l'épée tous ceux qui se trouverent armés, marcha, sur le champ au château, pour ne pas donner au soldat le tems de revenir de sa frayeur & de reprendre courage. Profitant de sa bonne fortune, il força la porte. La garnison consternée court sans ordre de tous côtés, & ne sçachant quel parti prendre, demande à capituler : mais tandis qu'on dresse les articles, ceux d'Orange, que la perte de leurs concitoyens rendoit furieux, & qui ne respiroient que la vengeance, enfoncent les portes, entrent dans le château, fondent sur la garnison, & ne font aucun quartier; les uns sont précipités du rocher, les autres sont passés au fil de l'épée.

Pierre-late & fait passer la garnison au fil de l'epée.

De Pierre-late, le Baron alla sans délai à Bourg, dont les habitans lui ouvrirent les portes avant qu'on eût fait avancer le canon. Les habitans du Pont-Saint-Esprit vinrent au devant de lui, & lui apporterent les clefs de la ville. Comme la place étoit importante, à cause du pont qu'elle a sur le Rhône, il y mit une bonne garnison, & en donna le commandement à un brave homme, nommé le Pont, en qui il avoit beaucoup de confiance, quoiqu'il n'eût qu'un bras.

Aussi-tôt il marcha vers Boulene, place du Comtat Venaissin, sur les confins du Dauphiné : il la prit d'emblée; tous les soldats qui s'y trouverent de la compagnie de François de Fougasse Sieur de la Bartelasse, furent passés au fil de l'épée. De-là il auroit sans doute été à Avignon; & dans la consternation que son arrivée avoit causée dans tout le païs, il s'en seroit rendu maître, si un accident arrivé à Grenoble ne l'avoit obligé d'y révenir.

Il fait la même chose à Boulene.

Pendant que le Baron étoit absent, & que de Brion étoit malade au lit, les habitans Catholiques, qui lui étoient opposés, crurent qu'il auroit trop d'affaires pour pouvoir revenir si promptement. Ils voulurent donc profiter d'une occasion qui leur parut si favorable, pour faire entrer dans Grenoble Maugiron, qui levoit des troupes en Savoye. Mais les Protestans, qui s'en douterent, ayant sçû que Maugiron s'approchoit tous les jours, s'addresserent au Parlement, lui représenterent le danger & les troubles que l'approche de ses troupes causoit dans la ville, & le prierent d'ordonner à Maugiron avec toute l'autorité dont il étoit revêtu, de s'éloigner.

Maugiron s'approche de Grenoble.

Le Parlement arrêta, qu'on envoyeroit à Maugiron Laurent Rabot, Conseiller, & un des Maires de la ville; en apparence, pour l'exhorter à ne pas venir à Grenoble, mais en effet pour concerter en secret avec lui ce qu'il faloit faire pour l'exécution de leur projet. Maugiron, homme de Cour, poli & gratieux, répondit : Qu'il ne pouvoit par manquer à ce que son devoir exigeoit de lui, & qu'il devoit se mettre en possession du gouvernement que le Roi lui avoit confié; mais que cela ne devoit causer aucune inquiétude aux Protestans : Que le Roi les aimoit; & qu'il leur laisseroit la liberté accordée par les Edits : Qu'il viendroit à Grenoble avec très-peu de monde; & qu'il ne souffriroit pas qu'on fît le moindre tort à qui que ce fût, & pour quelque sujet que ce pût être.

Le Parlement le favorise.

Ayant

Charles IX. 1562.

Ayant ainsi congédié les députés, Maugiron fit avancer ses troupes jusqu'au Pont de Beauvoisin, qui separe la Savoye du Dauphiné, & il mit garnison dans toutes les petites places qui sont aux environs de Grenoble. Il envoya Mistral s'emparer de la Côte S. André, ville dans le territoire de Vienne sur le chemin de cette ville à Grenoble. Il envoya d'autres Officiers avec leurs compagnies à Morenne sur le chemin de Valence; d'autres à l'embouchure de l'Isere, au-dessous de Grenoble pour en garder le passage.

Ces préparatifs étant faits, Maugiron vint le 14. de Juin au port de la Roche; & étant bien assûré de la bonne volonté des habitans, il envoya un de ses Gentilshommes porter une lettre aux Maires de la ville; à laquelle il joignit une copie des lettres, par lesquelles Sa Majesté l'avoit nommé Gouverneur du Dauphiné pendant l'absence du Duc de Guise, à la place de Gondrin, qui venoit de mourir. On assembla un Conseil de ville, qui ordonna : Qu'on recevroit Maugiron : Que les soldats du Baron des Adrets sortiroient de la ville, avec armes & bagage : Que Maugiron promettroit avec serment de ne point inquiéter les Protestans, & de leur laisser la liberté de tenir leurs assemblées dans le couvent des Cordeliers.

Maugiron est reçû dans la ville.

Le même jour Maugiron entra dans la ville avec 200. Cavaliers & environ 1200. hommes de pied. A peine furent-ils entrés, qu'ils coururent au pillage avec une insolence & une avidité, qui ne put être reprimée par la vûë des potences qu'on dressa par toute la ville pour les intimider & les contenir. Le lendemain on ordonna des prieres publiques; on fit une exacte perquisition de tous les livres défendus, & ils furent tous ou dechirés ou brûlés. Il y eut aussi pendant l'émeute quelques personnes précipitées du haut du pont, ou massacrées.

Maugiron ayant fait registrer & publier en Parlement ses lettres, s'en alla à la Côte, & laissa dans Grenoble le Baron de Sassennage. Ce nouveau Gouverneur, homme très-moderé, fit aussi-tôt publier une Ordonnance, portant injonction sous peine de la vie à tous les étrangers de sortir de la ville; & à tous les soldats, de restituer tout ce qu'ils avoient pris, & cela dans l'espace de 24. heures. On rendit aux bourgeois leurs armes; & après une revûë publique, on en forma un corps de 800. hommes bien équipés.

On essaya vainement de prendre la Bussiere, où le Baron des Adrets avoit mis la Coche, homme très-petit, mais d'un très-grand cœur. Cette place ne se rendit ni aux menaces ni aux promesses; & une troupe de 2000. païsans ne put la forcer.

Prompt retour du Baron des Adrets.

Maugiron, en sortant de la ville de Grenoble, avoit emprunté 14000. écus d'or pour les fraix de la guerre, & l'on avoit déja fait le dénombrement des habitans, pour imposer cette somme en forme de capitation; lorsque des Adrets, ayant abandonné le dessein d'assiéger Avignon, revint à Valence avec tant de célérité, qu'il prévint Maugiron qui y venoit aussi. Il prit Romans, y mit garnison, & n'y passa qu'une nuit. Il alla avec la même vitesse à S. Marcellin, & força la garnison : elle étoit de 300. hom-

hommes; mais elle fut si effrayée, qu'elle n'eut pas le courage de se défendre. Il ne lui fit point de quartier, tous furent tués ou jettés du haut de la tour.

Maugiron se retire en Savoye.

Maugiron ne parut point. Le Baron, quoiqu'inférieur en Cavalerie, cherchoit à l'engager à une action; mais Maugiron n'eut pas plutôt appris son retour, qu'il se retira en Savoye, d'où il ne revint que pour joindre de Tavannes en Bourgogne. Il abandonna ainsi lâchement la ville de Grenoble à la discrétion d'un ennemi implacable & irrité de l'injure qu'on venoit de lui faire, & parut se soucier peu du danger extrême où il exposoit tant de malheureux habitans qui s'étoient sacrifiés pour lui. Ceux-ci ayant appris l'arrivée du Baron & le succès de ses armes, outrés de l'ingratitude & de la lâcheté de Maugiron, s'enfuïrent de côté & d'autre, le 25. de Juin. Le lendemain les Protestans, qui appréhendoient pour la ville & pour eux-mêmes, commencerent par délivrer tous les prisonniers; ils furent ensuite trouver le Baron, & le supplierent de vouloir bien pardonner à un peuple plus malheureux que coupable. Il y vint aussi-tôt avec 800. Cavaliers, ayant avec lui René de Savoye de Cipierre, second fils du Comte de Tende, de Senas & Mouvans.

Le Baron arrive à Grénoble.

Quoiqu'il eut au moins 6000. hommes dans son armée, il disposa tellement les logemens, que personne n'en fut incommodé ni en général ni en particulier. Ensuite il publia une Ordonnance, par laquelle il enjoignoit qu'on ouvrît le barreau; que tous les Juges revinssent dans leurs maisons dans l'espace de six jours, & reprissent les fonctions de leurs charges; à la reserve de ceux qu'il avoit dès le commencement chassés de la ville.

Il met ordre au gouvernement de la ville & part pour Lyon.

Peu de tems après, Jean Ponat, Conseiller, ayant pris sa route par les montagnes, arriva avec cinq enseignes, que l'on mit en quartier sur la frontiere, à Chaperoillan, au Pont-Charra, & à Allevard, avec les compagnies du jeune Changy & de Charbonneau, & on en donna le commandement à Saint-Mauris le jeune. Le Baron, après tant d'heureux succès & un si grand nombre d'expéditions faites en si peu de tems, partit pour Lyon sur la fin de Juin. Il laissa le gouvernement de Grenoble à Ponat, avec cinq enseignes; & il mit le Chevalier Cassart dans le château de la Bussiere, à la place de la Coche, & le chargea de garder la frontiere.

Dès qu'il fut arrivé à Lyon, il résolut de s'emparer des places du Forez, & donna le gouvernement de Lyon à Bourgeat, Sénéchal du Valentinois, homme propre à toute autre chose qu'à des emplois militaires; aussi ce choix mécontenta beaucoup les Lyonnois. Ils se plaignoient de ce que le Baron faisoit tout à sa fantaisie, sans les consulter. C'est pourquoi ils presserent le Prince de Condé, de vouloir bien leur envoyer incessamment, pour regler les affaires de la Province, un homme distingué par sa dignité, par sa modération & par sa prudence.

Pour le Baron, il ne pensa qu'à se rendre maître de toutes les places du Forez. Il marcha vers Mouron & Montbrison, deux places foibles. Moncelar, qui commandoit dans Montbrison, exhorta si-bien la garnison & les habitans à faire une vigoureuse défense, qu'ils refuserent de se rendre.

Mais

CHARLES IX. 1562.

Barbarie du Baron des Adrets.

Mais le Baron ayant fait venir du canon, força la place le 16. de Juillet, & fit tuer tous ceux qu'on rencontra; ensorte que toute la ville étoit pleine de cadavres, & que le sang couloit en abondance de tous les côtés. Il restoit un fort, où ceux qui avoient échapé au carnage s'étoient retirés. Il le prit, & fit couper la tête à une partie de ceux qui y étoient. Après le dîner, il fit monter les autres sur une tour très-élevée; & par manière de recréation il les forçoit de se précipiter. Moncelar fut du nombre, quoiqu'on lui eût promis la vie sauve. Les Officiers du Baron frémissoient d'horreur; & entr'autres de Blacons & de Poncenat, qui l'accusoient de perfidie & de cruauté. Parmi ceux qui étoient condamnés à ce genre de mort, il s'en trouva un, qui ayant demandé du tems & de l'espace pour mieux sauter, s'approcha deux fois du bord du précipice & s'arrêta. Des Adrets lui dit, qu'il lui faisoit perdre son tems. Le malheureux, sans se troubler, lui répondit: Ce que vous voulez que je fasse si promptement, je vous le donne à faire en dix. Des Adrets admirant la force d'esprit d'un homme qui sçavoit plaisanter dans un danger si pressant, lui pardonna.

Arrivée de Soubise à Lyon.

Dans ce tems-là de Soubise (1), que le Prince de Condé envoyoit d'Orleans à Lyon, y arriva enfin le 18. de Juillet, après avoir surmonté bien des difficultés, & s'être tiré d'un grand nombre de dangers. Ce Seigneur, qui joignoit à une illustre naissance une très-grande modération & une habileté peu commune, fit cesser les plaintes des bourgeois, & il les consola par l'espérance d'un meilleur tems. Il rétablit le bon ordre; & il eut un grand soin que la ville ne manquât de rien.

Comme son arrivée avoit causé quelque peine au Baron des Adrets, il eut soin de l'adoucir, par les ordres & par les lettres du Prince qu'il lui apportoit. Il l'exhorta en même tems à faire la guerre avec plus de modération, & à ne pas traiter si rigoureusement ceux qui se rendoient. C'étoit lui reprocher assez la cruauté dont il venoit d'user à Montbrison. Des Adrets s'excusoit sur la manière dont les Catholiques avoient traité la ville d'Orange; & il prétendoit que, pour rélever le nom & la réputation des Protestans, qu'on regardoit comme un parti vil, méprisable, & abattu par les outrages & par les peines ignominieuses qu'on leur avoit fait souffrir, il avoit falu quelque action d'éclat, & quelque châtiment capable d'inspirer de la terreur à ceux qui n'avoient que du mépris pour eux, & de faire sentir la justice de leur cause. Le Baron, plus tranquille en apparence, prit congé de Soubise & s'en alla en Dauphiné, d'où Montbrun lui avoit écrit plusieurs fois, pour le presser de venir.

Il fait venir des Suisses.

Avant l'arrivée de Soubise, on avoit intercepté des lettres du Roi de Navarre, écrites par le conseil des Triumvirs, par lesquelles on mandoit au Comte de Sommerive de lever le plus de troupes qu'il pourroit; de se joindre à de Maugiron & à de Tavannes, pour investir Lyon de toutes parts, & empêcher qu'on ne fît la moisson, & qu'on ne remplît les magasins. Ces avis firent prendre la résolution aux bourgeois d'employer Jean Fresson,

(1) Jean de Partenai-l'Archévêque.

Freslon, célèbre Libraire & bourgeois de Lyon, pour traiter avec les Suisses, & en obtenir des troupes auxiliaires pour la défense de leur ville & la sûreté de leurs voisins. Ceux de Berne accorderent huit enseignes, ceux de Neufchâtel trois, & ceux du Valais quatre; mais à condition que ces compagnies seroient au service du Roi, & destinées à la seule garde de Lyon, & qu'elles ne seroient point obligées d'en sortir pour faire la guerre au dehors.

Ces troupes étoient déja arrivées à Sardon, village de Savoye, qui n'est qu'à deux journées de Lyon, lorsque Soubise y arriva. Ayant appris les conditions que nous venons de rapporter, il envoya aussi-tôt au Conseil de Berne pour lui représenter, qu'une ville si grande & si peuplée n'avoit pas besoin de soldats qui s'enfermassent dans ses murs; qu'il lui en faloit qui pûssent aller de côté & d'autre, aider à faire la moisson, transporter les vivres & les munitions, & marcher au-devant de l'ennemi, qui étoit déja à Châlons-sur-Saone, & qui se disposoit à faire incessamment le siége de Lyon.

Divers avantages dans l'un & dans l'autre parti.

Le Conseil de Berne se rendit à ces raisons, & donna à ses troupes la liberté de rendre à la ville de Lyon tous les services que Soubise jugeroit nécessaires. Suivant cette permission, de Poncenat mena à Mâcon les troupes de Neufchâtel & du Valais. Comme il avoit envoyé à Strasbourg pour lever de la Cavalerie Allemande, Soubise s'étoit flatté qu'il pourroit en envoyer 4000. hommes au Prince de Condé; mais Mâcon ayant été repris, cette espérance s'évanoüit. On envoya ensuite Blacons avec un détachement pour faire venir des vivres du Forez à Lyon, qui commençoit à en manquer. Blacons s'avança jusqu'à la Chaise-Dieu, forte Abbaye située en Auvergne, qu'il prit, & où il mit garnison sous les ordres de Montoux, son beau-frere. De-là il marcha au Pui en Velai. Mais n'ayant point de canon, & ayant sçu que S. Heran, S. Chaumont & S. Vidal étoient proches avec quelques compagnies de Cavalerie, il revint sur ses pas sans rien faire.

Les Protestans ne furent pas plutôt partis, que les Catholiques reprirent la Chaise-Dieu; & contre la foi du traité, ils retinrent Montoux, à qui ils avoient promis la liberté, & l'accusant d'avoir tué le Baron de Gondrin, ils l'envoyerent dans les prisons de Riom, où il eut beaucoup à souffrir.

Jean de Mendoza envoyé en Ambassade à Berne.

Dans le même tems, Jean de Mendoza, Espagnol, qui avoit depuis longtems quitté sa patrie pour s'engager au service de nos Rois, homme qui joignoit à une humeur très enjoüée beaucoup d'habileté, & qui avoit déja été Ambassadeur en Suisse, fut envoyé à Berne, pour se plaindre de ce que, contre la disposition des traités d'alliance faits avec la France, ils avoient fourni des troupes auxiliaires à la ville de Lyon. Ceux de Berne dirent pour s'excuser : Que ces troupes y étoient allées d'elles-mêmes; & que n'ayant pû les en empêcher, ils y avoient consenti, à condition qu'elles ne seroient employées qu'à garder la ville; en quoi ils avoient fait un office d'amis, & avoient rendu un vrai service au Roi leur allié; Cependant Mendoza obtint qu'ils les rappelleroient. Ils envoyerent donc Nico-

Les Sei-

CHARLES IX. 1562.

gneurs de Berne retirent leurs troupes.

colas Grafenried & Jerôme Manuel, pour faire part à de Soubise de l'Ambassade de Mendoza, & pour prier ce Seigneur & la ville de Lyon de permettre que, puisque le Roi trouvoit mauvais que leurs troupes fussent venuës à Lyon, ils les retirassent. Ce qui fut fait. Soubise leur paya ce qui leur étoit dû, & elles s'en retournerent aussi-tôt. Les sept compagnies (1) de Neufchâtel & du Valais resterent au service de la ville de Lyon, sous les ordres de Pierre Ambiel, leur Commandant, aux conditions dont on étoit convenu.

Le départ des troupes de Berne ne laissa pas d'effrayer quelques bourgeois de Lyon, qui prirent le parti de sortir de la ville avec elles. Soubise les traita avec beaucoup de politesse; persuadé qu'il étoit avantageux pour lui que les personnes timides sortissent de la ville, y laissant pour ôtages ce qu'elles avoient de plus cher, & qu'elles abandonnassent le soin de la garder & de la défendre à un petit nombre de gens plus courageux.

Ce qui se passe en Provence.

Tandis que les affaires étoient en assez bon état dans le Lyonnois & dans le Dauphiné, elles alloient bien mal en Provence. Il faut remonter jusqu'au commencement de l'année, pour en reprendre le détail en peu de mots. Le Roi ayant donné l'Edit de Janvier, envoya en Provence Antoine Comte de Crussol, Antoine Fumée, Conseiller au Parlement de Paris, & Jean Ponat, Conseiller au Parlement de Grenoble, pour faire enregistrer & publier cet Edit au Parlement d'Aix, & tenir la main à son exécution. La Provence étoit gouvernée par Claude de Savoye, Comte de Tende, qui ne haïssoit pas les Protestans; homme d'ailleurs naturellement doux, & qui, par un penchant naturel, travailloit de toutes ses forces à maintenir la tranquillité publique. Il avoit deux fils de deux femmes; Honoré de Savoye, Comte de Sommerive, l'aîné, & René de Cipierre, le cadet. Celui-ci, qui ressembloit davantage au pere, en étoit le plus cheri. Il aimoit moins l'aîné, parce qu'il étoit d'un caractère plus vif & plus turbulent. Il avoit marié Anne sa fille à Jaques de Cardé, de l'illustre maison des Marquis de Saluces. Le gendre étoit très-soûmis à son beau-pere, & favorisoit hautement le parti des Religionaires.

Le Comte de Tende, Gouverneur de Provence, ami des Protestans.

La maison de Pontevez est puissante en Provence; le chef de cette famille étoit le Comte de Carces, dont le frere de pere & de mere, surnommé de Flassans, Gouverneur d'Aix, avoit alors la charge de premier Maire de la ville; dignité qui ne se donne qu'à la Noblesse la plus distinguée. De Carces, attentif à tous les mouvemens pour en profiter, séduisit le Comte de Sommerive, en lui offrant l'amitié des Guises, dont le crédit à la Cour étoit immense: il lui fit de leur part les propositions les plus avantageuses, pourvû qu'il abandonnât son pere, qui se declaroit hautement pour les Protestans, & qui par-là n'étoit pas en bonne réputation parmi le peuple; qu'il passât dans le parti des Catholiques, & qu'il se mit à

Le Comte de Sommerive, son fils, se laisse attirer au parti des Guises.

(1) On trouve dans l'édition de Londres, *six Compagnies*. C'est une faute, puisque ceux de Neufchâtel avoient fourni trois compagnies & ceux du Valais quatre; qui par consequent font sept, comme on peut voir ci-dessus.

à leur tête. Il lui promit, s'il prenoit ce parti, que le Roi lui donneroit le gouvernement général de la Province. Rusé comme il étoit, il n'eut pas de peine à persuader un jeune-homme ambitieux, & il réüssit enfin à le détacher peu-a-peu de son pere.

CHARLES IX. 1562.

De Crussol, ayant communiqué son dessein au Gouverneur de Provence, vint à Marignane, à quatre lieuës d'Aix. De-là ils envoyerent le Vicomte de Cadenet a Aix, dont de Flassans lui fit d'abord fermer les portes. Il y retourna, & on les lui ouvrit. Le Parlement & la ville lui envoyerent faire des excuses par des députés, & rejetterent la faute sur de Flassans. Les habitans, animés par la maison de Pontevez, avoient déja fait sentir aux Protestans les effets de leur avarice & de leur cruauté, par les outrages & les mauvais traitemens qu'ils leur avoient faits; & en dernier lieu ils avoient dressé du canon dans les places & dans les forts de la ville; ils avoient levé des soldats & muré les portes. Le Vicomte eut ordre de les faire ouvrir, de faire retirer le canon, & de congédier les troupes. On fit commandement à de Flassans, de venir trouver le Gouverneur & le Comte de Crussol. De Flassans ayant refusé d'obéïr, sans donner une bonne raison de son refus, fut condamné par contumace à perdre la dignité de Maire, qui fut donnée au Vicomte. Crussol fit marcher devant lui des troupes, & entra dans la ville le 5. de Février. Il fit entrer avec lui au Parlement les deux Conseillers qu'il avoit amenés, & il dit, que le Roi les avoit envoyés pour connoître des concussions commises par les juges, dont on avoit fait plusieurs plaintes à Sa Majesté. Il fit publier & enregistrer l'Edit : il assigna aux Protestans hors la ville, sous le Pin, un lieu pour y tenir leurs assemblées; & afin qu'on ne leur fît aucune insulte, il fit apporter toutes les armes à l'Hôtel de ville : il déposa tous les Maires & Echevins, qui passoient pour être attachés à de Flassans, & leur en fit substituer d'autres qui n'étoient pas suspects.

Le Comte de Crussol vient à Aix.

Il fait enregistrer l'Edit de Janvier.

De Flassans se retira avec les gens de son parti à Brignoles. En sortant, il déploya ses enseignes, où il avoit fait mettre les armes du S. Siége, c'est-à-dire deux Clefs en sautoir. La marche étoit précedée d'un Cordelier, qui portoit un grand Crucifix de bois, comme on fait aux processions & aux convois; & chaque soldat portoit à son col, en guise de collier, un chapelet ou un rosaire. Il défit en chemin & tailla en piéces une compagnie qu'on venoit de lever pour le service du Roi, & il ramassa environ 500. hommes, qui vinrent à lui de tous côtés, dans l'espérance du butin. Après avoir abandonné tout le païs à la licence de ses soldats, qui couroient & faisoient par-tout un horrible dégât, il quitta Brignoles, marcha par les montagnes, essaya de se rendre maître de Besse, & s'avança vers Barjols. Le Parlement pendant ce tems-là procedoit contre lui : & après trois sommations, auxquelles il ne répondit point, il le declara contumace, rebelle & coupable de lèze-Majesté.

De Flassans avec ceux de son parti se retire à Brignoles.

Le Gouverneur de la Province & Crussol, détacherent aussi-tôt les Sieurs de Senas & de Mouvans avec quelques compagnies d'Arquebusiers, pour le prévenir & entrer dans Barjols; mais le habitans leur ayant fermé les portes, ils s'arrêterent à Varages, qui n'en est pas éloigné. De Flassans

CHARLES IX. 1562.

ſecours de Serbellone, qui étoit à Cavaillon, paſſa enfin la Durance ſur le pont d'Orgon, & ne diſſimula plus la diſpoſition où il étoit de traiter publiquement ſon pere en ennemi. Le pere abandonna Manoſque, après y avoir laiſſé une forte garniſon & une grande abondance de vivres & de munitions, ſous les ordres du Capitaine Coloux. Il marcha vers Ciſteron, qui paſſoit pour la plus forte place de la Provence, & il envoya de Cipierre & de Mouvans au Baron des Adrets, pour lui demander du ſecours. Le Baron étoit alors occupé à reprendre Grenoble, dont Maugiron s'étoit rendu maître pendant ſon abſence.

Sommerive prend Manoſque.

Sommerive s'étant joint à Serbellone, qui étoit à Cavaillon, fit quelques tentatives ſur Merindol; mais après quelques légeres eſcarmouches, ils prirent l'un & l'autre le parti de faire, avec le Comte de Suze, le ſiége d'Orange, dont nous avons rapporté les funeſtes ſuites. Sommerive vint d'Orange à Manoſque. Coloux, contre l'attente de tout le monde, lui rendit auſſi-tôt cette place. Sommerive taxa chaque maiſon à une ſomme d'argent, & l'obligea de fournir trois hommes armés, dont il forma 50. enſeignes d'Infanterie. Il leva auſſi-tôt tout ce qu'il put de Cavalerie, dans le deſſein d'aſſiéger Ciſteron. Le Comte de Tende y avoit envoyé onze enſeignes, dont il avoit donné le commandement à de Beaujeu, fils de ſa ſœur, d'une illuſtre maiſon de Bourgogne, & très-brave Capitaine. Enſuite il s'avança le dernier jour de Juin vers Barcellonette avec ſon armée, & il occupa toute la vallée qui eſt entre ces deux places, & qui a environ dix lieuës de long, pour être en état d'envoyer des ſecours à Ciſteron, d'y faire porter des vivres, & de ſe retirer en ſûreté, s'il étoit néceſſaire.

Siége de Ciſteron par Sommerive.

Situation de cette place.

Sommerive étoit déja arrivé à Luz, bourg ſitué ſur une hauteur, où il y avoit une forte garniſon; qui, par lâcheté ou par trahiſon (car on ne ſçut à quoi l'attribuer) lui ouvrit les portes. Auſſi tôt après il vint camper à Caſtel-Arnoux le 4. de Juillet, & il y tint conſeil avec ſes Officiers ſur la manière d'aſſiéger Ciſteron. C'eſt une ville d'un difficile accès, environnée de deux rivieres, la Durance à l'Orient, & la Buëch au Septentrion : elle eſt ſituée ſur le penchant d'une haute colline entourée de murs, au haut de laquelle on a bâti la citadelle, qui ſe trouve enfermée dans les murs de la ville, au milieu de deux montagnes très-hautes. On appelle ces montagnes, le Moulart & la Baulme, & elles ſont ſeparées par la Durance, qui coule le long de la ville. On peut attaquer la colline de pluſieurs endroits, & principalement d'une plaine qui eſt près la Durance, & qui s'étend à une demi lieuë de la ville vers Caſtel-Arnoux & la baſſe-Provence.* Mais auſſi la batterie peut être dreſſée de manière qu'elle n'incommode point les aſſiégés, à moins qu'on ne place les canons ſur deux éminences qui ſont au pied du Moulart, & qui ont pris leurs noms

mée. Je les ai vûs à Ciſteron aſſiſter au Prêche dans le mois d'Avril & de Mai. J'ai même été, n'étant encore qu'enfant, dans la compagnie de ceux qui vinrent de Manoſque à Ciſteron, hommes, femmes & gens de toute condition, conduits par la Nob'eſſe que je viens de nommer. Ce fut en 1562. GASPARD LAURENS.

noms des deux églises de S. Jean & de S. Brançon; car de-là on peut aisément battre le bas des murailles. Au-delà de la Durance, il y a un village, situé au pied de la Baulme, & qui en porte le nom. On y va par un pont de pierres, qui est gardé par les habitans. Il y a à la Baulme une vieille tour d'où l'on découvre toute la ville; mais on n'y va que par la plaine, & on n'y arrive que par un long détour & par un chemin rude, difficile & inaccessible au canon. Sommerive, pour ne pas essuyer toutes ces difficultés, campa dans la plaine, persuadé que les assiégés n'attendroient pas qu'on les battît avec du canon, & résolu, s'ils ne se rendoient pas, de faire passer le pont à une partie de ses troupes, & de s'emparer du village de la Baulme.

Raisons qui font espérer un heureux succès à Sommerive.

Plusieurs motifs lui faisoient espérer un heureux succès; la foiblesse de la ville, qui n'avoit point d'autres fortifications que quelques petites tours, & une autre quarrée qui servoit de clocher à l'église, & sur laquelle on ne pouvoit placer que de petits canons; le manque d'artillerie (car il n'y avoit dans la ville que quelques petits canons); la disette des vivres, dont il y avoit très-peu par rapport au grand nombre de personnes qui étoient dans la ville, & qui suffisoient à peine pour les faire subsister quelques jours; enfin une multitude de femmes, d'enfans, & de gens incapables de porter les armes, qui avoient choisi Cisteron comme un azile contre la persécution. D'un autre côté, les assiégés avoient bien des motifs pour les engager à se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Il n'y avoit point de grace à espérer de la part d'ennemis si declarés & si implacables; le Gouverneur de la Province leur avoit fait espérer du secours, & leur espérance venoit d'être fortifiée par l'arrivée de Rembaud Furmeyer, grand Capitaine, qui venoit d'entrer dans la ville avec un détachement de 300. hommes.

Bouquenigre, soldat de Sommerive, pendu.

Trois jours après, Sommerive envoya Bouquenigre (1), soldat des plus braves, mais perdu de réputation pour ses vices & pour ses crimes, avec ordre d'examiner la ville de plus près. Lorsque ce scelérat, après avoir exécuté ses ordres, retournoit au village appellé Châteauneuf, le Capitaine Pelissari le prit avec deux Corses, & un valet dont on disoit que la femme avoit publiquement un mauvais commerce avec Bouquenigre. On le mena à Cisteron; il y fut atteint & convaincu de plusieurs crimes, & sur les plaintes de plusieurs femmes qu'il avoit forcées, de Beaujeu le fit étrangler dans la place publique par le valet qu'on avoit pris avec lui. Cet évenement fit perdre la vie à la Coste, qui avoit été pris dans la citadelle d'Orange & conduit à Tarascon : car Sommerive voulant venger la mort infame de Bouquenigre, le fit pendre.

Sommerive s'approche de Cisteron.

Sommerive sortit enfin de Castel-Arnoux le 10. de Juillet, & s'approcha de Cisteron, après avoir fait nettoyer & applanir les chemins, que les assiégés avoient embarassés & rompus. Vers le midi il campa sur les ruines de l'église des Cordeliers, qui n'est qu'à une portée de mousquet de la ville. Il fit aussi-tôt dresser une batterie de deux coulevrines & de deux canons de

(1) Ou *Bouque-Negre.*

CHARLES IX. 1562.

de moyenne grandeur. Il en fit dresser une autre de deux canons, dans le chemin qui est au pied du Moulart, d'où l'on découvre le dedans de la ville, & il mit un corps-de-garde sur le haut de cette montagne, comme en sentinelle, pour examiner ce qui se passoit au dedans.

De Beaujeu de son côté, après avoir fait faire des prieres publiques, & donné à chacun des Commandans un quartier, fit mettre sur la tour quarrée, dont nous avons parlé, deux petits canons. Les ennemis avoient dressé une batterie contre cette tour: elle continua de tirer jusqu'à la nuit, & la tour fut renversée. Le lendemain on dressa une batterie du côté de la ville par où coule la Durance, & on attaqua la muraille qui tomboit en ruine, tout proche de la porte Sauye. Alors Sommerive envoya pour la permiere fois un trompette, pour sommer la garnison de se rendre. De Beaujeu répondit, que le pere de Sommerive lui avoit confié la défense de cette place, & qu'il la défendroit jusqu'au dernier soupir; qu'au reste ce n'étoit pas l'usage de sommer une place, après l'avoir déja battuë.

Il fait sommer la garnison de se rendre.

Sommerive fit donc continuer les batteries, & ayant fait une bréche de plus de cent pas, il donna un assaut, que les assiégés soutinrent avec beaucoup de valeur. On admira sur-tout la constance & l'activité des femmes & des enfans, qui rendoient avec un zèle incroyable tous les services qu'ils pouvoient, & qui étoient continuellement en prieres; tandis que les assiégeans, qui étoient au dehors au pied du Moulart, ne proféroient que des injures, des obscénités, & les ordures les plus grossieres, insultant les maris, leur reprochant les outrages qu'ils leur avoient faits en violant leurs femmes, & leur ordonnant de leur préparer des lits, comme s'ils devoient ce jour-là même souper & coucher avec elles.

Plusieurs assauts donnés inutilement à la place.

Aussi-tôt prenant chacun leurs sacs, avant que d'avoir visité la bréche, comme s'ils eussent été assûrés de la victoire, ils vinrent une ou deux fois à la charge, & furent autant de fois repoussés. Ils donnerent un troisième assaut, avec aussi peu de succès. De Beaujeu, Furmeyer, du Bar, Melleiay, Seguiran, & les autres Chefs, firent des merveilles: les femmes mêmes, les enfans, & tous ceux qui étoient hors d'état de porter les armes, firent plus qu'on ne pouvoit en attendre, & rendirent avec zèle de grands services. La nuit ayant fait cesser le combat, les femmes travaillerent avec tant d'ardeur à réparer la bréche, qu'elle se trouva entierement bouchée le lendemain au matin, & que Sommerive perdit toute espérance. Ne voulant plus tenter de prendre la ville par force, il tâcha par une ruse d'attirer les assiégés dehors, mais inutilement. Puis ayant appris que Soreze & de Mouvans venoient au secours de Cisteron avec deux mille hommes de pied, il fit passer la Buech à une partie de ses troupes, afin de fermer le passage à celles qui venoient du Dauphiné. Il resta là jusqu'au 18. de Juillet, qu'il décampa & laissa le passage libre à Soreze.

Grand courage des assiégés & même des femmes.

Pendant la nuit trois cens hommes de la garnison sortirent, & avancerent jusqu'à la batterie: ils tenterent inutilement d'encloüer le canon, mais ils défirent le corps-de-garde qui étoit placé sur le Moulart. Le lendemain il y eut quelques légeres escarmouches, & le 22. de Juillet, Soreze

ze étant arrivé au fauxbourg de la Baulme, au-delà de la Durance; Sommerive fit changer ses batteries, dans le dessein de rompre le Pont qui conduit à la ville, & d'empêcher Soreze de passer. Soreze tenta plusieurs fois d'engager Sommerive à une action; mais il la refusa toûjours. Il n'y eut entre les deux armées que de petits combats, mais avec tant de fureur & de haine de part & d'autre, qu'on ne faisoit de quartier à aucun de ceux qui étoient pris.

Levée du siége.

Le 28. de Juillet, Sommerive appréhendant que le Baron des Adrets, après la victoire de Vaureas, dont nous allons parler, ne vînt à lui, décampa à petit bruit, passa la Durance auprès de Voulogne, prit l'Escalle & y mit garnison, & alla camper dans la plaine, entre l'Escalle & un grand village bien peuplé, nommé les Mées, à trois lieuës de Cisteron. Ce village est environné au Midi de montagnes, qui sont comme des bornes qu'on auroit plantées exprès; & de-là les Latins lui ont donné le nom de *Metæ*, qui signifie bornes.

La situation de ce camp étoit très-avantageuse. Il avoit d'un côté ces montagnes, d'un autre la Durance, & d'un autre encore une petite riviere qui se décharge dans la Durance. Le dernier côté étoit une plaine fertile en arbres fruitiers, & abondante en toutes les choses nécessaires à la vie, par où l'on pouvoit aisément tirer de la basse-Provence les vivres & les munitions dont on avoit besoin; mais pour fermer de ce côté-là, comme des autres, l'entrée de son camp, Sommerive y fit faire trois fossés très-profonds, laissant seulement un chemin libre pour les vivres qu'on apportoit de la basse-Provence.

De Cardé y accourut aussi-tôt avec ses troupes, composées de trente enseignes d'Infanterie & de quatre compagnies ou cornettes de Cavalerie. Ayant d'abord pris l'Escalle, il s'avança jusqu'aux fossés que Sommerive avoit fait creuser. Ponat, que le Baron des Adrets avoit fait marcher devant lui, vint joindre de Cardé avec neuf enseignes.

Entreprises des Protestans.

Le Baron, occupé à Lyon & dans le Forez, avoit laissé le commandement d'une partie de ses troupes à Montbrun, pour s'opposer aux entreprises que pourroit faire le Comte de Suze. Tandis que ce Comte levoit des troupes, & que, fortifié des secours de Serbellone, il s'avançoit jusqu'au pont de Sorgues, où il se logea le 8. de Juillet, Montbrun assiégea & prit d'emblée Mornas, place forte sur les limites du Comtat Venaissin, défenduë par une bonne garnison, sous les ordres de la Combe. Il attaqua ensuite la citadelle, que sa situation rendoit très-difficile à prendre; elle fut prise cependant, & la garnison traitée avec la derniere rigueur, parce que le Gouverneur avoit demandé trop tard à capituler, & que les soldats de Montbrun criant *massacre d'Orange*, & cherchant à le venger sur la garnison de Mornas qui y avoit trempé, Montbrun les laissa faire. Ainsi tous ceux qui se trouverent dans la citadelle, furent tués ou précipités du roc. Pour ajoûter l'insulte à la cruauté, ils jetterent tous les cadavres dans le Rhône, afin qu'ils fussent portés jusqu'à Avignon; & ils attacherent sur chacun d'eux un papier où ces paroles étoient écrites : *Laissez-le passer en liberté, car il a payé les droits à Mornas.*

Ils prennent Mornas.

Grand massacre de la garnison.

CHARLES IX. 1562.

Un soldat précipité en réchape par une espece de miracle.

Parmi ceux qui furent précipités, un seul s'échapa d'une façon très-particuliere. Il s'attacha en tombant à un figuier sauvage, qui étoit sur le rocher, & il embrassa fortement des ronces & des épines. Les soldats qui étoient au bas, lui ayant vainement tiré plusieurs coups d'arquebuses, Montbrun, qui s'en apperçut, fit cesser les coups, & il crut qu'il devoit pardonner à un malheureux, que la fortune avoit tiré d'un si grand danger. Il le fit descendre, & le retint à son service. Ce Commandant, inquiet sur le fort de Cisteron, y envoya une partie de ses troupes, & marcha avec le reste vers Boulene. Son arrivée jetta la terreur dans tout le païs; les habitans des petites places, & les païsans des environs quittoient leurs maisons, & se retiroient à Carpentras, à Avignon, ou dans quelqu'autre place forte. Le Comte de Suze voulant les rassûrer, & les faire revenir dans leurs maisons, vint à Boulene le 19. de Juillet. Montbrun l'y reçut si bien, qu'il fut obligé de se retirer avec perte. Rossieu, le premier de ses Officiers, y fut tué, & Gaucher de Ventabren fut blessé dangereusement, dans le tems que s'étant avancé jusqu'au mur avec toute la temérité naturelle à la jeunesse Françoise, il écrivoit sur le creneau le nom de sa maîtresse.

Victoire de Vaureas.

Le Comte de Suze vint à Vaureas; André, que le Baron des Adrets y avoit mis, lui rendit la place le 23. de Juillet, & elle fut entierement saccagée: mais le Comte ne joüit pas long-tems du butin qu'il y avoit fait. Deux jours après, des Adrets, avec un détachement de François, & une compagnie de Suisses que Soubise lui avoit donnée, se joignit à Montbrun, qui étoit venu devant Vaureas le jour que le Comte de Suze s'en rendit maître. Cette jonction se fit sur un côteau planté de vignes, proche la ville. Il y a au dessus de Vaureas une colline, dont le sommet forme une plaine assez large. Le Comte de Suze s'y campa de manière qu'il avoit la ville derriere lui. Il plaça son canon au bas de la colline, & le pointa contre un petit côteau qui étoit au Nord vis-à-vis. La colline sur laquelle Montbrun s'étoit placé, étoit à une portée de canon, & il y avoit entre les deux armées un grand nombre de tranchées & de fossés, qu'il faloit passer pour aller d'une colline à l'autre.

Les troupes du Baron & de Montbrun ne laisserent pas de marcher avec ardeur; mais les forces ne répondant pas au courage, presque tous furent bien-tôt épuisés. L'Enseigne de la compagnie des Suisses, fatigué de la chaleur & accablé sous le poids de sa cuirasse, perd la respiration & meurt. Le Baron des Adrets, qui voit ce qui se passe, craignant avec raison que l'extrême chaleur & la trop grande vivacité de ses troupes ne les fit périr, les rappelle, & après leur avoir laissé reprendre haleine, il les conduit jusqu'au haut de la colline par un chemin plus long, mais beaucoup plus aisé. Aussi-tôt qu'il est à portée de l'ennemi, le soldat, plein de confiance, crie victoire: le nom seul du Baron répand la terreur dans l'armée ennemie. Après un combat de peu de durée, dans lequel le Comte de Suze fait tout ce qu'on peut attendre d'un grand Capitaine, ses troupes sont enfoncées & taillées en piéces: la vîtesse de son cheval l'empêcha d'être pris, mais il perdit presque toute son Infanterie & toute l'artillerie. La plûpart de la Nobles-

Noblesse Françoise & Italienne qui l'accompagnoit, furent, ou tués, ou blessés, ou faits prisonniers.

Expéditions du Baron des Adrets après cette victoire.

Le lendemain de cette victoire, le Baron va à Tulotte, à deux lieuës de Vaureas; il chasse les Italiens qui sont en garnison à Caderousse, à Bedarrides, à Courtaison, à Orange, à Serrian, à Pyoulene, & à Châteauneuf. Il se rend maître du pont de Sorgues, & du fort qui est dessus. L'épouvante & la frayeur que son arrivée cause dans le païs sont si grandes, que même la ville d'Avignon craint & se prépare a soutenir un siége: mais il fait tout d'un coup volte-face, & tourne du côté de Carpentras, qu'il croit pouvoir surprendre par finesse. Il est frustré de son espérance, & il ramene à Valence le 2. d'Août une armée accablée de fatigues, à qui l'activité du Général avoit fait faire des courses si rapides, qu'elles sont presque incroyables, & qui avoit souvent pensé périr de faim. Cependant il n'avoit perdu qu'un très-petit nombre de ses gens, qui avoient été tués par les païsans, lorsqu'ils se retiroient pendant la nuit.

Refroidissement du Baron des Adrets pour le parti Protestant.

Après tant d'heureux succès & d'actions si éclatantes, il ne manquoit au Baron que la gloire de procurer à Cisteron les prompts & puissans secours que les Capitaines Mouvans & de Senas lui demandoient: car on avoit appris que le Comte de Sommerive étoit déja revenu pour l'assiéger de nouveau. Mais soit que des Adrets fût piqué de l'injure qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite, en donnant à Soubise le gouvernement de Lyon, quoiqu'il eût jusqu'alors caché son ressentiment; soit pour d'autres raisons, que nous rapporterons dans la suite, n'ayant plus autant d'ardeur pour le service des Protestans qu'il faloit en avoir dans des tems si fâcheux, il différa de jour en jour. Il falut le piquer d'honneur, & employer les prieres & les sollicitations de ses amis, pour l'engager à faire avancer son armée vers le Pont-Saint-Esprit. Pour les canons qu'il avoit pris à Vaureas & le reste de son artillerie, il les envoya devant par le chemin d'en-haut, parce qu'il étoit le plus sûr, & il en donna la conduite à Montbrun, qu'il devoit joindre à Nions.

Sa lenteur à marcher au secours de Cisteron.

Montbrun partit donc de Valence le 15. d'Août, & vint à Orpierre, village du diocése de Gap. Des Adrets, après avoir fait la revûë de ses troupes, & les avoir payées, afin de les contenir & de leur faire observer une exacte discipline, décampa, & se rendit maître le 26. d'Août de S. Laurent, & bientôt après de Roquemaure, deux places fortes situées de l'autre côté du Rhône. Trois jours après il prit & brûla avec sa garnison, le fort qui étoit sur le pont de Sorgues, dont Serbellone s'étoit depuis peu emparé, & où il avoit mis une garnison Italienne. Peu s'en falut qu'il ne surprît la tour de Villeneuve près d'Avignon, & le fort de S. André.

Serbellone ayant reçû cinq enseignes d'Italiens, que le Pape lui avoit envoyées, sous la conduite de Luc-Antoine de Terni, sortit avec un détachement de son armée, & avec la Noblesse du païs, pour attaquer à l'improviste le Baron des Adrets; mais il fut lui-même surpris par Mirebel; il

Charles IX. 1562.

perdit le plus grand nombre de ses gens, & eut bien de la peine à s'échaper.

Exploits du Baron des Adrets.

Pendant ce tems-là le Baron continuoit sa marche vers la Durance, & ravageoit tous les lieux qui se trouvoient sur son passage. Il arriva à Cavaillon le premier de Septembre, où ayant appris qu'il venoit d'Arles une troupe de Cavalerie & d'Infanterie, & qu'elle étoit déja à Orgon, il passa à gué la Durance, dont les eaux étoient alors basses. Il attaqua cette troupe dans le tems qu'elle ne s'attendoit à rien moins; il en défit une grande partie, & mit l'autre en fuite. Après toutes ces expéditions, on crut que le Baron iroit promptement à Cisteron: mais, soit qu'il se mît peu en peine des affaires des Protestans, soit qu'il ignorât l'extrêmité où les assiégés se trouvoient réduits, & qu'il crût avoir plus de tems qu'il n'en faloit pour venir à propos à leur secours, il changea de route, & fit passer ses troupes dans la plaine. Ainsi le Baron, dont l'activité & la diligence naturelles lui avoient fait jusqu'alors remporter tant de glorieux avantages, mit par sa lenteur & par ses retardemens affectés le parti des Protestans dans le plus grand danger.

Sommerive assiége Cisteron une seconde fois.

Sommerive, qui s'étoit posté avantageusement, & qui avoit bien fortifié son camp, essuya quelques légeres escarmouches, dans lesquelles il perdit le premier de ses Officiers, nommé la Verdiere, que le Capitaine Mouvans tua de sa propre main. Le Comte de Tende son pere, Gouverneur de la Province, de Cardé, & les autres Confédérés, tâcherent envain plusieurs fois de l'engager à une bataille, il la refusa constamment, & il les amusa jusqu'à ce que la disette de vivres les forçât de décamper. Ponat fut le premier qui quitta la partie, & qui se retira. Alors Sommerive reprit le dessein d'assiéger une seconde fois la ville de Cisteron. Pour cela il rassembla cent deux enseignes & une nombreuse Cavalerie. Il se posta comme la première fois, & fit conduire une tranchée très-profonde depuis son camp jusqu'aux deux collines dont nous avons parlé; ensorte qu'étant à couvert du feu des assiégés, on pouvoit aller & venir en sûreté.

Les habitans de Cisteron, qui gardoient d'abord ces deux collines, ayant appris que Montbrun étoit parti avec un convoi qu'il leur amenoit, les abandonnerent & se rendirent maîtres du pont qui est sur la Buëch, pour lui en faciliter le passage lorsqu'il seroit arrivé. Montbrun attendit long-tems le Baron des Adrets, mais inutilement; il étoit allé assiéger Apt, dans le dessein de faire une diversion, & d'empêcher que Sommerive ne fît le siége de Cisteron. Montbrun apprit alors l'extrêmité où la ville se trouvoit: ainsi il se détermina à continuer sa route, sans attendre le Baron. Mais à peine se fut-il mis en chemin, que le Comte de Suze & Labret, détachés par Sommerive avec l'élite de son armée, le surprirent le 2. de Septembre à Lagran, à deux lieuës d'Orpierre, le mirent en déroute, & enleverent les canons que le Comte de Suze avoit perdus à Vaureas.

Montbrun défait par le Comte de Suze.

Aussi-tôt le Comte de Tende envoya le Capitaine Senas à Cisteron, pour

pour y commander, & il lui associa Mouvans, que sa blessure retenoit encore au lit. Le lendemain de leur arrivée la ville étant investie de trois côtés, on commença à battre le mur avec deux coulevrines, dressées sur les deux collines, & avec un gros canon. La bréche fut bien-tôt large de cent quarante pas; mais les femmes travailloient de toutes leurs forces à la remplir avec de la terre, des matelas, des fascines, du fumier, & de tout ce qu'elles pouvoient trouver, sans craindre le péril où elles s'exposoient, & sans être arrêtées par l'horreur que devoient naturellement leur causer les morts ou les mourans qui étoient sous leurs yeux, & sur lesquels elles étoient forcées de marcher.

Courage admirable des femmes à Cisteron.

Trente deux enseignes donnerent un assaut qui dura sept heures entieres. Les assiégés encouragés par Senas & par Mouvans (quoiqu'il ne fût pas encore bien guéri de sa blessure) se succederent les uns aux autres pour défendre la bréche, & soutinrent avec courage tous les efforts des ennemis. La poudre manquant de part & d'autre, on combattit long-tems avec l'épée, avec des pierres, & même à coups de poing: enfin les assiégeans furent repoussés. Mais Sommerive ayant aussi-tôt fait dresser une autre batterie, les assiégés n'ayant aucune espérance d'être secourus, & les soldats étant épuisés de fatigues, blessés & mis hors de combat, les Chefs tinrent un conseil secret, & résolurent d'abandonner la place. Ils y trouvoient néanmoins de très-grands obstacles; parce que la ville étant presque entierement investie, & tous les passages étant fermés, il ne restoit qu'un seul chemin très-étroit & très-embarassé. D'ailleurs ils ne sçavoient que faire du grand nombre de femmes & d'enfans qui étoient dans la ville. Laisser ces miserables victimes exposées à la fureur d'un ennemi implacable, c'étoit une espece d'inhumanité à laquelle ils ne pouvoient se résoudre; les emmener avec eux, c'étoit un parti également difficile & dangereux. La delibération ne fut pas si secrete qu'il n'en transpirât quelque chose jusques dans le camp des ennemis. Cependant on n'en voulut rien croire; & Gabriel de Bouliers Sieur de Cental soutint, que c'étoit une ruse des assiégés, qui faisoient courir ce bruit-là pour attirer les assiégeans d'un côté, tandis qu'ils feroient une sortie de l'autre, & viendroient encloüer ou démonter les canons; ainsi l'on demeura tranquille tout le matin.

Résolution que prennent les assiégés.

Cependant la garnison étoit sortie la nuit, avec une longue & triste suite de femmes grosses, de meres qui portoient leurs enfans à la mammelle, & d'une multitude d'autres enfans, qui avoient bien de la peine à se traîner dans des chemins si difficiles. Cette troupe étoit déja assez loin de Cisteron. Les assiégeans informés de ce qui étoit arrivé, firent quelques détachemens pour les poursuivre, sans autre succès que de tuer quelques femmes & d'en prendre quelques autres. Sommerive, à qui la prise de Cisteron n'avoit point coûté de sang, ne laissa pas d'en répandre. Il fit égorger plus de deux cens malheureux qui n'étoient pas en état de lui résister, & il abandonna la ville au pillage. Il y laissa de Montagut avec sept compagnies, & il s'en alla. Les habitans qui en étoient sortis, ayant marché jour & nuit, s'arrêterent à Barle, qui en est éloigné de sept lieues, au nom-

La garnison & le peuple sortent de Cisteron.

CHARLES IX. 1562.

Marche de cette troupe fugitive.

nombre de quatre mille, de tout sexe & de tout âge, parmi lesquels il n'y en avoit pas mille en état de porter les armes. On rangea cette petite armée, & on la fit marcher dans cet ordre. Il y avoit des Arquebusiers à la tête & à la queuë, & on plaça dans le milieu tout ce qui n'étoit pas en état de se défendre. De Barle on marcha à Salonnet, & comme ils alloient à Gap, ils arriverent à Hubaye(1) pour y passer la Durance au dessus de Tallard. Là ils apprirent que les ennemis leur avoient dressé une embuscade entre les gorges de deux montagnes, par où il faloit nécessairement passer: pour l'éviter, ils furent obligés de se détourner, & de prendre par le Pas du Lozet, village de Savoye. Vivans avec une troupe d'Arquebusiers prit les devants & s'empara du Pas. Les habitans du Lozet les reçurent avec bonté, & ils y passerent la nuit. Le 7. de Septembre ils laisserent Barcelonette à gauche, & ils allerent à S. Paul.

Ils sont attaqués par le Gouverneur de Briançon.

De-là ils avoient dessein de se rendre à Grenoble : mais avertis des embuches que Guillaume d'Avanson, Archévêque d'Embrun, leur avoit tenduës, ils tournerent vers la vallée de Pragelas, & vinrent après cinq jours de marche à Chanau, village presque desert. Le lendemain ayant passé le Col de l'Agnel, ils descendirent aux Mollieres, où ils furent attaqués par la Cazette, Gouverneur de Briançon, homme dur & barbare, digne fils d'un boucher, mais qui avoit servi dans les guerres de Piémont, & qui y avoit acquis la réputation d'un très-bon Officier. Ils s'échaperent cependant sans perte, passerent le Col de l'Argentiere, & vinrent à Sauzé; comme ils y trouverent des vivres en abondance, il y demeurerent quatre jours. Ils allerent ensuite à Pragelas, où ayant trouvé des amis, ils y passerent huit jours. On delibéra, si on ne laisseroit pas dans ce village ces malheureux fugitifs : mais on ne trouva pas que le païs fût assez riche & assez fertile pour nourrir une si grande multitude d'hommes & de femmes.

Ils arrivent à Pragelas.

Cette troupe vient ensuite à Sezane.

Les habitans d'Angrogne leur donnerent de la poudre; ils se remirent en chemin, & ils arriverent le dix huitième jour de leur marche à Sezane, village situé sur le haut d'une montagne. De-là ils passerent le mont Genevre, & marchant le long de la Durance, qu'ils avoient à main droite, ils arriverent à un pont qui est au dessous de Briançon, pour passer à l'autre bord. La Cazette s'étant opposé à leur passage, ils furent obligés de gagner un autre pont, qui étoit au dessous du premier : la Cazette avoit encore eu la dureté de le faire rompre par des soldats qu'il y avoit placés exprès. Alors ces miserables commencerent à perdre courage; il y avoit un jour entier qu'ils n'avoient mangé, ils étoient accablés de fatigue, & ne sçavoient où aller.

Senas & Mouvans envoyerent dès le matin leur Cavalerie de l'autre côté de la Durance, pour donner la chasse aux soldats que la Cazette y avoit postés. Ils firent ensuite ramasser des planches de tous côtés pour faire un pont, & en trois heures, à la vûë de Briançon, ils firent passer toute leur troupe de l'autre côté de la Durance sans aucune perte. Le même jour ils

A Fraisso.

(1) Beze Hist. Eccl. L. 13. l'appelle, *village du Baye.*

ils arriverent au village de Fraiſſo ou de la Fraiſſiniere, qui a donné ſon nom à la vallée dont nous avons parlé au ſujet de la guerre des Vaudois, habitans des vallées (1). Ils en partirent la nuit, & vinrent à Ourſieres, village deſert, où ils ne trouverent ni pain, ni vin, ni rien de prêt à manger. Comme les païſans effrayés s'étoient enfuis dans les montagnes voiſines, leurs brebis erroient çà & là : on en prit quelques-unes, & elles furent bien-tôt dévorées par cette multitude affamée d'hommes, de femmes & d'enfans, qui étoient venus de Sezane ſans avoir rien mangé. D'Ourſieres ils allerent à S. Bonnet, village à trois lieuës de Gap, dont les ennemis s'étoient emparés : après une marche de tant de jours, ils ne ſe trouvoient encore qu'à douze lieuës de Ciſteron. Ils coururent un très-grand danger : car Vinai, ayant appris que Ponat, homme ignorant & négligent, gardoit très-mal la ville de Grenoble, avoit formé le deſſein de la reprendre pendant l'abſence du Baron des Adrets ; & il avoit déja pris, ſans coup férir, la Buſſiere, que Caſſart avoit abandonnée, aprés avoir inutilement averti Ponat des deſſeins de l'ennemi.

A Ourſieres & à S. Bonnet.

Vinai ayant ramaſſé en Savoye une troupe d'Italiens & d'Eſpagnols, partit de la Buſſiere, s'empara le 16. de Septembre des fauxbourgs de Grenoble, s'avança juſqu'à la porte appellée Trecloître, & auroit pris la ville d'emblée, ſi elle n'avoit été ſecouruë par la bravoure & l'activité de la Coche, & de Saint-Mauris, qui repouſſerent l'ennemi.

Sur le faux bruit qui courut, que Senas & de Mouvans avoient fait le ſiége de Briançon, Vinai avoit auſſi-tôt abandonné ſon entrepriſe ſur Grenoble, pour venir au ſecours de Briançon. Ayant pris ſa route par Oyſans, il ſe trouva à Corp lorſque Mouvans vint à S. Bonnet.

Mouvans de ſon côté, qui ne penſoit qu'à envoyer ſa troupe à Valence, & à courir au ſecours de Grenoble, ne connut le danger où il s'étoit expoſé, que quand il fut tout proche de Corp. Il rangea promptement ſa petite troupe de ſoldats en bataille, & ne s'occupa que du ſoin de ſauver, s'il étoit poſſible, cette multitude de malheureux qu'il conduiſoit. Il leur fit paſſer le Drac ſur un pont, & les fit avancer par Trieves (2) juſqu'à Mens ; de-là ils allerent repaſſer le Drac ſur le pont de Cognet, marcherent par la Mure, & enfin le 27. de Septembre, tous arriverent ſains & ſaufs à Grneoble, chantant des Pſeaumes & des Cantiques, & rendant graces

Grand danger qu'ils courent.

Ils arrivent enfin à Grenoble.

(1) Liv. XXVII.

(2) Trier eſt un petit païs dans le Dauphiné qui ne conſiſte qu'en quatorze ou quinze, tant bourgs que villages, dont Ments eſt le principal. Il ſemble que M. de Thou ſe ſoit joüé ſur la rencontre de *Ments*, qui en Allemand ſignifie *Mayence*, & par conſequent en Latin ſe devroit rendre *Moguntiacum* : mais comme ce n'eſt point Mayence, il vaudroit bien mieux mettre, *Mentium*, que *Moguntiacum*. Il a mis auſſi par la même raiſon *Treviri* pour *Trier*, à cauſe que *Trier* en Allemand, c'eſt *Treve* & *Treviri* en Latin. J'aimerois mieux mettre, *Mentium Trieriorum*, en attendant que par bons papiers titres & chartes on trouve le vrai nom, que de mettre, *Moguntiacum in Treviris*, fondé ſimplement ſur la reſſemblance d'un nom François qui ſe rencontre conforme à un Allemand. Cela ſe pourroit rencontrer ainſi en toute langue, & donner occaſion de faire des alluſions auſſi froides que celles-là. Dupuy.

CHARLES IX. 1562.

ces à Dieu, qui par sa miséricorde les avoit délivrés de tant de périls, & conduits dans un azile assuré.

On les envoye à Lyon.

Cependant comme Grenoble n'étoit pas en état de fournir le logement & la subsistance à un peuple si nombreux, après avoir passé trois jours à Giery près de la ville, ils y laisserent un petit nombre de malades & de blessés, & marcherent vers Lyon. Soubise avoit envoyé Jaques Ruffy, Ministre de la ville, pour inviter Senas & Mouvans à le venir trouver. Le Baron des Adrets, qui les avoit assistés sur la route, les fit conduire jusqu'à Lyon, où ils arriverent le 4. d'Octobre (1). Il seroit difficile d'exprimer avec quelle bonté Soubise les reçut. Ils prirent la place de ceux qui, par une trop grande précaution ou par timidité, étoient sortis de la ville avec les Suisses, & ils la garderent jusqu'au traité de pacification.

Cisteron étant pris, & tous les Protestans chassés de Provence, Sommerive, livré aux conseils du Comte de Carces & à la fureur de Flassans, traita inhumainement tous ceux qui lui parurent suspects. Ceux qui ont fait une exacte perquisition de tout ce qui se passa, ont compté plus de sept cens soixante & dix hommes, quatre cens soixante femmes, & vingt quatre enfans, qu'il fit mourir en diverses façons. Il en fit pendre ou perir d'un autre genre de mort quatorze sous le Pin, dont nous avons parlé, où les Protestans tenoient leurs assemblées hors la ville d'Aix.

Dessein de Tavannes sur Lyon.

Tavannes, qui pensoit sérieusement à faire le siége de Lyon, vint à Anse, à trois lieuës de la ville, pour y attendre l'artillerie qu'il faisoit venir de Châlons-sur-Saone, & les trois mille Italiens qui venoient sous la conduite du Comte d'Anguisciola, un des quatre assassins de Pierre-Louis Farnese. Tavannes vint au devant d'eux jusqu'à Belleville, & il les reçut dans son camp avec les troupes de S. Chaumont & de Louis Lastic, Grand-Prieur d'Auvergne. Un mois se passa en légeres mais fréquentes escarmouches, & Tavannes ne s'approcha pas plus près de Lyon.

Pendant ce tems-là, la Reine écrivoit souvent à Soubise, & le sollicitoit de rendre la ville. Elle lui envoya, pour le presser, de Monchenu, qui arriva au commencement de Septembre (2); mais Soubise répondit à toutes les sollicitations, que tant qu'il seroit Gouverneur de Lyon, il conserveroit fidèlement la ville au nom du Roi & de la Reine. Sur cette réponse, le Duc de Guise fut d'avis qu'on envoyât le Duc de Nemours faire ce siége, avec un détachement de Cavalerie Françoise & la Cavalerie Allemande de Rockendolff, persuadé que Tavannes ne

Le Roi envoye le Duc de Nemours pour com-

(1) L'Edition de Londres marque le 4. jour des Nones de Septembre qui est le 2. jour du même mois. C'est une faute, puisqu'il est dit auparavant qu'ils arriverent seulement à Grenoble le 27. de Septembre, d'où ils vinrent ensuite à Lyon.

(2) Il est dit dans l'Edition de Londres qu'il fut envoyé le 5. jour des Nones de Septembre: mais il est à remarquer que ce mois n'a pas cinq jours de Nones; ainsi c'est une faute, & c'est probablement le 3. d'Octobre.

ne feroit point fâché de commander en second, sous le Duc de Nemours.

Mais soit que de Tavannes fût mécontent de se voir ôter le commandement de l'armée, soit qu'en Capitaine habile, il prévît que l'entreprise n'auroit pas un heureux succès, il prit de-là occasion de se retirer en Bourgogne. Presque dans le même tems Anguisciola, sous prétexte qu'on ne payoit point ses troupes, décampa, & il ne resta dans le camp que six enseignes d'Italiens, sous les ordres de Brancaccio. On ne sçait ce qui fut plus horrible & plus funeste de la part de ces Italiens, ou leur fureur pour le pillage, ou leur étrange impudicité. Aucun jeune garçon n'étoit en sûreté; ils forçoient tous ceux qu'ils rencontroient, & n'épargnoient pas même les chévres. C'est-ce qui fit que les païsans des environs les tuerent toutes, après le départ de ces impudiques; & plût à Dieu qu'en les exterminant ils eussent aboli jusqu'à la mémoire d'un crime si abominable!

mander l'armée Catholique.

Etrange impudicité des Italiens.

Le Duc de Nemours, avec ces Italiens & le reste de ses troupes, abandonna pour un tems l'entreprise du siége de Lyon, & marcha vers Vienne le 15. de Septembre. Bernin, de l'illustre famille du célèbre Chevalier Bayard (1), en étoit Gouverneur. Soubise l'avoit souvent averti de ne rien risquer, de se tenir jour & nuit sur ses gardes, & d'attendre les troupes auxiliaires que le Baron des Adrets lui envoyeroit au premier jour. Malgré ces avis, Bernin eut la temérité de sortir de la ville. Le Duc de Nemours le força d'y rentrer avec perte; mais il fut si effrayé de cette rencontre imprévûë, qu'il perdit en même tems & le cœur & la tête: ne sçachant que faire, il crut qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que celui d'abandonner la ville, & de se retirer dans la citadelle avec deux cens hommes ou environ. La garnison & le Commandant, également surpris & consternés, ne purent jamais rappeller leur courage; & s'excusant sur ce qu'ils n'avoient plus d'eau dans leurs citernes, ils rendirent la citadelle aussi lâchement qu'ils avoient abandonné la ville.

Le Duc de Nemours prend Vienne.

La prise de Cisteron & de Vienne presque dans le même tems, dérangerent extrêmement les affaires des Protestans dans la Provence, dans le Dauphiné, & jusques dans le Lyonnois, qui commençoit à manquer de vivres. Soubise ayant appris le danger où la ville de Vienne étoit exposée, manda le Baron des Adrets, qui étoit allé faire une course à Lattes en Languedoc, à trois lieuës de Montpellier. Le Baron partit trois jours après, presque dans le même tems que Senas & Mouvans étoient venus de Grenoble à Lyon. Ayant laissé son Infanterie, il ne prit avec lui que quatre cens Arquebusiers à cheval. Le Duc de Nemours les surprit près de Beaurepaire, & les défit; ensorte que le Baron eut bien de la peine à parvenir jusqu'à Lyon.

Divers succès de part & d'autre.

Le Duc de Nemours défait le Baron des Adrets à Beaurepaire.

Il croyoit son Infanterie perduë; mais un évenement aussi heureux qu'im-

(1) Mais qui ne lui étoit nullement comparable, en étoit &c. D. f.

CHARLES IX. 1562.

qu'imprévû la sauva. Rembaud Furmeyer, avec trois cens fugitifs de Gap, étoit venu de Montelimar dans le Vivarais, & avoit assiégé la Chappelle, où de Balazo fut tué; il avoit ensuite ramené sa troupe à Montelimar, & venoit à Romans. Montbrun, qui y étoit déja, prit avec lui l'Infanterie du Baron, & après en avoir fait la revûë, & trouvé treize compagnies, il les conduisit à Beaurepaire, où elles passerent la nuit. Le Duc de Nemours les attaqua le lendemain avec la Cavalerie, qui avoit mis en déroute celle du Baron. Montbrun traîna l'affaire en longueur, fit durer le combat tout le jour, & y perdit le Capitaine Peyrat.

L'Infanterie du Baron est sauvée par un bonheur inespéré.

Selon toutes les apparences, il n'y avoit pas moyen d'échaper; parce que l'Infanterie du Duc de Nemours, qui étoit d'environ sept mille hommes, étoit sur le point d'arriver avec trois gros canons & une coulevrine; mais la fortune les tira de ce danger. Un domestique du Duc de Nemours, qui tomba par hazard entre leurs mains, leur apprit que cette Infanterie étoit prête d'arriver; aussi-tôt de Montbrun prit le parti de sortir promptement, & sans faire de bruit. On marcha toute la nuit, & on arriva à la pointe du jour à la Côte S. André. La troupe s'y rafraîchit un moment, continua sa route, marcha jour & nuit dans un païs de montagnes & de bois, & tous arriverent sans aucun accident à Romans.

Le Baron est défait derechef à Beaurepaire.

D'un autre côté le Baron des Adrets ayant, à l'insçû de Soubise, ramassé des troupes de toutes parts, & formé un corps de quatre mille hommes de pied & de deux cens chevaux, revint le 19. d'Octobre à Beaurepaire, lieu qui lui avoit été si funeste, dans le dessein d'y avoir sa revanche. Il y fut battu encore; mais sa perte fut bien plus considerable que la première fois : tous ceux qui entendoient la guerre, furent persuadés que son armée auroit été entierement défaite, si le Duc de Nemours avoit profité de sa victoire.

Le Baron perdit seulement six vingt hommes; mais il sauva tout son bagage, & se retira à Bourgoin. Il y trouva deux mille Suisses, que Soubise lui envoyoit de Lyon, sous la conduite de Pierre Ambiel, autant de François aux ordres de Senas, & trois cens Cavaliers, conduits par Poncenat & de Mouvans. Ayant reçû ce renfort, & ses pertes n'ayant rien diminué de son courage, il marcha vers Vienne. Il se campa entre cette ville & celle de Lyon, & mit son Infanterie en quartier à deux lieuës de Vienne. Par cette disposition, il tenoit le Duc de Nemours, son vainqueur, comme assiégé ; il le força même de s'enfermer dans Vienne : ainsi il procura à Soubise la facilité de faire venir à Lyon de toutes parts, & sans aucun risque, les vivres & les munitions dont il avoit besoin.

Différens entre le Roi & le Duc de Savoye terminés.

Au milieu des haines, des carnages, des vols & des brigandages réciproques, suites funestes de la guerre civile, on ne laissa pas de prendre quelque soin des affaires de l'Etat. Le Roi & le Duc de Savoye avoient nommé chacun des Commissaires pour regler les limites des deux Etats. Pour cet effet Pierre Seguier, Président du Parlement de Paris, & Antoine Acciadon (appellé l'Auditeur Montferrand) de la part du Roi; & de la part du Duc de

de Savoye, Caffiano del Pozzo, premier Préfident de fon Confeil, & Louis Odineto, s'étoient affemblés dès l'année précedente à Lyon dans Saint-Juft. Après bien des conteftations, les Commiffaires du Roi adjugerent au Duc, Nice & fon territoire, avec la reftitution des fruits depuis l'an 1388, les cinq villes de Mondovi, de Coni, de Foffano, de Savillan, & de Quiers (1), enfin Aft & fon territoire, mais fans reftitution de fruits. Sur la fucceffion de Philibert, frere de Louife, mere de François I. ils déciderent que le Duc de Savoye devoit en faire raifon au Roi. Pour ce qui concernoit Turin, que le Roi prétendoit qu'on lui reftituât, n'ayant pas affez de lumieres fur ce fujet, ils demanderent du tems, pour chercher & examiner les titres & les papiers qui pourroient les mieux inftruire; enfin ils déchargerent le Roi des demandes formées au fujet de la fucceffion de Philibert. Les Commiffaires du Duc de Savoye de leur côté, déchargeoient ce Prince de toutes les prétentions que la France formoit. Ainfi ils fe feparerent fans avoir rien terminé. Le Duc de Savoye fit bien des inftances, & employa les prieres de Marguerite de France, fon époufe, qui avoit beaucoup de crédit auprès de la Reine-mere; afin que conformément au dernier traité de paix, on lui rendît les villes & châteaux qui étoient de fa dépendance : mais Imbert de la Platiere de Bourdillon, Maréchal de France, qui avoit été envoyé en Piémont lorfqu'on en fit revenir le Maréchal de Briffac, s'y oppofa, & renvoya toute cette affaire au Confeil du Roi.

CHARLES IX. 1562.

Demandes du Duc de Savoye.

Le Maréchal de Bourdillon s'y oppofe.

Elle y fut enfin examinée, & de l'avis du Cardinal de Lorraine, avant qu'il partît pour le Concile de Trente, il fut arrêté que le Duc de Savoye remettroit au Roi Pignerol, Peroufe & Savillan; & qu'après cette reftitution le Roi rendroit au Duc de Savoye Turin, Chivas, Quiers, & Villeneuve d'Aft, après en avoir retiré le canon, la poudre, les boulets, les bales & généralement toute l'artillerie. Auffi-tôt on envoya Florimond Robertet, Secretaire d'Etat, avec des ordres & des inftructions addreffées au Maréchal de Bourdillon, à Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, & à René de Birague, pour faire cet échange, & terminer l'affaire des limites avec les Commiffaires du Duc de Savoye.

Ce qui fut décidé au Confeil touchant cette affaire.

De Bourdillon s'oppofa encore une fois. Après en avoir conferé avec les Gouverneurs de ces places établis par le Roi, & autres, il allegua pour motifs de fon oppofition la minorité du Roi, & le préjudice que cet échange feroit au Royaume. Il écrivit de nouveau au Roi, à la Reine, & au Roi de Navarre, pour les fupplier de faire toute l'attention que méritoit une affaire de cette conféquence, d'avoir plus d'égard aux rémontrances que les Gouverneurs, les Miniftres de Sa Majefté, & lui, avoient faites; & de fouffrir en attendant qu'il différât l'exécution des ordres qu'on lui avoit envoyés. Il expofoit enfuite les raifons qui l'empêchoient d'approuver la reftitution des places dont il s'agiffoit; & il répetoit celles que les Commiffaires du Roi avoient alleguées auparavant, dans les conférences tenuës

Remontrances du Maréchal de Bourdillon.

(1) En Italien *Chieri.*

nuës à Lyon avec les Commissaires du Duc de Savoye; voici ces raisons.

„ Avant toutes choses, le Duc de Savoye doit restituer au Roi les villes, bourgs, villages, lieux, vigueries, & domaines apartenans au „ Comté de Nice, suivant le Traité fait par Grunial dès l'an 1388, & la „ transaction de la Reine Iolande, faite onze ans après, avec tous les fruits „ & revenus, à compter du jour de cet acte; & tout ce qu'il possede du „ Comté d'Ast, les villes, lieux & châteaux de Coni, de Fossano, de „ Savillan, de Mondovi, & leurs dépendances, avec Chivas & son territoire. Le Duc de Savoye doit en second lieu exécuter la transaction „ faite l'an 1353, entre le Roi de France (1) & le Duc de Savoye (2), „ sauf son recours sur tous autres qu'il apartiendra. Il doit en troisième „ lieu lui tenir compte de la succession en partie de Louise, mere de François I. & de tous les droits que cette Princesse avoit (comme seule & „ unique sœur & héritiere de Philibert Duc de Savoye) sur les biens qui „ ne sont point fiefs de l'Empire, & dont les femmes héritent, comme „ les mâles, suivant les loix du païs. Il doit en quatrième lieu exécuter „ l'Arrêt du Parlement de Paris, donné l'an 1390, entre le Duc de Savoye „ & le Marquis de Saluces; Arrêt qui adjuge au Dauphin la souveraineté „ du Marquisat de Saluces, & condamne le Duc de Savoye à la restitution des villes, domaines & biens qu'il avoit enlevés aux Marquis de Saluces, de quelque manière qu'il s'en soit emparé.

L'Arrêt du Parlement n'en fait point le dénombrement, mais Bourdillon le faisoit dans ses lettres de cette manière: „ Barge, Cavors, Pancalier, „ Epinée, Villeneuve du Solier, Morette, Muret, & quatre ou cinq villes dont la maison de Solliers est aujourd'hui en possession; Carignan, „ Monesterol, Carde, Vigon, Villa-frança, Cavalli-majour, Raconis, „ Moullebrune, Carrail, Sommerive, Caramagna, Caval-lion, Polongiera, Cazalgras, Fort-pas, Faule-mulassan, Villefallet & Busque; „ Coni, Fossano, Mondovi, Savillan, Cental, Lusque, & les autres „ places comprises dans la concession faite par l'Empereur Othon I. „ à Aleran, fils de sa sœur, qu'il fit premier Marquis de Saluces l'an „ 967.

De Bourdillon observoit, que presque toutes ces places avoient été engagées ou venduës aux Comtes de Provence par les Marquis de Saluces; & que les Comtes de Savoye les avoient enlevées aux Comtes de Provence, lorsque les guerres saintes les retenoient hors leur païs; & qu'ainsi le Roi avoit un double titre pour les revendiquer, comme étant aux droits & des Comtes de Provence, & des Marquis de Saluces, auxquels il avoit succedé, & dont il avoit réüni en sa personne tous les domaines.

De Bourdillon faisoit encore remarquer, que quoique les Commissaires du Roi ne crussent pas avoir entre les mains des titres suffisans pour appuyer les prétentions de Sa Majesté sur Turin, ils ne doutoient pas qu'il n'y

(1) Jean, surnommé *le Bon*.

(2) Amedée VI.

n'y en eût, & qu'ils ne les trouvassent dans le tems qu'ils demandoient pour les chercher. Il concluoit qu'il faloit donc les chercher; & qu'en attendant on ne devoit pas oublier que Charles-Quint ayant abandonné les habitans de Turin, ils s'étoient donnés à François I. qu'ils lui avoient transferé tous les droits de souveraineté l'an 1537, & qu'ils l'avoient supplié de les mettre à l'avenir au nombre de ses sujets; que François avoit accepté cette donation par un acte autentique, publié & enregistré dans toutes les Cours souveraines du Royaume; & que Henri II. François II. & Charles IX. lui-même, avoient ratifié cette acceptation.

Charles IX. 1562.

Telles sont les raisons qui engageoient le Maréchal à supplier Sa Majesté de faire suspendre par Robertet l'exécution de ses ordres jusqu'à sa majorité. Ces lettres ou mémoires étoient datés de Turin le 15. de Septembre. Cependant, sur les instances réïterées de la Reine, qui étoit disposée à tout faire en faveur de la Duchesse Marguerite (1), sur les sollicitations, prieres & plaintes de Jerôme de la Rovere, Evêque de Toulon, qui faisoit auprès du Roi les fonctions d'Envoyé du Duc de Savoye, la question fut encore agitée au Conseil.

L'affaire est encore une fois agitée dans le Conseil.

Il y avoit alors dans les personnes qui composoient la Cour & le Conseil, & qui vouloient paroître avoir plus de sagesse & de prudence que les autres, une si grande fureur de diminuer l'autorité & la puissance du Roi, & de dépouiller le Royaume, qu'on arrêta la restitution de Turin & de toutes les autres places qui étoient contestées. Elle se fit le 12. de Décembre de cette année 1562, entre les mains d'Amedée de Valpergue Comte de Mazin, qui en prit possession. Deux jours après, Philibert Duc de Savoye vint lui-même à Turin, où il n'étoit pas attendu; il convoqua les Maire, Echevins & principaux de la ville, & il leur fit prêter serment. Ainsi ce Prince, à qui Dieu, par une grace particuliere, avoit accordé un enfant de Marguerite déja avancée en âge, né le 12. de Janvier, & nommé Charles-Emanuel, eut la même année, le 12. de Décembre, la joye de se voir paisible possesseur de tout le Piémont. Après cette restitution le Sénat fut transferé de Carignan à Turin, & le Prince fit de cette ville le lieu de sa résidence. Deux ans après il y fit bâtir une citadelle d'une

Restitution de Turin & des autres places contestées.

(1) L'Arrêt du Conseil fut exécuté; d'autant plus que le Chancelier de l'Hôpital ne s'y opposoit que foiblement, parce qu'il regardoit cette restitution comme une suite du traité de paix. Ainsi, sur les sollicitations & les plaintes de Jerôme de la Rovere, Evêque de Toulon, qui faisoit auprès du Roi les fonctions d'Envoyé du Duc de Savoye, le Roi, par le conseil du Cardinal de Lorraine, qui n'étoit pas encore parti pour Trente, ordonna que Turin, Quiers, Chivas, & Villeneuve, seroient rendus au Duc, qui de son côté remettroit au Roi Pignerol & Savillan. Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, & Florimond Robertet Secretaire d'Etat, furent nommez par la Cour pour proceder à cet échange. Ils se rendirent à Turin le 30. d'Août; & sur les nouvelles difficultés que fit Bourdillon, qui insistant toûjours sur la minorité du Roi, demandoit de plus grandes sûretés, Morvilliers se rendit à Trente auprès du Cardinal de Lorraine, & Robertet reprit le chemin de la Cour. La question fut encore agitée au Conseil; mais il y avoit alors &c; *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

CHARLES IX. 1562.

d'une grandeur & d'une étenduë surprenante; & il semble que ce fut exprès qu'il la fit élever sur les ruines de l'église de S. Solutor (1), pour s'affermir dans cette nouvelle possession, & pour mettre dans les fers ses nouveaux sujets, dont les cœurs respiroient encore l'air de la liberté Françoise.

(1) M. de Thou fait ici allusion à la signification du nom de S. *Solutor* qui veut dire, *Liberateur*.

Fin du trente-unième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-DEUXIÉME.

SOMMAIRE.

Concile de Trente; première Session sous le Pontificat de Pie IV. ou dix septième depuis la première convocation sous Paul III. Difficultés qu'elle fait naître. Seconde Session, ou dix huitième. Ambassadeurs de l'Empereur; on dresse un sauf-conduit; on met sur le tapis l'affaire de l'institution des Evêques, & de la résidence. Ambassadeurs d'Espagne, de Suisse, de Florence; contestations sur la préséance. Troisième Session. Quatrième Session, ou dix neuf & vingtième. Ambassadeurs de France; prévention du Pape contre les François; il veut venir à Boulogne. Cinquième Session, ou vingt unième. Sixième Session, ou vingt deuxième. Plaintes du Roi. Arrivée du Cardinal de Lorraine au Concile; contestation sur la préséance entre la France & l'Espagne. Ordre Militaire de S. Etienne établi en Toscane. Cosme Duc de Florence accablé de chagrins domestiques. Election de Maximilien pour Roi des Romains faite à Francfort; détail de cette cérémonie; son couronnement dans la même ville; festin Imperial. Tréve concluë entre l'Empereur & le Sultan. Guerre dans le Nord causée par Eric, Roi de Suede. Affaires de France dans la Guyenne & le Languedoc, à Bourdeaux, à Agen, à la Plume, à Perigueux, à Moissac & à Auch; massacre des Protestans de Cahors; meurtre du Seigneur de Fumel; Commissaires nommés par le Roi. Expéditions de Blaise de Montluc. Emeute de Toulouse; conduite du Parlement; Declarations du Roi; ce Parlement n'y a point d'égard. Suite de la guerre civile; entreprises, succès & cruautés de part & d'autre, à Gaillac, à Rabasteins, à Montauban, à Limoux, &c. à Beaucaire, à Fourques, à Donchamp, à Beziers, &c. à Montpellier. Victoire des Protestans dans la plaine de S. Gilles; suites de cette victoire.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Les Actes imprimés du Concile de Trente, & les autres Lettres & Actes qui sont restés chez Jaq: Bourdin, Secretaire d'Etat; Jean-Bâtiste Hadriani; Lanc. Voisin de

de la Popeliniere; *Jean de Serres*; *Théod. de Beze Hist. Eccl.*; *Les Mémoires de Blaise de Montluc.*

CHARLES IX. 1562.

TANDIS qu'on faisoit avec ardeur tous les préparatifs nécessaires pour le Concile indiqué à Trente (1), l'Edit de Janvier étant aboli, le Cardinal de Ferrare, Légat du Pape, content d'avoir mis les affaires dans l'état où il les désiroit, pria le Roi de vouloir bien lui donner une escorte pour le conduire en Italie : il partit avec le Cardinal de Lorraine, & un bon nombre de Théologiens & d'Evêques de France, qui alloient à Trente.

Le Cardinal de Lorraine part avec le Cardinal de Ferrare pour aller au Concile de Trente.

Le Cardinal de Lorraine, avant son départ, avoit traité avec les Parisiens des sommes qu'ils devoient fournir pour les fraix de la guerre & pour faire le siége d'Orleans, qui étoit comme le centre & le fort du parti Protestant. Il leur avoit fait concevoir de grandes espérances du Concile, leur avoit promis d'effacer jusqu'à la mémoire de l'Edit de Janvier, & n'avoit pas manqué de leur faire observer, que la chose n'étoit pas difficile, parce qu'on avoit eu la précaution d'inserer dans l'Edit, qu'il auroit seulement force de loi, jusqu'à ce que toute l'affaire fût reglée, suivant les décisions du Concile universel.

Le bagage du Légat est enlevé par des Cavaliers Protestans.

Le Légat étant en chemin, 50. Cavaliers, sortis d'Orleans, sous les ordres de Dampierre, enleverent son bagage, ses mulets, ses chevaux. Il envoya aussi-tôt un trompette au Prince de Condé, pour revendiquer ce qu'on avoit pris. Le Prince de Condé repondit simplement : Qu'un équipage si magnifique & tout militaire ne convenoit point à des Pasteurs & à des successeurs de S. Pierre; mais qu'il seroit très-utile à des hommes nourris & élevés dans le métier de la guerre, & qui n'avoient pris les armes que pour défendre la Religion : Qu'il ne refuseroit pas cependant de lui faire rendre tout ce qu'on lui avoit pris, s'il vouloit bien redemander les 200000. écus d'or qu'il avoit prêtés aux Triumvirs, pour lui faire la guerre, & rappeller en Italie les troupes auxiliaires qu'il en avoit fait venir. Après une réponse si piquante, le trompette fut honteusement renvoyé au Légat.

Réponse du Prince de Condé au trompette envoyé par le Légat.

Le Pape differe la tenuë du Concile, & pourquoi?

Le Concile, qui avoit été indiqué pour les fêtes de Pâque de l'année précedente 1561, avoit été remis au mois de Janvier de cette année 1562. Tous ces délais venoient du Pape (2) qui ne craignoit pas moins les Evêques d'Espagne que le Concile national de France. Philippe II. ayant fait une perte considerable à l'Isle de Gerbe ou Zerbi en Afrique, fut obligé d'équiper une flote pour donner la chasse aux corsaires, qui, devenus plus insolens depuis cette victoire, faisoient des courses presque continuelles sur la Mediterranée. Pour fournir à ces fraix, il avoit demandé la permission de

(1) Tout ce qui est dit au commencement de ce Livre touchant le Concile de Trente, jusqu'à cet endroit, *Cosme Duc de Florence, &c.* manque dans les Editions de Droüart.

(2) Pie IV.

de lever tous les ans 400000. écus d'or sur les revenus ecclésiastiques, & d'aliener même une partie des fonds. Le Pape, qui dans une nécessité si pressante ne pouvoit, ni en justice ni en honneur, rejetter une demande si juste & si raisonnable, appréhendoit que quand il l'auroit accordée, les Evêques mécontens ne lui fussent pas aussi favorables dans le Concile qu'il le souhaitoit. Cette pensée l'affligeoit; car son dessein n'étoit pas de donner quelque satisfaction à tant de Nations qui vouloient porter leurs justes plaintes au Concile : il ne pensoit qu'à maintenir dans toute son étenduë le haut rang & l'autorité souveraine, où les Papes ses prédecesseurs s'étoient élevés, bien résolu de ne pas souffrir qu'on lui donnât la moindre atteinte. Cependant, ne pouvant plus reculer, & se trouvant forcé à commencer le Concile, il envoya à Trente, pour y tenir sa place, les Cardinaux Hercule de Gonzague, Jerôme Seripand & Stanislas Hosius, Evêque de Warmie. Il y joignit peu de tems après, Jaques Simoneta & Marc Sitico d'Altemps, & souffrit enfin qu'on ouvrît le Concile.

Premiere Session sous le Pontificat de Pie IV. ou la dix-septième.

Le 18. de Janvier, il y eut un Décret portant : Que sans aucune remise, on célébreroit le Concile à Trente suivant la Bulle d'indiction du Pape; pour y traiter dans l'ordre requis (les Légats y proposans & présidans) ce que le saint Concile jugeroit propre pour remedier aux maux présens, pour terminer les différens sur la Religion, pour réprimer l'imposture & la séduction, corriger les abus, & rétablir dans l'Eglise une paix vraiement Chrétienne.

Dispute entre les François & les Espagnols.

Nos Evêques insistoient, que dans le Décret on fît mention expresse de la nécessité d'indiquer de nouveau un Concile général & libre. Une précaution si sage paroissoit nécessaire pour faire cesser les plaintes des Protestans de France, qui ne vouloient pas se soûmettre aux Décrets des premières Sessions. Les Espagnols au contraire, vouloient que les Peres du Concile declarassent hautement, qu'ils ne faisoient que continuer un Concile déja commencé; voilà pourquoi on se servit d'une expression comme mitoyenne, en mettant dans le Décret qu'*on célébreroit le Concile*.

Les Espagnols sont encore choqués de la clause du Décret.

Ces mêmes Espagnols qui étoient au Concile, furent très-choqués de voir, que par ce Décret on ôtoit aux Evêques la liberté de proposer, & qu'on ne la donnoit qu'aux seuls Légats. Ils en porterent leurs plaintes au Roi d'Espagne, & ils demanderent qu'on changeât le Décret. Philippe jugea la chose assez importante pour ordonner à son Ambassadeur d'en parler au Pape. Vargas fit instance auprès du Pontife, & demanda que, pour constater la liberté du Concile, on se servît de quelque autre expression qui ne parût pas attribuer *absolument* aux seuls Légats la permission de proposer. Le Pape ne fit que rire de la demande de Vargas; il lui répondit avec un air de mépris : Qu'il n'avoit pas le tems d'entrer en dispute sur les ablatifs absolus & sur les genres des noms, & qu'il avoit bien d'autres affaires plus pressantes.

Plaisanteries du Pape sur les maux de la France.

Lorsque le Pape étoit seul avec ses confidens, il ne se moquoit pas moins des maux & des appréhensions des François. Quelques Cardinaux lui représentant, que si on négligeoit de remedier aux maux de la France, sa perte mettroit Rome dans un grand danger, & que c'est-ce qui leur faisoit

Charles IX. 1562.

soit déplorer ses malheurs, le Pontife répondit : „ Que nous importe, „ si tandis que nous aurons l'Evêché de Rome, nous avons toûjours de quoi faire bonne chere, & être magnifiquement logés & meublés. “ Les François continuant de le presser sur la reformation des mœurs & sur le rétablissement de la discipline, il dit qu'il leur donneroit contentement sur cet article, jusqu'à les en dégoûter, & qu'il travailleroit si-bien à la reformation, qu'ils auroient lieu de se répentir de l'avoir demandée. Il ajoûtoit encore : Qu'il voyoit bien que le Royaume de France se separeroit de Rome à cause de la Religion; mais qu'il se soucioit peu de cette perte. Nous n'avançons pas ces faits sans preuves, puisque nous avons entre les mains les originaux des lettres, qui furent alors écrites au Roi par André Guillard, Sieur de l'Isle, son Ambassadeur à Rome, & par Jean Ebrard de S. Sulpice, son Ministre en Espagne: nous en avons tiré ces faits fidèlement & mot à mot. A l'égard du Roi d'Espagne, il envoya à Rome Louis d'Avila, Grand-Maître de l'Ordre d'Alcantara, pour traiter avec le Pape sur l'affaire du Concile, & sur celle de l'aliénation de quelques fonds apartenans aux Ecclésiastiques.

Seconde Session du Concile, ou dix-huitième.

La seconde Session du Concile sous Pie IV. fut tenuë le 26. de Février. On y fit le Décret sur le choix des livres; & à la fin on invitoit tous les enfans de l'Eglise à venir au Concile, sur l'assûrance publique qui leur étoit donnée. Ce fut aussi dans cette Session qu'on nomma quatre Prélats, pour recueillir & mettre par écrit les Décrets du Concile. On en nomma aussi dix sept autres, pour examiner ce qu'il seroit à propos de statuer sur les censures & sur les livres.

Ambassadeurs de L'Empereur.

Antoine Muglitz Archévêque de Prague, George Draskowitz Evêque de Cinq-églises, André Dudith Evêque de Tina, homme d'un esprit supérieur & d'une science profonde, & Sigismond Evêque de Thun, Ambassadeurs de l'Empereur, étoient déja arrivés. Ils avoient des demandes à faire de la part de Ferdinand; mais ils en différerent la proposition jusqu'à l'arrivée des Ambassadeurs & députés des autres Rois & Princes. Ils obtinrent cependant qu'on ne mettroit rien dans le Décret, qui marquât la continuation d'un ancien Concile plutôt que l'indiction ou convocation d'un Concile nouveau; de peur que les Protestans ne prissent ce prétexte pour n'y pas venir. Il obtinrent encore, que si on ne pouvoit pas différer la prochaine Session, on fixât au moins un tems, dans lequel on pût finir l'Assemblée qui se tenoit alors à Francfort; & qu'en attendant on ne mît point au nombre des Livres défendus ceux de la Confession d'Augsbourg.

On dresse un Sauf-conduit.

Le 4. de Mars, on dressa au nom du Concile un sauf-conduit très-étendu pour tous ceux qui voudroient y venir. On travailla aussi avec beaucoup de chaleur à faire décider, que les Evêques tenoient *immédiatement* de Dieu leur institution; & que l'obligation qu'avoient les Evêques, de résider & de gouverner par eux-mêmes leur troupeau, étoit de droit divin. Les Espagnols étoient les plus vifs sur ces deux articles. Comme cette proposition tendoit à rélever la puissance des Evêques, & à diminuer celle du Pape, elle causoit bien des chagrins & des inquiétudes à Pie IV.

On met sur le tapis l'affaire de l'institution des Evêques

Il

Il en conféra souvent avec les Cardinaux ; il éluda long-tems les propositions des Peres assemblés à Trente, soit en différant de répondre, soit en ne donnant que des réponses ambiguës ; & enfin il frustra leurs espérances (1).

& de la résidence.

Ferdinand d'Avalos, Marquis de Pescaire, Ambassadeur du Roi d'Espagne, arriva ; & Galeas Brugora, Sénateur de Milan, fit le 16. de Mars un discours en son nom. Quatre jours après, Adamantio, Religieux Augustin, parla pour les cinq Cantons Catholiques des Suisses, pour ceux de Fribourg, & pour ceux de Soleurre, au nom du Chevalier Melchior Lussy, leur Ambassadeur. Lussy demanda, que comme Ambassadeur de la République des Suisses, on lui accordât séance dans le Concile après les Ambassadeurs de la République de Venise, au-dessus de l'Ambassadeur de Baviere. Il avoit aussi demandé la préséance sur Jean Strozzi, Ambassadeur de Cosme, Duc de Florence. Celle-ci lui fut accordée ; mais pour la première, on prononça en faveur de l'Electeur de Baviere, comme Prince de l'Empire. Lussy ne se trouva plus aux Assemblées ; & ainsi l'Ambassadeur de Florence conserva toûjours son rang, immédiatement après celui de Baviere.

Ambassadeurs d'Espagne, de Suisse, & de Florence.

Contestations sur la préséance.

Dans la troisième Session, tenuë le 14. de Mai (2), le Concile ne prononça que la prorogation de la Session au 4. de Juin. Le 4. de Juin, les Peres la prorogerent encore au 16. de Juillet. Dans cet intervalle arriverent à Trente Louis de S. Gelais de Lansac, Arnaud du Ferrier, Président des Enquêtes du Parlement de Paris, & Guy du Faur de Pibrac, homme également recommandable par son éloquence & par les agrémens de son esprit. Nous aurons souvent lieu de parler de ce Ministre dans la suite de cette Histoire.

Troisième & quatrième Session, ou dix-neuvième & vingtième.

Ambassadeurs de France.

Ces Ambassadeurs apportoient avec eux des instructions sur la Doctrine, comme sur la Discipline ; mais ils avoient ordre de les tenir secretes, jusqu'à ce que les Ambassadeurs de l'Empereur eussent publié celles qu'ils avoient reçûës. Comme on ne doutoit pas que ces instructions ne s'accordassent en bien des choses, on aimoit mieux les mettre sur le compte de l'Empereur, que sur celui de la France, contre laquelle les Peres du Concile étoient déja indisposés (3), à cause des troubles & des guerres de Religion qui venoient de s'y élever.

Aussi-tôt que de Lansac fut arrivé à Trente, il écrivit le 19. de Mai au Sieur de l'Isle, qui étoit à Rome, pour lui apprendre son arrivée, & lui dire : Qu'il avoit ordre d'agir de concert avec les autres Ambassadeurs, & sur-tout avec ceux de l'Empereur, liés par les mêmes intérêts dans une cau-

Lettre de Lansac au Sieur de l'Isle.

(1) En effet, tout ce que le Concile accorde aux Evêques, il ne le leur accorde qu'en qualité de Commissaires délegués du Siége Apostolique. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(2) Il y a une faute dans l'Edition de Londres touchant cette datte. Il y est marqué *II. Idus ejusdem mensis*, le second jour des Ides du même mois, c'est-à-dire du mois de Mars. Mais le Calendrier Romain n'a jamais que 3. Idus, & le jour suivant est toujours nommé *Pridie Idus*, & non *II. Idus.*

(3) *Le MS. de Mrs. de Sainte Marthe ajoute ici* : A cause du poison de l'Hérésie dont elle étoit infectée.

cause commune; & que ce qui paroissoit d'abord le plus nécessaire, pour ne pas faire perdre les espérances qu'on avoit conçûës du Concile, étoit que le Pape mandât à ses Légats, d'écouter avec patience tous ceux qui voudroient parler; de ne rien précipiter dans une affaire si importante; d'attendre les Evêques qui arrivoient de jour en jour; de laisser à tous une entiere liberté de donner leurs suffrages, & de dire leurs sentimens, sans les astreindre à aucune forme ou condition; de ne pas donner lieu de dire que les Présidens du Concile faisoient venir le Saint-Esprit dans la male qui leur arrivoit de Rome; enfin de ne pas souffrir que les gens oisifs de cette ville interpretassent malignement, alterassent, ou corrompissent ce qui seroit reglé dans les Assemblées des Peres du Concile, pour la gloire de Dieu. De Lansac finissoit sa lettre, en exhortant de l'Isle à tâcher d'obtenir tout cela du Pape.

Prévention du Pape contre les François.

Mais de l'Isle trouva le S. Pere très-mal disposé. Deux choses sur-tout l'avoient aigri contre la France; la liberté avec laquelle les Evêques François, ainsi que quelques autres, soutenoient hautement la supériorité du Concile au-dessus du Pape; & les propositions qu'on avoit faites dans le Conseil, de supprimer les annates ou droits que le Pape tiroit des collations des bénéfices. Ce fut pour le Pontife un prétexte de refuser la permission d'aliéner certains biens ecclésiastiques, pour fournir aux fraix de la guerre de Religion qui s'étoit allumée dans le Royaume, ou de ne l'accorder qu'à des conditions, auxquelles le Roi ne pouvoit ni ne devoit se soûmettre. Le Pape demandoit donc, que nos Evêques ne donnassent aucune atteinte à sa puissance; qu'ils ne fissent aucun changement à la discipline Ecclésiastique; & qu'ils reservassent à lui seul le soin de reformer la Cour de Rome.

Il veut venir à Boulogne.

Pie IV. pour travailler plus commodément à ces grandes affaires, & pour avoir tous les jours des nouvelles de ce qui se passeroit au Concile, avoit résolu de venir jusqu'à Boulogne, sous prétexte d'assister au couronnement de l'Empereur. Il vouloit par-là faire croire, qu'il n'avoit pas moins de sollicitude pastorale, que de zèle pour le maintien de son autorité.

Le 4. de Juin, Guy du Faur fit au nom du Roi un discours aux Peres du Concile, dans lequel il les avertit de leurs devoirs avec autant d'éloquence que de liberté, & il leur prédit ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer de la manière dont ils se comporteroient dans cette grande affaire. Le Concile parut recevoir en bonne part ces avis, comme venant d'un si puissant Roi. Il ne laissa pas néanmoins de les regarder comme une censure au moins indirecte de sa conduite, & quelques-uns ne purent cacher ce qu'ils en pensoient.

Cinquième Session ou vingt unième.

Enfin le 16. de Juillet se tint une Session, qui, à compter depuis le commencement de cette année, fut la cinquième, ou la vingt unième, si on compte depuis le commencement du Concile, sous le Pontificat de Paul III. On y agita & décida la question de la Communion sous les deux especes, & du Bâteme des enfans. Il y avoit déja long-tems que les Allemans se plaignoient du Pape & de la Cour de Rome. Les Ambassadeurs de

de l'Empereur en avoient déja parlé dans les articles qu'ils avoient proposés; & ils demandoient : Que le Pape se soûmît à la reformation de sa personne & de la Cour de Rome : Que si on ne pouvoit pas réduire le nombre des Cardinaux à 12, comme ils étoient dans leur premiere institution, on se contentât au moins de 24. On demanda aussi qu'on n'accordât plus à l'avenir de dispenses avec aussi peu de raison qu'on avoit fait jusqu'alors, au grand scandale de tout le monde : Qu'on révoquât toutes les exemptions, comme contraires au droit commun : Que tous les monasteres & couvens fussent soûmis à la jurisdiction de l'Evêque, dans le diocèse duquel ils se trouvoient : Qu'on ne donnât à chaque Ecclésiastique qu'un seul bénéfice : Que chaque Chapitre eût son école : Qu'on ne donnât plus les bénéfices à desservir à des Prêtres à gages : Que les Evêques fussent obligés de résider & de prendre soin par eux-mêmes de leurs diocèses : Que, hors le cas d'une extrême nécessité, ils ne fissent point leur charge par leurs Grands-Vicaires : Qu'ils ne confiassent point le gouvernement de tout un diocèse à un seul Vicaire général, mais qu'ils le distribuassent à plusieurs : Qu'ils fissent la visite de leurs diocèses avec grand soin, & qu'ils tinssent tous les ans le synode : Que tout se fît gratuitement dans l'Eglise; & que s'il y avoit des Cures d'un revenu si modique, qu'on ne pût en remplir les charges sans recevoir chaque jour quelques honoraires, on y réunît d'autres bénéfices d'un plus gros revenu & sans charge d'ames : Que l'on remît en vigueur les anciens Canons faits contre la simonie : Que l'excommunication ne fût employée, que pour punir des péchés mortels, & des irrégularités manifestes : Que l'Office divin se fît avec modestie, avec gravité, & non à la hâte & avec précipitation : Que les Breviaires & les Missels fussent corrigés, & qu'on en retranchât tout ce qui n'étoit pas tiré des Livres saints. Qu'on prît les moyens de ramener le Clergé à une vie plus pure, & l'Ordre monastique à sa première institution : Que les biens immenses des monasteres ne fussent plus employés à de si mauvais usages : Que le Concile examinât mûrement; s'il ne seroit pas à propos de changer quelques loix, qui n'étoient, comme on dit, que de droit positif; d'accorder aux vœux de tant de Nations la Communion sous les deux especes; de diminuer quelque chose de la rigueur des abstinences & des jeûnes; & de permettre le mariage des Prêtres à quelques Nations : Qu'on fît revoir & corriger par d'habiles Théologiens les explications abregées des Evangiles, dont les Curés des villes & des campagnes se servoient pour faire leurs sermons : Qu'on érigeât plusieurs Evêchés dans les grandes Provinces; & que pour les fonder, on y réünît les biens des riches monasteres : Que pour les biens ecclésiastiques déja aliénés, usurpés & employés à des usages profanes, l'Eglise dissimulât le préjudice qu'on lui avoit causé.

CHARLES IX. 1562.

Demandes des Ambassadeurs de l'Empereur.

Enfin dans ce Mémoire on prioit avec beaucoup de douceur les Peres du Concile de voir si, pour lever tout scrupule, il ne seroit pas utile de décider, que les ordonnances des Evêques n'imposent pas une obligation rigoureuse de s'y soûmettre; s'il n'étoit pas du bien public d'abroger un grand nombre de loix purement humaines, de retran-

CHARLES IX. 1562.

cher celles qui étoient superfluës; & de mêler parmi les prieres publiques, qui se chantent en Latin, quelques-unes fidélement traduites en langue vulgaire?

Articles demandés par l'Ambassadeur de Baviere.

Augustin Paungartner de Munich, Ambassadeur d'Albert Duc de Baviere, avoit déja fait un discours au Concile le 28. de Juillet (1), dans lequel il avoit insisté sur trois articles, sans lesquels on ne pouvoit établir une paix solide en Allemagne. Le premier, qu'on reformât le Clergé, en établissant de bonnes écoles, où l'on instruiroit les Ecclésiastiques, & où on leur inspireroit de bonnes mœurs. Le second, que le concubinage, qui étoit causé par le célibat & qui donnoit lieu aux plus grands scandales, fût aboli, en élevant aux Ordres sacrés & au ministere de la prédication, des gens vivans chastement dans le mariage. Le troisième, que pour appaiser le peuple irrité, on lui rendît l'usage des deux especes dans la Communion. „ En accordant ces trois choses, disoit l'Ambassadeur, on „ fera cesser les scandales; ceux que ces scandales ont portés à se separer „ de l'Eglise, pourront y rentrer; & ceux qui y sont demeurés, & qui „ sont néanmoins choqués de ces abus, seront affermis dans leur attache- „ ment à l'Eglise & à leur devoir.

Réponse du Pape à Mr. de l'Isle au sujet de la Coupe.

Dès l'année précedente de l'Isle, Ambassadeur du Roi à Rome, s'entretenant par ordre de la Reine avec le Pape sur la Communion sous les deux especes, le Pontife lui répondit : „ J'ai toûjours pensé qu'il en étoit de la „ Céne, comme du mariage des Prêtres; qu'il y a eu sur ces deux points „ divers usages dans l'ancienne Eglise; que le retranchement de la Coupe „ & le Célibat des Prêtres viennent des Décrets de nos peres, & ne sont „ pas de droit divin; que par consequent on peut, selon les tems, chan- „ ger ces usages. Je soutenois même ce sentiment dans le dernier Concla- „ ve; mais il y a eu des ignorans, qui à cause de cela m'ont regardé com- „ me un Lutherien. Ainsi, je ne veux rien prononcer sur ce point, sans „ l'avis & le consentement des Cardinaux.“ Le Pape ajoûta, que l'Empereur Ferdinand lui avoit demandé la Céne entiere pour Maximilien Roi de Bohême, son fils, qui ne pouvoit pas, disoit-il, recevoir en conscience ce Sacrement d'une autre manière que celle dont il avoit été institué par J. C: Que l'Empereur avoit demandé la même grace pour tous ses sujets; mais que les Cardinaux n'avoient pas voulu jusqu'à présent la lui accorder. Cet article est tiré de la lettre que de l'Isle écrivit au Roi le 6. de Novembre 1561.

Partage des avis dans le Concile sur cette matière.

La même question ayant été agitée dans cette Session, les avis furent partagés. Cinquante Peres des plus sçavans opinerent à accorder à l'Empereur & au Duc de Baviere ce qu'ils demandoient. Gonzague même, Président du Concile, ne s'éloignoit pas de cet avis, quoique les Cardinaux ses Collegues s'y opposassent. Les Espagnols étoient d'un sentiment contraire. D'autres furent d'avis d'envoyer des députés en Allemagne, pour voir s'il étoit expédient d'accorder à ces peuples la Céne en entier; & au cas

(1) Selon le Manuscrit de Messieurs de Sainte-Marthe, *Le vingt sept de Juin.*

cas qu'on le jugeât nécessaire, comment & à quelles conditions on la leur accorderoit. Cela se passa dans la Congrégation du 27. de Juin (1). L'avis qui l'emporta fut conçu en ces termes (2): „ Si quelqu'un dit, que la „ sainte Eglise Catholique n'a pas eu de justes causes, pour ne permettre „ que la Communion sous l'espece du pain aux laïques, & même aux clercs „ quand ils n'offrent pas le sacrifice, qu'il soit anathême. „

CHARLES IX. 1562.

Décret qu'on y forma.

Sixième Session ou vingt deuxième.

Dans la sixième Session (ou vingt deuxième) tenuë le 17. de Septembre, on traita du sacrifice de la Messe. Comme les Allemans demandoient qu'on leur accordât l'usage du Calice dans la Céne, le Concile proposa deux articles à examiner: Le premier, si les raisons qui ont porté l'Eglise à ne donner que l'espece du pain aux laïques, & même aux Prêtres quand ils n'offrent pas le sacrifice, étoient tellement indispensables, qu'on ne pût pas absolument, & pour quelque raison que ce fût, permettre l'usage de la Coupe? Le second, supposé qu'il y eût des raisons de bienséance & de charité pour accorder cet usage à quelque Royaume, à quelles conditions on devoit l'accorder? Le Concile remit à un autre tems la discussion de ces deux articles. Les Allemans de leur côté ne cesserent point de solliciter & de demander qu'on leur accordât la Communion sous les deux especes; & enfin les Peres, pour se délivrer de leur importunité, renvoyerent cette affaire au Pape, & s'en rapporterent à sa prudence, pour décider & faire ce qu'il croiroit le plus utile & le plus avantageux à la République Chrétienne.

Les Allemans demandent l'usage du Calice.

Profession de foi d'Abdissi Patriarche de Muzale.

Dans cette Session, on lut la profession de foi d'Abdissi, fils de Jean, de la maison de Marc, de la ville de Gezire sur le Tigre, Patriarche de Muzale, dans l'Assyrie Orientale. Ce Prélat l'avoit faite à Rome par son interprête le 7. de Mars dernier. Il y étoit venu pour visiter l'église des Apôtres, saluer le Pape, se faire confirmer dans sa dignité, & obtenir quelque partie du corps de S. Pierre (3). Abdissi étoit le plus grand Patriarche de tous les Orientaux qui habitent au-delà de l'Euphrate; & sa jurisdiction s'étendoit jusqu'au fond des Indes. C'étoit un homme sçavant, d'un esprit très-cultivé, possedant parfaitement les Langues & les sciences des Chaldéens, des Arabes, & des Assyriens, & répondant pertinemment aux questions les plus difficiles. Il disoit que les peuples avoient reçu la doctrine dont il faisoit profession, de S. Thomas & de S. Thadée,

(1) Suivant l'Edition de Londres, ce fut le 28. d'Août. Mais c'est une faute sensible, puisque la Session où se trouve le Décret qui prévalut, est du 16. Juillet.

(2) *Le MS. de Mrs de Sainte-Marthe ajoûte*, que ce Décret étoit contraire au canon de Gelase rapporté par Gratien.

(3) Article D'ABDISSI, Remarque (B). M. De Thou dit que ce Patriarche étoit *venu ad Apostolorum limina Pontificem salutaturus, ut ab eo confirmatus, partem de corpore Sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imagineroit là-dessus, qu'il étoit venu pour demander le bras, ou quelqu'autre morceau du corps de Saint Pierre? Car c'est faire sa cour à Rome, que de declarer qu'on y est venu pour en remporter de tels présens. Mais je suis persuadé, qu'au lieu de *partem*, il faut lire *Pallium*, comme il y a dans Monsieur de Sponde, qui, à cela près, se sert des mêmes expressions que Monsieur de Thou. C'est-ce qu'on peut voir dans sa continuation des Annales de Baronius, à l'année 1562. P. BAYLE.

CHARLES IX. 1562.

dée, Apôtres, & de Marc leur disciple, & qu'ils l'avoient précieusement conservée jusqu'à ce jour. Onuphre Panvini rapporte dans la vie de Jules III, que sous le Pontificat de ce Pape Simon Salaka avoit fait la même chose qu'Abdissi fit depuis sous Pie IV.

Plaintes du Roi de France.

La Session, qui avoit été indiquée pour le 12. de Novembre, fut prorogée au 15. de Juillet 1563. De Lansac ayant rendu compte au Roi de tout ce qui s'étoit passé, Sa Majesté lui répondit de Bourges le 7. de Septembre, qu'elle approuvoit ce qui s'étoit fait jusqu'alors à Trente; mais qu'elle ne pouvoit dissimuler ce que tout le monde disoit hautement: Que tandis qu'on y procedoit très-lentement à la reformation des mœurs & de la discipline, on décidoit sur la doctrine avec une trop grande précipitation: Qu'on voyoit bien que l'intention de ceux qui conduisoient cette affaire étoit, après avoir traité très-légerement le dernier de ces deux points, de laisser-là le premier, & de mettre fin au Concile: Que ce n'étoit pas-là le moyen de remedier, comme il faudroit, aux maux & aux calamités dont tout le monde Chrétien, & la France en particulier, étoient accablés: Que tous les moyens employés depuis 30. ans n'ayant pû y remedier, le fer & le feu n'ayant servi de rien, ceux même qui avoient été d'avis d'employer la rigueur, avoient eu recours au Concile universel, comme au fondement le plus solide de leurs espérances, & qu'ils s'étoient appuyés sur le secours de ses décisions, comme sur une ancre sacrée, qui devoit fixer tous les esprits flotans.

Le Roi ajoûtoit: Que pour n'être pas trompé dans son espérance, il souhaitoit que dans ces commencemens du Concile on ne fît rien qui pût aliéner les esprits des adversaires; mais qu'on s'efforçât, par toutes sortes de moyens & de bons offices, de les y attirer: Et que s'ils y venoient, les Peres les reçûssent comme leurs enfans, avec beaucoup de bonté & de douceur. „ Pourquoi, disoit le Roi, cet empressement que les Peres du „ Concile ont fait paroître, d'agiter des matières de doctrine, & de déci- „ der des questions qui ne sont point controversées entre les Catholiques „ qui assistent au Concile, & dont les décisions ne feront aucune impres- „ sion sur les esprits de ceux qui se plaignent de ce qu'on condamne leurs „ sentimens sur ces matières sans les avoir entendus? Je crois donc qu'il „ seroit à propos de les attirer à des conférences, de peur qu'un membre „ déja separé du corps n'entraîne les autres par la suite du tems. Car en- „ vain espéreroit-on qu'ils se soûmissent à des Décrets auxquels ils n'au- „ roient point assisté. Ainsi je pense qu'on ne sçauroit mieux faire, que „ de laisser-là tout le reste, & de s'appliquer uniquement à la reformation „ des mœurs & de la discipline (1). Tout le monde en sera content, & „ personne n'aura lieu de s'en offenser. (2)„ La lettre finissoit par les or-

(1) Il y a dans le texte *Doctrina*. Tout ce qui précede fait voir que c'est une faute, & qu'il faut lire *Disciplina*.

„ (2 Après de si heureux commence- „ mens, on invitera à se rendre au Concile „ ceux qui jusqu'ici y ont paru si opposés, „ on les engagera à s'y présenter; & qui „ doute qu'alors Dieu ne soit glorifié par „ cette Assemblée, & qu'on n'en doive at- „ tendre la fin des troubles qui se sont ele- vés

ordres que le Roi donnoit à de Lansac, de demander la prorogation de la prochaine Session jusqu'à la fin du mois d'Octobre, en faveur des Evêques de France, qui n'avoient encore pû se trouver au Concile, à cause des troubles dont le Royaume étoit agité, & qui s'y trouveroient alors; ou au moins qu'on differât jusqu'à ce tems-là la publication des Décrets.

De Lansac fait part au Concile de la lettre du Roi.

De Lansac fit part au Concile de cette lettre; & il se plaignit au nom du Roi, de ce que dans les premières Sessions on avoit donné quelque atteinte à la liberté que les Rois, les Princes, ou leurs Ambassadeurs, avoient toûjours euë, de proposer ce qu'ils jugeoient utile ou nécessaire pour leurs Etats. Il demanda qu'à l'avenir ils fussent rétablis & maintenus dans cette ancienne liberté, & que l'on annullât tout ce qu'on avoit pû faire jusqu'alors de contraire.

Arrivée du Cardinal de Lorraine au Concile.

Sur ces entrefaites, le Cardinal de Lorraine, accompagné de 40. Evêques ou environ, & de quelques Docteurs, arriva à Trente le 13. de Novembre. Les Légats du Pape, avec les Evêques & les Ambassadeurs des Princes, allerent au-devant de lui hors de la ville. Ce Cardinal en venant avoit passé par Inspruk pour y saluer l'Empereur, avant qu'il partît pour la Diète de Francfort. Là (1), pour faire sa cour à ce Monarque, il causa un grand préjudice à la France; en permettant, on disoit même alors en conseillant, aux Administrateurs des Evêchés de Mets & de Verdun, de prêter serment à Ferdinand, comme feudataires de l'Empire. Jean de Morvilliers, qui étoit avec le Cardinal, fit tout ce qu'il pût pour empêcher une cérémonie si injurieuse à son maître. N'y ayant pû réüssir, il eut la prudence de ne s'y point trouver.

Le Pape redoute fort ce Cardinal.

Le Cardinal, après s'être entretenu plusieurs fois en particulier avec l'Empereur sur les affaires de la Religion, partit pour Trente. A la nouvelle de son arrivée, comme si c'eût été celle d'un ennemi, le Pape fit à Rome de grands préparatifs, il résolut de nommer de nouveaux Légats, & d'envoyer à Trente un renfort d'Evêques, afin que si leur parti n'étoit pas le plus fort, il fût au moins le plus nombreux. Le Pape écrivit sur cela au Roi d'Espagne, & le pria d'ordonner aux Evêques de ses Etats d'agir de concert avec les Italiens, & de ne pas souffrir que le nombre & les argumens de ceux d'au-delà les monts l'emportassent. Dans les conversations particulieres que Pie IV. avoit avec notre Ambassadeur de l'Isle, il plaisantoit sur le Cardinal de Lorraine; il l'appelloit un *second Pape*, qui en accumulant plusieurs bénéfices, s'étoit fait un revenu de 300. mille écus d'or; tandis que lui premier Pape se contentoit du seul Evêché de Rome.

Il l'appelloit en plaisantant un second Pape.

„ vés au sujet de la Religion, la destruction de l'erreur, la réforme des abus la „ paix & tranquillité de toute l'Eglise? „ La lettre finissoit &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(1) Là, soit pour faire sa cour à l'Empereur aux dépens des intérêts & de la gloire de la France; soit pour voir jusqu'où pouvoit aller la patience du jeune Roi, de la Reine, & de ses Ministres, il engagea François Beaucaire de Puigilon, Administrateur de l'Evêché de Mets, & Nicolas Psalm, Administrateur de celui de Verdun, à prêter &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

CHARLES IX. 1562.

Rome. Il ajoûtoit, qu'il étoit bien facile à un homme qui avoit le ventre plein, de prêcher le jeûne ; & à celui qui avoit plusieurs bénéfices, d'exhorter les autres à se contenter d'un seul.

Le Roi de France envoye au Pape le Sieur de Mannes, & pourquoi ?

Le Roi avoit fait prendre les devants à François de Bolliers, Sieur de Mannes, pour dissiper les ombrages que le départ du Cardinal de Lorraine avoit fait naître dans l'esprit inquiet du Pontife, & pour rendre publiquement compte des intentions de Sa Majesté. La précaution étoit sage, utile, & en quelque sorte nécessaire ; car on répandoit avec malignité : Que le Cardinal de Lorraine venoit au Concile, pour y faire ratifier ce qui avoit été conclu l'année précedente au Colloque de Poissy ; pour faire rendre aux laïques l'usage de la Coupe, & aux Prêtres la liberté de se marier ; pour obtenir la permission de célébrer l'Office divin en langue vulgaire ; pour faire imposer aux Evêques l'obligation de n'avoir qu'un bénéfice ; & pour faire ordonner par le Concile, qu'à l'avenir on ne donneroit les Evêchés qu'à ceux qui seroient en état de prêcher & d'instruire par eux-mêmes.

Sur le premier article, de Mannes justifioit le Colloque de Poissy, & disoit : Que la Reine ne l'avoit convoqué, de l'avis du Cardinal de Lorraine, que pour gagner du tems, pour retarder la declaration de la guerre dont on étoit menacé, pour fermer la bouche aux Sectaires, qui se plaignoient hautement de ce qu'on refusoit de les entendre, & pour donner le tems au Roi de lever des troupes, & de faire rentrer dans leur devoir par la force, ceux qu'on n'auroit pû vaincre par les raisons : Qu'au reste ce Colloque n'avoit point eu de suite, puisqu'on n'y étoit presque convenu de rien. De Mannes répondoit sur les autres articles : Que le Cardinal n'avoit point d'autres instructions que celles qui avoient été données aux Ambassadeurs de son maître, & qu'il n'avoit dessein d'inspirer au Concile aucunes préventions.

Inquiétudes du Pape.

Cependant le bruit qui s'étoit répandu, que le Roi de France devoit demander au Concile l'abolition des impôts (1) que l'on payoit au Pape pour les collations des bénéfices consistoriaux, inquiétoit extrêmement le Pontife. Il soutenoit que cette demande étoit contraire à toutes les paroles qu'on lui avoit données ; & il en appelloit au Roi lui-même, qui étoit convenu de traiter de cette affaire, non en plein Concile, mais avec le Pape seul, & de transiger ensemble à l'amiable.

Mais rien ne lui faisoit plus de peine que les avis qu'il avoit reçus, d'un accommodement secret proposé avec les Protestans, à condition de leur laisser le libre exercice de leur Religion ; parce qu'il prévoyoit, que si la France joüissoit de la paix, elle feroit prolonger un Concile dont il ne cherchoit que la fin : Que les affaires y seroient traitées avec plus de maturité & de soin qu'il ne le souhaitoit ; que les Protestans y seroient entendus ; & ce qu'il craignoit plus que tout le reste, qu'on écoûteroit la Reine d'An-

(1) C'est-à-dire, l'Annate, qui est un véritable & indigne tribut, que les François payent à une Puissance étrangere, & dont on sentoit la honte alors.

d'Angleterre. Il pensoit même qu'on avoit relegué exprès en Italie le Cardinal de Ferrare, son Légat, & le Cardinal de Lorraine, afin qu'ils ne pussent s'opposer à l'exécution de ces pernicieux desseins: „ En effet, di- „ soit le S. Pere, qu'avoit-on besoin de ces deux Cardinaux au Concile; „ & leur présence n'étoit-elle pas plus utile, n'étoit-elle pas même néces- „ saire à la Cour auprès du Roi ?

Il envoye le plus d'Italiens qu'il peut au Concile.

Le Pape, pour se tirer de ces prétendus embarras, mendioit des secours de tous côtés, comme un homme qui se verroit reduit à la derniere extrêmité. Il envoyoit au Concile tous les Evêques de sa dépendance, & il ne recevoit aucune excuse de la part de ceux qui le prioient de les en dispenser. Pour multiplier le nombre de ceux qui lui étoient dévoüés, il envoyoit même les Coadjuteurs, & jusqu'aux Evêques qui avoient donné la démission de leurs Evêchés. Comme si les siens n'avoient pas suffi, il empruntoit ceux de ses amis. Il pria par exemple le Duc de Savoye de permettre à Marc-Antoine Bobba, Evêque de Casal, son Ambassadeur à Rome, d'aller au Concile; & il força Louis Vanini de Theodoli, Evêque de Bertinoro, Prélat distingué par sa science & par son éloquence, de partir pour Trente, malgré ses infirmités; comme si les affaires de la Cour Romaine eussent été desespérées, & qu'il eût eu besoin de ce corps de reserve, pour s'assurer la victoire.

On dit que Vanini, pour consoler le Pontife, l'assûra qu'il triompheroit du Concile; & que le S. Pere en eut tant de joye, qu'il l'embrassa & le pria de se souvenir de la promesse qu'il lui faisoit. Mais sa joye ne fut pas de longue durée: car il reçut, je ne sçai quelles nouvelles, & le bruit se répandit, que les Evêques agitoient dans le Concile certaines questions, qu'il s'imaginoit devoir donner quelque atteinte à son autorité. Pie en fut troublé, & si hors de lui-même, qu'il s'écria en plein Consistoire: Que c'en étoit fait du Souverain Pontife & de l'Eglise de Rome; qu'on le trahissoit, & qu'il lui en coûtoit beaucoup pour faire subsister dans la ville de Trente une nombreuse armée d'ennemis. Il désignoit par-là les Evêques d'Italie, qu'il avoit assemblés à Trente, comme une armée destinée à défendre ses droits. Jean B. Hadriani rapporte, que le Pape voulut alors dissoudre le Concile; & qu'il l'auroit fait, si le Duc de Florence ne l'avoit empêché de suivre un conseil si préjudiciable à son honneur & à ses vrais intérêts.

Trouble & exclamation du Pape.

Contestation sur la préséance entre la France & l'Espagne.

Quelque tems après il s'éleva dans le Concile une contestation sur la préséance entre les Ambassadeurs de France & ceux d'Espagne. Philippe avoit déja fait agiter cette question à Rome; il avoit demandé au Pape de lui accorder le premier rang, qu'il prétendoit être dû à la vaste étenduë de ses Etats, & à la grandeur de sa puissance. Le Roi de France alléguoit, pour soutenir son droit, l'ancienneté de l'Empire François, & les nombreux & importans services que la France n'avoit cessé de rendre au siége de Rome depuis tant de siécles. Quelques bonnes & solides que fussent ces raisons, elles auroient fait peu d'impression sur des gens accoûtumés à se ranger toûjours du côté de la fortune, si la puissance de la France & les circonstances présentes ne fussent venuës au secours de son bon

 droit,

CHARLES IX. 1562.

droit, & si l'on n'avoit appréhendé, que dans une conjoncture si délicate cette Couronne ne prît le parti de se soustraire entierement à l'obéïssance d'un Pape, qui l'auroit maltraitée. On ne pouvoit alors se dispenser de renouveller une contestation, qui s'étoit élevée sans nécessité long-tems auparavant; car Claude Ferdinand de Quinones, Comte de Luna, que Philippe envoyoit au Concile, ne vouloit point y venir qu'il ne sçût quel rang on lui donneroit. Le Pape avoit jusqu'alors amusé le Roi d'Espagne, sans lui accorder ce qu'il demandoit.

Expédient pour accorder ce différend, imaginé par Hercule de Gonzague.

Hercule de Gonzague, qui présidoit au Concile au nom du Pontife, avec les autres Légats, sçachant d'un côté, de quelle consequence il étoit d'avoir dans cette Assemblée les Ambassadeurs de Philippe, pour maintenir l'autorité du Pape; & de l'autre, ne voulant, pour contenter les Espagnols, rien faire qui pût déplaire au Roi de France, délibera long-tems sur le parti qu'il y avoit à prendre. Enfin, après bien de réflexions, il s'adressa à de Lansac, & lui exposa ce qui lui étoit venu dans l'esprit sur une affaire si épineuse, dans laquelle il étoit si difficile de ne pas mécontenter l'une & l'autre partie. Il lui proposa un moyen, par lequel il s'imaginoit pouvoir ménager la gloire du Roi d'Espagne, sans préjudicier aux droits du Roi de France : c'étoit de donner à l'Ambassadeur du Roi de France la première place immédiatement après les Ambassadeurs de l'Empereur, & de donner à l'Ambassadeur du Roi d'Espagne une place separée, ou vis-à-vis les Légats, au dessous des Ambassadeurs Ecclésiastiques, ou, s'il l'aimoit mieux, au dessous des Ambassadeurs laïcs, mais sur un siége à part.

Et rejetté par le Sr. de Lansac.

De Lansac répondit : Que ces deux puissans Rois, unis par tant d'alliances, étoient si fort liés d'amitié, qu'il ne croyoit pas que rien fût capable d'en rompre ou d'en affoiblir les nœuds; qu'ainsi on ne blesseroit ni l'un ni l'autre, en leur donnant dans une si auguste Assemblée le rang que leurs prédecesseurs avoient toûjours eu : Qu'il ne pensoit pas que Philippe, qui venoit tout récemment de donner tant de marques d'amitié, & de rendre tant & de si bons services au Roi de France, voulût jamais rien entreprendre contre ce qui étoit dû à la dignité de ce grand Monarque. Que si (ce qu'il ne pouvoit se persuader) les Peres du Concile faisoient en faveur de Philippe quelque reglement qui pût préjudicier au Roi son maître, il étoit résolu de sortir de Trente au premier jour, avec ses collegues & tous les Evêques François, après avoir protesté que S. M. ne recevroit aucun des Décrets que le Concile feroit en l'absence de ses Ambassadeurs & de ses Evêques, & que le Royaume de France ne se croiroit pas obligé à les observer. Pour ce qui étoit des conditions proposées, de Lansac demanda du tems, afin de pouvoir en delibérer. En ayant ensuite conferé avec les autres Ambassadeurs François, il revint trouver le Légat & lui représenta, qu'il ne pouvoit les accepter, parce qu'il ne suffisoit pas à un Ambassadeur de France de conserver le rang qu'il avoit toûjours eu, si en même tems l'Ambassadeur qu'il devoit préceder n'étoit assis au dessous de lui : Que si l'Ambassadeur d'Espagne avoit une place vis-à-vis ou au dessous, mais sur un siége separé, on pourroit révoquer en doute la pré-

prérogative que les Rois de France ont toûjours euë, de marcher immédiatement après l'Empereur, & de préceder tous les autres Princes Chrétiens.

CHARLES IX. 1562.

Lâche procedé du Cardinal de Lorraine dans cette affaire.

Tandis que de Lanfac foutenoit avec fermeté les droits de fon maître, le Cardinal de Lorraine, pour faire fa cour au Pape, qui preffoit la conclufion du Concile, & pour ne pas perdre les bonnes graces du Roi d'Efpagne, fut d'avis qu'on prît le milieu propofé par le Cardinal de Gonzague, & pour mettre Lanfac dans la néceffité de l'accepter, il lui declara que les Evêques François ne fe retireroient point du Concile. Ce procedé du Cardinal de Lorraine le rendit extrêmement odieux à la Nation Françoife (1). Elle fe plaignoit avec raifon qu'il eût profité de la minorité du Roi, pour donner un fi pernicieux confeil, & fouffrir une fi grande atteinte à la prééminence & aux prérogatives de fa couronne, malgré les oppofitions & les proteftations des Ambaffadeurs de France.

Ordre militaire de S. Etienne établi en Tofcane.

Cofme Duc de Florence, après avoir contribué au rétabliffement de la paix entre les Rois de France & d'Efpagne, & s'être donné de grandes peines, pour réparer la ville de Siene, que la négligence de fes anciens maîtres, & les dernieres guerres avoient prefque ruinée, penfa à inftituer dans fes Etats un Ordre militaire, environ dans le tems que celui de Livonie fut éteint. Le deffein de ce Prince n'étoit pas feulement de mettre les côtes de la Tofcane à l'abri des courfes que faifoient les Pirates de Turquie, il vouloit fur-tout perpétuer & renouveller tous les ans la mémoire de la victoire de Marciano, qui avoit été comme le fondement de fa haute fortune & de fa domination dans toute la Tofcane. Comme cette victoire avoit été remportée le 2. d'Août, fête du Pape S. Etienne, Cofme confacra ce nouvel Ordre en l'honneur de ce Saint, & il lui en donna le nom. Afin que rien ne manquât au bien & à la gloire de cet établiffement, il dreffa des ftatuts, & il en follicita la confirmation en Cour de Rome. Pie IV (2). l'accorda de bonne grace par fa Bulle du 7. de Juillet 1562, & donna à l'Ordre de S. Etienne un très-grand nombre de privileges, & entr'autres : Que les Chevaliers mariés, même ceux qui auroient été mariés deux fois, pourroient poffeder des penfions fur les bénéfices, jufqu'à deux cens ducats, & les tranfporter à d'autres perfonnes eccléfiaftiques : Qu'ils pourroient difpofer par teftament de tous leurs biens meubles & immeubles, de quelque nature qu'ils fuffent, & de quelque manière qu'ils euffent été acquis,

(1) Mais comme on étoit alors dans des tems de troubles, où la minorité du Roi ne lui permettoit pas encore de gouverner par lui-même, ce Prélat hardi & entreprenant crut pouvoir profiter du crédit de fon frere, à l'abri duquel il s'imaginoit pouvoir tout ofer, pour menager les intérêts de fon ambition particuliere, l'unique mobile de toutes fes démarches, & malgré les oppofitions & les proteftations de nos Ambaffadeurs, il fouffrit que, par un artifice fi indigne, on donnât une atteinte irreparable à la gloire du nom François. Cofme Duc &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(2) Ce Pape s'appelloit Medicino & portoit néanmoins le nom de Medicis, quoique d'une famille bien différente de celle du Duc de Florence. Cofme voulut bien le reconnoître pour fon parent, & cette complaifance rendit le Pontife difpofé à lui faire plaifir.

CHARLES IX. 1562.

acquis, même en faveur des enfans naturels non légitimés, à la réserve d'un quart, qui apartiendroit à l'Ordre. Cosme prit pour lui & pour ses successeurs la Grande-Maitrise de cet Ordre, avec la liberté de pouvoir ajoûter ou retrancher aux statuts qu'il avoit faits, de les interpréter, changer, & abroger, comme il voudroit; liberté dont lui & ses enfans ont depuis usé.

Cosme pense à marier son fils avec une des filles de l'Empereur.

Le Duc de Florence qui poussoit toûjours ses vûës plus loin, & aspiroit à ce qu'il y avoit de plus élevé, pensa au mariage de François, son fils aîné, avec la plus jeune des filles de l'Empereur Ferdinand. Persuadé que la protection de Philippe & du Pape lui seroit d'un grand secours, il n'omit rien pour gagner entierement leurs bonnes graces. Il envoya d'abord cette même année son fils à Rome, où il fut reçu avec tous les honneurs qu'il pouvoit souhaiter. De-là il l'envoya en Espagne avec quatre galeres. Dom Garcie de Tolede, son oncle maternel, vint au devant de lui jusqu'à Perpignan, & le conduisit à petites journées à une maison de plaisance près de Ségovie, où étoit alors le Roi Philippe.

Cosme accablé de chagrins domestiques.

Pendant le voyage du fils, le pere essuya les revers de fortune les plus tristes; mais il sçut les cacher avec autant de prudence, qu'il usa de rigueur pour s'en venger. Tandis que le Duc & la Duchesse faisoient, avec toute leur maison, la visite des côtes de la Toscane, ils eurent le chagrin de perdre, de la manière du monde la plus tragique, deux de leurs enfans. Cosme avoit mené avec lui deux de ses fils: Jean, déja Cardinal, quoiqu'il n'eût que 16. ans, & Garcie son second fils.

Fin tragique de deux enfans de Cosme.

Ces deux freres, élevés dès l'enfance dans une haine mortelle l'un contre l'autre, s'étant écartés à la chasse, & s'étant éloignés de leurs gens, se battirent: l'un vint fondre sur l'autre; Garcie se saisit de Jean, & comme il étoit d'un naturel féroce, cruel, & capable des plus grands crimes, il le perça d'un coûteau de chasse qu'il avoit à son côté, & alla ensuite tranquillement rejoindre les chasseurs. La chasse étant finie, & Jean ne paroissant point sur la fin du jour, les domestiques parcoururent la forêt. Ils trouverent d'abord le cheval sans cavalier; ils suivirent le cheval, & apperçurent le corps du jeune Prince étendu entre des buissons. La nouvelle en ayant été portée à Cosme, qui étoit à Grosseto, par des personnes de confiance, il se douta de ce qui étoit arrivé; & quoiqu'il fût accablé de douleur, il eut assez de présence d'esprit, pour ordonner qu'on tînt la chose très-secrete, qu'on apportât le corps dans la ville pendant la nuit, & qu'on le mît dans la chambre la plus proche de son apartement. En même tems il fit courir le bruit que son fils, en chassant, avoit été pris d'une fiévre très-violente, avec de très-grandes douleurs, & qu'on avoit eu bien de la peine à le transporter du lieu où le mal l'avoit pris. Alors ayant fait sortir tout le monde, il fit venir Garcie dans la chambre où étoit le corps de son frere, & il l'interrogea sur ce qui étoit arrivé. Garcie répondit avec une effronterie surprenante, & nia constamment le fait. Cosme le fit approcher du cadavre, & le découvrit. Le sang ayant bouillonné aux approches du meurtrier. „ Voilà, lui dit-il, le sang de ton frere, qui crie „ vengeance contre toi, & qui l'attend de la justice de Dieu & de la

„ mien-

„ mienne. Que je suis malheureux d'avoir engendré de pareils enfans ! „ plus malheureux encore de leur survivre ! L'un m'est enlevé par un dé- „ testable fratricide ; & je suis forcé par les loix de la justice de livrer „ l'autre à la mort, si je ne veux passer dans l'esprit des peuples pour un „ impie & pour un juge sans équité. C'est un crime à un pere de tuer „ son fils : mais j'en commets un plus grand, si je laisse vivre un en- „ fant dénaturé, qui par le meurtre de son frere semble avoir voulu „ se frayer le chemin au parricide & au massacre de toute sa fa- „ mille.

Garcie avoüa enfin le fait ; mais il assûra que Jean avoit commencé la querelle, & qu'il n'avoit pû garantir sa vie qu'en l'ôtant à son frere. Cosme, qui connoissoit l'humeur douce & tranquille de Jean, prit au côté de Garcie le coûteau de chasse dont il avoit percé son frere, & le tenant à la main : „ J'ai résolu, dit-il, de faire périr aujourd'hui un monstre do- „ mestique, qui pourroit causer de plus grands ravages, & d'expier la „ mort d'un fils très-doux, par le sang d'un fils inhumain. J'aime mieux „ passer dans la posterité pour un pere barbare & sans pitié, que pour un „ Prince sans prudence & sans justice. Pour toi, qui vas perdre une vie „ dont tu t'ès rendu indigne, tu dois te consoler en la remettant entre les „ mains du pere qui te l'a donnée. „ Après ces paroles, Cosme pria Dieu de vouloir bien approuver son action, & d'accorder à un fils criminel le pardon que le plus malheureux de tous les peres demandoit pour lui. Aussi-tôt il enfonça dans le sein de Garcie le même coûteau que celui-ci avoit plongé dans celui de son frere, & les joignit ainsi l'un & l'autre.

Cosme fait mourir un de ses enfans de sa propre main.

C'est ainsi que Cosme, qui jusqu'à ce moment avoit été le plus heureux des Princes, perdit dans un même jour deux de ses enfans ; l'un par un horrible fratricide, & l'autre par une sévérité, peut-être sage & prudente, mais toûjours affreuse. De peur qu'un évenement si tragique n'ébranlât les fondemens d'une souveraineté qui venoit d'être établie, ce pere infortuné tâcha, en Prince habile & judicieux, d'ensevelir dans le silence une histoire, qui n'étoit connuë que d'un très-petit nombre de personnes de confiance. Il tint d'abord secrete la mort de ses deux enfans : ensuite il fit publier, qu'une maladie contagieuse les avoit emportés l'un après l'autre. L'intempérie de l'air, qui causa des maladies épidémiques, dont un grand nombre de gens moururent pendant cet été, ne contribua pas peu à faire croire le bruit que Cosme fit courir sur la mort de ses deux fils. On fit ensuite dans la ville de Florence des obseques magnifiques à l'un & à l'autre ; & pour mieux cacher ce que l'on vouloit étouffer, on prononça l'oraison funèbre de Garcie, & on le combla de louanges.

Il tache d'ensevelir dans le silence une histoire si affreuse.

Peu de tems après, Eléonore de Tolede, femme de Cosme & mere de tant d'enfans, mourut, soit d'une foiblesse d'estomac, dont elle étoit incommodée depuis long-tems, soit du chagrin que lui causa la perte qu'elle venoit de faire. Cosme, qui dans l'espace de peu de jours vit périr ses deux fils & sa femme, ne fut soutenu dans tous ses malheurs que par son courage & sa constance. Tant de pertes ne furent point capables de l'abattre ; les

Grande constance de ce Prince.

CHARLES IX. 1562.

les grandes affaires lui tinrent lieu de consolation, & il s'appliqua uniquement à faire réüssir le mariage de son fils aîné, mariage dont il se flattoit, & qu'il regardoit comme un excellent moyen d'affermir sa puissance.

Dispute sur la préséance entre son fils & le fils du Duc de Parme.

Mais il arriva que ce fils étant à la cour de Philippe, Alexandre de Farnese, fils d'Octavio Duc de Parme, & de Marguerite sœur du Roi d'Espagne, lui disputa la préséance dans les assemblées publiques. Le Duc de Florence en fut d'autant plus piqué, que son fils & Farnese avoient parû jusqu'alors bons amis; que le Prince de Parme avoit toûjours cedé le pas au Prince de Florence, & qu'il sembloit que cette dispute, excitée au sçû & peut-être à la sollicitation de Philippe, étoit une marque de sa mauvaise volonté pour le fils, & par contre-coup pour le pere. Les soupçons de Cosme n'étoient pas sans fondement; puisque Farnese, qui suivoit les conseils & les impressions de Julien Ardinghelli, Chevalier de Malte, ne donnoit point d'autre raison de la contestation qu'il avoit fait naître, que sa qualité de fils de Marguerite (1) sœur de Philippe, qu'il prétendoit être plus que suffisante pour lui faire accorder la préséance sur le fils de Cosme. Il n'avoit garde d'en alléguer d'autre: car si on avoit eu égard à la dignité des deux Duchés, Farnese, le dernier des Ducs d'Italie, auroit été regardé comme très-inférieur au Duc de Florence.

Cosme dissimule son ressentiment.

Cosme regarda cette mauvaise querelle, ou comme une injure, ou comme une espece de disgrace. Cependant il jugea, avec sa prudence ordinaire, qu'il devoit dissimuler son ressentiment. Il manda donc à son fils de se soûmettre patiemment à tout ce que le Roi d'Espagne ordonneroit sur cette contestation; de penser qu'il ne l'avoit envoyé à la Cour de Philippe que pour gagner ses bonnes graces; de prendre bien garde de les perdre, ni pour cette affaire, ni pour quelqu'autre que ce pût être; de ne donner au Roi aucun sujet de se plaindre de lui, tandis qu'il seroit dans ses Etats; & quand il seroit obligé de revenir, de n'en sortir qu'avec son agrément.

La même question agitée en Italie & en France entre Cosme, & le Duc de Ferrare.

La même question sur la préséance fut agitée en Italie & en France entre Cosme & Alfonse de Ferrare son gendre, & on publia des mémoires de part & d'autre. La maison d'Est alléguoit son antiquité & la dignité de ses Etats: en effet elle est la plus ancienne de toutes les maisons des Princes d'Italie. Cosme opposoit à ces titres, qu'il représentoit la République de Florence, qui avoit toûjours eu le pas au dessus des Ducs de Ferrare; que quoique Borse, ou Borso eût été créé premier Duc de Ferrare par Paul II. depuis ce tems-là les Papes avoient plusieurs fois ôté à la maison d'Est le Duché de Ferrare, & principalement lorsque Charles-Quint avoit investi Cosme du Duché de Florence; qu'ainsi la préséance sur le Duc de Ferrare lui étoit dûë, & par la prééminence de la Principauté, & par l'étenduë des Etats, & par l'antiquité du titre; puisque lui, Duc de Florence, & Alexandre avant lui, en avoient été honorés dans le tems qu'Alfonse, grand-pere d'Alfonse II, en étoit privé.

Ces

(1) Sœur naturelle: le titre étoit assez foible.

Ces raisons, ou spécieuses ou solides, appuyées en France de la faveur & du crédit de la Reine Catherine, sa parente, l'emporterent, & firent adjuger la préséance à Cosme. Après avoir fait alliance avec la maison d'Autriche, ce Duc obtint sans peine la même grace de Philippe; dans la suite des tems elle lui fut accordée à Rome; & enfin François, fils de Cosme, après la mort de son pere, se vit donner aussi par le Sénat de Venise la préséance sur le Duc de Ferrare, comme nous le verrons en son lieu.

CHARLES IX. 1562. Et terminée en faveur de Cosme.

Outre les sujets de chagrin que nous avons dit que Cosme eut vers ce tems-là, il en eut encore un autre, lorsqu'il vit le Roi de France prendre le parti de Nicolas Orsino de Pitigliano contre Jean-François, & par conséquent contre lui-même, puisqu'il avoit enlevé Pitigliano à Nicolas. Le Roi avoit envoyé, pour solliciter cette affaire auprès du Roi d'Espagne, Jean B. Alamanni Evêque de Mâcon; mais Philippe ne faisant pas grand cas des recommendations d'un Roi mineur, dit que l'affaire étant du ressort de l'Empire, il faloit en renvoyer la connoissance à l'Empereur & au Conseil Aulique; où, après un grand nombre de délais & de chicanes, Nicolas fut frustré des espérances que la recommandation du Roi & la justice de sa cause lui avoient fait concevoir.

Autre sujet de chagrin pour Cosme.

Cependant le tems de la Diéte de l'Empire approchoit. L'Empereur, Maximilien Roi de Bohême son fils, les Electeurs, les Princes, & les Etats de l'Empire, se rendirent en grand nombre à Francfort sur le Mein, pour y proceder à l'élection d'un Roi des Romains. L'Empereur, assûré des suffrages des Electeurs, demandoit qu'on conservât cette dignité dans sa maison, & qu'on en revêtît son fils. Cette élection se fit avec grande pompe, à peu près de cette manière.

Maximilien est élû Roi des Romains à Francfort. Détail de cette cérémonie.

Le 24. de Novembre les Electeurs étant entrés avec Maximilien à six heures du matin dans la salle appellée Romerie (1), y demeurerent jusqu'à neuf. De-là, tous revêtus d'une longue robe d'écarlate, & le Roi de Bohême ayant une couronne sur la tête, ils marcherent à cheval vers l'église de S. Barthelemy en cet ordre: les Electeurs de Mayence & de Tréves, le Roi de Bohême & l'Electeur de Cologne, les Electeurs Palatin, de Saxe, & de Brandebourg. Chacun étoit précedé d'un homme à cheval, portant une épée nuë à la main. Etant arrivés dans le chœur de l'église, qui étoit ornée de tapisseries & d'étoffes d'or, chacun y prit sa place. L'Evêque de Wirtzbourg, revêtu de ses habits pontificaux, entonna l'hymne du S. Esprit, qui fut chanté par la musique de l'Empereur & du Roi de Bohême. Les Electeurs étoient à genoux, & prioient Dieu pour l'heureux succès de leurs delibérations. Ensuite l'Evêque, suivant les reglemens de la Bulle d'or, commença la Messe, pendant laquelle les trois Electeurs Protestans, Palatin, de Saxe, & de Brandebourg, sortirent du chœur & se retirerent dans un apartement voisin, suivis de Guillaume Landgrave de Hesse le jeune, de George frere de l'Electeur Palatin, de François de Saxe-Lauenbourg, du Duc de Meklenbourg, du Prince d'Anhalt, & de plusieurs autres, tous accompagnés de leurs Conseillers ou

(1) Ou Romaine. D. f. o. d.

CHARLES IX. 1562.

ou Ministres. La Messe étant finie, ils revinrent prendre leurs places; & on répéta l'hymne du S. Esprit. Après qui fut achevé, les Electeurs s'avancerent vers le maître autel, & ayant les mains sur les SS. Evangiles, ils jurerent & promirent d'élire Roi des Romains celui qu'ils croiroient en leur conscience en être digne, c'est-à-dire utile à la République Chrétienne; protestant qu'il n'y avoit eu ni pacte, ni présens, ni recompenses, ni promesses. On chanta encore l'hymne pour la troisième fois; après quoi les Electeurs s'assemblerent dans le lieu destiné depuis très-long-tems à cette élection, qui est une petite salle peu magnifique, appellée le Conclave. Après y avoir été enfermés une demie heure, on fit venir le Chancelier de Mayence, avec quelques Secretaires, pour recevoir les suffrages des Electeurs : on fit aussi entrer deux des Conseillers de chaque Electeur, pour entendre, en qualité de témoins, les suffrages qui doivent être donnés à voix haute & intelligible.

Après qu'ils furent entrés, les Electeurs demanderent à celui de Mayence, qui il vouloit élire pour être Roi des Romains? L'Electeur de Mayence demanda ensuite la même chose à chacun de ses Collegues, & tous unanimement élûrent & nommerent Maximilien, pour être Roi des Romains. Aussi-tôt après on fit venir Guillaume de Hesse, George Palatin, François de Saxe-Lauenbourg, le Duc de Meklenbourg, & le Prince d'Anhalt, qui étoient restés dans le chœur, & on les députa vers l'Empereur, pour lui apprendre que les Electeurs avoient tous d'une voix nommé son fils, Roi des Romains, & pour prier Sa Majesté Impériale de vouloir bien venir à l'église de S. Barthelemy, & être présente à son élection. Pendant ce tems-là on dressa l'acte d'élection & de nomination, & on inséra dans les regîtres tous les suffrages, avec la signature de chacun des Electeurs.

Ferdinand arriva sur le midi. Les Electeurs, qui étoient dans le chœur, allerent au devant de lui jusqu'au milieu de l'église. L'Empereur, accompagné des Princes de Baviere, de Cléves, de Wirtemberg, d'Orange, & de plusieurs autres, salua les Electeurs, les appella tous chacun en particulier, & s'en alla avec eux dans la sacristie. L'Empereur y fut revêtu d'habits de cérémonie; on lui mit la couronne Impériale sur la tête, & il vint ensuite dans la salle de l'élection. Là l'Electeur de Mayence, parlant pour lui & pour ses Collegues, exposa à l'Empereur comment le Roi de Bohême, son cher fils, avoit été unanimement élû & proclamé Roi des Romains. Puis ils prierent très-humblement S. M. I. de vouloir bien approuver & ratifier cette Election, & de trouver bon qu'on reconnût à l'avenir Maximilien pour Roi des Romains, & pour la première personne de l'Empire après l'Empereur. Ferdinand remercia les Electeurs d'être si bien entrés dans les sentimens de la République, & d'avoir eu, dans l'important ministere qu'elle leur avoit confié, tant d'égards pour lui & pour sa maison. L'Empereur & les Electeurs allerent ensemble de la sacristie dans le chœur, où Ferdinand se plaça à la droite. Les Electeurs prirent le Roi nouvellement élû, & suivant un ancien usage, le mirent sur l'autel, tandis que la musique chantoit l'hymne de S. Ambroise & de S. Augus-

gustin (1). L'hymne fut suivi d'un concert d'orgues, de trompettes, de hautbois, de timbales, & d'autres instrumens. Enfin le son des cloches, & le bruit du canon & de la mousqueterie, annoncerent au loin la joye que causoit cette élection. Après cela le nouveau Roi fut conduit du chœur à une espece de théâtre fort élevé, couvert de riches tapis, où il s'assit sur un trône. L'Electeur de Mayence fit la lecture de l'acte de l'élection, & on termina la cérémonie par un discours prononcé à la loüange du Roi des Romains. Ensuite Ferdinand fut reconduit en cérémonie & avec un pompeux cortege à son palais. Le Sénat de Francfort avoit fait couvrir de planches tout le pavé du chemin, parce qu'il étoit extrêmement sale. Les Seigneurs de la Cour, les Conseillers & Ministres, & les Comtes en grand nombre, commencerent la marche. Suivoient les timbales & les trompettes des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, du Roi des Romains & de l'Empereur, qui sonnoient tour à tour. Après eux marchoient les Ducs & les Princes de l'Empire, puis quatre hérauts d'armes, qui se faisoient distinguer par leurs hoquetons, parsemés d'aigles de l'Empire & de trophées. On voyoit après l'Electeur de Tréves seul; suivoit l'Electeur Palatin, portant le globe d'or, qui représente toute la terre; & à côté sur la même ligne l'Electeur de Brandebourg, portant le sceptre Royal; ils étoient suivis de l'Electeur de Saxe, portant l'épée nuë devant l'Empereur. Ce Monarque, revêtu d'un manteau tout éclatant d'or, couronné de son diadême Impérial, marchoit sous un dais d'étoffe d'or, qui étoit porté par quatre Sénateurs. A quelque petite distance, & presqu'à côté de l'Empereur, marchoit le nouveau Roi, avec tous les ornemens de la Royauté, suivi des Electeurs de Mayence & de Cologne. La marche étoit fermée par un grand nombre d'Officiers, la pique à la main, suivis de leurs compagnies, & de toute la suite. Les bourgeois sous les armes étoient à droite & à gauche du chemin, pour en écarter la foule & empêcher l'embarras & le désordre. Après avoir remis l'Empereur dans son palais, le Roi des Romains & les autres Princes se retirerent chacun dans le leur. Il restoit encore une cérémonie à faire, c'étoit le couronnement du nouveau Roi. Voici de quelle maniére cette cérémonie se faisoit anciennement.

Le Roi des Romains ayant été élû à Francfort, on le menoit sur un trône de pierre, qui étoit à découvert dans un lieu agréable, planté de noyers, proche d'une très-petite ville sur le bord du Rhin, au-dessus de Coblentz, où le Mein se décharge dans ce fleuve (2). C'est sur ce trône que le Roi confirmoit les privileges, honneurs, prérogatives, libertés, exemptions, & tout ce qui concerne la dignité des Electeurs. On le menoit ensuite à Aix-la-Chapelle, pour y recevoir la couronne de fer, comme il est marqué dans la Bulle d'or.

Son couronnement dans la même ville.

Mais à cause de la rigueur de l'hyver, & pour épargner les fraix, l'Empereur, les Electeurs, & la ville d'Aix, voulurent bien que le couronnement

(1) Le *Te Deum laudamus, &c.*

(2) *Ad Retisimi oppidulum.* On ne connoît point cette petite ville ou bourgade, à moins que ce ne soit Ruselheim.

ment de Maximilien, nouveau Roi des Romains, se fit sans délai à Francfort, le dernier de Novembre. C'est pourquoi au jour marqué, les trois Archévêques-Electeurs, & les Evêques de Wirtzbourg & de Spire vinrent à l'église de S. Barthelemy, se revêtirent dans la sacristie de leurs habits pontificaux, & attendirent les Electeurs Palatin, de Saxe, & de Brandebourg, qui étoient allés avec le Roi des Romains au palais de l'Empereur. Ils en partirent à sept heures, pour venir à l'église par le même chemin, & dans le même ordre, dont nous avons parlé; les Electeurs en habit électoral, l'Empereur en habit archiducal, le nouveau Roi en manteau Royal. Ils furent reçus par les Archévêques à l'entrée du chœur. Un Chanoine de l'église portoit une croix d'argent devant l'Archévêque de Mayence, qui devoit faire la cérémonie, un autre portoit la crosse, & un troisième, qui étoit un Gentilhomme, portoit un bâton d'argent, auquel étoient attachés les sceaux de l'Empire.

L'Empereur assis sur un trône très-élevé, au côté droit du chœur, invita les Electeurs laïcs à prendre les places qui leur étoient destinées au dessous de lui; on plaça vis-à-vis quelques autres Princes, comme le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, George & Wolfgang Palatins, les Ducs de Baviere, de Cléves, & de Meklenbourg. Le Duc de Wirtemberg, les deux jeunes Palatins, les Landgraves, les Princes de Lauenbourg, d'Anhalt, d'Orange, d'Arschot, & de Lorraine, occuperent les bancs qui étoient entre deux. Le Légat du Pape étoit sur le même rang que les Electeurs, mais sur un siége à part & plus élevé. Le reste de la Noblesse se plaça au hazard & sans distinction.

Le Roi se prosterna à l'entrée du chœur, devant la Croix, tandis que l'Archévêque de Mayence faisoit des prieres pour lui. Les Archévêques de Tréves & de Cologne l'aiderent à se rélever, & le conduisirent à un trône doré, qu'on avoit dressé vis-à-vis l'autel. Il s'y assit, ayant à sa droite l'Archévêque de Tréves & l'Evêque de Wirtzbourg, & à sa gauche l'Archévêque de Cologne & l'Evêque de Spire, assis sur les siéges qu'on leur avoit préparés.

Dès que l'Archévêque de Mayence eut commencé la Messe, l'Electeur Palatin, & ceux de Saxe & de Brandebourg se retirerent dans une salle près de l'église. Après la Messe, le Roi, accompagné des Electeurs de Treves & de Cologne, s'approcha de l'autel. Là, l'Electeur de Mayence, tenant sa crosse à la main, lui demanda en Latin, s'il vouloit perséverer dans la foi Catholique, défendre l'Eglise, gouverner suivant les loix de l'équité, soutenir & augmenter l'Empire, rendre la justice à tous, & s'acquitter de ce qu'il devoit à l'Evêque de Rome ? Le Roi, après avoir répondu qu'il le vouloit ainsi, retourna s'asseoir sur son trône. L'Archévêque se tournant ensuite vers les Princes, leur demanda de même, s'ils vouloient, suivant le précepte de l'Apôtre, être fidèles au Roi présent, & lui rendre l'obéïssance qui lui étoit dûë, & confirmer sa Royauté? Lorsqu'ils l'eurent promis, le Roi revint à l'autel, & l'Archévêque de Mayence lui fit les onctions ordinaires à la poitrine, & aux jointures des bras & des mains. Après les prieres préscrites, les Archévêques de Tréves & de Cologne, & l'E-

l'Electeur Palatin, qui sortit pour cela de la salle où il étoit, menerent le Roi à la sacristie, pour essuyer les parties de son corps qui avoient été ointes.

Là ils lui ôterent le manteau Royal, & ils le revêtirent comme un Diacre, des ornemens Impériaux de S. Charles (1), qui avoient été envoyés à Francfort par le Sénat de Nuremberg, à qui ils sont confiés, & qui a seul depuis long-tems le droit de les garder. Ils le ramenerent ainsi habillé à l'autel, où il reçut des mains de l'Archévêque de Mayence, une épée nuë. Il la tint à la main pendant les prieres; il la remit ensuite dans le fourreau; & aussi-tôt l'Electeur de Saxe la lui attacha au côté. L'Archévêque donna ensuite au Roi un anneau, qu'il mit à son doigt, pour signifier la foi Catholique, le magnifique & très-riche manteau de S. Charles, le sceptre & le globe, & enfin les trois Archévêques lui mirent ensemble le Diadême sur la tête.

Après cette cérémonie le Roi des Romains jura encore une fois, entre les mains de l'Archévêque de Mayence : Qu'il rempliroit tous les devoirs d'un bon Roi : Qu'il maintiendroit l'Empire; & qu'il en observeroit & feroit inviolablement observer toutes les loix, comme il convient à un Prince Chrétien. De-là le Roi, accompagné des Archévêques, monta sur une espece de théâtre, orné des plus belles tapisseries, & d'un marche-pied magnifique; & il prit possession de l'Empire Romain, en s'asseyant sur le siége de pierre de S. Charles.

L'Archévêque de Mayence le complimenta ensuite en langue Allemande: il souhaita au nouveau Roi une ferme santé, une longue vie, un heureux regne, & lui recommanda très-instamment ses Collegues & lui, tous les Princes & tous les Etats de l'Empire. La cérémonie se termina par un *Te Deum*, qui fut chanté alternativement par les orgues & par la musique. Après cela le Roi honora plusieurs des Princes & de la haute Noblesse de l'Ordre de Chevalerie qu'il leur conféra, en les frappant légerement sur l'épaule avec l'épée nuë de S. Charles. Enfin deux Chanoines d'Aix la Chapelle, s'approcherent du nouveau Roi, lui souhaiterent mille prosperités, & suivant une ancienne coûtume, le reçurent Chanoine.

Les cérémonies de l'église étant finies, on marcha avec la même pompe au lieu où l'on avoit préparé un repas des plus somptueux, pour l'Empereur, pour le Roi des Romains, & pour les autres Princes de l'Empire. Trois Officiers des Gardes, qui marchoient derriere le Roi, jettoient dans les ruës des médailles d'or & d'argent, sur lesquelles on avoit gravé le sacre & le couronnement de Maximilien.

Festin Imperial.

Dès qu'on y fût arrivé, l'Empereur & le Roi des Romains se mirent à une table, élevée de sept dégrés au-dessus de toutes les autres; tandis que les Electeurs étoient allés se disposer à faire les fonctions de leurs charges, con-

(1) C'est Charlemagne Roi de France & premier Empereur d'Allemagne, réveré comme saint en plusieurs endroits, tandis qu'en d'autres on continuë toujours de célébrer son anniversaire, & de prier Dieu pour le repos de son ame. Dans cette cérémonie il est par honneur traité de saint.

conformément à un article de la Bulle d'or. L'Electeur de Brandebourg, qui faisoit la charge de Grand-Echanson, monta sur un beau cheval préparé pour cette cérémonie, alla promptement à une table qui étoit au milieu de la place, y prit un bassin d'or & une serviette, revint au lieu du festin, & donna à laver à l'Empereur & au Roi des Romains; après quoi le bassin, la serviette, & le cheval, furent donnés au Comte de Zollern, suivant son ancien droit. L'Electeur de Saxe, faisant les fonctions de Porte-épée ou Grand-Maréchal de l'Empire, monta aussi à cheval, vint à toute bride à un tas d'avoine qui étoit proche; il en remplit un boisseau d'argent, &, par le même droit, le boisseau & le cheval furent pour Féderic de Pappenheim, Lieutenant du Comte de Zollern, & l'avoine abandonnée au peuple. L'Electeur Palatin, représentant le Grand-Maître d'Hôtel, vint à cheval à la cuisine, qui étoit proche le couvent des Cordeliers, il y prit des plats, revint en diligence à la salle du festin, descendit de cheval, servit les plats sur la table de l'Empereur, l'Electeur de Saxe portant devant lui un grand bâton; & le cheval du Palatin, aussi-bien que les plats d'argent, furent donnés, par un droit particulier, à Jaques Seldnek, Chef de cuisine de l'Empire.

Ensuite les Archévêques-Electeurs bénirent la table; celui de Tréves commençoit les prieres, & les autres lui répondoient. Après la bénédiction, l'Archévêque de Mayence, accompagné de ceux de Tréves & de Cologne, apporta au Roi les papiers & les sceaux de l'Empire, qui pendoient à un long bâton d'argent, & pesoient environ douze livres. Le Roi les mit au col de l'Archévêque de Mayence, & lui promit: Qu'il auroit tous les égards possibles pour les Archi-Chanceliers (c'est le titre qu'on donne aux Electeurs Ecclésiastiques) pour les autres Electeurs, & pour les Princes, & tous les Etats de l'Empire: Que non seulement il maintiendroit, mais que dans toutes les occasions qui se présenteroient, il étendroit leurs droits, honneurs, privileges & prérogatives.

Après toutes ces cérémonies, les Electeurs se mirent chacun à leur table; car il y en avoit autant que d'Electeurs: elles étoient toutes dans une salle, ornée des tapisseries les plus riches, & des étoffes les plus précieuses. Ces tables étoient à côté de celles de l'Empereur & du Roi des Romains, à droite & à gauche. L'Archévêque de Mayence se mit à la première, du côté droit, l'Electeur Palatin à la seconde; la première à gauche, fut occupée, par l'Archévêque de Cologne, la seconde par l'Electeur de Saxe, & la troisième par celui de Brandebourg. Suivant la loi Caroline; ou Bulle d'or, il y avoit une table dressée vis-à-vis l'Empereur & le Roi des Romains, qui fut occupée par l'Archévêque de Tréves.

Il y avoit encore dans la même salle deux autres tables destinées pour les Princes, pour la Noblesse, pour tous les Ordres de l'Empire. Chaque table avoit son buffet, richement garni de vaisselle d'or & d'argent. Il y eut à toutes six services. Pour donner des marques publiques de joye, & afin que le peuple y prît part, pendant tout le repas un aigle à deux têtes, placé sur une colomne dans la place, jettoit du vin blanc par un bec, & par l'autre du vin rouge. Suivant l'ancien usage, on avoit fait rôtir à une broche

che de bois, dans la place, un bœuf farci de plusieurs autres animaux. On en coupa un morceau pour la table du Roi, & le reste fut abandonné au peuple, qui l'attendoit avec impatience. Après le repas, on rendit graces à Dieu : on conduisit l'Empereur & le Roi des Romains dans leur palais, dans le même ordre & avec les mêmes cérémonies que nous avons rapportées, & chacun se retira chez soi.

Tréve concluë entre l'Empereur Ferdinand & Soliman.

Ibrahim Stroschen, Polonois d'origine, Ambassadeur de Soliman, vit toutes ces cérémonies. Le Grand-Seigneur l'avoit envoyé avec Auger de Ghislin Seigneur de Busbecq, pour conclure une tréve de huit années. On avoit essuyé à Constantinople un grand nombre de difficultés sur les articles de ce traité; mais enfin Busbecq obtint qu'on rendroit les prisonniers Espagnols; ce que François Salviati avoit inutilement demandé au nom du Roi, comme nous l'avons dit en parlant de la malheureuse expédition de l'Isle de Gelves. La défection de quelques Seigneurs de Hongrie, qui avoient abandonné Jean-Sigismond Prince de Transylvanie, tributaire des Turcs, & les courses des Heiducs (1) & de la garnison de Zighet, avoient apporté quelque retardement à la conclusion de la paix : elle fut enfin concluë par l'entremise de Hali; & Ibrahim fut envoyé avec Busbecq, pour en apporter les conditions à Ferdinand, & lui faire ratifier le traité.

Ambassade de Soliman à l'Empereur.

Busbecq étant parti de Constantinople sur la fin d'Août, arriva à Vienne à la mi-Octobre ou à-peu-près, & fit part à l'Empereur de son arrivée. Ferdinand voulut d'abord que l'Ambassadeur Turc, avec sa suite, restât à Vienne jusqu'à son retour, croyant qu'il ne convenoit pas que des ennemis si declarés penétrassent jusques dans le fond de l'Allemagne, en faisant le long trajet qui est depuis Vienne jusqu'à Francfort. Mais Ibrahim demanda avec instance à y venir, & un plus long délai pouvoit devenir suspect aux Turcs pour plusieurs raisons. Busbecq récrivit à l'Empereur: Qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'on pouvoit en toute sûreté faire voir à Ibrahim & à toute sa suite la plus florissante partie de l'Allemagne: Qu'il étoit même à souhaiter qu'on lui montrât les forces & la vaste étenduë de l'Empire; & qu'il fût témoin oculaire du consentement unanime de tous les Princes & Seigneurs Allemans, pour faire succeder à Ferdinand, Maximilien son fils.

L'Ambassadeur Turc vient trouver L'Empereur à Francfort.

L'Empereur ordonna donc qu'on amenât Ibrahim à Francfort, & qu'on le fit passer par Prague, par Bamberg, & par Wirtzbourg. Il arriva la veille de l'élection, & quatre jours après, il eut audience de l'Empereur. Ibrahim le complimenta éloquemment en langue Esclavonne; il lui souhaita de la part de Soliman une bonne santé, & un long & heureux empire; il lui offrit l'amitié du Sultan; & il le pria, que comme son maître avoit rendu en sa consideration les prisonniers faits par les Turcs, il voulût bien de même donner la liberté aux Turcs qui avoient été pris, & faire avec le Sultan une tréve inviolable de huit années. Il présenta ensuite

(1) Nous avons marqué ci-devant ce que c'est que les Heiducs, qui sont des voleurs publics.

CHARLES IX. 1562.

suite à Ferdinand la lettre de Soliman, & le pria de vouloir bien lui faire réponse, & d'accepter les présens qu'il lui envoyoit. Ils consistoient en deux coupes de cristal de roche, d'un travail admirable, enrichies de pierres précieuses, quatre chameaux, & un cheval Turc très-beau, mais que le voyage avoit fort maigri, dont les harnois & les caparaçons étoient garnis d'or & de pierreries.

Lettre de Soliman à l'Empereur.

Soliman écrivoit à l'Empereur, qu'il lui envoyoit Ibrahim avec Busbecq, pour faire avec lui une trêve de huit ans, pendant laquelle on lui payeroit chaque année un tribut de 30000. écus d'or, monnoye de Hongrie. Il ajoûtoit d'autres articles sur les limites des deux Empires, que ni l'un ni l'autre ne pourroient enfraindre, sans encourir les peines portées dans le traité. Les conditions furent acceptées, & les ratifications échangées. Ibrahim eut son audience de congé, & reçut de l'Empereur de très-riches présens.

Les Princes Protestans exposent les raisons qui les empêchent de venir au Concile.

Les Electeurs, les Princes, & les autres membres de l'Empire, attachés à la Confession d'Augsbourg profiterent de la Diéte de Francfort, pour mettre par écrit ce qu'ils avoient résolu dans l'Assemblée de Naumbourg. Ils exposerent, comme ils l'avoient promis, les raisons qui les empêchoient de venir au Concile impie (c'étoit leur expression) que Pie IV. avoit indiqué à Trente, & pour lesquelles ils avoient appellé dans les Diétes de l'Empire, & dans les autres Assemblées, comme ils appelloient encore, à un Concile général, pieux, libre & légitime, qui seroit tenu en Allemagne.

La Diéte étant finie, l'Empereur sortit de Francfort à la fin de Décembre avec le nouveau Roi des Romains. Maximilien avec sa maison prit le chemin de Vienne par le Palatinat & le Duché de Wirtemberg. Ferdinand prit sa route par les villes du Rhin, Worms, Spire, Weissenbourg, Strasbourg, Schlestadt, & Bâle, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à la Majesté Impériale, & il arriva à Fribourg dans le Brisgau. Après y avoir tenu les assemblées qu'il avoit convoquées pour ses sujets d'Alsace, il passa par le territoire de Constance, & arriva enfin le mois de Février suivant à Inspruk, où il séjourna quelque tems, espérant qu'étant près de la ville de Trente, le Concile seroit plus promptement terminé.

Guerre dans le Nord, causée par Eric Roi de Suede.

Cette année vit commencer en Livonie la guerre sanglante qui dura quelque tems entre la Suede, le Danemarc, & la ville de Lubec. En voici l'origine. Le Gouverneur de Revel, pour Eric Roi de Suede, prit par composition Pernau, ville maritime, dont le port est très-commode; & que le Grand-Maître de l'Ordre de Livonie, alors Duc de Courlande, avoit cedée au Roi de Pologne. Ensuite il attaqua & prit par famine Wittenstein, la plus forte place de la Province de Jerven (1): dès l'année précedente il s'étoit emparé de Pades, qu'on avoit donné au Duc de Holstein. C'est par ces entreprises que le Roi de Suede irrita deux puissans Princes, Sigismond Roi de Pologne, & Fréderic Roi de Danemarc.

Dans

(1) Ou *Jervin & Jervenland. Edit. Anglois.*

Dans le même tems Christophle Duc de Meklenbourg que nous avons vû l'année précedente aller en Allemagne, pour implorer le secours de l'Empereur, sentant qu'il n'avoit rien à espérer de l'Empire, songea à traiter avec le Roi de Suede, qui avoit déja pris Revel & les autres places dont nous avons parlé. Dans cette vûë, il vint à Stokholm & se fiança avec la plus jeune des sœurs d'Eric, qu'il épousa quatorze ans après. Ce traité fait, il parut qu'il vouloit, avec le secours d'Eric, s'emparer du diocese de Riga, dans lequel il devoit succeder à Guillaume de Brandebourg.

Le Duc de Meklenbourg veut s'emparer du diocese de Riga.

Pour exécuter ce projet, Christophle passa sur la fin de l'année de Stokholm en Livonie, où ayant trouvé Guillaume retenu au lit par la maladie dont il mourut peu après, il ne l'alla pas voir. Après la mort de l'Archévêque, Christophle, soutenu de quelques compagnies de Cavalerie & d'Infanterie Suedoise, prit le gouvernement du diocese. Mais il ne tarda pas à être puni de sa temérité. Gothard Duc de Courlande & Ernest Weigern, Lieutenans de Sigismond, le prirent dans la citadelle de Dalem, & l'envoyerent en Pologne, où il fut cinq ans entiers en prison.

Il est pris & mis en prison.

Sur ces entrefaites, les habitans de Lubec envoyerent à Eric des députés, tant pour eux que pour les autres villes maritimes, pour le prier de vouloir bien confirmer les privileges & exemptions qui leur avoient été accordées par les Rois de Suede ses prédecesseurs. Mais ce Prince, qui se faisoit une espece de plaisir de se rendre odieux à tout le monde, qui regardoit comme un gain la perte que faisoient les autres, & qui trouvoit des avantages dans la guerre, leur envoya un projet de concession ou de confirmation, avec ces dures conditions: Que le Roi de Suede auroit dans Lubec, & dans chacune des autres villes, un palais en propre: Qu'il auroit droit d'y lever des troupes pour faire la guerre à qui il voudroit indistinctement: Que ces villes seroient obligées de lui prêter de l'argent toutes les fois & en telle quantité qu'il souhaiteroit: Qu'elles apporteroient dans son Royaume, en quel tems que ce pût être, toutes les choses nécessaires pour la guerre: Que les marchands Suedois auroient dans toutes ces villes la même liberté de commerce qu'elles avoient dans la Suede: (sans avoir égard que ces villes n'avoient acquis cette liberté qu'à leurs dépens & au prix du sang qu'elles avoient répandu au service des Rois de Suede:) enfin qu'elles n'iroient plus à Nerva commercer avec les Moscovites.

Les habitans de Lubec prient Eric de confirmer leurs privileges.

Conditions dures qu'il leur propose.

Les habitans de Lubec eurent beau représenter, qu'ils ne pouvoient accepter ces conditions insupportables & jusqu'alors inoüies; ils rappellerent envain la mémoire des nombreux & importans services qu'ils avoient rendus à Gustave: Eric ne laissa pas de faire prendre tous leurs vaisseaux qui revenoient de Nerva, de les faire conduire à Revel, ou à Stokholm, & d'en faire confisquer les marchandises à son profit.

Hostilités d'Eric contre eux.

La ville de Lubec, & les villes associées dans la même cause, députerent à Ferdinand, lorsqu'il étoit à la Diéte de Francfort, pour se plaindre de ces

CHARLES IX. 1562. Ligue contre le Roi de Suede.

ces violences du Roi de Suede. Eric députa de son côté pour justifier sa conduite, & pour faire voir qu'il avoit eu raison. Ainsi ces villes infortunées ne pouvant fléchir un Roi inéxorable, & n'ayant rien à espérer de l'Empire, se trouverent dans la fâcheuse néceffité de se liguer avec leurs voisins, & de prendre les armes pour défendre leur bon droit.

Eric avoit envoyé vers le même tems des Ambassadeurs à Fréderic Roi de Danemarc. Stenon, son oncle maternel, étoit à la tête de l'ambassade, & ces deux Princes avoient renouvellé & confirmé tous les traités de paix, d'alliance & d'amitié, qui avoient été faits entre leurs prédecesseurs. Les Ambassadeurs qui avoient signé ce nouveau traité étoient à peine sortis du Danemarc, que 200. hommes, envoyés par Jean, Prince de Moscovie, y arriverent. Ils furent bien-tôt suivis des Ambassadeurs de Sigismond Roi de Pologne; & tous ensemble demanderent à Fréderic, qu'il voulût bien se liguer avec leurs maîtres contre un ennemi commun. Cette Ambassade ne rendit pas seulement inutile le traité que le Roi de Suede venoit de faire avec celui de Danemarc; mais elle en procura un autre tout contraire entre le Danemarc & la Pologne.

Eric se fit encore des ennemis au-dedans, comme s'il n'en eût pas eu assez au-dehors. Jean, frere d'Eric & Duc de Finlande, qui n'approuvoit pas l'humeur turbulente & les entreprises de son frere, ayant épousé à Vilna Catherine, sœur de Sigismond, passa au mois de Décembre par la Livonie, & revint de Revel en Finlande. Il avoit prêté à Sigismond, son beau-frere, six vingt mille Joachims; & pour assurer le payement de cette somme, Sigismond lui avoit donné, comme en gage, quelques places fortes & quelques gouvernemens en Livonie.

Eric entre en défiance contre Jean Duc de Finlande, son frere.

Eric, Prince ombrageux & défiant, prit en mauvaise part ce que son frere avoit fait; & comme s'il fût entré dans la ligue faite contre lui entre les Danois & les Polonois, il commença par lui faire la guerre. Ce fut comme le signal & la declaration de celle qu'il s'attira; mais ce n'étoit pour lui qu'un jeu. Un autre évenement succeda bien-tôt à ceux-là, & fut le commencement de l'horrible tempête qui vint fondre sur ce Prince. Ayant envoyé Stenon & Gabriel, ses oncles maternels, à Philippe de Hesse, pour lui demander Christine sa fille en mariage, ils furent insultés, & arrêtés à Copenhague. Ayant néanmoins équipé promptement une flote de 19. vaisseaux, & en ayant donné le commandement à Jaques Baggen, il l'envoya dans le port de Rostoc à l'embouchure du Warnow, pour demander au Landgrave qu'on amenât Christine sa fille dans ses Etats, promettant qu'il l'épouseroit, dès qu'il seroit convenu avec les Ministres de ce Prince des articles du mariage & de quelques autres points.

Il fait demander Christine, fille du Landgrave de Hesse.

Réponse du Landgrave.

Le Landgrave, qui avoit trop d'honneur pour accepter une proposition si extraordinaire, n'envoya pas sa fille, comme Eric le désiroit, mais des députés, pour sçavoir de lui ses intentions; car il étoit persuadé, qu'occupé des préparatifs d'une guerre, dont le bruit s'étoit déja répandu par toute l'Allemagne, il voudroit attendre un tems plus tranquille pour se marier. Les députés avoient aussi ordre de declarer à Eric: que le Prince leur

leur maître croiroit pêcher contre le bon sens & contre toutes les regles de la bienséance, s'il envoyoit sa fille avant qu'on fût d'accord sur les articles du traité.

Les Suedois pendant ce tems-là s'emparerent d'Hapsel, ville de la Livonie, où résidoit l'Evêque d'Osel, & de tout le païs voisin, qu'ils pillerent. Leal se rendit. La crainte de l'armée Polonoise, dont on publioit la marche, leur fit lever le siége de Lode; mais ils le prirent l'année suivante.

Affaires de France. Guerre dans la Guyenne & le Languedoc.

La Guyenne & le Languedoc, deux de nos Provinces, n'étoient pas plus tranquilles. On y avoit jetté dès l'année précedente les semences de nouveaux troubles, par une espece de ligue, faite à Bourdeaux par Thomas du Ran & Jean l'Ange, en apparence contre les Protestans, mais en effet contre Charles de Coucy de Burie, Lieutenant du Roi de Navarre Gouverneur de la Guyenne. Le dessein étoit de mettre à la place de Coucy, ou Montluc, ou Sansac, ou d'Escars. On en dressa un acte, qui fut signé par plus de 3000. personnes de la ville de tous états; & en particulier par Christophle de Rossignac, Président au Parlement (1), & par Antoine de Noailles, Gouverneur du château du Ha, qu'on accusoit d'animer les séditieux, parce qu'ils étoient très-grands ennemis de Burie.

De Burie, quoique très-indolent, averti par son propre danger, dénonça ces entreprises au Parlement, disant que toutes ces sortes d'assemblées & de signatures sentoient la sédition. L'Ange soutenoit au contraire, qu'elles n'étoient point contraires aux loix. Le crédit des factieux l'emportant dans la ville, de Burie eut bien de la peine, ne pouvant faire mieux, à obtenir que cette contestation fût portée au Roi. L'Ange comparut, & il fut assez audacieux pour plaider une si mauvaise cause contre de Burie. Enfin il y eut Arrêt du Conseil, qui défendoit ces sortes d'assemblées, qui supprimoit les regîtres ou listes signées par les Confédérés, & ordonnoit à de Burie de faire publier cet Arrêt dans toute la Province.

Entreprises des Protestans à Agen.

Les Protestans, soutenus par la protection de Godefroi de Caumont, de Pardaillan, de Memy, de la Chappelle, de Teissonat, de Castel-Sagrat, de Catus, de Lalane, de Calonges & autres, avoient à Agen le libre exercice de leur Religion. Ils avoient même pris, de leur propre autorité, pour tenir leurs assemblées, l'église de S. Phébade (2), ancien Evêque de cette ville, dont S. Jerôme fait mention. Ils ne respecterent pas plus cet auguste temple que les autres; ils ouvrirent le tombeau du Saint, & on y trouva encore, après tant de siécles, le crane & la machoire inférieure, avec des dents dans leur entier. L'audace croissant de jour en jour, ils se rendirent maîtres du couvent des Dominicains; & s'abandonnant à une fureur & à une licence extrême, ils en vinrent jusqu'à renverser en divers lieux les autels & les images. Cependant, par les sollicitations des Seigneurs des environs, de Gabriel de Caumont de Lauzun, de Montfer-

(1) Homme décrié par ses infames débauches, qu'il poussa jusqu'à une vieillesse décrépite. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(2) Ou *St.-Fiari.* Beze l'appelle *St. Fimri.*

CHARLES IX. 1562.

ferrand, de Montpezat-Lognac, de Fumel, de Cocon, de Durfort de Bajaumont, & autres, de Burie vint à Agen avec Etienne de la Boëtie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, & il fit rendre le couvent à ces Religieux.

A la Penne.

Les Protestans chasserent les Cordeliers de la Penne & de Villeneuve en Agenois, briserent les autels & les images, & pillerent la chasse de S. Gervais. Jeanne, épouse du Roi de Navarre, en partant de Nerac, donna au Ministre, pour y tenir une école, le couvent que les Cordeliers avoient abandonné. Les Religieux du même Ordre ayant été chassés de Condom, en porterent leurs plaintes à de Burie, & ils obtinrent que de Tilladet de S. Orens viendroit sur les lieux, pour connoître de cette affaire. Après avoir entendu les parties, & la cause ayant été vivement discutée, de Tilladet prit un milieu, dont il se flatoit que les uns & les autres seroient contens; en ordonnant que la nef de l'église seroit donnée aux Protestans, pour y tenir leurs assemblées; & que le chœur resteroit aux Religieux, pour y célébrer les saints mystères. Les Cordeliers de Marmande resisterent long-tems, mais à la fin ils en furent chassés.

A Condom.

Les Protestans chassés de divers endroits.

Les Protestans de Perigueux, sous la protection de Memy, joüissoient d'une parfaite liberté, ayant Simon Brassier pour Ministre. Mais de Fumel & de Lognac les forcerent de sortir de la Penne, ville apartenante à la Reine de Navarre, de Libos, & de Tournon dans l'Agenois, & de tous les lieux voisins. Ils furent persécutés en diverses manières aux environs de la Reole, ville située sur la Garonne. Moissac est une ville située sur le Tarn, célèbre par un très-ancien monastere, dont le Cardinal de Guise étoit Abbé. Le Sieur de Bidon, neveu de Lomaigne Sieur de Terrides Gouverneur de la place, employa le crédit & l'autorité de l'Abbé, pour en expulser les Protestans. Alfonse, Vicaire général d'Hypolite d'Est, Cardinal & Archévêque d'Auch, les empêcha toujours d'y avoir un lieu d'assemblée. Plusieurs s'assembloient à Grenade; mais comme ils étoient presque tous sans armes, les habitans Catholiques les traiterent fort mal. Ainsi les esprits étant des deux côtés également animés, aigris & irrités, il n'est pas surprenant qu'on ait vû dans le mois de Novembre exercer en plusieurs lieux de si horribles cruautés de part & d'autre avec une égale fureur.

Massacre des Protestans de Cahors.

Les Protestans étoient en petit nombre à Cahors; mais fortifiés par les jeunes gens qui étudioient en Droit sous François Roaldez (Jurisconsulte distingué par sa probité & par la profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité) ils avoient fait venir dès le 15. d'Octobre Dominique Cestat, qui étoit à Montauban, pour tenir leurs assemblées. Le Maire & les Echevins, irrités de cette liberté, vinrent les attaquer un jour qu'ils étoient assemblés pour prier, quoique Cestat n'y fût pas. Ils leur demanderent, par quelle autorité ils s'assembloient, & leur ordonnerent de dire leurs noms. Les Protestans répondirent aussi-tôt, qu'ils s'assembloient sous l'autorité & au sçû du Sieur de Burie, & qu'ils ne refusoient point de donner leurs noms. Les Magistrats furent bien surpris de voir parmi ces noms, ceux des fils de Jean Masencal, premier Président au Parlement de Toulouse, de

Jean

Jean de Paulle, Président au même Parlement, & du Sénéchal de la même ville. Ainsi, au lieu de porter cette affaire au Parlement, comme ils avoient résolu, ils écrivirent aux parens de ces jeunes gens, de les retirer de l'Université de Cahors, où leur esprit & leur cœur se corrompoient également.

Quand ils eurent obtenu cet article, & que les jeunes gens furent sortis de Cahors, Pierre Bertrand, Evêque de cette ville, frere du Cardinal de Sens auparavant Garde des sceaux, Manfrede de Cardaillac, de la maison de Bieule, Chancelier de l'Université, de la plus ancienne Noblesse de Provence, & les autres membres de l'Université, animerent tellement le peuple, qui étoit déja furieux, que le 16. de Novembre, qui étoit un Dimanche, au son d'une cloche, qui fut comme le signal, ils accoururent au lieu où les Protestans étoient assemblés, enfoncerent les portes, & firent un horrible carnage; une partie fut massacrée dans le lieu même de l'assemblée, l'autre dans les ruës, par où il tâchoient de s'enfuir.

La Guacherie, riche négociant, fut de ces derniers. La populace animée le traîna chez lui, le tua avec sa femme & ses enfans, & pilla sa maison. Ceux qui étoient demeurés dans le prêche, ayant fermé l'entrée de l'escalier, se défendirent vigoureusement jusqu'à la nuit. Alors ils profiterent de l'obscurité, pour s'échaper par le toit, tandis que le peuple les attendoit en bas, pour les égorger. Environ quarante cinq périrent dans ce massacre; & vingt cinq de ces malheureux qu'on avoit égorgés, après avoir été ignominieusement traînés dans les ruës, furent à demi brûlés.

Meurtre du Seigneur de Fumel.

D'un autre côté, le 22. de Novembre, des païsans indignés contre leur Seigneur, vengerent, comme d'un commun consentement, par sa mort le massacre de Cahors. Le Seigneur de Fumel d'une illustre naissance, & qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, mais ennemi juré des Protestans, qu'il maltraitoit souvent de paroles & quelquefois de coups, rencontra sur le soir, en revenant de la chasse, une troupe de ses vassaux, qui sortoient du lieu où ils avoient été faire leurs prieres. Il outragea entr'autres un Diacre; celui-ci lui ayant répondu avec hauteur, il le frappa à la tête de la crosse de son fusil. Les païsans, qui le détestoient à cause de sa cruauté, irrités de ce mauvais traitement, le chargerent d'injures & de reproches, le traiterent d'homicide, de tyran, de scelérat, & l'environnerent pour le prendre. Quoiqu'il fût monté sur un excellent cheval d'Espagne, ils le poursuivirent avec tant d'ardeur, qu'il eut bien de la peine à gagner son château. La haine & la fureur des païsans ne se rallentit point. Ils l'assiégerent, pour empêcher qu'il ne reçût le secours qu'il attendoit de ses amis. Deux jeunes gens, dont il avoit maltraité le pere en diverses façons, observerent qu'il regardoit de tems en tems du haut d'une guérite: ils tirerent sur lui & le percerent d'un coup d'arquebuse. Dans le même tems ils attaquerent le château, & ne trouvant que peu de résistance de la part de ceux qui le défendoient, parce qu'ils étoient consternés de la blessure de leur maître, ils le prirent. Alors ayant tiré Fumel de son lit, ils

Charles IX. 1562.

ils l'étendirent sur le plancher, & après l'avoir accablé de reproches sur son inhumanité, un de ces deux jeunes gens l'accusa d'avoir fait attacher leur pere à la queuë d'un cheval, & de l'avoir en cet état fait traîner plusieurs fois par les pieds jusqu'à l'autre bord du Lot, petite riviere sur laquelle le château de Fumel est situé. Aux reproches & aux invectives succederent les mauvais traitemens; on lui en fit de toutes manières, & le même jeune-homme, pour lui faire sentir toutes les horreurs de la mort, le tua, pour ainsi dire, lentement & à petits coups. Cette troupe furieuse eût bien de la peine à se laisser fléchir en faveur de la femme & des enfans de Fumel; on les chargea d'injures, d'outrages & de reproches: quelques-uns les aiderent à se dérober.

Impression que ce meurtre fait sur les esprits.

La plûpart du monde blâma avec justice cette action, qu'ils trouvoient trop cruelle & d'un pernicieux exemple. Quelques-uns même disoient, que le peuple ne tendoit qu'à s'affranchir, afin que s'étant procuré, ou ayant obtenu du Roi la liberté, il pût, sous prétexte de Religion, faire périr toute la Noblesse, secouer le joug de ses Seigneurs, se soustraire à l'obéïssance dûë aux Magistrats, changer la forme du Gouvernement, & abolir jusqu'au nom de Roi. On fit à ce sujet courir le bruit, qu'on avoit fait battre à Montauban une Médaille avec cette inscription: *Nouvelle monnoye de la République de Montauban.*

La Noblesse s'aigrit contre les Protestans.

Ce bruit étant venu jusqu'aux oreilles du Roi, ne laissa pas, quoiqu'on n'y ajoûtât pas de foi, de faire impression sur les esprits, & particulierement sur la Noblesse de la Province, qui se crut attaquée. Les Protestans condamnoient hautement la manière dont on avoit traité le Seigneur de Fumel: mais ils faisoient observer en même tems, que ce n'étoit point une querelle de Religion; que ce n'étoit point une entreprise contre la Noblesse ni contre le Magistrat établi par le Roi; que c'étoit uniquement l'effet d'un ressentiment particulier de quelques païsans, contre un Seigneur qui les avoit cruellement maltraités; que ce n'étoit point un dessein prémédité, mais une rencontre, & qu'ainsi on ne devoit l'imputer ni aux Protestans, ni à leur Religion: cependant la Noblesse animée par les Seigneurs de Lomagne, de Terrides, & d'Ossun, regarda le meurtre de Fumel comme une declaration de guerre qui lui étoit faite, & elle se disposa à en tirer vengeance.

La Cour ayant appris le massacre de Cahors, & la mort violente de Fumel, envoya sur le champ Nicolas Compain, Conseiller au grand-Conseil, & Pierre Girard, Lieutenant du Prevôt de l'Hôtel, pour connoître de ces deux affaires. On donna en même tems ordre à Blaise de Montluc, qu'on envoyoit en Guyenne, pour secourir de Burie, de faire soigneusement informer de ces deux choses, & de faire punir très-sévèrement ceux qui se trouveroient coupables.

Montluc venge la mort de Fumel.

Montluc arriva en Guyenne le 22. de Janvier. Les Juges nommés par la Cour, sous prétexte de suivre l'ordre du tems & de la route, avoient résolu de commencer par Cahors, & ils avoient donné jour à de Burie & à Montluc. Celui-ci les prévint; il prit avec lui des Juges d'Agen, & sans at-

attendre les Commiſſaires nommés par le Roi, il alla d'abord chez la Dame de Fumel, comme elle l'en avoit prié. Il fit pendre ou rompre environ quarante, tant des habitans de Fumel que des lieux circonvoiſins; il punit le Juge de la Penne, qui avoit informé contre de Fumel; & il laiſſa trente-cinq Arquebuſiers pour garder ſa veuve, aux dépens des habitans.

Avant l'affaire de Fumel, les habitans de S. Mezard s'étoient ſoulevés contre de Rouillac, leur Seigneur, parce qu'on les empêchoit de courir & de piller les égliſes, & il eut bien de la peine à ſauver ſa vie, avec le ſecours que de S. Aignan, ſon frere, lui amena bien à propos. Ceux d'Aſtefort en avoient fait autant contre les Sieurs de Cucq & de la Monjoye; & il y avoit lieu de craindre que le peuple, aigri contre la Nobleſſe, ne ſuivît un ſi mauvais exemple.

Autres exécutions que fait faire Montluc.

Pour prévenir de pareilles émeutes, Montluc, homme vif & violent, donna ordre à S. Orens, à de Tilladet, & à de Fontenilles ſon gendre, d'arrêter quelques-uns de ces mutins; & il les fit exécuter dans l'inſtant par les bourreaux, qu'il appelloit ordinairement ſes laquais. On prit enſuite Morallet, avec quatre autres à Sainte-Livrade, & par ordre de Montluc, ſans autres forme de procès, ils furent ſur le champ exécutés.

Les Commiſſaires nommés par la Cour informent ſur l'affaire de Cahors.

Pendant ce tems-là, les deux Commiſſaires nommés par la Cour informoient ſur l'affaire de Cahors. Ils en avoient déja fait arrêter quatorze, qu'ils avoient condamnés à mort, & qui avoient été exécutés publiquement. Ils trouverent plus de difficulté lorſqu'il s'agit de juger Manfrede de Cardaillac de la maiſon de Bieule, qui ſe trouvoit parent ou allié de tous les Seigneurs de la Province. Un grand nombre s'étoient rendus à Cahors, & ſur-tout Godefroy de Caumont, de Terrides, d'Oſſun & de Negrepeliſſe. Ils avoient envoyé en Cour, pour ſupplier Sa Majeſté de vouloir bien interpoſer ſon autorité, & empêcher que tant de Seigneurs innocens ne fuſſent deshonorés par la mort ignominieuſe d'un ſeul coupable. Cependant Manfrede & quelques autres Gentilshommes étoient condamnés à la mort, & la ville de Cahors à une amende de quarante mille écus d'or.

Leur ſentence contre Manfrede de Cardaillac.

Montluc s'oppoſe à l'exécution.

Montluc s'oppoſa à l'exécution de ce jugement. Les Commiſſaires délégués étant venus chez de Burie, afin d'y faire publiquement la lecture de leur ſentence, il les interrompit, & leur fit l'affront de les interroger, comme gens qui s'étoient rendus ſuſpects en matière de Religion: il les chargea d'injures, leur fit mille affronts, & enfin ayant mis l'épée à la main, & les ayant menacés de les tuer, il les obligea de ſortir promptement de la maiſon: ainſi il les empêcha de prononcer la ſentence qu'ils avoient renduë. Alors arriverent les lettres patentes que les parens du coupable avoient obtenuës de la Cour, par leſquelles le Roi ordonnoit de ſuſpendre le jugement, & évoquoit l'affaire à ſon Conſeil. Lorſque Compain & Girard, qui avoient reçu cet affront, & dont la vie même n'étoit pas en ſûreté, penſoient à partir de Cahors, Montluc fit venir Jean d'Aleſme & Arnaud du Ferron, Conſeillers du Parlement de Bourdeaux, ou

pour-

Charles IX. 1562.

pour les remplacer, ou pour les contrecarrer, & diminuer leur autorité, en cas qu'ils voulussent encore se mêler des affaires.

Seditieux exécutés à Ville-franche par ordre de Montluc.

De Cahors, on fut à Villefranche dans le Roüergue, où les séditieux, possedés de la même manie, avoient peu de tems auparavant brisé les images & les autels. On en arrêta quelques-uns, à la priere de George Cardinal d'Armagnac, Evêque de Rodez, qui y étoit venu; mais comme les sentimens étoient partagés sur le jugement qu'on devoit rendre, Montluc, de l'avis d'Alesme, vuida le différend. Il fit sortir les criminels de la prison, il les mit entre les mais d'un sergent, & il les fit pendre par ceux qu'il appelloit ses laquais, en présence du peuple, aux fenêtres de l'Hôtel de ville. Tout ceci se passa peu de tems avant que le Prince de Condé se fût rendu maître d'Orleans. Cette entreprise, qui fut regardée comme un signal, alluma dans toute la France le feu de la guerre.

Plusieurs Villes se declarent pour le Prince de Condé.

Montauban & Agen se declarerent d'abord en faveur du Prince. A peine François Rafin Poton, Sénéchal d'Agenois & Capitaine des Gardes du corps, se fut éloigné d'Agen, dont il étoit Gouverneur, que de Chanterac le jeune, Gentilhomme du Périgord, profita de son absence, pour y introduire les nouveautés & changer la face des affaires. Sainte-Marie, Leytoure, & à leur exemple, Nerac, Bergerac, & Marmande prirent le même parti. De Cucq se rendit maître de la Penne, & de Teissonat de Villeneuve.

De Burie & Montluc se separerent. De Burie avec quatre compagnies de Cavalerie prit le chemin de Bourdeaux, où de Noailles avoit déja intimidé les Protestans, & fait entrer de l'Infanterie, sous les ordres de Revan & de Monbadon. Montluc ayant passé la Garonne avec sa compagnie de Gendarmes, celle du Roi de Navarre, qui étoit restée à Condom, & celle de Paul de Termes, Maréchal de France, se disposoit à aller en Gascogne, lorsqu'il reçut des lettres du Roi, qui lui ordonnoit de lever promptement six enseignes d'Infanterie, & de venir auprès de lui le plutôt qu'il pourroit, avec sa compagnie de Gendarmes & celle de Termes. Etant donc venu à Bayaumont, il leva ces six compagnies, & il en donna deux à Charry, deux à de Bazourdan, une à de Clermont, & une à Aorne, tous excellens Capitaines.

Lettre de Montluc à la Reine.

Là, sur les instances de la Noblesse, il écrivit à la Reine, pour lui exposer le danger où se trouvoit la Guyenne, & qui seroit encore bien plus grand, si on l'abandonnoit dans des tems si fâcheux; car le Bazadois, Lerac, & tout le païs qui est des deux côtés de la Garonne jusqu'à Toulouse, s'étoient révoltés, à la réserve de la Reole & de Condom, où Aorne étoit avec la compagnie des Gendarmes du Roi de Navarre, à la reserve aussi de Caudecoste & de Dunes, où de S. Orens avoit logé ses troupes. Montluc avoit posté sa compagnie à la Sauvetat-de-Gaure; de Terrides avoit la sienne autour de lui dans ses terres: car Beaumont de Lomagne s'étoit aussi soulevé.

Toute la Noblesse du voisinage étoit venuë en foule auprès de Montluc, à S. Privas, & entr'autres Cocon, frere de Fumel qui venoit d'être

tre

tre tué, Montferrand, Masses, Guidon de la compagnie de Thermes, Gondrin, Terrides, & Fimarcon de la même famille, qui avoient été autrefois ennemis, mais qui s'étoient alors reconciliés.

CHARLES IX. 1562.

De S. Privas, on marcha à Fodoas dans le Comté d'Armagnac, où la Noblesse vint de toutes parts en bien plus grand nombre, & s'engagea par un serment, qu'ils firent entre les mains de Montluc, à défendre leur Province. On envoya Charry à Puymirol, que les ennemis avoient abandonné; mais sur le chemin de Moissac à Lauserte, la garnison de Monflanquin & de la Penne l'attaquerent; & comme ses soldats nouvellement enrollés marchoient sans précaution, ils furent bien-tôt défaits.

Emeute de Toulouse.

Montluc étant à Fodoas apprit l'émeute de Toulouse. De la Roche, son parent, lui manda ce qu'il en avoit appris à Cahors, d'un homme qui étoit encore infecté de la peste dont il avoit été attaqué à Orleans, comme Montluc lui-même l'a rapporté dans ses commentaires (1). Les Capitouls & le Viguier de Toulouse ayant fait publier le 6. de Février l'Edit du mois de Janvier, firent tous leurs efforts pour conserver aux Protestans la liberté de s'assembler qui leur étoit accordée par l'Edit. Le peuple en murmuroit hautement; & ce fut alors que, pour s'y opposer, on célébra dans la ville des prieres & des processions publiques très-fréquentes, qui n'avoient jamais été en usage, qu'on institua de nouvelles confreries, & qu'on tint des assemblées particulieres. Il y eut cependant assez de tranquillité jusqu'au 2. d'Avril. Ce jour-là il y eut dans le fauxbourg de S. Michel une dispute entre les Protestans, qui emportoient un mort, & les Prêtres qui le reclamoient. Pendant la contestation, la populace des fauxbourgs de S. Etienne & de S. Salvador, s'attroupa au son des cloches, & remporta la victoire. Il y en eut quelques-uns de tués, & plusieurs furent blessés.

Diverses factions dans la ville.

La ville étoit déja déchirée par différentes factions; le Parlement d'un côté, étoit pour les Catholiques, & le Corps de ville pour les Protestans. La nouveauté de leurs sentimens & de leurs exercices plaisoit à tous les jeunes gens qui étudioient en Droit dans la célèbre école établie en cette ville, & ils embrassoient tous ce parti. Les Echevins, qu'on appelle Capitouls, s'étoient retirés à l'Hôtel de ville, & avoient déja fait emprisonner quelques-uns du petit peuple. Le lendemain Jean de Masencal, Jean de Paulle, Jean Daffis, & du Ferrier Présidens du Parlement députés, s'assemblerent avec Pierre Assesat, Pierre du Cedre, Olivier Pastorel, & Antoine Ganelon, Capitouls; & d'un commun avis ils ordonnerent, que conformément à l'Edit, les Protestans tiendroient publiquement leurs assemblées dans les fauxbourgs; que les Capitouls y assisteroient avec cent hommes, qui pourroient avoir toute sorte d'armes, à la réserve des armes à feu, & que les Protestans donneroient à la ville caution de la fidélité de ces cent hommes; que les Catholiques fourniroient à leurs dépens deux cens hommes pour la garde de la ville, & qu'ils répondroient pareillement aux Protestans de leur fidélité; que l'on s'abstiendroit de sonner les cloches

Ordonnance du Parlement & des Capitouls.

(1) Ed. de Paris en 1594. fol. 364.

CHARLES IX. 1562.

ches des églises; que les soldats étrangers, & tous les inconnus sortiroient de la ville dans l'espace de vingt quatre heures; que le Sénéchal & les Capitouls jugeroient les séditieux souverainement, en dernier ressort, & sans appel; que le Parlement ne recevroit point les appellations; & que, pour plus grande sûreté, les bourgeois mêmes seroient en sentinelle aux portes de la ville pendant le jour.

On fait le procès à quelques-uns des séditieux.

Cette Ordonnance fut affichée & publiée à son de trompe dans la ville. Alors le Sénéchal & les Capitouls commencerent à faire le procès aux séditieux, & ils y appellerent quelques-uns des Syndics des paroisses. Quelques-uns de ces séditieux ayant été condamnés à mort, il ne devoit point y avoir d'appel; le Parlement néanmoins ne laissa pas d'en connoître, & d'adoucir la sentence. Plusieurs furent condamnés au fouët, les autres au bannissement, & quelques-uns à être pendus. Ces exécutions ne purent calmer les esprits, ni des Protestans, qui étoient émûs & consternés du massacre de Cahors, & du soulevement excité depuis peu contre eux à Castelnaudary, ni des Catholiques, qui craignoient les représailles. Ces craintes mutuelles hâterent l'orage que chaque parti vouloit faire tomber sur l'autre.

Le Sieur de Lanta décreté, & pourquoi?

Peu de jours auparavant, Pierre Hunault Sieur de Lanta, Gentilhomme & l'un des principaux Capitouls, revenant de la Cour, avoit traité avec le Prince de Condé à Orleans, & lui avoit promis de le rendre maître de Toulouse. Toutes ces circonstances étoient renfermées dans la lettre que de la Roche écrivit à Montluc tandis qu'il étoit à Fodoas. Montluc l'envoya aussi-tôt à Masencal, & celui-ci la lut publiquement en Parlement. Montluc écrit, qu'il manqua en cela de prudence. Aussi-tôt de Lanta fut décreté.

On rapporta aussi que, dans l'assemblée tenuë le jour de la Pentecôte, Jean Cormery, autrefois Cordelier, alors nommé Barrelles, homme vif & turbulent, avoit dit bien des choses qui sembloient tendre à exciter ses auditeurs à une sédition. C'est-ce qui fit que le 11. de Mai le Parlement ayant appellé trois Capitouls, ordonna que, pour la sûreté des habitans & pour garder l'Hôtel de ville, on feroit entrer dans Toulouse quatre compagnies sous les ordres des Capitaines Bazourdan, Monmaur, Clermont, & Trebous, auxquels les Capitouls joindroient trois des principaux de la ville.

Les Protestans s'emparent de l'Hôtel de ville.

Ces mesures firent accélérer le projet que les Protestans avoient formé de se rendre maîtres de la ville, & dont l'exécution avoit été fixée au 18. de Mai. Ainsi Barrelles, homme d'un naturel féroce, pressant la chose, dès le soir le Capitaine Saux, avec une troupe de Gascons bien armés, vint sans bruit à l'Hôtel de ville & frappa à la porte. Trois des Capitouls, qui ne pensoient à rien moins, lui ayant ouvert, on avertit dans les différens quartiers ceux qui étoient du complot: ils accoururent, & s'emparerent de l'Hôtel de ville, où ils retinrent cinq Capitouls. Ils s'emparerent en même tems, sans coup férir, des colleges de S. Martial & de Ste Catherine. Ils firent des barricades en deux carrefours de la ville avec des tonneaux, & ils y dresserent du canon.

Le

Le lendemain le Parlement écrivit à Raymond de Pavie Sieur de Fourquevaux, Gouverneur de Narbonne; à Roger de Bellegarde, neveu du Maréchal de Thermes & son Lieutenant; à Montluc, & à de Terrides, pour leur exposer le danger où étoit la ville, & les prier de la secourir. Il ajoûtoit, pour hâter les secours, que le dessein des Conjurés étoit de mettre la couronne sur la tête du Prince de Condé, & de se défaire de tous les Catholiques.

Le Parlement demande du secours de divers endroits.

Montluc qui sçavoit déja le dessein des Protestans, s'étoit préparé à tout évenement avec de Gondrin & de Fimarcon. Il envoya devant lui de Bellegarde & du Masses, qui entrerent la nuit dans Toulouse. Ils furent suivis de près par Clermont, avec sa compagnie d'Infanterie, ensuite par Aorne & Bazourdan. Tous s'étant mis en bataille dans la place S. George à mesure qu'ils arrivoient, ils attaquerent les Protestans, qui s'étoient emparés des deux portes qui conduisent à Montauban. Le Capitaine Saux ayant fait une sortie sur le soir, prit Monmaur dans la mêlée; il essaya inutilement de s'emparer des fameux moulins du Bazacle, dont les bourgeois s'étoient déja rendus maîtres, & il se retira.

Le 13. de Mai le Parlement élut de nouveaux Capitouls, parce qu'il y en avoit cinq détenus dans l'Hôtel de ville, & qu'il n'en restoit que deux. De Fourquevaux étant venu, il y eut une entrevûë avec Odet de Foix, Comte de Carmain, & le Sieur de l'Angel (1), mais sans succès. On sonna ensuite le tocsin, & on publia par-tout, à la ville & à la campagne, un ordre à tous de prendre les armes contre les séditieux, & de les tuer impunément.

On sonne le tocsin contre les séditieux.

Alors le peuple courut de tous côtés, commença le pillage par les maisons des Libraires, & déchira tous les livres, sans distinction. Il passa aux autres maisons, qu'il pilla. Quiconque s'offroit à leurs yeux étoit attaqué; & suivant les soupçons ou la haine qu'ils avoient conçûë, ils les tuoient, ou les précipitoient dans la riviere; ensorte que toutes les ruës retentissoient des gémissemens, des plaintes, des cris, & des hurlemens des femmes & des enfans. Cependant, comme il arrivoit du secours de tous les villages voisins, on appréhenda qu'ils ne vinssent pour voler & piller. On les renvoya, sous prétexte qu'ils n'étoient pas propres à la guerre, & on ordonna à ceux qui resterent, de s'engager dans quelque compagnie, sous les ordres de quelqu'un des Capitaines suivans; Lamesan, Savignac & ses freres, Ricard, Gardouche, Mons, Trebous, Masses, d'Engarrevacques, Ricaud, Villemagne, Pierre del Puech, de Grepiac, fils de Masencal, & le Comte de Carmain.

Tous ces Chefs attaquerent les Protestans en différens endroits. Mais comme ils étoient bien résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité; toutes ces attaques furent inutiles. Lamesan, qui les attaqua du côté de la tour de Najac, avec son fils & environ 200. hommes, fut repoussé; ceux qui essayerent de s'emparer de la ruë de la Pomme, de celle des Perolieres & de la porte de Mathebuou, eurent le même sort.

On attaque les Protestans, mais sans succès.

Les

(1) Ou *l'Angels*. La Popeliniere, qui étoit présent, l'appelle *de Landelle*.

Charles IX. 1562.

Les Proteſtans, enflés de ces heureux ſuccès, vouloient s'avancer & gagner du terrain, & ils auroient peut-être réüſſi, ſi le Capitaine Saux ne les avoit retenus. Quelques-uns ont cru qu'il avoit été gagné; je crois plutôt qu'il avoit envie d'en venir à un accommodement. Cependant, malgré ſes ordres, quelques Proteſtans firent une ſortie; & ils ſe croyoient déja maîtres de toute la ville, lorſque le Comte de Carmain, ayant pris avec lui de Savignac, & de Penne ſon frere, Monmaur, Gardouche & Ricard, vint au-devant d'eux. Le combat fut des plus vifs; de Penne & Ricard furent tués, de Carmain & Monmaur bleſſés, & enfin ſur le ſoir les Proteſtans furent repouſſés.

Il arrive quelques petits ſecours aux Proteſtans.

Le lendemain matin les Proteſtans reçurent un petit ſecours; c'étoit 40. (1) hommes, ſous les ordres de Soupet, autant qui venoient de Rabaſteins & de Verfeuil, commandés par Juvin, & par Codere de Verfeuil; & 100. qu'on avoit fait venir de l'Iſle-Jourdain. Les Catholiques recommencerent le combat dès le matin. Montluc avoit pris ſes meſures pour empêcher que les troupes auxiliaires que les Proteſtans attendoient en bien plus grand nombre de Montauban, n'arrivaſſent; ayant pour cet effet commandé à Charry d'occuper tous les lieux par où elles pourroient venir, & à de Terrides, de battre avec ſa compagnie de Cavalerie toute la campagne qui eſt entre Toulouſe & Montauban.

Mais on ferme le paſſage au ſecours de Montauban.

Ainſi on ferma l'entrée de la ville à d'Arpajon, qui étoit accouru au ſecours des Proteſtans, avec Mouledier, Meſtre de camp de Cavalerie, & 1500. Arquebuſiers, dont les Capitaines étoient la Vernade, S. Michel & Belfort, commandés par de Marchâtel, fils du Sieur de Peyre. D'autres ont écrit que le Capitaine Saux, ſoit par trop de confiance en ſes propres forces, ſoit qu'il eut été corrompu, lui avoit mandé de ne pas venir.

Les Proteſtans ſe ſoutenoient principalement par le canon, qu'ils avoient en quantité, & par la précaution qu'ils avoient priſe de ſe rendre maîtres de l'Hôtel de ville. Ils avoient ſi-bien dreſſé leurs batteries, qu'ils tiroient ſur la ville de tous les côtés. Les bourgeois ayant fait avancer quatre machines couvertes de clayes, pour aller à couvert attaquer les retranchemens des Proteſtans, ils en prirent un; mais ce ne fut qu'après un combat, dans lequel de Bouſquet fut bleſſé dangereuſement, & Juvin tué.

Expéditions des Proteſtans.

Les Proteſtans ayant appris que Montluc, qui venoit avec une nombreuſe Cavalerie, devoit entrer par la porte du Bazacle, ils y envoyerent auſſi-tôt un détachement de 25. hommes qui attaquerent un retranchement que les bourgeois avoient fait en ce lieu, & tuerent preſque tous les batteliers. Ayant reçu en chemin les ſecours qu'on leur envoyoit, ils forcerent le couvent des Dominicains, & en brûlerent les dehors. Ils prirent de même les couvens des Beguins & de S. Aureux, dont ils amenerent avec eux les Religieux. Après avoir pris celui des Cordeliers, ils revin-

(1) Suivant l'Editeur Anglois, *ſoixante hommes*: Il cite Beze & la Popeliniere.

revinrent au couvent des Dominicains, où il y eut un sanglant combat; & le jeune Sepet, Protestant, fut tué près le college de Perigueux.

Dans le quartier de S. George, les Protestans se rendirent maîtres des églises de St. George, de S. Antoine, & de S. Augustin; ils y mirent garnison, & ils enleverent de tous ces lieux les vivres & l'argenterie, qu'ils firent porter à l'Hôtel de ville, & la mirent entre les mains des Capitouls.

Pendant que les Protestans faisoient toutes ces expéditions, les bourgeois s'efforcerent envain de s'emparer de la porte de Villeneuve: ils en furent repoussés trois fois, & ils perdirent une des machines dont ils se couvroient dans l'attaque. Il y eut le 15. Mai un combat meurtrier, dans lequel de Cots, second frere de Savignac, fut tué.

Les bourgeois tâchent de mettre le feu à l'Hôtel de ville.

Comme les bourgeois étoient très-incommodés des batteries qui tiroient de l'Hôtel de ville, ils tâcherent d'y mettre le feu; dans cette vûë ils brûlerent presque 200. maisons particulieres, afin que le feu pût enfin se communiquer à cet Hôtel. Les Protestans pillerent aussi la maison de Jaques de Bernoye, Président, homme très-riche. François Chauvet, Conseiller, qui s'y trouva, eut bien de la peine à sauver sa vie par le moyen d'une somme d'argent considérable qu'il leur paya. Le lendemain on combattit jusqu'à midi avec perte de part & d'autre. Enfin, par l'entremise de Fourquevaux, on proposa ces conditions: Que les Protestans laisseroient leurs armes & toute leur artillerie dans l'Hôtel de ville, & sortiroient de Toulouse: Que les Catholiques leur donneroient toutes les sûretés nécessaires, & qu'on leur accorderoit une suspension d'armes pour avoir le tems de deliberer, jusqu'au lendemain, qui étoit la fête de la Pentecôte.

Conditions proposées aux Protestans.

Les Protestans célébrerent ce jour-là la Cène au milieu des gémissemens & des soupirs; car ils étoient frustrés de l'espérance qu'ils avoient conçue & ils appréhendoient une vengeance qui n'étoit pas éloignée. Leur trompette ne laissa pas de monter sur la tour la plus élevée de l'Hôtel de ville, & d'y chanter à leur façon des Pseaumes & des Cantiques, comme s'ils avoient été dans la plus grande assûrance. C'est ainsi qu'ils dirent le dernier adieu à une ville où ils étoient si fort haïs. Ce trompette s'appelloit Nicolas Boche, & il fut pendu le lendemain.

Ils se sauvent de la ville pendant la nuit.

La nuit suivante tous s'échaperent, & s'enfuïrent où ils crurent être plus en sûreté, soldats, citoyens, & jeunes gens qui étudioient en Droit. Le sort de ces derniers fut moins triste; car leurs compagnons d'école & leurs hôtes, quoique de différente doctrine, les reçurent avec bonté. Les citoyens Catholiques, soit par envie, soit par haine de Religion, livrerent leurs concitoyens Protestans, les arrêterent & les mirent en prison, d'où ils étoiens assûrés qu'ils ne sortiroient que pour aller au supplice. Les soldats sortirent par la porte de Villeneuve. Mais comme ils alloient çà & là dans les champs; Savignac, pour venger la mort de ses deux freres, les défit & en tua d'abord une partie; les païsans en tuerent un plus grand nombre; & ceux qui purent se dérober à la mort, se retirerent à Montauban, à Puy-laurent, à la Vaur & à Castres.

Charles IX. 1562. Conduite du Parlement.

Ceux qui ont recherché avec plus de soin ce qui s'est passé dans l'émeute de Toulouse, écrivent que de part & d'autre il périt de différente maniere environ 3000. personnes. Aussi-tôt après on força l'Hôtel de ville, on y prit Aimar Mandinelli, Capitoul, qui aima mieux prouver son innocence, en restant, que de se soustraire à la peine qu'on lui préparoit. Les autres furent pris de même, mis en prison & étroitement gardés. On déchira ou l'on brûla tous les actes publics & tous les procès verbaux faits par les Capitouls pour prouver leur innocence & refuter les imputations du Parlement. Le lendemain Montluc entra dans Toulouse. Sa présence redoubla le courage & la hardiesse du Parlement, dont les esprits étoient déja très-irrités. Quoique ce Général ne fût pas venu dans le fort de l'émeute, il se vanta d'avoir rendu au-dehors des services plus importans, en fermant l'entrée de la ville aux troupes auxiliaires qu'on envoyoit aux Protestans sous les ordres d'Arpajon. Alors on exclut des assemblées du Parlement 22. Conseillers, parce qu'on les soupçonnoit, ou d'être attachés à la Religion Protestante, ou de n'avoir pas assez de zèle pour sévir contre ceux qui la professoient. On promit l'impunité & des recompenses à ceux qui dénonceroient les auteurs & les complices de la sédition, & par-là on ouvrit la porte aux calomnies, & on donna lieu aux particuliers de satisfaire leurs haines & leurs ressentimens particuliers, sans avoir rien à craindre. On employa même les censures ecclésiastiques pour découvrir ceux qui avoient eu quelque part à l'émeute, ou qui en avoient eu quelque connoissance. De Masencal, quoique premier Président, & soutenu par Grepiac, son fils, qui commandoit les troupes au service de la bourgeoisie, Gabriel du Bourg, & Arnaud de Cavagnes, Conseillers & gendres de Masencal, eurent bien de la peine à se soustraire aux poursuites. Ceux qui furent convaincus, ne tarderent pas à être très-rigoureusement punis, & depuis ce jour jusqu'au 27. d'Octobre, près de 200. personnes furent publiquement exécutées dans Toulouse, entr'autres Aimar Mandinelli, Jean Portal Viguier, qui étoit resté tranquille dans sa maison, & le Capitaine Saux lui-même, Chef des factieux, qui fut écartelé; quoique les Protestans l'ayent accusé de trahison, & d'avoir empêché que l'entreprise ne réüssît. Environ 400. qui étoient absens, furent cités trois fois; & n'ayant point comparu, ils furent condamnés à mort par contumace.

Grand nombre de personnes exécutées publiquement à Toulouse.

Au bruit de cette émeute, il accourut un grand nombre de personnes des Provinces voisines; selon les apparences, pour secourir la ville : mais comme on appréhenda qu'ils ne vinssent effectivement pour la piller, on les empêcha d'y entrer. On remercia S. Paul, qui étoit accouru des montagnes de Foix, avec une troupe accoûtumée aux brigandages; ainsi que Lamesan, qui étoit venu de Comminges avec 800. hommes. On reçut les Officiers dans la ville, mais on congédia les soldats; on fit même sortir toutes les troupes étrangeres, & on ne retint que deux compagnies, commandées par de Grepiac, & par le jeune Masses.

Arrêt severe du Parlement

Le feu de la guerre étant allumé de toutes parts; dès que le Parlement de Toulouse eut reçu l'Arrêt du Parlement de Paris contre les Protestans; soit par émulation, soit par haine pour les Sectaires, il en rendit un le 19. d'Août,

d'Août, au moins aussi sevère, par lequel tous ceux qui avoient pris les armes au sujet de la Religion, à Toulouse, à Montauban, à Castres, à Beziers, à Montpellier, à Nîmes, à Leitoure, à Villefranche de Roüergue, à Millaud, à Villeneuve, à Pamiers, à Limoux, & ailleurs, tous ceux qui avoient participé de quelque manière que ce fût aux troubles; tous ceux qui avoient aidé les factieux de leurs conseils, qui leur avoient fourni de l'argent, des vivres, ou quelque autre espece de secours que ce pût être; tous ceux qui avoient pillé les églises & les maisons particulieres des Catholiques, étoient declarés criminels de lèze-Majesté, & leurs biens confisqués au profit du Roi, après qu'on en auroit pris ce qui seroit nécessaire pour rétablir les églises, pour restituer tout ce qui en auroit été enlevé, & pour reparer tout le tort causé aux particuliers. Par le même Arrêt la Cour défendoit de porter aux villes, dont les rebelles s'étoient emparés, ni armes, ni vivres, ni argent, sous peine d'être traités comme rebelles & criminels de lèze-Majesté. Défendoit de lever des troupes sans une commission expresse du Roi ou des Gouverneurs établis par Sa Majesté: Ordonnoit, conformément aux Edits donnés par François I. de poursuivre par les armes, & de tuer comme des ennemis de l'État, tous ceux qui auroient fait de leur propre autorité des levées de troupes; tous ceux qui auroient pillé les églises; & tous ceux qui auroient fait le dégât dans les campagnes: Ordonnoit d'arrêter les Pasteurs ou Ministres Protestans, de proceder contr'eux, comme contre des perturbateurs du repos public, & de les punir selon toute la rigueur des Loix: Ordonnoit enfin d'informer contre les Ecclésiastiques suspects d'Hérésie, de saisir tous leurs biens, & de les employer en bonnes œuvres, ou tels autres usages convenables au bien public que la Cour aviseroit.

de Toulouse contre les Protestans.

Comme à la faveur de cet Arrêt, chaque particulier satisfaisoit impunément sa haine, & assouvissoit sa rage contre les Protestans; Jean Coras & Arnaud de Cavagnes, deux Conseillers, interdits par le Parlement de Toulouse, s'addresserent au Chancelier de l'Hôpital, & obtinrent par son moyen une Declaration du Roi, donnée à Romiville dans le mois d'Octobre, par laquelle Sa Majesté excusoit les assemblées publiques & particulieres des Protestans, comme permises par l'Edit de Janvier; la prise des armes & les émeutes qui s'en étoient ensuivies, comme des effets de leur crédulité, sur les bruits répandus de la captivité où le Roi & la Reine étoient détenus. Pour la sédition de Toulouse en particulier, le Roi la leur pardonnoit: & en consequence Sa Majesté ordonnoit qu'on ne leur fît aucune peine; qu'on rendit les biens à ceux qui en avoient été dépouillés; qu'on donnât la liberté à ceux qui avoient été emprisonnés; qu'on révoquât & annullât tous les Décrets & tous les jugemens qui avoient été prononcés; mais à condition que les Protestans suivroient la Religion de leurs ancêtres: Qu'ils ne reprendroient plus les armes qu'ils avoient mis bas; & qu'ils ne donneroient aucun secours à ceux qui les prendroient. La Declaration excluoit de cette grace les auteurs des séditions & des troubles, & ceux qui avoient pillé les temples, ordonnant qu'on procedât contr'eux dans toute la rigueur des Loix.

Declaration du Roi; le Parlement n'y a point d'égard.

De

Charles IX. 1562.

De Coras & de Cavagnes présenterent au Parlement le 22. d'Octobre des lettres patentes qu'ils avoient obtenuës du Roi, par lesquelles Sa Majesté les rétablissoit dans l'exercice de leurs offices de Conseillers; mais le Parlement les renvoya jusqu'au 11. de Novembre. Pour ce qui est de la Declaration, comme il ne se trouvoit aucun Huissier ou Sergent qui voulût la signifier, quoiqu'on les en eût requis: la femme d'un de ces malheureux, qui étoit dans un affreux cachot, la présenta au Parlement le 24. d'Octobre, mais sans succès; car trois jours après cette Cour rejetta la Declaration; & le même jour Nicolas Tabart & Gaspard Gayart, deux célèbres Avocats, eurent la tête tranchée.

Autre Declaration du Roi.

C'est pourquoi le Roi étant à Roüen le 9. de Novembre, donna une seconde Declaration, par laquelle Sa Majesté confirmoit la grace accordée par la première; & mandoit au Parlement de Toulouse d'envoyer par écrit les raisons qui les avoient déterminés à ne pas publier la Declaration, & à frustrer les Protestans de la grace qui leur étoit accordée: Ordonnoit d'interrompre tous les procès commencés, se reservant la connoissance de cette affaire, & ôtant toute cour & jurisdiction au Parlement; declarant Sa Majesté, que si le Parlement n'obeïssoit pas, il en répondroit en son propre & privé nom; & que tous ses Arrêts seroient cassés & annullés, comme indüement rendus. Cette Declaration fut portée au Parlement par un enfant, dont le pere étoit enfermé dans une horrible prison; le Parlement arrêta qu'on enverroit incessamment en Cour le détail de tout ce qui s'étoit passé à Toulouse.

Troisième Declaration du Roi addressée au Sénéchal de la ville.

Peu de tems après, Jean de Masencal, premier Président & ennemi des troubles, étant mort, & George Cardinal d'Armagnac ayant fait son entrée à Toulouse comme Archévêque, on recommença à punir rigoureusement ceux qui étoient suspects; ce qui donna lieu à une troisième Declaration du Roi, addressée, non au Parlement, mais au Sénéchal de la ville; dans laquelle, après avoir fait le détail du soulevement arrivé à Toulouse, Sa Majesté déchargeoit les Protestans, qui s'étoient appuyés sur la foi publique des Edits, & en rejettoit toute la faute sur leurs ennemis, qui étoient accusés d'avoir excité la sédition, d'avoir animé le peuple, & d'avoir troublé la tranquillité publique. A ces causes, le Roi mandoit au Sénéchal & à ses Lieutenans, de faire publier cette Declaration dans toute l'étenduë de son ressort; afin que tout le monde connût ses intentions & la juste douleur que cette affaire lui avoit causée. Il leur ordonnoit, sous peine d'en répondre en leur propre & privé nom, & d'être traités comme fauteurs & complices du même crime, d'informer, sans aucun respect humain & sans acception de personnes, avec soin & avec fidélité, contre les auteurs, complices & fauteurs des troubles qui avoient été excités à Toulouse; & d'en envoyer les informations & les preuves au Conseil de Sa Majesté, pour, le tout vû & examiné, être jugé par les Commissaires délegués ce que de raison: Enfin attribuoit aux Juges subalternes, & aux Prevôts ou Lieutenans criminels de robe courte, la compétance pour juger sans délai & sans appel ceux qui n'étoient point domiciliés. Cette Declaration fut donnée vers la fin de l'année, lorsque le Roi fut revenu de Roüen à Paris,

Paris, & après la bataille de Dreux, dont nous parlerons dans la suite.

CHARLES IX. 1562. Suite de la guerre civile.

En sortant de Toulouse, les Chefs des troupes Catholiques prirent la route de Montauban; non dans l'espérance de s'en rendre maîtres, mais afin que les troupes qui étoient répanduës dans la campagne, s'éloignassent de la ville de Toulouse, & ne pussent pas la piller. Dans le même tems de Fourquevaux retourna à Narbonne afin de se joindre à Guillaume de Joyeuse, Lieutenant du Maréchal de Montmorency Gouverneur du Languedoc, & de se préparer à faire le siége de Beziers. Le Maréchal Philippe (1) de Levy de Mirepoix (2), Engarrevacques, & d'autres, partirent pour Limoux, & prirent avec eux Ouvrier & Rudelle, Conseillers au Parlement, pour informer d'une sédition que les Protestans y avoient excitée.

Les Protestans sont prêts d'abandonner Montauban.

De Burie & Montluc se rendirent si formidables par la prise de Villefranche, dont ils chasserent les Protestans, qu'il s'en falut très-peu que ceux de Montauban n'abandonnassent la ville. Martin Taschard, & après lui Pierre du Croissant, Ministres; peu de tems après, Jean Constans & Pierre du Perier, aussi Ministres, avoient déja obtenu la permission d'en sortir, & les Consuls étoient venus le 20. d'Avril au-devant de Burie & de Montluc, & leur avoient présenté d'eux-mêmes les clefs de Montauban, lorsque des couriers venus coup sur coup pour leur apprendre la rebellion d'Agen, les obligerent de s'en retourner. De Burie & de Noailles s'en allerent à Bourdeaux, & Montluc à Agen. Aussi-tôt ceux de Montauban, qui avoient pris la fuite, rentrerent dans la ville; on en donna le gouvernement à la Vernade, qui fut chargé de faire des levées parmi les habitans; & de Thoras, fils de Peyre autrement dit de Marchâtel, fut chargé du gouvernement général de toute la Province. Quant à Toulouse, comme on en étoit déja venu aux mains, d'Arpajon y accourut pour secourir les Protestans; & le 17. de Mai, jour de la Pentecôte, le Vicomte de Bourniquet & le Sieur de S. Leofaire, qui en étoient sortis, furent surpris par de Terrides, qui étoit avec sa troupe entre Toulouse & Montauban, disposé à faire tout ce qu'il conviendroit dans l'occasion.

Grand massacre des Protestans à Gaillac.

Le même jour il se fit un grand carnage des Protestans à Gaillac, ville sur le Tarn, à l'instigation du Cardinal Laurent Strozzi, Evêque d'Alby (3), qui encourageoit par sa présence les habitans Catholiques, à qui ils avoient déja enlevé l'église de St. Pierre, & qui d'ailleurs étoient irrités de la sédition de Toulouse, qu'ils avoient apprise. Ces Protestans s'étoient assemblés le jour de la Pentecôte pour célébrer la Céne: les Consuls de la ville, qui appréhendoient les suites, avoient eu soin de faire transporter quelques canons au lieu de l'assemblée. Lorsqu'on les eut fait rappor-

(1) Dans l'Edition de Drouart, on lit *Jean* au lieu de *Philippe de Levy*. D. f. o.

(2) Pour ôter l'équivoque, & afin qu'on ne croye pas qu'il ait été Maréchal de France, il vaudroit mieux lire : *Philippe de Levy de Mirepoix. Maréchal de la Foi.*

(3) Alby n'a été érigé en Archévêché que l'an 1676, sous le Pontificat d'Innocent XI. & le regne de Louis le Grand.

CHARLES IX. 1562.

porter dans la ville, la populace irritée prit les armes, & fondit sur les Protestans, qui n'en avoient point, avec tant de fureur & de barbarie, qu'il en périt plus de 150. de différentes manières. Les uns furent traînés dans les ruës, massacrés & portés dans la campagne, pour servir de nourriture aux corbeaux; les autres furent jettés dans la riviere; ceux qui s'étoient refugiés dans le couvent de S. Michel, situé sur un rocher très-élevé, en furent tirés & précipités. Un de ces malheureux, à qui les meurtriers avoient promis la vie, s'il tomboit dans le Tarn sans se tuer, prit la sécousse, se jetta, & ne se fit point de mal; mais les batteliers l'accrocherent & le tuerent inhumainement à coups de croc. Un des Consuls, nommé Jean Cabrol étant accouru dans la place pour arrêter la sédition avec un bâton qui lui aidoit à marcher, & s'étant appuyé contre une colomne de bois, un dard lancé lui perça l'œil gauche, & l'attacha à la colomne. Il y resta debout, & y fut percé de plusieurs coups, qui l'acheverent. Pierre du Perier, Ministre, ayant été découvert dans la ville, fut tué & jetté dans un puits. Enfin on y exerça pendant cinq jours entiers toute sorte de cruautés.

Ils s'en vengent à Rabasteins.

Les Protestans se vengerent à Rabasteins, petite ville dans le voisinage située sur le Tarn, du massacre de Gaillac. La présence des troupes que d'Arpajon amenoit au secours des Protestans de Toulouse, leur inspira assez de hardiesse & de force pour exécuter ce qu'ils méditoient. Pour justifier leur conduite, ils publierent que leurs ennemis avoient marqué leurs maisons avec de la craye, & qu'ils les auroient tous égorgés la nuit suivante, s'ils ne les avoient prévenus. De S. Michel & de Belfort, s'emparerent donc de Saint-Sulpice, le pillerent, & tout ce qui s'y trouva de Prêtres & de ceux qui avoient eu part au massacre de Gaillac, fut tué. Lorsque Rapin & de Souppet furent venus à Rabasteins, & qu'on eut appris tout ce qui s'étoit passé à Toulouse, les habitans de Montauban prierent instamment d'Arpajon & Marchâtel, de vouloir bien veiller avec leurs troupes à la sûreté de leur ville. Ces deux Chefs ayant pris en passant Sainte-Radegonde, & tué quelques Prêtres (car c'est principalement contr'eux que les Protestans exerçoient leur fureur) ils arriverent à Montauban le 22. de Mai. Mais ayant trouvé que les murs de la place n'étoient pas bons, quelle n'avoit pas assez de provisions de guerre & de bouche, & qu'ils avoient trop peu de soldats pour la défendre; ils assemblerent les Consuls & le Magistrat, & ils leurs conseillerent de quitter la ville, & de venir avec eux à Orleans, où étoit le fort de la guerre, les assurant, que quand le Prince de Condé auroit obtenu ce qu'il désiroit, ils reviendroient tous en sûreté dans leurs maisons.

Conseil que d'Arpajon donne aux bourgeois de Montauban.

Les habitans au contraire redoublerent leurs instances, & les conjurerent de les secourir, de ne pas les abandonner, & de ne pas exposer des malheureux à devenir avec leurs femmes & leurs enfans, la proye & la victime de leurs ennemis. Dans ce moment le bruit se répandit, que 4000. hommes armés s'étoient assemblés dans l'Agenois, & ne demandoient qu'un Chef. Une si bonne nouvelle fit changer de sentiment à d'Arpajon & à Marchâtel: mais appréhendant qu'elle ne fût fausse, & inventée ex-

près

près pour les tromper, ils résolurent d'aller eux-mêmes, voir si ce qu'on disoit étoit vrai ou faux; & ils promirent qu'ils se chargeroient de la défense de la ville, à condition qu'ils feroient auparavant partir les secours qu'ils devoient conduire au Prince.

CHARLES IX. 1562.

D'Arpajon & ses gens abandonnent la ville.

En partant, ils laisserent dans la ville Rapin, de la Tour, la Vernade & Richard. Ceux-ci, qui sçavoient que d'Arpajon & Marchâtel ne reviendroient point à Montauban, formerent le dessein de sortir secretement de la ville. Ils essayerent d'exécuter la nuit ce qu'ils avoient projetté; aussi-tôt on entendit dans la ville un grand bruit tel qu'on a coûtume d'en faire à l'arrivée de l'ennemi; les femmes à demi nuës fuyant avec leurs enfans au berceau, perçoient l'air de leurs cris & de leurs hurlemens; & l'on fut obligé de fermer les portes pour empêcher que le plus grand nombre ne sortît. Déja les principaux Officiers avoient abandonné la ville; S. Michel & Belfort qui étoient restés les derniers, étoient occupés à faire enlever, avec l'agrément des habitans, les canons qu'ils avoient fait apporter de S. Antonin, lorsqu'on vit paroître de loin la poussiere que les chevaux faisoient élever. On répandit aussi-tôt le bruit dans la ville que l'ennemi arrivoit. Alors Pierre Constans, qui avoit jusqu'alors inutilement exhorté & pressé tout le monde en général, & les Chefs en particulier, à faire comme l'on dit, de nécessité vertu, obtint enfin que tous rentrassent dans la ville.

Allarme des bourgeois.

Ruse d'Arnaud Guibert salutaire à Montauban.

Montluc étant aux portes, & sa Cavalerie étant déja mêlée avec les soldats & les bourgeois, que la peur faisoit fuïr; Arnaud Guibert s'avisa, soit par crainte, soit par finesse, d'aller sur le rempart, & de crier de toutes ses forces aux canoniers (quoiqu'il n'y en eût pas un seul) de mettre le feu au canon. La Cavalerie de Montluc ayant entendu cet ordre, tourna en arriere, & fut loger ce jour-là, qui étoit le 24. de Mai, au Moustier. Aussi-tôt toute l'armée y accourut. Elle étoit composée de 800. chevaux, & de 4000. hommes d'Infanterie, commandés par Charry, S. Salvy frere de Terrides, Bazourdan neveu de Termes, de Carmain, Monmaur, Arné, Villemagne, la Crozille, Trebous, de Tilladet, la Bastide, & Colombier. Montluc écrit néanmoins qu'ils n'étoient pas plus de mille, la plupart novices dans le métier de la guerre & mal armés, parce que tous les vieux soldats étoient alors au service des Protestans.

On commença d'abord par de légeres escarmouches. La Vernade, qui n'étoit point d'avis qu'on fît de sortie, étant allé pour ramener de S. Michel, qui s'étoit trop avancé, reçut un coup à la cuisse. Ensuite on distribua la ville en quartiers & les Officiers tirerent au sort à qui tomberoit le soin & la garde de chaque quartier & de chaque porte. La porte du Moustier échut à la Manne, qui par ordre d'Arpajon avoit depuis peu amené des troupes de Castres, celle des Cordeliers à de S. Michel. La Bouguiere eut la porte des Carmes, & de Belfort celle du Griffol. La Vernade prit pour sa part la porte de Monmurat, & celles du Pont. On confia à Jean Laboria, & aux bourgeois, la garde & la défense du couvent des Dominicains. Le siége ne dura que trois jours : dans ce court espace, les habi-

tans mirent le feu à la plus grande partie des églises & des couvens, sous prétexte qu'ils les incommodoient, & qu'ils n'avoient pas assez de monde pour les défendre.

Embarras où se trouve Montluc.

Toute la ville étoit dans l'allarme & dans la défiance. Montluc le sçavoit, & c'est-ce qui lui faisoit espérer un heureux succès. Mais il avoit au-dehors bien de l'embarras, & un grand nombre d'obstacles à surmonter, parce que sa Cavalerie étant separée de son Infanterie par la petite riviere de Tescon, & les assiégés faisant de fréquentes sorties, il ne pouvoit pas porter de secours de l'un à l'autre côté. D'ailleurs étant allé dans le quartier du Sieur de Terrides, il eut un cheval tué sous lui, & il courut un très-grand danger. Ainsi, quoique la bréche fût faite, il ne jugea pas à propos de donner l'assaut à cause que les assiégés avoient une Infanterie supérieure à la sienne : mais il plia promptement bagage, & s'en alla, après avoir envoyé Charry à Puymirol, pour y faire de nouvelles levées, & marcher de-là à Agen, qui s'étoit revolté.

Il leve le siége.

De Terrides s'en alla à Beaumont. Montluc avec sa cornette de Cavalerie, celle du Maréchal de Termes, & la compagnie des Arquebusiers à cheval de S. Orens, marcha à Moissac, après avoir fait embarquer son artillerie sur la Garonne à Castel-Sarrazin. Il envoya ensuite la compagnie de Termes vers Ausch, Arné à Condom, & de Gondrin avec la Noblesse dans le Comté d'Armagnac, pour retenir toutes les places voisines dans le devoir.

Retour de Marchâtel à Montauban.

Après la levée du siége de Montauban, Marchâtel y vint le 5. de Juin. Ayant vû que tout étoit abandonné à la licence du soldat, & que de S. Michel avoit depuis peu pillé le château de Monbeton, dont le Seigneur, quoique Catholique, se tenoit tranquille dans sa maison; il fit de vives reprimandes à la garnison & en particulier à S. Michel. Celui-ci déja indisposé contre Marchâtel, dont il ne pouvoit souffrir la supériorité, saisit cette occasion de mécontentement, pour declarer qu'il vouloit se retirer. Marchâtel l'ayant prié ou lui ayant ordonné de rester, il lui répondit avec tant de fierté, que ce Général crut être en droit de le traiter comme un deserteur, & de lui tirer un coup de pistolet. De S. Michel se sentant blessé, & ne voulant pas laisser à d'autres le soin de venger sa mort, donna un coup d'épée à Marchâtel. Aussi-tôt les soldats, dont ils étoient environnés percerent S. Michel de mille coups, avec son jeune frere & le Sergent du Pont. Leurs cadavres furent pendus, avec des écriteaux où ils étoient traités de rebelles, de traîtres, de deserteurs, & de brigands.

Sa querelle avec S. Michel, & ce qui s'en ensuivit.

Ce n'est pas sans raison que plusieurs ont regardé ce tragique évenement comme une vengeance manifeste de la justice divine : S. Michel & son cadet étant en procès avec Raymond leur aîné, au sujet de la succession de leur pere, lui avoient tendu des piéges & l'avoient tué. La blessure de Marchâtel le retint long-tems au lit; s'étant fait porter à Saint-Antonin, il laissa à Montauban en sa place, Boisseran, homme très-reglé & observateur exact de l'ancienne discipline militaire. La foible santé de la Tour l'obligea de quitter la ville; la Manne retourna à Castres, & de Belfort à Millaud en Roüergue.

Quel-

Sédition à Limoux.

Quelques mois auparavant il s'étoit élevé une sédition à Limoux, où nous avons dit que le Sieur de Mirepoix étoit allé. Le premier de Mars, qui étoit un Dimanche, sur le soir, les Protestans, qui étoient en plus grand nombre, tuerent deux Catholiques, & le 27. d'Avril ils en tuerent encore trois avec la même audace. Pomas, Gouverneur de Carcassonne, appellé par les Catholiques, y vint aussi-tôt. La ville est partagée en deux par la riviere qui passe au milieu. Comme les Protestans s'étoient rendus maîtres de la partie de la ville qui est la plus grande, Pomas vint loger dans la plus petite, mais il en sortit presque aussi-tôt, pour aller chercher des troupes en plus grand nombre. Il prit avec lui Peyrot Loupian, Espagnol, qui conduisoit 600. hommes levés dans les montagnes voisines, & accoûtumés aux brigandages. On les appelle communement *Bandouliers*; soit parce que ce sont des restes des Vandales, soit parce qu'ils marchent toûjours par bandes. Après avoir encore pris quelques troupes Françoises, il revint à Limoux le 11. de Mai, & il n'attaqua la ville qu'après avoir fait le dégât dans la campagne pendant dix huit jours. Cependant on fit entrer dans la ville 200. Arquebusiers, avec de la poudre, qui lui furent envoyés du Comté de Foix qui en étoit proche. Les habitans crurent qu'avec ce secours ils seroient en état de soutenir un siége. Après l'émeute de Toulouse, le Sieur de Mirepoix vint devant la place avec des nouvelles troupes; & la trahison d'un bourgeois lui fit faire ce qu'il avoit inutilement tenté par une batterie de 16. canons. Il y avoit une maison contiguë à la muraille de la ville. Le propriétaire permit que Mirepoix la perçât, & entrât par cette bréche dans Limoux. Aussi-tôt on vengea cruellement la mort du petit nombre que les Protestans avoient tués : Car sans compter ceux qui furent défaits dans le combat, soixante soldats de la garnison furent pendus, on insulta les femmes & on viola les filles. Une mere entre autres ayant donné une somme considerable pour sauver l'honneur de sa fille, eut la douleur de la voir sous ses yeux deshonorée par celui qui avoit reçu cette somme.

Le Sr. de Mirepoix prend la place. Cruelle vengeance des Catholiques sur les Protestans.

Limoux étant une ville célèbre par ses manufactures de drap, fournit aux vainqueurs un très-riche butin. La part qui en revint au Sieur de Mirepoix, fut estimée cent mille écus d'or. Après que le soldat eut assouvi sa brutalité & son avarice, on commença à faire le procès à ceux qui s'étoient échapés de la ville, & à informer contre ceux qui étoient suspects.

Les Protestans furent aussi chassés de Carcassonne, d'Alby & de Castelnaudary, après y avoir été fort maltraités. Mais ils étoient les plus forts à Castres, où Rapin, de Souppet, de Monledier, de Vairagues, & Honoré de Foix, tous excellens hommes de guerre, s'étoient retirés. Ils avoient le même avantage à Nîmes, à Beziers, & à Montpellier (où l'on avoit vû le 29. de Mars trois *Parélies*, funeste présage des troubles qui alloient s'élever (1).) Ils l'emportoient encore sur les Catholiques à Agde & à Maruege en Givaudan.

Ceux

(1) Préjugé, dont le siécle de l'Auteur n'étoit point encore revenu.

CHARLES IX. 1562.

Ceux de Nîmes craignant du côté de Beaucaire, y envoyerent le 2. de Juin de S. Veran, de Beauvoisin, de Servas & Bouillargues avec deux compagnies. Ils entrerent par une porte de derriere, & se mirent en possession de la place sans effusion de sang. Après avoir renversé les autels, brisé les images, pillé les églises, ils mirent garnison dans la ville, sous les ordres d'Hardouïn de Porcelles, & s'en allerent. Ceux qui avoient été chassés de la ville, cherchant à y rentrer, eurent recours au Viguier de Tarascon, ville située à l'autre bord du Rhône. Il les aida à lever secretement des soldats, & huit jours après, ayant passé la riviere au nombre de 1500. revêtus de chemises sur leurs habits, ils entrerent dans Beaucaire par les portes qui sont de ce côté-là, & qui se trouverent ouvertes. Aussi-tôt ayant jetté un grand cri, ils tuerent tout ce qui se présenta, & entr'autres Ladignan, Guidon de Porcelles; mais au lieu de se rendre maîtres de la citadelle, ils ne penserent qu'à piller; les habitans & la garnison qui s'y étoient retirés, profiterent de ce tems-là pour envoyer à Monfrein demander du secours.

Les Protestans s'emparent de Beaucaire.

Il est repris par les Catholiques.

Heureusement pour eux, de Servas & Bouillargues étoient venus à Monfrein dans le dessein de reprendre Aramon, dont Joyeuse s'étoit emparé depuis quelques jours; & ils étoient sur un bateau qui alloit vers Beaucaire, pour revenir le lendemain au matin. Ayant donc appris ce qui étoit arrivé, ils accoururent aussi-tôt avec leurs troupes. L'Infanterie, sous les ordres de Servas, devoit marcher droit à la citadelle; & la Cavalerie, postée dans un lieu planté d'oliviers, devoit attendre les ennemis au sortir de la ville. De Servas fut d'abord repoussé. Mais le soldat effrayé d'un évenement auquel il ne s'étoit point attendu, abandonna le pillage, laissa son butin, & courut çà & là pour se sauver. Le plus grand nombre monta sur des bateaux, pour gagner l'autre bord de la riviere; mais comme il arrive ordinairement dans une fuite si précipitée, ils chargerent tellement leurs bateaux, qu'ils coulerent à fond : ceux qui s'étoient mis sur des especes de clayes, se noyerent dans le Rhône, proche Valabrigue, & le reste fut tué par la Cavalerie de Bouillargues. Ainsi Beaucaire fut pris par les Catholiques, & repris le lendemain à midi par les Protestans; & dans ce peu de tems, il y eut plus de 1200. hommes de tués.

Les Protestans s'en rendent maîtres une seconde fois.

Le même jour de Ventabren ayant passé le Rhône à Tarascon avec les troupes qu'il avoit ramassées à Arles, vint camper devant Beaucaire, comme s'il eut voulu l'assiéger de nouveau. Mais de S. Veran, qui étoit entré dans la citadelle avec un détachement de 300. hommes, trois heures après la déroute des Catholiques, fit échoüer cette entreprise. De Ventabren ne voulant pas s'en retourner sans avoir fait quelque chose, descendit trois lieuës au-dessous de Beaucaire, & se rendit maître de Fourques, place que Goyart avoit abandonnée. Et comme elle étoit avantageusement située, pour faire des courses, il arma des bateaux, & il ravagea ensuite & pendant long-tems tout le païs, jusqu'à ce que Bouillargues l'eût resserré de près, par la prise de Donchamp, & par la défaite de Sargnac, à qui la ville d'Avignon avoit donné le gouvernement de cette place.

Prise de Fourques par Ventabren.

Pen-

Exploits de Beaudisner.

Pendant ce tems-là Jaques de Crussol Sieur de Beaudisner (1), que les Protestans avoient nommé Gouverneur du Languedoc, étant venu à Beziers, commença par mettre une bonne garnison dans la ville d'Agde; ensuite il fit avancer du canon devant Magalas; & il en chassa la garnison, qui faisoit des courses & rendoit le chemin depuis Beziers jusqu'à Pezenas très-dangereux. De-là il marcha à Lespignan, où il passa au fil de l'épée environ 80. de ces Bandouliers que de Fourquevaux y avoit mis en garnison. Après ces expéditions, Guillaume de Joyeuse se mit en campagne, avec quatre grosses piéces de batterie, deux coulevrines, deux piéces bâtardes, & quatre de campagne; & il vint se poster devant Lignan, à une lieuë de Beziers: c'est la maison de plaisance de l'Evêque de Beziers, que le Cardinal Laurent Strozzi s'étoit reservée lorsqu'il avoit quitté cet Evêché. Il n'y avoit alors que douze soldats, qui y avoient été mis par les Protestans de Beziers. Beaudisner, qui craignoit de les perdre, sortit avec sa troupe, & amusa l'ennemi par de légeres escarmouches, pour donner aux assiégés le tems de percer la muraille, de passer à gué la petite riviere qui arrose Lignan, & de rentrer dans Beziers.

Expéditions de Joyeuse.

Joyeuse y mit deux enseignes, & en donna le commandement à de Crouzilles. De-là il alla camper devant Lespignan: la muraille fut battuë par le canon; la garnison soutint un ou deux assauts, dans lesquels de Pomas fut tué; & enfin elle se rendit. Il alla ensuite à Montagnac. Paraloup & Porquerez, qui commandoient dans la place, se rendirent, à condition qu'ils auroient vies & bagues sauves. Joyeuse fit néanmoins mourir quatre hommes de la garnison pour d'autres raisons; de Bomail fut de ce nombre.

Pendant ce tems-là, comme il venoit des troupes en foule à Beaudisner, des Cevennes, du Vivarais, de Nîmes, d'Uzès, & de Lunel, il alla à Agde pour y joindre celles qu'il avoit. De-là il vint le 14. de Juillet sur le midi à Pezenas, après avoir défait en chemin la troupe de la Veine de Lodeve.

Combat entre Joyeuse & Beaudisner.

Joyeuse, qui avoit passé la riviere avec son armée, se présenta devant Beaudisner sur le soir, dans le moment qu'il entroit dans Pezenas. La Cavalerie de Beaudisner n'avoit point mangé. Cependant, sans attendre Bouillargues & le Baron d'Aigremont, qui devoient arriver le lendemain avec 200. chevaux, il alla volontiers au-devant de l'ennemi, & combattit à la tête de ses gens; & quoiqu'en combattant courageusement, il se fût trop avancé, & qu'il fût tombé entre les mains des ennemis, il ne laissa pas de se dégager & de joindre son Infanterie. Puis il continua de marcher en bon ordre avec trois piéces de campagne, le long d'une colline qui le mettoit à couvert de l'artillerie des ennemis. Pendant que de Servas & Antoine Duplex, Sieur de Gremian, avec cinq cens Arquebusiers étoient uniquement occupés à se faire passage, pour pénétrer jusqu'aux batteries de Joyeuse, & qu'ils avoient déja fait plier l'Infanterie des ennemis,

(1) C'est le même qui est appellé dans la suite, *le Sieur Dacier*, frere du *Comte de Crussol*.

Charles IX. 1562.

mis, Cordognac, Maréchal de camp, ayant rallié sa troupe, l'avoit fait monter sur la colline & faire volte-face vers leur artillerie : mais les deux premiers rangs ayant été renversés par le grand feu des batteries, les autres prirent la fuite. Les uns se retirerent dans les vignes voisines, & les autres s'échaperent à la faveur de la nuit. On perdit cinq drapeaux, & il n'y eut pas plus de 100. hommes de tués de part & d'autre : ainsi la victoire fit plus de bruit qu'elle n'avoit causé de perte. Dès le lendemain Beaudisner arbora ses enseignes, mais il s'y rangea bien moins de soldats; & en même tems il perdit Clermont, Gignac, S. Andien, & Frontignan : peu de tems après, Daisse fit consentir Beaudisner à traiter avec Joyeuse. De Saint-Martin fut choisi pour entrer en conférence avec le député de Joyeuse, nommé de Castelnou. Enfin on arrêta les articles, & on convint que l'Edit de Janvier seroit observé; que tous obéïroient à Joyeuse, comme au Lieutenant général du Languedoc; & qu'on lui remettroit Pezenas & Beziers.

Leur traité d'accommodement.

Suites de ce traité.

Quoique ces conditions ne fussent pas du goût de tout le monde, on ne laissa pas de les observer, au moins en partie; car de Beaudisner se retira à Agde, après avoir mis ses troupes en garnison dans diverses places. Pezenas se rendit à Joyeuse le 23. de Juillet. Mais la ville de Beziers, où il avoit envoyé devant Colombieres, pour la sommer de se rendre suivant les conditions du traité, refusa d'ouvrir les portes : De Beaudisner & la garnison s'excuserent sur ce que Joyeuse leur avoit manqué de parole : Mais la vraye raison étoit, qu'ils sçavoient que ce Général étoit extrêmement irrité de ce qu'ils avoient pris & brûlé Lignac depuis peu, & qu'ils appréhendoient les effets de sa vengeance.

Ceux de Bedarieux ne suivirent pas l'exemple de Beziers; ils s'abandonnerent volontiers à la bonne foi du Baron de Pujol, qu'ils avoient invité de venir. Beaudisner venant à Montpellier, trouva en son chemin le Capitaine Grille, que le Baron des Adrets lui envoyoit, avec Bouillargues, Marchâtel, & de Monvaillant. Aidé de ce nouveau secours, il crut devoir commencer par se rendre maître de Frontignan, qui venoit d'abandonner le parti Protestant. Il arriva devant la place le 10. d'Août, avec une partie de ses troupes, s'imaginant qu'elle se rendroit au premier coup de canon. Mais il fut bien trompé; la garnison & les habitans se défendirent avec vigueur; la Castelle & Costier furent tués, & de la Valette, Lieutenant de Bombas, dangereusement blessé.

De Beaudisner assiége Frontignan.

Joyeuse se préparant à venir au secours de Frontignan, fit prendre les devants au Sieur de Connas, son Mestre de camp & Gouverneur de Pezenas, avec environ 700. hommes de pied & cent chevaux. Grille & Bouillargues le surprirent à Loupian avec deux cens Cavaliers & cinq cens Fantassins, & il se trouva tellement investi, qu'il ne pût s'échaper de leurs mains qu'avec une très-grande perte. Mais autant que cet échec fut désavantageux à Joyeuse, autant fut-il utile aux assiégés : car pendant l'absence de Grille & de Bouillargues, le bord de la mer étoit si mal gardé, que les habitans firent entrer dans leur ville les secours qu'on leur envoyoit de Provence. Cela fut cause que Beaudisner, n'ayant ni assez de canons ni assez de pionniers, fut obli-

Il est obligé de lever le siége.

obligé de lever honteusement & avec perte, un siége qu'il avoit témérairement entrepris.

Siége de Montpellier par l'armée de Joyeuse.

De Fourquevaux & de Connas, qui étoient venus au secours de Frontignan, s'étant avancés jusqu'au Terrail, château apartenant à l'Evêque de Montpellier, vinrent le 2. de Septembre à Latas, maintenant appellé Late, avec six mille hommes de pied, six cens chevaux, six gros canons & deux coulevrines, pour camper au Mas d'Eusimade. Ce lieu est environné de toutes parts de la riviere du Lez, qui se décharge dans les fossés où l'eau de la mer se répand, & il n'est éloigné de la ville que d'une lieuë commune de France. Ils prirent en chemin une tour, & ils passerent au fil de l'épée les Arquebusiers qui la défendoient. Trois jours après, Peyrot de Loupian vint les joindre avec les restes de ses Bandouliers, Cavaliers & Fantassins.

De Beaudisner commandoit en chef dans la ville. Il avoit avec lui Grille, excellent Capitaine, avec huit compagnies d'Arquebusiers à cheval, que conduisoit Beaudisner lui-même, le Baron du Bar, Herbaut, Bouillargues, Gremian, Grange, & Pages. Daisse, de Serignan, le Roux, le Long, Gremian le jeune, Rapin, Sanglas, de S. Veran, Argentiere, Rascalon, & de Thouras étoient à la tête de quatorze enseignes d'Infanterie. Il y avoit de plus une compagnie de Suisses, & deux de la bourgeoisie.

Les assiégés, au nombre de deux cens Arquebusiers, firent une sortie, pénétrerent jusques dans le camp des ennemis, pour reconnoître leur situation, en tuerent plus de soixante, & ne perdirent que trois des leurs. Depuis cette sortie, quatre jours se passerent sans aucune attaque du côté de l'ennemi. Les assiégés les employerent à détruire les fauxbourgs, de peur que Joyeuse ne s'en emparât, & ne s'en servît utilement à presser & à incommoder la ville. Cette expédition fit déplorer la triste nécessité où les habitans se trouvoient, de causer eux-mêmes à l'Etat & aux particuliers des pertes irréparables, par la démolition de tant de superbes édifices d'une architecture admirable. Car parmi les vingt cinq lieux saints qui furent rasés jusqu'aux fondemens, il y avoit entr'autres les couvens des Dominicains, des Augustins & des Carmes, dont les deux premiers étoient assez vastes & assez magnifiques pour loger le Roi, toute sa Cour & toute leur suite.

Les assiégés détruisent les fauxbourgs & plusieurs édifices superbes.

Expédition de Beaudisner.

Le 11. de Septembre Beaudisner, avec seize compagnies d'Infanterie & cinq de Cavalerie, marcha vers le pont qui avoit été rompu, & ayant passé le Lez à gué près de Salieçan, Commanderie de l'Ordre de Malte, il surprit, & passa au fil de l'épée les fourageurs qui s'y trouverent. Ce ne fut pas sans un grand danger pour lui; car un chapeau de paille qu'il portoit, fut renversé d'un coup d'arquebuse. Au reste, l'ennemi se trouva environné de toutes parts; de sorte qu'étant venu pour assiéger, il sembla qu'il étoit lui-même assiégé. Il y a dans cet endroit de la mer un marais, qui se déborde & se répand très-loin. Au milieu de ce marais s'éleve une Isle qui a environ trois milles d'étenduë, & où l'on voit un vieux château bien fortifié, que ceux de Montpellier occupoient. Les

Charles IX. 1562.

assiégeans étoient comme bloqués d'un côté par ce château, & de l'autre par un fort qui couvre les salines de Pequaix, & ils ne pouvoient commodément aller & venir pour avoir leurs provisions. Alors le Baron de Combas abandonna le Terrail, & toutes leurs attaques se tournerent contre Maguelonne : on dressa quelques batteries, & après qu'elle eut essuyé 27. coups, elle se rendit. On crut que ce fut par la trahison de celui qui commandoit dans la place. Cependant on ne lui tint pas parole, & quoiqu'on lui eût promis la vie sauve, on ne laissa pas de le tuer, avec les vingt soldats qui en composoient toute la garnison.

Le Baron des Adrets vient au secours de Montpellier.

Sur ces entrefaites le Baron des Adrets part du S. Esprit, & avec une célérité prodigieuse il vient au secours de Montpellier en deux jours, avec huit cens Arquebusiers à cheval, & y arrive le 13. de Septembre, ayant envoyé auparavant donner ordre qu'on lui préparât quinze cens chemises. Le lendemain, après avoir laissé rafraîchir le soldat, il sort de la ville sur le soir ; il passe le Lez pour aller reconnoître l'ennemi ; il s'avance jusqu'à l'étang de Pequaix ; il met en déroute les gens armés qui gardoient les troupeaux ; il en défait une partie, & contraint l'autre à se jetter dans le marais voisin, où elle périt dans des trous pleins de vase & de bouë. Il fait amener quatre cens moutons à la ville ; il s'empare d'un moulin qui est au dessous de Lates ; & après y avoir combattu pendant quelque tems, il se retire enfin dans la ville assez avant dans la nuit.

Le lendemain on delibéra d'attaquer le camp des ennemis, & pour cela on jugea à propos de jetter un pont sur un canal qui vient du Lez, par lequel les vaisseaux abordent à Lalles, & amenent les provisions de Provence & de Narbonne : on confia la garde de ce pont à Bouillargues, qui s'y établit avec une piéce de campagne. On arrêta encore que Bouillargues passeroit l'autre bras du Lez à gué ; que le Baron des Adrets passeroit de l'autre côté de cette riviere, & iroit dans le même lieu où il avoit pénétré la veille, avec une piéce de campagne & quatre fauconneaux.

Il se retire sur le point de forcer les ennemis, & pourquoi.

L'armée étant ainsi partagée en trois, Beaudisner de front, Bouillargues & des Adrets aux deux côtés, ils attaquerent ensemble la nuit le camp ennemi avec tant de vigueur que la Cavalerie, après un long combat, songeoit à se retirer, & à abandonner l'Infanterie. On étoit déja sur le point de forcer le retranchement ; lorsque le Baron des Adrets, ayant reçu la nouvelle de la prise de Vienne par le Duc de Nemours, dont nous avons déja parlé, fit battre la retraite, & perdit ainsi la plus belle occasion qu'on pût désirer. Le Baron étant parti, Bouillargues quitta le pont & rentra dans la ville. Des Adrets ayant reçu cinq mille écus d'or, laissa à Montpellier trois compagnies de Cavalerie, & s'en retourna avec la même diligence dont il avoit usé en venant, & emmena avec lui le Sieur de Merle.

Dessein de Sommerive & de Suze.

Le dessein de Sommerive & de Suze, après avoir pris Cisteron & Vienne, étoit de rassembler toutes leurs troupes, & d'aller droit à Montpellier ; & pour cela, de jetter un pont sur le Rhône, au dessous d'Arles, vers Fourques. On attendoit le Grand-Prieur d'Auvergne avec quatre mille hom-

hommes d'Infanterie du Velai & du Givaudan, avec lesquels on se flattoit non seulement de tirer Joyeuse du mauvais pas où il se trouvoit, mais même de prendre Montpellier.

Charles IX. 1562.

Lorsqu'on eut appris cette nouvelle dans la ville, il fut résolu que Grille, le Baron du Bar, & Bouillargues partiroient pour Nismes, avec six cornettes de Cavalerie & trois enseignes d'Infanterie, commandées par Albenas & par Rapin; & que Beaudisner avec le reste des troupes demeureroit pour défendre la ville. Aussi-tôt Beaudisner fit une sortie, avança jusqu'au retranchement de l'ennemi, & l'amusa par de légeres escarmouches.

Pendant ce tems-là les ennemis, après avoir passé le Rhône, s'étoient reposés vers Fourques, & ils avoient résolu de s'emparer de S. Gilles, place située en deçà de la riviere. Grille l'ayant sçu, fit prendre les devants à Bouillargues. Celui-ci ayant visité la place, & l'ayant trouvée en état de se défendre, y laissa cinquante hommes de son détachement, & promit de venir incessamment à son secours. Pendant qu'il y étoit, le Comte de Sommerive envoya pour la seconde fois un trompette pour sommer la place de se rendre. Bouillargues, qui vit sur ce trompette la livrée & les armes du Pape, qu'il portoit comme servant dans les troupes de Fabrice Serbellone, le fit mettre en prison.

Entreprise de Sommerive sur S. Gilles.

Le 27. de Septembre de Sommerive, accompagné de vingt deux enseignes d'Infanterie, qui formoient cinq mille hommes, & de cinq cens Cavaliers, avec trois canons, vint sur le soir, dans la disposition d'escalader la ville; mais la garnison le repoussa avec tant de vigueur, qu'elle fit échouër son entreprise. Elle envoya dans le même moment un exprès à Nismes, pour donner avis à Grille de ce qui se passoit. Ce Commandant marcha toute la nuit avec son armée. Il fit prendre les devants à Bouillargues, qui avec sa troupe s'empara d'Estagels, à quatre milles de S. Gilles. S. Gilles est une place située dans le fond d'une plaine, qui s'éleve du côté de Nîmes, & qui de-là va se joindre à une autre plaine, large de cinq cens pas jusqu'au Rhône. La même plaine s'étend vis-à-vis d'Arles jusqu'à Fourques, à trois lieuës de S. Gilles, le long des levées du Rhône. Il y a vers l'autre bord de cette riviere une Isle très-fertile & très-abondante, appellée Champ de Marius (1), parce qu'on prétend que Caïus Marius, Consul Romain, y campa, & contint tous les soldats pendant un hyver entier dans les bornes de ce camp.

Dès que Bouillargues fut arrivé à Estagels, il sçut par quelques Cavaliers qui furent pris, que le Comte de Sommerive n'étoit pas loin. Alors, pour ne pas encourager son ennemi en lui faisant voir de près sa petite troupe, il envoya promptement à Grille, pour le prier de hâter sa marche; puis il posta ses soldats sur le sommet de la colline, afin que l'ennemi qui les verroit, & qui s'imagineroit que les autres étoient en embuscade dans la vallée, ne fût pas si empressé de les attaquer, qu'il l'auroit été s'il avoit sçû au juste le petit nombre à qui il avoit à faire.

Bouillargues ne se trompa point dans sa conjecture : De Sommerive pensa

Les armées de

(1) Ou vulgairement la *Camarguei*.

CHARLES IX. 1562.

pensa & agit comme il l'avoit prévû, & il retint le feu de ses troupes; ce qui donna le tems à Grille d'arriver avec six cens hommes de pied & autant de Cavalerie. On les mit aussi-tôt en bataille, aux yeux des ennemis, dans le même endroit où étoient les premiers, & ils y furent depuis huit heures du matin, jusqu'à une heure après midi, sans que de Sommerive fit aucun mouvement. Alors Bouillargues entreprit de faire entrer un secours de deux cens hommes dans S. Gilles. S'étant donc avancé vers la place, & ayant passé outre, il apperçut de loin que les troupes de Sommerive marchoient vers le Rhône. Aussi-tôt il s'arrêta, & fit promptement avertir Grille & le Baron du Bar, que les ennemis se retiroient; qu'il ne tenoit qu'à eux de les vaincre; qu'il ne faloit que de la diligence; & que s'ils vouloient, ils remporteroient dans ce même jour une victoire des plus complettes & des plus glorieuses.

Grille & de Sommerive en présence.

Sommerive veut se retirer.

Il est attaqué, & défait.

Dans le moment, il court à l'ennemi, & quand il en est à trois cens pas, il s'arrête une seconde fois. Le Comte de Sommerive, qui s'en apperçoit, place autour de sa Cavalerie ses gens de pied, & le canon qu'il faisoit déja remporter. Bouillargues fond avec tant de vigueur sur cette Cavalerie, qu'elle s'imagine avoir affaire au Baron des Adrets. Elle se trouble, quitte ses rangs, abandonne tout l'attirail de guerre, prend la fuite, se retire par la lévée vers Fourques, & laisse l'Infanterie en proye à Grille, qui suit de près, & taille en piéces tous ceux qui n'ont pas eu le tems de passer la riviere. Parmi ceux-là, le plus grand nombre n'ayant pas la force de résister à la rapidité du courant, sont emportés & périssent misérablement dans les eaux. Sommerive perdit dans ce combat au moins deux mille hommes de pied, & Grille ne perdit que deux hommes; encore disoit-on, que par mégarde ils avoient été tués par leurs camarades. Les restes de l'armée de Sommerive se sauverent par le pont qui avoit été jetté à Fourques, & le rompirent aussi-tôt. Les Protestans ne prirent de toute l'armée de Sommerive que le Baron de Ledenon; mais ils remporterent vingt deux drapeaux, & la cornette du Général avec deux canons. On ne put retirer des eaux une coulevrine qu'on y avoit jettée. On s'empara de tous les bagages & de tout ce que les vaincus avoient de plus précieux. On trouva dans les hardes de Sommerive une lettre que de Fourquevaux lui avoit écrite douze jours auparavant, dans laquelle il lui exposoit, qu'il étoit dans un danger très-pressant, qu'il avoit déja pensé à se retirer, après avoir fait enfoüir ses canons, & qu'il le prioit de lui envoyer très-promptement du secours, dont il avoit besoin.

Grande perte de Sommerive.

La joye que causa cette victoire, remportée le 27 de Septembre, fut un peu diminuée par la perte qu'on fit à Montpellier le 26. du même mois. Beaudisner voyant l'ennemi faire des courses sans rien appréhender, s'avisa de lui dresser des embuches : mais ses gens, beaucoup inférieurs en nombre, furent contraints de ceder; il perdit dans la mêlée Gremian le jeune, & le fils de Maillane de Beaucaire; en revanche les Catholiques perdirent Peyrot Loupian, ce brigand si fameux, qui fut tué au même lieu d'un coup d'arquebuse.

Dès que Beaudisner eut reçu la nouvelle de la victoire, il en rendit gra-

graces à Dieu ; aussi-tôt on alluma des feux sur les toits, dont la plûpart sont construits de pierres. Ces signes de joye, & l'arrivée de Grille avec ses troupes victorieuses, répandirent la terreur dans le camp des assiégeans.

Joyeuse arrive au camp devant Montpellier.

Le jour même de la victoire de S. Gilles, Joyeuse arriva au camp avec six enseignes d'Infanterie. Après avoir réprimandé de Fourquevaux & de Connas, de ce qu'ils s'étoient campés si desavantageusement, il s'obstina à vouloir continuer le siége, & à attendre les troupes auxiliaires qui devoient venir du Givaudan, mais Apcher, un des Seigneurs du Givaudan, les ayant engagées à faire le siége de Florac, elles ne purent arriver assez tôt.

Florac assiégé inutilement par les Catholiques.

Florac, défendu par un excellent homme de guerre, nommé Boissy, soutint un siége de huit jours. On fit une bréche à la muraille ; on dressa les échelles : mais malgré tous ces efforts, la résistance fut si grande, même de la part des femmes, qui travailloient comme des hommes, qu'on fut obligé de lever le siége. Boissy, qui fut blessé dans une attaque, eut assez de force & de courage pour cacher sa blessure, dans l'appréhension qu'il eut de décourager les habitans ; mais sa bravoure lui coûta la vie, & il mourut quelque tems après, pour ne s'être pas fait panser à tems.

Grille tombe dans une embuscade.

Alors le Maréchal Philippe de Levy de Mirepoix vint au camp de Joyeuse avec six canons, deux doubles & vingt trois plus petits. Grille, trop enflé de sa victoire, étant allé en même tems de Lunel à Montpellier, sans en avoir donné avis à Beaudisner, Joyeuse lui dressa une embuscade sur sa route : il cacha deux mille hommes de pied & cinq cens de Cavalerie dans la forêt de Grammont, & il l'attaqua proche les Arenasses, dans un lieu extrêmement sablonneux. Grille se mit aussi-tôt en bataille ; mais après s'être généreusement défendu pendant quelque tems avec sa Cavalerie, il fut forcé de plier, & en pliant il rompit son Infanterie, qui étant chargée de butin, pensa moins à combattre qu'à se sauver, & fut entierement défaite. Merle, qui combattoit avec vigueur, fut aveuglé par la poussiere & tué. Il y eut des deux côtés cent cinquante six hommes tués, mais plus du côté de Grille que de celui de Joyeuse ; & il en auroit perdu davantage si Beaudisner, qui accourut au secours, n'eût contraint les troupes de Joyeuse de se retirer, s'imaginant que c'étoit le Baron des Adrets. Le Capitaine Bizanet, dangereusement blessé dans cette action, fut transporté à Narbonne, où il mourut de sa blessure.

Levée du siége de Montpellier.

Enfin le 2. d'Octobre, Grille traita avec l'Evêque d'Aleth, qui étoit venu au camp de Joyeuse ; & le lendemain, Joyeuse, dont les soldats étoient malades, & qui ne pouvoit plus supporter l'infection du lieu où il étoit, obtint la liberté de se retirer. Aussi-tôt il plia bagage, & alla à Florensac, place apartenant à la maison de Crussol. Comme ses soldats se soulevoient, parce qu'ils n'étoient pas payés, & qu'ils étoient fâchés de se voir frustrés du pillage de Montpellier, dont ils s'étoient flattés, il leur abandonna Florensac. Après qu'ils l'eurent pillée, Joyeuse les mena à Villeneuve-la-brûlée, & de-là à Pezenas. Beaudisner laissa Rapin à Mont-

CHARLES IX. 1562.

Montpellier, & alla attaquer le Poufan, où Joyeufe avoit laiffé la Crofe avec deux compagnies d'Infanterie. La Crofe ne trouvant pas la place affez forte pour foutenir un fiége, réfolut de l'abandonner, & de faire auparavant maffacrer les habitans, qui étoient prefque tous Proteftans. Ceux-ci s'en étant doutés, pafferent la nuit dans le camp de Beaudifner, & rentrerent le lendemain avec lui dans la ville. Après cela, ayant appris que les ennemis en vouloient à Agde, il y envoya Sanglas, & marcha vers Bourg fur le Rhône, qui fe rendit.

Pendant ce tems-là Grille fit avancer du canon, & prit la tour de la Charbonniere, fituée dans des marais. Bouillargues s'étant avancé à Aigues-mortes, y prit, malgré la garnifon, tous les bâtimens, dont il fe fervit pour emporter tout le fel des étangs de Pequaix; ce qui fut d'un très-grand fecours pour fournir aux fraix de la guerre.

Tentative des Catholiques fur Beziers.

Peu de tems après, les Catholiques effayerent de furprendre Beziers, par les intelligences qu'ils avoient avec quelques-uns des bourgeois, qui faifoient néanmoins profeffion publique de la Religion Proteftante; ils s'appelloient Marot Cafeneuve, Foulcraut, Veinte, Antoine Rocoles, & Pierre Pages, dit de Revel: ayant depuis avoüé leur trahifon, ils furent tous exécutés. Le hazard tira la ville de ce danger. La nuit du 16. d'Octobre, les échelles étant déja plantées, & l'ennemi commençant à efcalader les murailles, un tambour, nommé Candalier, qui étoit yvre & qui dormoit, s'étant réveillé, battit la caiffe comme s'il eût été jour. Les affaillans l'ayant entendu, crurent que le complot étoit découvert, laifferent-là leurs échelles & s'enfuïrent. Huit jours après ils firent la même tentative à midi, mais vainement & avec perte; Fendilles, bon Officier, y fut tué.

Joyeufe affiége Agde.

De là, Joyeufe feignant de vouloir recommencer le fiége de Montpellier, revint tout à coup fur fes pas, & rabattit fur Agde, que Villeneuve, fon Lieutenant, avoit inveftie dès le 30. d'Octobre, & qui fe trouvoit prefque dépourvûë de tout, parce que Pareloups, Commandant de la place, étoit abfent. Mais pendant que Villeneuve, occupé à reconnoître la place, l'obfervoit avec trop d'application, & s'avançoit de trop près, il reçut un coup d'arquebufe au pied, vis-à-vis la porte de Saint-Julien, & fe fit porter à Pezenas.

Bravoure des affiégés & particulierement des femmes.

De Connas, moins en faveur auprès de Joyeufe depuis le mauvais fuccès du fiége de Montpellier, vint prendre la place de Villeneuve le premier jour de Novembre. Après avoir battu la ville avec quatre canons & deux coulevrines, & fait une fi grande bréche que la Cavalerie auroit pû y paffer, on donna l'affaut: les affiégés le foutinrent avec une extrême valeur, & les femmes mêmes y rendirent de très-grands fervices. On en remarqua une entre les autres, qui fe fervoit très-l'habilement d'une épée, & qui donna des preuves éclatantes d'une bravoure au-deffus de fon fexe. Les affiégeans fe préfenterent encore d'un autre côté, pour efcalader le mur; mais après quatre heures de combat jufqu'à la nuit, ils furent repouffés. La nuit fuivante fut employée par les habitans à réparer la bréche. Ils envoyerent auffi Treincaire à Beziers, pour y demander du fecours. Cet Officier

cier

cier ayant remarqué en chemin un gué, y fit passer les cent Arquebusiers que les habitans de Beziers envoyerent sans délai, avec de la poudre. Il les amena le long des jardins qui sont près de la ville, jusqu'au bord de la riviere de Herault. Il la passa à la nage, & annonça aux assiégés le secours qu'il leur amenoit. Aussi-tôt il revint prendre ses soldats dans des bateaux qu'on avoit préparés pour cet effet; & il les fit tous entrer sans aucune perte dans la ville. Ensuite on alluma sur le haut de la tour un feu; car c'étoit le signal, dont on étoit convenu avec les habitans de Beziers, pour leur faire sçavoir que le secours étoit heureusement arrivé.

D'un autre côté, Beaudisner, qui après la prise de Bourg sur le Rhône étoit revenu à Pousan, levoit des troupes de toutes parts, & la plûpart s'étoient déja assemblées à Mese & à Loupian; Joyeuse, averti par un Prêtre, changea l'attaque, & fit battre la ville par un autre endroit beaucoup plus foible. On fit en peu de tems une grande bréche, & on monta à l'assaut, mais avec moins de feu & de vivacité que les assiégés n'en avoient pour le soutenir & se défendre. Ainsi, après avoir perdu environ 400. des siens, parmi lesquels se trouverent 28. Officiers d'une très-grande réputation, il leva le siége d'Agde le 4. de Novembre, & se retira en desordre; comme il arrive presque toûjours lorsqu'on leve un siége pendant la nuit: il avoit envoyé devant lui l'artillerie à Pezenas. La troupe du Baron du Combas & celle de S. Felix, qui formoient l'arriere-garde de l'armée, marchoient vers Gignac. Lorsqu'elles furent arrivées à S. Paragone, Bouillargues les attaqua; & comme elles marchoient sans ordre, il en tua 274. sans autre perte de son côté, que celle du païsan qui lui servoit de guide: il prit leurs drapeaux, & les rapporta à Montpellier.

Levée du siége.

Peu de tems après, le Capitaine Burgondi, Gouverneur de Monfrein, ayant donné avis à Bouillargues, que les 300. hommes que les habitans d'Avignon avoient mis en garnison à Aramon, désoloient tout le païs par leurs brigandages, & qu'ils faisoient des courses jusqu'à Bagnols; Bouillargues leur dressa une embuscade, dans laquelle ils donnerent. Le plus grand nombre fut tué, & ils perdirent le vaisseau de guerre dont ils se servoient pour pirater.

Défaite de la garnison d'Aramon par Bouillargues.

Fin du trente-deuxième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-TROISIÉME.

SOMMAIRE.

SUite de la guerre civile en Guyenne. Diverses entreprises des Catholiques & des Protestans à Agen, à Bourdeaux, à Nerac, au païs entre la Dordogne & la Garonne, & places voisines, à la Seuve, à Targon. Retraite de Duras, succès des Catholiques; succès des Protestans. Entreprises de Burie, de Duras & de Bordet; heureux succès de Burie, & de Montluc pere & fils. Horrible massacre des Protestans à Taraube. Suite de la guerre civile en Normandie. Traité du Prince de Condé avec la Reine d'Angleterre. Siége de Roüen, évenement remarquable par rapport à François de Civile. Le Roi de Navarre est blessé, la ville de Roüen est prise & pillée. Edit du Roi; sevérité du Parlement malgré l'Edit. Le Conseil de la ville établi à Orleans use de représailles. Mort du Roi de Navarre, son penchant pour la Religion Protestante, portrait de ce Prince. Dieppe fait son accommodement; on accorde les mêmes conditions à la ville de Caën. Les Protestans reprennent Dieppe. Combat de Ver entre Burie & Duras. Défaite de Duras, uites de cette défaite. Terrides assiége Montauban. Les Etats de Languedoc donnent à Crussol le gouvernement de la Province. Siége de Grenoble; levée de ce siége; mécontentement & conduite du Baron des Adrets; il est arrêté par les Protestans. Secours d'Allemagne amenés par d'Andelot. Declaration du Roi portant abolition du passé. Manifeste du Prince de Condé; il se met en campagne; ses entreprises, & ses négociations. Mort du premier Président le Maître; Christophle de Thou lui succede; son éloge. Entreprises & négociations sans succès.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Les Mémoires de Bl. de Montluc; Lanc. Voisin de la Popeliniere; Jean de Serres, les Mémoires de François de la Noüe; Th. de Beze, Hist. Ecclésiastique.

TAN-

TANDIS que ces choses se passoient dans le Languedoc, Montluc, à la tête des Catholiques dans la Guyenne, incommodoit beaucoup la ville d'Agen par les courses continuelles qu'il faisoit jusqu'à ses portes. De Memy avoit amené dans cette place des troupes choisies. D'Arpajon, qui alloit trouver le Prince de Condé, & Marchâtel, y étoient venus. Montluc n'omettoit rien pour engager les habitans à le recevoir, avec le Comte de Burie (car ils partageoient entr'eux le commandement de la Guyenne.) Il employoit également les menaces & les promesses; enfin il fit tant, par les mouvemens qu'il se donna & par la médiation de Caumont, que de Memy voulut bien entrer en conférence, & fut d'avis d'envoyer des députés à de Burie.

CHARLES IX. 1562. Suite de la guerre civile en Guyenne. Diverses entreprises de part & d'autre.

Il arriva dans ce tems-là que Henri de Foix de Candale s'empara de Langon sur la Garonne, ville de sa dépendance, & en chassa les Protestans. Cet évenement inspira aux Agenois une extrême défiance pour de Burie, & il acheva de se perdre dans leur esprit par les propositions qu'il leur fit. Ayant assemblé à Bourdeaux Antoine Prevôt, Archévêque de la ville, avec Antoine de Noailles, & de Genouillac Baron de Vaillac, Gouverneurs des deux châteaux, pour travailler avec les députés d'Agen, il demanda avant toutes choses, que les Protestans, qui s'étoient rendus maîtres de la ville, missent bas les armes; qu'ils restituassent généralement & sans exception tous les temples & tous les meubles qu'ils avoient enlevés aux Ecclésiastiques. Il n'en falut pas davantage pour rompre les conférences, comme il arriva le 19. de Juin.

A Agen.

Sur ces entrefaites Symphorien du Durfort de Duras, chef de sa famille, levoit le plus de troupes qu'il pouvoit pour le service du Prince de Condé, comme il s'y étoit engagé. Ayant appris que la Reine de Navarre retournoit de la Cour dans ses Etats, il marcha au-devant d'elle, accompagné de Levy Sieur d'Odaux. Gouverneur du Bearn, avec 800. hommes de Cavalerie. Comme elle passoit par Caumont, de Memy vint la voir, & lui exposa l'état où se trouvoient les Protestans de la Province.

Le Comte de Burie seroit aussi venu rendre ses devoirs à la Reine; mais sa sœur, femme de Belleville, qui étoit à Orleans avec le Prince de Condé, l'en empêcha. Il envoya donc faire ses excuses à cette Princesse, fondées sur le grand nombre d'affaires importantes dont il étoit accablé, & qui ne lui permettoient pas de s'absenter. Il la fit aussi avertir de ne pas honorer les Protestans de sa protection; parce que si elle le faisoit, il seroit obligé de faire entrer les Espagnols dans le Bearn, comme il en avoit ordre.

On découvrit alors un complot fait pour surprendre Bourdeaux, & on le fit échoüer. Le Lieutenant de Genouillac de Vaillac, Gouverneur du château Trompette, étoit ami des Protestans; il avoit sous lui la plûpart des soldats de sa garnison dans les mêmes sentimens. Ayant fait part de leur

A Bourdeaux.

CHARLES IX. 1562.

leur deſſein à quelques bourgeois, ils étoient tous convenus, qu'au milieu de la nuit du 25. au 26. de Juin, ils recevroient dans la ville Duras, & qu'on tireroit un coup de canon pour avertir les Confédérés de prendre les armes. De Pardaillan, dit de Puch, beau-frere de Vaillac, s'étoit chargé de s'emparer de la ruë du Chapeau-rouge, qui eſt la plus large de la ville; & d'Auros devoit ſe joindre à lui. Salignac, un des Jurats, s'étoit déja poſté dans la ruë des Carmes. Mais ſoit que le Lieutenant de Vaillac manquât de cœur, ſoit qu'il eût changé de ſentiment, il refuſa de faire entrer Duras, diſant que la conſpiration étoit découverte, & que les clefs étoient entre les mains du Gouverneur du château. Auſſi-tôt de Burie & de Noailles en ayant eu connoiſſance, prirent les armes, & ſe mirent à la tête de la bourgeoiſie.

Cependant de Puch, ſans attendre le ſignal qu'on devoit donner du château, ni l'arrivée de Duras, parut à l'heure marquée, & fit avertir Salignac & d'Auros par un homme plein de courage, nommé l'Eſtrilles, de faire ſçavoir à leurs Centeniers & Dixainiers qu'il étoit tems d'agir. Mais d'Auros & Salignac, ayant perdu toute eſpérance de réüſſir, & craignant le danger, s'étoient retirés les premiers. De Puch accompagné de douze Gentilshommes, ayant fait tous ſes efforts pour s'emparer de la porte du port, & de la tour qui le domine, afin de recevoir par-là de Duras, fut contraint de ſe retirer.

Cette entrepriſe répandit une ſi grande terreur parmi les bourgeois, qu'ils n'oſerent rien entreprendre depuis le milieu de cette nuit juſqu'à midi, perſuadés que l'entrepriſe n'étoit pas manquée, mais ſeulement différée. De Burie, toûjours porté à la modération & à l'accommodement, retint les ſiens, en promettant qu'il rendroit également juſtice à l'un & à l'autre parti. Pendant ce tems-là les Confédérés, leurs complices, & tous ceux qui pouvoient être ſuſpects en matière de Religion, s'évaderent, & ſe retirerent chez leurs amis.

Duras s'étoit avancé avec 1200. hommes d'élite juſqu'à Coderet ſur la Gironde; d'où, après avoir fait embarquer ſa troupe, il étoit venu le lendemain à Cadillac, & il n'avoit pû aller plus loin. Ayant ſcû que le projet formé ſur Bourdeaux étoit échoüé, il ſurprit le Comte de Candale, qui venoit au ſecours de Burie, & il le mit entre les mains de la Reine de Navarre. Il manda auſſi-tôt à Burie, de ne point maltraiter les Proteſtans, ſous prétexte du ſoulevement de Bourdeaux; parce qu'il ne manqueroit pas de traiter le Comte de Candale comme il les traiteroit.

A Nerac.

Montluc & de Terrides firent le 27. de Juin une tentative inutile ſur Nerac, où il y avoit 600. hommes en garniſon, qui faiſoient continuellement des ſorties. Ils étoient ſans ceſſe à cheval autour d'Agen. Duras, après avoir pris de Candale, ſongea à ſe rendre maître de tout le païs qui eſt entre la Dordogne & la Garonne vers leurs embouchures, comme du terrein le plus propre & le plus commode pour ſes affaires. Il commença par S. Macaire, dont les habitans lui refuſerent l'entrée, & ne voulurent pas même lui fournir des vivres. Il prit par force ce qu'on ne voulut pas

lui

lui accorder de bonne grace; & ce ne fut pas sans répandre bien du sang: car il vengea avec rigueur la mort de Roland Vaillant, Ministre de Marmande, qui avoit été tué dans cette place.

Charles IX. 1562.

Le peuple de Bourdeaux se plaignant hautement, & étant prêt à se soulever à cause de la disette du pain, le Parlement s'efforça de l'appaiser un peu par l'exécution de Pierre Neufchâtel & de Nicolas Grené, Ministres, qui furent pris après la sédition & condamnés à mort.

Cependant l'imprudence de Dovazan, qui commandoit dans Nerac pendant l'absence du Gouverneur, coûta cher à ses habitans. Ayant eu la temérité de sortir mal à propos avec 500. hommes, il rencontra en chemin, proche Castel-viel, Montluc avec les cornettes de Termes & de Salvy, Masses, Charry, & Bardachin, Capitaine des Bandouliers. Tous ayant fondu sur lui, il tacha de gagner le haut d'une colline, près de la Gatherie. Là, après une légere resistance, il fut blessé avec quelques autres, étant à cheval à la tête de son Infanterie; & lorsqu'il se retira, tous quitterent leurs rangs, se débanderent & prirent la fuite. Une partie se sauva dans un bois taillis voisin; une autre se précipita dans la riviere de Baise, qui passe au milieu de Nerac; mais un très-grand nombre fut tué. Ceux qui diminuent le plus cette perte, conviennent qu'il y en eut au moins 150; Montluc a écrit qu'il y en eut 500. Les habitans de Nerac, consternés de cet accident, abandonnerent leur ville, & se retirerent dans le Bearn avec leurs femmes & leurs enfans.

Au païs entre la Garonne & la Dordogne.

Montluc donna le gouvernement de Nerac à Charles de Bazon, Gentilhomme du Roi de Navarre, mais ennemi declaré des Protestans. De Santrailles eut celui de Castel-jaloux, qui se rendit incontinent après. La Sale eut ordre de garder le Port de Sainte-Marie. Montluc étoit déja venu à Bourdeaux. Il avoit en passant fait lever le siége de la Reole sur la Garonne, qui étoit défenduë par Deimet. Mais ce Général ayant pensé qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour secourir cette ville, qui étoit toûjours dans la disette, que de chasser Duras du païs d'entre deux mers (1), dont il s'étoit emparé, il s'y en alla dans le dessein d'exécuter ce projet. Il mena avec lui de Cancon, de Montferrand, Cuirac, le Vicomte d'Uza, & il délivra en chemin le Comte de Candale. Ce Seigneur, pour recouvrer sa liberté, avoit promis à la Reine de Navarre, de ne point servir contre les Protestans; mais Montluc le délia de ce serment de sa propre autorité.

A Targon.

Montluc, arrivé à l'Abbaye de la Seauve, avoit résolu d'y attendre le Comte de Burie, qui devoit y venir avec de l'Infanterie & du canon. Ce Général ayant passé la Garonne trop tard, se fit attendre inutilement la nuit entiere & une très-grande partie du jour suivant. Montluc impatient s'avança jusqu'à Targon dans le Comté de Benauges. De-là il envoya devant lui de S. Orens & de Fontenilles, qui, pour engager les ennemis au combat, leur

(1) Suivant l'Edition de Londres, *entre les deux mers.* En effet c'est l'endroit où les rivieres se jettent dans la mer, & où la mer entre & fluë dans les rivieres de la Garonne & de la Dordogne.

leur tuerent environ quatorze hommes dans le premier choc. Puis ayant fait étendre l'Infanterie dans la plaine le long d'un ruisseau, il posta la Cavalerie derriere des bois & des brossailles, de manière qu'on ne pouvoit la decouvrir. Ensuite on tint Conseil, & on delibéra si l'on donneroit le combat sans attendre de Burie? Les Officiers que Montluc avoit appellés à ce Conseil voyoient bien qu'il y avoit du danger. Mais toutes les villes quittant le service du Roi, soit par la terreur que le parti Protestant inspiroit, soit par esprit de faction; Montluc étoit d'avis de rétablir la réputation & le crédit du parti Catholique par quelque action d'éclat. De Signan, dit Monlaur, ancien Capitaine, se rangea de son côté, & leur avis l'emporta.

Combat entre Montluc & de Duras.

Ainsi, sans même attendre la cornette de Termes, qui étoit aux ordres de Masses, Montluc separa la Cavalerie en deux corps. Il donna le commandement de l'un à Montluc, son fils, & à de Fontenilles, & y joignit les Arquebusiers à cheval de Saint-Orens: il se reserva l'autre corps, avec les Arquebusiers de Clermont. Il envoya Charry devant par un petit chemin étroit entre deux vignes. Ayant passé par le même chemin, & étant arrivé à l'ennemi, les troupes de Montluc fondirent d'un côté sur la Cavalerie, & de l'autre sur l'Infanterie des Protestans, avec tant d'impétuosité, que l'Infanterie se retira sur le champ dans un bois voisin, entouré d'un fossé; & que la Cavalerie abandonnant honteusement de Duras, s'enfuit de tous côtés. Jean de Memy ayant jetté ses armes dans un fossé qui étoit proche, se déroba au danger par une fuite qui le couvrit de confusion; & depuis on ne le vit plus dans l'armée.

Chaque parti s'attribuë la victoire.

On parla très-diversement de cette bataille; l'un & l'autre parti s'attribua la victoire, & se glorifia d'être resté maître du champ de bataille. Les gens de Duras publierent qu'ils étoient inférieurs en nombre; & que néanmoins ils n'avoient perdu que trente des leurs, tandis que les ennemis en avoient perdu 300. Montluc au contraire écrit, qu'il n'avoit en tout que 150. Cavaliers; que quelques chevaux furent blessés; qu'il ne perdit que de Vignaux dans la mêlée; & trois autres, qui moururent de leurs blessures: au lieu que de Duras avoit eu 300. hommes de tués, & plus de 100. qui avoient peri dans les vignes & dans la riviere; & qu'au reste cette victoire contribua fort à rélever le courage de toute la Noblesse de la Province.

Rétraite de Duras.

Quoi qu'il en soit, il est constant que Duras, touché de cet échec, pensa aussi-tôt à se retirer; que dans ce dessein il vint à Sainte-Foi dans le Perigord; de-là à Bergerac, & ensuite à Toneins. Il y reçut les deux compagnies de Mauvoisin de Moncrabeau, qui avoient été nouvellement levées dans le Duché d'Albret; & il alla trouver la Reine de Navarre à Caumont, pour sçavoir de cette Princesse ce qu'il avoit à espérer, & ce qu'il étoit à propos de faire à l'avenir. Après cette visite il retourna sur ses pas, & s'en alla dans l'Agenois & dans le Quercy. Il envoya les deux freres de Puch & de Pardaillan, & les trois freres de Lescurres-Savignac à Bourg sur la Dordogne, pour lui amener les troupes qu'on devoit envoyer de l'Isle de Marennes, commandées par Jaques de Pons de Mirambeau.

Ces

Ces Officiers, pour faire une diversion, & empêcher Montluc & Burie de les poursuivre, firent une tentative sur Libourne & sur Blaye, mais inutilement.

L'aîné de Pardaillan s'efforça quelque tems après de prendre Villefranche en Roüergue, avec aussi peu de succès. Etant depuis entré dans le château de Granes, qui est proche la ville avec cent hommes d'élite, il y fut sur le champ assiégé : les canaux qui y conduisoient les eaux, ou n'étant pas encore achevés, ou ayant été coupés, l'extrême nécessité où il se trouva bien-tôt reduit le força de se rendre le 13. de Décembre à ces conditions : Que quelques Gentilshommes, lui à la tête, sortiroient de la place armés : Que les soldats auroient la vie sauve, mais qu'ils mettroient bas les armes, & seroient renvoyés.

La garnison de Granes passée au fil de l'épée ; & pourquoi.

Soit qu'ils voulussent se précautionner contre les païsans, dont ils appréhendoient la fureur, soit par quelque mauvais conseil qui leur fut donné, ils s'aviserent de cacher quelques armes dans leurs sacs & dans leurs bagages : on le découvrit ; alors on leur reprocha d'avoir les premiers manqué aux articles de la capitulation, & on les tua presque tous, avec leur Commandant. Depuis ce tems-là *la foi de Granes* a passé en proverbe dans tout le païs, comme autrefois la foi Punique ou de Carthage.

Succés des Catholiques à Marmande &c.

Le départ du Seigneur de Duras fut cause de la perte de Marmande, qui se rendit à de Burie. S. Macaire, Bazas, & Villeneuve dans l'Agenois suivirent l'exemple de Marmande. Les Catholiques marcherent ensuite à Gironde, place ainsi appellée de la riviere de ce nom. C'étoit-là où s'étoient retirés les restes de l'armée battuë. On y prit environ 60. Arquebusiers qui furent pendus aux piliers de la halle, par les ordres de Montluc, qui avoit coûtume de dire, que le supplice d'un seul homme intimidoit plus les ennemis, que la défaite de cent dans un combat.

A Mansegur en Bazadois.

De-là on mena l'armée à Mansegur en Bazadois, où il y avoit environ 700. hommes de garnison. La place qui est bien située, avoit de bonnes murailles. On dressa la batterie du côté de la tannerie : un foible mur qu'ils avoient élevé devant la porte, ayant été renversé par le canon, l'on y fit entrer plusieurs soldats l'un après l'autre : enfin Vinos, Guidon de Bardachin, s'étant rendu maître de la tour dont on défendoit le château, on donna l'assaut à la place.

Ce coup étonna tellement la garnison, qu'elle ne pensa qu'à prendre la fuite. Ils se sauvoient de côté & d'autre : & ils se jettoient par-dessus les murs ; mais en tombant ils étoient tués par les soldats de Burie, qui les attendoient au dehors. Ceux qui se tinrent dans la place, ne pûrent obtenir de quartier, & tous furent passés au fil de l'épée le premier jour d'Août. On en compta plus de 600, & entr'autres le Capitaine Heraut. Ce brave Officier, qui les commandoit, & qui avoit autrefois servi dans la compagnie de Montluc dans les guerres du Piémont, où il s'étoit distingué, fut pris. On eut beau s'intéresser & prier pour lui ; Montluc le fit pendre avec 20. autres qui avoient échapé au carnage.

CHARLES IX. 1562.

A Duras.

Trois jours après on marcha vers Duras, qui n'ayant point de garnison, se rendit à Burie. Madame de Duras, qui venoit de rélever d'une couche, étoit sortie de la place, & étoit allée en Bearn, avec la Reine de Navarre. On trouva 150. cuirasses dans le château, que de Burie distribua à ses soldats. Alors de Burie & Montluc se separerent; celui-là s'en alla à Bourdeaux, & celui-ci marcha vers Agen, après avoir pris trois gros canons qu'il embarqua pour remonter la riviere.

Montluc marche vers Agen.

Les Protestans l'ayant sçu, députerent au Sieur de Duras Silve de l'Escale, fils de Jules-César Scaliger, & frere du célèbre Joseph Scaliger, (homme qu'on ne sçauroit assez loüer) pour lui demander les avis & les secours dont ils avoient besoin; Duras envoya visiter la place, pour sçavoir si on pouvoit la défendre, & pour encourager les habitans; le Capitaine Truelle y arriva avec un détachement de soldats, qu'il amena dans des barques. Il les posta dans un fauxbourg à l'autre bord de la riviere, par où les troupes de Montluc ne cessoient de harceler la ville.

Le Capitaine Bourg les ayant investis dans une chapelle, ils ne purent s'en tirer qu'avec peine. Puis ayant mis le feu au fauxbourg, qui fut aussi-tôt éteint, ils reculerent, & laisserent là quelques-uns des leurs pour garder la chapelle. Ceux-ci ayant trouvé du vin en abondance, s'enyvrerent, & négligerent de faire la sentinelle, comme s'ils n'avoient eu aucun ennemi à craindre. Bourg, qui n'étoit pas loin, ayant appris ce qui se passoit, vint sur le champ, dans le tems qu'on l'attendoit le moins: les ayant trouvés plongés dans l'yvresse & dans le sommeil, il en tua plus de 60, & les autres se précipiterent dans la riviere. Le lendemain, comme si la fortune avoit voulu partager les bons succès, pareil nombre de Catholiques de l'armée de Montluc, trompés par un Sergent-major, vinrent à Lerac à l'heure marquée, pour en prendre possession. Truelle les surprit dans une embuscade qu'il leur avoit dressée, & tous furent égorgés.

Les Protestans abandonnent Agen.

Cependant les Protestans, qui étoient maîtres d'Agen, effrayés de la perte de Mansegur, & voyant bien qu'ils n'étoient pas en état de se défendre, prirent la résolution d'abandonner la ville: ayant remis les clefs entre les mains des Consuls, ils partirent sur le soir au nombre de 600. avec leurs femmes & leurs enfans. Cette misérable troupe ayant marché toute la nuit & tout le jour suivant, se rendit enfin à (1) Tournon, où elle attendit de Duras. Ce Général venant de Tonneins, mit garnison dans la Penne, en donna le commandement à Lyouran, de Bourdeaux, & joignit ces malheureux fugitifs à Tournon le 14. d'Août; il y mit ensuite garnison, & donna le gouvernement de la place au Capitaine Sainte-Vit.

Quand les Protestans eurent abandonné la ville d'Agen, le peuple exerça sa fureur sur le petit nombre de ceux qui y étoient restés. Burie & Montluc y accoururent aussi-tôt, & de-là ils envoyerent à Monflanquin &

(1) Cette place ne peut pas être Tournon sur le Rhône. C'est quelqu'autre place de ce nom, moins connuë, dans l'Agenois ou le Quercy.

& à Villeneuve trois cornettes de Cavalerie ; celle de Burie, celle de Charles de la Rochefoucault de Randan, qui étoit sous les ordres d'Argence, & celle de Jean d'Escars de la Vauguyon, commandée par de Carlus.

Comme ils apprirent que Bordet venoit de Saintonge avec 300. Cavaliers, & trois compagnies d'Infanterie, ils en donnerent avis à de Burie, lui demanderent 500. hommes de pied, & lui marquerent, qu'avec ce renfort ils étoient disposés à aller au devant de Bordet, & à le combattre. Mais ce secours leur fut envoyé trop tard. Montluc en rejette la faute sur de Burie, qui voulant y aller lui-même, empêcha les autres d'exécuter leur dessein.

Succès de Duras dans le Quercy.

Duras pendant ce tems-là étoit dans le Quercy. Il y prit le 15. d'Août Lauzerte, place forte par sa situation & par ses murs, bâtie sur une éminence escarpée & inaccessible de tous côtés, si ce n'est par le bas, où est son entrée. Le Baron de Brassac, d'une des plus illustres maisons du païs, étoit dans la place avec quelques autres Gentilshommes. Encouragés & enorgueillis par leur présence, les habitans avoient outragé de paroles les soldats de Duras, qui passoient. Les soldats irrités de cet affront, & se souvenant de la mort de Monlausun, que leur trahison avoit fait périr, attaquerent la place, enfoncerent une fenêtre, entrerent par-là dans la ville, & s'en rendirent les maîtres. Il y eut plus de 500. hommes tués, & entre les autres 170. Ecclésiastiques qui s'y étoient retirés.

Combat de Mirabel.

Ils marcherent ensuite vers S. Antonin en Roüergue, où Marchâtel accourut avec ses troupes, après avoir abandonné Villemur. Peu de tems après, de Blanac, Boudon, & Sainte-Vit abandonnerent Tournon le 19. d'Août, & vinrent à Mirabel, à deux lieuës de Montauban, donner combat à Parisols. Sainte-Vit y fut tué. Parisols ayant perdu 12. des siens, fut dangereusement blessé, & mourut peu de jours après de sa blessure.

De Burie vint pendant ce tems-là à Agen, & il y laissa le Chanoine la Lande, pour y commander. Pour rétablir la paix, & la tranquillité dans tout le païs d'entre le Lot & le Tarn, il résolut de prendre d'abord la ville de la Penne, après laquelle il ne lui resteroit plus que Montauban, & S. Antonin avec Leytoure, de l'autre côté de la Garonne.

Dans le même tems arriverent au camp de Burie trois compagnies Espagnoles, commandées par Don Louis de Carbajac, en l'absence de Don Juan, son oncle, qui en amena dix autres dans la suite. Le Roi d'Espagne avoit destiné pour cette expédition Jean-Bâtiste de Castaldo, Napolitain, qui s'étoit rendu célèbre dans les guerres d'Allemagne & de Hongrie, & dont nous avons eu souvent occasion de parler. Mais étant allé à Milan pour faire les préparatifs nécessaires, & revenir de-là en Espagne, il fut pris de la fiévre, & y mourut dans un âge fort avancé ; d'autant plus heureux, qu'il avoit été comblé de toute sorte de biens & d'honneurs, & qu'il mourut dans le sein de la prosperité, avec la plus brillante réputation : il n'éprouva aucun de ces revers de la fortune, qu'il auroit pû essuyer dans nos malheureuses guerres civiles.

A

CHARLES IX. 1562.

Burie assiége la ville de Penne.

A l'arrivée de Burie, la garnison de la Penne se retira avec les bourgeois dans le château, qui étoit petit, mais avantageusement situé, & fortifié d'un bon mur & d'un fossé. On ne peut en approcher que par devant, parce qu'il est bâti sur un roc escarpé de toutes parts; mais ce devant même est fortifié d'un terre-plein assez large, & d'une forte muraille, munie encore en dedans d'un fossé. De Burie fit dresser des batteries de ce côté-là; le mur se trouvant renversé après 300. coups de canon, on attacha les échelles. La garnison étoit ferme sur le fossé, dans la disposition de bien recevoir les ennemis. Mais pendant que les Gascons & les Espagnols donnoient l'assaut d'un côté, Montluc vint par la droite, fit faire à coups de canon une ouverture à un certain endroit qu'il avoit marqué, & fit entrer par-là quelques soldats, pour attaquer les assiégés de ce côté-là. Ceux-ci s'en étant apperçus, quitterent le fossé & se retirerent dans un retranchement qui étoit en dedans; d'où, après un combat de plus de trois heures, ils chasserent les assaillans, & les précipiterent du haut de la bréche. Mais Charry & le Baron de Clermont ayant ranimé leurs troupes, les ramenerent au combat, & forcerent enfin le retranchement. La garnison, qui venoit de perdre Lyouran, tué d'un éclat de canon, se partagea en deux, & descendit. Il faloit pour les atteindre que les ennemis montassent par des dégrés, & il y avoit une cour entr'eux & les assiégés: on mit le feu à la porte; Charry passa au travers du feu avec sa troupe, & fit descendre par les dégrés les femmes & les enfans qu'il y trouva; mais les Espagnols, qui disoient que c'étoit des Lutheriens déguisés en femmes, les tuerent inhumainement.

Horrible massacre des habitans après la prise du château.

Ensuite on attaqua le fort qui étoit à gauche; on le prit, & on tua tous ceux qui s'y trouverent: les soldats irrités des légeres blessures que Charry & de Clermont avoient reçûës, ne firent quartier à personne. Il restoit à la droite une grande tour, très-difficile à prendre: mais n'ayant pas de vivres (car le magasin étoit à gauche dans l'autre fort, qui venoit d'être pris) elle se rendit aussi-tôt. On promit aux assiégés la vie sauve; mais on leur manqua de parole: les Espagnols, pleins de la même fureur qu'ils avoient exercée sur les femmes & les enfans, les tuerent tous; ensorte que de 300. personnes de l'un & de l'autre sexe, qui s'étoient retirées dans le château de la Penne, il n'y en eut que trois qui se sauverent.

Duras use de représailles à la prise de Caylus.

De Duras usa aussi-tôt de représailles dans la prise de Caylus, place située en Roüergue, apartenant à la maison de Levy. Ayant pris la place & le château, six vingt Prêtres y furent massacrés avec toute la barbarie que la haine de Religion inspiroit aux deux partis.

De Puch & les freres de Savignac, que de Duras avoit envoyés à Bourg, comme nous l'avons dit, étant venus joindre le Comte de la Rochefoucault en Saintonge, retournerent aussi-tôt vers Duras; ils lui amenoient du Bordet, Lieutenant de la Rochefoucault, avec 60. Gendarmes, 200. Arquebusiers à cheval, & deux compagnies d'Infanterie; & ils lui apportoient l'ordre de se mettre incessamment en chemin, & d'aller trouver avec ses troupes le Prince de Condé à Orleans.

Du

CHARLES IX. 1562.

Expéditions de du Bordet.

Du Bordet ayant reçu le ferment de fidélité de la ville de Pons, vint à S. Satier. Les habitans faifant difficulté de fe rendre, il les força, & le foldat affouvit fa rage fur douze Prêtres, qui furent égorgés. La ville de Lynde en Perigort, ayant eu la même temérité de refifter, réçut la même punition. Du Bordet vint de-là faire une tentative fur Sarlat, qui ne réüffit point. Il y perdit deux Gentilshommes, & il fe retira bien mortifié d'un fi mauvais fuccès. Il pilla en paffant les églifes de Notre-Dame de Roquemadour, & de S. Antoine de Marcolles, où il y avoit toûjours un très-grand concours de peuple. Enfin il arriva à Gourdon en Quercy le 2. de Septembre, & il s'y joignit à de Duras & à Marchâtel. Ils convinrent enfemble qu'ils iroient au premier jour en Saintonge, & que de-là ils fe mettroient en chemin pour aller à Orleans. Mais du Bordet, irrité de l'affront qu'il avoit reçu & de la perte qu'il avoit faite devant Sarlat, obtint qu'on feroit venir du canon de Montauban. On le lui accorda d'autant plus aifément, que cette place ne leur paroiffoit pas affez forte pour foutenir un fiége, & par confequent pour y laiffer des canons lorfqu'ils fortiroient de la Province. Ils partirent donc tous enfemble le 6. de Septembre, & vinrent à Cauffade, où après avoir fait faire quelques exécutions, & jetté dans Realville, qui etoit entre leur armée & celle de Burie, un fecours de quatre enfeignes d'Arquebufiers à cheval, & de deux Compagnies d'Infanterie, ils marcherent vers Montauban, & laifferent le foin de l'armée, qui devoit bientôt fuivre, à la Rochefoucault, à Chaumont, à S. Hermine, & à Pierre-longue.

De Burie, qui craignoit pour Cahors, y avoit envoyé de S. Orens, pour encourager les bourgeois, qui penfoient déja à en abandonner le château, & il partit pour Moiffac, avec deux coulevrines & quatre piéces de campagne qu'il avoit amenées de Bourdeaux. Ayant laiffé à Moiffac trois des plus gros canons, il marcha vers Cauffade, & vint à Puycornet. Ayant deftiné Mirabel, que de Duras venoit d'abandonner, pour y loger Montluc, les Chefs des Catholiques delibérerent s'ils attaqueroient Cauffade; & parce qu'on y trouva trop de rifque, on réfolut de n'en rien faire. Montluc, qui étoit toûjours d'avis de combattre & d'attaquer, n'ayant pû obtenir ce qu'il defiroit, obtint au moins qu'on conduiroit l'armée dans la plaine en ordre de bataille, pour examiner de plus près & reconnoître les forces des ennemis, & pour faire voir à fes troupes de quelle manière elles fe mettroient en bataille, pour combattre, fi l'occafion fe préfentoit. Mais de Burie, qui connoiffoit le génie de Montluc, craignant que fa feinte ne dégénerât enfin en une bataille férieufe, changea de fentiment, & empêcha fes troupes de defcendre dans la plaine.

Montluc ne laiffa pas de s'avancer avec quelques amis qu'il avoit amenés avec lui, malgré la défenfe de Burie: il vint fur le bord d'un ruiffeau qui le feparoit des ennemis, & il y eut quelques légeres efcarmouches. Les Proteftans ont écrit que Burie voulant donner bataille, Montluc s'y étoit oppofé. Il eft néanmoins bien plus vraifemblable que Montluc, naturellement belliqueux & féroce, enflé du fuccès qu'il avoit eu à Targon,

CHARLES IX. 1562.

& d'ailleurs animé par la haine mortelle qu'il avoit pour les Protestans, avoit été d'avis de donner bataille; qu'au contraire de Burie, déja vieux, d'ailleurs prudent & naturellement bien moins vif, n'avoit pas été du sentiment de Montluc, ne voulant pas risquer, ni exposer au sort d'un seul combat les intérêts d'une Province entiere qui étoit confiée à ses soins.

Danger que court l'armée de Duras.

L'armée de Duras, quittant ce païs-là, courut un grand danger au passage de la riviere de Laveron. Montluc, qui la suivoit avec 200. Cavaliers, l'ayant atteinte dans un bois nommé le Ramier, peu éloigné de Montauban, donna sur l'arriere-garde, & en tua quelques-uns. Dans ce même tems de Colombieres, conduit par l'Evêque de Montauban, avec 80. Cavaliers, surprit Negrepellisse & la pilla. Ceux de Montauban qui y furent envoyés, ne purent lui donner aucun secours, & ils furent eux-mêmes bien maltraités à leur retour.

Marchâtel & de Duras étant arrivés à Montauban avec 22. enseignes d'Infanterie & 18. cornettes de Cavalerie, qui faisoient 8000. hommes, & voulant enlever toute l'artillerie qui étoit dans la ville, il y eut une espece de soulevement parmi les habitans : quoique foibles & hors d'état de rien empêcher, ils obtinrent cependant que les Chefs Protestans ne les abandonneroient point, qu'ils n'eussent reduit en leur puissance Piquecos, Parisols & Monbeton, qu'ils appelloient trois cavernes de voleurs. Ils commencerent par Monbeton, où Bazourdan commandoit, mais ils furent vivement repoussés.

Burie vient pour la seconde fois devant Montauban.

Le lendemain 14. de Septembre, de Burie vint pour la seconde fois se camper devant Montauban dans le fauxbourg au-delà du Tarn, avec neuf compagnies de Cavalerie, 29. enseignes d'Infanterie, trois d'Espagnols, cinq gros canons, trois coulevrines, & cinq moyennes piéces. L'attaque de ce jour-là fut vive, la perte égale des deux côtés. Le jour suivant, on ne combattit pas avec moins de vigueur de part & d'autre; & 80. Espagnols, qui mirent le feu à des moulins, furent tous tués dans une sortie que fit la garnison. Pierre-longue & la Vernade mirent ensuite leurs troupes en bataille, mais envain; car Montluc n'accepta point le combat, & enfin le siége fut levé le 17. de Septembre. De Burie perdit environ 500. hommes, & la garnison n'en perdit pas plus de 30.

Les Chefs de l'armée Protestante delibérerent encore s'ils abandonneroient la ville; & enfin du Bordet en tira deux compagnies & deux canons, ne laissant dans la ville que Laborie. C'est-ce qui donna lieu à de Burie de recommencer le siége. Duras arriva à Marcuës en Quercy, château de l'Evêque de Cahors. Ce Prélat y fut pris; & comme on le soupçonnoit d'être l'auteur du massacre de Cahors, il eut bien de la peine à sauver sa vie, qu'il racheta pour une somme de 2000. écus d'or, & par le crédit d'un homme de condition qui avoit épousé sa bâtarde.

Siége de Leytoure.

Agen s'étant rendu, il ne restoit plus que Leytoure, dont la garnison ravageoit tout le païs par les courses continuelles qu'elle faisoit : ce qui causoit beaucoup de chagrin à Montluc, qui craignoit pour Stillac & Sam-

Sampoy, deux places voisines. Cette garnison avoit déja surpris la Sauvetat de Gaure, & le Larromien, où ils avoient massacré plusieurs Prêtres. Ils se rendirent encore maîtres de Taraube le 8. de Septembre, après un combat meurtrier, dans lequel il y eut 40. hommes de la garnison tués, & le Seigneur du château fut fait prisonnier.

CHARLES IX. 1562.

Montluc, à la priere des habitans d'Ausch, de Condom, & de Flurence, y envoya Pierre de Montluc son fils, avec le Comte de Candale, Cancon, de Montferrand, Guitinieres, & Parron, qui menoit avec lui la compagnie du Baron de Pourdeac, commandée par la Roquejourdan en l'absence de son Capitaine, qui étoit encore retenu au lit par la blessure qu'il avoit reçûë devant Leytoure. Dès que Pierre de Montluc fut arrivé à Flurence, ayant appris que Bugoles, neveu d'Ossun qui commandoit dans Leytoure, en étoit sorti avec 300. hommes de la garnison, pour aller recevoir au village d'Aigue-teinte Jean de Memy, qui venoit de Bearn avec un secours de 500. hommes; il donna ordre à de Baretnau de se poster avec sa compagnie d'Infanterie sur la route entre Leytoure & Taraube, & il partit aussi-tôt lui-même, pour y aller. Bugoles, qui apprit le dessein du fils de Montluc, lorsqu'il étoit déja en chemin; voyant bien qu'il ne pouvoit pas joindre de Memy, voulut rentrer dans Leytoure. Mais il en trouva le chemin fermé; & il fut contraint de retourner en diligence à Taraube.

Pierre de Montluc s'avance vers Leytoure.

Pierre de Montluc l'y assiégea aussi-tôt; & en même tems il pressa son pere de venir incessamment avec du canon; lui mandant que la garnison de Leytoure se trouvoit enfermée dans un lieu sans défense & dépourvû de tout; que les freres Bugoles y étoient enfermés, & que si on pouvoit les prendre, on n'auroit pas de peine à s'emparer de Leytoure, qui se trouvoit sans garnison.

Il assiége & prend Taraube.

Tandis que Montluc, après en avoir obtenu la permission de Burie, accouroit au secours de son fils avec de Clermont, d'Ortobie & de Fredeville, qui menoient avec eux trois canons, Bugoles, faute de vivres, avoit déja été contraint de se rendre le 21. de Septembre, à condition que tous ses gens auroient la vie sauve. On leur ôta leurs armes; on les dépouilla de tout; & on les mit dans une Abbaye, d'où ils n'oserent sortir, dans la crainte d'être tués par les païsans. De Memy, qui s'étoit avancé jusqu'à la riviere de Baise pour y attendre Bugoles, ayant sçu ce qui étoit arrivé, se retira à Roquebrune, où il fut assiégé par de Goaz, par quelques Gentilshommes, & par des païsans. Il en fut quitte pour perdre quelques-uns de ses gens, & il s'en retourna en Bearn, d'où il étoit venu.

Montluc le pere vient au secours de son fils.

Ces heureux succès encouragerent Montluc à mener ses troupes devant Leytoure. Lorsque Bugoles eut été pris, de Brimont, qui n'étoit pas encore bien guéri d'une blessure qu'il avoit reçûë devant Taraube, se chargea du commandement de la place, n'ayant en tout que 100. personnes portant les armes.

L'armée de Montluc devant Leytoure.

L'armée de Montluc étoit composée de six enseignes d'Infanterie, de trois compagnies Espagnoles, de plusieurs cornettes de Cavalerie, & d'une mul-

multitude infinie de païsans, qui y accouroient de toutes parts. Il y avoit quatre piéces de campagne & trois gros canons que d'Ortobie y avoit fait conduire depuis quelques jours. Le 26. de Septembre on dressa les batteries sur une colline qui est vis-à-vis d'une fontaine, pour laquelle les peuples ont depuis très-long-tems une grande vénération. Le mur se trouvant ouvert après 300. coups de canon, Montluc le fils, de Clermont, de Pourdeac, le Comte de Candale lui-même, & une Noblesse choisie monterent à l'assaut par la bréche. En même tems Montluc le pere faisoit escalader un fort qui étoit à côté de la bréche, afin que ceux qui y montoient ne fussent pas incommodés du feu que faisoient ceux qui étoient dans ce fort.

Assaut donné à la ville.

Après s'être rendus maîtres de la bréche, il restoit une tranchée que la garnison avoit faite en dedans, derriere le terre-plain, & dans laquelle ils avoient préparé une traînée de poudre, pour faire sauter ceux qui voudroient passer par-dessus. La chose réüssit comme ils l'avoient espéré; car ayant mis le feu à la poudre, une partie furent brûlés; & les autres craignant le danger, abandonnerent la bréche. Il y en eut-là un grand nombre de tués, & entr'autres le Capitaine la Roque, brave Officier, dont Montluc a fait un très-grand éloge.

Horrible massacre des Protestans à Taraube.

Le lendemain, pendant qu'on deliberoit si on changeroit de batterie, d'Ortobie, qui continuoit celle du jour précedent, fut blessé à la cuisse d'un coup de fauconneau, dont il mourut deux jours après. Rien ne toucha plus vivement Montluc, que cette mort, après celle de la Roque. On commença néanmoins à capituler; mais tandis qu'on donnoit des ôtages de part & d'autre, la garnison, par imprudence ou par trahison, tira quelques coups d'arquebuse sur les troupes de Montluc. De Brimont protesta qu'il n'avoit aucune part à cette perfidie; & ayant fait saisir un de ceux qui avoient tiré, il le fit aussi-tôt pendre aux crenaux de la muraille, sous les yeux de Montluc. Lorsque les ôtages entroient dans la ville, on tira encore quelques coups, dont quelques-uns des gens de Montluc furent tués, & entr'autres un Gentilhomme, nommé de Castels. Montluc irrité, & croyant qu'on le faisoit exprès, pour le tuer lui-même s'il approchoit, donna ordre à de Verduzan, Guidon de sa compagnie, qui avoit été choisi pour ôtage, & qui avoit couru risque de sa vie, d'aller à Taraube, & d'y faire massacrer, en punition de cette perfidie, tous ceux à qui son fils avoit promis la vie sauve. Cet ordre fut exécuté avec autant d'exactitude que de barbarie. On tira, les uns après les autres, ces misérables du monastere où on les avoit mis; on les lia quatre à quatre, & on les tua à coups d'épée, de poignard, ou de pique; le soldat ajoûtant les outrages à la cruauté, leur mettoit auparavant le feu aux parties naturelles. Après cet horrible carnage, on les jettoit tous dans un puits profond.

Les Bugoles soupçonnés de trahison par les Protestans.

On compta dans ce massacre 225. personnes. Le soldat en conserva 40. dont il espéroit quelque rançon. Mais on en tua encore six, & deux furent pendus. Les freres Bugoles, avec deux autres furent amenés au camp; & ces deux furent aussi-tôt pendus au premier arbre qui se trouva. La considera-

deration que Montluc avoit pour l'oncle des Bugoles, les empêcha d'avoir le même sort; & enfin il leur donna la vie. C'est-ce qui fit croire que les Bugoles, qui n'avoient pas embrassé la doctrine des Protestans, avoient fait secretement leurs conventions avec Montluc. Des gens soupçonneux, & qui donnent des interprétations malignes à tout, ont écrit que toutes les fausses démarches des Bugoles avoient été faites à dessein; que c'est pour cela qu'ils avoient ôté la garnison de Leytoure, sous prétexte d'aller au-devant de Memy; que pouvant se retirer à Leytoure, ils s'étoient arrêtés à Taraube; qu'ils avoient mis leurs compagnons dans un danger évident, & qu'en les exposant à la boucherie, ils avoient livré la ville de Leytoure à ses ennemis. Montluc écrit au contraire, qu'il avoit d'abord formé le dessein de traiter les Bugoles comme les autres, & de les faire pendre aux yeux des habitans de Leytoure, pour intimider les assiégés; mais que la considération dont nous avons parlé, lui avoit fait changer de sentiment.

Charles IX. 1562.

Les assiégés capitulent. Articles de la capitulation.

Enfin de Brimont, qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé à Taraube, pressé par les instantes prieres des habitans de Leytoure, & par les lettres de la Reine de Navarre, qui appréhendoit que cette ville ne fût reduite en cendres, recommença les conférences pour une capitulation; & le 2. d'Octobre il arrêta avec Pierre de Montluc ces articles: Que lui & les siens sortiroient de la ville enseignes déployées, tambour battant, avec leurs bagages, & qu'ils seroient conduits sains & saufs jusques sur la frontiere du Bearn: Qu'on oublieroit tout le passé; & que ce ne seroit point un sujet pour inquiéter ou molester les habitans: Qu'il seroit permis aux Protestans de vivre dans leur particulier en pleine liberté de conscience, & de faire dans leurs maisons l'exercice de leur Religion: Et que tous ceux qui étoient detenus à Taraube & à Flurence, seroient remis en liberté sans rançon. On voit par ce dernier article, que de Brimont ignoroit ce qui étoit arrivé à Taraube.

Montluc observe religieusement ces conditions, & pourquoi?

Toutes ces conditions furent observées par Montluc avec une fidélité & une religion qui surprirent. C'est apparemment qu'il étoit appaisé, & que sa haine contre les Protestans étoit satisfaite par l'horrible massacre de Taraube. Quelques-uns même admirerent la justice & l'équité des articles. D'autres crurent que ce n'étoit ni équité ni bonne foi du côté de Montluc, mais un motif d'amour-propre & de vanité; craignant, s'il tardoit plus long-tems à accorder les articles de la capitulation, que de Burie ne vint dans le camp, & ne lui enlevât par sa présence la gloire d'avoir forcé Leytoure à se rendre. Montluc écrit que de Burie lui avoit mandé, que si Leytoure n'étoit pas pris en deux jours, il en levât le siége & vînt promptement le trouver; parce que 400. Espagnols s'étant soulevés, comme il leur arrive très-souvent, avoient quitté leurs enseignes, & s'étoient retirés dans leur païs; & qu'ainsi il se trouvoit inférieur en nombre à de Duras.

Montluc leur avoit envoyé peu de tems auparavant François de Durfort de Bajaumont, & leur avoit mandé, qu'étant sur le point de donner l'assaut à Leytoure, qui étoit la plus forte place de la Guyenne, il ne vouloit

CHARLES IX. 1562.

pas faire cette entreprise sans eux, afin qu'ils eussent part à la gloire qui en reviendroit. Cette politesse faite à des gens avides de gloire, obtint ce que Montluc lui-même n'avoit pû gagner par ses instantes prieres. Ils changerent de sentiment, & ils résolurent de venir au siége de Leytoure; mais ils ne purent y arriver assez tôt, la place étant déja renduë. Montluc dans la suite reconcilia les troupes Espagnoles avec leurs Chefs.

Le château de Caumont pris par Montluc le fils.

Cependant on envoya de l'armée de S. Orens à Cahors, pour encourager les habitans, que l'arrivée de Duras avoit consternés, & pour commander dans la ville. En même tems Pierre de Montluc prit, ou de force ou par ruse, Caumont sur la Garonne, un des plus forts châteaux du païs, où une grande quantité de Noblesse, & sur-tout de femmes de condition, s'étoit retirée. On pilla toutes les maisons, & on n'épargna que les meubles du Sieur de Caumont, quoiqu'il ne fût pas des amis de Montluc le pere. Montluc parle de la prise de Caumont long-tems avant celle de Taraube & de Leytoure. Je crois que c'est un défaut de mémoire, tel qu'on en trouve plusieurs dans ses commentaires.

Suite de la guerre en Normandie.

L'armée du Roi étant décampée de devant Bourges, après avoir envoyé le Maréchal de S. André, pour s'opposer au passage de d'Andelot, qui venoit avec des troupes auxiliaires d'Allemagne, marcha le 2. de Septembre (1) à grandes journées vers la Normandie, où de Villebon assiégeoit Tancarville : mais les secours que cette place reçut du Havre & de Roüen, l'obligerent de lever le siége. Une galere qui portoit à Roüen du secours, fut attaquée à Caudebec, où elle fit beaucoup de mal & en souffrit aussi. A son retour, elle attaqua Quillebœuf, qui forme à l'embouchure de la Seine une espece de bassin, en forme d'anse, où il faut nécessairement que les vaisseaux mouillent l'ancre : elle y fit un grand carnage; plusieurs furent tués, & elle y prit 45. canons de toute espece, la plûpart de fer; elle enleva deux bâtimens armés, & un autre bâtiment appellé Ramberge; & elle en brûla un second de même espece. Au reste la valeur du Capitaine Consolant parut avec éclat en cette occasion.

Après le départ de Morvilliers, la garnison de Roüen s'empara du château de Villars (2) près de Barentin; les bourgeois publierent un Manifeste, pour justifier leur conduite contre l'Arrêt du Parlement de Normandie, qui étoit alors à Louviers; & ils y joignirent leur acte d'appel. Ils avoient aussi fait une suspension d'armes pour quinze jours avec le Duc d'Aumale. Pendant ce tems-là ils avoient reçu 120. hommes de Dieppe, & du Havre douze canons, avec de la poudre & des bales.

De Briquemaut étoit déja venu dans la ville, avoit fait la revûë des troupes, & sembloit faire les fonctions de Gouverneur. De Montgomery, que le Prince de Condé avoit destiné à cet emploi, en parut d'abord fâché,

(1) Il est dit dans l'Edition de Londres, *quinto Non. Sept.* c'est une faute; puisque ce mois n'a que quatre jours de Nones.

(2) Ce château, qui est à trois lieuës de Roüen, bâti sur un monticule escarpé de tous côtés, étoit alors fort par sa situation.

fâché, & peu s'en falut que son mécontentement ne le portât à avoir une funeste querelle avec de Briquemaut. Mais enfin celui-ci, ayant été envoyé en Angleterre pour hâter les secours qui en devoient venir, sortit de Roüen, & Montgomery y entra le 17. de Septembre avec 300. Cavaliers.

Charles IX. 1562.

A peine fût-il arrivé, qu'il fit faire de nouvelles fortifications sur le Mont de Sainte-Catherine; & particulierement un fort nouveau qu'il fit élever au-dessous, à la chapelle de S. Michel, qu'il nomma *le fort de Montgomery*. Ensuite il fit plusieurs sorties pour piller les lieux circonvoisins, & entr'autres Clere, & le Moustier de Limezy, en haine du Seigneur du lieu. Il fit abattre les moulins de Darnetal, & brûler les villages de Blainville, & Ménil-lienard, après avoir auparavant fait apporter à la ville tout ce qu'il y avoit de vivres & de munitions.

Traité du Prince de Condé avec la Reine d'Angleterre.

Alors se fit le traité avec la Reine d'Angleterre à Hamptoncourt, à ces conditions: Que la Reine feroit transporter en France 6000. hommes; dont 3000. seroient mis dans le Havre, pour le garder au nom du Roi de France, & pour en faire un azile assuré, où les fidèles sujets du Roi Très-Chrétien, bannis & chassés de leur païs pour cause de Religion, pourroient se retirer; que les trois autres milles seroient employés pour la garde & la défense de Roüen & de Dieppe, sous les ordres des Gouverneurs, des Magistrats, & autres Ministres du Roi, sans aucunement attenter ou déroger à leur puissance & autorité; & cela tant que lesdites troupes Angloises seroient en France: Que la Reine d'Angleterre prêteroit au Prince de Condé 140. mille écus d'or, pour les fraix de la guerre: Que le Prince de son côté cederoit à la Reine le Havre, afin que les Anglois pûssent librement y débarquer, & s'y retirer; & que ces troupes seroient reçûës comme troupes amies à Roüen & à Dieppe. On ajoûta à ces conditions la clause ordinaire, *sans que ce présent traité puisse préjudicier au droit de la Reine d'Angleterre sur Calais.*

Le traité étant signé, aussi-tôt la Reine Elisabeth fit partir de Portsmouth une partie des troupes auxiliaires commandées par Poinings; & de Beauvoir les reçut très-bien au Havre. Une autre partie, sous les ordres de Dormer, ayant été long-tems au port de la Rye, pour attendre le vent favorable, aborda à Dieppe, où des-Forts & de Briquemaut les reçurent avec toutes les marques d'honneur usitées en pareille occasion. Enfin le Comte de Warwick y amena le reste quelque tems après.

Declaration de la Reine Elisabeth.

Le même jour que le traité fut signé (le 20. de Septembre) la Reine d'Angleterre publia une Declaration, addressée aux Anglois & aux François, par laquelle, afin qu'on ne donnât pas à ses actions des intentions contraires à celles qu'elle avoit euës, elle exposoit les véritables motifs qui l'avoient portée à accorder ces troupes auxiliaires; „ pour délivrer, disoit-elle, „ une Province voisine de l'Angleterre, de l'oppression qu'elle souffroit „ sous un Roi mineur, incapable de gouverner par lui-même, & sous la „ régence d'une Reine, mere du Roi, que la faction des Guises tenoit en „ captivité: pour faire en faveur de la France ce qu'elle avoit depuis peu

„ fait

CHARLES IX. 1562.

„ fait en faveur de l'Ecosse : pour conserver & maintenir les François &
„ leur Roi dans toutes leurs libertés & prérogatives; pour donner au Roi
„ de France des marques de son amitié, & accorder du secours à ses fidèles
„ sujets, qui souffroient persécution pour la sainte doctrine qu'ils avoient
„ embrassée.

Mémoire de la Reine d'Angleterre sur le même sujet.

Elisabeth exposa les mêmes raisons dans un Mémoire plus long, qui parut sans nom, dans lequel cette Princesse rappelloit la mémoire de tout ce qui s'étoit passé. Paul de Foix, homme d'une très-grande distinction, aussi recommandable par son esprit, sa probité, & son sçavoir, que par son illustre naissance, & qui faisoit auprès d'Elisabeth les fonctions d'Ambassadeur de France, pressa la Reine, au nom du Roi son maître, de lui livrer, comme traîtres à leur patrie, rebelles & criminels de lèze-Majesté, le Vidame de Chartres, Robert de la Haye, & les autres qu'il sçavoit avoir signé le traité; prétendant qu'Elisabeth y étoit obligée par le traité de paix & d'amitié fait depuis peu entre le Roi de France & elle. Mais la Reine ne se contentant pas de le refuser, écrivit au Roi pour se justifier, & pour rejetter la cause des troubles sur l'esprit brouillon des Guises, qui avoient déja par leur ambition précipité son pere & son frere, Henri II. & François II, dans l'abîme des divisions & des guerres civiles.

Siége de Roüen.

Enfin toutes les troupes du Roi étant réünies, il se trouva 16000. hommes de pied & 2000. de Cavalerie, sans compter les Allemans, Montgomery, outre les Anglois & les habitans de la ville, avoit dans Roüen 800. vieux soldats. L'armée étant campée, on envoya le 28. de Septembre un Héraut d'armes dans la ville, pour la sommer au nom du Roi, qui étoit dans le camp avec la Reine sa mere, de se rendre.

Attaque du fort Sainte-Catherine.

Le lendemain on attaqua le fort Sainte-Catherine, mais avec perte pour l'armée du Roi. Le jour suivant, qui étoit le dernier de Septembre, il y eut une attaque au fauxbourg S. Hilaire, & après un combat très-vif, les Allemans en furent repoussés. Le lendemain la garnison de Sainte-Catherine fit une sortie, qui causa une grande perte à l'armée Royale; le Lieutenant-Général qui commandoit l'Infanterie, y fut tué. Le même jour Rouvrai & René de Provanes-Valfenieres, qui avoient été emprisonnés comme suspects, suivant ce que nous avons dit, & depuis declarés innocens, arriverent de Dieppe avec 50. Cavaliers, & entrerent dans la ville. Les infirmes & ceux qui n'avoient pas de quoi se nourrir, en furent chassés; & on garda tous les autres, même ceux qui étoient suspects, pour être employés aux travaux.

Pendant trois jours entiers, on battit le fort de Montgomery de plus de 600. coups de canon. On crut avoir bouché le passage, & empêché que les vivres & les munitions ne vinssent du Havre à Roüen, en mettant au travers de la riviere & coulant à fond de grands bateaux pleins de sable & de pierres, & attachés les uns aux autres par des cordes & des chaînes tenduës d'un côté de la riviere à l'autre, vis-à-vis de Caudebec. Cependant la galere qui portoit la femme & les enfans de Montgomery, un grand con-

convoi, douze gros canons, & d'autres armes, prenant le tems de la marée, surmonta tous ces obstacles, & arriva heureusement à Roüen, après avoir essuyé un long combat à la Bouille.

CHARLES IX. 1562.

Plus de six cens coups de canon firent peu de dommage aux assiéges. On surprit des gens envoyés à Roüen, pour leur apprendre que les Anglois étoient arrivés au Havre; que d'Andelot étoit en chemin avec les troupes auxiliaires d'Allemagne, & que le Prince de Condé viendroit aussitôt avec lui pour faire lever le siége. Un Gentilhomme Gascon, qui étoit de ce nombre, envoyé par le Prince, eut la tête coupée. Enfin 80, tant Anglois qu'Ecossois, qui entrerent dans la ville, apprirent aux assiégés l'arrivée des troupes Angloises. Le Connétable de Montmorency & le Duc de Guise, persuadés qu'il étoit important de hâter le siége, donnerent le 6. d'Octobre un assaut général au fort de Sainte-Catherine, dans le tems que la plus grande partie de la garnison, fatiguée par les sorties presque continuelles qu'elle avoit faites, s'étoit retirée dans la ville pour y prendre un peu de repos. On fit cette entreprise sur un signal que donna le Capitaine Louis, qui étoit dans le fort, & qui fut tué par un de ses gens, dès le commencement de l'attaque. On emporta d'abord le fort de dessus, & ensuite celui de dessous. Consolant, la Bouverie, & de Revelles, excellens Officiers, y furent tués, & 300. des habitans qui accouroient au secours, furent coupés & défaits; les uns furent tués, les autres furent contraints de rentrer dans la ville. Quelques soldats de l'armée Royale, dans l'espérance de prendre la ville d'emblée, se mêlerent imprudemment avec ces bourgeois, & périrent malheureusement.

Prise de ce fort par assaut.

Ces deux forts étant pris, on dressa en deux endroits au-dessous, sur la croupe de la montagne, une batterie de canon vers le mont appellé de Jerico, dans le fauxbourg Saint-Hilaire; & une autre sur le sommet d'une colline qui est au-dessous des fourches de Bihorel. Ainsi l'armée du Roi, qui étoit bien retranchée, battoit la ville de front & par les côtés. La porte de Martinville fut bien-tôt ébranlée, mais on la répara dans le moment. Le 9. d'Octobre cinq cens Anglois, conduits par le Capitaine Grey, ayant forcé l'estacade de Caudebec, entrerent dans Roüen; mais un vaisseau qui étoit chargé de vivres fut coulé à fond, & deux autres bâtimens furent obligés de se retirer par-delà Tancarville. La tour du Colombier fut percée de coups; mais elle fut reparée la nuit suivante.

Cinq cens Anglois entrent dans Roüen.

Le 13. d'Octobre on donna un assaut, qui dura depuis dix heures du matin, jusqu'à six heures du soir. Les Anglois & les Ecossois le soutinrent avec une bravoure admirable; les femmes même, pour animer les hommes, marchoient, sans craindre la mort, au milieu du fer & du feu, & rendoient avec une intrépidité surprenante tous les services qu'on pouvoit à peine attendre de leur sexe.

Assauts soutenus avec bravoure.

Le lendemain, le Protonotaire de Vely ayant été envoyé dans la ville de la part du Roi, pour la presser de se rendre, on remit à lui faire réponse au soir. Pendant ce tems-là, quoique la bréche ne fût pas encore assez gran-

CHARLES IX. 1562.

grande, on donna un assaut encore plus vigoureux que celui du jour précedent, pendant six heures. Il y avoit déja sur les creneaux de la muraille trois enseignes de l'armée du Roi arborées à la vûë de tout le monde, lorsque les assiégeans furent repoussés. On s'empara néanmoins du haut de la porte de S. Hilaire, d'où l'on découvroit les ruës des Célestins & de Sainte-Claire qui étoient au dessous. L'armée Royale perdit ce jour-là, à ce qu'on croit, plus de 600. hommes, & la ville ne perdit pas moins de monde, tués ou blessés, entre lesquels il se trouva plus de femmes que d'hommes.

Evenement remarquable par rapport à François de Civile.

Il y eut dans cet assaut un évenement remarquable. François (1) de Civile, Gentilhomme du voisinage, à la fleur de son âge, d'une santé vigoureuse & très-brave, étoit avec sa compagnie parmi ceux qui défendoient la ville, entre la porte de S. Hilaire & les fourches de Bihorel. Ayant reçu une bale, qui étoit entrée par la jouë droite, & avoit pénetré jusqu'au col, il tomba du rempart. Aussi-tôt les travailleurs, qui tiroient une tranchée un peu au-dessous, le croyant mort, le dépouillerent, avec un autre qui étoit aussi à demi mort, & l'enterrerent; mais ils jetterent peu de terre sur son corps : il étoit alors midi. Sur le soir, le combat étant fini, le valet de Civile, qui attendoit son maître avec son cheval de bataille, demanda s'il étoit vrai qu'il eût été tué. Montgomery répondit qu'il étoit mort, & qu'il l'avoit lui-même fait enterrer. Le valet demanda en grace qu'on lui montrât le lieu où il avoit été mis en terre, pour enlever son corps & le porter à sa famille. Montgomery lui donna Jean de Clere, Lieutenant de ses gardes, pour l'y conduire. Y étant arrivés l'un & l'autre, le valet remua la terre, & ne trouva que des cadavres difformes & défigurés par leur sang & par les blessures qu'ils avoient reçûës au visage; ne les ayant pû reconnoître, quoiqu'il les eût étendus sur un pré pour les mieux voir; il les remit dans la fosse, & désespérant de trouver son maître, il les récouvrit de terre; mais de maniere que la main de l'un d'eux demeura découverte. Ayant l'un & l'autre marché quelques pas, & ayant regardé derriere eux, ils apperçurent cette main; & craignant que les chiens à cette vûë ne pénétrassent jusqu'au cavadre pour le manger, ils voulurent, par une espece d'humanité, prévenir cet accident, & retournerent sur leurs pas pour enterrer la main. Pendant que le Lieutenant & le valet s'employoient à cet office de charité, le diamant que Civile portoit à son doigt, brilla à la faveur de la Lune : à cette marque le valet reconnut son maître, qu'il n'avoit pû reconnoître à son visage. Ayant approché sa bouche de celle de Civile, il s'apperçut qu'il respiroit, & qu'il n'avoit pas encore perdu toute sa chaleur. Aussi-tôt il le mit sur le cheval qu'il avoit amené, & il le porta au monastere de Sainte-Claire, où l'on avoit établi l'Hôpital pour les blessés. Mais les Chirurgiens ne voulant pas s'amuser à panser un homme qu'ils regardoient comme mort, s'excuserent sur l'inutilité des remedes, & sur le grand nombre de malades dont ils étoient accablés : alors le valet prit le parti de le porter à son auberge, où

(1) L'Edition de Drouart met *Louis*. D. f.

où Civile languit quatre jours sans boire ni manger. Enfin Guillaume Guerente, & le Gras, Médecins, ayant été appellés, ils lui desserrerent les dents que la convulsion tenoit fermées; & ils lui firent avaler du bouillon. Ils laverent ensuite sa playe, & lui donnerent tous les remedes dont il avoit besoin. Ses forces revinrent peu-à-peu; ses yeux s'ouvrirent; il parut entendre le bruit qu'on faisoit autour de lui : & enfin celui qu'on avoit cru mort, commença à parler. Après la prise de la ville, des gens qui étoient depuis long-tems ennemis de son frere, vinrent à cette auberge, & ne l'ayant pas trouvé; ils déchargerent leur fureur sur ce malheureux : l'ayant tiré de son lit, ils le firent jetter par les fenêtres de sa chambre dans une cour qui étoit au bas. Dieu le secourut une seconde fois. Il se trouva heureusement dans la cour un tas de fumier, sur lequel il tomba. Il resta encore trois jours, abandonné de tout le monde, sans boire & sans manger, jusqu'à ce que du Croisset, son parent, le fit enlever la nuit secretement par des soldats, & transporter dans une maison de campagne, où il fut pansé à loisir; il recouvra, après tant d'especes de morts, une santé si parfaite, qu'il vit encore aujourd'hui que j'écris ceci, quarante ans après tous ces accidens.

Le Roi de Navarre est blessé.

Le lendemain le Roi de Navarre, qui, malgré les remontrances de ses gens, faisoit tout ce qu'on pouvoit attendre de ceux qui étoient beaucoup au-dessous de lui, fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse, tandis qu'il s'occupoit à tirer l'eau de la tranchée. Le Duc de Guise qui étoit proche, accourut aussi-tôt pour lui rendre ses services Il aida ses Gentilshommes à le mettre sur une planche dont les travailleurs se servoient pour emporter les morts & les blessés. La vive douleur qu'il ressentoit, obligea plusieurs fois ses porteurs à s'arrêter, & ils eurent bien de la peine à l'emporter jusques dans la maison du Rhingrave. La Reine-mere y vint aussi-tôt. Le Prince de la Roche-sur-Yon & le Connêtable accoururent aussi pour lui rendre leurs devoirs, & lui faire offre de leurs services. On fit une incision dans la playe; & quoiqu'on y employât l'espatule, on ne trouva point la bale. On le mit dans une litiere, & on le transporta dans son logis à Darnetal.

Députés de la ville au Roi.

Le jour suivant, un Hérault somma encore une fois la ville de se rendre. Pour delibérer sur cette proposition, on convoqua le Conseil de la ville dans le couvent des Célestins, proche la bréche. Tous dirent unanimement qu'ils ne pouvoient se soûmettre à la faction des Guises, qui, pour satisfaire leurs passions, abusoient de l'autorité, & disposoient souverainement des volontés du Roi & de la Reine sa mere. Ils arrêterent d'envoyer deux d'entr'eux pour rendre hommage au Roi, pour faire à Sa Majesté une protestation sincere de leur fidélité & de la disposition où ils étoient de se soûmettre à tous ses ordres & de lui ouvrir les portes de la ville, à condition que l'armée s'en éloigneroit de trois lieuës.

Réponse que leur fait la Reine.

Le lendemain le Roi donna audience à ces députés, & leur répondit avec bonté. La Reine ajoûta, que le Roi vouloit être reçû dans la ville, sans

Charles IX. 1562.

sans aucunes conditions, avec toute sa Cour, & avec tous les Grands du Royaume, dont il avoit toûjours éprouvé la fidélité & l'exactitude à exécuter ses ordres; qu'elle auroit soin qu'on ne gênât en rien leurs consciences, & qu'on les laissât vivre en liberté & en paix dans leurs maisons; mais que le Roi vouloit & ordonnoit que les Pasteurs ou Ministres, qui étoient regardés comme les auteurs de ces troubles, sortissent incessamment de la ville, jusqu'à ce que Sa Majesté en eût autrement ordonné. Ces propositions de la Reine ne furent pas sans réplique, & il y eut de part & d'autre quelques débats.

Résolution prise dans le Conseil de la ville.

L'affaire fut rapportée devant le Conseil de la ville, & on y appella les gens de guerre. Alors tous convinrent unanimement de se laisser réduire à la derniere extrêmité, plutôt que de renoncer à la liberté de conscience accordée par les Edits, & que de s'abandonner à la discrétion des Guises. On chargea de menaces & d'outrages ceux qui furent députés pour apporter cette réponse de la ville. On différa néanmoins au lendemain l'assaut, dans lequel les troupes du Roi furent repoussées avec perte. On invita de nouveau les assiégés à des conférences; & Jean Dubosc de Mantreville, Président en la Cour des Aides, homme d'une grande considération dans la ville, fut député deux fois en un jour pour parler au Roi & à la Reine. Mais comme on ne vouloit rien changer aux conditions, les habitans se préparerent à une vigoureuse défense, & convinrent de ne plus tenir de conférence. Cette résolution ne fut pas de longue durée; car le jour suivant 400. Arquebusiers envoyés de Dieppe sous les ordres de Coudrai & de Moulandrin, ayant été surpris & défaits proche du bois de Pavilly par le Duc de Damville, Jean Ferey de Durescu (1) renoüa les conférences. De Mantreville & Michel de Bauquemare revinrent trouver la Reine, qui les renvoya avec les conditions dont on étoit convenu, mises par écrit, à la reserve de l'article concernant la Religion.

Rèquete des bourgeois de Roüen à la Reine.

Cependant la négociation fut encore interrompuë: il y eut ensuite un combat de deux heures, & une grosse pluye qui survint separa à peine les combattans. L'embrasure d'un gros canon qu'on avoit tiré de la ville ayant été endommagée, & les eaux ayant été détournées par les assiégeans, ensorte que les moulins cesserent d'aller, le lendemain, le Conseil de ville écouta le rapport de Mantreville & de Bauquemare, & les renvoya à la Reine avec une requête, par laquelle ils demandoient que le Roi fît venir auprès de lui le Prince de Condé, en lui donnant toutes les sûretés possibles; & ils promettoient de traiter avec lui, non seulement par rapport à la ville, qu'ils étoient prêts de remettre entre les mains de Sa Majesté, mais par rapport aux moyens de rétablir la paix dans tout le Royaume. Le Connétable leur répondit très-durement, & ils s'en retournerent sans avoir rien conclu.

Les quatre jours suivans on combattit de part & d'autre avec beaucoup d'ardeur & d'acharnement. Les assiégés comblerent le fossé que l'armée Royale avoit creusé à la chaussée de Martinville pour détourner les eaux; &

(1) Que la Reine avoit envoyé dans la ville. *Edit. de Drouart.* f. o. d.

& ils remplirent la bréche faite à la tour du Colombier, contre laquelle on avoit tiré plus de deux mille coups de canon.

La ville de Roüen est prise & pillée.

Le 25. d'Octobre, le combat fut plus vif que jamais à la porte S. Hilaire; on mit le feu à trois mines, mais avec assez peu de succès. Enfin le 26, jour destiné à un assaut général, les assiégés accablés de travaux & de fatigues, & n'étant plus soutenus d'aucune espérance, se défendirent, mais avec moins de courage & de vigueur. Après un long combat, vers le midi, Sainte-Colombe, Gentilhomme de Bearn, brave Officier, entra le premier dans la ville par la bréche de la porte S. Hilaire; il y reçut un coup à la tête, dont il mourut peu de tems après. Gaspard de la Chastre de Nançai, Colonel, qui s'étoit extrêmement distingué pendant le siége, entra le second: pendant qu'il montoit à la bréche avec un détachement, il fut dangereusement blessé à la cuisse. Aussi-tôt un grand nombre d'autres, ne trouvant plus de resistance, entrerent en foule & coururent au pillage.

Pour juger de la triste situation où se trouva alors la ville de Roüen, il faut s'imaginer que le spectacle le plus cruel & le plus horrible est celui d'une ville prise d'assaut, & abandonnée à l'inhumanité & à l'avarice d'un soldat qui cherche à assouvir ses passions. Plus la ville est riche & peuplée, plus elle irrite sa cupidité, & le porte à s'enrichir du butin. Telle fut la destinée de la ville de Roüen, plus malheureuse dans cette conjoncture, qu'elle n'avoit été heureuse dans sa plus grande prosperité: elle avoit prévû ce malheur, & elle avoit voulu s'y exposer. Les plus fâcheuses extrêmités, & la mort même, lui parurent préférables à un esclavage indigne, qu'elle ne croyoit pas pouvoir supporter.

Montgomery se sauve au Havre.

Montgomery, préparé à tout évenement, avoit au port une galere toute prête: il monta dessus avec sa maison & ce qui restoit d'Anglois & d'Ecossois: comme il avoit promis aux forçats de les mettre en liberté, ils le menerent avec tant de vîtesse, qu'ils passerent sur la chaîne ou estacade tenduë vis-à-vis de Caudebec, & le conduisirent au Havre sans aucun accident.

Mantreville est pris avec Augustin Marlorat.

Les plus distingués de la ville se retirerent dans le vieux Palais, qui se rendit presqu'aussi-tôt à S. Esteve. On y trouva plusieurs Ministres, qui furent arrêtés; mais la nuit suivante, comme ils n'étoient pas bien gardés, parce que le soldat couroit de côté & d'autre & ne pensoit qu'à piller, la plus grande partie se sauva. On prit Mantreville, qui crut avoir racheté sa vie & celle d'Augustin Marlorat, premier pasteur de la ville, en promettant 2000. écus d'or. Cependant on les mena dès le matin devant le Connétable, qui leur reprocha très-durement d'avoir voulu mettre le Prince de Condé sur le trône, faire Coligny Duc de Normandie, & d'Andelot Duc de Bretagne: après ces reproches, il les fit mettre dans une étroite prison. Le peuple qui, dans l'appréhension de la premiere fureur du soldat, s'étoit repandu, & couroit çà & là des deux côtés de la riviere, fut ou égorgé ou dépouillé, ou mis en prison: on n'épargna ni les femmes ni les enfans. François de la Nouë écrit dans ses Mémoires, qu'il y eut dans ce siége quatre mille hommes tués de part & d'autre. Du côté

CHARLES IX. 1562.

de l'armée du Roi, Charles de Randan, frere du Duc de la Rochefoucault, Colonel général de l'Infanterie Françoise, mourut d'une blessure qu'il avoit reçue devant Bourges, & qui avoit été mal pansée. Sebastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, grand homme de guerre, lui succeda dans cette charge. On permit aux soldats de piller pendant vingt quatre heures; mais quelques soins que les Chefs prissent pour faire cesser le pillage après le tems marqué, ils ne purent empêcher qu'il ne durât plusieurs jours.

Le Sr. de Martigues est fait Colonel général de l'Infanterie Françoise.

La playe du Roi de Navarre étant si profonde qu'on n'avoit pû en tirer la balle, les chairs revinrent en abondance & la refermerent; mais elle n'étoit pas guerie (1). Ce Prince passoit tout son tems à voir les jeux & les danses des jeunes gens; il repaissoit son esprit des vaines promesses que le Roi d'Espagne lui avoit faites, de lui ceder le Royaume de Sardaigne; il s'imaginoit voir des forêts de citronniers, & il se représentoit les pommes d'or des Hesperides, & des fleuves qui portoient de l'or, semblables à la Seine, à la Loire & à la Garonne. Plein de ces folles idées, il en parloit sans cesse, jusqu'à rebuter & ennuyer ceux qui venoient le voir.

Entrée du Roi de Navarre dans Roüen par la bréche.

Dès qu'il eut appris que la ville étoit prise, il fit abattre la muraille de la chambre où il couchoit, & il se fit porter par des Suisses dans son lit; car on ne pouvoit l'en tirer sans danger. En cet état il voulut entrer dans Roüen par la bréche, comme en triomphe, faisant marcher devant lui des timbales, à la façon des Allemans. Il en sortit comme il y étoit entré; & il voulut qu'on le passât encore une fois sur la bréche, pour le porter dans le logis qui lui étoit destiné. L'inflammation de sa playe augmentant de jour en jour, il attendoit le dernier moment, au milieu des mêmes amusemens qu'il avoit à Darnetal, ayant toûjours au chevet de son lit une jeune Demoiselle de la suite de la Reine qu'il aimoit éperdûment. On croit que la Reine la lui avoit donnée depuis quelques mois, pour sçavoir ses plus secretes pensées.

Edit du Roi.

Trois jours après la prise de Roüen, le Parlement, qui s'étoit retiré à Louviers, rentra dans la ville. Peu de tems auparavant Michel de l'Hôpital, Chancelier, persuadé que toutes les rigueurs & toutes les cruautés que les François exerçoient les uns contre les autres, bien loin d'être utiles & propres à soutenir l'autorité d'un Roi mineur, ne servoient qu'à bouleverser l'Etat, & à compromettre le nom & l'autorité du Prince, que chaque parti tiroit de son côté, fit donner un Edit, par lequel Sa Majesté pardonnoit tout le passé. La Reine avoit donné ordre au Parlement de suspendre toute procedure, jusqu'à ce qu'on lui eût donné la liste de ceux que Sa Majesté voudroit exclure de la grace qui étoit accordée à tous.

Sevérité du Parlement

Cependant le Parlement de Normandie, ou jaloux d'exercer son pouvoir, ou, comme on le disoit hautement, excité par le Connétable, & par

(1) *On lit dans l'Edition de Drouart :* Le Roi de Navarre n'avoit jamais été parfaitement guéri de sa blessure. Elle empira longtems après, & lui causa enfin une maladie mortelle. D. d.

par le Duc de Guise, commença à faire le procès à ceux qui étoient dans les prisons. On fit comparoître de Mantreville, Vincent de Gruchet de Soquence, & Noël Coton de Berthonville, tous Conseillers de ville, & Augustin Marlorat, dit Pasquier, autrefois Religieux Augustin. On les interrogea sur le traité fait avec les Anglois; on leur demanda pourquoi ils avoient refusé d'obéïr au Roi & aux Gouverneurs établis par Sa Majesté, & pourquoi ils avoient pris les armes? Sur la prise des armes ils répondirent, qu'ils n'avoient pris ce parti que pour maintenir leur liberté contre les violateurs des Edits du Roi, par ordre exprès du Prince de Condé, & bien assurés que ce Prince en avoit reçu des ordres secrets de la Reine-mere. Sur le traité fait avec l'Angleterre ils dirent, qu'ils sçavoient seulement que le Prince de Condé avoit traité avec la Reine Elisabeth, comme alliée de la France, pour l'engager, par la bonté & l'amitié qu'elle a toûjours euë pour le Roi & pour ceux de ses sujets qui avoient embrassé la saine doctrine, de venir au secours du Roi, qui étoit en captivité, & de ses plus fidèles sujets, dont quelques hommes ambitieux vouloient forcer & gêner les consciences.

CHARLES IX. 1562. malgré l'Edit.

Ils furent aussi-tôt condamnés à mort, comme criminels de lèze-Majesté, & perturbateurs du repos public. De Mantreville eut la tête tranchée, & les autres furent pendus; mais tous furent traînés sur des clayes au lieu du supplice. Le lendemain Jean de Croses, René de Provanes-Valfenieres, Capitaines d'Infanterie, Jean le Baleur, Prevôt de camp ordinaire, Blanchet le Nud, Richard Manger, & Claude du Sac, Capitaines, furent aussi condamnés à mort. De Croses eut la tête coupée; Valfenieres, condamné au même supplice, obtint sa grace à la recommandation du Maréchal de Brissac. Elle fut apportée par Jean d'O, Capitaine des Gardes, qui signifia en même tems au Parlement des ordres de la Reine, pour lui enjoindre de ne point frustrer les particuliers de la grace que le Roi avoit accordée, & lui défendre de juger aucun des prisonniers sans un ordre exprès de Sa Majesté. On ne laissa pas de condamner à mort Jean Bigot, un des Anciens, qui ayant été interrogé sur le ministere, sur le consistoire, & sur la discipline observée par les Protestans, ne voulut pas nommer ses confreres, pour ne pas exposer, disoit-il, des innocens au danger de perdre la vie. Le Parlement condamna de même Jean Quidel.

Plusieurs personnes distinguées exécutées publiquement à Roüen.

Les Protestans d'Orleans, irrités de cette sévérité du Parlement de Normandie, userent de représailles, quoiqu'avec moins de droit. Jean-Bâtiste Sapin, Conseiller au Parlement de Paris, & Jean de Troys, Abbé de Gastines, ayant voulu profiter de l'occasion favorable du départ d'Odet de Selves, qui alloit en Ambassade en Espagne, pour aller avec lui jusqu'à Tours, avoient été pris, avec l'Ambassadeur, dans le Vendômois, & amenés à Orleans le mois précedent. Le Conseil de ville établi par le Prince de Condé, & qui prononçoit les sentences en son nom, les condamna à mort le 11. de Novembre. Ce ne fut pas le respect dû au caractère d'Ambassadeur qui deroba de Selves au même supplice: ce fut uniquement la faveur de Claude de Selves, son frere, qui portoit les armes pour le ser-

Le Conseil de ville établi à Orleans use de représailles.

CHARLES IX. 1562.

service du Prince de Condé. Mais l'Ambassadeur eut une si grande frayeur du danger où il se trouva, qu'il ne vécut pas long-tems après.

Mort du Roi de Navarre.

Le Roi de Navarre, qui avoit paru jusqu'alors se mieux porter, fut attaqué d'une fiévre violente. On coupa les chairs qui étoient revenuës, & on fit sortir de la playe un pus, dont les Chirurgiens mêmes ne pouvoient souffrir l'odeur; mais la fiévre ne diminuant point, il sentit que sa derniere heure approchoit. Comme ce Prince, malgré ses imaginations, avoit de très-belles qualités, il renonça entierement à tous les plaisirs, & à tous les amusemens de la Cour. Thomas Perrenot de Chantonet, frere du Cardinal de Granvelle, Ambassadeur du Roi d'Espagne en France, étant venu le voir, il reconnut, mais trop tard, qu'on l'avoit trompé; il se fit à lui-même de sanglans reproches d'avoir été trop crédule, & d'avoir ajoûté foi aux promesses des Espagnols. Il écrivit donc à la Reine de Navarre son épouse, de veiller à la sureté du Bearn. Après cela il rentra audedans de lui-même, pour s'examiner avec plus de soin & d'exactitude, & se repentant d'avoir pendant sa vie préféré le bien du Royaume à la Religion, il fut aux approches de la mort plus touché de son salut, que des besoins de l'Etat.

Les Médecins ont ordinairement auprès des Princes, ou infirmes, ou malades, ou mourans, trop de crédit & de pouvoir. Le Roi de Navarre en avoit deux, qui tâchoient de l'attirer chacun à son parti. L'un étoit Vincent Lauro, de Calabre (1), auparavant domestique du Cardinal de Tournon. L'autre étoit Raphaël de Taillevis de la Meziere, Protestant. Le premier prit les devants, & le second ne vint qu'après. A la persuasion de Lauro, le Roi de Navarre se confessa à l'Official de Roüen le 9. de Novembre, & reçut le S. Viatique à la façon de ses ancêtres, en présence du Prince de la Roche-sur-Yon & de l'Evêque de Mande. La Reine qui vint le voir, lui ayant conseillé de se faire lire quelque chose des livres sacrés, il écouta avec beaucoup d'attention la lecture du livre de Job, que Raphaël lui fit. Ce Médecin ayant de-là pris occasion de reprocher à son maître sa tiédeur & son indifférence (2) en matière de Religion, le Prince lui declara, que s'il recouvroit sa santé, il embrasseroit publiquement la Confession d'Augsbourg, & qu'il vivroit & mourroit dans cette Religion.

Après avoir fait son testament, il voulut, malgré ses Médecins, changer de demeure, & se faire transporter par eau à S. Maur-des-Fossés, à deux lieuës de Paris, où l'air est meilleur & plus sain. A peine l'eut-on mis dans un bateau, qu'il fut pris d'un frisson extraordinaire. Au frisson succeda une sueur abondante, qui l'affoiblit tellement qu'on fut obligé de s'arrêter à Andely. Pendant ce tems-là, Raphaël faisoit des prieres, sui-

(1) C'étoit un homme d'un sérieux & d'une modestie admirables. Il fut fait depuis Evêque de Mondovi en Piémont, ensuite Cardinal. Peu s'en falut même qu'il ne montât sur le trône de Saint-Pierre. L'autre étoit &c. *Editions de Drouart.*

(2) Pour une Religion dont Dieu lui avoit fait connoitre la vérité. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

suivant l'usage des Protestans, & le Prince de la Roche-sur-Yon étoit à genoux. Le Cardinal de Bourbon frere du Roi de Navarre, Louis de Gonzague Prince de Mantouë, & Jean de Losses Capitaine de ses Gardes, étoient dans un coin du bâteau têtes nuës. Enfin comme il baissoit & approchoit de sa fin, le Cardinal son frere fit entrer un Dominicain qui avoit changé d'habit. Après l'avoir écouté, le Roi de Navarre, comme s'il fût revenu à lui, prit à la barbe un valet de chambre Italien, qui étoit auprès de lui, & le serrant pendant les convulsions de la mort, il lui recommanda de servir fidèlement son fils, & d'exhorter ce fils de sa part, à être toûjours fidèle au Roi. Ce furent ses dernieres paroles; & peu après il rendit son ame à Dieu le 17. de Novembre, le trente cinquième jour de sa blessure, âgé de quarante deux ans.

Portrait de ce Prince.

Ce Prince étoit beau & bien fait; mais il étoit encore plus recommandable par les belles qualités de son ame noble, généreuse & libérale; il étoit habile dans le métier des armes, & sa valeur égaloit celle des plus grands Capitaines de son siécle. Il aimoit le bien, & avoit de la droiture; il entendoit parfaitement les affaires, & s'y appliquoit sérieusement, autant qu'il n'en étoit point détourné par les plaisirs, pour lesquels il avoit un extrême penchant. Grand exemple, qui doit apprendre aux Princes, que s'ils veulent acquerir la réputation de bien gouverner, ils doivent s'éloigner avec soin des voluptés qui peuvent les corrompre, & demander sans cesse cette grace à Dieu, auteur & dispensateur de tous les biens.

Dieppe fait son accommodement.

Avant la prise de Roüen, la Reine avoit déja traité avec les bourgeois de Dieppe, voulant profiter du tems que de Briquemaut étoit allé en Angleterre, pour hâter les secours, & presser le départ du Comte de Warwick. Elle leur envoya donc le 22. d'Octobre du Bois d'Annebourg avec des lettres de créance, pour leur faire des propositions, & leur accorder des conditions, à-peu-près les mêmes qui avoient été accordées à la ville de Bourges. Les circonstances étoient favorables : presque toutes les forces des Dieppois étoient épuisées par les pertes sans nombre qu'ils avoient faites; consternés par l'extrêmité où la ville de Roüen se trouvoit reduite, ils étoient continuellement inquiétés & fatigués par la Cavalerie Allemande du Rhingrave, & par les courses d'Annebaud.

Des-Forts ayant fait le rapport de ces propositions au Conseil de ville, & Dormer, Commandant des Anglois, qui y fut appellé, ayant declaré qu'il n'empêchoit point que la ville ne prît ses sûretés, pourvû que l'on prît des mesures pour assurer aux Anglois, qu'il commandoit, la liberté & les moyens de se retirer en Angleterre, on arrêta que le Sieur du Bois d'Annebourg seroit renvoyé à la Reine, avec le Syndic de la ville, pour demander à Sa Majesté permission de voir les habitans de Roüen, & de leur montrer les propositions qu'on leur faisoit, avec promesse, si la ville de Roüen les acceptoit, de les accepter aussi.

La Reine leur ayant refusé cette permission, ils répondirent deux jours après au Mémoire qu'on leur avoit donné, dans lequel on avoit inséré les conditions accordées à la ville de Bourges. Ils protestoient d'abord de leur in-

CHARLES IX. 1562.

inviolable fidélité pour le Roi, & de leur profond respect pour la Puissance Royale; ils se justifioient ensuite du crime de rebellion & de lèze-Majesté; & ils disoient qu'ils n'avoient pris les armes, que pour maintenir la liberté de conscience qui leur étoit accordée par les Edits, pour conserver leurs vies & leurs biens, & pour se défendre contre les perturbateurs du repos public.

Requête des habitans de Dieppe au Roi.

Pendant qu'on alloit & venoit, Roüen fut pris, & on ne delibéra plus. On dressa & on envoya sur le champ une requête, par laquelle les habitans de Dieppe supplioient Sa Majesté de vouloir bien les regarder, eux, la Noblesse, & tous ceux qui s'étoient attachés à eux, comme ses bons & fidèles sujets; d'oublier le passé; de ne point se souvenir de tout ce qui avoit été commis contre les églises, les autels & les images; de casser tous les Arrêts du Parlement qui avoient été rendus contr'eux; de leur accorder l'exercice public de leur Religion; de donner aux Anglois la liberté & le tems nécessaires pour s'en retourner chez eux, & de défendre absolument le dégât & le pillage.

On leur accorde leurs demandes.

Le Roi reçut la requête, & en accorda tous les articles, à la reserve de celui qui demandoit la permission de s'assembler publiquement, parce que le Roi ne pouvoit souffrir les Pasteurs ou Ministres. Il leur accorda seulement la liberté de vivre dans leurs maisons comme ils voudroient, en paix & tranquillement, sans crainte d'être inquiétés ou molestés pour cause de Religion. Ces conditions étant acceptées, les Anglois furent renvoyés dans leur païs. Des-Forts, Jean Ribaud, qui s'est depuis rendu si fameux sur mer, & plusieurs autres, se retirerent avec les Anglois, & une partie passa d'Angleterre à Anvers.

Le Duc de Montmorency, fils du Connétable, vint à Dieppe le 2. de Décembre, avec sa compagnie de Cavalerie, deux enseignes Françoises, & autant d'Allemandes. Il donna le commandement du château à de Ricarville, avec trois cens hommes de pied, qui devoient être entretenus aux dépens du Roi. Le gouvernement de la ville fut donné à Martel de Bacqueville, avec cent hommes d'Infanterie, aux fraix des habitans. On retira les troupes du Rhingrave & d'Annebaud du païs de Caux, où elles avoient causé tant de désordres & de pertes; & tout ce païs rentra sous l'obéïssance du Roi, après avoir obtenu de la Reine la liberté de s'assembler en secret, & d'entendre le sermon dans des maisons particulieres; à condition néanmoins de se partager, & de ne pas se trouver tous ensemble, pour éviter toute occasion de trouble & de désordre.

On accorde les mêmes conditions à la ville de Caen.

On imposa les mêmes loix, & on accorda les mêmes conditions aux Protestans de Caen. Suivant les conseils du Duc de Bouillon, ils députerent un d'entr'eux, nommé Etienne Duval, homme très-riche & bien connu à la Cour, parce qu'ayant souvent été accusé de crimes, il s'étoit tiré d'affaire par les sommes considerables qu'il avoit données aux vautours qui environnoient le Roi. Ils obtinrent, à sa sollicitation, & ils regarderent comme une très-grande grace, la liberté de vivre en particulier, suivant les lumieres de leur conscience, à condition que tous les Pasteurs ou

Mi-

Miniſtres ſortiroient de la ville. L'Edit que le Roi donna ſur ce ſujet, fut reçu avec l'applaudiſſement des Proteſtans, & publié à Caen le 3. de Novembre. Auſſi-tôt le Duc de Bouillon laiſſa dans le château Nicolas d'Eſtampes du Clos, avec ordre de n'y laiſſer entrer perſonne, pas même le Comte de Matignon, & il partit pour la Cour. A ſon retour il congédia les compagnies d'Infanterie compoſées de Proteſtans qu'il avoit lui-même levées; il mit en leur place dans le château deux enſeignes de Picards, & il en donna le commandement à Bailleul de Renouart.

CHARLES IX. 1562.

Les Proteſtans reprennent Dieppe.

Pendant ce tems-là Briquemaut ſollicitoit fortement le départ du Comte de Warwick. Il n'arriva cependant au Havre que le ſecond jour après la priſe de Roüen, & il y trouva Montgomery. Ils concerterent enſemble de prendre par ruſe la ville de Dieppe. On choiſit pour conduire cette expédition, un Capitaine, nommé Gaſcon, & de Cateville, Gentilhomme de la Province. Ils commencerent par gagner la plus grande partie de la garniſon, ſans que les habitans en euſſent aucune connoiſſance, ſi ce n'eſt un petit nombre, chez leſquels on fit ſecretement entrer des ſoldats. Puis ayant obſervé que de Ricarville ſortoit le matin preſque ſeul du château, pour venir voir ſes chevaux, ils apoſterent le 20. de Décembre trois hommes, qui le ſurprirent hors du château avec un valet, & lui couperent la tête. Auſſi-tôt les troupes du château, qui étoient du complot, donnerent le ſignal dont on étoit convenu, en tirant un coup de canon; & les ſoldats qui étoient cachés dans une maiſon prochaine, ſortant les armes à la main, crierent par tout: *Le Roi & le Prince de Condé*, & ſe rendirent maîtres de la ville preſque ſans effuſion de ſang, après avoir pris de Bacqueville, qui fut mené au Havre, peu de tems après que Montgomery y fut débarqué.

Cet évenement, arrivé deux jours après la bataille de Dreux & la priſe du Prince de Condé, cauſerent beaucoup de chagrin aux habitans, quoique la plûpart euſſent embraſſé la doctrine Proteſtante. Ils craignoient que les affaires du Prince étant entierement dérangées, ils n'euſſent le même ſort qu'avoient eu les habitans de Roüen. C'eſt pourquoi ils envoyerent à la Reine, pour l'aſſurer qu'ils n'avoient eu aucune connoiſſance de ce complot. Quelques-uns quitterent leurs maiſons, & ſe refugierent dans les Païs-bas, de peur que quelque jour on ne leur fit un crime d'être reſtés dans la ville. C'eſt-ce qui fit que Montgomery les traita avec beaucoup de rigueur.

Combat de Ver, entre Burie & Duras.

Le Prince de Condé, qui étoit déja fort inquiet de d'Andelot, fut accablé par la nouvelle qu'il reçut de la perte d'une ville auſſi riche & auſſi conſiderable que Roüen. La défaite de l'armée de Duras, qu'il apprit en même tems, mit le comble à ſa douleur. De Duras, après avoir pris Marcuës, château apartenant à l'Evêque de Cahors, s'en alla au commencement d'Octobre à Sarlat, dans le Perigord. Ayant fait venir du canon de Montauban, il avoit déja battu cette place, & il étoit ſur le point de la prendre d'aſſaut, lorſqu'il apprit l'arrivée de Burie. Ce Général alloit joindre, avec toutes ſes troupes, le Duc de Montpenſier qui étoit à Ber-

CHARLES IX. 1562.

gerac, & qui avoit avec lui quatre cens Gendarmes commandés par les Capitaines Henri de Foix de Candale, Jean d'Escars de la Vauguyon, Louis d'Estissac, Gabriel de Caumont-Lauzun, & François le Roi de Chavigny. Montluc, tout glorieux de la prise de Leytoure, vint les trouver, après avoir envoyé devant lui cinq enseignes, & les Espagnols, qui s'étoient soulevés & avoient quitté leurs drapeaux dans la resolution de retourner dans leur païs, mais que Montluc avoit retenus & ramenés à S. Subran près Fages.

Exhortation de Montluc aux Chefs de l'armée.

Le lendemain Montluc, avec quarante Cavaliers, passa la Dordogne à Fages, où les compagnies de Cavalerie de Burie, de la Vauguyon, & de Randan, étoient arrivées. De-là il écrivit à de Burie, pour l'exhorter à passer la riviere & à donner bataille. De Burie, qui étoit presque toûjours d'un avis contraire à celui de Montluc, le félicita de son arrivée & de ses heureux succès; mais il le pria de ne point donner bataille, qu'on n'eût auparavant averti le Duc de Montpensier, & reçu ses ordres. Montluc embrassant Charry, Masses & Aorne, les pria de vouloir bien considerer, que la lenteur & les retardemens de Burie leur avoient déja fait perdre une occasion très-favorable à Mirabel; & qu'ils étoient encore sur le point de perdre celle qui s'offroit, si leur courage & leur vigilance n'y apportoit du remede. Il leur fit remarquer qu'ils avoient affaire à des gens sans ordre, sans discipline, & sans soûmission pour leurs Commandans, qui ne manqueroient pas de prendre la fuite si-tôt qu'ils verroient les enseignes de l'armée du Roi; & qu'enfin on auroit moins de peine à les vaincre, qu'à combattre l'opiniâtreté de Burie. Montluc exhortoit ainsi les Chefs à passer la Dordogne.

Nouvelle qui fait hâter le combat à Montluc.

Pour lui, après avoir averti de Burie de ce qu'il alloit faire, il emmena d'Argence & du Courré; & manda à de Clermont & à de Durfort de le suivre au passage de la Vezere, aussi-tôt que les Espagnols auroient mangé. La nuit précedente d'Argence avoit envoyé le Maréchal des logis de la compagnie de Randan, & Montluc de son côté avoit envoyé de Fontenilles son gendre, par différens chemins, pour reconnoître les ennemis. Ils se rencontrerent dans un lieu où deux chemins aboutissoient; & ils apprirent que les ennemis étoient occupés à plier bagage. Cet avis engagea Montluc à faire encore une plus grande diligence pour hâter le combat.

Negligence des Protestans.

L'armée Protestante, accoûtumée à la licence & à courir de côté & d'autre, sçachant que le Duc de Montpensier étoit à Bergerac, assez loin d'eux, croyant d'ailleurs que de Burie étoit encore à Castelnau de Mirande, & ne sçachant pas que Montluc fût arrivé, travailloit très-négligemment à décamper: Au lieu de passer ce jour-là la riviere de Lille, comme ils auroient pû faire aisément, n'en étant qu'à deux lieuës, ils aimerent mieux rester où ils étoient assez bien; & ce qui fut cause de leur honte & de leur perte, ils y passerent la nuit.

Sur ces entrefaites de Burie arriva: il vouloit encore temporiser, pour écrire au Duc de Montpensier & pour l'attendre. Mais Montluc s'obstina à donner bataille sans différer, & se chargea de l'évenement. De Burie,

Burie, après avoir protesté qu'il ne prenoit rien sur son compte, ne croyant pas qu'il fût à propos de confier toute une Province au sort d'une bataille, se rendit enfin, commanda à l'Infanterie, qui avoit déja passé la Vezere, de le suivre. Jamais on ne vit tant d'ardeur & de joye dans le soldat, qui alloit à l'ennemi comme s'il eût déja remporté la victoire. De Burie lui-même, malgré sa lenteur, fit paroître plus de vivacité qu'à l'ordinaire. Il marcha à la tête de sa compagnie de Cavalerie, & de celles du Roi de Navarre, de Termes, de la Vauguyon, & de Randan. Montluc marchoit devant avec cinquante Cavaliers. De Burie arriva sur le soir, & logea à S. Alvere, lieu fréquenté & situé sur le chemin de Perigueux à Bergerac. Montluc y étant arrivé, apprit par un espion, que les ennemis étoient avec leur artillerie à Ver, bourg assez peuplé; que Duras étoit logé à S. Andras, à une demi lieuë ou environ de Ver; que de Salignac & de Langoiran, frere de Montferrand, étoient dans des maisons devant le bourg, separées les unes des autres; & que de Pardaillan de Puch étoit allé à la chasse, d'un air aussi tranquille que si on eût été dans une profonde paix.

CHARLES IX. 1562. L'armée de Burie marche à l'ennemi.

Montluc mena sa troupe dans ce lieu. Montferrand fut le premier à l'attaque: il surprit de Salignac & Moncaut dans leur maison, où ils faisoient preparer à souper à de Langoiran; plusieurs qui s'étoient retirés dans une chambre voisine, y furent tués. Après ce premier succès, Montluc arrêta ses gens, & mena avec lui Salignac chez de Burie, pour lui apprendre la situation où se trouvoient les ennemis. L'armée de Duras fut peu sensible à cet évenement. Ils étoient si persuadés que de Burie & Montluc étoient loin d'eux, qu'il crurent que de Salignac & Moncaut avoient été enlevés par le Gouverneur de Perigueux, qui avoit coûtume de faire des courses jusqu'à cet endroit. Les troupes de Burie passerent presque toute la nuit sans dormir, & se disposerent dès le grand matin au combat. De Duras, toûjours enseveli dans un fatale sécurité, ne songea pas seulement à envoyer reconnoître les ennemis. Il se contenta de poster du Bordet, avec un détachement de Cavalerie & cent Arquebusiers à cheval, dans un bois voisin, pour surprendre la garnison de Perigueux qui rodoit dans le païs; puis il se mit en campagne. Montluc avançoit toûjours avec sa troupe; les compagnies de Burie, de la Vauguyon, & de Randan, qui vouloient joindre Montluc, s'égarerent, & passerent au-dessus des ennemis qui étoient en embuscade dans le bois. Du Bordet parut, & attaqua les troupes de Burie par derriere. Elles plierent d'abord; mais de Fontenilles étant survenu, elles repousserent l'ennemi; & après un petit détour, elles rencontrerent celles de Montluc.

Fatale sécurité de Duras.

Alors Duras reconnut son erreur; & il sentit trop tard qu'il n'avoit pas affaire à la garnison de Perigueux, mais à toute l'armée de Burie. De Puch, qui l'en avoit souvent averti, lui fit de sanglans reproches. Après quoi on tint Conseil, pour delibérer sur ce qu'il y avoit à faire. De Puch dit : „ Puisque les choses en sont venuës à ce point; il ne faut plus perdre „ le tems à exagerer la faute que l'on a commise; il faut penser à nous „ tirer de ce danger, & à prévenir de bonne heure notre perte. Ainsi je

Avis de Puch dans le Conseil.

CHARLES IX. 1562.

„ suis d'avis que nous donnions aujourd'hui bataille. Que personne ne „ dise que nous sommes inférieurs en nombre, & qu'ainsi nous devons „ éviter le combat. Ce n'est pas le nombre mais la valeur qui fait rem- „ porter la victoire. Nous sommes avantageusement situés dans un païs „ de bois & de défilés, où un petit nombre peut en battre un plus „ grand. Il ne nous faut que du courage, & ne pas montrer le dos, „ mais faire face à l'ennemi. C'est une maxime parmi ceux qui sont ex- „ perimentés dans le métier de la guerre, que toutes les fois que deux ar- „ mées sont en présence, celle qui se retire la première, abandonne la „ victoire à celle qui demeure ferme. Si l'exemple que nous avons eu tout „ récemment dans la bataille de S. Quentin, ne rendoit pas ce principe „ inconteſtable, je pourrois m'étendre davantage pour le prouver. Il ne „ nous reste donc qu'à prendre conseil de cette valeur, qui nous a jusqu'à „ présent animés; je n'avouërai jamais qu'elle soit éteinte dans nos cœurs; „ tandis que ces enseignes seront debout. Mais si nous ne consultons plus „ notre courage, il faut au moins prendre conseil de l'extrêmité où nous „ sommes réduits, & faire, comme l'on dit, de nécessité vertu. „

Cet avis est réjetté mal à propos.

De Puch ne fut point écouté, parce que Duras & du Bordet dirent que les Maréchaux des logis s'étoient déja avancés avec une troupe de Cavalerie, jusqu'à la riviere de Lille; & que le reste des troupes seroit arrivé à Montauses, avant qu'on pût les engager à une action. Ainsi on battit la marche, pour faire avancer l'Infanterie; & on chargea de S. Hermine, Commandant de l'artillerie, de placer son canon au milieu de l'armée, & de presser la marche le plus qu'il pourroit. Duras se chargea de conduire l'arriere-garde, qu'il couvrit d'une compagnie de Gendarmes & d'une troupe d'Arquebusiers à cheval.

Disposition de l'armée de Burie.

De Burie ayant apperçû ce qui se passoit, plaça sur une éminence les quatre canons qu'il menoit avec lui, il fit marcher son armée sur les côtés; Masses à droite, & les compagnies du Roi de Navarre & de Montluc, à gauche. Il y ajoûta la sienne, & celles de Randan, & de la Vauguyon. Après ces compagnies de Cavalerie, marchoit l'Infanterie Françoise, & après elle l'Espagnole. Montluc prit pour lui la commission de parler aux troupes. Il s'addressa d'abord aux Espagnols, commandés par Dom Louis de Carbajac; il les fit ressouvenir de la gloire que s'étoient acquise leurs ancêtres, & de la haute réputation qu'ils s'étoient faite dans les guerres contre les Turcs, contre les Maures, contre les Barbares, & quelquefois même contre les François, & les exhorta à combattre vaillamment en la compagnie de tant de braves François, contre ces miserables Sectaires, convaincus de rébellion & de crime de lèze-Majesté.

Discours de Montluc aux Espagnols.

Aux Gascons.

Il se tourna ensuite vers les Gascons, & leur dit: „ Voici, mes chers „ compagnons, le tems venu de terminer par un combat, le procès qui „ n'a pû encore être décidé; & de juger si les Gascons ont plus de bra- „ voure que les Espagnols, ou si les Espagnols l'emportent sur les Gascons „ en courage & en valeur. Car puisque nous nous trouvons aujourd'hui „ dans une même armée, & sous les mêmes drapeaux, il est juste que nous

„ faſ-

„ faſſions cette épreuve. Je ſuis Gaſcon, & j'aurai part à cet honneur. „ Les Eſpagnols ne font cette guerre que pour la gloire ; pour nous, „ nous la faiſons encore pour notre Roi, pour notre patrie, pour nos au- „ tels, pour nos foyers. Ainſi nous devons combattre, non ſeulement „ pour éviter la honte d'être vaincus, mais encore pour préſerver notre „ païs d'une ruine & d'une perte totale, qui ne manqueroit pas de ſui- „ vre notre défaite. „ Il courut enſuite dans tous les rangs de la Cavalerie, appellant les ſoldats par leurs noms, & les conjurant de bien combattre, comme ils avoient coûtume de faire. Auſſi-tôt après il s'avança avec Montferrand & Cayelles, tandis que les Chefs des ennemis tenoient encore Conſeil ſous un arbre. Puis voyant que leur Infanterie ſe mettoit en marche, il aborda d'Argence avec un viſage gai & content, & il lui dit : „ Nous „ ſommes déja vainqueurs ; vous voyez les ennemis qui ſe retirent en „ tremblant : dès qu'ils verront que nous les ſuivons, ils prendront la „ fuite.

Il s'éleva en cet endroit une nouvelle diſpute. Quelques-uns dirent qu'il faloit attendre l'Infanterie, pour réünir toutes les forces avant que d'attaquer les ennemis. Montluc au contraire, craignant que l'ennemi ne gagnât la colline, & qu'on ne fût obligé de l'attaquer avec beaucoup de danger en montant, comme il étoit arrivé depuis peu à Targon, ſoutenoit qu'il faloit fondre ſur eux avec la Cavalerie, ſans différer, pour ne leur pas donner le tems de ſe remettre de la frayeur dont ils paroiſſoient ſaiſis. Il parla avec tant de force, que tous ſe rendirent à ſon ſentiment ; & le ſuccès répondit à ſes eſpérances.

Défaite de Duras.

De Burie ayant fait tirer le canon, Montluc donna ſur les ennemis ; diſſipa leur Cavalerie, & culbuta auſſi-tôt leur Infanterie. Maſſes voyant qu'un corps encore entier des ennemis gagnoit la colline qui étoit vis-à-vis, y accourut avec de Fontenilles ; & comme ils étoient déja abattus de la déroute de leurs compagnons, ils furent bien-tôt défaits, & leurs canons pris. De Burie, qui menoit le corps de bataille, arriva ſur le champ. On admira dans ce combat la bravoure d'Argence, qui ſe fit beaucoup diſtinguer ; on prit 19. enſeignes d'Infanterie, & 5. étendarts de Cavalerie, qu'on envoya au Duc de Montpenſier. Les ennemis eurent deux mille hommes tués, quoique les Auteurs Proteſtans ne conviennent pas de ce nombre. Ils rejetterent la faute de cette défaite ſur Pierre-longue, Maréchal de camp, qui ne diſpoſa pas l'armée en bataillon quarré, de la manière & dans le lieu dont on étoit convenu ; comme ſi on ne pouvoit pas en trouver les juſtes & vrayes raiſons dans la licence des ſoldats, accoûtumés à courir & à ne point obéïr à leurs Officiers ; dans la fauſſe ſécurité & l'indolence du Général, qui n'étoit pas averti par ſes eſpions de la proximité de l'armée ennemie ; & enfin dans le parti imprudent qu'il prit de ſe retirer en préſence des ennemis, contre le ſage & prudent avis de Puch.

Suite de cette défaite.

Quoi qu'il en ſoit, Pierre-longue fut pris, & très-maltraité. De Caumont, de la Rochefoucault Baron de Montendre, & le jeune frere de Duras furent dangereuſement bleſſés. La bataille ſe donna à deux heures après

après midi le 9. d'Octobre. Tous ceux qui s'échaperent, & qui ne purent joindre Duras, passerent la Dordogne, & tâcherent de gagner Montauban; mais ils furent tous tués ou pris par les païsans; on conduisit ceux qu'on avoit pris à Agen, où ils furent aussi-tôt pendus à un gibet, qu'on nomma, par dérision, le Consistoire.

De Duras, Marchâtel, & du Bordet ayant marché la nuit comme le jour, arriverent le lendemain au soir à Barbezieux, dans la Saintonge; delà ils vinrent à Saintes (autrefois appellée *Mediolanum Santonum.*) Ils rencontrerent en chemin l'Aumônier avec trois cens hommes, qu'ils défirent. Foible avantage après une si grande perte; mais exemple très-rare de valeur & de courage dans des soldats à peine remis de leur frayeur. Dans le même tems, de Memy, qui, après avoir si mal réüssi à Agen, s'étoit retiré dans le Bearn, fut pris par de Gondrin, & mené à Caumont, & delà à Agen, & enfin condamné par Arrêt du Parlement de Bourdeaux à avoir la tête tranchée.

Levée du siége de S. Jean d'Angely par la Rochefoucault.

Le Comte de la Rochefoucault, qui assiégeoit S. Jean d'Angely, n'eut pas plutôt appris la perte de la bataille de Ver, qu'il leva le siége, & vint recevoir les restes de l'armée de Duras à Montmorillon, avec environ quatre vingt Gentilshommes, (parce que les autres se dispersoient de jour en jour, & se retiroient,) & avec trois cens Arquebusiers à cheval & deux enseignes d'Infanterie; ensuite il les mena au Prince de Condé à Orleans. Le parti Protestant ayant été très-maltraité presque par-tout, il leur resta pour tout azile dans le Bearn, la maison de la Reine de Navarre; dans le Quercy, celle de Jeanne de Genouillac, fille de Jaques, dit Galiot, Grand-Maître de l'artillerie, & mere de Crussol; & dans l'Agenois, celle d'Anne de Bonneval, mere du fameux Capitaine Armand de Biron.

Le Duc de Montpensier soûmet la Saintonge.

Le Duc de Montpensier, averti par de Sansac, vint de Bergerac à Barbesieux, où il croyoit que de Duras étoit encore. Il y amena avec lui de Burie, & il fut suivi peu de tems après par dix enseignes d'Espagnols commandées par Jean de Carbajac, oncle de Louis. La haute-Guyenne étant tranquille, il descendit dans la Saintonge, & prit possession de la ville de Saintes, que les Protestans avoient abandonnée. Il y abolit l'exercice de la nouvelle Religion, & y rétablit celui de l'ancienne. Il fit entrer quelques troupes d'Infanterie & de Cavalerie dans la Rochelle; au mécontentement de ses habitans; il y rétablit les autels & les images; il ôta aux Protestans la liberté de s'assembler, & mit garnison dans les places voisines. Ceux de Marennes voulurent d'abord resister, mais voyant qu'on tiroit une tranchée, pour joindre ensemble deux petits Golfes ou bras de mer, appellés le Broüage & la Sendre; & ayant appris que les troupes Gascones & Espagnoles étoient proche, ils employerent la médiation d'un Seigneur du païs, nommé Antoine de Pons; & on convint de certaines conditions, qui leur furent apportées par Antoine Lescurre, Procureur général du Parlement de Bourdeaux. La principale étoit qu'ils mettroient les armes bas, & qu'ils vivroient suivant les Edits. Comme il s'éleva une dispute sur l'explication de ce terme, pour sçavoir de quels Edits il étoit question, & que ceux d'Alvert insistoient sur l'exécution de l'Edit de Janvier,

vier, on se separa sans rien conclure. Mais la Gonbaudiere ayant pris Oleron, & les Pasteurs ou Ministres ayant eu bien de la peine à s'échaper dans un vaisseau qu'ils trouverent par hazard, & qui étoit sur le point de mettre à la voile pour l'Angleterre; les habitans de Marennes se soûmirent aux conditions qu'on leur proposoit; de Pons y vint avec ses troupes & comme il étoit homme très-moderé, il n'usa pas de sevérité envers ces Insulaires.

CHARLES IX. 1562.

De Terrides assiége Montauban.

Le Duc de Montpensier envoya de Sansac, avec les Gascons & les Espagnols à l'armée Royale; & ils y arriverent assez tôt pour contribuer aux heureux succès qu'elle eut. Le jour même de la bataille de Ver, Bazourdan, Mestre de camp, fit la nuit, par les ordres de Terrides, une tentative sur Montauban. Ayant appris par Fontgrave, qui étoit dans la ville, que depuis le départ de la garnison, les habitans accouroient confusément en armes à l'endroit par où ils craignoient d'être attaqués, & qu'ils abandonnoient tout le reste de la ville, son dessein fut de se rendre maître du couvent des Dominicains, qu'ils fortifioient: il feignit pour cela d'attaquer la ville par les couvens des Carmes & des Cordeliers, & par la porte du Pont de l'eau, & il y fit attacher les échelles. Pendant ce tems-là ses compagnons s'efforcerent d'escalader le mur qui est au-dessous du couvent des Dominicains; & ils y appliquerent le bélier, avec un grand bruit de trompettes & de tambours. Mais il arriva contre l'attente de Terrides, que les habitans, avertis par Laboria de veiller particulierement à la garde de cet endroit, y vinrent en grand nombre, reçûrent avec vigueur les assaillans, & les repousserent, après leur avoir tué près de deux cens hommes, & pris leurs échelles & leur bélier. De Terrides frustré de son espérance, prit le fauxbourg de S. Antoine.

Opiniâtreté des assiégeans & des assiégés.

Le lendemain il lui arriva de Toulouse neuf gros canons, quatre bâtards, trois coulevrines, & tout l'attirail de guerre nécessaire, avec quatre enseignes levées dans la ville. Aussi-tôt la Garde, Montmaur, Villemagne, & Tilladet arriverent, avec sept enseignes. On coupa les canaux d'une fontaine qui fournissoit une grande abondance d'eau; ce qui incommoda fort les assiégés. Il ne seroit pas aisé de décider de quel côté il y eut plus d'opiniâtreté, ou dans les assiégeans, pour bien attaquer, ou dans les assiégés, pour se bien défendre. D'un côté les Ministres, qui étoient en très-grand nombre dans Montauban, exhortoient les bourgeois à se laisser réduire aux plus grandes extrêmités, plutôt que de se rendre; ils les fortifioient sans cesse par leurs prédications; & ils les conjuroient d'avoir d'autant plus de confiance en Dieu, qu'ils avoient perdu toute espérance d'être secourus par les hommes. De Terrides de l'autre part, qui s'imaginoit qu'il seroit couvert de confusion, si, après tant d'attaques, il se retiroit sans avoir pris la ville, se fortifioit de plus en plus dans sa résolution. Le siége fut donc continué pendant le reste de l'année 1562. jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante, où se fit le traité de pacification; & tout ce tems se passa en légeres escarmouches, en différentes batteries (car on les changeoit très-souvent) en sorties & en pourparlers.

Mort de Bazourdan.

On dressa une batterie de 4. gros canons sur une éminence, contre le fort des Dominicains: elle continua de le battre avec beaucoup de vigueur pendant quelque tems. De Bazourdan, homme actif & brave, s'avança le 22. d'Octobre pour reconnoître la bréche qui avoit été faite. Mais ayant un peu dérangé le bouclier qui le couvroit, il reçut au côté gauche un coup, dont il mourut sur le champ. Les Ministres ayant appris sa mort, s'imaginerent n'être plus assiégés. Cependant de Terrides fit dès le lendemain monter à l'assaut S. Salvy son frere, & Gardouche, qui avoit succedé à Bazourdan, avec un détachement de troupes choisies. Ils passerent par la bréche; mais ayant trouvé derriere un autre mur, & une tranchée à forcer, & les assiégés faisant un très-grand feu des deux côtés, ils descendirent aussi vîte qu'ils étoient montés, après avoir perdu quelques-uns des leurs, & entre autres Hauterive, Lieutenant de S. Salvy.

Assaut donné à la ville.

Laboria devient suspect aux assiégés.

On renoüa la négociation. Laboria travailloit à faire accepter les conditions, & à faire recevoir de Terrides dans la ville en qualité de Gouverneur pour le Roi, en conservant aux habitans la liberté de conscience accordée par les Edits. Mais les Ministres, & ceux qu'ils avoient persuadés, ne voulurent jamais y consentir; & ces obstinés commencerent à regarder Laboria comme un homme suspect. Ils lui firent l'affront de lui ôter d'abord la commission qu'ils lui avoient donnée, de garder le fort des Dominicains, & ensuite le gouvernement général de la ville. Ce qui augmenta encore les soupçons contre ce Commandant, fut que de Pierre-longue, qui avoit été fait prisonnier, comme nous l'avons dit, à la journée de Ver, & que l'on disoit avoir quitté le parti Protestant, avoit voulu plusieurs fois lui parler.

Il se retire de la ville.

Laboria dissimula son ressentiment pendant quelque tems, jusqu'à ce que de Terrides bâttit la place avec moins de vigueur, & eût fait élever des forts sur toutes les avenuës de la ville, dont il donna le commandement à Espenan, frere de Masses. Alors Montauban n'étant plus qu'investi, Laboria, qui voyoit l'opiniâtreté & l'insolence des Ministres, qui abusant de la crédulité des habitans, leur débitoient de fausses nouvelles pour les fortifier dans leur obstination, sortit de la ville le 2. de Décembre, en promettant d'y revenir. De Terrides envoya encore faire aux assiégés des propositions très-raisonnables, par de Verlac, qui avoit été fait prisonnier, lorsqu'il conduisoit un secours de Montauban aux Protestans de Toulouse. Montluc leur envoya aussi de sa part Jean Treys, dit Dariat. Mais l'un & l'autre ne purent rien obtenir de ces habitans, qu'une confiance superstitieuse avoit aveuglés.

Les Etats de Languedoc donnent à Crussol le Gouvernement de la Province.

Peu de tems auparavant, Antoine de Crussol, à son retour de la Cour, où les affaires avoient prodigieusement changé de face pendant son absence, étoit descendu par la Suisse dans le Dauphiné, & passant par Charmes en Vivarais, il étoit venu à Usez. Les Etats de Languedoc l'ayant prié de vouloir bien accepter le titre & les fonctions de Gouverneur de la Province pour le Roi, il le refusa d'abord. Mais les députés de Montpellier, de Nîmes, de Beziers, d'Agde, qui étoit alors assiégée, d'Usez, de Viviers, de

de Castres, de Mande, & de Lavaur, qui s'étoient assemblés à Nîmes le 2. de Novembre, ayant joint à leur délibération leurs instantes prieres, il l'accepta le 11. du même mois, & il reçût leur serment de fidélité ; Charles de Barges, Juge & Lieutenant criminel de Montpellier portant la parole pour tous.

Charles IX. 1562.

On fit ensuite des reglemens sur la charge, les devoirs, & les comptes du Trésorier des deniers Royaux ; sur les tributs & impôts qu'on levoit sur les biens ecclésiastiques, & sur le prix des vivres & des denrées. On résolut encore que de Crussol n'auroit à sa suite aucun Catholique, ni aucun de ces gens tiedes & indifférens, qui ne sçavent quel parti prendre ; & qu'il ne donneroit à qui que ce fût aucun gouvernement, ni aucun emploi, qu'après une information exacte & dans les formes de sa Religion, de sa vie, & de ses mœurs. Enfin on députa de tous les gouvernemens ou diocèses, des personnes pour former le Conseil du Gouvernement. A ces conditions, de Crussol, en qualité de Gouverneur du Languedoc pour le Roi, fit une entrée publique & solemnelle à Nîmes, le 13. de Décembre.

Crussol fait son entrée à Nîmes en cette qualité.

Presque dans le même tems Bouillargues, après s'être long-tems arrêté à Loudon, apprit que trente Cavaliers Italiens, & soixante Arquebusiers à cheval s'étoient rendus maîtres de S. Laurent dans le Comtat Venaissin ; & qu'ils avoient projetté de faire des courses pour désoler le païs d'alentour. Il passa le Rhône, & commença à miner la place ; puis ayant fait venir du canon de Roquemaure, il obligea la garnison, qui fit une sortie, à rentrer dans la ville avec perte. Enfin la garnison abandonna la place la nuit suivante.

La ville de Grenoble étoit alors assiégée, & reduite aux abois. Quoique l'activité & les soins de la Coche eussent un peu suppléé à la négligence qu'eut d'abord Ponat, il naissoit tous les jours tant de nouvelles difficultés, qu'on ne pouvoit les surmonter, que par une patience, une fermeté, & une constance à l'épreuve. Les Pasteurs y exhortoient sans cesse les habitans dans leurs sermons : celui qui se distinguoit le plus, étoit Etienne Noël, déja très-âgé, qui avoit long-tems exercé le ministere dans la vallée d'Angrogne.

Siége de Grenoble.

Ils étoient continuellement inquiétés par les courses des garnisons de Vienne, de la Bussiere, & de Sassenage. On les intimidoit par les lettres de Montbrun, qui étant appellé par le Baron des Adrets, pour aller le joindre dans son camp devant Vienne, leur conseilloit d'abandonner leur ville, & de la démanteler. Le courage de la Coche l'emporta sur tous ces obstacles, & leur fit vaincre toutes ces difficultés. Il ferma les portes du Pont & de Trescloître. Il fortifia le côté qui regarde l'Isere, avec des tonneaux remplis de terre & de fumier. Comme il y avoit dans la ville bien des habitans suspects, à cause de leur attachement à la Religion Romaine, il fit soigneusement garder les entrées du côté des montagnes par des soldats choisis ; & après avoir posté des sentinelles sur la tour du Rabot, qui est située sur une montagne, il distribua les quartiers aux Commandans, visitant régulierement tous les corps-de-garde.

Courage de la Coche.

CHARLES IX. 1562.

Le 24. d'Octobre, la ville fut attaquée la nuit par le quartier du côté des montagnes, pour lequel les assiégés, comme nous avons dit, craignoient le plus. Les ennemis y furent repoussés; le lendemain ils attaquerent la porte de Trescloître, le fauxbourg S. Jaques, & le couvent des Dominicains. Il n'y avoit alors dans la ville que deux cens hommes portant les armes, & très-peu de vivres, que la Coche faisoit distribuer avec beaucoup d'économie. Il y avoit dans le camp des ennemis six mille hommes, en comptant les Italiens & les Espagnols. Il y avoit aussi un grand nombre de païsans, qui étoient accourus, comme à une proye, qui ne pouvoit leur échaper. Mais depuis l'absence de Maugiron, la confusion étoit dans le camp: les Chefs avoient peine à obéïr au Baron de Sassenage, Lieutenant de Maugiron, qui n'avoit pas la réputation de sçavoir le métier de la guerre; & n'y ayant plus de subordination, ni de conformité de sentimens, on n'avançoit pas beaucoup. Après la vigilance & la constante fermeté de la Coche, rien ne fut plus salutaire & plus avantageux pour les assiégés, que cette confusion & cette mésintelligence qui regnoient dans le camp ennemi.

Mésintelligence entre les Chefs des assiégeans.

On ne faisoit rien pendant le jour, il n'y avoit que la nuit, où l'on criât *aux armes*; & les ennemis le faisoient exprès, pour fatiguer les assiégés par les veilles, & les obliger à se rendre. Le tems s'écoula ainsi jusqu'au 16. de Novembre. Alors, comme la garnison commençoit à manquer de vivres, & qu'elle n'avoit plus de secours à attendre de la part du Baron des Adrets, la Coche, voulant montrer à l'ennemi son courage & sa force d'esprit, lui offrit de terminer l'affaire par un combat de six vingt hommes, ou moins s'il vouloit: les conditions qu'il proposa, étoient, qu'après avoir reçû des ôtages, il sortiroit de la ville avec les siens, & qu'ils combattroient; que s'il étoit vaincu, il rendroit la ville; mais que s'il étoit vainqueur, de Sassenage seroit obligé de lever le siége. De Sassenage n'accepta point le défi: il se contenta de répondre, que les assiégés combattissent contre leur ventre, qui leur feroit dans peu une guerre plus cruelle que celle qu'il leur faisoit actuellement. En effet la faim contraignit enfin les assiégés à parlementer. On avoit déja donné les ôtages de part & d'autre, & on regloit les articles de la capitulation, lorsque, contre toute espérance, les assiégés furent délivrés d'un si grand danger.

Bravoure de la Coche.

Quelques habitans de Valence & de Romans, ayant pitié de l'état miserable où la ville étoit reduite, engagerent Rembauld Furmeyer à venir la secourir. Il y vint avec trois cens hommes de Gap, & il se joignit à quatre cens Arquebusiers ou environ, & à quatre vingt Cavaliers que Terrendel, Provençal, commandoit. De Changy, Baron, Berenger de Pipet, & plusieurs autres Gentilshommes vinrent courageusement se joindre à eux, & s'engagerent, au peril de leur vie, de faire lever le siége.

Rembauld Furmeyer secourt Grenoble.

Le premier obstacle qu'ils eurent à surmonter, fut à Noyare, défilé très-étroit, communément appellé les Echelles, fermé par un mur bâti de pierres séches, qui traverse depuis les montagnes jusqu'à l'Isere. Les païsans qui gardoient ce défilé, & qui étoient sur la hauteur, accabloient les soldats de grosses pierres qu'ils leur jettoient. Furmeyer franchit néanmoins

moins ce défilé avec ses troupes sans beaucoup de perte, & il y eut même quelques païsans tués. De-là il arriva à Sassenage, à trois lieuës de Grenoble, où il faloit passer le Drac pour arriver à la ville.

Charles IX. 1562.

Il défait un gros détachement au passage du Drac.

De Sassenage l'ayant appris, envoya quatre cens hommes d'élite de son Infanterie, pour lui fermer les passages. Ceux-ci méprisant le petit nombre des troupes auxiliaires, ne furent pas plutôt arrivés au bord du Drac, qu'ils se partagerent en deux corps. Ils en envoyerent un de l'autre côté de la riviere, sous les ordres de la Roquette, bâtard de la maison de Sassenage, pour s'embusquer dans un bois qui est au bord de la riviere, & l'autre resta en-deçà du Drac. Leur dessein étoit de se cacher, de sortir à l'improviste, d'attaquer la petite armée de Furmeyer par derriere & par devant, & de la défaire d'autant plus aisément, qu'elle seroit investie de tous côtés.

Ce projet assez bien concerté, tourna, par la valeur de Furmeyer, à la perte de ceux qui l'avoient conçu. Ce Général étant encore de l'autre côté du Drac, apperçut les ennemis dès l'aube du jour. Il ne laissa pas de faire tous les préparatifs pour passer la riviere, & il étoit déja dans l'eau, lorsque les troupes qui étoient en embuscade en sortirent trop tôt, & se firent voir. Furmeyer, sans s'ébranler, feignit avec toute la présence d'esprit possible, de faire à dessein ce que la nécessité le pressoit de faire: il retourna sur ses pas, il attaqua les ennemis, les défit, & les mit en fuite, sous les yeux de leurs gens qui étoient de l'autre côté.

Levée du siége de Grenoble.

Furmeyer avec la même activité recommence à passer le Drac, bien résolu d'attaquer ceux-ci. Mais intimidés par la défaite de leurs compagnons, quoique bien supérieurs en nombre, ils ne pensent plus à combattre; ils ne sont occupés que du soin de se sauver: ils fuyent de côté & d'autre.

Aussi-tôt l'armée des Catholiques leva le siége de Grenoble. Ils abandonnerent ensuite la Mure, Ments en Trieves, & plusieurs autres places. Mais les assiégés firent une grande faute, qui leur fut très-pernicieuse, de ne s'être pas sur le champ rendus maîtres de la Bussiere; car les Italiens s'y enfermerent, & firent dans la suite bien du mal aux habitans de Grenoble. Ceux-ci tenterent envain après quelque tems de prendre cette place; les Italiens ayant repris courage, se défendirent courageusement, & les repousserent avec perte.

Mécontentement & conduite du Baron des Adrets.

Le Baron des Adrets, qui s'étoit arrêté à Vienne, avoit bien des choses sur le cœur qui lui faisoient de la peine, & entr'autres le gouvernement de Lyon, que les Protestans lui avoient ôté, pour le donner à de Soubize; les discours que semoient à son désavantage les gens ombrageux du parti, & l'injure qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite à Annonai. Jean de Montluc Evêque de Valence, étant arrêté dans cette place, le Baron demanda qu'on le remît entre ses mains: les habitans, par leurs délais & leurs vaines défaites, donnerent le tems à l'Evêque de s'évader, & le Baron perdit ainsi sa proye. Indigné de ces procedés, & piqué de voir ses services si mal reconnus, il perdit beaucoup de cette ardeur qui avoit causé aux en-

CHARLES IX. 1562.

nemis tant de terreur & d'admiration; & il commença à penser aux moyens de rétablir la paix entre les deux partis.

Il écrit au Duc de Nemours.

Il écrivit de S. Saphorin au Duc de Nemours le 15. de Novembre, pour lui demander deux Italiens qui avoient été faits prisonniers de guerre. De-là il prit occasion de se justifier de la mort de Gondrin. Il lui dit, que la sévérité dont il avoit usé à Vaureas, à Boulenes, & à Pierre-late, n'étoit qu'une représaille de la cruauté & de la barbarie avec laquelle de Suze & Fabrice Serbellone avoient traité les Protestans d'Orange; il protesta qu'il n'en avoit agi de la sorte, que pour rélever un peu la réputation d'un parti que l'on regardoit comme abaissé & presqu'anéanti; que d'ailleurs il avoit très-religieusement observé les loix de la guerre, & gardé les paroles données; qu'il n'avoit manqué à rien de ce que l'humanité & la politesse préscrivent, dans les procedés qu'il avoit eus avec la Noblesse, & les femmes des Seigneurs du parti ennemi; qu'il n'avoit point pris les armes par ambition ou par quelqu'autre passion, mais par les ordres du Prince de Condé, qui étoit muni de ceux que la Reine lui avoit secretement donnés; qu'il n'étoit entré dans cette guerre, que pour défendre & maintenir la liberté du Roi & des Protestans, contre les violateurs des Edits de Sa Majesté. Il ajoûtoit, que si on vouloit remettre le Roi en liberté, & rendre justice aux Protestans, il étoit prêt à renoncer au titre de Gouverneur du Dauphiné, qu'on lui avoit donné; à le ceder au Duc de Nemours, & à lui rendre en cette qualité l'obéïssance qui lui étoit dûë.

Le Duc de Nemours envoye du Guast au Baron.

Le Duc de Nemours, plein d'esprit & de pénétration, sentit bien par ces dernieres lignes que le Baron étoit mécontent. Il profita donc de l'occasion que la fortune lui offroit; & il lui envoya du Guast, qu'il avoit pris peu de tems auparavant, avec un de ses domestiques nommé la Duche, pour tâcher de découvrir ses vrais sentimens, & de voir si on pouvoit compter sur sa parole.

Le Baron devient suspect aux Protestans.

Les Protestans, naturellement défians & soupçonneux, en avoient déja écrit quelques jours auparavant à Crussol, & à Odet Cardinal de Châtillon, frere de Gaspard de Coligny, qui étoit en Languedoc avec Crussol; & après leur avoir exposé tous les indices & toutes les preuves qui leur persuadoient que le Baron des Adrets étoit prêt de quitter leur parti, ils les avoient priés d'en donner avis au Prince de Condé & à l'Amiral. Ils le firent, comme ils en étoient priés, par un exprès qu'ils dépêcherent, & qui ayant reçu la réponse de l'Amiral, revint aussi-tôt à Lyon, mais après avoir porté le paquet de ses lettres au Maréchal de Brissac, sous lequel il avoit servi en Piémont. Brissac, qui sçavoit que des Adrets n'étoit pas un homme à souffrir tranquillement le mépris & les affronts, envoya S. Sornin au Duc de Nemours, avec le paquet qu'il avoit reçu. Il y joignit une lettre pour le Baron des Adrets, dans laquelle il le conjuroit par leur ancienne amitié, de penser à lui, & de voir par la lettre de l'Amiral au Cardinal son frere, quel cas on faisoit dans le parti Protestant d'un homme comme lui, qui avoit sacrifié de si bonne grace à leur service ses biens, sa fortune & sa vie. Le Maréchal lui fit en même tems de magnifiques

On écrit à l'Amiral contre lui.

fiques promesses ; soit qu'il voulût quitter le parti des Religionaires & servir le Roi ; soit qu'il voulût sortir du Royaume : & dans ce cas, il lui promettoit en son propre nom, de lui faire compter 100000. écus d'or à Strasbourg.

Réponse de l'Amiral.

L'Amiral dans cette lettre à son frere, répondoit d'abord aux sujets de plainte que le Baron prétendoit avoir. Il ajoûtoit, qu'il connoissoit son génie & son caractère ; mais qu'ayant rendu des services si importans au parti, il faloit souffrir son insolence, quelle qu'elle pût être, de peur que si on en agissoit autrement, d'insolent il ne devint furieux ; qu'il faloit donc l'appaiser à quelque prix que ce fût, & ne rien faire contre lui mal-à-propos dans une conjoncture si délicate.

Des Adrets poursuit toujours son dessein.

Le Duc de Nemours donna ordre à la Duche d'exposer toutes ces choses au Baron, & de lui communiquer la lettre de l'Amiral. Des Adrets, quoique justement irrité, ne se laissa point entraîner dans le parti opposé : il se contenta de poursuivre le dessein qu'il avoit formé de travailler à concilier les deux partis. Il assembla pour cet effet de Senas, de Poncenat, de Blacons, du Sauzel, de Mouvans, de Mirabel, du Peigne, de Cugy, & Bataille. Il leur exposa ce que le Duc de Nemours demandoit par ses députés, qui se reduisoit à chercher les moyens de rétablir la paix dans le Dauphiné ; & pour cela d'en venir à une entrevûë & à une conférence. Cette proposition ne fut point du goût de ces Gentilshommes, & ils conclurent qu'il faloit avant toutes choses consulter de Soubize.

Soubize répondit que l'affaire lui paroissoit très-délicate, & n'être pas sans danger ; qu'il n'y avoit que le Baron des Adrets à qui on pût confier une négociation de cette conséquence ; qu'il l'abandonnoit à sa prudence, & à son amour pour le bien de l'Etat ; & qu'il fît ce qu'il jugeroit à propos. Comme la plûpart étoient déja très-las de la guerre, & souhaitoient la paix, lorsqu'on apporta cette réponse vague de Soubize, on avoit déja donné des ôtages de part & d'autre ; du côté du Duc de Nemours, le Comte de Montrevel, & Mandelot ; du côté du Baron des Adrets, de Poncenat & de Blacons.

Entrevûë du Duc de Nemours & du Baron.

Paroles remarquables de Poltrot pendant la conférence.

Pendant que le Duc de Nemours & le Baron étoient en conférence, assez près de Vienne, éloignés de ceux qui les escortoient, Jean Merey Poltrot, domestique de Soubize, qui étoit venu avec le Baron, parlant de la mort du Roi de Navarre, poussa un profond soupir, & dit : „ Cette mort n'a pas encore suffisamment remedié aux maux de l'Etat ; il reste „ une plus grande victime à immoler. “ Ceux qui étoient autour de lui, lui ayant demandé quelle étoit cette victime ? „ C'est, dit-il, le grand „ Guisard. “ Puis étendant son bras droit, & élevant sa voix : „ Voilà, „ ajoûta-t-il, le bras, qui par une si belle action mettra fin à tous nos „ malheurs. “ On lui entendit encore depuis répeter souvent la même chose, même en présence de Soubize, qui ne le réleva pas alors, parce qu'il ne crut pas que ce fût un dessein prémedité, mais seulement l'effet d'une fureur passagere qui n'auroit pas de suites.

Le

CHARLES IX. 1562.

Le Baron des Adrets parlant aux Officiers de sa suite, de la conférence qu'il avoit euë avec le Duc de Nemours, leur dit, qu'il avoit d'abord justifié la manière dont les Protestans avoient agi jusqu'alors; qu'ensuite on avoit parlé des moyens de pacifier la Province, qui étoient, de reconnoître le Duc de Nemours en qualité de Gouverneur pour le Roi du Dauphiné, de renvoyer pour un tems les Ministres, qui étoient regardés comme les vrais auteurs des troubles, & de laisser à chacun la liberté d'exercer chez lui sa Religion: Qu'après cela le Duc de Nemours lui ayant fait voir la lettre de l'Amiral de Coligny, il avoit demandé une suspension d'armes pour quelques jours. J'ai répondu, ajouta-t-il, que j'allois faire part de ce qu'il m'avoit proposé aux Seigneurs & aux Etats de la Province, & que je ferois sçavoir au Duc ce qu'ils auroient arrêté. Voilà ce que le Baron racontoit avec beaucoup d'ingénuité. Mais comme on interprétoit bien différemment ses paroles & ses actions, & qu'on les prenoit en très-mauvaise part, ce Capitaine, qui avoit l'ame noble & fiere, se trouva enfin poussé à bout, & forcé à prendre un parti auquel il n'avoit peut-être pas d'abord pensé.

Seconde conférence du Baron avec le Duc de Nemours.

La ville de Lyon commençant à manquer de vivres, on parla d'en éloigner les troupes qui l'incommodoient; & des Adrets vint de lui-même trouver de Soubize, pour lui demander s'il vouloit être compris dans la suspension d'armes? De Soubize le refusa. Le Baron eut une seconde conférence avec le Duc de Nemours, & ils convinrent d'une tréve jusqu'au 6. de Décembre. Après cette conférence il congédia les troupes; & profitant de la suspension d'armes, il vint le lendemain à Vienne avec quelques canons: il eut une troisième entrevûë avec le Duc de Nemours, & de-là il descendit la riviere jusqu'au Pont S. Esprit.

Ce qu'il représente aux Etats de la Province assemblés à Montelimart.

On ne parloit alors que des expéditions du Comte de Suze, qui étant sorti d'Avignon avec les troupes du Pape, s'étoit rendu maître de Vaureas & des places voisines. Le Baron marcha de ce côté-là, & ces places se rendirent à lui presque sans combat. De-là il revint à Montelimart, où les Etats de la Province s'étoient assemblés sur les derniers jours de la tréve; & en pleine Assemblée il exposa le triste état où il s'étoit trouvé, faute de soldats, de vivres, & sur-tout d'argent, qui est le principal nerf de la guerre. Il leur fit ensuite le rapport de ce qui s'étoit passé dans les trois conférences avec le Duc de Nemours, auquel il avoit promis de faire réponse, aussi-tôt que les Etats auroient deliberé sur cette grande affaire. Il les exhorta à n'avoir en vûë dans leurs delibérations que le bien public, & à se tirer, par une résolution sage & prudente, du danger pressant où ils étoient exposés.

Opposition des Ministres & de quelques autres à l'accommodement.

Comme les esprits étoient déja portés à la paix, Remy, Conseiller au Parlement de Grenoble, proposa à l'Assemblée des articles très-raisonnables, & qui, de l'aveu même des Protestans, leur étoient fort avantageux. Cependant les Pasteurs animés d'un zèle outré de Religion, & quelques-uns du peuple qui n'étoient pas des plus prudens, en firent des plaisanteries, se fondant principalement sur ce que le Duc de Nemours promettoit ce qu'il n'étoit pas le maître de tenir.

„ Peut-

„ Peut-on eſpérer, diſoient-ils, que celui que le Duc de Guiſe a forcé „ il y a deux ans, de manquer de parole à de Caſtelnau, & à ſes compa- „ gnons, pourra tenir celle qu'il donne aujourd'hui aux Proteſtans: le mê- „ me Duc de Guiſe, ou plutôt le Triumvirat étant à la tête des affaires, „ & gouvernant ſouverainement le Royaume? „ Ils rappelloient ainſi la malheureuſe affaire d'Amboiſe, dont ils lui imputoient les ſuites fâcheuſes. Enfin ils perſuaderent à de Changy, & à quelques autres Gentilshommes, de s'oppoſer à un accommodement qui étoit preſque conclu. Ils vinrent enſuite trouver le Baron des Adrets dans ſon logis; & ils lui declarerent, qu'ayant pris les armes pour une cauſe ſi juſte, ils ne les mettroient point bas, ſans avoir auparavant conſulté le Prince de Condé.

Combien le Baron en eſt offenſé.

Cette démarche, que le Baron regardoit comme une injure perſonnelle, & très-offenſante pour un cœur auſſi noble & auſſi généreux, le piqua ſi vivement, qu'il prit ſur le champ le papier ſur lequel on avoit écrit les conditions, & qu'il fut ſur le point de le déchirer, & de le jetter au feu en préſence de toute la compagnie. Mais ceux qui ſouhaitoient ſincerement la paix, l'en empêcherent. Ainſi, après avoir fait quelques petits changemens aux articles, il les fit mettre au net. Pendant qu'on les reliſoit dans l'Aſſemblée, Clauſonne demanda qu'on ne ſignât point l'accommodement, qu'on n'eût auparavant corrigé les proviſions du Gouverneur de la Province, que le Roi avoit accordées au Duc de Nemours, parce qu'on y avoit employé les termes de *rebelles* & de *ſéditieux*, termes très-injurieux aux Proteſtans.

Le Baron étant arrivé au Pont S. Eſprit, Bouillargues & Spondillan, lui apprirent que de Cruſſol & le Cardinal de Châtillon, avoient fait une tentative ſur cette place. De-là il dépêcha la Duche au Duc de Nemours, pour lui apprendre la réſolution de l'Aſſemblée. Enſuite il s'avança juſqu'à Boulenes, pour traiter avec de Cruſſol & avec le Cardinal; mais ayant été averti par ſes amis, & ayant lieu de ſoupçonner qu'on lui avoit dreſſé quelques piéges, il revint auſſi-tôt au Pont S. Eſprit, & de-là à Valence, où la Duche vint au-devant de lui avec les ordres & les lettres du Duc de Nemours, qui acheverent d'entraîner dans le parti de ce Duc, un homme qui chancelloit depuis long-tems, & qui ne cherchoit que les moyens de quitter avec honneur le parti où il étoit engagé.

De S. Auban tache de lui enlever ſon Gouvernement.

De S. Auban, pouſſé par ſa propre ambition, ou ſollicité par ces mauvais eſprits, dont nous avons parlé, étoit allé pendant ces conteſtations trouver le Prince de Condé, qui étoit aux environs de Paris. Il avoit artificieuſement ramaſſé tous les indices qui pouvoient rendre le Baron ſuſpect d'infidélité & de trahiſon; & il avoit obtenu que, pour la ſûreté de la Province, le Prince de Condé feroit venir auprès de ſa perſonne le Baron des Adrets, ſous le ſpécieux prétexte de l'employer aux affaires les plus importantes.

En conſequence de cet avis, le Prince de Condé avoit accordé à de S. Auban des proviſions de Gouverneur général du Dauphiné, & il l'avoit chargé de ſes ordres & de ſes lettres pour le Baron des Adrets, & pour la No-

CHARLES IX. 1562.

Noblesse de la Province; Mais de S. Auban & son fils ayant été pris près du mont Taratre, maintenant appellé Tarare, ses lettres & ses papiers furent portés au Duc de Nemours.

Le Baron s'en plaint à la Noblesse assemblée à Valence.

Le Baron ayant appris toutes ces intrigues par la Duche, se plaignit hautement à la Noblesse assemblée à Valence, de l'injure que quelques séditieux lui avoient faite, en s'efforçant de lui enlever son gouvernement, par les calomnies dont ils avoient tâché de le noircir. Il pressa ensuite l'acceptation des conditions qu'on avoit proposées. L'affaire mise en deliberation, la Noblesse arrêta que le Baron obtiendroit, s'il étoit possible, du Duc de Nemours, une tréve de quatre mois; & que si le Duc la refusoit, il reprendroit ses fonctions de Gouverneur, & feroit tous les préparatifs nécessaires pour continuer la guerre.

Décision de la Noblesse sur cette affaire.

Suivant ce résultat, des Adrets fit marcher deux gros canons comme pour aller à la Bussiere, & ôta en même tems à quelques Gentilshommes, qu'il regardoit comme ennemis ou suspects, les emplois qu'ils avoient, & les donna à d'autres. Il renvoya ensuite les prisonniers, & entr'autres Marseilles, Secretaire du Duc de Guise, & qui étoit très-cher à son maître, à condition néanmoins de faire accorder la liberté à Monjoux, frere de Blacons, qui avoit été pris, & qui étoit soupçonné d'avoir tué Gondrin. Plus on rélevoit ces démarches du Baron, pour le décrier auprès des Protestans, plus on aigrissoit son esprit, & plus on l'animoit à la vengeance. Ainsi étant venu à Romans, & ayant fait lire dans l'Assemblée de la Noblesse les conditions de l'accommodement proposées par Remy, il en fit rayer la clause qu'on y avoit mise, de demander le consentement du Prince de Condé.

Le Baron veut faire recevoir le traité de pacification.

En effet il avoit déja reçu des nouvelles de la bataille de Dreux, & de la prise de ce Prince; & c'est-ce qui lui faisoit accélerer le traité de pacification. Pour en venir à bout, il résolut d'employer la force: il se servit du Capitaine Boulogne, pour obtenir du Duc de Nemours un détachement de trois cens hommes de pied, qu'il fit conduire par son Maréchal de camp jusqu'à Serre. Comme Baron, Portes, & Villieu étoient dans sa confidence, & qu'ils pensoient comme lui, il leur donna ordre de faire ensorte, tandis qu'il introduiroit dans Romans les troupes envoyées par le Duc de Nemours, comme il en étoit convenu avec ceux des bourgeois qui étoient d'intelligence avec lui, de partir avec des troupes d'élite, & de s'emparer en même tems des portes de Valence, pour engager les Etats de la Province, bon gré malgré, à recevoir les articles de pacification qu'on avoit proposés.

Il est arrêté par les Protestans.

Mais Montbrun, Mouvans, & Clery, envoyés par Soubize, arriverent assez tôt pour faire connoître aux habitans de Romans le danger auquel ils s'exposeroient en recevant les troupes du Duc de Nemours, & pour avertir ceux de Valence de se tenir sur leurs gardes: ainsi l'entreprise de des Adrets échoüa. Le parti contraire au Baron, qui se trouva le plus fort, après avoir découvert sa manœuvre, le fit arrêter. On le mena d'abord à Valence. De Crussol, à qui les Etats avoient aussi conféré le gouvernement du Dauphiné, le fit conduire par Bouillargues à Nîmes, où ayant été inter-

terrogé par des Commissaires ; il fut retenu en prison jusqu'au traité de pacification, qui se fit quelque tems après.

Pendant ce tems-là d'Andelot, qui étoit allé en Allemagne, pour hâter les secours qui en devoient venir, avoit eu bien des obstacles à surmonter. Car la Cour y envoya d'abord Courtelari, interprête du Roi pour la langue Allemande, le dernier jour de Mars ; ensuite Henri Clutin d'Oisel, & après lui Jaques d'Angennes de Rambouillet : & ces trois envoyés, n'omirent rien pour engager tous les Princes & tous les Etats de l'Empire, à ne pas souffrir qu'on fît dans les terres de leurs domaines, des levées en faveur des Protestans de France.

Secours d'Allemagne amenés par d'Andelot.

L'Empereur Ferdinand ayant convoqué pour le mois de Novembre 1562, une Diéte de l'Empire, pour faire élire Maximilien son fils Roi des Romains, le Prince de Condé y envoya Jaques Spifame, autrefois Evêque de Nevers, homme éloquent & vif. Il représenta publiquement à la Diéte la profession de foi des Protestans de France, telle qu'elle avoit été publiée, afin de les justifier des opinions monstrueuses qui leur étoient calomnieusement imputées, & il fit outre cela trois harangues ou discours ; l'un à Ferdinand, à qui il fit voir les lettres de la Reine-mere, afin de prouver que le Prince de Condé n'avoit entrepris la guerre que par ses ordres, pour défendre la cause du Royaume & des Protestans, contre les violateurs des Edits du Roi : il demanda même, & il obtint, qu'on insérât les copies de ces lettres dans les regîtres du Conseil Aulique, afin de constater cette vérité à la posterité la plus reculée.

Le second discours de Spifame fut à Maximilien Roi de Bohême, en particulier ; & le troisiéme à tous les Princes de l'Empire. Ils tendoient tous les trois, à les prier de prendre la défense d'un Roi mineur, d'aider de leurs puissans secours le Prince de Condé, qui ne combattoit que pour les intérets de Sa Majesté ; & de faire revenir les troupes qui avoient été levées par Rockendolf & par le Rhingrave.

Discours de Spifame à la Diéte de Francfort.

D'Andelot trouva en son chemin un second obstacle, qui dérangea bien ses affaires en Allemagne. Dès le commencement de la guerre, Jean Ratzemberg, & Henri Schachtein étoient d'abord convenus à Orleans avec le Prince de Condé, de faire des levées en Allemagne pour son service. Mais après l'avoir long-tems flatté de cette espérance, ils se laisserent persuader, ou plutôt, comme on croit, corrompre par les ministres du Roi : ainsi ils s'excuserent auprès du Prince sur les approches de l'hiver, qui n'étoit pas, disoient-ils, une saison propre à faire marcher des troupes, & ils le remirent au printems.

Le Landgrave, plein d'affection & de bonne volonté pour le parti du Prince, leva cette difficulté. Il remercia Ratzemberg & Schachtein, & leur donna par dérision le titre de *Capitaines d'été* : il leur reprocha leur lâcheté, & il donna le commandement des troupes qui étoient déja levées, à Frederic Rolthausen, Maréchal de Hesse, & Colonel général de sa Cavalerie. Accompagné de ce Maréchal, d'Andelot fit enfin à Bacarat, le 10. d'Octobre, la revûë des troupes auxiliaires, qui avoit été indiquée au premier jour de ce mois. Il s'y trouva trois mille Cavaliers seu-

Affection du Landgrave de Hesse pour le parti du Prince.

CHARLES IX. 1562.

lement fous neuf cornettes, & douze enfeignes d'Infanterie, faifant quatre mille hommes. Le Prince de Porcean vint au-devant de d'Andelot jufqu'à Strasbourg, avec cent Gentilshommes François à cheval.

Peu de tems auparavant, d'Andelot avoit été pris d'une fiévre quarte, qui ne l'empêcha pas néanmoins de fe mettre en chemin dans une litiere. Il revint par la Lorraine & par la Bourgogne, au-deffus de la fource de la Seine: il paffa l'Yonne à Crevant, pour éviter le Duc de Nevers, Gouverneur de la Champagne, qui gardoit avec des troupes nombreufes toutes les entrées de fon Gouvernement; & pour ne pas rencontrer le Maréchal de S. André, qui dans le tems que le Roi de Navarre partit pour le fiége de Rouen, s'étoit avancé jufqu'à Troyes avec treize compagnies de Gendarmes, quelques enfeignes de Cavalerie légere, & le regiment de Picardie.

D'Andelot arrive à Orleans.

D'Andelot pilla en chemin S. Cyr & Juffy, parce que les habitans de ces deux places ne voulurent point lui ouvrir leurs portes; & répondirent infolemment à ceux qui vinrent leur demander des vivres. Il prit Châteauvillain, où quelques Cordeliers furent maltraités. Enfin il paffa par Montargis, & fe rendit à Orleans le 6. de Novembre avec une compagnie de Cavalerie, ayant diftribué le refte de fes troupes en quartier dans des places commodes.

Joye que fon arrivée caufe au Prince & à l'Amiral.

La Rochefoucault & de Duras y étoient arrivés le premier du même mois, avec trois cens Cavaliers, & quinze cens hommes de pied, des reftes de la bataille de Ver. Le Prince de Condé avoit envoyé Jaques Boucard au-devant de d'Andelot. Ce Prince & l'Amiral de Coligny fon frere le féliciterent de fon heureufe arrivée, & le reçurent avec de très-grandes marques de joye, comme celui dont le retour étoit la feule reffource & l'unique efpérance qui leur reftoit, après la prife de Rouen & la défaite de Ver. Avant l'arrivée de d'Andelot, le Prince de Condé avoit déja préparé toutes chofes pour partir, parce que fes finances étoient épuifées. On difoit qu'Antoine Fumée, qui en avoit eu l'adminiftration, & qui avoit paffé toute fa vie pour un homme irréprochable, ne les avoit pas gouvernées avec une parfaite intégrité.

Dès que les Allemans furent arrivés, ils écrivirent à ceux de leur païs qui étoient dans l'armée du Duc de Guife (c'eft ainfi qu'ils s'expliquoient,) pour les exhorter à quitter un tel fervice, & à ne pas prendre part à une guerre, qui ne fe faifoit que pour abattre & exterminer ceux qui avoient embraffé la Religion épurée. Leurs lettres firent peu d'effet: il n'y en eut qu'un petit nombre, commandés par le Comte de Waldeck, qui quitterent le fervice du Duc de Guife, pour paffer à celui du Prince de Condé.

Declaration du Roi, portant abolition du paffé.

Deux jours après la prife de Roüen, on publia une efpece de Declaration du Roi, par laquelle Sa Majefté accordoit le pardon de tout le paffé, à tous ceux du Royaume qui avoient pris les armes contre le Roi; à tous ceux qui, fous prétexte de Religion, leur avoient fourni de l'argent & des troupes; à tous ceux qui les avoient aidés de leurs confeils & de leurs fervices; à tous ceux qui étoient venus dans des villes occupées contre la

vo-

volonté, ou sans les ordres de Sa Majesté. Le Roi leur donnoit à tous la liberté de revenir dans leurs maisons; & d'y joüir tranquillement de leurs biens : à condition d'exercer la Religion Catholique, de ne point assister aux prêches des Protestans, & de ne jamais prendre les armes à l'avenir, sans les ordres exprès du Roi. On excluoit de cette grace les Chefs & les auteurs des seditions excitées dans les villes; ceux qui avoient profané & pillé les églises; ceux qui avoient pris ou livré les fonds publics, & ceux qui avoient vendu des armes.

Le plus grand nombre profita de cette grace, & sur tout Charles de Hallwin de Piennes, & de Belleville. Ils avoient d'abord embrassé le parti du Prince de Condé, par ordre de la Reine; & elle venoit de les en retirer: De Belleville étoit un Gentilhomme distingué de Saintonge, & de Hallwin de Piennes étoit d'une grande maison des Païs-bas. L'un & l'autre furent appellés par moquerie *Guilebedouïns*, terme tiré du jargon de Saintonge, qui veut dire, *déserteurs*: les Protestans les montrerent depuis au doigt, comme des gens lâches & sans cœur.

Manifeste du Prince de Condé.

Le Prince de Condé, avant son départ d'Orleans, publia le premier jour de Novembre un long Manifeste, dans lequel, après avoir rappellé la mémoire de tous les troubles passés, il en rejettoit toute la faute sur le Duc de Guise, sur le Connétable, & sur le Maréchal de S. André, dont la seule ambition avoit fait rejetter les propositions de paix les plus justes & les plus raisonnables, & avoit été l'unique cause du violement & de l'inexécution des Edits, de la ruine & du pillage des villes, de l'introduction des troupes étrangeres dans le Royaume, & du renversement de toutes les loix divines & humaines. De-là ce Prince passoit aux conditions, sous lesquelles il avoit toûjours été & étoit encore prêt à faire un accommodement; puis il soûmettoit le bon droit de sa cause au jugement d'une Assemblée légitime des Etats du Royaume, à celui de tous les Princes & de toutes les Nations, pourvû qu'elles n'eussent ni préventions ni préjugés: il s'en rapportoit même à la décision simple & naturelle du Roi, pourvû qu'on lui laissât la liberté de prononcer selon ses sentimens & ses intentions, & de juger sans aucune passion.

Les Ministres, au nombre de cinquante, vinrent rendre leurs devoirs au Prince de Condé avant son départ; & ils le supplierent de ne point souffrir dans son armée, ni la débauche des femmes, ni vols, ni brigandages, ni aucun autre vice honteux; de mettre dans chaque regiment un Pasteur ou Ministre, pour prêcher & instruire les soldats, & pour faire publiquement la priere le matin & le soir, suivant la formule qu'ils en avoient dressée & publiée.

Entreprises du Prince de Condé.

Le Prince vint à Pluviers dans la forêt d'Orleans, avec son Infanterie Françoise & huit canons de différente espece. Pluviers est une petite ville riche, dans laquelle il y avoit quatre enseignes d'Infanterie, qui après avoir brûlé les fauxbourgs, travaillerent à fortifier le rempart. La garnison refusant d'ouvrir les portes, on approcha le canon, & aussi-tôt la place se rendit à discrétion le 11. de Novembre. On égorgea inhumainement les Prêtres qui furent trouvés dans la ville; les Capitaines Mathurin Gar-

Prise de Pluviers.

Charles IX. 1562.

nier & Francisque furent pendus; on désarma & on dépouilla les soldats, & on les fit jurer que jamais ils ne porteroient les armes contre le Prince de Condé. On tira de la ville une très-grande abondance de vivres & de munitions, qui furent transportées partie dans le camp, & partie à Orleans.

La garnison de Beaugency, effrayée de ce qui venoit d'arriver à Pluviers, abandonna la place à la garnison de Meun, qui lui succeda, & elle se retira à Châteaudun. Le Connétable & le Duc de Guise étoient retournés à Paris; & ils avoient laissé dans le païs de Caux le Rhingrave, en qui ils n'avoient pas grande confiance, avec la Cavalerie Allemande, pour faire des courses dans le païs ennemi, près du Havre & des autres places occupées par les Religionaires.

Et d'Estampes.

Le Maréchal de S. André, après avoir inutilement tenté de fermer les passages à d'Andelot, étoit venu à Sens, qu'on craignoit de perdre. Il apprit en allant à Estampes, lieu fort propre pour nourrir & faire subsister une armée, que le Prince de Condé n'en étoit pas éloigné. Aussi-tôt il passa outre, laissant dans la place deux enseignes d'Infanterie. Le lendemain la Cavalerie légere du Prince ayant paru devant la ville, cette petite garnison se retira dans le château, d'où elle fut renvoyée avec l'épée & la bayonnette. On commençoit déja à piller la ville, par la faute de ceux qui en avoient ouvert les portes, avant qu'on eût assigné les logemens aux soldats qui y entroient. Mais dans le moment on réprima la licence du soldat; & les vivres, qui sont toûjours en abondance dans cette ville, furent destinés à l'usage de l'armée, & distribués par des Commissaires.

Deliberation des Chefs du parti Protestant.

Là les Chefs du parti Protestant delibérerent, s'ils iroient droit à Paris, ou s'ils se rendroient auparavant maîtres des environs de cette capitale. Supposé qu'on allât à Paris, ils delibérerent encore, s'ils commenceroient par prendre & piller les fauxbourgs. Cela paroissoit très-propre à jetter la terreur parmi un peuple lâche, qu'ils accusoient d'être la cause des troubles & des séditions. Mais de quelle utilité pouvoient être ces expéditions pour les Protestans? Il leur étoit impossible de prendre une ville, où le Roi & la Reine étoient avec une nombreuse armée. Qu'en pouvoit-il revenir au Prince de Condé, si-non d'enrichir ses soldats de butin, de rendre son parti odieux & exécrable à jamais, de s'ôter à lui-même toute espérance de paix, en pillant injustement le bien de tant d'innocens, & de s'embarquer dans une guerre dont il ne pourroit se tirer, & qui entraîneroit enfin la ruine totale des Protestans? François de la Noüe ajoûte, qu'il y avoit beaucoup à risquer à vouloir s'emparer des fauxbourgs de Paris; parce que les soldats étant uniquement occupés du pillage, la garnison, qui ne manqueroit pas de faire des sorties, les tailleroit aisément en piéces.

Ils attaquent Corbeil.

On arrêta donc dans ce Conseil, qu'après avoir pris la Ferté-Alais (1), Dour-

(1) La Ferté-Alais est située entre Estampes & Corbeil. Le Prince de Condé ne s'approcha point de la riviere de Marne, il ne traversa pas même la Seine; mais il marcha vers Paris, les deux armées étant séparées une de l'autre par la Seine. *Editeur Anglois.*

Dourdan & Montlehery on iroit à Corbeil, petite ville sur le bord de la Seine, occupée par de Pavan, avec quelques bataillons des regimens de Picardie & de Champagne; d'où, après l'avoir prise, & y avoir fait de bons magasins, on pouvoit extrêmement incommoder la ville de Paris.

Le 17 de Novembre on somma la garnison de se rendre. Elle le refusa; & après une légere attaque, elle se trouva fortifiée par les troupes auxiliaires qu'on lui envoya de Paris, & par l'arrivée du Maréchal de S. André. Comme on apprit alors la mort du Roi de Navarre, & que des émissaires faisoient espérer que le Prince de Condé pourroit bien succeder à son frere dans sa dignité de Lieutenant général du Royaume, la Reine lui envoya René de l'Hôpital de Sainte-Même, pour lui demander une entrevûë, qui ne produisit aucun effet.

Le lendemain le canon ayant commencé à tirer, & les assiégés faisant un grand feu sur l'armée du Prince de Condé, il y eut deux personnes de marque blessées, mais avec des suites bien différentes: d'un côté, Robert Stuart reçut au-dedans de la cuisse un coup de coulevrine, dont, par un rare bonheur, il fut parfaitement guéri presque sur le champ, ensorte que jamais il ne boita: de l'autre, Antoine d'Alegre de Millaud fut blessé à la jambe d'un coup d'Arquebuse, dont il fut dix ans entiers très-incommodé.

Ils levent le siége de cette place.

Le 22. de Novembre, la Reine envoya Artus de Cossé de Gonnor au Prince de Condé, pour lui démander une conférence. On prit de-là occasion d'abandonner le siége de Corbeil, qu'on ne pouvoit attaquer sans péril, & le Prince de Condé prit le chemin de Paris. Comme il n'y avoit que la Seine entre les deux armées, elles marchoient en présence l'une de l'autre, & se tiroient incessamment des coups d'arquebuse. Le Prince de Condé arriva deux jours après à Juvisy; & le lendemain à une Abbaye de Religieuses, appellée la Saussage, que ces filles avoient abandonnée. On parla encore une fois d'entrevûë, & la Reine devoit venir pour cet effet au Port l'Anglois. Mais soit que le Prince fût indisposé, soit qu'il craignît quelques piéges, il fit ses excuses, & il envoya l'Amiral de Coligny, qui fut long-tems en conférence avec le Connétable de Montmorency son oncle. Le Connétable, pour dissiper tous les soupçons du Prince, passa de lui-même la riviere de Seine, & vint le trouver, amenant avec lui le Duc de Nevers, fils de la sœur du Prince de Condé. Ce Prince lui fit de grands reproches, & le somma plusieurs fois de tenir sa parole, & de garder la foi qu'il lui avoit jurée.

L'Amiral entre en conférence avec le Connétable son oncle.

L'armée du Prince de Condé se remit en marche; & le troisiéme jour après, l'avant-garde, commandée par l'Amiral, dans laquelle étoient, le Prince de Porcean, & le Sieur de Moüy attaqua le fauxbourg S. Victor. Les Parisiens en furent si consternés, qu'on croit qu'ils auroient abandonné la ville, & ouvert les portes, s'il n'y avoit pas eu de bonnes garnisons dans les fauxbourgs.

Mort du premier Présìdent

Gilles le Maître, premier Président du Parlement de Paris, & fort âgé, étoit alors malade au lit. Ayant entendu le bruit de ceux qui couroient de

côté

Charles IX. 1562. Gilles le Maître.

côté & d'autre dans la ville, il s'imagina que les Religionaires venoient l'enlever; & il en fut si effrayé, qu'il mourut sur le champ. C'étoit un Magistrat très-habile & très-consommé dans le Droit François: il passa par tous les dégrés de la Robe, & ce fut son habileté qui l'éleva à cette dignité. On trouva dans ses papiers, après sa mort, des décisions sur les criées & ventes par Décret, sur les droits de régale, & sur les appels comme d'abus. Elles ont été imprimées, & sont regardées dans tous les Tribunaux comme des loix & des arrêts: cet ouvrage transmettra à la posterité la mémoire d'un si grand homme, qui est au-dessus de nos éloges (1).

Christophle de Thou lui succede. Son éloge.

La Reine donna cette charge à Christophle de Thou (2), en recompense de sa moderation, & de cet amour inviolable pour l'Etat, qui lui a toûjours fait renoncer à ses propres intérêts, & negliger ses affaires domestiques. Eloigné de tout esprit de faction, il n'a jamais pris aucun parti, & il a perseveré dans ces sentimens jusqu'au dernier soupir. Tous les gens de bien avoient conçu de lui de très-grandes espérances avant qu'il fût élevé à cette dignité. La conduite qu'il a tenu depuis, & qui a toûjours été la même jusqu'à sa mort, les a surpassées. A la tête d'une si illustre Compagnie, il l'a toûjours conduite avec tant de sagesse & de fermeté, que dans les tems les plus orageux, il a été également agréable aux Rois & à la Reine, & toûjours aimé des peuples. Pour ce qui est du Parlement, il seroit difficile de décider, lequel de ces deux sentimens pour son Chef l'a emporté; ou leur amitié, qu'il s'étoit acquise par la pureté & l'innocence de ses mœurs, & par son inclination bienfaisante; ou leur respect & leur vénération, que lui attirerent la rare prudence, & l'application infatigable avec lesquelles il s'acquitta de toutes les fonctions d'une charge si importante.

Entreprises & négociations sans succès.

Le Prince mit ses troupes en différens quartiers. Les vallées au-dessous de Mont-rouge & de Vaugirard furent pour l'Infanterie; le Prince de Porcean fut logé à Gentilly, & Genlis à Mont-rouge; le Prince de Condé & l'Amiral de Coligny se logerent à Arcueil, & la Cavalerie Allemande eut son quartier à Cassan. Il y avoit dans l'armée du Prince environ huit mille hommes de pied, & cinq mille de Cavalerie, deux gros canons, une coulevrine, & quatre piéces de campagne. L'armée du Roi se tenoit proche le fossé, dans les retranchemens, dont on avoit fortifié les fauxbourgs de ce côté-là. Le lendemain l'armée du Prince se mit en bataille; mais on ne fit que se canonner, & il y eut quelques Cavaliers Allemans tués. Le jour suivant le Prince de Condé se mit encore en bataille: enfin on convint avec lui d'une entrevûë pour le lendemain.

Ainsi le 2. de Décembre, la Reine, accompagnée du Cardinal Charles de Bourbon, frere du Prince de Condé, du Prince de la Roche-sur-Yon, d'Anne de Montmorency, Connétable, du Maréchal son fils, & du Seigneur de Gonnor, vint à un moulin qui n'est pas loin du fauxbourg S. Mar-

(1) Voyez ce que l'Auteur en dit Liv. VI.
(2) Pere de l'Auteur.

Marceau. Le Prince de Condé, accompagné de Coligny, de Genlis, de Grammont, & de Jean Raguier d'Esternai, s'y rendit aussi. Là Claude de l'Aubespine mit par écrit les demandes du Prince de Condé, qui se réduisoient à-peu-près à ces articles: Qu'on accordât aux Protestans la liberté de tenir leurs assemblées de Religion par-tout où ils le demanderoient, & non ailleurs; promettant de sa part que ce premier article étant accordé, les Anglois, & toutes les troupes étrangeres, sortiroient aussi-tôt du Royaume, & que les villes seroient remises en leur premier état: Qu'on laissât tout le monde joüir tranquillement de la vie, des biens, & de la liberté de conscience, sans troubler, inquiéter, ou contraindre personne: Que l'on célébrât un Concile libre dans six mois, pour concilier les esprits: Que si on ne pouvoit dans un si court espace tenir un Concile général, on en tînt un national de tout le Royaume, auquel il fût permis à tous d'assister, en leur donnant toutes les sûretés nécessaires.

La Reine emporta ces demandes, pour les communiquer à son Conseil. Elle répondit le lendemain sur le premier article, que le Roi ne vouloit pas permettre aux Protestans de tenir des assemblées publiques de Religion dans Paris ni aux environs; dans Lyon & les villes frontieres, dans celles où il y a des Cours souveraines, & dans tous les lieux où les Protestans n'avoient pas eu cette liberté depuis la publication de l'Edit de Janvier. On ajoûta à cette réponse, qu'on rendroit aux Ecclésiastiques leurs biens & leurs églises; & qu'on y célébreroit les saints mystères & l'Office divin, suivant l'ancien usage.

Le Prince de Condé répliqua sur le champ, & demanda, que si les Protestans n'avoient point la liberté de s'assembler publiquement dans les villes frontieres, ils pussent au moins le faire dans leurs fauxbourgs; ou, s'il n'y avoit pas de fauxbourgs, dans des lieux voisins, qui leur seroient assignés; & que les Nobles, Barons, Châtelains & Seigneurs, eussent le droit de faire publiquement des assemblées chez eux.

Le jour suivant, qui étoit le 4. de Décembre, on se rendit de part & d'autre au même endroit; & parce qu'on n'avoit pas encore parlé des sûretés, le Prince de Condé fit de nouvelles demandes, auxquelles on répondit. Comme les réponses ne plurent point aux esprits qui aimoient le trouble, Nicolas de Pas de Feuquieres ayant reconnu les retranchemens & les postes de l'armée du Roi, on résolut de les attaquer la nuit. Mais tandis que les uns attendoient les autres, l'aurore parut, & le dessein échoüa.

Genlis quitte le parti du Prince.

Deux jours après on reprit la même résolution: mais on fut déconcerté par les justes soupçons que donna Genlis. Il parloit trop bien du Duc de Guise, sous lequel il avoit servi; il trouvoit toutes les propositions que la Reine avoit faites, justes & raisonnables: il disoit à tout propos, que la paix, avec les conditions les plus dures, étoit preférable à la guerre civile la plus juste; & il avoit eu depuis peu un long entretien avec le Duc de Damville. On voulut donc lui cacher le projet qu'on avoit formé, quoique les Chefs eussent besoin de lui pour l'exécuter. On convint, que puisqu'il faloit passer par Mont-rouge, où étoit le quartier de Genlis, on le pren-

prendroit en passant, afin que ne sçachant la chose que dans le moment où il faudroit l'exécuter, il n'eût pas le tems de la divulguer, ou de la faire sçavoir aux ennemis.

Dans le tems qu'on prenoit ces mesures, Genlis arriva : ayant appris le projet qu'on avoit formé, il affecta un air de gayeté & d'empressement, & il se retira dans son quartier, comme s'il avoit voulu se disposer lui-même, & préparer ses troupes à l'expédition qui se devoit faire. Mais la nuit étant venuë, il plia bagage après le souper: il fit enlever toute sa vaisselle d'argent, il monta à cheval avec d'Avaret, & aussi-tôt qu'il eut passé au-delà de la sentinelle de l'armée du Roi, il lui declara que puisqu'on rejettoit les propositions de paix, il avoit résolu de se retirer chez lui, sans néanmoins renoncer ni à la Religion, ni au parti des Protestans: il l'exhorta en même tems à suivre son exemple, & à faire la même chose. D'Avaret l'ayant refusé, Genlis s'en alla à Paris. Le premier très-surpris d'une avanture, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, revint sur le champ trouver le Prince de Condé, pour lui apprendre ce qui venoit d'arriver. Le Prince craignant que Genlis n'eût averti les ennemis de l'entreprise qu'il avoit projettée, & qu'il ne profitât du mot du guet, pour surprendre son armée, & la faire tomber dans quelque piége, visita aussi-tôt tous les quartiers, changea le mot du guet, & fit faire bonne garde pendant la nuit.

Les deux jours suivans on réprit les propositions de paix: le Prince de Condé en fit de nouvelles; elles ne furent pas acceptées, & les Protestans persévérant dans leur opiniâtreté à continuer la guerre, l'entrevûë & les conférences finirent sans aucune espérance d'accommodement. Le Duc de Montpensier, après la bataille de Ver, avoit envoyé au Roi un corps de troupes Gasconnes & Espagnoles, dont il avoit confié la conduite à Louis Prevôt de Sansac. Après avoir traversé le Vendomois & le Perche, & passé la Seine à Mante, elles étoient enfin heureusement arrivées deux jours auparavant à l'armée du Roi.

Fin du trente-troisième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-QUATRIÉME.

SOMMAIRE.

Le Prince de Condé s'éloigne de Paris, l'armée du Roi le suit. Bataille de Dreux, le Connétable est fait prisonnier, le Prince de Condé l'est aussi. Le Maréchal de Saint André est pris, il est tué & pourquoi. Singularités de la bataille de Dreux, suites de cette bataille. Mort du Cardinal de Tournon; éloge des Jésuites, dont le Cardinal de Tournon étoit le protecteur. Mort du Maréchal de Thermes, de Pierre Martyr, d'Amerbach, d'Houillier fameux Médecin, de Fallopin, de Lando, de Cavalcanti. Suites de la bataille de Dreux. Expéditions des Protestans en Guyenne. Continuation du siége de Montauban. Annonai est pris & pillé. Emeute à Toulouse. Brigans dans la Gascogne. Entreprises du Duc de Nemours. La ville de Lyon rentre sous l'obéïssance du Roi. Etat des affaires dans le Dauphiné. Siége de Grenoble. Expédition des Protestans. Mouvemens de l'armée Royale, & de celle de Coligny; marche de l'Amiral & ses expéditions. Arrivée de la flote d'Angleterre. Prise du château de Caën. Siége d'Orleans. Poltrot de Merey blesse le Duc de Guise d'un coup de pistolet; interrogatoire & réponses de Poltrot. Mort du Duc de Guise, son éloge. La Reine-mere veut confier le gouvernement du Royaume au Duc de Wirtemberg. Les Protestans se rendent maitres de la Charité, de Bayeux, de Saint-Lo, d'Avranches, de Vire, d'Honfleur. Retour de l'Amiral, & ses expéditions. Poltrot est mis à la question; il varie dans ses réponses & est écartelé. Funerailles du Duc de Guise. La Reine-mere fait la paix avec le Prince de Condé. Avis de 72. Ministres touchant la paix. Edit de pacification.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Lanc. Voisin de la Popeliniere; Jean de Serres; Th. de Beze, Histoire Ecclésiastique; les Mémoires de Bl. de Montluc; les Mémoires de François de la Noüe; les Actes de la Cour du Parlement de Paris.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince de Condé s'éloigne de Paris.

LE Prince de Condé ayant reconnu, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de vouloir assiéger Paris, & voyant qu'il perdoit son tems devant cette capitale du Royaume, plia bagage de très-grand matin le 10. de Décembre. Ses troupes mirent le feu à presque tous leurs quartiers, quoiqu'il eût eu le soin de le leur défendre expressément, sur peine de la vie. Les Allemans brûlerent Mont-rouge, Jean de Rohan de Frontenai fit de même à Arcueil; Cassan dans le même moment se trouva tout en feu, & le Pont Anthoni l'instant d'après eut le même sort.

Le Prince campa d'abord à Palaiseau, ensuite à Limours. Quoique ce fût la maison de plaisance de la Duchesse de Valentinois, il la préserva de toutes les insultes d'une armée qui est en païs ennemi. Etant venu camper à S. Arnoul en Beausse, les Prêtres, qui craignoient d'être maltraités par des soldats, ennemis declarés de tout l'Ordre Ecclésiastique, eurent l'imprudence d'engager les habitans à fermer leurs portes. On força la place, on l'abandonna au pillage, & ces malheureux Prêtres éprouverent tout ce qu'ils avoient apprehendé. On y resta deux jours pour raccommoder l'artillerie, & rafraîchir le soldat.

L'armée du Roi le suit.

L'armée du Roi, qui avoit aussi-tôt suivi celle du Prince, étoit déja arrivée à Estampes, que Duras défendoit avec deux enseignes d'Infanterie; & quoiqu'elle pût aisément prendre cette place, elle se détourna pour passer plus loin.

Avis différens des Chefs de l'armée Protestante.

Les Chefs de l'armée Protestante tinrent Conseil, & quelques-uns furent d'avis d'aller droit à Chartres, ville très-avantageusement située, & la mieux fournie de vivres de toute la Beausse. Mais le Prince de Condé ayant appris qu'on avoit fait entrer dans la ville une très-forte garnison, & d'ailleurs indigné de ce qu'on l'avoit amusé par des entrevûës & des suspensions d'armes, fut d'avis de retourner à Paris. Il étoit persuadé que s'il le faisoit, il pourroit aisément s'emparer des retranchemens & des fauxbourgs, qui étoient dégarnis de troupes; & qu'il pourroit ainsi empêcher le Triumvirat de rentrer si-tôt dans la ville: parce que l'armée du Roi seroit obligée de prendre un grand circuit pour passer la Seine; que pendant ce tems-là il jetteroit la terreur dans les esprits; & que les tenant comme assiégés, il les forceroit à accorder des conditions de paix plus raisonnables & plus avantageuses.

L'Amiral de Coligny s'opposa à ce dessein, & fit voir qu'après avoir pris les fauxbourgs de Paris, l'armée Protestante se trouveroit bien-tôt elle-même assiégée entre la ville & l'armée Royale, qui reviendroit sur ses pas; qu'elle seroit aisément affamée; & qu'alors les troupes ne manqueroient pas de se débander. Il ajoûta que les Allemans, qui faisoient la plus grande partie de l'armée, se plaignoient déja hautement de n'être pas payés; que s'ils se voyoient non-seulement sans argent, mais encore sans vivres, ils se porteroient sans doute à un soulevement & à une désertion générale; que-

pour

pour ces raisons, il jugeoit qu'il étoit plus à propos de marcher en Normandie; d'aller jusqu'au Havre, pour se joindre aux Anglois, d'augmenter l'Infanterie, dont ils manquoient, tandis que l'armée ennemie en avoit beaucoup; de toucher les sommes qu'on attendoit d'Angleterre, & d'appaiser en quelque sorte les Allemans pour le payement de ce qui leur étoit dû.

CHARLES IX. 1562.

L'armée prend la route de Normandie suivant l'avis de l'Amiral.

Cet avis de Coligny l'emporta, & Perdrier de Baubigny qui étoit à l'armée fit espérer qu'on pourroit aisément prendre la ville de Dreux, lieu très-propre pour recevoir une armée. Il fondoit ses espérances sur la proximité de son château de Mezieres, qui lui donnoit des liaisons & des intelligences dans la ville: ses espérances furent vaines, & l'entreprise ne réüssit point. La plûpart voyoient bien que l'avis de l'Amiral étoit hardi & très-périlleux; parce que l'armée du Roi occupant les deux bords de la Seine, celle du Prince, qui étoit dans la nécessité de passer cette riviere, ne pouvoit gueres arriver au Havre, sans courir de très-grands risques. Mais l'appréhension que les Allemans ne se soulevassent, fit approuver le sentiment de Coligny.

Le 15. de Décembre, l'armée du Prince alla camper à Ably, & le lendemain à Gallardon, dont on refusa d'ouvrir les portes. Le Prince força la place, & maltraita ses habitans, jusqu'au point de condamner au dernier supplice, comme des séditieux, les auteurs de ce refus.

Rencontre & songe extraordinaires du Prince de Condé.

Le jour suivant, l'armée du Prince passant la riviere à Maintenon, château apartenant à la maison de Rambouillet, une grande troupe de païsans accourut pour voir ce spectacle. Une vieille femme, animée de je ne sçai quel esprit, vint au-devant du Prince, & s'étant jettée dans la riviere, où elle avoit de l'eau jusqu'au sein, elle embrassa ses bottes, l'arrêta, & tournant vers lui un visage hideux, lui dit: *Continuez, grand Héros: vous aurez beaucoup à souffrir; mais Dieu qui vous assiste, vous tirera de tous ces dangers.* Le Prince ne lui fit point d'autre réponse, que de se recommander à ses prieres. De Maintenon, il alla à Anet.

Le soir le Prince raconta à ses confidens, que la nuit précedente il avoit eu un rêve, dans lequel il s'étoit imaginé donner trois batailles, où les Triumvirs avoient été tués, & une quatrième, où il avoit été lui-même blessé mortellement, & qu'ayant été jetté sur un tas de corps morts, il avoit expiré. Racontant ce songe à Théodore de Beze, le Prince en conjecturoit, contre l'avis de Coligny, que le lendemain il y auroit une bataille. Sa conjecture se trouva juste. Car le Prince qui conduisoit le corps de l'armée, se trouvant, par la faute des maréchaux des logis, plus d'une lieuë par-delà l'aîle droite, conduite par Coligny, celui-ci, lorsqu'on eût reconnu la faute, fut d'avis qu'on s'arrêtât un jour entier, pour se remettre en ordre, & avoir le tems de faire marcher son aîle droite devant le corps de l'armée.

Le Prince se trouve obligé de

Ce fut ce retardement, qui le jetta dans la nécessité d'en venir aux mains avec l'ennemi. Car si, en laissant Dreux à la droite, il se fût détourné à gauche vers Châteauneuf, il auroit eu de l'avance sur l'armée du Roi, &

CHARLES IX. 1562.

& il auroit pû continuer sa route, sans être forcé à donner bataille. L'armée du Roi profita de ce séjour pour atteindre celle du Prince. Le Connétable de Montmorency, la nuit suivante, fit passer la riviere à son armée sans aucun bruit en deux endroits; il fit en même tems passer son artillerie, & le tout si promptement, que le Prince de Condé n'eut le tems de faire aucun mouvement, ni d'envoyer reconnoître l'armée ennemie, ni de se rendre maître des villages qui sont proche de la riviere d'Eure. L'armée du Roi ne manqua pas de s'en emparer dès qu'elle eût passé la riviere; & elle occupa sur le champ une colline plantée de vignes, peu éloignée de Dreux, & qui a au-dessous une plaine fort étenduë.

donner bataille.

Pendant ce tems-là, Coligny, comme on en étoit convenu, étoit parti de Neron dès la pointe du jour, & le Prince commençoit à marcher en ordre de bataille par la plaine. L'armée du Roi en fut avertie par le bruit des tambours. On envoya aussi-tôt Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de camp, homme extrêmement actif, qui vint avertir le Connétable que le Prince de Condé marchoit avec toute son armée; & que si on ne se retranchoit sur le champ, on seroit obligé dans l'espace d'une heure d'en venir aux mains.

Disposition de l'armée du Roi.

L'armée du Roi étoit composée de seize mille hommes de pied & de deux mille chevaux: elle étoit rangée entre les deux villages de l'Espine & de Blainville; ensorte que la premiere aîle se présentoit de front à l'ennemi, comme un quarré égal de tous les côtés; & la Cavalerie, qui n'étoit pas nombreuse, étoit rangée par escadrons dans les espaces. Elle étoit couverte à droite & à gauche de ces deux villages. Les Espagnols, qui n'avoient point de Cavalerie, étoient appuyés à leur droite par les murs d'un village & par des chariots, & à leur gauche par la Cavalerie du Duc de Guise & de la Brosse. Les troupes Gasconnes étoient rangées entre les deux, & S. André couvroit leur flanc. On avoit placé ensuite l'Infanterie Allemande. Après elle étoient les Ducs d'Aumale & de Damville, qui fermoient la premiere aîle, ou l'avant-garde, dans laquelle il y avoit en tout dix neuf cornettes de Gendarmes, quatorze enseignes d'Infanterie Espagnole, 22. de vieilles troupes Françoises, 11. d'Allemans, & 14. canons.

Les Suisses étoient postés immédiatement après; & après les Suisses, le Connétable, & Nicolas de Brichanteau de Beauvais-Nangis; suivoit un bataillon quarré de Bretons: Sansac, avec un escadron de Cavalerie, étoit à la queuë du corps de bataille, & s'étendoit jusqu'au village qui étoit à sa gauche. Dans ce corps il y avoit en tout dix sept cornettes de Cavalerie, toute la Cavalerie légere, vingt deux enseignes de Suisses, dix sept de François, & huit canons.

Celle de l'armée du Prince.

Voici la disposition de l'armée du Prince de Condé. La premiere aîle, commandée par l'Amiral de Coligny, avoit trois cens cinquante Gendarmes, quatre compagnies de Reîtres, six enseignes d'Infanterie Allemande, & deux d'Infanterie Françoise. Le corps de bataille étoit composé de quatre cens cinquante Gendarmes, de six compagnies de Reîtres, de six en-

enseignes de Fantassins Allemans, & de douze de François, auxquels on avoit joint, au lieu de Cavalerie légere, six enseignes d'Arquebusiers à cheval, sous les ordres de Guillaume de la Curée.

Le Prince de Condé étant proche, d'Andelot, qui avoit ce jour-là son accès de fiévre quarte, sortit de sa litiere, revêtu d'une robe fourrée, & monta un cheval dont le pas étoit fort doux, pour aller reconnoître l'armée Royale, & voir s'il étoit à propos de l'attaquer, ou non. Ayant vû qu'il y avoit beaucoup à risquer, il fut d'avis, s'il étoit possible, d'éviter le combat, & d'aller ce jour-là à Treon.

Bataille de Dreux.

On envoya donc des Maréchaux des logis. Le Prince étendant son aîle droite, tournoit vers Treon, lorsque le Connétable fit tirer le canon, qui renversa les Arquebusiers & les mit en fuite. La Cavalerie Allemande se retira promptement dans une vallée voisine, où elle se cacha, gardant toûjours ses rangs.

Fautes que commet le Prince.

Alors le Prince, se voyant dans la néceffité de combattre, s'avança avec impétuosité au-delà de la première aîle, marchant droit au corps de bataille des ennemis, & par conséquent aux Suisses. Ce fut une grande faute; car n'ayant point chargé l'aîle droite de l'armée Royale, il laissoit derriere lui son Infanterie exposée à tous les efforts de cette première aîle. Mais au jugement des plus habiles guerriers, sa plus grande faute fut, qu'étant supérieur de beaucoup en Cavalerie, au lieu d'attaquer d'abord la Cavalerie ennemie, il donna sur l'Infanterie, qui se seroit dissipée d'elle-même, ou se seroit renduë, s'il avoit battu la Cavalerie.

Artus de Vaudray de Mouy, & d'Avarêt qui avoit succedé à Genlis, furent les premiers qui attaquerent les Suisses en flanc, & ils le firent avec tant de feu, qu'ils les enfoncerent. En même tems le Prince de Condé, qui suivoit, les prit en queuë, & rompit leurs derniers rangs. Alors la Cavalerie Allemande les voyant enfoncés & rompus, vint fondre sur eux, & en fit un horrible carnage. Damville, qui étoit entre les Suisses & les Allemans, s'étant avancé pour leur donner du secours avec trois escadrons de Cavalerie & avec sa Cavalerie légere, se trouva environné de deux cornettes de chevaux Allemans, & fut obligé de se replier sur l'aîle droite, qui gardoit ses rangs un peu plus loin; il perdit dans ce choc Gabriel de Montmorency, Baron de Montberon son frere (1). Le Comte de la Rochefoucault, qui commandoit cent Gendarmes, quoique persuadé qu'il ne faloit point abandonner l'Infanterie, se laissa néanmoins emporter par le torrent, & vint fondre aussi sur les Suisses, dont il attaqua le front qui n'étoit point encore entamé, & qui s'étoient fait une haye de leurs piques; mais il en fut repoussé avec perte.

L'Amiral charge le Connétable.

Dans le même tems l'Amiral, avec son bataillon, deux cornettes de Cavalerie Allemande, qui couvroient son côté droit, & la troupe du Prince de Porcean, chargea le Connétable, & huit cornettes de Cavalerie qui for-

(1) Le Connétable avoit cinq fils: François, Maréchal Duc de Montmorency; Henri, qui fut depuis Pair, Maréchal & Connétable: Charles, qui fut Duc de Damville & Amiral de France, Montberon & Thoré.

CHARLES IX. 1562.

formoient l'arriere-garde. Après avoir essuyé une canonade, qui ne lui causa pas grande perte, il renversa tout ce qui se trouva en son chemin; la plûpart, plus jaloux de conserver leur vie que leur honneur, prirent honteusement la fuite, arriverent le même jour à Paris, & y porterent la triste nouvelle de la défaite de l'armée Royale.

Le Connétable est fait prisonnier.

Le Connétable ayant eu son cheval tué sous lui, remonta aussi-tôt sur un autre, que d'Oraison, son Lieutenant, lui donna; ayant ensuite été blessé d'un coup de pistolet à la machoire inférieure, il fut environné de toutes parts, & enfin fait prisonnier par Robert Stuart de Vezines (1). Les Allemans étant survenus, le Connétable, par le conseil de Stuart, se rendit à eux. Le Prince de Porcean arriva aussi, le Connétable crut que ce Prince voudroit se venger sur lui de l'injure que ses gens avoient faite à son pere, à cause de la fuite du Duc d'Arschot. Mais il fut heureusement trompé. Ce Prince lui rendit tous les bons offices qu'il pouvoit espérer. De Beauvais-Nangis fut aussi fait prisonnier, & mourut dans la suite d'une blessure qu'il avoit reçûë dans le combat. René d'Anglure de Givry fut tué; le Duc d'Aumale fut renversé par terre, & foulé aux pieds des chevaux.

Bravoure & intrépidité des Suisses.

Les Bretons ayant été défaits sans beaucoup de peine, toute l'armée du Roi se trouva en déroute, à la réserve des Suisses, qui se rallierent & revinrent au combat, & qui reçûrent avec toute la bravoure possible, & repousserent l'Infanterie Allemande, qui les croyant abattus, étoit venu fondre sur eux. Souvent rompus & enfoncés, ils ne furent jamais vaincus, & conservant toûjours leur front dans son entier, ils soutinrent avec une égale intrépidité les attaques de quelques Cavaliers Allemans & François. Ces Suisses avoient toûjours le visage tourné du côté des canons que l'armée Royale avoit perdus, comme s'ils eussent voulu les reprendre. De Mouy en avoit peur. Ayant d'abord passé au milieu de ces Suisses, il avoit pénétré jusqu'aux bagages des ennemis, & il avoit pillé la maison où étoit la vaisselle d'argent du Duc de Guise. En revenant, il voulut les attaquer en queuë: mais de Biron, qui étoit avec trois cornettes de Cavalerie prêt à tout évenement, l'en empêcha. De Mouy ne pouvant les attaquer par derriere, les prit en flanc: il commençoit à les déranger, lorsqu'ayant perdu son cheval, & s'étant égaré dans un bois voisin, il fut fait prisonnier.

Le Duc de Guise fait pancher la victoire de son côté.

La premiere aîle de l'armée du Roi n'avoit encore fait aucun mouvement. Le Duc de Guise y étoit avec sa compagnie de Gendarmes: il n'avoit point de commandement, & n'avoit d'autre autorité sur les troupes, que celle qu'il s'étoit acquise par son mérite, son nom, son rang, & son grand pouvoir à la Cour; ayant mieux aimé être à l'armée comme un simple particulier, que comme Lieutenant du Connétable. Au reste il s'étoit fait une si grande réputation, & on avoit de lui une si haute idée, qu'on le regardoit comme le Général de l'armée du Roi; aussi ce fut lui qui

(1) Le Pere Daniel dit que ce fut par le Sieur de Bussy.

qui détermina la victoire, & qui remporta toute la gloire de cette célèbre journée.

Le Maréchal de S. André, qui commandoit cette première aîle, voyant que les troupes du Prince de Condé étoient tout en désordre & couroient çà & là, fit faire, suivant le conseil du Duc de Guise, un mouvement à ses troupes; & pour couvrir son Infanterie Allemande, il fit marcher les Gascons devant. Ceux-ci fondirent de toutes leurs forces sur l'Infanterie Françoise des ennemis & sur les Allemans qu'on avoit ralliés, & les renverserent. Les Espagnols qui les suivoient en firent un horrible carnage.

Le Maréchal de S. André, le Duc de Guise, & le Duc de Damville qui étoit venu se joindre à eux, tournerent ensuite toutes leurs forces contre la Cavalerie ennemie, qui avoit déja combattu, & qui n'avoit pû être ébranlée. Après avoir tiré quatre piéces de campagne, & avoir soutenu un léger combat, dans lequel il n'y avoit eu que les trois premiers rangs qui fussent venus aux mains, cette Cavalerie fut renversée & mise en déroute. D'Andelot, qui, comme je l'ai dit, avoit ce jour-là son accès de fiévre quarte, ayant fait inutilement tous ses efforts pour rallier les Allemans qui fuyoient & les ramener au combat, & ne pouvant plus retenir ceux que la frayeur avoit saisis, s'en alla à Treon; après s'y être reposé quelques heures, il revint avec beaucoup de danger & de peine joindre l'armée.

Les troupes du Prince prennent la fuite.

Le Prince de Condé & l'Amiral, qui avoient à peine rallié deux cens Cavaliers, ne cessoient d'animer les Reîtres, & de les exhorter à courir les risques d'un second combat: mais ils n'en voulurent rien faire, & s'excuserent sur ce qu'ils avoient perdu leurs armes. Comme après avoir longtems disputé, ils prirent le parti de fuir, & qu'ils entraînerent avec eux les François effrayés, le Prince, qui avoit déja été blessé à la main, fut contraint de les suivre. Après avoir avancé quelques pas, son cheval, qui avoit reçû un coup d'arquebuse à la jambe, s'arrêta tout court, sans pouvoir avancer. Tandis qu'il en montoit un autre, le Duc de Damville arriva & le fit prisonnier. Les Reîtres & les François ayant passé un bois taillis & une vallée, monterent sur une colline & s'y arrêterent. Le Duc de Guise étoit alors occupé à combattre l'Infanterie Allemande, qui s'étoit renfermée, au nombre de deux mille, dans des clos voisins qui étoient à gauche, & il avoit donné le tems à la Cavalerie qui s'enfuyoit, de se remettre de sa première frayeur & de reprendre ses rangs. Le Maréchal de S. André partit, mais trop tard, pour les poursuivre. Son dessein étoit de les attaquer avant qu'ils fussent ralliés, & après les avoir défaits, de courir sur ceux qui emmenoient le Connétable, & de le tirer de leurs mains. Ce projet étoit sage & bien concerté, mais il ne réüssit point. Pendant ce tems-là de Coligny, accompagné du Prince de Porcean & de la Rochefoucault, avoit rassemblé environ trois cens Cavaliers François, qui n'avoient plus que leurs pistolets & leurs épées, parce que leurs lances avoient été rompuës, ou étoient tombées à terre lorsqu'ils avoient été mis en désordre. Il prit avec eux mille Allemans, qu'il mit à sa droite & à sa gau-

Le Prince de Condé est fait prisonnier.

CHARLES IX. 1562.

Le Maréchal de S. André est pris, & tué.

che; & marchant au milieu avec un courage invincible, & une intrépidité à l'épreuve de tous les dangers & de tous les malheurs, il alla de nouveau attaquer le Maréchal de S. André, à qui le Duc de Guise s'étoit joint. Ce dernier choc fut plus opiniâtre que le premier: S. André fut fait prisonnier; & Baubigny, outré d'une injure atroce qu'il en avoit autrefois reçûë, le tua.

Cause du ressentiment de Baubigny contre ce Maréchal.

Quoique j'aye une infinité de choses plus importantes, & plus intéressantes à raconter, j'ai cru que je devois reprendre la chose de plus loin, pour faire connoître la cause d'un si grand ressentiment. Perdrier de Baubigny, homme riche tant en héritages qu'en acquêts, demeurant à Paris, ne voulut jamais s'élever au-dessus de la charge de Greffier de la ville, dont il exerça les fonctions jusqu'à la mort. Voulant s'acquerir de la protection, pour conserver sa fortune, & ayant plusieurs enfans, il mit de Mezieres son fils aîné dans la maison du Maréchal de S. André; & pour obtenir les bonnes graces d'un Seigneur qui étoit en si grande faveur auprès du Roi (Henri II.) il lui servit souvent de caution. Mais voyant que S. André ne mettoit point de bornes à ses dépenses, & qu'il s'abîmoit de dettes, & craignant d'être aussi ruiné, il ne voulut plus le cautionner.

Le Maréchal n'ayant plus rien à espérer de l'amitié de ce vieillard, se voyant au contraire pressé par Baubigny, qui mettoit S. André en cause dans tous les procès que ses créanciers lui faisoient d'abord comme caution, crut qu'il n'avoit point d'autre moyen de se tirer d'affaire, que de rendre le mal pour le bien à un homme qui lui avoit rendu tant de services, & de chasser de sa maison, même avec outrage, Mezieres son fils, qu'il regardoit comme un demandeur importun.

Pour exécuter ce dessein, S. Sernin, allié de S. André & de concert avec lui, suscita à Mezieres une querelle, & lui fit un grand affront. Mezieres s'en étant plaint à S. André, & lui en ayant demandé satisfaction, le Maréchal lui répondit seulement qu'il en étoit fâché, mais qu'il y avoit une si grande différence de condition entre S. Sernin & lui, qu'il ne lui étoit pas permis d'en espérer la satisfaction qu'on exige d'ordinaire entre Gentilshommes. Mezieres, qui n'étoit pas homme à souffrir la plus légere injure, plus irrité qu'auparavant, sortit de la maison de S. André; & ayant trouvé une occasion favorable, il attaqua S. Sernin & le tua.

Le Maréchal fut très-mortifié de cet accident: mais pour en profiter, il fit assigner Mezieres devant des Juges de Cour. On le cita trois fois, & ne comparoissant point, il fut jugé par contumace, & condamné à mort; ses biens furent confisqués, S. André obtint du Roi la confiscation. Mezieres ayant ainsi reçû une double injure de la part du Maréchal, perdit ses biens, mais il ne perdit rien de son courage; bien résolu de se venger dès qu'il en trouveroit l'occasion. Elle ne tarda pas beaucoup à s'offrir; S. André ayant été pris à la bataille de Dreux, lorsqu'on étoit occupé à le retirer du champ de bataille, Mezieres arriva, & lui cassa la tête d'un coup de pistolet, en présence des soldats qui l'avoient pris.

Réflexions sur cette mort.

Tel fut le triste sort d'un homme aussi chargé de vices & de crimes, qu'orné

qu'orné des plus belles qualités de la nature. Ce grand Capitaine ayant joüi sous Henri II. de la plus brillante fortune, & passé sa vie dans les délices & dans le luxe, aux dépens de l'Etat & des particuliers, qu'il pilloit, trouvé digne encore dans ces derniers tems d'avoir part aux plus grandes affaires, reçut enfin de la main de Dieu le juste châtiment de tant de forfaits, & fut tué par l'homme dont il sembloit avoir le moins à craindre ; ce qui doit apprendre aux Grands à ne point abuser de leur fortune, & à ne jamais faire aucune injure, ni aucune injustice à leurs inférieurs. Imbert de la Platiere de Bourdillon, dont la prudence & l'habileté dans le métier de la guerre étoient connuës, fut fait Maréchal de France à la place de S. André.

L'Amiral se retire en bon ordre.

Le corps de bataille de l'armée du Roi commençoit à plier, la Brosse, son fils, & Jean d'Annebaut ayant été tués, lorsque les vieilles bandes de l'Infanterie Françoise, commandées par Sebastien de Luxembourg, & que le Duc de Guise avoit réservées pour cet effet, prirent les ennemis en flanc, & firent un grand feu sur eux. Alors l'Amiral de Coligny, qui avoit beaucoup moins de troupes, fit battre la retraite, & se retira dans le même ordre qu'il avoit gardé en venant au combat ; il emmena avec lui deux gros canons. De Bouchavanes, Lieutenant de la compagnie du Prince de Condé, fermoit la marche avec cinquante Cavaliers, & toute cette petite armée n'alloit pas plus vîte que dans les marches ordinaires. Le Duc de Guise les poursuivit pendant quelque tems. Mais la nuit ne leur permettant plus de se voir les uns les autres, l'Amiral s'en alla à la Neuville, & le Duc de Guise au camp.

Singularités de la bataille de Dreux.

Le combat dura plus de quatre heures, & on retourna plusieurs fois de part & d'autre à la charge avec une très-grande opiniâtreté. On observa, comme des circonstances singulieres de cette bataille, qu'il n'y eut point d'escarmouches, point de prélude (1), quoique les deux armées eussent été plus d'une heure en présence ; mais que dès le commencement on combattit de part & d'autre avec toutes ses forces : Que les Chefs des deux armées avoient été faits prisonniers : Que la fortune avoit semblé se joüer, en tenant long-tems la victoire en balance : Et qu'enfin on ne sçut de quel côté elle pencha ; les restes de l'armée vaincuë s'étant retirés en très-bon ordre en lieu de sûreté, & ayant sauvé & emporté leur canon. Cependant le Duc de Guise étant demeuré maître du champ de bataille, ayant pris quatre piéces de campagne, & quelques drapeaux, on ne peut pas douter que la victoire n'ait été du côté de l'armée du Roi.

Coligny tache envain d'engager les Reitres à retourner au combat.

Il est constant que pour faire douter encore plus de la victoire, Coligny, le même jour après le souper, exhorta ses Reîtres à retourner le lendemain de très-grand matin au combat ; les assûrant qu'ils ne manqueroient pas de vaincre, parce que l'armée ennemie avoit perdu ses deux premiers Chefs ; que toute la Cavalerie étoit en déroute ; & que les Suisses, qui faisoient toute la force du Triumvirat, avoient été presque tous taillés en piéces. Mais

(1) C'est-à-dire, qu'il n'y eut aucun détachement d'enfans perdus, suivant la maniére de combattre de ce tems-là.

Charles IX. 1562.

Mais ils s'en excuserent, sur ce que la plus grande partie de leurs chevaux avoient été ou blessés ou dessolés; qu'ils étoient trop fatigués; qu'ils avoient besoin de ramasser leurs chariots, qui étoient dispersés çà & là; qu'ils n'avoient plus ni poudre ni plomb; & qu'ils avoient perdu leurs pistolets: ainsi ce projet qui leur auroit fait tant d'honneur & de profit, comme ils en convenoient eux-mêmes, ne fut point exécuté.

Outre ceux dont j'ai déja parlé, le Duc de Nevers fut blessé à mort par l'imprudence d'un domestique, nommé des Bordes, qui de désespoir de sa faute, se jetta au milieu des ennemis, & y fut tué avec plusieurs autres. D'Oraison, de Rochefort, d'Esclavolles, de S. Heran, & de Piennes furent faits prisonniers, avec le Connétable; mais ayant sçû amuser leurs gardes, ils s'échaperent (1). Pierre d'Ossun, dont la valeur reconnuë dans les guerres du Piémont étoit passée en proverbe, & proposée comme un modèle, fut d'abord saisi de je ne sçai quelle terreur panique; il manqua de courage, & croyant la bataille perduë, il s'enfuit. Il en fut ensuite si honteux & si chagrin, qu'il se disoit indigne de vivre. Les Officiers généraux ses amis, & sur-tout le Duc de Guise, qui venoient souvent le voir, eurent beau le consoler, & justifier son action; leurs paroles ne firent aucune impression sur son esprit, & il se laissa mourir de faim.

Triste fin de Pierre d'Ossun.

D'Arpajon, Liancourt, Chandieu, Ligneris, Rougnac, la Fredonniere, Mazelles, la Carliere, & S. Germier, qui avoient presque tous combattu sous la cornette de Mouy, furent les principaux de l'armée du Prince de Condé, qui se trouverent entre les morts. Throckmorton, Ambassadeur de la Reine d'Angleterre, & François Perucel, qui fut depuis Ministre ou Pasteur du Prince de Condé, s'étoient retirés à Nogent, où ils furent pris le lendemain.

Nombre des morts en cette bataille.

Il est certain qu'il y eut huit mille hommes de tués à cette action; & le Duc de Guise, qui passa la nuit sur le champ de bataille, le manda ainsi. Les Protestans disent qu'ils n'en perdirent que trois mille, sans y comprendre quinze cens Fantassins Allemans, à qui le Duc de Guise fit mettre les armes bas, & qu'il renvoya dans leur païs. Si ce détail est vrai, l'armée du Roi auroit eu plus de monde tué, que l'armée du Prince.

Le Duc de Guise traite le Prince avec beaucoup de politesse & & de générosité.

De peur qu'on ne reprît le Connétable, on le fit marcher toute la nuit & le jour suivant jusqu'à Orleans. Le Duc de Guise, qui, par un rare bonheur, resta le seul des Chefs de l'armée Royale, reçût le Prince de Condé, que Damville avoit fait prisonnier, avec toute la politesse & la générosité possible: le Prince & le Duc mangerent le soir à la même table; & comme après avoir soupé il ne se trouva qu'un lit, les bagages ayant été ou perdus ou dispersés, ils coucherent ensemble. Le Duc de Guise ayant par honneur offert ce lit au Prince de Condé, le Prince qui craignoit, s'il l'acceptoit, d'en user trop librement avec le Duc, & s'il le refusoit, de passer pour grossier, trouva un milieu, ce fut de le partager avec lui. Ainsi

(1) Il est vrai que S. Heran & de Piennes s'échaperent; mais non pas les autres. Voyez Beze, Hist. Ecclésiastique, l. 6. p. 241. 242, d'où cet endroit est pris. *Editeur Anglois.*

Ainſi le malheur d'un de ces deux grands Capitaines réünit deux ennemis mortels; & on ne ſçait qui mérita plus de loüanges, ou le Duc de Guiſe, qui en uſa avec tant de modération; ou le Prince de Condé, qui s'abandonna avec tant de confiance & de droiture de cœur à la diſcrétion d'un ennemi ſi declaré.

Le Duc de Guiſe eſt fait Général de l'armée du Roi.

Le lendemain le Duc de Guiſe envoya Jean de Loſſes à Paris, pour apprendre le ſuccès de la bataille à la Reine, qui ne vouloit pas trop de bien au Prince de Condé, mais qui craignoit bien plus la trop grande proſpérité du Duc de Guiſe. Cette Princeſſe, accoûtumée à diſſimuler, déguiſa ſes vrais ſentimens, affecta une grande joye, & blâma extrêmement la lâcheté de ceux qui, ayant pris la fuite, étoient arrivés la veille, & avoient répandu la fauſſe nouvelle de la défaite de l'armée Royale. Elle ordonna de faire des prieres publiques en action de graces de la victoire, & de faire dans toutes les ruës des feux de joye. En même tems elle envoya au Duc de Guiſe des Lettres patentes de Commandant général de Sa Majeſté pendant l'abſence du Connétable.

Le même jour de Coligny mit ſon armée en bataille, & fit ſemblant de marcher à l'ennemi; ſoit pour faire croire que la défaite de l'armée Proteſtante n'étoit pas ſi complette qu'on le publioit; ſoit pour ramaſſer ceux de ſes gens qui étoient diſperſés de côté & d'autre. Il prit enſuite le chemin de Gallardon, & il y fit ſon ſecond logement. Il fit enfoüir une coulevrine, dont le Duc de Guiſe s'empara dans la ſuite, & il s'en alla à Auneau en Beauſſe, où toute l'armée lui déféra d'un commun conſentement le commandement général, en l'abſence du Prince de Condé. Le troiſiéme jour il arriva au Puiſet en Beauſſe, qui n'eſt pas éloigné de Janville, & le lendemain à Patai. Y ayant ſéjourné deux jours, il ſe détourna un peu, pour ſurprendre les troupes qu'il avoit appris qu'on envoyoit à Blois, & il les pourſuivit juſqu'à Freteval dans le Vendômois. Enfin il vint ſur la fin de l'année à Beaugency, dans le deſſein d'en faire rétablir le pont, & de mettre ſes troupes en quartier d'hyver dans la Sologne & dans le Berry; car il ſçavoit que le Duc de Guiſe devoit y envoyer les ſiennes, afin qu'elles fuſſent plus à portée d'Orleans, dont ce Duc avoit déja réſolu de faire le ſiége.

L'armée du Prince defére le commandement à l'Amiral.

Mort du Cardinal de Tournon.

Au commencement de cette année 1562, François-Juſte de Tournon (c'eſt ainſi qu'on l'appelloit communément) Cardinal de la ſainte Egliſe Romaine, mourut dans ſa maiſon à Paris, âgé de près de quatre vingt ans; homme d'une prudence, d'une habileté pour les affaires, & d'un amour pour ſa patrie, preſque au-deſſus de tout ce qu'on peut penſer. François I. l'avoit mis à la tête des affaires: après la mort de ce Prince, l'envie le fit chaſſer de la Cour; mais il fut toûjours eſtimé, conſideré, & reſpecté de tous, même de ſes envieux. On le vit toûjours d'autant plus oppoſé aux Proteſtans, qu'il étoit perſuadé qu'on ne pouvoit rien changer ou innover en matière de Religion, ſans troubler la paix & la tranquillité de l'Etat. D'ailleurs il étoit très-éloigné de toutes les factions qui ont déchiré la France. Ce qui le rendit ſi cher à nos Rois, eſt que pendant plus de trente années d'un miniſtere dont il s'acquitta avec un applaudiſſe-

CHARLES IX. 1562.

ment général, il n'eut jamais en vûë que le service du Roi & le bien des peuples.

Eloge des Jésuites, dont le Cardinal de Tournon étoit le protecteur.

Ce Cardinal étoit encore amateur des belles lettres, & le protecteur declaré des sçavans. C'est principalement pour cultiver les sciences, qu'il appuya de son crédit & combla de biens les disciples d'Ignace de Loyola, dont il avoit connu les soins & les talens, pour former la jeunesse à la pieté & à l'étude. Aussi fut-il d'avis qu'on reçût à certaines conditions leur Ordre en France, comme pouvant être très-utile à la république des lettres.

Il fonda à Tournon dans le Vivarais un college très-fameux, (cette petite ville a donné son nom à l'illustre famille de Tournon) il y attacha des revenus considerables, & en confia le soin aux Jésuites.

Mort du Maréchal de Termes.

Paul de Thermes suivit d'assez près le Cardinal de Tournon. Il mourut à Paris le 6. de Mai, & fut enterré sans cérémonie aux Célestins. Il étoit d'une famille noble, mais pauvre; né à Conserans, il avoit passé avec applaudissement par tous les dégrés de la milice; & il étoit enfin parvenu, après la mort de Pierre Strozzi, à la dignité de Maréchal de France. Il s'étoit beaucoup distingué, & sa prudence l'avoit rendu également recommandable pendant la paix & dans la guerre. La prudence de Paul de Thermes avoit passé en proverbe parmi nous, comme l'intrépidité d'Ossun. De Thermes reçut un échec à Gravelines, plutôt par un effet du malheur de la France, & par la faute des autres, que par la sienne. On put bien le regarder comme un Général qui n'étoit pas des plus heureux, mais il ne perdit rien de sa faveur auprès de nos Rois, dont il conserva l'estime & la consideration jusqu'à la mort. Il acquit très-peu de bien, preuve certaine de sa probité, de son désintéressement & de la pureté de ses mœurs. N'ayant point d'enfans, il laissa le peu qu'il avoit à Roger de S. Lary de Bellegarde, qui fut depuis Maréchal de France.

Pierre Martyr.

Dans cette même année le 12. de Novembre, mourut à Zurich, dans son année climatérique, Pierre Martyr Vermili, natif de Florence, célèbre dans le parti Protestant par son esprit & par son érudition. Toûjours agité par les différentes révolutions de la fortune, & par les fréquens voyages dont nous avons parlé en plusieurs endroits de cette Histoire, jamais il n'eut de repos & de tranquillité. Il avoit assisté au Colloque de Poissy, & il ne faisoit que de revenir dans sa maison lorsque la mort l'enleva, laissant une fille unique, que la vie déréglée de son mari réduisit presque à la mendicité; mais le Sénat de Zurich, pour reconnoître & honorer la mémoire de son pere, eut la bonté de l'assister.

Boniface d'Amerbach.

Avant la mort de Vermili, Boniface d'Amerbach, Jurisconsulte, né à Bâle, déceda dans sa patrie, le premier jour de Mai, âgé de 67. ans.

Jaques Houllier.

Peu de tems après mourut Jaques Houllier, né dans le territoire d'Estampes, assez proche de Paris. Grand Philosophe, bon Médecin, riche & désintéressé, moins appliqué à s'enrichir des gains immenses que procure la profession de Médecin dans une ville aussi peuplée que Paris, qu'à étudier, connoître & guérir les maladies desespérées, il y réüssit plus heureusement que tous ceux qui, contens de fatiguer leurs mules par un grand

grand nombre de courses & de visites, ne se donnent pas le tems de les connoître. Houllier trouva encore le tems d'écrire ; mais étant tombé malade du chagrin que lui causerent les maux de l'Etat, il n'eut pas le tems de mettre la derniere main à ses ouvrages, qui auroient été très-dignes de l'immortalité. Des Plagiaires les ont ou supprimés, ou publiés dans la suite avec très-peu de soin. Perte considerable pour la réputation d'un si grand homme, & plus grande encore pour le public. J'ai entendu quelquefois son fils, qui portoit le même nom, se plaindre de cette perte. Ayant un esprit admirable, orné de belles-lettres, & versé dans toute sorte de sciences, il étoit le seul qui auroit pû réparer cette perte, quoique dans une autre profession ; & je ne doute pas que si les fonctions de sa charge, & les voyages qu'il a été obligé de faire dans les païs étrangers, lui eussent laissé plus de loisir dans le peu d'années qu'il a vécu, il n'eût donné au public une édition de tous les ouvrages de son pere, plus exacte, plus correcte, & plus dans le goût de leur Auteur.

CHARLES IX. 1562.

Avant Houllier, Gabriel Faloppia, de Modene, étoit mort le 9. d'Octobre à Padouë, où il professoit publiquement la Médecine. Il n'avoit encore que trente neuf ans, & il avoit déja enrichi la Philosophie & les autres sciences, mais particulierement l'Anatomie, de différentes observations : ses doctes écrits lui mériterent l'éloge d'un homme très-habile en l'une & l'autre partie de la Médecine.

Gabriel Faloppia.

Bassiano Lando, de Plaisance, Professeur dans l'Université de Padouë, dont il nous reste un Commentaire sur les anciennes Images, perit miserablement cette année, le dernier d'Octobre, par les mains d'un assassin qui le perça de plusieurs coups.

Bassiano Lando.

La fin de l'année fut aussi la fin de la vie de Barthélemy Cavalcanti, né à Florence l'an 1503, d'une ancienne & très-noble famille, qui a autrefois donné le jour à Guido, contemporain de François Petrarque ; homme de bien, Philosophe, & le plus excellent Poëte de son siécle. On trouve encore aujourd'hui des vers de Petrarque addressés à Guido. (1) L'amour de la liberté fit prendre à Barthélemy le parti de sortir de sa patrie. Cultivé dès son enfance par l'étude des belles-lettres, versé dans toutes les sciences, prudent, sage, éloquent & d'un bon conseil, Paul III. & Octavio Farnese son petit-fils, l'employerent utilement dans plusieurs affaires de très-grande consequence. Mais il rendit sur-tout des services importans à Henri II, lorsqu'il plut à ce Prince d'employer les armes de la France, pour aider la ville de Siene à recouvrer son ancienne liberté. Sa rare prudence & son intégrité parurent avec éclat dans tous les lieux où il fut chargé de quelques affaires. Enfin la paix ayant été concluë entre la France & l'Espagne, toûjours amateur des belles-lettres, & souhaitant avec ardeur le loisir & le repos dont on a besoin pour les cultiver, il se retira à Padoue, où il termina ses études & sa vie, le 9. de Décembre, & fut inhumé à S. François

Barthélemy Cavalcanti.

(1) CAVALCANTE (Guido). N'ajoutez point de foi à M. de Thou, quand il dit que Guido vécut en même tems que Petrarque, & que nous avons encore des vers que Petrarque lui addressa. Guido mourut avant que l'autre fût né. P. BAYLE.

CHARLES IX. 1562.

François, par les soins de Jean Cavalcanti son fils. Les principaux monumens qui nous restent de son esprit, sont *sept livres de Rhétorique*, & un *Commentaire du meilleur état d'une République*, que François Sansovino a fait imprimer après la mort de l'Auteur.

1563.

Au commencement de l'année 1563, le Duc de Guise employa & les menaces & les promesses, pour gagner Fréderic de Roltzhausen, Maréchal de Hesse. Mais il s'en défendit, sur ce qu'il étoit envoyé par le Landgrave, ancien ami & allié du Roi & du Royaume, pour tirer Sa Majesté de la captivité où elle avoit été reduite par les ennemis de la paix & de la tranquillité publique; & pour secourir les vrais & fidèles défenseurs du Roi & du nom François.

Declaration du Roi & de la Reine au Landgrave de Hesse.

La Reine étant venuë peu après à Blois, donna le 24. de Janvier une Declaration au nom du Roi & au sien, pour faire sçavoir au Landgrave qu'ils n'avoient jamais perdu leur liberté; qu'ils n'avoient jamais été forcés à rien faire contre leur volonté; que tout ce que les auteurs des troubles excités dans le Royaume avoient depuis peu repandu, étoit faux; qu'elle n'avoit point ordonné aux Protestans de prendre les armes, ni commandé de faire des levées en Allemagne, ni sollicité les Princes de l'Empire à envoyer des troupes auxiliaires en France. Ce qui étant ainsi, comme elle l'assuroit, le Roi & la Reine sa mere espéroient que les Allemans, convaincus de cette vérité, observeroient religieusement à l'avenir, comme ils avoient fait jusqu'alors, les traités d'alliance faits avec le Roi; & qu'ils n'accorderoient aucun secours à des sujets revoltés contre leur Souverain.

Pour rendre cette Declaration plus autentique, & pour faire ajoûter foi à ce qu'elle contenoit, Alexandre Duc d'Orleans, frere du Roi, Henri Prince de Navarre, Charles de Bourbon Cardinal, Louis de Bourbon Duc de Montpensier, & Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon, attesterent les mêmes choses dans un autre acte de leur propre main, & scellé de leurs sceaux.

On donna aussi-tôt après la bataille de Dreux un Edit, à-peu-près semblable à celui qui fut publié après la prise de Roüen, par lequel le Roi pardonnoit le passé à ceux qui se remettroient sous l'obéïssance dûë à Sa Majesté.

Joye que la nouvelle de la bataille de Dreux cause à Rome.

La nouvelle de cette bataille étant portée à Rome, donna une grande joye au Pape, qui s'imagina que, par un rare bonheur, les armes avoient fait ce que nos Ambassadeurs espéroient & attendoient du Concile: car le Pontife regardoit cette bataille comme décisive, & le parti Protestant comme entierement détruit & anéanti. Il s'imaginoit déja être déchargé d'un pesant fardeau, & il ne pensoit qu'à terminer au plutôt le Concile; car il s'embarassoit peu des Allemans, qu'il sçavoit avoir protesté contre cette Assemblée, & il croyoit que le Roi de France devoit être plus que content de la victoire qu'il avoit eu le bonheur de remporter sur les ennemis de son Royaume & du S. Siége.

Et à Trente.

La joye fut aussi grande à Trente qu'elle pouvoit l'être, particulierement du côté du Cardinal de Lorraine, qui avoit appris qu'on donnoit toute

toute la gloire de la journée de Dreux au Duc de Guise son frere. François de Beaucaire Sieur de Peguillon, Administrateur de l'Evêché de Mets, fit le 10. de Janvier un discours aux Peres du Concile, au sujet de la victoire que l'armée de Charles IX, commandée par François de Lorraine Duc de Guise, & par Anne de Montmorency, Connétable, avoit remportée sur des rebelles qui couvroient leur revolte du voile de la Religion. Le Prélat se contenta de nommer le Connétable avec un foible éloge, & attribua tout l'honneur de la victoire au Duc de Guise.

CHARLES IX. 1563.

Les affaires des Religionaires dans la Guyenne étant en très-mauvais état, & presque desespérées, sur-tout depuis le départ de Duras & après la bataille de Ver; Armand de Clermont de Piles, Gentilhomme Perigordin, d'une fortune médiocre, mais d'une très-grande valeur, encouragea plusieurs Protestans par son exemple, en prit un petit nombre avec lui, & commença à faire la guerre dans le païs par une action des plus hardies. Le Duc de Montpensier quittant la Guyenne, avoit donné le commandement de Bergerac à G. de Caumont de Lauzun. Presque tous les Protestans de la ville étoient retenus dans les prisons, & destinés au dernier supplice. De Piles, résolu de les délivrer, entra avec trente hommes choisis dans la place, lorsqu'on y pensoit le moins; il courut en plein jour de toutes parts; & il repandit parmi la garnison une si grande terreur, qu'on lui rendit tous les prisonniers, & qu'on lui fournit une grande quantité de vivres.

Expéditions des Protestans en Guyenne.

Entreprises hardies de Clermont de Piles à Bergerac.

Aussi-tôt après il détacha de la Riviere, jeune-homme très-brave, qui avec une poignée de païsans surprit de nuit Sainte-Foi, tua plus de quatre-vingt hommes qui y étoient en garnison, abandonna Rezat, leur Commandant, à la fureur du peuple, qui le mit en piéces, & fit sortir des prisons tous ceux qui y étoient détenus. La Riviere ayant pris avec lui environ cent vingt païsans de bonne volonté, & douze personnes qui entendoient la guerre, attaqua près du village de Castain le Capitaine la Sale, qui étoit à la tête de trois cens hommes de pied. Après en avoir tué cent vingt, il se retira au fauxbourg de la Magdelaine, vis-à-vis de Bergerac, d'où après avoir couru risque de sa vie, il vint se joindre à de Piles. Celui-ci alla sur le champ à Montagnac, où avec quinze Cavaliers il en vint aux mains avec Moncassin, qui en avoit cent vingt. Il les arrêta long-tems, à la faveur de la nuit; il tua Moncassin, & prit la plûpart des chevaux, qui lui furent d'un très-grand secours, parce qu'il manquoit de tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre.

A Sainte-Foi.

A Montagnac.

Son courage augmentant avec les forces, & se trouvant en état de faire de plus grandes entreprises, il passa à Mucidan dans le Perigord, où les habitans l'avoient invité de venir; & ayant dressé des échelles, il s'en empara la nuit du 15. de Janvier. Aussi-tôt il doubla les échelles, & monta au château: il en surprit la garnison ensevelie dans le sommeil & dans le vin, & il s'en rendit maître.

A Mucidan.

Alors les Protestans vinrent en foule le joindre; & ayant augmenté ses troupes, il défit le Sénechal de Perigord, qui venoit avec cent vingt Cavaliers au secours des Catholiques. Il fit ensuite une tentative sur Bergerac, où

Il défait le Gouverneur de Perigueux.

Charles IX. 1563.

où il y avoit trois cens hommes en garnison: elle ne réüssit pas d'abord, parce que les clefs se casserent dans la serrure. Mais ayant repris son dessein, il fit entrer quelques soldats par la maison d'un habitant qui tenoit aux murs; il fit sonner des trompettes comme s'il eût eu une nombreuse Cavalerie, força la place, défit le premier corps-de-garde, puis le second, ensuite le troisième, & contraignit de Pardaillan, dit de Puech, qui en avoit le commandement, à se retirer dans le château, avec environ soixante dix hommes. Le Curé de la ville monta avec ses gens au clocher; ceux qui ne purent pas les joindre furent taillés en piéces.

A la pointe du jour, de Piles, après avoir mangé, attaqua en même tems & le Commandant & le Curé, qui ne voulurent pas se rendre. Il fit d'abord sauter le clocher, & tous ceux qui s'y trouverent furent écrasés, à la reserve du Curé, qui fut pris & pendu. Il força ensuite le château, & s'étant emparé de la basse-cour, le Commandant fut contraint, faute de vivres, de se rendre à discrétion, & tué avec tous ses gens. Après cette expédition, de Piles retourna à Mucidan, où il faisoit travailler en diligence à quelques fortifications.

Montluc pendant ce tems-là étoit allé à Bourdeaux, pour appaiser une émeute, causée par les différends que Noailles avoit eus avec Jaques Benoît Largebaston, premier Président du Parlement: à son arrivée il apprit que Noailles venoit de mourir. Piqué des heureux succès du Capitaine de Piles, il crut qu'il faloit réprimer l'audace de ce nouvel ennemi. Il envoya pour cet effet Pierre de Montluc son fils, avec trois canons tirés de Bourdeaux, & il le chargea de se rendre maître de Mucidan. Mais le traité de pacification ayant été conclu sur ces entrefaites, Pierre de Montluc abandonna son entreprise, & de Piles se retira dans sa maison.

Continuation du siége de Montauban.

Le siége de Montauban fait par de Terrides, se continuoit depuis le commencement de l'année. On ne sçait à qui attribuer un si long siége, ou à la bravoure & à la vigoureuse resistance des assiégés, ou à la lâcheté & à l'indolence des assiégeans. Le premier jour de Janvier les habitans, pour observer la coûtume de se faire mutuellement en ce jour des présens & des complimens, demanderent à de Terrides que cent combattissent contre cent. Depuis ce tems-là, il n'y eut plus que de légeres escarmouches, où les assiégeans perdirent toûjours plus que assiégés. Mais le 11. de Février, dès le grand matin, on donna un violent assaut au convent des Dominicains. Les assiégés disoient que c'étoit par le conseil de Laboria, qui avoit passé chez les ennemis. Il y eut au moins deux cens tant tués que blessés, & les assiégés n'en eurent que très-peu.

Constance ou opiniâtreté des assiégés.

Ni les nouvelles qu'on repandit de la bataille de Dreux & de la prise du Prince de Condé, ni les conditions avantageuses que Montluc envoya proposer de nouveau par Dariat, ni la crainte de ce Général qui approchoit, ne purent ébranler ou adoucir les esprits des habitans, qui étoient continuellement échauffés & affermis par leurs Pasteurs.

La nouvelle de la mort du Duc de Guise, & l'arrivée de deux cens hom-

hommes, envoyés de Castres & de Puylaurent sous la conduite de Rapin, leur causerent infiniment plus de joye, que toutes les menaces ne leur avoient inspiré de frayeur; & il n'en falut pas davantage pour les soutenir & les fortifier, jusqu'à ce que le traité de pacification étant fait, Antoine de la Rochefoucault de Chaumont vint dans la ville de Montauban de la part de la Reine, le 15. d'Avril, & fit cesser toutes les hostilités de part & d'autre.

Charles IX. 1563.

On en rendit aussi-tôt graces à Dieu, & on alluma des feux de joye dans toutes les ruës de la ville. Dès le même jour, plusieurs des Chefs de Montauban s'assemblerent avec S. Salvy, pour affermir la bonne intelligence & l'amitié entre les deux partis. La Reine envoya Sainte-Colombe, afin d'engager les habitans à recevoir de Terrides pour Gouverneur : mais il ne put les y faire consentir. Les Protestans ont écrit, que plus de deux mille hommes avoient perdu la vie dans ce long siége, & en particulier les Capitaines Bazourdan, Montmaur, Espenan & Hauterive son guidon, d'Entragues, la Nafrede, Saint-Jame, Coulombier, fameux par ses cruautés, & qui se faisoit un jeu & un plaisir de mettre le feu aux maisons, & de brûler les femmes, les enfans & les vieillards qui s'y trouvoient, Pellefigue, Gardouche, son Lieutenant & son frere, & autres. Les habitans ne perdirent que soixante personnes, ce qui tient trop du prodige pour pouvoir être cru.

Nombre des morts pendant ce siége.

Au commencement de cette année, Annonai, ville du haut Vivarais, fut saccagée d'une manière affreuse. Voici ce qui causa ce désastre : les habitans, dont la plus grande partie étoient Protestans, animés de la même fureur qui faisoit agir les autres, avoient l'année précedente, dès le commencement des troubles, pillé les églises, renversé les autels & les images. Nectaire de Senneterre (1), Evêque du Puy en Velai, & Antoine de la Tour de S. Vidal, d'une des plus illustres maisons de la Province, ayant pris les armes pour punir & réprimer l'insolence de ces habitans, vinrent à Annonai. Envain Jarnieu, Bailli de la ville, leur avoit auparavant fait des propositions très-avantageuses au nom du Duc de Nemours, qui venoit de prendre la ville de Vienne, & qui avoit repandu en tous lieux la terreur. De Sarras, qui leur fut envoyé par le Baron des Adrets, dissipa toute leur crainte.

Annonai est pris & pillé.

Ce Capitaine, qui n'avoit point d'armes à donner à ses soldats, surprit peu de tems après la ville de S. Etienne en Forez, célèbre pour la fabrique des armes: il profita pour la surprendre, du moment que les gardes ouvroient le matin la porte de la ville avec assez peu de précaution, & il y fit provision des armes nécessaires pour se défendre. Il s'y arrêta trop longtems; & il donna le tems aux troupes du Duc de Nemours, d'apprendre ce qui étoit arrivé, & d'y accourir. Ainsi après qu'il eut fait ses paquets, retournant à Annonai, il fut pris par ces troupes, & son frere fut dangereusement blessé. On reprit les armes qu'il avoit enlevées de S. Etienne, & environ cent soldats de la garnison d'Annonai furent taillés en piéces.

Dans

(1) Ou suivant la correction de Mr. Dupuy, *Antoine de S. Nectaire.*

CHARLES IX. 1563.

Dans le tems que les habitans étoient consternés de cette perte, S. Chaumont arriva devant la ville le dernier jour d'Octobre, & fut d'abord repoussé. Mais ayant donné un nouvel assaut, il prit la place. Elle fut abandonnée pendant deux jours à l'avidité & à la barbarie du soldat; on mit le feu aux maisons, & Jarnieu eut bien de la peine à le faire éteindre.

Les troupes du Duc de Nemours abandonnent la ville.

Le bruit s'étant répandu que des Adrets arrivoit, les troupes du Duc de Nemours épouvantées du seul nom de ce Général, se retirerent avec tant de précipitation, que leur marche avoit l'air d'une fuite. Elles laisserent Jarnieu avec une garnison dans le couvent des Célestins, peu éloigné de la ville.

Les habitans d'Annonai, quoique dispersés de côté & d'autre, ne perdirent pas pour cela courage : sous les auspices de Crussol, à qui les Religionaires avoient donné le gouvernement général du Languedoc, ils se rassemblerent, & tâcherent de rebâtir les édifices publics, & les maisons des particuliers. De S. Martin, Lieutenant de Crussol dans le Vivarais, qui vint dans ce païs avec quatre cens hommes sur la fin de l'année, les fortifia dans cette résolution, & leur fut d'un grand secours avec ses troupes pour rélever promptement les murs.

Elle est prise derechef par S. Chaumont.

S. Chaumont ayant ramassé des troupes & des païsans, qui faisoient environ quatre mille hommes, y accourut avec deux canons le 10. de Janvier, tandis que de S. Martin étoit allé à Tournon. Il prit les fauxbourgs d'emblée, & il pointa ses canons contre l'église de Sainte-Claire au bourg de Deome. Après qu'il eut fait tirer environ cinquante coups, quoique la bréche fût de difficile accès, Montgros, qui commandoit dans la place, obtint, par l'entremise de Jarnieu, ces articles que S. Chaumont lui accorda : Que les soldats étrangers auroient la vie & la liberté sauves; qu'ils sortiroient de la ville avec leurs armes & leurs chevaux, mais qu'ils laisseroient leurs enseignes : Que l'Infanterie ennemie n'entreroit point dans la place : Que la Cavalerie y seroit reçuë, & y resteroit un jour pour se reposer : Qu'on ne feroit aucun tort aux habitans; qu'ils se retireroient, s'ils vouloient, dans le château : Et que les femmes & les enfans pourroient se retirer dans les châteaux de Jarnieu ou de Peloux.

Fureur des Catholiques à Annonai.

La ville étant renduë, on en ouvre les portes, on y fait entrer les soldats; & sans garder aucune des paroles données, on court au massacre & au pillage. On passe tout au fil de l'épée, hommes & femmes sans distinction. Plusieurs sont précipités; on n'entend que cris & gémissemens dans toutes les ruës, le sang coule de toutes parts, on met le feu aux maisons, & l'on voit de tous côtés, au travers des flâmes, reluire l'épée sanglante d'un soldat effrené, qui ne met point de bornes à sa fureur & à sa barbarie.

Exemple remarquable de brutalité & de férocité.

On rapporte un exemple bien remarquable de la brutalité & de la férocité dont le soldat étoit animé. On tira une femme de l'endroit où elle s'étoit cachée avec son mari, pour se dérober à l'inhumanité du vainqueur. D'abord on la viola en présence de son mari; on l'obligea ensuite de tirer une épée, sans qu'elle sçût ce qu'on en prétendoit faire, parce

que

que sa main étoit conduite par une main étrangere, & poussée par ceux qui étoient derriere, & on la lui fit enfoncer dans le corps de son mari, à qui elle donna malgré elle le coup de la mort. Ce fut peu pour ces barbares d'avoir fait violence à la pudeur d'une femme innocente & vertueuse; il falut encore la forcer à tremper ses mains dans le sang de son époux.

Ainsi fut saccagée, pillée, brûlée, & reduite à la derniere désolation la ville d'Annonai. Après le traité de pacification, ce qui étoit resté de ses habitans retournerent dans les ruines de cette ville; François de Sceepeaux, Maréchal de France, accorda aux Protestans la liberté d'y tenir leurs assemblées; mais le Duc de Damville, Gouverneur de la Province, la leur ôta presqu'aussi-tôt. Le Roi passant par-là deux ans après, voulut bien la leur rendre, à la recommandation de Jean de Montluc, Evêque de Valence.

Emeute à Toulouse.

Avant le traité de pacification, il y eut à Toulouse une espece de tumulte : le Parlement vouloit faire murer le lieu où il s'assembloit; & Dominique Bertin, Architecte, qui avoit entrepris cet ouvrage, commençoit à y faire travailler; mais le peuple de son côté s'y opposoit, & empêchoit les ouvriers d'achever leur ouvrage. On en vint presque à une sédition; & les Capitouls eurent de la peine à sauver la vie à l'entrepreneur. Le Parlement eut beau tonner & donner des Arrêts foudroyans, pour défendre toute sorte d'assemblées sous quelque prétexte que ce fût; le peuple, que le Parlement même avoit accoûtumé à la licence en autorisant ses entreprises contre les Protestans, ne vouloit plus écouter sa voix, ni se soûmettre à ses Arrêts.

Le bruit ayant alors couru que Michel Nostradamus, fameux Astrologue ou Magicien, avoit écrit aux Capitouls pour les avertir du danger dont ils étoient menacés, le peuple en furie recommença la sédition; & comme on peut le comparer à une bête indomptée que rien n'arrête, les Arrêts redoublés ne furent pas un frein assez fort pour le retenir.

On y applique un remede pire que le mal.

On y appliqua un remede pire que le mal, par un traité d'un très-pernicieux exemple, qui fut fait le 2. de Mars, par les Cardinaux d'Armagnac & Strozzi, par Montluc, de Terrides, François Carmain de Negrepellisse, & Raimond de Fourquevaux, après en avoir communiqué avec Guillaume de Joyeuse. Les Confédérés faisoient d'abord une protestation solemnelle du respect, de la fidélité, & de l'obéïssance qu'ils avoient pour le Roi, pour le Parlement, & pour les Magistrats; ils declaroient qu'en faisant ce traité, ils n'avoient point d'autre intention que de secourir & conserver les Provinces de Languedoc & de Guyenne, & qu'ils avoient pris les armes pour défendre la Religion de leurs peres, contre les Sectaires, rebelles & perturbateurs du repos public, contre leurs fauteurs, & contre ceux qui leur donnoient retraite : que pour parvenir à ces fins, & épargner les dépenses excessives qu'il auroit falu faire, ils avoient ordonné des levées dans chaque généralité, & dans chaque diocèse, de faire un inventaire des armes, & de prendre le nom des Gentilshommes & autres

CHARLES IX. 1563.

en état de porter les armes. Ils propoſoient enſuite des conditions : elles furent approuvées par le Parlement, ſur le requiſitoire du Procureur général, qui ajoûta néanmoins la clauſe, à condition que le Roi auroit agréable & ratifieroit le traité. Enfin toutes les Chambres aſſemblées, le Parlement ordonna par ſon Arrêt du 20. de Mars, que le traité ſeroit inſéré dans ſes regîtres.

Dans le même tems un bruit confus ſe répandit, que les Confédérés avoient envoyé ſecretement au Roi d'Eſpagne, pour le prier, par l'amour fraternel qu'il avoit pour le Roi de France, de vouloir bien prendre la défenſe de la Religion dans ce Royaume, juſqu'à la majorité de Sa Majeſté.

Brigans dans la Gaſcogne.

Les lieux les plus retirés, les plus déſerts, & les moins acceſſibles de la Gaſcogne, vers les Pyrenées, ſe ſentirent des troubles excités dans le Royaume. Dès l'année précedente, dans le Comté de Foix, le Vicomte de la Pailles, Gouverneur du païs, avoit reprimé avec une très-grande moderation les factieux de Pamiers, de Foix & de Taraſcon ; il s'étoit contenté de punir un petit nombre de ceux qui avoient eux-mêmes violé l'Edit de Janvier, dont ils demandoient avec tant d'ardeur l'exécution, en détruiſant les temples, en briſant les images & les ſtatuës, & en renverſant les autels ; & par-là il avoit en quelque ſorte rétabli la paix & la tranquillité publique. Il y en eut néanmoins toûjours, qui, profitant de la commodité qu'ils trouvoient dans des lieux infectés de voleurs & de brigans, comme ſont ordinairement les frontieres, faiſoient des courſes de côté & d'autre, pour nourrir & fomenter les troubles déja excités dans les villes & les bourgs de la Province.

Les principaux d'entr'eux étoient le Capitaine Honorat, homme de main & d'expédition, & les Lombats, freres, nés à Taraſcon, grands ſcélerats, qui ayant été obligés de s'exiler de leur patrie, à cauſe des meurtres qu'ils avoient commis contre la famille des Merciers, s'étoient d'abord engagés à ſervir ſous Montluc ; mais ne trouvant point dans la ſuite de meilleur moyen pour ſe dérober à la juſte punition de leurs crimes, ils s'étoient enfin jettés dans le parti des Proteſtans, qui étoit alors le plus fort dans leur païs.

Ils forment le deſſein de prendre Taraſcon.

Ils formerent dans le mois de Février le deſſein de prendre Taraſcon avec trente Conjurés. Le Vicomte de Seres, qui le ſçut, les pourſuivit avec ſon frere & trois cens hommes armés juſques dans les montagnes voiſines. Mais ces Conjurés, qui connoiſſoient parfaitement les lieux, enfermerent le Vicomte, & le défirent dans un défilé. Ils refuſerent l'argent qu'il leur offrit pour racheter ſa vie ; & le Capitaine Honorat le tua inhumainement de ſa propre main, avec ſon frere. Ce Capitaine revint à Pamiers, comme s'il avoit fait une belle action. Les Lombats, qui avoient bien d'autres crimes ſur leur compte, ſe retirerent dans une tour qu'ils avoient fortifiée, près d'un lieu appellé les Cabanes, en attendant l'occaſion de recommencer.

Deſordres qu'ils cauſent à Pamiers.

Elle ne tarda pas à s'offrir à ces hommes également avides de ſang & de butin. On écrivit & on répandit malicieuſement dans le public de fauſſes let-

lettres, par lesquelles on faisoit entendre que les Ecclésiastiques de Pamiers avoient de secretes intelligences avec Pierre de Montluc, fils de Blaise. Honorat & les Lombats se servirent de ces lettres, pour échauffer & irriter les esprits des peuples. De Brimont, qui étoit venu à Pamiers après la prise de Leytoure, fit envain tous ses efforts pour calmer ou moderer la furie d'une populace soulevée; on courut à la vengeance avec tant de rage, qu'en un moment les quatre couvens des Mendians, la grande église, & les maisons des Chanoines, furent pillés, & la plus grande partie des Moines dépouillés & massacrés; & cela avec tant d'inhumanité & de fureur, que les Protestans eux-mêmes n'ont pû s'empêcher de condamner cette expédition. Dieu punit une si grande inhumanité par une grêle extraordinaire, qui tomba trois fois, renversa les arbres, ruina la campagne, & rendit la terre séche & stérile. Les Lombats, assiégés dans leur tour, furent contraints de l'abandonner; ils reprirent leurs anciens brigandages, & ils périrent enfin, on ne sçait de quelle manière; mais on ne les vit plus.

Entreprises du Duc de Nemours sur Lyon.

Le Duc de Nemours qui étoit dans le Dauphiné, fâché de voir que la prise du Baron des Adrets, que les Protestans avoient enfermé, rompoit toutes ses mesures, résolut de faire une tentative sur la ville de Lyon. Il alla donc camper à S. Germain, dans le tems que de Soubize, qui ne sçavoit plus où prendre des vivres, avoit envoyé trois mille hommes de pied & quatre cens Cavaliers dans le païs de Dombes, pour en ramasser. Le Capitaine Moreau força Trevoux; & la garnison refusant de se rendre, il fit sauter la tour, où il se trouva cinq mille muids de bled, que l'on prit, & que l'on porta dans les gréniers de Lyon.

Le Duc de Nemours profitant de cette occasion, donna ordre à de S. Chaumont, qui avec l'aide de l'Evêque du Puy, avoit fait de nouvelles levées dans le Velai, d'escalader la ville, tandis qu'elle n'avoit point de garnison. Cette première attaque n'ayant pas réüssi, il se servit de Brancaccio, qui commandoit les troupes Italiennes; il attaqua S. Just, & il se rendit maître sans effusion de sang des fauxbourg de ce côté-là, qui étoient presqu'entierement inhabités. Mais de Soubize ayant fait une sortie, il fut aussi-tôt contraint de les abandonner.

Elles sont rendues inutiles par la vigilance de Soubize.

La même nuit on attaqua les retranchemens; le Duc de Nemours, qui s'étoit mis à pied, y combattit en personne; mais ayant été repoussé avec perte, il prit le chemin de Mâcon, pour surprendre les troupes que de Soubize y avoit envoyées. De Soubize en ayant été averti, les rappella à propos; & donnant aux Savoyards le sel dont ils manquoient, il en reçut 2000. muids de bled, qu'il fit amener du Forez à Lyon par la Saone.

Le Duc de Nemours n'abandonna pas pour cela son projet: mais ayant fait embarquer ses soldats sur le Rhône, il les fit monter vers Lyon, avec ordre de les débarquer à l'endroit où les deux rivieres (le Rhône & la Saone) se joignent. Il alla lui-même dans le même tems faire une attaque du côté de S. Just, où il dressa des échelles. Mais le débarquement ne put se faire, parce qu'on découvrit par hazard de Lessein, frere de Maugiron,

ron, qui suivoit sur le bord de la riviere, avec une troupe de Cavalerie, les bâtimens chargés de soldats. D'ailleurs de Soubize visitant sans cesse tous les quartiers de la ville, les habitans, qui étoient d'intelligence avec le Duc de Nemours & qui devoient prendre les armes, ne firent aucun mouvement. Ainsi toutes les espérances du Duc s'évanoüirent, & son entreprise sur Lyon échoüa tout-à-fait. Il avoit déja reçu des lettres de la Reine, qui lui apprenoient le succès de la bataille de Dreux. Mais de Soubize, qui n'y ajoûtoit point de foi, envoya à la Reine & à l'Amiral pour être instruit de la vérité.

Le Duc de Nemours relâche un prisonnier, & à quelles conditions ?

Vers le même tems Marc Herlin, Receveur du Taillon pour le Roi, qui avoit entretenu pendant tout ce tems-là une compagnie à ses fraix, & n'avoit cessé depuis le commencement des troubles, de faire une cruelle guerre aux troupes Royales, étant tombé entre leurs mains, obtint, à la recommandation de Lignerolles, dont il étoit connu, la vie sauve, à condition qu'il livreroit une porte de Lyon au Duc de Nemours. On le renvoya donc à la ville; & il y revint comme un prisonnier qui se seroit échapé. Ayant fait part à de Soubize de ce qui lui étoit arrivé; il donna jour aux troupes du Roi pour le 7. de Mars, & leur manda de se rendre à un tel signal à la porte de S. Just en plein jour, parce qu'alors on ne faisoit pas bonne garde.

De quelle manière ce prisonnier s'acquitte de sa promesse.

Timoleon de Cossé, fils du Maréchal de Brissac, ne manqua pas de se trouver au rendez-vous. Etant arrivé dans le fauxbourg avec de vieilles bandes Françoises, il ne fut pas surpris de ne voir personne, parce que Herlin leur avoit mandé auparavant que les corps-de-garde étoient fort negligés. Il s'avança jusqu'à la porte, conduit par Herlin, qui lui servoit de guide. Celui-ci étant entré le premier par la petite porte, en fit pousser le verouil. Aussi-tôt on fit tirer les grands & petits canons qui étoient sur les murs, & on fit des décharges de mousqueterie sur les troupes du Roi. Bien-tôt après, six cens Arquebusiers choisis, commandés par de Blacons, du Poët, Andefroi & d'Entrages, firent une sortie, & combattirent vigoureusement contre les troupes de Cossé, qui de leur côté se défendirent avec beaucoup de bravoure, & ne cesserent point de combattre en se retirant. Il y en eût beaucoup de tués, & les autres furent mis en fuite; le nombre des tués & des blessés fut au moins de trois cens. Le Duc de Nemours, qui étoit proche sur une colline, fut le triste spectateur de la défaite de ses troupes; ce qui lui causa tant de chagrin, qu'il en fut malade au lit pendant plus de deux mois.

Soubize remet la ville au Maréchal de Vieilleville.

Le traité de pacification étant conclu, on envoya à Lyon Bertrand de Simiane de Gordes, avec des ordres, pour se mettre en possession de la ville au nom du Roi. Mais s'étant élevé quelques difficultés, François de Scepaux de Vieilleville, Maréchal de France, homme qui par sa grande modération avoit gagné tous les cœurs de l'un & de l'autre parti, & que la Cour avoit envoyé pour pacifier le Dauphiné & le Languedoc, vint à Lyon, & de Soubize lui rémit la ville; il la reçut de ses mains, & il assigna aux Protestans des lieux propres pour y tenir leurs assemblées.

Les

Les Protestans, qui vouloient se justifier de l'accusation de rébellion intentée contre leur parti, profiterent alors d'une occasion favorable qui s'offrit. On avoit publié vers ce tems-là un livre sans nom d'Auteur, que quelques-uns ont faussement attribué au Jurisconsulte Charles Dumoulin, & d'autres à Hugues Soreau, dit du Rosier. On se servoit dans ce libelle de plusieurs passages de l'Ecriture mal entendus, pour donner malignement atteinte à l'autorité du Roi & des Magistrats établis par Sa Majesté. Le livre fut dénoncé au Consistoire, & les Ministres furent d'avis de le condamner & de le supprimer. De Soubize confirma leur jugement, & fit brûler publiquement tous les exemplaires le 12. de Juin.

CHARLES IX. 1563.

Pendant ce tems-là, la guerre étoit plus animée que jamais dans le Dauphiné. La basse-Province étoit un peu plus tranquille, depuis que de Crussol avoit repris par force Serignan & Orange, & qu'il y avoit renvoyé les habitans qui en avoient été chassés. Ce repos lui coûta cher; il l'acheta par la mort déplorable d'un frere qu'il aimoit tendrement.

Etat des affaires du Dauphiné.

Il y avoit dans le païs des montagnes le Capitaine Laborel, Gouverneur de Gap, & la Cazette, Gouverneur de Briançon. Le premier étoit un guerrier aussi humain & aussi doux, que le second étoit un brigand cruel & barbare. Ils s'étoient rendus maîtres de la Mure au bailliage de Grésivaudan; ils y avoient pris quelques Gentilshommes, & entr'autres Berenger de Pipet, qui donna à un Italien avare une très-grande somme pour racheter sa vie. D'un autre côté la Coche, qui commandoit dans Grenoble, prit le 7. de Janvier la tour de Lemps, & de Sassenage qui y étoit. Il le traita avec beaucoup de douceur, & il l'envoya à Valence avec une bonne escorte. On découvrit alors que Genton, Guidon de Bardonnanche, à qui on avoit confié la porte Trescloître, avoit été gagné, & devoit livrer la ville à Maugiron. Genton s'étoit laissé séduire par la veuve de Jean d'Avanson, son parent. Cette femme avoit de la protection & des amis dans l'un & l'autre parti; & elle s'étoit servie, pour le corrompre, d'un certain Sergent, appellé Caillant. On avoit déja marqué à Maugiron le lieu où il devoit se trouver, & il étoit venu jusqu'à Giere, à deux lieuës de Grenobles.

La Coche, homme vigilant, à qui les fréquentes visites de Genton chez sa parente faisoient soupçonner quelque trahison, multiplia les gardes & les patrouilles de la nuit. Alors Caillant, désespérant de réüssir, ne pensa qu'à prévenir la punition qu'il méritoit; il vint donc découvrir l'intrigue à Bussiere & à la Coche. Celui-ci lui promit l'impunité, s'il faisoit tomber Maugiron dans le piége. Mais Maugiron, qui n'ajoûta point de foi à ce que le Sergent lui mandoit, parce qu'il ne recevoit d'ailleurs aucune nouvelle de Genton, se retira. Genton fut arrêté. Il reconnut & détesta publiquement son crime, & il subit le supplice des gens de guerre; on l'attacha à un poteau, & il passa par les armes. Marescales, simple soldat, qui fut surpris avec des lettres addressées à Laborel, & quelques autres complices furent condamnés à être pendus. Comme le Boureau de la ville, qui avoit été condamné à mort, avoit pris la fuite, un jardinier, compli-

Trahison decouverte à Grenoble.

ce des Conjurés, s'offrit à cet horrible ministere, les pendit, & sauva par-là sa vie.

Charles IX. 1563. Siége de Grenoble.

Maugiron, qui restoit toûjours sous les armes, ne cessoit d'exhorter les habitans de Grenoble à la paix, & à obéïr aux ordres du Roi, qui leur commandoit de le reconnoître en qualité de Gouverneur dans la Province. Toutes ces exhortations & toutes les marques d'amitié dont il les accompagnoit, étant inutiles, il envoya à Mens trois Gentilshommes, nommés de Varce, Verdeyer, & de l'Orme, comme en ôtage, pour faire la paix avec les habitans. Pendant ce tems-là il s'empara du pont qui étoit sur le Drac, & qui étoit mal gardé; ce qui pensa faire périr les ôtages. Cependant comme on reconnut qu'ils agissoient de bonne foi, on respecta leurs personnes, & on les renvoya sans leur faire le moindre mal.

La prise du pont facilitant les courses de l'armée ennemie dans le païs de Trieves, & le bruit s'étant répandu que l'armée de Maugiron étoit augmentée par les troupes du Comte de Suze; les habitans de Mens abandonnerent leur ville, & tout le païs fut pillé & brûlé. Le Perse, le Villar, S. Pancrace, Serre, les Rives, Berthon, & les fauxbourgs même de Mens, furent brûlés.

Soins de la Coche pour fortifier la ville.

La Coche se voyant ainsi assiégé de tous côtés, faisoit tous ses efforts pour fortifier la ville de Grenoble; il fit brûler toutes les maisons du dehors, de peur que les ennemis ne s'en servissent pour se cacher & pour approcher davantage des murs. Il fit entr'autres mettre le feu à la maison d'Avanson, & il fit tirer une tranchée dans l'enceinte de la ville, depuis le couvent des Cordeliers jusqu'à la porte Trescloître, & il y ajoûta un terre-plein.

Pendant qu'il étoit occupé à ces travaux, & qu'il n'avoit pas plus de six cens hommes de garnison, neuf Capitaines & quelques Gentilshommes; les ennemis vinrent sur la fin de Février, & ils se posterent, non du côté qu'il fortifioit, mais du côté des Dominicains, vis-à-vis la porte Troïne, ou Trenei. Ils avoient huit mille hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, deux gros canons, & quatre piéces de campagne. Maugiron sçavoit que le mur étoit plus foible de ce côté-là, parce qu'on avoit creusé dessous pour élargir la cave d'un bourgeois. On commença le premier jour de Mars à tirer le canon, & la batterie continua pendant trois jours.

Assauts repoussés avec perte pour les assiégeans.

Les habitans ne furent occupés pendant tout ce tems qu'à réparer les bréches, & ils le firent avec tant de soin & de diligence, qu'on ne pouvoit y monter qu'avec des échelles. Les assiégeans allerent trois fois à l'assaut, & trois fois ils furent repoussés avec perte; les assiégés perdirent de S. Maurice, qui fut extrêmement regretté.

Levée du siége.

Enfin la nouvelle étant venuë que de Crussol, qui assembloit ses troupes à Valence, venoit au secours de Grenoble, & qu'il étoit déja à S. Quentin, à quatre lieuës de la ville; Maugiron, soit qu'il fût appellé par le Duc de Nemours, qui s'étoit vainement flatté de surprendre la ville de Lyon, soit pour prévenir le danger, fit transporter son artillerie à l'autre côté de l'Isere, & s'en alla vers Lyon joindre le Duc de Nemours. De

Crussol

Cruſſol ayant fait lever pour la troiſiéme fois le ſiége, entra dans Grenoble, & y fut reçu avec tous les complimens que la reconnoiſſance inſpiroit aux habitans. Il y regla toutes les affaires, & il s'en retourna promptement dans le Languedoc.

Expéditions des Proteſtans.

Auſſi-tôt S. Ange, frere de Varce, prit le château de Vezile, poſſedé par un certain Italien, & commandé par Maugarny, qui déſoloit tout le voiſinage par ſes courſes preſque continuelles. Sur ces entreſaites, des ſoldats de Gap ayant envie de retourner dans leur patrie, Furmeyer, qui les commandoit, les mena à Champfort, & ayant fait prendre les devants à la Buſſiere ſon frere, il ſurprit par artifice Romete, petite ville à une lieuë de Gap. Car feignant d'être envoyé par Chaudan, qui commandoit dans cette derniere ville, pour avertir ceux de Romete que l'ennemi arrivoit, il s'approcha plus près de la place : pendant ce tems-là ſes gens ſe ſaiſirent des armes du corps-de-garde qui étoit à la porte, tuerent une partie de la garniſon, & mirent l'autre en fuite. Mongin, qui commandoit dans la ville, ſe retira avec un petit nombre dans le clocher, & fit auſſi-tôt ſonner toutes les cloches, pour avertir la garniſon de Gap de venir au plutôt à ſon ſecours. Elle partit ſans délai, en grand nombre, & arriva, tandis que Furmeyer faiſoit paſſer ſes troupes par un côteau fort étroit, pour les faire entrer dans Romete.

Furmeyer s'empare de Romete.

Se voyant environné preſque de toutes parts par un grand nombre d'ennemis, le danger augmenta ſon courage. Dans la néceſſité où il étoit de combattre, il ſe mit avec quinze hommes choiſis entre Romete & les troupes auxiliaires qui venoient de Gap, non dans l'eſpérance de vaincre, mais pour tirer ſes gens du danger où ils étoient, en s'expoſant à une mort qui lui paroiſſoit inévitable. Il avoit avec lui S. Germain, Albert-Martin Champoleon (1), avec ſes deux freres, François de Bonne de Leſdiguieres, dont nous aurons ſouvent lieu de parler dans la ſuite; les deux Chapans, freres, Guyot de Veyne, & David de la Roche, Jean Boutoux de Corp, Claude du Vallog, & les deux appellés les Pariſiens de Gap, qui ont tous mérité par leur rare valeur, que leurs noms fuſſent tranſmis à la poſterité. Furmeyer comptant ſur leur bravoure, ſe jetta au milieu des ennemis; & par un ſuccès qu'on ne pouvoit naturellement eſpérer, il les renverſa, les défit, & força ceux qui échaperent, à rentrer promptement dans la ville de Gap. Ainſi il demeura maître de Romete, & il la conſerva juſqu'au traité de pacification.

Action héroïque de Furmeyer avec quinze des ſiens.

Auſſi-tôt que Maugiron eut publié ce traité dans le païs de Trieves, le Baron de Breſſieu, Seigneur des plus diſtingués de la Province, vint à Grenoble, & en attendant l'arrivée du Maréchal de Vieilleville, qui étoit chargé de le faire exécuter, il publia l'Edit, qui fut reçû avec de grandes marques de joye, & il rétablit le Parlement dans ſes fonctions. Le Roi donna le gouvernement de la Province au Prince de la Roche-ſur-Yon, & fit Maugiron ſon Lieutenant général.

Après

(1) Beze l'appelle *Champolieu*.

Charles IX. 1563.

Mouvemens de l'armée Royale, & de celle de Coligny.

Après avoir exposé ce qui est arrivé dans les Provinces éloignées, il est tems de rapporter ce qui se passa dans l'armée Royale, & ce que l'Amiral de Coligny fit depuis le commencement de cette année, jusqu'au traité de pacification ; & de continuer un récit que nous avons souvent été obligés d'interrompre par la multitude des évenemens divers, qui se sont présentés à nos yeux par rapport à l'un & à l'autre parti, dans le cours de cette guerre.

L'Amiral ayant fait passer ses troupes de l'autre côté de la riviere à Beaugency le 2. de Janvier, les mena à Celles en Berry. Les Ecclésiastiques des environs s'y étoient retirés, & ils y avoient transporté l'argenterie de leurs églises, comme dans un lieu sûr: ce fut à leur persuasion que les habitans se préparerent à une résistance qui causa leur perte.

Expéditions de l'armée Protestante.

Le Comte de la Rochefoucault s'empara de S. Aignan. Mont-Richard, après avoir disputé quelques jours, se rendit au Prince de Porcean, qui maltraita les habitans, en leur envoyant une compagnie de Reîtres. On fit une tentative inutile sur Blerey, où l'on avoit fait depuis peu entrer deux cens Cavaliers. Le lendemain la ville de Celles se rendit ; mais presque tous les Ecclésiastiques en étoient sortis. On fit fondre toute l'argenterie, qui servit à faire un payement aux Allemans: on y mit en garnison quatre enseignes de ces troupes, qui firent bien du mal aux habitans, après avoir d'abord fait pendre ceux qui avoient persuadé à la ville de se mettre en défense.

Le Duc de Guise prend Estampes.

Le Duc de Guise prit Estampes dans la Beausse, & Duras, qui étoit dans la place avec trois compagnies, se retira à Pluviers. Il y fut encore investi par huit cens Cavaliers, qui s'étoient déja rendus maîtres des fauxbourgs. Mais pendant qu'on amenoit le canon pour battre la ville, de Duras laissant tous les bagages, fit la nuit une sortie avec tous ses gens, comme s'il eût prétendu faire quelque résistance ; & il s'en alla à Orleans.

Les Protestans fortifient Orleans.

Tandis que le Duc faisoit tous les préparatifs nécessaires pour le siége de cette ville, d'Andelot, qui avoit entrepris de la défendre, travailloit de toutes ses forces avec de Pas de Feuquieres, très-habile dans l'art de fortifier les places, à se mettre en sûreté de tous les côtés. Ayant fait la revûë de ses troupes, il trouva quatorze enseignes d'Allemans & de François, & quatre compagnies de bourgeois, avec un grand nombre de Gentilshommes, pleins de cœur & très-disposés à une vigoureuse résistance.

La Reine ayant resté quelque tems à Chartres avec le Roi, fit mener avec elle le Prince de Condé à Blois, d'où elle l'envoya sous une bonne garde à Auzin, château apartenant à la maison de la Rochefoucault.

Coligny appaise les Allemans.

Pendant ce tems-là, Coligny étoit tout occupé du soin de menager les esprits des Allemans. Craignant qu'ils ne se soulevassent faute de payement, il les repaissoit de l'espérance de toucher au premier jour l'argent que la Reine d'Angleterre devoit, disoit-il, envoyer ; il fit si bien par ses raisons, par ses prieres, & même par le bruit qu'il faisoit répandre d'une bataille qui devoit se donner dans peu, qu'il obligea ces troupes avides de gloire,

gloire, à prendre patience, & à jurer qu'ils regarderoient comme des déserteurs & des traîtres ceux qui refuseroient de faire le service. Il vint ensuite, par Mont-Richard & par Romorantin, à Gergeau, dont la Rochefoucault s'étoit déja rendu maître.

Le Duc de Guise ayant laissé derriere lui la Beausse, après y avoir établi la paix, étoit venu à Beaugency. Les garnisons des places occupées par les deux partis étant si proches, il y eut entre elles quelques légeres escarmouches, mais avec peu de perte de part & d'autre.

Il y eut pendant ce mois des éclairs & des tonnerres extraordinaires; les personnes timides, effrayées de ce qu'elles voyoient, & inquiétes pour l'avenir, crurent que ces tonnerres présageoient de nouveaux orages dans l'Etat. Plusieurs ont raconté, que quelques jours auparavant, le ciel s'étant tout d'un coup couvert de nuages dans la Beausse, la nuée se fendit, & qu'on vit en l'air des feux & des armées qui combattoient. On parla cependant de paix. La Princesse de Condé, qui étoit à Orleans, dit qu'elle ne voyoit point d'autre moyen de la faire, que de rendre la liberté au Prince son époux & au Connétable. Mais ce bruit n'eut point alors d'autre suite.

Sully pris & saccagé par l'armée Protestante.

L'armée Protestante marcha à Sully, place sur la Loire, au-dessus de Gergeau, apartenant à la maison de la Trimouille, défenduë par la Mothe-Potin. De Boucard l'ayant sommé de se rendre, ce qu'il refusa, la place fut prise par force, & inhumainement saccagée; on y tua tout ce qui s'offrit, & entre autres trente six Prêtres; la plûpart de ceux qui essayerent de se sauver à la nage, furent noyés; le château, où Potin s'étoit retiré, se rendit aussi-tôt.

Après avoir laissé dans Sully trois cens hommes de garnison, sous les ordres du Capitaine Uzas, Dampierre, qui étoit venu avec de Boucard, s'avança jusqu'à Guyen, mais il ne put prendre cette place, parce qu'il y trouva trois enseignes d'Espagnols & une cornette de Cavalerie, que le Duc de Guise y avoit envoyées pour resserrer de plus près la ville d'Orleans.

L'Amiral revint avec toutes ses troupes de Gergeau à Orleans; & il y tint Conseil avec les Chefs sur ce qu'il y avoit à faire. On y résolut de mener les Allemans en Normandie; parce qu'on leur avoit fait espérer qu'ils y recevroient l'argent qu'on envoyoit d'Angleterre, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour empêcher qu'ils ne se soulevassent, comme ils faisoient si souvent. D'ailleurs, disoit-on, si le Duc de Guise veut les suivre, il affoiblira son armée en la partageant, & il y aura moins à craindre pour Orleans quand une partie de l'armée Royale sera en Normandie.

Le Maréchal de Hesse, qui étoit très-affectionné pour le Prince de Condé, accepta volontiers ce parti; & pour faire plus de diligence dans la marche, il conseilla à ses Allemans de laisser à Orleans leurs chariots & charettes, & d'emporter les bagages les plus nécessaires sur des chevaux.

Coligny part d'Orleans pour

Pour sortir d'Orleans, Coligny fit passer le pont à ses troupes; car le Duc de Guise s'étoit emparé de l'autre côté de la riviere. Il laissa dans la

CHARLES IX. 1563. aller en Normandie.

la ville d'Andelot son frere, de Duras, de Bouchavanes, George de Clermont d'Amboise, de Pigreffier, de S. Cyr, d'Avaret, & autres; il emmena avec lui de Grammont, qui avoit eu la présomption de s'offrir à défendre Orleans, lorsque d'Andelot s'excusoit de s'en charger à cause de sa maladie.

Dès que la Cour eut appris le dessein de l'Amiral, on ordonna au Maréchal de Brissac, qui commandoit dans Paris, de retourner en Normandie; & on lui donna, pour l'accompagner, le Maréchal de Vieilleville & le Rhingrave. Tous les païsans reçurent en même tems ordre d'abandonner leurs villages, & de se retirer dans les villes avec toutes leurs provisions.

On distribua la Cavalerie dans divers endroits du Perche, & l'on mit garnison dans la Ferté-au-Vidame, dans Bressolles, dans Châteauneuf en Thimerais, dans Mezieres, & dans d'autres places, pour empêcher Coligny de passer: la Reine, qui vouloit retarder son départ, faisoit toûjours répandre des bruits touchant la paix, & faisoit faire des propositions.

Eleonore de Roye, femme du Prince de Condé, & petite-fille de la sœur du Connétable, demandoit qu'avant de s'assembler pour traiter de la paix, on remît en liberté le Prince son époux & le Connétable. Ceux au contraire qui étoient auprès de la Reine, les aimoient mieux en prison qu'en liberté. Cette Princesse qui avoit beaucoup d'esprit, parlant au Connétable son grand-oncle, lui dit, Que ses ennemis, qui étoient ceux du Royaume, & qui empêchoient les deux partis de se rapprocher, faisoient comme ceux qui dans les processions solemnelles portent les chasses de Sainte-Genevieve & de Saint-Marceau, pour qui les Parisiens ont tant de vénération; „ Ils prennent bien garde en marchant de les approcher l'une de „ l'autre, parce qu'il y a dans le peuple crédule une ancienne opinion, que „ si on approchoit ces chasses, elles s'uniroient de manière qu'on ne pour„ roit plus les separer. “ La Princesse prétendoit par-là faire entendre à ce vieux Seigneur, qu'il devoit dans la suite s'unir au Prince de Condé, & ne pas souffrir qu'on les separât jamais, pour quelque raison que ce pût être.

Discours de la Princesse de Condé au Connétable.

Sur ces entrefaites, le Prince de Condé ayant essayé de se sauver, le Duc de Damville le resserra, & le fit garder avec plus de soin; il fit même pendre sous ses yeux un de ses gardes que le Prince avoit gagné.

Marche de l'Amiral.

Coligny, qui étoit parti de Gergeau le premier jour de Février, descendit dans la Beausse avec quatre mille Cavaliers bien équipés. Il passa par Treon, & ayant visité avec soin ce lieu & celui où l'on avoit donné la derniere bataille, il vit que tout ce païs étant coupé par de petites vallées, par des buissons & par des arbres, la Cavalerie ne pouvoit y combattre contre l'Infanterie, qui faisoit la plus grande force des ennemis, qu'avec beaucoup de désavantage: il reconnut donc, mais trop tard, la faute de ceux qui avoient voulu que l'armée Protestante marchât sans délai; car si elle avoit avancé, l'Infanterie de l'armée Royale, qui étoit bien supé-

supérieure, l'auroit attaquée dans des défilés & dans des lieux embarassés, où elle l'auroit entierement défaite presque sans combat.

CHARLES IX. 1563.

De Treon, l'Amiral se rendit en quatre jours à Evreux, & le sixième jour d'après, à Bernai, où il y a une fameuse Abbaye. Les païsans du canton, que le Duc d'Aumale, dans son premier voyage, avoit forcés de prendre les armes, & qui, étant accoûtumés à la licence, étoient encore armés lorsqu'ils n'avoient aucun ordre de l'être, vinrent en foule à Bernai; mais la crainte qu'ils eurent de l'Amiral les tint en respect.

Il fait piller les églises à S. Pierre sur Dive.

De Bernai, Coligny vint camper à S. Pierre sur Dive, où il pilla, au grand scandale de la Province, les églises que les matelots & ceux qui voyagent ordinairement sur mer honorent d'un culte extraordinaire: il en fit arracher & briser tous les tableaux, & tous les pieux monumens que révèrent singulierement ceux qui ont coûtume de s'exposer aux dangers de la mer, & qui en ont été sauvés.

L'Amiral appaise encore les Allemans.

Là les Allemans sommerent l'Amiral d'accomplir ce qu'il leur avoit promis. Il les pria, pour toute réponse, de jetter les yeux sur la mer, & comme elle étoit agitée par des vents contraires qui empêchoient les vaisseaux d'Angleterre d'aborder en France, il s'efforça de leur faire agréer cette excuse. En attendant, pour n'être pas sans rien faire, il détacha le Prince de Porcean, qui se rendit maître du Pont-l'Evêque, & il traita avec les bourgeois de Honfleur, qui fournirent des vivres à son armée.

La plûpart des habitans de Caën étoient Protestans, & ils s'assembloient avec beaucoup de liberté dans des maisons particulieres. L'appréhension des succès que pouvoient avoir ces assemblées, fit prendre le parti de donner le gouvernement du château à de Bailleul de Renoüart, & d'y envoyer le Marquis d'Elbœuf, frere du Duc de Guise, pour retenir les peuples de Caën par la crainte. Mais la proximité de Coligny les ayant rendus plus hardis & plus entreprenans, ils en vinrent quelquefois aux mains avec les soldats du château; & lorsque la garnison voulut faire des sorties dans la ville, ils la repousserent avec succès. Ils vinrent donc le trouver, pour le supplier de vouloir bien les secourir contre des meurtriers & des voleurs (c'est ainsi qu'ils appelloient les soldats qui étoient en garnison dans le château.) Coligny s'en défendit d'abord sur l'obligation où il étoit de retourner à Orleans, aussi-tôt qu'il auroit reçu l'argent qu'il attendoit d'Angleterre. Il ajoûta, que s'il venoit assiéger le château, il rendroit leur situation plus triste, parce qu'il ne le prendroit pas, & qu'il ne feroit qu'irriter la garnison, qui ne manqueroit pas de se venger sur la ville. Cependant les députés redoublant leurs instances, & le conjurant d'avoir pitié d'eux, il envoya à Caën Artus de Vaudrai de Moüy, avec sa cornette & quelques Arquebusiers à cheval, & ordre d'aider les habitans à se défendre contre la garnison du château. Aussi-tôt cette garnison fit battre à coups de canon & renverser la tour de S. Pierre, qui dominoit sur le château, & elle brûla toutes les maisons dont il étoit environné.

Arrivée de la flote d'Angleterre.

Enfin les vents étant devenus plus favorables, la flote d'Angleterre mit à la voile, & aborda au Havre. Elle étoit composée de huit vaisseaux Fla-

CHARLES IX. 1563.

Flamans bien équipés, fur lefquels il y avoit cinq enfeignes de troupes Angloifes, huit groffes piéces de canon, avec tout l'attirail de guerre néceffaire, & l'argent que la Reine Elifabeth avoit promis. Auffi-tôt qu'il fut compté, le Capitaine de Beauvoir, de Briquemaut, & Nicolas Trockmorton, qui venoit d'être mis en liberté, vinrent avec deux enfeignes de François trouver l'Amiral, qui étoit à Caën. Fortifié de ce fecours, il penfa à faire le fiége de ce château, où il n'y avoit ni bons foldats ni bons Commandans. Ainfi le premier jour de Mars il fit dreffer une batterie de fix canons, & il pointa les deux autres pour tirer contre les côtés faillans du château.

Prife du château de Caën.

La bréche qu'on y fit étoit fi petite, que la Reine-mere, qui la vit quelque tems après lorfqu'elle étoit dans le château avec le Roi, dit qu'elle auroit pû aifément être défenduë par des fervantes qui n'auroient été armées que de leurs quenouilles. D'ailleurs elle étoit fi haute, que les foldats, qui ne pouvoient entrer par-là que l'un après l'autre, avoient befoin pour y monter, de redoubler les échelles, & de reprendre plufieurs fois haleine. Cependant le Marquis d'Elbœuf, qui avoit la fiévre quatre, & de Renoüart qui commandoit fous le Marquis, foit qu'ils fuffent étonnés d'un fiége auquel ils ne s'attendoient pas, foit qu'ils fe défiaffent de la garnifon, fe retirerent auffi-tôt dans le dernier retranchement. La batterie ayant recommencé le lendemain, il demanderent à capituler.

Articles de la capitulation.

Tout le monde prétend que Coligny pouvoit le refufer, parce que les affiégés étoient reduits au point d'être forcés à fe rendre à difcrétion; & qu'il auroit été d'une grande confequence pour délivrer le Prince de Condé, de fe rendre maître de la perfonne du Marquis d'Elbœuf, frere du Duc de Guife. Mais comme le bruit couroit déja que ce Duc étoit bleffé ou tué, quoiqu'on n'en fût pas encore affuré, Coligny, qui s'étoit propofé de retourner au plutôt à Orleans, & qui appréhendoit que pendant fon abfence on ne fit quelque chofe de mal-à-propos pour la guerre ou pour la paix, convint avec le Marquis d'Elbœuf de ces articles : Que le Marquis & de Renoüart feroient renvoyés libres, & avec les marques d'honneur : Que la garnifon fortiroit avec armes & bagages : Qu'on repréfenteroit de bonne foi tous les deniers Royaux : Que quelques citoyens, qui avoient donné occafion à des meurtres & à des feditions, feroient remis entre les mains de l'Amiral pour en faire juftice. En exécution de ce dernier article, il y en eut quatre de pendus, & d'autres condamnés à des amendes. Etienne du Val Sieur du Moft fut pris, & traité ignominieufement par l'armée, même long-tems après la paix.

Plaintes des bourgeois de Dieppe contre Montgomery.

Le Marquis d'Elbœuf s'étant entretenu quelque tems avec l'Amiral, fe retira à Honfleur, & Renoüart s'en alla ailleurs. Coligny étant encore à Caën, reçut plufieurs lettres des bourgeois de Dieppe, qui fe plaignoient des vexations que Montgomery leur faifoit, en les laiffant en proye au brigandage & à la licence du foldat, en leur impofant de nouveaux fubfides, en ruinant le commerce, & les réduifant à une extrême mifere. Ils en obtinrent que Montgomery fût rappellé, fous prétexte d'être néceffaire à des affaires plus im-

importantes; qu'on leur ôtât de Presles, & qu'on leur donnât pour Gouverneur Gausseville, qui commandoit dans Fescamp.

On découvrit alors un complot pour s'emparer de Dieppe, formé par le Maréchal de Brissac, qui étoit arrivé à Rouen; mais ce projet n'eut point de succès. On mit ensuite, à la place de Gausseville, de la Curée, qui fut maintenu dans le gouvernement de Dieppe après le traité de pacification.

Siége d'Orleans.

Cependant le Duc de Guise campa à Olivet près d'Orleans, le 5. le Fevrier, après avoir fait reparer & fortifier avec beaucoup de diligence les ponts d'Olivet & de S. Mêmin, & la chaussée de S. Samson. Son dessein étoit d'attaquer le fauxbourg appellé le Portereau, que Feuquieres avoit fait entourer d'un fossé. Il étoit défendu du côté d'Olivet par des François, & du côté de Gergeau & de Clery par des Allemans. D'Andelot ne prétendoit pas s'obstiner à le défendre; il vouloit seulement y amuser les assiégeans pendant quelques jours, donner le tems d'emporter dans la ville les bagages & les effets des particuliers, & y mettre ensuite le feu. Mais il arriva tout le contraire par la negligence des Allemans. Le Duc de Guise y envoya le lendemain de Cipierre avec douze enseignes d'Infanterie, quatre cens Cavaliers, & deux coulevrines. Les François soutinrent d'abord l'attaque avec beaucoup de valeur. Les assiégeans ayant appris que les Allemans avoient abandonné le poste qu'on leur avoit confié, vinrent de ce côté-là, & y firent entrer des soldats. Aussi-tôt ils attaquerent par derriere les Gascons, qui combattoient avec toute la bravoure qu'on pouvoit souhaiter; ceux-ci se trouvant environnés de toutes parts, penserent, mais trop tard, à se retirer. Pendant qu'ils fuyoient vers les tourelles qui fermoient le pont du côté du fauxbourg, ils furent si embarassés par les bagages, & par les Allemans qui y étoient déja accourus en foule, qu'une partie fut étouffée, d'autres perirent par le fer: le plus grand nombre se précipita dans la riviere; & si l'intrépide d'Andelot, tout malade qu'il étoit, n'y fût accouru avec un détachement de la Noblesse, les ennemis auroient ce jour-là emporté d'emblée & les tourelles, & les Isles qui étoient au-dessous, & peut-être même la ville, tant les soldats étoient abattus & consternés.

Prise d'un fauxbourg.

La présence de d'Andelot fit que la porte des tourelles ayant été ouverte pendant plus d'une demi-heure, les ennemis n'en profiterent point pour s'emparer du pont, soit qu'ils s'amusassent à piller & à butiner, soit que surpris d'un succès si inespéré, & comme hors d'eux-mêmes, ils ne sçussent pas profiter de leur avantage. François de la Noüe, qui étoit présent, a écrit que les assiégés perdirent dans cette attaque plus de huit cens hommes; mais d'autres prétendent que leur perte n'alla pas à quatre cens.

Prise des tourelles.

Le fauxbourg étant pris, les assiégeans voyoient, de dessus les maisons, les tourelles & les Isles; ce qui incommoda fort les assiégés, jusqu'à ce qu'on eût élevé à la hâte des mantelets pour les couvrir. Deux jours après, le Duc de Guise envoya de Biron & Richelieu pour reprendre Sully, qui se rendit: ensorte que les assiégés n'avoient plus aucune place à eux, au-dessus &

CHARLES IX. 1563.

& au-dessous d'Orleans. Pendant ce tems-là on attaquoit sans cesse les tourelles, qui furent enfin prises par le peu de soin & la trop grande confiance de ceux qui les défendoient. Deux soldats, (car il n'y en eut pas davantage d'abord) monterent avec une échelle, & ne trouverent point de gardes. Leur entrée jetta la terreur parmi les soldats de la garnison. Ceux-ci s'enfuirent précipitamment, & ayant laissé après eux l'échelle par où ils étoient descendus, ils frayerent ainsi le chemin à ceux qui les poursuivoient, pour se rendre au pont & aux Isles.

La terreur & la consternation furent si grandes, que si d'Andelot ne fût encore accouru, on croit que l'affaire auroit été décidée dans ce jour-là. Les troupes du Roi s'arrêterent d'elles-mêmes, soupçonnant qu'il y avoit quelque artifice caché sous une retraite si subite. Cependant les assiégés, abattus par ces deux échecs, eurent le tems de reprendre leurs esprits. De Feuquieres fit promptement élever & étendre jusques sur le pont un retranchement, qui mit à couvert ceux qui défendoient la porte & les Isles. On y dressa une batterie de canon, & par ce moyen on repara en quelque sorte les pertes qu'on avoit faites.

Préparatifs du Duc de Guise pour forcer les Isles.

La ville fut partagée en quatre quartiers, qu'on distribua à quatre Chefs d'une valeur éprouvée. On disposa sur la tour de S. Aignan une batterie de quatre canons, qui tirant continuellement sur les tourelles, rendoient l'entrée du pont très-perilleuse, & défendoient les Isles qui sont au-dessous. Le Duc de Guise de son côté faisoit tous les préparatifs pour forcer les Isles; & le 18. de Février, après en avoir conféré avec Philippe Strozzi, Capitaine des Gardes, il écrivit à la Reine, pour l'assurer que son entreprise auroit dans peu un heureux succès, & qu'il ne tarderoit pas à lui mander l'agréable nouvelle de la prise d'Orleans.

Poltrot de Merey blesse le Duc de Guise d'un coup de pistolet.

Le même jour, vers le coucher du soleil, le Duc étant à cheval, assez loin de ses gens qui marchoient devant lui, & s'entretenant avec Tristan de Rostaing, que la Reine lui avoit envoyé, & qui étoit sur un petit mulet; Jean Poltrot de Merey lui tira de très-près un coup de pistolet dans l'épaule, proche l'aisselle. C'étoit un Gentilhomme d'Angoumois, élevé parmi les pages de François Bouchard Vicomte d'Aubeterre. Il avoit passé sa jeunesse en Espagne, & il avoit tellement pris l'air, la voix, le port, la contenance, & les mœurs de la Nation, qu'étant outre cela basanné & petit, on lui avoit donné le nom d'*Espagnol* (1). De retour en son païs, il avoit embrassé avec beaucoup d'ardeur la Religion Protestante, & il s'étoit attaché à de Soubize, sous qui il avoit servi dans cette guerre. Irrité de la prospérité & des heureux succès du Duc de Guise, il prit la résolution de le tuer. Il s'en étoit souvent vanté en présence de ses amis, & de Soubize lui-même; mais on le croyoit d'autant moins, qu'il étoit fort reservé, & qu'il n'étoit pas probable qu'un homme de ce caractère eût publié un dessein de cette conséquence, s'il avoit eu la volonté de l'exécuter.

Com-

(1) Ou *de petit Espagnol* ou *d'Espagnolet*.

Comme on parloit très-diversement de la bataille de Dreux, de Soubize envoya de Poltrot à l'Amiral, lorsqu'il assiégeoit la ville de Celles, pour sçavoir de lui comment l'affaire s'étoit passée; & l'Amiral ne l'avoit point renvoyé. Ce qui augmenta encore le soupçon, & fit croire que de Poltrot avoit été envoyé exprès pour assassiner le Duc de Guise, est que de Coligny lui donna de l'argent pour acheter un coureur. De Poltrot vint donc à l'armée Royale, au château de Cornei, où le Duc de Guise logeoit : il y resta pendant quelques jours, & fit connoissance avec quelques gens de sa maison. Enfin le 18. de Février étant descendu de cheval dans un bois taillis voisin, il se mit à genoux, comme il l'a lui-même confessé, & il pria instamment le Seigneur, que si le dessein qu'il avoit formé de tuer le Tyran, (c'est le nom qu'il donnoit au Duc) venoit de sa divine Majesté, il lui plût de fortifier en lui cette résolution & de l'augmenter; que si au contraire il venoit du malin esprit, il voulût bien lui ôter cette pensée. Après cette priere il remonta à cheval; & se sentant plus fortifié que jamais dans sa résolution, il se cacha dans un lieu propre à ce dessein, par où il sçavoit que le Duc ne manqueroit pas de passer en retournant à son logis; & ayant trouvé l'occasion favorable, il prit son pistolet, & tâcha de tirer son coup dans le défaut de la cuirasse.

Poltrot est arrêté.

De Rostaing ayant fait un grand cri, les gens du Duc revinrent sur leurs pas, & emporterent leur maître dans son logis. De Poltrot s'enfuit dans les bois, & ne put être atteint par ceux qui le chercherent. Mais effrayé par l'image d'un si grand crime, il courut toute la nuit dans des routes écartées; & s'imaginant avoir fait beaucoup de chemin, parce que son cheval ne pouvoit presque plus marcher, il se trouva le matin au pont d'Olivet. De-là il avança jusqu'à un lieu inconnu, qu'il crut bien éloigné; & s'y étant endormi, il fut arrêté sur un simple soupçon, & bien-tôt reconnu par ceux qui l'avoient pris.

Interrogatoire & réponses de Poltrot.

Deux jours après, on le conduisit à la Reine, dans le camp proche S. Hilaire, où, en présence du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Estampes, de Martigues, de Sebastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, de Losses, & autres, on l'interrogea sur le fait, sur les circonstances, & sur ceux qui l'avoient sollicité.

Il charge l'Amiral.

Il répondit, que de Soubize étant à Orleans avec le Prince de Condé, au mois de Juillet dernier, il y étoit aussi venu : que de Feuquieres & le Capitaine Brion, (ce dernier après la prise de Bourges, avoit servi dans l'armée du Roi pendant le siége de Rouen) l'avoient présenté à l'Amiral de Coligny, qui l'avoit sollicité de tuer le Duc de Guise, & qu'il l'avoit refusé; qu'étant venu à Lyon avec de Soubize, il y étoit resté jusqu'après la bataille de Dreux; qu'alors de Soubize, à la priere de l'Amiral, le lui avoit renvoyé dans le tems qu'il étoit occupé au siége de Celles; qu'étant revenu avec l'Amiral à Orleans, il lui avoit encore parlé de la même affaire; que persuadé par Théodore de Beze, & par un autre Ministre, dont il ne dit pas le nom, il y avoit consenti; & qu'ayant reçu de l'argent, il étoit venu vers le Duc de Guise au camp, comme s'il eût abandonné le parti du Prince de Condé, pour servir le Roi; que tou-

 ché

CHARLES IX. 1563.

ché de repentir, il étoit venu à Orleans trouver l'Amiral, pour s'excuser de commettre ce crime; que Beze l'avoit encore une fois persuadé; qu'il avoit assassiné le Duc de la manière que nous avons rapportée, & qu'enfin il avoit été pris.

Il ajouta, qu'il conjecturoit que la Rochefoucault avoit été complice du dessein qu'on avoit pris de tuer le Duc de Guise. Mais il assura que le Prince de Condé, d'Andelot & de Soubize, n'en avoient rien sçu. Il avertit ensuite la Reine de prendre garde à elle, parce que les Protestans, qui l'accusoient de les avoir trahis, étoient extrêmement animés contre Sa Majesté depuis la bataille de Dreux. Il dit qu'il avoit vû & reconnu dans l'armée du Roi plusieurs assassins envoyés par Coligny, & qu'ils en vouloient principalement à de Montpensier & à Sansac. Le lendemain Poltrot, après avoir juré de dire vérité, confessa toutes les mêmes choses: on mit ses réponses par écrit, on les lui lut, & il les signa.

Mémoire justificatif de l'Amiral.

Jean Nogaret de la Valette donna la liberté à un Gentilhomme Allemand, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Dreux, à condition qu'il porteroit à Coligny une copie de ces réponses de Poltrot. L'Amiral la reçut lorsqu'il étoit encore à Caën, & il la fit lire en présence du Maréchal de Hesse, des Seigneurs & de la Noblesse qui étoient avec lui. Il y répondit par un Mémoire daté du 12. de Mars, dans lequel il prenoit Dieu & les hommes à témoins, qu'il n'avoit vû ni connu Poltrot que dans le mois de Janvier précedent. Que de Soubize le lui ayant envoyé, & de Feuquieres l'ayant présenté & recommandé comme un excellent homme de guerre dont il connoissoit l'habileté, il lui avoit donné de l'argent, & l'avoit envoyé dans le camp du Duc de Guise, en qualité d'espion; que Poltrot étant revenu le trouver lorsqu'il partoit pour la Normandie, il lui avoit donné cent écus d'or pour servir d'Andelot pendant son absence dans la même qualité; & que tout ce que Poltrot avoit dit de plus, étoient autant de fables, de mensonges & de calomnies.

Par rapport à l'assassinat du Duc de Guise, l'Amiral répondoit, qu'il n'étoit point fâché de sa mort, à cause des grands biens qui en pouvoient revenir au Royaume, & à ceux qui faisoient profession de la Religion épurée; mais qu'il n'avoit jamais parlé, ni fait parler à Poltrot de l'assassiner, & qu'il avoit toûjours eu horreur de ce crime affreux, quoiqu'il eût souvent découvert de semblables conspirations contre le Prince de Condé, contre d'Andelot, & contre lui-même, & qu'il en eût donné des preuves claires & convaincantes à la Reine & au Connétable.

Beze protesta de son innocence dans le même écrit; & il affirma, que jamais il n'avoit connu ni entretenu Poltrot. La Rochefoucault assura de même, qu'il n'avoit jamais eu aucune connoissance de ce prétendu complot, & tous les trois signerent cette réponse.

L'Amiral envoye ce Mémoire à la Reine.

L'Amiral envoya le même jour à la Reine un trompette, pour lui porter ce Mémoire, & une lettre, dans laquelle il la supplioit très-instamment de faire garder Poltrot, afin qu'on pût, avant le supplice de cet assassin, tirer de sa bouche une connoissance plus parfaite de toute l'affaire,

faire, avec une pleine justification & un aveu sincere de son innocence.

Mort du Duc de Guise.

Sur ces entrefaites, le Duc de Guise voyant, après six jours depuis sa blessure, que tous les remedes étoient inutiles, & qu'il n'avoit plus rien à espérer pour la vie, s'addressa d'abord à la Duchesse son épouse, & lui demanda pardon de tous les chagrins domestiques qu'il avoit pu lui donner. Il lui présenta ensuite les gages les plus précieux de l'amour qui les avoit unis, & sur-tout Henri, l'aîné de leurs enfans, qui étoit présent. Il lui recommanda de cultiver & d'orner leur esprit par les belles lettres, & de leur inspirer de bonnes mœurs. En donnant à sa femme un pouvoir absolu sur ses enfans, le Duc pria le Seigneur de la punir, si elle manquoit ou à l'amour maternel, ou aux soins qu'elle devoit avoir de leur éducation. Puis se tournant vers son fils, il l'exhorta à craindre Dieu, à être fidèle & soûmis à son Roi, & à respecter sa mere. Il l'avertit d'éviter avec un très-grand soin les mauvais moyens de faire fortune, ou de s'avancer, qu'on employe souvent à la Cour; comme de chercher à se battre pour se faire une fausse réputation de bravoure, de commettre ou de favoriser des actions honteuses, d'entrer dans des intrigues secretes, & de s'abandonner à l'amour des femmes, parce que toutes ces choses étoient de foibles appuis. Il l'avertit encore de ne pas ambitionner les grandes charges de l'Etat, qui attirent la jalousie, l'envie & la haine, & qui exposent ceux qui les possedent à mille dangers. Il recommanda ses enfans, & en particulier Charles, qui étoit absent, au Cardinal de Guise, son frere, & il le pria instamment d'en prendre soin. Après cela il parla en peu de mots de lui-même, & de sa vie; il tâcha de se laver de l'accident de Vassy, qui l'avoit rendu si odieux, & qu'on avoit si fortement rélevé, assurant qu'il avoit été pénétré de douleur, de ce que dans le tems qu'il accouroit pour appaiser la sédition, une légere blessure qu'il reçut, & dont le sang couloit, avoit tellement irrité ses gens, qu'il n'avoit pû les retenir & empêcher le carnage.

Après avoir recommandé ses enfans au Roi & à la Reine, il exhorta cette Princesse à faire la paix, en l'assurant qu'elle étoit utile, & même nécessaire au Royaume; & ajoûtant avec force que quiconque ne vouloit pas la paix, étoit un impie & un ennemi de l'Etat. Enfin se tournant tout entier du côté de Dieu, & l'ayant prié avec beaucoup de pieté & de Religion, il se confessa, reçut le S. Viatique, se disposa à la mort avec une constance admirable, & rendit son ame à Dieu le 24. de Février.

Son éloge.

Ce fut, de l'aveu même de ses ennemis, le plus grand homme de son siécle, digne de toutes sortes de loüanges, de quelque côté qu'on l'envisage. Son habileté consommée dans la guerre, jointe à un extrême bonheur, & sa rare prudence dans le manîment des affaires, l'auroient fait regarder comme un homme né pour le bonheur & l'ornement de la France, s'il eût vécu dans des tems moins orageux, & dans des conjonctures où l'Etat auroit été mieux gouverné. Mais le Royaume se trouvant déchiré par des factions, ce grand homme, aussi distingué par son courage & sa vertu que par sa haute naissance, crut qu'il pouvoit s'élever au-dessus de la condition

Charles IX. 1563.

d'un particulier : & trop docile aux conseils du Cardinal Charles de Lorraine, son frere, homme d'un esprit ambitieux & turbulent, & dont il rejettoit quelquefois les avis, il se laissa aller à prendre ou à former un parti. Quoique selon les loix du Royaume il n'eût aucun titre qui lui donnât droit de commander les armées, sa naissance, ses dignités, son mérite personnel, & ses éclatantes vertus lui avoient acquis tant de réputation & d'autorité, qu'on le regardoit comme le maître absolu à l'armée comme au Conseil.

Après la prise du Connétable, & la mort du Maréchal de S. André, qui avoient, par leur charge, le commandement de l'armée; le Duc de Guise, qui n'avoit paru combattre jusqu'alors que comme un simple particulier, prit le commandement général, ramena les troupes au combat, & par son courage & sa bravoure rappella la victoire qui penchoit du côté des ennemis. Cette victoire lui mérita la seule partie de la souveraine puissance qui sembloit lui manquer. Mais la fortune, en lui faisant ce présent, le conduisit à sa perte. Car les Protestans, qui le regardoient comme un guerrier redoutable, lors même qu'il n'étoit dans l'armée que comme un simple particulier, le regarderent, lorsqu'il eut seul le commandement général, comme un formidable ennemi, dont il faloit se défaire à quelque prix que ce fût.

En effet, soit que son assassin eût voulu acquerir la fausse gloire de défendre la liberté publique contre un tyran qui vouloit l'opprimer, comme on le disoit hautement ; soit qu'il eût été animé de quelque esprit de vertige & de fureur; soit enfin qu'il eût été sollicité & engagé par les ennemis du Duc, il semble, à en juger par les circonstances du tems, qu'en tuant celui qui étoit regardé comme le plus opposé à la paix, il fraya le chemin au traité qui suivit de près son assassinat.

Réflexions sur cette mort.

Mais si on en veut juger sainement, il est certain que cette mort, bien loin d'éteindre les factions & de concilier les différens partis, jetta dans les cœurs des enfans du Duc de Guise, les semences des vifs ressentimens & des haines implacables qui se sont fortifiées avec l'âge, & ont produit dans leur tems les guerres civiles dont la France a été depuis agitée. Héritiers de la valeur de leur pere & de l'affection qu'on avoit pour lui; appuyés du prétexte plausible de la Religion; soutenus par l'amour du peuple; ne trouvant dans les Princes & dans les Grands que paresse & lâcheté; dans ceux qui étoient à la tête des affaires que perversité, & dans le siécle où ils vivoient que vices & corruption, ils profiterent d'une occasion si favorable pour faire éclater leur courage, & pour susciter de nouvelles affaires: ils firent de leurs ennemis particuliers, des ennemis de l'Etat; ils prirent les armes contr'eux sous les auspices des Rois; enfin ils les tournerent contre la patrie, & même contre les Rois, à la ruine du Royaume & à leur propre perte.

La Reine-mere veut confier le gouvernement du

Avant la mort du Duc de Guise, aussi-tôt qu'il fut blessé, la Reine envoya deux fois Henri Clutin d'Oisel & l'Evêque de Limoges à la Princesse de Condé & à d'Andelot, pour traiter des moyens de faire la paix. Dès qu'il fut mort, la Reine, qui souhaitoit de mettre fin à la guerre, & qui

qui craignoit de donner trop de puiſſance, ou au Prince de Condé, ou au Connétable, qu'elle regardoit comme deux Chefs de parti, ſongea à faire venir en France un Prince étranger, & à lui confier l'adminiſtration générale de toutes les affaires, avec un pouvoir abſolu de diſpoſer à ſon gré de tout, pendant la paix comme pendant la guerre. Projet abſurde, mais digne d'une femme dont l'eſprit étoit toûjours flottant, & qui ne ſçavoit à quoi ſe déterminer.

CHARLES IX. 1563.

Royaume au Duc de Wirtemberg.

Elle jetta les yeux ſur Chriſtophle Duc de Wirtemberg. Elle s'imaginoit qu'il ne ſeroit pas déſagréable aux Lorrains, puiſque le Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frere avoient fait l'année précedente le voyage de Zabern, pour delibérer avec lui & prendre ſes conſeils. Elle ſe flattoit en même tems que ce Prince ne ſeroit pas ſuſpect aux Proteſtans; parce qu'il avoit conſenti que les Princes de l'Empire envoyaſſent des troupes auxiliaires au Prince de Condé, & qu'il avoit même pour cet effet fourni ſon contingent. D'ailleurs elle connoiſſoit à fonds ſa moderation. Elle lui envoya donc le même Raſcalon que le Duc de Guiſe avoit ſouvent envoyé à ce Prince, & elle lui donna des lettres de créance.

Elle lui envoye Raſcalon.

Raſcalon étant arrivé à Stutgard le 13. de Mars, expoſa au Prince les ordres dont il étoit chargé. Voici en ſubſtance ce qu'ils contenoient: Que le Roi & la Reine remercioient l'Electeur Palatin & le Duc de Wirtemberg; & qu'ils ne perdroient jamais le ſouvenir des bons offices qu'ils avoient rendus à la France, ſous les regnes de François I. & de Henri II. Que le Royaume étant à préſent déchiré par les guerres civiles, la Reine prioit le Duc de venir en France, pour découvrir par lui-même les véritables cauſes de tant & de ſi grands troubles; ajoûtant, que ces cauſes n'avoient jamais été bien connuës par les Princes d'Allemagne, parce qu'on avoit eu intérêt, ou de les déguiſer, ou d'uſer de diſſimulation & de menſonge dans les expoſés qu'on leur en avoit faits: Que ſi le Duc ne pouvoit pas venir en France, il vînt au moins ſur la frontiere de Champagne, où la Reine ſe rendroit auſſi-tôt.

Ses conférences avec ce Prince.

Le Duc de Wirtemberg demandant les raiſons de ces ordres, qui lui paroiſſoient ſi extraordinaires, & auxquels il ne ſe ſeroit jamais attendu, Raſcalon lui répondit: Que par la mort du Roi de Navarre, & par celle du Duc de Guiſe, toute l'autorité ſouveraine étoit dévoluë à la Reine: Que cette Princeſſe ne voyoit perſonne dans le Royaume qui fût aſſez élevé en dignité, & qui eût aſſez d'autorité pour ſe faire obéïr par des ſujets accoûtumés à la licence, & qui refuſoient de rendre à leurs Seigneurs & à leur Roi ce qui leur étoit dû: Qu'ainſi elle prioit le Duc de venir en France avec trois mille Allemans, tant en Infanterie, qu'en Cavalerie, qui ſeroient entretenus aux dépens du Roi; & de vouloir bien accepter l'adminiſtration générale des affaires qu'elle lui offroit, lui promettant de faire tous ſes efforts pour engager les ſujets du Roi à lui obéïr.

Le Duc répondit, qu'il avoit appris que l'inexécution de l'Edit de Janvier étoit la ſeule cauſe de la guerre; & que ceux qui le violoient étant morts, il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'on appaiſeroit aiſément les troubles;

CHARLES IX. 1563.

bles; qu'il étoit d'avis qu'on priât l'Empereur d'interposer pour cela sa médiation, & qu'il en avoit déja parlé dans la derniere Diéte.

La réponse de Rascalon fut, qu'il y avoit bien d'autres causes de la guerre : ce qui paroissoit clairement, en ce que l'Edit de Janvier ayant été confirmé de nouveau, & augmenté même de quelques articles favorables, le parti du Prince de Condé n'avoit pas mis bas les armes; qu'au reste le Roi & la Reine souhaitoient avec empressement que le Duc de Wirtemberg vint les trouver; que s'il vouloit se disposer à partir, il avoit ordre de lui faire payer pour les fraix de son voyage, l'argent qu'on avoit fait remettre à Mets pour les levées des troupes que Grombach étoit chargé de faire, & de revenir sur le champ au-devant de lui, avec des ordres & des instructions signées du Roi & de la Reine, de l'avis de leur Conseil; que s'il refusoit de venir à la Cour, il voulût bien au moins venir jusqu'à Mets, ou à Bar-le-Duc, & amener avec lui l'Electeur Fréderic Palatin, Wolfgang Duc de Deux-ponts, Guillaume Landgrave, & Charles Marquis de Bade; & qu'aussi-tôt la Reine y viendroit avec les principaux membres de son Conseil.

Le Duc de Wirtemberg remercie le Roi & la Reine.

Après tant de propositions & de réponses, le Duc de Wirtemberg demanda quatre jours pour delibérer, après lesquels il répondit, qu'il remercioit le Roi & la Reine; qu'il déploroit le triste sort de la France, & qu'il auroit soin de prier & de faire prier Dieu pour sa conservation & sa prospérité. Il refusa l'emploi qu'on lui offroit, comme étant au-dessus de ses forces : il s'excusa même de venir en France ou jusques sur la frontiere. Il ajoûta, qu'il étoit persuadé que le parti du Prince de Condé n'avoit pris les armes, que contre les violateurs des Edits du Roi; & que c'étoit la seule cause de la guerre : que par conséquent, si la Reine vouloit détourner la colere de Dieu de dessus la France, elle ne pouvoit mieux faire que d'y établir une Religion pure, exempte d'erreurs, & dégagée de toutes superstitions & de tous sujets de chûte & de scandale, & d'y faire recevoir une profession de foi, sur le modèle de la Confession d'Augsbourg, dressée en 1530, proposée dans une Diéte de l'Empire, & qui avoit été le fondement de la paix établie dans toute l'Allemagne 25. ans après. Tel fut le succès d'un dessein que la légereté d'une femme fit éclore, & sur lequel elle n'avoit consulté personne.

Les Protestans se rendent maîtres de la Charité.

Dans ce tems-là les Protestans entreprirent, avec autant de hardiesse que de bonheur, de se rendre maîtres de la Charité, où le Duc de Guise, après la prise de Bourges, avoit envoyé une garnison de trois enseignes d'Infanterie. Blosset, qui commandoit dans Antrain proche de la Charité, Blanai, & le Capitaine le Bois, sollicités par les habitans de la Charité, qui avoient été obligés d'abandonner leur ville, escaladerent & prirent cette place le 3. de Mars, & en chasserent la garnison.

De Châtillon Bazois, avec trois enseignes du Duc de Guise, & les garnisons de Nevers, de Cosne, d'Auxerre, de Gien & de Bourges, accoururent aussi-tôt pour reprendre cette place. Mais le Capitaine le Bois, qui étoit dedans avec soixante & dix hommes choisis, quoique frustré des secours

cours

cours qu'il attendoit d'Orleans & d'Antrain, soutint avec une bravoure surprenante le siége pendant huit jours; de Châtillon y perdit la plus grande partie de ses troupes; & la paix étant faite, il reçut ordre de se retirer. Ainsi le Bois se trouva délivré du danger qu'il couroit de voir la place prise d'assaut, & la ville de la Charité resta aux Protestans, avec la liberté d'y tenir leurs assemblées.

CHARLES IX. 1563.

François de Briqueville Seigneur de Colombiers, qui s'étoit fort distingué pendant le siége de Roüen, se retira chez lui lorsque la ville fut prise, pour se remettre de ses fatigues. Coligny l'envoya avec Pierrepont, pour s'emparer de Bayeux. Ils l'attaquerent le 14. (1) de Février: Jules Raviglio Rosso, qui tenoit là ville au nom du Duc de Ferrare, & qui avoit obtenu de Renoüart une petite garnison, les repoussa. Mais les assiégeans ayant fait venir du canon de Caën, & ayant commencé à battre les murs; les habitans, qui n'étoient pas assez forts pour resister long-tems, députerent à l'Amiral pour lui faire des propositions.

De Bayeux.

Pendant qu'on disputoit de part & d'autre, Raviglio, soit qu'il appréhendât la punition des crimes dont il se sentoit coupable, soit qu'étant étranger il n'eût point d'autre ressource, se cacha dans une retraite qu'il avoit imaginée & préparée pour le recevoir. La garnison ayant appris sa fuite, ouvrit les portes à de Colombiers, dans l'espérance d'avoir part au pillage. En effet la ville fut pillée, plusieurs personnes furent tuées, & d'autres condamnées au dernier supplice. Les Ecclésiastiques sur-tout, qui sont en grand nombre dans Bayeux & qui y ont beaucoup de crédit, furent très-maltraités; parce qu'on les regardoit comme la vraye cause de la résistance que les habitans avoient faite. Raviglio se tenoit alors caché. Il avoit fait creuser un mur prodigieusement épais dans la maison d'un Chanoine de ses amis; il y avoit pratiqué une petite retraite, qui recevoit le jour de loin par de petits tuyaux; & tout cela avoit été fait avec tant de secret & d'art, que l'entrée en étant fermée, il n'y avoit personne qui ne crût que le mur étoit entierement solide, ne paroissant rien au dehors qui pût faire soupçonner qu'il y avoit une retraite.

Raviglio Rosso se cache, & la ville est pillée.

C'est-là que Raviglio se cacha avec une provision de viandes salées, de boëtes de confitures, & de bouteilles d'excellent vin, résolu d'y demeurer jusqu'à ce que le premier feu du vainqueur se fût rallenti. Cet homme, pour se desennuyer dans sa retraite, avoit enfermé avec lui une jeune fille très-belle, qu'il avoit enlevée par force. Mais tandis qu'il cherchoit des plaisirs au milieu des dangers, ses gens, qu'il croyoit fidèles, le trahirent: on le tira ignominieusement de sa retraite, & on le conduisit à Caën, où ayant été convaincu de plusieurs crimes que la cupidité & la débauche lui avoient fait commettre, & poursuivi par le pere de la fille qu'il avoit enlevée, il fut condamné à mort, & pendu.

Il est découvert: son supplice.

De la Bretonniere & Lormais, suivant les ordres du Comte de Matignon, qui,

De S. Lo.

(1) Il y a une faute dans cette datte. Il est dit dans l'édition de Londres *XVIII. Kal. Mart.* quoique le mois de Février n'ait que seize jours avant les Calendes du mois de Mars.

qui, en l'absence du Duc de Bouillon, faisoit les fonctions de Gouverneur général de la Province, s'étoient emparés de S. Lo; mais ils abandonnerent cette place le lendemain de la prise de Bayeux, & se retirerent à Cherbourg auprès de Matignon. Ce Comte les reçut très-mal, & les blâma d'avoir abandonné une place qui leur étoit confiée, sans avoir vû l'ennemi, & d'y avoir laissé l'artillerie & toutes les munitions de guerre.

D'Avranches. De Vire.

De Coligny envoya aussi-tôt Montgomery, qui y laissa de Sainte-Marie aux Agneaux; Montgomery marcha vers Avranches, que les habitans lui rendirent, & y mit une compagnie en garnison. La prise de Vire causa plus de peine. Matignon en avoit donné le commandement à de la Neufville, qui, après avoir fait sortir de la ville toutes les personnes suspectes pour cause de Religion, s'étoit préparé à une vigoureuse défense. Le Commandant des Anglois fut tué pendant le siége; mais les assiégeans ayant monté à l'assaut, la ville fut forcée sur le soir, tandis que la garnison n'étoit attentive qu'à défendre le côté par où l'on minoit la muraille. La nuit servit aux soldats à cacher le carnage, les infamies, & les cruautés qu'ils exercerent sans retenuë & sans pudeur. Montgomery en arrêta néanmoins les suites autant qu'il put; il condamna à la mort un petit nombre d'habitans, pour assouvir la fureur du soldat; & ayant mis cent hommes en garnison dans la ville, il retourna à Caën, où Coligny le rappelloit.

De Honfleur.

Dans le même tems de Moüy s'empara de Honfleur, pour aller de-là au Ponteau-de-mer. Montgomery essaya inutilement de prendre Pont-Orson; puis ayant donné une légere attaque au Mont S. Michel, défendu par Nicolas de Grimoville, Sieur de Larchant, il marcha du côté de Cherbourg, & il reçut de Coligny le commandement général de toute la Province.

Retour de l'Amiral, & ses expéditions.

Après avoir achevé de payer aux Allemans ce qui leur étoit dû, l'Amiral sortit de Caën le 14. de Mars, avec l'Infanterie, composée de François & d'Anglois, & la Cavalerie Françoise très-bien équipée. Le Prince de Porcean, qui conduisoit l'avant-garde, marcha avec quatre cornettes de Cavalerie Allemande vers Lisieux, dont la garnison lui ferma l'entrée. De Lisieux il alla à Bernai. Les habitans ayant été assez téméraires pour vouloir encore se défendre, la place fut prise par force & pillée; les habitans furent pour la plûpart ou tués ou exécutés; les Prêtres sur-tout furent très-maltraités; les autels furent renversés, & les images abattuës & brisées. Le même jour, le Vicomte de Dreux força & abandonna au pillage la ville de l'Aigle (1).

Coligny prit sa route par Falaise & par Argentan au païs d'Hyems; il tira d'Argentan une contribution de dix mille livres; il y laissa garnison, & en donna le commandement à de Lorges, frere de Montgomery. Il vint ensuite à Seez, & de-là à Mortagne dans le Perche. Les bourgeois de cette ville eurent la folie de vouloir faire quelque résistance, & ils

(1) Autrement *Lesgue*.

ils en furent bien punis ; la Mothe prit la place de force, & la pilla sans pitié. La plûpart des Prêtres furent exécutés, le Curé entre autres fut pendu ; mais comme on coupa la corde, parce qu'on le croyoit mort, il se tira, contre toute espérance, d'un si grand danger.

Il y avoit dans l'armée de l'Amiral un nommé Joachim le Vasseur, Sieur de Coignée, qui voulant se venger pour la seconde fois d'une injure qu'il avoit reçuë des Moines de S. Calais, y vint avec un détachement de l'armée, & fit passer au fil de l'épée la plus grande partie des Moines, Prêtres, & autres qui s'y trouverent. De Cervoi, frere de Baubigny, qui avoit tué le Maréchal de S. André, passant par le château de Mezieres, le prit par adresse, & tua douze soldats qui le gardoient.

Poltrot est mis à la question, & écartelé.

Le même jour, qui étoit le 18. de Mars, Jean de Poltrot, qu'on avoit conduit à Paris, fut condamné, pour avoir tué le Duc de Guise, au genre de supplice dont on punit les criminels de lèze-Majesté ; il fut dechiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux, & écartelé. Comme l'Arrêt portoit qu'il seroit auparavant appliqué à la question, ayant été interrogé, il retracta sa première confession, & nia qu'il eût conféré sur le meurtre du Duc de Guise avec Soubize, Feuquieres, le Capitaine Brion, Coligny, & Beze : il avoüa en même tems qu'il en avoit parlé à l'Amiral, & il persista constamment à décharger Soubize, Feuquieres, Brion, Coligny & Beze. Après cela il demanda à parler à Christophle de Thou, premier Président. Il cherchoit par-là à différer son supplice de quelques momens. Il répéta les mêmes choses, mais plus au long. Il declara que tous ceux qu'il avoit d'abord nommés, n'avoient eu aucune connoissance de son dessein, à la réserve de Coligny. Il parut effrayé, & comme hors de lui-même, & ne sçachant ce qu'il disoit, par l'appréhension du supplice ; il déchargea l'Amiral, puis le chargea de nouveau dans le tems qu'on l'exécutoit, de même que d'Andelot, son frere. Après avoir soutenu de longs interrogatoires & d'affreux tourmens, il expira.

Il varie dans ses réponses.

Funerailles du Duc de Guise.

Le même jour on apporta, & on mit dans le couvent des Chartreux le corps du Duc de Guise, & le lendemain on lui fit des obsèques avec une pompe Royale. Tous les Ordres y assisterent en cérémonie, & un peuple nombreux accompagna, les larmes aux yeux, le convoi, qui traversa la ville, pour se rendre à église cathédrale, où le corps fut disposé. Le 20. de Mars Jaques le Hongre, Jacobin, Docteur d'une grande réputation, prononça son oraison funèbre ; enfin le corps du Duc fut porté à Joinville, & mis dans le tombeau de ses ancêtres.

Antoinette de Bourbon, mere du Duc de Guise, femme vraîment digne des premiers siécles, voyant par cette mort prématurée l'ordre naturel renversé, ne laissa pas de soutenir cette perte avec une constance & une fermeté héroïques. Peu de tems après, la mort de François, Grand-Prieur de France, qui étoit un autre de ses fils, mit le comble à sa douleur.

Le Cardinal Charles de Lorraine, frere du Duc, qui étoit à Trente, n'eut pas plutôt appris cette mort, qu'il écrivit à sa mere une lettre de consolation. Comme il y faisoit parade de courage & de force, & qu'il

CHARLES IX. 1563.

y cachoit, autant qu'il lui étoit possible, la juste douleur dont il étoit pénétré, ses émissaires ne manquerent pas de la publier. Il mandoit à sa mere, qu'elle ne devoit pas pleurer un fils que Dieu avoit placé dans le ciel au rang des martyrs, & qui prioit sans cesse pour elle; que pour lui, il avoit résolu de se retirer dans son église de Rheims, & d'y employer ce qui lui restoit de vie, à rompre au troupeau que la Providence lui avoit confié, le pain de la divine parole, & à élever chrétiennement les enfans que son frere avoit laissés, à moins que l'Etat n'eût besoin de lui, & ne l'employât à d'autres affaires.

Ses obsèques à Nancy.

Charles Duc de Lorraine fit en même tems rendre les derniers devoirs au Duc de Guise, comme à un Prince de sa maison, par un service solemnel, qui fut célébré à Nancy, où Bernard Dominici fit l'éloge funèbre.

Et à Rome.

A Rome, le Pape lui fit faire dans sa chapelle pontificale des obsèques magnifiques, & Jules Poggiano prononça un discours à sa louange, en présence du Pontife. Mais tout ce que nous venons de rapporter de ces pompes funébres, n'arriva qu'après la paix. La Reine y avoit travaillé avant la blessure du Duc; après sa mort, qu'elle regarda comme un bonheur, elle n'omit rien pour la conclure.

Pour cet effet elle eut à S. Mêmin un entretien avec Eleonore de Roye Princesse de Condé; elle l'embrassa tendrement, & lui donna de très-grandes marques de bienveillance & d'affection. On croit même qu'elle lui fit espérer, que le Prince auroit auprès du Roi, & par consequent dans tout le Royaume, le même rang que le Roi de Navarre son frere avoit eu.

La Reine-mere faire veut sa paix avec le Prince de Condé.

Ensuite on s'assembla dans l'Isle aux bœufs, assez près d'Orleans, le 7. de Mars, & on y amena sous une bonne garde le Prince de Condé & le Connétable de Montmorency. On commença à parler des moyens de faire un accommodement. Le Connétable ayant declaré avec force, qu'il ne consentiroit jamais à l'exécution de l'Edit de Janvier, on fit de nouvelles propositions aux Protestans, dont le plus grand nombre murmuroit, & se plaignoit hautement de ce que la derniere guerre qu'on leur avoit faite, donnoit atteinte aux droits & à la liberté qu'on leur avoit accordés par l'Edit de Janvier, & faisoit douter de leur innocence.

Le Prince consulte les Ministres sur la paix.

Pour hâter la conclusion du traité, on permit au Prince de Condé sur sa parole, d'entrer dans la ville d'Orleans, pour conférer avec ceux de son parti sur les articles proposés, & au Connétable, de demeurer auprès du Roi. Le Prince étant venu à Orleans, assembla trois Ministres, & il leur proposa ces deux questions à examiner. Premièrement, s'il feroit bien de declarer publiquement devant la Reine, que n'ayant pris les armes que pour procurer l'exécution de l'Edit de Janvier, il ne les mettroit point bas que cet Edit ne fût exécuté? Secondement, en cas qu'il ne pût pas obtenir cet article, s'il feroit bien de demander à la Reine qu'elle proposât de son côté tout ce qu'elle croiroit être du bien de l'Etat, & propre pour faire finir les troubles, & rendre la paix au Royaume?

Les Ministres voyant que le Prince étoit ébranlé, & qu'il penchoit à faire

faire la paix à quelque prix que ce fût, lui répondirent, qu'il ne pouvoit, sans exposer la Religion à une ruine totale, renoncer aux droits qui leur avoient été accordés par l'Edit de Janvier. Le Prince promit qu'il feroit ce qu'ils souhaitoient; & il leur ordonna en attendant, de delibérer plus mûrement sur ces deux questions. Le lendemain soixante & douze Ministres, dont les suffrages étoient d'un grand poids dans cette affaire, parce qu'il s'agissoit de la Religion, ayant conféré ensemble, apporterent au Prince leur avis par écrit.

Avis de 72. Ministres touchant la paix.

Voici en substance ce qu'ils demandoient : Que l'Edit qui avoit été donné du consentement des députés de toutes les Provinces de France, conformément aux résolutions des Etats, fût maintenu, confirmé, & exécuté selon sa forme & teneur, sans qu'il fût permis aux Parlemens d'y ajoûter aucune restriction ou modification : Que pour empêcher les Sectes ou opinions monstrueuses de s'introduire dans le Royaume, le Roi eût la bonté d'admettre la profession de foi dressée deux ans auparavant au mois de Juin, de l'appuyer de sa protection, & en consequence de faire punir très-sévèrement les Athées, les libertins, les Anabâtistes, & les disciples de Michel Servet : Qu'il fût permis aux Protestans de s'assembler pour prier, & de tenir des Consistoires & des Synodes, pour regler la discipline ecclésiastique : Qu'on ne réïterât point les bâtêmes conférés par les Protestans : Qu'on ratifiât, & qu'on regardât leurs mariages comme bons & valides, & que leurs enfans fussent declarés légitimes : Que la Religion qu'ils professoient, ne fût plus taxée à l'avenir de nouveauté : Qu'on les rétablît dans tous les biens, honneurs, emplois & dignités dont ils avoient été dépouillés pour cause de Religion : Qu'on cassât tous les jugemens rendus contr'eux, & que leurs procès fussent de nouveau revûs par des Juges non suspects : Qu'on informât contre les auteurs du massacre de Vassy, de la sédition de Sens, & des crimes commis en d'autres lieux, & qu'on punît ceux qui en seroient convaincus, d'une manière proportionnée à l'énormité de leurs crimes. Telles furent les propositions des Pasteurs ou Ministres.

Leur avis est rejetté par le Prince & par la Noblesse.

Cependant la Noblesse, lasse de la guerre civile, ne respiroit que la paix & le repos. Le Prince de Condé se trouvoit dans les mêmes dispositions, par les mêmes motifs, ou trompé par l'espérance des promesses qu'on lui faisoit. Qui auroit voulu dans de pareilles circonstances approuver ou proposer des conditions qui imposassent la nécessité de continuer la guerre? Le Prince declara donc qu'il ne consulteroit plus que la Noblesse, dont il suivroit les avis : depuis ce jour-là il n'appella plus les Ministres au Conseil; il ne voulut pas même les entendre, & il eut une conférence avec la Reine le 12. de Mars.

Ce jour-là de Duras, qui défendoit le Pont, fut frappé d'un coup de pierre, & mourut de sa blessure. Peu de tems auparavant, d'Avaret avoit été attaqué d'une fiévre violente, dont il mourut aussi; l'un & l'autre furent extrémement regrettés des Protestans.

Edit de pacification.

Enfin le Roi donna un Edit, signé & scellé à Amboise le 19. de Mars, par lequel Sa Majesté permettoit aux Seigneurs hauts-Justiciers l'exercice

 libre

Charles IX. 1563.

libre & public de leur Religion, dans l'étenduë de leurs Seigneuries; accordoit à tous les Nobles la même liberté, pour leur maison seulement, pourvû qu'ils ne demeurassent pas dans des bourgs ou villes, sujettes à des hautes-Justices, excepté celles du Roi; ordonnoit, que dans tous les Bailliages ressortissans immédiatement aux Cours de Parlement, on assigneroit aux Protestans une ville, pour y faire l'exercice public de leur Religion. (Cet article étoit une restriction de l'Edit de Janvier, qui leur permettoit de tenir leurs assemblées dans les fauxbourgs de chaque ville ou bourg.) Confirmoit aux Protestans la liberté de tenir leurs assemblées ou prêches, dans toutes les villes dont ils étoient maîtres avant le 7. de Mars.

L'Edit portoit encore le pardon & l'oubli de tout le passé, déchargeoit le Prince de Condé de rendre compte des deniers du Roi qu'il avoit employés pour les fraix de la guerre; declaroit ce Prince fidèle cousin du Roi, & bien affectionné pour le Royaume; & reconnoissoit que les Seigneurs, les Gentilshommes, les Officiers des troupes, & tous ceux enfin qui avoient suivi son parti, par des motifs de Religion, n'avoient rien fait, soit par rapport à la guerre, soit par rapport à l'administration de la justice, qu'avec de bonnes intentions, & pour le service de Sa Majesté.

Fin du trente-quatrième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.
LIVRE TRENTE-CINQUIÉME.
SOMMAIRE.

L'Amiral de Coligny se plaint des conditions du Traité. L'Edit de pacification est publié par-tout. Adultere puni de mort à Orleans. Commissaires envoyés dans les Provinces pour faire exécuter l'Edit. Opposition du Parlement de Toulouse. Damville maltraite les Protestans du Languedoc. Declaration qui interprete l'Edit. La Reine-mere amuse le Prince de Condé. Mort de la Princesse de Condé. Damville traite mal la ville de Pamiers. Edit pour l'aliénation des biens ecclésiastiques. Le Prince de Condé declare que Coligny est innocent de la mort du Duc de Guise. Suites de cette Declaration. On declare la guerre à la Reine d'Angleterre. Siége & prise du Havre de Grace. Le Roi est declaré Majeur au Parlement de Roüen. Discours du Roi, du Chancelier, du Premier Président; la Reine-mere se démet du Gouvernement. Publication de l'Edit. Edit sur les dîmes. Remontrances du Parlement de Paris sur l'Edit de Majorité: réponse du Roi. Arrêt du Conseil. La famille du Duc de Guise prie le Roi de punir les auteurs de sa mort. Edits sur les Transactions, sur les Mines & Minieres, sur la Librairie, en faveur de la ville de Paris. Etablissement de la jurisdiction des Consuls. Edit des Consignations pour les procès. Mort du Maréchal de Brissac. Affaires du Concile. Demandes des Ambassadeurs de France. Edit pour le rétablissement des Annates. Lettre du Roi au Concile. Suite des affaires du Concile. Lettre de l'Empereur au Pape; suite des affaires du Concile. Ambassadeurs pour justifier le Traité de pacification. Bulle contre quelques Prélats de France, & contre la Reine de Navarre. Mémoire contre la Bulle inique du Pape. Suite des affaires du Concile. Lettre de la Reine-mere à Lansac. Projet d'un Décret contre la puissance des Princes. Lettre, ordres & instructions du Roi à ses Ambassadeurs à ce sujet. Discours de du Ferrier, Ambassadeur du Roi au Concile. Nos Ambassadeurs protestent, & le Roi ratifie leur protestation. Moyen employé par le Cardinal de Lorraine pour accommoder cette affaire. Vingt-trois & vingt-quatrième Session. Vingt-cinq & derniere. Défense des Duels. Fin du Concile. Pie IV. en confirme les Décrets, & fait plusieurs reglemens. Revolutions dans la Valachie. Mort de Jean Brodeau, d'Etienne de la Boëtie, d'Arnaud du Ferron, de Jean-Bâtiste Gello, de Musculus, de Glareanus, de Castalion. Peste en Allemagne. Tremblemens de terre en Illyrie, & ailleurs.

A U-

AUTEURS

Que Mr. de Thou a suivis dans ce Livre.

Lanc: Voisin de la Popeliniere; Les Mémoires de Bl. de Montluc; Th. de Beze Histoire Ecclésiastique; Les Mémoires de François de la Nouë; Les Actes publiés du Concile de Trente, & les autres Lettres, Discours & Actes qui sont restés chez Jaques Bourdin, Secretaire d'Etat.

Charles IX. 1563.

L'Amiral se plaint des conditions du traité.

L'Amiral de Coligny ayant rétabli les affaires des Protestans en Normandie, pressé par les lettres réïterées du Prince de Condé de hâter sa marche, arriva enfin le 23 de Mars à Orleans. Le lendemain il ne put dissimuler en pleine assemblée la douleur dont il étoit pénétré, d'apprendre qu'on eût fait un accommodement si précipité; & il marqua la surprise où il étoit à la vûë d'un traité si désavantageux, conclu dans un tems que les affaires du parti étoient en si bon Etat. „ On devoit, dit-il, se souvenir, qu'aussitôt après la prise d'armes, dès le commencement de la guerre, les „ Triumvirs avoient consenti au rétablissement de l'Edit de Janvier. „ Deux de ces Triumvirs étant morts, & le troisiéme, qui est prisonnier, „ étant une bonne garantie pour la conservation de la vie du Prince; qui „ est-ce qui pouvoit nous empêcher d'obtenir aujourd'hui ce qu'on nous „ avoit alors accordé? Puisque nous sommes tous l'héritage de Dieu, con- „ sentir que dans chaque Bailliage il n'y ait qu'un endroit où il soit per- „ mis de tenir des assemblées de Religion, n'est-ce pas réduite à une très- „ petite portion la totalité qui lui apartient? N'est-ce pas ceder à nos „ ennemis, au premier coup de stilet & sans effusion de sang, une vic- „ toire qu'ils ne pouvoient obtenir par un grand nombre de combats san- „ glans? La Noblesse ne sçauroit nier qu'elle n'ait été prévenuë dans cet- „ te guerre de Religion par les habitans des bourgs & des villes, & que „ les pauvres n'ayent donné l'exemple aux riches. Les Nobles, ajoû- „ toit Coligny, ne tarderont pas à connoître à leur préjudice, qu'il est „ beaucoup plus commode de tenir les prêches dans les fauxbourgs des „ villes, que dans les maisons particulieres de la campagne; & d'ail- „ leurs, qui peut répondre que les peres & meres laissent après eux des „ enfans qui leur ressemblent & qui ayent les mêmes sentimens?

L'Edit de pacification est publié partout.

C'est par ces raisons, & par plusieurs autres, que Coligny s'efforça de combattre l'Edit de pacification. Elles vinrent trop tard, & ne firent aucune impression, parce que tous souhaitoient ardemment le repos & la tranquillité. Ainsi quatre jours après, l'Edit fut publié & enregistré à Paris, au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aides, & peu après dans toutes les Cours souveraines du Royaume.

Adultere puni de

La veille on rendit à Orleans un jugement, qu'on peut dire n'être pas

pas de ce siécle, & être bien contraire aux mœurs de la France, dont Jean le Fevre, célèbre Jurisconsulte, a autrefois écrit, qu'on n'y condamnoit point l'adultere. Des Landes Sieur du Moulin ayant été atteint & convaincu d'avoir débauché Godarde, femme de Jean Godin, pendant que son mari étoit à l'armée, fut condamné à mort, & l'un & l'autre furent pendus dans la place publique. Ce fut de Pigreffier, que le Prince de Condé avoit nommé Prevôt de la ville, homme du vieux tems & Juge sévère, qui fit rendre cette sentence, soutenant que dans un tems où le vice faisoit tant de progrès, l'on avoit besoin d'un pareil exemple.

mort à Orleans.

Ce jugement fut si mal reçu à la Cour, que la plûpart eurent l'impudence de dire tout haut, qu'ils seroient toûjours très-opposés aux Protestans, & qu'ils ne prendroient jamais pour leurs maîtres des gens qui, par une sévérité nouvelle & jusqu'alors inoüie parmi nous, avoient puni de mort l'adultere, qui avoit toujours été impuni.

Après la publication de l'Edit de pacification, les Protestans célébrerent publiquement leur Cêne dans la grande église de Sainte-Croix, le 28. de Mars, & ils sortirent d'Orleans. On en fit en même tems sortir la Cavalerie Allemande, & le Prince de Porcean fut chargé de les reconduire; mais sous prétexte d'attendre le payement de la solde qu'on leur avoit promise, ils firent en Champagne un long séjour, très-ruineux pour la Province.

Commissaires envoyés dans les Provinces, pour faire exécuter l'Edit.

La paix étant faite, on envoya Armand de Gontaud de Biron dans la Guyenne, & François de Vieilleville dans le Languedoc, la Provence, & le Dauphiné, pour faire exécuter dans ces Provinces tous les articles de l'Edit. Ils partirent avec des ordres du Roi, signés au château de Vincennes le 18. de Juin. Sa Majesté ordonnoit sur toutes choses: Que les Commissaires députés fissent rendre, sans aucun délai, aux Protestans les biens dont ils avoient été dépouillés à cause de la Religion & des troubles qui s'en étoient suivis: Que si les biens-fonds avoient été confisqués & vendus, les Receveurs des deniers du Roi, ou autres qui en avoient reçu le prix, le rendissent à ceux qui les avoient achetés, & que cette discussion n'apportât aucun retardement à la restitution des meubles. Sa Majesté ordonnoit la même chose pour les fruits & revenus des immeubles; qu'on les rendît, s'ils subsistoient encore, ou que les Receveurs, ou autres qui en avoient reçu le prix, le restituassent incessamment. Ce qui s'entendoit de toute sorte de biens, hors tous ceux qui avoient été pris, enlevés, ou consumés dans les prises des places, ou dans d'autres expéditions militaires; parce que selon le droit de la guerre, cela n'est sujet ni à répétition, ni à restitution.

Sa Majesté ordonnoit encore, qu'on rendît sur le champ la liberté à ceux qui avoient été emprisonnés pour cause de Religion; & qu'à la diligence des Commissaires on procédât dans toute la rigueur des loix contre les Juges, qui par négligence ou par injustice auroient manqué à leur devoir.

Opposi-

L'Edit fut publié à Toulouse plus tard qu'ailleurs. Après la publication,

CHARLES IX. 1563.

tions du Parlement de Toulouse.

tion, Arnaud de Cavagnes & Gabriël Dubourg, Conseillers, furent exclus de toute entrée en Parlement, comme suspects en matière de Religion. Ils en porterent leurs plaintes au Conseil du Roi; le Parlement députa deux de la Compagnie, appellés Cautel & Barrani, pour justifier sa conduite, le Conseil les rétablit dans leurs fonctions; mais le Parlement ne les reçut qu'après une quatrième jussion, dans laquelle la Reine taxa la résistance du Parlement d'opposition opiniâtre à l'autorité du Roi & à la tranquillité publique.

Le Conseil casse les Arrêts rendus contre les Protestans.

Peu de tems après on revit au Conseil les procès de Pierre Hunault, Sieur de Lanta, de Pierre Assezat, Sieur du Cedre, de Guillaume Dareau, d'Antoine de Ganelon, Sieur de la Tricherie, de Pierre du Cedre, d'Olivier Pastorel, d'Arnaud de Vicques, Capitouls, & des enfans d'Aimar Mandinelli. Le Parlement, comme nous l'avons dit, avoit déposé l'année précedente tous ces Capitouls, & Mandinelli avoit eu la tête coupée. Le Conseil cassa tous les Arrêts rendus contr'eux, & ordonna, non qu'ils fussent rétablis (parce que l'année de leur magistrature étoit passée) mais qu'ils pûssent à l'avenir être élûs; qu'en attendant ils assistassent aux Assemblées publiques de la ville, comme anciens Capitouls; que leurs portraits fussent placés, suivant l'usage, dans l'hôtel de ville, & que ceux qui en avoient été ôtés, y fussent remis.

Le Conseil ordonna de plus, qu'un Mémoire composé contre les Protestans par un certain George Bosquet, seroit regardé comme un libelle diffamatoire, supprimé & brûlé; & pour abolir la mémoire du passé, il cassa l'Arrêt du Parlement, qui avoit ordonné des litanies, processions, & prieres publiques pour le 10. de Mai de chaque année; faisant défenses à l'Archévêque, & au Clergé, de s'assembler en ce jour pour y faire ces sortes de prieres. Par le même Arrêt du Conseil, les Capitouls furent rehabilités & rétablis dans leur bonne réputation & renommée, dans leur dignités, biens, droits & actions. Cet Arrêt fut rendu au château de Vincennes le 18. de Juin.

Damville maltraite les Protestans du Languedoc.

Damville qui, pendant l'absence du Connétable de Montmorency son pere, faisoit les fonctions de Gouverneur du Languedoc, usa d'une grande sévérité envers les Protestans: ils se plaignoient hautement de ce qu'il ne leur rendoit pas justice dans la manière dont il faisoit exécuter l'Édit de pacification. En effet, après en avoir communiqué avec le Parlement de Toulouse, leur ennemi declaré, il entroit, les armes à la main, dans toutes les villes dont ils s'étoient depuis peu rendus maîtres, il posoit des corps-de-garde aux portes, il faisoit arborer des enseignes sur les murs, comme s'il les eût prises par force; il faisoit porter toutes les armes, même les épées, aux hôtels de ville; & afin de n'être pas trompé, il envoyoit fouiller très-exactement dans les maisons des Religionaires. Il en fit foüetter un à Nîmes, pour n'avoir pas obéï assez promptement.

Les Protestans avoient établi dans les villes dont ils étoient maîtres, une loüable coûtume, observée par tous les Juges, de prier Dieu avant que de rien commencer. Damville défendit cet usage. Un Juge, nommé Calver,

ver, lui ayant dit: „ Qui est-ce qui nous enseignera les voyes de la justice, „ & de qui recevrons-nous les secours nécessaires pour la rendre, si nous „ n'invoquons pas le nom de Dieu? " Damville répondit, que s'ils vouloient bien s'assujettir eux & leurs Sectaires à cette coûtume de prier, le Roi ne vouloit pas imposer ce fardeau à ceux qui ne s'embarassoient pas de leurs coûtumes.

Réponse peu religieuse de Damville.

La licence des gens de Damville étoit effrenée & insupportable: une troupe de Cavaliers d'Albanie & d'Esclavonie, qu'il avoit toûjours à ses ordres, faisoit le dégât dans la campagne, comme dans un païs ennemi en tems de guerre; Damville au contraire s'abandonnoit en jeune-homme aux plaisirs & à la débauche, comme en tems de paix: les Protestans souffroient tout patiemment, & ne se plaignoient que des véxations qu'il leur faisoit, en interprétant mal l'Edit de pacification.

Le Roi, par son Edit, accordoit aux Protestans la liberté de tenir leurs Prêches (1), dans toutes les villes & lieux où ils s'assembloient le 7. de Mars dernier. Damville en ajoûtant la clause: „ Pourvû que les Seigneurs „ des lieux voulussent bien le permettre, „ rendoit cette grace inutile. Par le même Edit, Sa Majesté, en termes exprès, accordoit à tous la liberté de conscience; Damville ne vouloit point l'accorder, non seulement aux Religieux qui avoient quitté leurs monasteres & renoncé à la Religion Romaine pendant la guerre; mais pas même à ceux qui y avoient renoncé long-tems auparavant; & il vouloit les obliger à rentrer dans leur couvent, & à laisser leurs femmes, ou bien il les forçoit à quitter leur païs. Les Protestans se plaignoient encore de ce que Damville avoit fait pendre Mouton, Ministre d'Usez, qui s'étoit un peu échapé en prêchant.

Ils envoyerent, pour porter leurs plaintes en Cour, de Clausonne, Assesseur du Présidial de Nîmes. Mais ayant parlé au Roi avec trop de liberté sur cette affaire, Anne de Montmorency, qui prenoit le parti de son fils, le fit mettre en prison. Ce procedé intimida les Protestans, & ils n'oserent presque plus se plaindre.

Declaration qui interprète l'Edit.

Il parut en même tems une Declaration, par laquelle le Roi interprétoit l'Edit, & declaroit, qu'il n'avoit pas voulu comprendre dans les lieux où il étoit permis aux Protestans de s'assembler publiquement, ceux qui étoient auparavant du patrimoine de l'Eglise, ou qui apartenoient aux Bénéficiers. Cette Declaration fut faite contre le Cardinal de Châtillon, & contre de S. Romain, Archévêque d'Aix, qui professoient publiquement la nouvelle Religion, & qui s'efforçoient de l'établir dans leurs diocèses, & d'en faire un exercice public jusques dans les lieux saints.

Sur le cinquième article de l'Edit, par lequel on accordoit la liberté de tenir les Assemblées dans tous les lieux où elles se tenoient le 7. de Mars; on

(1) Cette expression nous a échapé quelquefois, parce qu'on s'est accoutûmé à désigner ainsi les assemblées des Religionaires. Mais Mr. de Thou ne l'a jamais employée, quand il a parlé en Historien: *Conciones*, *Conventus*, qu'on doit rendre en François, par le mot d'*Assemblées*, sont les deux expressions dont il s'est toûjours servi.

CHARLES IX. 1563.

on ajoûta en interprétation, que l'article devoit s'entendre seulement des villes de guerre où il y avoit garnison, & dans lesquelles on avoit depuis ce jour-là publiquement professé la nouvelle Religion. Par cette interprétation on enleva aux Protestans plusieurs belles villes, où ils étoient commodément.

On ajoûta au sixième article, qui défendoit l'exercice de la nouvelle Religion dans la Prevôté de Paris, des défenses aux habitans de Paris & de la Prevôté, d'aller dans les Prevôtés voisines, aux villes que le Roi avoit assignées aux Protestans, à moins qu'ils ne voulussent y transférer leur domicile; & dans ce cas il leur étoit expressément défendu d'habiter la ville & Prevôté de Paris. Cette addition fut faite en haine de quelques Conseillers du Parlement, qui ayant leur domicile à Paris, à cause de leurs charges, étoient obligés de se transplanter ailleurs, ou de ne plus faire aucun exercice public de Religion.

Pour ce qui regardoit le quatrième article de l'Edit, qui permettoit à chacun de vivre tranquillement dans sa maison, sans pouvoir jamais être ni inquieté, ni troublé, ni molesté pour cause de Religion; on y fit une rigoureuse exception, en declarant que le Roi n'avoit point prétendu mettre dans ce nombre ceux qui, à l'occasion des troubles précedens, ou depuis les troubles appaisés, avoient quitté leurs couvens & renoncé à leurs vœux; que Sa Majesté vouloit qu'ils rentrassent dans leur premier état, ou qu'ils sortissent du Royaume, annullant de plus les mariages qu'ils auroient contractés. La raison qu'on allegua pour justifier cette restriction étoit, pour ne pas troubler la paix & la tranquillité des familles, qui auroient été obligées de donner une part dans leurs biens, à des gens qu'on n'avoit point comptés jusques-là au nombre des héritiers, à cause de leurs vœux.

Plaintes des Protestans contre cette Declaration.

Les Protestans se plaignoient, que par la nouvelle Declaration on diminuoit & éludoit la liberté que l'Edit sembloit donner à tous, de professer publiquement la Religion Protestante; ensorte qu'on la bornoit uniquement à ceux qui étoient nés dans le Royaume, & que les étrangers ne pouvoient plus sans crime y exercer le ministere. En effet on chassa la plus grande partie des Pasteurs qui n'étoient pas originaires de France, & entr'autres Pierre Viret, natif d'Orbe (1), au territoire de Berne, qui ayant quitté l'église de Lyon, dont il étoit le premier Pasteur, vint à Orange, & de-là, à la sollicitation de Jeanne de Navarre, dans le Bearn, où il enseigna pendant quelque tems à Ortez.

La Reine amuse le Prince de Condé.

Pendant ce tems-là on usa encore à la Cour de beaucoup d'autres artifices, comme disoient les Protestans, pour ruiner leur parti. Comme on avoit amusé quelque tems auparavant le Roi de Navarre, par des caresses & par les vaines espérances dont on le repaissoit, pour l'éloigner de sa famille, & lui faire abandonner ses vrais amis; on en usa de même avec le Prince

(1) Orbe est dans le territoire de Berne en Suisse: c'est le sentiment de *M. Dupuy* sur le lieu de la naissance de ce Ministre, qui, au lieu d'être né à Lausane, suivant l'Edition Angloise, nâquit à Orbe, ainsi que Mr. Dupuy veut qu'on lise par-tout.

Prince de Condé, & on employa tous les charmes de la Cour, pour lui faire abandonner ou négliger les intérêts de ceux qui s'étoient attachés à lui.

Dans cette vûë la Reine s'entretenoit souvent avec lui ; elle lui rendoit compte de tout ce qui se faisoit, & lui donnoit toutes les marques possibles de confiance & d'amitié. Cette Princesse ajoûtoit, qu'elle avoit des raisons particulieres de l'aimer, & de lui vouloir plus de bien qu'à d'autres ; qu'il devoit être bien persuadé, que rien n'avoit pû diminuer ou interrompre le vrai & sincere amour qu'elle avoit toûjours eu pour lui : qu'il prît garde de manquer à ce qu'il se devoit à lui-même, & de laisser échaper, par son entêtement, les occasions favorables qui se présentoient de s'élever, & de procurer un nouvel éclat à sa maison.

Il est presque séduit par les charmes de l'amour.

On lui présenta l'appas trompeur du Royaume de Sardaigne, dont on s'étoit servi pour séduire le Roi de Navarre son frere. Mais le Prince étoit accoûtumé aux ruses & aux artifices de la Cour, & d'ailleurs il avoit un esprit trop solide, pour se laisser leurrer par ces idées chimériques. On l'attaqua donc d'une autre manière, & il pensa être séduit par les charmes de l'amour. Car la Reine s'étant apperçû qu'il jettoit souvent les yeux sur une de ses filles d'honneur (1), qui étoit sa parente, elle conseilla à cette fille, pour pénétrer dans ses secrets & pour l'enchaîner à la Cour, de répondre à son amour, & de ne rien omettre pour augmenter de plus en plus son ardente passion.

Mort de la Princesse de Condé.

Eleonore de Roye, épouse du Prince, Dame d'un courage héroïque & d'une sagesse admirable, en conçut, comme on croit, un si grand chagrin, qu'elle en mourut. Alors cette fille trop crédule, s'imaginant qu'elle pourroit épouser le Prince de Condé, fut assez folle pour lui accorder les dernieres faveurs. Etant devenuë enceinte, elle fut chassée de la maison de la Reine. Tel fut le succès des artifices de la Reine-mere ; une fille d'une très-grande condition fut deshonorée ; le Prince se fit un très-grand tort, & la Régente en tira très-peu de profit.

Le Prince, suivant les conseils qu'on lui donna, rentra en lui-même, renonça aux intrigues amoureuses de la Cour, quitta sa nouvelle maîtresse, & dit adieu à Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de S. André. Cette Dame ayant eu la même folie d'aspirer à l'alliance du Prince, à cause des grands biens qu'elle avoit de son côté, & de ceux que son mari lui avoit laissés, sentit, mais trop tard, qu'elle étoit la dupe d'une sotte crédulité, qui lui fit un tort irréparable. Enfin le Prince pensant serieusement à se remarier, ne donna point dans les idées des Guises, qui, pour le gagner & le mettre de leur parti, lui avoient parlé de la Reine d'Ecosse, une des plus belles personnes de son tems : il épousa Françoise d'Orleans, sœur du Duc de Longueville. Mais cet évenement apartient à l'année qui suit.

Ce-

(1) Isabelle de la Tour de Limeüil, parente de ce Prince. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

Charles IX. 1563.

Damville maltraite la ville de Pamiers.

Cependant Damville maltraitoit les Protestans de Pamiers, ville dans le Comté de Foix, du gouvernement de Languedoc. Ces malheureux, en voulant éviter le danger dont ils étoient menacés, ne firent que le hâter. Appréhendant la licence du soldat, ils écrivirent à Damville, qui venoit à Pamiers, pour le prier de les exempter de recevoir une garnison qui n'étoit point nécessaire; ils l'assurerent d'ailleurs qu'ils étoient disposés à suivre ses ordres, & à observer religieusement tous les articles de la paix. Damville leur manda, qu'il vouloit être reçu dans la ville sans aucune condition; & que ce n'étoit pas être véritablement soûmis, que de vouloir faire la loi à un Gouverneur de Province qui venoit au nom du Roi. Il ordonna en même tems expressément aux Consuls de la ville, de renoncer à leurs prétentions; les menaçant, que s'ils n'obéïssoient, il puniroit aux dépens de leur vie la témérité des habitans.

Le peuple de Pamiers chasse les Consuls de la ville.

Intimidés par ces menaces, les Consuls étoient d'avis de recevoir Damville: les habitans ne le vouloient pas, bien persuadés que de recevoir ce jeune Gouverneur dans leur ville, avec les soldats dont il étoit accompagné, c'étoit s'exposer eux, leurs femmes, & leurs enfans, à toutes les passions d'un ennemi irrité, qui ne respiroit que la vengeance. Les Consuls faisant de nouvelles instances, on s'échauffa tellement de part & d'autre, qu'après des paroles piquantes & dures, le peuple en vint jusqu'au point de chasser honteusement les Consuls de la ville, comme gens qui ne se soucioient gueres du bien public.

La Reine leur envoye Jaques d'Angennes, qui les appaise.

Aussi-tôt ils fortifierent la ville, & en refuserent l'entrée au Gouverneur. Damville en ayant porté ses plaintes au Roi, la Reine, qui craignoit les suites d'un pareil exemple, envoya Jaques d'Angennes de Rambouillet aux habitans de Pamiers, pour leur commander de la part de S. M. de rentrer dans leur devoir, & de se soûmettre entierement a Damville. La fureur de ce peuple étant appaisée, de Rambouillet fut reçu dans la ville; il les réprimanda fortement de ce qu'ils avoient fait, & ils s'excuserent, en lui faisant voir qu'ils n'avoient pas pris les armes pour se révolter, mais uniquement pour se défendre; & que s'ils avoient chassé les Consuls, ils s'étoient attirés ce traitement par leur violence & par leur importunité. Enfin de Rambouillet leur ayant promis que le Roi leur feroit grace, il obtint d'eux qu'ils rentreroient dans leur devoir, & qu'ils recevroient Damville, sans aucune condition.

Ils reçoivent Damville, qui les traite en ennemis.

Damville entra donc dans Pamiers les armes à la main; & quoiqu'il y fût reçu avec tout le respect & toute la soûmission possibles, il ne laissa pas de les traiter comme des ennemis, usant avec eux de la même rigueur, que le Connétable son pere avoit autrefois exercée à Bourdeaux: il abolit leurs privileges; il rasa les murs de la ville, il punit en diverses façons les principaux d'entr'eux; il en condamna quelques-uns au dernier supplice, & il fit attacher à un gibet le Ministre Tachard, qu'on accusoit d'avoir excité le peuple à se soulever. Ensuite il abandonna la ville au pillage, & le soldat sans pudeur, força les femmes & les filles. Il bannit 800. des habitans; & après avoir pillé, ravagé & laissé une garnison dans la place, il retourna à Toulouse, aussi triomphant que s'il avoit fait une expédition bien glorieuse.

Le

Edit pour l'aliénation des biens Ecclésiastiques.

Le Roi donna au mois de Mai un Edit, qui ordonnoit, pour réparer les pertes de l'Etat, d'aliéner à perpetuité les fonds des Ecclésiastiques, malgré les oppositions & les plaintes du Clergé, qui réclamoit en faveur de ses privileges & de ses immunités, & qui soutenoit, qu'on ne pouvoit toucher aux biens consacrés à Dieu, sans y être autorisé par un Décret du Pape. Comme le Roi avoit dès le mois d'Octobre de l'année précedente, & au mois de Juin de celle-ci, engagé aux Prévôt des marchands & Echevins de la ville de Paris trois cens mille livres sur les dîmes annuelles que le Clergé lui payoit, pour trois millions six cens mille livres, avec pouvoir de les racheter, & que ce contrat avoit été fait sans y appeller le Clergé, on jugea à propos, pour faciliter l'exécution de l'Edit qui ordonnoit l'aliénation des biens Ecclésiastiques, & pour engager les particuliers à les acheter, de pourvoir à leur sûreté par des conditions dures & jusqu'alors inusitées. On ordonna donc que les rentes leur seroient payées, sans qu'on pût jamais les saisir ou les retenir, ni sur eux, ni sur leurs héritiers, sous quelque prétexte que ce pût être. On prononça même des punitions infamantes, contre les Juges qui décerneroient quelque action ou contrainte contre les acheteurs de ces rentes; on leur ordonnoit de faire dechirer tous les billets qu'on pourroit faire, par lesquels on engageroit ces rentes en tout ou en partie; de débouter de leurs demandes tous ceux qui intenteroient procès au sujet desdites rentes, & de les condamner sans aucun délai, & sans les entendre, à tous les fraix & dépens de l'action, & à l'amende préscrite par la loi. Cet Edit fut enregistré & publié au Parlement de Paris, le Roi y séant dans son lit de Justice, à la requête de son Procureur général, le 17. de Mai.

Le Prince de Condé declare que Coligny est innocent de la mort du Duc de Guise.

Le Roi étant allé à S. Germain, le Prince de Condé l'y suivit avec d'Andelot. Sçachant que les Lorrains demandoient justice contre l'Amiral, qu'ils accusoient d'avoir fait assassiner le Duc de Guise, il protesta en plein Conseil le 15. de Mai, que l'Amiral étoit innocent de ce crime; & qu'à la reserve de ce qu'il avoit lui-même avoüé dans un écrit rendu public, tout ce qu'on lui imputoit, étoit faux. Il ajoûta, qu'on ne pouvoit, sans violer l'Edit de pacification, susciter à l'Amiral une pareille affaire; que néanmoins il n'empêcheroit pas qu'elle ne fût examinée dans la forme judiciaire par des Juges non suspects. Enfin il conclut, que si quelqu'un entreprenoit d'attaquer Coligny par paroles ou par effets, autrement que par les voyes de la justice, il regarderoit & vengeroit cette injure, comme si elle étoit faite à lui-même; „ Parce, dit-il, que je suis son ami: qu'il „ est oncle d'une épouse, qui m'a donné plusieurs enfans; qu'il est un des „ Gentilshommes les plus distingués par son courage & sa bravoure; & „ qu'il a rendu au Roi & au Royaume des services très-importans. " Le Prince pria ensuite la Reine, de ne pas souffrir qu'on couvrît du voile spécieux de la Religion, l'inimitié que tout le monde sçavoit être entre les Guises & les Colignis, & d'obliger les Guises à declarer clairement, sans parler de Religion, en quoi on leur avoit fait tort, & dequoi ils se plaignoient. „ Alors, ajoûta-t-il, on fera connoître à toute la terre, qui des deux a raison & est plus en état de prouver son bon droit.

Cette

CHARLES IX. 1563.

Les Montmorencis se declarent aussi pour Coligny.

Cette declaration, que le Prince de Condé avoit mise par écrit, ayant été lûë au Conseil du Roi, en présence de la Reine, comme il l'avoit demandé; François de Montmorency se leva, & protesta, tant en son nom qu'en celui de son pere & de toute sa famille, que sans jamais se départir de ce qu'il devoit au Roi & à la Religion, il seroit toûjours le serviteur de l'Amiral, son proche parent, qui avoit rendu de très-grands services au Roi & à la France, & qu'il étoit prêt à donner pour lui ses biens & sa vie. Ce procedé attira sur Montmorency & sur sa famille la haine de plusieurs personnes, & sur-tout des Parisiens, & il ne faut pas s'en étonner.

Ce qui leur attire la haine du peuple.

On ne parloit de côté & d'autre, que de Religion, & c'étoit le motif que les deux partis alleguoient pour justifier leur conduite. On voyoit clairement que les Guises prenoient la défense de l'ancienne Religion, & que les Colignis, sous les auspices du Prince de Condé, soutenoient la nouvelle. Ainsi les Montmorencis, declarant qu'ils étoient du parti de Coligny, les peuples qui ne croyoient pas, ou ne vouloient pas croire, qu'il y eût d'autres raisons de cet attachement, en concluoient, que les Montmorencis favorisoient la doctrine des Protestans; & il n'en faloit pas davantage pour faire perdre à toute cette famille la confiance & l'affection du peuple. Ce que les Montmorencis perdoient, les Guises le gagnoient de leur côté; & ils n'omettoient rien pour fortifier & augmenter ces sentimens dans l'esprit des peuples. Pour décrier leurs rivaux, ils avoient soin d'interpreter malignement leurs desseins, leurs paroles, leurs démarches, leurs entreprises; Prédicateurs, Docteurs, Emissaires de toutes les façons, les Guises mettoient tout en usage, pour persuader que leurs ennemis étoient ceux de la Religion. Telles furent les semences des factions, des divisions & des guerres, qui éclaterent dans la suite, & qui ne finirent que par la perte de ceux qui les avoient excitées.

On évoque cette affaire au Conseil.

Si la Reine d'un côté ne vouloit pas refuser aux Guises la justice qu'ils lui demandoient, d'un autre côté, les playes de la guerre civile n'étant pas encore bien refermées, elle ne pouvoit souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à l'Edit publié en faveur des Protestans, dont les Colignis étoient les principaux Chefs. Ainsi, pour s'accommoder au tems, elle fut d'avis, que puisque les Colignis recusoient le Parlement de Paris, comme suspect, le Roi évoquât l'affaire à lui, & la renvoyât à ce qu'on appelle *le grand Conseil*. Mais les Lorrains se plaignant qu'on leur faisoit injure, de les renvoyer à un autre Tribunal qu'à celui des Pairs du Royaume; le Roi ne pouvant plus résister à leur importunité, évoqua de nouveau cette affaire à lui; & pour de bonnes & justes raisons, il en suspendit le jugement pendant trois ans. Après lequel tems on en commença l'examen, lorsque le Roi étoit à Moulins.

On declare la guerre à Elisabeth Reine d'Angleterre.

Quelque tems après, le Roi envoya un Trompette à Ambroise Comte de Warwick, qui étoit dans le Havre avec une garnison d'Anglois, pour le sommer de rendre cette place. Le Comte de son côté demanda la restitution de Calais; & comme il protesta qu'il ne rendroit point le Havre, qu'on n'eût donné satisfaction à la Reine sur Calais; on declara dans les formes

mes la guerre à Elisabeth, le sixiéme de Juillet, le Roi étant à Gaillon.

Quinze jours après, tout étant disposé pour le siége du Havre, le Connétable vint au camp, avec François de Montmorency son fils, & le Maréchal Imbert de la Platiere de Bourdillon, plusieurs Seigneurs, & la principale Noblesse. Le Connétable vint dès le matin au Prieuré de Graville, où logeoit le Maréchal de Brissac, qui commandoit l'armée en son absence. Ayant tenu conseil, il chargea les Maréchaux de Montmorency & de Bourdillon, de garder alternativement un fossé qui s'étendoit le long du rivage de la mer. René de Provanes de Valfenieres, à qui on avoit accordé la vie sauve dans la prise de Roüen, ayant découvert que l'eau du fossé étoit plus haute que celle de la mer, le Connétable le chargea d'y faire une saignée pour le mettre à sec.

Siége du Havre.

Le lendemain on envoya un Trompette, pour sommer une seconde fois les assiégés de rendre la place; & pour leur représenter, que s'ils ne le faisoient, ils s'exposoient à une perte inévitable, dont le Connétable, malgré son affection pour les Anglois, ne pourroit les garantir. On envoya avec le Trompette quelques Officiers déguisés, pour reconnoître la place. Après avoir entendu le Trompette, le Comte de Warwick envoya au Connétable Hugues Paulet, un des premiers Officiers des troupes Angloises, pour lui dire que les Anglois étoient résolus de se laisser reduire à la derniere extrêmité, & de donner leurs vies, plutôt que de rendre la ville, sans avoir reçu les ordres de la Reine; il étoit aussi chargé de remercier le Connétable de la bonne volonté qu'il avoit pour les Anglois.

On fait sommer la ville.

Alors, selon l'usage des Anglois, on présenta à ceux de nos François qui s'étoient avancés jusqu'aux retranchemens des ennemis, des brocs d'argent pleins de vin, & l'on but abondamment à la santé les uns des autres. Leighton, Anglois, un de ceux qui étoient sortis de la ville pour assister à ce spectacle, ayant apperçû le Capitaine Monins, Protestant, qui s'étoit enfermé avec lui dans Roüen l'année précedente, dit qu'il étoit étonné de voir que lui, & plusieurs autres, qui professoient la même Religion, & qui avoient combattu depuis peu sous les mêmes enseignes avec les Anglois, fussent aujourd'hui dans le camp de leurs ennemis. Monins lui répondit: „ Nous combattons ici pour notre Roi Très-Chrétien, comme vous „ combattez pour votre Serenissime Reine; il ne s'agit plus de la Reli„ gion, mais de nos limites; le Roi, par son Edit, a terminé les différens „ qu'il avoit avec ses sujets, par rapport à la Religion; vous ne devez „ donc pas être surpris de voir, que la cause de la guerre civile ne subsistant „ plus, nous soyons tout d'un coup devenus vos ennemis, d'amis que nous „ étions, & que nous soyons disposés à nous égorger les uns les autres, si „ vous ne voulez rendre raison à Sa Majesté de la place qui fait le sujet de „ notre dispute.

Réponse d'un François Protestant à un Anglois.

Leighton étonné d'une réponse si ferme; & voyant bien que tous les Protestans qui étoient dans l'armée du Roi étoient dans les mêmes sentimens, rapporta au Comte de Warwick ce qu'il avoit vû & entendu. Ils

Les assiégés envoyent en Angleterre

CHARLES IX. 1563.

demander du secours.

Ils résolurent d'envoyer promptement en Angleterre demander des secours, d'autant plus néceſſaires, qu'une eſpece de peſte ravageoit la ville, & emportoit chaque jour un grand nombre de ſoldats de la garniſon.

Le Connétable ne ceſſoit de battre la ville, & le même jour il fit tirer contre les fortifications de la tour du Quay. La batterie continua le jour ſuivant, & on tira quelques coups en flanc contre la porte qui étoit à l'oppoſite. Les Anglois qui gardoient le retranchement de ce côté-là, appréhendant qu'on ne leur ôtât la communication avec la ville, abandonnerent le retranchement & la paliſſade, dont les François prirent poſſeſſion avec bien de la joye. Poyet, Lieutenant de la Colonelle de d'Andelot, ſe jetta dans une tour qui étoit au bout du retranchement; ce ne fut pas ſans un extrême danger, & ſans perdre pluſieurs de ceux qui l'accompagnoient; car Nicolas du Pleſſis-Richelieu, Meſtre de camp d'un regiment, Officier qui s'étoit ſignalé par ſa prudence & par ſa modération, & qu'on appelloit *le Sage*, pour le diſtinguer de ſon oncle, y fut bleſſé d'une arquebuſade à l'épaule, dont il mourut quelques jours après.

François de Montmorency ayant eu ſoin d'y faire promptement élever un parapet, nos gens, qui étoient auparavant expoſés au feu des ennemis, ſe trouvant à couvert, avancerent leurs travaux avec beaucoup plus de facilité & d'ardeur, & fermerent preſque toute entrée aux vaiſſeaux qui venoient d'Angleterre. Tout ſe préparoit à un aſſaut, & ſans ceſſer d'avancer la tranchée, Jean d'Eſtrées, Grand-Maître de l'artillerie, avoit déja diſpoſé toutes ſes batteries, lorſque le Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre auprès du Roi, à qui on avoit donné ordre de paſſer par adreſſe dans la ville, pour donner des avis aux aſſiégés, fut pris par les troupes de Richelieu. On intercepta auſſi les lettres qu'il avoit données à une autre perſonne pour les porter dans la ville, & on l'amena au Connétable, qui l'interrogea en ſecret.

Vers le même tems Louis de Bourbon Prince de Condé, & Louis de Bourbon Duc de Montpenſier, arriverent au camp; & dans tout le tems que dura le ſiége, ils aiderent le Maréchal de Montmorency à garder la tranchée, dont ils ne ſortoient preſque point. On prit un petit bâtiment ſorti du port, dans lequel il y avoit quinze Cavaliers Anglois, qu'on mena au Roi, qui étoit alors à Feſcamp. On dreſſa une batterie contre la tour du Quay, & on conduiſit la tranchée 2000. pas juſqu'à la jettée qui étoit occupée par les ennemis, & qui étoit bâtie ſur un terrein pierreux. Comme la terre manquoit en cet endroit, on y ſuppléa par des ſacs pleins de terre & de laine, & par des faſcines, ſur leſquelles on jettoit du gros ſable, pour mettre les ſoldats à couvert des bales & des pierres que les ennemis ne ceſſoient de lancer.

Guido Cavalcanti travaille à faire la paix entre les deux

Pendant le ſiége du Havre, Guido Cavalcanti, de la première Nobleſſe de Florence, qui avoit de grandes liaiſons avec la Reine Eliſabeth, alloit & venoit ſans ceſſe de France en Angleterre, & d'Angleterre en France, pour chercher les moyens de faire entre les deux Couronnes un Traité honorable & avantageux à l'une & à l'autre; il obtint enfin que la Reine Eliſabeth,

ſabeth, qui étoit preſſée par l'état de ſes affaires, envoyât ſes ordres au Comte de Warwick pour traiter avec les François. Le Comte écrivit auſſi-tôt au Rhingrave, qu'il n'avoit reçu aucuns ordres de la Reine, lorſque le Connétable l'avoit ſommé la première fois de ſe rendre; qu'il venoit de recevoir d'Eliſabeth les pouvoirs néceſſaires pour traiter avec lui; qu'il lui envoyât donc un Trompette, & qu'il lui envoyeroit de ſon côté quelques Gentilshommes Anglois pour conférer avec lui.

Couronnes.

François de Montmorency fut chargé de cette négociation. Il vint pour cela dans le quartier du Maréchal de Briſſac; & paſſant au travers des Suiſſes, & de 20. compagnies d'Infanterie, commandées par Charry & de Sarlaboz, il s'avança enſuite vers le lieu d'où l'on devoit envoyer un Gentilhomme Anglois. Comme cet endroit étoit près du retranchement des ennemis, les Anglois firent une ſortie, & il y eut un combat aſſez vif, après lequel Jean de Loſſes, ſortant d'un fort voiſin, appellé l'Heure, amena avec lui Pelham, & un autre Seigneur Anglois, qui avoit autrefois ſervi ſous le Connétable dans le ſiége de Teroüenne, & un Trompette. On les amena tous au Maréchal de Montmorency, & on accorda une ſuſpenſion d'armes juſqu'au retour de Pelham.

Conférences à ce ſujet.

Ce Maréchal, qui dès ſa plus tendre jeuneſſe avoit donné des marques éclatantes d'une grande bravoure, & d'une vraye & ſolide vertu, avoit réſolu, ſi Pelham s'en retournoit dans la ville ſans avoir conclu, de donner l'aſſaut à la bréche avec cinquante Gentilshommes, cinq cens hommes choiſis d'entre les troupes de Charry, autant de celles de Sarlaboz, dix ſept compagnies du corps commandé par Richelieu, & dix de celui qui étoit ſous les ordres de Timoleon de Coſſé, fils du Maréchal de Briſſac.

Le Maréchal de Montmorency ne dit autre choſe à Pelham dans cette première entrevûë, ſi-non qu'il conſiderât quelle étoit l'union & la concorde des différentes troupes dont l'armée du Roi étoit compoſée; avec quel zèle les Proteſtans s'étoient engagés au ſervice de Sa Majeſté, dès que leurs différens ſur la Religion avoient été terminés; & ſi les Anglois, dans une affaire qui concernoit le bien & l'honneur de toute la nation Françoiſe, étoient en état de réſiſter aux forces de tant de braves guerriers ſi-bien unis, & qui agiſſoient avec tant de concert? Pelham demanda un délai juſqu'au lendemain, & il s'en alla comblé d'honnêtetés & de préſens que lui fit le Maréchal.

Le lendemain le Maréchal de Montmorency s'avança dès le grand matin juſqu'à l'extrêmité de la tranchée, proche la ville, d'où le Comte de Warwick envoya Paulet & Pelham, Colonels, & Edoüard Horſey (1), Tréſorier. On convint d'une nouvelle ſuſpenſion d'armes, que les ſoldats ne garderent pas fort religieuſement de part & d'autre; enfin, après quelques conteſtations, comme il arrive ordinairement, la capitulation fut dreſſée à ces conditions.

Que

(1) *Horſey*] L'Editeur Anglois remarque, qu'il n'étoit pas Tréſorier, & que c'étoit Maurice Dennis qui faiſoit les fonctions de cette charge.

Charles IX. 1563.

Articles de la capitulation.

Que le Comte de Warwick remettroit la place entre les mains de Montmorency, avec toute l'artillerie & les munitions qui apartenoient au Roi & à ses sujets: Qu'il laisseroit tous les navires avec leurs agrés, les marchandises & autres effets, apartenans au Roi ou à ses sujets: Que pour la sûreté du traité, la grosse tour seroit aussi-tôt remise entre les mains de Montmorency: Que dès ce jour-là on y mettroit une garnison Françoise, qui ne pourroit néanmoins entrer dans la ville, ni arborer au haut de la tour l'étendart François: Que le Comte de Warwick auroit la garde, & resteroit le maître de la porte qui s'ouvre sur la place, & qu'il donneroit quatre ôtages: Que le lendemain matin, on retireroit la garnison du fort de l'Heure, & qu'on le rendroit à Montmorency: Que les prisonniers de part & d'autre seroient rendus sans rançon: Que le Comte de Warwick, & les Anglois qui étoient dans la place, auroient la liberté d'en sortir; ce qu'ils feroient dans l'espace de six jours, à moins qu'ils n'en fussent empêchés par les vents contraires: Que les navires Anglois destinés à transporter les troupes, avec tout ce qui leur apartenoit, pourroient librement entrer dans le port & en sortir, sans aucun empêchement ou retardement. Les ôtages donnés par les Anglois furent, Olivier de Mannours frere du Comte de Rutland, Pelham, Horsey & Leighton. La capitulation fut signée le 28. de Juillet, huit jours après l'arrivée du Connétable.

Hommes illustres morts pendant ce siége.

Pendant le siége du Havre, moururent de la maladie contagieuse ou de leurs blessures, Cuthbert Vaughan, François de Sommerset, parent du Comte de Worcester, Aubery Darcy, frere du Seigneur de ce nom, Jean Zouch, Edoüard Ormesbey, Thomas Drury, Richard Croker, Jean Cockson, Thomas Kemis, Jean Prowde, Guillaume Sawle, Vilfrid Entwessel, les deux freres Nicolas & André Tremaine, Richard Sanders, Robinson, Bromfield, & plusieurs autres Gentilshommes Anglois. La maladie fit tant de ravages dans la ville, que n'ayant pas assez de valets pour transporter les malades sur les vaisseaux, on fut obligé d'en laisser un grand nombre dans les ruës & sur le port; & que le Chevalier Edoüard Randolph, qui s'est depuis rendu si célèbre dans la guerre d'Irlande, & plusieurs autres, touchés à son exemple d'une charitable compassion, ne dédaignerent pas de porter eux-mêmes les malades.

Le secours d'Angleterre paroît, mais trop tard.

Sur ces entrefaites, le Roi s'étoit avancé jusqu'à Criquetot, qui est à la pointe du chemin de Fescamp au Havre. Le Maréchal de Montmorency, dépêché par le Connétable, y apporta à Sa Majesté la capitulation signée par le Comte de Warwick. Le lendemain on vit paroître les navires d'Angleterre chargés de dix huit cens hommes, qui venoient au secours de la garnison du Havre; ils étoient suivis d'une flote de soixante vaisseaux, commandée par l'Amiral Clinton: mais la ville étant renduë, ces secours ne furent d'aucune utilité. Lorsque les Anglois se furent embarqués, Corboran de Cardillac de Sarlaboz entra dans la ville pour commander, avec six enseignes, qu'on y laissa en garnison.

Le Roi & la Reine se

Le Roi & la Reine vinrent par eau au camp le premier jour d'Août, & marquerent l'extrême joye que cette conquête leur causoit. Le Chancelier

de

de l'Hôpital disoit hautement, que la prise d'une place si importante faisoit voir aux plus mal intentionnés, & à ceux qui avoient le plus fortement crié, de quelle utilité pour le Royaume étoit la paix qu'on venoit de conclure, puisqu'elle avoit terminé la guerre civile, qui de toutes les guerres est la plus pernicieuse pour un Etat; qu'elle avoit réuni la famille Royale, qui étoit auparavant divisée, & dont la concorde & l'union fait souvent la principale force & le salut du Royaume, & qu'elle avoit mis le Roi en état de reprendre ce que ses ennemis avoient usurpé pendant la guerre: ce que Sa Majesté n'auroit pû faire en si peu de tems, sans les services importans que lui avoient rendus tant de braves Officiers, qui à cause des différends de Religion, étoient peu de jours auparavant ligués avec ses ennemis.

rendent au camp devant le Havre.

Depuis ce moment on peut dire, que la guerre cessa plutôt que la paix ne commença entre la France & l'Angleterre, parce que Throckmorton, que la Reine Elisabeth envoya alors au Roi, ne put rien conclure.

Et ensuite à Roüen.

Le Roi, accompagné de la Reine sa mere & de toute sa Cour, vint du camp devant le Havre à Rouen, où il fit son entrée en armes, & fut reçû avec toutes les marques publiques de la joye la plus parfaite. La Reine Catherine voulant ôter au Prince de Condé & au Connétable toute espérance de gouverner, & souhaitant de joüir seule de la souveraine puissance, sous le nom du Roi son fils, suivit le conseil que de l'Hôpital lui donna, de faire declarer le Roi majeur. Elle renouvella pour cet effet la loi établie par Charles V, qui, fondé sur les exemples de Joas & de Josias, & appuyé des autorités de David & de Salomon, & de celle de Jeremie, a declaré, que les Rois sont capables de gouverner leur Royaume aussi-tôt qu'ils ont atteint l'âge de quatorze ans. Cette loi ou constitution, faite l'an 1373. fut publiée l'année d'après le 20. de Mai au Parlement, le Roi y tenant son lit de justice, & accompagné des Princes & grands Seigneurs du Royaume. Depuis ce tems-là on la garde comme un monument précieux dans les archives du Royaume, dans les regîtres du Parlement de Paris, & dans l'Abbaye de Saint-Dénis.

Le Roi est declaré majeur au Parlement de Roüen.

Afin que la Declaration de la majorité du Roi se fît avec les cérémonies ordinaires, Charles vint le 17. du mois d'Août au Parlement de Roüen, avec la Reine sa mere, le Duc d'Orleans son frere, les Princes du sang, les grands Seigneurs du Royaume, & les Conseillers d'Etat, & s'étant assis, il dit: „ Après avoir donné la paix à mon Royaume, & chassé les „ Anglois, qui, contre toute justice, s'étoient emparés du Havre, je suis „ venu ici pour remercier Dieu des graces qu'il m'a accordées, & des „ puissans secours que j'en ai reçus au milieu des troubles dont mon Royau-„ me a été agité; pour faire connoître à tout le monde, que puisque j'ai „ atteint l'âge de majorité, je ne veux plus souffrir la résistance & la dés-„ obéïssance à mes volontés, qui a paru en plusieurs de mes sujets dans „ ces derniers tems. Mon intention est donc, que mon dernier Edit soit „ religieusement observé dans toute l'étenduë de mon Royaume, jusqu'à „ ce que le Concile ait décidé les points de Religion qui sont en contro-„ verse, ou que j'en aye moi-même autrement ordonné; & que l'on pu-

Discours du Roi.

Charles IX. 1563.

„ nisse févèrement, comme désobéïssans & rebelles, tous ceux qui le violeront.
„ J'ordonne à tous mes sujets des villes & de la campagne, de désarmer.
„ Je leur défens à tous, même à mes freres, sous peine d'être traités comme
„ criminels de lèze-Majesté, de passer dans les païs étrangers, sans
„ avoir obtenu mes passeports, d'entretenir aucun commerce secret avec
„ les Princes étrangers, amis ou ennemis, de leur écrire ou députer sans
„ ma participation. Défens aussi de faire aucune levée d'argent sans
„ mes ordres exprès, suivant l'Edit que j'en ai donné; voulant qu'il soit
„ publié dans tous les Parlemens de mon Royaume. „ Enfin il exhorta le Parlement de Normandie, à rendre exactement la justice, à remplir dans l'exercice de leurs charges ce que leur conscience exigeoit, à s'acquitter de ce qu'ils devoient à Dieu, & à contenir les peuples dans la paix & dans l'obéïssance dûë à leur Souverain.

Discours du Chancelier.

Le Chancelier de l'Hôpital fit ensuite un long discours éloquent & solide, dans lequel il exposa d'une manière plus étenduë ce que le Roi avoit dit en peu de mots. Il commença par comparer l'entrée triste & lugubre que Sa Majesté avoit faite l'année précedente dans la ville de Rouen, prise d'assaut, avec l'entrée glorieuse, triomphante, & pleine de joye, qu'elle venoit d'y faire. Il se servit de cette comparaison pour justifier la sentence d'un Poëte, qui a dit, que la journée étoit une marâtre, & quelquefois une mere. Il le prouva encore par la prise du Havre, qui devoit causer d'autant plus de joye, que dès le lendemain de la capitulation on avoit vû arriver les puissans secours que l'Angleterre y envoyoit pour le défendre & le conserver. Il fit entendre que la prise de cette place avoit décidé de l'affaire de Calais, que le Roi Henri II, pere de Sa Majesté, s'étoit obligé de rendre aux Anglois après l'espace de huit ans; mais à cette condition, que si un des deux Rois, de France ou d'Angleterre, faisoit la guerre à l'autre dans cette espace de tems, il seroit dès lors déchû de tous les droits qu'il prétendoit avoir sur cette place. Ainsi les Anglois n'ayant pas observé cette clause, le Chancelier concluoit, qu'ils n'avoient plus aucun droit à prétendre sur Calais. Puis passant à l'article de la majorité: „ Nos ancê-
„ tres, dit-il, ont fait deux reglemens bien sages. Le premier, qu'après
„ la mort du Roi, pour prévenir les troubles & les factions, il n'y auroit
„ aucune interruption dans la succession, aucun interregne, & que le vif
„ saisiroit aussi-tôt le mort. Le second, que si le légitime successeur de
„ la Couronne se trouvoit en minorité, il seroit declaré majeur & capa-
„ ble de gouverner son Royaume aussi-tôt qu'il auroit atteint la quator-
„ zième année de son âge, afin que l'administration des affaires ne fût
„ pas long-tems flotante, & que le Royaume n'eût pas long-tems à souf-
„ frir de l'ambition des personnes chargées de la Régence. Le Roi n'a
„ pas encore quatorze ans accomplis: mais il est entré dans sa quatorzième
„ année. Il n'en est pas du Roi comme des autres mineurs, & on ne
„ compte pas les jours d'un moment à un autre moment. Pour la Royau-
„ té, ainsi que pour les dignités, les charges, & les emplois publics, les
„ années commencées passent pour des années accomplies. „

Le Chancelier fit sur cela une longue digression, & en ayant demandé la permission à ses auditeurs, il cita une ancienne regle du Droit Romain, qui se trouve dans les Pandectes de Justinien, & qui ordonne en faveur de ceux qui seront élevés aux honneurs, que les années commencées passeront pour des années complettes.

„ Le Roi, reprit-il, étant entré dans l'année marquée par nos loix, se „ charge du gouvernement de son Royaume, & il ordonne que tous ses „ sujets, de quelque qualité, condition & rang qu'ils puissent être, lui „ obéïssent en tout, excepté la Reine sa mere, sous la sage conduite de „ laquelle il veut dans la suite gouverner son Royaume: & pour donner „ une idée d'un si sage gouvernement, Sa Majesté veut & ordonne, que „ l'Edit donné depuis peu pour pacifier son Royaume, soit observé par „ tous ses sujets, selon sa forme & teneur; qu'on mette bas les armes, & „ qu'il ne soit permis à qui que ce soit d'avoir des liaisons, & de traiter „ avec les étrangers sans sa participation & sans ses ordres. Enfin le Roi „ avertit, exhorte & enjoint aux gens tenant son Parlement, de se bien ac- „ quitter des devoirs de leurs charges, de tenir la main à l'exécution des „ Edits, Declarations, & Ordonnances de S. M, comme ils y sont obligés „ par leur serment; de se garantir d'une ancienne erreur où sont les juges „ supérieurs, qui s'imaginent qu'il leur est permis d'éluder & d'affoiblir „ les loix, sous prétexte de les interpréter; de se dépouiller de toute „ affection particuliere, & de ne jamais rien faire par passion, par „ faveur, par haine, ou par prévention; d'apporter au tribunal sacré „ de la justice des mains pures & vuides de tous présens, & de ne se re- „ lâcher jamais en ce point avec aucune des parties; de ne pas faire d'un „ procès la semence & la matière d'un autre; de retrancher dans leurs ju- „ gemens toute équivoque, d'extirper la chicane, de bannir la longueur „ des procès, d'agir de manière qu'ils soient prêts de soûmettre toute leur „ conduite à l'examen & au jugement de tout le monde, de ne pas se plain- „ dre de ceux qui rapportent à Sa Majesté les secrets du Parlement, mais „ de veiller pour ne rien faire qui mérite de lui être rapporté. Car ce „ n'est pas violer le serment qu'on a fait de garder le secret, que de rap- „ porter au Roi, ou à son Chancelier, qui est le chef de la Justice, ce „ qui a besoin d'être reformé, & de le rapporter, non pas pour le plaisir „ de parler mal des Juges, mais pour procurer le bien de l'Etat. C'est „ pour cela qu'on a établi ce qu'on appelle *les Mercuriales*, dont les actes „ & les reglemens doivent être rapportés au Roi. En un mot, personne „ ne doit appréhender ou fuir la censure de celui qui donne la jurisdiction „ & le pouvoir de juger.

Discours du premier Président.

Antoine de Saint-Anthot, premier Président, Magistrat vraîment respectable, parla après le Chancelier. Il fit l'éloge de la politique, ou de l'art de gouverner, vertu générale, qui est toute occupée à maintenir la Religion, à regler la force, à faire rendre la justice, & à unir ainsi toutes les parties de l'Etat par les liens les plus sacrés & les plus forts. Il dit quelque chose de ces trois parties de la politique, mais il s'arrêta plus long-tems à la troisième. „ Elle a, dit-il, le pouvoir de faire mourir les

„ vi-

CHARLES IX. 1563.

„ vivans & de ressusciter les morts, de dépouiller les riches & d'enrichir les pauvres, de diffamer ceux qui ont la meilleure réputation & de rétablir dans leur bonne renommée ceux qui ont été diffamés, en un mot, de dispenser à son gré la vie, les biens, & les honneurs. Mais plus elle a de pouvoir & d'étenduë, & plus elle renferme de biens & de maux, dont elle dispose; plus le Prince sage & prudent doit s'appliquer à n'en confier l'exercice qu'à des personnes distinguées par leur Religion, leur pieté, leur probité & leur science. C'est, ajoûta le premier Président, ce que tout le monde espere de Sa Majesté, qui va gouverner son Royaume, avec les conseils & sous la conduite de la Reine sa mere, Princesse qui marche sur les pas de Mammée, mere de l'Empereur Alexandre, d'Helene, mere du grand Constantin, & de Blanche, mere du Roi Louis IX. femmes illustres, qui par leur pieté & leur justice, ont fait le bonheur, l'abondance, & la sûreté des Etats qu'elles ont gouvernés, & l'ornement des siécles où elles ont vécû. „

La Reine-mere se démet du gouvernement.

Après ce discours, la Reine se leva, & dit qu'elle remettoit volontiers & avec joye entre les mains du Roi majeur l'administration du Royaume, que les Etats lui avoient confiée. Puis se disposant à lui prêter serment de fidélité, le Roi descendit de son trône, se découvrit, & vint la recevoir. La Reine à genoux embrassa son fils, & c'est ainsi qu'il reçut de ses mains le timon du gouvernement. Le Roi dit aussi-tôt, qu'il seroit plus que jamais au pouvoir de la Reine sa mere.

Le Roi s'étant remis sur son trône, les Princes & les Seigneurs qui étoient présens, s'approcherent, & lui baiserent la main à genoux, dans l'ordre qui suit: Alexandre Duc d'Orleans, frere du Roi; Henri Prince de Navarre; Charles Cardinal de Bourbon; Louis de Condé; Louis de Montpensier; François, Prince Dauphin d'Auvergne, fils du Duc de Montpensier; Charles de la Roche-sur-Yon; tous Princes de la maison de Bourbon & du sang Royal. Suivirent Odet de Coligny de Châtillon & Louis de Lorraine, Cardinaux; Eleonor d'Orleans Duc de Longueville; Anne de Montmorency, Connétable, l'épée nuë à la main; Michel de l'Hôpital, Chancelier; les Maréchaux de Brissac, de Montmorency, & de Bourdillon; Claude de Gouffier, Marquis de Boisy, Grand-Ecuyer. Toutes ces choses se firent, les portes fermées. On les ouvrit ensuite pour l'audience, & la salle fut en un moment remplie d'une prodigieuse multitude, qui entra. Aussi-tôt le Greffier en chef lut à haute voix l'Edit dont nous avons parlé, & à la requête du Procureur général, il fut publié & enregistré.

Edits sur les Dîmes.

De Rouën, le Roi alla à Dieppe, & c'est-là qu'il donna le 10. d'Août l'Edit des Dîmes, en faveur du Clergé, qui se plaignoit qu'on lui retranchoit tous les jours de ses biens, & qu'on usurpoit ce qui lui apartenoit le plus légitimement. Par cet Edit Sa Majesté ordonnoit, que tous, sans exception, de quelque condition qu'ils fussent, payassent les dîmes, les pensions, & les autres droits dûs aux Ecclésiastiques, dans le tems fixé par la loi, ou marqué dans les conventions faites avec eux; si-non, & faute

te par eux de le faire, que le Roi prendroit possession de leurs biens; & les feroit administrer & régir par un sequestre en son nom, lequel seroit autre que le fermier ou le régisseur mis par le proprietaire.

CHARLES IX. 1563.

Remontrances du Parlement de Paris sur l'Edit de Majorité.

L'Edit sur la Majorité du Roi, publié au Parlement de Rouën, fut porté par Louis de S. Gelais de Lansac, au Parlement de Paris, pour y être publié. Mais ce Parlement le refusa, & il députa Christophle de Thou premier Président, Nicolas Prevost Président aux Enquêtes, & Guillaume Viole Conseiller, pour exposer à Sa Majesté les raisons qui les avoient engagés à refuser ou à differer la publication de son Edit. Ces députés trouverent le Roi à Mante à son retour de Dieppe. Sa Majesté les reçut, & les écouta avec bonté.

Les raisons qu'ils alléguerent, pour justifier leur conduite, furent, premierement; qu'il étoit contre la coûtume de vérifier aucun Edit au Parlement de Rouën, ou dans aucun autre Parlement du Royaume, qu'il n'eût été auparavant vérifié au Parlement de Paris; parce que ce Parlement seul étoit dépositaire de l'autorité des Etats qu'il representoit; qu'il étoit le premier, & comme la source de tous les autres Parlemens, d'où ils sembloient être emanés. Secondement, que l'Edit sembloit introduire & approuver dans le Royaume plusieurs Religions, quoiqu'il ne dût jamais y en avoir qu'une. Troisiémement, que Paris étant la capitale, & comme la forteresse de la France, il étoit de la sûreté de tout le Royaume, que les Parisiens restassent armés.

Réponse du Roi à ces remontrances.

Le Roi encore bien jeune, mais instruit par sa mere, répondit, qu'à l'exemple de ses Prédécesseurs, il écouteroit toûjours volontiers, & avec plaisir, les remontrances de ses Parlemens; mais que quand il les auroit entenduës, & qu'il leur auroit fait connoître ses volontés, il étoit de leur devoir d'obéïr, & d'exécuter ses ordres. Pour ce qui régardoit la Déclaration de sa Majorité, & l'Edit qu'il avoit donné comme Majeur, le Roi ajoûta qu'il n'avoit rien fait que suivant les conseils de la Reine sa mere, à qui le Parlement de Paris avoit confié la Régence du Royaume, & de l'avis des Princes & des Seigneurs; qu'il l'avoit fait dans le lieu, où les besoins de l'Etat, & la situation de ses affaires l'obligeoient de résider dans cette conjoncture; que d'ailleurs il étoit le maître de choisir pour ces cérémonies, & pour la publication de ses Edits, tel lieu qu'il jugeoit à propos.

Sa Majesté pria ensuite les Princes & les Seigneurs qui l'environnoient, de dire en présence des députés du Parlement de Paris, s'ils ne lui avoient pas conseillé de déclarer sa Majorité, & de publier l'Edit qu'il avoit donné pour le réglement de l'Etat. Tous répondirent unanimement (le Cardinal de Bourbon parlant le premier) qu'ils avoient été d'avis de donner, & de publier cet Edit, qu'ils avoient jugé utile & nécessaire.

Le Roi, encouragé par cette réponse, reprit le discours, & dit aux députés, qu'ils voyoient bien qu'en donnant l'Edit, il n'avoit pas seulement suivi ses lumieres & celles de la Reine, mais qu'il avoit pris les avis de tout son Conseil: qu'il avoit bien voulu pour cette fois, sans y être obligé, leur rendre compte de sa conduite, afin qu'ils apprissent de lui-même com-

Charles IX. 1563.

comment la chose s'étoit passée. Il finit, en leur ordonnant de ne pas agir avec un Roi Majeur, comme ils avoient fait pendant sa minorité, de ne se point mêler des affaires dont il ne leur appartenoit point de connoître; de se souvenir que leur Compagnie avoit été établie par les Rois, pour rendre la justice aux Particuliers, suivant les loix, les Coûtumes, & les Ordonnances du Souverain; & par conséquent de laisser au Roi, & à son Conseil, le soin des affaires de l'Etat; de se défaire de l'ancienne erreur, dans laquelle ils avoient été élevés, de se regarder comme les tuteurs des Rois, comme les défenseurs du Royaume, & comme les gardiens de Paris.

„ Si dans les Ordonnances qui vous seront adressées, leur dit le Roi, „ vous trouvez quelque chose de contraire à ce que vous pensez, je veux „ que, selon la coûtume, vous me le fassiez au plutôt connoître par vos „ députés; mais je veux qu'aussi-tôt que je vous aurai déclaré ma derniere „ & absoluë volonté, vous obéïssiez sans retardement.

Discours aigre de Jean de Montluc contre le Parlement.

Le Roi ayant prononcé ce discours d'un ton ferme & d'un air menaçant, Jean de Montluc, Evêque de Valence, voulut, comme un lâche adulateur, poursuivre ce que Sa Majesté avoit commencé. Son discours ne fut qu'un tissu d'invectives & d'injures contre le Parlement, & contre les Magistrats qui refusoient d'obéïr au premier ordre du Roi. Il les traita comme des ignorans, qui ne connoissoient pas la constitution de l'Etat, ou comme des gens de mauvaise foi, qui dans les fonctions importantes de leurs charges, agissoient contre leurs lumieres. Il parloit de la sorte, moins pour établir la souveraine puissance du Roi, que pour faire plaisir à la Reine, & servir bassement l'ambition d'une femme hautaine & imperieuse.

Partage des avis & des voix dans le Parlement

Les députés ayant rapporté à la Compagnie ce qui s'étoit passé & fait sçavoir quelles étoient les intentions du Roi, le Parlement ne laissa pas de mettre encore l'affaire en délibération : comme les sentimens étoient partagés, les voix le furent aussi, & il s'en trouva précisément autant d'un côté que de l'autre. Aussi-tôt la Compagnie députa Pierre Seguier Président à Mortier, & François d'Ormi Président aux Enquêtes, pour rendre compte au Roi, qui étoit à Meulan, du partage de voix & de sentimens, qui suspendoit leur jugement.

La Reine, qui sentoit qu'en révoquant l'Edit qui avoit été publié à Rouën, on donneroit une grande atteinte à son autorité, & fâchée de voir le Parlement de Paris opposé à ses volontés (car elle s'imaginoit que ce n'étoit pas tant le partage des opinions, que l'esprit de faction qui suspendoit l'enregistrement de l'Edit) aprés avoir entendu les députés, ne leur fit point d'autre réponse, qu'un Arrêt des plus extraordinaires, qu'elle fit rendre le 24. de Septembre dans un Conseil très nombreux. Par cet Arrêt, le Roi, sans avoir aucun égard à l'Arrêt du Parlement de Paris, le cassoit & l'annulloit, comme rendu par des Juges incompétens, à qui il n'appartenoit pas de connoître des affaires publiques du Royaume; lui ordonnoit de vérifier, & publier son Edit du mois d'Août dernier, sans y ajoûter aucune restriction, modification, ou condition; enjoignant à tous les Présidens & Conseillers de se trouver à l'assemblée, s'ils n'en étoient em-

Arrêt extraordinaire du Conseil contre le Parlement.

empêchés par maladie, ou autre cause légitime, sous peine d'être interdits des fonctions de leurs charges; & leur défendant aussi d'avoir jamais la présomption d'examiner, de statuer, ou même, de déliberer touchant les Edits de Sa Majesté, qui concerneroient l'Etat, sur tout lorsqu'ils auroient déja fait leurs remontrances, & que le Roi leur auroit notifié ses volontés, comme il étoit arrivé à l'occasion de l'Edit, dont il étoit question : Voulant Sa Majesté qu'alors ils fussent tenus de les enregistrer purement & simplement, comme il leur étoit prescrit.

L'Arrêt du Parlement est cassé & biffé.

Le même Arrêt du Conseil ordonnoit, que la minute du dernier Arrêt du Parlement seroit biffée & lacerée, afin d'abolir la mémoire d'un procedé si nouveau, & jusqu'alors inoüi : ce qui étant fait, & le Parlement ayant reconnu & reparé sa faute, comme le Roi l'esperoit, Sa Majesté seroit en état de la lui pardonner, & de n'en plus conserver aucun ressentiment. Enfin le Roi ordonnoit très-expressément à Jean du Tillet Greffier en chef du Parlement, d'inserer cet Arrêt dans les registres de la Cour.

Les députés ainsi congediés vinrent faire leur rapport à la Compagnie, qui après les avoir entendus, & connoissant la volonté du Roi; oüi, & non requerant le Procureur général, publia & enregistra l'Edit de la Majorité le 28. de Septembre.

La famille du Duc de Guise prie le Roi de punir les auteurs de sa mort.

Le Roi vint ensuite à Paris : les principaux de la Maison de Lorraine s'y rendirent aussi-tôt en habits de deüil, pour se plaindre à Sa Majesté du détestable assassinat du Duc de Guise, & pour la supplier très-instamment de vouloir bien punir les auteurs de cette mort. Antoinette de Bourbon, mere du défunt, femme respectable par ses mœurs & par sa modestie, marchoit à la tête de la famille; & après elle Anne d'Este veuve du Duc, revêtuës l'une & l'autre de robbes à queuës traînantes : elles étoient suivies des enfans du Duc, & des femmes de leur suite, qui avoient le visage couvert, & qui faisoient retentir l'air de leurs gemissemens & de leurs cris. Les parens, les alliés & les amis fermoient cette marche lugubre, & tous ensemble faisoient une scene, qui donna matiere à bien des discours. On disoit hautement que c'étoit un artifice & un jeu; moins pour exciter la compassion du Roi & de la Cour, que pour engager par un si triste spectacle le peuple de Paris, à conserver pour les enfans les mêmes sentimens d'affection & d'attachement, qu'ils avoient eus pour le pere. S'étant approchés du Roi, tous se jetterent à genoux. Sa Majesté les invita à se relever, & particulierement la mere & l'épouse du Duc : il les écouta avec beaucoup de bonté, leur promit qu'il auroit soin de cette affaire; mais il en rémit le jugement à un tems plus favorable.

Le Roy rémet cette affaire à un autre tems.

Quoi qu'on n'eût pas nommé l'Amiral de Coligny, aucun ne doutoit que la plainte des Lorrains ne le regardât. Le Prince de Condé avoit déjà entrepris de le justifier de ce crime, dans un écrit publié le 15. de Mai, où il le traitoit d'ami, d'oncle d'une épouse qui lui avoit donné plusieurs enfans, & de Seigneur qui avoit rendu de très-grands services au Roi & au Royaume; déclarant qu'il regarderoit comme ses ennemis personnels ceux qui oseroient l'attaquer autrement, que par les voyes d'une justice reglée.

CHARLES IX. 1563.

Au reste, on fit & on publia cette année un grand nombre d'Edits & de reglemens sur differens sujets.

Edits sur les Transactions.

En 1561. le Roi étant à Fontainebleau, avoit fait un Edit, pour donner plus de force & d'autorité aux Transactions, qui sont le meilleur moyen de terminer & de prévenir les procès. Par cet Edit Sa Majesté avoit ordonné, qu'on ne pourroit en aucune manière annuller les Transactions faites sans dol & sans violence, entre majeurs, sur les effets qui sont dans le commerce, & en la libre disposition des parties contractantes, même sous prétexte de lésion au-delà de la moitié du juste prix, & de surprise, pourvû que la surprise vînt du côté de la chose dont on transigeoit, & non du côté des personnes qui transigeoient; enjoignant aux Juges de débouter sur le champ de leur demande, tous ceux qui voudroient revenir contre leur Transaction. Cet Edit, quoique bon, sage, & fondé sur de solides raisons, ne fut cependant enregistré au Parlement de Paris que le 18. de Mai de cette année 1563.

Sur les mines & minieres.

Le 26. de Mai, le Roi avoit par un Edit créé un Intendant des mines & minieres, & il avoit donné cette charge à Claude Grippon de S. Julien. Sa Majesté s'étoit en même tems reservé la dixiéme partie du profit, tant dans les mines qui avoient été jusqu'alors découvertes, que dans celles qui le seroient à l'avenir; & cela par préference aux Proprietaires: cet Edit fut enregistré au Parlement le premier jour de Juillet.

Sur la Librairie.

On fit aussi des reglemens pour reprimer la licence des Libraires, qui imprimoient furtivement toute sorte de livres & de libelles sans permission. Le Roi défendit d'imprimer à l'avenir aucuns livres nouveaux, qu'ils n'eussent été examinés & approuvés par des Commissaires nommés par le Conseil, sous peine de mort, & de confiscation des biens contre les contrevenans (1). L'Edit sur cette matière, donné à Mantes le 10. de Septembre, fut publié le 29. de Novembre.

En faveur du Clergé du diocése de Paris.

On resolut aussi le 18. d'Octobre en faveur des Ecclésiastiques du diocése de Paris, d'exemter les Curés du logement des gens de guerre, & des impositions que l'on fait pour les vivres, ustenciles, fourages, étapes & autres choses que l'on fournit aux troupes qui passent. Le prevôt de Paris fut specialement chargé de tenir la main à l'exécution d'un Edit qu'on fit à ce sujet & qui fut enregistré au Parlement le même jour dont nous avons parlé.

En faveur de la ville de Paris.

On regla suivant la demande des Etats d'Orleans, que pour l'ornement de Paris, les Voyers auroient soin de ne souffrir aucunes avances ou saillies aux maisons qu'on bâtiroit de nouveau. On institua alors la jurisdiction des marchands de Paris: par l'Edit de sa création, le Roi ordonnoit qu'on choisiroit chaque année dans le corps des Marchands de la ville, un Juge & quatre Consuls; qu'ils connoîtroient & jugeroient sommairement des affaires de Marchand à Marchand, pour fait de leur commerce; qu'ils jugeroient en dernier ressort jusqu'à la somme de cinq cens livres; qu'au dessus

Etablissement de la jurisdiction des Consuls.

(1) Il s'agissoit de livres séditieux.

dessus de 500. liv. la sentence seroit exécutée par provision, en donnant caution ; & que l'appel seroit dévolu au Parlement. L'Edit donné par le Roi au mois de Décembre, fut, après bien des contestations, enregistré au Parlement le 18. de Janvier de l'année suivante 1564.

A l'exemple de la ville de Paris, les villes d'Orleans, d'Auxerre, de Troyes, de Rheims, de Sens, de Chaumont en Bassigny, de Beauvais, de Bourges, de Châlons, & autres, obtinrent le même établissement, & c'est ce qui fut très-sagement & très-prudemment reglé, selon le tems, pour le bien de l'Etat, par un bon & sage Chancelier.

Edit des consignations pour les procès.

Je ne sçai si l'on doit mettre au rang des bons ou des mauvais établissemens, celui des consignations ; c'est le nom que lui ont donné ceux qui en ont été les auteurs. Les sentimens sont partagés à ce sujet. Les uns disent que c'est un excellent moyen pour réprimer la fureur de ceux qui aiment à plaider. Les autres soûtiennent que c'est un grand mal, & une chose d'un très-pernicieux exemple, de tirer une espéce de tribut de ce que le Roi doit gratuitement à ses sujets. On donna néanmoins sur cela un Edit au mois de Novembre, qui ne fut enregistré au Parlement que le 13. de Décembre, après plusieurs lettres de Jussion, avec la clause: „ De l'exprès commandement du Roi, à condition qu'il n'auroit lieu que pendant sept ans, & que chaque année la Cour feroit instance auprès de Sa Majesté, pour obtenir la revocation de son Edit, sans attendre la fin des sept années. „ Cet établissement, après bien des restrictions & des tempéramens, a enfin été aboli, comme préjudiciable & honteux.

Accident qui pense troubler la paix mal affermie.

Il arriva à Paris sur la fin de l'année un accident, qui pensa troubler une paix qui n'étoit pas encore bien affermie. Jaques Prévôt Sieur de Charry, ce brave Officier dont nous avons si souvent parlé, & dont Blaise de Montluc a tant de fois fait l'éloge dans ses Commentaires, s'étant dans ces derniers tems absolument attaché aux Guises, avoit été fait premier Capitaine du Regiment des Gardes, qui fut alors formé par Philippe Strozzi. Son attachement pour les Guises, lui avoit insensiblement donné de l'éloignement pour d'Andelot Colonel Général de l'Infanterie, & il lui répondoit souvent avec hauteur.

Chasteliers Portaut, homme plein de courage & de valeur, dont Charry avoit tué le frere à la Mirandole, crut que s'il tiroit vengeance de cette mort, d'Andelot, qui avoit lieu d'être mécontent de Charry, ne manqueroit pas de le proteger contre la faveur & le crédit des Courtisans. Ainsi un jour de fête qu'il n'y avoit point de Sergens à la barriere du Pont S. Michel ou il y en avoit toûjours une troupe, Chasteliers accompagné de quelques gens choisis, attaqua Charry, le tua, avec deux personnes dont il étoit aussi accompagné, & s'enfuit, laissant Paris dans la crainte d'un plus grand désordre qu'il n'arriva dans la suite. La Reine, qui après la mort du Duc de Guise avoit attaché Charry auprès de sa Personne, à la recommandation de Montluc, fut très-sensible à cet accident ; cependant elle dissimula alors son chagrin, & elle se contenta de satisfaire le peuple par les magnifiques obséques qu'elle fit faire à cet Officier. Dans la suite elle

Charles IX. 1563.

elle fit faire le procès à Chasteliers, & à ses complices, qui n'ayant point comparu, furent condamnés à mort par contumace: leurs effigies de paille, portées dans une charette au Pont S. Michel, y furent attachées à une potence.

Mort du Maréchal de Brissac.

La fin de cette année fut le terme de la vie du Maréchal Charles de Cossé de Brissac, un des plus grands Généraux que la France ait jamais eus. Il le fut dans tous les tems, & sur-tout dans la guerre du Piémont. Entre les justes éloges dûs à son rare mérite, on est convenu en France, comme dans les païs étrangers, qu'il à surpassé de beaucoup tous les Généraux François, qui ont fait la guerre en Italie, & par les heureux succès de ses entreprises, & par la prudence avec laquelle il a sçû conserver ses conquêtes. Enfin après avoir été long-tems tourmenté de la goutte, & ayant le corps accablé par les vives & continuelles douleurs qu'il souffroit, il mourut à Paris, n'ayant pas encore 56. ans accomplis. Henri de Montmorency Duc de Damville fut fait Maréchal de France en sa place, en considération des services du Connétable son pere, & à la recommendation du Cardinal de Bourbon.

Affaires du Concile.

Pendant que tout ceci se passoit en France, nos Ambassadeurs qui étoient à Trente (1), sçachant que leurs instructions étoient a peu près les mêmes que celles que l'Empereur avoit données aux siens, & qu'ils avoient les uns & les autres les mêmes demandes à faire au Concile, avoient crû, comme nous l'avons dit, devoir attendre que le Concile eût répondu aux demandes de l'Empereur. Mais enfin pressés par les lettres du Roi, & voyant qu'on differoit trop long-tems à donner satisfaction à l'Empereur sur les demandes faites par ses Ambassadeurs, ils présenterent enfin le 4. de Janvier un mémoire, dans lequel ils avoient renfermé avec toute la simplicité & la précision possibles les demandes, que Sa Majesté avoit jugées nécessaires à la Chretienté & qu'il avoit ordonné de faire en trente-quatre articles. Ils protestoient d'abord qu'ils n'avoient rien de singulier à proposer, & qu'ils n'exigeoient que ce qui étoit de l'intérêt & du bien commun de toute la Chrétienté. Que bien que Sa Majesté très-Chrétienne souhaitât que l'on eût égard à toutes ses demandes, elle étoit assez instruite de la discipline Ecclésiastique, pour sçavoir que l'examen, la connoissance, & le jugement de tous les points contenus dans ses demandes, étoient de la compétence des Peres du Concile, & pour s'en rapporter à leur décision. Voici ces articles.

Demandes des Ambassadeurs de France.

„ 1. Puisque les Prêtres doivent être chastes, & que leur incontinence „ cause de grands scandales dans l'Eglise; qu'on n'en ordonne point à l'a„ venir, qui ne soient dans un âge mûr & avancé, qui n'ayent un bon „ témoignage du peuple, afin que de leur vie passée, on puisse tirer une „ assez forte conjecture de ce qu'ils feront à l'avenir, & que les impuretés „ & les crimes des Prêtres soient punis très rigoureusement, selon les Ca„ nons.

„ 2. Que

(1) Tout ce qu'on lit ici, & dans les pages suivantes touchant le Concile de Trente, ne se trouve point dans les Editions de *Drouart*.

„ 2. Que l'on garde exactement les Interstices.

„ 3. Qu'on n'ordonne aucun Prêtre, qu'on ne lui donne en même
„ tems, suivant le Concile de Calcedoine, un Bénéfice ou un emploi:
„ car c'est ainsi qu'en usoient les anciens Peres, qui ne connoissoient point
„ ces especes de titres, qu'on a depuis inventés.

„ 4. Qu'on remette le Diaconat, & les autres Ordres sacrés, dans leurs
„ anciennes fonctions, afin que ces Ordres ne passent pas pour des titres
„ vuides, & des noms de pure cérémonie.

„ 5. Que les Prêtres, ceux qui sont dans les Ordres sacrés, & ceux qui
„ sont attachés à quelque Ministere Ecclésiastique, se renferment dans
„ l'état où le Seigneur les a appellés, & qu'ils ne se mêlent point d'au-
„ tres affaires, charges, ou emplois, que des fonctions qui leur convien-
„ nent, & qui ayent rapport au service de Dieu.

„ 6. Que l'on ne choisisse point d'Evêque, qui ne soit de l'âge prescrit
„ par les loix, qui ne soit de bonnes mœurs, & d'une saine doctrine; en-
„ sorte qu'il puisse enseigner le peuple, l'édifier, lui servir de modele; &
„ qu'il ait toutes les qualités nécessaires, pour s'acquitter dignement d'une
„ si grande charge.

„ 7. Que l'on ne choisisse point de Curé, soit de ville, soit de campa-
„ gne, dont la vie ne soit irrépréhensible, & qui ne soit en état de célé-
„ brer avec décence le S. Sacrifice, d'administrer comme il faut les Sacre-
„ mens, d'instruire, & de disposer ceux à qui il les administre, à s'en ap-
„ procher dignement, & à en recevoir les effets.

„ 8. Que personne ne soit reçu Abbé, ou Prieur régulier, qu'il n'ait
„ enseigné les saintes lettres dans quelque célébre Université, & qui n'ait
„ quelques degrés.

„ 9. Que l'Evêque prêche par lui-même, ou par ceux qu'il aura choi-
„ sis pour leur confier le Ministere de la parole (& il en choisira autant
„ que l'éxigera l'étenduë de son Diocése) toutes les Fêtes & tous les Di-
„ manches, tous les jours de l'Avent & du Carême, tous les jours de Jeû-
„ ne, & toutes les fois qu'il le jugera à propos.

„ 10. Que le Curé fasse de même.

„ 11. Que l'Abbé & le Prieur régulier explique les livres de l'Ancien &
„ du Nouveau Testament. Qu'il fasse bâtir des Hôpitaux & des Infirme-
„ ries; & qu'on rétablisse l'hospitalité & les études anciennes dans les
„ Monasteres.

„ 12. Que ceux qui sont maintenant Evêques, Curés, Abbés, ou au-
„ tres Bénéficiers, qui ne peuvent pas faire eux-mêmes leurs fonc-
„ tions, prennent des Coadjuteurs pour les faire, ou qu'ils quittent leurs
„ Bénéfices.

„ 13. Que pour le Catechisme, la profession de Foy, l'abregé de la
„ Doctrine Catholique, & les courtes explications des Evangiles, com-
„ munément appellés *Postilles* (1), on fasse ce qu'il a plû à Sa Majesté
„ Impériale de proposer au Concile.

„ 14. Que

(1) *Postilles*, vieux mot de ce tems-là, qui signifioit ce que nous appellons maintenant *Apostilles*.

„ 14. Que l'on défende la pluralité des Bénéfices, ſans avoir égard à la „ diſtinction de compatibles & d'incompatibles; & ſans s'arrêter à la dif- „ férence des perſonnes; & que ces diſtinctions nouvelles & inconnuës „ aux anciens, & qui ne font que du déſordre dans l'Egliſe, ſoient abo- „ lies. Que les Bénéfices réguliers ſoient donnés aux Réguliers, & les „ ſéculiers aux Séculiers.

„ 15. Que celui qui poſſede deux ou pluſieurs Bénéfices, n'en retienne „ qu'un, tel qu'il voudra choiſir, ou qu'il ſubiſſe les peines portées par les „ Canons.

„ 16. Qu'on purifie le Clergé de toute tâche d'intérêt & d'avarice; que „ ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, on ne demande rien pour l'ad- „ miniſtration des Sacremens. Que l'Evêque pourvoye par des Unions de „ Bénéfices, ou par des aſſignations de Dixmes, & ſi cela ne ſe peut faire „ commodément, par la cotiſation des Paroiſſes, & par les quêtes, à ce „ que chaque Curé ſoit en état d'entretenir deux ou pluſieurs Clercs, & „ d'exercer l'hoſpitalité.

„ 17. Que dans les Meſſes de Paroiſſe on explique l'Evangile dans une „ chaire, d'une manière claire, intelligible, & à la porté du peuple; que „ les prieres faites en ce lieu par le Curé, auquel le peuple répond, ſe „ faſſent en langue vulgaire; qu'après avoir célébré les Saints Myſtères en „ Latin, on faſſe quelques prieres publiques en langue vulgaire; que dans „ le même tems, ou à d'autres heures, on chante auſſi en langue vulgaire „ des Cantiques ſpirituels, ou des Pſeaumes de David, après que l'Evêque „ les aura bien examinés.

„ 18. Que l'on renouvelle l'ancien Décret de S. Leon & de Gelaſe, „ touchant la Communion ſous les deux eſpéces.

„ 19. Que l'on explique en langue vulgaire la vertu des Sacremens, a- „ vant que de les adminiſtrer, afin que les ignorans connoiſſent ce qu'ils „ reçoivent.

„ 20. Que les Bénéfices, conformément aux anciens Canons, ne ſoient „ point conférés à des étrangers; qu'ils ne ſoient point donnés par les „ grands Vicaires, mais par les Evêques mêmes, qui ont beſoin de toute „ leur application & de toute leur habileté pour faire un bon choix: que „ ſi les Ordinaires ne les conferent pas dans le terme de ſix mois, la colla- „ tion en ſoit dévoluë au Supérieur mediat, & par degrés au Pape, ſuivant „ le Concile de Latran, que toute Collation faite autrement ſoit nulle.

„ 21. Que les commiſſions pour pourvoir aux Bénéfices, les graces „ expectatives, les regrès, les reſignations confidentiaires, & les commen- „ des, ſoient abolies dans l'Egliſe, comme contraires aux Saints Canons.

„ 22. Que les Réſignations en faveur de tel ou tel, ne ſoient plus re- „ çuës par la Cour de Rome, puiſque les Saints Canons ont défendu à qui „ que ce ſoit de demander ou de ſe choiſir un ſucceſſeur.

„ 23. Qu'on rende la charge des ames aux Prieurés ſéculiers, com- „ munement appellés *Bénéfices ſimples*; & qu'on les rétabliſſe dans leur „ premier état, auſſi-tôt qu'ils vaqueront, parce qu'on a agi contre l'in- „ ſtitution, lors qu'on leur a ôté cette charge, pour la donner à des Vi-

„ caires

„ caires perpetuels, à qui on n'a assigné qu'une petite partie des Dixmes,
„ ou une modique portion à prendre sur les revenus.

„ 24. Que pour les Bénéfices, s'il en est quelques-uns qui n'obligent
„ ni à prêcher, ni à administrer les Sacremens, ni à faire aucune fonction
„ Ecclésiastique, l'Evêque de l'avis de son Chapitre, leur impose quelque
„ charge spirituelle, ou s'il le trouve plus utile, qu'il les réünisse aux
„ Paroisses voisines, aucun Bénéfice ne devant ni ne pouvant être sans
„ Office.

„ 25. Qu'on n'accorde plus de Pensions sur les Bénéfices, & qu'on
„ supprime celles qui sont accordées.

„ 26. Qu'on restituë aux Evêques la Jurisdiction dans toute l'étenduë
„ de leurs Diocéses, & que l'on abolisse les exemptions, si ce n'est en
„ certains cas.

„ 27. Que les Chanoines des Eglises Cathedrales y résident continuelle-
„ ment ; qu'ils soient gens sçavans & de bonnes mœurs, qui ayent au
„ moins vingt-cinq ans ; afin qu'ils puissent être les Conseillers de l'Evê-
„ que, & qu'il suive leurs avis dans le gouvernement de son Diocése, &
„ dans l'exercice de sa jurisdiction.

„ 28. Qu'on observe dans les Mariages les anciens dégrés de parenté,
„ d'affinité, & même d'alliance spirituelle, ou qu'on en établisse de nou-
„ veaux ; & qu'on n'en donne dispense à personne, si ce n'est aux Rois &
„ aux Princes, à cause du bien public.

„ 29. Qu'on enseigne le peuple, & qu'on l'instruise de ce qu'il faut
„ penser des Images ; que le Concile ait soin de retrancher les superstitions
„ & les abus qui se sont glissés dans leur Culte, afin d'ôter aux Iconoclas-
„ tes qui se sont élevés dans ces derniers tems, toutes occasions d'exciter
„ des troubles. Qu'on agisse de même à l'égard des Indulgences, des Pe-
„ lerinages, des Reliques des Saints, & de ces associations, qu'on appelle
„ vulgairement Confréries.

„ 30. Qu'on établisse dans l'Eglise une pénitence publique pour les pé-
„ chés publics ; qu'on instituë des jeûnes & des exercices publics de pleurs
„ & de tristesse, pour appaiser la colere de Dieu.

„ 31. Que l'excommunication, qui est le dernier châtiment dont l'E-
„ glise doive user, ne se fulmine point légérement, & sans distinction,
„ pour toute sorte de péchés ou de contumaces ; mais seulement pour de
„ très-grands péchés, en cas que le pécheur y persiste après une, deux,
„ & quelquefois trois monitions.

„ 32. Que pour empêcher les procès, qui deshonorent tout l'Ordre Ec-
„ clésiastique, l'on abolisse la nouvelle distinction de pétitoire & de posses-
„ soire en matière de Bénéfices ; qu'on supprime les nominations des Univer-
„ sités introduites par le Concile de Constance ; qu'on ordonne aux Evê-
„ ques de suivre la régle de Gregoire le Grand, & de donner les Bénéfices,
„ non à ceux qui les demandent, mais à ceux qui les fuyent, & qui ont
„ rendu des services à l'Eglise.

„ 33. S'il y a quelque contestation sur le droit de conférer ou de pre-
„ senter, que l'Evêque de l'avis de son Chapitre, nomme d'abord un E-

CHARLES IX. 1563.

„ conome, qui ait soin du Bénéfice vacant, qui en reçoive les revenus, „ & qui en fasse toutes les fonctions: ensuite que les Parties choisissent „ des arbitres, parmi les Ecclésiastiques les plus éclairés: si elles ne s'ac- „ cordent par sur le choix que l'Evêque en nomme; que ces arbitres ju- „ gent au moins dans l'espace de six mois, en dernier ressort: si on trouve „ à propos de déférer l'appel, que la Sentence soit exécutée par provision: „ enfin que l'Econome, ou celui qui a le premier possédé le Bénéfice, ne „ soit point tenu de rendre compte des fruits & revenus qu'il a pû perce- „ voir pendant le cours du procès, parce que ces fruits & revenus n'ap- „ partiennent qu'au Ministre qui fait les fonctions du Bénéfice, & aux „ Pauvres.

„ 34. Que les Synodes Diocésains s'assemblent au moins tous les ans, & „ les Provinciaux tous les trois ans, pour y traiter avec soin de la discipli- „ ne Ecclésiastique, pour examiner mûrement les fautes des Ministres, & „ pour punir sévérement ceux qui seront trouvés coupables. Que les „ Conciles généraux se célébrent tous les dix ans, à moins qu'il n'y ait „ quelque empêchement „.

J'ai transcrit presque mot à mot ces demandes, comme elles furent imprimées peu de tems après à Riva. L'original écrit en François, étoit signé du Roi, de la Reine sa mere, d'Alexandre son frere, d'Antoine Roi de Navarre, de Charles de Bourbon de la Roche-sur-Yon, de François de Lorraine de Guise, d'Anne de Montmorency Connétable, de Michel de l'Hôpital Chancelier, de S. André, & de François de Montmorency Maréchaux de France. Je l'ai vû, & l'ai eu long-tems en ma disposition: on avoit écrit au-dessous, que ces articles avoient été dressés après une délibeꝛation du Conseil, en présence du Cardinal de Lorraine, de Nicolas de Pellevé Archévêque de Sens, & de Jean de Morvilliers Evêque d'Orleans, avant qu'ils partissent pour le Concile de Trente; que les articles avoient été arrêtés de leur avis; & qu'ils souhaitoient qu'on insistât principalement sur celui du rétablissement de la Communion sous les deux espéces, qu'ils regardoient comme le moyen le plus nécessaire & le plus sûr, pour remedier aux maux du Royaume, qui augmentoient de jour en jour.

Edit pour le rétablissement des Annates.

Le Roi, afin de gagner le Pape, & de le rendre plus traitable sur ses justes demandes faites au Concile en faveur de la paix & de la tranquillité de l'Eglise, sollicité d'ailleurs par le Cardinal de Ferrare, légat du Pontife, rétablit le 10. de Janvier les Annates, (tribut qu'on avoit coûtume de payer pour la vacance des Bénéfices,) qui avoient été supprimées par un Décret des Etats d'Orleans: il leva les défenses faites à ce sujet, sur la parole que le Cardinal de Ferrare lui donna, que le Pape accorderoit dans peu à Sa Majesté une entiere satisfaction sur ces demandes & sur toutes les autres. L'Edit concernant cette matière fut publié au Parlement le 25. de Janvier.

Le 18. du même mois, le Roi étant sur le point de partir, pour se rendre à son armée, qui étoit devant Orleans, après la bataille de Dreux, écrivit de Chartres aux Peres du Concile, pour leur faire part de la joye que

que lui causoit la victoire que Dieu lui avoit donnée sur ses ennemis. Cependant comme les armes n'étoient pas le seul remede, qu'il faloit employer contre les maux de son Royaume, mais que le plus puissant & le plus efficace, étoit celui qu'on attendoit des SS. Conciles, & de ces assemblées où l'on tire l'épée de Dieu, c'est-à-dire, la divine parole, qui peut seule arracher jusqu'à la racine les mauvaises plantes qui croissent dans le champ du Seigneur; Sa Majesté exhortoit les Peres du Concile à suivre les exemples de leurs Prédécesseurs, à répondre aux espérances qu'on avoit conçûës de leur Assemblée; à donner toute leur application & tous leurs soins, pour extirper les erreurs, réformer les abus, & rétablir la discipline, afin que ceux qui étoient sortis du sein de l'Eglise, y rentrassent; que ceux qui y étoient demeurés, mais qui avoient de très-grandes peines d'esprit, & qui étoient ébranlés, fussent fortifiés & affermis; que par ce moyen on terminât à l'amiable toutes les disputes; & qu'on épargnât le sang de tant d'hommes illustres, & de plusieurs autres, qui périssoient tous les jours pour cette seule cause.

Lettre du Roi au Concile.

Dans le même mois, on fit à Trente avec bien de la peine le decret, qui ordonne aux Pasteurs d'être assidus auprès de leurs troupeaux. Ce ne fut qu'après de longues & d'inutiles contestations, qui ne tendoient qu'à engager le Concile à attribuer au Pape le plein pouvoir de paître, de régir, & de gouverner l'Eglise Universelle. Cette dispute se renouvella, & causa de grands débats, lorsqu'il s'agit de former le septiéme Canon, concernant le Sacrement de l'Ordre, dans lequel il faloit parler de l'Institution des Evêques, & de l'autorité du Pape. Nos François, pour complaire au Pontife, vouloient éviter comme un écuëil, la fameuse question, si le Pape est au dessus du Concile; de peur que le Pape n'en prît occasion de rompre le Concile, avant qu'on en eût tiré l'avantage qu'on en esperoit. Mais ils faisoient bien connoître que si la question étoit proposée, ils étoient très-disposés à soûtenir de toutes leurs forces le sentiment, qui passe en France pour certain & incontestable, Que le Concile est au-dessus du Pape, & qu'ils ne s'en départiroient jamais. Cette disposition de nos François tint long-tems les Peres du Concile en suspens. Cependant pour ne pas exciter des troubles, les François consentirent enfin que le Pape prît les titres de Vicaire de Jesus-Christ, de Successeur de Pierre, qui a une puissance souveraine dans l'Eglise universelle, pourvû qu'on n'en conclût pas qu'il est supérieur au Concile: car l'Eglise Gallicane a toûjours soûtenu le contraire, sans jamais varier.

Suites des affaires du Concile.

Les ordres & les instructions, que Philippe avoit données à ses Ambassadeurs, tendoient principalement à augmenter le pouvoir des Evêques, & à diminuer celui du Pape, & des Chapitres. Son dessein étoit, à ce que s'imaginoit les partisans du Pape, que tous les Evêques d'Espagne tenant leurs Bénéfices du Roi, il pût par leur moyen s'arroger une Souveraine puissance, réduire les Chapitres, qui étant composés de la Noblesse, avoient coûtume de s'opposer à ses volontés, sur tout lorsqu'il s'agissoit de leur imposer quelques tributs, & après les avoir réduits, d'établir son despotisme sur les ruines de la liberté publique.

Ordres & instructions de Philippe à ses Ambassadeurs.

CHARLES IX. 1563.

Maligne interpretation qu'on leur donne.

Cette maligne interprétation donnée aux desseins du Roi d'Espagne, eut tout l'effet que les partisans du Pape s'en étoient promis. Non-seulement la puissance des Evêques ne fut pas augmentée, mais elle perdit beaucoup par la manière dont le Concile s'en expliqua. La puissance des Evêques leur est propre; ils la reçoivent immédiatement de Dieu : Cependant le Concile semble dire qu'ils la reçoivent du Siége Apostolique, comme délégués; il insinuë par-tout que dans l'exercice de leurs fonctions, ils agissent, non par leur propre autorité, mais par celle du Souverain Pontife, dont ils sont les Vicaires, & dont ils tiennent la place dans leurs Diocéses.

Lettre de l'Empereur au Pape.

Quelque tems auparavant, l'Empereur avoit fait venir George Draskowits Evêque de Cinq-Eglises, & après avoir déliberé avec lui à Inspruck, il le renvoya à Trente le 3. de Mars, avec une lettre pour le Pape, dans laquelle il lui mandoit, qu'après avoir fait élire & sacrer Roi des Romains Maximilien son fils dans la derniere Diéte de l'Empire, & avoir visité les villes qui sont le long du Rhin, il n'avoit eu rien plus à cœur, que de revenir à Inspruck, pour être à portée par la proximité de Trente, de contribuer à l'avancement des affaires du Concile, comme souverain Avocat & Procureur de l'Eglise : mais qu'y étant arrivé il avoit eu la douleur d'apprendre que les choses n'alloient pas comme il l'avoit esperé, & comme le bien public le requeroit : Que si on n'y remédioit, il y avoit à craindre que la fin du Concile ne fût un sujet de scandale pour toute la Chrétienté, n'aprêtât à rire à ceux qui s'étoient séparés de l'Eglise Romaine, & ne les rendît plus opiniâtres à soûtenir les opinions qu'ils avoient embrassées, & qui étoient contraires à la foi ortodoxe : Qu'il ne s'étoit point tenu de session depuis long-tems : Qu'on disoit par tout que les Peres & les Théologiens s'amusoient dans le Concile à des contestations indignes d'eux, au grand préjudice de la Paix & de la Concorde, dont on s'étoit flatté, & au grand contentement de leurs ennemis : Qu'il couroit même des bruits tres-fâcheux, & qui lui faisoient bien de la peine, sçavoir, que le Pape pensoit à rompre, ou à suspendre le Concile : Qu'il conjuroit sa Sainteté de rejetter ce conseil, comme un conseil honteux & pernicieux, qui entraîneroit certainement après soi la défection d'un grand nombre, qui se separeroient de l'Eglise, l'indignation contre le Pape, & le mépris pour tout le Clergé : Que cette rupture ou suspension seroit infailliblement suivie de Conciles Nationaux, que les Papes ont toûjours rejettés, comme contraires à l'Unité de l'Eglise : Que les Princes qui les avoient jusqu'alors empêchés, pour conserver l'autorité du Pape, ne pourroient plus résister aux désirs, & aux instantes prieres de leurs peuples, ni en refuser ou differer la convocation: Qu'il l'exhortoit donc à abandonner ce dessein, à s'occuper sérieusement du Concile, à laisser à tous cette liberté, qui regnoit dans les Conciles de l'ancienne Eglise, à faire en sorte que tout s'y passât dans la droiture, dans l'ordre, & conformément aux loix, afin de fermer la bouche à ceux qui ne cherchoient que des occasions de calomnier : Que le Pontife feroit bien, si sa santé le lui permettoit, d'assister au Concile en personne, & qu'il l'en prioit très-instamment : Qu'il étoit

étoit lui-même disposé à y venir, s'il le jugeoit à propos : Que leur présence pouroit contribuer à l'avancement des affaires, & que le Pape surtout seroit plus en état de lever les difficultés qui s'étoient formées pendant son absence.

CHARLES IX. 1563.

L'Empereur donna en même tems à l'Evêque de Cinq-Eglises des lettres de créance, pour traiter avec le Cardinal de Lorraine, auquel il envoyoit copie de la lettre qu'il avoit écrite au Pape. Sa Majesté Imperiale prioit ce Cardinal de se souvenir de la parole qu'il lui avoit donnée au nom du Roi, dans l'entrétien qu'ils avoient eu l'année précédente à Insprucк ; & de se joindre à lui pour travailler de concert aux affaires qui regardoient la gloire de Dieu, le bien de la Religion, & le salut de toute la Chrétienté.

Suite des affaires du Concile.

Dans ce tems-là moururent à Trente Hercule de Gonzague Président du Concile, & Jerôme Séripand ; celui-là le 2. jour de Mars, & celui-ci le 17. On mit en leur place les Cardinaux Jean Moron & Bernard Navagero. Le Pape outré de la lettre que l'Empereur lui avoit écrite, à l'instigation des François, comme il se l'imaginoit, donna ordre à Moron d'aller jusqu'à Inspruck, pour tâcher de découvrir par lui-même les desseins que l'Empereur avoit formés avec le Cardinal de Lorraine. Moron, homme habile à manier les affaires, se servit utilement de Zacharie Delphino, Nonce du Pape auprès de l'Empereur, pour traiter avec Sa Majesté Imperiale.

Morts des Cardinaux de Gonzague & Seripand.

Moron envoyé par le Pape à l'Empereur.

Il lui fit donc esperer que le Pape lui donneroit satisfaction en particulier sur toutes ses demandes, en faveur de ses sujets : par là il détacha ce bon Prince des engagemens qu'il avoit pris avec le Roi de France ; & il l'amena jusqu'au point de consentir qu'on ne décideroit rien dans le Concile, qui n'eût été proposé par les Légats, du consentement néanmoins des Ambassadeurs de Sa Majesté Imperiale, & des autres Princes, ausquels on feroit part des articles qui seroient proposés. Il en obtint encore qu'on ne parleroit plus de la réformation de l'Eglise dans le Chef comme dans les membres, que les François demandoient avec tant d'instance, & qu'on ne toucheroit point aux Décrets qui avoient été faits. L'Empereur voulut bien aussi goûter les raisons que le Pape lui allégua, pour s'excuser de venir au Concile, & il ne pensa plus lui-même à y aller.

Succès de sa negotiation.

Moron, après avoir si bien réussi, ne songea plus qu'à retourner promptement à Trente : il manda au Pape le succès de son voyage & de sa négociation, & s'appliqua ensuite serieusement à réprendre les affaires du Concile, qui avoit été depuis long-tems interrompu. Il fit même entendre à Sa Sainteté, qu'il étoit de son intérêt de consentir à la réformation, dont le nom seul faisoit trembler les Evêques de la dépendance du Pape. Le Pontife, qui sçavoit que Moron avoit gagné l'Empereur, & l'avoit détaché des François, se rendit aux avis de ce Légat. Il lui envoya Louis Antinori Seigneur Florentin, jeune homme vif & actif, pour lui dire de travailler à la réforme, & de mettre fin au Concile le plutôt qu'il pourroit. Moron entra parfaitement dans les vûës du S. Pere ; & autant qu'il y avoit eu de lenteur avant l'arrivée de ce nouveau Légat,

CHARLES IX. 1563.

autant il y eut de précipitation depuis sa venuë, jusqu'à la fin du Concile.

Le Comte de Lune vient au Concile en qualité d'Ambassadeur.

Quelque tems après, le Roi d'Espagne ayant rappellé le Marquis de Pescaire, pour lui donner d'autres emplois, Claude Ferdinand de Quinones, Comte de Lune, son Ambassadeur auprès de l'Empereur, vint au Concile. Philippe lui avoit donné ordre de s'unir au Cardinal de Lorraine, de le seconder en tout, & principalement d'agir de concert avec lui, pour faire révoquer, comme contraire à la liberté qui doit regner dans une Assemblée légitime, le décret qui avoit passé dès le commencement du Concile, par lequel il étoit réglé qu'on n'agiteroit aucune question, qui n'eût été proposée par les Légats; ou si on ne pouvoit obtenir cette révocation, d'obliger le Concile à déclarer que par la clause, *proponentibus Legatis*, les Peres n'avoient point prétendu donner atteinte à la liberté publique, ni empêcher ceux qui le voudroient, de proposer ce qu'ils jugeroient utile à la Chrétienté.

Les Légats lui accordent une place separée.

Le 29. de Juin (1), fête de S. Pierre, les Légats du Pape n'ayant rien dit à personne, & sans en avoir donné avis aux Ambassadeurs du Roi (car c'est ainsi que le Pape qui vouloit faire plaisir à Philippe, l'avoit ordonné) la Messe étant déja commencée en présence des Légats, des Evêques, & des Ambassadeurs des Princes, le Maître des cérémonies, qui ignoroit lui-même de quoi il s'agissoit, apporta de la sacristie une chaise de velours noir, qu'il mit au-dessous des Cardinaux, au-dessus des Patriarches: presqu'au même moment le Comte de Lune, qui n'avoit point encore paru dans les assemblées, vint s'y asseoir, comme il en étoit convenu avec les Légats; ce qui causa un grand murmure parmi les assistans.

Plaintes des Ambassadeurs de France à ce sujet.

Le Cardinal de Lorraine, & les Ambassadeurs de France se regarderent les uns les autres, & le Cardinal surpris de ce qu'on avoit osé en user ainsi sans en avoir donné avis, ni à lui, ni aux Ambassadeurs, en porta ses plaintes aux Légats. Comme il étoit encore plus inquiet sur l'encensoir & sur la Paix, les Légats lui répondirent qu'il y auroit deux encensoirs & deux Paix. Cette réponse acheva de piquer nos Ambassadeurs, qui ne pouvoient se résoudre à rien relâcher de leurs droits, & de l'ancienne possession dans laquelle étoient les Ambassadeurs de France, de précéder toûjours les Ambassadeurs d'Espagne. Ils firent tant de bruit jusqu'après le Sermon, qu'on fut obligé d'interrompre le *Credo*. Pour finir la contestation, les Légats entrerent dans la sacristie avec l'Ambassadeur de Ferdinand, & du Ferrier Ambassadeur de France. Enfin on acheva la Messe, sans faire les encensemens, & sans donner la Paix à baiser.

Les Légats s'excusent sur les ordres du Pape.

Aussi-tôt les partisans de Philippe sortirent en grand cortége, s'applaudissant de la victoire qu'ils prétendoient avoir remporté sur les François; car

(1) Dans un supplément qui à été imprimé par ordre de l'Auteur, on ne trouve au lieu de cette longue narration que ces deux mots: On accorda dans l'Assemblée à Quinones une place separée de celles des autres Ambassadeurs; Le Cardinal de Lorraine ne s'y opposa pas; & nos autres François y donnerent les mains par déférence pour un homme qui avoit tant de crédit & d'autorité.

car ils comptoient avoir beaucoup fait ce jour-là d'avoir mis en compromis & en dispute la prérogative, qu'on n'avoit jamais contesté au Roi très-Chrétien, d'avoir en tous lieux la préséance sur le Roi Catholique. On fut indigné contre les Légats, qui avoient clandestinement machiné avec les Espagnols une pareille supercherie, pour se mocquer d'un Roi Pupille & d'une veuve, & ils n'eurent point d'autres excuses à donner, que les ordres exprès qu'ils en avoient reçûs du Pape, auquel ils ne pouvoient se dispenser d'obéïr.

CHARLES IX. 1563.

Du Ferrier de son côté ne garda plus de mesures; il dit hautement qu'il ne faloit pas souffrir l'injure faite au Roi son maître, & il déclara qu'il étoit prêt de protester, non contre le Concile, à qui on avoit ôté la liberté, non contre les Légats, qui n'étoient que les simples exécuteurs des injustes volontés du Pape, non contre le Roi d'Espagne, & le Comte de Lune son Ambassadeur, qui ne faisoient que soûtenir leurs prétentions; mais contre un particulier, qui se portoit pour Pape, quoique son élection simoniaque fût nulle, ayant par un trafic infame acheté les suffrages, & quoiqu'il fût positivement intrus; l'Ambassadeur disoit en avoir en main des preuves certaines & incontestables. Enfin il menaça d'interjetter appel au premier Pape, qui seroit vraiment & canoniquement élû, & au premier Concile légitime qui se tiendroit.

Indignation de du Ferrier.

Le Cardinal de Lorraine écrivit long-tems après (le dernier jour de Juillet) une lettre au Pape, qui étoit en apparence pleine de reproches & de plaintes: mais on remarqua qu'il étoit moins touché de l'injure faite au Roi, que de celle qui lui avoit été faite à lui-même. En effet il se plaignoit seulement qu'on ne lui eût rien dit de ce que l'on avoit envie de faire, insinuant en même tems, que si l'affaire n'avoit pas réüssi, comme sa Sainteté le souhaitoit, il ne faloit s'en prendre qu'à la réserve, dont on avoit usé envers un homme, qui auroit pû trouver les moyens de la terminer au gré des deux Rois.

Lettre du Cardinal de Lorraine au Pape pour le même sujet.

Pierre Fuentiduegna (de Ségovie) fit un discours au Concile, dans lequel il releva extrêmement le zèle du Roi d'Espagne pour la Religion Catholique, & sa sévérité contre les Sectaires. Il dit que Philippe ne s'étoit marié avec Marie Reine d'Angleterre, que pour rétablir la Religion Catholique dans ce florissant Royaume. Ce qu'il dit des secours envoyés tout récemment au Roi de France, avoit plus l'air d'un reproche, que d'un simple récit; & il ajoûta avec une vanité Espagnole, que la valeur de ces invincibles défenseurs de la Foi, quoiqu'en très-petit nombre, avoit fait pencher la victoire du côté de l'armée Catholique. Il exhorta ensuite les Peres du Concile, à ne point interrompre, mais à continuer, & à finir heureusement leur Assemblée, & à y traiter avec soin, non-seulement de la réformation des mœurs, mais de celle de la doctrine. Il les avertit en même tems d'examiner avec un très-grand soin (c'est aux François & aux Allemands qu'il en vouloit) l'avis de ceux qui pensoient, qu'il faloit accorder dans ces tems fâcheux bien des choses aux ennemis de la Religion Catholique, pour les engager par la douceur à rentrer dans le sein de l'Eglise. Il invectiva contre cette demande avec beaucoup de véhémence, & il

Discours de Fuentiduegna au Concile.

CHARLES IX. 1563.

il conclut que c'étoit au Pape à pourvoir de telle sorte au salut des Sectaires, & à la Majesté de l'Eglise, qu'il parût que toutes choses se faisoient plûtôt suivant ce qui convenoit à sa dignité, que selon la volonté ou le caprice des Sectaires. Enfin il proposa au Concile l'exemple du Roi son maître, pour l'engager à user de sévérité & de rigueur; à réformer les vices qui regnoient dans le sein de l'Eglise Catholique, & à rémédier aux maux présens qui l'accabloient, en appaisant la colére de Dieu, qui le permettoit.

Ambassadeurs pour justifier le traité de pacification.

La paix ayant été faite en France dans ces conjonctures, on craignit que le Concile ne trouvât mauvais, ce que le bien de l'Etat, & la fâcheuse extrêmité où l'on se trouvoit réduit, avoient forcé de faire. Ainsi le Cardinal de Lorraine fut chargé de justifier la conduite du Roi, en representant aux Peres du Concile l'extrême danger auquel le Royaume se trouvoit exposé par la guerre civile; & de leur faire entendre que l'intention de Sa Majesté étoit, après avoir dissipé les Factions par un traité de pacification, de travailler sérieusement à retablir la tranquillité dans l'Eglise. Mais la Reine-mere apprenant que la malignité des ennemis de la France empoisonnoit toutes ses démarches, & donnoit un mauvais sens aux justes raisons qu'elle alleguoit pour sa justification, elle crut qu'elle devoit envoyer un homme constitué en dignité, & d'un rare merite, pour traiter avec les Peres du Concile au nom du Roi, & pour aller en la même qualité négocier en Allemagne auprès de l'Empereur & du Roi des Romains. Ce fut René de Birague, Président au Conseil Souverain établi de-là les Monts.

La principale Commission dont il étoit chargé, étoit de persuader aux Peres du Concile: Que le Roi & la Reine sa mere ne vouloient ni établir, ni même souffrir la nouvelle Religion dans le Royaume: Qu'ils n'avoient point eu d'autre intention en mettant les armes bas, & en appaisant les troubles, que de faire plus aisément rentrer dans la voye de la vérité, & dans l'unité Catholique, ceux qui s'en étoient séparés; & d'employer pour cela les mêmes moyens dont nos Peres s'étoient servis: Qu'on ne pouvoit réüssir dans cette entreprise, que par l'autorité d'un Concile libre & légitime, national ou universel: Que la voye du Concile universel paroissoit la plus sûre; mais qu'il étoit nécessaire d'accorder à tous, & la liberté, & les sûretés nécessaires pour y venir: Que le Pape & les Peres du Concile avoient sans doute fait sur cela tout ce qu'ils devoient; mais que la situation du lieu de l'assemblée en Italie, plûtôt qu'en Allemagne, étoit suspecte aux Protestans, qui s'imaginoient n'avoir pas toutes les sûretés qu'ils avoient demandées: Qu'ils souhaittoient que le Concile fût tenu en Allemagne, & que sans cela, non-seulement les Allemans, mais les Anglois, les Ecossois, les Danois & les Suedois, ne pouvoient se resoudre à y venir, parce qu'ils ne se croiroient pas en liberté & en sûreté: Qu'il seroit également injuste & inutile de les condamner, sans les avoir entendus; car bien loin de les ramener à l'unité, qui étoit ce que les gens de bien espéroient du Concile, ils s'en éloigneroient encore d'avantage, s'ils voyoient qu'on ne se souciât pas d'eux, & qu'on s'obstinât à les exclure du Concile, en con-

continuant de le tenir dans un lieu qui leur étoit suspect, & ou ils ne pourroient se déterminer à venir: Qu'il faudroit être bien simple & bien crédule, pour s'imaginer qu'ils se soûmettroient aux Décrets d'un Concile, dans lequel ils n'auroient été ni entendus, ni même admis: Qu'il y avoit bien plus lieu de craindre, qu'étant plus aigris, leur patience ne se changeât en fureur; qu'ils ne déchirassent les Décrets du Concile par des écrits sanglans, & qu'ils ne le peignissent à la posterité avec les plus affreuses couleurs.

Ils demandent la translation du Concile.

De Birague avoit donc reçu ordre de demander aux Peres, qu'eux & le Pape voulussent bien transferer le Concile en Allemagne, à Worms, à Spire, à Bâle, ou à Constance. Mais n'ayant pas reüssi à Trente, il vint à Inspruck; & après avoir fait à l'Empereur des complimens sur l'élection de son fils, il lui parla de la nécessité de transferer le Concile.

De là de Birague alla trouver Maximilien, & le complimenta d'abord sur sa nouvelle dignité de Roi des Romains. Il le remercia ensuite du conseil qu'il avoit donné au Roi, de rétablir la paix dans son Royaume. Il lui dit, que le Roi son maître avoit reçu avec reconnoissance un avis si salutaire; & que venant de la part d'un Prince si sage, & qui agissoit en ami, il l'avoit suivi aussi-tôt avec joye: Que la paix étant faite, il ne restoit plus au Roi, que de se reünir avec les autres Princes, pour travailler conjointement & de concert à faire tenir, pour la gloire de Dieu, & la tranquillité publique de la Chrétienté, un Concile légitime, auquel tous pussent librement assister: Que pour cela il faloit choisir en Allemagne un lieu commode, & qui ne fût suspect à aucun des partis.

Bulle contre quelques Prélats de France.

On envoya pour le même sujet, & dans le même tems, Henri Clutin d'Oisel en Espagne, & Yves d'Alegre à Rome. Le Pape, déja fâché du traité de Pacification, fut extrêmement outré au sujet de ces Ambassades; & s'imaginant que le Roi agissoit en cette affaire par les Conseils des Evêques François, qui étoient suspects d'hérésie, & qui avoient beaucoup de credit à la Cour, & dans le Conseil, il prit la resolution de faire au plutôt leur procès: il s'imagina que les ayant fait condamner, même contre les formes, il leur feroit perdre leur rang; ou au moins que les Décrets ayant été fulminés contr'eux, il les feroit regarder comme suspects en matière de Religion, & rendroit ainsi a l'avenir leurs conseils & leurs desseins inutiles (1). Voici comme le Pontife exécuta ce qu'il avoit resolu.

Contenu de cette Bulle.

Sur le bruit de la paix que le Roi de France avoit accordée à ses sujets, Pie IV. donna le 7 d'Avril une Bulle adressée aux Cardinaux Inquisiteurs généraux de la République Chrétienne; par laquelle il leur permettoit de proceder en général & en particulier contre tous les Hérétiques, & contre ceux

(1) On dit que le Pape fut déterminé à cette demarche par quelques François malintentionnés, & ennemis de leur patrie, & principalement par Philbert Babou Cardinal de la Bourdaisiere, qui ayant trahi les intérêts du Roi, lors-qu'il étoit son Ambassadeur auprès du Pape, reçut sans la participation de Sa Majesté le chapeau, comme une récompense de sa perfidie. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe, Dupuy & Rigault.*

CHARLES IX. 1563.

ceux qui les favorisoient, qui leur donnoient rétraite, qui leur prêtoient leurs secours, & qui se rendoient par là suspects du crime d'hérésie. A l'égard de ceux qui demeuroient dans des Royaumes, Provinces & lieux, où la secte de Luther étoit répanduë, & dont il étoit notoire qu'on ne pouvoit approcher ni en sûreté, ni en liberté, à cause du grand nombre de Sectaires qui y étoient, il leur permettoit de les citer quels qu'ils fussent, Evêques, Archevêques, Patriarches, & même Cardinaux, (sans que lesdits Inquisiteurs fussent obligés de faire de plus amples informations sur la facilité ou liberté d'approcher desdits lieux,) de les citer sommairement & extrajudiciairement en la forme que lesdits Inquisiteurs jugeroient suffisante, après avoir cependant reçu les dénonciations; de les citer même par un Décret publié & affiché aux portes du palais du S. Office, ou de la Basilique du Prince des Apôtres, ou dans les places de la ville où l'on a coûtume de les afficher, ou sur les frontieres; de les citer pour un certain tems fixe, & dans un terme marqué, à la volonté des Inquisiteurs; de les avertir & sommer, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, de suspension, & autres peines de droit, de comparoître devant lesdits Inquisiteurs, en personnes, & non par Procureurs, Avocats, ou autres, qui entreprendroient de les défendre, ou de les excuser; & s'ils ne comparoissoient pas, d'en faire leur rapport dans un Consistoire secret, & de prononcer la Sentence contre les absens, comme gens atteints & convaincus. La Bulle renfermoit aussi la clause dérogatoire.

Les Inquisiteurs armés de la Bulle citent quelques Evêques François.

Quelque contraire à toutes les loix que fût ce prétendu pouvoir accordé par le Pape, les Inquisiteurs, armés de la Bulle qui le leur donnoit, citerent aussi-tôt quelques Evêques au tems & lieu, qu'il leur plût de fixer; & par des Décrets, comme le portoit la Bulle. Les principaux furent Odet de Coligny Cardinal de Châtillon, qui ayant embrassé la Religion Protestante, se faisoit appeller Comte de Beauvais, & non Evêque; de S. Romain Archevêque d'Aix, Jean de Montluc Evêque de Valence, Jean Caracciol, fils du Prince de Melfi, Evêque de Troyes, Jean de Barbançon Evêque de Pamiers, & Charles Guillart Evêque de Chartres.

Bref contre la Reine de Navarre.

Le Pape allant par dégrés, des Evêques monta jusqu'aux Princes; & par un Bref aussi injuste qu'injurieux, donné le 28. de Septembre, il cita à Rome Jeanne d'Albret Reine de Navarre, veuve d'Antoine de Bourbon; & il prononça que si elle ne comparoissoit dans le terme de six mois, elle seroit par le seul fait proscrite, comme atteinte & convaincuë d'hérésie, déchuë de la Royauté, & privée de son Royaume; & ses Principautés, terres, domaines & seigneuries donnés au premier occupant.

Le Roi, la Reine mere, & tous les Grands du Royaume furent indignés du procédé du Pape. Sa Bulle fut luë publiquement dans le Conseil; l'affaire parut assez importante, pour s'en plaindre hautement, & lui marquer la vive douleur que cette Bulle avoit causée. On envoya sur cela des ordres & des instructions à Henri Clutin d'Oisel, qui étoit alors Ambassadeur du Roi à Rome, & qui avoit depuis peu succédé à de l'Isle.

D'Oi-

D'Oisel avoit ordre de dire au Pape, que le Roi n'auroit pas cru les bruits qui s'étoient répandus en France, si les monitoires affichés à Rome dans les lieux ordinaires, ne fussent pas tombés entre ses mains; & que ce procédé du Pontife lui avoit causé une sensible peine, pour les raisons que Sa Majesté avoit fait mettre par écrit. Les voici en substance.

Memoire contre la Bulle inique du Pape.

„ La Reine de Navarre étant en dignité égale aux autres Rois & le Roi „ de France lui donnant le titre de sœur, sa cause est celle de tous les „ Rois: tous peuvent & doivent appréhender les suites d'un si pernicieux „ exemple, & qu'ils ne soient un jour frappés d'un pareil coup: Tous par „ conséquent sont obligés, comme freres, d'intervenir dans une cause qui „ leur est commune, & d'aider, défendre & soûtenir cette Princesse, „ avec d'autant plus de zéle qu'elle est veuve.

„ Le Roi de France y est encore plus obligé que tout autre, parce qu'ils „ sont parens des deux côtés; que son mari étoit cousin du Roi du côté „ paternel; qu'il étoit, après les freres de Sa Majesté, le premier Prince „ de son sang; qu'il vient de mourir les armes à la main contre les Pro„ testans; qu'il a laissé deux pupilles, dont l'aîné est élevé à la Cour, „ comme leur pere & leur ayeul y ont été autrefois élevés. C'est une „ mere en deüil de son mari, ce sont des enfans qui ont perdu leur „ pere. Le Roi pourroit-il les abandonner dans une si triste situa„ tion.

„ D'ailleurs ils somment le Roi de tenir sa parole, & d'accomplir „ ses promesses: ils lui rappellent dans la mémoire les beaux exemples de „ tant de Rois de France, qui ont secouru dans leur adversité les Princes „ d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre & autres, & qui les „ ont aidés à retablir leurs affaires, & à relever leur fortune. Ils lui met„ tent sur-tout devant les yeux l'action heroïque de Philippe le Hardi, fils „ de S. Louis. Ce Monarque assura la couronne de Navarre à la legiti„ me heritiere de ce Royaume, qui étoit en bas âge, & il l'amena en „ France. Elle fut depuis mariée à Philippe le Bel, dont Jeanne des„ cend en droite ligne. C'est ainsi que Jean d'Albret ayeul de Jeanne, a „ été traité dans de semblables conjonctures: ayant perdu une partie de „ son Royaume, à peu près pour les mêmes raisons qu'on allegue aujour„ d'hui contre sa petite fille, Louis XII. & ses successeurs prirent sa dé„ fense, & le soûtinrent contre ses ennemis.

„ Les Papes ont trouvé dans les Rois de France la même bonté & les „ mêmes secours; il les ont rétablis sur leur siége lorsqu'ils en ont été „ chassés; ils les ont souvent défendus contre de puissans ennemis: ils ont „ augmenté leurs domaines, ils les ont enrichis.

„ La Reine de Navarre étant de plus voisine & alliée du Roi, on ne „ peut lui faire la guerre sans nuire considerablement au Royaume de „ France. Il est d'une grande conséquence pour le Roi, d'avoir des voi„ sins qui soient ses amis; comme il est aussi de son intérêt de veiller à leur „ repos & à leur sûreté, afin d'éloigner de ses frontieres tous les maux que „ cause la guerre.

„ Sa Majesté qui voit que la Bulle de Pie tend à chasser ses anciens amis „ de leurs domaines, & à y mettre de nouveaux maîtres à son gré, est „ très-vivement touchée de ce procedé. Elle a lieu de craindre que les „ Espagnols, qui sous un pareil prétexte se sont déjà emparés des monta- „ gnes de la Navarre, ne s'établissent dans la suite dans le plat païs; & que „ par là on ne rallume le feu de la guerre entre deux Puissances, qui „ ont depuis peu fait la paix, au grand avantage de toute la Chré- „ tienté.

„ Enfin la Reine de Navarre ayant de très-grands fiefs en France, qui „ la rendent feudataire du Roi, il est de l'intérêt du Royaume qu'elle ne „ puisse jamais être obligée de comparoître à Rome ou ailleurs, ni par „ elle-même, ni par Procureur, pour quelque cause que ce puisse être. „ On sçait que dans les causes mêmes, qui sont portées au Pape par appel, „ les sujets du Roi ne peuvent jamais être contraints d'aller à Rome, & „ que le Pape est tenu de donner des Juges dans le Royaume.

„ Le procedé du Pontife est donc contre le respect dû à la dignité Roya- „ le, contre les droits, la sûreté, & l'honneur du Roi & du Royaume. „ Que si on examine la forme du jugement; qu'y-a-t'il de plus contraire „ aux loix de la societé civile, que de soustraire qui que ce soit à ses juges „ naturels, & de le condamner sans l'entendre? Les loix ont défendu de „ citer qui que ce soit hors les limites de sa jurisdiction: elles ne veulent „ pas que les citations se fassent negligemment ou clandestinement; mais „ ou à la personne même, ou à son domicile.

„ La Constitution de Boniface VIII. qui ordonnoit que les citations „ faites à Rome, aux lieux & aux tems qu'elle marquoit, auroient autant „ de force que les Edits du Préteur en avoient autrefois, a été ou revo- „ quée ou modifiée par Clement V. dans le Concile de Vienne, comme „ dure & injuste. En un mot il ne faut jamais employer ces sortes de ci- „ tations, qu'il ne soit constant qu'on ne peut approcher en sûreté des ac- „ cusés, & on ne peut pas dire que l'accès n'est pas sûr en France, où la „ Reine de Navarre à son domicile.

„ Fut-il jamais rien de plus injuste & de plus opposé à l'équité naturel- „ le, que de condamner un accusé sans l'avoir oüi? Les Conciles & les „ Saints Peres l'ont défendu; & nous trouvons sur cela un bel exemple „ dans l'histoire d'Ammien Marcellin, qui nous raconte que l'Empereur „ Constance pressant Libere de condamner Athanase, ce Pape (1) aima „ mieux être exilé, que de prononcer une Sentence contre un accusé qu'il „ n'avoit point entendu.

„ Sixte III. ayant été accusé d'inceste, on fit son procès; mais l'Em- „ pereur Valentinien voulut absolument qu'il comparût devant cinquante „ Evêques, & qu'il fût entendu dans ses défenses, avant que d'être jugé. „ Pour avoir manqué à cette formalité, tout ce que le Pape Nicolas I. „ avoit fait contre Lothaire, fils de l'Empereur Louis le Débon- „ naire, accusé d'avoir deux femmes, fut cassé & annullé. Ainsi la Sen- „ ten-

(1) *Le Supplément déjà cité ajoûte:* quoiqu'infecté du poison de l'Arianisme.

„ tence prononcée contre la Reine de Navarre absente, & qui n'a point
„ été entenduë, n'a pas plus de force.

„ Au reste les Papes ont toûjours eu cette considération pour les Prin-
„ ces, de les faire avertir par leurs Nonces, avant que de rien faire con-
„ tr'eux. Dans la grande affaire du meurtre de Thomas Archevêque de
„ Cantorbery, Alexandre III. envoya deux Cardinaux en Angleterre,
„ afin que Henri II. pût se justifier en leur présence des crimes qu'on lui
„ imputoit. Clement VII. en a usé de même tout recemment dans l'af-
„ faire de Henri VIII. ayant envoyé à ce Prince le Cardinal Laurent
„ Campegge.

„ Mais quand on accorderoit que le jugement prononcé contre la Reine
„ de Navarre à été bien rendu, comment le Roi pourroit-il souffrir que
„ les biens de cette Princesse, qui appartiennent au Roi, parce qu'elle est
„ feudataire du Royaume, fussent livrés en proye, & déclarés appartenir
„ au premier occupant.

„ Sa Majesté pense donc que le Pape s'est laissé tromper par de faux
„ bruits; que des Ministres qui n'ont pas agi dans cette affaire avec droi-
„ ture, & qui ne se sont pas souciés de troubler la tranquillité publique,
„ ont usé d'artifice & de supercherie pour le seduire, pour lui faire oublier
„ sa bonté naturelle; & pour le porter à des entreprises, qui ne lui sont
„ point d'honneur, qui sont préjudiciables à son autorité & à celle de l'E-
„ glise Romaine, capables enfin de lui faire perdre l'amitié des Prin-
„ ces qui lui étoient le plus attachés, & de troubler la paix de la Chré-
„ tienté.

„ Le Roi ne peut penser autrement d'un Pontife, qui depuis peu a pris
„ avec tant d'ardeur & de zele le parti d'Antoine époux de la Reine de
„ Navarre, à laquelle il intente aujourd'hui un procès; & qui a fait tant
„ d'instances auprès du Roi d'Espagne, pour obtenir de lui, ou la restitu-
„ tion de la Navarre, ou au moins le Royaume de Sardaigne en com-
„ pensation.

„ Ce qui fait le plus de peine à Sa Majesté, & ce qu'elle ressent le plus
„ vivement, c'est que tant de Rois, de Princes, & de villes s'étant sépa-
„ rées de l'Eglise Romaine depuis quarante ans, les Papes n'ont pas em-
„ ployé les mêmes moyens, & n'ont pas usé de la même rigueur; quoi
„ qu'étant les premiers coupables, ils eussent dû, selon l'ordre de la justi-
„ ce, être les premiers punis. Ce qui fait voir, que ce sont des ennemis
„ de la France, qui ayant dessein d'opprimer inopinément une veuve &
„ des pupilles, ont saisi l'occasion favorable où le Roi, qui est leur pro-
„ tecteur, se trouvoit en bas âge, & embarassé dans une guerre civile.
„ Nouveau motif très-pressant, qui engage Sa Majesté à venger l'injure
„ faite à une Reine sa parente, en formant contr'elle une pareille action,
„ & le mépris qu'on a fait de sa personne, en agissant ainsi, sans l'avoir
„ auparavant consulté.

„ Si l'action a été intentée pour le bien de la Religion, & pour la gloire
„ de Dieu, le premier soin du Pontife à dû être de travailler au salut d'une
„ Princesse accusée d'héréśie: il a donc dû employer pour sa conversion

CHARLES IX. 1563.

„ les remedes efficaces de la parole de Dieu, & non ceux qui ne font qu'ir-
„ riter le mal ; tels que sont de confisquer les Royaumes & les domaines,
„ & de les abandonner à quiconque voudra s'en emparer. Car la souverai-
„ ne Puissance lui à éte donnée pour le salut des ames, & pour maintenir
„ la paix entre les Chretiens ; & non pour dépoüiller les Princes de leurs
„ Etats, ou pour disposer de leurs biens, suivant son caprice ; ce que ses
„ prédécesseurs n'ont entrepris en Allemagne & ailleurs, qu'à la honte de
„ l'Eglise & en troublant la tranquillité publique.

„ Pour toutes ces raisons, Sa Majesté prie le Pape avec toute la soumis-
„ sion possible, de revoquer la Sentence prononcée contre la Reine de
„ Navarre ; & d'interdire par un acte solemnel & public à ses Ministres,
„ la connoissance & le jugement de cette affaire : Déclarant que s'il ne le
„ fait, le Roi sera contraint d'user des remedes employés en pareils cas
„ par ses ancêtres, suivant les loix du Royaume. Mais afin qu'on ne puis-
„ se pas lui attribuer les suites fâcheuses de cette affaire, & qu'on ne les
„ impute qu'à la témérité de ceux qui le reduisent à cette triste nécessité,
„ le Roi proteste encore avant que de rien faire, que c'est malgré lui qu'il
„ se verra contraint d'employer, pour la défense d'une si juste cause, la
„ souveraine puissance que Dieu lui a donnée, & d'implorer le secours de
„ ses amis. „

D'Oisel reçut séparément des ordres touchant la cause des Evêques, avec des instructions plus amples, dans lesquelles on traitoit de la puissance légitime des Papes, de l'autorité que l'Empereur & les Rois ont dans les causes Ecclésiastiques, des libertés, droits, & immunités de l'Eglise Gallicane. On y appuyoit ce qu'on avoit avancé, par les Arrêts du parlement de Paris rendus à ce sujet, & par l'exemple célébre de Maxime Evêque de Valence. Ce Prélat ayant été accusé de plusieurs crimes, Boniface I. prononça que le jugement de l'accusé appartenoit aux Evêques de l'Eglise de France ; comme il paroît par le témoignage autentique de Boniface lui-même, rapporté dans le Décret d'Yve de Chartres, part. 5. chap. 271.

La Bulle contre la Reine de Navarre est annulée.

D'Oisel, homme actif & Ministre zèlé, ayant reçû ces instructions, agit auprès du Pontife avec tant de vivacité, & parla avec tant de force, qu'il obtint qu'on laisseroit là les procedures commencées contre les Evêques ; & que la Sentence prononcée contre la Reine de Navarre seroit revoquée, cassée & annullée. Ce qui fut exécuté de manière, qu'elle ne se trouve plus aujourd'hui parmi les Constitutions de Pie IV.

Suite des affaires du Concile. Lettre de la Reine-mere à Lansac.

La Reine-mere voyant que le Concile ne donnoit aucune satisfaction, sur les demandes contenuës dans le 34. articles que nous avons rapportés, écrivit à Lansac une lettre en datte du 18. Mai, dans laquelle elle se plaignoit amérement des lenteurs & des retardemens du Concile. „ Les espé-
„ rances, lui mandoit cette Princesse, que les gens de bien avoient con-
„ çuës de l'heureux succès du Concile, fondées sur la haute idée qu'on
„ avoit de l'intégrité de ceux qui le composoient, s'évanoüiront : la dissi-
„ mulation & la connivence, dont on use dans cette grande affaire, allu-
„ meront de plus en plus le feu de la colere de Dieu sur nous. Après avoir

„ eu

„ eu la bonté de faire connoître clairement à tout le monde la nécessité „ absoluë de faire une grande & sévére réforme dans la Religion, & avoir „ pour cela assemblé de toutes les parties du monde un si grand nombre de „ personnes distinguées par la pureté de leurs mœurs & par leur sçavoir; „ voyant que nous resistons si opiniâtrement à sa volonté, il ne pourra „ s'empêcher de punir très rigoureusement ceux qui retardent une œuvre „ si Sainte & si nécessaire, pour rétablir la paix de l'Eglise.

La Reine ajoûtoit que cette raison avoit déterminé le Roi à écrire au Cardinal de Lorraine, pour lui ordonner d'assembler les Evêques de France, qui étoient à Trente; & après en avoir mûrement déliberé entr'eux, de presser les Peres du Concile, & de les engager à donner à Sa Majesté une prompte satisfaction sur les demandes qui avoient été faites en son nom. En effet ce Cardinal reçut à ce sujet une lettre du Roi dattée du même jour. Mais ce Prélat, qui préféroit les bonnes graces du Pape aux intérêts de la France, & à l'exécution des ordres du Roi, différa de jour en jour, & fit tant par ses retardemens, qu'il gagna le tems, où il avoit résolu, avec l'agrément de Sa Majesté, de partir pour Rome; bien persuadé que les Ambassadeurs du Roi ne feroient rien de nouveau touchant cette affaire pendant son absence, & qu'ainsi les François perdroient entierement l'espérance d'obtenir satisfaction sur leurs demandes. Peu de tems après Lansac obtint aussi la permission de revenir en France.

Projet d'un décret contre la puissance des Princes.

Le Cardinal de Lorraine étant parti de Trente le 18. de Septembre, & ayant emmené avec lui les Evêques d'Evreux, de Meaux, de Soissons, de Dol, du Mans, & de Tulle, & les Ambassadeurs de France faisant de continuelles instances, pour engager le Concile à travailler avec soin à la réformation de la discipline Ecclésiastique & des mœurs, les Peres, pour éluder les justes demandes du Roi Très-Chrétien, dresserent quelques articles concernant la liberté & les immunités Ecclésiastiques, contre les priviléges, les libertés, la jurisdiction, & la puissance légitime de tous les Royaumes, de toutes les Seigneuries, & de tous les Princes.

Lettre des Ambassadeurs de France au Roi sur ce sujet.

Comme il y avoit plusieurs de ces Articles, qui regardoient particulierement le Roi Très-Chrétien, les Ambassadeurs Arnaud du Ferrier, & Guy du Faur, qui voyoient qu'on se mocquoit d'eux, & du Roi leur maître, manderent à Sa Majesté tout ce qui se passoit. Ayant reçu sa réponse, avec des ordres & des instructions sur cette matiére, ils profiterent de l'occasion favorable qu'ils n'avoient pas cherchée, mais qu'ils saisirent à propos, de l'absence du Cardinal de Lorraine, pour s'opposer à la publication de ces décrets.

Reponse du Roi à ses Ambassadeurs.

La réponse que le Roi leur fit de S. Silvain le 28. d'Août, contenoit en substance, que Sa Majesté leur ordonnoit de renouveller leurs instances, pour obtenir satisfaction sur ses demandes: si on la lui accordoit, de promettre en son nom, qu'il n'y auroit pas de Prince Chrétien plus zèlé & plus ardent que lui, pour l'avancement des affaires du Concile: mais si les Peres continuoient, comme ils avoient fait jusqu'alors, à ne rémédier que très-légérement à des maux, qu'ils rendoient par-là incurables; s'ils se contentoient de cacher ou de fermer en apparence les playes, sans employer.

ployer les remédes nécessaires pour les guerir: si, pendant qu'il s'agissoit de réformer l'Etat Ecclesiastiqne, ils s'amusoient à tourner leurs armes, & à former des décrets contre la puissance des Princes; le Roi leur commandoit en ce cas de se retirer : parce que Sa Majesté ne vouloit pas que ses Ambassadeurs parussent autoriser par leur présence des décrets aussi injustes, qu'ils seroient préjudiciables aux prééminences, prérogatives, & libertés de son Royaume.

Le Roi ajoûtoit dans la même lettre, qu'il avoit appris qu'on avoit parlé dans le Concile, de déclarer nul le mariage d'Antoine de Bourbon, avec Jeanne Reine de Navarre, & par conséquent Henri leur fils, bâtard. Il leur défendoit d'assister à ces actes. Enfin il leur ordonnoit de demander encore une fois au Concile une réponse positive à toutes ses demandes, & si les Peres ne la donnoient pas au plûtôt, de sortir de la ville de Trente, & d'aller à Venise, pour y attendre les ordres.

Ordres & instructions qu'il leur donne.

Les ordres & instructions jointes à la lettre du Roi, portoient: Que Sa Majesté n'avoit jamais souhaité, & ne souhaitoit encore autre chose, que de voir rétablir, par l'autorité d'un Concile, la Paix, l'Union & la Concorde entre ceux qui avoient des sentimens différens sur la Religion: ce qui ne se pouvoit faire que par une sérieuse réforme de la discipline Ecclésiastique, & des mœurs, dont la dépravation étoit cause que tant de peuples s'étoient séparés de l'Eglise : Que ses Ambassadeurs & ses Ministres avoient souvent traité de cette importante affaire avec le Pape, & avec les Peres assemblés à Trente, & qu'il avoit sur cela formé ses demandes, aux quelles on n'avoit point encore répondu; mais que contre ce qu'on avoit esperé, les Peres, après avoir superficiellement touché l'Article de la réformation, vouloient s'arroger, sur les droits, les libertés, & la Puissance des Princes, un pouvoir qu'ils n'avoient pas : Qu'il ne leur appartenoit point de se mêler du gouvernement civil des Etats: Qu'ils ne pouvoient, ni ne devoient déroger aux Ordonnances, ou aux Coûtumes établies depuis long-tems dans les Royaumes, ni excommunier les Princes: Que comme ces entreprises tendoient à la sédition, & à troubler la tranquillité publique, Sa Majesté n'étoit pas d'humeur à les souffrir, ou à permettre que le Concile donnât par ses injustes censures la moindre atteinte à une autorité, qu'elle avoit reçuë pleine & entiere de ses ancêtres: Que si les Peres continuoient leurs entreprises sur la puissance Royale, & à lui contester la préséance, il leur ordonnoit de protester & de se retirer: Qu'ils avertissent cependant les Prélats & les Théologiens François qui étoient au Concile, de presser fortement l'Article de la réformation, qui avoit été commencée, pour le bien du Royaume déchiré par les guerres de Religion, & pour la consolation de tant de membres séparés du reste du corps; & de demeurer pour cela à Trente: Que telle étoit la volonté de Sa Majesté, qui se fiant à leur prudence & à leur Religion, comptoit qu'ils n'auroient garde de confirmer par leurs suffrages, ou même de paroître approuver par leur présence les déliberations contraires à la dignité & aux prérogatives du Roi & du Royaume.

Enfin dans la vûë d'ôter au Concile tout prétexte de disputer au Roi sa puis-

puissance, pour raison de minorité, Sa Majesté fit notifier aux Peres par ses Ambassadeurs la manière dont il avoit déclaré sa Majorité au Parlement de Rouën, après la prise du Havre sur les Anglois, en presence & du consentement unanime des Princes, des Grands, de la Noblesse, du peuple, & de tous les Ordres du Royaume.

Suivant ces ordres, les Ambassadeurs de France voyant que les Peres différoient continuellement l'affaire de la réformation, par des lenteurs affectées & par des délais continuels, & que cependant les Evêques, émissaires & partisans du Pape, pressoient la conclusion des décrets proposés contre les Princes, & en particulier contre la dignité du Royaume de France, & contre les libertés de l'Eglise Gallicane, ils se rendirent à l'Assemblée le 22. de Septembre, & Arnaud du Ferrier y fit ce discours.

Discours de du Ferrier Ambassadeur du Roi.

„ Qu'il soit permis, mes Peres, aux Ambassadeurs du Roi Très-Chré-„ tien de vous adresser aujourd'hui les mêmes paroles, que les Envoyés „ des Juifs addresserent autrefois à Aggée, à Malachie, à Zacharie, aux „ derniers Prophetes, & aux autres Ministres de Dieu qui étoient assem-„ blés à Jerusalem : *Nous faudra-t'il encore jeûner & pleurer le cinquième & „ le septième mois ?* Il y a plus de 150. ans que nos Rois ont demandé aux „ Papes la réformation de la discipline Ecclésiastique qui étoit déjà tom-„ bée. C'est pour cela qu'ils ont envoyé leurs Ambassadeurs aux Conci-„ les de Constance, de Bâle, de Latran, & de Trente. Les harangues „ de Jean Gerson, Théologien d'une si grande réputation, au Concile de „ Constance, de Pierre Danés Evêque de Lavaur, un des plus sçavans „ hommes de ce siécle, au premier (1) Concile de Trente; enfin les dis-„ cours prononcés dans celui-ci par l'illustrissime Cardinal de Lorraine, „ & par Guy du Faur de Pibrac mon Collégue, dont la solide éloquence „ vous est connuë, font voir qu'ils n'ont tous demandé qu'une réforma-„ tion sérieuse des mœurs du Clergé. Cependant il nous faut encore jeû-„ ner & pleurer, non comme les Juifs, le cinquième & le Septième mois, „ mais 200. ans de suite, & plaise à Dieu que nous n'en ayons pas pour „ 300. ans & plus.

„ On nous dira peut-être : Vous devez être contens; on vous a abon-„ damment satisfait par quatre sessions, par tant d'anathêmes, & par tant „ de décisions sur le dogme. Si c'est satisfaire, que donner une chose „ pour une autre en payement à un créancier malgré lui, nous devons être „ plus que contens. Mais si ce n'est pas payer, que d'en user ainsi, nous „ sommes encore créanciers; puisque vous sçavez que nous n'avons jamais „ demandé ni les anathêmes, ni les définitions qu'on à données. Je vous „ en prends à témoins, illustres Légats, à qui nous avons dit septante fois „ sept fois la même chose; & vous, illustres Ambassadeurs de Sa Majesté „ Impériale, à qu nous avons souvent communiqué les ordres de Sa Majesté „ Très-Chrétienne. Plusieurs de vous, sages Prélats Italiens & Espa-„ gnols, le sçavent aussi. Si l'on dit qu'il a falu avoir égard à ceux qui de-„ man-

(1) Il y a dans le texte (*Haud ita diu est*) on a employé ici l'expression de Fra-Paolo.

CHARLES IX. 1563.

„ mandoient avec instance la décision des dogmes, nous en conviendrons „ volontiers; pourvû qu'on nous accorde aussi que dans le partage des biens „ d'une famille, il faut avoir plus d'égards pour l'aîné. Or tel est dans „ l'Eglise le Roi Très-Chrétien.

„ Si on nous répond encore, qu'on nous a pleinement satisfaits par les „ articles qui ont été proposés le mois précédent, nous repliquerons que „ nous ne l'avons pas jugé ainsi. Pour ne nous pas rapporter à nos lumie-„ res dans une affaire de cette importance, nous avons promptement en-„ voyé ces articles au Roi, avec des apostilles. Sa Majesté après les avoir „ communiqués aux Princes, aux Grands du Royaume, aux Conseillers „ d'Etat, & aux Magistrats les plus éclairés & les plus sages, pour en „ dire leur sentiment, nous a fait réponse qu'on n'y avoit rien trouvé, „ qui pût retenir les Catholiques de France dans leur devoir, nous recon-„ cilier avec nos adversaires, & fortifier les foibles: qu'en un mot il y „ avoit peu de choses conformes à l'ancienne discipline, mais beaucoup „ qui lui étoient contraires. Ce n'est donc pas là le Cataplasme d'Isaïe, „ qu'on attend depuis si long-tems, composé de figues grasses, propre à „ guerir les maux de la République Chrétienne; mais plûtôt ce faux re-„ méde, dont parle Ezechiel, qui seroit capable d'augmenter le mal, & „ de r'ouvrir les playes qui seroient fermées. Ces maniéres d'excommu-„ nier les Princes, & de les retrancher de l'Eglise, qu'on veut introduire, „ ont été inconnuës à toute l'antiquité: on ne peut en trouver d'exemples „ dans l'histoire de la primitive Eglise; & dans un tems où il y a tant de „ disputes & de différends en matière de Religion, elles fourniroient aux „ factieux, qui ne sont qu'en trop grand nombre, un prétexte spécieux „ pour justifier leur séparation.

„ L'article de la réformation des Princes, ne tend qu'à opprimer la „ très-ancienne liberté de l'Eglise Gallicane, à blesser la Majesté, & à „ diminuer l'autorité de nos Rois: Plusieurs de ces Princes, en demeurant „ fidèles & soûmis au S. Siége & aux Papes, se sont mêlés de la discipline „ Ecclésiastique, à l'exemple du grand Constantin, de Théodose, de „ Valentinien, de Justinien, & des autres Empereurs: ils ont fait plusieurs „ loix Ecclésiastiques, dont quelques-unes ont été inserées par les Papes „ dans leur propres décrets. Charlemagne & Loüis IX. les deux princi-„ paux auteurs de ces loix, leur ont paru dignes d'être mis au nombre des „ Saints.

„ Les Evêques ont gouverné avec beaucoup de pieté & de Religion les „ Eglises de France, suivant ces loix, non-seulement depuis le tems de la „ Pragmatique Sanction, comme plusieurs le croyent faussement, ou de-„ puis le concordat entre Leon X. & François I. mais plus de 400. ans „ avant que le livre des Décrétales fût mis au jour. L'Eglise Gallicane a „ eu le malheur & le chagrin de voir déroger à ces anciennes loix par les „ Décrétales, qui furent mises en leur place; mais elle à eu ensuite la con-„ solation de les voir rétablies & remises en vigueur par les Edits de Phi-„ lippe le Bel, de Philippe de Valois, de Charles V. de Charles VI. & „ de Charles VII.

„ Le

„ Le Roi Charles, mon maître, qui porte le nom de ceux à qui la
„ Providence semble avoir inspiré un zèle particulier, pour maintenir la
„ Religion Catholique en France, étant déclaré Majeur, veut transmet-
„ tre à ses Successeurs, dans toute leur pureté & dans toute leur force, les
„ loix & les libertés de son Eglise, auxquelles la malice & l'importunité
„ de quelques personnes ambitieuses ont donné atteinte dans ces derniers
„ tems. Il n'y a rien dans ces loix & dans ces libertés de contraire à la
„ doctrine de l'Eglise Catholique, aux anciennes Constitutions des Papes,
„ ni aux décrets des Conciles généraux. Il seroit aisé de le démontrer de
„ toutes, & de chacune en particulier. Mais je me contenterai de dire
„ un mot sur quelques-unes de celles qui sont attaquées dans les arti-
„ cles.

„ 1°. Il est constant que l'appel comme d'abus est très-ancien; c'est le
„ moyen efficace dont les François ont coûtume de se servir, non contre
„ la dignité du Pape, pour lequel ils ont toûjours un profond respect,
„ mais pour se mettre à couvert des Brefs, Bulles ou Constitutions con-
„ traires aux loix de l'Eglise, & à celles des Princes, que sa Religion sur-
„ prise laisse quelquefois échapper, contre son intention. 2°. Ceux qui
„ voudroient empêcher ou défendre que les Rois Très-Chrétiens, dans les
„ nécessités pressantes de l'Etat, ne se servent des biens de leurs sujets, &
„ ne levent des impôts sur les revenus des Ecclésiastiques, doivent ap-
„ prendre que la puissance & l'autorité qu'ils ont reçuë, non des hommes
„ mais de Dieu même, les loix les plus anciennes de la France, & les li-
„ bertés de l'Eglise Gallicane, leur donnent ce droit.

„ C'est pourquoi le Roi est très-surpris, d'apprendre, que vous, mes
„ Peres, qui n'êtes ici assemblés que pour vous-mêmes, c'est-à-dire, pour
„ rétablir la discipline Ecclésiastique, ayiés négligé & oublié ce que vous
„ aviés à faire, pour vous mêler de la réformation de ceux à qui S. Pierre
„ vous oblige d'obéïr, (1) lors même qu'ils sont fâcheux, difficiles & in-
„ traitables, & pour lesquels S. Paul (2) veut qu'on prie sans cesse, sans
„ examiner si ces Princes sont bons ou mauvais.

„ Sa Majesté peut encore bien moins souffrir que vous donniez vos suf-
„ frages, pour exclure, à la premiere occasion, de la communion de
„ l'Eglise des Princes, qui tels qu'ils soient, sont établis de Dieu, & que
„ Dieu a donné aux hommes; ce que le droit ne permet pas de faire au
„ plus vil d'entre le peuple, à moins qu'il ne persévére opiniâtrément dans
„ un très-grand peché. Car l'Archange S. Michel (3) n'ayant pas osé
„ condamner le Diable avec exécration, Michée & Daniel n'ayant osé
„ maudire Achab & Nabuchodonosor, quel qu'impies que fussent ces Rois,
„ vous n'avez pas dû, mes Peres, vous qui êtes les appuis de l'Eglise mi-
„ litante, excommunier les Princes, qui sont les peres nourriciers de cette
„ Eglise, & sur tout le Roi Très-Chrétien, à qui on ne s'en prend, que
„ parce qu'il défend & soûtient les droits de son Royaume, & les loix les
„ plus

(1) I. Epit. Chap. 2. (2) 1. Epit. à Timoth. Chap. 2. (3) *Jud. Epist.*

Charles IX. 1563.

„ plus anciennes de la Monarchie Françoise, c'est-à-dire, les libertés de „ l'Eglise Gallicane.

„ Si vous voulez sérieusement rétablir l'ancienne discipline de l'Eglise, „ rappeller nos freres séparés, les faire rentrer dans le sein de l'Eglise, & „ réformer même les Princes, comme vous paroissez le désirer si ardem- „ ment, jettez les yeux sur le pieux Ezechias, cet excellent Roi de Juda, „ qui pour corriger les mœurs, n'évita pas seulement de faire ce que l'im- „ pie Achas son pere avoit fait, mais n'imita pas même ceux de ses ancê- „ tres, qui avoient paru avoir de la pieté & de la Religion, Joatham, „ Azarias, Amazias & Joas; (car tous ces Rois n'avoient point ôté les „ hauts lieux,) il remonta jusqu'à des tems plus éloignés, & il se proposa „ l'exemple de Josaphat, qui avoit renversé les Autels.

„ Vous devez suivre ces exemples. Ne vous proposés donc pas pour „ modéles ceux que vous regardés comme vos ancêtres, je veux dire, vos „ derniers prédécesseurs; car quelqu'éclairés qu'ils ayent pû être, ils n'ont „ pas eu assez d'expérience, parce qu'ils n'ont pas vû des tems aussi diffi- „ ciles & aussi orageux, qu'est le nôtre. Remontés plus haut; jettés les „ yeux sur Augustin, sur Chrysostome, & sur les autres Evêques de ce „ tems-là, qui ont eu affaire aux Donatistes. Quoique les Catholiques „ fussent en bien plus grand nombre que ces Sectaires, ils n'entreprirent „ point de les vaincre par les armes; ils n'exciterent point les Princes à „ leur faire la guerre; ils ne s'occuperent point alors d'objets frivoles: mais „ ils employerent, pour guerir les grands maux de l'Eglise, les remedes „ efficaces de la priere, du bon exemple, & de la parole de Dieu, qu'ils „ annonçoient continuellement & dans toute sa pureté.

„ C'est ainsi que ces Saints Peres, après avoir formé en eux, & avoir „ donné au monde Chrétien les Ambroises, les Augustins, & les Chryso- „ stomes, ont purifié l'Eglise, & ont formé les Théodoses, les Honorius, „ les Arcadius, les Valentiniens, & les Gratiens. Nous espérons que vous „ en ferez autant; & nous supplions le Dieu très bon & très puissant, „ le Pere de Notre-Seigneur Jesus-Christ, de vous en faire la gra- „ ce.

Protestation des Ambassadeurs.

„ Pour finir, voici en substance ce que le Roi Très-Chrétien nous or- „ donne de demander en son nom, & ce qu'il éxige: C'est que vous ne „ fassiez aucun Décret, aucune déliberation, contraire aux loix de ses „ Prédecesseurs, à son autorité, & à la liberté de l'Eglise Gallicane. Si „ vous le faites, ils nous ordonne de protester contre vos Décrets, com- „ me nous protestons d'avance dès ce moment. Si au contraire vous lais- „ sez là la réformation des Rois, qui n'est point de votre compétence, „ pour vous appliquer uniquement à ce qui vous a fait assembler, il vous „ offre par notre bouche ses soins, son zele, son amitié, sa protection, „ & tout ce qui dépend de Sa Majesté, pour l'avancement & l'heureux „ succès d'un Concile, sur lequel toutes les Nations de la terre ont aujour- „ d'hui les yeux ouverts, & fondent toutes leurs espérances: De notre „ côté nous vous offrons tout ce qui est en nous, notre application, nos soins,

„ soins, notre vigilance, & tout ce que nous pouvons avoir d'habileté &
„ de lumieres. „

Les Peres du Concile se sont fort piqués de ce discours.

Comme du Ferrier, en finissant son discours, avoit pris le ciel & la terre à témoins de la justice de ses demandes & de sa protestation, on ne sçauroit croire combien les Peres du Concile en furent piqués, principalement les Italiens, & parmi nos François, Nicolas de Pellevé Archevêque de Sens, & Jerosme de la Souchiere Abbé de Clervaux, deux zélés partisans de la Cour de Rome. On a cru qu'ils n'avoient depuis été revêtus de la pourpre Romaine, que parce qu'ils avoient indignement préferé les intérêts du Pape & de la Cour de Rome à ceux de leur Roi & de leur patrie.

Ils dirent d'abord que les Ambassadeurs avoient protesté sans ordre du Roi, & ils attaquerent indirectement leur Foi, en les regardant comme suspects en matiere de Religion. Mais les Ambassadeurs ayant fait voir leurs ordres, ils eurent recours à d'autres artifices. Ils dirent que plusieurs endroits de la harangue, ou n'avoient pas été bien entendus, ou que ce n'étoit que des ironies. La calomnie fut portée au point que du Ferrier fut contraint de publier une apologie de son discours.

Méprise risible de quelques Evêques sur un mot latin.

Il y rapporte un fait des plus risibles, que quelques-uns des Evêques du Concile n'entendant pas le vrai sens du mot Latin *intercedere*, avoient demandé à ceux qui étoient assis à leurs côtés, pour qui le Roi de France *intercedoit* ou *prioit*. A cela du Ferrier repond simplement qu'il auroit falu déposer ces Evêques, comme on a écrit qu'Honoré III. déposa un Evêque de Calvi, uniquement parce qu'il avoüa qu'il n'avoit pas appris la Grammaire.

Autre harangue plus forte dans les Mémoires de Jaques Bourdin.

Je trouve une autre harangue bien plus forte & bien plus dure, que la précédente dans les memoires de Jaques Bourdin Sécretaire d'Etat, qui étoit alors chargé des affaires d'Italie, & par conséquent de celles du Concile. Et Bourdin lui-même a écrit que cette harangue avoit été prononcée à Trente, dans le mois de Septembre, par les Ambassadeurs du Ferrier & du Faur. Ce que j'aurois peine à croire, si Jaques de Valdez, dans un livre *sur la dignité des Rois & Royaumes d'Espagne, & de la preséance que les Conciles & le siege de Rome doivent à eux, & à leurs Ambassadeurs*, imprimé long-tems après à Grenade l'an 1602. ne levoit pas tous mes doutes par la lettre d'un Italien qu'il y a inserée. Cet Italien raconte le bruit excité dans l'Eglise, le jour que l'Ambassadeur d'Espagne, du consentement des Légats, prit une place separée de celles des autres Ambassadeurs; & il fait parler nos Ambassadeurs précisément dans les termes que nous avons rapportés ci-dessus (1). Selon lui, du Ferrier dit avec une liberté, à laquelle les oreilles des Italiens n'étoient pas accoûtumées, que Pie IV. étoit un pere sans affection, qui en renversant toute la forme judiciaire, avoit condamné son fils aîné, c'est-à-dire le Roi Très-Chrétien, sans l'avoir entendu, en lui enlevant la pré-

(1) L'Editeur Anglois après une longue note pour justifier la leçon, qu'il a suivie, veut avec raison qu'on lise: *Que nous rapporterons ci-après.*

prérogative dont il a toûjours été en possession, de ne ceder le pas qu'à l'Empereur, & de préceder tous les autres Princes.

Cet Ambassadeur, ajoûte l'Italien, après bien des plaintes sur ce procédé, qu'il traitoit d'injuste, dit que Pie IV. se constituant Juge en sa propre cause, s'arrogeoit une puissance superieure à celle du Concile: & qu'en faisant semblant de chercher l'unité & la concorde de l'Eglise, il avoit effectivement troublé une paix bien cimentée entre deux grandes Puissances, par le jugement injuste qu'il avoit prononcé contre un Roi mineur; & qu'il avoit voulu brouiller deux freres parfaitement unis, en changeant par violence, & par une injustice criante, l'ordre anciennement établi, par lequel les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien ont toûjours eu la preséance, & tout recemment dans les Conciles de Constance & de Latran.

L'Italien fait encore dire à nos Ambassadeurs, qu'ils sont forcés, à leur grand regret, mais pour des raisons très justes, de sortir d'un lieu d'où Pie IV. a banni toutes les loix, & où l'on n'apperçoit aucunes traces des anciens Conciles, ni l'ombre même de la liberté; car, ajoûte-t'il, y-a-t'on jamais rien proposé à décider? y-a-t'on jamais publié un jugement qui n'ait auparavant été envoyé à Rome, & que le Pape n'ait approuvé? C'est l'unique cause qui a fait retarder & differer de jour en jour la réponse aux demandes du Roi; & il n'y en a point d'autre, si-non que ce Pape sçait fort bien par la lettre d'Hadrien VI. qu'on a beau guerir les membres, le corps ne joüira jamais d'une parfaite santé, si on neglige de guerir la tête.

Les Ambassadeurs, selon la lettre de l'Italien, finissoient la harangue par ces paroles : „ C'est donc ce Pie IV. c'est lui seul que nous dénonçons, & contre lequel nous protestons. Nous avons un profond respect, & une très-grande vénération pour le Siége Apostolique, pour le souverain Pontife, & pour la Sainte Eglise Romaine. Nous ne pouvons assez la loüer & l'admirer. Nous l'élevons le plus haut qu'il est possible; c'est pour sa gloire & sa propagation, que nos ancêtres ont tant de fois repandu leur sang, & que l'on combat encore aujourd'hui en France avec tant de force & de courage : mais nous refusons d'obéïr à Pie IV. Nous rejettons avec mepris ses Décrets & ses Sentences; nous ne le reconnoissons point pour le Vicaire de Jesus-Christ, pour le Chef de l'Eglise, pour le legitime successeur de Pierre; & comme tout se fait à Rome & rien à Trente; comme les Décrets qui se publient, sont plutôt des ordres émanés de Pie IV. que des décisions d'un Concile écumenique; nous déclarons & protestons que tout ce qui a été reglé jusqu'à présent, & tout ce qui sera reglé par la suite dans cette Assemblée, passera pour des reglemens faits du propre mouvement de Pie IV. que le Roi Très-Chrétien ne les approuvera point; & que l'Eglise Gallicane ne les regardera jamais comme des décisions d'un Concile universel. Archevêques, Evêques, Abbez, Docteurs, ou Théologiens de France, qui êtes ici, le Roi vous ordonne a tous de sortir de Trente; disposés à y revenir aussi-tôt qu'il aura plu à Dieu de rendre aux

„ Con-

„ Conciles généraux de l'Eglise Catholique leur premiere forme & leur
„ ancienne liberté ; & qu'on aura rendu au Roi Très-Chrétien, le rang
„ qui est dû à sa dignité & à Sa Majesté. „

Encore une fois (1), j'ai peine à croire qu'on ait prononcé un pareil discours, quoique je le trouve dans les memoires de Jaques Bourdin Sécretaire d'Etat, qui avoit alors le département des affaires d'Italie, avec ce titre : *Harangue prononcée à Trente au mois de Septembre, par du Ferrier & du Faur Ambassadeurs du Roi.*

Lettre des Ambassadeurs au Roi.

Après avoir fait leur protestation, les Ambassadeurs écrivirent au Roi le 26. de Septembre, pour donner avis à Sa Majesté de ce qu'ils avoient fait, pour justifier leur conduite, & le prévenir contre les traits de certaines personnes mal intentionnées, qui les accusoient d'avoir profité de l'absence du Cardinal de Lorraine. „ Nous avons, disoient-ils, commu-
„ niqué les ordres de Votre Majesté au Cardinal de Lorraine, avant son
„ départ pour Rome, comme elle nous l'avoit commandé. Les Légats
„ étoient convenus avec lui de ne point proposer les articles en question :
„ mais ayant changé de resolution après son départ, ils ont dit qu'ils y é-
„ toient contraints par les Peres du Concile, qui les menaçoient de ne
„ plus travailler à aucune affaire, jusqu'à ce qu'on eût proposé les arti-
„ cles. Nous avons donc été forcés contre notre intention, de protester
„ dans une Congregation générale, qui s'est tenuë avant que nous puis-
„ sions en conferer par lettres avec le Cardinal qui étoit à Rome. “ C'est ainsi que du Ferrier se justifia auprès du Cardinal de Lorraine, & du Cardinal Philbert de Babou de la Bourdaisiere, dans plusieurs lettres écrites ou de Trente, pendant qu'il y resta, ou de Venise, lorsqu'il s'y fut retiré suivant les ordres de Sa Majesté.

Le Roy ratifie leur protestation.

Le Roi approuva & loüa la conduite de ses Ambassadeurs. Il leur envoya dans la suite à Venise François de Boulliers Sieur de Manes, & le 9 de Novembre il écrivit de Monceaux au Cardinal de Lorraine, qui étoit de retour à Trente, que ses Ambassadeurs s'étoient trouvés dans la nécessité de faire ce qu'ils avoient fait ; qu'il le prioit de ne le pas trouver mauvais, & de faire son possible pour engager les Légats à revoquer les articles, qui avoient donné lieu à la protestation de ses Ministres.

Moyen employé par le Cardinal de Lorraine pour accommoder cette affaire.

Cependant les Ambassadeurs eurent ordre de demeurer à Venise, & de ne pas revenir à Trente, que l'affaire ne fût terminée à l'amiable. Le Cardinal de Lorraine voyant que les Ministres du Roi n'avoient rien fait que par ordre de Sa Majesté, qui avoit ratifié la protestation, voulut faire voir que son voyage à Rome n'avoit pas été tout-à-fait inutile, & menager en même tems les bonnes graces du Pape, qui étoient alors l'unique objet de son ambition. Il conseilla donc aux Légats de supprimer tous les articles

(1) L'Editeur Anglois à rétranché du texte ces six lignes, ne voulant pas qu'on doute de la verité de ce second discours des Ambassadeurs François & pretendant que M. de Thou dans l'édition qu'il avoit préparée, & qui n'a point parû, auroit parlé affirmativement, & que le texte seroit entierement conforme à celui que le savant Editeur nous donne aujourd'hui.

articles qui blessoient l'autorité de l'Empereur, des Rois, & des autres Princes, comme étant en trop grand nombre, & d'en substituer un seul, qui est aujourd'hui le vingtiéme de la vingt-cinquiéme Session. On ne trouve rien dans ce chapitre, qui concerne en particulier l'autorité du Roi de France, & la liberté de l'Eglise Gallicane. On s'est contenté d'y confirmer en général les Décrets & les reglemens déja faits en faveur du Clergé & de la liberté Ecclésiastique, contre ceux qui y donnent atteinte: on avertit l'Empereur, les Rois, les Républiques, & les Princes, de respecter tout ce qui est du droit Ecclésiastique, comme un bien qui est sous la protection de Dieu; & de ne pas souffrir qu'aucun de leurs sujets, de quelque condition qu'il puisse être, viole ces droits sacrés. Tel fut le remede que le Cardinal de Lorraine conseilla d'appliquer à la protestation; elle ne fut néanmoins revoquée par aucun acte public. Revenons à ce qui se passa dans le Concile durant ces contestations.

Vingt-troisiéme & vingt-quatriéme Session du Concile.

Le 15. de Juillet on célébra la vingt-troisiéme Session sur le Sacrement de l'Ordre, après de très-grands débats sur l'autorité du Pape, débats indignes d'une pareille Assemblée, comme P. Fuentiduegna le reprocha aux Peres du Concile, au nom de Philippe Roi d'Espagne. Le 11. de Novembre on tint la vingt-quatrieme sur le Sacrement de Mariage; l'on y rétablit en quelque façon l'honneur de ce lien sacré.

Comme on faisoit par-tout, mais principalement en Italie, un grand nombre de mariages entre personnes d'inégales conditions, à l'insçu des parens, & sans aucune publication, & que néanmoins on les regardoit comme légitimes, parce qu'ils avoient eté faits en présence d'un Prêtre, & ainsi en face de l'Eglise; ces abus avoient déshonoré le mariage, & ce lien si respectable, étoit insensiblement dégenéré, pour ainsi dire, en un commerce honteux.

Nos François, qui ont toûjours été plus jaloux que les autres des bienséances & de l'honneur du mariage, presserent les Peres du Concile de défendre, comme illégitimes, les mariages clandestins contractés par les enfans de famille, sans l'aveu & à l'insçu de leurs parens, ou de ceux en la puissance desquels ils sont. Déja auparavant Gentien Hervet, de l'avis de la Faculté de Théologie de Paris, avoit préparé un beau discours sur ce sujet, qu'il devoit prononcer à Boulogne, où se tenoit alors le Concile: il y faisoit voir par l'Ecriture, qu'il étoit à propos de faire ce reglement; car il est dit au chapitre 22. de l'Exode: „ Que si quelqu'un seduit une „ vierge qui n'est point encore fiancée, & qu'il la corrompe, il lui don„ nera de quoi se marier, ou il l'épousera lui-même; que si le pere de la „ fille ne la lui veut pas donner, il donnera au pere autant d'argent qu'il „ en faut d'ordinaire aux filles pour se marier. „ Evariste a décidé que le mariage ne seroit point légitime, si on ne demandoit la fille à ceux qui ont pouvoir sur elle, & qui sont chargés de la garder. Ce Canon se trouve dans les Capitulaires de Charlemagne, liv. 7. chap. 363. autrefois 58. Tertullien a aussi écrit que les enfans sur la terre, ne peuvent se marier ni licitement, ni légitimement, sans le consentement de leurs parens.

Ce-

Cependant le Concile prononça : Que les mariages clandestins, contractés librement, sont bons, vrais, & valides, tant que l'Eglise ne les a point annullés : Que par conséquent on doit condamner, comme le Concile les condamne & les anathematise, ceux qui nient que les mariages contractés par les enfans de famille, sans le consentement de leurs parens, soient bons & valables, & qui assûrent faussement que les peres & meres les peuvent casser ou confirmer, les rendre nuls ou valables. Néanmoins, ajoûte le Concile, l'Eglise les a toûjours détestés & défendus pour de très-justes raisons. Ces paroles étoient sans doute une censure de l'Ordonnance faite au sujet du fils du Connêtable de Monmorency, dont nous avons parlé.

Décret du Concile sur les mariages clandestins.

Il est certain que l'Eglise Gallicane a toûjours eu en horreur ces alliances clandestines; comme il paroît par les proclamations, que nous appellons *Bans*, dont l'usage a été d'abord établi en France. Le livre 4. des Décrétales en fait foi dans le chap. 27. *des Fiançailles*, adressé à l'Evêque de Beauvais. Le même usage étoit reçu dans l'Eglise de Pavie, qui suivoit nos loix, comme on le prouve par le chap. 8. *des Témoins*, & par le dernier chapitre, *de ceux qui peuvent intenter action contre les mariages*, tirés de la premiere Collection des Epîtres décrétales, données au public par Antoine Augustin Evêque de Lérida, excellent Jurisconsulte, & homme de bien.

Sentiment de l'Eglise Gaillicane sur cette matière.

L'usage des Bans est depuis devenu une loi pour toute la Chrétienté, par un decret du Concile de Latran, publié par Innocent III. comme on le voit dans le chap. 3. *des mariages clandestins*. Claude d'Espence, un de nos auteurs, homme également recommendable par sa noblesse, par son érudition, & par sa solide pieté, avoit ecrit au long sur cette matière, dans une consultation adressée deux ans auparavant à l'illustre Chancelier de France Michel de l'Hôpital. Il y démontroit par un grand nombre d'autorités & de raisons, que ces sortes de mariages étoient nuls, invalides, de nul effet, & défendus par les loix divines & humaines; qu'une coûtume si pernicieuse, & si contraire à toutes les loix, devoit être regardée comme un abus introduit par la corruption des mœurs; & qu'il faloit nécessairement & avec justice la corriger, sous le bon plaisir, & par un jugement de nôtre Mere la Sainte Eglise, & du Siége Apostolique. Mais ces matières ne sont pas du ressort d'un Historien.

Enfin on célébra le 4. jour de Decembre, la vingt-cinquiéme & derniere Session, qui traite du Purgatoire, de l'Invocation, du Culte, & des Reliques des Saints, & des Images. Entre les abus qui devoient être réformés, on défendit les duels, sous les plus terribles peines; on prononça une sentence d'excommunication, contre l'Empereur, les Rois, les Ducs, les Princes, les Marquis, les Comtes, & autres qui les autoriseroient, qui y consentiroient, ou qui assigneroient le lieu du combat, & pour ceux qui se battroient en duel, comme pour ceux qu'on nomme leurs pareins. On ajoûta à la peine de l'excommunication, la confiscation de tous leurs biens, & une note éternelle d'infamie : on ordonna même, que s'ils échappoient au danger de mort, ils seroient punis comme homicides, &

Vingt-cinquiéme & derniere Session.

que s'ils mouroient dans le combat, ils seroient à jamais privés de la sépulture Ecclésiastique. Pie IV. avoit trois ans auparavant donné à ce sujet, une Bulle en datte du 13. de Novembre, par laquelle il renouvelloit & confirmoit celle de Clement VII.

Fin du Concile.

On publia aussi un Décret sur les Indulgences, & pour mettre fin au Concile, on jugea à propos de faire demander au Pape par ses Légats, au nom des Peres, la confirmation de tout ce qui avoit été décidé & défini dans le Concile, sous Paul III. Jule III. & depuis deux ans sous son Pontificat. Ainsi se termina le Concile de Trente.

Enfin on fit de grandes acclamations, & le Cardinal de Lorraine, par vanité ou par imprudence, les commença. Il est certain qu'il voyoit bien qu'on ne pouvoit y prendre part, sans faire injure au Roi Très-Chrétien; puisque le nom de Sa Majesté, qu'on avoit toûjours exprimé pendant la vie de l'Empereur Charles-Quint, se trouvoit alors confondu dans le nom général de Rois, pour ne pas préjudicier à la dignité, & aux prétendus droits de Philippe Roi d'Espagne, fils de cet Empereur. On en fit depuis des reproches au Cardinal dans le Conseil du Roi; il répondit qu'il n'en avoit usé de cette façon, que dans la vûë de maintenir, pour le bien de la Chrétienté, la paix & la bonne intelligence, qui étoient entre ces deux puissans Princes.

Pie IV. en confirme les decrets, & fait plusieurs réglemens.

Le Pape tint après cela un Consistoire à Rome, dans lequel après un discours proportionné à l'importance du sujet, & convenable à sa dignité, il confirma les actes du Concile. Le S. Pere ajoûta qu'il faloit réformer les mœurs des Ecclésiastiques, & rendre graces à Dieu de ce que le Concile étoit fini. Il fit ensuite l'éloge de l'Empereur, des Légats Apostoliques, & des Evêques; il promit que quoiqu'il ne fût pas sujet aux loix, il observeroit inviolablement les decrets du Concile, jusqu'aux plus petits; & il ajoûta que s'il manquoit quelque chose à ces decrets, il y suppléroit avec soin. Il chargea en même tems les Cardinaux Moron & Simoneta de s'opposer à tout ce qu'on pouroit proposer dans les Consistoires de contraire à ces réglemens, & d'empêcher qu'on n'accordât rien de ce qu'ils défendent.

Pour lui, il promit de ratifier, & de faire observer tous les decrets du Concile, quand même les Princes refuseroient de les approuver, & de ne jamais déroger à aucun, si ce n'étoit du consentement de ses freres, & pour des raisons bien pressantes; d'examiner avec soin, s'il n'y avoit point de Cardinaux, qui de son vivant fissent des presens, pour acheter les suffrages des autres, afin de parvenir au Pontificat, & de punir dans toute la rigueur des loix ceux qui se trouveroient coupables d'un si grand crime; d'établir à Rome & à Boulogne des Universités, pour y former aux sciences & à la pieté ceux qui seroient destinés au Ministere sacré, & au gouvernement de l'Eglise.

Il ordonna en même tems aux Evêques de résider dans leurs Diocéses, & de prendre soin par eux-mêmes de leurs troupeaux; enjoignant aux Cardinaux de renvoyer au plutôt ceux qu'ils avoient dans leurs maisons, & s'imposant à lui-même la loi d'employer dans la suite pour le gouvernement

ment de la ville, des Protonotaires, & non des Evêques. Il commanda aux Cardinaux, qui s'étoient réservés pour un certain nombre d'années l'administration de leurs Eglises & leurs revenus, d'en céder l'administration aux Evêques à qui ils les avoient conférées, & d'en partager au moins avec eux les fruits. Il régla que personne ne seroit promû à l'Episcopat, qu'il n'eût auparavant été rigoureusement examiné sur sa vie, ses mœurs, & sa doctrine, par les trois Chefs d'Ordres, & par le Referendaire. Enfin il chargea les Légats, & les Cardinaux Cigala, de Boulogne, & Vitelli, de ce qui concernoit la confirmation & l'exécution des decrets du Concile, leur enjoignant de veiller à ce qu'on ne fît rien contre ces decrets & les siens.

CHARLES IX. 1563.

Dans le même tems, on publia une protestation contre le Concile de Trente, au nom de quelques Ministres ou Prédicateurs de la Confession d'Augsbourg; elle étoit signée entr'autres par Tileman Heshusius, Nicolas Gallus, Jean Wigand, Mathieu Juge, Joachim Westphale, & Mathias Flaccius Illyricus.

Protestation de quelques Lutheriens contre le Concile de Trente.

Le Concile ne fut pas d'abord fort approuvé en France (1) non pas même par ceux des Docteurs & Theologiens de la nation, qui y avoient assisté; & on vit paroître bien-tôt après contre les décrets de cette Assemblée une nuée d'écrits satyriques & très-piquans. On prétend en effet que Claude de Saintes un des plus célébres Théologien de son tems, qui avoit été le compagnon d'étude du Cardinal de Lorraine, & qui fut toûjours avec lui dans la confidence la plus intime, toutes les fois qu'il se rappelloit cette fameuse formule du premier Concile des Apôtres : *Il a paru au S. Esprit & à Nous*: disoit ordinairement, que dans le Concile de Trente on avoit beaucoup plus consulté Nous, que le S. Esprit, voulant marquer par-là que dans cette Assemblée on avoit beaucoup plus songé à ménager des intérêts humains qu'à procurer la gloire de Dieu.

Long-tems après Gilbert Genebrard Moine Benedictin Professeur Roïal de la langue Hébraïque, & qui passoit aussi pour un habile Theologien, faisant l'oraison funèbre de l'illustre Pierre Danés Evêque de Lavaur, rapporta le fait suivant comme un trait digne de ce saint & savant Prélat. Un de nos Théologiens haranguant un jour avec beaucoup de vivacité dans le Concile contre les abus qui s'étoient introduits dans la nomination aux bénéfices, dans le Tribunal de la Rote établi à Rome, & dans la jurisdiction des Evêques, un Prelat Italien, à qui ce discours ne plaisoit nullement, crut bien se venger de l'Orateur François par une fade plaisanterie, en disant tout haut, *C'est un Coq qui chante*. Mais il fut relevé aussitôt par Danés, qui prénant un air grave & sérieux, tel que l'importance de la matière le requeroit, lui repartit sur le champ, *fasse le Ciel que ce chant du coq soit assez perçant pour porter le repentir & les larmes dans le cœur de Pierre*. Enfin

(1) L'Editeur Anglois ajoute en cet endroit ce fragment, qu'il dit être tiré du supplément deja cité, imprimé par ordre de M. de Thou l'an 1608. omis dans l'Edition de Geneve de 1620. restitué dans celles de 1626-30. & qui se trouve *dans les Mss. de Mrs. de Sainte-Marthe, Dupuy, & Rigaut.*

Enfin Claude d'Espence, qui étoit alors sans contredit le plus habile Théologien de l'Eglise de France, s'expliqua d'une façon très-libre au sujet du Concile. Ce savant homme, qui avoit assisté d'abord à la première convocation qui s'en étoit faite à Boulogne, & qui se trouva ensuite à Trente, dans son Commentaire sur l'Epitre de S. Paul à Tite, imprimé à Paris cinq ans après la célébration du Concile, s'étend fort au long sur la corruption de la Cour Romaine; après quoi se servant des termes mêmes (1) du Mantouan, il ajoûte; *Qu'on a tout à Rome pour de l'argent; qu'on ne doit rien attendre de rëël de la Cour Romaine; qu'elle rétient l'or pour elle, & paye en promesses; que l'argent est l'idole auquel elle sacrifie, & qu'elle est pour les hommes, ce que le hibou est pour le reste des oiseaux.* Qu'Adrien VI. avoit fait par ses Légats à la Diètte de l'Empire tenuë l'an 1521. cet aveu ingenu, que Dieu n'avoit permis la persécution, que Luther avoit Suscitée contre l'Eglise, que pour punir les péchés sans nombre, dont les hommes s'étoient rendus coupables, le Clergé sur-tout & les Evêques, dont l'Ecriture nous avertit que les désordres sont la source funeste de toutes les abominations qui couvrent la face de l'Eglise; qu'il n'ignoroit pas que depuis plusieurs années le S. Siége avoit été souillé par des attentats dignes d'être à jamais détestés; qu'il s'étoit introduit plusieurs abus dans l'administration du Spirituel; qu'on avoit porte l'autorité Pontificale jusqu'à l'excés; que le Siége de Pierre avoit été le theatre de la corruption & du désordre; qu'on ne devoit donc pas être surpris si le mal s'étoit communiqué du Chef aux membres, & si la corruption des Souverains Pontifes avoit infecté tout le troupeau de J. C. que tous les Prélats avoient abandonné le chemin de la Justice & de la vérité; qu'en conséquence de cet aveu il avoit promis à la Diètte par ses Légats de travailler incessamment à la réformation de la Cour Romaine, qui étoit la source de tout le désordre, afin que tous les fidelles pussent trouver un rémede salutaire à leurs maux dans la Cour de Rome, Comme c'étoit de-là que la contagion s'étoit répanduë sur toute l'Eglise; qu'Adrien étant mort dans des sentimens si dignes d'un saint Pasteur, & dans la résolution de convoquer un Concile écuménique, qui fût veritablement libre, & Clement VII. ayant été depuis élevé sur la Chaire de S. Pierre, on avoit long-tems vû differer l'exécution d'une si loüable entreprise; qu'on avoit même absolument desesperé de voir l'Eglise assemblée sous ce Pape; qu'enfin après avoir été souhaité pendant tant d'année, par tous les fidéles, le Concile avoit été convoqué par Paul III. Que d'abord il avoit nommé neuf personnes de confiance, à qui il avoit donné ordre de réformer tout ce qui dans l'Eglise avoit besoin de réforme, & pouvoit être un sujet de scandale; que ceux-ci avoient déclaré nettement au Pontife, que la source des maux auxquels l'Eglise se voyoit exposée dans ces derniers tems, venoit de ce que ses prédecesseurs accoutumés à la flaterie, n'avoient jamais voulu écouter que

(1) Baptiste Spagnoli de Mantouë, Général des Carmes, Poëte & Auteur célèbre mort en 1516.

que des mauvais maîtres toûjours disposés à flater leurs inclinations, dans la vûë, non pas de s'instruire de leurs devoirs, mais de trouver dans la subtilité de leur esprit des ressources pour autoriser tout ce que la passion leur suggeroit; que c'étoit-là ce qui avoit produit ces lâches flateurs indignes du nom de Docteurs, qui leur avoient appris, que le Souverain Pontife étoit le dispensateur, & par consequent le maître absolu de tous les emplois, charges & dignités, qui sont dans l'Eglise; & que comme un maître a droit de vendre ce qui lui appartient, il s'ensuivoit de-là nécessairement qu'un Pape ne pouvoit jamais être coupable de Simonie; que depuis ce tems-là le mal, qui étoit déja incurable, jetta de plus profondes racines; qu'on commença même à désesperer de pouvoir y apporter aucun rémede, parce qu'au lieu de suivre les sages avis des neuf commissaires qu'il avoit choisis, Paul III. garda encore moins de mesures qu'auparavant dans la nomination aux dignités Ecclesiastiques; que cependant on transfera le Concile à Boulogne, & que peu de tems après il fut absolument suspendu; qu'après la mort de Paul III. Jule III. avoit fait recommencer les séances à Boulogne, & que dans la neuvieme Session il avoit avoüé hautement, qu'il s'étoit introduit plusieurs abus dans l'administration des Sacremens, dont un des principaux étoit, que dans plusieurs endroits elle n'étoit pas absolument gratuite, jusques-là qu'on les vendoit même dans quelqu'uns, & qu'on y avoit refusé plus d'une fois de les accorder aux pauvres, aussi bien que la sépulture; qu'on s'étoit ensuite rassemblé à Trente, ou le Concile avoit été suspendu encore une fois pour deux ans, malgré les oppositions des Protestants, malgré les murmures de quelques-uns des membres des plus respectables du Concile, sur-tout des Evêques d'Espagne, qui n'avoient rien plus à cœur que la réformation des mœurs & de la discipline, & qui se plaignoient de ce que bien loin de pourvoir à cet article, on n'avoit pas même encore absolument satisfait à aucun des points au sujet desquels le Concile avoit été assemblé; qu'enfin après une interruption de dix ans, Pie IV. avoit convoqué de nouveau le Concile à Trente; que là, quoiqu'il eût voulu paroître laisser une entiere liberté aux Peres du Concile, il avoit cependant si peu permis qu'ils portassent la réforme jusques sur la Cour Romaine, que dans les instructions qu'il donna dans la neuvième session aux Evêques de sa dépendance pour la réformation des mœurs & de la discipline Ecclesiastique, il declara que quelques réglemens qu'on fit à ce sujet, il entendoit qu'ils fussent censés ne pouvoir donner aucune atteinte à son autorité; qu'ainsi on pouvoit dire que l'affection aussi-bien que la reconnoissance avoit dicté le discours de ce Pape, lorsque dans un Consistoire nombreux, qui se tint à Rome après le Concile, il remercia si cordialement les Peres de Trente, de ce que dans l'affaire de la réformation de l'Eglise, ils avoient eu tant d'égards & de ménagemens pour l'autorité du S. Siége, que s'il eût voulu entreprendre la réforme de sa personne & de sa Cour il auroit été obligé lui-même d'y proceder avec beaucoup plus de rigueur.

„ Que reste-t'il donc à faire, ajoutoit d'Espence, si-non que ce Pape se
„ soumette à la censure du Concile, comme il s'y engagoit lui-même par

 ce

„ ce discours, & qu'au cas même qu'il ait échappé aux Prelats assemblés „ quelque article digne de réforme, au cas qu'en tout le reste ils ayent été „ trop indulgens & trop doux, il supplée lui-même à leurs menagemens, „ & qu'il regarde tout ce qu'ils ont omis comme autant de chefs, dont „ ils lui ont laissé la connoissance? En effet s'il est incontestable, comme „ Adrien l'avoüoit nettement, que la corruption qui infecte aujourd'hui „ l'Eglise s'est communiquée du Chef à tout le reste des membres, Pie son „ successeur ne doit-il pas d'abord porter ses premiers coups sur le Sanc- „ tuaire? N'est-il pas obligé, suivant l'avis d'Ezechiel & celui de S. Pier- „ re, de commencer par introduire la réforme dans sa propre maison? Il „ ne peut ignorer le triste état où l'avarice & le honteux commerce de quel- „ ques-uns de ses prédécesseurs plus jaloux de leurs propres intérêts que de „ ceux de J. C. ont reduit, non pas le S. Siége seulement, mais l'Eglise „ entiere. Combien de schismes n'a t'on pas vûs depuis peu d'années? „ Or n'y a-t'il pas tout lieu de craindre qu'il n'en arrive encore de plus „ considerables, si on n'y apporte un promt rémede, & que plus on diffe- „ rera, les maux de l'Eglise ne deviennent plus longs, & conséquemment „ plus difficiles à guérir? La source au reste de tant de troubles n'est pas „ impossible à imaginer. Ils viennent de ce que depuis tant d'années on „ ne voit aucun changement, aucune réforme, aucune espérance qu'on „ rétablira la discipline Ecclésiastique. Car comment se flater qu'on verra „ travailler à la réformation des autres parties de l'Eglise universelle, ceux „ qui depuis un si grand nombre d'années entretiennent le plus grand dé- „ sordre dans une ville, ou ils exercent un empire souverain? Quelle ex- „ cuse pourront apporter, que pourront alleguer, je ne dis pas de vrai, „ mais même de vrai-semblable, des gens à qui, ni Roi, ni Empereur, „ ni Peuple, ni Clergé, ni Concile écuménique, ni même l'Eglise en- „ tière, n'a droit de demander: *Pourquoi vous comportez-vous de la sor- „ te.* De quel prétexte se serviront-ils pour justifier tant de rétardemens „ qu'ils apportent à une réformation souhaitée depuis tant d'années? Et „ où cependant vit-on jamais tant de licence, tant d'impunité, tant d'in- „ famies & d'impudence? Ces vices sont montés à un tel excès, qu'il faut „ les avoir vûs pour les croire; mais après en avoir été témoins, qui pour- „ roit avoir le front d'en nier là réalité?

Après avoir cité plusieurs endroits du Mantouan pour fortifier la preuve de ce qu'il avance, d'Espence conclut enfin des paroles de S. Bernard, que les maux de l'Eglise ont gagné le cœur, & sont devenus incurables; que le Pape se flateroit vainement d'éviter sa ruine, dont le menace la France chancelante depuis le relâchement affreux de la discipline Ecclesiastique; où de venir jamais à bout d'y apporter quelque réforme, à moins que (1) conformément à son nom de Pie, il ne commence par réparer lui-même ses propres fautes, & que suivant le nom de Medicis, que la naissance lui a donné, il n'apporte un remede salutaire à tant de maux; qu'il doit commencer par abolir ces honteux impôts qu'on léve sur les bénéfices, & par sup-

(1) Pius, à piando.

supprimer le trafic sordide de la Datterie & de la Chancellerie, où sous le nom Spécieux de Chambre Apostolique de S. Pierre ou de S. Paul, on met chaque marchandise à l'enchere, & qui sont autant d'étables du Roi Augias dignes des travaux d'un nouvel Hercule; que le Pape ne doit point trouver mauvais qu'il lui donne ainsi des avis qu'il croit Salutaires; qu'ayant eu plusieurs entretiens particuliers, avec Paul IV. Son prédecesseur sur la même matière, bien-loin de s'en offenser, ce Pontife avoit songé au contraire à l'arrêter à Rome, & l'avoit même flaté du plus grand honneur, où un Pape puisse élever un homme de son état; qu'au reste il remercioit le Seigneur d'avoir ôté aussi-tôt après à ce Pontife l'idée qu'il lui avoit inspirée d'abord de travailler à son élevation, puis qu'en l'éloignant des honneurs qu'on lui destinoit, il l'avoit préservé en même-tems de la triste nécessité qui en est inséparable, de regarder tout le reste du monde comme infiniment au dessous de soi.

CHARLES IX. 1563.

Révolutions dans la Valachie.

Cette année fut la derniere de la vie de Jaques, nouveau Despote de Valachie, qui fut tué par ses propres sujets, dans le même mois que deux ans auparavant il avoit vaincu Alexandre, & usurpé son Royaume. Jaques élevé dès son enfance dans les beaux arts, & dans les sciences, avoit professé les Mathématiques à Rostock, dans le Duché de Mecklenbourg. Il parloit bien les Langues Grecque, Latine, Italienne, & Françoise. Les Valaques, nation Barbare, & très-inconstante à l'égard de ses Princes, le surprirent, & l'environnerent. Jaques voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper à la mort, s'arma de courage, de constance, & d'intrépidité. Revêtu des habits de sa dignité de Vaivode, ou Despote, & sans faire paroître aucune foiblesse, il fit aux conjurés un discours, avec toute la presence & la liberté d'esprit possibles; il exposa ce qu'il avoit fait de bien à la République pendant son goûvernement; il reprocha aux Valaques les bienfaits & les graces, dont il les avoit comblés; il pria le Dieu vengeur de punir leur perfidie, & il fut tué.

On fit venir Démétrius Wisnoweski, qui fut garoté & presqu'aussitôt envoyé à Soliman à Constantinople, où on l'attendoit, pour le faire mourir. Les factieux mirent en sa place Thoüsa; mais après avoir regné quelque tems, Alexandre revint, & le chassa. Thoüsa s'étant retiré dans la Russie Polonoise, & ayant été convaincu de quelques nouvelles entreprises, Sigismond Auguste, Roi de Pologne, lui fit couper la tête à Leopoli de Russie (1). Alexandre étant mort, Bogdan son fils lui succéda, & après Bogdan, Ivonia; car c'est ainsi qu'ils appellent Iwan ou Jean, qui se disoit fils d'Etienne ci-devant Vaivode de Valachie, & d'une concubine. Nous aurons lieu d'en parler plus au long dans la suite. Tels furent les changemens de maîtres que cette Province éprouva en très-peu de tems.

La France perdit cette année, mais d'une manière bien différente, trois grands

(1) Communément appellée, *Lwow. Editeur Anglois.*

CHARLES IX. 1563.

Mort de Jean Brodeau.

grands hommes. Jean Brodeau né à Tours, d'une des premieres familles de la ville. Il avoit étudié les belles lettres, avec Pierre Danés. Etant allé en Italie, sa science lui acquit l'amitié de Jaques Sadolet, de Pierre Bembo, de Bâtiste Egnazio, & de Paul Manuce. Il ajoûta a l'étude des belles lettres, celle de la Philosophie, des Mathematiques, & de la Langue Hébraïque. De retour dans sa Patrie, il y mena une vie retirée & tranquille, mais laborieuse & occupée, comme on le peut voir par un grand nombre d'ouvrages d'une érudition profonde. Il étoit si vertueux, & avoit tant d'horreur de la vanité & de l'ostentation, qu'il a mieux aimé les faire paroitre sous d'autres noms, que sous le sien. Rare exemple de modestie, pour un siécle où les hommes ne se glorifient pas seulement de leurs richesses, de leurs honneurs, & de leurs charges, mais cherchent encore dans les Lettres de quoi nourrir leur vanité, & s'acquerir une gloire frivole. Enfin après avoir toûjours cultivé les sciences, il mourut paisiblement au commencement de l'année, âgé de plus de soixante ans, & fut inhumé dans l'Eglise Collégiale de S. Martin de Tours, dont il étoit Chanoine.

D'Etienne de la Boëtie.

Etienne de la Boëtie, plus jeune que Brodeau, puisqu'il avoit à peine passé trente-trois ans, Conseiller au Parlement de Bordeaux, mourut à Sarlat en Perigord, lieu de sa naissance, avec un esprit admirable, une érudition vaste & profonde, & une facilité de parler & d'écrire merveilleuse. Il s'appliqua sur-tout à la Morale & à la Politique; il avoit une prudence rare, & beaucoup au-dessus de son âge; il auroit été capable des plus grandes affaires, s'il n'eût pas vécû éloigné de la Cour, & si une mort prématurée n'eût pas empêché le Public de recueïllir les fruits d'un si sublime génie. Nous sommes redevables à Michel de Montaigne, son intime ami, de ce qu'il n'est pas entierement mort. Il a recueïlli & publié plusieurs de ses ouvrages, qui font voir la délicatesse, l'élégance & la sublimité étonnante de ce jeune auteur. Je ne puis omettre son *Anthenoticon* (1) dont j'ai déja fait l'éloge, qui fut pris par ceux qui le publierent, en un sens tout-à-fait contraire à celui que son sage & sçavant Auteur avoit eu en le composant.

d'Arnaud du Feron.

La République des Lettres fit encore une perte très-considerable par la mort d'Arnaud du Feron aussi Conseiller au Parlement de Bourdeaux, qui n'avoit pas encore cinquante ans. Il se rendit, comme il convient à un bon Citoyen & à un excellent Jurisconsulte, très-utile à sa patrie par les sçavantes observations, qu'il fit sur les Loix & Coûtumes qui étoient obscures & peu entenduës; & par la continuation de l'histoire Françoise de Paul Emile, jusqu'à la mort de (2) François I. Il fit encore d'autres ouvrages qui le rendront illustre dans la posterité, & qui lui ont assuré le surnom d'*Atticus*, que lui donne Jule César Scaliger, l'homme de notre siécle le plus docte en tout genre.

On

(1) Traité intitulé: *le Contre Un ou la servitude volontaire.*
(2) D'autres disent d'Henri II.

De Jean Baptiste Gello.

(1) On ne doit pas oublier Jean B. Gello de Florence, d'une condition bien au-dessous de son esprit. Il étoit Cordonnier, & quoi qu'il n'eût aucune teinture du Latin, il fut le second fondateur, & un des plus grands ornemens de l'Académie de Florence. Il écrivit en sa langue des Dialogues à l'imitation de Lucien; mais avec plus de sagesse & de modestie. Cependant comme on crut qu'il avoit écrit avec une liberté jusque-là inconnuë dans son païs, il ne laissa pas de trouver des censeurs. Il mourut cette année 1563. dans un âge avancé, & fut enterré à Sainte-Marie la Nove, dans le tombeau de sa famille.

De Musculus.

(2) On avoit vu sortir d'une condition à peu près semblable, le célébre Wolfangus Musculus (3), de Dieuse en Lorraine, sur les confins de l'Alsace, Théologien célébre parmi les Protestans. Il embrassa d'abord la vie Monastique; mais ayant donné dans les opinions des Reformés, il quitta le froc; & n'ayant pas dequoi vivre, il fit pendant quelque tems le métier de Tisserand. Il s'appliqua ensuite très-sérieusement à l'étude, dans un âge un peu avancé. Par son travail assidu il fit tant de progrès, sous Martin Bucer, qu'il s'acquit une très-grande réputation par ses Sermons & ses Commentaires sur l'Ecriture, qui suppolent un travail infini. Il fut successivement Ministre ou Pasteur à Strasbourg, à Augsbourg, & à Berne en Suisse, où il mourut le 30. d'Août 1563. âgé de soixante-six ans. Quelqu'un en badinant sur son nom, a dit, qu'il n'étoit ni un petit rat (4), ni de la race de ces rats affamés, qui craignent la patte des chats; mais plutôt de ceux qui feroient trembler les chats les plus fins & les plus forts.

De Glareanus.

Dans la même année moururent Sebastien Castalion de Dauphiné, & Henri Lorit, dit Glareanus. Ce dernier étoit ami intime de Didier Erasme, & s'adonna particuliérement à la Musique, & il y fit de grands progrès. Aprés avoir long-tems contribué à l'avancement des belles Lettres, de vive voix, & par écrit, autant qu'il étoit possible dans ce siécle là. Il mourut âgé de 75. ans, à Fribourg dans le Brisgaw, où il enseignoit.

De Castalion.

(5) Castalion s'imaginant avoir joint à la connoissance de la Théologie celle des Langues, employa ses mains impures (au moins c'est ainsi que plusieurs en ont jugé) à écrire sur les choses saintes. Quoiqu'il n'eût pas les qualités nécessaires pour un si grand ouvrage, il entreprit par une insolente témérité, de faire une version nouvelle de la Bible. Il ne fut pas d'accord sur certains points avec les Protestans de France & de Suisse, dont il

(1) [*Jean-Baptiste Gello, Cordonnier.*] Le Gelli étoit Chaussetier, *Calzainolo*; & non pas Cordonnier, *Calzolaio*. De plus, il savoit fort bien le Latin. Voïés le Baillet de M. de la Monnoye au mot *Gelli* No. 1004, tom. III. pag. 190. Le Duchat.

(2) Musculus (Wolfang) Rem. (E). Il se borna aux Leçons de Theologie, & refusa la Chaire de Prédicateur qui lui fut offerte. Ceci montre que M. de Thou ne devoit pas dire que Musculus exercoit a Berne la charge de Pasteur, *Pastoris munere defungens* P. Bayle.

(3) Son pere étoit Tonnelier.

(4) *Musculus*, petit Rat.

(5) *Castalion*] Son nom de famille étoit *Castillon*. Le Duchat.

il ſuivoit d'ailleurs la doctrine. On a cru qu'au ſujet de la Polygamie il donnoit dans les ſentimens de Bernardin Ochin, qui ne penſoit pas comme les autres, & dont il traduiſit les dialogues en Latin. C'eſt ce qui donna lieu aux écrits des Proteſtans, qui parurent contre Caſtalion, & de Caſtalion contre les Proteſtans. Enfin il mourut à Bâle le 29. de Decembre dans un âge qui n'étoit pas fort avancé, ayant à peine paſſé ſa quarante-huitiéme année. Il fut emporté par une Peſte, qui fit cette année un ſi grand ravage dans toute l'Allemagne, que l'on compta trois cens mille hommes enlevés dans l'automne ſeulement, par cette cruelle maladie, à Francfort, à Nuremberg, à Magdebourg, à Hambourg, à Dantzick, & dans les villes Vandaliques (1) & Maritimes.

Peſte en Allemagne.

L'Illyrie ou Dalmatie, du côté de la mer Adriatique, fut agitée de pluſieurs tremblemens de terre : la Sicile en eſſuya auſſi de très-violens, & ſur-tout la ville de Catane, qui fut preſque entiérement renverſée le 13. de Juin, auſſi bien que les Places voiſines.

Tremblemens de terre en Illyrie, & en Sicile.

(1) Ce ſont Roſtock, Lubek, Wiſmar, Strallundt, Hambourg, ſituées vers la mer Baltique. Dupuy.

Fin du trente-cinquième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-SIXIÉME.

SOMMAIRE.

LEs Génois sont obligés de rendre Final. Soulevement dans l'Isle de Corse. Siége d'Oran. Entreprise sur le Penon de Velez. Troubles en Italie. On veut établir l'Inquisition à Milan. Affaires d'Ecosse & d'Angleterre. Mort de Guillaume Pagett, du Comte de Rutland, de Françoise de Suffolck. Guerre dans le Nord. Entreprises d'Eric de Brunswick. Suite de la guerre du Nord. Entreprise de Gromback. Suite de la guerre du Nord. Mort de l'Empereur Ferdinand : maxime de ce Prince opposée à l'esprit de persécution. Eloge de Cassander. Morts de Calvin, de Borrée, de Bibliander, de Giambullari, de Vesale, de Morel, de Boteon. Mariages. Troubles dans l'Empire causés par la diversité de la Religion. Affaires de Lithuanie & de Moscovie. Affaires de France. Déclaration en faveur du Clergé, Réglement pour le commencement de l'année. Edit pour la démolition du palais des Tournelles. Palais des Tuilleries. Conspiration découverte. Ambassade de Philippe, du Pape, & du Duc de Savoye. Consultations de Dumoulin. Voyage du Roi. Plaintes des Protestans; on les maltraite en divers lieux. Edits & Déclarations contraires à l'Edit de pacification. Edit concernant les cabarets & les auberges. Henry de Navarre. Nouvel Edit pour maintenir la Paix. Plaintes des Protestans. Affaires d'Italie. Affaire de la préseance terminée en faveur du Roi de France. Le Duc de Florence résigne à son fils le gouvernement de ses Etats. Suite du soulevement dans l'Isle de Corse. Prise du Penon de Velez. Mort de Michel-Ange. François de Florence traite de son mariage avec une Princesse d'Autriche. Guerre de Hongrie. Affaires de Rome. Le Roi refuse de faire publier le Concile de Trente. Instances de l'Empereur pour obtenir la Communion sous les deux especes, & le mariage des Prêtres.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Jean Bapt. Hadriani, P. Antoine Philippini, Pierre Bizaro, Oberto Foglieta, Jean Leslei, George Buchanan; Guillaume Camden, David Chitrée; Simon d'Es-

d'Escars; Lancelot Voisin de la Popeliniere; Jean de Serres; les Actes Publics & les Archives de la Cour du Parlement de Paris; Onufre Panvini.

CHARLES IX. 1563.

Les Génois sont obligés de rendre Final.

LE Concile de Trente ayant tenu tous les esprits en suspens pendant cette année, on peut dire qu'il y eut plûtôt une suspension de troubles & de guerre en Italie, qu'une vraie & solide paix. Les Génois s'étoient emparés de Final, ville de la Ligurie, où de la côte de Genes, qui releve, comme nous avons dit, de l'Empire. Cette ville appartenoit à la Maison de Carretto; mais les Citoyens qui s'ennuyoient de la domination de leurs Seigneurs, & qui aspiroient à la liberté, dont ils espéroient joüir sous la protection d'une République, appellerent les Génois, & les aiderent à s'en rendre les maîtres. Alfonse Marquis de Final, en ayant souvent porté ses plaintes à l'Empereur, & ayant intenté procès aux Génois, obtint enfin un jugement de Sa Majesté Impériale, par lequel elle condamnoit les Génois à restituer Final au Marquis, & à lui payer tous les fraix de cette guerre. Les Génois refusant de se soumettre à ce jugement, l'Empereur leur envoya un herault d'armes, dont la sommation fut d'abord sans succès; & peu s'en falut que cette resistance n'excitât une guerre. Philippe Roi d'Espagne interposa sa médiation. Final fut rendu au Marquis, malgré les Citoyens; & les Génois rentrerent dans les bonnes graces de l'Empereur.

Soulevement de l'Isle de Corse.

L'affaire de l'Isle de Corse ne leur causa pas moins d'inquiétude. Sampiero Ornano, Corse, homme féroce, & ennemi du repos, sollicitoit sans cesse, par des émissaires qu'il avoit dans le païs, ceux qui l'avoient suivi dans les dernieres guerres, de secoüer le joug de la domination Génoise. Il ne manquoit pas de prétextes spécieux, pour appuyer ses sollicitations. Il leur remettoit devant les yeux la maniere dont on en usoit avec lui, puisque malgré le traité de pacification, la République retenoit injustement ses biens; il leur representoit ce qu'ils avoient à craindre des Génois, & il leur faisoit entendre que ces maîtres, qui ne pardonnent jamais, étoient si animés contre tous ceux qui avoient suivi le parti de la France, qu'ils ne cesseroient point de les poursuivre comme suspects, jusqu'à ce qu'ils eussent exécuté la resolution qu'ils avoient prise, ou de les chasser de l'Isle, ou de s'en défaire entiérement.

Diverses intrigues de Sampiero Chef des rebelles.

Sampiero voyant qu'il n'avoit plus rien à espérer du côté de la France, avoit sécrétement traité avec le Pape, & ensuite avec Cosme Duc de Florence, & il leur avoit fait offre de ses services, pour les mettre en possession de l'Isle. Afin de tenter toute sorte de moyens, il eut aussi recours aux Infidèles; il passa dans l'Afrique, & vint trouver Dragut Rais, Chef des Corsaires de Barbarie. Celui-ci lui ayant conseillé d'aller à Constantinople, Sampiero s'y rendit, & traita avec les Bachas, auxquels il présenta des lettres de récommandation du feu Roi de Navarre. Les Génois qui étoient en sûreté du côté de l'Italie, dont les Princes n'avoient point écouté les sollicitations de Sampiero furent allarmés de ces lettres, car ils apré-

préhendoient que le Roi de Navarre, à qui on faisoit espérer le Royaume de Sardaigne, ne jettât les yeux sur l'Isle de Corse, voisine de l'Isle de Sardaigne; que pour s'en emparer, il n'employât les forces de la France, dont il pourroit disposer, en qualité de Lieutenant Général du Royaume; & que pour faire cette conquête, il ne se liguât avec les Turcs, qui cherchent toûjours avec empressement les occasions d'entretenir la guerre entre les Princes Chrétiens. Mais ces allarmes furent bientôt dissipées par la mort du Roi de Navarre, laquelle fit perdre à Sampiero toutes les espérances qu'il avoit fondées sur le secours des Turcs.

CHARLES IX. 1563.

Ne pouvant donc plus compter sur l'appui des étrangers, il attendit tout de ses propres forces, & de celles de son Parti. Il fit tant par son adresse, par son habileté, & par sa fermeté naturelle, qu'il vint à bout d'allumer dans l'Isle de Corse une guerre, dont la fin lui fut très-funeste: guerre en même tems la plus dangereuse & la plus terrible, que les Génois ayent jamais essuyée.

Siége d'Oran.

Le Siége d'Oran répandoit la terreur dans toute la Méditerrannée, & jusques sur les côtés de l'Italie. Le Dey ou Roi d'Alger, qui cherchoit l'occasion de se venger d'une perte considérable qu'il avoit essuyée trois ans auparavant de la part des Chrétiens, près de l'Isle appellée de Gerbe, avoit résolu dès le mois d'Avril de se rendre maître d'Oran, colonie d'Espagne sur la côte d'Afrique, vis à-vis de la nouvelle Carthagéne, dont la garnison faisoit des courses continuelles dans le païs voisin, & l'incommodoit beaucoup. Ayant concerté son entreprise avec Dragut, il en obtint de puissans secours; & leurs forces étant réünies, il y envoya son fils avec vingt-huit galeres, & quelques vaisseaux. Il avoit déjà fait prendre les devans à une bonne armée de terre, composée de Maures & de Turcs. On campa d'abord devant Marzaquebir, autrement appellé *le Grand Port*, à quatre milles d'Oran, par terre. Martin frere du Comte d'Alcaudete étoit fils du célèbre Général Espagnol, qui, après avoir pillé autrefois Tremesen, & causé de très-grandes pertes aux Maures & aux Turcs, se trouva enfin investi de toutes parts, près de Fez, & forcé de ceder au grand nombre, après avoir fait un horrible carnage des ennemis.

Les Maures attaquent d'abord Marzaquebir.

Marzaquebir est situé dans une langue de terre, qui fait un coude, & forme un petit Golfe, qui entre deux cens cinquante pas environ dans les terres. Il y a encore à un de ses angles une petite Isle, très-peu éloignée du Continent. La Place est environnée de plusieurs collines, d'où l'on peut la battre avec le canon. Pour éviter cet inconvénient, les Espagnols avoient bâti une Citadelle sur la plus haute de ces collines, & y avoient mis garnison: les Maures commencerent par l'assiéger. La garnison se défendit pendant quelques jours, avec beaucoup de vigueur, mais toutes les fortifications étant ruinées, elle en sortit la nuit, & se retira dans la place, que les Maures attaquerent aussi-tôt. Ils mirent d'abord huit cens hommes dans l'Isle, pour fermer l'entrée à tous les secours qui pouvoient venir par-là; & ils dresserent leurs batteries de divers côtés.

Situation de cette place.

Charles IX. 1563.

Vigoureuse résistance des assiégés.

Les assauts donnés à plusieurs brêches n'ayant point réüssi, & les infidèles ayant été souvent repoussés avec perte, les assiégés firent un second mur en dedans, qu'ils fortifierent d'un double fossé. S'étant mis par ce moyen un peu à l'abri des coups, ils firent traîner le siége en longueur, & donnerent le tems aux troupes auxiliaires de venir. Elles arriverent en effet assez à tems, sous la conduite de François de Mendoze. Jean-Baptiste Adriani s'est trompé, lorsqu'il a écrit que ce fut Jean de Cardone qui les amena. Car ce Général commandoit seulement quatre Galéres de Sicile, & Antoine-François Cirni le met au nombre des Chefs, qui furent à l'expédition du Penon de Velez sous les ordres de Dom Sanche de Leyve.

Arrivée du secours d'Espagne.

Jean André Doria, qui reçut ordre de se joindre à Mendoze, étant venu de Naples à Barcelonne, trouva mauvais qu'on eût donnée à un autre un commandement, qu'il croyoit lui être du. Philippe, auprès duquel il se rendit en diligence, s'excusa sur ce qu'il avoit crû que Doria n'auroit pû arriver assez tôt d'Italie, & que le danger extrême, où la ville d'Oran se trouvoit, demandant un prompt secours, il avoit été dans la nécessité de choisir Mendoze. Doria croyant qu'on lui parloit sincerement, & que l'affaire s'étoit passée comme le Roi d'Espagne le disoit, parut content, & demanda en grace de servir, sans aucun titre, & simplement comme volontaire, dans cette expédition. Ainsi Philippe consentit que Pagano eût le commandement des Galéres, & reçut les ordres du Roi. Mendoze & Doria vinrent ensemble à Carthagene, paroissant être de très-bonne intelligence. Cependant étant picqués l'un & l'autre, Mendoze, de ce que Doria avoit trouvé mauvais qu'on lui eût donné le commandement, & Doria, de ce qu'on lui avoit fait injure, en lui préférant Mendoze; ce démêlé leur fit perdre une belle occasion. Car ayant eu le vent favorable, & étant arrivés en deux jours de navigation à la vûë de la montagne, qui est au-dessus d'Oran, Mendoze fit baisser les voiles, pour n'être pas apperçu par l'ennemi, malgré Doria qui s'y opposoit, prétendant que ce n'étoit pas encore le tems de faire cette manœuvre. Ainsi ayant cessé alors de faire voile, & le vent ayant changé la nuit suivante qu'ils voulurent continuer leur route, ils se trouverent au point du jour à douze milles d'Oran: d'où il arriva que les Maures, qui les apperçurent, eurent tout le tems de se retirer en assez bon ordre; au lieu que s'ils avoient été surpris, & attaqués, ils n'auroient eu le tems, ni de plier bagage, ni d'enlever leur artillerie, ni de faire leur embarquement. Les Maures hâterent le départ de leur flote, mirent le feu à leur camp, & abandonnerent quelques instrumens de guerre, qui furent ou brisés, ou jettés à la mer. Ainsi fut levé le siége d'Oran.

Levée du siége par les Maures.

Entreprise sur le Peñon de Velez.

La saison étant encore assez favorable, Philippe donna ordre à ses troupes de tenter la prise du Penon de Velez, place forte en Afrique, située sur un rocher. C'étoit une fameuse retraite de Pirates, qui de-là se répandoient dans les mers voisines, désoloient par leurs brigandages les côtes d'Espagne, passoient quelquefois le détroit de Gibraltar, & enlevoient les vaisseaux qui venoient des Indes, à la honte des Espagnols, à qui ils causoient impunément tant de pertes.

Pierre

Pierre Venegas, Gouverneur de la ville de Melilla, pressoit fort cette entreprise, persuadé qu'elle pourroit réüssir par le moyen de deux soldats de la garnison du Penon, qu'il avoit gagnés. Dom Sanche de Leyve, qui avoit été mis à la place de Mendoze alors malade, tenta l'entreprise. Il fit approcher la flote pendant la nuit, & dresser les échelles, pour monter au rocher; mais au lieu des soldats gagnés, qui devoient leur faciliter la prise de la Place comme ils esperoient, ils furent reçus à coups de canon. Ainsi le projet qui réüssit l'année suivante, échoüa pour lors, & les Espagnols furent obligés de se retirer.

Troubles en Italie.

Peu de tems auparavant, les nouvelles opinions en matière de Religion, qui de la France étoient passées en Savoye, & s'étoient glissées même au de-là des Alpes, jusqu'au Marquisat de Saluces, furent le principe des troubles qui agiterent le Milanois. Le Duc de Savoye, qui avoit en quelque façon éteint la guerre de Religion, qu'il avoit faite trois ans auparavant sans succès aux habitans des Vallées, crut qu'il devoit arrêter par des moyens pacifiques un mal, auquel il n'avoit pû rémédier par violence, & que la rigueur & la persécution ne faisoient qu'augmenter. Pendant qu'il persévéroit dans ces sentimens, le mal passa insensiblement du Piémont, où les Protestans étoient sécrétement tolerés, dans l'Etat de Milan.

On veut établir l'Inquisition à Milan.

Comme les Espagnols étoient persuadés qu'il faloit rémédier au mal dès sa naissance par la rigueur & la violence, & qu'ils étoient d'ailleurs animés par les esperances qu'ils conçurent d'en retirer de grands avantages, Philippe demanda instamment à Pie IV. qu'il lui permit d'établir l'Inquisition à Milan, comme elle l'étoit en Espagne. Le Pape ayant mis l'affaire en délibération dans un Consistoire, plusieurs Cardinaux s'y opposerent. Cependant le Pontife, malgré son inclination (car étant Milanois, il avoit peine à user de rigueur envers sa patrie) se résolut, à l'instigation du Cardinal de Carpi, d'accorder à Philippe ce qu'il croyoit ne pouvoir pas lui refuser; & il en dressa la Bulle.

Aussi-tôt qu'on le sçut à Milan, la consternation s'empara de tous les esprits : des allarmes on passa bientôt à l'indignation & à l'emportement, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt à une sédition, telle qu'il s'en étoit élevé une à Naples pour le même sujet quelques années auparavant, sous le gouvernement de Pierre de Tolede (1). Ferdinand Gonçalés de Cordouë, Duc de Sessa, qui après le départ du Marquis de Pescaire, avoit été fait Gouverneur du Milanois, voyant les peuples dans ces dispositions, & ne voulant pas que les premiers jours de son gouvernement fussent marqués par une sédition, ou par des exemples de rigueur, députa quelques citoyens de Milan au Roi, & au Pape, & il en obtint qu'on laissât là le projet d'établir à Milan l'odieux tribunal de l'Inquisition, comme un dessein pernicieux, capable de ruiner l'Etat, & de troubler la paix & la tranquillité publique.

Dans le même tems, la Calabre fut dans l'appréhension des suites, que pou-

(1) Voyez le Livre III.

CHARLES IX. 1563.

pouvoit avoir un commencement de troubles & de guerre. Comme il y avoit dans cette Province un très-grand nombre d'exilés, un d'entr'eux qui étoit à Cosenze, en vint jusqu'à ce point d'audace & d'extravagance, de se donner le nom du Roi Marcon, de se revêtir d'habits royaux, & de prendre au milieu de ses partisans toutes les marques de la royauté. Il avoit déja un assez bon nombre de troupes, qu'il répandoit de tous côtés, & qu'il faisoit subsister par le pillage, le vol, & le brigandage, qu'ils exercerent par tout où il les envoyoit. Il essaya même de se rendre maître de Cortone, mais il n'y put réüssir.

Troubles dans la Calabre.

Les Edits n'ayant pas assez de force, pour arrêter une si grande multitude de séditieux, le Viceroi de Naples donna ordre au Marquis de Cerchiaro de marcher contr'eux avec six cens chevaux. Comme il ne trouva que des scélérats, déja effrayés par les remords de leurs consciences & par l'idée de leurs crimes, des gens qui se défioient les uns des autres, qui couroient çà & là, sans aucun ordre, & surpris de son arrivée dans le tems qu'ils y pensoient le moins, il n'eut pas de peine à les dissiper. Il nous reste (1) à parler de ce qui se passa cette année dans le Nord.

Il ne se fit presque rien en Ecosse de considérable, & qui mérite d'être rapporté. On publia un Edit, qui condamnoit à une amende pecuniaire ceux qui ne s'abstiendroient pas pendant le Carême des alimens, qui sont alors défendus. On vit bien que la Religion n'étoit pas le principe de cette Ordonnance, mais le bien public; puisqu'on mit en même tems prisonnier dans le château d'Edimbourg l'Archevêque de S. André, pour avoir continué, à l'arrivée de la Reine, à célébrer, suivant l'ancien Rit, les Offices divins & les S. Mysteres. On se contenta d'imposer de legéres peines à ceux, qui étoient accusés d'avoir fait la même chose; mais on les menaça d'une punition plus rigoureuse, s'ils n'étoient pas dans la suite plus obéïssans aux Décrets faits sur cette matiére.

Le jour de l'Assemblée du Parlement, indiquée au 20. de Mai, la Reine portant la Couronne sur la tête, & revêtue de ses habits Royaux, vint au Parlement, avec une pompe jusqu'alors inconnuë dans ce païs, & donna aux Ecossois un spectacle tout nouveau. On y fit quelques réglemens en faveur des Protestans, & on punit sévérement quelques faux Monnoyeurs.

Sur la fin de l'automne, la Reine permit à Mathieu Stuart Comte de Lenox, de revenir dans son païs. Il y avoit 22. ans qu'il avoit été chassé d'Ecosse par les François, & par la Reine, veuve de Jaques V. à la sollicitation du Cardinal David de Beton. Dans la premiere Assemblée après son retour, on lui rendit ses dignités & ses biens, & la Reine accompagna cette restitution de paroles très-obligeantes, qui firent beaucoup d'honneur au Comte. Son arrivée, & celle du fils Henri Stuart Darnley, qui

(1) Je rapporterai maintenant en peu de mots ce qui se passa dans le Nord. Je commencerai par parler des affaires d'Ecosse ou il n'y eut presque rien de remarquable cette année. *Edition de Droüart in fol.*

qui ayant obtenu des Anglois un congé pour trois mois, arriva aussi en Ecosse, apporterent un grand changement dans les affaires de ce Royaume.

Charles IX. 1563.

Vers le même tems, il s'éleva entre l'Angleterre & l'Espagne quelques Brouilleries (1), qui causerent enfin une longue & sanglante guerre. Alvarez de Quadra Évêque d'Aquila étoit Ambassadeur du Roi Philippe à la Cour d'Elizabeth. Ses liaisons avec l'illustre maison des Poles, le rendirent suspect à cette Princesse, comme s'il eût voulu remuer, & faire quelque changement dans son Royaume. Elle pria donc le Roi d'Espagne de rappeller son Ministre. Celui-ci s'en défendit sur l'inconvenient qu'il y auroit pour les Princes, s'ils étoient obligés de retirer leurs Ambassadeurs, sur les plus legers soupçons qu'on pourroit prendre de leur conduite. Elizabeth picquée de ce refus, traita indignement, sous un autre prétexte, cet homme qui lui déplaisoit. Car sans en avertir le Roi d'Espagne, elle mit aux arrêts l'Ambassadeur dans sa maison; & sans avoir aucun égard pour son caractére, elle le fit interroger juridiquement. Alvarez en fut si pénétré de douleur, qu'il mourût peu de jours après, du chagrin que lui causa un si grand affront: Diego Guzman de Silva fut envoyé pour le remplacer.

Brouilleres entre l'Angleterre & l'Espagne.

Philippe étoit encore indigné, de ce que les Anglois venoient insulter les vaisseaux François jusques sur les côtes d'Espagne, & de ce qu'ils vouloient commercer dans les Indes Occidentales. Pour se venger de tant d'injures, il fit arrêter quelques vaisseaux Anglois, qui étoient dans les ports d'Andalousie; & il allégua pour justifier ce procedé, que les Pirates Anglois, en poursuivant les François, avoient aussi attaqué les vaisseaux Espagnols. Quoiqu'Elizabeth n'eût pas fait ôter de Windsor les armes d'Espagne, Philippe cessa de porter le Cordon de l'Ordre d'Angleterre; il ne fit plus solemniser la fête de S. George, & il renvoya la Jarretiére; non-content de tous ces affronts, il envoya (& c'est ce qui fit plus de peine à la Reine d'Angleterre) en Ambassade à la Cour de Maximilien, Richard Shelly, que son attachement pour la Religion Catholique avoit rendu très-suspect à cette Princesse, & qu'elle avoit pour cela banni de ses Etats; & dans la suite il confia à ce Seigneur plusieurs affaires très-importantes.

Ruy Gomez de Sylva en Espagne, & le Cardinal de Granvelle dans les Païs-Bas donnoient tous les jours aux Anglois de nouveaux sujets de mécontentement. La Religion étoit de part & d'autre le motif ou le prétexte de la haine, qui se fomentoit entre ces deux Puissances. Le Duc d'Albe d'une part, soit par jalousie contre Sylva, soit par inclination pour les Anglois, & la Duchesse de Parme de l'autre, par haine contre le Cardinal de Granvelle, faisoient tout leur possible, pour adoucir l'esprit de Philippe. Tels furent pendant cette année les commencemens de la guerre

(1) Ce qui est ici rapporté touchant les differens entre l'Angleterre & l'Espagne, n'est point dans les Editions de *Droüart*.

CHARLES IX. 1563.

guerre & de la haine implacable, qui depuis éclaterent entre la Reine d'Angleterre & le Roi d'Espagne.

Mort de Guillaume Paget.

Cette année mourut Guillaume Paget Anglois. Né à Londres d'une famille honnête, mais peu connuë, il mérita par sa vertu d'être élevé au rang des Grands du Royaume. Henri VIII. lui confia plusieurs Ambassades honorables auprès de l'Empereur Charles-Quint, & du Roi François I. & dans son testament, il le mit au nombre des Curateurs ou Régens, qu'il nomma pour gouverner l'Angleterre. Sous Edoüard VI. il fut fait Chancelier du Duché de Lancastre, & Controlleur de la maison du Roi. Enfin il fut honoré de l'Ordre de la Jarretiére, que le Duc de Northumberland lui ôta ignominieusement. Sous la Reine Marie il fut fait Garde du Sceau privé. Après la mort de cette Princesse, Elizabeth ne laissa pas de le chérir, quoiqu'il persévérât constamment dans la Religion de ses ancêtres. Son grand âge lui fit obtenir la permission de quitter les affaires; mais ce fut sans rien perdre de sa faveur & de son crédit. Paget laissa trois fils à la Cour, qui conserverent les titres & les honneurs qu'il y avoit acquis, & six filles qu'il maria très-avantageusement avec des Seigneurs des plus illustres familles d'Angleterre.

Du Comte de Rutland.

La mort de Paget fut suivie de celle de Henri Maneri, Comte de Rutland. Son pere s'appelloit Thomas; son ayeul étoit George Baron de Roos, dont la femme, qui étoit fille de Thomas de S. Leger, & d'Anne sœur d'Edoüard IV. apporta dans cette famille de grands biens, joints à la plus illustre naissance. Henri en mourant laissa de son mariage avec Marguerite de Nevil fille du Comte de Westmorland, deux fils, Edoüard & Jean, qui furent successivement Comtes de Rutland, & une fille mariée à Guillaume de Courtenay.

De Françoise de Suffolck.

J'ai long-tems hésité, si je devois taire ou rapporter un exemple des plus terribles de l'instabilité des choses humaines; c'est Françoise Duchesse de Suffolk, fille de Marie d'Angleterre sœur de Henri VIII. Marie veuve de Louis XII. par un mariage tres-disproportionné avoit épousé en secondes nôces Charles Brandon Duc de Suffolck. Françoise sa fille eut de Henri Grey trois filles; Jeanne, qui après la mort d'Edoüard VI. fut malgré elle forcée avec son mari de monter sur le trône d'Angleterre, pour être bientôt après traînée au supplice, comme nous l'avons rapporté ci-dessus: Catherine mariée au fils du Comte de Pembrok (1), & depuis répudiée ignominieusement pour ses mœurs dépravées: & Marie qui épousa Keies premier Huissier de la Cour (2). Françoise leur mere épousa dans un âge très-avancé Adrien Stokes, homme d'une condition médiocre, & ter-

(1) Henri Lord Herbert fils aîné de Guillaume Comte de Pembrok. *Editeur Anglois.*

(2) *Keies premier Huissier de la Cour*, qu'on appelle en Anglois, *Sergeant Porter.* Nous avons corrigé cet endroit suivant la judicieuse remarque de l'Editeur Anglois. Il y a dans le texte de Mr. de Thou: *Keies, joüeur decrié & perdu de réputation.* Une faute qui se trouve dans les premiéres éditions de Camden a induit en erreur Mr. de Thou, qui l'a suivi en cet endroit. On a corrigé Camden dans les dernieres éditions; c'est ce qui nous a engagé à corriger de même Mr. de Thou.

termina cette année dans une extrême pauvreté une vie également miserable & infame.

CHARLES IX. 1563.

Nous avons déja exposé comment Eric Roi de Suéde s'attira par sa mauvaise conduite, & par son esprit remuant, l'envie & la haine des Princes, & des villes voisines : voyons maintenant les orages que produisit cette haine. Les Moscovites ayant été tranquilles en Livonie pendant la précédente année, Jean fils de Basile, qui avoit déclaré la guerre aux Polonois dans le mois de Mai dernier, vint cette année assiéger Polocz, place forte dans la Lithuanie, située dans l'endroit où la riviére de Polotta se jette dans la Duina, & il la battit avec un grand nombre de canons. Jamais armée n'eut une plus forte artillerie, puisqu'il falut quarante mille païsans pour la voiturer. Les habitans n'ayant plus aucune esperance de conserver la ville, y mirent le feu, & se retirerent dans la citadelle, qui se rendit aux Moscovites le 15. de Fevrier, pendant que Sigismond étoit occupé à tenir la Diéte du Royaume à Peotricow.

Guerre dans le Nord.

La ville & le chateau de Polocz pris par les Moscovites.

Le Moscovite victorieux ayant pris la citadelle, envoya le Gouverneur, avec sa femme & ses enfans, en Moscovie : il chassa les habitans de la ville; & par une inhumanité inoüie, il leur ôta les vivres pendant cinq jours. Il fit aussi égorger tous les enfans au-dessous de dix ans, & emmena avec lui en esclavage ceux qui étoient plus grands pour les vendre aux Tartares : il exerça sa fureur & sa barbarie sur tous, sans aucun égard ni au sexe, ni à l'âge. Il n'épargna que les Canonniers, qu'il prit à son service, & à qui il donna des gages. Enfin après avoir pillé, ravagé & desolé la Lithuanie par le fer & par le feu, il se retira dans son païs.

Barbarie des Moscovites.

Les Princes confédérés dont nous avons parlé, irrités de cette barbare expédition des Moscovites, crurent qu'ils ne devoient plus différer à faire la guerre à Eric Roi de Suéde, qu'ils regardoient comme le veritable auteur de ces cruelles hostilités; afin que s'étant débarassés d'un ennemi qui étoit pour ainsi dire dans leur sein, ils fussent plus en Etat de réünir leurs forces, & de tourner leurs armes contre leur ennemi commun.

Ceux de Lubeck furent les premiers qui lui déclarerent la guerre le 9. de Juin, par un Manifeste qu'ils rendirent public. Ils se plaignoient d'abord de l'ingratitude de Gustave pere d'Eric. „ Ils l'avoient, disoient-„ ils, élevé sur le trône de Suéde, par des secours d'hommes, de vivres, „ de munitions, & d'argent, qu'ils lui avoient fourni; & ce Prince, en „ récompense de ce bienfait signalé, avoit enlevé leurs biens, emprisonné „ plusieurs de leurs citoyens, condamné quelques-uns à mort, ruiné „ leur commerce, aboli leurs privileges anciens & nouveaux, & accablé „ pendant plusieurs années leurs marchands d'impôts, au dessus de leurs „ forces.

Les habitans de Lubeck déclarent la guerre au Roi de Suéde.

Ils faisoient ensuite le dénombrement des maux, qu'Eric leur avoit faits depuis la mort de son pere, & ils lui reprochoient d'avoir bien appesanti le fardeau, dont Gustave les avoit surchargés; d'avoir l'année précedente troublé leur navigation, & interrompu leur commerce avec la Russie, en prenant leurs vaisseaux & saisissant leurs marchandises sur une mer, qui devoit être libre : de n'avoir eu aucun égard aux fréquentes representations,

Leurs griefs contre lui.

CHARLES IX. 1563.

qui lui avoient été faites par les Envoyés ou Agens de l'Empereur, & des Electeurs. Enfin ils concluoient que par toutes ces raisons ils étoient obligés de lui déclarer la guerre; afin de reprendre par les armes, ce qu'ils n'avoient pû obtenir, par le droit des gens, de leur ancienne alliance & amitié.

Voici ce qui concerne le commerce & la navigation de la Russie, qui faisoit un des griefs de la ville de Lubeck, contre le Roi de Suéde. Il y a sur les frontiéres de la Livonie & de la Moscovie un fleuve appellé Nerva ou Narva, qui a sur son rivage, à l'un & à l'autre bord, deux villes de même nom; l'une en Livonie, & l'autre en Russie. La ville de Nerva, qui appartient aux Russes ou Moscovites, étoit le réfuge de ceux qui étoient obligés de quitter leur païs, ou à cause de leurs crimes, ou parce qu'ils avoient dissipé tout leur bien. C'est pourquoi on avoit pris une résolution également sage & utile à la République Chrétienne, d'interdire aux Livoniens la navigation en cet endroit, de peur que le commerce qu'ils auroient avec les Moscovites, n'apprît à ces Barbares les beaux arts qui leur étoient inconnus, & sur tout la marine, la guerre, & l'artillerie. Car on étoit bien persuadé, que si les Moscovites, qui occupent la plus grande partie du Nord, avoient jamais une flotte, ils feroient de Nerva une ville de commerce, qu'ils y bâtiroient un Arsenal, & qu'ils pourroient avec une nombreuse armée pénétrer, non-seulement dans la Livonie, mais dans toute l'Allemagne.

On interdit aux Livoniens tout commerce avec la Moscovie.

On sçait quelles ont été les suites de la cupidité des Génois. Les Turcs les ayant attirés à eux par l'appas du gain, ils en ont appris la marine, & ils se sont mis en état de passer l'Hellespont (1). Fortifiés ensuite par les Grecs transfuges & par les Pyrates, qui se donnerent à eux; ils ont armé & mis en mer une flotte, avec laquelle ils ont fait la conquête de Constantinople, Capitale de l'Empire d'Orient, & peu après de la Macedoine, & de toute la Morée.

Convention entre les villes maritimes là dessus.

Ces raisons déterminerent les villes maritimes à envoyer des Députés à Lubeck. D'un commun consentement de l'Assemblée, on défendit tout commerce avec Nerva de Russie, sous peine, pour ceux qui y porteroient des marchandises, d'être regardés comme infames, d'être interdits de tout commerce, & de voir saisir, confisquer, & vendre à l'encan tout ce qu'ils porteroient à Nerva, & tout ce qu'ils en rapporteroient.

Les Marchands intimidés par un reglement si rigoureux, s'étoient jusqu'alors abstenus de ce commerce; ensorte qu'il n'y avoit presque pas d'honnêtes gens, qui voulussent s'établir dans ce païs; jusqu'à ce que les Moscovites ayant fait une irruption dans la Livonie, s'emparerent de Derpt, en enleverent quelques milliers d'hommes, qu'ils reduisirent à la miserable condition d'esclaves, & y fonderent une colonie.

Les habitans de Lubeck

Les habitans de Lubeck, à qui cette défense étoit fort à charge, & qui ne connoissoient rien de si honteux que la perte d'un profit assuré, transporterent

(1) C'est maintenant le détroit de Gallipoli, ou le bras de S. George.

terent à Nerva de Russie le commerce qu'ils faisoient auparavant avec les habitans de Revel en Livonie, & que les Moscovites venoient de troubler, en occupant les passages, & en fermant toutes les entrées de cette ville, & de son territoire.

CHARLES IX. 1563.

violent ce reglement.

En vain Guillaume de Furstemberg, alors Grand Maître de l'Ordre de Livonie, qui craignoit les suites fâcheuses de ce commerce, fit tout ce qu'il put pour s'y opposer. En vain il implora le secours des Magistrats de Lubeck, leur remettant devant les yeux les anciennes conventions, & les exhortant à renouveller la défense du commerce avec Nerva, s'offrant même, si les Livoniens avoient manqué, & causé quelque dommage aux habitans de Lubeck, de reparer ces pertes, & de les dédommager. A la vérité les Consuls de Lubeck se rendirent à ces raisons d'autant plus volontiers, qu'ils présageoient que cette amorce qu'on donnoit au peuple, pourroit causer un terrible changement, non-seulement pour leur ville; mais pour toute l'Allemagne, qui avoit tout à craindre d'un ennemi puissant, déjà enflé de ses heureux succès, qui pouvoit mener avec lui une armée de trois cens mille hommes, & qui traitant ses soldats comme des esclaves, sçavoit les contenir dans la plus exacte discipline. Ils défendirent donc encore une fois le commerce avec la ville de Nerva: mais par une lenteur ordinaire à ces sortes de villes libres, ils differerent de donner à la Livonie les secours dont elle avoit un extrême besoin.

Demêlé qu'ils ont là dessus avec le Grand-Maître de l'Ordre de Livonie.

Comme les marchands de Lubeck, plus sensibles aux profits & aux gains particuliers qu'ils pouvoient faire, qu'au bien commun de la Livonie & de l'Allemagne, n'observoient pas fort fidelement cette défense, Furstemberg en avertit d'abord le Senat de Lubeck, puis il les traita comme des ennemis. Irrités de ses hostilités, les habitans alleguoient leurs privileges, & prétendoient qu'il leur étoit permis, même pendant la guerre entre les Moscovites & les Livoniens, de pénétrer jusques dans le fond de la Russie. Les Livoniens prétendoient le contraire, & disoient que ces privileges devoient s'entendre, non de la navigation, mais seulement des voyages par terre.

L'Empereur juge en faveur des habitans de Lubeck.

Le procès fut porté au tribunal de l'Empereur à Vienne, où après bien des contestations, Ferdinand jugea l'affaire, moins pour le bien de l'Allemagne, que pour le profit de ceux de Lubeck, auxquels il confirma la liberté de leur commerce. L'Empereur prononça encore, que le reglement sur lequel les Livoniens se fondoient, n'ôtoit pas absolument la liberté de naviger dans la Russie, mais défendoit seulement de fournir ces barbares d'armes, de vivres, de provisions, & de tout ce qui étoit nécessaire pour faire la guerre. Il ajoûta qu'il comptoit sur la fidelité de la ville de Lubeck; & que les marchands, sur tout durant la guerre entre la Moscovie & la Livonie, ne porteroient en Russie ni armes, ni rien de ce qui pourroit porter le moindre préjudice à l'Empire.

Autorisés par ce jugement Impérial, & d'ailleurs aveuglés par leur cupidité, ils ne se contenterent pas de porter en Russie, comme ils avoient fait auparavant, des bijoux, du gingembre, du poivre, de la canelle, & autres choses propres à la bonne chere & au luxe; ils transporterent chez leurs en-

CHARLES IX. 1563.

ennemis des marchandises que l'Empereur avoit prétendu défendre, comme du soufre, du fer, de l'acier, du cuivre, du leton, & généralement tout ce qui sert à la fabrique des armes, & à l'artillerie, sans se soucier du danger où ils exposoient leur patrie.

Ceux de Revel se mettent sous la protection de la Suéde.

Les Livoniens se voyant frustrés & des secours qu'ils attendoient de Lubeck, & de la justice qu'ils esperoient de l'Empereur, chercherent dans leurs pressans besoins de prompts secours, les uns d'un côté, & les autres d'un autre. Ceux de Revel se mirent sous la protection du Roi de Suéde : presque tous les autres implorerent celle de Sigismond Roi de Pologne.

Le Roi de Suéde n'ayant point d'autre moyen de joüir tranquillement de Revel, qui se donnoit à lui, que d'empêcher le commerce avec Nerva, qui étoit si pernicieux à la Livonie, & à toute l'Allemagne, se détermina enfin à le défendre. Le souvenir des grands biens qu'il avoit reçûs de la ville de Lubeck, l'arrêta quelque tems : mais il le fit ensuite d'autant plus volontiers, que ceux de Revel lui persuaderent qu'il n'y avoit que les plus petits marchands de Lubeck qui y fussent interessés ; que les plus considerables pensoient comme lui sur ce commerce ; qu'il n'y avoit aucun danger à le défendre, & que le Senat de Lubeck pourroit aisément reprimer la vile populace, qui seule murmureroit de cette défense.

Lettre du Roi de Suéde au Senat de Lubeck.

Eric avoit donc déja écrit l'année précédente au Senat de Lubeck à ce sujet, & après leur avoir exposé les inconveniens, que pouvoit avoir le commerce avec Nerva, il les avoit exhortés ou à empêcher leurs Marchands de le faire, ou au moins, pour prévenir les fraudes & empêcher la contrebande, de les obliger à prendre de lui des Passeports ; leur faisant entendre que s'ils ne se soûmettoient à ces réglemens, il ne pourroit négliger le péril auquel ce commerce exposoit ceux de Revel.

Plaintes des habitans de Lubeck contre lui.

On auroit peine à exprimer qu'elle fut la colére de ceux de Lubeck, lorsqu'ils reçurent les lettres du Roi de Suéde. Ils se plaignirent amérement de l'atteinte qu'il donnoit par-là à leurs Priviléges. Ils disoient hautement, qu'après leur avoir injustement interdit la navigation sur une mer libre & commune à tous, il n'y avoit plus qu'à leur ôter l'air qu'ils respiroient. Ainsi au lieu de lui faire réponse, ils équiperent promptement leurs vaisseaux qu'ils chargerent de marchandises d'un grand prix, & sans lui en faire part, ils firent voile vers Nerva. Eric les fit saisir, & quand la ville de Lubeck lui en demanda la restitution, il ne manqua pas une occasion si favorable ; il promit de les rendre, mais à des conditions si dures, que le Sénat les rejetta d'abord. Il vouloit que la ville de Lubeck lui donnât un palais en propre : & qu'elle consentît qu'il fit chez eux des levées de troupes toutes les fois qu'il en auroit besoin.

Les marchandises, dont la ville de Lubeck demandoit la restitution, ayant été perduës, les Consuls qui étoient auprès du Roi de Suéde, apprirent par les députés qu'ils avoient envoyés à Coppenhague, que le Roi de Dannemarck avoit résolu de faire la guerre au Roi de Suéde, & qu'il travailloit déja aux préparatifs. Ils se mirent en chemin aussi-tôt, & dès qu'ils

qu'ils furent de retour à Lubeck, ils rejetterent absolument les conditions, qu'Eric vouloit leur imposer, & se déterminerent aussi à lui déclarer la guerre.

Ils envoïent des députés à Moscou.

Ils en donnerent avis à l'Empereur Ferdinand : mais avant toutes choses ils envoyerent des députés à Moscou, pour répresenter au Czar, qu'il s'agissoit dans cette affaire des interêts de la Russie, & pour le prier de les sécourir dans la guerre qu'ils alloient déclarer à un Roi, qui opprimoit la liberté publique de la navigation & du commerce. Le Moscovite répondit qu'il protégeroit les marchands de Lubeck, qui étoient dans ses Etats, & qu'il les défendroit contre toute sorte d'ennemis; mais que le traité d'alliance qu'il avoit fait avec le Roi de Suéde, ne lui permettoit pas de les sécourir, & de les défendre ailleurs, que dans les lieux de sa dépendance. Telles sont les raisons qui forcerent, ou au moins qui déterminerent la ville de Lubeck à déclarer la guerre à Eric. Frederic Roi de Dannemarck, quoique très-proche parent du Roi de Suéde, (car ils étoient nés des deux sœurs, Dorothée & Catherine, filles de Magnus Duc de Saxe) suivit l'exemple de la ville de Lubeck, & l'union du sang céda en cette occasion ou à la haine invéterée des deux Nations, dont ils étoient Rois, ou au ressentiment de l'injure nouvelle qu'Eric avoit faite à son parent.

Manifeste du Roi de Dannemarck contre la Suéde.

Frederic publia sur ce sujet un manifeste le dernier jour de Juillet, dans lequel il reprochoit à Eric, d'avoir oublié qu'ils étoient si proches parens; d'avoir violé de gayeté de cœur les anciens traités conclus entre leurs Prédécesseurs, & les nouveaux qu'ils avoient passés ensemble; & d'avoir fait sans aucune considération tout ce qu'il avoit crû devoir être le plus fâcheux, & le plus injurieux pour lui & pour ses sujets; comme d'avoir pris, pour le seul plaisir de les insulter, les armes des Royaumes de Dannemarck & de Norwége, & de les porter jusques dans ses Sceaux; d'avoir enlevé par la force des armes, à son frere Magnus, Evêque d'Hapsel & Administrateur de Revel, les domaines qu'il avoit dans la Livonie; d'avoir offert à ce Magnus des sommes considérables, pour le corrompre; d'avoir répandu sur les frontières plusieurs libelles diffamatoires contre lui; d'avoir troublé la tranquillité publique sur la mer d'Allemagne, & d'en avoir ruiné la navigation & le commerce, par ses pirateries, ses vols, & ses brigandages; enfin d'avoir, contre les droits de l'alliance & de l'amitié, fait prendre les vaisseaux Danois, destinés à maintenir la liberté & la sûreté de la navigation. Le Roi de Dannemarck ajoûtoit que le Roi de Suéde avoit par tant de sujets de mécontentement troublé, non-seulement le repos du Dannemarck, mais celui de tous ses voisins, qu'il avoit tirés d'une paix profonde, & réduits à la triste nécessité de s'exposer à tous les dangers d'une cruelle guerre; qu'il ne pouvoit plus dissimuler, ni excuser tant de griefs; & qu'il avoit été enfin contraint de prendre les armes, pour la juste défense de ses sujets, de ses alliés, & de la liberté commune, contre un Roi ambitieux, ennemi déclaré & injuste perturbateur de la tranquillité publique.

Eric, quoi qu'assez mal preparé à soûtenir la guerre, répondit en soûriant

CHARLES IX. 1563.

Réponse du Roy de Suéde à ce manifeste.

riant à ce manifeste, qu'il recevoit la déclaration que lui faisoit le Roi de Dannemarck, son proche parent, & le herault d'armes qu'il lui envoyoit, parce qu'il étoit Roi ; que néanmoins il ne se seroit pas attendu à recevoir un pareil compliment d'un Allié, qu'il n'avoit jamais offensé. Pour le hérault, que la ville de Lubeck lui députa, il ne voulut pas le recevoir ; mais il l'envoya au Senat de Stockolm, Capitale de son Royaume ; & il ajoûta, pour mieux marquer son mépris, qu'il appartenoit à des Rois de déclarer la guerre à des Rois ; mais que des bourgeois & païsans ne devoient la déclarer qu'à des gens comme eux.

Le Roi de Dannemarck, avant que de faire sa déclaration, avoit donné ordre à Gontier Comte de Schwartzenbourg, à George Holle, à Hilmer de Monchausen, à Daniel de Ranzow (1), à Hilmer Querenen, à Jean Wisch, & à Josué Qualen, de faire des levées d'Infanterie & de Cavalerie, & de s'assembler à un jour marqué. Il équipa quatre gros vaisseaux, dont il donna le commandement à l'Amiral Jaques Brokenhausen, & il les envoya aussi-tôt à Bornholm pour tenir la mer, & arrêter tous les vaisseaux qui viendroient des villes maritimes, ou des païs étrangers de Suéde.

Entreprises d'Eric de Brunswick.

Au Bruit de cette guerre, Eric de Brunswick, qui ne pouvoit rester tranquille, & qui sous un air taciturne & stupide cachoit beaucoup de faste & de fierté, & formoit souvent des entreprises extravagantes, avoit levé des troupes, & les avoit offertes à Frederic, qui se disposoit à faire la guerre contre les Suédois. Mais il le remercia, & ne voulut point s'en servir. Brunswick voyant qu'il ne pouvoit tenir long-tems une armée sur pied sans argent, fut quelque tems à déliberer, & à tenir les esprits en suspens, sur ce qu'il entreprendroit, & de quel côté il tourneroit ses armes. Enfin il alla dans la Westphalie, & se servit d'un stratagême, pour prendre Warendorp. Puis faisant revivre une ancienne querelle, & rappellant le souvenir presqu'entierement effacé de l'injure faite à Henri son oncle, lorsqu'il marchoit en armes dans l'Allemagne, il attaqua Bernard Ratzfeld Evêque de Munster, & le Chapitre de cette Eglise, qui ne pouvant autrement éloigner les malheurs dont leurs frontieres étoient menacées, acheterent la paix de cet esprit turbulent avec 32000. écus d'or qu'ils lui donnerent.

De-là Brunswick ayant passé l'Elbe à Beizenbourg, traversa les Etats de Lunebourg & de Mecklenbourg, passa par les villes Vandaliques, & arriva sur les frontieres de la Prusse, où il emprunta deux mille écus d'or de la ville de Dantzick. Comme le Duc Albert son beau-frere avoit posté des soldats sur son passage, pour fermer l'entrée de ses Etats, & qu'il s'assembloit des troupes de toutes les Provinces voisines ; il fut obligé de revenir sur ses pas, après avoir rompu ses enseignes, dissipé ses troupes, & abandonné ou caché son canon. Quoi qu'il eût fait en allant une si grande diligence, que les envoyés de l'Empereur ne le pûrent joindre, il marcha

(1) L'Ind. Thuan: distingue formellement entre *Ransavius* qu'il traduit par, *Ranzaw*, & *Ranzovius*, qu'il interpréte, *Ranzow* : ici & presque par tout, c'est *Ranzow*.

cha encore beaucoup plus vîte à son retour, qui ressembloit fort à une fuite très-précipitée, & il laissa à deviner pourquoi il avoit entrepris cette expédition, dont il ignoroit peut-être lui-même la cause.

Cependant le Roi de Suéde, avec une flotte de dix-neuf vaisseaux, dont il avoit donné le commandement à Jaques Bagge, surprit le jour même de la Pentecôté, qui étoit le 1. Juin, les Danois qui étoient en sentinelle auprès de Bornholm, prit le vaisseau Amiral avec Jaques Brokenhausen, qui le commandoit, deux autres vaisseaux, presque toute l'artillerie, & plus de huit cens soldats de la petite armée navale.

Après cette expédition, la flotte Suédoise resta quatorze jours à l'embouchure du Warnow; & comme s'il y eût eu une parfaite intelligence entre les deux Rois (car cela se passa avant la déclaration de guerre;) elle ne fit aucun mal aux Danois pendant tout le tems de la Foire de Rostock; Bagge dit qu'Eric son maître l'avoit envoyé, pour recevoir Christine fille du Land-grave de Hesse, qui lui étoit promise en mariage.

Le Roi de Dannemarck arme puissamment.

Mais après la déclaration, Frederic assembla aussi-tôt à Warbourg en Schonen, environ quatre mille hommes de Cavalerie, & trente-quatre mille d'Infanterie; il équipa ensuite une flotte de cinquante vaisseaux, entre lesquels il y en avoit treize de Lubeck; il mit dessus seize compagnies de soldats, & presqu'autant de matelots, & il en donna le commandement à Pierre Sehram, tandis que Brokenhausen seroit prisonnier.

Le Roi partit de Warbourg avec son armée le 4. d'Août, & il marcha avec tant de diligence, qu'il surprit le Roi de Suéde, qui ne s'y attendoit nullement. Ce Prince, qui s'étoit témerairement jetté dans un si grand embaras par son opiniâtreté, ne se manqua pas à lui-même dans un si pressant danger. Il fortifia ses Ports, & les détroits des montagnes qui séparent la Suéde du Dannemarck; il y mit de bonnes garnisons; il brûla les bois de la frontiere; il empêcha les ennemis d'entrer dans son Royaume; & par sa diligence & ses soins, il rendit la plûpart de leurs efforts inutiles.

Les Danois prennent la forteresse d'Helsingbourg.

Frederic attaqua d'abord la forteresse d'Helsingbourg, au-dessous de laquelle il y a un Port, aux extrêmités du Halland & de la Norwege. C'est le seul & unique endroit dans tout le Royaume par où l'on puisse entrer dans l'Ocean Occidental. Il l'assiégea, & les païsans qui étoient dans la place, la rendirent enfin sur la fin de Septembre. George de Ranzow, en prit possession avec quatre compagnies d'Infanterie. Aussi-tôt on distribua l'armée dans ses quartiers d'hyver, de l'avis des Chefs, qui s'imaginerent en avoir assez fait cette année.

Assemblée des Plenipotentiaires à Rostock pour la paix.

Cependant par l'entremise d'Auguste Electeur de Saxe, & de Philippe Landgrave de Hesse, des Plenipotentiaires s'assemblerent à Rostock, pour faire la paix entre les deux Rois; mais ce fut inutilement, parce qu'on ne put convenir du sauf-conduit, que le Roi de Suéde demandoit pour être en sûreté contre les Chefs de l'armée navale de Dannemarck.

CHARLES IX. 1563.

Eric, aussi rusé que soupçonneux & défiant, se voyant attaqué non-seulement par les Danois, & par ceux de Lubeck, mais encore par Sigismond Auguste Roi de Pologne, s'imagina que son frere pouvoit être de la partie; & voici sur quoi il fondoit sa conjecture. Jean Duc de Finlande, frere d'Eric, ayant depuis peu épousé Catherine sœur du Roi de Pologne, avoit prêté à son beau-frere six vingt mille Joachims, pour lesquels le Roi de Pologne lui avoit engagé quelques places. Après ce mariage il étoit retourné avec la Princesse son épouse dans ses Etats. Il n'en fallut pas d'avantage, pour faire croire à Eric que ce frere étoit de concert avec ses ennemis, dans la guerre qu'on lui faisoit, & il le regarda lui-même comme un ennemi domestique, qu'il portoit dans son sein, & dont il faloit d'abord se défaire.

Le Roi de Suéde fait emprisonner le Duc de Finlande son frere.

Il commença donc par lui; il le prit avec la Duchesse, & toute sa Maison, dans une ville de Finland, nommée Abo: il le fit amener à Holm ou Stokholm, où après avoir été publiquement accusé, il fut mis en prison, & la plûpart de ses domestiques furent condamnés à mort. Eric le retint prisonnier durant quatre ans, après lesquels il fut remis en liberté; & un an après, par un changement étonnant de la Fortune, Jean fit arrêter Eric, qui avoit été détrôné, & il le fit mettre à son tour dans une prison, où il passa le reste de ses jours.

Au commencement de l'hyver, le Roi de Suéde alla par la Westgothie, avec trente enseignes d'Infanterie, dix de Cavalerie, & quarante piéces d'Artillerie, attaquer avec beaucoup de vigueur Helmstadt, ville maritime du Halland, que Christian Mandwel & Josué Qualen défendirent avec beaucoup de valeur & de fermeté. Comme Frederic eut soin de faire venir très-secretement aux assiégés; qui se trouvoient pressés par les Suédois, un secours de sept cornettes de Cavalerie, & de vingt-quatre enseignes d'Infanterie, qu'on envoya d'Ellebogen, où elles étoient en quartier d'hyver; il y eut le 9. de Novembre un grand combat entre les Danois & les Suédois, dans lequel ces derniers perdirent trois mille hommes, & quarante piéces d'Artillerie.

Victoire des Danois sur les Suédois.

Le Comte de Schwartzenbourg se signala particuliérement dans cette bataille. Quoiqu'il fût tombé plusieurs fois de cheval sur la glace, il ne laissa pas de repousser très fortement les ennemis, & de les mettre en fuite. Eric qui étoit au siége d'Helmstadt, craignant que le succès n'en fût pas heureux, en partit trois jours avant l'arrivée des troupes auxiliaires de Danemarck, feignant d'aller à Calmar, pour amener de nouvelles troupes. Le Comte de Schwartzenbourg prit la route de Calmar avec sa Cavalerie, & poursuivit ce Prince. Mais il revint bientôt sans avoir rien fait, & il prit son quartier d'hyver à Almogen en Sconen. Les Suédois firent cependant quelques efforts & prirent quelques jours après les forteresses de Lickow & d'Overse, & la ville de Sondebuy.

Eric leve le Siége d'Helmstadt.

Tandis que les Rois se faisoient la guerre, Guillaume Grombach tâchoit de se faire rendre les biens dont on l'avoit dépouillé. Il avoit été proscrit, & ses biens confisqués, à cause des dommages qu'il avoit causés à Melchior Zobel Evêque de Wirtzbourg, dans la guerre, ou plûtôt dans le bri-

Entreprise de Grombach.

brigandage public, entrepris sous les auspices d'Albert de Brandebourg, l'an 1552. Depuis ce tems-là il avoit employé le credit & les priéres de ses amis, & l'entremise des Princes souverains, & n'avoit pû néanmoins obtenir la restitution de ce qu'on lui avoit enlevé. Sur ces entrefaites l'Evêque fut tué par une horrible perfidie; & quoiqu'on ne sçut pas l'auteur de ce meurtre, cependant l'opinion commune étoit qu'il avoit été commis, ou à l'instigation de Grombach, ou par ses émissaires. Ces soupçons l'obligerent à prendre encore plus de précaution, pour ne pas tomber entre les mains du Chapitre de Wirtzbourg. Mais après avoir été long-tems errant, sans avoir de demeure fixe, & avoir parcouru presque toute l'Allemagne, il s'ennuya enfin de cette vie vagabonde, & résolut d'ajoûter un nouveau crime à celui qu'il avoit commis; il entreprit, par une action aussi hardie, qu'elle fut éclatante, de se faire rendre ce que le Chapitre de Wirtzbourg lui avoit jusqu'alors refusé.

Grombach leve secrétement des trouppes.

Ainsi il leva, avec autant de diligence que de secret, six cens hommes de pié, & autant de Cavalerie; & il leur marqua un jour & un lieu, pour s'assembler près de la petite riviere de Sinne, la plûpart ne sçachant pas pour qui ils alloient faire la guerre. Grombach partit lui-même avec ses gens de Cobourg, au jour fixé, & il surprit Richard Keere, Prevôt de l'Eglise de Wirtzbourg dans l'Abbaye de Westerwinkel, proche de Wilhausen. Le 2. d'Octobre de fort grand matin, il alla vers le Mein, à l'endroit, où cette riviere passe le long de la forteresse de S. Burchard. Là chaque Cavalier prit en trousse un Fantassin, & ils passerent la riviere à la faveur d'un gué, que des pescheurs leur avoient montré.

Grombach, en arrivant à Wirtzbourg, trouva la porte de la boucherie fermée; il passa à celle de la poissonnerie, & comme il sçavoit qu'elle n'étoit pas bien gardée, & que d'ailleurs elle étoit assez foible, il la fit ouvrir avec des instrumens qu'il avoit fait apporter pour cela, & entra impétueusement dans la ville. Il se saisit d'abord de quatre endroits, où il sçavoit que les habitans avoient coûtume de s'assembler; il plaça dans chacun une compagnie de Cavalerie, & une d'Infanterie; & il ôta ainsi aux habitans les moyens de s'assembler. Il fit ensuite publier à son de trompe une defense aux habitans de sortir de leurs maisons; leur déclarant que ce n'étoit pas à eux qu'il en vouloit, mais seulement aux Chanoines. Il n'y eut que douze habitans tués, parce qu'ayant entendu le bruit, & appréhendant qu'on ne mît le feu à leurs maisons, ils en étoient sortis, contre la défense.

Il s'empare de Wirtzbourg.

Grombach demeura à cheval jusqu'à midi, sans que ses soldats eussent mangé. Il établit de bons corps de garde aux portes, il prit les armes des habitans, & il les distribua à ses gens, qui étoient assez mal équipés. Il défendit aux quatre Bourguemestres de la ville de se mêler de cette affaire, leur déclarant que ce n'étoit pas avec eux qu'il étoit en différend, mais avec les Chanoines, & que s'ils lui rendoient les biens, dont ils l'avoient injustement dépoüillé, il se retireroit sans faire aucun mal.

Après avoir pris ces mesures, il permit à ses soldats de prendre les logemens qu'ils voudroient. Ainsi non-seulement les maisons des particuliers,

CHARLES IX. 1563.

mais celles des Religieux & des Religieuses, furent abandonnées au pillage, comme dans un païs ennemi. Les Chanoines & les Prêtres furent traités plus cruellement que les autres ; leurs servantes, traitées de concubines, ne furent pas seulement outragées & deshonorées ; on leur fit encore souffrir de très-grands tourmens, pour les forcer de découvrir ce qu'elles sçavoient qu'on avoit caché.

Grombach traite crûellement les Chanoines & les Prêtres.

Au bruit de ce désordre, Fréderic Evêque de Wirtzbourg s'étoit réfugié dans la Citadelle, d'où étant bientôt sorti, il se retira dans le Nortgaw (1), cependant la garnison ne cessa de faire feu sur Grombach, & sur ses gens. Ce Capitaine feignant de vouloir faire un long séjour dans la ville, fit dresser une potence dans la place, pour intimider le soldat, selon la coûtume, & commanda à ses Maréchaux des logis de marquer des logemens sous de faux noms, comme s'il eût dû encore venir des troupes : il menaça de brûler la ville, & de faire le dégat dans toute la campagne aux environs, si on ne lui donnoit satisfaction. Enfin il montra un écrit, où les vices de l'Evêque & des Chanoines étoient peints avec d'affreuses couleurs, & qu'il menaça de rendre public : les Chanoines appréhendant l'exécution de ces menaces, firent enfin, le cinquième jour après son arrivée, un accommodement avec lui, à ces conditions : Que ses biens paternels & héréditaires lui seroient rendus à l'heure même par les députés : Qu'on indemniseroit Ernest Mandesloë, & Guillaume de Stein, ses amis, & les principaux Chefs de ses troupes, des pertes que l'Evêque de Wirtzbourg leur avoit causées dans la guerre d'Albert : Qu'on donneroit à Mandesloë six mille Talers & à de Stein, dix mille : Qu'on donneroit du bois de la forêt de Bamberg, pour rétablir la forteresse de Breitbach. On convint encore : Qu'on ne parleroit plus du meurtre de Melchior, Evêque de Wirtzbourg ; qu'on n'informeroit plus à l'avenir contre ceux qui étoient soupçonnés de ce crime ; & que les procès intentés contre Grombach dans la Chambre Impériale, & devant l'Evêque de Wirtzbourg, seroient entièrement assoupis : Que Richard Keere seroit renvoyé, aussitôt qu'il seroit convenu du prix de sa rançon avec Juste de Zewitz. On ajoûta au traité, que si l'Empereur, ou le Roi des Romains, ou quelqu'autre vouloit entreprendre quelque chose contre cet accommodement, l'Evêque de Wirtzbourg seroit obligé de défendre, & d'indemniser Grombach & ses associez, devant l'Empereur, devant la Chambre Impériale, devant le Procureur Général du Fisc, & ailleurs, & enfin de faire confirmer le traité. Huit Gentilshommes le signerent pour l'Evêque ; Mandesloë & de Stein le signerent pour Grombach.

Les Chanoines font un accommodement avec lui.

Ayant payé ses soldats, de l'argent qu'il avoit reçu des habitans, Grombach sortit de Wirtzbourg victorieux & triomphant. Il congédia ses troupes, & il se retira dans son château d'Hellingen ; mais il n'eut pas longtems lieu de s'applaudir de son expédition : car l'Empereur Ferdinand ayant appris ce qui s'étoit passé, crut qu'il étoit de la sûreté de l'Empire, & de la Majesté Impériale, de punir, suivant la rigueur des loix, une violence si

Grombach est proscrit par l'Empereur.

(1) Suivant l'Edition de Londres : *La Baviere*, qui n'est qu'une partie du *Nortgaw*.

si publique. Indigné d'nne telle action, il usa des droits de sa dignité, pour casser tout ce qui avoit été fait à Wirtzbourg. Il proscrivit, & fit déclarer dans tout l'Empire comme proscrits, Grombach, de Stein, Mandesloë, de Zewitz, Michel Fustlin, & Picthen, comme les principaux Chefs de cette coupable entreprise. Cette proclamation eut un tel succès, que la peine suivit de près la sentence, qui les condamnoit par contumace.

Ecrit de Grombach aux deputés de l'Empire.

L'année d'après, des députés de l'Empire s'étant assemblés par ordre de l'Empereur, pour des affaires pressantes & imprévuës, Grombach qui en étoit informé, leur envoya un long écrit, dans lequel il faisoit voir combien il avoit toûjours d'amour, de zéle & d'ardeur pour la paix & la tranquillité publique, & combien ses ennemis avoient toûjours été éloignés de ces sentimens : Que pour ne pas troubler cette paix, il avoit congédié plus de cinq ans auparavant à Delvart, à la persuasion des Electeurs, une belle & nombreuse armée, qu'il ramenoit de France : Qu'il avoit insisté pour la paix & la concorde à Augsbourg, mais inutilement, parce que les Chanoines de Wirtzbourg s'étoient engagés par serment à ne jamais consentir à aucune réconciliation avec lui : Que c'étoit donc la nécessité & l'injustice criante de ses ennemis, qui l'avoient forcé de prendre justement les armes, pour se remettre en possession des biens qu'on lui avoit enlevés : Qu'il a toûjours été permis à celui qui a été dépoüillé par la force, de repousser aussi par la force celui qui l'a dépoüillé, & de recouvrer la possession de ses biens par la violence, quand même le Public devroit en être lézé : Qu'il n'avoit pas voulu négliger ses droits, & qu'il avoit profité de l'occasion favorable que la Fortune, les forces, & les secours de ses amis, parmi lesquels il y avoit quatre cens Gentilshommes, lui avoient presentée, & qu'il avoit accepté la transaction que ses Parties lui avoient offerte : Qu'on ne devoit pas avoir égard à la proscription, que Sa Majesté Impériale avoit décernée contre lui, parce qu'elle avoit été prononcée hors de l'Empire, dans la Hongrie, sans avoir pris les avis des Electeurs, & la transaction étant déja faite : Qu'il demandoit donc instamment aux députés, de vouloir bien s'entremettre, pour faire casser la proscription ; & pour éviter de plus grands maux, de faire condamner les Chanoines de Wirtzbourg, à exécuter fidelement tous les articles du traité.

Reponse vive de l'Evêque de Wirtzbourg.

L'Evêque de Wirtzbourg, qui étoit un des députés, fit le 27. de Fevrier une réponse très-vive à l'écrit de Grombach. Il commençoit par une exposition simple du fait ; il ajoûtoit les menaces que Grombach proscrit avoit faites aux Chanoines, pour tirer d'eux par force la transaction, qu'il les avoit contraints de signer. Ensuite il montroit qu'il avoit été justement dépoüillé de ses biens, parce qu'il avoit été un des principaux auteurs des dégats faits dans la Franconie : Que les Ordonnances de la Chambre Impériale, touchant la restitution des biens, qui portent la clause, qu'on procédera après une simple citation, avoient été résoluës de droit : Qu'il n'y avoit point eu de lieu à l'intercession ou intervention des Princes ; parce que non-seulement il ne s'étoit pas abstenu des premiers crimes,

mais qu'il y avoit mis le comble par d'autres beaucoup plus grands : Que la conjuration des Chanoines contre Grombach, étoit une histoire faite à plaisir, & une fable qu'il avoit inventée, suivant sa coûtume, pour les décrier, & les rendre odieux : Que les Etats de l'Empire avoient consenti à Augsbourg que ses biens lui fussent rendus, s'il prouvoit qu'il étoit innocent du meurtre de Melchior Zobel, Evêque de Wirtzbourg : Que ne l'ayant pas fait, il étoit resté dans le cas d'un homme justement dépoüillé de ses biens ; & qu'il ne pouvoit pas dire qu'il eût eu raison de prendre les armes, pour repousser la force par la force, puisqu'il en avoit été dépoüillé sans fraude, par le souverain Magistrat, c'est-à-dire, par ordre de l'Empereur, pour punir ses violences & ses brigandages : Qu'au contraire on ne pouvoit que s'étonner de la témérité insupportable d'un proscrit, qui s'efforçoit de faire casser, sans aucune raison, la sentence de sa proscription. Car où a-t-on entendu dire, continuoit l'Evêque, que l'Empereur, qui est la loi vivante, ne puisse pas proscrire les perturbateurs du repos public pour des crimes connus de tout le monde, sans consulter les Electeurs, ou qu'il ne puisse ômettre une citation en faveur du bien public, lorsqu'il est évident que la Partie n'a aucunes bonnes raisons à alléguer pour se défendre ? Enfin l'Evêque prioit les députés de n'avoir aucun égard à la requête de Grombach, & de continuer la déliberation qu'ils avoient commencée, afin que les perturbateurs du repos public fussent réprimés, & que la tranquillité fût rétablie dans l'Empire. Au reste le résultat de la consultation fut, que la nécessité étant aussi pressante qu'elle l'étoit, on leveroit promptement, pour la conservation du repos public, quinze cens hommes de Cavalerie, qui seroient entretenus aux frais communs de l'Empire.

Conference entre les Lutheriens & les Reformés.

Peu de tems après, le 10. d'Avril, Fréderic Electeur Palatin, & Christophle de Wirtemberg se rendirent dans le Monastére de Maubrun, dans le païs de Wirtemberg, à six milles de Spire, pour décider la question, qui avoit été long-tems agitée entr'eux, sur la presence du Corps de nôtre Seigneur dans la Cêne. Le Palatin avoit amené avec lui Michel Tiller, Pierre Bouquin de Bourges, Gaspard Olevian de Tréves, Zacharie Ursin (1), & Pierre Dathen Théologiens ; & avec eux Christophle Ehem, Chancelier de l'Electeur, Thomas Eraste Médecin d'une érudition profonde & d'un grand jugement, & Guillaume Xylander, qui sçavoit parfaitement l'une & l'autre Langue, qui étoit versé dans la Philosophie & dans les Mathématiques, & qui servit de Secrétaire dans cette Conférence. Valentin Vanni, Jean Brentzen, Jaques Andrea, Thierry Schnepff, Balthasar Bidembach, Théologiens, vinrent avec le Duc de Wirtemberg, & avec eux Jean Fizler, & Jerosme Gérard. Ils choisirent Lucas Osiander pour Sécrétaire,

La Conférence dura sept jours. Tout ce que l'on y fit, fut que les Princes étant partis de-là pour quelques autres affaires, on dressa des actes, qui furent signés par des gens choisis de part & d'autre, & qui furent dans la suite

(1) En allemand *Beer*.

suite publiés. Ainsi cette Conférence, destinée à mettre fin à une controverse sur une question très-importante, ne fut que le commencement d'une plus grande dispute,

CHARLES IX. 1564.

Suite de la guerre du Nord.

Pour terminer la guerre entre les Rois de Suéde, de Dannemarck, & de Pologne, l'Empereur Ferdinand avoit envoyé avant ce tems-là à Rostock Christophle Carlewitz, & Maximilien Roi de Boheme de son côté, Henri Valdstein. A leur exemple, & à leur priére, l'Electeur de Saxe y envoya Eric Volmar Berlepsch : Henri de Brunswick, Conrad Suicheld. Sigismond Auguste Roi de Pologne, Martin Cromer Evêque de Warmie, célébre Ecrivain de l'histoire de son païs, & Jean Kostka depuis Palatin de Sandomir : Frederic Roi de Dannemarck, Othon Crumpen Maréchal du Royaume, George Rosencrantz, Henri de Ranzow, & Joachim Hinken Doyen de Brême. Ceux de Lubeck y envoyerent Jerosme Lunenbourg Consul, & Herman Vecheld Syndic. Ils y attendirent plus de deux mois les envoyés du Roi de Suéde ; & cependant le prix des vivres augmentoit de jour en jour. Enfin Minquitz Courier de l'Empereur, à son retour de Suéde, en rapporta cette réponse : Que comme le Roi n'avoit point été averti à tems de l'assemblée, qu'on devoit tenir à Rostock ; & que d'ailleurs c'étoit une ancienne coûtume, lorsqu'il y avoit quelques différends entre les Rois de Suéde & de Dannemarck, d'envoyer des députés sur les frontieres de l'un & de l'autre Royaume, il n'envoyeroit personne à Rostock : Que s'ils vouloient venir sur les frontieres de ses Etats, ses envoyés ne manqueroient pas de s'y trouver aussi-tôt. Après une réponse si pleine d'orgueil & de tromperie, les députés se retirerent chacun de leur côté.

Le Roi de Suéde refuse d'envoïer des députés à Rostock.

Cependant le Roi de Suéde assiégea en vain pendant quelques mois Helsinbourg ; & pour ne se pas retirer, sans avoir rien fait, il fit des courses dans la Province de Halland, & ravagea toute la campagne aux environs de Laholm & d'Engelholm. Il prit aussi dans la Norwege Drontheim (1) & sa citadelle, que les Danois reprirent quelque mois après.

En ce même tems dix-neuf vaisseaux Suédois vinrent à pleines voiles fondre sur onze de Dannemarck, qui étoient au port de Bornholm. Ceux-ci, quoique surpris, combattirent d'abord avec beaucoup de valeur ; mais ils furent enfin battus. Les Suédois prirent l'Amiral, qui ayant eu son mas brisé d'un coup de canon, ne pouvoit plus manœuvrer, & firent prisonnier Jaques Brokenhausen, qui le commandoit. Ils s'emparerent aussi de deux autres vaisseaux, appellés *la Biche* & *le Hector*. Les Suédois insulterent cruellement aux Danois, qu'ils avoient pris sur ces vaisseaux ; car après les avoir menés de Cap en Cap, & les avoir fait presque mourir de faim, ils les raserent ignominieusement, disant que le Roi de Dannemarck se plaisoit à voir des boufons en capuchon, & que pour cette raison il les avoit fait raser à la façon des Moines.

Etant arrivés à Stockholm, on les mit à bord liés deux à deux, ou trois

(1) C'est l'ancienne Nidrosie autre fois Capitale de la Norwege avec Archevêché. La riviere de Nader dont elle est arrosée, lui à fait donner le nom de Nidrosie. DUPUY.

CHARLES IX. 1564.

Ils insultent cruellement aux prisonniers Danois.

trois à trois, comme des chiens de chaſſe, & pour donner au peuple un ridicule ſpectacle, on les fit paſſer dans toute la ville, pour les mener dans la citadelle. Comme ils refuſerent de jurer qu'ils ne porteroient plus les armes pour le Roi de Dannemarck, on les rélégua, les uns à Veſalien, les autres à Weſteras, & une partie à Gripſcholm. Dans tous ces endroits on les enferma chargés de chaînes dans des cachots obſcurs, où la plûpart perirent par la faim, par la miſere, & par l'excès des ſouffrances.

Les Danois ont leur révenche.

La joye que ces heureux ſuccès cauſerent aux Suédois, ne fut pas de longue durée. Car étant revenus à Bornholm, où les flottes de Dannemarck & de Lubeck s'étoient jointes, on s'y battit pendant trois jours de part & d'autre, avec toute l'opiniâtreté & tous les efforts poſſibles. Le premier jour Bagge combattit très-vaillamment ſur l'Amiral que Guſtave avoit fait conſtruire, & qui avoit été nommé, *Makelos*, c'eſt-à-dire, le *Sans-Pareil*, ou l'*Invincible*. Le combat ayant recommencé le ſecond jour, ceux de Lubeck attaquerent ce vaiſſeau, & l'accrocherent. Tandis qu'ils combattoient, le feu prit aux poudres par hazard, & le vaiſſeau coula à fond avec les deux cens piéces de gros canon, dont il étoit monté. Bagge & quelques Gentils-hommes Suédois furent ſauvés du naufrage, & tomberent entre les mains des Danois. Bagge fut mené à Coppenhague, & les autres Gentils-hommes à Lubeck.

André fils de Benon, Capitaine d'un vaiſſeau Suédois, après avoir demeuré long-tems auprès de Warnemunde, dans le port de Roſtock, réçut ordre du Sénat d'emmener ſon vaiſſeau. Il le refuſa conſtamment, pour ne pas faire croire qu'il eût peur, ou qu'il voulût fuïr. Enfin les Danois l'attaquérent de tous côtés. André voyant ſon vaiſſeau percé de coups, & qu'il ne pouvoit plus eſperer de ſe ſauver, l'extrême néceſſité où il ſe trouva reduit lui fit prendre l'étrange reſolution de mettre le feu aux poudres, aimant mieux ſe brûler avec ſon vaiſſeau, que de tomber en la puiſſance de ſon ennemi.

Mort de l'Empereur Ferdinand.

L'Empereur Ferdinand qui n'avoit d'abord eu qu'une petite fiévre, en eut enſuite une plus violente, qui dura ſix mois. Il devint hydropique; & la maſſe de ſon ſang étant toute corrompuë, il enfla extraordinairement. Il reconnût alors que ſon dernier moment approchoit. Il aſſura néanmoins qu'il ne mourroit point avant la Fête de S. Jaques, & que Dieu l'avoit ainſi ordonné : „ Afin, diſoit-il, que comme ce Saint eſt voyageur parmi nous, moi qui ſuis né Infant d'Eſpagne, je voyage avec lui hors „ de mon païs natal. „ En effet il ne mourut que le jour même de la Fête de S. Jaques, 25. de Juillet, comme il l'avoit prédit, âgé de ſoixante ans & neuf mois, après avoir été Empereur durant ſept ans.

Ce fut un Prince dont on ne peut aſſez loüer la prudence, la juſtice, la liberalité, la douceur, l'application au travail, & la vigilance. Outre toutes ces vertus, il avoit un très-grand zéle, & un ardent deſir de rétablir la pieté & la paix dans la maiſon de Dieu. Comme il avoit appris par expérience que le meilleur moyen pour ſoûtenir, & pour rendre inutiles les

les efforts des Turcs, qui lui étoient superieurs en forces, étoit la lenteur, le retardement & l'adresse, il jugeoit de même que dans la grande affaire de la Religion, il ne faloit employer ni le feu ni le fer; comme plusieurs s'efforçoient de l'y porter, en lui mettant devant les yeux l'exemple du Roi de France; mais que le plus sûr étoit d'employer les disputes, les Conférences pacifiques, & les Conciles nationaux ou généraux.

Maxime de ce Prince opposée à l'esprit de persécution.

C'est pourquoi lorsqu'il vit que le Concile de Trente étoit fini, sans que l'Allemagne & tous les peuples de sa domination en eussent tiré de grands avantages, il reconnut, mais trop tard, que le Cardinal Moron ne lui avoit donné de belles paroles, que pour le faire désister des demandes qu'il avoit faites au Concile, & abandonner les mesures & les résolutions qu'il avoit prises avec la France. Il fut enfin persuadé qu'il devoit prendre de lui-même les remedes & les secours qu'il avoit si long-tems attendus en vain des autres, contre de si grands maux; & de l'avis de Maximilien son fils, Prince également pieux, sage & prudent, il pensa serieusement à terminer à l'amiable les disputes qui s'étoient élevées sur quelques articles de la Confession d'Augsbourg. Il voulut pour cela se servir de George Cassander, homme très-distingué par sa science & par sa probité, qui étoit alors à Duisbourg.

Eloge de Cassander.

Cassander avoit joint à la profonde connoissance qu'il avoit des choses Saintes, beaucoup de candeur & de modération. Il avoit employé toute sa vie à s'instruire à fond de toutes les controverses de son siécle, & à chercher les moyens de calmer les esprits, autant qu'il étoit possible, & d'empêcher qu'il ne se fit une plus grande division dans l'Eglise.

Ferdinand lui avoit donc écrit le 22. de Mai, pour l'exhorter à venir le trouver à Vienne. Mais comme il s'en excusa sur les douleurs continuelles d'une goutte, qui le retenoit au lit la plus grande partie de l'année, Ferdinand lui écrivit une seconde fois de Vienne le 15. de Juillet, pour le prier, que puisque sa santé ne lui permettoit pas de travailler à la réunion des esprits, par sa présence, il y contribuât au moins par ses écrits, & par son conseil; qu'il fit un abregé de la Doctrine Chrétienne; & qu'outre les anciens articles de la Foi Catholique, renfermés dans la Confession d'Augsbourg, qui ont toûjours été hors de toute controverse, il expliquât ceux qui avoient déjà été accordés de part & d'autre, par les Sçavans des deux partis; ceux qu'on pourroit accorder pour le bien de la paix, & pour maintenir l'unité de l'Eglise, sans blesser la verité Catholique; & ceux que la Confession d'Augsbourg ne contredit pas expressément, quoique les partisans de cette Confession les revoquent en doute par opposition à la Religion Catholique.

C'est ce que Cassander exécuta d'une manière admirable, en peu de mots, & avec une extrême retenuë, dans la Consultation sur les articles controversés entre les Catholiques & les Protestans, qu'il fit imprimer, & qu'il envoya à l'Empereur Maximilien; car Ferdinand étoit déjà mort. Ce fut là le dernier ouvrage de cet excellent homme, qui étoit exempt de toute passion, & qui s'étoit preservé de l'esprit de parti; qui professoit sincerement & uniquement la vérité, que Jesus-Christ a laissée à son Eglise,

CHARLES IX. 1564.

& qui a été repanduë dans le monde par le ministere des Apôtres; vérité qui a été en partie écrite, & en partie conservée par la tradition ancienne, universelle & perpetuelle de ceux qui ont succedés aux Apôtres, & qui ont été appellés à la conduite & au gouvernement des Eglises. Ce grand homme mourut deux ans après à Cologne.

Ferdinand laissa en mourant, de sa femme Anne, sœur de Loüis Roi de Hongrie, quinze enfans, quatre garçons & onze filles, dont Elizabeth, & ensuite Catherine, furent mariées à Sigismond Auguste Roi de Pologne, & presque toutes les autres, à des Princes d'Allemagne, & d'Italie. Mais le comble de son bonheur fut d'avoir pour successeur Maximilien, qui marchant sur les traces de son pere, gouverna l'Empire après sa mort, avec autant de prudence que de justice.

Mort de Calvin.

Un peu auparavant, Jean Calvin, de Noyon en Vermandois, homme d'un esprit vif & ardent, d'une merveilleuse éloquence, & qui passoit pour un très profond Théologien parmi les Protestans, étoit mort le 20. de Mai, après avoir essuyé pendant sept ans diverses maladies douloureuses, qui ne l'empêcherent pas néanmoins de continuer les fonctions de son ministere, de travailler, & d'écrire. Il mourut d'un asthme à Genéve, où il avoit enseigné vingt-trois ans, n'ayant pas encore cinquante-six ans accomplis. (1).

De Borrée.

Après Calvin, Martin Borrée, de Stutgard en Souabe, homme très sçavant, célèbre par ses ouvrages de Théologie, & par plusieurs autres, mourut à Bâle de la peste le 11. d'Octobre, âgé de soixante-cinq ans.

De Bibliander.

La même maladie emporta le 26. de Novembre à Zurich Théodore Bibliander, qui y étoit Professeur, homme sçavant presqu'en tout genre: il mourut fort vieux. On mit en sa place Jean-Guillaume Stukius, qui étoit encore fort jeune; mais outre qu'il étoit déja d'une grande érudition, il s'étoit rendu très recommandable par ses mœurs. Bibliander conserva toûjours, dans les temps même les plus fâcheux, une profonde vénération pour les Rois Très-Chrétiens. Aidé par Conrad Pellican, & par Pierre Cholin, de Zug en Suisse, qui étoit très sçavant en Grec, il mit la derniere main à la nouvelle édition de la Bible, qui fut faite à Zurich en 1543. Leon Juda l'avoit commencée; & en mourant il obligea par serment ses Collégues de la continuer. Deux ans après, Robert Etienne ajoûta dans son édition cette traduction à l'ancienne, sans faire mention de ceux qui y avoient travaillés. Long-tems après, les Théologiens Espagnols, après l'avoir revuë, la firent encore imprimer à Lyon par Guillaume Roüillé.

J'ai cru que je devois entrer dans ce détail, pour faire connoître l'origine

(1) On peut remarquer que dans le cours de cette histoire, M. de Thou ne represente point Luther & Calvin, chacun comme Chef d'une Secte particuliere. Il parle même de l'un & de l'autre assez succinctement, & s'abstient toûjours de donner aux Religionaires le nom de Lutheriens & de Calvinistes, & encore plus celui de Huguenots; ne voulant offenser personne, & observant à la rigueur l'impartialité historique.

ne d'une version si estimée en France & en Espagne; & pour faire voir quels avantages nous pourrions tirer, pour la gloire de Dieu, des livres, & de l'habileté de nos adversaires, si nous voulions nous dépoüiller de nos haines & de nos aversions, & nous revêtir de charité & de justice.

CHARLES IX. 1564.

Pierre-François Giambullari Ecclésiastique, mourut aussi cette année à Florence. Il sçavoit le Latin, le Grec & l'Hebreu: il fit plusieurs ouvrages pour l'embellissement de la langue Toscane, & commença l'histoire d'Italie, qui fut depuis imprimée; mais ayant été surpris par la mort, il ne la put continuer que jusqu'à l'année 1200.

De Giambullari.

Un peu après, André Vesale (1), de Bruxelles en Brabant, sçavant Medecin, & très célèbre par son ouvrage sur la construction du corps humain, finit miserablement sa vie le 15. d'Octobre. S'étant ennuyé en Es-

De Vesale.

(1) *Un peu après, André Vesale*] Vesale en qualité de Medecin du Roi, suivit Philippe second lorsqu'il quitta les Païs-bas; mais il ne put jamais s'accoutumer aux mœurs des Espagnols, & à leur genie; c'est pourquoi il se laissa aller à la mélancolie. Il seroit retourné volontiers dans sa patrie, Si le Roi avoit voulu lui en donner la permission. Ne restant donc que malgré lui en Espagne, il tomba dans une maladie, dont il ne guérit que très-difficilement. Ensuite il fit de nouvelles instances au Roi, pour obtenir la permission de se retirer, sous prétexte d'un vœu qu'il avoit fait d'aller à Jerusalem, s'il revenoit en santé, ajoutant qu'il souhaiteroit accomplir son vœu, sous le bon plaisir du Roi. Non seulement il obtint ce qu'il demandoit; mais il eut encore un passeport pour sortir du Royaume, afin que les Commis de la Doüane ne l'inquiètassent point sur la frontiere. La Somme d'argent qu'il portoit pour les fraix de son voyage y étoit expressément marquée. Ils se mirent sa femme & lui avec leurs bagages dans une voiture Flamande. A leur arrivée à Perpignan, (car il avoit envie d'aller à Venise, pour se rendre de-là à Jerusalem, il prit le parti d'envoyer sa femme en Languedoc, pour se rendre ensuite aux Païs-bas, en traversant la France: ce fut au printems en 1564. Dans le même tems, au mois d'Avril, je partis en poste de Bruxelles, pour me rendre en Espagne, & ayant traversé la France & la Biscaye, j'arrivai à Madrid, ou j'appris toutes ses particularités de Charles Tisenau Chef du Conseil des Païs-bas à Madrid. Il me dit encore que Vesale avant son départ, avoit prêté à des jeunes Seigneurs Flamands, qui étoient à la Cour, de l'argent à gros intérêts, dont il devoit être remboursé dans les Païs-bas, à son retour de Jerusalem; que Monsieur de Selle frere de Norkerme, & qui épousa dans la suite la fille de Tisenau, avoit emprunté deux mille écus d'or de ce Medecin. Quoiqu'il en soit, Vesale étant arrivé sur les frontieres d'Espagne, eut une affaire avec les Commis de la Doüane à Perpignan. Les Fermiers des impôts ont sur la frontiere, dans chaque Royaume de la Monarchie Espagnole, des Commis qui ont coutume d'inquièter les voyageurs étrangers, à moins qu'on ne leur fasse quelque liberalité. Vesale comptant sur son passeport ne voulut rien donner. Les Commis pour le fatiguer lui demanderent à voir ses paquets, afin de s'assurer qu'ils ne contenoient que ce que portoit son passeport. Vesale pour avoir raison de cette injure, leur fit un procès qui dura quinze jours. On croit qu'il lui en couta cinquante écus d'or; il en eut été quitte pour un, ou deux tout au plus, & eut ainsi contenté ces harpies, sans s'exposer à leurs recherches & n'eut pas perdu tant de tems. Mais il étoit fort avare, & ce fut encore son avarice qui fut cause de sa mort, comme je l'ai apris à Madrid au mois d'Avril de l'année 1565. à mon retour de Portugal, d'Andalousie & des Royaumes de Grenade, & de Valence. Après avoir accompli son vœu, Vesale s'étoit embarqué pour repasser en Europe, où il croyoit arriver bientôt. Il ne prit pas assez de vivres, & ils lui manquerent, le passage se trouvant plus long qu'il ne l'avoit pensé. Il ne se découvrit point, de peur de se faire mocquer; mais un Gentilhomme Allemand, passager dans le même vaisseau, s'en étant apperçu, lui donna liberalement de-quoi subsister; ses forces etoient déjà si affoiblies, qu'il mourut peu de tems après, dans l'Isle de Zante, où

CHARLES IX. 1564.

Espagne, il demanda à Philippe la permission d'en sortir. Il alla dans l'Isle de Chypre, avec Jaques Malatesti de Rimini, Officier dans les troupes de la République de Venise; & pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, étant fort malade à la Cour du Roi d'Espagne, il passa de l'Isle de Chypre à Jerusalem, d'où le Sénat de Venise le rappella, en lui offrant des appointemens considerables, pour enseigner à Padouë. A son retour, il fut jetté par les vents contraires dans l'Isle de Zante, où il mourut dans un lieu desert, ayant à peine atteint cinquante ans. Un Orfévre, qui peu de tems après aborda par hazard en ce même endroit, le reconnut, & l'enterra, afin que son corps ne fût pas dévoré par les bêtes.

De Morel.

Je ne dois pas passer sous silence Guillaume Morel, homme de très basse extraction, & né à S. Julien, village du païs de Caux en Normandie. Pendant toute sa vie il rendit de grands services à la République des Lettres par son propre travail, & en secondant celui des autres. Il acquit une connoissance si parfaite de la langue Grecque, qu'il merita un emploi fort important pour le progrès des lettres. Adrien Turnébe, ce grand ornement de notre siécle, qui pour se rendre utile au public, n'avoit pas dédaigné la direction de l'Imprimerie Royale, par rapport à la langue Grecque, ayant été choisi pour être un des Professeurs du Collége Royal, fut obligé de quitter le soin de l'Imprimerie. Ce sçavant homme ne trouva personne plus digne de lui succeder que Morel. Celui-ci passa neuf ans entiers à faire imprimer un grand nombre de livres, & particuliérement des livres Grecs. Enfin après avoir préparé une belle édition de Demosthene, il mourut à Paris, épuisé par le travail, le 19. de Fevrier.

Sur

où le vaisseau alla moüiller. Les passagers lui rendirent les derniers devoirs dans cet endroit. Voilà ce que j'ai appris à Bruxelles au mois de Mai suivant, à mon rétour d'Espagne. La Veuve de Vesale épousa peu de tems après, un Gentilhomme appellé Vandernoot. CHARLES DE L'ECLUSE.

Monsieur Dupüy, dans l'exemplaire qui est dans la Bibliothéque de Monsieur Guillaume Lloyd Evêque de Worchester, ajoute à cette note de l'Ecluse cette autre remarque, tirée de Melchior Adam. Hubert Languet, dont M. de Thou parle avec beaucoup d'éloge au soixante & quatrième livre de son Histoire, rapporte une autre cause du voyage de Vesale en Palestine. Il s'en explique ainsi dans une lettre à G. Peucer. „ On dit que Vesale est mort. Vous avez „ sans doute appris qu'il avoit entreprit le „ voyage de Jerusalem. On m'a écrit d'Es„ pagne la cause de son voyage, qui est „ tout-à-fait surprenante. Il fut chargé de „ traiter un Seigneur Espagnol d'une ma„ ladie. Croyant que son malade étoit „ mort, & qu'il n'avoit pas assez connu „ la cause de son mal, il demanda aux pa„ rens du mort la permission de l'ouvrir. „ Les parens y ayant consenti, Vesale trou„ va le cœur encore palpitant. Il fut ac„ cusé par les parens d'avoir tué le malade. „ Non contens de cela ils le déférerent en„ core comme un impie, à l'Inquisition, „ où ils espéroient qu'il seroit plus rigoureu„ sement puni. En examinant le meurtre, „ dont on l'accusoit, on ne put excuser „ une pareille erreur dans un Médecin aussi „ habile; ainsi l'Inquisition vouloit absolu„ ment l'en punir. Le Roi eut beaucoup „ de peine à le sauver. Il y employa son „ autorité, où plûtôt ses instances auprès „ des Inquisiteurs. Enfin, on accorda à sa „ priére, & à celle de toute la Cour la gra„ ce de Vesale à condition qu'il iroit en pé„ nitence à Jerusalem & au mont Sinaï. „ Voila ce qu'en dit Melchior Adam dans la vie des Médecins Allemands.

Sur la fin de cette année mourut Jean Boteon (1), disciple d'Oronce Finé, restaurateur des Mathématiques en France. Il surpassa de beaucoup son maître, & disputa vivement avec lui touchant la Quadrature du Cercle. Il étoit homme de condition, & à ce que l'on dit, originaire d'Allemagne. Mais pour n'être pas à charge à sa famille, dans laquelle il y avoit vingt enfans, il prit dans sa premiere jeunesse, comme on fait ordinairement, le parti de se faire Moine dans le couvent de S. Antoine, à Vienne en Dauphiné. Comme il étoit né pour les lettres & pour les sciences, & principalement pour les Mathématiques, il employa son tems à faire quantité d'ouvrages, dont une partie a été publiée de son vivant, & une partie supprimée par les Plagiaires. Il fit aussi plusieurs découvertes. Son heureux genie pour les Mécaniques parut sur tout dans le grand nombre d'instrumens de musique qu'il fit, & des machines qu'il inventa, monumens précieux de son industrie & de son travail. Exempt d'ambition, ce bon Religieux passa dans la méditation & le travail tout le tems de sa vie, que Dieu étendit jusqu'à l'âge de soixante & quinze ans. Les troubles & la guerre civile qui agiterent la France, & principalement le Dauphiné pendant les trois dernieres années 1561, 62. & 63, l'ayant forcé de quitter son cabinet & ses livres, pour se retirer à Romans, il y mourut de chagrin & d'ennui.

De Boteon.

En cette année le Roi de Suéde fut le joüet de la Fortune en diverses manières. Christophle Marquis de Bade épousa Cecile, fille de Gustave, & sœur d'Eric; & les noces ayant été faites à Stockholm, il la mena en son païs l'automne suivant, par la Prusse, & par les villes Vandaliques. Vers la fin de l'année, Adolphe Duc de Holstein, frere de Frederic Roi de Dannemarck, épousa Christine, fille de Philippe Landgrave de Hesse; & ce mariage fut célébré avec une grande pompe à Gottorp, Capitale du Duché de Sleswick. Le Roi de Suéde voïant la guerre allumée entre lui & les Danois, avoit demandé cette Princesse en mariage, pour se faire des amis, & pour trouver des secours en Allemagne; elle ne lui fut pas refusée. Mais le Landgrave ayant découvert les mauvais desseins du Roi de Suéde, qui negocioit en même tems par lettres son mariage avec Elisabeth Reine d'Angleterre, & qui sous pretexte de vouloir épouser sa fille,

Mariages.

(1) *Jean Boteon*] Ce savant à qui M. Bayle n'a donné d'autre nom, que celui du Latin de M. de Thou, s'appelloit *Bourrel* d'un nom que les païsans du Dauphiné donnent au *Busard*, parce que cet Oiseau est le bourreau de leur volaille. Or comme *Buteo* est le nom Latin du *Busard*, de-là vient que dans le Latin de M. de Thou, *Buteo* est le surnom de *Jean Bourrel*. Guillaume des Autels, pag. 29. d'un Recüeil de ses Poësies intitulé *Repos de plus grand travail*, *à Lyon chez Jean de Tournes* 1550, adresse une Epigramme à *Mr. Severin Bourrel*. Chanoine en l'Eglise de S. Bernard de Romans. Cette Eglise & quelques autres encore, comme le remarque *du Chesne livre* IV. *ch.* 3. *de ses Antiquités &c.* avoient été ruinées dans les premieres guerres de Religion. Ainsi, il est probable que ce sera le Chanoine *Bourrel*, qui en sera mort de chagrin à Romans 1564. puisque, comme on voit dans Bayle au mot *Buteo*, le Mathematicien *Bourrel* étoit mort dès l'année 1560, dans l'Abbaye de S. Antoine à quelques lieuës de-là. LE DUCHAT.

CHARLES IX. 1564.

fille, faisoit des choses indignes d'un Roi, rejetta sagement son alliance, & donna sa fille à Adolphe.

Troubles dans l'Empire causés par la diversité de Religion.

Cette même année Arnaud fils d'Eberweins, Comte de Bentheim & de Stenfurden, ayant banni l'ancienne Religion de ses Etats, ne voulut plus reconnoître la jurisdiction Ecclésiastique de l'Evêque de Munster: il fit mettre en prison un Officier de l'Evêque, qui publioit ses mandemens à Stenfurden; ce qui causa un si grand bruit, que peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux armes. Cependant le tumulte fut appaisé par l'entremise des Comtes & des Evêques voisins.

Dans la Saxe, l'Electeur Auguste obtint, après la mort de l'Evêque de Naumbourg, l'administration de ce Diocése, que le Chapitre lui accorda sans repugnance. Depuis ce tems-là les revenus des Evêchez, qui sont dans les Electorats de Saxe & de Brandebourg, ont été cédés aux Electeurs, sans toucher aux corps des Chapitres, en laissant le soin de la discipline au Surveillant & aux Consistoires.

Affaires de Lithuanie & de Moscovie.

Dans le cours de cette année, Sigismond-Auguste Roi de Pologne eut d'heureux succês dans la guere contre les Moscovites. Le Czar Jean ayant retenu quelque tems les députés de Lithuanie, envoyés pour faire la paix, & ne les ayant congediés qu'après avoir levé une puissante armée, les suivit de près en grande diligence. Il sépara ses troupes en deux corps, dont l'un sous la conduite de Serebern vint par Smolensko; & l'autre commandé par Sniski, beau-frere du Czar, vint par Polockz, avec ordre d'entrer en même tems en Pologne pour la ravager.

Sniski enflé de la prise de Polockz, dont il s'étoit tout nouvellement rendu maître, s'étoit déjà campé dans la plaine de Knasnizki, auprès de la riviére d'Ula, lorsque Nicolas de Ratzevill, Palatin de Vilna, Général fameux par ses grands exploits, dans qui l'éclat des vertus égaloit celui de la naissance, voyant qu'il étoit inférieur en nombre (car à peine avoit-il quinze mille hommes) se rendit au moins égal par la ruse, le courage & la valeur. Sçachant que ses ennemis, comptant sur leur nombre & leurs forces, n'étoient point sur leurs gardes, & se dispersoient de côté & d'autre pour piller, il prit avec lui Gregoire Kotkewitz Maréchal de camp, avec une troupe de gens d'élite; ils mirent des embuscades dans des lieux favorables; & s'étant postés avantageusement dans des bois & dans des défilés, ils chargerent les ennemis, les défirent, en tuerent une partie, & mirent le reste en fuite.

Grande victoire des Polonois contre les Moscovites.

Il y avoit dans l'armée ennemie 40000. Moscovites, & 30000. Tartares; & on dit qu'il en périt plus de 30000. de différentes façons. Comme les riviéres étoient glacées, la pesanteur des fuïards & des chariots qui passoient par dessus rompit la glace, & un très-grand nombre fut englouti par les eaux. Trois des principaux Chefs, & plusieurs autres furent faits prisonniers. Sniski Général de l'armée Moscovite, ayant été blessé dangereusement en fuïant, un païsan acheva de le tuer d'un coup de coignée, au grand regret des Lithuaniens, qui auroient mieux aimé le prendre vivant. On porta son corps à Vilna, où il fut honorablement inhumé dans l'église

l'églife des Mofcovites. A peine y en eut-il vingt de tués du côté des Lithuaniens, & environ 800. furent bleffés.

Serebern ayant reçu la nouvelle de cette défaite, & craignant le même fort, abandonna tout fon équipage de guerre, & un très-riche bagage, & fe mit à pied avec les fiens, qui fe fauverent de tous côtés dans les bois: mais la plûpart furent tués par les païfans. Celà arriva dans le mois de Janvier, & une perte fi confidérable réprima un peu l'infolence des Mofcovites. Cependant dès la même année, le 10. de Juin, George Tovimaki Jezerski étant venu avec 13000. hommes attaquer une forterefſe, Stanislas Pati palatin de Witepfck, prit avec lui Ifidore, porte-enfeigne de Witepfck, & Jean Snieporod, avec deux mille hommes de Cavalerie legere, vint au fecours de la forterefſe, & combattit les affiégeans avec fuccès. Il demeura fur la place 8000. hommes du côté des Mofcovites, qui perdirent tout leur bagage, leur canon & leurs drapeaux; & Tovimaki eut bien de la peine à fe fauver.

Divers fuccès de part & d'autre.

Cependant ayant repris des forces, lorfque Pati fut retourné à Witepfck victorieux & chargé de butin, il affiégea de nouveau la même forterefſe: après une attaque très-vive, il employa certains traits, qui portent le feu, dont l'ufage eft très-commun en ces païs, où les villes & les Forts font la plûpart de bois, & enfin il fe rendit maître de la place. Depuis ce temslà les Lithuaniens & les Mofcovites fe firent long-tems la guerre, avec divers fuccès de l'une & de l'autre part. La Fortune, qui fembloit d'abord pencher du côté des Mofcovites, commença alors à partager fes faveurs entre les uns & les autres. Sanguzkow Maréchal de Lithuanie, battit quelquefois les Mofcovites & avec une poignée de foldats il défit fouvent des armées nombreufes; mais auffi il attaqua inutilement, & ne put prendre Sufa & Ula, deux forterefſes occupées par les Mofcovites.

Affaires de France.

Déclaration en faveur du Clergé.

Au Commencement de cette année, il parut en France une déclaration du Roi, qui permettoit aux Eccléfiaftiques de racheter les biens, qui avoient été aliénés l'année précédente. Elle fut accordée. fur les juftes plaintes qu'ils faifoient de ce que ces biens avoient été vendus à un très-bas prix. Il y eut néanmoins bien des difficultés & des conteftations: la Nobleffe & le Tiers-état s'oppoferent à l'exécution de la Déclaration, par une requête préfentée au Roi, & renduë publique. Ils fe plaignoient hautement de la nouvelle Déclaration, & en appelloient à la bonne foi de Sa Majefté; ils lui remontroient qu'il étoit de l'interêt de l'autorité Royale, que ce qui avoit été vendu fur la foi publique, pour les befoins de l'Etat, demeurât entre les mains de ceux qui l'avoient acheté, & qu'on ôtât aux vendeurs toute efpérance de le répéter. Mais le crédit du Clergé l'emporta; & on lui permit de vendre d'autres biens, qui fembloient moins utiles pour racheter, de l'argent qui en proviendroit, les biens qu'il difoit lui avoir été enlevés par force, plutôt que vendus par autorité publique. La Déclararion donnée à ce fujet, fut vérifiée au Parlement le 26. de Janvier.

Jufqu'alors l'ufage avoit été en France de commencer l'année par le jour de

CHARLES IX. 1564.

Régle-ment pour le commence-ment de l'année.

de Pâques, & c'est conformément à cet usage qu'on datoit tous les actes faits en justice, & tous les actes publics, dans lesquels il faloit marquer l'année. Mais comme cette coûtume causoit beaucoup d'inconveniens dans les Sentences & Arrêts, dans les contrats, & dans tous les autres actes publics; & qu'elle répandoit de l'obscurité, & quelquefois même de l'ambiguité, dans les faits dont il faloit conserver la mémoire, parce que le jour de Pâques n'est pas fixe, mais mobile, & par conséquent incertain; le Chancelier de l'Hôpital fit publier à Paris une Ordonnance, où entre les autres réglemens sagement établis pour abréger les procès, bannir la chicanne, & reformer les procédures, il fut arrêté qu'à l'avenir l'année commenceroit par le premier jour de Janvier, & qu'on l'observeroit ainsi dans tous les Actes, dans les Chartres, Régistres, Contrats, Ordonnances, Edits & Déclarations du Roi, dans les lettres Royaux; & dans tous les écrits particuliers. Cette Ordonnance fut depuis confirmée par l'Edit daté de Roussillon le 9. d'Août. L'Ordonnance ayant été apportée au Parlement sur la fin de l'année, cette Cour s'opposa à l'enrégistrement, & improuva en particulier l'article qui confirmoit le réglement pour le commencement de l'année. Cependant ce réglement commença dès-lors à être observé dans la Chambre des Comptes, ensuite par-tout, & le Parlement même s'y conforma après l'Assemblée des Etats de Moulins.

Edit pour la démolition du Palais des Tournelles.

Le Roi étant à S. Maur-les-Fossés, donna le 28. de Janvier un Edit, par lequel il ordonnoit que les lieux appartenans à Sa Majesté dans la ville de Paris, & qui n'étoient point occupés, fussent vendus par des Commissaires nommés pour cet effet, & qu'on y bâtît des maisons pour l'embellissement de la ville. L'Edit spécifioit nommément les Tournelles, où Henri II. étoit mort six ans auparavant, d'une blessure qu'il avoit reçuë dans un Tournoy. On comprenoit dans l'Edit l'Hôtel d'Angoulême, sous prétexte qu'il menaçoit ruine, & qu'on ne pouvoit le rétablir qu'avec de grandes dépenses. Ce fut la Reine qui fit donner l'Edit. Aussi-tôt qu'il eût été enrégistré, elle profita de l'absence du Roi, pour faire démolir les Tournelles, remplir les fossés, abbatre les murailles, & couper les arbres du Parc. Afin de n'en laisser aucun vestige, & qu'on abolît, s'il se pouvoit, jusqu'à la mémoire d'un lieu si funeste, elle fit servir le dedans de Place publique, où elle établit le marché aux chevaux; & les déhors furent vendus par autorité publique à des particuliers, pour y bâtir les maisons, qu'on y voit aujourd'hui.

Palais des Tuilleries.

Pour réparer en quelque sorte cette perte, la Reine fit faire aux Tuilleries, au-dessus du Louvre, sur le bord de la Seine, un très-beau jardin, & commencer un Palais magnifique, qui devoit être joint au Louvre par une galerie. Cet ouvrage, qui n'avoit pas beaûcoup avancé pondant plusieurs années, du vivant de la Reine, fut continué après sa mort, lorsqu'on eut terminé les guerres civiles; & il a été achevé avec beaucoup plus de magnificence par Henri IV. qui regne aujourd'hui si heureusement.

Conspiration découverte.

On découvrit alors la conspiration la plus hardie, dont on ait jamais en-

entendu parler dans le Royaume, & on en empêcha l'exécution. Après la mort du Roi de Navarre, ses ennemis ne crûrent pas qu'il y eût de voye plus courte & plus sûre d'établir la Religion, dont ils se faisoient un voile pour couvrir toutes leurs entreprises, que d'exterminer, ou d'avoir en leur puissance les Grands du Royaume, qui favorisoient la doctrine des Protestans. Pour y parvenir, & pour gagner par quelque action d'éclat les bonnes graces de Philippe Roi d'Espagne, avec lequel ils entretenoient une très-grande liaison, ils formerent le dessein d'enlever Jeanne Reine de Navarre, qui faisoit sa résidence à Pau en Bearn, avec Henri & Catherine ses enfans, & de les faire comparoître devant le Tribunal de l'Inquisition d'Espagne. Ils devoient prendre, pour l'exécution de leur dessein, le tems, où Philippe avoit donné ordre à une nombreuse armée de s'assembler à Barcelonne, pour aller faire la guerre en Afrique.

Ils comptoient que Philippe favoriseroit leur entreprise avec d'autant plus d'ardeur, que non-seulement on procureroit le bien de la Religion, dont il se faisoit gloire d'être le défenseur, mais qu'on termineroit à son avantage l'affaire du Royaume de Navarre, qu'il retenoit injustement : car quand il n'y auroit plus eu de légitimes héritiers, on n'auroit pû à l'avenir lui disputer la possession légitime de ce Royaume. Au reste il sembloit qu'on pouvoit aisément faire réüssir l'entreprise, si l'on envoyoit devant à Tarragone une partie des troupes, qui étoient à Barcelonne, & que de-là on les fit venir à Pau par les defilés des montagnes. Car ils esperoient par ce moyen y faire entrer les soldats, sans donner aucun soupçon, & surprendre inopinément & sans peine la mere & les enfans.

Pour cela on envoya en Guyenne un Capitaine Béarnois, nommé Dimanche, que les conjurés avoient suborné long-tems auparavant. Il connoissoit les gens du païs, & les lieux : cet homme, après avoir communiqué le projet à quelques Seigneurs de la Province, devoit aller en Espagne trouver Philippe, & Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe, alors Président du Conseil de guerre, pour leur faire sentir l'importance de l'affaire, & la nécessité de profiter d'une occasion si favorable. Pendant ce tems-là le Duc de Guise fut tué au siége d'Orleans: cet accident, qui devoit déconcerter les Conjurés, ne leur fit point abandonner leur projet. Ils manderent pour la seconde fois au Capitaine Dimanche, qui étoit resté dans la Guyenne, de se rendre en Espagne, & d'exécuter les ordres qu'on lui avoit donnés autrefois, de la manière qu'on lui avoit prescrite. Il alla donc droit de Bourdeaux à Albe, trouver le Duc, qui avoit obtenu du Roi d'Espagne la permission de s'y retirer. Après plusieurs conférences, & l'affaire ayant été bien examinée, le Duc d'Albe l'envoya à Philippe, & lui donna pour l'accompagner, François d'Alaba, qui fut depuis Ambassadeur en France.

Philippe étoit à Monçon, où l'on devoit tenir les Etats de la Principauté de Catalogne, & des Royaumes d'Arragon & de Valence. Le Capitaine Dimanche allant d'Albe à Monçon, tomba malade: ayant été contraint de s'arrêter à Madrid, par où il faloit passer; il envoya devant d'Alaba, pour lui ménager une audience de Philippe. Comme la fièvre du

Capitaine parut dangereuse, son hôte lui fit venir Anne Esperien de Nerac, qui étoit un des domestiques de la Reine Elisabeth épouse de Philippe. Esperien étoit un homme de bien, qui rendit au malade, avec beaucoup de soin & d'assiduité, tous les devoirs de l'humanité, & qui par-là gagna son amitié, & entra dans sa confidence. Dimanche lui ayant dit que ceux qui l'avoient envoyé, lui sçauroient bon gré des soins qu'il avoit de lui, Esperien qui apprit leurs noms, soupçonna qu'il y avoit quelque mauvais dessein. Il usa néanmoins d'une grande dissimulation; & comme s'il eût été de leur parti, il commença par lui demander le sujet de son voyage. Soit que le Capitaine n'eût pas de discrétion, soit que la maladie eût un peu affoibli son esprit, Esperien tira facilement de lui ce qu'il vouloit sçavoir; & en lui promettant ses secours & ses services, il sçut aussi les ordres qui lui avoient été donnés.

Esperien ayant considéré l'importance de l'affaire, pensa de quelle maniére il pourroit la prévenir, & crut que le meilleur moyen étoit de la communiquer à S. Etienne grand aumônier de la Reine, pour l'en instruire ensuite elle-même. S. Etienne en ayant parlé à Elisabeth, cette Princesse effrayée de l'énormité de l'action, & touchée du danger d'une parente très-proche, & qu'elle aimoit tendrement, versa des larmes. Jugeant ensuite sagement qu'une pareille affaire intéressoit la gloire & le salut du Royaume entier, elle écrivit aussitôt en chiffres à Jean Ebrard de S. Sulpice, Ambassadeur de France, qui étoit alors à Monçon; & par son commandement, S. Etienne lui écrivit aussi: il lui manda l'endroit où Dimanche devoit loger, le peignit tel qu'Esperien le lui avoit representé pour la figure, la taille, le visage & l'habit, & lui apprit enfin tout ce qu'on avoit pû sçavoir de la conspiration. Celui que l'Aumônier choisit pour porter ces lettres, les porta avec tant de diligence & de fidélité, qu'il arriva à Monçon avant le Capitaine Dimanche.

Saint Sulpice, instruit par ces lettres, envoya à l'hôtellerie quelques gens de confiance, qui reconnurent Dimanche aux enseignemens qu'on lui avoit donnés. Il fit observer toutes ses démarches par des personnes qu'il chargea de ce soin, & il sçut que pendant la nuit d'Alaba l'avoit mené trois fois chez le Roi. D'où S. Sulpice conclut qu'il devoit se hâter de prévenir ses desseins. Aussi-tôt il envoya à la Cour de France Rouleau son Secrétaire, avec des lettres de créance, pour avertir le Roi & la Reine de tout ce qu'il avoit appris. Il lui donna ordre aussi d'avertir, en passant par la Guyenne, la Reine Jeanne, de veiller & de pourvoir de bonne heure à sa sureté & à celle de ses enfans.

Rouleau s'acquitta avec soin de sa commission; car aussi-tôt qu'il fut arrivé à Bayonne, il écrivit par une personne fidèle à Jeanne, & lui manda la conspiration qu'on avoit formée contre elle, & les mesures qu'on avoit prises pour l'exécution. De Bayonne, Rouleau vint par Bourdeaux trouver la Reine-mere, qui eut bien de la peine à croire ce qu'il lui dit de cette entreprise si étrange & si téméraire. D'un côté les lettres de S. Sulpice & le rapport de Rouleau, qui assûroit avoir vû Dimanche, lorsqu'on le conduisoit dans l'appartement de Philippe, portoient Catherine à se rendre

dre à ce qu'on lui disoit: mais d'une autre part, elle étoit très-surprise, & ne sçavoit que penser, voyant que Rouleau ne lui avoit point apporté de lettres de la Reine d'Espagne sa fille. Elle ne laissa pas de mander le Connétable de Montmorency, & Claude de l'Aubespine le prémier des quatre Sécrétaires d'Etat: elle ordonna à Rouleau de répéter devant eux tout ce qu'il lui avoit dit de la conjuration. Montmorenci fut d'avis que pour connoître à fond la vérité de cette affaire, il faloit arrêter le Capitaine Dimanche à son retour d'Espagne, afin que le Roi & la Reine fussent instruits de toutes les circonstances de ce projet par sa propre bouche, & par les lettres, & les ordres secrets qu'il portoit. Mais Dimanche ayant reçu des avis de la Cour de France, par des gens, ou impliqués dans la conjuration, ou gagnés, comme on le croyoit, par les pensions du Roi d'Espagne, prit un autre chemin que celui qu'on avoit crû qu'il prendroit, & trompa ainsi ceux à qui on avoit donné ordre de l'arrêter.

Au reste j'écris ici simplement & fidélement ce que j'ai appris de Rouleau lui-même, & des enfans d'Esperien qui avoit découvert cette conspiration. Ils m'ont dit que le Capitaine Dimanche, avant que d'aller en Espagne, avoit concerté son entreprise dans la Guyenne, avec Blaise de Montluc, avec J. P. d'Escars Gouverneur du Château du Ha à Bourdeaux, & avec d'Aspremont Vicomte d'Horte, & qu'il avoit voulu leur persuader qu'ils tenoient Jeanne de Navarre tellement enfermée de tous côtés, que quand elle le voudroit, il lui seroit impossible d'échapper.

Pour ce qui est de Montluc, quoiqu'il ne s'explique pas sur cette conjuration, il déclare néanmoins dans ses Commentaires qu'il ne voulut pas y prendre part, & qu'il fit une réponse assez claire, pour faire entendre aux auteurs de ce projet, que ces sortes d'affaires n'étoient nullement de son goût. Ainsi le complot le plus méchant & le plus noir ne fut ni exécuté ni puni. On croit que la Reine-mere fut bien aise que la conjuration eût été découverte; mais qu'elle ne voulut pas faire arrêter le Capitaine Dimanche, de peur de se voir dans l'obligation de punir & de perdre les Conjurez, dont elle avoit résolu de se servir.

Ambassade de Philippe, du Pape, & du Duc de Savoye.

Le Roi passa l'hyver à Fontainebleau, où les Ambassadeurs du Roi d'Espagne, du Pape, & du Duc de Savoye, vinrent le trouver au commencement de Fevrier. Leur objét principal étoit de prier le Roi de faire exactement observer dans tout son Royaume les Décrets du Concile, qui venoit d'être tenu à Trente, de vouloir bien venir le 25. de Mars à Nancy en Loraine, où tous les Princes Chrétiens devoient se trouver, pour assister à la lecture qui s'y devoit faire de ces Décrets, pour en jurer l'observation, & pour déliberer ensemble sur le poison que les Sectaires répandoient par tout, au mépris des loix divines, & au préjudice de la tranquillité publique.

Commissions dont ces Ambassadeurs étoient chargés.

Ces Ambassadeurs demandoient aussi, que le Roi défendît l'aliénation des biens Ecclésiastiques: & afin que Sa Majesté n'alléguât pas la nécessité de payer les dettes de l'Etat, le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye déclaroient qu'ils étoient disposés à remettre, en faveur du Clergé, ce qui leur

leur étoit dû. Ils disoient encore que le Roi devoit être content du don gratuit que le Clergé lui accorderoit volontiers, pour la dot de la Reine Elizabeth.

On ajoûta aux premières demandes celles-ci : Que le Roi punît les Séditieux & les Schismatiques, par l'exil, ou par quelqu'autre peine : Qu'il traitât sévérement, pour servir d'exemple, ceux qui avoient démoli les Eglises, envahi les biens Ecclésiastiques, & appellé en France les ennemis du Royaume : Qu'il révoquât la grace accordée aux Séditieux, par le dernier traité de pacification fait avec les Protestans, & sur tout à ceux qui seroient convaincus du crime de lèzé-Majesté divine ; parce qu'il n'appartient qu'à Dieu seul, contre qui l'on a peché, d'accorder le pardon d'un si grand crime, & non aux Princes : Qu'il fît rendre la justice à ses sujets, & que l'on punît de bonne foi, sans délai, & avec la dernière rigueur, les auteurs & les complices du détestable assassinat commis, par une horrible trahison, en la personne du Duc de Guise. Sur tous ces articles, les Ambassadeurs offrirent au nom de leurs maîtres leurs services, leurs secours, & leurs forces.

Reponse du Roi.

Le Roi instruit par la Reine sa mere, & par le Chancelier de l'Hôpital, répondit : „ Je remercie vos Maîtres du bon & salutaire conseil, qu'ils „ me donnent, & vous particulierement, Messieurs, d'avoir bien voulu „ me venir trouver pour cet effet. Je vous assûre que je suis bien résolu „ de vivre selon la bonne & ancienne Religion, observée dans l'Eglise „ Romaine, & de faire en sorte que mes peuples vivent suivant les mêmes „ loix. J'ai fait la paix, afin de chasser les ennemis de mon Royaume ; „ & maintenant je ne désire rien tant, que de faire rendre justice à tous „ mes sujets. Quant au reste, je prie vos Maîtres de m'excuser pour les „ raisons que je ferai mettre par écrit, afin qu'elles vous soient portées. Cette Audience fut accordée aux Ambassadeurs le 12. de Fevrier ; & comme ils ne cessoient de presser le Roi, il leur dit le 27. du même mois, qu'il faloit, avant que de faire réponse à leurs demandes, assembler les Princes, & les principaux Conseillers d'Etat, pour les consulter. La Reine étoit persuadée que cette Ambassade avoit été sollicitée par des gens de la Cour, qui n'avoit en vûë que de satisfaire leur cupidité & leur ambition. Elle appréhenda si ces amateurs de nouveautés obtenoient quelque chose du Roi, ils n'acquissent de la réputation & du crédit parmi les étrangers, & assez d'autorité, pour entretenir des partis dans le Royaume. Elle jugea donc qu'il faloit, en éludant ces propositions, faire échoüer leurs desseins. Ainsi après avoir long-tems amusé les Ambassadeurs, & traîné l'affaire en longueur, elle les renvoya avec des réponses ambiguës.

Consultation de du Moulin.

Mais parce que les Ambassadeurs avoient proposé dans leurs demandes la réception du Concile de Trente, & que l'affaire avoit été mise en déliberation, Charles du Moulin Jurisconsulte d'une haute réputation, & défenseur zélé de l'ancienne liberté, publia une Consultation, dans laquelle il soûtenoit par plusieurs raisons, que le Concile étoit nul ; qu'il étoit vicieux dans sa convocation ; & qu'il avoit été tenu, & terminé contre les an-

anciens Decrets des Peres, & contre la dignité & la liberté du Royaume de France. Ceux qui étoient d'avis de laisser au Concile l'affaire de la Religion à décider, comme il étoit juste, offensés de cette Consultation, obtinrent du Parlement de Paris que du Moulin fût mis en prison, comme ayant de mauvais sentimens en matière de Religion, & comme ayant voulu porter les peuples à la sédition par son écrit. Mais depuis le Roi étant à Lyon, accorda le 24. de Juin, des Lettres, par lesquelles Sa Majesté ordonnoit que du Moulin fût élargi, & remis en pleine liberté; à condition néanmoins qu'il ne pourroit plus rien faire imprimer, sans la permission du Roi. Les mêmes Lettres ôtoient au Parlement la connoissance de cette affaire.

Autre consultation de du Moulin.

Quelque tems auparavant, du Moulin ayant été consulté par la Noblesse de Picardie, si elle pouvoit justement s'opposer à la promotion & réception d'Antoine de Crequy, Evêque de Nantes, grand ennemi des Protestans, à l'Evêché d'Amiens, il fut d'avis que son élection ayant été faite, sans avoir averti, ni consulté les Etats de la Province, & sans avoir obtenu leur consentement, ils étoient en droit de s'opposer à sa nomination, à son institution, à son installation, & à sa prise de possession. Le principal motif de sa décision étoit fondé sur l'autorité des Decrets des Peres & des Conciles généraux, des loix de nos Rois de France, Clotaire, Charlemagne, & Louis le Débonnaire, & des résolutions des Etats du Royaume assemblés à Orleans il y avoit trois ans, & enregistrées au Parlement, qui ordonnoient que l'autorité & le consentement de la Noblesse & du Peuple, intervinssent dans les Elections des Evêques. Appuyé de cette consultation, Antoine d'Ailly de Piquigny, Vidame d'Amiens, s'opposa au nom de la Noblesse de Picardie à la réception de l'Evêque; & en donna les raisons dans un écrit, qu'il publia au mois de Mars. On croit que c'est ce qui hâta l'affront, que le Parlement fit à ce célébre Jurisconsulte.

Voyage du Roi.

Cependant le Roi, résolu de faire la visite de son Royaume, s'étoit déja mis en chemin. De Fontainebleau, il alla à Sens, & puis à Troyes, où la Paix fut publié le 11. d'Avril entre le Roi & Elizabeth Reine d'Angleterre, *sans préjudicier aux droits & prétentions des deux Parties*. Cette clause fut ajoûtée au traité, à cause de celle-ci, qui avoit été inserée cinq ans auparavant dans le traité de Chateau Cambresis: *Que dans huit ans Calais avec tout son territoire seroit rendu aux Anglois*. Mais cette clause n'eut point de lieu, à cause des guerres allumées pendant ce tems-là par les Anglois en Ecosse, & même en France. Le Roi marqua la joye que ce traité lui causoit, par les feux qu'il fit allumer par tout, comme il se pratique en pareilles occasions. La Reine d'Angleterre ratifia les traités à Windsor le 27. d'Octobre, par le serment solennel, qu'elle fit en présence de Paul de Foix, & d'Artus de Cossé de Gonnor, Ambassadeurs du Roi; & les Anglois reprirent leurs ôtages. Le Roi de son côté confirma les traités par son serment, en présence du Baron de Hunsdon, qui donna à Sa Majesté l'Ordre de la Jarretière. On renouvella en même tems l'ancienne alliance faite avec les Suisses, en leur payant une somme considérable,

CHARLES IX. 1564.

& on leur envoya François de Sépeaux de Vieilleville, Seigneur de beaucoup de mérite, de prudence & d'esprit, avec Sébastien de l'Aubespine Evêque de Limoges, pour recevoir le serment des Cantons, & le prêter au nom du Roi.

De Troyes, le Roi alla dans le Barrois, où Charles Duc de Lorraine, & la Duchesse Claude son épouse, sœur du Roi, vinrent au-devant de lui. Il y fut reçu avec toute la magnificence possible, & tint leur fils sur les fonds de batême. Pierre Ernest de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, le tint aussi au nom de Philippe Roi d'Espagne, avec Christine ayeule du Duc de Lorraine. Le Roi nomma l'enfant Henri, du nom de son ayeul (1).

Plaintes des Protestans.

De-là le Roi ayant passé par Dijon, Châlons & Mâcon, se rendit à Lyon, où il fit dresser le plan de la Citadelle, dont il ordonna la construction. Sa Majesté ôta le gouvernement de la ville à François d'Agout Comte de Sault, homme d'un esprit doux, & qui, dit-on, favorisoit en secret les Protestans; & mit en sa place, pour un tems, Jean de Losses Capitaine de ses gardes. Enfin Lyon étant affligé de la peste, le Roi se retira dans le mois de Juillet à Roussillon, petite ville appartenant à la maison de Tournon, où il séjourna pendant quelque tems. Il y reçut beaucoup de plaintes de la part des Protestans, de ce que l'Edit, donné depuis peu pour la pacification du Royaume, n'étoit point observé dans la plûpart des Provinces, & de ce que les Gouverneurs les traitoient fort mal dans toute la France.

On les maltraite en divers lieux.

Il avoit été resolu dans l'assemblée des Etats de Bourgogne de faire des remontrances au Roi contre la liberté de tenir des assemblées, que Sa Majesté avoit accordée aux Protestans par son Edit : on avoit député, pour faire ces remontrances, Jean Begat Conseiller au Parlement de Dijon, homme docte, qui dans une harangue faite au Roi, & dans une apologie donnée au public, tâcha de prouver par plusieurs raisons, qu'on ne devoit point souffrir deux Religions dans un Royaume; que cette tolerance étoit injurieuse à Dieu, & contraire à la tranquilité publique. Cette harangue fut refutée par un écrit public. On institua alors dans cette Province des Sociétés ou Confrairies sous le nom du S. Esprit, pour déclarer aux Protestans une guerre implacable. On loüoit publiquement, & jusque dans les chaires, la pieté & la Religion du Roi d'Espagne, & des Espagnols; & l'on mêloit par tout dans nos affaires le nom de Philippe, à la honte de l'autorité Royale, & du nom François; comme s'il appartenoit au Roi d'Espagne de regler la Religion en France, & d'interpréter les Edits du Roi.

A Crevant.

On fit à Crevant dans l'Autunois (1) quelque violence aux Protestans, qui alloient à leur assemblée; mais quelques Gentilshommes qui survinrent, repousserent & mirent en fuite ceux qui étoient venus pour les insulter.

(1) La Duchesse de Lorraine étoit fille de Henri II. & par conséquent son fils étoit petit-fils de ce Prince.

(2) *In agro Augustodunensi.* Je trouve ailleurs que Crevant est du Diocése d'Auxerre.

sulter. La Reine, qui étoit alors à Lyon, écrivit à d'Andelot pour excuser cette action. On porta encore à la Cour de grandes plaintes contre Charles d'Angennes Evêque du Mans, qui avoit pris le commandement des armes en cette Province. Gervais Barbier Francour avoit mis ces plaintes par écrit; & elles comprenoient les violences que les émissaires de l'Evêque exerçoient tous les jours, pour assouvir leur avarice, & leurs autres passions, non-seulement contre les Protestans, mais contre ceux qu'ils soupçonnoient faussement de l'être. On présenta sur cela une requête au Roi le 10. d'Août. Sa Majesté ayant nommé le Maréchal de Vieilleville, pour connoître de ces plaintes; on lui présenta au nom de la Province une requête particuliere, qui fut depuis imprimée, dans laquelle on relevoit fort au long, & avec beaucoup d'aigreur, les excès des gens dévoüés à l'Evêque.

A Tours.

Les Protestans de Tours furent attaqués par quelques séditieux, dans le lieu destiné pour faire leurs assemblées: on les en chassa ignominieusement; on tua ceux qui voulurent se défendre; & le Pasteur ou Ministre fut égorgé dans sa chaire. On envoya à Tours pour informer de ce désordre, Pierre Seguier Président, & Etienne Charlet Conseiller; on commit bientôt en leur place Guillaume Briçonnet & Germain Duval Conseillers, auxquels succeda enfin dans la même commission Gabriel Myron, aussi Conseiller, mais avec des ordres & des pouvoirs plus amples & plus étendus.

Meurtre de Gilbert de la Curée.

Tandis que Myron étoit dans la Touraine, & dans l'Anjou, où il ne rendoit pas justice aux Protestans, comme ils le disoient hautement, Gilbert (1) de la Curée, aussi illustre par sa vertu, que par sa noblesse, & qui avoit rendu de très-grands services au Prince de Condé, dans la bataille de Dreux, fut assassiné. La Reine Jeanne de Navarre lui ayant donné le gouvernement de Vendôme, la Noblesse du parti contraire trouvant qu'il favorisoit trop les Protestans, & qu'il traitoit leurs ennemis avec trop de sévérité, elle conspira contre lui; & comme il chassoit, en allant voir son frere, on le surprit, & on le tua. On accusa Charle d'Angennes Evêque du Mans, d'avoir eu connoissance de cette conspiration. La veuve de la Curée, qui étoit fille de François Errault de Chemans, Garde des Sceaux sous François I. son frere & ses amis vinrent aussi-tôt à la Cour, pour demander justice de cet assassinat. Ils y demeurerent quelques jours; & ils eurent bien de la peine à obtenir la permission d'informer. Ceux qui étoient soupçonnés, furent accusés & arrêtés; mais lorsqu'on étoit sur le point de les condamner, comme atteints & convaincus du crime, ils furent élargis par des ordres surpris à Sa Majesté, par la faction contraire, & par la faveur de la maison d'Angennes de Rambouillet, qui avoit un très-grand crédit auprès de la Reine. On accusa Joachim le Vasseur, Sieur de Cognée, ami intime du mort, de les avoir fait emprisonner mal-à-propos, & d'avoir agi en cette affaire avec plus de violence, que ne portoient les ordres qu'on avoit obtenus. On le cita donc pour rendre compte

Ce meurtre demeure impuni.

(1) Suivant l'édition de Drouart, *Philbert*. D. f. o. d.

CHARLES IX. 1564.

te de sa conduite, avec menace s'il ne comparoissoit, de faire raser sa maison. Il comparut, & aussi-tôt il fut mis en prison, d'où l'on eut bien de la peine à le faire sortir, après plusieurs Jussions. La veuve & les amis de la Curée, épouvantés de la rigueur de ce procedé, se déporterent de leur accusation: le meurtre d'un homme d'une si grande considération demeura impuni, & la Cour donna lieu à une infinité de plaintes.

Edits & Declarations contraires à l'Edit de pacification.

Dans le même tems le Roi fit un Edit, dans lequel après avoir dit que la paix étant faite au dehors, Sa Majesté ne devoit avoir rien plus à cœur, que de rétablir une parfaite tranquillité dans toutes les parties du Royaume, & d'ôter toutes les occasions de troubles; il ordonnoit de démolir toutes les fortifications qui avoient été faites pendant les guerres précédentes, pour la défense des villes. " Afin, disoit-il, que tous entretinssent la „ paix, sans rien craindre; & que les Protestans se reposans sur la bonne „ foi & la sincerité du Roi, dont il leur avoit donné un assez grand té„ moignage par son Edit, demeurassent en repos.„

En conséquence de cet Edit, Philbert de Marsilly de Cipierre fut envoyé à Orleans, pour en faire raser les fortifications, qui la rendoient très-forte; & pour faire bâtir une Citadelle à la porte Bannier, par où l'on vient à Paris. Le Roi fit faire la même chose à Montauban, à Valence en Dauphiné, à Cisteron, & en d'autres lieux. Les Protestans regarderent ces démolitions comme une entreprise faite contr'eux, & comme un moyen de ruiner leur parti. Orleans, ville riche & importante, ne semblant pas fort en sûreté entre les mains d'Alexandre, frere du Roi, à qui elle avoit été donnée pour son appanage; on lui accorda en échange le Duché d'Anjou; le Roi reprit Orleans, & le donna à la Reine sa mere.

On avoit déjà ajoûté à l'Edit, par une nouvelle déclaration en forme d'interpretation, qu'il ne seroit pas permis aux Ministres ou Pasteurs Protestans de demeurer ailleurs que dans les lieux destinés à leurs assemblées dans chaque Bailliage; & que les Protestans ne pourroient ouvrir ni Ecoles, ni Colleges, ni Académies. Ce qui fut ajoûté, pour ôter aux Ministres la liberté de voir & de consoler les malades, pour couper, comme ils le disoient, les nerfs de la doctrine & de la discipline, comme l'Histoire Ecclésiastique nous apprend que l'Empereur Julien en usa contre les Chrétiens, & pour éteindre entièrement la Religion. On avoit aussi publié à Lyon des défenses aux Protestans de tenir leurs assemblées dans les lieux par où le Roi devoit passer, & pendant le tems qu'il y seroit, ni dans aucune maison Royale; afin de ne donner aux Catholiques, dont les esprits étoient échauffés, aucune occasion de troubles & de tumulte.

Edit du Roi du 4. Aoust.

Tandis que le Roi étoit à Roussillon, Emanuel Philbert Duc de Savoye vint lui rendre une visite de politesse. Quelque tems après, entre plusieurs réglemens pleins de sagesse & de pieté, que le Chancelier de l'Hôpital inspira au Roi de faire, il parut le 4. d'Août un Edit, dans lequel le Roi, après avoir beaucoup parlé du désir qu'il avoit de conserver la paix, déclaroit, que puisque plusieurs articles de l'Edit de pacification paroissoient ambigus, & qu'il n'appartenoit qu'à lui seul de les interpréter, il vouloit

que

que l'interprétation des articles, sur lesquels on disputoit, fût mise clairement par écrit. Quant à celui, par lequel il donnoit aux Gentils-hommes la liberté d'exercer publiquement leur Religion, Sa Majesté n'entendoit accorder cette grace qu'aux Gentils-hommes, & à leur maison. C'est pourquoi il leur défendoit d'étendre cette grace à d'autres qu'à leurs vassaux, sous peine, contre les contrevenans d'être traités comme rebelles. On défendoit par la même Déclaration aux Protestans, de faire des assemblées en quelque lieu que ce fût, sous prétexte de tenir des Synodes, & d'éxiger de l'argent en forme de capitation, de tribut, ou de quelqu'autre façon, sur peine de punition corporelle. Comme plusieurs, sans se soucier des ordres sacrés qu'ils avoient reçus, ni du vœu de chasteté, s'étoient mariés pendant le cours des guerres précédentes, & même depuis la paix; il étoit ordonné par le même Edit, que les hommes seroient obligés de quitter les femmes qu'ils avoient épousées de cette manière, & les femmes de quitter les hommes, & de rentrer dans leur premier état; avec ordre aux uns & aux autres, en cas de désobeïssance, de sortir dans deux mois du Royaume, pour n'y revenir jamais, à peine contre les contrevenans, de galeres pour les hommes, & de prison perpetuelle pour les femmes.

Plaintes des Protestans contre cet Edit.

Les Protestans murmurerent hautement, & se plaignirent, que par cet Edit on donnoit atteinte au précédent, & qu'on leur faisoit un grand préjudice : Que par le premier article on leur ôtoit la liberté d'entendre commodément les prédications, & qu'on exposoit à un grand péril ceux qui viendroient de loin aux lieux destinés pour les assemblées publiques : Qu'en défendant de tenir des Synodes, & de faire des collectes d'argent, on ôtoit tous les moyens d'agir, & on coupoit les nerfs qui servent à maintenir la discipline si nécessaire à l'Eglise; & qu'en retranchant ce qui sert à la subsistance des Ministres, on abolissoit presque le Ministere: Enfin que par la dissolution forcée des mariages déjà contractés, on enlevoit la liberté accordée par l'Edit; & qu'en obligeant de reprendre la vie Ecclésiastique ou Religieuse qu'on avoit abandonnée, on imposoit aux consciences la plus dure des servitudes.

Le Prince de Condé, qui étoit avec ses amis au château de Valery, que la veuve du Maréchal de S. André (1) lui avoit donné, apprit toutes ces choses; il s'en plaignit à la Reine, par la lettre qu'il lui écrivit le dernier jour d'Août, & il lui adressa un long écrit, qui contenoit ses plaintes : Sur ces atteintes données à l'Edit de pacification, ou par les déclarations en interprétation, ou par les Edits, & Arrêts des Parlemens qui lui étoient contraires : Sur l'impunité des meurtres (car on comptoit depuis la paix faite cent trente-deux personnes qui avoient été tuées dans le Royaume, à cause de la Religion :) Et enfin sur les mauvais traitemens & les véxations, que les Protestans avoient soufferts de la part des Gouverneurs.

Le Roi, qui craignoit que pendant son absence les Protestans ne fissent quel-

(1) Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de Saint André. *Editeur Anglois.*

CHARLES IX. 1564.

quelqu'entreprise, répondit au Prince avec de très-grands témoignages d'amitié: Qu'il n'avoit rien plus à cœur, que de faire rendre justice également à tous ses sujets: Que pour ce qui concernoit les interprétations de l'Edit, il avoit eu de très solides raisons pour les donner; & qu'il ne doutoit pas que le Prince de Condé, qui n'avoit en vûë que le bien de l'Etat & la conservation du Royaume, ne les approuvât: Qu'outre ces raisons, il pensoit bien qu'il n'étoit jamais venu dans l'esprit du Prince de Condé, de vouloir gouverner à sa fantaisie la volonté du Roi: Que si ses Gouverneurs ou autres Ministres avoient manqué en quelque chose, il les feroit punir si sévérement, que tout le monde reconnoîtroit qu'il préferoit la paix à tout? En un mot qu'il vouloit, qu'il souhaitoit uniquement, & qu'il commandoit, que l'Edit de pacification fût constamment, sincerement observé par tout; & qu'on rendît également justice à tous ses sujets, sans distinction de Religion.

Edit concernant les Cabarets & les Auberges.

Cependant le Roi alla à Valence, où il donna sur la fin d'Août un Edit concernant les Cabaretiers, les Aubergistes, & le prix des choses nécessaires à la vie, par tout le Royaume. Cet Edit, dont Jule Brancaccio Napolitain étoit le veritable auteur, fut porté au Parlement, & François de Montmorency en pressa la verification. Il attira bien des reproches à Brancaccio, qui publia un écrit pour se justifier, & tâcha de prouver par plusieurs raisons que l'Edit étoit juste, raisonnable, & avantageux au Royaume.

Ensuite le Roi ayant été reçu à Montelimart, avec tous les honneurs dûs à la Majesté Royale, entra dans la Provence. Il passa par Orange, ville célébre, & par les restes respectables de l'antiquité, & par les horribles maux qu'elle venoit d'essuyer dans la dernière guerre. D'Orange il alla à Avignon, où il fut reçu avec toute la magnificence possible par les Officiers du Pape, & par le Cardinal George d'Armagnac, homme vain, & qui ne cherchoit qu'à plaire.

Henri de Navarre étoit alors avec le Roi. C'étoit un jeune Prince d'un excellent naturel, & dont les inclinations nobles, le courage & la générosité sembloient présager dès sa plus tendre jeunesse la haute fortune, à laquelle il devoit être un jour élevé. Jeanne de Navarre sa mere, ayant été avertie de la conjuration dont nous avons parlé, l'envoya aussi-tôt à la Cour, & lui donna des Officiers sages & de confiance, pour lui en faire éviter les écueils, & le préserver des charmes séduisans de l'amour.

D'Avignon, le Roi alla à Aix, & vit en chemin la ville d'Arles; il fit son entrée à Marseille, avec une grande pompe: on s'y efforça de divertir Sa Majesté, principalement par les spectacles que la mer peut fournir.

Nouvel Edit pour maintenir la paix.

Comme on apréhendoit que les plaintes des Protestans, qui se multiplioient & s'augmentoient de jour en jour, n'excitassent quelques nouveaux troubles, le Roi marqua par un nouvel Edit, qu'il ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que d'entretenir la paix; il ordonna que l'Edit de pacification fût religieusement observé, menaçant les contrevenans des peines les plus rigoureuses; déclarant qu'ils sentiroient pour leur perte tout le poids de la Puis-

Puiſſance Royale; & qu'un repentir qui viendroit trop tard, après avoir ſi long-tems abuſé de ſa patience, ne ſerviroit plus de rien. On donna aux Proteſtans de Provence, pour y tenir leurs aſſemblées, Merindol, dont les habitans s'étoient ſéparés du Pape dès le tems des Vaudois.

Plaintes des Proteſtans.

De Marſeille, le Roi revint à Avignon, parce que cette ville lui plaiſoit fort. Il y paſſa le Rhône, deſcendit dans le Languedoc, & vint à Nîmes. Cette ville étoit pleine de Proteſtans, & il y en venoit quantité de Provence, où l'on ne leur rendoit aucune juſtice. C'eſt là qu'ils renouvellerent leurs plaintes, principalement contre Henri de Montmorenci Gouverneur du Languedoc, qui les traitoit fort durement. Mais le crédit, la faveur & l'autorité du Connétable ſon pere, firent que ces plaintes ne furent point écoutées, ou qu'on n'y eût aucun égard. De Clauſonne, qui avoit parlé trop librement contre le Gouverneur, fut mis en priſon. Les autres députés furent ou appaiſés par l'eſperance, ou retenus par la crainte, & renvoyés à Montpellier & à Béziers, où le Roi vint ſur la fin de l'année. Les habitans le reçurent avec la plus grande magnificence, & avec des dépenſes capables de les ruiner.

Entrepriſe du Comte de Candale.

Pendant que la Cour voyageoit, peu s'en fallut qu'il n'y eût une emeute dans la Guyenne. Fréderic de Foix Comte de Candale, ſuivant les Conſeils de Gaſton de Foix Marquis de Trans ſon parent, homme vif, & qui ſe plaiſoit dans le trouble, fit une nouvelle entrepriſe. Après avoir communiqué ſon deſſein à Chriſtophle Evêque d'Aire ſon frere, à Blaiſe de Montluc, à Gabriel de Caumont de Lauzun, à d'Eſcars, & à de Merville frere de d'Eſcars, il leva des troupes; & par un traité fait à Cadillac dans le mois d'Août, qui fut mis par écrit, il déclara une eſpece de guerre aux Proteſtans, ſous prétexte qu'ils faiſoient bien des choſes contraires aux Edits, & qu'ils avoient tué en trahiſon pluſieurs perſonnes. Jaque Benoît Largebaſton premier Préſident du Parlement de Bourdeaux ayant donné avis au Roi de ce qui ſe paſſoit, Sa Majeſté envoya en Guyenne Imbert de la Platiere de Bourdillon, Maréchal de France, pour appaiſer ces troubles; Les Proteſtans l'accuſerent de favoriſer les Catholiques; un certain la Riviere ayant été tué, & ſa mort étant demeurée impunie, ils ne ſe plaignirent pas moins de lui au Roi, que du Comte de Candale. Cependant la preſence de Bourdillon arrêta les entrepriſes des Conjurés, & ſervit à maintenir pendant quelque tems la tranquillité dans la Province. Voilà tout ce qui ſe paſſa en France dans le cours de l'année 1564.

Affaires d'Italie.

En Italie, Nicolas des Urſins Comte de Pitigliano, homme vif & entêté, mettoit tout en uſage, pour rentrer en poſſeſſion des biens, dont Coſme Duc de Florence l'avoit dépoüillé. Mais comme ce Duc avoit confié le Château à Jean François pere de Nicolas, & que Jean François l'avoit mis entre les mains d'Orſo, un de ſes autres enfans, Nicolas qui brûloit d'envie de reprendre une place ſi commode, & de ſe venger de ſon frere parla à quelques ſoldats de la garniſon. Ceux-ci lui firent eſpérer qu'ils lui livreroient le Château; mais ils le tromperent, & découvrirent

CHARLES IX. 1564.

Entreprise de Nicolas des Ursins.

l'affaire à d'Orso. Ainsi Nicolas étant venu de Sorano au jour marqué, envoya devant lui quarante hommes d'élite. On les reçut dans la place; on mit aussi-tôt le feu à la poudre (car on avoit miné l'endroit par où ils devoient passer) & ils sauterent en l'air. Il ne s'en sauva que cinq, qui furent pris, & qui ayant été mis à la question, confesserent en présence des Ministres de l'Empereur, que Nicolas les avoit envoyés; qu'il n'étoit pas éloigné; & qu'il attendoit le succès de son entreprise. Il y avoit eu pour cela un procès intenté entre le pere & le fils, & l'Empereur avoit défendu aux deux Parties de rien entreprendre, tant que dureroit le procès, sous peine à celui qui contreviendroit à cette défense, d'être privé de son droit. Le pere faisoit donc instance, pour faire dire, que puisqu'il étoit certain que son fils avoit fait cette entreprise, il avoit encouru la peine, & étoit déchû de son droit. Cependant le pere étant un vieillard décrepit, & d'ailleurs absent, quoique soutenu de la faveur de Cosme, Nicolas fit si bien par ses soins & par sa présence, qu'on le trouva assez maltraité par la perte de ses gens, & que son entreprise demeura impunie.

Affaire de la Préséance, terminée en faveur du Roi de France.

Le Concile étant fini, le Roi d'Espagne, qui y avoit renouvellé la dispute sur la Préséance qu'il prétendoit enlever au Roi Très-Chrétien, sollicitoit vivement le Pape par ses Ambassadeurs, de prononcer en sa faveur. Le Pape le refusa, alléguant le droit du Roi de France; il prioit en même tems qu'on ne le mît point dans la nécessité de juger cette affaire. Si d'un côté il favorisoit secrettement le Roi d'Espagne, de l'autre il ne pouvoit juger contre le Roi de France, sans une injustice manifeste. Ansi remettant le jugement de jour en jour, il évitoit, autant qu'il étoit possible, les cérémonies publiques, parce que dans toutes il y avoit dispute entre les Ambassadeurs des deux Rois, & qu'il ne pouvoit favoriser l'un, sans blesser l'autre: car il faloit nécessairement, en jugeant la contestation, ou aliéner l'esprit de l'un, ou faire une injustice criante à l'autre. Ces délais du Pape mécontentoient les deux Rois, qui s'en tenoient offensés, & principalement Philippe, à qui la confiance qu'il avoit en sa puissance & en sa fortune, faisoit esperer la Préséance, comme une chose dûë, & qui demandoit avec importunité au Pape, de prononcer en sa faveur.

Avis de Cosme sur cette grande affaire.

Cosme, qui avoit été consulté sur cette grande affaire, ayant en vain sollicité le Roi d'Espagne de se déporter de sa démande, conseilloit au Pape de renvoyer la contestation au Collége des Cardinaux; d'en differer le jugement par de longs retardemens; & cependant de régler, qu'en attendant la décision, ni l'une ni l'autre Partie ne se trouveroit aux cérémonies publiques. Aucune des deux ne goûta ce tempérament; car l'Ambassadeur d'Espagne demandoit un jugement, & celui de France vouloit assister à toutes les cérémonies publiques.

Menaces de Philippe contre le Pape.

Philippe, pour contraindre le Pape, qui faisoit difficulté de prononcer en sa faveur, se servit du moyen, qui lui parut le plus efficace: il menaça le Pape de diminuer son autorité. Ne pouvant se dispenser de la publication & de l'exécution des Décrets du Concile, pour lesquels il avoit toûjours affecté beaucoup de zèle, il les fit publier en son nom par tous les Royaumes, & par toutes les Provinces de son obéïssance, même ceux qui avoient

avoient été faits contre les Cardinaux & les Evêques, sans faire aucune mention du Pape. Ce procédé de Philippe, joint à quantité d'autres choses injurieuses que les Espagnols avoient faites contre Pie IV. l'aigrirent & l'irriterent extrêmement; ce fut en vain que Cosme s'efforça d'appaiser ce vieillard naturellement colére & emporté, en lui répresentant d'une part, les grands avantages qu'il pouvoit tirer de l'amitié d'un Roi si puissant, & de l'autre, ce qu'il avoit à craindre de sa haine.

La France est conservée dans son ancienne possession.

Enfin comme les Espagnols continuoient de faire de la peine au Pape, Henri Clutin d'Oisel, Ambassadeur du Roi, homme ardent & zèlé pour la gloire de la France, profitant de cette occasion, obtint qu'il fût conservé dans l'ancienne possession, & eût dans la cérémonie du jour de la Pentecôte la première place après l'Ambassadeur de l'Empereur. Loüis Requesens, Grand Commandeur de Castille, étoit alors Ambassadeur du Roi d'Espagne à Rome. Ce Prince, à qui le Pape & ses Légats avoient accordé, autant qu'il étoit en eux, l'égalité avec le Roi de France, dans le Concile de Trente l'année précédente, aspiroit ouvertement cette année à la préséance. Comme le Pape parut d'abord balancer, le Roi d'Espagne témoigna qu'il se contenteroit d'avoir à Rome, dans les cérémonies publiques, le même rang qu'il avoit eu dans le Concile. Mais d'Oisel ne voulant point de milieu, & prétendant être assis immédiatement après l'Ambassadeur de l'Empereur, au-dessus de celui d'Espagne; le Pape qui n'étoit plus si porté pour les Espagnols, déclara à Requesens qu'il rendroit justice aux Parties, & qu'il conserveroit au Roi Très-Chrétien son ancienne Prérogative.

Protestation de l'Ambassadeur d'Espagne.

Requesens ne pouvant faire autre chose, demanda qu'on le reçût à protester, & ayant amené des Notaires, il demanda acte de sa protestation. Elle contenoit en substance: Que le Roi Très-Chrétien n'avoit pas droit de s'égaler au Roi son maître; mais que la première place étoit dûë au Roi Catholique, à cause de l'ancienneté & des forces du Royaume d'Espagne; à cause de l'étenduë immense des autres Royaumes & Terres de son obéïssance; mais principalement à cause de l'affection, de l'ardeur & du zéle qu'il avoit pour la propagation de la Religion Chrétienne, & pour la défense du Siége Apostolique, & de l'Eglise Romaine: Que si le Pape par paroles, par promesses, ou par effets, statuoit ou faisoit quelque chose, qui fît révoquer en doute la Prérogative du rang qui étoit dû au Roi d'Espagne, ou en mettant de l'égalité entre les deux Rois, ou en prononçant de quelque manière que ce fût en faveur du Roi Très-Chrétien, il protestoit de nullité contre le jugement, comme manifestement injuste, & rendu sans connoissance de cause, & sans avoir cité les Parties. Déclarant en outre qu'on ne devoit pas imputer au Roi son maître les troubles & les suites dangereuses, qui ne manqueroient pas de suivre un pareil jugement, au grand désavantage & à l'extrême mécontentement du S. Siége & du Pape.

Réponse du Pape à cette protestation.

Le Pape répondit en présence des Cardinaux Pisano, Cœsis, Morone, Farnese, de S. Clement, Borromée & Vitelli: Qu'il recevoit cette protestation, autant qu'il le devoit, & le pouvoit de droit: Qu'il prioit qu'on l'ex-

CHARLES IX. 1564.

l'excusât de n'avoir pas cité les Parties, parce qu'on n'avoit rien innové dans cette affaire, & qu'on avoit seulement conservé au Roi Très-Chrétien la première place qu'il avoit toûjours euë après l'Empereur à la Cour de Rome: Qu'au reste, si Philippe le vouloit ainsi, il étoit prêt de renvoyer l'affaire au Collége des Cardinaux, ou au Tribunal des Auditeurs de Rote à Rome, étant toûjours très-disposé à gratifier le Roi d'Espagne en tout ce qu'il pourroit. L'Ambassadeur de Philippe choqué du mot, *Gratifier*, interrompit le Pape, & dit, qu'après une si grande injure faite à son maître, il n'étoit plus en son pouvoir de le gratifier en quoique ce fût. Le Pape fut fort picqué de ces paroles, sur-tout à la suite d'une protestation, & il répliqua, que l'inclination qu'il avoit toûjours euë pour le Roi d'Espagne, & tant de bons offices qu'il lui avoit rendus, n'avoient pas mérité qu'on lui fît un pareil remerciment. Quelque tems après, Requesens partit de Rome, suivant les ordres de Philippe, sans prendre son audience de congé, laissant le soin des affaires d'Espagne au Cardinal Paceco.

Cosme résigne à son fils le gouvernement de ses Etats.

Presque dans le même tems, Cosme étant à Pise occupé aux préparatifs de l'armée navale, pour la guerre que Philippe vouloit faire en Afrique, remit le gouvernement de son Etat entre les mains de François son fils aîné, âgé de 24. ans, après en avoir écrit à tous les Etats de ses Provinces; mais il s'en réserva les titres & les honneurs. Ce fut dans ce Prince la résolution sage & prudente d'un bon pere, résolution qui a toûjours été prise par les Souverains, lesquels ont apporté dans leurs Maisons, & qui ont transmis à leur postérité un Empire nouvellement acquis. Pour donner à cette résignation l'apparence & la forme d'une succession certaine & incontestable, qu'il transportoit à son fils; elle se fit solemnellement dans la ville, avec une grande pompe, en présence des Conseillers du Duc, & du Sénat ou Conseil des quarante-huit: on en rendit publiquement à Dieu des actions de graces dans l'Eglise, & en signe d'une réjoüissance publique, on donna un festin somptueux. Depuis ce tems-là François commença à gouverner la Toscane; & sans attendre que la mort de Cosme lui en ouvrît la succession, le pere & le fils, par un heureux concert qui ne peut se trouver qu'entre des gens de bien, furent ensemble les maîtres de cette nouvelle Souveraineté. Le pere mit auprès de son fils, Barthelemi Concino, homme de confiance, & d'une expérience consommée, & c'est par ses Conseils qu'on faisoit presque tout.

Suite du soulevement dans l'Isle de Corse.

Quelque tems après Sampiero Ornano, que sa haine mortelle contre les Génois animoit toûjours à faire quelque nouvelle entreprise dans l'Isle de Corse, partit de Marseille avec 150. Corses, & avec une Galere de France, & un autre vaisseau plus petit; il passa dans cette Isle, esperant que s'il faisoit quelque chose avec le secours des Bannis, il mettroit par ses heureux succès quelque Prince Chrétien dans son parti, résolu, s'il ne pouvoit faire autre chose, de faire entrer les Turcs dans l'Isle. Il avoit déjà inutilement sollicité le Grand Seigneur & les Princes Chrétiens; mais il espéroit que si la fortune secondoit ses entreprises, il tireroit des secours de ceux mêmes, qui jusqu'alors n'avoient pas voulu l'écouter. Plein de cette

cette confiance, il aborda à l'Isle de Corse sans argent, & sans aucun appareil de guerre. Par le moyen des Insulaires, qui vinrent le trouver, il prit d'arbord Istria. Ensuite il se rendit maître de toute l'Isle, à la réserve de quelques villes & forteresses, où il y avoit des garnisons. Ce qui augmenta fort son crédit & son autorité parmi les siens, c'est que les Génois, au bruit de son arrivée, ayant levé des troupes à la hâte, & les ayant envoyées dans l'Isle, ce Capitaine vaillant & habile dans l'art de la guerre, voyant qu'il avoit affaire à de jeunes gens qui n'étoient point aguerris, les attaqua aussi-tôt après leur descente, dans un lieu très-désavantageux pour eux, & les défit sans beaucoup de peine. Il y en eut trois mille ou tués, ou pris, ou mis en fuite, & désarmés. De-là Sampiero alla camper auprès d'une ville, nommée Vescovado, à douze milles de Bastia. Les Génois effrayés de la défaite de leurs troupes, & craignant des suites encore plus fâcheuses, envoyerent sur le champ en Espagne, pour demander des secours contre Sampiero.

Victoire de Sampiero sur les Génois.

Dans ce tems-là, Philippe venoit de recevoir l'argent, que le Pape lui avoit permis de lever sur le Clergé d'Espagne : car le Concile de Trente étant terminé, & n'ayant presque plus rien à craindre des Evêques Espagnols, Pie IV. avoit enfin accordé cette permission. Les Turcs avoient surpris les Galéres de Sicile commandées par Guimaran, & la flotte de Mendoze venoit d'être battuë & dissipée par une horrible tempête, avec perte de plusieurs milliers d'hommes. Le Roi d'Espagne touché de toutes ces pertes, croyoit qu'il étoit de son honneur de faire quelques entreprises. Il forma donc le dessein de s'emparer du Penon de Velez, qu'il avoit inutilement attaqué l'année précédente. C'est une forteresse bâtie sur un rocher escarpé de tous côtés, appellée Velez, d'une ville située dans la plaine, qui n'en est éloignée que d'un demi mille. Il chargea de cette entreprise D. Garcie, fils de Pierre de Tolède. D. Garcie viceroi de Catalogne & Amiral partit de Barcelone le 10. de Mai, & aborda à Génes. Ayant pris avec lui un régiment Espagnol, qui servoit dans le Milanois, il se rendit à Livourne, avec les Galéres du Duc de Savoye, de Jean André Doria, de Nicolas & d'Augustin Lomellini. De-là ayant encore pris les Galéres de Cosme Duc de Florence, il fit route vers Naples. Il détacha ensuite Dom Sanche de Leyve, pour lui amener les Galéres de Sicile, prit quinze cens Espagnols, qui étoient dans le Royaume de Naples, revint à Barcelone, & s'avança jusqu'à Tarragone, pour y attendre les ordres du Roi son maître.

Prise du Penon de Velez.

Il arriva aussi-tôt trois mille Allemands, sous la conduite d'Annibal d'Altemps; Jean André Doria les avoit transportés sur ses vaisseaux. De-là on détacha D. Sanche de Leyve, & Alvarez de Baçan, avec vingt Galéres, pour amener de Barcelone le canon, les munitions, & le reste des préparatifs de guerre. Pour Dom Garcie, il alla à Malaga; & quoique les galéres du Roi de Portugal ne parûssent pas encore, il passa le détroit de Gibraltar, & vint jusqu'à Cadix, où ayant pris le canon & les troupes auxiliaires, qu'on y avoit amenées de Biscaye, il retourna à Malaga : il y trouva de Leyve, de Baçan, & les Galéres de Malte. Toute cette

Armée navalle des Espagnols.

Charles IX. 1564.

cette armée navale étoit composée de cent cinquante vaisseaux, huit du Roi de Portugal, sous les ordres de François Bareto; trois du Duc de Savoye, commandés par André de Provane, Sieur de Leini; neuf de Cosme Duc de Florence, sous la conduite de Jaque Apiano Seigneur de Piombino; cinq de Malte, que commandoit Pierre de Giou; douze de Jean André Doria, dont il avoit donné quatre à Marcel Doria son parent, & autant à Scipion Pallavicini; huit de Seville, & quinze des autres Royaumes d'Espagne, sous la conduite d'Alvarez de Baçan; onze de Naples, sous les ordres de D. Sanche de Leyve; & onze de Sicile commandés par Fréderic de Carvajal. On comprenoit dans ce nombre les quatre, que Jean Cardone conduisoit; les trois de Marc Antoine Colonna, sous les ordres de George Grimaldi; les quatre de Nicolas & d'Augustin Lomellini, que Vincent Vaccaro conduisoit, & les quatre de Marc Centurione. Il y avoit outre cela environ vingt-neuf vaisseaux de toute espece, entre lesquels il y en avoit seize de charge, qui portoient les munitions & l'artillerie, dix-huit piéces de batterie, quelques piéces de campagne, & un petit nombre de chevaux, pour méner, s'il étoit besoin, le canon & les autres munitions du bord de la mer dans le païs. Il y avoit dans cette flotte dix mille hommes de pied, cent cinquante chevaux, un grand nombre de brave Noblesse, sur-tout d'Italie, & en particulier de Chevaliers de S. Etienne, que Cosme y avoit envoyés, pour acquerir de la réputation & de la gloire à un Ordre qu'il avoit nouvellement institué. Chiappino Vitelli Marquis de Cetone, étoit à leur tête. D. Garcie le nomma Grand Maréchal de camp, & il lui donna Carillo de Quixada & Louis Osorio, pour l'aider dans les fonctions de cette charge.

Expedition des Espagnols en Afrique.

Lorsque l'armée fut prête, Dom Garcie partit du port de Malaga le 29. d'Août; & ayant eu le vent favorable, il arriva en deux jours sur les côtes de l'Afrique, à cinq mille du Penon, dans un lieu que les habitans appellent les Tours d'Alcala. Il débarqua ses troupes, & son artillerie; & il fit construire un Fort, où il enferma les vivres avec une garnison de quatre enseignes. De-là il alla trois jours après vers une place dans le Continent, nommée Velez della Gomera. Voici l'ordre de sa marche. La moitié des Espagnols formoit l'avant-garde, commandée par D. Sanche de Leyve. Ils étoient suivis des Chevaliers de Malte, sous les ordres de Vitelli. Le reste des Espagnols, & les troupes auxiliaires de Portugal, sous la conduite de Bareto, composoient le corps de bataille. Les Allemands marchoient les derniers avec quatre cens Arquebusiers Espagnols, commandés par Jean-André Doria; il étoit chargé de prendre garde à tout, de veiller sur ceux qui se trouveroient fatigués de la marche, de faire rentrer dans les rangs ceux qui en sortiroient, ou qui abandonneroient les enseignes, & d'empêcher le désordre & le trouble, s'il arrivoit que les Maures vinssent les charger en queuë. Après avoir marché dans cet ordre pendant quelque tems, on vit paroître environ cinq cens hommes de pied, & quatre cens chevaux des ennemis, qui n'ayant pas osé attaquer l'avant-garde, parce qu'elle avoit à sa tête cinquante Arquebusiers, & quelques pié-

ces

ces de campagne, entreprirent de harceler l'arriere-garde, tantôt en avançant, & tantôt en reculant. Doria fit si bien son devoir, que les Maures perdirent toûjours plus de monde que l'armée Espagnole.

Arrivée des Espagnols devant la ville.

Enfin on arriva à la ville, éloignée de six milles du lieu dont on étoit parti. On n'y trouva point d'habitans, mais seulement six petits canons, & on y mit garnison. On choisit ensuite un lieu pour camper, & Vitelli s'avança pour voir de près la situation du Penon. Pour le faire plus commodément, il approcha à la nage le plus qu'il lui fut possible. Le premier soin fut de faire voiturer le canon; & comme Dom Garcie étoit persuadé que le succès de l'expédition dépendoit principalement de la diligence, il fut d'avis qu'on le voiturât par mer : le chemin étoit le plus court; mais aussi il étoit le plus dangereux, parce qu'il faloit faire passer les vaisseaux le long du Fort. Doria fut chargé de faire dresser les batteries, & de battre le Fort, parce qu'il avoit plus de credit & d'autorité qu'un autre sur les troupes de la marine, pour les engager à s'exposer aux dangers avec moins de répugnance.

Situation du Penon de Velez.

Le Fort du Penon est situé sur un petit Cap, qui n'a pas plus de trois cens pas de circuit, sur la côte de Mauritanie, vis-à-avis la ville de Malaga, environ à cent milles du détroit de Gibraltar, & à cinquante pas au plus du Continent. Au reste ce Cap est escarpé de tous les côtés, & on ne peut monter au sommet sur lequel le Fort est situé, que par un petit sentier très étroit & très difficile, entre des rochers très escarpés. Les murailles du Fort ont des tours & des créneaux, suivant l'ancienne manière de fortifier en usage parmi les Maures. Tout étant prêt, & le canon amené, on choisit un lieu un peu élevé comme le plus avantageux; & après avoir couvert les batteries par des gabions, on battit le Fort pendant tout un jour, du côté de la terre & de la mer. Les bastions ayant été ruinés, on envoya reconnoître la grande bréche; & on découvrit qu'on battroit le Fort avec beaucoup plus d'avantage, si on transportoit les batteries sur une colline qui la commandoit. Doria fut encore chargé de cette operation, qui sembloit fort difficile. Mais comme on la commençoit, la garnison se retira secrétement la nuit suivante dans deux barques, qu'elle avoit eu soin de tenir prêtes. On apprit cette retraite par un déserteur : alors on fit prendre les devants à Doria. Lorsqu'il approchoit du Fort, trois Maures qui lui firent signe qu'ils vouloient se rendre, vinrent au-devant de lui, & il entra le premier dans la place avec douze soldats. Il n'y trouva que trente Turcs, qui se rendirent aussi-tôt. Ainsi une entreprise si difficile, qui paroissoit devoir être de longue haleine, & dont le succès sembloit fort incertain, fut heureusement terminée en un seul jour.

La garnison Maure abandonne la place.

Péril que les Chrétiens coururent au retour de cette expédition.

Dom Garcie s'étant rendu maître de cette place, y mit une garnison de quatre cens Espagnols, y laissa du canon & des munitions, & envoya à Philippe le plan que Vitelli avoit dressé d'une nouvelle fortification, qu'on jugeoit à propos de faire. Il y eut plus de peril au retour, & dans l'embarquement; car au bruit de l'arrivée des Chrétiens, Abdala Roi de Fez & de Maroc, étoit venu avec une nombreuse armée, & avoit presque in-

vesti de tous côtés leur camp. Il avoit plusieurs fois essayé de l'attaquer; mais ce fut inutilement, parce que les Chrétiens avoient mis de bons corps de garde sur toutes les collines, & dans tous les lieux élevés des environs.

On changea donc au retour l'ordre de la marche. On mit à la tête les nouveaux soldats, & les Espagnols levés à la hâte, en qui on avoit moins de confiance. Les Allemands étoient au milieu, & les vieux soldats Espagnols étoient à l'arrieregarde. On leur joignit deux bonnes compagnies d'Arquebusiers sous les ordres de Vitelli, sur la prudence & la valeur duquel le Général comptoit infiniment. On donna aussi un bon corps de troupes à Doria, avec ordre d'empêcher que les Maures ne causassent du désordre dans le tems de l'embarquement. Lorsqu'ils furent sur le rivage, & que les premiers étoient prêts à s'embarquer, une troupe de Maures à pied, armés de dards & de flèches, les attaqua, & fondit sur l'arrieregarde. En même tems une grande partie de leur Cavalerie descendit des montagnes de tous côtés, & attaqua si vivement l'armée Chrétienne, que les Arquebusiers furent d'abord mis en désordre. Le danger fut extrême; & les Chrétiens poursuivis par les Maures, commençoient déjà à prendre la fuite. Mais la valeur de Vitelli sauva l'armée. Il alloit de côté & d'autre, il arrêtoit les fuyards, il exhortoit, il conjuroit les soldats de se souvenir de ce qu'ils avoient promis à Dieu & aux hommes; & il fit tant qu'il les empêcha de fuïr, les fit rentrer dans leurs rangs, & les ramena au combat.

Bataille entre les Chrétiens & les Maures.

Doria ne faisoit pas de moindres efforts de son côté. Car s'étant emparé d'un lieu élevé, pour être à portée de secourir ceux qui étoient le plus en danger, il fut environné par les Maures; son cheval fut tué sous lui; & obligé de combattre à pied, il se tira par sa valeur & par son intrépidité du peril extrême où il étoit : il se fit jour au travers des ennemis, & revint joindre sa troupe sans être blessé. Tandis que les choses étoient en cet état, Dom Garcie détacha fort à propos une troupe de Cuirassiers, qui vinrent au secours des combattans, & rendirent la partie plus égale. Ainsi tantôt les uns, & tantôt les autres pliérent, jusqu'à ce que les Maures fussent entièrement repoussés. Pendant le combat on ne cessa point l'embarquement, & tous se trouverent enfin embarqués. Les Chrétiens perdirent environ deux cens hommes. Louis Osorio Maréchal de camp fut tué, & François Mauria dangereusement blessé. On a sçu depuis que les Maures en perdirent bien d'avantage.

Les Maures sont entièrement repoussés.

Avant le départ de l'armée Chrétienne, pendant sa marche, dans le fort du combat, & après l'embarquement, Abdala demanda souvent par des couriers, par des truchemens, & par des envoyés, à conferer sur les moyens de faire la paix. Mais Dom Garcie ne voulut entendre à aucunes propositions; & après avoir demeuré sur la côte d'Afrique deux jours depuis l'embarquement, il profita du tems favorable, vint aborder à Malaga, & se rendit bientôt après à Savona. Il avoit dessein d'aller à Bugie, parce que cette place étant prise, il auroit été facile de purger les côtes des Pirates, qui les désoloient par leurs brigandages; mais la belle saison étoit pres-

presque passée; & d'ailleurs il étoit rappellé par les heureux succès de Sampiero dans l'Isle de Corse.

Succès de Sampiero dans l'Isle de Corse.

Pendant qu'on faisoit la guerre en Afrique, Sampiero avoit pris Porto Vecchio; il avoit attaqué Bastia & San Fiorenzo; & il y avoit apparence qu'il se rendroit bien tôt maître de toute l'Isle, si l'on ne venoit promptement au secours. On croyoit que Cosme le favorisoit secrétement. En effet Sampiero lui avoit demandé sa protection au nom des habitans de l'Isle; & Cosme l'avoit aidé d'argent & de poudre. Les Génois en ayant porté leurs plaintes au Roi d'Espagne, Cosme y envoya aussi-tôt François de Montauto, pour excuser un fait qu'il ne pouvoit nier, & assurer qu'il étoit fort éloigné de vouloir usurper le bien d'autrui. Il arriva très à propos pour les Génois, que Sampiero étant parti de Porto Vecchio, pour aller plus avant dans l'Isle, ils trouverent le moyen de gagner celui à qui il en avoit confié la garde, lequel leur rendit cette importante place. Lorsqu'ils en furent les maîtres, non-seulement ils conçurent l'esperance de chasser Sampiero, mais s'imaginant qu'ils n'avoient plus besoin de tant de secours, ils crurent qu'ils ne devoient plus faire de dépenses inutiles. Dom Garcie se contenta donc d'envoyer de Savona dans l'Isle de Corse un petit nombre d'Espagnols, qui ne firent rien de considérable, parce que les Bannis se retirerent dans les montagnes pendant l'hyver. Dom Garcie renvoya sa flotte, & resolut d'aller en Sicile, dont Philippe lui avoit destiné la Vice-Royauté, lorsque Jean de la Cerda quitteroit la Province. En y allant, il passa par Rome, de l'avis de Cosme, pour travailler à un accomodement entre le Pape & le Roi d'Espagne. Mais ce fut en vain, parce que les esprits étoient extraordinairement aigris. On ne laissa pas de le recevoir, en apparence, avec de très-grands honneurs, à cause de l'heureux succès de son expédition. Dom Garcie voyant qu'il ne faisoit rien, malgré les mouvemens que le Cardinal Paceco se donnoit pour faire réüssir sa négociation, prit le parti de s'en aller à Naples.

Mort de Michel Ange.

Dans ce même tems (car j'ai cru ne devoir pas l'omettre) Michel Ange Bonarota Florentin, mourut à Rome âgé de quatre-vingt dix ans. C'est l'homme le plus habile que nous ayons eu de notre tems, & on peut dire même depuis les anciens Grecs, en peinture, en sculpture, & en architecture. Il est en très-grande reputation dans tout le monde: on voit en plusieurs endroits de ses ouvrages admirables, mais principalement à Rome & à Florence. Il y eut d'abord de la jalousie entre Michel Ange & Raphaël d'Urbin, très fameux Peintre. Mais Raphaël ayant été enlevé à la fleur de son âge, Michel Ange, qui aspiroit à ce qu'il y a de plus grand & de plus parfait en ce genre, trouva dans une vie plus longue le moyen de l'emporter sur Raphaël en ces beaux Arts, & il conserva cette gloire jusqu'à la mort, ayant laissé beaucoup d'admirateurs, peu de concurrens, & encore moins d'égaux. Cosme qui aimoit passionnément ces Arts, lui fit l'honneur de faire apporter son corps de Rome à Florence, afin qu'il fût inhumé dans sa patrie. Ses funerailles furent faites avec une très-grande pompe. Son corps fut conduit par quatre-vingt des plus excellens Artistes à l'Eglise de S. Laurent, où il fut enterré; & Benoît Varchi fit son Orai-

CHARLES IX. 1564.

Oraison funébre. Mais George Vasari d'Arezzo, excellent Peintre & Architecte, ayant parlé fort au long de tout cela dans un livre particulier, où il a écrit avec beaucoup d'exactitude la vie de Michel Ange, & fait le détail de ses ouvrages, je n'en dirai pas d'avantage.

François de Florence traite de son mariage avec une Princesse d'Autriche.

L'Empereur Ferdinand étant mort peu de tems auparavant, François fils de Cosme (car tout se faisoit déjà sous son nom) envoya à l'Empereur Maximilien, Mario Colonna, & Julio de Ricasoli, pour le complimenter sur la mort de l'Empereur son pere, & sur son avenément à l'Empire. Il avoit donné des ordres particuliers à de Ricasoli de se joindre à Antoine d'Albizi son Envoyé, qui étoit depuis long-tems à la Cour de l'Empereur, pour traiter du mariage de Jeanne, dont on avoit autrefois parlé aux Princes d'Autriche freres de la Princesse, & pour terminer enfin cette affaire. Alfonse Duc de Ferrare pressoit en même tems le mariage de Barbe leur autre sœur, qui lui avoit été promise. Les Princes consentoient au mariage de Jeanne avec le Duc; mais Sigismond Auguste Roi de Pologne le traversoit, en demandant cette Princesse pour Jean Sigismond Prince de Transylvanie, fils de Jean Zapoli, & d'Isabelle sa sœur. Cette alliance étoit honorable pour le Prince de Transylvanie, & elle étoit utile à l'Empire & à la maison d'Autriche; parce que ce Prince, qui se trouvoit nécessairement lié avec Soliman, à cause de la succession de son pere, pouvoit en s'alliant avec la maison d'Autriche, s'affranchir de ce joug, & renoncer à la protection des Turcs.

Guerre de Hongrie.

Mais Jean Sigismond qui se souvenoit que Ferdinand l'avoit toûjours trompé, & qui croyoit que ses enfans vouloient encore l'amuser, par l'espérance d'un mariage avec une Princesse, qu'il sçavoit être destinée au Duc de Florence, imita, à la persuasion de George Bebec, la conduite de son pere: il se mit encore sous la malheureuse protection des Turcs; & ayant par leur moyen violé la tréve, qui avoit été faite depuis peu entre Ferdinand & Soliman, il alluma dans la Hongrie une guerre funeste, qui commença par la prise de Zatmar, forteresse appartenant à Melchior Balassi, où il y avoit une fort bonne garnison.

La forteresse de Zatmar surprise par stratagême.

Jean tâcha de justifier cette action, sur ce que Ferdinand avoit violé les loix de la bienséance & la foi du traité de paix, en recevant Balassi, qui avoit quitté son parti, & qui sçavoit ses secrets. Voici le stratagême dont il se servit pour prendre cette place. Il fit marcher devant, un grand nombre de bestiaux & de troupeaux, avec des bouviers & des bergers, qui en passant le long de la place, firenr lever une si horrible poussiere, que la garnison ne voyoit plus: il les fit suivre de près par deux Enseignes de soldats choisis. Balassi, surpris d'un nuage si épais, envoya aussi-tôt sçavoir ce que c'étoit. Comme ceux qu'il avoit envoyés lui rapporterent qu'ils n'avoient vû que des bestiaux, il les crut, & sa garnison resta, comme lui, en repos, & dans une grande sécurité. Mais les troupeaux étant passés, les deux Enseignes s'approcherent à la faveur de la poussiere, dont l'air étoit encore obscuri: avant qu'on pût les appercevoir, ils attaquerent la ville de tous côtés, & ayant répandu la terreur dans les esprits, qui ne s'attendoient nullement à un tel assaut, ils se rendirent sans peine maî-

tres

tres de la place, & enleverent Balaffi, fa femme, fes enfans, & fes tréfors.

Charles IX. 1564.

Maximilien extrêmement irrité contre Jean, crut qu'il ne devoit pas fouffrir l'injure qu'il lui faifoit au commencement de fon Empire. Il leva fur le champ des troupes qu'il envoya à Caffovie (1), pour empêcher que le Prince de Tranfylvanie ne pouffât plus loin fes conquêtes, jufqu'à ce qu'ayant ramaffé fes forces, il vint lui-même avec une bonne armée en Hongrie. Le Duc François ne laiffa pas échaper une occafion fi favorable; il offrit à Maximilien, par de Ricafoli, des troupes & de l'argent pour cette guerre; & il en obtint par ces offres que Jeanne fût refufée à Augufte Electeur de Saxe, qui la demandoit pour Frederic Roi de Dannemarc fon beau-frere.

L'Empereur s'oppofe au progrès du Prince de Tranfylvanie.

On fit en même tems courir le bruit, que le Roi de France avoit fait efperer au Duc de Florence, de lui donner fa fœur en mariage. L'Empereur & le Roi d'Efpagne en eurent des foupçons, qui furent caufe que François obtint de Maximilien Jeanne fa fœur, par un artifice femblable à celui dont Cofme fon pere s'étoit fervi, pour tirer Siene des mains de l'Empereur Charles. Enfin Jeanne, du confentement de Ferdinand & de Charles fes freres, fut promife à François. La promeffe fut confirmée par écrit, & on ftipula que le mariage fe feroit après l'année révoluë du deuil de l'Empereur Ferdinand.

Artifice du Duc François de Florence pour obtenir la fœur de l'Empereur.

On découvrit à Rome une confpiration faite contre le Pape par quelques fanatiques, dont Benoît Accolti fils d'Accolti qui mérita autrefois le chapeau de Cardinal, étoit le Chef. Il avoit pour complices Pierre Accolti fon parent, Antoine Comte de Canoffa, le Chevalier Pelliccione, Profper d'Ettore, & Thaddée Manfrédi, tous gens qui étoient accablés de dettes, & qui n'avoient pas l'efprit fort fain. Benoît Accolti les avoit engagés à commettre un fi grand crime, ou dans l'efperance du butin, ou fous prétexte de réformer l'Eglife. Il difoit: Que Pie IV. n'étoit pas vrai Pape: Que quand on s'en feroit défait, on en mettroit un en fa place, qui feroit appellé le Pape Angelique: Que fous fon Pontificat, on corrigeroit les abus, on extirperoit les erreurs, & on rétabliroit la paix dans l'Eglife. Il ajoûtoit des prédictions fur la puiffance de ce Pape, qui devoit, difoit-il, s'étendre par toute la terre. Il faifoit efperer à fes affociés, qu'après avoir tué le Pontife, ils s'empareroient de fon trefor, & de celui du Cardinal Borromée. Il leur promettoit des Châteaux, des Terres, des Seigneuries, des monts d'or, & par une vanité ridicule, il s'engageoit de donner Pavie à Antoine, Crémone à Thaddée, Aquilée à Pelliccione, & cinq mille écus d'or de revenu à Profper. Mais comme Benoît & Pelliccione, qui s'étoient chargés de faire le coup, avoient, faute de courage & de hardieffe, manqué deux ou trois occafions favorables, Accolti, qui étoit déja très mal dans l'efprit du Pape, & qu'on accufoit d'avoir demeuré quelque tems à Genéve, fe rendit fufpect au Pontife, en lui demandant fi fouvent audience. Quelques-uns le dénoncerent; on l'arrêta la nuit, avec fes

Affaire de Rome.

Confpiration contre le Pape.

(1) Ou *Cafchan*.

ses complices; ils furent mis à la question; & après avoir tout avoüé, ils expiérent, par les supplices & par la mort, une témérité & une extravagance, qui n'avoient point encore eu d'exemple.

Avarice de Pie IV.

Peu de tems auparavant, la mort avoit enlevé Frederic Borromée, fils de la sœur du Pape, frere de Charles Cardinal, dans le tems que Pie IV. souhaitoit passionnément de le combler d'honneurs, de dignités, & de richesses. Après cette mort, le Cardinal s'étoit retiré, pour mener, comme il fit le reste de ses jours, une vie tranquille & conforme à la simplicité Episcopale. Ainsi le Pape, qui ne vouloit pas être sans parens, à qui il pût faire du bien, & qui d'ailleurs n'aimoit pas Auguste son frere, donna toute son affection à Annibal d'Altemps, & à Marc Sitico Cardinal, enfans de son autre sœur. Il donna à d'Altemps le gouvernement de la sainte Eglise Romaine, & il lui fit épouser, avec une très-grande dot, la sœur de Borromée, qui étoit sa cousine germaine : il confia à Sitico le soin & l'administration de toutes les affaires. Pour lui, il ne se réserva que le soin d'amasser de l'argent par toute sorte de voyes, & se laissant entièrement aller à son inclination, il n'ômit rien pour se contenter; crimes, injustices, vexations, charges accablantes pour le peuple, il mit tout en usage pour assouvir son avarice. Il permit pour de l'argent, qu'il recevoit ouvertement ou en secret, bien des choses, qui étoient défenduës par le Concile de Trente; il chargea de grands impôts les peuples soûmis à l'obéïssance du S. Siége; & il vexa plusieurs Gentilshommes, en faisant revivre d'anciens procès. Il persécuta particulièrement le Comte Jean François Guy de Bagno; il sollicita l'Ambassadeur du Roi de le poursuivre au sujet d'une somme d'argent qui avoit été prise dans les guerres précédentes auprès de Césene : & malgré la recommandation & les prieres de Cosme, pour qui le Comte avoit toûjours porté & portoit encore les armes en Allemagne, Pie ne pût jamais s'adoucir, qu'il ne l'eût puni par la perte de quelques châteaux. Il intenta aussi un procès aux Vitelli pour Cittadi Castello, sous prétexte qu'ils s'en étoient emparés de force, & avoient troublé la tranquillité publique pendant la vacance du S. Siége. Le Pape fit aussi arrêter dans Rome pour le même sujet, & mettre dans le château S. Ange Ascanio della Cornia, Capitaine de grande réputation. Il fit citer à Bologne Corneille Bentivoglio & ses freres, qui étoient en grand crédit auprès du Duc de Ferrare; parce qu'on disoit qu'étant dans cette ville, il y avoit dix-huit ans, & ayant quelques inimitiés particulières avec Lippo Ghisolieri, ils avoient fait sauter sa maison avec de la poudre, & que Lippo y étoit péri. Bentivoglio répondit à la citation, qu'ayant l'honneur d'être Chevalier de l'Ordre du Roi Très-Chrétien, il ne pouvoit comparoître que devant Sa Majesté : mais les Ministres du Pape ne l'écouterent point.

Divers procès qu'il suscite à plusieurs personnes.

Alfonse Duc de Ferrare essuya aussi un procès, que lui fit le Pape, pour avoir, à ce qu'il disoit, empêché ses Officiers d'exercer leur Jurisdiction dans Modene; & Alfonse oncle paternel du Duc fut dépoüillé du gouvernement de Berzighella. Le Cardinal Guy Ascanio Sforce étant mort, Pie vendit au Cardinal Vetelozzo Vitelli la dignité de Camerlingue quatre-vingt

vingt mille écus d'or, ce qui n'avoit jamais été pratiqué jusques-là. Il donna le Chapeau à Alexandre Sforce, frere d'Ascanio, non pas tant pour l'honorer de cette dignité que pour en tirer, pour prix du Chapeau, la charge Clerc de la Chambre qu'il exercoit & que le Pape vendit ensuite.

Le Roi refuse de faire publier le Concile de Trente.

Le Pape se voyant libre & sans allarmes, après la fin du Concile, ne s'occupa plus qu'à des spectacles & à toutes sortes de divertissemens; il fit faire dans le Vatican une espece d'amphithéatre, où il s'amusoit à voir des jeux, des courses, & des tournois, ne remplissant presque aucun des devoirs d'un bon Pasteur. Comme, au jugement de plusieurs, les Decrets du Concile n'avoient pas été dressés avec assez de soin, pour pouvoir rémédier aux maux de l'Eglise, la division s'augmentoit de jour en jour, & par la négligence du Pape, le schisme déchiroit l'Eglise plus que jamais en Allemagne, en Angleterre, en France, & même jusque dans les Païs-bas. C'est pourquoi Pie ayant envoyé à la Cour de France Louis Antinori, homme habile & expérimenté, pour solliciter la publication du Concile de Trente, il se contenta facilement des raisons que le Roi lui donna pour s'en défendre. Sa Majesté promit qu'elle feroit exécuter par ses Ministres les Décrets du Concile en particulier; mais elle s'excusa de faire la publication de tout le Concile en général, parce qu'il y avoit beaucop de danger à le publier dans la situation où étoient les affaires. Au reste le Roi prioit le Pape de compter sur son obéïssance pour l'avenir.

L'affaire de la Légation d'Avignon terminée.

Quant à l'affaire de la Légation d'Avignon, dont on avoit souvent parlé inutilement, Pie IV. la termina aux instances de la Reine. La Légation fut ôtée à Alexandre Farnese, à qui on donna, pour le dédommager, celle du patrimoine de S. Pierre. Le Cardinal Charles de Bourbon fut fait Légat d'Avignon, & le Cardinal d'Altemps, qui prétendoit être nommé, obtint la riche Abbaye de Casa Nuova dans le Marquisat de Saluces. Le Pape prit d'autant plus volontiers ce parti, malgré les répugnances du Collège des Cardinaux, que par cet arrangement il faisoit de la peine aux Farneses, il trouvoit l'avantage de sa famille, & il se libéroit des grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire pour garder la ville d'Avignon & le Comtat Venaissin, que le Roi prenoit sous sa protection, & qu'il s'engageoit de défendre.

Instances de l'Empereur, pour obtenir la communion sous les deux especes, & le mariage des Prêtres.

En cette même année, le Pape ayant envoyé l'Evêque de Vintimiglia en Allemagne, obtint que les Décrets du Concile y fussent publiés. Mais l'Empereur poussé par les sollicitations de l'Archiduc Charles, & d'Albert de Baviere, & plus encore par le danger, auquel ses sujets se trouvoient exposés, fit paroître autant d'ardeur, pour obtenir du Pape la communion sous les deux espèces, qu'il avoit montré de soûmission pour faire publier le Concile. Il lui écrivit à ce sujet de Vienne le 14. de Fevrier. Le Duc de Baviere lui en avoit écrit dès le 5. du même mois. L'un & l'autre prioient le Pontife de ne pas refuser aux peuples la grace qu'ils lui demandoient; & ils ajoûtoient que l'avis des Cardinaux Moron & de Lorraine, & des Archevêques Electeurs étoit, qu'on accordât la communion sous les deux especes à ceux qui la demanderoient. Puis ils le prioient non seulement de chercher quelque moyen, pour réconcilier, & faire rentrer dans

CHARLES IX. 1564.

dans l'Eglise les Prêtres, qui s'en étoient séparés en se mariant, & de ne les point obliger de quitter leurs femmes; mais encore de permettre, pour conserver les restes de la Religion Catholique, que dans les lieux, où il n'y avoit pas assez de Prêtres, les Evêques ordonnâssent, & élevâssent au Saint Ministére de l'Autel, & à toutes les fonctions du Sacerdoce, des hommes mariés, d'un âge & d'une science convenables, d'une vie irrépréhensible, & d'une bonne réputation.

Le Pape refuse absolument la dernière de ces demandes.

Le Pape accorda une de ces demandes, & refusa absolument l'autre. C'est pourquoi Maximilien lui écrivit le 28. de Novembre par Prosper Comte d'Arco, pour lui demander de relâcher quelque chose de la sévérité qu'on observoit en ce qui concerne le mariage des Prêtres, sur tout en faveur de la Baviere, de la Bohême, de la Silésie, de la Moravie, de la Hongrie, & de l'Autriche; parce que la permission qu'il donnoit de communier sous les deux especes ne produiroit pas tous les bons effets, qu'on souhaitoit, si l'on ne rémédoit pas en même tems à la grande disette de Prêtres, qui faisoit gémir ces Provinces: & comme le mal étoit pressant, l'Empereur demandoit au Pontife un prompt secours; lui déclarant qu'autrement il étoit à craindre qu'on n'en vînt bientôt au point, où ce reméde ayant trop tardé, ne pourroit plus guerir une playe de l'Eglise, qui seroit devenuë mortelle, & que le délai seul du secours qu'on esperoit ne rendît le mal incurable.

Traité contre le célibat des Prêtres.

L'Empereur avoit ajoûté à ces lettres une courte exposition des raisons, qui combattent en faveur du mariage contre le célibat des Prêtres; & il avoit ordonné à son Ambassadeur de communiquer aux Cardinaux le petit traité dont voici la substance: " On ne peut nier que l'ancien & le nou-„ veau Testament n'ayent permis aux Prêtres d'avoir des femmes; les té-„ moignages sont formels: presque tous les Apôtres en ont eu, & on ne „ trouve nulle part que Jesus-Christ leur ait enjoint après leur vocation de „ les quitter. Il est clair que dans la Primitive Eglise, en Occident, „ comme en Orient, il a été libre & permis aux Prêtres de vivre dans le „ mariage, jusqu'au tems de la défense faite par le Pape Calixte. C'est „ pourquoi, comme la nature humaine est fragile, que tout homme est „ porté au mal dès sa plus tendre jeunesse, que la chair est l'aiguillon du „ peché, que la voye de la continence est étroite & difficile, qu'il y en a „ peu qui ne sentent l'aiguillon de la chair, & qui ne brûlent dans le feu, „ & que le feu de la concupiscence est tel, qu'il nous dévore pour nous „ perdre, Denis Evêque de Corinthe avertit sagement Pinythe son suffra-„ gant, de ne pas imposer à ses freres le fardeau du célibat, comme une „ chose nécessaire; mais d'avoir égard à la foiblesse & à l'infirmité du plus „ grand nombre. Dans le Concile de Nicée, Paphnuce ayant dit publi-„ quement que le lit nuptial est honorable, & soûtenu que la compagnie „ d'une femme, qu'on a légitimement épousée, est une espéce de chaste-„ té; il persuada aux Peres de ne point faire une loi du Célibat, qui pou-„ voit être une occasion de débauche, ou aux Prêtres mêmes, ou à leurs „ femmes. Que si cet avis à paru alors sage, & digne du saint homme „ qui le proposoit, si la conduite qu'il inspiroit à paru nécessaire, pour

„ con-

„ conserver d'un côté la bienséance & l'honnêteté, & de l'autre, pour condescendre à la foiblesse & à l'infirmité des hommes, combien est-elle plus nécessaire dans ce malheureux siécle, où à peine s'en trouvera-t'il un seul dans un grand nombre, qui vive chastement dans le Célibat, où presque tous sont publiquement débauchés & impudiques, au grand danger des ames, & au scandale des peuples? Outre cela, il y a une si grande disette de Prêtres, parce que le mariage leur est défendu, que les écoles de Théologie des Catholiques sont vuides, & que chacun, au mépris des Evêques, court à celles des Protestans. Là, après avoir reçu une imposition des mains, telle quelle, ils se répandent de tous côtés, & font à l'Eglise Catholique plus de deshonneur, qu'on ne peut penser: au lieu que si le mariage des Prêtres étoit permis, ils resteroient tous dans le sein de l'Eglise avec nous. Ainsi il est du bien & de l'avantage de l'Eglise, de n'être plus si rigoureux en ce point; de laisser la liberté à ceux qui sont dans les Ordres sacrés, ou de rester dans le Célibat, ou de se marier; d'admettre aux Ordres majeurs ceux qui ont contracté un honnête mariage, pourvû qu'ils soient d'une bonne doctrine, & versés dans les sciences Ecclésiastiques; enfin de pardonner, à cause du petit nombre des Prêtres, à ceux qui se sont déjà mariés, même contre les Canons; de les tolerer avec bonté dans l'Eglise, & de leur permettre de servir à l'Autel, & de faire leurs fonctions. Car n'est-ce pas une chose ridicule d'éloigner de l'Autel des Prêtres mariés, & d'y souffrir des Prêtres fornicateurs ou adulteres, qui péchent tout ensemble contre les loix divines & humaines? Que s'il semble qu'on doive obliger les Prêtres au vœu de chasteté, au moins ne faut-il élever au Sacerdoce que ceux qui sont dans un âge avancé, & dont on peut concevoir une espérance certaine, qu'ils observeront religieusement & inviolablement le Célibat. Au reste la conservation des biens Ecclésiastiques, n'est pas une raison suffisante pour s'obstiner à conserver cet usage. Que ceux qui font cette objection, considerent s'il est bien-séant à l'Eglise de veiller à la conservation de ses biens temporels, aux dépens, ou au hazard du salut de tant d'ames: mais ne peut-on pas pourvoir à la conservation de ces sortes de biens, par des dénombremens autentiques, par des inventaires en forme, ou par d'autres voïes legitimes?

Quelques fortes que fussent ces raisons, quelques pressans que fussent les besoins, & quelques instances que l'Empereur fit, il fut impossible de rien obtenir du Pape, qui n'appréhendoit plus rien, depuis que le Concile étoit fini.

Fin du trente sixième Livre.

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-SEPTIÉME.

SOMMAIRE.

Affaires d'Ecosse. Mariage de la Reine avec Henri d'Arnley fils de Mathieu Stuard Comte de Lenox. Affaires de France. Suite du voyage du Roi. Troubles à Paris causés par le Cardinal de Lorraine. L'Amiral de Coligny y passe quelques jours. Affaire des Jesuites. Abregé de la vie de Saint Ignace de Loyola. Jugement des Prélats au colloque de Poissy sur les Jesuites. Conditions auxquelles ils sont réçus en France. Consultation de Charles du Moulin contre les Jesuites. Plaidoyer pour & contre les Jesuites. Conclusions de l'Avocat Général contre eux. Arrêt du Parlement en leur faveur. Suite du voyage du Roi. Ligue de plusieurs Grands du Royaume. Entrevûë du Roi avec la Reine d'Espagne & le Duc d'Albe à Bayonne. Démembrement de l'Evêché de Bayonne. Guerre du Cardinal de Lorraine. Retour du Roi. Plaintes des Protestans. Guerre de Hongrie. Siége de Tokai. L'Empereur demande au Pape la communion sous les deux especes, & le mariage des Prêtres. Guerre de Soliman contre les Chevaliers de Malte.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Jean Lesley Evêque de Rosse; George Buchanan; Lancelot Voisin de la Popeliniere; Louis Regnier de la Planche; les Actes publiés; les écrits mis au jour de part & d'autre; les Memoires de François de la Noüe; Jean Baptiste Hadriani; L'Histoire Belgique de Bernardin de Mendoze; La Bulle du Pape; Pierre Bizaro; Jean Leunclavius.

En

Charles IX. 1564. Affaires d'Ecosse. Mariage de Marie avec Henri fils du Comte de Lenox.

EN Ecosse (1), Matthieu Stuart Comte de Lenox, & Henri d'Arnley son fils avoient été rappellés de leur exil: Henri étant venu le 13. de Fevrier d'Angleterre en Ecosse (2) avec la permission d'Elizabeth, la Reine le reçut très-favorablement, comme le fils de sa tante (3). Il étoit beau & bien fait, & cette Princesse, à force de le voir & de s'entretenir avec lui, commença à l'aimer. On en parloit déjà, comme si elle eût songé à le choisir pour son mari.

Ce bruit ne déplaisoit point à la Noblesse; mais elle souhaitoit que Henri ne reçut cet honneur, que du consentement de la Reine d'Angleterre. Elizabeth, qui étoit parente de l'un & de l'autre au même dégré, ne s'éloignoit pas de ce mariage; mais elle vouloit qu'on crût qu'elle l'avoit fait. Il étoit, à ce qu'elle pensoit, de son intérêt d'empêcher par une alliance médiocre, que la puissance de sa cousine ne s'élevât plus qu'il ne convenoit pour la sûreté de ses voisins.

Mais

(1) *Avis sur les frequentes notes qui se trouvent au commencement de ce livre touchant les affaires d'Ecosse.*

Ces notes sont tirées du supplément au recueil des lettres de Camden, p. 356. Elles se trouvent en original dans la Bibliotheque Cottonienne écrites de la propre main de Casaubon, qui les avoit faites par ordre de Jaques I. Roi de la Grande Bretagne. On sent assez les raisons qui ont poussé le Roi Jaques a faire écrire ces remarques. Il y a dans l'histoire de M. de Thou plusieurs endroits concernants les affaires d'Ecosse, qui ne pouvoient manquer de déplaire à ce Prince, parce que l'honneur de la Reine Marie Stuard sa mere s'y trouve interessé. Le Roi Jaques auroit donc fort souhaité que ces endroits eussent été réformés. C'est dans cette vûë qu'il fit dresser des memoires par le Chevalier Cotton, qui furent ensuite envoyés à Mr. de Thou, & sans doute qu'il a fait aussi faire les remarques dont il s'agit ici, pour la même fin. Mr. de Thou de son côté avoit toute la bonne volonté possible de contenter Sa M. B. comme il le temoigne dans ses lettres à Casaubon. S'il ne s'est donc pas rendu aux desirs de ce Prince, c'est qu'il n'a pas cru le pouvoir faire, sans renoncer à la qualité d'Historien sincere, & sans déguiser la verité. Voiez ce qu'il dit la dessus dans la plupart de ses lettres à Camden, & sur-tout dans celle du 31. Juillet, 1606. On trouvera ces lettres au tome dixième de cette Edition.

(2) *Henri étant venu d'Angleterre en Ecosse* &c.] On lit plusieurs fois, dans ce récit, que la Reine Elizabeth avoit consenti au mariage de ce Seigneur avec la Reine Marie. Rien n'est plus faux. Voici la vérité du fait. Cette affaire fut entamée, conduite, & même terminée à l'insçû d'Elizabeth, par les sages Conseils de l'ayeule du Roi Jaques. Les affaires d'Angleterre étoient alors sur un pied, & on y pensoit de maniere, que la Reine & les Seigneurs Anglois, regardoient comme un bien pour l'Angleterre, que la Reine d'Ecosse ne laissât point d'enfans. Ainsi toutes leurs vûës se terminoient à cette perspective. Il y a nombre de preuves certaines, que ce mariage fut fait à l'insçû d'Elizabeth; car elle fit mettre a la Tour de Londres l'ayeule du Roi Jaques, à la premiere nouvelle qu'elle en eut, & elle n'oublia rien pour empêcher cette alliance. Ainsi ce qu'on dit si souvent du consentement de cette Reine, est faux. CASAUBON *par ordre du Roi* JAQUES I.

(3) Henri Stuart fils du Comte de Lenox, étoit petit fils de la sœur de Henri VIII. Roi d'Angleterre, dont la Reine Marie Stuart étoit aussi petite fille. Cette sœur de Henri VIII. avoit épousé en secondes nôces un Douglas, dont elle avoit eu la mere du jeune Comte de Lenox, comme on verra ci-après; c'est pour cela que M. de Thou dit que la Reine le reçut comme le fils de sa tante Il n'étoit pas l'héritier présomptif de la couronne, quoique cousin de la Reine & du même nom; c'étoit Jaques Hamilton, Comte d'Aran.

CHARLES IX. 1564.

Origine de la fortune de David Riccio.

Mais un homme de basse extraction, nommé David Riccio de Turin, fils d'un joüeur d'instrumens, qui s'étoit glissé dans le Ministere, empêchoit la Reine d'aller aussi vîte dans cette affaire, qu'elle auroit desiré (1). Le pere de Riccio lui avoit appris à chanter, & il avoit une assez belle voix. N'ayant pas été reçu aussi-bien qu'il esperoit à Nice dans la Cour du Duc de Savoye, il suivit le Comte de Morette, que le Duc envoya en Ecosse; & lorsque le Comte en partit, il forma le dessein d'y rester, pour voir s'il y feroit quelque fortune. Ce qui le porta particulierement à prendre ce parti, fut que la Reine se plaisoit à l'entendre chanter, & sçavoit assez bien la musique.

Il s'insinue dans les bonnes graces de la Reine.

Ainsi s'étant souvent fait voir à la Cour parmi les Musiciens François, il plût à la Reine, qui l'avoit quelque fois entendu chanter, & il fut reçu dans sa musique. Ayant étudié & connu les sentimens & les inclinations de cette Princesse, il fit si bien peu-à-peu, qu'il ne fut pas moins en faveur auprès d'elle, qu'il étoit haï de tout le monde. Il parvint ensuite, par ses flatteries ou par ses calomnies, à abaisser les uns, & à éloigner les autres, dans le dessein de pousser sa fortune & d'entrer dans les plus grandes affaires: il réüssit dans son projet, & la Reine le prit pour son Secretaire.

On parloit déja des grands biens, que cet homme, qui auparavant étoit presque reduit à la mendicité, avoit acquis en si peu de tems; de sa fortune au dessus de son mérite; de son arrogance plus grande encore que sa fortune; enfin du mépris qu'il avoit pour ses égaux & de sa présomption, qui le portoit à s'égaler à ceux qui étoient beaucoup au-dessus de lui. Les flatteries & les complaisances des Grands, nourrissoient son orgueil: ils s'efforçoient de gagner son amitié, en le visitant, en lui rendant des honneurs, en prévenant ses ordres, en allant au devant de ses moindres souhaits, en venant à sa porte, en cherchant les occasions de lui parler, en épiant les momens qu'il entroit ou qu'il sortoit. Ils faisoient en un mot à son égard tout ce qui se pratique à la Cour à l'égard d'un favori. Tout cela le rendit si insolent, qu'il s'imagina que la Fortune lui avoit déjà mis entre les mains le sort de tout le Royaume d'Ecosse, pour le gouverner à son gré. Riccio, pour se faire un appui contre la haine publique faisoit très-régulierement sa cour à Henri Darnley, destiné à épouser la Reine; & il faisoit entendre

Son orgueil.

à

(1) *David Riccio empêchoit la Reine d'aller aussi vîte* &c. Le Roi ne sçait pas pourquoi on attribuë de l'impatience à la Reine à cet endroit. Car s'il y eut de la précipitation dans ce mariage, ce fut pour des justes causes. Il y avoit sujet de craindre que la Reine d'Angleterre ne s'y opposât. A l'égard de ce qu'on dit, avec tant d'affectation de ce joüeur de Luth (†), fils d'un homme de la même profession, Sa Majesté ne voit aucune nécessité de l'avoir écrit en cet endroit. D'ailleurs elle est sûre que tout ce qu'on raconte de cet Italien est le plus souvent faux, & de purs mensonges. Ce qu'on avance de sa puissance & de son crédit est encore faux, aussi-bien que les calomnies qu'on lui attribuë contre les gens de bien. Mais il avoit, dites-vous; encouru la haine publique. Sans doute. Mais ce Public, qui le haïssoit, n'étoit autre que les ennemis de la Reine qui empoisonnoient toutes ses paroles & toutes ses actions. CASAUBON.

(†) David Riccio.

à ce jeune homme (1) simple & credule, qu'il lui avoit l'obligation de l'amour que la Reine avoit pour lui.

Charles IX. 1564.

Le Comte de Murray (2), qui n'étoit ni flateur ni dissimulé (3), avoit de l'aversion pour Riccio ; ce qui faisoit croire qu'il étoit peu favorable à un mariage, dont ce favori vouloit passer pour l'entremetteur. Riccio de son côté travailloit de toutes ses forces à faire disgracier le Comte de Murray ; & il jettoit entre Henri & le Comte des semences de division & de haine : il se flattoit que si le Comte étoit une fois éloigné de la Cour ; il n'auroit plus rien à craindre pour sa fortune dans tout le reste de sa vie. Le Comte, homme ferme & d'une vertu austére, digne des premiers tems (4) prévint sa disgrace, & quitta volontairement la Cour.

Le Comte de Murray se rétire de la Cour.

La Reine voulant fortifier la faction ennemie du Comte, rappella de leur exil Jaques Hepburn Comte de Bothwel, Jean Gordon Comte de Sutherland, George Gordon fils du Comte de Huntley ; & ayant fait sortir celui-ci de prison, elle le retablit dans ses biens & dans sa premiere dignité. Bothwel étant revenu de France, le Comte de Murray l'accusa de lui avoir de nouveau dressé des embuches ; mais la Reine interceda auprès de son frere, & écrivit aux Grands du Royaume, usant de sollicitations & de menaces, pour les empêcher de juger cette affaire. On dit aussi qu'on avoit formé le dessein de hâter la mort du Comte. Pour cela la Reine devoit le faire revenir de Perth, sous prétexte de conferer avec lui ; & comme on le connoissoit d'humeur à parler avec franchise & liberté, Henri & Riccio devoient lui faire une querelle (5) & le tuer. Le Comte averti par ses amis évita ce danger.

Riccio, qui avoit d'abord conseillé de ne rien précipiter, fut le premier à presser la Reine de terminer son mariage, dans l'appréhension que le Comte de Murray, qui devoit être justement irrité contr'eux, ne le traversât : car quoique le Comte n'eût pas montré d'éloignement pour ce mariage, & qu'il eût ci-devant opiné à rappeller Henri de son exil, la Reine se persuadoit néanmoins, que ni lui ni ses oncles (6) ne vouloient cette alliance ; & elle pensoit que si l'affaire traînoit en longueur, ils ne manqueroient pas d'y mettre quelque empêchement.

Mariages proposés pour la Reine d'Ecosse.

Pen-

(1) *Il faisoit entendre à ce Jeune Prince &c.* Comment cela se peut-il ? Le Comte de Lenox étoit venu dans le dessein d'exécuter ce qui fut réellement conclu. La Reine conçut de l'amour à sa vûë, & peu de tems après le mariage fut consommé. Casaubon.

(2) Frere de la Reine, & fils naturel de Jaques V.

(3) *Le Comte de Murray, qui n'étoit n'y flatur, ni &c.* Sa Majesté assûre que ceux qui prodiguent de si grands éloges à ce Comte, se trompent grossiérement, & qu'elle sçait exactement la vérité de tout ce qui est arrivé ; verité à laquelle on ne peut être fidele, qu'en faisant le portrait du Comte de Murray, avec des couleurs entiéremente differentes de celles, dont on l'a peint jusqu'à présent à son avantage. Casaubon.

(4) Ne pouvant plus soutenir les discours qui se faisoient sur les conversations fréquentes & secrétes de la Reine avec son Favory, prévint &c. *Drouart f. & le MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(5) *Henri & Riccio devoient lui faire une querelle &c.* Le Roi assûre que toute cette histoire est fausse. Cependant Buchanan la donne pour vraye. Balancerez-vous entre l'un & l'autre ? Casaubon.

(6) Les Princes de Lorraine.

CHARLES IX. 1564.

Pendant qu'on déliberoit, il arriva un Ambassadeur d'Angleterre (1), avec ordre de déclarer, que la Reine étoit très-surprise de voir traiter avec tant de précipitation une affaire de si grande conséquence; & que Sa Majesté souhaitoit que la Reine d'Ecosse & Henri d'Arnley, dont elle étoit parente au même degré, differassent quelque tems, pour peser plus mûrement une si grande affaire, avant que de la terminer. Elizabeth ne gagnant rien par cette Ambassade, envoya aussi-tôt le Comte Nicolas Throckmorton, pour avertir le Comte Matthieu de Lenox & Henri son fils, qui n'avoient leur congé que pour un tems fixe, qui étoit déjà expiré; & pour ordonner à l'un & à l'autre de revenir en Angleterre, s'ils ne vouloient être bannis, & que leurs biens fussent confisqués (2).

Avec Robert Dudley Comte de Leycestre.

On parla aussi (mais d'abord secretement) de marier la Reine d'Ecosse avec Robert Dudley Comte de Leycestre, qui étoit en grande faveur auprès d'Elizabeth. Bedfort & Randolphe Comte de Berwick (3) en parlérent depuis ouvertement. L'Ambassadeur dit même hautement, que si Marie vouloit épouser Dudley, Elizabeth la feroit déclarer par le Parlement héritiere du Royaume d'Angleterre, en cas que la Reine moûrût sans enfans : qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, que si Marie venoit à la succession par un ordre légitime, elle n'amenât pas avec elle dans son Royaume un étranger, que les Anglois & les Ecossois même pouvoient à peine souffrir. On parloit ainsi, parce qu'Elizabeth sçavoit certainement que le Duc de Guise, oncle maternel de Marie, lui avoit parlé d'épouser Ferdinand (4) frere de l'Empereur Maximilien; & que depuis la mort du Duc, le Cardinal de Lorraine lui avoit proposé l'Archiduc Charles : car dans cet intervalle de tems Ferdinand avoit épousé en secret Philippine Velser.

Avec des Princes Autrichiens.

La France s'oppose à ces mariages.

Ces propositions avoient été faites à Marie, à l'insçû de ceux qui avoient l'administration des affaires en France. Lorsqu'ils le sçûrent, ils n'ômirent rien pour traverser & empêcher le mariage de Marie avec les Princes d'Autriche, parce qu'il faisoit ombrage aux François, & avec le Comte de Leycestre, parce qu'une pareille alliance leur paroissoit indigne d'une Reine douairiere de France. Pour y réüssir, ils firent esperer à Marie un douaire plus considérable que celui dont on étoit convenu; & ils mirent les Ecossois dans leur parti, par la promesse qu'ils leur firent d'augmenter les immunités & les privileges dont ils joüissoient en France. D'ailleurs le Cardinal de Lorraine, qui avoit perdu l'espérance de marier sa niéce avec un Prince de la maison d'Autriche, à cause du peu de goût qu'elle

(1) *Il arriva un Ambassadeur d'Angleterre* &c. Il est fait mention en cet endroit de deux Ambassades de la part de la Reine d'Angleterre. Le Roi assure que celle qu'on met la premiere, n'a jamais été. CASAUBON.

(2) Ils étoient Anglois l'un & l'autre, & possedoient de grands biens en Angleterre.

(3) *Lisez :* Bedford Gouverneur de Berwick & Randolph Ambassadeur d'Angleterre en Ecosse; car ni Randolph ni aucun Anglois n'ont jamais porté le titre de Comte de Berwick. *L'Editeur Anglois.*

(4) Roi de Bohême.

qu'elle avoit pour cette alliance, étoit persuadé qu'il faloit songer à ce qui étoit actuellement présent, & sous les yeux : il n'étoit donc alors occupé que du soin d'empêcher le mariage de Marie avec le Comte de Leycestre.

Cependant les Protestans, appuyés du pouvoir & du crédit du Comte de Murray, maltraiterent l'Archevêque de saint André, pour n'avoir pas discontinué de célébrer la Messe; ils mirent en prison plusieurs Prêtres pour le même sujet, quoique cela fût permis à la Cour; & ils commençoient déjà à se rendre formidables à la Reine. Cette Princesse voyant qu'elle ne pouvoit appaiser les séditieux, ni par l'oubli du passé, ni par l'augmentation des appointemens accordés aux Juges qui connoissoient de ces sortes d'affaires, ni par la peine de mort qu'elle avoit ordonnée contre les adulteres, ni par son application & son assiduité à entendre elle-même les causes; enfin pour se faire respecter, & pour n'être plus obligée d'écouter les recommandations ou les plaintes importunes des François, & du Cardinal son oncle, elle crut qu'il étoit important d'accélérer son mariage; & pour donner plus de considération à celui qu'elle devoit épouser, elle fit publier un Edit par lequel elle déclaroit Henri, Comte de Ross & Duc de Rothesay. Puis elle fit assembler les Grands du Royaume à Sterlin ou Sterling, & principalement ceux qu'elle croyoit qui consentiroient volontiers, ou qui n'oseroient résister à ses volontés, & ceux qu'elle jugeoit les moins difficiles. Plusieurs consentirent à ce que la Reine souhaitoit, à condition qu'on ne changeroit rien dans la Religion, qui étoit reçûë : les autres pour faire leur cour, donnerent leur consentement sans aucune condition. Il n'y eut qu'André Stuart Baron d'Ochiltrie, qui déclara qu'il ne consentiroit jamais qu'on prît un Roi de la Religion du Pape.

Raisons qui determinent la Reine à hater son mariage.

Assemblée qu'elle convoque pour ce sujet.

Le Comte de Murray ne se trouva point à l'assemblée, quoiqu'il ne desaprouvât (1) pas le mariage : il étoit même disposé à y consentir, pourvû qu'il se fît avec l'agrément de la Reine d'Angleterre, & qu'on prît soin de conserver la Religion qu'on avoit embrassée. On agita (2) alors avec une extrême liberté cette étrange question, S'il étoit permis à une Reine après la mort de son mari, d'en choisir un autre à sa fantaisie? La plûpart étoient d'avis qu'il n'en étoit pas des héritiers d'un Royaume comme des héritiers particuliers; parce qu'une Reine en prenant un mari donnoit un Roi à tout un peuple : qu'ainsi il étoit beaucoup plus juste que le peuple donnât un mari à une femme, qu'une femme donnât un Roi à tout un peuple.

La superstition fut encore un puissant motif, pour faire hâter le mariage : les devineresses d'Angleterre & d'Ecosse promettoient un grand bonheur

(1) *Quoique le Comte de Murray ne desaprouvât &c.* Au Contraire il s'y opposa avec beaucoup de chaleur, & n'oublia rien pour l'empêcher. Casaubon.

(2) *On agita alors avec une extreme liberté cette question &c.* Il peut se faire, que parmi des sujets rebelles, il se soit trouvé des gens assez animés pour agiter cette question; mais il n'en fut parlé, ni par les Grands du Royaume, ni dans les Etats legitimement assemblés. Casaubon.

CHARLES IX. 1564.

heur au Roi & à la Reine, si le mariage se faisoit sur la fin de Juillet; autrement elles les menaçoient des plus grands malheurs & des plus honteux affronts. Les bruits qu'on faisoit courir de la mort d'Elisabeth (1), dont on marquoit le tems précis, acheverent de déterminer la Reine d'Ecosse à conclure un mariage, qu'elle souhaitoit ardemment. Mais rien ne l'y engagea plus fortement, que les conseils de Riccio, qui avoit plus de crédit & de pouvoir sur son esprit, que la raison & la bienséance ne le permettoient, & qui appuyé de la faveur de la Reine, tâchoit de retenir l'administration des affaires, dont il s'étoit emparé.

Riccio engage la Reine à conclurre son mariage.

Cet homme voyoit que, si le mariage se faisoit du consentement de la Reine d'Angleterre & de la Noblesse d'Ecosse, il en arriveroit deux choses contraires à ses interêts particuliers : la premiere, qu'on ne lui en auroit point d'obligation; & la seconde, qu'on pourvoyeroit par ce moyen à la sûreté de la Religion Protestante, qu'il avoit dessein de ruiner. C'est pourquoi il mit tout en usage pour venir à bout de terminer ce mariage, & il y réüssit malgré l'opposition des Anglois, & la répugnance des Ecossois. Pour faire voir qu'on ajoûtoit foi aux prédictions (2), le vingtneuviéme jour, & par conséquent sur la fin de Juillet, Henri Stuart Darnley épousa Marie veuve d'un très-grand Roi, & héritiere d'un florissant Royaume. Le lendemain ils furent publiquement proclamés Roi & Reine à Edimbourg. Henri fut le cent-septiéme Roi depuis Fergus, qu'on dit être venu dans le Païs appellé Albion, nommé aujourd'hui les Isles Britanniques ou la Grande Bretagne, trois cent trente ans avant la naissance de Jesus-Christ. Les Ecossois ne mettent point François II. Roi de France, époux de Marie, au nombre de leurs Rois; & jamais ce Prince ne prit dans ses Lettres ou Edits le titre de Roi d'Ecosse.

La Reine épouse le Comte de Lenox.

Origine du Comte de Lenox.

Comme nous avons dit souvent que Henri Stuart étoit du sang Royal, il est à propos de reprendre de plus loin son origine. Marie fille de Jaques II. Roi d'Ecosse épousa Jaques Hamilton; & de ce mariage naquirent Jaques Comte d'Arran, & Elizabeth, qui épousa Mathieu Stuart Comte de Lenox. Jaques Comte d'Arran ayant répudié sa prémiere femme, épousa, pendant qu'elle vivoit encore, Jannete Beton tante du Cardinal de ce nom, de laquelle il eut Jaques Duc de Châtelleraud; ce qui fut cause que ses ennemis lui contesterent son état. Au reste de Mathieu & d'Elizabeth nâquit Jean, qui fut tué par les Hamiltons, lorsqu'il faisoit tous ses efforts pour

(1) *Les bruits qu'on faisoit courir de la mort d'Elizabeth*] Ceux qui etoient alors présens, & qui avoient part à cette affaire, ne rapportent rien de semblable. CASAUBON.

(2) *Pour faire voir qu'on ajoutoit foi aux prédictions &c.* Le Roi se plaint beaucoup de ceux, qui les premiers ont écrit cette fable. C'est, je crois, Buchanan, homme acharné contre la Reine, & qui n'a inventé un tel conte, que pour faire croire, que c'étoit par des criminelles intrigues, que le pere & la mere du Roi Jaques avoient été engagés à s'unir ensemble par les liens du mariage, & pour insinuer qu'on ne devoit rien attendre que de funeste d'un mariage contracté sous de si mauvais auspices. Mais Buchanan suit ici sa passion. Disons, au contraire, que puisqu'il est sorti de ce mariage un si grand Prince, d'une probité & d'une pieté rare, il faut avoüer que cette alliance s'est faite par une secrete disposition de la Providence, sans laquelle rien ne réüssit. CASAUBON.

pour mettre en liberté Jaques V. Il reste de ce mariage un second fils appellé Mathieu (1), que Jaques V. aimoit tendrement : il épousa Marguerite Douglas fille de la sœur de Henri VIII. Roi d'Angleterre, dont il eut Henri époux de Marie.

CHARLES IX. 1564.

La plûpart des Seigneurs ne voulurent point assister à ces nôces (2), entr'autres, Jaques Duc de Châtelleraud, Gilespick Comte d'Argyle, Jaques Comte de Murray, Alexandre Comte de Glencairn, André Comte de Rothes, avec plusieurs autres. Ils furent cités par les Hérauts, & n'ayant point comparu, ils furent exilés : ce qui aigrit le plus les esprits, est qu'on fit revenir leurs ennemis à la Cour. Bientôt après le Roi & la Reine ayant tout préparé pour réduire les rebelles, vinrent en armes à Glasgow, ils envoyerent ensuite un Héraut aux rebelles qui étoient à Pasley, pour les sommer de rendre le château d'Hamilton ; & sur le refus qu'ils en firent, ils se disposerent à les combattre.

Plusieurs Seigneurs mecontents de ce mariage, sont exilés.

Les Chefs du parti contraire étoient de differens sentimens. Les Hamiltons soûtenoient qu'il n'y avoit point de paix solide à espérer, que par la mort du Roi & de la Reine (3) : que les inimitiés entre particuliers cessoient souvent, ou parce qu'on se lassoit des peines qu'elles causoient, ou parce que par de grands avantages on réparoit les injures, qui avoient été faites ; mais que la haine des Rois ne pouvoit jamais finir, que par leur mort. Les Comtes de Murray & de Glencairn, qui sçavoient que les Hamiltons cherchoient moins le bien du Royaume, que leurs avantages particuliers (parce que la Reine étant morte, ils étoient les plus proches héritiers) ne vouloient point tremper dans ce noir complot : d'ailleurs ils craignoient la domination des Hamiltons, dont ils avoient tout récemment éprouvé la cruauté & l'avarice. Ainsi ils tendoient à prendre des voyes plus douces : ils desoient que le meilleur & le plus sage parti étoit d'employer des remedes faciles & legers, pour guérir des maux, qui ne faisoient que commencer : qu'on avoit toûjours observé en Ecosse, & qu'on avoit laissé pour modéle à la postérité, de faire semblant de ne pas voir les vices cachés des Rois, de donner de favorables interprétations à ceux qui étoient douteux, & de souffrir ceux qu'on ne pouvoit dissimuler, pourvû qu'ils n'entraînassent point après eux la perte de l'Etat. Cet avis l'emporta.

Les Grands, dont les forces étoient extrêmement diminuées, jugeant qu'il faloit ceder au tems, allerent à Hamilton, & le lendemain à Edimbourg ;

Le Roi & la Reine poursuivent les rébelles,

(1) Il étoit fils de ce Jean qui fut tué par Jaques Hamilton dans un combat donné proche le pont de Lytheo le 4. de Septembre 1526. *Editeur Anglois.*

(2) *La plus part des seigneurs ne voulurent point assister à ces nôces &c.* La vérité est ici bien defigurée. Ceux qu'on dit être absens, étoient des rebelles, qui ayant déja pris les armes, pour s'opposer à ce mariage, & n'ayant point osé attendre l'armée Royale, s'étoient honteusement sauvés en Angleterre. CASAUBON.

(3) *Les Hamiltons soutenoient qu'il n'y avoit point de paix solide à espérer, que par la mort du Roi & de la Reine &c.* Ceux qui possedent l'Histoire de ce tems-là, nient absolument qu'aucun de cette maison ait jamais proposé une chose de cette nature. CASAUBON.

CHARLES IX. 1564.

bourg; & de-là, comme ils étoient incommodés par la citadelle, que leurs amis ne pouvoient venir des lieux éloignés aussi promtement que la chose le demandoit, & que le Roi & la Reine les suivoient de fort près, ils vinrent à Dumfreis, suivant le conseil de Jean Maxwel Baron de Harries. Le Roi & la Reine revinrent à Glasgow; & après avoir laissé le Comte Mathieu de Lenox, avec la qualité de Lieutenant, dans les provinces qui sont au couchant d'hiver, ils s'avancerent vers Sterling & jusqu'au milieu de la province de Fife. Ils soûmirent en chemin une partie de la Noblesse, prononcerent diverses peines contre ceux qui s'étoient retirés en Angleterre, & convoquerent une assemblée de gens de justice, pour informer & faire le procès au reste des conjurés.

L'armée Royale sortit d'Edimbourg le 9. d'Octobre, & marcha vers Dumfreis. Maxwel homme vigilant, également propre pour le conseil & pour l'exécution, alla pour supplier en faveur de son parti, au devant de l'armée: ayant obtenu la conservation du son beau-pere, il revint trouver ses amis, leur fit voir qu'il n'étoit pas en état de les secourir, & leur conseilla de metrre ordre à leurs affaires, & de se retirer en Angleterre, où il les suivroit en peu de tems.

Ils sont obligés de se sauver en Angleterre.

La faction des rebelles étant ainsi dissipée, & les choses ayant été réglées suivant la volonté du Roi & de la Reine; ils retournerent à Edimbourg sur la fin d'Octobre, & convoquerent le Parlement pour le mois de Mars prochain, dans le dessein d'y faire confisquer les biens des exilés, de les dégrader de noblesse, & de faire rompre leurs armes. Elizabeth ayant donné retraite au Comte de Murray, & aux autres bannis, & ayant fait en secret donner de l'argent par Bedford à ce Comte, qui étoit fort attaché au parti des Anglois, Marie lui en fit ses plaintes: mais elle ne reçut pour réponse d'Elizabeth que des plaintes réciproques, de ce qu'elle avoit reçu les Anglois rebelles, Yaxley, Standon, Walsh, & O-neal Seigneur d'Irlande; de ce qu'elle avoit tramé contre elle de mauvais desseins avec le Pape; & de ce qu'elle ne lui avoit pas donné satisfaction sur les brigandages des Pirates Ecossois.

Conseils que Riccio donne à la Reine.

Cependant Riccio voyant qu'il n'y avoit point de Seigneurs à la Cour, mettoit tout en usage, pour profiter d'un tems si favorable, & pour affermir sa puissance: il exhortoit sans cesse la Reine à se défaire des Chefs de la faction. On avoit besoin de gardes ou de soldats pour une pareille expédition: mais comme ils étoient tous Ecossois, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils voulussent prêter leur ministere pour massacrer la Noblesse de leur païs, on parla d'abord de faire venir des Allemands, nation fidelle à ses maîtres. Mais Riccio y ayant fait plus d'attention (1), crut qu'il seroit plus

(1) *Mais Riccio ayant fait plus d'attention &c.* On nie que Riccio ait jamais été allez avant dans la faveur de la Reine pour pouvoir faire cela, ou que la Reine ait jamais fait venir des troupes Italiennes en Ecosse. Cela est aussi faux que ce qu'on lit quelques lignes au-dessous, qu'aussi-tôt après son mariage, elle se repentit de l'avoir contracté. Ceux qui vivoient dans ce-tems-là, assurent que le Roi & la Reine ont vécu dans une grande union, durant quelque-tems, après leur mariage. CASAUBON.

plus avantageux pour lui de faire venir des Italiens, parce qu'étant du même païs, il croyoit pouvoir en disposer plus aisément. D'ailleurs il s'imaginoit que des hommes prêts (comme on disoit en Ecosse) à tout faire, nés & élevés sous de petits Princes, accoûtumés à des guerres injustes, & qui éloignés de leur patrie n'avoient rien dans les Isles Britanniques qui les interessât, étoient les plus propres à exciter ou à entretenir des troubles. On fit donc venir de Flandre des soldats vagabonds, les uns après les autres, & en differens tems, pour mieux cacher l'entreprise.

Réfroidissement de la Reine d'Ecosse pour son mary.

A mesure que le crédit de Riccio augmentoit auprès de la Reine, celui du Roi diminuoit: le repentir avoit suivi de près un mariage si précipité. Tout le monde le reconnut peu à peu, par des preuves qui n'étoient pas équivoques. Car Henri ayant été proclamé Roi le jour de son mariage (1), on mit d'abord dans les Lettres le nom du Roi, & celui de la Reine: on changea depuis l'ordre naturel, en mettant le nom de la Reine le premier, & celui du Roi le dernier. Enfin la Reine prenant pour prétexte les fréquentes absences de son mari, qui n'avoit point d'autres occupations que la chasse (ce qui étoit cause que plusieurs affaires ne se faisoient pas à tems, ou ne se faisoient point du tout) elle obtint qu'elle signeroit pour les deux; & pour surcroît d'indignité, elle substitua Riccio au Roi, pour sceller les Lettres patentes avec un sceau de fer. Marie alla plus loin; elle dépoüilla entierement Henri de sa dignité (2), & pour marquer son mépris pour lui, elle le rélégua à Pebles pendant l'hiver, comme un Prince dont l'amitié ne pouvoit être fort utile, ni la colere fort redoutable. Son dessein, en le réléguant, fut de l'éloigner du Conseil, & de lui ôter toute connoissance des affaires, afin qu'on eût à elle seule l'obligation des graces qu'elle accorderoit.

Elle le rélégue à Pebles.

En ce tems-là Cecile, fille de Gustave Roi de Suéde & sœur d'Eric, qui avoit épousé Christophle Marquis de Bade, vint des extrêmités du Nord en Angleterre, pour voir Elizabeth qui la reçut magnifiquement. Tandis qu'elle étoit à Londres, elle accoucha d'un fils qu'Elizabeth nomma

(1) *Car Henri ayant été proclamé Roi le jour de son mariage*, &c. Voilà le fait tel qu'il est. La Reine permit d'abord à son mari de signer les actes publics avant elle. Elle laissa même durer long-tems cet usage, par pure indulgence, car le Royaume lui appartenoit. Mais s'étant broüillé avec le Roi son mari, elle lui ôta cette prérogative; & depuis ce temps-là, on observa le droit commun. Pourquoi les rebelles ont ils fait un crime de cela à la Reine? Marie, Reine d'Angleterre, n'a t'elle pas toujours signé avant son mari (1)? Le Roi Jaques à des lettres des Archiducs, qui ne sont pas autrement signées. Ce qu'on dit de la signature d'un seul pour les deux, est un conte. A l'égard de ce qu'on ajoute au sujet du sceau de fer, quoique d'usage en Ecosse, cela est cependant contraire aux Loix, qui ordonnent, qu'on ne s'en servira point, qu'après y avoir été autorisé par un acte du Parlement, tel que celui qui fut fait quand la Providence divine fit passer le Roi d'Ecosse sur le trône d'Angleterre. CASAUBON.

(2) *Elle dépoüilla entierement Henri de sa dignité &c.* Ceux qui sçavent ces faits, assurent qu'elle n'en est jamais venu à ces extrémités. CASAUBON.

(1) Cassey, Auteur Anglois, prétend le contraire.

CHARLES IX. 1564.

ma Edoüard, pour renouveller la mémoire de son frere; elle ajoûta à ce nom celui de Fortunat ou Fortuné.

Quelque tems après Donald Mac-carty Seigneur d'Irlande vint se jetter aux pieds de la Reine, & abandonna tellement sa personne, & les grands biens qu'il possédoit dans cette Isle, à sa clémence, que lui & ses héritiers mâles, nés en légitime mariage n'en joüiroient que comme les tenant de Sa Majesté; & qu'en cas que ses héritiers mâles vinssent à manquer, tous ses biens seroient réünis à la couronne d'Angleterre. En recompense la Reine lui donna le titre de Comte de Clancar & a Tegue son fils celui (1) de Baron de Valentia.

Troubles en Irlande appaisés par la prudence d'Elizabeth.

Dans le même tems, les haines mortelles des Comtes Giraud Desmond, & Thomas d'Ormond, & d'autres Seigneurs, exciterent de très-grands troubles dans la partie méridionale d'Irlande, appellée (2) Munster. La Reine, Princesse sage & prudente, voulant terminer ces guerres intestines, fit venir le Comte Desmond en Angleterre, & envoya en Irlande Warham de S. Leger, qui sçavoit parfaitement les affaires de cette Isle: il y remplit avec beaucoup d'intégrité & de lumieres la charge de Viceroi.

1565. Affaires de France. Suite du voyage du Roi.

En France, le Roi, avec la Reine sa mere & toute sa Cour, vint au commencement de l'année 1565. de Beziers à Narbonne, ville considerable par elle-même, & par son antiquité, dont on voit encore aujourd'hui plusieurs monumens. Cette ville a autrefois donné le nom non-seulement au Languedoc, mais à la Province voisine, qui est au-de-là du Rhône (3). De Narbonne le Roi alla pendant l'hiver, qui étoit fort rude, à Carcassonne. Cette ville en comprend deux; la Riviere d'Aude passe au milieu de l'une & de l'autre, laissant un assez grand espace entre les deux villes. La ville haute, où est le Palais Episcopal, & le Siége de l'Evêque, s'étend du midi à l'orient sur une montagne. La ville basse est située dans une plaine; & c'est-là qu'on exerce la Jurisdiction Royale.

Le Roi vint d'abord à la ville Episcopale, communément appellée la Cité, d'où il devoit le lendemain treizième de Janvier, faire son entrée dans la ville basse avec une pompe Royale. Mais la nuit il tomba sur la ville & sur les montagnes voisines une si prodigieuse quantité de neige, & avec tant de violence, que tous les préparatifs faits pour cette cérémonie furent renversés: le Roi y demeura comme assiégé pendant dix jours, & fut contraint d'y attendre le jour de Saint Vincent, auquel il fut reçu dans la basse ville avec beaucoup de magnificence. Les plus âgés disoient qu'ils avoient appris de leurs peres, & qu'il étoit écrit dans leurs archives, que

123.

(1) Camden d'où cet endroit est tiré, dit bien que Marc-carty fut fait Comte *de Clancar, ou Clantarty*, & Baron de *Valentia*; mais ne parle point de Tegue son fils. Il est vrai qu'en Angleterre les fils aînés des Comtes joüissent du second titre de leurs peres quant au nom, mais non pas quant aux droits & prérogatives de la Pairie. *Editeur Anglois.*

(2) Ou Momonie.

(3) C'est la Provence. Tout ce païs a été autrefois appellé par les Romains Gaule Narbonnoise, ou Province Narbonnoise.

123. ans auparavant Marie d'Anjou, femme de Charles VII. avoit été retenuë dans cette ville trois mois entiers par les neiges, qui étoient de plus de six pieds de haut.

Troubles à Paris causés par le Cardinal de Lorraine.

Pendant que le Roi étoit à Carcassonne, il reçut la nouvelle de l'émeute qui étoit arrivée à Paris. Le Cardinal Charles de Lorraine revenant de Rome après le Concile, avant que d'aller voir sa mere à Joinville, avoit écrit à la Reine, pour lui exposer qu'il étoit dans un très-grand danger: que ses amis l'avertissoient de toutes parts que ses ennemis lui dressoient des embûches: qu'il avoit besoin de secours; & que par conséquent il demandoit au Roi la permission d'avoir des Gardes. Sa demande parut juste; la Reine lui fit expédier les Lettres nécessaires le 25. de Fevrier de l'année précédente; & elles furent signées par Jaques Bourdin, un des quatre Secretaires d'Etat. Cependant depuis la publication de la paix, il avoit été défendu très expressément, & sous de rigoureuses peines, par les Edits, & particuliérement par celui du 13. Decembre, de marcher armé; & il étoit enjoint aux Gouverneurs de Provinces d'y veiller, & d'empêcher que qui que ce fût n'entrât en armes dans les villes. Lorsque le Cardinal de Lorraine fut arrivé à Joinville, résolu d'aller à Paris pour se montrer au peuple, & voir ses créatures après une si longue absence, il manda ses amis de tous côtés; & il écrivit sur-tout à Claude Duc d'Aumale son frere, qui étoit alors à Anet, qu'il vînt au devant de lui avec des gens armés jusqu'à Nanteüil.

Il obtient la permission d'avoir des Gardes.

En passant par Soissons, il fit une visite de cérémonie an Prince de Condé; soit qu'il crût que cette démarche étoit de quelque conséquence pour sa réputation; soit qu'il voulût gagner ce Prince, en lui proposant en mariage Anne d'Este, veuve de son frere, femme très-belle & d'un excellent esprit, & qui sembloit très propre à concilier & à unir d'amitié des personnes qui n'étoient pas en fort bonne intelligence. Au moins cette visite donna de l'inquiétude aux Montmorencis & aux Colignis, qui craignoient que le Prince de Condé, invincible partout ailleurs, ne se laissât vaincre & par les appas de l'amour, & par les artifices du Cardinal. Nous avons déja dit qu'Eleonore de Roye, épouse du Prince, femme très-recommandable par sa vertu & par son attachement pour son mari, étoit morte; que depuis sa mort le Prince s'étant abandonné à la galanterie, s'étoit bien relâché de son ancienne maniere de vivre; que les Ministres ou Pasteurs apprêhendoient fort qu'une vie plus libre n'affoiblît peu à peu le zèle qu'il avoit fait paroître jusqu'alors pour la Religion; & que par cette raison ceux qui étoient auprès de sa personne, le pressoient de penser sérieusement à se remarier.

Il approche de Paris avec des gens armés.

Après cette visite, le Cardinal de Lorraine continua sa route, & en approchant de Paris, il rencontra presque tous ses amis qu'il avoit mandés, qui venoient au-devant de lui. Il vint avec eux jusqu'à Saint Denis, accompagné de Henri, fils aîné du feu Duc de Guise, qu'il amenoit à Paris. François de Montmorency, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, homme d'un grand courage & d'une rare probité, apprit que le Cardinal marchoit armé. Comme il connoissoit son humeur & son emportement,

CHARLES IX. 1565.

& qu'il n'ignoroit pas qu'on l'avoit nouvellement aigri contre sa Maison, que ce Cardinal haïssoit déjà, il crut qu'il n'en usoit ainsi que pour éprouver sa patience, & que par conséquent il faloit repousser la force par la force. Cependant comme il étoit équitable & droit, il voulut d'abord l'avertir, de congédier cette suite de gens armés, qui étoit une contravention aux Edits du Roi; de ne pas venir dans un tems suspect, avec tout l'appareil d'un homme qui iroit à la guerre, & de ne pas entrer pendant l'absence de Sa Majesté, dans la capitale du Royaume, qui n'étoit que trop portée au trouble & à la sédition.

De Montmorency prend la résolution de s'opposer à son entrée.

Il fit ensuite réfléxion, qu'il ne convenoit pas, à cause des différends & de la haine déclarée qui étoient entre eux, d'envoyer faire un pareil compliment au Cardinal: voici le moyen qu'il trouva pour garder les bienséances, & pour faire en même tems sçavoir au Cardinal ce qu'il avoit dessein de lui faire dire. Il vint le 8. de Janvier au Parlement, où il sçavoit qu'il y auroit un grand nombre de gens attachés aux Guises, qui ne manqueroient pas de rapporter au Cardinal ce qu'il auroit dit; & il déclara publiquement à la Cour, afin qu'elle n'en prétendît cause d'ignorance, que le Roi & la Reine sa mere lui avoient ordonné sur toutes choses, de ne pas souffrir que qui que ce fût osât approcher de Paris en armes pendant leur absence: que néanmoins il apprenoit que quelques-uns, méprisant l'autorité du Roi & des Gouverneurs, marchoient en armes dans le Royaume, & voltigeoient aux environs de Paris; qu'il ne pourroit le souffrir, sans manquer à son devoir: qu'au reste, il prévoyoit que si ces gens-là continuoient dans leur audace, l'affaire ne se passeroit pas sans quelque trouble; qu'il s'étoit crû obligé d'en avertir le Parlement, afin qu'il interposât son autorité; que pour lui il étoit résolu, pour s'acquitter de sa charge, de faire observer les Edits, & de faire tous ses efforts, pour empêcher que la témérité de quelques particuliers ne donnât la moindre atteinte à l'autorité legitime du Roi & des Magistrats.

Il déclare sa résolution au Parlement.

Après avoir parlé de la sorte, Montmorency s'en alla au Louvre. Il avoit bien entendu parler de la permission que la Reine avoit accordée au Cardinal; mais comme celui-ci ne l'avoit pas montrée, il se persuada que c'étoit par mépris pour lui, qu'il en usoit ainsi; & il crut qu'il devoit employer toute sorte de moyens, pour l'empêcher d'entrer dans la ville.

La fierté du Cardinal l'empeche de montrer ses Lettres.

Le Cardinal de son côté, quoi qu'averti par ses amis, qui alloient souvent le trouver, de la résolution de Montmorency, ne put jamais se résoudre à montrer la permission qu'il avoit obtenuë du Roi; disant que Montmorency le sçavoit, & qu'il étoit de l'honneur de la maison de Guise, & de sa propre réputation, qu'on ne crût pas que ses ennemis lui avoient fait la loi en l'obligeant de montrer ses Lettres, principalement dans Paris, où ils avoient tant de créatures, & où ils se flattoient que le peuple prendroit les armes pour les Guises, contre les Montmorencis, à cause de la Religion. C'étoit là le voile dont les Guises se couvroient toûjours, & ils s'imaginoient que le peuple, qui les regardoit & les cherissoit comme les défenseurs de la Foi, n'avoit que de la haine pour les Montmorencis, qu'il cro-

croyoit moins zelés, à cause de leur attachement au Prince de Condé & aux Colignis.

Entre ceux qui alloient & venoient pour cette affaire, on remarqua principalement Jean Hurault de Boistaillé. Cet homme, qui venoit d'acquerir de la réputation dans son ambassade de Venise, avoit été autrefois dans les bonnes graces du Cardinal, & sa faveur l'avoit élevé aux honneurs: mais il étoit bien alors avec Montmorency. Il voulut donc se mêler dans la négociation, & il avertit le Cardinal doucement & en ami, de se conduire sagement & prudemment dans une rencontre si délicate, & de ne pas forcer un homme aussi fier, qu'étoit le Maréchal de Montmorency, à faire une chose, dont l'un & l'autre se repentiroient, & seroient trés-fâchés, dès qu'elle seroit faite.

Le Cardinal, qni ne pouvoit retenir son emportement, ne répondit à Hurault que par des reproches injurieux, de ce qu'après avoir reçu de lui tant de bienfaits, il avoit passé dans le parti de ses ennemis, avec autant de perfidie que d'ingratitude. Il rejetta donc son conseil comme suspect; & sans se soucier du péril, il se mit en chemin le même jour. Cependant pour ne point paroître abuser de la permission que le Roi lui avoit accordée, en se faisant escorter par un si grand nombre de gens armés, il se sépara du Duc d'Aumale, qui prit avec lui une partie de l'escorte, & entra par une autre porte dans Paris.

Il entre dans Paris malgré le Gouverneur.

Le Cardinal étant à moitié chemin, Montmorency lui envoya un Prévôt des Marêchaux, avec des Archers à cheval, revêtus de leurs casaques, (car le Roi donne des Archers à chaque Marêchal de France) pour lui ordonner au nom du Roi & du Gouverneur de Paris de metrre bas les armes. Le Cardinal méprisa ce commandement, comme injurieux; parce que disoit-il, ces sortes de gens, qui n'ont de pouvoir que sur les voleurs, les criminels, & les vagabons qui n'ont ni feu ni lieu, n'avoient aucun droit sur les personnes de son rang. Il continua donc sa marche, & arriva dans la ville plûtôt que Montmorency ne l'avoit crû: ainsi il ne fut point arrêté à la porte, comme ce Maréchal l'avoit résolu.

Montmorency arrête le cortége du Cardinal.

Mais lorsqu'il passoit dans la ruë S. Denis, il rencontra auprès de la paroisse de S. Innocent, Montmorency & Antoine de Croy Prince de Porcean, qui y étoit accouru avec un grand nombre de Gentils-hommes. Là, Montmorency arrêta ceux du cortege du Cardinal, qui marchoient les premiers, & de part & d'autre il y en eut un ou deux de tués dans la résistance qu'ils firent. Le Cardinal voyant qne la chose s'étoit passée autrement qu'il ne s'en étoit flatté, fut saisi de peur, & s'étant mis aussi-tôt à pié avec le Duc de Guise son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant, il se sauva dans une boutique voisine. Ses gens furent écartés de côté & d'autre: & Montmorency empêcha les siens de les poursuivre, & de les maltraiter; content, comme il le disoit lui-même, d'avoir réprimé par la crainte la temerité d'un homme qui insultoit le Roi, & qui avoit l'audace de faire injure au Gouverneur de la capitale du Royaume.

Le Cardinal accompagné d'un petit nombre de gens alla sur le soir, par

CHARLES IX. 1565.

par les ruës les moins frequentées, à l'Hôtel de Clugny, où sa suite s'étoit déja retirée. Cet hôtel est dans un quartier de Paris éloigné de celui du Gouverneur, & il n'est presque habité que par du menu peuple, que le Cardinal croyoit lui être devoüé. Le Duc d'Aumale, qui étoit entré par une autre porte, se rendit au même endroit par un chemin different. Ils y passerent l'un & l'autre la nuit dans une grande inquiétude, & sans dormir. Mais leur trouble fut bien plus grand le matin : Montmorency, qui apprehendoit le désordre, courut lui même par la ville avec des gens armés; il fit ouvrir les boutiques, & passa plusieurs fois devant l'Hôtel de Clugny où le Cardinal se tenoit caché, avec les Ducs de Guise, & d'Aumale. Les gens du Gouverneur en passant parloient fort insolemment, & disoient bien des choses outrageantes contre le Cardinal.

Embarras ou se trouvent le Cardinal & le Duc d'Aumale.

Enfin comme tout Paris étoit en allarmes, le Cardinal sollicité par ses amis, & averti par le Parlement de sortir promptement de la ville, pour éviter un plus grand trouble, montra les Lettres qu'il avoit obtenuës du Roy. Le lendemain on chargea Claude Guyot Maître des Comptes, Magistrat d'une grande probité, très-zelé pour la tranquilité publique, & qui étoit Prevôt des Marchands pour la seconde fois, d'aller trouver le Maréchal de Montmorency, & de le prier au nom du Parlement, du premier Président Christophle de Thou (1), & de Gilles Bourdin Procureur Général, de vouloir bien, pour ne pas troubler le repos public, accorder au Cardinal de Lorraine la permission de sortir le lendemain de Paris en armes. Il est vrai, ajoûta Guyot, que le Roi l'a défendu par un Edit; mais il l'a expressément permis à M. le Cardinal, pour sa sûreté, par des Lettres particulières; & il en montra la copie.

Le Maréchal de Montmorency répondit : Que le Cardinal avoit très-mal fait d'oser entrer dans Paris dans une pareille conjoncture, avec des gens armés, contre la défense du Roi, sans avoir montré ses Lettres, & sans en avoir prévenu le Gouverneur : Qu'au reste, si le Cardinal vouloit designer le nombre & donner les noms de ceux qu'il vouloit faire passer en armes avec lui par l'Isle de France, & délivrer une copie en bonne forme des Lettres du Roi, il feroit ce qui étoit de son devoir; parce que c'étoit à lui de maintenir le souverain pouvoir du Roi, & du Gouverneur qui le représente : Qu'il étoit prêt de donner sa vie, pour retenir le Cardinal, & tous ceux qui étoient dans l'étenduë de son gouvernement, dans les bornes prescrites par les loix, & pour leur apprendre à respecter l'autorité du Roi & des Gouverneurs établis par Sa Majesté : Que cette affaire regardoit l'obéïssance dûe au Roi, l'honneur du Gouverneur, & la sûreté publique : Que néanmoins il sçavoit que le Cardinal & les siens se vantoient de le faire punir de l'injure qu'ils prétendoient leur avoir été faite le jour précédent : Qu'en les empêchant de marcher en armes, suivant la disposition des Edits, il n'avoit fait que ce qu'il devoit : Qu'il avoit le même jour averti le Parlement de ce qui arriveroit; & que s'il eût en cela manqué

(1) Pere de l'Auteur.

qué à son devoir, il se seroit rendu sans contredit indigne des honneurs dont le Roi l'avoit comblé.

Le Cardinal est obligé de sortir de Paris.

Cette réponse, souscrite de la main de Falaise Secretaire du Gouverneur, fut donnée à Guyot, qui eut la prudence de la supprimer, parce qu'il y avoit trop de dureté. Le Cardinal & le Duc d'Aumale en eurent connoissance; mais d'une manière qui ne les mettoit pas dans la nécessité d'en tirer vengeance. Ainsi le Cardinal, accompagné des Ducs d'Aumale & de Guise, sortit de Paris presque aussi-tôt qu'il y fut entré. Le Cardinal s'en alla en Champagne, & dans le païs Messin, & le Duc d'Aumale marcha quelque tems de côté & d'autre aux environs de la ville, avec des gens armés. Ce fut un nouveau sujet de troubles; car le Maréchal de Montmorency, qui sçavoit bien qu'on le haïssoit à cause des Colignis, mais qui prévoyoit aussi le besoin qu'il auroit d'eux dans la suite, parce que les affaires se broüilloient extrêmement, manda Gaspard de Coligny Amiral, qui étoit tranquillement chez lui occupé du soin de ses affaires. Ce Seigneur arriva à Paris avec une nombreuse suite le 22. de Janvier.

L'Amiral de Coligny arrive à Paris & y passe quelques jours.

Montmorency convoqua un Conseil, où assista Claude Gouffier de Boisy, Grand Ecuyer de France, avec Christophle de Thou, René Baillet, Pierre Seguier, Christophle de Harlay Présidens, & Hurault de Boistaillé. Il exposa à l'Assemblée les raisons pour lesquelles il avoit prié M. l'Amiral de venir à Paris; & il fit entendre que c'étoit pour déliberer ensemble sur les moyens d'assurer le repos public, malgré les bruits qu'on s'efforçoit de répandre pour le troubler. L'Amiral prit occasion de ce qui venoit d'être dit, pour parler de lui-même, de son inviolable fidelité, & de ses bonnes intentions; & pour se justifier des crimes, dont on le soupçonnoit faussement. Il fit voir que ces sonpçons n'étoient fondés que sur des calomnies, & n'étoient que des effets de l'artifice & de l'ambition de ses ennemis.

L'Amiral répeta la même chose devant le Prevôt des Marchands, & en présence d'environ quarante bourgeois de Paris, choisis d'entre tous les Ordres. Il leur rappella aussi le tems, où étant Gouverneur de Paris, il avoit commencé le boulevard de la porte S. Antoine, non seulement pour fortifier, mais pour embellir & orner la ville. Ensuite il vint au Parlement avec le Maréchal de Montmorency. Après y avoir parlé de lui-même en peu de mots, & avec beaucoup de modestie, il fit offre de ses services à tous en général, & à chacun en particulier. Le lendemain il alla au château de Vincennes saluër le Duc d'Alençon, il revint le même jour à Paris pour y travailler pendant quelques jours à ses propres affaires; & il s'en retourna le 30. de Janvier.

La Cour ordonne à l'Amiral & au Duc d'Aumale de mettre bas les armes.

Cependant le Gouverneur de Paris, & le Duc d'Aumale envoyerent à la Cour; l'un, Ouëin de Turin, pour justifier sa conduite; & l'autre, Bertrand de Foissy de Crenay, pour se plaindre au Roi de ce qui s'étoit passé. Mais le crédit du Connêtable de Montmorency fit suspendre le jugement de cette affaire. Cependant comme le bruit s'étoit répandu que le Duc d'Aumale d'un côté, & Coligny de l'autre, étoient en armes, on crai-

CHARLES IX. 1565.

craignit que Paris ne fût agité de nouveaux troubles, pendant l'absence du Roi. Pour les prévenir, Michel de Seure Chevalier de Malte reçut ordre de partir, pour ordonner à l'un & l'autre de la part du Roi de mettre bas les armes, de renvoyer ceux qui étoient avec eux, & de demeurer en repos. Telle fut l'issuë du trouble excité à Paris. Plusieurs accuserent le Maréchal de Montmorency d'avoir en cette occasion manqué de prudence, aimant mieux irriter des ennemis très-puissans par un leger affront, que les perdre entièrement, losqu'il le pouvoit.

Le Prince de Condé désaprouve l'action du Maréchal de Montmorency.

En effet le Prince de Condé (soit que l'entretien avec le Cardinal de Lorraine l'eût changé, soit que ce fût son sentiment) desaprouva l'action de Montmorency, & dit : „ L'affaire a été poussée trop loin, si ce n'étoit „ qu'un jeu; & elle ne l'a pas été assez, si elle étoit sérieuse. „ Dans la suite, on se fit la guerre de part & d'autre par écrit, & l'on publia de la part du Gouverneur un livre (1) en forme de relation : on l'attribuë à Louis Regnier de la Planche, dont nous avons parlé sous le regne de François II. On y louoit la fidélité, l'obéïssance, & l'équité de Claude Guyot Prevôt des Marchands, & des Echevins de la ville de Paris, & l'on y relevoit en passant l'ambition des Guises. L'on y parloit avec beaucoup de finesse de leurs desseins, de leurs artifices, de leurs efforts, & on faisoit entrevoir, par une espece de prophetie, quelle en seroit la fin. Ces prédictions furent alors regardées comme venant de la part de leurs ennemis, & on n'y ajoûta aucune foi. Mais dans la suite l'événement a fait voir que la plûpart n'étoient que trop bien fondées & trop véritables.

Ecrits de part & d'autre.

On publia en même tems de la part des Lorrains une Lettre sous le nom d'un Gentilhomme du Hainaut : l'écrivian tâchoit de justifier l'action des Guises, & rejettoit la cause des troubles sur les Montmorencis, qui favorisoient les ennemis de la Religion & les perturbateurs de l'Etat, & les aidoient de leurs conseils, de leurs biens, & de leurs forces. On repliqua aussi-tôt à cette Lettre par une autre, dans laquelle le Gentilhomme du Hainaut protestoit que le Cardinal de Lorraine s'étoit faussement servi de ce nom. Il y faisoit une sanglante invective contre les Guises, & les traitoit d'hommes ambitieux & avides du bien d'autrui. Cette Lettre fut aussitôt suivie d'un autre écrit : l'auteur répondoit plus amplement à la premiere Lettre du Gentilhomme du Hainaut, rabaissoit l'origine des Lorrains, & parce qu'ils avoient insinué que les Colignis étoient d'une basse extraction, il en relevoit la naissance & pretendoit qu'ils étoient issus des Seigneurs de Colognac en Bresse. Enfin les Lorrains répliquerent à ces écrits, par une Lettre sous le nom d'un Gentilhomme Champenois, ne pouvant plus se servir de celui du Gentilhomme du Hainaut. On n'auroit point cessé d'écrire si le Parlement de Paris n'eut interposé son autorité, en défendant de vendre & de débiter ces écrits, & les supprimant, comme libelles diffamatoires, tendans à exciter des troubles dans l'Etat.

Affaire des Jesuites.

Peu de tems après, le Roi étant à Bayonne, pour se rendre à la Conference

(1) Ce livre étoit intitulé. *Le Dévis des Marchands.* DUPUY.

rence dont on étoit convenu avec les Espagnols, on plaida au Parlement avec beaucoup de chaleur la cause des Jesuites. Ils avoient présenté dans le mois de Fevrier une requête à la Cour, par laquelle ils demandoient la la liberté d'enseigner la jeunesse; & le Recteur de l'Université de Paris s'y étoit opposé. Avant que je parle de ce Procès, je crois qu'il est à propos de dire quelque chose de leur origine, de leur établissement & de leurs progrès.

Pierre-Antoine Caraffe, depuis Cardinal, & enfin Pape sous le nom de Paul IV. avoit établi une compagnie de Prêtres, qui devoient vivre dans la solitude & séparés du monde, pour s'appliquer à la contemplation, & du lieu où ils demeuroient dans la terre d'Otrante, ils furent appellés Théatins ou Chiétins (1) Par émulation, où à l'imitation de ce nouvel établissement Ignace de Loyola de Biscaye, ennuyé du métier de la Guerre, dont il n'avoit tiré ni honneur ni profit, mais seulement un (2) coup qui l'avoit estropié, embrassa une vie tranquille, & forma dans la suite le dessein d'établir un Ordre de Religieux.

Abregé de la vie de S. Ignace de Loyola.

Après un voyage en Italie, & dans le Palestine, il revint en son païs l'an 1524. & commença à étudier à Barcelone, à l'âge de 33 ans. Il eut dans cette ville, pour compagnons d'une vie plus réguliere, un certain Calliste qui l'avoit accompagné dans son voyage de Jerusalem, Artiaga & Cazere, Espagnols, & un jeune François, appellé Jean. Sentant dans la suite qu'il n'avoit pas fait de grands progrès dans les sciences à Barcelone, à Alcala, & à Salamanque, il se proposa quatre ans après de venir à Paris. Il y reconnut par son expérience que la foiblesse de l'homme en général, & la sienne en particulier, le rendoient incapable de faire plusieurs choses dans un même tems, il condamna sa précipitation, & laissant là les voyes abregées, il résolut de suivre le cours ordinaire dans ses études qu'il recommença.

Ainsi après avoir repris les principes de la langue Latine, il étudia ensuite en Philosophie sous Jean Pena, grand Philosophe & habile Mathématicien, & en Théologie, dans le College du Couvent des Dominicains. Pierre Favre, Savoyard, sçavant disciple d'Aristote, & François Xavier Biscayen, furent les premiers compagnons de la vie austere qu'Ignace menoit à Paris. Peu de tems après Francois, à la priere de Jean Roi de Portugal, & par l'autorité du Pape, fut envoyé en Orient. Il parcourut toute la côte maritime des Indes, avec beaucoup de travaux & de périls, & porta le premier la lumière de la parole de Dieu jusque dans le fond du Japon. Enfin après avoir converti à la foi de Jesus-Christ un grand nombre d'Infideles, il mourut à l'entrée de la Chine (3) l'an 1556. Les autres compagnons d'Ignace furent, Jacques Lainez, de Siguença (4) qui fut dans la suite Général de la Societé après la mort d'Ignace; Alfonse Salmeron de Toléde, très-habile dans

Qui furent les premiers compagnons.

(1) Voyez le livre XV.

(2) C'étoit une blessure à la jambe gauche, qui fut legere, & une autre plus considerable à la droite, dont il resta boiteux.

(3) Dans l'Isle de Sanciam.

(4) Il étoit natif d'Almaçan en Castille près de Siguença.

dans les langues Grecque & Latine; Nicolas Bovadilla, de Palencia; Simon Rodriguez, de Portugal; Claude le Jay & Jean Codure, du Diocése de Geneve: & Pasquier Brouët, d'Embrun. Ils étudiérent tous avec Ignace à Paris, & firent de grands progrès dans les sciences, & dans la pieté.

Vœu qu'ils font dans l'Eglise de Montmartre près de Paris.

Enfin d'un consentement unanime, après s'être confessés, & avoir communié dans l'Eglise de Mont-martre près de Paris, ils firent chacun en particulier un vœu à Dieu; par lequel ils s'obligerent à renoncer au monde, aussi-tôt qu'ils auroient achevé leur cours de Théologie, à embrasser une pauvreté perpétuelle, à travailler toute leur vie pour la gloire de Dieu, & pour le salut des ames; & pour cela de s'embarquer dans un jour marqué pour aller à Jerusalem, de s'y appliquer de toutes leurs forces à l'instruction des Infidéles & d'y chercher avec zéle la palme du martyre. Ils s'engagerent, s'ils trouvoient des obstacles à l'exécution de ce dessein, d'aller à la fin de l'année à Rome, & d'y offrir leurs services au Pape, Vicaire de Jesus-Christ, sans faire avec lui aucune convention, sans condition, & sans aucune restriction, pour tous les tems, & pour tous les lieux du monde. Ce vœu fut fait le 16. d'Août 1534 (1).

Vision d'Ignace allant à Rome.

L'année suivante, Ignace retourna malade en Espagne, & bien-tôt après il alla à Venise, pour s'acquitter de son vœu. Là, ayant pris les saints Ordres, & ramassé ses compagnons qui étoient dispersés, il renonça au dessein d'aller à Jerusalem, & alla à Rome avec Favre & Lainez. Ceux qui ont écrit sa vie, rapportent qu'étant entré dans une Eglise, proche de la ville sur le grand chemin, pour prier Dieu, il fut comme ravi & élevé au dessus des sens; que le Pere éternel lui apparut avec Jesus son fils, portant sa Croix & souffrant de cruëlles douleurs; que le Pere recommanda au Fils, Ignace & ses Compagnons, & qu'il promit à Ignace de l'assister à Rome. Cette vision fut cause qu'il donna depuis à sa Societé le nom de Compagnie de Jesus.

Le Cardinal de Lucques s'oppose à ce nouvel Institut.

Ainsi Ignace & ses compagnons s'assemblérent à Rome. Quirin Garzoni, citoyen Romain, les reçut dans sa maison auprès du couvent des Minimes. Ce fut là que la Societé prit naissance; mais elle eut d'abord beaucoup à souffrir à Rome même, où elle fut ouvertement improuvée par Barthelemi Guidiccione, Cardinal de Lucques. Ce Prélat aimoit si peu les nouveaux Ordres, qu'il écrivit pour montrer la nécessité de les réduire à un certain nombre. Néanmoins Paul III. approuva le nouvel Institut par une Bulle publiée le 3. d'Octobre 1540, lorsqu'Ignace eut envoyé, par ordre de ce Pontife, des ouvriers dans les différentes vignes du champ de Jesus-Christ, ce qui fut le commencement des voyages apostoliques de la Societé. On inséra dans la Bulle cette condition: Que la Compagnie ne seroit composée en tout que de soixante personnes; mais trois ans après, cette condition fut ôtée par un Bref du 14. de Mars; & Ignace fut fait superieur général de la Societé.

Paul III. l'approuve.

Le nombre des compagnons d'Ignace étant augmenté, il les distribua en divers

(1) M. Baillet dit que ce fut le quinzième.

divers endroits. Lainez demeura en Italie, Brouët fut envoyé en France, Pierre Canisius en Allemagne, Antoine Araosius de Biscaye en Espagne, Simon Rodriguez en Portugal, & François Xavier dans les Indes. Cependant Elisabeth Roselle, qui avoit d'abord aidé Ignace à faire ses études à Barcelone, étant venuë à Rome avec quelques pauvres femmes, afin de vivre suivant les régles de la nouvelle Societé, Ignace lui dit qu'il ne pouvoit pas prendre le soin des femmes; & il obtint du Pape, que sa Societé seroit à perpétuité exempte d'un tel emploi, quoiqu'elle se fût dévouée au Vicaire de J. C. sans aucune exception de lieux & de tems pour le bien de toutes les nations. Il obtint aussi que Claude le Jay seroit dispensé d'accepter l'Evêché de Trieste dans l'Istrie, qui lui avoit été donné à la recommandation de Ferdinand Roi des Romains. Ainsi le nouvel Ordre ayant en apparence écarté tout soupçon d'ambition & de cupidité, Paul III. lui accorda un an avant sa mort d'autres priviléges, qui furent confirmés par Jule III.

Mort d'Ignace de Loyola.

On crut que Paul IV. seroit contraire à Ignace, à cause de quelques sujets de mécontentement. Cependant la Societé s'augmenta beaucoup sous son Pontificat. Enfin Ignace épuisé par les veilles & par les jeûnes mourut âgé de 65. ans, seize ans après avoir obtenu la confirmation de son Ordre. Rinaldus Colombo, qui ouvrit son corps, rapporte qu'il trouva trois pierres dans la veine du foye, nommée Porte. Telle fut la fin d'Ignace, fondateur d'une Societé, qui s'est depuis tellement augmentée, qu'elle a commencé à se rendre formidable aux Princes mêmes.

Vers ce même tems, Guillaume du Prat Evêque de Clermont, fils du Cardinal du Prat, pour témoigner aux Peres de la nouvelle Societé l'amour extrême qu'il avoit pour eux, leur donna dans Paris le college de Clermont, (ce qui les fit appeller du nom de leur college de Clermont, & fit oublier pendant quelque tems le nom de Jesuites, titre qui paroissoit à plusieurs, vain & orgueilleux.) Du Prat leur légua aussi par son testament plus de 36000. écus d'Or, à condition qu'ils établiroient des colleges à Billon & a Mauriac en Auvergne, pour y enseigner la jeunesse.

Lettres patentes de Henry II. en faveur des Jesuites.

Avant la mort d'Ignace, l'an 1550., Brouët avoit obtenu de Henry II. à la recommandation du Cardinal de Lorraine, dont le nom fut mis dans les Lettres patentes, que la Societé seroit reçûë dans le Royaume, conformément au Bref du Pape; & qu'il seroit permis aux confreres de cette Societé de recevoir des aumônes, pour bâtir une chapelle & un collége à Paris, & même dans les autres villes, afin d'y vivre suivant leur institut. Ces Lettres ayant été présentées au Parlement quatre ans après le 3. jour d'Août, la Cour arréta que les Lettres du Roi, & le Bref du Pape seroient communiquées à l'Evêque de Paris, & à la Faculté de Théologie, pour, les parties ouïes, être fait droit sur le tout.

Avis de la Faculté de Theologie de Paris, contre les Jesuites.

Suivant cet arrêté, la Faculté de Théologie donna le 1. de Decembre de la même année son avis par écrit. Il contenoit en substance: Que cette nouvelle Societé s'arrogeoit le titre inoüi de compagnie de Jesus; qu'elle recevoit indifféremment & sans choix toute sorte de personnes, les bâtards, les scélérats, les infâmes: Qu'elle n'avoit ni régles, ni constitutions, ni

CHARLES IX. 1565.

maniere de vivre, ni aucun des usages qui distinguent les autres Religieux des Personnes du siécle: qu'elle avoit obtenu une infinité de privilèges, de libertés & d'immunités, principalement en ce qui concernoit l'administration des Sacremens, au préjudice des Evêques & du Clergé, & même des Princes & des Seigneurs, à la charge du peuple, & contre les privileges de l'Université: Qu'ainsi cette Societé lui sembloit deshonorer l'Ordre Monastique & Religieux, dont elle enervoit la discipline, en se dispensant des pieux exercices, qui entretiennent la ferveur, & soûtiennent la vertu, comme de l'abstinence, des cérémonies, & de la subordination aux Puissances: Qu'elle donnoit même occasion d'enfreindre les vœux, de se soustraire de l'obéïssance dûë aux Prélats, de dépoüiller injustement les Seigneurs Ecclesiastiques & autres de leurs droits, & d'introduire dans le gouvernement de l'Etat & de l'Eglise, le trouble, les plaintes, les procès, les dissentions, les disputes, les jalousies, les révoltes, & les divisions de toute espèce: Que par toutes ces raisons, cette Societé paroissoit à la sacrée Faculté, dangereuse pour la Religion; parce quelle troubloit l'Eglise, qu'elle renversoit la discipline monastique, & tendoit plus à la destruction qu'à l'édification.

Les confreres de la Societé recommencent leurs poursuites sous François II.

Les confreres de la Societé furent saisis d'étonnement à la vûë de cette déliberation de la Faculté de Théologie de Paris. Ils crurent qu'il faloit s'accommoder au tems; & dans l'espérance que la haine qu'on avoit conçuë pour le nouvel Institut s'adouciroit peu à peu, ils garderent un profond silence jusqu'au régne de François II. Alors les Guises, qui les favorisoient de tout leur pouvoir, étant à la tête des affaires, ces Peres recommencerent leurs poursuites. D'abord, suivant l'arrêté de la Cour, on pria Eustache du Bellay Evêque de Paris de dire son sentiment.

Jugement de l'Evêque de Paris sur les Jesuites.

Ce Prélat répondit par écrit: Que cette Societé, comme tous les nouveaux Ordres, étoit infiniment dangereuse; que dans les circonstances présentes elles paroissoit instituée, plûtôt pour exciter des troubles, que pour rétablir la paix & la concorde dans l'Eglise. Il désaprouvoit particulierement le nom de Jesuites, comme un titre plein d'arrogance, par lequel ces Peres s'attribuoient à eux seuls ce qui convenoit à toute l'Eglise Catholique, qu'on peut proprement appeller l'Assemblée ou la Societé des fideles, dont Jesus-Christ est le Chef; comme si en prenant ce nom pour eux seuls, ils eussent voulu faire entendre qu'eux seuls composoient l'Eglise.

Ce Prélat observoit que dans les privileges accordés à cette Societé par le Pape Paul III. il y avoit beaucoup de choses contraires au droit commun, & préjudiciables à l'autorité & à la puissance des Evêques, des Curés & des Universités. Il en concluoit, que puisque le Pape avoit obligé les confreres de cette Societé à instruire les Turcs & les infideles, & à leur prêcher la parole de Dieu, il étoit plus à propos qu'on leur donnât des maisons dans les lieux qui en sont proche, de même que les Chevaliers de Rhodes urent autrefois placés comme en sentinelle sur les frontieres de la Chrétienté.

Cet avis & celui de la Faculté de Théologie ayant été lûs & examinés par

par le Roi dans son Conseil ; Sa Majesté, à l'instigation du Cardinal de Lorraine, manda au Parlement par ses Lettres du 25. Avril 1560. que sans avoir égard à l'opposition de la faculté de Théologie, & de l'Evêque de Paris, il publiât les Bulles du Pape, & les Lettres du Roi accordées à la Societé. Quoique ces Peres eussent déclaré par une requête présentée au Parlement qu'ils se soûmettoient au droit commun, & qu'ils renonçoient aux droits & aux privileges que le Pape leur avoit accordés, qui pouvoient être contraires au droit commun, & préjudicier à l'autorité des Evêques, des Chapitres, des Curés & des Universités, aux libertés de l'Eglise Gallicane, & aux traités faits entre les Rois & les Papes : la Cour néanmoins par Arrêt du 22. Fevrier renvoya toute l'affaire au Concile général, ou à l'Assemblée de l'Eglise Gallicane, pour approuver ce nouvel Ordre.

Lettres du Roi au Parlement en leur faveur.

Ainsi le 25. de Septembre, les Prélats s'étant assemblés en grand nombre à Poissy, suivant les ordres exprès du Roi, pour le Colloque dont nous avons parlé, auquel le Cardinal François de Tournon Archevêque de Lyon présidoit ; l'Assemblée autorisée par l'Arrêt du Parlement de Paris, qui lui avoit renvoyé le jugement de cette affaire, ouï le rapport d'Eustache du Bellay Evêque de Paris, tout bien consideré, reçut & approuva la nouvelle Compagnie sous le nom de Societé & de College, & non pas d'Ordre nouvellement institué, à condition : Que les Confreres de cette Societé prendroient un autre nom que celui de Societé de Jesus, ou de Jesuites : Que chaque Evêque dans son diocése auroit une Jurisdiction entiere sur eux, comme sur les autres Prêtres : Qu'ils ne pourroient rien faire, au préjudice des Evêques, des Chapitres, des Curés, des Universités & des autres Ordres, ni contre leur autorité & leurs fonctions : Qu'ils seroient gouvernés suivant le droit commun, & qu'ils renonceroient aux privileges qui lui étoient contraires. On ajoûta, que s'ils n'observoient réguliérement ces conditions, ou que si dans la suite ils obtenoient de nouveaux privileges des Papes, l'approbation de leur Societé, faite par ce Décret, seroit tenuë comme revoquée dès à present.

Jugement des Prélats au Colloque de Poissy, sur les Jesuites. Conditions auxquelles ils sont reçûs en France.

En vertu de cette déliberation, ils ouvrirent à Paris le college de Clermont. Les sçavans, qui étoient entrés dans la Societé, lui acquirent beaucoup de réputation, & principalement Jean Maldonat (1) Portugais, bon Philosophe & habile Théologien. Mais comme l'Université réclamoit contre la liberté qu'on avoit accordée à la Societé, l'affaire fut pour la seconde fois portée au Parlement ; & les Confreres du college lui présenterent une requête, par laquelle ils demandoient que la Cour interposât son autorité, afin qu'on ne les empêchât plus à l'avenir d'instruire la jeunesse.

Avant que l'affaire fût plaidée en Parlement, l'Université de Paris avoit con-

Consultation de Charles

(1) Jean Maldonat est un des plus sçavans Théologiens que les Jesuites ayent eu. Il enseigna à Paris pendant plus de dix ans. Il étoit Espagnol, & non Portugais, étant né dans un village de la Province d'Estramadure.

Charles IX. 1565. du Moulin contre les Jesuites.

consulté Charles du Moulin. La réponse que ce sçavant Jurisconsulte donna par écrit, & qui fut depuis imprimée, contenoit en substance: Que de très-justes raisons obligeoient l'Université de Paris, pour remplir un de ses plus indispensables devoirs, de faire une nouvelle sommation aux Jesuites, & de les obliger par les voyes de droit à se désister de ces sortes de nouveautés. Voici à peu près les raisons dont il se servit: Qu'ils établissoient une nouvelle Compagnie contre les anciens Décrets des Conciles, & même d'un Concile général célébré à Rome sous Innocent III. l'an 1215. qui avoient ordonné, pour éviter le trouble & la confusion dans l'Eglise, de resserrer dans de certaines bornes ces nouvelles Societés: Que l'établissement des Jesuites étoit contre les Arrêts de la Cour, qui avoit déjà rejetté cette nouvelle Congregation: Qu'il étoit contre les avis des Cardinaux qui s'étoient assemblés à Nice avec quelques Prélats, par ordre de Paul III. & qui avoient défendu de recevoir de nouveaux Religieux & de nouveaux Ordres: Que long-tems avant eux, le Cardinal Pierre d'Ailly, Richard Archevêque d'Armach en Irlande, Guillaume de Saint Amour, & Jean Gerson, deux grandes lumieres de l'Ecole de Sorbonne, avoient jugé que la grande quantité de nouveaux Couvens ne pouvoit qu'être à charge au peuple, & à l'Etat: Qu'en admettant ce nouvel Ordre dans un Royaume naturellement amateur des nouveautés, il étoit à craindre qu'il ne se multipliât à l'excès, au préjudice du peuple & aux dépens du Clergé: Que l'établissement des Jesuites ne tendoit pas seulement à la ruine de tous les Ordres en particulier, mais qu'il étoit très-dangereux pour tout le Royaume en général: Qu'il n'y avoit point d'homme sage, qui n'appréhendât que sous prétexte de la liberté qu'auroient les Italiens & les Espagnols, dont cette Societé étoit particulierement composée, d'aller & de venir d'un Royaume dans un autre, il ne se trouvât bien des espions, qui feroient passer nos secrets jusqu'à nos ennemis: Que cet article avoit paru si important, que les Papes eux-mêmes, & après eux les Docteurs les plus versés dans le droit Ecclésiastique, avoient décidé que cette juste appréhension étoit une raison suffisante pour ôter les Evêques de leurs siéges, quoiqu'ils soient de droit divin: Que cet Ordre n'étant pas approuvé, ne pouvoit passer pour légitime; & qu'il sembloit n'être institué que pour tendre des piéges aux mourans, & s'emparer de leurs biens: Que d'ouvrir un nouveau college au milieu de l'Université, à laquelle ils ne vouloient pas obéir & se soumettre, c'étoit une chose monstrueuse, & qui tendoit à la sédition: Que ces nouveaux maîtres étoient inutiles & superflus, dans une Université, où il y avoit un grand nombre d'écoles & de colleges: Qu'ils apportoient en France de nouvelles superstitions; qu'ils fascinoient les yeux des peuples, qu'ils violoient déja les Edits de pacification, & troubloient la tranquillité publique: Qu'enfin ils causeroient dans la suite de plus grands troubles.

Plaidoyers pour & contre les Jesuites.

La cause fut plaidée en Parlement, les Chambres assemblées. Pierre Versoris, avocat de grande réputation, plaida pour la nouvelle Societé, & finit son discours en loüant fort son origine & son institution. Etien-

Charles IX. 1565.

Etienne Pasquier (1). plaida pour l'Université contre la Compagnie, qu'il appella une Secte ambitieuse, qui n'avoit qu'une apparence de Religion; née en Espagne, élevée en France, & formée à Venise; d'abord persécutée à Rome, reçuë ensuite, & comblée de privileges excessifs & contraires au droit commun. Il dit: Qu'elle avoit été condamnée par la Faculté de Théologie de Paris, & rejettée par l'Evêque de ce Diocése: Que maintenant sous prétexte d'enseigner gratuitement la jeunesse, elle causoit une infinité de maux: Que d'un côté elle épuisoit les familles par des testamens suggérés; & que de l'autre elle séduisoit la jeunesse par une apparence de pieté, & la corrompoit; qu'elle fascinoit les yeux des enfans par de vaines superstitions, & que par ce moyen elle jettoit déja les semences des séditions & des revoltes, qui éclateroient quelque jour à la ruine du Royaume.

Discours d'Etienne Pasquier.

Entre les autres vœux des Jesuites, Pasquier releva principalement celui de cette obéissance qu'ils appellent aveugle, qu'ils promettent en tout & & par-tout à leur Général, lequel est toûjours choisi par le Roi d'Espagne (2), & qu'ils font profession de respecter & d'honorer comme un Dieu sur terre. Il compara Ignace de Loyola à Martin Luther, & il montra que l'un & l'autre, quoique par des moyens différens, tendoient à ruiner l'autorité légitime du Magistrat, à énerver la discipline Ecclésiastique, & à renverser toutes les loix divines & humaines. Il dit ensuite, au sujet du nom que leur orgueil leur avoit fait prendre: Que d'autres Sectaires ayant usurpé le même titre deux cens ans auparavant, avoient été rejettés de l'Eglise, & que dissipés par un juste jugement de Dieu, ils avoient tous péri misérablement. Il ajoûta qu'en prenant ce nom, ils ne vouloient rien moins que mettre la division entre ceux qui professent une même Religion, & faire entendre qu'un Jesuite a quelques prérogatives au-dessus d'un autre Chrétien: Que plus cette Compagnie affecte de soûmission pour le Pape, plus elle doit être suspecte aux François, qui reconnoissent à la vérité le Pape pour le Chef & le premier Evêque de l'Eglise; mais de telle sorte, qu'il soit lui-même obligé de se soûmettre, comme un inférieur aux saints Canons, & aux decrets des Conciles écumeniques, & qu'il ne puisse rien prononcer ou décerner contre nos Rois, contre les Arrêts de la Cour, & au préjudice des Evêques dans l'étenduë de leur juridiction.

Pasquier dit encore, que d'admettre cette nouvelle Secte dans le Royaume, c'étoit recevoir & nourrir dans son sein autant d'ennemis, qui ne manqueroient pas de déclarer la guerre au Roi & à son Royaume, s'il arrivoit jamais que quelques Papes de mauvaise humeur tournâssent leurs armes contre la France. Il conclut, en adressant la parole aux Juges: „ Vous, dit-il, vous mêmes, Messieurs, qui tolerez aujourd'hi les Jesuites,

Apostrophe remarquable de Pasquier aux Juges.

(1) Les plaidoyers de Versoris & de Pasquier ont été imprimés, & existent encore aujourd'hui; ainsi que celui de Montholon, pour les Jesuites.

(2) Les Jesuites étoient alors tous Autrichiens.

CHARLES IX. 1565.

„ tes, vous vous reprocherez quelque jour, mais trop tard, d'avoir été
„ trop crédules, lorsque vous verrez les suites funestes de votre facilité,
„ & le renversement de l'ordre & de la tranquilité publique, non-seule-
„ ment dans ce Royaume, mais dans tout le monde Chrétien, par les
„ ruses, par les supercheries, la superstition, la dissimulation, les fein-
„ tes, les prestiges, & les détestables artifices de cette nouvelle Socie-
„ té.

Conclusions de l'Avocat general contre les Jesuites.

Lorsque Pasquier eût parlé. Versoris repliqua. Enfin Bâtiste du Ménil, Magistrat distingué par son esprit & par sa probité, & Avocat général du Roi, parla le dernier. Il blâma d'abord l'aigreur des Avocats de part & d'autre; & après s'être beaucoup étendu sur les nouveaux Ordres, & sur l'extrême danger où l'on exposoit, en les recevant, non-seulement la Religion, mais encore l'Etat, il conclut, contre les Jesuites, qu'étant engagés par des vœux, ils ne devoient en aucune façon être admis dans le corps de l'Université pour y enseigner la jeunesse, & il requit que la Cour avisât à quoi elle pourroit & devoit employer le legs de l'Evêque de Clermont, pour conserver d'une autre façon la memoire & la volonté du testateur. La cause ayant tenu deux Audiences entières, le Parlement, ou persuadé qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'avenir, ou en haine des Protestans, pour la défaite desquels on croyoit que les Jesuites étoient destinés, fut d'avis qu'on déliberât plus amplement sur cette affaire; & néanmoins il accorda aux Jesuites la permission d'ouvrir publiquement un College, pour enseigner la jeunesse. L'arrêt fut rendu le 5 d'Avril.

Arrêt du Parlement en faveur des Jesuites.

Cependant le Roi revint par Castelnaudary de Carcossonne à Toulouse, autrefois Capitale des Tectosages, où il avoit convoqué l'Assemblée des Etats de la Province, & les Députés des Provinces voisines. Tandis qu'il y étoit, on changea suivant la volonté de la Reine mere, le nom d'Alexandre, frere du Roi; il fut appellé Henri, du nom de son pere, & on ordonna en même tems que l'autre frere, nommé Hercule, qui étoit au Château de Vincennes, seroit appellé François, comme pour renouveller dans ces Princes la memoire & les noms de leur Pere & de leur Ayeul. Les Protestans firent alors de grandes plaintes contre Blaise de Montluc; mais son arrivée à la Cour en empêcha l'effet.

Suite du voyage du Roi.

De Toulouse, le Roi vint à Bourdeaux (ce païs s'appelloit anciennement *Bituriges Vibisci*) où il fut reçû le 9. d'Avril avec plus de pompe qu'en aucun autre lieu. Trois cens Cavaliers armées vinrent au-devant du Roi avec des troupes, qui representoient des captifs des nations étrangeres. On y voyoit des Grecs, des Turcs, des Arabes, des Egyptiens, des Ceylanois (1), des Indiens, des Canariens, des Maures, des Canibales, des Américains, des Brasiliens. Les Chefs de chaque nation firent au Roi, chacun en sa langue, des complimens, qui furent interprêtés par leurs

Pompe avec laquelle le Roi est reçu dans Bourdeaux.

(1) L'Isle de Ceylan a été connuë des Anciens, sous le nom de Taprobane.

leurs Truchemens (1). Le Roi entra ensuite par la porte du Chapeau rouge, & passa par une ruë très-large du même nom. Lorsqu'il fut arrivé à la porte de Medoc, une fille descenduë par une machine en forme de conque, vint offrir à Sa Majesté les clefs de la ville.

Les Protestans de Bourdeaux avoient presenté dès l'année précédente leurs demandes au Roi, pendant son séjour à Valence. Charles les avoit reçut très-favorablement, & leur avoit accordé des Lettres-patentes; mais ils ne purent les faire vérifier au Parlement, parce que le Procureur général, le Maire & les Jurats s'y opposérent. Après l'arrivée du Roi, le Parlement voulant lui faire voir qu'il avoit eû égard à ses ordres, donna un Arrêt qui ordonnoit que les Lettres-patentes du Roi, qui renfermoient les réponses de Sa Majesté aux demandes des Protestans, seroient vérifiées, non par le Parlement, mais par le Sénéchal de Guyenne. Formalité toute nouvelle, inventée exprès, afin que la vérification eût moins de force & d'autorité.

Demandes des Protestans accordées par le Roi.

Voici à peu près les demandes des Protestans, que le Roi leur avoit accordées : Qu'on ne fît point un crime, & qu'on ne causât aucune inquiétude à ceux qui chanteroient dans leurs maisons les Pseaumes en langue vulgaire, ni à ceux qui vendroient la Bible, ou des explications de la Bible : Qu'on ne forçât personne de contribuer pour ce qu'on appelle le pain béni, de quêter dans les Eglises pour les pauvres, & de tapisser les maisons, devant lesquelles on passeroit en procession : Qu'il fût libre aux artisans de travailler les jours de fêtes dans leurs maisons, pourvû que leurs boutiques fussent fermées : Que personne ne fût contraint dans les tribunaux de jurer sur le bras de saint Antoine, qui est en très-grande vénération à Bourdeaux; & que le refus que feroit une partie de faire ce serment, ne lui causât aucun préjudice : Que ceux qui auroient obtenu des Lettres de grace du Prince, ne fussent point obligés, attendu le serment déjà fait, d'obtenir leur grace de l'Evêque ou du Curé. Enfin il fut ordonné que, sans distinction de Religion, les Protestans seroient admis, comme les Catholiques, dans les charges publiques.

Leurs plaintes contre le Comte de Candale & ses associés.

Dans le séjour que le Roi fit à Bourdeaux, on renouvella les plaintes qu'on avoit déjà faites contre Henri de Foix Comte de Candale & ses associés (2). Mais le Roi ayant pris connoissance de l'affaire, & reconnu que la plûpart des Grands y étoient impliqués, crut qu'il faloit l'ensevelir dans l'oubli. Il défendit donc par une Ordonnance qui fut publiée, d'informer plus amplement sur tout ce que le Comte de Candale & ses associés avoient fait, comme ne l'ayant entrepris que par les ordres du Roi. Sa Majesté s'en reserva la connoissance, & l'interdit à tout autre. Charles, résolu d'aller à Bayonne pour y conferer avec Elizabeth Reine d'Espagne sa

(1) Il n'est pas possible qu'il y eut alors à Bourdeaux des gens qui sçussent toutes ces langues; & il est croïable qu'il n'y eut que quelques Chefs qui firent ces complimens, ou que s'ils les firent tous, ils faisoient semblant de parler la langue des captifs qu'ils representoient.

(2) On a vu ci-dessus que ce Seigneur étoit à la tête d'une association particuliere des Grands & de la Noblesse, faite sous prétexte de Religion, pour exterminer les Protestans.

CHARLES IX. 1565.

fa fœur, & avec les députés de Philippe, partit de Bourdeaux, prit fon chemin par le Bazadois, & arriva au mont de Marfan, où il attendit la nouvelle de l'arrivée de fa fœur.

Ligue de plufieurs Grands du Royaume.

Au bruit de la nouvelle émeute de Paris, il s'en joignit un autre qui parut affez fondé, au fujet d'une ligue fecrete qui fe tramoit entre quelques Grands du Royaume contre les Montmorencis & les Colignis. On en fut affuré par des lettres interceptées, que le Duc d'Aumale avoit écrites le 24. de Fevrier à René Marquis d'Elbœuf, dans lefquelles il parloit de Louis de Bourbon Duc de Monpenfier, de Sebaftien de Luxembourg Vicomte de Martigues, de Jean de Broffe Duc d'Eftampes, de François le Roi de Chavigny, & de Charles d'Angennes Evêque du Mans, comme s'ils euffent déja été ligués enfemble. La Reine appréhendant les fuites d'un pareil exemple, que les premières factions n'en produififfent d'autres, & qu'ainfi on n'en vînt peu à peu jufqu'à abolir le nom, & l'autorité du Roi, pria Sa Majefté, dans un Confeil fort nombreux, tenu le 18. de Mai, de déclarer en préfence des Grands du Royaume, ce qu'il avoit appris des traités fecrets, de la contribution de deniers, des complots faits avec les Princes étrangers, & des préparatifs de guerre; & de leur ordonner à tous de déclarer ce qu'ils en fçavoient. Tous obéïrent, & fuppliérent le Roi avec toute la foûmiffion poffible, de ne les pas foupçonner de rien de femblable, proteftant qu'ils avoient toûjours eu en horreur ces pernicieufes factions; qu'ils n'y avoient jamais trempé, ni donné leur nom; qu'au contraire ils étoient prêts de facrifier leurs vies & leurs biens, pour la défenfe de l'autorité Royale, pour l'obfervation de fes Edits & l'exécution de fes ordres. Ils promirent même avec ferment de ne jamais prendre les armes en aucun endroit du monde que par le commandement de Sa Majefté. On en dreffa un acte, qui fut figné par les Grands préfens à ce Confeil. Il y avoit parmi eux quelques-uns de ceux, dont le Duc d'Aumale faifoit mention dans fes lettres, & qui étoient depuis peu revenus à la Cour. On infera dans l'acte, que le Roi vouloit & ordonnoit qu'on le portât à figner aux Princes & aux Grands, qui étoient abfens, & que fa Majefté regarderoit comme complices des factions, rebelles à fon autorité, ennemis du repos public, & criminels de leze-Majefté, tous ceux qui refuferoient d'obéïr. Enfin le Roi enjoignoit à tous ceux qui fçavoient quelque chofe de ces factions, de l'en avertir; les affurant de fa protection, pour les mettre à l'abri & en fûreté, contre ceux qui voudroient leur faire de la peine.

Acte que le Roi fait figner aux Princes & Grands à cette occafion.

Confeil que Montluc donne au Roi.

V. Montluc comment. l. 6. au commencement.

Montluc rapporte dans fes commentaires, que le Roi lui ayant ordonné de lui dire ce qu'il penfoit fur cette affaire, il lui avoit confeillé de condamner & de rompre la premiere ligue, & d'en faire une nouvelle, dont Sa Majefté fe déclareroit le Chef; de donner le premier fa foi, d'engager par fon exemple les Princes & les Grands; & de fe lier tous enfemble par un ferment folemnel. Il ajoûta que le Roi fuivit fon confeil comme très-bon & très-falutaire.

Je veux bien croire que Montluc fut de cet avis, puifqu'il nous l'apprend lui-même : mais l'acte, dont je viens de parler, me prouve que le Roi

Roi ne suivit pas son conseil; puisqu'il condamne tous les traités secrets des sujets entr'eux, comme attentatoires à l'autorité Royale, & capables de troubler la tranquillité publique. D'ailleurs pourquoi le Roi feroit-il des ligues avec ses sujets, & exigeroit-il leur serment? Loin d'en tirer quelqu'avantage, ne seroit-ce pas retrancher autant de son autorité, qu'il leur en donneroit; les exciter lui-même, & les accoûtumer par son exemple à former des factions, & à entretenir & fomenter des partis dans le Royaume?

Entrevûë du Roi avec la Reine d'Espagne & le Duc d'Albe à Bayonne.

Le Roi ayant reçû la nouvelle qu'Elizabeth sa sœur devoit bientôt arriver, alla à Bayonne; d'où il envoya Henri son frere au-devant d'elle, jusque sur les frontieres de Biscaye. On nomma pour accompagner Henri, François de Bourbon, Prince Dauphin d'Auvergne, fils du Duc de Monpensier; Henri de Lorraine Duc de Guise, qui après l'émeute de Paris étoit venu à la Cour; Eleonor d'Orleans, Duc de Longueville; Damville Maréchal de France, fils du Connêtable Anne de Montmorency; Honorat de Savoye Comte de Villars, Philippe Rhingrave, François Just de Tournon, Timoléon de Cossé de Brissac, Charles & Guillaume de Montmorency, François de Carnavalet, René de Villequier, Jaques de Balaguier de Monsalez, & autres. Henri, accompagné de ces Seigneurs, arriva le 9. de Juin, veille de la Pentecôte, à Saint Jean Pied-de-Port; & le lendemain, ayant passé la petite riviere de Marquery (1), qui sépare la France de l'Espagne, il rencontra Elizabeth au-delà d'Arvany. Après l'avoir saluée, il l'accompagna jusqu'à Saint Sebastien, où Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe vint aussi-tôt la trouver, avec une nombreuse suite. Il apportoit au Roi, de la part de Philippe, le collier de la Toison d'or; afin de mieux couvrir les desseins secrets, qu'il devoit communiquer au Roi, & à la Reine.

Le Duc d'Albe apporte au Roi le collier de la toison d'or de la part de Philippe.

Le Roi alla au-devant de sa sœur jusque sur les frontieres du Royaume, avec une pompe vrayement Royale. Il avoit avec lui Henri Prince de Navarre, Charles Cardinal de Bourbon, les deux freres, Bourbon de Monpensier, & Bourbon de la Roche-sur-Yon; Jaques de Savoye, Duc de Nemours, Louis de Guise, & Laurent Strozzi, Cardinaux; Louis de Gonzague Duc de Nevers, Anne de Montmorency Connêtable, le Maréchal de Bourdillon, Gouffier de Boisy, grand Ecuyer, Blaise de Montluc, Artus de Cossé de Gonnor, Cipierre, de Lansac & autres.

La Reine mere passa la riviere, pour voir & embrasser sa fille, ou plutôt ou plus commodément. Le Roi demeura sur le rivage, pour lui donner la main, en sortant du batteau. Après s'être salués de part & d'autre, comme il est d'usage entre des Princes qui sont freres, Henri frere du Roi & le Cardinal de Bourbon, l'accompagnant à droite & à gauche, l'amenerent jusqu'à Bayonne. Jamais la Noblesse Françoise ne fit une plus belle dépense, la Reine le souhaitant ainsi: jamais on ne dépensa tant en festins,

(1) Cette riviere est ainsi nommée par la Popeliniere, l. 10. p. 381. Mais on ne la connoît aujourd'hui que sous le nom de Bidasse, en Espagnol, *Bidassoa*. Edit. Anglois.

CHARLES IX. 1565.

Magnifique dépense de la Noblesse Françoise pendant cette entrevûe.

tins, en spectacles, en tournois, en bals, & en toutes ces sortes de divertissemens; afin de faire voir les richesses & la puissance de la France à une nation superbe, & d'opposer la vanité Françoise à l'ostentation Espagnolle. Pierre Ronsard (1), que je ne craindrai point d'appeller le plus grand Poëte qui ait paru depuis le siécle d'Auguste, fut invité, & vint avec plaisir a cette entrevûë. Il fit & recita ces beaux vers, qui sont encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde, qu'on lit avec tant de plaisir, & qui font admirer le rare génie de celui qui les a composés.

Conferences secretes de la Reine Mere avec le Duc d'Albe.

Ainsi les jours entiers se passoient en divertissemens; de sorte qu'il sembloit que le Roi n'avoit fait venir Elizabeth sa sœur, que pour lui procurer toute sorte de plaisirs. La Reine mere étoit bien aise qu'on eût cette idée. Elle avoit pris son logement dans le Palais Episcopal, auprès duquel elle avoit fait construire à la hâte une maison de bois, meublée & ornée magnifiquement, où Elizabeth couchoit. La Reine mere alloit souvent trouver la Reine sa fille pendant la nuit, par le moyen d'une galerie; & elle n'étoit vûë que de ceux qui étoient dans sa confidence. Là, elle conferoit en secret avec Elizabeth, & avec le Duc d'Albe, qui avoit de pleins pouvoirs du Roi d'Espagne.

Traité que les Protestans prétendent y avoir été conclu contre eux.

Les Protestans, gens fort soupçonneux, ont publié qu'on avoit conclu dans ces conferences un traité secret entre les deux Rois, pour rétablir l'ancienne Religion, extirper & anéantir la nouvelle; que ces deux Princes s'étoient mutuellement donné parole avec serment, de se prêter secours toutes les fois qu'ils en auroient besoin; que le Roi de France s'étoit engagé d'aider le Roi d'Espagne à faire la guerre dans les Païs-bas; le Roi d'Espagne, d'aider le Roi de France à reduire les Protestans sous son obéïssance; & tous les deux, de maintenir l'autorité du Pape. Ce qui est arrivée ensuite apprendra certainement à la posterité, si cela est vrai ou faux.

Au moins Jean-Batiste Adriani, qui a continué l'histoire de François Guichardin avec beaucoup de fidelité & d'exactitude, & qui selon toutes les apparences a beaucoup puisé dans les Mémoires de Cosme Duc de Florence, a écrit que ces conférences avoient été tenuës à la sollicitation du Pape; que le Pontife auroit fort souhaité que Philippe y fût venu; qu'on y délibera sur les moyens de délivrer la France des Protestans, qui étoient regardés comme un mal contagieux; & qu'enfin on se rangea au sentiment du Duc d'Albe, qui, à ce qu'il prétend, étoit celui de Philippe: c'étoit d'abattre les plus hautes têtes, de suivre l'exemple des Vêpres Siciliennes, & de massacrer tous les Protestans, sans exception. Et parce que le bruit s'étoit

(1) Il ne faut pas être surpris de l'éloge que l'Auteur fait des Poësies de Ronsard. Ce Poëte joüissoit encore alors de sa haute réputation. Plusieurs autres sçavans & beaux esprits de son siecle lui ont prodigué des loüanges. Tant il est vrai qu'il n'appartient qu'à la posterité de juger sainement du merite des auteurs, & qu'un poëte sur-tout ne doit jamais s'enorgueillir de l'estime de ses contemporains. Il faut avouer néanmoins que Ronsard avoit un genie très-élevé.

s'étoit répandu 'on qualloit tenir une Assemblée à Moulins, on crut que ce qu'on pouvoit faire de mieux, étoit d'y égorger tous les Grands de ce parti, qui y viendroient de toutes parts; & d'exterminer en même-tems tous les autres par toute la France, au signal qu'on en donneroit. Mais comme tous les Grands du parti Protestant ne vinrent pas à Moulins, ou qu'on crut pour d'autres raisons qu'il ne faloit pas encore exécuter cette entreprise, on la remit à un autre tems. Sept ans après on l'exécuta à Paris, comme dans un lieu plus commode, lorsqu'on crut avoir trouvé l'occasion favorable; & on l'exécuta de la maniere dont elle avoit été alors résoluë. François de la Nouë assure que plusieurs avoient entendu dire au Duc d'Albe, qu'on perdoit son tems à prendre de petites grenoüilles; qu'il faloit sérieusement travailler à pêcher des saumons, & d'autres gros poissons. Il ajoûta que depuis ce tems là le Prince de Condé, & les Colignis, ayant été avertis par leurs amis, qui étoient à la Cour, de ces résolutions sanguinaires, avoient tenu conseil ensemble, & que comme ils avoient tout lieu de se défier de la Cour, ils avoient agi avec plus de précaution, & s'étoient tenus plus soigneusement sur leurs gardes.

CHARLES IX. 1565.

Maxime sanguinaire du Duc d'Albe.

A l'occasion de l'héréfie qui se répandoit dans la France, le Duc d'Albe avoit demandé au nom de Philippe, que le Roi revoquât la permission qu'il avoit accordée par son Edit aux Protestans, de tenir leurs assemblées dans les villes frontieres, de peur que la contagion ne se glissât dans les Provinces voisines; & que la commodité du voisinage ne fût pour plusieurs une occasion de passer d'un Etat à l'autre. Mais comme les Protestans firent leurs remontrances, & que dans un memoire qui fut rendu public, ils releverent l'injustice de cette demande, le Duc d'Albe n'eut pas sur cet article la satisfaction qu'il souhaitoit. Ce fut néanmoins sous ce prétexte, que le Roi d'Espagne obtint du Pape, que Guipuscoa & la Biscaye, Provinces autrefois comprises dans la Cantabrie, fussent démembrées du diocése de Bayonne, dont elles dépendoient: en quoi l'on fit à la France un tort & une injure considerables; comme on lui en avoit déja fait, lorsque sous le même prétexte on ôta, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, à l'Archevêque de Reims les Evêchez de Cambrai & de Tournai, qui étoient sous sa jurisdiction. Voilà ce qui se passa à Bayonne.

Demande de ce Duc au nom du Roi son Maitre.

Démembrement de l'Evêché de Bayonne.

Dès l'année précedente, tandis que la guerre étoit allumée en Hongrie, les Turcs firent un grand armement sur mer; déja ils assiégeoient Malte, lorsque Soliman envoya un Chiaoux au Roi, pour renouveller avec sa Majesté les traités faits avec les Rois ses prédecesseurs. Cet Ambassadeur aborda à Marseille vers le tems où le Roi étoit à Bayonne, & le Capitaine Polin Baron de la Garde, Général des galeres se mit en chemin pour le conduire à la Cour. Mais le Roi appréhendant que les Grands d'Espagne, qui accompagnoient Elizabeth, ne fussent choqués de le voir, donna ordre au Baron de s'arrêter à Acqs. Après le départ de la Reinè d'Espagne, & du Duc d'Albe, le Roi donna au Chiaoux une audience des plus favorables: il l'assura qu'il observeroit les anciens traités faits avec la Porte; & il le renvoya chargé de présens.

Ambassade de Soliman au Roi de France.

Pendant que le Roi étoit encore au Mont de Marsan, il reçut la nouvelle

CHARLES IX. 1565.

velle de la guerre du Cardinal (car c'est le nom que ses ennemis donnerent à cette contestation.) Le courier qui apporta cette nouvelle étoit envoyé par Charles Duc de Lorraine, beau-frere du Roi. Il étoit chargé de lettres pour la Reine sa belle-mere, par lesquelles il exprimoit son embarras & ses inquiétudes, & lui demandoit en grace de vouloir bien lui marquer ce que le Roi en pensoit, & quelles étoient ses intentions. Voici quelle fut l'origine de cette guerre.

Guerre du Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal Charles de Lorraine avoit présenté une requête à l'Empereur Maximilien, dans laquelle il se disoit son vassal, & Prince de l'Empire, à cause de son Evêché de Mets: en cette qualité, il recommandoit à ce Monarque sa jurisdiction & le païs Messin, & le supplioit de vouloir bien les défendre, & les fortifier, contre la violence, les incursions, & les vexations de ses ennemis. Sur cette requête, l'Empereur lui avoit accordé des lettres, communément appellées de protection, en forme d'Edit, en datte du 5 de Mai. Muni de ces lettres, le Cardinal partit de Joinville pour se rendre à Rambervilliers au païs de Vôge le 28 de Juin, & il tenta de les faire publier dans le païs Messin. Mais comme il prit un tems fâcheux, où tout étoit suspect, il arriva contre son esperance, que Pierre Salsede Espagnol, qu'il avoit fait Gouverneur de l'Evêché de Mets, & Fermier des impositions, qui étoient fort considerables, renonça sur le champ à ces titres; & prenant la qualité de Gouvernenr pour le Roi, s'opposa à la publication, & empêcha de mettre à exécution les ordres du Cardinal qui étoient attachés à ses lettres, jusqu'à ce que le Roi eu connoissance de ces lettres, & les eût appuyées de son autorité.

Le Cardinal qui regardoit cette opposition comme un affront, & qui étoit si jaloux de son autorité particuliere, qu'il vouloit la conserver & la soûtenir au dépens même des autres, ne put souffrir l'outrage qu'on lui faisoit; & parce qu'il ne pouvoit faire publier ses lettres, ni à Vic, dont la citadelle étoit en la puissance de Salsede, ni à Marsal, où il y avoit sous ses ordres une garnison au nom du Roi, il en fit publier des copies à Rambervilliers, à Baccarat, & à Moyenvic: car le Chancelier qui en avoit l'original, étoit alors à Strasbourg. C'est ce qui donna lieu à la querelle entre le Cardinal & Salsede. Le Cardinal reprochoit à Salsede sa perfidie & son ingratitude, & d'avoir entrepris à la sollicitation de ses ennemis, de donner atteinte à l'autorité d'un Evêque & d'un Prince, à qui il avoit de si grandes obligations. Il disoit que de son côté il n'avoit rien entrepris d'extraordinaire, & qu'il n'avoit fait que suivre l'exemple de ses prédecesseurs, en recommandant à l'Empereur, & en mettant sous sa protection un Evêché, qui de l'aveu de tout le monde relevoit de l'Empereur & de l'Empire.

Differend du Cardinal avec Salséde Espagnol.

Salsede au contraire opposoit au Cardinal le nom & l'autorité du Roi; il soûtenoit qu'il avoit très grand tort, & que d'implorer le secours & la protection de l'Empereur & de l'Empire, c'étoit, ou manquer à l'obéïssance dûë au Roi, qui étoit en possession de la ville & des dépendances de Mets, ou l'accuser de foiblesse. Il ajoûtoit que les trois villes de Lorraine ayant été déclarées appartenantes au Roi, par le traité fait 13. ans auparavant avec les Grands de l'Empire, les Evêques n'avoient pas eu besoin

besoin de recourir ailleurs, pour avoir de la protection que même ils n'auroient pu le faire, sans blesser l'autorité & la dignité du Roi, en un mot que ce que le Cardinal avoit fait étoit inoui depuis ce tems-là.

Cependant Salsede ayant ôté le Gouverneur d'Alberstrof nommé par le Cardinal, mit en sa place François de la Tour, pour y commander au nom du Roi, & on envoya des troupes de Mets pour garder les forteresses de Vic & d'Alberstrof. En quoi il parut visiblement qu'il y avoit de la connivence du côté de Jaques de Montberon d'Auzance Gouverneur de Mets pour le Roi; & qu'il usoit en cette affaire d'une grande reserve en attendant l'événement, & de quelle manière cette querelle seroit reçuë à la Cour. Le Cardinal de Lorraine persuadé qu'il falloit user de diligence, manda promptement le Duc d'Aumale son frere, & alla à Nancy. Ayant communiqué au Duc de Lorraine ce qui s'étoit passé, on résolut de venger au plûtôt l'injure commune faite à une Maison si illustre, & d'assiéger incessamment la Forteresse de Vic. On leva donc des troupes, sur des ordres qui furent donnés le 17 de Juillet, par lesquels le Cardinal avertissoit ses vassaux de prendre les armes, pour venger l'injure que Salsede lui avoit faite.

Connivence du Gouverneur de Mets pour le Roi dans cette affaire.

Le Cardinal demande du secours au Duc de Lorraine.

Il sembloit que le Duc de Lorraine ne pouvoit honnêtement réfuser du secours à son parent dans une pareille occasion. Mais ce Prince ne sçavoit pas les intentions du Roi: le genie du Cardinal lui étoit suspect; il apprehendoit que sa puissance ne fut pernicieuse à l'autorité Royale, & qu'elle ne devint un jour préjudiciable & nuisible à la sienne propre. Dans cette incertitude il écrivit le 12. Juillet au frere du Chancelier, nommé l'Hôpital de la Roche, & le pria de sçavoir les sentimens & les intentions de la Reine, sur le différend entre le Cardinal & Salsede. De la Roche reçut la lettre du Duc de Lorraine avant l'arrivée du Courier, que d'Auzance envoyoit à la Cour. La Reine, qui apprit par cette voye ce qui étoit arrivé, manda aussi-tôt à Salsede, qu'elle étoit bien surprise de n'avoir reçû aucune lettre de sa part, sur une affaire de cette importance, & lui ordonna de lui en écrire au plûtôt.

Cependant le Cardinal pressoit le siége de Vic. De Linieres, à qui il avoit donné le commandement de ses troupes, avoit déjà pris la ville, & il faisoit avancer, pour battre la citadelle, le canon que le Duc de Lorraine lui avoit prêté; car il en avoit inutilement demandé à d'Auzance. Pendant ce tems-là on alloit & venoit de part & d'autre, pour accommoder le différend. On étoit convenu d'abord, que la forteresse de Vic & Alberstorf resteroient en sequestre entre les mains d'Auzance; & qu'on en feroit sortir la garnison mise par Salsede, jusqu'à ce que le Roi eut donné ses ordres. Le Cardinal n'avoit osé refuser ces conditions, de peur qu'on ne crût qu'il vouloit se soustraire entiérement de l'obéïssance duë au Roi, & s'opposer formellement à ses volontés. Mais comme l'exécution de ce traité fut traînée en longueur, les assiégés se trouverent très pressés. Car de Linieres ayant quitté le siége, dès qu'on eut fait les propositions, Christophle de Bassompierre, qui lui avoit succedé, ne voulut jamais faire cesser les batteries. Ainsi avant que l'affaire fut accommodée, la citadelle se

Siége de Vic par les troupes du Cardinal.

se rendit; & les meubles précieux, que Salsede y avoit en abondance, furent pris & pillés par le vainqueur. Cela fait, de Baſſompierre, ſuivant les ordres du Cardinal, mena ſes troupes à Alberſtrof.

Le Cardinal met bas les armes aux ordres du Roi.

Le Roi ayant marqué par ſes lettres qu'il ſe trouvoit offenſé de la précipitation avec laquelle on avoit fait le ſiége de Vic, le Cardinal mit les armes bas, & conſentit que le Capitaine Jaques fût mis dans Alberſtrof, au nom d'Auzance, quand Salſede en auroit retiré ſes gens. Le Prélat craignoit que, s'il reſiſtoit plus long-tems, le Roi ne voulût point recevoir ſes excuſes, il n'ignoroit pas que ſes ennemis publioient, (& il ne le nioit pas lui-même) qu'il avoit ſouvent traité par lettres & par députés avec l'Archevêque Electeur de Treves, & Nicolas de Pollweiler Gouverneur de Haguenau, l'un des plus grands ennemis de la France, qui après la déroute de S. Quentin étoit entré dans la Breſſe à la tête d'un corps de troupes Allemandes. On ajoûtoit que le Cardinal tramoit encore ſecretement avec eux quelques entrepriſes, à la ruine du Royaume. Pour faire ceſſer ces bruits, par quelques apparences d'obéïſſance & de ſoûmiſſion, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'entendre aux conditions de paix qui avoient été propoſées, & de congedier ſes troupes. Voilà ce qui ſe fit dans le païs Meſſin juſqu'au huit d'Août.

Retour du Roi.

Enfin on ſongea au retour du Roi qui vint à Nérac, ſéjour ordinaire de Jeanne Reine de Navarre, où il rétablit l'éxercice de l'ancienne Religion. Puis ayant pris ſon chemin par Agen, capitale des anciens Nitiobriges, & par l'ancienne Veſune des Petrocoriens, maintenant appellée Périgueux, il arriva à Angoulême. Cette ville fameuſe par les monumens de ſes anciens Comtes & Ducs, ancêtres du Roi, venoit d'être horriblement défigurée dans la derniere guerre. Ses Egliſes avoient été détruites, ſes tombeaux ouverts; & les corps de ſes Comtes mis en piéces, comme nous l'avons rapporté ci-deſſus. Jaques de Boucard, qui s'étoit acquis une grande réputation parmi les Proteſtans, par ſa nobleſſe, & par ſon habileté dans les affaires, vint trouver le Roi, & fit un diſcours très éloquent dans le Conſeil le 17. d'Août.

Plaintes des Proteſtans.

Il dit qu'il avoit été envoyé par les Grands, qui ſouhaittoient la réformation de la Religion; afin que ſuivant l'ordre de S. M. qui leur avoit été apporté tout récemment du mont de Marſan, & auquel ils s'étoient fait un plaiſir d'obéïr, il lui fit de leur part de très-humbles rémontrances ſur ce qu'ils croyoient intereſſer le ſervice du Roi & la tranquillité publique. „ Ils ont jugé, continua-t'il, qu'il y avoit principalement deux „ choſes, dont ils devoient avertir S. M. Leurs plaintes ordinaires ſont „ le premier objet que nous devons expoſer à ſes yeux. Les grands, com„ me les petits, ne ceſſent de crier, que contre la foi des Edits on les per„ ſécute tous les jours, & qu'on les maſſacre impunément de tous côtés, „ comme il eſt encore arrivé depuis peu à Tours & à Blois, par la „ connivence des Magiſtrats & des Gouverneurs des Provinces. Si ces „ vexations demeuroient impunies, il ſeroit à craindre que pluſieurs qui „ ne trouveroient point de ſecours ni de protection dans l'obéïſſance, „ ne s'abandonnaſſent au deſeſpoir, & n'euſſent recours aux derniers re„ medes.

„ La

„ La seconde chose dont ils ont cru devoir avertir le Roi, est, qu'ils „ voyoient avec douleur le Cardinal de Lorraine lever des troupes sans les „ ordres de S. M. sur les frontiéres de la Champagne, & principalement „ dans le Bassigni, & faire la guerre en son nom dans le païs Messin, con- „ tre ceux qui n'ont point d'autre crime, que de défendre & de soûtenir „ l'autorité souveraine du Prince. Ils ne croyent pas que le Roi puisse ou „ doive souffrir une telle audace; parce que c'est S. M. elle même qui est „ attaquée dans la personne de Salsede; & que ces préludes, qu'on peut „ appeller des essais, sont les funestes commencemens d'une guerre plus „ dangereuse & plus terrible, que le Cardinal médite, & qu'il ne man- „ quera pas de déclarer, lorsqu'il se verra apuyé des Princes étrangers, „ avec lesquels il entretient de secretes correspondances. C'est ce qui ar- „ rivera sans doute, si S. M. ne punit pas ces premieres entreprises, qui „ n'ont pour but que d'essayer sa patience. „ Boucard termina son dis-cours, en demandant au nom des Protestans qu'on assurât au moins la tran-quilité publique, en établissant une justice égale pour tous les sujets de S. M. & que par une rigoureuse punition des crimes, on allât au-devant des violences, que la licence & l'impunité faisoient commettre; de peur que des innocens, qui ne trouveroient pas les secours qu'ils attendoient de l'au-torité du Roi, ne fussent contraints, à la honte de cette autorité, de les chercher ailleurs, ou de se faire justice eux-mêmes.

Réponse favorable, mais illu-soire du Conseil.

Le Conseil répondit favorablement à cette harangue, & la Reine fit es-perer aux Protestans une situation plus avantageuse, lorsque l'autorité Ro-yale seroit plus affermie, & que les factions seroient eteintes. Le Roi ayant fait quelque sejour à Angoulême, alla à Niort, & à Thouars, ville du Poitou, appartenante à la maison de la Trimoüille. Ensuite il passa la Loire & vint à Angers. Il y fut reçu le 8. de Novembre avec une pompe & une magnificence dignes d'un grand Roi, & il logea dans le Château.

Le lendemain le Roi alla par Saumur à Tours, anciennement appellée *Cæsarodunum*, capitale de la Touraine. Les Protestans y renouvellerent leurs plaintes contre François le Roy de Chavigny, & contre le Duc de Monpensier, qui les traitoient avec autant d'injustice que de rigueur; mais la Reine sçut éluder ces plaintes, comme toutes les autres, par les espéran-ces flateuses qu'elle leur donna. De Tours on alla à Blois, d'où chacun se retira chez soi, pour se remettre des fatigues d'un si long voyage. En mê-me tems on indiqua pour l'année suivante une Assemblée dans l'ancienne ca-pitale des Boïens, maintenant appellée Moulins en Bourbonnois, où les Grands eurent ordre de se trouver.

Guerre de Hongrie. L'Empe-reur y en-voye une armée sous les or-dres de Schuendi.

En cette même année, l'Empereur Maximilien, ayant resolu de faire la guerre en Hongrie, en donna la conduite à Lazare Schuendi. Ce Gé-néral, qui s'étoit autrefois rendu illustre par ses grandes actions, par son habileté & par son courage, étoit demeuré dans une espéce d'obscurité, depuis que Sebastien Vogelsperghen son ami avoit été la victime de la co-lere de l'Empereur. André Batori, Melchior Balassi & Gabriel Pereni, Seigneurs Hongrois; Jean Ruber Pixendorf, Jaques Schutenbourg, Hen-ry

CHARLES IX. 1565.

ry Gleizentala & Jean d'Ascenbourg, Capitaines de Cavalerie, Jean Wernher & Rodolphe Salis, Capitaines d'Infanterie, & plusieurs autres Seigneurs Allemands, servirent avec succès sous les ordres de Schuendi.

Au commencement de l'année, ces Officiers amenérent un assez grand nombre de troupes Allemandes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, dans le païs de Zepsi, ainsi appellé des Gepides, qui l'ont autrefois habité. Là Schuendi tint avec ces Chefs un grand Conseil de guerre, où il fut resolu de commencer la campagne par le siége de Tokai. Cette place défenduë alors par une bonne garnison, sous les ordres de François Nemethi, est très forte par sa situation, & par les ouvrages que l'art a ajoûtés à la nature. En la prenant, on s'ouvroit un passage très commode pour entrer dans la Transylvanie: ce fut le motif qui détermina à en former le siége.

Le dernier jour de Janvier, Schuendi envoya de Caschau à Guncz, Popendorf commandant de l'artillerie, avec une compagnie de gens de guerre, le canon, & tout l'attirail nécessaire pour un siége. Il le suivit avec toute l'armée, & campa devant Tokai. Quelques Allemands furent commandés pour s'emparer de Kerestrer, petite ville qui se trouvoit sur le chemin, très commode pour le passage des convois, & pour soulager le soldat qui étoit presque nud dans un si grand froid. Cette entreprise réüssit; on prit & on fortifia cette place, malgré les efforts que fit la garnison de Tokai, pour l'empêcher; car étant venus plusieurs fois pour y mettre le feu, ils furent autant de fois repoussés avec perte par les Allemands.

Siége de Tokai.

Tokai est située au confluent du Tibisque, ou de la Teisse, & du Bodrog. La premiere nuit on fit une levée auprès du Bodrog, où l'on dressa une batterie de trois canons, pour abattre des clôtures enduites de boüe. Le Lendemain on commença à battre avec succès les défenses & les tours, où étoient les munitions de guerre des ennemis: on avança les travaux, & on éleva les Forts si haut, qu'ils commandoient la citadelle, & que les assiégés à découvert étoient exposés aux coups de canon. On dressa ensuite deux batteries sur une petite colline qui dominoit la riviere; & par le moyen de quatre canons qui y furent braqués, on incommoda fort les corps de garde, que rien ne couvroit. Comme cet endroit parut important par sa situation avantageuse, les Impériaux l'attaquerent d'abord avec peu de succès; parce qu'il n'y avoit pas assez de pionniers, & que la gêlée empêchoit qu'on ne pût faire des ouvrages de terre. Mais le travail opiniâtre du soldat suppléa à la disette des travailleurs; les levées furent bien augmentées & on y fit un logement. La nuit suivante, qui fut très sombre, on fit un autre retranchement entre la Teisse & le Bodrog, & on y plaça des piéces de batterie; on allongea la premiere levée, & on y mit cinq piéces de canon. Le matin on commmença à battre la citadelle, & la batterie continua tout le jour. Une grande fortification, que les assiégés avoient avancée jusqu'à la riviere de Bodrog, & sur laquelle ils comptoient beaucoup, fut presque renversée en entier par des mines; & la bréche

che fut si considerable, que si le mauvais tems, la neige & le vent, qui donnoient dans les yeux, n'avoient pas empêché les Impériaux d'avancer, ils seroient entrés ce même jour dans la citadelle.

Au-delà de la Teisse, Balassi, séparé du reste de l'armée, s'étoit fortifié par un retranchement; & il avoit fait occuper tous les chemins, & toutes les avenuës par les Hongrois & les Heiducques qu'il commandoit. Gabriel Pereni de son côté profitant d'un ruisseau, dont Nemethi avoit détourné le cours en le faisant couler autour de la ville, & qui étoit formé des eaux du Bodrog, resserroit extrêmement les assiégés. Cependant on avançoit toûjours les mines, & l'on y mit le feu le 10. de Fevrier. La principale fortification fut renversée, & il s'y fit une très grande ouverture, qui encouragea les Imperiaux à y entrer, ne sçachant pas qu'il y avoit encore une autre fortification dans un détour.

La Principale fortification de la citadelle est renversée par une mine.

Ainsi, sans attendre les ordres de Schuendi, ils firent précipitamment & trop tôt une attaque qui leur fut funeste, & dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu. Mais leur Commandant les ayant aussi-tôt ramenés dans leurs tranchées, les assiégés ne crurent pas qu'ils avoient été repoussés; mais seulement qu'on les avoit rappellés, pour les préparer à faire un dernier effort. Nemethi qui craignoit d'être reduit à l'extrêmité, envoya faire des propositions pour la reddition de la place. Schuendi les rejetta deux fois; & ayant donné un dernier assaut, cette fortification, que les ennemis croyoient imprénable, fut prise avec tout le canon qui étoit dessus, & ceux qui la défendoient furent repoussés jusqu'à un ouvrage qui étoit en dedans.

Les Imperiaux s'emparent de cette fortification.

Déjà l'on tournoit contre la citadelle toutes les machines de guerre, dont les assiégés s'étoient servis pour la défendre, lorsque la garnison n'ayant plus aucune espérance d'être secouruë, demanda à capituler, & fit dire à Schuendi qu'ils vouloient lui apprendre une nouvelle qui ne lui seroit pas désagréable. Ensuite quelques-uns d'entr'eux sortirent, & dirent que Nemethi avoit été tué le jour précédent d'un coup qu'il avoit reçû à la tempe; qu'ils ne vouloient donc plus, ni ne pouvoient s'opiniâtrer à défendre la place; qu'ils demandoient seulement permission de sortir à des conditions honnêtes, d'enterrer le corps de leur Chef où ils voudroient, & de pouvoir conserver à la veuve de Nemethi tout ce qui lui appartenoit. On ajoûta à ces conditions, qu'à l'avenir ils ne porteroient plus les armes contre l'Empereur, sous quelque Capitaine que ce fût. Ces articles étant reglés, il sortit, avec la veuve de Nemethi, environ trois cens cinquante hommes, presque tous blessés; & cette veuve emporta les trésors de son mari, & les siens, qui étoient d'un grand prix. Bathori, Balassi & Pereni eurent beau se plaindre, disant que cela étoit contraire aux articles : l'autorité de Schuendi l'emporta sur leurs plaintes; il rémontra qu'il faloit religieusement garder sa parole, quand même il en devroit coûter quelque chose; & il obtint qu'on n'ôteroit rien à la veuve de tout ce qu'elle emportoit.

Les assiégés Capitulent. Articles qui leur sont accordés.

Bien-tôt après on prit Zerencz; & Jean Prince de Transylvanie desespérant de pouvoir défendre Zathmar, brûla cette forteresse, & l'abandonna

Chap. IX. 1565.

malgré lui aux Impériaux. Mais Schuendi la fit en même tems rétablir, à cause de sa situation avantageuse. Puis ayant passé la Teisse, il se rendit maître d'Erdeud, de Kwar, de Bathor, de Wibania & de S. André, qu'on appelle vulgairement Zendereu. Cependant Jean dans la basse Hongrie, fortifié du secours des Turcs, faisoit sans cesse des courses auprès de Giula; le Gouverneur de Temeswar ayant amené quatre mille Turcs, deux gros canons & huit petits, s'empara bien-tôt de Pakota qu'il avoit assiegée; & peu après d'Iene & de Desene, petites places moins importantes, aux environs de Giula; afin que l'enfermant de tous côtés, il pût la prendre avec moins de peine.

Courses de Jean Sigismond dans la basse Hongrie.

Tandis que des troupes venoient de toutes parts se joindre à Jean, & qu'il avoit déjà sous ses enseignes de quoi former une armée assez considérable la garnison de Zigeth étant sortie en l'absence du Comte Nicolas de Zrin, ou de Serin, tailla en piécés environ deux cens hommes de Ratzenstat, & en prit un plus grand nombre. Mais au retour, comme ils marchoient en désordre, ils furent défaits par les ennemis, qui accoururent au secours, & qui les environnérent : de sorte que de six cens Imperiaux à peine pût-il s'en sauver deux. Pendant que Jean remportoit ces petits avantages, Schuendi pressoit le rétablissement des fortifications de Zathmar, qui se faisoient à la hâte. Les Turcs, après avoir pris une place voisine, voulurent empêcher ces travaux; mais les Allemands sortirent, mirent en fuite les ennemis, & leur prirent sept enseignes. Une partie fut taillée en piéces, d'autres furent noyés, & très peu se sauverent de cette défaite. Schuendi laissa Erasme Mager pour commander dans la place; & s'en alla à Caschau, pour faire les préparatifs de guerre nécessaires.

Prise d'Erdeud par le Prince Jean.

Jean ne cessoit d'agir & se donnoit beaucoup de soins. Il s'avança le 1. de Juin avec les troupes auxiliaires des Turcs, vers Erdeud, que Schuendi avoit prise peu de tems auparavant, & que le Duc de Saxe Lawembourg défendoit. Lorsque les assiégés étoient serrés de près, Schuendi leur envoya deux cens hommes de pié, qui entrérent dans la place. Mais comme le Gouverneur de Temeswar envoyoit continuellement des hommes frais aux assiégeans, après un grand nombre d'attaques & de sorties de part & d'autre, où le Duc de Saxe Lawembourg fut tué, les assiégés qu'on n'avoit pû jusqu'alors vaincre par la force, furent vaincus par la faim. Ayant consumé tous leurs vivres, & mangé leurs chevaux, ils furent contraints de se rendre au Bacha à discretion le 6. de Juillet. Tous sans exception furent cruellement massacrés, & la place rasée.

Victoire des Imperiaux.

Cependant il venoit de tous côtés des troupes à Caschau pour grossir l'armée de l'Empereur, sous la conduite des Comtes Nicolas de Serin & Eccio de Salms; & il y avoit déjà une nombreuse Cavalerie. On n'étoit pas non plus en répos dans la Croatie, & dans les Provinces de l'obéïssance de Charles d'Autriche, où les Chrétiens ayant souvent combattu contre le Bacha de Bosnie, eurent toûjours l'avantage : mais comme ils combattoient dans des lieux difficiles & embarrassés, il fut impossible aux vainqueurs de poursuivre les vaincus. Enfin les Imperiaux ayant attiré les ennemis

nemis au combat, sur le bord du Save, dans une plaine, on combattit très vivement de part & d'autre. Les Imperiaux remporterent la victoire, poursuivirent long-tems les ennemis, en firent un grand carnage, & prirent leur bagage & toute leur artillerie.

Neustadt est saccagée & brulée.

Il arriva que dans une ville, appellée le Ruisseau des Dames, que les Allemands nomment Neustadt (1), les habitans ennuyés des Imperiaux qui y étoient en garnison, sous la conduite de Gleismeners, traiterent avec Jean, pour le mettre en possession de la place : lorsqu'au jour marqué ils eurent donné le signal par des feux, comme ils en étoient convenus, les Allemands, qui se douterent de ce que l'on tramoit, prirent les armes, avant que Jean approchât, fondirent sur les habitans comme sur des traîtres, les traiterent cruellement, & n'épargnérent ni femmes ni enfans. Ensuite ils se retirérent dans la citadelle, après avoir mis le feu à la ville, qui fut presqu'entiérement brûlée, avant que Jean fût arrivé avec les Turcs. Dès qu'ils parurent, les Allemands se rendirent, à condition qu'ils auroient la vie sauve.

Schuendi réprend presque toutes les villes que Jean avoit prises.

Schuendi se mit aussi en campagne; & après quelques legéres escarmouches, il attaqua très-vivement les Turcs. Ceux-ci, quoique bien supérieurs en nombre, évitérent le combat, parce qu'ils appréhendoient les embuscades, & se retirérent avec perte. Comme l'automne approchoit, & que les Infidéles étoient retournés dans leurs garnisons, Schuendi reprit sans peine la ville que les Allemands venoient de brûler; il prit aussi Erdeud avec tout le territoire des environs : ensorte que de toutes les villes que Jean avoit prises dans l'été, il n'y eut que Pakota qui restât entre les mains des Turcs. Schuendi poussa ses conquêtes avec tant de bonheur, & il profita si bien de sa victoire, que Jean fut contraint de demander du secours. Soliman, qui craignoit que le succès ne fût pas favorable, jugea qu'il ne faloit pas seulement envoyer du secours à ce Prince, mais qu'il devoit y aller en personne, & faire lui-même la guerre.

L'Empereur empeche le Comte de Salms d'exécuter son projet sur Albe-Royalle.

Cependant l'Empereur envoya George Hozzuthothi à Constantinople, pour sonder les dispositions du Grand-Seigneur, & sçavoir s'il vouloit garder la trêve qu'ils avoient faite. Cernowick, qui y avoit été envoyé auparavant, n'avoit pû tirer que des paroles ambiguës, & étoit revenu avec des espérances de paix fort douteuses. Sur ces entrefaites, le Juge ou Magistrat d'Albe-Roïale ayant traité le 12. d'Octorbre avec le Comte de Salms, Gouverneur de Raab, ou Javarin, pour lui livrer cette place, qui n'en est éloignée que de huit milles, le Comte s'y rendit la nuit avec ses troupes très-secrettement, dans le dessein d'entrer dans la ville, lorsqu'on en ouvriroit le matin la porte pour faire sortir les bestiaux, & de surprendre les Turcs qui ne s'attendoient à rien. Mais l'Empereur, qui venoit d'envoyer Hozzuthothi à Constantinople, craignant de ruiner par cette entreprise les espérances de paix qu'on lui avoit données, envoya promptement un exprès au Comte de Salms, pour lui défendre d'exécuter ce qu'il avoit projetté. Le Comte obéït, quoi qu'avec peine, & fut bien cha-

(1) En Hongrois *Bania*.

chagrin de se voir enlever une conquête, qu'il croyoit certaine, & dont l'esperance le flattoit. Les Turcs ayant découvert ce complot, firent cruellement empaler quarante bourgeois qui en étoient complices. pour le Juge, il se retira d'abord à Palotta avec sa miserable famille, & ensuite à Vienne, pour implorer la protection de l'Empereur. Maximilien congédia son armée quelque tems après; & l'Electeur Auguste fit revenir dans ses Etats les troupes auxiliaires qu'il avoit envoyées en Hongrie.

L'Empereur demande la communion sous les deux espéces, & le mariage des Prêtres.

Cependant Maximilien, à son avénement à l'Empire, exhorta tous les peuples de son obéïssance à la constance & à la fermeté; & afin de donner plus de force à ses paroles, il prit tous les moyens justes & raisonnables pour gagner leur affection: il leur fit sur-tout envisager le péril qui les menaçoit. Il prépara aussi l'argent, les hommes, les armes, & toutes les autres choses necessaires pour une si grande guerre. Mais comme ses sujets, principalement dans la Bôhéme & dans l'Autriche, murmuroient hautement, parce qu'on ne leur avoit pas donné, sur l'usage de la coupe dans la Cêne, & sur le mariage des Prêtres, la satisfaction qu'ils avoient esperée du Concile de Trente, ce Prince pour les appaiser, & les rendre plus disposés à tout ce qu'il souhaitteroit, faisoit de continuelles instances auprès du Pape, pour en obtenir ce qu'il jugeoit nécessaire dans les circonstances présentes, & ce que le Cardinal Moron avoit promis à Ferdinand son pere, & à lui-même, lorsque le Pape pressoit la conclusion du Concile.

Pie IV. à qui les Peres du Concile avoient laissé cette affaire à décider, persuadé par le Cardinal Moron, ne refusoit pas d'accorder à l'Empereur une chose dont il ne s'étoit jamais trop éloigné. Mais à l'instigation du Cardinal Paceco, Philippe qui craignoit que les Païs-bas ne voulussent suivre l'exemple que l'Empire leur donneroit, envoya à Rome Pierre d'Avila, dans le tems qu'il avoit sçû que l'Empereur devoit y envoyer des députés, & il lui donna ordre de détourner le Pape d'un dessein qui seroit très-pernicieux à l'Eglise Chrétienne. Les Principales raisons que Philippe ordonna à son Ambassadeur de faire valoir étoient: Qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer que cette condescendance fit rentrer les Sectaires dans leur devoir: Qu'au contraire il étoit à craindre que cette facilité ne leur inspirât la hardiesse de demander, ou d'oser entreprendre de plus grandes choses: Que leur manière n'étoit pas de demander des choses injustes & déraisonnables, pour obtenir ce qui est raisonable & juste; mais de commencer par ce qui a quelque apparence d'équité, & de se faire ainsi une espece de dégré pour monter plus haut, & pour obtenir les choses les moins justes: Qu'il étoit donc plus à propos de leur ôter tout d'un coup toute esperance, & de leur faire voir qu'il étoit du bien de l'Eglise, & qu'il importoit pour son union, de ne pas accorder aux uns plus qu'aux autres; parce que tous étant membres d'un même corps, enfans d'une même Eglise, tous devoient avoir le même Culte, les mêmes cérémonies, la même manière d'administrer les sacremens, & de célébrer les saints mysteres. C'est pourquoi, à la sollicitation du College des Cardinaux, le Pape differa la décision

Le Roi d'Espagne detourne le Pape d'accorder ces articles.

de cette affaire, donna des espérances pour l'avenir, & éluda pour le présent la demande de l'Empereur.

Guerre de Soliman contre les Chevaliers de Malte.

Cependant Soliman, qui avoit d'abord paru disposé à accorder à Jean Prince de Transylvanie les secours qu'il lui demandoit, pour se défendre contre la maison d'Autriche, changea de dessein, suivit les avis du Divan, & tourna cette année là ses armes contre les Chevaliers de Malte. Le Sultan étoit irrité de ce que ces Chevaliers, qu'il avoit renvoyés vies & bagues sauves, après la prise de Rhodes, avoient oublié une grace si particuliere, & poussé l'ingratitude jusqu'à se joindre, pour lui faire la guerre, au Roi d'Espagne, l'ennemi implacable de l'Empire Ottoman. En effet ces Chevaliers désoloient par leurs courses continuelles, les côtes de l'Asie & de l'Afrique; & depuis la conquête du Penon de Velez, que les Espagnols avoient pris l'année précedente, ils couroient toute la mer avec plus de liberté que jamais : & comment un Empereur Turc, qui possedoit tant de Royaumes, qui avoit gagné tant de batailles, & fait tant de conquêtes, auroit-il pû souffrir plus long-tems ces injures, à la honte du nom, & de la majesté des Ottomans? D'un autre côté, les femmes mettoient la Religion de la partie; elles s'efforçoient de jetter des scrupules dans l'esprit de Soliman, en lui représentant qu'à la honte, & au préjudice de la pieté & de la vraie Religion, ces détestables Pirates infestoient le chemin de la Mecque (1), ensorte que les Musulmans ne pouvoient plus faire sûrement leurs Pelerinages dans ce saint lieu.

Hassan Dey d'Alger & Dragut poussent Soliman à cette entreprise.

A tous ces motifs se joignoient les plaintes importunes de Hassan Dey d'Alger, fils d'Ariadin Barberousse, ce fameux Pirate, & celles de Dragut Rais, Gouverneur de Tripoli, qui lui disoient sans cesse, que la côte d'Afrique seroit ruinée, tant qu'il laisseroit subsister Malte, la plus forte des barrieres qu'on opposoit à la puissance de sa Hautesse : Qu'au contraire en se rendant maître d'une Isle si avantageusement située, il se frayoit le chemin à la conquête de la Sicile & de l'Italie, & s'ouvroit un passage pour pénétrer jusqu'en Espagne : Que ses armées navales trouveroient à Malte un port commode pour se refaire & se rafraîchir, pour se répandre par-tout aux environs, pour croiser dans les mers des Chrétiens, & empêcher l'entrée de tout ce qui leur venoit par mer.

La Porte amuse l'Empereur par des propositions de paix.

Soliman se rendit à toutes ces raisons; & cependant pour tromper l'Empereur Maximilien, pour le consumer en frais & en dépenses inutiles, & pour l'empêcher de porter plus loin ses conquêtes, il lui envoya l'Evêque d'Hermanstadt, afin de l'exhorter à vivre en paix avec le Prince de Transylvanie. En même tems Etienne Bathori, oncle maternel de ce Prince, & Ambassadeur de Sigismond-Auguste Roi de Pologne, vint à Vienne, avec des ordres & des instructions de son neveu à ce sujet. Toutes ces démarches n'étoient qu'une ruse de la part des Turcs, afin d'arreter

(1) Ville de l'Arabie, célébre parmi les Turcs par la naissance de Mahomet & non par son tombeau, comme le dit l'Auteur. Le tombeau de Mahomet est à Medine, & non à la Mecque.

CHARLES IX. 1565.

rêter les progrès des armes de Maximilien contre un Prince trop foible, pour pouvoir résister à toutes les forces de l'Empereur & de l'Empire, & afin de donner au Sultan le tems & la commodité de faire la guerre ailleurs.

Grands préparatifs des Turcs pour le siége de Malthe.

Ainsi Soliman, qui regardoit les Chevaliers de Malte comme les seuls d'entre les Chrétiens, dont la puissance sur mer fût redoutable à son Empire, ne se contenta pas de leur avoir enlevé Rhodes avec toutes les places, les forteresses, & les terres qu'ils avoient dans l'Archipel, dans l'Asie, dans la Grece, & de leur avoir ôté tout recemment Tripoli : il vouloit les exterminer. Dans ce dessein il équipa la flotte la plus belle & la plus nombreuse, qu'il lui fut possible ; & il fit tous les préparatifs nécessaires pour la guerre qu'il méditoit. En même-tems il commanda au Dey d'Alger tributaire de la Porte, & à Dragut d'armer autant de vaisseaux qu'ils pourroient. Il envoya aussi à Malte des Ingenieurs déguisés en marchands, pour reconnoître les lieux, mesurer la hauteur des murailles, sonder la profondeur des fossés, & lui tracer un plan juste & exact de la ville, des châteaux & des fortifications.

La nouvelle d'un si grand armement effraye tout le monde Chrétien.

Lorsqu'on eût appris dans toutes les parties du monde Chrétien la nouvelle d'un si grand armement, comme on ne sçavoit pas encore de quel côté devoit fondre un si terrible orage, dans cette incertitude chacun étoit saisi d'étonnement & de frayeur. Le plus grand nombre blâmoit hautement l'expedition du Penon de Velez, quoiqu'elle eût réussi : elle n'étoit pas, disoit-on, d'une assez grande conséquence, & on ne devoit pas pour un avantage si peu considérable irriter un Princce aussi puissant & aussi vindicatif que Soliman. Tandis que tout le monde étoit dans l'inquiétude, Dom Garcie de Tolede Viceroi de Sicile, qui craignoit pour le Fort de la Goulette, fit promptement équiper une flotte pour passer en Afrique (1). En y allant il descendit à Malte ; il visita le Grand-Maître de l'Ordre, Jean de la Valette Parisot ; & il lui promit que si le Turc lui déclaroit la guerre, Philippe ne manqueroit pas de lui fournir de puissans secours. Le Grand-Maître lui fit voir l'extrême disette où l'Isle de Malte se trouvoit réduite, & le pressa fort de lui envoyer sans délai des vivres de Sicile. Dom Garcie parut touché, & promit au Grand-Maître de dépêcher un homme de confiance à Trapani, avec ordre de faire transporter à Malte autant de bled & de vivres, qu'il seroit possible dans le peu de tems qu'ils avoient. La Valette, homme d'un très-grand courage, comptant sur l'accomplissement de ces promesses, ne pensa plus qu'à fortifier la ville & les châteaux, à faire de grands préparatifs de guerre, à pourvoir aux vivres, & à faire des levées par toute l'Isle.

On craint principalement pour Malthe & pour le fort de la Goulette.

On s'atta-

Cependant Garcie aborda à Tunis. Il augmenta la garnison du Fort de

(1) L'Editeur Anglois met *Barbarie*, qui est une partie de l'Afrique, où sont Alger, Tunis, & Tripoli.

de la Goulette, & la fournit abondamment de vivres & de toutes sortes de munitions. Il y laissa pour commander Alfonse de la Cueva (qui fut peu après remplacé par Alfonse de Pimentel) & il retourna en Sicile avec la même diligence qu'il en étoit venu. Dom Garcie fixa son séjour à Messine, comme dans la ville la plus commode, en cas que les Turcs tournassent leurs armes contre Malte; & il se proposa d'y demeurer tant que cette guerre dureroit. De là il envoya au Grand-Maître deux enseignes d'Espagnols, qui partirent de Siracuse, & furent conduites à Malte par Jean de Cardone, Général des galéres du Royaume de Sicile. Il arriva dans le même-tems à Malte trois cens cinquante soldats que la Valette avoit fait lever en Italie, & on apporta avec eux une grande quantité de vivres & de munitions, sur des vaisseaux de charge. Le Grand-Maître, qui prévoyoit le besoin qu'il pourroit avoir de ces vaisseaux, les retint. Le Roi d'Espagne ayant eu avis de ce qui se passoit, jugea sagement que le danger de Malte interessoit la Sicile, & même toute l'Italie, dont la sûreté dépendoit principalement de la conservation d'une Isle si importante. Ce Monarque manda donc aussi-tôt à tous les Gouverneurs des Provinces, & à tous les Commandans de ses flottes, de donner à Dom Garcie tous les secours qu'il demanderoit.

ché à fortifier ces deux places.

Philippe écrivit aussi à tous ses vassaux, & aux Princes d'Italie ses amis, d'enroller vingt mille hommes de pied. Et pour ne pas faire une dépense superfluë, il ordonna par une sage précaution, de ne leur pas donner la paye dès le premier jour de leur engagement, mais seulement de s'en assûrer, & de les disposer à se ranger au premier ordre sous les enseignes de leurs Officiers.

L'Armée navalle des Turcs part de Constantinople.

Cependant l'armée navale des Turcs étant partie de Constantinople le 29. de Mars, vint dans la Morée, & aborda à Modone. Elle étoit composée de sept mille hommes des garnisons de l'Asie mineure, de la Natolie, mille de celle de l'Isle de Metelin, quatre mille cinq cens du corps des Janissaires, qui font les principales forces de l'Empire Ottoman, treize mille volontaires (1), douze cens hommes des garnisons de Thrace, qu'on nomme aujourd'hui la Romanie, & trois mille de toute sorte de gens, que l'esperance du butin avoit rassemblés. Toutes ces troupes montoient à trente mille combattans ou environ. Le Bacha Mustapha, Capitaine de grande experience, qui les commandoit, fit à Modone la revûë de ces troupes, & monta sur la flotte que le Bacha Piali Amiral avoit amenée de Constantinople. Elle étoit composée de cent trente galeres, sans compter les dix qui étoient destinées

(1) Il y a dans l'Empire Ottoman un grand nombre de gens nourris & entretenus aux dépens des Imans ou Prêtres Mahometans, M. de Thou observe que ces gens fournirent à l'armée les treize mille volontaires compris dans le dénombrement qu'il en fait.

CHARLES IX. 1565.

tinées à la garde de l'Isle de Rhode, & deux à celle de Metelin (1), & dix-sept autres. Ainsi la flotte entière composoit cent cinquante-neuf vaisseaux à rames, & vingt-deux de charge, pour transporter les vivres & les munitions. Lorsqu'elle fut arrivée à Malte, plusieurs autres navires vinrent successivement de tous côtés en augmenter le nombre, & la rendre une des plus terribles flottes qu'on eût vûës depuis longtems.

(1) C'est le nom de la ville Capitale de l'Isle de Lesbos; elle donne aussi son nom à toute l'Isle. Dupuy.

Fin du trente-septième Livre.

HIS

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-HUITIÉME.

SOMMAIRE.

Les Turcs assiégent Malte. Siége & prise du château de saint Elme. Mort de Dragut. Siége du château de saint Michel & de la ville. Arrivée du secours envoyé de Sicile. Les troupes auxiliaires forcent les Turcs de lever le siége & de se rembarquer. Particularités du siége de Malte. Fêtes & mariages en Italie. Mort de Pie IV. Son caractere. Retablissement de l'Ordre de saint Lazare. Morts de Villebon, de Cipierre, de la Roche-sur-Yon, de Jean Frederic de Saxe, de Rantzaw, de Newhausen, de Selden, de Sonneck, de Ratzewil, d'Alexandre de Alés, de Mathez, de Jean Lange, de Conrad Gesner, de Turnebe, de Govea, de Philander, de Kirico Strozzi, de Jean Grollier, ou Grollerius. Suite de la guerre du Nord. Affaire de Rostoch. Affaires de Prusse. Suite de la guerre du Nord. Troubles en Allemagne à cause de la Religion. Morts du Prince d'Anhalt, de Draconites, du Fusch, de Vida, de Varchi, de Cornaro, de Charles du Moulin, de Rondelet, de George Cassander, de Fruter, de Pierre-Jean de Perpignan. Supplice de Valentin Gentilis.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Oberto Toglieta; Cœlio Augustin Curion; Claude de la Grange; Pierre Salazar; Antoine François Cirni; David Chitrée; Simon d'Escars; Onufre Panvini.

L'ARME'E navale des Turcs étant partie de Modone, avec un vent favorable aborda le treize de May à Marza Scirocco, l'un des ports (1) de l'Isle de Malte, qui regarde l'Orient. Mais comme elle y fut tourmentée par un mauvais tems, elle se retira dans un autre port (2) appellé Maggiaro. Quoique je

(1) C'est proprement une cale ou anse.

(2) Cet autre port est encore une cale.

CHARLES IX. 1565.

je me fouvienne d'avoir dit quelque chofe de la fituation de Malte, lorfque j'ai raconté la prife de Tripoli (1), il faut néanmoins que j'en parle encore une fois en cet endroit. Malte eft une Ifle dans la mer de Sicile, fituée entre la Sicile & la côté d'Afrique, éloignée du Cap de Paffaro en Sicile de foixante milles, à deux cens foixante & dix milles de Tripoli, ville d'Afrique, & de Secco di Palo, ou petite Syrte. Elle à foixante milles de circuit, vingt milles de long, & environ douze milles de large. Du côté du couchant il y a une petite Ifle, que les anciens appelloient Gaulos, & que les modernes nomment le Goze (2). Il n'y a entre cette Ifle, & celle de Malte, qu'un trajet de quatre milles. Vers le milieu de l'Ifle, eft une ville appellée Malte (3), dont le Port eft éloignée d'environ huit milles; ce fut ce Port fur qui tomba tout l'effort de l'armée Ottomane.

Defcription de l'Ifle de Malte.

C'eft un golfe, dont l'entrée regarde le feptentrion & la Sicile, & qui entre dans les terres environ mille pas. Une langue de terre, qui s'avance jufqu'à l'embouchure du port, le partage en deux, & forme deux Golfes. A l'extrêmité de cette langue s'éleve un rocher, au haut duquel on a bâti un château très-fort, appellé le Fort S. Elme (4). Le côté gauche du Golfe fe nomme Marza (5) Mufceto, & il a quelques petites anfes. Le côté droit en contient quatre affez grandes, divifées par trois petites langues: dans l'une eft la ville nommée il Borgo, ou le Bourg, qui eft bien fortifiée: à l'extrêmité de cette langue il y a un château très-fort, nommé le château Saint Ange (6). Dans la langue voifine il y en a un autre appellé Saint Michel qui embraffe dans fa fortification tout l'efpace qui eft entre le milieu & l'extrêmité de la langue. Tous ces châteaux avoient de bonnes garnifons de troupes d'élite, de François, d'Italiens, & d'Efpagnols, qui faifoient mille hommes bien armés. Le Grand-Maître avoit outre cela mille hommes de mer, d'une valeur éprouvée, & cinq cens bourgeois, aufquels on avoit joint quatre mille païfans de l'Ifle, armés d'Arquebufes. Il y avoit alors dans l'Ifle cinq cens Chevaliers: le Château Saint Ange étoit défendu par cinquante des plus braves, qui avoient à leur tête Garzenaro Roz Chevalier Catalan. On mit dans le château Saint Michel une Compagnie de foldats d'élite, fous les ordres d'Afdrubal de Medicis, avec les foldats de marine de deux galéres; l'Amiral Pierre di Monte, qui fut depuis Grand-Maître de l'Ordre, s'y enferma avec un grand nombre d'Italiens, & entr'autres avec François Zanoguerra, & Charles Rufo, Capitaines de galéres. Il y avoit dans le Fort S. Elme foixante foldats, aufquels on ajoûta depuis foixante Chevaliers (7), & une enfeigne d'Efpagnols, dont Louis Broglio avoit le commandement. L'Ifle du Goze avoit une gar-

Nombre des troupes du Grand-Maître.

(1) Voyez Liv. VII.

(2) En Italien *Gozzo*.

(3) On l'appelle autrement *la cité notable*.

(4) Bâti par Leon Strozzi Prieur de Capoue.

(5) *Marza* en Arabe fignifie Port.

(6) C'étoit l'unique Fort, qu'il y eut dans l'Ifle, quand les Chevaliers en prirent poffeffion: le Grand-Maître l'Ifle-Adam y ajoûta des remparts, des baftions & des foffés.

(7) Ou fuivant l'Edition de Drouart, *quarante*.

garnison de quatre-vingts hommes de guerre, commandés par Gianneto Torrellas de Majorque. Pierre Mesquita Portugais avoit le commandement de la vieille ville, & on lui joignit Jean Vagnon, avec six Chevaliers & une troupe d'élite de cent cinquante hommes de pié. Guillaume Copier Maréchal de l'Ordre tenoit la campagne avec trente Chevaliers. Ils avoient ordre de courir de côté & d'autre, avec six cens soldats & deux cens Insulaires à cheval, pour être toûjours prêts à donner sur l'ennemi.

Debarquement des Turcs.

Le lendemain l'armée navale des Turcs revint à Marza Scirocco; & la nuit suivante elle mit ses troupes à terre. Dès le matin une grande troupe de Turcs alla à Sainte Catherine; c'est le nom d'un village à deux milles de Malte. La Valette, après avoir assisté aux processions & aux priéres de quarante heures, suivant la coûtume de l'Ordre, fit sortir cinq cens hommes de la ville, pour reconnoître les ennemis, sçavoir où ils alloient, & tâcher de découvrir leurs desseins. Il y eut un combat, où les Maltois bien inferieurs en nombre, furent d'abord obligés de céder. On apperçut de la ville ce qui se passoit; & aussi-tôt quelques Chevaliers, & un grand nombre de soldats, sous la conduite de Jean d'Eguerra (1) Bailly de Négrepont, vinrent au secours. A leur arrivée on retourna au combat; & enfin les Maltois, après avoir long-tems combattu avec beaucoup d'opiniâtreté, repousserent les Turcs avec perte; car il en demeura soixante sur la place, & plusieurs furent blessés.

Combat entre eux & les Maltois ou ceux-ci ont l'avantage.

Siége du Château S. Elme.

Le jour suivant Mustapha approcha de la place avec douze enseignes, pour la reconnoître de plus près, amenant avec lui le Chevalier de Ribera, qui étoit captif. Il l'avoit déjà souvent interrogé, & il vouloit encore lui faire des questions à la vûë de la ville, sur les affaires de l'Ordre, sur la situation & les forces de la place, pour sçavoir de quel côté on devoit dresser les batteries. Mais comme on tira de la ville, & qu'on fit une sortie, Mustapha ne pensa plus à la reconnoître, mais seulement à bien combattre. Cependant la perte fut toute de son côté; il perdit cent cinquante de ses gens; & les Maltois n'eurent qu'un Chevalier & onze soldats de tués, & environ trente de blessés.

Les ennemis tinrent Conseil, & résolurent d'attaquer d'abord le Fort S. Elme, parce que l'ayant pris, ils croyoient se rendre aisément maîtres du port Marza Musceto, meilleur que celui de Scirocco. Mustapha partagea donc ses troupes en trois corps. Il en mena un vers le Fort S. Elme; il envoya le second pour reconnoître un Fort de la place, appellé le Provençal (2) du nom de notre Provence; & le troisième fut employé à faire avancer le canon. Ceux qui étoient allés pour reconnoître les murailles, furent repoussés par le canon de la place; & ceux qu'on avoit envoyés pour faire voiturer l'artillerie, amenerent en deux jours douze canons à Marza Musceto, & se servirent pour cela de bœufs, dont ils avoient abondance; car les Insulaires ayant été avertis avant l'arrivé des Turcs

(1) D'autres le nomment *d'Equarras.*

(2) Autrement le Fort de la Hanche ainsi appellé, parce qu'il a été bâti par un Grand-Maître de ce nom.

CHARLES IX. 1565.

Turcs d'amener leurs troupeaux dans la ville & dans la cité, eurent assez de nonchalance & d'opiniâtreté pour n'en rien faire.

Aussi-tôt qu'on eut amené le canon, on travailla à faire des retranchemens; & le jour suivant on commença avec deux canons placés sur une colline, à tirer contre une estacade qui fermoit le golfe entre la ville & le château S. Michel, contre les vaisseaux, & contre les maisons qui étoient là, mais les Turcs y eurent du desavantage. Le même jour, qui étoit le 25. de Mai, Hali Calabrois, à qui les Chrétiens donnoient par mépris le nom d'Ulucciali (1), ayant été fait Amiral, & ayant le premier après Barberousse (2) obtenu de Soliman la dignité de Bacha avec celle d'Amiral, vint d'Alexandrie, où il commandoit la garnison, aborda à Malte avec six galéres, & se joignit au reste de l'armée navale des Turcs.

Arrivée d'Ulucciali à Malte avec six galéres.

Cependant Jean de la Cerda Amiral vint trouver la Valette, pour lui demander un promt & puissant secours, & tout ce qui étoit nécessaire pour la défense du Fort S. Elme. Il lui représenta que ce Fort ressembloit à un corps usé par une longue maladie, qui a toûjours besoin de nourriture. Le Grand-Maître sçavoit bien que la Cerda ne lui disoit rien que de vrai; & il étoit touché du malheur dont tant de braves gens étoient menacés. Mais comme il prévoyoit que les secours promis ne viendroient pas si-tôt, & que s'il abandonnoit la défense du Fort, les ennemis investiroient aussi-tôt la ville, il prit le parti de leur faire soûtenir le siége aussi long-tems qu'il seroit possible, malgré le danger auquel ils étoient exposés; il pria la Cerda de prendre courage, & il le renvoya avec cent cinquante hommes d'élite.

Dragut arrive avec 15. Galéres.

Dragut, qui avoit beaucoup de crédit auprès de Soliman, & sans le conseil duquel il étoit défendu aux Bachas de rien entreprendre ni sur terre ni sur mer, arriva avec treize grandes galéres, & deux plus petites, où il y avoit 1400 hommes de guerre: il fut reçû de toute l'armée avec de grandes marques d'honneur. On dit qu'ayant appris de quelle maniere les Bachas avoient commencé leurs attaques, il les blâma de n'avoir pas commencé par le Goze, par le château qui est dans cette Isle, & par la ville peu éloignée du château, prétendant que par la prise de ces places, on auroit fermé tout d'un coup l'entrée à tous les secours que les Chrétiens devoient euvoyer, & coupé pour ainsi dire les mammelles qui fournissoient la nourriture à toute l'Isle.

Sa contestation avec Mustapha.

Mustapha entreprit de justifier sa conduite, & dit qu'il avoit commencé par le Fort S. Elme, dans le dessein de s'emparer du port de Marza Musceto, & de donner à la flotte une retraite plus sûre; ce qui lui avoit paru

(1) Ulucciali, se'on l'auteur, signifioit Hali Maraudeur. Il y a dans le texte *emensorem*; c'est une faute, & il faut lire *emansorem*. *Emansor* veut dire un soldat vagabond, qui sans aveu & sans ordre court çà & là pour piller, un maraudeur. Il est vrai-semblable que les Chrétiens, par ce nom qu'ils donnoient à Hali, vouloient lui réprocher qu'il n'étoit qu'un écumeur de mer.

(2) Effectivement Dragut, quoique Géneral des galéres du Grand-Seigneur, ne put obtenir le titre d'Amiral.

paru préférable à tout. Cette conteſtation fit que Muſtapha redoubla ſes efforts, & qu'il tâcha de ſurmonter, par ſa diligence & par ſon travail, les difficultés qui ſe rencontroient. Et parce que toute l'Iſle de Malte n'eſt qu'une eſpéce de rocher, & qu'il n'y avoit pas moyen d'ouvrir & de conduire des tranchées dans un terrein ſi dur & ſi pierreux, il fit élever une eſpéce de muraille, pour lui ſervir de mantelet, formée de poutres & de planches attachés enſemble, qu'il fit enduire de paille & de bouë, afin de ſe mettre à couvert ; & pour achever le travail plus promptement, il y employa les rameurs de quarante galéres.

Les Turcs battent le Fort.

La batterie commença le dernier jour de May avec quatorze piéces de canon pointées contre le château, & principalement contre une défenſe qui en étoit ſéparée, & qui avoit été nouvellement conſtruite. Dragut entreprit auſſi de la battre de revers, avec quatre gros canons qu'il fit dreſſer à la pointe du port de Marza Muſceto, qui eſt vis-à-vis le Fort, dont il eſt ſéparé par un petit bras de mer. La défenſe ne reſiſta pas longtems à une batterie qui fut continuelle: ayant donc été renverſée, & les parapets abatus, de ſorte que les aſſiégés ne pouvoient plus faire uſage de leurs canons, les aſſiégés d'un côté travaillerent avec une activité infatigable à rétablir ce qui avoit été ruiné, à boucher ce qui avoit été ouvert, & à faire des retranchemens en dedans. Les Turcs d'autre part avancerent leurs travaux ; & les ayant conduits juſqu'au foſſé, ils ſe logerent fort près du Fort, & entreprirent de l'enfermer de tous côtés.

Ils étoient déjà arrivés à la droite, ſur le rivage qui eſt du côté de la ville, & y avoient placé deux canons, avec un bon nombre d'Arquebuſiers, afin d'empêcher le paſſage des barques qui alloient & venoient, pour porter aux aſſiégés les choſes néceſſaires. A la gauche ayant continué leurs travaux, ils avoient atteint le baſtion qui regardoit le port de Marza Muſceto: ce baſtion couvroit le port de ce côté-là, & lui étoit joint par une muraille ſéche, défenduë par cinquante Arquebuſiers. Comme ces Arquebuſiers avoient été harcelés & fatigués toute la nuit par les Turcs, qui ne ceſſoient de tirer, & qu'étant abattus & accablés par le travail & les veilles, ils commencerent à ſe negliger, les ennemis, après avoir tué la ſentinelle, entrerent par une canoniere: les Arquebuſiers prirent l'épouvante ; une partie ſe précipita d'un pont de bois, qui étoit auprès du baſtion, dans le foſſé ; & l'autre fut taillée en piéces par les Turcs. Ceux-ci s'étant rendus maîtres du baſtion, marquerent leur joye, ſuivant leur coûtume, par de grands cris & par des hurlemens. Comme ils eſpéroient entrer d'emblée dans le château, ils deſcendirent auſſi-tôt dans le foſſé, & planterent leurs échelles ; mais elles ſe trouverent trop courtes. Ainſi après un rude combat, les Turcs furent repouſſés, & payerent la peine de leur témérité : ils perdirent quatre cens de leurs gens, & les aſſiégés n'en eurent pas plus de cinquante de tués.

Ils s'emparent d'un Baſtion.

Cependant Raphaël Selvago, qui avoit été envoyé à Dom Garcie Viceroi de Sicile, pour hâter le ſecours, étoit arrivé à Meſſine, avec Camille de Medici, fils naturel du Marquis de Marignan, que la Valette envoyoit au Pape pour le même ſujet. Dom Garcie confirma fort au long les proteſ-

CHARLES IX. 1565.

Selvago est promptement renvoyé en Sicile, pour presser le secours.

messes qu'il avoit faites; il assura qu'on en verroit l'effet avant le 20. de Juillet, & qu'il alloit voler à Malte. Puis il renvoya Selvago avec quatre galéres. Ce Chevalier, après avoir doublé le cap de Passaro, vit bien qu'il ne pouvoit avancer sans s'exposer à un très-grand péril. Il laissa donc là les galéres; il monta dans un brigantin, & entra dans le port avec beaucoup de danger; car les Turcs qui s'étoient doutés de son arrivée, firent pleuvoir sur lui une grêle de mousqueterie. Le Grand-Maître le renvoya sur le champ, pour presser le Viceroi par sa présence, avec ordre de ne le point quitter, que les troupes ne fussent embarquées.

Les Turcs, qui avoient pris le bastion, l'éleverent, par le moyen des fascines qu'ils mirent dessus en très grand nombre, jusqu'à la hauteur de la muraille; & y ayant placé deux piéces de canon, ils tirerent sans discontinuer; & pour incommoder d'avantage les assiégés, ils firent descendre dans le fossé des Arbalêtriers, qui tiroient continuellement. Ils firent encore un pont des antennes de leurs vaisseaux, qu'ils lierent ensemble avec des cables; & ils le firent de telle largeur, que quatre hommes armés y pouvoient passer de front. Ils mirent de la terre par dessus, afin qu'il ne pût être embrazé par les feux qu'on jetteroit d'en haut, & ils le joignirent à la muraille du château, en l'appuyant sur les bords du fossé. Par le moyen de ce pont, sur lequel ils étoient commodément, les Turcs commencerent à creuser la muraille dans une si grande étenduë, que plusieurs pouvoient s'y mettre à l'abri des coups, que les assiégés tiroient d'en haut. Les assiégés s'étant apperçûs de cette manœuvre, firent une autre muraille en dedans, vis-à-vis de cet endroit. En même tems ils firent sortir les femmes, que la Valette reçut dans la ville avec les blessés; & en leur place il envoya dans le chateau cent hommes tous frais.

D'Eguerra, qui commandoit dans le château avec Louis Broglio, se trouvant fort incommodé de la blessure qu'il avoit reçûë dans le premier combat, & Broglio s'excusant sur sa vieillesse, qui le rendoit moins propre à commander; on donna le commandement du Fort à Melchior Commandeur de Montserrat; & on mit sous lui le Capitaine Miranda, qui rendit de très bons services pendant le siége.

Cependant Selvago arriva à Siracuse, où ayant trouvé deux galéres de l'Ordre, que le Chevalier de Cornusson conduisoit, il lui commanda de la part du Grand-Maître son oncle, de transporter dans l'Isle quatre cens hommes de troupes auxiliaires, qui s'étoient assemblées en ce lieu; & il lui enseigna la route qu'il trouvoit la plus sûre, pour arriver heureusement à Malte. De Cornusson étant arrivé à l'Isle du Goze, & ayant appris des habitans que la cale d'Antofega, & tous les lieux des environs, étoient occupés par les Turcs, il s'en retourna à Siracuse, s'imaginant qu'il faloit reserver tant de braves gens pour un meilleur tems.

Trouble que jette dans le fort S. Elme l'apprehen-

Il y eut alors quelque trouble dans le Fort S. Elme, causé par l'appréhension d'une mine: on députa au Grand-Maître, pour lui dire qu'il n'étoit pas possible de défendre la place plus long-tems; qu'il envoyât donc dès cette nuit là même des barques, pour les faire transporter dans la ville; que

que s'il ne le faisoit, ils n'écouteroient que ce que le desespoir leur inspireroit; qu'ils sortiroient tous du Fort, & qu'en se jettant sur les Turcs, ils s'exposeroient à une perte assurée, pour mourir les armes à la main en combattant, plûtôt que de finir leur vie par un genre de mort qui n'auroit rien de glorieux, soit qu'ils fussent étouffés sous des ruines, soit que le château étant pris, ils fussent égorgés comme des bêtes, sans pouvoir combattre.

CHARLES IX. 1565. sion d'une mine.

Une pareille députation troubla un peu l'esprit du Grand-Maître; mais après avoir délibéré, il jugea qu'il devoit envoyer aux assiégés quelques personnes de poids, pour les assurer (après avoir bien examiné la chose) que la crainte d'une mine étoit une terreur panique & sans fondement, & pour les animer à soûtenir le siége. Constantin Castrioto étoit de ceux qu'on envoya; il soûtenoit qu'on pouvoit & qu'on devoit défendre le château; & il dit qu'il vouloit bien être de ceux qui le défendroient. Dans le même tems les assiégés ayant repris courage, & craignant alors moins pour leur vie que pour leur honneur, envoyerent dire à la Valette qu'ils n'avoient jamais eu le dessein d'abandonner le Fort; mais que le trouble avoit été causé par la négligence de ceux qui étoient au dehors, & qui n'envoyoient pas à tems les choses dont on avoit besoin.

Le Grand-Maître fait choix de Constantin Castrioto qui va les rassûrer.

Cependant les Turcs ne prenoient aucun repos; & avant le 13. (1) de Juin ils avoient tellement creusé le bastion tourné vers le port de Marza Musceto, avec des maillets & des pinces, qu'on y pouvoit monter comme par degrés. Ainsi quoique le pont, qu'ils avoient commencé, ne fût pas encore achevé, & qu'ils n'eussent pas encore assez abaissé la muraille, pour pouvoir se servir de leurs échelles, ils résolurent par une fureur aveugle de monter à l'assaut. Le signal ayant donc été donné, ils planterent les échelles, & s'étant partagés en deux corps, ils commencerent l'attaque. Les uns jettant en haut des cordes, où il y avoit des crampons de fer, s'accrocherent aux barriques pleines de terre, que les assiégés avoient mises sur la muraille pour se couvrir; les autres prenant avec les mains les pierres qui débordoient, & grimpant le long de la muraille, parvinrent jusqu'aux créneaux, & ayant attaché leurs enseignes sur les barriques, ils jettérent des feux d'artifice dans le château. Ils eurent beau redoubler leurs efforts, les assiégés les repousserent toûjours avec vigueur, quoiqu'avec quelque perte; & les Turcs furent punis de leur audace par l'horrible carnage qu'on fit de leurs soldats.

Les Turcs livrent l'assaut, & sont repoussés avec perte.

Pendant ce tems-là Medici arriva à Rome, & appuyé des vives sollicitations de Joseph Cambiano Ambassadeur de l'Ordre, il obtint du Pape son oncle cinq cens hommes de pié, dont Luc Antoine Tomasoni de Terni, ancien Officier, dont nous avons parlé dans la guerre de Provence, fut d'abord nommé Commandant. Mais depuis ayant refusé cette commission, on mit en sa place Pompée Colonna, & on lui donna cent hommes de plus, avec lesquels il vint aussi-tôt à Terracine, pour y attendre l'armée

(1) Il est dit dans le Texte *XIII. Eid. Jun.* c'est une erreur, ce mois n'ayant que 8. jours des Ides.

Charles IX. 1565.

mée navale. Comme elle arriva tard, il ne put aborder assez tôt à Messine.

Selvago pendant ce tems-là ne cessoit point de presser Dom Garcie, & de le prier que tandis que les secours qu'il avoit promis s'assembleroient, il envoyât au moins en attendant mille Espagnols: il l'assura que si le Grand-Maître avoit seulement ce renfort, il ne désespéroit pas de faire durer le siége jusqu'au 19. de Juin, & que si le secours paroissoit en ce tems-là, & qu'il y eût seulement neuf mille hommes, les Turcs se retireroient sans doute, & abandonneroient l'Isle, sans oser courir le hazard d'une bataille, parce qu'ils étoient déja reduits à vingt mille, & qu'ils donnoient tous les jours des marques évidentes de leur foiblesse, en lâchant le pied, en cédant, en se débandant, & prenant honteusement la fuite. Le Viceroi, qui avoit voulu que Selvago mît ses raisons par écrit, promit qu'il les envoyeroit à Philippe. Mais il fit paroître si peu de resolution & de bonne volonté, il marqua si peu de cœur, & si peu de soin de tenir les paroles qu'il avoit données pendant tout le siége de Malte, qu'il perdit beaucoup de sa reputation.

Le Viceroi de Sicile perd beaucoup de sa reputation par sa conduite

Cependant le Fort étoit serré de fort près; & les assiégés épuisés par les travaux, les fatigues & les veilles, perdoient insensiblement courage. La Valette les ayant un peu ranimés, ils reprirent les travaux qu'ils avoient interrompus, & ils brûlerent la plus grande partie du pont, par le moyen de plusieurs pots à feu, qu'ils jettoient du haut de la muraille. Les Turcs voyant que le pont leur devenoit inutile, couperent tous les arbres fruitiers, & toutes les vignes qu'ils purent trouver dans l'Isle, & les apporterent au camp pour en remplir le fossé. Piali prit alors quelques vaisseaux des Chrétiens, par lesquels il apprit qu'il n'y avoit pas plus de quarante galéres dans le port de Messine, & que Jean André Doria n'étoit point encore arrivé. Piali qui se voyoit en sûreté du côté de la mer, désarma soixante-dix galéres, & employa les rameurs aux travaux du siége. A peine le fossé fut-il un peu rempli, qu'il plut aux assiégeans de tenter le courage des assiégés : ils planterent donc leurs échelles, & monterent; mais ils furent vivement repoussés. Le combat ayant cessé trois fois, recommença enfin sur le soir : quoique ce jour-là tous les efforts des Infidéles fussent inutiles, ils ne perdirent pas néanmoins l'espérance d'emporter le Fort.

Second assaut plus vif que le premier.

Mustapha ayant continué la batterie toute la nuit suivante, mit de grand matin toutes ses troupes en état de donner un dernier assaut. Le combat fut plus vif & plus opiniâtre qu'il n'avoit été auparavant : enfin après avoir long-tems combattu, environ cinquante Turcs vinrent à bout de passer par dessus la muraille d'une fortification, vis-à-vis le port de Marza Muscetto, où il y avoit peu de monde, parce que tous étoient occupés à défendre le côté du Fort où étoit le pont, & où les Turcs faisoient leurs plus grands efforts. Le Grand-Maître, qui apperçut de la ville ce qui se passoit, fit aussi-tôt pointer un canon, qui en tua quelques-uns: les autres effrayés se précipiterent du haut de la muraille.

Le combat ayant duré six heures entiéres, pendant lesquelles on re-

vint

vint six fois à la charge, avec une perte assez considérable des assiégés, les Turcs, qui avoient tout mis en usage, & perdu huit cens hommes dans cette attaque, prirent enfin le parti de se retirer; ce qui causa une grande joye aux Maltois qui étoient hors du Fort. En même tems la Valette donna ses ordres pour faire panser les blessés qu'on en avoit retirés; il y envoya un nouveau secours de cent cinquante hommes de guerre, & d'un grand nombre d'ouvriers. Il y joignit une grande quantité de couvertures pour les soldats, de cordages, d'ancres, & d'autres choses de cette nature, propres à mettre les assiégés à couvert.

Lenteur affectée du Viceroi de Sicile.

Malgré toutes les instances de Selvago, qui ne cessoit de représenter le préssant danger, où Malte se trouvoit reduite, le Viceroi de Sicile reculoit toûjours, & commençoit à dire qu'au lieu d'Espagnols, il envoyeroit des Italiens. Pour trainer les choses en longueur, il s'excusa sur l'absence de Chiappino Vitelli qui étoit allé en Toscane pour y assembler des troupes, & il promit de l'envoyer à Malte dès qu'il seroit arrivé. Vaincu néanmoins par la honte & par les priéres, & pressé par les vives sollicitations de Signorino Gatinara Prieur de Messine, qui s'offroit de faire les levées à ses dépens, pourvû que le Viceroi lui donnât les vaisseaux nécessaires pour les transporter avec une compagnie d'élite d'Espagnols, il envoya enfin quatre galéres, dont deux appartenoient à la Religion, & avoient été ramenées à Siracuse par le Chevalier de Cornusson. Mais en même tems il enjoignit à Jean de Cardone Général des galéres, de ne point mettre pied à terre à Malte, si à son arrivée il trouvoit le Fort S. Elme pris.

Dragut blessé dangereusement.

Cependant les assiégés étoient fort incommodés jour & nuit par une batterie qui ne discontinuoit point, & par le feu des galéres Turques: car on les avoit fait passer du Port de Scirocco dans les Cales de S. Paul (1) & de S. George. Là, tandis que Dragut étoit proche le fossé, & qu'il considéroit la brêche, sans penser au péril, & uniquement occupé du soin de donner ses ordres, le boulet d'un canon tiré du Fort S. Elme alla par hazard donner contre une muraille vis-à-vis le fossé, & en fit sauter un éclat de pierre qui le frappa à l'oreille avec tant de violence, qu'il tomba sans connoissance, jettant une grande quantité de sang par la bouche & par le nez: ses gens l'emporterent comme mort.

Troisième assaut, & le plus opiniatre de tous.

Enfin par la diligence & les soins de Mustapha, on acheva le grand ouvrage que l'on conduisoit du bord du fossé, jusqu'au rivage de la mer, qui touche la ville. Alors comme on ne pouvoit plus envoyer de la ville des hommes frais, pour suppléer au petit nombre de ceux qui étoient dans le Fort, les Turcs tenterent un troisième assaut le 22. de Juin, avec toutes leurs troupes, qu'ils partagerent en trois; & de la même maniere qu'ils avoient déjà fait. Mais le combat fut plus rude, plus opiniâtre, & plus long que les autres; on combattit jusqu'au soir: pendant le combat plusieurs des assiégés furent blessés par la grande quantité de fléches, qui tom-

(1) On appelle à Malte la Cale de S. Paul, une anse du côté de la Sicile, où l'on croit que S. Paul fut jetté lorsqu'il fit naufrage.

CHARLES IX. 1565.

tomboient sur eux du Fort que les Turcs avoient élevé au port de Marza Musceto, dont la hauteur surpassoit celle des fortifications du château. La nuit fit cesser le combat; mais elle fut plus cruelle & plus triste que le combat même. Elle se passa dans les gemissemens de ceux qui se mouroient, & de ceux qui pansoient les playes des blessés, dans l'attente d'une mort certaine, & sans espérance d'aucun secours.

On envoya aussi-tôt un homme, qui vint à la nage dans la ville donner avis que les assiégés étoient réduits à la derniere extrêmité; qu'ils avoient perdu la plus grande partie de leurs gens dans le dernier combat, & que ceux qui restoient étoient ou dangereusement blessés, ou tellement épuisés par le travail & les fatigues, qu'ils n'avoient plus la force ni de porter leurs armes, ni de se soûtenir; que si on ne leur envoyoit pas du secours pendant la nuit, rien ne pourroit empêcher que les Turcs ne se rendissent maîtres du Fort dès le lendemain, & que ceux qui resteroient après le combat, ne fussent cruellement égorgés comme des bêtes.

La Valette, moins effrayé du danger des assiégés, qu'il avoit prévû, que touché de compassion, chercha tous les moyens de les sauver: & quoiqu'il n'y eût guere d'espérance de leur envoyer du secours, parce que toutes les avenues étoient fermées, il ne laissa pas de remplir quatre barques de toutes sortes de munitions de guerre. Trois fois elles essayerent de passer, & jamais elles ne pûrent arriver jusqu'au Fort, Piali étant maître de tous les passages. Cet Amiral, suivant les ordres de Mustapha, avoit fait venir quatre-vingt galéres à l'embouchure du port; il avoit fait ranger le long du rivage un grand nombre d'esquifs & de gens de guerre, dans les lieux où les secours envoyés de la ville avoient coûtume d'aborder.

Prise du Fort S. Elme.

Dès le matin les assiégés, sans perdre le tems à se plaindre, & sans craindre la mort, se rassemblerent tous; & après avoir donné les marques les plus éclatantes d'une valeur & d'une constance vraiement héroïques, ils furent enfin forcés par le grand nombre des ennemis. Lorsque les Turcs entrerent dans le Fort, quelques-uns de ceux qui étoient restés après le combat, se précipiterent du haut des murs: un petit nombre se sauva à la nage dans la ville, & les autres furent ou noyés, ou pris & massacrés par les Turcs, qui couroient de côté & d'autre dans des esquifs. Le sort de ceux qui tomberent entre les mains des ennemis, fut sans doute le plus déplorable; car on les fit tous périr dans les supplices les plus terribles. Le vainqueur exerça particulièrement sa cruauté & sa barbarie sur les Chevaliers; on les pendit par les pieds; on leur arracha les entrailles d'une maniere qui faisoit horreur; & on les laissa expirer au milieu des plus vives douleurs.

Les Turcs, après avoir marqué leur joye par les grands cris, qu'ils ont coûtume de faire en pareilles occasions, arborerent un grand nombre de drapeaux sur les crénaux du Fort qu'ils avoient pris. Mustapha y vint aussitôt; & l'on dit que jugeant par le peu de terrain que cette place occupoit, combien il y auroit de peine à prendre la ville qui avoit tant d'étenduë, il s'é-

s'écria: „ Que pensons-nous que fera la mere, dont le fils qui est si petit nous a si long-tems arrêtés? „

En effet le siége dura dix-neuf jours, & le dernier où le château fut pris, fut le jour de la vigile de S. Jean Baptiste. On dit qu'il y fut tué quatre mille Turcs (1) des plus braves de leur armée, treize cens Chrétiens, & sur-tout plusieurs des principaux & des meilleurs Capitaines de l'Ordre. La Mirande, fameux Capitaine Espagnol, se signala parmi les autres par son habileté & sa valeur; & pendant tout le siége il remplit parfaitement tous les devoirs d'un bon soldat & d'un excellent Officier, en donnant de bons conseils, en pourvoyant à tout, en se trouvant par tout. Enfin étant couvert de blessûres, & ne pouvant plus marcher, il se fit porter sur la bréche, où en exhortant les siens à s'offrir courageusement à la mort, il fut tué avec eux.

Valeur & conduite signalées du Capitaine la Mirande.

Le jour même que le Fort saint Elme fut pris, afin que les Turcs n'eussent pas une joye entiere, Dragut, dont le conseil, l'adresse, la science de la guerre, & l'experience contribuoient beaucoup aux succès de l'entreprise, mourut de sa blessure. Lorsque le château eut été pris, Mustapha s'imaginant qu'après la prise du château les Chevaliers avoient entierement perdu courage, & que le Grand-Maître ne refuseroit aucunes conditions, envoya une troupe de Cavaliers, qui s'étant approchés du château saint Michel, arborerent un drapeau blanc, pour faire entendre qu'ils demandoient à avoir une conference pour parvenir à faire la paix. Un peu après un certain vieillard s'étant avancé, les assiégés le prirent, le lierent, lui banderent les yeux, & le menerent à la Valette. Celui-ci ayant appris du vieillard, qu'il étoit venu pour traiter avec lui des conditions ausquelles il se rendroit, peu s'en falut qu'il ne le fît pendre. Mais la chose ayant été proposée dans le Conseil, on résolut de respecter à l'égard de cet envoyé le droit des gens. On le renvoya seulement avec des paroles menaçantes, & on lui déclara, que si lui ou quelqu'autre revenoit pour le même sujet, sa témerité seroit aussi-tôt punie de mort. Les propositions, que le vieillard étoit chargé de faire, étoient, comme on l'a sçû depuis, que le Grand-Maître sortiroit de l'Isle de Malte, avec tous les Chevaliers & les soldats, bagues sauves; & que pour recompense on lui donneroit une Isle commode dans l'Archipel, où il établiroit sa résidence avec une compagnie de Chevaliers, & pour laquelle il payeroit à l'Empereur des Turcs un certain tribut.

Mort de Dragut.

Les ennemis frustrés de leur esperance s'avancerent, & conduisirent vers le château Saint Michel un retranchement qui les mettoit à couvert du feu des assiégés, & qui n'avoit par derriere aucune défense. Sur ces entrefaites Cardone parut à la vûë de Malte, avec le secours qu'il amenoit. Il envoya devant Martinez Espagnol à Mesquita Gouverneur de la ville (2), pour sçavoir en quel état étoient les affaires, comment alloit le siége

Les ennemis s'avancent, & se couvrent d'un retranchement.

(1) M. l'Abbé de Vertot dit huit mille.

(2) Pour entendre ce qui se dira dans la suite, il faut se souvenir qu'on distinguoit alors deux places, qu'on peut appeller deux grandes villes, l'ancienne ville, ou la Cité, & une autre ville appellée Bourg; outre les châteaux & les Isles.

CHARLES IX. 1565.

siége du Fort Saint Elme, & en quel endroit il pourroit sûrement descendre. Le Chevalier Esprit de Brunifay Quincy prévint Martinez : car ayant été averti par le Commandant Selvago, des ordres que Garcie avoit donnés à Cardone, qui d'ailleurs n'étoit pas fort affectionné pour les Maltois, il descendit auparavant dans l'Isle, & il avertit tous ceux qu'il rencontra de parler comme lui. Il retourna aussitôt trouver Cardone, & par une ruse louable, il lui dit que les Chevaliers tenoient encore le Fort S. Elme ; mais qu'il étoit absolument perdu, si on ne le secouroit trés-promptement. Cardone ayant entendu cette réponse, fit descendre ses troupes en un lieu qu'on nomme Pierre-noire, à six milles de la ville. Le lendemain les troupes auxiliaires prirent le chemin que la Valette leur avoit indiqué ; & favorisées d'un broüillard épais, qui les déroboit à la vûë des Turcs, elles firent un petit circuit pour éviter le port de Marza Musceto, & arriverent sans aucun accident à celui de Marza Scala. C'étoit le seul endroit où les ennemis n'avoient point mis de corps-de-garde ; car ils occupoient & gardoient avec soin tous les environs de la ville. Elles trouverent là des esquifs, que le Grand-Maître y avoit envoyés, & elles furent reçûës dans la ville avec une extrême joye. Tout le monde loua leur fidelité, les regarda comme les conservateurs du païs, & les remercia d'avoir bien voulu s'exposer volontairement, & de si bonne grace à tant de perils.

Heureux renfort arrivé de Sicile.

On dit que Mustapha ayant appris leur arrivée, se reprocha la négligence qu'il avoit eûë, de ne pas fermer ce passage. Aussi-tôt il y fit faire de bons retranchemens, où il mit garnison. Alors le Grand-Maître apprit de Philippe de Lascaris, qui étoit passé de son côté, quantité de choses qui servirent à le fortifier, & à le précautionnner contre les dangers. Philippe étoit de l'illustre Maison des Lascaris, dont il portoit le nom. Il avoit été fait prisonnier dès sa tendre jeunesse à la prise de Patras, & il avoit eu le bonheur de tomber entre les mains d'un maître assez doux. Comme il avoit toûjours eu une secrette affection pour les Chrétiens (quoique les Turcs l'eussent comblé de biens & d'honneurs, & qu'ils l'eussent reçû dans l'ordre des Spahis) par une inspiration de Dieu, dès qu'il en trouva l'occasion, il renonça généreusement à tout, & il passa à la nage du côté des Maltois.

Philippe de Lascaris passe du côté des Maltois.

De Lascaris rapporta donc au Grand-Maître, que Mustapha extrêmement irrité de sa réponse, avoit résolu d'attaquer de toutes ses forces le château Saint Michel, & de le battre avec toute la violence possible de la colline de Saint Elme. Le Grand-Maître, pour se précautionner, fit faire, suivant l'avis des Ingenieurs, une palissade avec les plus fortes antennes, & les plus forts mâts des vaisseaux ; & il la fit placer de ce côté là, pour empêcher les Turcs d'approcher des murs. Mais comme la terre étoit si dure à l'extrêmité du rivage, qu'on ne pouvoit y planter de pieux, il fut contraint de donner à sa palissade environ quinze pieds de moins. Craignant en même tems pour cette partie de la ville, dont la défense étoit confiée aux Allemands & aux Anglois, il fit enfoncer en cet endroit quelques

Il instruit le Grand-Maître des desseins de Mustapha.

ques barques attachées les unes aux autres par des chaînes, pour fermer aux Turcs le passage de ce côté-là.

Quelque tems auparavant, & aussi-tôt après la prise du fort Saint-Elme, la Valette appréhendant que les Turcs ne rompissent la chaîne qui fermoit le port depuis le rivage de la ville jusqu'à celui de Saint-Elme, & que l'ayant rompuë, ils n'eussent la facilité de courir librement dans toutes les anses du port; il la fit transporter, & l'ayant fait conduire de la ville au château Saint-Michel, il en ferma le golfe du milieu, afin qu'au moins cette partie fût à l'abri de leurs courses. Il défendit aussi sous de rigoureuses peines, d'amener aucun Turc prisonnier dans la ville, ordonnant de tuer sans quartier tous ceux qui seroient pris; afin que les Turcs apprissent par-là qu'il y avoit des vengeurs de leurs cruautés, & afin que les Maltois n'ayant point de grace à attendre de la part des Infidèles, personne ne pensât à se rendre; mais que la crainte d'un supplice inévitable, s'ils tomboient entre leurs mains, les engageât tous à combattre courageusement, & à souffrir les dernieres extrémités, plutôt que de se rendre, persuadés qu'ils n'avoient de salut à espérer que de leur fermeté & de leur valeur.

Les Turcs ayant dressé leur batterie sur la colline de Saint-Elme, comme Lascaris l'avoit dit, commencerent le 5. de Juillet à battre en même tems & le côté de la ville qui regarde le coin du château Saint-Ange, communément appellé l'Eperon, & le château Saint-Michel. La batterie ne cessant ni jour ni nuit, ils y firent bien-tôt une très-grande bréche: ils ne donnoient aux assiégés le tems, ni de rétablir ce qui étoit détruit, ni de faire de nouvelles fortifications. D'ailleurs, comme on n'avoit pas cru que le château fût jamais attaqué de ce côté-là, le mur y étoit moins épais & moins fort, & on ne l'avoit pas muni d'un terre-plein.

Selvago somme le Viceroi de Sicile de tenir sa parole.

Cependant Selvago, qui étoit retourné à Messine pour hâter les secours, fit hautement ses plaintes au Viceroi; il prit Dieu & les hommes à témoin des promesses qu'il lui avoit faites, & il le somma de tenir sa parole. Non content de parler à Dom Garcie avec tant de liberté, il cria publiquement devant le peuple, qu'on ne tenoit aucune des paroles qui avoient été données; & que par la fausse prudence, ou plutôt par la lâcheté & la négligence du Viceroi, tout l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem alloit devenir la proye des ennemis du nom Chrétien. Dom Garcie ne refusa pas d'abord les secours qu'on lui demandoit: il répondit seulement, selon sa coûtume, en termes équivoques, & allegua beaucoup de mauvaises raisons; mais quand il vit que Selvago se plaignoit devant le peuple, qu'il se faisoit écouter, & qu'on prenoit son parti, il crut qu'il étoit perdu de réputation, s'il ne justifioit le retardement. Il avoua donc, qu'à la vérité il avoit promis des secours au Grand-Maître de Malte, mais il ajoûta, qu'il ne les avoit promis que sur des espérances dont il avoit été frustré: Que les cent vingt cinq galeres, promises par le Roi d'Espagne avoient été réduites à quatre vingt dix, qui n'étoit pas un nombre capable de résister aux forces des Turcs: Que d'ailleurs Philippe lui avoit ordonné de prendre garde en secourant Malte, de ne pas hazarder témerai-

Ses excuses & mauvaises raisons.

CHARLES IX. 1565.

rement une armée navale, qui étoit toute l'espérance, & toute la ressource de la Chrétienté ; qu'ainsi il demandoit du tems, pour delibérer avec tous les Chefs de l'armée auxiliaire lorsqu'ils seroient arrivés, & pour secourir à propos l'Isle de Malte. Pour persuader à Selvago que le plus grand de ses soins, & la chose qu'il avoit le plus à cœur, étoit la délivrance de l'Isle, il ajoûta, qu'il avoit imaginé certaines choses, pour suppléer par l'art à ce qui manquoit à la force. Les plus habiles dans la navigation regarderent ce discours, comme une vaine ostentation, & une vraye défaite pour excuser ses retardemens.

André Doria s'offre généreusement pour conduire du secours à Malte.

Jean-André Doria arriva à propos pour terminer ces contestations. Ayant appris l'état où l'Isle de Malte étoit réduite, il décida qu'il faloit absolument la secourir sans aucun délai. Il declara, après avoir exposé la manière dont il exécuteroit son dessein, qu'il étoit prêt de pénétrer jusques dans la ville de Malte avec trois galeres, qui porteroient douze cens hommes d'élite. Dom Garcie applaudit d'abord à cette proposition, & engagea Doria à jurer solemnellement qu'il exécuteroit un si beau dessein: mais par une secrette envie il changea bien-tôt de sentiment ; il renvoya Doria, pour faire passer à Malte les troupes que Chiapino Vitelli avoit levées en Toscane, & l'armée navale d'Espagne qui étoit arrivée à Genes. Cependant, afin qu'on ne crût pas qu'il rejettoit entierement l'avis de Doria, & qu'il se soucioit peu de la triste situation de Malte, il chargea du soin d'exécuter ce projet Pompée Colonna, Général des galeres du Pape, auquel il joignit Jean de Lugny, & François Zanoguera. Colonna ayant averti la Valette de son arrivée, reçut pour toute réponse un signal, qui lui faisoit entendre que les passages étoient fermés, & qu'il pouvoit s'en retourner. Ainsi il revint en Sicile sans avoir rien fait.

Les châteaux & la ville étant investis & serrés de très-près, & la batterie continuelle des Turcs, qui tiroient du château S. Elme sur celui de Saint-Michel, empêchant les esquifs d'aller de côté & d'autre, pour porter des vivres ; la Valette, suivant le conseil de Pierre di Monte, qui commandoit dans le château Saint-Michel, trouva un remede à ce mal. Il fit faire un pont de tonneaux mis les uns sur les autres, avec une espece de plancher assez large, pour contenir deux soldats marchant de front. Ce pont alloit du château à la ville, & formoit un chemin plus court & plus assuré pour porter des vivres & des munitions.

Arrivée de Hassan, Dey d'Alger. Joye qu'elle cause aux Turcs.

Mais sur ces entrefaites Hassan (1), Dey d'Alger, qui, comme nous l'avons dit, étoit le principal auteur de cette guerre, arriva avec vingt huit petites galeres & deux grandes, sur lesquelles il amena deux mille bons soldats. A leur arrivée Mustapha fut transporté de joye. La nuit suivante il trouva le secret de faire entrer par adresse dans le port de la ville environ cinquante esquifs, sur lesquels il y avoit deux mille hommes, dont il donna le commandement à Ulucciali, & il posta du côté de la terre six mille hommes, avec lesquels il résolut d'attaquer la ville des deux côtés. Ainsi dès le matin du 15. de Juillet, il donna ordre aux petits vaisseaux, de

(1) Ou *Husem*, fils de Barberousse.

de s'éloigner de la langue de terre, dont nous avons ci-dessus parlé : aussitôt les troupes qui étoient dessus jetterent de grands cris, & allerent attaquer le château ; après avoir envain essayé d'abattre avec des cordes la palissade qu'on avoit élevée en cet endroit.

Charles IX. 1565.

Dans le même tems d'autres troupes s'approcherent par terre des murailles. Mais celles qui étoient venuës du côté de la mer n'ayant pû descendre à cause de la palissade, se détournerent vers l'éperon, & descendirent proche un cap, où il y avoit une défense, lieu rude & difficile pour une descente. L'ardeur qui les animoit, les empêcha de considerer le péril. Quoique les assiégés eussent déja fait plusieurs décharges sur eux, les Turcs ne laisserent pas de dresser leurs échelles en grand nombre, & de s'efforcer de monter sur l'éperon, tandis qu'une partie monta à la bréche, qu'on avoit presque mise de niveau avec la terre. Là, les assiégeans combattirent vigoureusement en quelque sorte, comme s'ils avoient été en plaine, & en bataille rangée. On combattit long-tems, & avec une extrême opiniâtreté du côté de la terre, comme du côté de la mer : de toutes parts l'air retentissoit des cris des Turcs, des plaintes des mourans, du bruit de la mousqueterie & du canon.

Combat extrêmement animé.

Enfin, après un grand carnage des Turcs, qu'une aveugle fureur transportoit & faisoit avancer trop loin, les assiégés, fortifiés par le secours des Chevaliers & des soldats que le Grand-Maître avoit envoyés sous la conduite de Pierre de Giou, de François Ruis de Medina, & d'Esprit de Brunifai-Quincy, & encouragés par la présence de Monte, qui couroit partout, & qui faisoit avec une diligence inconcevable les plus petites choses, comme les plus grandes, mirent en fuite les assiégeans, qui n'étoient plus assez forts pour donner un assaut. Plusieurs fuyards furent tués par les Chrétiens qui les poursuivoient. Le plus grand nombre voulut se jetter dans les esquifs ; mais comme ils étoient épouvantés, qu'ils ne gardoient point d'ordre, & qu'ils se poussoient violemment les uns les autres, plusieurs se laisserent tomber dans la mer. Ceux qui étoient dans les esquifs périrent comme les autres, parce qu'étant entrés en trop grand nombre, les esquifs trop chargés coulerent à fond. Plusieurs qui ne trouverent pas d'esquifs prêts, aveuglés par la frayeur dont ils étoient saisis, se jetterent dans la mer ; & comme ils ne sçavoient pas nager, ils furent noyés. C'étoit un horrible spectacle, de voir la mer toute couverte de cadavres, de têtes, de membres coupés, de casques & de cuirasses.

De tous ceux qui avoient combattu du côté de la mer, il ne s'en sauva que six cens, qui retournerent joindre l'armée. Le carnage fut moins grand du côté de la terre ; car il n'y en eut que quatre cens de tués. Les assiégés perdirent quatre vingt dix hommes d'élite, & quelques Chevaliers François Zanoguera, Simon de Mello, Portugais, Gordes, Sergent-major, Fréderic de Tolede fils de D. Garcie, Rodrigue de Cardinez, & de Brunifai-Quincy furent dangereusement blessés. Quincy s'étoit distingué par les grands & importans services qu'il avoit rendus pendant le siége. Ce fut lui qui, par une ruse salutaire, éluda les ordres de Garcie, qui trompa Cardone, & qui fit à propos entrer dans l'Isle un secours, dont

Grande perte du côté des Turcs.

Mort du brave Chevalier Quincy.

Charles IX. 1565.

elle avoit un si grand besoin: il mourut de sa blessure. Le Grand-Maître fit égorger tous les prisonniers Turcs sans exception.

Cependant les assiégés n'interrompoient pas leurs travaux. Tandis que Mustapha, accablé de chagrin & de honte, ayant fait cesser la batterie, faisoit transporter le canon en un autre endroit, où il espéroit faire une plus grande bréche, ils rétablirent en peu de jours, par leur assiduité au travail, ce qui avoit été ruiné; & ils fermerent tout ce qui avoit été ouvert: de sorte qu'il faloit battre de nouveau les murailles. Il n'y eut qu'un seul endroit qu'il ne fut pas possible de réparer; (c'étoit celui que Melchior de Robles, Maréchal de camp, homme d'une expérience consommée dans la guerre, avoit entrepris de défendre avec Carlo Ruffo;) parce que les Turcs avoient élevé-là une plate-forme si haute, qu'elle égaloit presque la muraille du château. Ainsi, pour fortifier en quelque sorte cet endroit, communément appellé la Bormola ou le Bormelo, la Valette fit fermer dans toute sa longueur cette cale, par une chaîne entrelassée de fortes antennes; & il fit provision de quantité de feux d'artifice, & de chaudieres de poix fonduë, pour les jetter sur les ennemis aux endroits qu'ils pourroient attaquer.

Mustapha change la forme du siége.

Mustapha changea la forme du siége. Comme les ruines de la muraille, qu'on n'avoit pû rétablir, sembloient servir de défenses aux assiégés, il prit le parti de la sapper; mais on fit en dedans une profonde coupure, qui rendit ce travail inutile. Le Général Turc changea encore une fois de dessein, & résolut de faire continuer le retranchement, qu'il avoit commencé sur le rivage, & qui touchoit presque la muraille, & de le pousser jusqu'au château vers la Bormola; de l'autre côté, il fit faire sur le parapet même du fossé des mantelets assez hauts, pour mettre les soldats à couvert du feu du château. Ensuite il fit construire sur le bord de ce même fossé un pont, semblable à celui qui avoit été fait au fort St. Elme, avec de grandes antennes & de très-grands mâts de vaisseaux. Quoique ce pont n'incommodât pas beaucoup les assiégés, le Grand-Maître tenta deux fois pendant la nuit d'y mettre le feu, mais inutilement. Enfin il donna ordre à Henri de la Valette-Parisot, fils de son frere, de faire un dernier effort pour le ruiner. Henri, emporté par le feu de la jeunesse, sortit en plein jour du château avec un détachement de la garnison, à dessein d'attacher des cables aux piéces de bois qui soutenoient le pont, de faire ensuite tirer ces cables par la garnison, & de le renverser. Mais il fut tué dans cette entreprise d'un coup d'arquebuse, & son corps emporté dans le château. La Valette son oncle soutint cette perte avec beaucoup de constance: il dit qu'il estimoit bienheureux ceux qui perdoient la vie pour la cause de Dieu, & qu'ils lui sembloient avoir assez vécu pour leur salut & pour leur gloire, puisqu'ils avoient, avec autant de religion que d'honneur, rendu à Dieu l'ame qu'ils avoient reçûë de lui. On tenta depuis la même chose par deux autres moyens, qui furent presqu'aussi funestes aux assiégés.

Mort de Henri de la Valette-Parisot, neveu du Grand-Maître.

Cependant les Chevaliers de chaque Nation, qui avoient entrepris de défendre chaque quartier de la ville & du château, s'acquittoient dignement

ment de leur devoir, sans aucune appréhension de la mort. Il y en avoit tous les jours plusieurs de blessés, dans les combats presque continuels qu'il faloit essuyer; d'autres mouroient de maladies, causées par les chagrins, les travaux & les peines: de sorte qu'il étoit tous les jours nécessaire d'en mettre de nouveaux à la place des morts & des blessés. Le Grand-Maître sur-tout faisoit paroître un courage héroïque, & joignoit à toutes les vertus d'un grand Général, qui éclaterent dans le cours du siége, un généreux mépris de la vie. Ainsi, ayant appris, que Mustapha avoit plusieurs fois juré, que quand il se seroit rendu maître de la ville, il ne feroit quartier à qui que ce fût, qu'au seul Grand-Maître, parce qu'il avoit résolu de le mener en triomphe, & de le présenter au Grand-Seigneur: il protesta souvent en présence des principaux Chevaliers de l'Ordre, que si le siége avoit un mauvais succès, il vouloit les accompagner à la mort, comme il les avoit accompagnés au travail; qu'il prendroit l'habit d'un simple soldat, pour combattre dans la foule; & que, pour mourir inconnu, les armes à la main, il se jetteroit dans le fort de la mêlée, plutôt que d'attendre la vie de la faveur d'un barbare, & d'être reservé pour contribuer à la gloire de Soliman, après avoir été le sujet du triomphe & de la joye de Mustapha.

Courage héroïque du Grand-Maître.

Cependant l'ennemi continuoit de battre la ville & le château S. Michel avec soixante gros canons, en plusieurs endroits à la fois, afin que la Valette, qu'il croyoit hors d'état de suffire à tout, avec le peu de troupes qui lui restoit, perdît l'espérance de pouvoir conserver la ville, & fût forcé de se rendre. On tiroit avec tant de furie, que malgré le grand éloignement, le bruit des batteries se faisoit entendre jusques dans la Sicile: c'est au moins ce que quelques Historiens ont écrit. Comme l'eau n'est pas abondante dans l'Isle de Malte, le Grand-Maître, qui craignoit qu'elle ne manquât entierement, avoit soin de la faire distribuer par tête avec une certaine mesure. En un mot les assiégés étoient reduits à la derniere extrémité; & c'est-ce qu'on avoit soin de faire représenter à Dom Garcie, par les barques qu'on lui envoyoit à la dérobée, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. La crainte qu'on eut à Malte, que les secours, dont l'espérance avoit jusqu'alors soutenu les assiégés, ne vinssent trop tard, fut le plus grand de tous leurs maux, & celui qui les tourmenta le plus, dès qu'ils se furent mis dans l'esprit, que si ce secours tardoit plus long-tems, il seroit entierement inutile.

Triste situation des assiégés.

Du côté des ennemis, les affaires n'étoient pas en meilleur état. Ils commençoient à manquer de blé, parce qu'il faloit le tirer de loin; & que souvent les convois étoient arrêtés par différentes causes. D'ailleurs les fatigues excessives & les chaleurs insuportables causoient dans leur armée diverses maladies, & principalement un flux, qui en emportoit chaque jour un grand nombre. Enfin le bruit qui se répandoit, que cens galeres & quarante vaisseaux de charge alloient certainement arriver, inquiétoit cruellement Mustapha. Aussi faisoit-il tout ce qui étoit possible, pour prévenir par sa diligence le danger extrême dont il étoit menacé.

Et des assiégeans.

Dom Garcie faisoit toûjours espérer au Grand-Maître l'accomplissement de

Le Vice-

CHARLES IX. 1565.

roi de Sicile tâche d'excuser ses retardemens.

de ce qu'il lui avoit promis: sur la fin de Juillet il l'exhorta à tenir bon pendant le mois d'Août, l'assurant qu'il avoit reçu de Philippe des ordres qui lui laissoient plus de pouvoir & de liberté; que pour lui, il attendoit l'assemblée des troupes qui se devoit faire à Messine avec autant d'impatience, qu'on souhaitoit leur arrivée à Malte; qu'il faisoit déja, & qu'il continueroit de faire tous ses efforts, pour les assembler au plutôt. Garcie tâchoit en même tems d'excuser ses rétardemens passés: en attendant que l'armée navale arrivât, il dépêcha le Chevalier de Cornusson avec les galeres de l'Ordre, & une troupe de gens d'élite, à qui il donna les enseignes dont on étoit convenu. Il fit aussi prendre les devants aux bâtimens de charge, parce qu'ils voguent plus lentement, & il les envoya à Siracuse.

Cependant les Turcs ne discontinuoient point leurs batteries; non seulement les murailles, les fortifications, & les dehors du château & de la ville, mais les maisons & le dedans des édifices étoient renversés: ensorte qu'il n'y avoit plus d'endroits où l'on pût être en repos & en sûreté, pas même les sales à manger & les chambres. Cependant les Maltois ne perdoient point courage, & ne se laissoient point abattre par tant de maux; mais chacun animé par sa propre valeur, ou par la bravoure & les exemples du Grand-Maître, qui soutenoit tout avec un courage presque au-dessus des forces humaines, faisoit avec une ardeur incroyable tout ce qui étoit de son devoir.

Les Turcs, qui s'étoient approchés de la muraille du côté du quartier de Castille, se trouvant incommodés d'une tour qui les dominoit, résolurent de remplir le fossé des pierres de la contrescarpe, qu'ils démolirent. A mesure qu'ils apportoient ces pierres, les assiégés travailloient à les ôter: mais comme les Turcs avoient beaucoup plus de travailleurs, il étoit impossible aux assiégés de nettoyer le fossé de tout ce que les assiégeans y apportoient. Enfin Mustapha ayant eu des nouvelles certaines de l'armée navale des Chrétiens, par deux galeres que Piali lui avoit envoyées, & ne croyant pas devoir exposer des troupes fatiguées à des troupes toutes fraiches, pensa sérieusement à lever le siége: mais Ulucciali s'y étant opposé, l'affaire fut mise en délibération dans le Conseil, & la pluralité des suffrages fut pour la continuation du siége.

Mustapha veut lever le siége. Ulucciali s'y oppose.

Les Turcs ayant continué leurs travaux, étoient déja logés sûrement dans le fossé, & près de la muraille, qu'ils pouvoient sapper ou miner, sans qu'on pût les en empêcher. Mais il arriva un accident qui découvrit leur entreprise. L'angle d'un bastion, sous lequel on avoit miné la terre, tomba; & André Munatonez, brave Espagnol, étant entré avec plusieurs autres dans cette ouverture, rendit inutile le travail de plusieurs jours. Mustapha attaqua encore le château le 2. d'Août, & donna l'assaut au quartier que Carlo Ruffo défendoit. Les assiégés le soutinrent avec tant de vigueur, qu'après un combat de plusieurs heures, les assiégeans furent repoussés; mais ce ne fut pas sans perte du côté des assiégés, parce que pendant tout le combat ils furent très-incommodés des batteries qui tiroient sur eux de toutes parts. Le fossé du quartier de Castille, que les assiégés avoient

avoient presque vuidé, fut rempli une seconde fois de matériaux, de moilons & de decombres. Après avoir passé quatre jours en légeres escarmouches, Mustapha envoya le 7. d'Août trois mille hommes, pour attaquer la place de ce côté-là ; & il alla lui-même avec huit mille hommes attaquer le château S. Michel. On ne combattit presque qu'avec des fléches à l'attaque de la ville. Mais le combat fut si terrible à celle du château, qu'il n'y en avoit point encore eu de si meurtrier. On ne combattit pas de loin avec des fléches, mais de près avec l'épée & la pique. Les feux d'artifice qu'on lançoit de part & d'autre, formoient un spectacle épouvantable. Le lieu du combat paroissoit tout en feu à ceux qui le voyoient de loin ; & c'étoit la chose la plus triste & la plus affreuse, de voir tant de divers genres de mort. Les uns périssoient miserablement d'un feu dévorant dont ils ne pouvoient se délivrer, & qui les consumoit avec d'horribles douleurs ; les autres, précipités d'en haut, se brisoient la tête & le corps ; plusieurs étoient mis en piéces par le canon, & criblés par les arquebuses. On voyoit voler de toutes parts les têtes & les membres des combattans. Les assiégés étoient sur-tout maltraités par les coups qu'on tiroit d'en haut. Mais outre leur courage naturel qui les soutenoit, ils étoient animés par l'exemple des femmes, des enfans & des vieillards les plus caducs, qui étoient accourus pour prendre part au péril ; tant la crainte de tomber entre les mains des Turcs avoit fait d'impression sur tous les cœurs, & l'emportoit sur tous les autres sentimens de la nature. Les femmes, remplies d'un courage au-dessus de leur sexe, voloient aux lieux où il y avoit le plus de danger : elles aidoient les combattans à tout ce qu'elles pouvoient, apportoient de l'eau pour éteindre le feu, & jettoient sur les Turcs, ou des pierres, ou de l'eau bouillante, ou de la poix fonduë.

Combat terrible au château S. Michel.

Mustapha, qui étoit présent avec les principaux Chefs, alloit de tous côtés, & obligeoit ceux qui se retiroient, à retourner au combat, criant de toutes ses forces, & assurant que s'ils faisoient encore quelques légers efforts, ils seroient bien-tôt maîtres de la place, & que ce succès mettroit fin à tous leurs travaux. Enfin, après quatre heures d'un combat qui s'échauffoit de plus en plus à chaque moment, lorsque les assiégés commençoient à manquer, non de courage, mais de forces, Mustapha fit inopinément battre la retraite, au grand étonnement du Grand-Maître, qui étoit fort inquiet de l'évenement.

Ce qui détermina Mustapha à prendre ce parti, fut, comme on l'a sçû depuis, que Mesquita, Gouverneur de la Cité, ayant vû, d'une guérite où il étoit, les feux dont nous avons parlé ; & croyant que le château S. Michel brûloit, & qu'il étoit pressé par les assiégeans, avoit envoyé, pour faire diversion, Jean de Lugny & Vincent Ventura, avec une troupe d'Arquebusiers à cheval, qui attaquerent le camp des ennemis du côté où étoient les blessés & les malades, dont ils firent un grand carnage. Cet évenement causa un si grand désordre dans le camp, que les Janissaires s'imaginant que le secours étoit arrivé, crurent qu'ils devoient promptement en donner avis à Mustapha. De sorte que ce Général, qui soupçonnoit aussi

Evenement qui oblige les Turcs à battre la retraite.

Charles IX. 1565.

aussi la même chose, fit aussi-tôt cesser le combat, & revint très-promptement trouver ceux qu'il avoit laissés au camp. Ayant appris ce que c'étoit, & indigné d'avoir si lâchement interrompu le combat, il fit recommencer la batterie du même côté. Mais comme les assiégés avoient fait une coupure en dedans, il faisoit peu de progrès; sur-tout depuis que François de Guevara eut inventé une espece de sacs faits d'une grosse étoffe, qu'on remplissoit de terre bien menuë, bien criblée, & détrempée dans l'eau; on fortifia les remparts avec ces sacs de terre; & l'on fit ensorte par ce moyen, que le canon, qui perçoit auparavant des remparts de vingt pieds d'épaisseur, ne pouvoit plus pénétrer que sept pieds.

Invention de François de Guevara très-utile aux assiégés.

Le Chevalier de Cornusson étant arrivé à la vûë de l'Isle, & trouvant toutes les entrées fermées, retourna une seconde fois dans la Sicile avec les deux galeres de l'Ordre dont nous avons parlé, moins par l'appréhension de perdre ses gens, que par la crainte que les Turcs ne découvrissent les desseins des Chrétiens. Mais il envoya dans un esquif Jean Bariento de Salazar, qui alla au Goze, & vint ensuite descendre à la ville de Malte, d'où ayant reçu du Gouverneur une escorte d'Infanterie & de Cavalerie, il s'approcha du camp des ennemis, à la faveur de la nuit, par des chemins de traverse. Ayant fait arrêter son escorte, il se cacha avec cinq Cavaliers dans un lieu commode; dès la pointe du jour, il examina le camp des ennemis, sa situation, & tout ce qu'on a coûtume de considerer en pareille occasion; & aussi-tôt il retourna trouver ses gens.

On delibére en Sicile sur le secours de Malte.

Dom Garcie, qui jusques-là n'avoit sçû quel parti prendre, voyant qu'il n'y avoit plus moyen de différer, & qu'il faloit enfin prendre une résolution, proposa l'affaire dans le Conseil. Il n'avoit jamais été d'avis de donner un combat naval, comme Jean-André Doria l'y exhortoit, & il n'y eut ni autorité, ni raisons, qui pussent le faire changer de sentiment; il declara hautement, qu'il n'exposeroit jamais à un si grand danger la flote du Roi son maître, parce que si elle étoit une fois perduë, les côtes des Royaumes de Philippe demeureroient sans défense, exposées aux incursions des Turcs. Ainsi, sans vouloir rien écouter davantage sur ce sujet, il ne delibéroit que sur les moyens d'envoyer des troupes de terre à Malte. Il convoqua pour cet effet un grand Conseil, où assista entre les autres Seigneurs du Royaume Ascanio della Cornia, qui avoit été mis en prison, comme nous l'avons dit, & à qui le Pape avoit accordé la liberté avec beaucoup de peine, aux instantes prieres du Roi d'Espagne. Le Viceroi leur dit le sujet pour lequel il les avoit assemblés. Il leur fit entendre, que n'approuvant pas le parti d'un combat naval, il ne s'agissoit que des troupes qu'on pourroit envoyer à Malte; & que sur cela il avoit deux questions à proposer: l'une, comment on pourroit faire entrer dans l'Isle des troupes secretement & en sûreté; l'autre, s'il en faloit envoyer, & si l'on devoit combattre sur terre, en cas que l'occasion s'en présentât? Les Capitaines de l'armée navale, qu'on pria d'opiner les premiers, convenoient tous qu'on pouvoit faire passer des troupes en sûreté; & ils montroient que la chose n'étoit pas difficile. Les Capitaines des troupes de terre ne s'accordoient pas si bien. Alvare de Sande, grand Capitaine, soit qu'il appréhendât de re-

retomber entre les mains des Turcs, dont il étoit nouvellement sorti, soit qu'il voulût, par complaisance pour le Viceroi, entrer dans ses sentimens, & justifier ses délais, se declara contre le voyage de Malte, & soutint que le Roi d'Espagne n'étoit obligé, ni par devoir, ni par intérêt, à secourir les Chevaliers, lorsqu'il ne le pouvoit faire sans un danger évident.

Avis d'Alvare de Sande dans le Conseil.

Il disoit pour appuyer son sentiment, qu'ils étoient inférieurs aux Turcs, & en galeres & en troupes, puisque les Turcs avoient quatre vingt galeres, & au moins seize mille hommes, & que les Chrétiens n'avoient pas plus de soixante galeres & plus de huit mille hommes; que ce qui rendoit encore la partie bien moins égale, étoit que les Turcs, nourris & entretenus dans une sévère discipline, avoient non seulement plus de forces, mais plus d'obéïssance & de soûmission, pour se soutenir dans les travaux & dans les dangers; & que les soldats qui étoient sur la flote des Chrétiens, étoient, ou des troupes nouvellement levées, ou des hommes énervés par la mollesse & l'oisiveté, qui refusoient pour la plûpart d'aller au combat, ou qui abandonnoient leurs enseignes presqu'aussi-tôt qu'ils avoient vû l'ennemi. D'où de Sande concluoit, que puisqu'il n'y avoit pas moyen de secourir l'Ordre de Malte, il faloit écrire au Grand-Maître, qu'il vît ce qu'il avoit à faire, & lui conseiller que, comme le Grand-Maître de Villiers de l'Isle-Adam avoit autrefois fait à Rhodes, il traitât avec les Turcs pour la conservation & la sûreté de son Ordre; & qu'il sortît de Malte aux conditions les plus honnêtes qu'il pourroit obtenir, parce que quand cette Isle seroit prise, les affaires du Roi d'Espagne ne seroient pas entierement perduës; & que la Sicile étant si proche, on pourroit toûjours espérer de la reprendre.

Avis d'Ascanio della Cornia.

Lorsque de Sande eut fini, Ascanio della Cornia dit, qu'on ne pouvoit, sans se rendre coupable, refuser des secours aux assiégés; & il fit voir qu'on les pouvoit secourir sans aucun danger, en observant, lorsque la flote seroit arrivée à Malte, (ce que les plus habiles marins avoient déja assuré unanimement être facile;) de débarquer les troupes auprès de la Cité notable, ou ancienne ville; de les faire avancer peu-à-peu vers la ville & le camp des ennemis, qui n'en étoient éloignés que de huit milles; de les faire camper chaque jour dans un lieu avantageux; de se fortifier dans tous les campemens; de ne point s'exposer aux risques d'un combat, & de se joindre aux assiégès. „ Alors, ajoûta-t-il, ou les Turcs per„ dront l'espérance de prendre Malte, & ils se rembarqueront; ou s'ils ne „ veulent pas abandonner leur entreprise, ils tourneront leurs forces con„ tre les troupes Chrétiennes : & dans ce cas, quoiqu'ils ne levent pas „ absolument le siége, ils ne garderont pas leurs postes avec tant de soin; „ on pourra faire entrer des troupes fraîches dans la place; le Grand-Maî„ tre & ses troupes auront le loisir de prendre quelque repos, & de se re„ mettre de leurs fatigues. Pendant ce tems-là les troupes auxiliaires de„ meureront dans leurs retranchemens : elles ne donneront à l'ennemi au„ cune occasion d'en venir à une bataille, & elles attendront en sûreté le „ second convoi. Toutes les troupes étant enfin arrivées, il est certain „ que, si on est obligé d'en venir aux mains, les Chrétiens l'emporteront sur

CHARLES IX. 1565.

„ les Turcs, & par le nombre, & par la valeur, & par les autres avan-
„ tages.

On résout enfin de secourir Malte.

Comme chacun embrassoit cet avis, le Viceroi crut qu'il lui seroit honteux de ne s'y pas rendre; & il fut résolu, qu'aussi-tôt que Doria auroit amené les troupes que Chiapino Vitelli levoit en Toscane, on iroit au secours des assiégés. Bien-tôt après, Salazar arriva de Malte, & apporta des lettres écrites par Vincent Anastagi à Ascanio della Cornia, dans lesquelles il lui faisoit connoître la situation de l'Isle, la forme de la ville, la nature des lieux, les distances de l'un à l'autre, & les lieux propres à recevoir l'armée navale. Il y joignoit la description du camp des ennemis, & il entroit dans un long & fidèle détail de tout ce qu'il étoit à propos de sçavoir sur tous ces sujets. On attendoit encore avec une partie de la flote Jean de Cardone, qu'on avoit envoyé à Palerme pour remorquer les vaisseaux de charge, & Sancho de Leyva, qui étoit allé au fort de la Goulette, pour faire passer de-là à Malte un secours d'hommes & des munitions de guerre.

Cependant les ennemis ayant résolu de ruiner entierement ce qu'ils avoient jusqu'alors vainement essayé de prendre, partagerent leurs troupes, & tirerent au fort. L'attaque du château S. Michel échut à Mustapha, & celle de la ville à Piali. Ce partage inspira de l'émulation aux deux Commandans, parce qu'ils crurent que celui qui auroit vaincu le premier, auroit la gloire d'avoir terminé cette guerre, & tout l'honneur de la victoire. Ainsi en ramassant toutes leurs forces, ils récommencerent à battre & le château & la ville; & ils s'y porterent avec d'autant plus d'ardeur, qu'on reçut dans le même tems des lettres de Soliman, qui commandoit aux Bachas d'employer toutes sortes de moyens pour se rendre maîtres de Malte, & s'ils ne pouvoient en venir à bout avant la fin de l'automne, de passer l'hyver dans l'Isle.

Assaut général donné à la ville & au château S. Michel en même tems.

Ayant donc armé quatre mille hommes de la Chiourme, ils résolurent de donner un assaut général, & ils promirent d'abandonner le butin au soldat. Ils donnerent en effet deux assauts le 18. & le 19. d'Août avec beaucoup de vigueur, attaquant en même tems la ville & le château avec trois différens corps de troupes. Comme le combat fut très-long & très-opiniâtré, il y eut un grand nombre de tués de part & d'autre. Le Grand-Maître ayant appris qu'on étoit fort pressé au mur du quartier de Castille, & que les ennemis y étoient déja montés, y accourut, & sa présence sembla redoubler le courage des assiégés, qui se défendoient avec beaucoup de valeur: les femmes même combattirent avec une hardiesse inconcevable; enfin les Turcs furent repoussés.

Ces Infidèles, voyant que les attaques qu'ils faisoient pendant le jour ne réüssissoient point, vinrent à la charge pendant la nuit au clair de la lune, mais avec aussi peu de succès; car ils furent repoussés avec perte. Dès le matin ils recommencerent le combat, moins dans l'espérance d'emporter ce qu'ils attaquoient, que de vaincre enfin par la lassitude (ne pouvant faire autrement) ceux qui étoient déja accablés de tant d'autres maux. Cela fit que les Chevaliers userent d'une plus grande précaution; &

& que, pour repousser les assiégeans, ils ne se montroient pas aussi-tôt qu'ils étoient attaqués, pour ne se pas exposer à des coups qui ne portoient presque jamais à faux, & qu'il n'étoit pas facile d'éviter.

Tandis qu'on combattoit, il vint un homme tout tremblant au Grand-Maître, criant que tout étoit perdu, & que les Turcs étoient entrés par l'endroit dont nous avons parlé: les assiégés étoient en effet de ce côté-là reduits à la derniere extrêmité. Mais encouragés encore une fois par la présence du Grand-Maître, ils chargerent avec plus d'ardeur qu'auparavant, repousserent & culbuterent les Turcs. On en fut particulierement redevable au courage & à l'intrépidité de Vincent Vasconis, qui avec une troupe d'élite renversa ceux des ennemis qui sappoient une défense où les assiégés étoient à couvert.

Intrépidité de Vincent Vasconis.

Comme dans le commencement de l'attaque du château S. Michel, les assiégés combattoient avec moins de vivacité, les ennemis se persuaderent qu'ils étoient las & abattus, & qu'ils n'auroient plus la force de se défendre. Cette idée fit, qu'aprés avoir pris un peu de repos, ils revinrent à la charge: mais trouvant toûjours dans les assiégés le même courage, ils furent encore repoussés avec perte. François de Guevara fit fort bien dans cette occasion, comme il avoit fait dans les autres. Car se jettant au milieu des combattans, & courant dans tous les lieux où il y avoit le plus de danger, il montroit aux soldats un crucifix: le Seigneur notre Dieu, leur disoit-il, vous demande en ce moment le sang qu'il a autrefois répandu pour vous. Ces paroles animerent tellement les assiégés, qu'on ne pouvoit dire lequel des deux les encourageoit à combattre avec tant de valeur, ou le desir de la gloire, ou le généreux mépris des dangers & de la mort. On combattoit non seulement avec des traits & des arquebuses, mais avec l'épée & avec des feux d'artifice. Les Infidèles, sur qui les assiégés tiroient de haut en bas, avoient toûjours du désavantage; & le feu qu'on lançoit sur eux, en brûloit un grand nombre, ou les mettoit hors de combat. Le lendemain la batterie n'ayant point discontinué pendant toute la nuit, les assiégeans firent encore un effort; mais la valeur des assiégés étant toûjours la même, ils furent encore repoussés avec perte.

Paroles de François de Guevara pour animer les assiégés.

Ce qui causoit le plus de dépit à Mustapha, est qu'il apprit par des déserteurs, que les Chrétiens avoient toûjours beaucoup de courage & de résolution, qu'ils avoient abondamment le nécessaire, & qu'on donnoit à chacun par jour trois pains, & une grande bouteille de vin: au lieu que les Turcs commençoient à manquer de vivres, de poudre, de munitions, & principalement de boulets; de sorte qu'ils étoient contraints de ramasser ceux qu'on tiroit sur eux. D'ailleurs les vaisseaux de charge qu'on avoit envoyés à l'Isle de Gerbe, dans la Romelie, & dans la Syrie, pour en rapporter des vivres, étoient trop long-tems à venir. Quant à Mustapha, comme il avoit résolu de passer l'hyver dans l'Isle, suivant les ordres de Soliman, il avoit fermé le port par une estacade formé d'antennes & de mâts de vaisseaux, pour empêcher les déserteurs de passer en Sicile.

CHARLES IX. 1565.

Départ de la flote Espagnole du port de Messine.

Cependant le Viceroi de cette Isle, après l'arrivée de Cardone & de Leyva, choisit dans toute la flote soixante galeres, sur lesquelles il y avoit huit mille hommes de guerre, & pour les rendre plus légeres, il en fit ôter tous les bagages. Il partit de Messine, & alla à Siracuse, où il trouva un grand nombre de Seigneurs, qui s'y étoient assemblés de toutes les parties du monde. Là, comme on deliberoit dans le Conseil d'envoyer devant une personne de considération au Goze, où l'armée navale devoit premièrement aborder, pour convenir des signaux avec le Gouverneur de la place, Jean-André Doria s'offrit d'y aller. Quoique par une secrete jalousie le Viceroi s'y opposât d'abord, sous prétexte qu'une pareille commission étoit au-dessous d'un Seigneur de cette distinction, Doria fit si bien qu'il obtint ce qu'il souhaitoit, & qu'on le priât d'y aller. Il envoya devant lui Martinez : pour lui, il fut pendant quelques jours battu de la tempête ; & après avoir vû deux fois le signal dont on étoit convenu, il revint trouver Dom Garcie, qui étoit enfin parti le 24. d'Août de Siracuse, faisant route vers l'Isle de la Lenose. Mais ayant pris en chemin un vaisseau, que les Bachas envoyoient au Gerbe, comme le tems étoit contraire, & qu'il ne pouvoit aborder ni à la Lenose, ni à la Lampedosa, il se détourna vers Pantalari. Là les vents changeant à tous momens, & une grosse pluye tombant continuellement, l'armée navale fut dispersée de côté & d'autre ; & les vaisseaux qui étoient demeurés ensemble, se choquant les uns les autres, briserent leurs éperons & leurs prouës. La tempête étant appaisée, la flote aborda à l'Isle de Favignana, qui n'est pas éloignée de la ville de Trapani en Sicile. Après qu'on y eût demeuré quelques jours pour réfaire le soldat des incommodités de la mer, & y avoir envain attendu Doria, l'armée navale vint à l'Isle de la Lenose, elle y prit les signaux dont on étoit convenu avec le Commandant du Goze, & continua sa route sans crainte. Mais durant la nuit une partie de la flote que Cordone conduisoit s'étant égarée, Dom Garcie, qui avoit envoyé plusieurs esquifs aux environs pour en sçavoir des nouvelles, fut surpris par le jour. Alors tous les vaisseaux se rassemblerent : mais on crut avoir perdu pour cette fois l'occasion favorable du débarquement, parce qu'on ne douta point que les Turcs n'eussent apperçu la flote. On retourna donc vers le cap Passaro en Sicile ; & on prit terre en un lieu appellé Pozzallo, où quinze cens soldats déserterent.

Elle est obligée de retourner vers la Sicile.

Cet accident jetta Dom Garcie dans de nouvelles perpléxités ; & il remit de nouveau l'affaire en delibération. Mais ayant été rassuré par le retour de Doria, & craignant de se rendre odieux & blâmable, en s'opposant seul à l'ardeur de toute l'armée, & en ne se rendant pas dans une nécessité aussi pressante aux vœux & à l'empressement unanime de tant de Seigneurs, il donna ordre à tout, mit en écrit tout ce qu'il avoit reglé, & se disposa à partir. On nomma cinq Chefs pour commander l'armée ; Alvare de Sande, pour les troupes de Naples ; Sancho de Londonno, pour celles de Milan ; Gonzalez de Bracamonte, pour celles de Sardaigne ; Vincent Vitelli pour celles d'Italie ; & Ascanio della Cornia fut choisi pour

être

être Maréchal de camp. On arrêta qu'ils auroient tous le commandement après le Viceroi, & qu'on suivroit ce qui seroit décidé à la pluralité des voix.

CHARLES IX. 1565.

Cependant les Turcs, travailleurs infatigables, fouilloient sans cesse la terre, & creusoient des mines pour faire sauter une partie de la ville. Mais pour empêcher l'exécution de ce dessein, les assiégés, également attentifs & laborieux, contreminoient les mêmes endroits. Vers le quartier de Castille, les ennemis avoient déja élevé une plate-forme supérieure à la ville, & l'avoient conduite jusqu'à la muraille : elle étoit large, & munie de mantelets couverts de cuir ; ils logerent dessus un bon nombre d'Arquebusiers, qui incommoderent d'abord extrêmement les assiégés.

Plate-forme elevée par les Turcs, qui incommode fort la ville.

Il y en eut quelques-uns qui furent d'avis, que puisqu'on ne pouvoit plus défendre cet endroit, on abandonnât la ville & le château S. Michel, & qu'on se retirât dans le château S. Ange. Mais le Grand-Maître, plein de courage & de fermeté, rejetta cet avis avec horreur, & chargea le Chevalier de Clermont, dont on connoissoit la valeur & l'intrépidité, & François de Guevara avec une troupe d'élite, d'attaquer la plate-forme des ennemis. Ils sortirent en diligence la nuit, par une ouverture faite exprès à la muraille ; ils monterent aussi-tôt sur la plate-forme, culbuterent le corps-de-garde que les Turcs y avoient mis, & en tuerent quelques-uns. Clermont commanda en même-tems un grand nombre de travailleurs, qui fortifierent cette plate-forme, & il y mit une bonne garnison.

Les assiégés s'en emparent.

Les Turcs voyant que les Chrétiens, profitant d'un ouvrage qui avoit été dressé avec tant de travail pour leur nuire, s'en servoient contre eux-mêmes, & désespérant de pouvoir se rendre maîtres de la place par le quartier de Castille, transporterent le dernier jour d'Août l'attaque aux endroits de la ville les plus bas. Ils userent d'une si grande diligence, qu'avant que les assiégés eussent fait leurs mines, pour faire sauter les ennemis lorsqu'ils monteroient sur les murailles, ils étoient déja parvenus aux fourneaux ; ils emporterent même quelques barils de poudre, & se retirerent en sûreté. Le même jour on donna un assaut au château S. Michel ; mais les Turcs, après un long combat, furent encore repoussés avec perte, quoiqu'ils eussent ruiné une défense, dont il ne restoit plus qu'une simple cloison de bois. Une grosse pluye, qui survint alors, obligea les assiégés de se retirer. L'ennemi qui crut qu'ils avoient abandonné leurs postes, donna un nouvel assaut : mais comme il accourut à la bréche plus de monde qu'il n'avoit espéré, il fut encore repoussé avec perte.

Les Turcs changent encore l'attaque.

Mustapha ayant tant de fois tenté sans succès de s'emparer des châteaux & de la ville, soit à force ouverte, soit par la ruse, soit par les différens stratagêmes qui sont d'usage à la guerre, résolut de tourner toutes ses forces contre ce qu'on appelle la Cité (1). Comme il approchoit avec un gros

Ils tournent leurs forces contre la Cité.

(1) C'est une partie de la ville de Malte, qu'il faut bien distinguer de la ville, qui est plus avant dans les terres, & qu'on appelle la Cité notable.

CHARLES IX. 1565.

gros détachement, les assiégés firent une vigoureuse sortie, & le foudroyerent de leur canon: d'où il conclut qu'il n'auroit pas moins de peine à la Cité, qu'il en avoit eu à la ville. Cependant comme les soldats Turcs se plaignoient hautement dans le camp, de ce qu'on les exposoit à la boucherie, comme des gens vils & méprisables dont on se soucioit peu, tandis que les Chefs, tranquilles & en sûreté, sembloient n'être venus au siége que pour être spectateurs; Mustapha fit dresser sa tente sur le bord du fossé devant le château, & y ayant fait assembler les principaux Chefs, pour tenir Conseil sur ce qu'il y avoit à faire, Hassan, Dey d'Alger, se fit fort de monter le premier sur la muraille, & d'y planter les enseignes Ottomanes. Par ce moyen on appaisa en quelque sorte les plaintes & les murmures des soldats.

Révélation d'un Cordelier.

Les assiégés, que tant de travaux & de fatigues n'avoient point découragés, semblerent prendre de nouvelles forces, au bruit qui courut de la révélation d'un Cordelier: ce bon Religieux assuroit, qu'après de longs jeûnes & des prieres continuelles, il avoit entendu une voix qui lui avoit dit, que Dieu étoit appaisé, & qu'il conserveroit l'Isle & l'Ordre de Malte. Les Turcs ayant par des travaux continuels creusé plusieurs mines, les assiégés firent des contre-mines, où ayant mis le feu au commencement de Septembre, tous les Turcs qui avoient déja penetré dans plusieurs endroits de la ville, sauterent en l'air & périrent. D'un autre côté, les assiégeans s'étant rendus maîtres de presque toutes les défenses du château S. Michel, & s'étant logés dans des soûterrains où ils étoient à couvert, comme leurs retranchemens se trouvoient presque joints à la muraille, & qu'il n'y avoit plus entr'eux & les assiégés qu'une cloison de planches, ils s'efforcerent de la renverser avec des crocs attachés à de longues piques, & de briser celles des assiégés avec d'autres piques, qui par le bout étoient semblables à des faux: mais ce fut sans succès, parce que la valeur invincible des Chrétiens l'emporta toûjours sur l'opiniâtreté des Turcs. Enfin il ne restoit plus aux Généraux des Infidèles, que l'espérance de dompter par la faim, ceux qu'ils n'avoient pû vaincre par la force & par la ruse.

Cependant le Viceroi partit de Siracuse; & après avoir côtoyé la Sicile, & doublé le cap de Sciacco, il arriva avec un vent très-favorable à la vûë de Malte, faisant route vers le Goze: il en partit au commencement de la nuit, après avoir reçû le signal, & entra avec bien de la joye dans le détroit. Il y apprit que quarante galeres Turques y avoient passé le jour; & qu'elles s'étoient retirées vers le coucher du soleil. Comme il ne voyoit rien à craindre, il résolut d'attendre le jour, pour mettre ses troupes à terre. Ainsi le 7. de Septembre, à la pointe du jour, ayant traversé le détroit, l'armée navale des Chrétiens aborda vis-à-vis de la petite Isle de Comino, à l'Isle de Malte, dans un endroit appellé la pointe de Melega. Dom Garcie ayant débarqué en moins de quatre heures les troupes reduites à six mille hommes, & ayant fait tirer plusieurs coups de canon, pour avertir le Grand-Maître de l'arrivée du secours, il retourna sur le champ en Sicile, pour y recevoir le second convoi; car les troupes qu'on avoit le-

Arrivée du secours envoyé de Sicile.

levées dans la Romagne, étoient déja arrivées à Gaëte, & on les attendoit au premier jour à Messine.

Les Chefs des troupes, qui venoient de débarquer, se mirent en bataille, pour se rendre à la ville ou Cité notable, eloignée de huit milles. Leur marche fut très-lente, parce que n'ayant point de chevaux, & le soldat étant extrêmement chargé, on ne pût faire le premier jour que trois milles. Ils n'arriverent que le troisième jour auprès de la ville, où ils camperent dans un lieu avantageux que della Cornia avoit choisi, où il étoit difficile de monter de front, & qui étoit appuyé des deux côtés par la ville, & par un monastere qui étoit au-dessous. C'est dans ce camp qu'ils reçurent une lettre du Grand-Maître, qui leur mandoit, que les Turcs ayant appris leur arrivée, avoient abattu & enlevé leurs tentes, plié bagage, & embarqué leurs troupes. Mais au bout de trois jours il arriva un courier de la part des assiégés, qui annonça que les Turcs avoient change de dessein; qu'ils étoient revenus sur leurs pas, & avoient fait un nouveau débarquement, dans la résolution de combattre les Chrétiens; & qu'ils paroîtroient incessamment en bataille.

Ce qui détermina Mustapha à changer de dessein, fut qu'il apprit par un déserteur de Grenade, qu'il n'étoit arrivé qu'un petit nombre de troupes; mais que Dom Garcie étoit retourné en Sicile, pour en ramener un plus grand nombre. Ce Général fut donc d'avis de prévenir l'arrivée du second renfort, & de risquer une bataille. Sa raison étoit, qu'il leur seroit honteux, & que Soliman leur feroit un crime, d'avoir tremblé, & de s'être lâchement envolés, comme un essain d'abeilles, au premier bruit de l'arrivée des Chrétiens. Hassan, Dey d'Alger, fut du même sentiment. Piali, qui pensoit différemment, remontra, qu'après avoir perdu la fleur & toute la force de leur armée, il étoit très-dangereux d'exposer un reste de gens foibles & abattus par de longs travaux, à combattre contre des troupes fraîches & d'élite. Après avoir fait cette remontrance, il se rendit à l'avis des deux autres, & se chargea même de faire aborder la flote à la cale de S. Paul, tandis que Mustapha s'avanceroit par terre jusqu'au camp des Chrétiens.

Les Chefs de l'armée Chrétienne mirent aussi-tôt leurs troupes en bataille. Della Cornia étoit d'avis de ne point sortir des lignes. Mais de Sande, qui étoit le premier & le plus distingué des Chefs, pour faire oublier apparemment le conseil qu'il avoit donné de ne point secourir Malte, & pour avoir lieu de décrier della Cornia son rival, méprisa son avis, & descendit dans la plaine avec Chiapino Vitelli; & quoiqu'il avoüât que le lieu élevé, que della Cornia étoit d'avis de ne point quitter, étoit plus sûr que la plaine, il soutint que les Turcs ne se résoudroient jamais à y monter; & qu'ainsi on se laisseroit enlever l'occasion la plus favorable de remporter une victoire éclatante & certaine, en combattant contre des gens affoiblis, & déja à demi vaincus par les maux qu'ils avoient essuyés.

Della Cornia s'opposa fortement à ce dessein: il prit Dieu & les hommes à témoin, que si on perdoit la bataille, ce seroit à eux, & non pas à

Les troupes auxiliaires for-

CHARLES IX. 1565.

à lui, qu'il en faudroit imputer la faute. Entraîné néanmoins par l'ardeur du soldat qui vouloit combattre, il descendit aussi dans la plaine. Déja les Turcs paroissoient. Les Chrétiens, conduits par Vitelli, les empêcherent de gagner une colline qui étoit proche, où ils tâchoient d'arriver par des chemins détournés, & où ils avoient dessein de se poster. Ceux qui marchoient les premiers, ayant tourné le dos, les Chrétiens les poursuivirent. Alors Mustapha, qui craignoit le mauvais succès d'un combat, s'en retourna vers le rivage; comme il avoit l'esprit troublé par la peur, on dit qu'il tomba deux fois de cheval. Les Turcs se retirerent, en fuyant plutôt qu'en combattant, & plusieurs furent tués, lorsqu'ils montoient dans leurs vaisseaux; d'autres qui s'étoient jettés à la mer, furent noyés; plusieurs étant entrés dans des esquifs avec précipitation, & en trop grand nombre, les firent couler à fond, & périrent moins honorablement qu'ils n'auroient péri en combattant. L'ardeur des Chrétiens fut si grande, que les coups de canon qu'on tiroit sans cesse des vaisseaux Turcs, ne purent les empêcher de poursuivre l'ennemi, & d'en faire un horrible carnage. On sçut par les déserteurs, que cette fuite avoit coûté deux mille hommes aux Infidèles: il n'y eut que treize Chrétiens qui demeurerent sur la place.

cent les Turcs de lever le siége, & de se rembarquer.

Particularités du siége de Malte.

Jamais le puissant Empire des Turcs n'avoit rassemblé plus de troupes, plus de vaisseaux, plus de toutes sortes de provisions pour un siége; jamais il n'y avoit eu d'attaques faites avec plus de vigueur, & soutenuës avec tant de courage & de bravoure. On s'étonna particulierement de la grosseur prodigieuse des piéces de canon, que les ennemis laisserent: quelques-uns portoient des boulets de pierre de 300. livres, d'autres en portoient de fer de 60, & quelques-uns de 80. Des personnes curieuses, après un calcul exact, ont assuré, qu'ils tirerent plus de soixante mille coups de canon. Ce siége, le plus mémorable qui ait jamais été, & qui dura quatre mois entiers, a été décrit par le Comte Jerôme Alexandrin, par Ubert Foglieta, par Celio-Secundo Curione, par Pierre Salazar, & plus amplement par Antoine-François Cirny & par Claude de la Grange, François. Les Turcs y perdirent vingt mille hommes; douze mille portant les armes, & huit mille rameurs ou matelots. Du côté des Chrétiens, il perit de diverses façons, tant dans les châteaux S. Elme & S. Michel, que dans la ville, neuf mille personnes de tout sexe & de tout âge; entre lesquels il y avoit plus de trois mille hommes de guerre: de sorte que, quand le siége fut levé, il ne s'en trouva de reste que six cens, en y comprenant les Chevaliers, dont il en fut tué deux cens soixante.

Nombre des morts de part & d'autre.

Ajoûtez à cela le triste spectacle d'une ville, dont les murailles étoient renversées, toute minée & contreminée dans son circuit, dont les maisons étoient ou abattuës, ou ébranlées, & prêtes à tomber, entierement semblable, non à une place bien défenduë, mais à une ville prise d'assaut, ruinée par l'ennemi, & abandonnée après le pillage. Les Chefs de l'armée auxiliaire allerent rendre visite à la Valette, qui leur fit rendre de grands honneurs, & qui leur donna toutes les marques possibles d'amitié. Cette visite ne se passa point sans verser de part & d'autre beaucoup de larmes;

mes; d'un côté, par le douloureux souvenir de tant de maux & de tant de grands hommes qu'on venoit de perdre; & de l'autre, par la joye d'un succès si inopiné, se voyant en repos & en sûreté, après tant de travaux & de dangers. Enfin après bien des remercîmens, le Grand-Maître les renvoya. Les Turcs s'étant rembarqués, saisis de frayeur, firent route vers la Romelie: leur flote fut vûë des côtes de Sicile, & D. Garcie l'apperçût du port de Siracuse. Il apprit par-là, & par les lettres de la Valette, que le siége étoit levé; & il se trouva déchargé du soin de faire passer à Malte un second renfort.

Après les magnificences, qui furent faites à Bayonne pendant l'entrevûë du Roi de France avec la Reine d'Espagne, Philippe Strozzi, fils de Pierre Strozzi Maréchal de France, Timoleon de Cossé, fils du Maréchal de Brissac, Roger de S. Lary de Bellegarde, Pierre de Bourdeilles de Brantôme, Hardoüin de Villiers de la Riviere, & devant eux, René de Voyer Vicomte de Paulmy, Grand-Bailly de Touraine, vinrent trouver D. Garcie, qui leur fit beaucoup de caresses & de grands honneurs, quoiqu'ils fussent venus trop tard. Ensuite le Viceroi (afin qu'on pût dire qu'il avoit fait quelque chose) choisit dans toute la flote cinquante galeres, entre lesquelles il y en avoit sept de Cosme Duc de Florence, que l'on jugea les plus légeres. Puis ayant mis dessus un détachement de troupes Espagnoles, & ayant pris avec lui Chiappino Vitelli, il fit voile vers l'Orient, afin de poursuivre l'armée navale des Turcs. Il demeura quelque tems à l'ancre dans l'Isle de Cerigo (1); attendant l'occasion de les attaquer avec avantage, si par hazard, croyant n'avoir rien à craindre, ils s'avisoient de diviser leur flote; mais on s'y prit trop tard. Garcie revint à Messine sur la fin de Septembre, sans avoir rien fait.

Le Viceroi de Sicile poursuit l'armée navale des Turcs.

Le succès aussi heureux qu'inespéré de la levée du siége de Malte, attira à ce Viceroi la haine du public, & on le blâma hautement d'avoir envoyé trop tard les secours promis. Il n'avoit rien fait en cela que par les ordres de Philippe: mais ce Monarque politique, voulant éloigner de lui toutes sortes de soupçons, marqua toûjours depuis de l'aversion pour Garcie; il l'éloigna de la Sicile, ne lui donna plus aucune part aux affaires, & le laissa vieillir à Naples dans sa maison, comme un simple particulier.

Il est blâmé d'avoir envoyé trop tard le secours promis.

Le bruit du départ des Turcs s'étant répandu en Italie, on en rendit graces à Dieu par des processions; & principalement à Rome, où l'on fit la nuit, en signe de joye, des feux d'artifice de différente espece. Le reste de l'année se passa en fêtes & en nôces. Alexandre Farnese, fils d'Octavio Duc de Parme, & de Marguerite sœur de Philippe, obtint en mariage, par le crédit de son oncle, Marie de Portugal, sa proche parente. Le mariage fut célébré à Bruxelles, où Alexandre, après avoir long-tems demeuré à la Cour d'Espagne, étoit venu depuis peu trouver sa mere, qui étoit Gouvernante des Païs-bas, accompagné de Lamoral Comte d'Egmond (2), & de Pierre-Ernest Comte de Mansfeld.

Fêtes & Mariages en Italie.

Barbe

(1) C'est la fameuse Isle de Cythère.

(2) *Accompagné de Lamoral Comte d'Egmond &c.* Cela ne peut être vrai; car il avoit quitté l'Espagne avant qu'Elizabeth se préparât

CHARLES IX. 1565.

Barbe & Jeanne, sœurs de l'Empereur Maximilien, avoient été promises l'année précedente, le première à Alfonse Duc de Ferrare, & l'autre à François Prince de Florence. Ainsi l'année du deuil de la mort de Ferdinand étant passée, François envoya à l'Empereur le Comte Clément Pietra, pour le mariage de Jeanne, dont on étoit déja convenu. Le Comte alla aussi voir Ferdinand & Charles, freres de la Princesse, & les pria de la part du Prince, de lui faire l'honneur de venir à Florence, pour assister aux nôces de leur sœur. Mais ces deux Princes s'en excuserent, parce que dans ce tems-là ils ne pouvoient sans danger s'éloigner de leurs Etats. De-là le Comte Pietra alla jusqu'à Cracovie en Pologne, pour voir Catherine, épouse de Sigismond, sœur de Jeanne. Sigismond étant alors en Lithuanie, pour donner ordre aux affaires de ce Duché, & prendre des précautions contre les Moscovites, le Comte alla jusqu'à Vilna, pour lui rendre les mêmes devoirs. Le Prince de Florence envoya aussi le Comte Jean-Paul de Castelli aux Ducs de Baviere & de Cléves, qui avoient épousé deux sœurs de Jeanne; & il obtint du Duc de Baviere, que Ferdinand son fils viendroit en Italie, & qu'il assisteroit à ses nôces.

Le Prince de Florence vint lui-même en Allemagne, avec un grand cortege, & il salua Jeanne à Inspruck. De-là il alla à Vienne trouver l'Empereur, qui lui rendit de grands honneurs. A son retour il vint à Prague, où Ferdinand passoit l'hiver; & de-là il se rendit très-promptement à Florence. On étoit demeuré d'accord qu'on ameneroit en même tems Barbe & Jeanne à Trente, sur les confins d'Italie, aux dépens de l'Empereur; mais que de-là elles seroient conduites chez leurs maris, & à leurs dépens. Le Cardinal Christophle Madruce, homme d'une libéralité & d'une magnificence beaucoup au-dessus d'un particulier, les traita magnifiquement à Trente, dont il étoit Evêque. Le Cardinal de Verceil, & bien-tôt après le Cardinal Borromée, Légat par toute l'Italie, s'y rendirent au nom du Pape. Barbe y fut mise entre les mains du Cardinal Louis d'Este,

parât à aller à Bayonne. Je ne partis que quelques semaines après lui. Pour moi, je séjournai quelque tems à Medina-del-Campo, ensuite à Valladolid, pour voir l'entrée de la Reine dans ces villes. Cette Princesse s'étant arrêtée à Valladolid, je pris le parti d'aller à Burgos, où je vis aussi les préparatifs de reception qu'on y faisoit: mais sans attendre l'arrivée de la Reine, je retournai en poste dans ma patrie. Le Roi Charles étoit alors au Mont-marsan. Je fus obligé, en sortant de Bayonne, de passer par-là, parce que tous les chevaux de poste avoient ordre de s'y rendre.

Sur la fin de l'été en 1565. Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme, Gouvernante des Païs-bas, envoya par mer Pierre-Ernest Comte de Mansfeld avec sa femme, sœur de Philippe de Montmorency à Lisbonne, pour conduire en Flandre la Princesse Marie, petite-fille d'Emanuel Roi de Portugal, qui étoit fiancée à son fils Alexandre Farnese. Le Comte revint l'année suivante avec la Princesse & ses Officiers. Il y avoit à sa suite un Evêque si imbécile, qu'un Seigneur, appellé Jean d'Hallewin de Sweveghen, qui étoit de la Cour de la Gouvernante, l'ayant salué en Latin, & félicité de son heureux voyage, il lui demanda en Espagnol, *sois Clerigo*, êtes-vous Prêtre? parce qu'il lui voyoit une longue robe noire, qui étoit le deuil de sa femme, morte depuis quelque tems. Ce bon Evêque s'imaginoit qu'on ne pouvoit parler Latin, sans être Ecclésiastique. CH. DE L'ECLUSE.

d'Este, frere du Duc de Ferrare; & Jeanne entre les mains de Paul-Jourdain Chef de la maison des Ursins, gendre de Cosme. De Trente, les deux Princesses furent menées en grande pompe, & avec un superbe cortege, l'une à Ferrare, & l'autre à Florence, où les nôces se firent avec beaucoup de magnificence.

CHARLES IX. 1565.

Mort du Pape Pie IV. Son caractère.

La joye publique causée par ces mariages fut un peu troublée par la nouvelle inopinée de la maladie du Pape, qui rappella promptement à Rome le Cardinal de Borromée, son neveu, à qui il avoit ordonné d'assister au mariage de François de Medicis, & qui étoit en chemin pour s'y rendre. Le Cardinal arriva assez tôt, pour être présent à la mort de son oncle; il mourut le huitiéme jour de sa maladie (qui étoit l'effet de sa vie peu reglée) le 9. de Décembre, âgé de soixante six ans, huit mois & neuf jours, après cinq ans, onze mois & quinze jours de Pontificat. Son corps fut porté dans la Basilique du Vatican, & enfermé pour un tems dans un cercueil de briques.

Sous son Pontificat on vit regner la paix en Italie, le repos & l'abondance dans Rome & dans les Provinces de son obéïssance: le peuple ne souffrit point, ou souffrit peu. Ses mœurs varierent: tandis qu'il étoit particulier, & qu'il possedoit sous les Papes précedens les premières charges, il s'acquit une grande réputation, & sa vie parut reglée. Mais à peine fut-il élu Pape, que sa nouvelle dignité, le faisant paroître tel qu'il étoit au fond, changea sa vie & ses mœurs. Nous avons déja exposé ce qu'il fit dans l'affaire du Concile. Lorsqu'il fut fini, n'ayant plus de crainte ni d'inquiétude, il suivit ses inclinations, qui le porterent à bien des choses qui n'ont pas été approuvées de tout le monde. Il fut colère en public, jaloux & envieux dans le secret, impatient & difficile lorsqu'il s'agissoit de donner audience, altier & dur dans ses réponses, aimant à dominer, rusé, artificieux, & grand maître en l'art de dissimuler, quoiqu'il voulût paroître simple & sans finesse: naturellement timide, mais sçachant cacher sa timidité sous une apparence de hardiesse; ingrat, & se souvenant peu des services qu'on lui avoit rendus; avare & avide d'argent, il mit tout en usage pour en tirer de tous côtés, même par des injustices criantes, & néanmoins prodigue, & aimant à le repandre: de sorte qu'il dépensa pendant son Pontificat de très-grandes sommes (1), dont la plûpart furent employées en ouvrages publics, & en bâtimens. Il bûvoit & mangeoit avec excès, & étoit très-voluptueux. Ce fut, à ce qu'on croit, cette vie dereglée qui avança sa mort. D'ailleurs il eut trop de foiblesse pour les enfans de ses sœurs. Comme il avoit marié cette année, peu de jours avant le carême, la sœur du Cardinal Borromée avec Annibal d'Altemps, sans lui avoir payé la dot, il lui donna, étant à l'extrêmité, cent mille écus d'or payables après sa mort: mais son successeur reduisit cette somme à la moitié. Etant parvenu au Pontificat, il ne voulut jamais se reconcilier avec Auguste Medicino Marquis de Marignan, son frere, le seul capable de rélever sa maison; & en cela ce Pontife, quoique vain & am-

(1) Le texte dit, qu'il dépensa *deux millions de Sesterces*.

CHARLES IX. 1565. Rétablissement de l'Ordre de S. Lazare.

ambitieux, sacrifia son ambition à son ressentiment & à sa haine.

En cette année Pie IV. avoit rétabli l'Ordre de S. Lazare de Jerusalem, dont l'origine est très-ancienne, mais qui en vieillissant étoit presque entierement tombé. Il lui accorda, comme aux autres Ordres militaires, un très-grand nombre de privileges, d'honneurs, de prérogatives & d'immunités, par une Bulle du 4. de Mai. Mais Pie V. son successeur les revoqua en partie, & les modéra la seconde année de son Pontificat, par deux Constitutions du 26. de Janvier & du 11. d'Août. On fait remonter cet Ordre de Chevalerie jusqu'au tems de S. Basile le Grand, & du Pape Damase I. vers l'an 363. sous l'empire de Julien. Tant d'hôpitaux & de maladreries établis dans toute la Chrétienté, sous le nom de S. Lazare, font foi de son antiquité. Mais ces premiers établissemens ayant été ruinés par les incursions des Barbares, & par l'injure du tems, Innocent III. & Honoré III. le prirent sous leur protection vers l'an 1200. Ensuite Grégoire IX. & Innocent IV. lui accorderent bien des privileges, & préscrivirent aux Chevaliers une nouvelle forme d'élire un Grand-Maître. Alexandre IV. confirma libéralement toutes ces concessions; & Fréderic Barberousse leur ayant donné de grands biens dans la Calabre, dans la Pouille & dans la Sicile, ils les conserverent & les augmenterent considerablement, sous la protection des Papes Nicolas III. Clément IV. Jean XXII. Grégoire X. Urbain VI. Paul II. & Leon X. Comme cet Ordre avoit beaucoup perdu de sa splendeur, Pie IV. le réleva, & lui donna Janot de Châtillon pour Grand-Maître. Janot étant mort à Verceil l'an 1572. Grégoire XIII. qui voulut rendre l'Ordre de S. Lazare plus illustre, en donna la Grande-Maîtrise à Emanuel-Philibert Duc de Savoye. Ce Prince convoqua à Nice pour l'année suivante une assemblée des Chevaliers, dans laquelle il leur fit prêter serment en qualité de Grand-Maître; & pour décorer l'Ordre, il lui préscrivit des loix & des cérémonies nouvelles, confirmées par le Pape. Il le réünit à l'Ordre de S. Maurice (1) institué par le premier Duc de Savoye, dont les Ducs suivans ont tiré leur origine; & il donna à ces deux Ordres, qui n'en firent plus qu'un, deux hospices; l'un à Nice, & l'autre à Turin.

Janot de Châtillon en est fait Grand-Maître, & ensuite le Duc de Savoye.

Fortune diverse de cet Ordre en France.

Le même Ordre fut d'abord établi en France. Mais comme les Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, jaloux des autres Ordres, firent leurs efforts pour abolir celui-ci, ils obtinrent enfin d'Innocent VIII. qu'il seroit éteint & réüni à celui de S. Jean de Jerusalem. La Bulle de ce Pape est de l'an 1490. Les Chevaliers Hospitaliers la tinrent long-tems cachée. Mais lorsque les Chevaliers de S. Lazare en eurent connoissance, ils en appellerent comme d'abus au Parlement de Paris l'an 1544. La cause ayant été plaidée, & Gilles le Maître, Avocat général du Roi, ayant parlé, la

(1) *S. Mauritii, à quo Sabaudiæ Duces genus repetunt.* Il sembleroit que les Ducs de Savoye tirent leur origine de S. Maurice; ce qui ne se comprend pas. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'Amé ou Amedée VIII, Comte de Savoye, & depuis fait premier Duc de Savoye, a institué l'Ordre de S. Maurice. On a corrigé dans la traduction l'erreur qui s'étoit glissée dans le texte.

la Cour prononça en faveur des appellans; & supprimant la Bulle du Pape comme abusive, ordonna que les Ordres de S. Jean & de S. Lazare demeureroient distincts & separés.

Charles IX. 1565.

Depuis ce tems-là, les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem (appellés aujourd'hui Chevaliers de Malte) mirent tout en usage pour obtenir par adresse, ce qu'ils n'avoient pû gagner par la force, & pour faire peu-à-peu oublier l'Ordre de S. Lazare, s'ils ne pouvoient pas entierement l'éteindre. Ainsi ils en obtinrent la Grande-Maîtrise jusqu'à Aymar Commandeur de Chastes, homme illustre par sa naissance, mais encore plus distingué par sa candeur & par sa vertu. Car quoiqu'il fût Chevalier de Malte, il entreprit de rétablir l'Ordre de S. Lazare, dont il étoit le Chef; & appuyé de l'autorité du Parlement de Paris, il résolut de retirer tous les biens, qui avoient été dissipés par ses prédecesseurs, des mains de ceux qui les possedoient injustement. Etant mort dans un dessein si loüable, on mit en sa place Philibert de Nerestan, homme recommandable par sa moderation & par son courage, à qui l'Ordre de S. Lazare sera un jour redevable de sa premiére splendeur (1).

Mort de Villebon.

Cette année est remarquable par la mort de quantité de grands hommes dans la paix & dans la guerre. En France, Jean d'Estouteville de Villebon, Lieutenant général du Duc de Bouillon dans le gouvernement de Normandie, d'une illustre naissance, mourut extrêmement âgé (2). Quelque tems auparavant, François de Scepeaux de Vieilleville, Maréchal de France, ayant pris querelle avec lui à Roüen sur quelques paroles injurieuses, parce qu'il ne lui rendoit pas les honneurs qu'il prétendoit être dûs à sa dignité, tira sur le champ l'épée, & lui coupa un bras. Toute la reparation que de Villebon, homme vain, pût tirer de cette injure, fut que son bras coupé seroit porté avec pompe dans les ruës, & honorablement enterré.

De Cipierre, Gouverneur du Roi.

Peu de tems après, Philibert de Marcilly de Cipierre, Gouverneur du Roi, homme de bien & grand Capitaine, qui n'avoit rien plus à cœur, que la gloire de son Maître & la tranquillité de l'Etat, se voyant attaqué d'une maladie mortelle, demanda permission à S. M. d'aller aux eaux de Spa, pour tâcher de rétablir sa santé. Mais auparavant il avertit la Reine, que si elle vouloit le bien du Royaume, elle fît ensorte de reconcilier les Guises avec les Coligni; parce que ces deux maisons fomentoient des factions dans le Royaume, & que leur mauvaise intelligence causoit des mouvemens, qui pourroient conduire à des guerres civiles. Etant arrivé à Liége, il mourut sur la fin de Septembre, avant qu'il pût prendre les eaux.

De Charles de Bourbon de la Roche-sur-Yon.

Charles de Bourbon de la Roche-sur-Yon, frere puîné du Duc de Montpensier, Prince aimable par sa douceur & par son équité, & qui avoit rendu de grands services à l'Etat, mourut le mois suivant. Après les fê-tes

(1) On a encore essayé de le relever dans ces derniers tems, ayant l'honneur d'avoir pour Grand-Maître M. le Duc d'Orleans.

(2) Villebon mourut à Roüen le Samedi 18. Août 1568. *Editeur Anglois.*

tes données à Bayonne, auxquelles il assista, il revint à Beaupreau, dans l'Anjou, où il fut emporté par une fiévre violente, & enterré dans l'Abbaye de Bellefontaine. Il ne laissa point d'enfans, car son fils unique étoit mort cinq ans auparavant à Orleans, par le triste accident dont nous avons parlé en son lieu.

De Jean-Fréderic de Saxe.

En Allemagne, mourut dans le même mois Jean-Fréderic le dernier des enfans de Jean-Fréderic de Saxe, surnommé le Constant, dépouillé de l'Electorat. Après avoir été malade presque toute sa vie, il la finit à Jena, âgé de vingt sept ans. Son corps fut porté à Weimar, & mis dans le tombeau de ses ancêtres, par les soins de Jean-Guillaume, son frere.

De Jean de Rantzau.

Le 12. de Décembre, Jean de Rantzau, d'une illustre maison de Holstein, après s'être rendu célèbre par ses voyages, par ses travaux continuels dans la guerre & dans la paix, sous trois Rois de Danemarc, & par la guerre de Dietmarsen qu'il venoit de terminer heureusement, mourut enfin dans son païs, dans sa soixante & treizième année, laissant deux fils, Henri & Paul, dignes héritiers de la gloire & de la vertu de leur pere.

De Joachim Neuhausen.

Le même jour périt malheureusement Joachim Neuhausen, Chevalier de la Toison d'or, Chancelier de Bohême, qui avoit eu d'illustres & d'importans emplois sous Ferdinand & sous Maximilien, & qui avoit toûjours été l'ennemi des Protestans. Ayant demandé la permission de se retirer, & étant monté le matin dans une chaise de poste, le pont de Vienne sur lequel il passoit, se rompit: il tomba dans le Danube avec sa chaise, & se noya. Son cocher se sauva à la nage, avec six cavaliers qui l'accompagnoient.

De George-Sigismond Selden.

Le 6. de Mai de la même année, un accident presqu'aussi funeste fit perdre la vie à George-Sigismond Selden, dont nous avons souvent parlé. Il fut Vice-Chancelier de Charles-Quint & de Ferdinand. Retournant de sa maison de campagne à Vienne dans une chaise, avec Jean-Ulric Zazius, & lisant des Pseaumes avec attention, il tomba de sa voiture: sa tête porta si rudement sur une pierre, qu'il en fut blessé à mort.

De Jean Ungnad de Sonnek.

A la fin de l'année Jean Ungnad de Sonnek, illustre par sa naissance & par son mérite, mourut à Wintriz, place forte de la Suabe, dans un âge très-avancé. Son corps fut porté à Tubinge, & inhumé par les ordres de Christophle Duc de Wirtemberg auprès du tombeau d'Ulric, pere de ce Prince. Lorsque de Sonnek commandoit pour Ferdinand dans la Stirie & la Carinthie, il quitta son païs à cause de la Religion. Christophle Duc de Wirtemberg lui ayant offert une retraite, il demeura quelque tems à Aurach, où un zèle ardent pour étendre la Religion Chrétienne le porta à faire traduire avec de grandes dépenses la Bible, & quelques écrits des Théologiens en langue Turque & Esclavonne, & de les faire porter & distribuer dans les païs où ces langues sont en usage. Exemple de pieté, louable & digne d'être transmis à la posterité, pour être suivi par les Princes, & par ceux qui sont plus riches que n'étoit l'illustre Sonnek.

De Nicolas Radzivil.

Dans la Lithuanie, Nicolas Radzivil Duc d'Olika & Palatin de Vilna, mourut le 28. de Mai. Il étoit allié à Sigismond-Auguste, qui avoit épousé en secondes nôces Barbe, cousine-germaine de Radzivil. C'étoit un hom-

homme d'un grand esprit & d'un grand courage; & nous avons fait voir que la Pologne est redevable à son adresse & à son habileté de la conquête de la Livonie. Ayant embrassé la Religion Protestante, il fut le premier qui fit faire des assemblées à Vilna, dans la Lithuanie, dans son palais, vis-à-vis l'église de Saint-Jean. Il fit traduire à ses dépens la Bible en langue vulgaire, selon l'Hébreu & le Grec, à l'usage des peuples de Pologne. Il laissa en mourant quatre enfans; Christophle, qui succeda à ses titres; George, qui fut depuis Cardinal; Albert, qui épousa Anne, fille de Gothard Duc de Courlande. Gothard fit ce mariage, pour reconnoître en la personne du fils les obligations qu'il avoit au pere; & enfin Stanislas. Tous les quatre rejetterent la nouvelle Religion que leur pere avoit embrassée, & firent profession de l'ancienne.

D'Alexandre de Hales.

L'année 1565. ne fut pas moins funeste aux personnes célèbres dans les sciences & les belles lettres. Alexandre de Hales, Ecossois, Théologien de grande réputation parmi les Protestans, mourut le 17. de Mars à Leipsic, où il avoit enseigné pendant vingt ans.

De Jean-Mathez de Rochlitz.

Le 7. d'Octobre déceda Jean-Mathez de Rochlitz; il enseigna long-tems dans la vallée de Joachims-thal, païs rempli de métaux, ce qui lui donna lieu de beaucoup écrire en Allemand sur la nature & les différentes especes des Fossiles. Ayant prêché un matin sur la resurrection du fils de la veuve de Naïm, & ayant enseigné, comme Luther, que dans la vie future tous ceux qui auront vécu avec pieté, seront rendus à leurs parens & à leurs amis, & qu'ils se connoîtront les uns les autres, il mourut trois heures après, d'une mort assez semblable à celle de Luther, n'étant pas vieux, puisqu'il étoit à peine dans sa cinquante unième année. (1)

De Jean Lange.

Jean Lange mourut dans un âge plus avancé, puisqu'il avoit quatre vingt ans. Il étoit né à Lemberg ou Lewemberg en Silésie: il fut très-sçavant en Médecine, & contribua par ses doctes écrits à perfectionner cet art. Il mourut le 21. de Juin à Heidelberg, où il avoit été long-tems premier Médecin des Electeurs Palatins.

De Conrad Gesner.

Enfin la mort de Conrad Gesner, de Zurich, acheva l'année: mort qui doit être d'autant plus déplorée qu'il avoit à peine quarante neuf ans. Il étoit digne d'une plus longue vie, & ceux qui voudront juger de ses années par le grand nombre de livres très-bons & très-utiles, qu'il a, ou composés, ou éclaircis, ou donnés au public, croiront qu'il a vécu fort long-tems. Il commença ses études en France, à Paris & à Bourges. De-là, comme il excelloit en toute sorte de sciences, & qu'ils sçavoit parfaitement le Grec & le Latin, après avoir voyagé en Italie, il retourna en son païs, où il professa la Médecine; & gagé par le public, il y enseigna la Philosophie, dont il expliqua particulierement la partie qui traite de l'Histoire naturelle. Il mit aussi le premier au jour quantité d'ouvrages des Anciens, & principalement des Théologiens. Il joignit à sa profonde érudition la passion extrême qu'il eut toute sa vie, de contribuer à

la

(1) *Buchholtzer* qui a écrit exactement sur les affaires du Nord, dit expressément qu'il mourut à l'âge de soixante un ans. J. BOEKSTAD.

la facilité des études. Se sentant frappé de la peste, & les forces commençant à lui manquer, il se leva de son lit, non pour donner ordre à ses affaires domestiques, mais pour ranger ses écrits, afin que ce qu'il n'avoit pu faire imprimer pendant sa vie, le fût après sa mort pour l'utilité publique. Il étoit uniquement occupé de ce travail, auquel ses forces ne suffisoient plus, & du soin de son salut éternel, (car il avoit renoncé à tout le reste:) il disoit même agréablement à ses amis qu'il plioit bagage pour s'en aller, lorsque la mort le surprit: de sorte que l'on eût dit qu'elle nous envioit les derniers ouvrages de ce grand homme. Néanmoins ils ne périrent pas tous; car après sa mort cette bibliothèque qu'il avoit ainsi rangée, fut comme un riche trésor, dont on en tira un grand nombre, que Gaspard Wolf publia, & qui renouvellent chaque jour la douleur qu'on a de l'avoir perdu. Josias Simler prononça son oraison funèbre, & Théodore de Beze fit son éloge en très-beaux vers; il y dit entr'autres choses, que la nature le pleuroit, comme le fidèle dépositaire de ses secrets, & qu'elle seroit à l'avenir comme muette, si son confident ne parloit pas lui-même pour elle après sa mort. Gesner (1) mourut le 22. de Décembre.

D'Adrien Turnebe.

La France perdit encore cette année Adrien Turnebe (ou Tournebœuf) un des plus grands ornemens de son siécle. Il étoit né à Andely sur Seine, d'une famille noble, mais peu riche. Il excella dans toutes les especes de connoissances, & il brilla par l'éclat de toute sorte de vertus. Il commença d'abord par enseigner les belles Lettres, les langues Grecque & Latine au College Royal à Paris. Il y professa ensuite la Philosophie. Il nous a laissé plusieurs monumens d'une rare érudition. Après avoir donné au public un ouvrage digne de l'immortalité, intitulé *Adversaria*; une mort prématurée l'enleva le 12. de Juin, à l'âge de cinquante trois ans, au grand regret de tous les états & de toutes les conditions, qui prirent autant de part à la mort de ce grand homme, que s'il avoit apartenu à chacun deux. Le jour même de sa mort, son corps, comme il l'avoit ordonné par son testament, fut porté à neuf heures du soir sans aucune cérémonie, accompagné d'un petit nombre de ses amis, dans le cimetiere des Ecoliers, où il avoit choisi le lieu de sa sépulture, & où il se souvenoit que Jaques Dubois, célèbre Médecin, avoit voulu être enterré quelques années auparavant. Comme il avoit fait les délices de tous les gens de biens, & de tous les Sçavans pendant sa vie, ils semblerent après sa mort disputer avec une ardeur & une émulation incroyables à qui lui donneroit plus de loüanges. Parmi les Catholiques Jean Dorat & Dénis Lambin, Professeurs au College Royal, Pierre Ronsard, Germain Vaillant de Pimpont, Jean Passerat, Alfonse d'Elbene, depuis Evêque d'Alby, & Nicolas fils de cet Angelo Vergece, de Candie, auteur de ces beaux caractères Grecs qui font l'admiration & le plaisir de ceux qui les voyent: parmi les Protestans Jean Mercier, Luc Fruter, & beaucoup d'autres lui firent des épitaphes en vers. Mais comme les esprits étoient alors divisés au sujet des nouveaux troubles qui agitoient la Religion, & qui formoient deux partis;

(1) Ce qui est dit ici de Gesner, ne se trouve point dans l'Edition de Londres.

tis; chacun s'efforçoit de mettre le mort de son côté : ceux qui avoient retenu l'ancienne Religion, & ceux qui avoient embrassé la nouvelle, étoient également persuadés qu'ils donnoient un grand poids à leur cause, & qu'ils fortifioient beaucoup leur parti, en disant que Turnebe s'étoit declaré pour eux en mourant.

Charles IX. 1565.

D'Antoine Govea.

Un peu après, Antoine Govea paya dans le mois de Septembre le tribut à la mort. Il étoit Portugais de naissance, & il disoit ingénûment qu'il étoit François par adoption. André Govea, son oncle, l'ayant amené en France lorsqu'il étoit encore enfant, & qu'il n'avoit pas les premiers élemens des belles lettres; il étudia si bien, & avec tant de succès les humanités, que personne n'écrivoit plus purement que lui en Latin, & ne faisoit mieux des vers. Il fit ensuite de si grands progrès dans la Philosophie d'Aristote, qu'il entreprit dans sa grande jeunesse de défendre ce Philosophe contre Pierre Ramus, ou de la Ramée, son grand adversaire: il remporta beaucoup de gloire & de loüanges dans ce combat. Il sembla que son esprit étoit également capable de toutes les sciences, & qu'il pouvoit réussir dans toutes ensemble, comme d'ordinaire tout homme peut réussir en une seule; Emile Ferret qui enseignoit le Droit civil à Avignon, voyant Govea occupé à Lyon à des études particulieres, l'invita de venir dans son école apprendre cette science si embarassée, si laborieuse & si difficile. Govea y fit en peu de tems des progrès si rapides & si étonnans, qu'il trouva le moyen d'expliquer par l'antiquité les questions les plus épineuses du Droit, avec tant de netteté & de précision, que Jaques Cujas écrivant il y a plus d'onze ans à Toulouse sur les titres d'Ulpien, témoigna, que si on lui demandoit son sentiment sur les Interprêtes ou Commentateurs du Code de Justinien, il donneroit la palme à Govea sur tous ceux qui ont été & qui sont encore. Au moins ai-je oüi dire à Cujas même, lorsque j'étudiois sous lui à Valence, & souvent depuis, qu'il avoit toûjours eu cette idée de Govea, & qu'il craignoit même alors qu'il ne lui enlevât la gloire qu'il espéroit acquerir dans cette profession, & qu'il a depuis méritée, de l'aveu de tout le monde, par une étude continuelle, & par le travail infatigable d'une longue vie. Ainsi Govea enseigna le Droit civil à Toulouse, à Cahors, à Valence, & à Grenoble. Il ne s'attacha point aux Interprêtes ou Commentateurs, dont le nombre est infini; & par-tout il eut une très-grande quantité d'auditeurs & de disciples. La guerre s'étant allumée dans ce Royaume, qu'il aimoit passionnément, il se retira en Italie, où il trouva, à la recommandation de Marguerite, épouse de Philibert Duc de Savoye, un honnête repos dans sa Cour; il fut reçû Conseiller au Conseil secret de ce Prince. Govea mourut à Turin d'une maladie contractée, disoit-on, pour avoir mangé trop de melons. C'est le seul à qui tous les Sçavans d'une commune voix ayent accordé la gloire si rare dans ce siécle, d'être en même tems grand Poete, grand Philosophe, grand Jurisconsulte. Au reste, ce grand homme declaroit par reconnoissance, qu'il étoit redevable de tous ces avantages à l'air de la France, qu'il avoit respiré dès sa plus tendre jeunesse.

CHARLES IX. 1565.

De Guillaume Philander.

J'avois presque oublié Guillaume Philander, né à Châtillon sur Seine, qui mourut cette année. Avant sa mort il s'étoit lui-même en quelque façon enseveli dans le silence. Les beaux écrits qu'il publia sur Vitruve, lorsqu'il étoit à Rome dans la maison de George d'Armagnac, alors Ambassadeur de François I, & depuis Cardinal, font assez connoître ce qu'il valoit. Ces sçavans écrits témoignent la profonde connoissance qu'il avoit des Antiquités Romaines, & les progrés qu'il auroit pû faire dans les belles Lettres, qu'on commençoit à cultiver, dans toutes les especes de Sciences, & sur-tout dans les Mathématiques, s'il n'avoit pas tenu une conduite toute contraire à la vie sobre & laborieuse qu'il avoit d'abord embrassée. Ayant été honoré à Rome du droit de bourgeoisie, avec l'applaudissement unanime de tous les Ordres de la ville; & étant revenu en France, non seulement il abandonna l'étude le reste de ses jours; mais il se laissa abâtardir par la paresse : enfin s'étant oublié lui-même, il mérita de l'être de ses amis, à qui il avoit été autrefois si connu par sa rare érudition; & il mourut à Toulouse le 20. de Février, âgé de soixante ans, moins accablé de vieillesse, que consumé & abattu par la lâche oisiveté, dans laquelle il avoit langui depuis plusieurs années. L'Archévêque de Toulouse, son magnifique Mecéne, le fit enterrer dans un des bas côtés de l'église de S. Etienne, en considération de son ancien mérite, dont ce Prélat avoit conservé la mémoire. Philander avoit promis d'enrichir le public de beaucoup d'ouvrages sur la Peinture & la Sculpture des Anciens. Il avoit aussi fait plusieurs découvertes dans les Mathématiques : plusieurs ont dit avoir vû à Toulouse ses écrits en ce genre, dont tous les amateurs des sciences ont d'autant plus regretté la perte, ou la suppression, qu'ils les souhaitoient avec plus d'ardeur. Si cela est vrai, je serois d'avis que l'on priât les Plagiaires qui les retiennent, de donner plutôt les écrits d'un si grand homme, sans y mettre son nom, ou sous des noms étrangers, (ce que nous avons dit être arrivé à Pierre Gilles,) que de priver la république des Lettres du fruit de tant de travaux si utiles & si glorieux.

De Kirico Strozzi.

Cette année enleva encore Kirico Strozzi, Gentilhomme Florentin. Il mourut à Pise de la pierre (maladie ordinaire aux gens de lettres) dans son année climatérique le 6. de Décembre. Il y avoit vingt ans qu'il enseignoit en cette ville la Philosophie d'Aristote, après l'avoir enseignée huit ans à Boulogne. Auparavant, étant encore fort jeune, il avoit fait des leçons publiques, & avoit disputé dans l'Académie de Florence, suivant la coûtume du païs. Il y avoit ensuite enseigné, avec un grand applaudissement, la langue Grecque & la Philosophie. Il ajoûta aux huit livres de la Politique d'Aristote, que nous avions, un neuvième & un dixième, écrits en Grec, dans lesquels il a tâché de prendre le stile & l'esprit de ce grand homme. Il a aussi suppléé les livres de la Métaphysique, & s'est servi pour cela des Commentaires des Arabes.

De Jean Grollier.

Jean Grollier, ou Grollérius, mérite bien d'être mis en la compagnie de tous ces grands hommes. Il étoit né à Lyon d'une très-ancienne famille, qui a toûjours tenu un rang distingué, & d'où sont sortis Imbert du

du Soleil, & Antoine de Servieres; qui dans ces derniers tems de troubles ont toûjours défendu, avec beaucoup de constance & de fermeté, les intérêts du Royaume & l'autorité du Roi. Jean Grollier ayant eu dès sa jeunesse un très-grand goût & une forte passion pour les lettres, il entra, quoique fort jeune, dans une très-étroite liaison d'amitié avec Guillaume Budé, qui étoit déja vieux; & depuis étant Trésorier des troupes Françoises dans le Milanois, il fit imprimer à Venise, par Alde Manuce, l'admirable ouvrage de Budé, *de Asse*, l'an 1522. Il avoit tant d'inclination pour les gens de lettres, que quoique François, il gagna l'estime & l'amitié de tous les Sçavans d'Italie : ensorte que plus quelqu'un se distinguoit par son sçavoir, plus il s'empressoit de mériter les bonnes graces du jeune étranger. Louis Celio, de Rovigo, le plus célèbre des Sçavans de son siécle en Italie, lui dédia son ouvrage *des anciennes leçons*, comme à celui qui, après son Prince, étoit le plus grand protecteur & le plus libéral Mecéne des gens de lettres. Les François ayant depuis été chassés d'Italie, Grollier exerça en France, avec beaucoup de fidélité & d'exactitude, la charge de Trésorier, avant qu'elle eût été avilie par le grand nombre de ceux qui portent ce titre. Il conserva toûjours dans l'exercice de cette charge le même amour pour les belles lettres, recueillant avec soin un grand nombre de Médailles anciennes & de très-bons livres. Il n'épargnoit rien pour cela; & comme il aimoit l'ordre & la propreté en tout, il se fit une Bibliothèque si élégante, si bien entenduë, & d'un si grand goût, qu'on pouvoit la comparer à celle d'Asinius Pollio, qui fut la première qui parut à Rome. Il avoit tant de livres, malgré les libéralités qu'il en fit à ses amis, & les divers accidens qu'ils essuyerent, que les Bibliothèques les mieux assorties qu'on voit à Paris & dans les autres lieux du Royaume, n'ont pas de plus grand ornement, que celui qu'elles reçoivent des livres de Grollier. Ses Médailles de cuivre, qui sont les meilleures & les plus recherchées, ayant été portées de Paris en Provence, pour être venduës en Italie; le Roi ne voulant pas que la France fût privée d'un si grand trésor, les fit racheter à grand prix, & les fit mettre dans son cabinet, avec plusieurs autres monumens de l'antiquité qu'il avoit déja. Pendant que ce grand homme, d'ailleurs irreprochable, s'occupoit très-sérieusement à contenter la loüable curiosité qu'il avoit pour les belles choses des envieux l'accuserent, & mirent sa fortune & sa vie même en danger. Il auroit peut-être succombé, si son innocence, en laquelle seule il se confioit, sans implorer le secours de ses amis, n'avoit été défenduë par Christophle de Thou mon pere. Ce Magistrat ne se servoit de l'autorité & du crédit qu'il avoit dans le Parlement & dans la ville, que pour défendre les gens de bien contre les calomniateurs, les petits & les foibles contre les grands & les puissans, & les sçavans contre les ignorans. Grollier continuant toûjours le même genre de vie, & toûjours également curieux & arrangé, parvint jusqu'à l'âge de quatre vingt six ans. Enfin, après avoir rendu de grands services à l'Etat & à la république des lettres, il mourut en cette année le 22. d'Octobre, dans sa maison à Paris : il fut enterré dans le fauxbourg, auprès du grand autel de

 l'église

CHARLES IX. 1565.

l'église de l'Abbaye S. Vincent, maintenant appellée S. Germain.

Suite de la guerre du Nord.

Les Polonois reprennent la ville de Pernau sur les Suedois.

Dans le même tems, les Polonois reprirent en Livonie la ville & le port de Pernau, dont les Suedois s'étoient rendus maîtres trois ans auparavant. On croit que ce fut par la trahison des Cavaliers Allemans qui avoient servi le Roi de Suede. Voici comme la chose se passa. Après que le Roi de Suede eût payé & congedié les Allemans qui étoient à son service, quelques-uns resterent dans la ville, & convinrent avec ceux qui étoient passés au service du Roi de Pologne, & de Gothard Duc de Courlande, Lieutenant Général de son armée, qu'ils ouvriroient la porte, & qu'ils les feroient entrer dans la ville à un certain jour. Ainsi ceux qui étoient demeurés dans Pernau, feignant de vouloir dire adieu aux habitans, firent préparer un grand souper à leurs amis, dans la maison d'un Sénateur qui demeuroit auprès de la porte, & qui en avoit les clefs. Les Sénateurs & les autres conviés étant ensevelis ou dans le sommeil ou dans le vin, ils prirent ces clefs, & firent entrer, sans coup férir, la troupe de Cavalerie avec laquelle ils étoient d'intelligence, & qui avoit fait douze milles le jour précedent. Aussi-tôt qu'ils furent entrés, ils publierent, qu'on ne feroit point de mal aux Allemans, pourvû qu'ils n'entreprissent rien de leur côté; ils tuerent en même tems tous les Suedois qu'ils rencontrerent. Cela arriva le dernier jour d'Avril (1).

Les Suedois qui étoient restés, se retirerent dans le château, & après l'avoir tenu plus de quarante jours, ils se rendirent enfin avec armes & bagages, la veille de la Pentecôte, qui étoit en cette année le 9. de Juin. Le Roi de Pologne mit une garnison dans la ville & dans le château. Mais comme ceux qui y furent mis, enflés de ce succès, & devenus insolens, faisoient souvent des courses jusques sous les murailles de Revel, ils furent enfin surpris & défaits par les Suedois dans une chesnaye proche de la ville, où ils s'étoient postés. La trahison, dont nous venons de parler, ayant fait passer les Allemans parmi les étrangers pour des gens inconstans & de mauvaise foi, le Moscovite craignit qu'une pareille trahison ne lui fit perdre la ville de Derpt; il en retira les Allemans, & les fit venir plus avant dans le païs.

La flote Suedoise donne la chasse à celle de Danemarc.

Les vaisseaux de Danemarc & de Lubec ayant passé tout l'hiver dans la mer Baltique, comme en sentinelle, au port de Stralsund, où étoit le meilleur arsenal que les Suedois eussent en Allemagne, pour empêcher qu'on n'en emportât des munitions de guerre dans le Royaume de Suede, il parut inopinément le 22. de Mai une flote Suedoise de quarante huit vaisseaux, qui les écarta. Quatre de ces vaisseaux se retirerent à Gripswald, & furent sauvés par l'entremise des Ducs de Pomeranie; à condition qu'ils demeureroient-là jusqu'à la fin de la guerre, & qu'on renvoyeroit les soldats & les matelots. Ainsi la mer étant libre, environ soixante vaisseaux firent voile des places maritimes, & passerent en Suede: la flote victorieuse

(1) Il est dit dans le texte *II. Kal. Maji.* mais on lit dans l'Edition de Droüart *III. Kal.* qui signifie le 29. d'Avril, tout différemment de ce qu'il y a dans le texte, & qui ne signifie rien, puisqu'on ne dit jamais *II. Kal.* mais bien *III. Kal.*

se des Suedois arriva le premier de Juin au port de Lubec, à l'embouchure de la Trave. Mais ayant envain tenté de s'en emparer, elle retourna vers Copenhague, au-dessus des Isles de Moen & de Falster; & elle s'arrêta quelques jours à la vûë d'Ellebogen (1), ou elle fit payer aux Flamans, & aux autres qui passoient le détroit du Sund pour venir dans la mer Baltique ou Orientale, le droit qu'on a coûtume de payer aux Danois; car la flote de Danemarc n'étoit pas encore équipée. A peine les vaisseaux Danois furent-ils joints à ceux de Lubec, que, par un accident qui fut d'un malheureux présage, le feu prit au vaisseau Amiral de Lubec, nommé l'Ange, par la faute des matelots, qui ne faisoient pas assez bonne garde.

Victoire remportée sur mer par les Suedois.

Bien-tôt il y eut un long & rude combat, dont les Suedois sortirent victorieux, mais la victoire fut ensanglantée. Le vaisseau Danois Amiral, qui portoit onze cens hommes, s'étant vigoureusement défendu pendant deux jours contre six vaisseaux Suedois, qui l'enfermerent de toutes parts, fut enfin pris; presque tous ceux qui étoient dedans ayant été ou tués ou blessés, il en resta à peine vingt cinq, qui tomberent entre les mains des Suedois, avec Othon Rud Amiral. Un autre grand vaisseau Danois, appellé le Christophle, fut criblé de coups, & coulé à fond. Le principal vaisseau de Lubec, nommé le Maure, qui avoit été attaqué par cinq vaisseaux Suédois, & qui, après en avoir repoussé un, en voyoit toûjours succeder d'autres, s'échapa enfin, après un combat qui dura tout un jour, & après avoir eu un grand nombre d'hommes tués & trois cens blessés. Les vaisseaux Suedois, le Lion, le Grifon, le Cigne de Finlande, & l'Hercule, perirent dans ce combat: les Danois prirent le S. George avec tous les soldats qui étoient dessus. Les Suedois, par cette victoire, se rendirent les maîtres, pendant tout l'été & toute l'automne, de la mer Suédoise Orientale.

Divers succès des Danois & des Suedois sur terre.

Cependant Eric fit passer ses troupes de terre par la Westgothie, pour secourir celles qui étoient occupées au siége d'Helsinbourg. Son voyage ne parût pas avoir été inutile, il tourna ses forces contre la ville de Warsburg, & le château de Halland, place très-forte sur la mer, & il la prit de force au mois d'Août. Les Danois accoururent aussi-tôt, dans l'espérance de la reprendre; mais ce fut sans succès. Leurs efforts néanmoins ne furent pas entierement inutiles; car Daniel de Rantzau, Général de l'armée Danoise, ayant appris qu'il venoit de nouvelles troupes de Suede au secours des assiégés, leva le siége, alla au devant de l'ennemi jusqu'à la riviere de Schwarter, livra bataille le 20. d'Octobre aux Suedois, les mit en fuite, & prit tout leur canon. Mais la joye de cet heureux succès fut bien diminuée par la perte qu'il y fit de beaucoup de braves gens, & surtout d'environ cinquante Gentilshommes de la principale noblesse de Danemarc.

Les Anglois s'ouvrent un nouveau

Tandis que la mer étoit comme fermée, par la guerre entre la Suede & le Danemarc, & qu'on ne pouvoit naviger sûrement sur la mer Baltique, pour

(1) Les Flamans l'appellent ainsi: son vrai nom est *Malmoen*.

CHARLES IX. 1565. chemin pour aller en Moscovie.

commercer avec les Moscovites à Nerva dans la Livonie, les Anglois s'ouvrirent un nouveau chemin pour aller les trouver. Ayant passé toute la Norvege, le Finmark, le Scricfinland, la Finlappie & la Biarmie, par delà le soixante treizième dégré de latitude; & de-là retournant vers le Midi, ils arriverent au port S. Nicolas, situé au soixante huitième dégré de longitude. Les Flamans à leur exemple prirent le même chemin.

On tâche de faire la paix entre les deux Rois.

Cependant les Princes voisins & les villes, qui se sentoient fort incommodés par l'interruption du commerce, faisoient tous leurs efforts par leurs députés, pour porter les Rois de Suede & de Danemarc à faire la paix; les Ducs de Pomeranie leur avoient envoyé pour cela Jaques Citzewitz & André Borck, qui revinrent sans avoir rien conclu. Les deux Rois témoignerent cependant qu'ils n'étoient pas éloignés de se reconcilier, & qu'ils n'aimoient pas à répandre le sang.

L'Assemblée de Rostoc qu'on avoit tenuë l'année précedente, pour parvenir à un traité de paix, s'étoit separée sans rien conclure, parce qu'Eric Roi de Suede n'y envoya pas ses Plénipotentiaires, sous prétexte qu'on ne lui en avoit pas donné avis assez tôt: les envoyés de Fréderic Roi de Danemarc, & d'Auguste Electeur de Saxe, solliciterent alors auprès de l'Empereur Maximilien un Mandement Impérial, pour défendre de transporter de l'Allemagne en Suede, ni armes, ni munitions, ni marchandises. Ulric Mordeysen, Chancelier de l'Electeur de Saxe, ne servit pas bien son maître en cette occasion; il crut que le Roi de Danemarc faisant la guerre au Roi de Suede sans nécessité, il n'étoit pas à propos d'empêcher le commerce de l'Allemagne avec la Suede. Comme il arrêta, par les amis qu'il avoit à la Cour de l'Empereur, la publication du Mandement Impérial, le Duc de Saxe, à l'instigation de sa femme, sœur du Roi de Danemarc, le dépouilla de sa charge, & mit en sa place George Cracau ou Cracovie. Quoiqu'on fit de grandes instances pour obtenir la publication du Mandement, l'Empereur ne voulut pas l'accorder, qu'il n'eût auparavant sommé une seconde fois le Roi de Suede, de chercher les moyens de faire la paix; & qu'il ne lui eût envoyé quelqu'un, pour l'engager à s'en rapporter à lui, sur tous les différens qu'il avoit avec les Rois de Pologne & de Danemarc, & ceux de Lubec; & à faire une tréve en attendant. Mais comme le Roi de Suede retint trop long-tems l'envoyé de l'Empereur; Maximilien, qui étoit à Vienne, fit enfin publier le Mandement dans le mois de Décembre.

Affaire de Rostoc.

Sur ces entrefaites, il s'éleva un différend à Rostoc, entre le Sénat & le peuple: le Sénat s'attribuoit exclusivement le droit de recevoir les comptes publics; le peuple prétendoit avoir celui d'être présent à ces redditions de compte. Les Ducs de Meklenbourg Jean-Albert & Ulric, qui prétendoient que leurs prédecesseurs, dont ils étoient héritiers, avoient depuis plusieurs siécles des droits sur cette ville, & qui n'avoient pû jusqu'alors les exercer, parce que les bourgeois avoient toûjours été les plus forts, crurent que l'occasion de faire valoir leurs prétentions étoit trop favorable pour la laisser échaper. On avoit dès l'année précedente porté cette affaire devant Ferdinand. Ce Prince, qui n'avoit rien plus à cœur que

que de conserver la paix en Allemagne, donna commission à Jean-Albert d'examiner ce procès, & de le terminer par les voyes de droit. L'Empereur accorda cette commission d'autant plus aisément, que le Syndic & le Consul de Rostoc, ou gagnés, comme on croit, par les promesses d'Albert, ou poussés par quelqu'autre motif, avoient demandé à l'Empereur, au nom des habitans de Rostoc, que l'affaire fût renvoyée aux deux Ducs de Meklenbourg freres, qui gouvernoient ce païs par indivis, & avec une égale puissance. Ce n'étoit pas l'avis des plus sages & des plus prudens, qui conseilloient & pressoient fortement les autres de terminer leurs différens, dans leur ville, entr'eux, & sans y appeller qui que ce fut pour en être le juge ou l'arbitre. Mais le Syndic l'ayant emporté par son crédit & par son autorité, l'affaire fut portée aux Princes; & dès l'année précedente elle fut plusieurs fois plaidée devant eux, sans aucun succès, à Gustrow & à Dobberan.

L'Empereur donne commission à Jean-Albert de Meklenbourg de terminer cette affaire.

Cependant la première commission étant finie par la mort de Ferdinand, on en obtint une autre de Maximilien, à la sollicitation du même Syndic; mais addressée seulement à Jean-Albert, par laquelle on lui donnoit pouvoir de terminer à l'amiable, ou par les voyes de droit, les différens des habitans de Rostoc; avec cette clause: Que s'il étoit nécessaire, il pourroit contraindre par les armes la partie qui ne voudroit pas obéïr. Albert, autorisé par cette commission Impériale, sans consulter Ulric son frere, & n'ayant communiqué l'affaire qu'à Jean Electeur de Brandebourg, leva des troupes, sous prétexte qu'on ne pourroit rien conclure par les voyes de la douceur & de la raison avec des gens si opiniâtres. Le 19. d'Octobre il alla camper auprès de Neustadt sur l'Elde, avec un corps de Cavalerie, commandé par Reimar Winterfeld. Ce Commandant, qui avoit pris les devants, étant venu rapporter, comme l'on en étoit convenu, que le chemin étoit ouvert au Prince, on mit en deliberation entre les Chefs, s'il étoit à propos, l'Infanterie n'étant pas encore arrivée, d'attaquer une si grande ville, munie de fossés, de remparts, & de fortes murailles, avec la seule Cavalerie, qui pourroit être aisément arrêtée, en tendant des chaînes à l'entrée des ruës & des places: tous furent d'avis qu'il faloit nécessairement attendre l'Infanterie. Le Prince alla loger à un village nommé Polchow; où ayant changé de dessein, il entreprit de sonder, non les forces de la ville, mais les dispositions des habitans.

Ce Prince leve des troupes sous prétexte de sa commission.

Le Sénat & le peuple de Rostoc, malgré leurs différens, se réünirent à la vûë du danger commun dont ils étoient menacés, & envoyerent leurs députés à Albert. Ce Prince leur fit voir la commission Impériale, & leur declara, qu'il étoit venu par les ordres de l'Empereur, pour terminer leurs différens à l'amiable, ou par les voyes de droit, & rendre à la ville de Rostoc sa première tranquillité. Que s'ils le recevoient paisiblement, il ne toucheroit ni à leurs biens, ni à leurs privileges, ni à leurs immunités; mais que s'ils n'obéïssoient pas, il avoit ordre de S. M. I. de rassembler contr'eux le secours de tout le Cercle de la Basse-Saxe.

Le Sénat & le peuple de Rostoc lui envoyent des députés.

Les habitans de Rostoc furent frappés de ce discours. Ils étoient destitués

titués

tituės de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe défendre; ils ſe trouvoient épuiſés par la peſte qui avoit ravagé leur ville, & enlevé près de neuf mille perſonnes; ils étoient d'ailleurs preſſés par le reſpect dû à l'Empereur, & par les exhortations du Syndic. Ainſi, après bien des conférences, & plusieurs voyages de leurs députés, ayant obtenu du Prince un écrit ſigné de ſa main & ſcellé de ſon ſceau, par lequel il promettoit de garder religieuſement les paroles qu'il leur avoit données, le lendemain, qui étoit le jour de la fête de S. Simon & S. Jude, ils ouvrirent à Jean-Albert les portes de leur ville.

Ils lui ouvrent les portes de leur ville.

Lorſqu'il fut dans Roſtoc, & qu'il eût encore une fois donné ſa parole, il fit aſſembler le dernier d'Octobre dans le palais, le Sénat & ſoixante huit habitans, & leur fit lire publiquement le Mandement Impérial. Puis ayant remis devant leurs yeux leurs différens paſſés, & exagéré dans un long diſcours la rebellion des habitans contre leurs Princes & contre le Sénat, il abolit le Conſeil des Soixante; il ordonna de repréſenter les Lettres, par leſquelles le Sénat donnoit pouvoir au Peuple de créer des Tribuns, lorſqu'il arrivoit quelques fâcheuſes conjonctures, avec permiſſion à ces Tribuns d'aſſiſter & de s'oppoſer même aux delibérations du Conſeil. Jean-Albert fit brûler ces lettres.

Le Sénat, qui voyoit que par-là les bourgeois étoient reduits à leur devoir, & qu'on lui avoit rendu ſa première autorité, s'en rejoüit d'abord, & donna de grandes loüanges à l'équité & à la juſtice du Prince; il ne pouvoit aſſez le remercier de la bonne volonté qu'il avoit pour lui. Mais cette joye fut bien-tôt changée en triſteſſe. Le Prince, deux jours après, demanda au Sénat les clefs de la ville, & y fit entrer reſte de ſon armée, qui ſubſiſta aux dépens des habitans pendant neuf mois. Enſuite il ſe fit compte 163000. Joachims pour les fraix de la guerre: enfin il déſarma les habitans, & les mit dans la triſte néceſſité de delibérer entr'eux, non ſur la manière de terminer leurs différens, mais ſur les moyens d'appaiſer le Duc, & de ſe derober au joug inſupportable qui menaçoit leur liberté. Cependant ce Prince aſſuroit tous les jours avec une extrême diſſimulation, qu'il ne deſiroit que la tranquillité de la ville; & que ſans lui cauſer aucun dommage, il retireroit & congédieroit ſes troupes, auſſi-tôt que les différens ſeroient accommodés. Il arriva alors une choſe qui renverſa entierement les projets d'accommodement, qui étoient ſur le point d'être conclus. Ulric, frere d'Albert, indigné que ce Prince eût entrepris cette expédition ſans lui en avoir parlé, & que les habitans de Roſtoc l'euſſent reçû dans leur ville, leva des troupes, laiſſa une garniſon dans Buzow, & alla à Brunſwic, pour obtenir du ſecours des États de la Baſſe-Saxe qui y étoient aſſemblés. D'un autre côté Maximilien, irrité qu'Albert eût fait un uſage de ſa commiſſion bien contraire à ſes intentions, écrivit de Vienne le premier de Décembre, que cette expédition d'Albert lui avoit fort déplu; & ordonna de congédier auſſi-tôt tous les gens de guerre.

Albert leur donne ſujet de s'en repentir.

L'Empereur lui ordonne de congédier ſes troupes.

Cependant, comme Albert alleguoit pour ſa juſtification le Mandement même de l'Empereur; qu'il ſoutenoit n'avoir point paſſé les bornes qui lui avoient

avoient été préscrites, & qu'il promettoit de n'inquiéter personne; Maximilien renouvella ses premiers ordres, & ordonna qu'on tînt les paroles données aux habitans de Rostoc, de ne point toucher à leurs privileges, & qu'on leur rendît les terres & les héritages, dont on s'étoit emparé dans le premier siége. Mais voyant qu'il ne s'agissoit plus que du différend entre les deux freres, Ducs de Meklenbourg, il envoya Bogislas-Felix Hassenstein, Président de la Basse-Lusace (1), & Ernest Rechberg, pour juger la contestation excitée entre les deux freres, & pour faire au plutôt congédier les troupes. Ce différend donnoit d'autant plus d'inquiétude à l'Empereur, qu'il sçavoit que l'un des deux freres favorisoit le Roi de Danemarc, dont il étoit allié, & que l'autre étoit pour le Roi de Suede; & qu'il craignoit que cette querelle n'attirât en Allemagne une guerre, qui jusques-là n'étoit qu'une guerre étrangere, & ne retardât les secours dont l'Empire avoit besoin pour soutenir la guerre contre le Turc.

CHARLES IX. 1565.

1566.

Arrivée des députés de l'Empereur à Rostoc.

Les députés de Maximilien vinrent donc le dernier de Décembre à Rostoc, avec les députés de l'Electeur Auguste, & des Etats de la Basse-Saxe. Les Consuls & le Sénat se repentoient déja d'avoir, à l'instigation du Syndic, si-non appellé, au moins reçû le Duc Albert dans leur ville avec son armée. Les députés ayant ordonné à Albert, de la part de Maximilien & du Cercle de la Basse-Saxe, de congédier ses troupes; il répondit, qu'il étoit nécessaire de les retenir, en vertu de la commission Impériale qu'il avoit, à cause des dissensions intestines qui étoient dans la ville. Sur cette réponse, les habitans de Rostoc se voyant reduits à une si grande extrêmité, firent enfin, par le conseil d'Hassenstein, ce qu'ils auroient dû faire dès le commencement; & pour ôter au Duc Albert tout prétexte de retenir son armée, le Sénat & le peuple sacrifierent tous leurs ressentimens, & se reconcilierent entr'eux.

Réconciliation du Sénat & du peuple.

Comme cet accommodement se fit à l'insçû du Duc, il le regarda comme une conspiration secrete formée contre lui; & afin de ne pas manquer de raisons pour s'autoriser à garder ses troupes, sous prétexte d'appaiser les troubles, il fit emprisonner Jean Plaffard & Valentin Neuman, qu'il accusoit d'avoir tramé cette conspiration. Il eut bien de la peine à accorder leur élargissement, & à se rendre aux rémontrances des députés de l'Empereur, qui se plaignirent hautement de ce procedé.

Albert reçoit Ulric son frere dans la ville avec ses troupes.

Aussi-tôt après, voyant qu'il n'avoit aucune bonne raison, au moins connuë du public, pour conserver son armée, il eut recours à un expédient. Le Prince Ulric son frere étoit venu à Rostoc avec des troupes; au bruit de cette expédition, Albert traita avec lui du droit qu'il prétendoit aussi avoir sur cette ville, quoiqu'il eût semblé d'abord vouloir l'en exclure, pour s'en rendre le seul maître; & à l'insçû des députés de l'Empereur, il le reçût dans Rostoc avec son armée.

Raisons dont les Ducs de

Au reste, les Ducs de Meklenbourg ne manquoient pas de raisons, pour soutenir & appuyer leurs prétentions : ils disoient que Jean Roi de Danemarc,

(1) En Allemand *Laussnitz*.

nemarc, frere d'Eric, avoit vendu Roſtoc à leurs ancêtres vers l'an 1325; qu'ils avoient depuis accordé à la ville beaucoup de privileges & d'exemptions; qu'ils y avoient établi une Univerſité, & qu'ils n'avoient ceſſé de l'orner & de l'embellir juſqu'en 1419; mais que depuis ce tems-là les habitans ayant oublié les graces qu'ils avoient reçûës des Ducs de Meklenbourg, avoient payé d'ingratitude tant de bienfaits : que les deux freres Jean-Albert & Ulric avoient particulierement lieu de ſe plaindre de la ville de Roſtoc; puiſque, quand ils avoient demandé de rentrer dans leurs anciens droits, elle avoit rejetté leurs demandes avec outrage, & qu'enorgueillie de ſa proſperité, & ſe confiant en ſes forces, elle leur avoit fierement refuſé toute ſorte de ſatisfaction : mais que le tems étoit enfin venu de ſe faire rendre par les armes, ſi on ne les ſatisfaiſoit, la juſtice qu'ils n'avoient pû juſqu'à ce moment obtenir par les voyes de droit.

Meklenbourg appuyoient leurs prétentions ſur Roſtoc.

Lorſqu'Ulric fût entré dans Roſtoc, il affecta de témoigner tant de reſſentiment & d'indignation, & fit tant de menaces, qu'on ne penſa qu'à l'appaiſer. Il ſe laiſſa néanmoins fléchir aux prieres des Commiſſaires Impériaux, & aux offres que les habitans lui firent de ſoixante mille Joachims, pour les fraix de l'armée qu'il avoit miſe ſur pied. Après qu'il les eût reçûs, il promit de conſerver les privileges de Roſtoc, & de congédier ſes troupes. Les députés voyant qu'ils ne pouvoient rien terminer, jugerent qu'il faloit néceſſairement faire intervenir l'autorité de l'Empereur; & perſuadés qu'ils inſtruiroient mieux Sa Majeſté Impériale de l'état des affaires, lorſqu'ils ſeroient auprès d'elle, ils prirent congé des habitans, & ſortirent de la ville.

Les Ducs de Meklenbourg font bâtir une citadelle à Roſtoc.

Ils ne furent pas plutôt partis, que les deux freres préſcrivirent de nouvelles loix, qui avoient une apparence de pieté, afin de pouvoir dire, qu'ils avoient commencé par regler la Religion. Puis ayant fait abattre les murs de la ville du côté de la porte méridionale, qui eſt proche la place publique, ils firent jetter les fondemens d'une citadelle. Ulric, touché des prieres des habitans, conſentoit, ſi ſon frere le vouloit bien, qu'on diſcontinuât l'ouvrage. Pour obtenir la même choſe d'Albert, on entra en compoſition, & on conſentit à recevoir de lui les articles de paix. Albert en propoſa, qui furent lûs dans une Aſſemblée du Sénat très-nombreuſe. Mais comme ils parurent injuſtes & inſupportables, les deux Princes ſortirent de Roſtoc ſans avoir rien terminé. Ils laiſſerent une garniſon dans la ville, & on continua de bâtir la citadelle qui étoit commencée. Alors la garniſon, ſuivant les ordres qu'elle avoit reçûs, commença à uſer de violence : elle empriſonna dans les châteaux voiſins les bourgeois qui leur paroiſſoient ſuſpects; elle força les habitans de fournir le bois, la brique, la chaux, & les autres matériaux néceſſaires pour la conſtruction de la citadelle; enfin elle commit dans la ville autant de déſordre, que ſi elle leur eût été livrée en proye.

Cependant on intenta un procès aux Ducs de Meklenbourg: on les accuſa du crime de ſpoliation. Mais après pluſieurs citations, on eut bien de la peine à obtenir, par les inſtances réïterées d'Antoine Wittersheim, un Décret Impérial, qui ordonnoit que la citadelle ſeroit miſe en ſequeſtre entre

tre les mains de l'Empereur. Enfin, quelque tems après (dans la même année 1566) l'affaire fut entierement terminée, après une longue & malheureuse suite de calamités. Grand exemple, qui apprend aux villes libres à éviter avec soin les dissensions intestines; ou, s'il en arrive qu'on ne puisse éviter, à les terminer à l'amiable, à sacrifier toûjours les ressentimens particuliers au bien public, & à ne jamais implorer, contre leurs propres citoyens, la protection & les secours de Princes riches & puissans; afin qu'il ne leur arrive pas, comme à la ville de Rostoc, ce qui arriva autrefois au cheval de la fable d'Esope, qui disputoit avec le cerf, pour un herbage qui devoit être commun à tous. Elles doivent aussi se souvenir, que les Romains ayant été autrefois choisis pour arbitres entre les Ardeates, & voyant que les parties ne terminoient point leurs différens, s'attribuerent la chose qui faisoit la matière du procès, & par ce moyen dépouillerent les uns & les autres de leur droit.

Affaires de Prusse.

Les deux Ducs de Meklenbourg, en sortant de Rostoc, prirent deux routes différentes. Ulric s'en alla chez lui, & Albert alla en Prusse, chez Albert de Brandebourg, son beau-pere, pour tirer, s'il pouvoit, quelque avantage des troubles dont la Prusse étoit agitée. Cet Albert de Brandebourg, comme nous l'avons dit en son lieu, étoit Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & après une longue & ruineuse guerre avec Sigismond Roi de Pologne, son oncle maternel, il avoit traité avec lui à ces conditions: Qu'on aboliroit l'Ordre Teutonique, qui, appuyé de toute l'autorité de l'Empire, causoit de l'ombrage & de la peine aux Rois de Pologne; & qu'Albert, en se mariant, recevroit du Roi de Pologne en fief la Prusse, avec titre de Duché. Ce Prince, qui aimoit les nouveautés, donna toute sa vie plusieurs marques de son inconstance en matière de Religion; & s'étant servi de mauvais Conseillers pour l'administration de ses Etats, il innova plusieurs choses, contraires aux conditions stipulées dans le traité. Son esprit étant affoibli par l'âge (car il avoit soixante & seize ans) il fit alors une chose capable de ruiner entierement son Etat: ce fut par les conseils de Paul Scalich, qui étoit de la famille des Scaligers de Verone (1). Cet homme donna des marques de son érudition, par quelques livres qu'il fit imprimer, voulant imiter le célèbre Jean Pic, à qui il étoit bien inférieur du côté de la science & de la vertu. Par une réputation de pieté & de sçavoir assez mal fondée, il s'insinua dans les bonnes graces d'Albert; & ce Prince crédule le combla de biens. Scalich abusant du pouvoir qu'il avoit sur son esprit, lui persuada, pour mieux affermir son crédit en cette Cour, de ne se pas trop fier aux Prussiens ses sujets, par-

Mauvais conseils que Paul Scalich donne à Albert de Brandebourg.

(1) Touchant cette origine, voyez les réponses des Jurisconsultes les plus éclairés de l'Europe, sur l'origine, la famille & le nom de Paul Scaliger, compagnon de cette guerre, & Prince du Royaume de Hongrie, Seigneur de la grande Principauté des Hunniens, Marquis de Verone, Seigneur de Creutzberg en Prusse &c. contre Albert Truchses Wetzhausen, & autres personnes jalouses de son élevation. Ces réponses ont été recueillies en partie par le Duc de Prusse, juge de cette dispute, en partie par Jean Malmedian, Jurisconsulte, & par Christophle Rechstein, de Luxembourg; imprimées à Cologne 1667. in 8.

CHARLES IX. 1566.

parce qu'il étoit Allemand, & que les Pruffiens avoient une haine inveterée contre ceux de fa nation: de regler tellement fes affaires, que les Allemans en euffent toûjours l'adminiftration; & de confier aux Princes de Brandebourg, fes coufins, l'exécution de fes dernieres volontés.

Enfin il porta ce vieillard décrepit, & préoccupé par les idées qu'il lui avoit infpirées, à éloigner du gouvernement Chriftophle Cruc, Grand-Maître de fa maifon, Bork, Elie Canic, & d'autres Seigneurs de la Province, comme fufpects; & de mettre en leurs places de nouveaux Officiers qui entroient dans fes deffeins, & particulierement Mathias Horft, dont prefque tout l'art de plaire confiftoit dans fes bouffonneries; Jean Funck, qu'une ambition démefurée avoit pouffé à quitter la fonction de Prédicateur, pour fe jetter dans les emplois du fiécle; Steinbach & Jean Snel. Scalich prévoyant la tempête que ces changemens alloient exciter, partit avec trente Cavaliers, comme pour venir en France, avec le titre d'Ambaffadeur, afin d'obtenir en mariage une fœur du Roi pour le jeune Prince de Pruffe. Scalich avoit infpiré cette ridicule vanité au vieux Duc, homme fimple & crédule. Les nouveaux Miniftres voyant que les Pruffiens n'étoient pas contens, & qu'ils murmuroient, leverent des troupes, dont ils donnerent le commandement à Paul Vobiffer avec deux cens mille Joachims d'appointemens; à condition, que fi on ne les lui payoit pas en certains termes, il pourroit les tirer par force des Pruffiens fujets d'Albert.

Sur ces entrefaites, Jean-Albert Duc de Meklenbourg vint trouver fon beau-pere, & amena avec lui Laurent Kircow, qui venoit de le fervir avec beaucoup de fidélité & d'adreffe dans l'affaire de Roftoc. Kircow lié très-étroitement d'amitié avec Horft, obtint par fon moyen du Duc, à qui Scalich avoit fafciné les yeux par fes pernicieux confeils, de révoquer le teftament qu'il avoit fait, & qui étoit confirmé par l'autorité de Sigifmond, Roi de Pologne; d'en faire un nouveau, différent en bien des chofes du premier, touchant la tutelle de fon fils & la régence de fes Etats, & de mettre l'un & l'autre entre les mains d'Albert de Meklenbourg. Sigifmond ayant appris ce qui s'étoit paffé, par les plaintes qu'en firent Cruc, Fréderic Canic, & Elie fon frere, crut qu'il étoit de l'intérêt de la Pologne, & de fon honneur particulier, d'empêcher qu'un Prince fon vaffal n'agît contre les conditions du traité de grace & de fief, que Sigifmond I. fon pere & fon prédeceffeur, avoit fait avec lui; qu'il ne maltraitât fes fujets, & qu'il ne fît, à l'infçû & au mépris de fon bienfaiteur, des difpofitions pour l'adminiftration de fes Etats, qu'il n'étoit plus en état de gouverner, à caufe de fon grand âge, & de la foibleffe de fon efprit.

Le Roi de Pologne eft irrité de la conduite d'Albert.

Ce Prince envoye des députés en Pruffe.

Sigifmond envoya de l'Affemblée de Lublin des députés en Pruffe, avec un Edit ou Mandement Royal, qu'ils préfenterent le 27. d'Août aux Etats de la Province. Le Roi de Pologne, par ce Mandement, banniffoit Paul Scalich de tout le Royaume & de la Pruffe, & annulloit toutes les donations qu'Albert lui avoit faites. Il rétabliffoit dans leurs charges & emplois les

les anciens Conseillers, Ministres & Officiers, que le Prince avoit dépouillés ou relegués, & il chassoit ou dépouilloit les nouveaux. Il ordonnoit que le Duc de Meklenbourg remît le premier & le second testament du Duc de Prusse, pour être deposés entre les mains du Roi de Pologne; & il cassoit & annulloit le prétendu droit de succession au Duché de Prusse, que le Duc avoit donné à l'Electeur de Brandebourg. Sa Majesté Polonoise regloit encore, que le nouveau Duc ne pourroit imposer aux Prussiens aucunes charges ou impositions, que de leur consentement; & que, s'il avoit quelques différens avec ses sujets, le Roi leur rendroit justice. Il declaroit aussi, qu'il conserveroit les privileges des Etats de Prusse, & qu'il observeroit très-religieusement tous les traités qui avoient été faits avec le Duc. Enfin Sigismond enjoignoit au Duc Albert d'exécuter tous les articles de son Ordonnance, en présence de ses Commissaires, leur donnant pouvoir, s'il n'obéissoit, de prendre soin du gouvernement, de concert avec les Etats de la Province; de rendre justice sur les plaintes qui leur seroient portées; d'appaiser tous les troubles, & de rétablir la paix dans le Duché; de punir les auteurs des maux passés, & de diminuer les dépenses de la Cour, en retranchant celles qui n'étoient pas nécessaires.

CHARLES IX. 1566.

Ils font le procès aux nouveaux Ministres de la Cour de Prusse.

Les Commissaires employerent les mois de Septembre & d'Octobre à faire exécuter ces ordres. On intenta d'abord, au nom de toute la Province, une accusation contre Jean Funck, Horst, Snel, & Steinbach, & on ordonna qu'ils seroient emprisonnés avant que d'être entendus dans leurs défenses. Lorsque le Duc les eût livrés aux Commissaires du Roi de Pologne, on les enferma dans des prisons separées: on les interrogea juridiquement, & on les condamna à mort, comme coupables d'avoir introduit des nouveautés dans le gouvernement, & d'avoir troublé la tranquillité publique. On fit grace à Steinbach, & les autres furent exécutés dans la place publique de Konigsberg le 28. d'Octobre. On fit particulierement un crime à Funck, d'avoir donné au vieux Duc le conseil également absurde & pernicieux, de se retirer chez ses parens en Allemagne, sous prétexte qu'il n'avoit dans la Prusse aucun sujet qui lui fût fidèle. Funck fut d'abord sectateur d'Osiander & de ses dangereuses opinions: il y avoit depuis renoncé, & avoit acquis le premier rang dans les bonnes graces du Prince. Mais ayant abusé de sa faveur & de son crédit, son imprudence le perdit, & déshonora son maître. Du reste il étoit sçavant, & il a rendu service à la République des Lettres par sa Chronologie, dont l'exactitude est estimée de tous les Sçavans.

Traité d'union entre le Duc & les Etats de Prusse.

On fit dans le même tems un traité d'union entre le Duc & les Etats de Prusse, & il fut confirmé le 3. d'Octobre par les Commissaires du Roi de Pologne. En voici les principaux articles: On établira deux Evêchés dans la Prusse, à Sambien (1) & à Pomesan: Avant les fêtes de Pâques, le Prince y mettra deux Prélats capables de remplir cette charge, qui seront élûs par les

(1) L'Evêque de Sambien a sa résidence à Konigsberg; & celui de Pomesan à Marienwerder. DUPUY.

CHARLES IX. 1566.

les suffrages de ses Conseillers, de huit personnes choisies entre la Noblesse, & de huit députés des villes: Le Prince connoîtra des fautes de ces Evêques qui regarderont le civil; mais pour celles qui regarderont la doctrine & la discipline, ils seront jugés & punis par le Synode: Les Ministres bannis de la Prusse à cause de l'Osiandrisme y seront rappellés. Pour ce qui est du gouvernement civil, les Gentilshommes Prussiens, capables d'exercer les charges publiques, en seront revêtus, & ceux du païs seront toûjours préférés aux étrangers: Le Duc n'imposera point de nouveaux tributs à ses sujets: Il ne s'établira aucun cabaret nouveau à un mille de la ville, sans une permission expresse: Les Assemblées de la Province joüiront d'une parfaite liberté: Les contrats usuraires seront cassés, & les donations injustes annullées: Le Duc ne gardera que les Ministres nécessaires, & il moderera ses dépenses: Le Décret fait pour la sûreté de Scalich sera revoqué, & les libelles diffamatoires qu'il a publiés, seront supprimés: Pour le choix des Juges dans les Provinces, chacune en nommera trois, & le Prince choisira l'un des trois. Il ne pourra faire aucun traité, ni aucune alliance avec quelque Prince ou Roi que ce soit, que du consentement du Roi de Pologne, ou des Etats de la Prusse: Il conservera les privileges, droits, libertés, immunités & coûtumes de la Province: S'il se comporte autrement, & si, méprisant les très-humbles prieres de ses sujets, il ne révoque pas ce qui aura été fait de contraire, les Etats de la Province pourront, sans se rendre coupables du crime de rebellion ou de conspiration, recourir à la protection du Roi de Pologne, pour la défense de leurs privileges, en vertu des traités faits entre le Roi & le Duc. Peu de tems après, on rétablit les deux Evêchés, & on en augmenta les revenus. On donna celui de Sambien à Joachim Morlin, qu'on fit revenir de l'Eglise de Brunswic, & celui de Pomesan à George Venet, Gentilhomme Prussien, qu'on fit revenir de Colberg, ville de Pomeranie, où il s'étoit retiré lorsqu'il fut obligé de sortir de son païs.

Suite de la guerre du Nord.

Cependant les Suedois & les Danois combattirent long-tems à forces égales, dans le détroit par où l'on va à Stokholm, vis-à-vis de l'Isle de Gothland. Mais un accident donna depuis la victoire aux Suedois, sans combat. L'Amiral Danois ayant résolu de faire enterrer solemnellement & avec pompe, à Wisby, ville de Gothland, un Seigneur qui avoit été tué dans le dernier combat (quoique le Gouverneur de l'Isle l'eût averti de ne pas mettre les vaisseaux à l'ancre dans un port qui étoit plein de batures (1),) les deux flotes réünies de Danemarc & de Lubec ne laisserent pas de venir aborder à la ville. Aussi-tôt il s'éleva une horrible tempête, qui écarta & mit en piéces l'une & l'autre flote, sur lesquelles il y avoit environ neuf mille hommes, avec l'Amiral Jean Laurentien, & Barthélemy Tinappel, Consul de Lubec, qui firent tous un triste & déplorable naufrage. D'un autre côté Daniel de Rantzau, Général des troupes que le Roi de Danemarc avoit sur terre, ayant fait une incursion en Smaland, fit

(1) Plages de la mer, où il n'y a pas assez d'eau pour mettre les vaisseaux à flot.

fit du dégât dans la campagne, & pilla quelques places; c'est tout ce qui s'y passa de mémorable dans cette année.

Troubles en Allemagne, à cause de la Religion.

Il y eut du changement en Saxe, causé par les Evêques. Sigismond de Brandebourg, fils de Joachim II. Electeur, après avoir été pendant quatorze ans Archévêque de Magdebourg, commença à embrasser la doctrine des Protestans, qui étoit déja reçûë en bien des lieux. Dans le tems qu'il méditoit d'établir une nouvelle discipline Ecclésiastique, conformément à cette doctrine (au sujet de quoi il avoit pris les avis de plusieurs personnes) il mourut, fort regretté de ses Chanoines, qui favorisoient son projet, & appuyoient son entreprise. Tous leurs suffrages se réünirent en faveur de Joachim-Fréderic, alors fils unique de Jean-George Electeur de Brandebourg, qui fut mis en sa place. Le neveu, suivant le conseil de ses Chanoines, acheva le changement dans la doctrine & dans la discipline que son oncle avoit commencé, & il établit dans la principale église de Magdebourg Sigefroi de Northausen, qui y fut le premier Ministre de la Confession d'Augsbourg. Mais après la mort de Sigismond, pendant que le siége de Magdebourg étoit vacant, Jean Comte de Mansfeld s'empara de la forteresse de Rotenbourg sur la Sale, qu'il avoit engagée à l'Archévêque jusqu'à ce qu'il lui eût payé ce qu'il lui devoit, & qui avoit été mise entre les mains de George Comte de Schaumbourg. Le Chapitre de Magdebourg demanda avec instance le rétablissement de Schaumbourg. Mansfeld ne se contenta pas de le refuser, il prit encore & pilla Konderen, petite place voisine. Alors les Etats de la Province leverent des troupes, assiégerent & reprirent Rotenbourg, plutôt que Mansfeld n'avoit cru. Ce Comte, qui s'y étoit enfermé aussi temérairement qu'il l'avoit prise, fut mené prisonnier à Salins, où il mourut de chagrin l'année suivante.

Le Chapitre de Magdebourg embrasse la Confession d'Augsbourg.

L'Eglise de Ratzebourg s'étant separée du Pape pour embrasser la Confession d'Augsbourg, Christophle Evêque de Meklenbourg y établit George Useler, pour y prêcher cette doctrine. Au contraire les Chanoines de Halberstad, qui avoient toûjours constamment conservé la Religion de leurs anciens prédecesseurs, voulant l'affermir de plus en plus, & s'acquitter en même tems des grandes dettes contractées par les Evêques précedens, crurent qu'ils feroient l'un & l'autre, en se servant d'un moyen, qui ne pouvoit être suggeré que par une fausse prudence, & par une économie sordide. Ils jetterent les yeux, pour l'élection d'un Evêque, sur Henri-Jules, qui n'avoit que deux ans, petit-fils de Henri Duc de Brunswic, zèlé défenseur de l'ancienne Religion; & ils l'élurent, à condition qu'il ne recevroit que mille Joachims chaque année, & que le reste des revenus de l'Evêché seroit employé à payer les dettes. Mais autant qu'ils s'étoient trompés dans l'idée qu'ils avoient conçûë du jeune Evêque, autant le furent-ils dans leurs espérances. L'élection qu'ils avoient faite, dans la vûë de marquer leur fermeté inébranlable par rapport à l'ancienne doctrine, fut la cause de l'établissement de la nouvelle. Jules embrassa la doctrine des Protestans, & chargea l'Evêché d'un plus grand nombre de dettes.

Fausse prudence des Chanoines de Halberstad.

Presqu'en même tems Bernard Rasfeld, Evêque de Munster, ayant reçu un Bref du Pape, qui ordonnoit de chasser les concubines, & l'ayant publié

CHARLES IX. 1566.

blié dans le Synode de son diocése, on ne sçauroit dire jusqu'à quel point d'emportement & de fureur les concubines porterent les Chanoines, déja aigris par d'autres motifs. L'Evêque homme de bien, ennuyé de vivre avec de pareils Ecclésiastiques, renonça volontairement à son Evêché le 25. d'Octobre; & préferant une vie obscure & assurée à une vie éclatante mais perilleuse, il chercha dans la retraite du repos & du loisir. On mit en sa place Jean de Hoyen, déja Evêque d'Osnabrug, & qui avoit été auparavant élu Président de la Chambre Impériale, Prélat à qui peu d'autres pouvoient être comparés, pour la grandeur de la naissance, pour la doctrine, & pour la magnificence; & qui se seroit rendu digne de la plus parfaite estime, si la contagieuse societé de ses Chanoines ne lui avoit pas fait discontinuer ses premiers exercices, s'il n'avoit pas changé de vie avec eux, & s'il n'avoit pas terni sa réputation, & les belles qualités de son ame, par une vie dont la fin ne fut pas conforme à ses commencemens.

Soulevement des Chanoines de Munster contre leur Evêque.

En cette même année, Wolfgang Prince d'Anhalt, qui avoit souscrit à la Confession d'Augsbourg, qu'on lui avoit présentée en 1530, mourut âgé de soixante quatorze ans, sans laisser de posterité. Jean Draconites, qui avoit plus de soixante dix ans, mourut à Wittemberg le 16. d'Avril. Il se rendit célèbre par une édition de la Bible en cinq langues. Il l'entreprit à l'imitation de la Polyglotte d'Origene, & de celle d'Alcala de Henarez, mais il n'eut pas le tems de l'achever. Le 10. de Mai Léonard Fuchs, né à Wendingen, petite ville des Etats du Duc de Baviere, mourut à Tubinge, âgé de soixante & cinq ans. Il avoit exercé la Médecine avec beaucoup de réputation à Ingolstad, & ensuite à Anspach. Son Histoire des Plantes lui a acquis beaucoup de gloire.

Mort de Wolfgang, Prince d'Anhalt.

De Jean Draconites.

De Léonard Fuchs.

Peu de tems après, le 27. de Septembre, la mort enleva Marc-Jerôme Vida, de Cremone, que Clément VII. avoit fait Evêque d'Alba sur le Tanaro, trente cinq ans auparavant. Il fut le premier parmi les Italiens, après Jaques Sannazar, qui fit servir la poësie aux choses saintes. Il illustra sa Province par ses Poësies aussi pures qu'élégantes, & il rendit tranquillement son ame à Dieu avec la même pieté qu'il avoit vécu. Il fut enterré dans son église d'Alba; & depuis, ses concitoyens, à qui il avoit rendu de grands services, lui firent de magnifiques funerailles, avec des éloges publics, dans la grande église, où il y eut un concours prodigieux.

De Marc-Jerôme Vida.

Benoît Varchi mourut le 16. de Novembre dans son année climatérique. Ce que nous avons de ses ouvrages en vers & en prose, écrits en langue Toscane, est estimé avec justice par les Sçavans. Il vécut avec une très-grande liberté d'esprit, également éloigné de l'ambition & de l'avarice, & mourut dans la même simplicité à Florence, & il fut enterré dans l'église des Camaldules.

De Benoît Varchi.

Je ne dois pas omettre ici Louis Cornaro, rare & mémorable exemple d'une longue vie, qu'il poussa jusqu'à cent ans, dans une parfaite santé de corps & d'esprit. Il étoit d'une des plus illustres maisons de la Noblesse de Venise. Mais le défaut de sa naissance le fit exclure des honneurs & du gou-

De Louis Cornaro.

gouvernement de la République. Il épousa à Udine, dans le Frioul, Veronique, de la maison de Spilimbergo; & comme il avoit de très-grands biens, il mit tout en usage pour en avoir des enfans. Enfin par les vœux qu'il fit à Dieu, & par le secours des Médecins, il surmonta la froideur de sa femme, qu'il aimoit tendrement, & qui étoit déja d'un âge avancé; & lorsqu'il y pensoit le moins, il en eut une fille qui fut nommée Claire. Il la maria à Jean Cornaro, fils de Fantino, de la riche maison de Cornaro de Chypre, & en eut une nombreuse postérité de petits-fils & arriere-petits-fils, qu'il eut la consolation de voir dans sa vieillesse; car Jean eut de Claire huit garçons & trois filles. Louis corrigea, par sa sobrieté & par son regime, les infirmités qu'il avoit contractées par l'intempérance de sa jeunesse; & il modéra par la force de sa raison l'extrême facilité & le penchant qu'il avoit à se mettre en colere. De sorte qu'il fut dans sa vieillesse d'une aussi bonne constitution de corps, & d'un esprit aussi doux & moderé, qu'il avoit été infirme & emporté dans la fleur de son âge. Il composa sur cette matière des livres, étant déja vieux, dans lesquels il exposoit les déreglemens de sa jeunesse, son changement & sa reforme, & se promettoit de vivre très-long-tems. Il ne se flata pas vainement: il mourut enfin cette année, âgé de plus de cent ans, sans douleur, & d'une mort très-tranquille, à Padoüe, où il avoit fixé sa demeure. Sa femme, qui n'étoit gueres moins âgée que lui, mourut quelque tems après d'une mort aussi douce. Ils furent enterrés l'un & l'autre dans l'église de S. Antoine, sans pompe, comme ils l'avoient ordonné par leur testament.

De Charles du Moulin.

En France, Charles du Moulin mourut dans le mois de Septembre à Paris, où il étoit né. Il étoit très-sçavant dans le Droit ancien, & dans le Droit François. Ses Commentaires sur la coûtume de Paris, & ses autres ouvrages pleins d'érudition, passent parmi nous pour des oracles de Droit. Henri II. ayant donné, au commencement de la guerre de Parme, un Edit contre la discipline dépravée de la Cour de Rome dans la dispensation des bénefices, du Moulin fit sur cet Edit un Commentaire, qui lui attira une terrible disgrace. Bien loin de recompenser son mérite, comme on le devoit, on l'obligea, avec autant d'injustice que d'ingratitude, à quitter son païs.

Lorsqu'il eût été rappellé de son exil, le Connétable de Montmorency, dont il étoit l'Avocat, le présenta au Roi, le lui recommanda, & dit: „ Sire, voilà cet homme qui a fait par un seul livre ce que Votre Majesté n'a pû faire avec une armée de trente mille hommes, qui a appaisé le „ Pape Jules, & vous l'a rendu favorable. “ Du Moulin publia dans la suite, avec la même liberté, une consulation contre le Concile de Trente, qui lui fit de nouvelles affaires. Un an avant sa mort, comme il étoit homme de bien, que les troubles excités par les Protestans dans tout le Royaume lui déplaisoient, & qu'il étoit fâché de se voir accusé comme s'il eût été un de leurs partisans; il présenta dans le mois de Février une requête au Parlement, par laquelle il demandoit qu'on informât & qu'on procedât juridiquement contr'eux, suivant la rigueur des loix. Les prin-

Requête qu'il présenta un

 cipaux

Charles IX. 1566.

an avant sa mort au Parlement contre les Protestans.

cipaux chefs de l'accusation étoient: Que sous prétexte de Religion, ils formoient des assemblées séditieuses: Qu'ils obligeoient, sans les ordres du Roi, leurs Sectateurs à leur fournir de l'argent: Qu'ils tenoient des Consistoires, & qu'ils établissoient des Diacres, des Anciens & d'autres Ministres, qu'ils faisoient subsister aux dépens du peuple: Que dans ces Consistoires les Ministres, qui y tenoient les premières places, connoissoient de toute sorte d'affaires, au mépris des Magistrats établis par le Roi: Qu'après avoir imbû le peuple d'une doctrine pernicieuse & erronée, ils le portoient à une liberté & à une licence effrénée: Qu'ils étoient presque tous étrangers: Qu'ils n'étoient point appellés au ministere par une vocation légitime: Qu'ils suivoient la discipline & les loix de Geneve, pour le temporel comme pour le spirituel, pour le gouvernement civil comme pour le gouvernement ecclésiastique, à la ruine du Royaume: Qu'ils empêchoient les Ecclésiastiques de faire leurs fonctions: Qu'enfin ils n'omettoient rien pour tenter & pour ébranler la fidélité des sujets du Roi. Du Moulin rapportoit ensuite les raisons de la haine particuliere qu'ils avoient pour lui; sçavoir, qu'il avoit dit que la Confession d'Augsbourg, qui étoit reçuë en Allemagne, étoit plus supportable que celle de Geneve & de Suisse; & que, dans ses Commentaires sur la coûtume de Paris, il les avoit traités de fanatiques & de séditieux. „ C'est pour cela, disoit du „ Moulin, qu'ils parlent mal de moi dans leurs prêches, dans leurs „ Synodes, & par-tout ailleurs, en public, & sans aucun menagement; „ qu'ils corrompent mes domestiques pour m'observer; & qu'ils em„ ployent ou les menaces, ou l'argent, ou les caresses, pour m'empêcher „ de trouver des gens qui écrivent sous moi, ou des copistes. " Cet excellent citoyen, qui aimoit sa patrie plus qu'on ne peut dire, voyant que, sous prétexte de reformer la Religion, (ce qu'il souhaitoit avec ardeur) on s'abandonnoit à un esprit de licence & de faction, en fut penetré de douleur; & il promit avec serment, que si Dieu lui donnoit encore quelque tems de vie, il feroit tous ses efforts, par ses exemples & par ses écrits, pour retirer plusieurs personnes des erreurs qui faisoient tant de funestes progrès. C'est dans ces dispositions que du Moulin rendit son ame à Dieu, étant âgé de plus de soixante ans.

De Guillaume Rondelet.

La mort enleva dans la même année Guillaume Rondelet, (1) de Montpellier, Quoique François Rabelais en ait parlé avec mépris, dans cet ouvrage qu'il a composé avec une liberté satyrique, plus ingénieuse qu'ir-

(1) Ce qu'on dit de Rondelet en cet autre endroit, ne lui fait pas honneur. C'est sans doute à la persuasion de quelque jaloux de sa réputation. Le trait pourroit bien être parti des mains d'Honoré Castelan, qui, de ma connoissance, pendant qu'il étoit Professeur à Montpellier, avoit eu de grands différens avec Rondelet. A la vérité Castelan l'emportoit sur son adversaire par une grande facilité de s'exprimer sur le champ; mais celui-ci avoit plus d'érudition. Nous ne pouvions assez admirer la vivacité de son esprit. Je l'ai vû moi-même ordonner des remedes dans un même instant pour deux maladies différentes, & dont la cure l'étoit aussi. Laurent Joubert écrivoit son ordonnance pour l'un des malades, tandis que j'écrivois d'un autre côté ce qu'il ordonnoit pour l'autre. Je ne sçaurois parler assez dignement de sa mémoire, qui étoit merveilleuse. Charles de l'Ecluse.

qu'irrepréhensible, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été un habile Médecin. A la vérité ses ouvrages ne répondent pas à la grande réputation qu'il s'étoit acquise, ni à l'opinion qu'on en avoit conçuë. Un de ses Ecrits lui a fait plus d'honneur que les autres; c'est le Traité des Poissons qu'il a fait imprimer, & qui lui auroit mérité plus de loüanges, si on avoit pû l'attribuer à son industrie, & non à celle d'un autre. Car on prétend qu'il l'avoit tiré des Commentaires de Guillaume Pellicier, Evêque de Montpellier, homme d'une érudition peu commune; & que cet ouvrage faisoit partie des sçavantes observations que ce Prélat avoit faites sur Pline, & qui, pour le malheur de la République des lettres, ont été, ou perduës, ou supprimées.

De George Cassander.

Nous ajoûterons à tous ces grands hommes, deux Flamans : le premier est George Cassander, né dans l'Isle de Cassand, à trois lieuës de Bruges; & c'est de-là qu'il prit le nom de Cassander. Nous avons déja parlé de lui si amplement dans l'éloge de l'Empereur Ferdinand sur l'année 1564, qu'il nous reste peu de choses à en dire. Je me contenterai de loüer dans cet homme sçavant en l'une & en l'autre langue, qui avoit une très-grande connoissance de l'Antiquité, & qui avoit étudié à fond la Religion, une modestie d'autant plus loüable, qu'elle est rare en ce siécle; & de le proposer comme un modèle a ceux qui exercent leur esprit dans la dispute, afin qu'ils apprennent de lui à éviter l'animosité & l'aigreur. Quoiqu'il fût doüé de tant de bonnes qualités, jamais il ne se laissa enfler d'orgueil; jamais il ne rendit injure pour injure; jamais on ne remarqua, ni dans ses mœurs, ni dans ses écrits, aucun vestige d'arrogance ou de vaine gloire. Après avoir long-tems enseigné à Bruges, Guillaume Duc de Cléves le fit venir à Duisbourg, pour refuter les Anabâtistes, & il s'y arrêta quelque tems. Il passa de-là en Allemagne, & il fixa son sejour à Cologne, avec Corneille Gauthier, son bienfaiteur & son compagnon d'études. Enfin, après la consultation qu'il fit par l'ordre de l'Empereur Ferdinand, sur les articles controversés des Protestans, & qu'il envoya à Maximilien, il mourut chrétiennement & avec pieté, de la goutte, le 3. de Février, âgé de cinquante deux ans. Son corps fut porté dans l'église de S. François, accompagné du Magistrat de la ville & de l'Université. Il y fut enterré devant le grand autel; & Gauthier, son ami inséparable, fit son éloge funèbre.

De Lucas Fruter.

Le second est Lucas Fruter, de Bruges. Etant à Paris avec plusieurs Flamans, & entr'autres Jean Douza, Hubert Gifan, & Jean Lernut, un jour d'été, qu'il s'étoit excessivement échauffé en joüant à la paume, il but de l'eau froide. Aussi-tôt il tomba dans une maladie, qui l'emporta presque sur le champ, ayant à peine vingt cinq ans, & il fut enterré dans l'église de S. Hilaire. Il excelloit dans les belles Lettres, & il avoit déja composé plusieurs ouvrages. Surpris par une mort si prompte, il les abandonna tous au jugement & à la bonne foi de Gifan. On croit que celui-ci ne fut pas assez fidèle à son ami. Douza lui en fit un procès; & il eut bien de la peine à l'obliger de donner au public le peu qui nous reste

d'une

Charles IX. 1566.

d'une si grande perte, & qu'on peut regarder comme un petit nombre de planches sauvées d'un grand naufrage.

De Pierre-Jean de Perpignan.

Le dernier dont nous parlerons, sera Pierre-Jean de Perpignan, né à Elche dans le Royaume de Valence. Il eut de merveilleuses dispositions de la nature pour l'éloquence, & il en fit ses premiers essais dans sa jeunesse à Conimbre en Portugal; de-là il alla en Italie, & se fit admirer par deux grandes lumieres de leur tems, Marc-Antoine Muret & Paul Manuce. Puis ayant été envoyé à Paris, pour donner quelque reputation à la societé des Jesuites, dans laquelle il étoit entré, & que l'on poursuivoit alors; il y fit quelques harangues (1), & mourut sur la fin de l'année dans le college de Clermont, âgé de quarante ans au plus. Il fut regretté de ceux qui aimoient les belles Lettres, & enterré à S. Benoît.

Supplice de Valentin Gentile.

Dans cette même année, Jean-Valentin Gentile, de Cosenza, fut puni de mort à Berne en Suisse le 9. de Septembre. Il avoit été emprisonné huit ans auparavant à Geneve, pour avoir semé parmi les Italiens des erreurs sur la Trinité. Il y fut condamné par Arrêt du Sénat à être mené par les carrefours de la ville, à faire amende honorable, & à abjurer publiquement ses erreurs. Mais étant sorti de Geneve, contre la promesse qu'il avoit faite d'y demeurer, & ayant été convaincu de répandre dans les esprits le poison des mêmes erreurs, il ne put éviter la peine justement dûë à son premier crime, & qui n'avoit été que differée.

(1) *Perpiniani Soc. Jesu Orationes*, ont été plusieurs fois imprimées.

Fin du trente-huitième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE TRENTE-NEUVIÉME.

SOMMAIRE.

ELection de Pie V. Sa vie jusqu'au Pontificat; Son caractère; premières actions de son Pontificat. Les Turcs prennent Scio. Courses de la flote Turque sur les côtes d'Italie. Diéte de l'Empire à Augsbourg. Assemblées des Etats à Presbourg & à Vienne. Lettre de Jean Prince de Transylvanie aux Seigneurs Hongrois; lettre de Schwendi aux mêmes. Guerre en Hongrie. Secours donnés à Maximilien. Maximilien vient en Hongrie. Soliman y vient aussi. Siége & prise de Zighet. Mort de Soliman. Prise de Giula. Selim monte sur le trône de Soliman son pere; il vient à son armée. Obseques de Soliman. Suite de la guerre en Hongrie. Assemblée des Etats. Etats d'Autriche & d'autres Provinces. La maladie de Hongrie. Affaires de France. Ordonnance de Moulins. Discours du Chancelier de l'Hôpital. Le mariage du Duc de Nemours avec Françoise de Rohan est declaré nul. Nouveaux troubles à Lyon, dans le Bearn, & dans le Comté de Foix. Le Pape Pie V. démembre Guipuscoa de l'Evêché de Bayonne.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

Jean-Bâtiste Adriani; Simon Scardius; les Lettres & Mémoires de Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes; Pierre Bizaro; Jean Leunclavius; Martin Ruland; Lancelot Voisin de la Popeliniere; Jean de Serres; Les Annales d'Elisabeth par Guillaume Cambden; les Actes publics; les Regîtres du Parlement de Paris.

CHARLES IX. 1566.

Election de Pie V.

LE Pape Pie IV. étant mort à Rome le 13. (1) de Décembre de l'année précedente, les Cardinaux, après les neuf jours des obséques (2), s'enfermerent dans le Conclave pour l'élection d'un nouveau Pontife. Il y avoit entr'eux plusieurs factions. Celle qui avoit pour chefs Charles Borromée, & Marc-Scitico d'Altemps, fils des sœurs du Pape défunt, passoit avec raison pour la plus forte & la plus puissante. En effet Pie IV. leur oncle, avoit fait pendant son Pontificat quarante six Cardinaux en différentes promotions; & il n'y en avoit alors que cinquante dans le Conclave. Il y avoit trois autres factions, dont les chefs étoient Alexandre Farnese, Hippolyte d'Este, & Ferdinand de Medicis. Farnese étoit à la tête des Cardinaux créés par Paul III. son ayeul. Le Cardinal d'Este étoit pour les François; le Cardinal de Medicis pour les Espagnols.

D'abord les Cardinaux donnerent presque unanimement leurs suffrages au Cardinal Jean Morone, à cause de son mérite & de sa haute prudence. Mais lorsqu'on demanda à Michel Ghisilieri, appellé le Cardinal Alexandrin, s'il étoit de ce sentiment; il pria qu'on lui accordât un peu de tems pour delibérer, jusqu'à ce qu'il eût dit la Messe. Après l'avoir dite, il répondit, qu'il ne pouvoit donner sa voix au Cardinal Morone, à cause des soupçons qu'il avoit fait naître sur sa conduite, & pour lesquels Paul IV. l'avoit autrefois fait mettre en prison (3). Le crédit & l'autorité du Cardinal Alexandrin suspendirent d'abord, & empêcherent ensuite l'élection de Morone. Le Cardinal Borromée, qui l'avoit proposé, voyant qu'on le rejettoit, proposa aussi-tôt le Cardinal Guillaume Sirlet, recommandable par sa profonde érudition, & par l'intégrité de ses mœurs. Mais la haine secrete que le Cardinal d'Altemps avoit pour Borromée, fut un obstacle invincible à l'élection de Sirlet; & quoique d'Altemps eût souvent juré qu'il ne consentiroit jamais à l'éxaltation d'un Moine au souverain Pontificat; néanmoins, pour faire voir le crédit & le pouvoir qu'il avoit dans le Conclave par rapport à l'élection d'un Pape, il jetta les yeux (ne pouvant faire autrement) sur le Cardinal Alexandrin, Dominicain, qui fut aussi-tôt élû par les suffrages du plus grand nombre des Cardinaux, le 7. de Janvier, deux heures avant la nuit. Pour faire plaisir aux Cardinaux Borro- & d'Altemps, le nouveau Pape, suivant le conseil du Cardinal Colonna, voulut être appellé Pie V. & pour leur marquer sa reconnoissance, il fit donner à Annibal d'Altemps, qui avoit épousé la sœur du Cardinal Borromée, 50000. écus d'or, à titre de dot, & 10000. à Fréderic Serbellone, leur parent, à titre de gratification, pour le recompenser des belles actions qu'il avoit faites, & des grands services qu'il avoit rendus dans son gouvernement d'Avignon.

Pie

(1) Le *neuf*, selon Mr. Dupuy.

(2) Les neuf premiers jours après la mort du Pape s'employent à faire les obséques; & le dixiéme, les Cardinaux entrent dans le Conclave.

(3) Voyez la fin du Livre XX.

Pie V. étoit de Boſco, petite ville dans le territoire d'Alexandrie de la Paille, d'une famille très-peu conſiderable, qui portoit le nom de Ghiſilieri. Cependant quelques Ecrivains, vils adulateurs, l'ont fait venir de Boulogne, & ont prétendu qu'à cauſe de quelques factions elle en avoit été chaſſée par une porte, qui fut toûjours fermée depuis, & qui fut ouverte ſous le Pontificat de Pie V. & appellée de ſon nom *Porta-Pia*. La flatterie a encore trouvé moyen d'illuſtrer la maiſon de ce Pape, en publiant fauſſement que les Conſiglieri, qui ſont une des bonnes maiſons de Rome, avoient changé de nom à cauſe de quelques factions, & qu'ils s'appelloient auparavant Ghiſilieri. Ce qu'il y a de ſingulier, eſt que le Pape Pie V, pour réaliſer cette chimère, ordonna que cette maiſon ne s'appelleroit plus déſormais Conſiglieri, mais Ghiſilieri.

CHARLES IX. 1566.

Sa vie juſqu'au Pontificat.

Michel Ghiſilieri âgé de quatorze ans, quitta ſa famille, où il y avoit très-peu de biens, & entra dans l'Ordre de S. Dominique. Il s'y acquit une ſi grande réputation de ſageſſe & d'auſterité, que quand il fut en âge, on le fit paſſer par les principales charges de l'Ordre; enfin il fut fait Inquiſiteur à Côme, dans l'Etat de Milan, où, à cauſe de la haine qu'on y avoit pour le tribunal de l'Inquiſition, il eut de grands demêlés avec les Chanoines de cette Egliſe, ſoutenus par Ferdinand de Gonzague, Gouverneur du Milanois. De-là, ſa réputation s'étant étenduë plus loin, il fut envoyé à Bergame dans l'Etat de Veniſe, où il fit informer contre George Medolaco, à qui il avoit ſuccedé dans la charge d'Inquiſiteur. Pour mettre le comble à l'audace & à la roideur avec laquelle il exerçoit ſon emploi, il oſa faire citer à ſon tribunal Victor Soranzo, Evêque de Bergame. Mais Nicolas de Ponte, Gouverneur de la ville, qui fut depuis élû Duc ou Doge de Veniſe, arrêta au nom du Sénat le cours d'une procedure ſi violente, en ordonnant au Moine inſolent & étourdi, de ſortir promptement de la ville. Ghiſilieri regarda cet ordre du Gouverneur comme un affront, dont il conſerva le ſouvenir étant Pape.. Car la République de Veniſe lui ayant alors envoyé, ſelon la coûtume, une Ambaſſade ſolemnelle, pour le complimenter ſur ſon élevation au Pontificat, & ayant mis à la tête de l'Ambaſſade Nicolas de Ponte, comme, le plus diſtingué par ſon habileté & ſon expérience, le S. Pere ne voulut jamais l'admettre à ſon audience; parce que, diſoit-il, il avoit coûtume de parler peu dignement & avec peu de reſpect du S. Siége. Comme ils étoient quatre Ambaſſadeurs, les trois autres s'acquitterent de l'Ambaſſade.

Il entre dans l'Ordre des Dominicains à l'âge de 14. ans.

La réputation de ſévérité & de fermeté, que Ghiſilieri acquit par ces faits & par pluſieurs autres, le mit en ſi grande conſideration auprès de Paul IV. qu'il le fit Cardinal en 1557. Avant qu'il fût parvenu à cette dignité, la charge de Grand-Inquiſiteur avoit été partagée entre lui & trois autres Cardinaux; parce que les perſonnes les plus ſenſées trouvoient du danger à confier à un ſeul homme un pouvoir ſi étendu. Paul IV nomma le nouveau Cardinal ſeul Grand-Inquiſiteur, avec un pouvoir abſolu. Pour juſtifier cette conduite, le Pontife dit, que le nombre des Inquiſiteurs affoibliſſoit une puiſſance qui devoit être inſurmontable, & être exercée irrémiſſiblement ſur toute ſorte de perſonnes; & qu'il avoit appris

Paul IV le fait Cardinal & Grand-Inquiſiteur.

pris par sa propre expérience, que les uns ruinoient souvent, sous prétexte de douceur & d'humanité, ce que les autres avoient sagement & sévèrement ordonné.

Sa rigueur & sa sévérité dans l'exercice de cette charge.

Ghisilieri devenu Cardinal, continua d'exercer la charge d'Inquisiteur, avec autant de rigueur & de sévérité qu'il avoit fait étant Moine. Par-là, s'il se rendit odieux à bien du monde, il n'en fut que plus agréable à un Pontife, qui pendant toute sa vie favorisa trop ce Tribunal. Mais comme Ghisilieri voulut user de la même rigueur sous Pie IV, il lui déplut en plusieurs affaires: ce Pape jugeoit qu'il étoit utile, & même nécessaire, de donner un frein à cette puissance odieuse & excessive; il vouloit gagner par-là l'affection du peuple Romain & de tout le Clergé, qui avoient été persécutés & très-maltraités par l'Inquisition, sous le Pontificat de son prédecesseur. Comme le Cardinal Ghisilieri lui parloit quelquefois avec une liberté insolente dans le Consistoire, Pie IV. fut plusieurs fois sur le point de le faire arrêter & conduire au château S. Ange. Enfin, lorsque Ghisilieri fut élû Pape, il exerça lui-même, & fit exercer cette jurisdiction avec tant de rigueur & de violence, que plusieurs essuyerent des véxations & des persécutions horribles. Aussi le peuple ayant appris son élection, frémit de colere & d'indignation. Il avoit la mémoire toute récente du Pontificat de Paul IV, qui avoit élevé Ghisilieri aux honneurs & aux dignités; & il craignoit que Pie V. ne fit revivre en sa personne le Pontife dont il étoit la créature. Leur crainte ne fut pas vaine.

Il fait casser la sentence portée contre les Caraffes.

Mais si le nouveau Pape n'oublioit pas les injures, il se souvenoit aussi des services qu'on lui avoit rendus; & il n'ambitionnoit rien tant que la réputation d'être extrêmement reconnoissant. Ainsi son premier soin fut, de faire revoir le procès du Cardinal Charles Caraffe, & du Duc de Paliano son frere, pour examiner s'ils avoient été bien ou mal jugés: plusieurs des Juges qui avoient prononcé la condamnation, retracterent pour faire leur cour au nouveau Pape, le suffrage qu'ils avoient donné pour plaire à l'ancien, & opinerent que le jugement avoit été mal rendu. Suivant cette décision, les Caraffes furent rétablis dans leur bonne renommée, dans leurs titres, honneurs, dignités & biens. Paul IV. ayant donné à Antoine Caraffe, ci-devant Marquis de Monte-bello, d'anciens domaines apartenans au Comte de Bagno, ce Comte profita de l'interregne, pour s'en remettre en possession. Pie IV lui fit pour cela un long & fâcheux procès; & après l'avoir long-tems poursuivi, il le fit citer à Rome. Le Comte s'étant présenté, fut mis en prison, & il profita encore du second interregne pour se sauver. Mais craignant que Pie V. ne le fit condamner comme contumace, & ne jugeât en faveur d'Antoine Caraffe la restitution des biens qui étoient en litige, il aima mieux traiter avec ce dernier par l'entremise du Cardinal Colonna, & se délivrer pour 10000. écus d'or de toute inquiétude.

Caractère de Pie V. Première action de son Pontificat.

Pie V. donna dès le commencement de son Pontificat de grands exemples de sévérité, principalement en ce qui concernoit la Religion, faisant chercher dans toute l'Italie avec beaucoup de soin, & amener à Rome tous ceux qui étoient soupçonnés du crime d'Héresie. Il obtint pour ce

sujet

ſujet du Sénat de Veniſe, qu'il lui livrât Jules Zannetti, qui demeuroit à Padoüe; & l'ayant fait condamner à Rome, il y fut impitoyablement brûlé. Dans le même tems il envoya le Maître du ſacré Palais à Florence, pour demander qu'on lui livrât Pierre Carneſecchi, favori des Medicis, & qui avoit été long-tems dans une haute conſideration auprès de Marguerite, épouſe du Duc de Savoye. Lorſque le Maître du ſacré Palais préſenta à Coſme la lettre de Pie, Carneſecchi étoit aſſis à ſa table. Le Duc qui vouloit, à quelque prix que ce fût, plaire au nouveau Pape, ne fit aucune difficulté de livrer auſſi-tôt ſon favori, ſans ſe ſoucier du danger auquel il l'expoſoit. Carneſecchi fut mené à Rome, ou il ſe vit accuſé par Achille Statio, Portugais, qui avoit été ſon Secretaire, homme qui ne manquoit pas de ſçavoir (1), mais perfide & méchant. Ayant été convaincu d'avoir des liaiſons d'amitié avec des Sectaires en Allemagne, & en Italie avec Victoire Colonna, veuve du Marquis de Peſcaire, & avec Julie de Gonzague, femmes d'une très-grande diſtinction, mais ſuſpectes d'Héréſie, il fut condamné au feu. Aonius Paleario, dont les écrits font voir la grande érudition, eut le même ſort, pour avoir dit que l'Inquiſition étoit un poignard levé ſur tous les gens de lettres.

Ordonnances qu'il fait contre les filles debauchées.

Ce Pape fit auſſi des Ordonnances très-rigoureuſes contre les filles débauchées, dont on faiſoit depuis long-tems à Rome un trafic honteux & public. Il ordonna, ou qu'elles ſortiroient de la ville, ou qu'elles ſe marieroient au plutôt, ou qu'elles ſeroient fuſtigées publiquement, ſi elles n'obéïſſoient. Et comme on lui repréſenta, qu'en ôtant ces ſortes de femmes d'une ville où il y avoit tant de gens qui n'étoient point mariés, on devoit craindre un plus grand mal, par rapport au vice que S. Paul avoit autrefois reproché aux Romains, il jugea à propos de les tolerer; à condition toutefois qu'elles ſeroient enfermées dans de certains lieux, & qu'elles ne pourroient aller librement dans les ruës de Rome, ni la nuit, ni le jour, comme elles le faiſoient auparavant. Il s'imagina que la honte obligeroit ces femmes à renoncer à leur première vie, & que les hommes, craignant l'infamie, n'auroient pas le front d'aller les chercher en ces lieux-là. Il ordonna auſſi, que celles qui mourroient dans un commerce ſi infame, ſeroient jettées à la voyrie.

Rémontrances du Sénat de Rome à ce ſujet.

Le Sénat de Rome, à l'inſtigation, du Clergé, qui n'oſoit parler, s'oppoſa d'abord à cette ordonnance, & repréſenta, que par ce Décret les loyers des maiſons diminueroient, & ſeroient enfin reduits à rien; qu'on ôtoit l'ancienne liberté; qu'il faloit craindre le danger dont j'ai déja parlé; qu'enfin la pudicité des honnêtes femmes ne ſe pouvoit conſerver au milieu de tant de gens qui n'étoient point mariés, qu'en rétabliſſant la liberté dont on avoit toûjours joüi juſqu'alors. Le Pontife demeura infléxible dans ſa première réſolution; & le Sénat lui faiſant de nouvelles inſtances, il menaça avec un viſage ſur lequel la colere étoit peinte, que ſi on ne vouloit pas recevoir la reforme qu'il vouloit mettre, il ſortiroit de Rome, & transfereroit ailleurs le S. Siége. Il fit encore dans le gouvernement civil plu-

(1) Il a publié un grand nombre d'Ouvrages.

CHARLES IX. 1566.

plusieurs autres reglemens, avec plus de sévérité & de roideur, que de prudence & de bon sens, & il jetta par-là plus de terreur dans les esprits, qu'il n'inspira d'amour, de respect & de soûmission pour les loix.

Divers jugemens qu'on fait de ce Pape.

Un grand nombre d'hommes & de femmes étant alors sortis de Rome, & cette ville étant devenuë comme une solitude, on parla fort diversement du Pontife. Les uns loüoient son grand zèle, qui le portoit à venger la Religion de l'insulte de l'Hérésie, & à reformer les mœurs corrompuës du siécle. Les autres le blâmoient de n'avoir pas assez de moderation & de prudence. Les sages & les honnêtes gens pensoient, que si la Papauté n'étoit qu'une charge pastorale, Pie V. avoit presque tout ce qu'on pouvoit souhaiter dans un bon Pasteur; mais que la souveraine puissance se trouvant réünie avec le Pontificat, ce Pape manquoit de plusieurs des qualités qui conviennent à un Prince, qui sont nécessaires pour le gouvernement, & qui ne s'acquiérent que par une longue expérience, & par l'usage du monde: que Ghisilieri, élevé dans l'obscurité d'un cloître & dans la compagnie des Moines, n'avoit pû acquerir ces qualités; parce que la vie monacale ne ressembloit pas à celle de la Cour, & qu'il y avoit bien de la différence entre regner sur des sujets, & commander à des Moines.

Sa réponse au sujet des discours qu'on tenoit de lui.

Ses amis, qu'il avoit priés de lui dire ce qu'on pensoit à son sujet, l'ayant informé des discours qu'on tenoit; on dit que toute sa réponse fut, que le peuple seroit plus affligé de sa mort, qu'il ne s'étoit rejoüi de son avenement au Pontificat. Quoiqu'il sçût que les vertus qu'on louë preférablement à toutes les autres dans un Souverain, sont la justice, la grandeur d'ame, la clémence, la libéralité & la prudence, il sembloit qu'il n'en connoissoit point d'autre que la justice; & il l'observoit souvent avec une exactitude si scrupuleuse, qu'il faisoit bien des fautes, & qu'il causoit beaucoup de mal. Il avoit une si grande aversion pour la clémence, que faisant un jour l'éloge de cette vertu aimable, uniquement pour cacher son humeur dure & infléxible, il termina enfin son discours, en disant que la clémence consistoit à faire punir très-sévérement les coupables. Il faisoit paroître peu de générosité & de grandeur d'ame dans l'administration civile, & dans les actions privées. D'un autre côté, il donnoit tant à la dignité & à la puissance Pontificale, qu'il tomboit souvent dans des excès blâmables, faute de prudence, & de cette expérience qui ne s'acquiert que par le grand usage des affaires; c'est-ce qui parut visiblement dans les ordres & les instructions qu'il donna au Cardinal Jean-François Commendon, pour traiter avec l'Empereur.

Il étoit plus désintéressé que libéral, plus charitable que généreux. Il commença son Pontificat par donner une somme considerable pour le soulagement des pauvres, & pour diverses nécessités. Afin de secourir l'Empereur dans la triste situation de ses affaires, il lui offrit 60000. écus d'or, & lui en promit 50000. chaque année, tant que la guerre dureroit. Voyant l'Ordre de Malte reduit à un extrême besoin, par le siége également ruineux & meurtrier qu'il avoit soutenu l'année précedente; il eut un grand soin de l'assister: le Grand-Maître de la Valette ayant jugé à pro-

propos de bâtir une ville dans cette langue de terre où étoit le fort S. Elme, que les Turcs avoient pris ; il lui fit compter 15000. écus d'or par mois, jusqu'à ce que les fortifications de cette place fussent achevées & en état de défense. Cette ville, par un Décret solemnel du Chapitre de l'Ordre, fut appellée la cité ou la ville de la Valette, du nom du Grand-Maître qui l'avoit fait bâtir, & en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à tout l'Ordre.

Les Turcs prennent Scio.

Pie V. plein de zèle & de sollicitude pour le bien de la Chrétienté, eut dans la première année de son Pontificat bien des sujets de chagrin : ce qui lui causa le plus de douleur, fut la prise de Scio par les Turcs. Scio est une Isle de l'Archipel, entre celle de Metelin (1) & de Samo, qui a cent vingt cinq milles des circuit. Autrefois elle étoit libre: depuis elle fut sous la domination des Genois, à qui Andronic Paleologue, Empereur de Constantinople l'avoit donnée l'an 1346. en reconnoissance des secours qu'ils lui avoient fournis, pour recouvrer les Etats dont on l'avoit dépouillé. Hubert Foglietta a cependant écrit, que les Genois prétendoient avoir acquis cette Isle, non par donation, mais par droit de conquête, l'ayant prise par force sous le commandement de Simon Vignoso.

Dans la suite, lorsque Mahomet, Empereur des Turcs, eut assujetti tous les Etats des Despotes de la Morée, Trebisonde, Sinabé (2), & toutes les autres villes que les Chrétiens avoient dans le Pont, maintenant Bursie ; il ramena son armée navale sur les côtes de la Grece, & il assiégea la ville de Metelin, qui a donné son nom à l'Isle. Comme ceux de Scio, où les Justiniani commandoient alors, virent que le péril de leurs voisins les regardoit, ils lui offrirent de leur propre mouvement un tribut, pour n'être pas tout-à-fait reduits à la servitude. Ainsi l'on payoit tous les ans 10000. écus d'or ou ducats au Grand Seigneur, & on en distribuoit 2000. aux Bachas, gens avares, avides, & accoûtumés à s'enrichir de rapines: c'est à ce prix que l'Isle de Scio rachetoit sa liberté. Mais après la malheureuse expédition de Malte, Piali, pour qu'on pût dire qu'il avoit fait quelque chose, entreprit de se rendre maître de Scio. Il prit pour prétexte en premier lieu, que les habitans de cette Isle ayant penétré le dessein des Turcs, (ce qui leur étoit facile, à cause du voisinage & de la liberté du commerce) ils avoient averti les Maltois de ce que les Turcs méditoient contre eux l'année précedente : en second lieu, qu'ils n'avoient point payé depuis deux ans le tribut à Soliman ; ce qui étoit arrivé par l'avarice de l'Agent qui étoit chargé de leurs affaires à la Porte, & qui s'étoit même servi de l'argent destiné au Grand-Vizir, aux Bachas & à d'autres Seigneurs : & en troisième lieu, qu'ils recevoient tous les jours les esclaves fugitifs de Constantinople, & qu'ils les renvoyoient chez eux. On ajoûtoit à tous ces griefs, qu'un esclave de considération, apartenant à Mechmet, s'étoit retiré à Scio ; & que Mechmet demandoit, ou qu'on le lui rendît, ou qu'on lui en payât la rançon. Le Sénat de Scio ayant appris

Cette Isle étoit auparavant tributaire des Turcs.

Griefs de la Porte contre les habitans de cette Isle.

(1) Metelin, appellée par les anciens *Mitylene*. (2) Autrement *Sinopi*.

CHARLES IX. 1566.

pris ce dernier fait par son Agent, & sçachant de quelle consequence il étoit de ne pas avoir pour ennemi un des premiers Ministres de la Porte, envoya aussi-tôt le prix qu'on demandoit pour cet esclave : & cet Agent toûjours animé du même esprit de cupidité & d'avarice, l'avoit converti encore à son usage.

Mechmet irrité contre les habitans de Scio, à cause de l'injure particuliere qu'il prétendoit en avoir reçuë, addressa les ordres de Soliman à Piali. Ce Général aborda dans les fêtes de Pâques, avec quatre vingt galeres, à un village nommé Passagio, sur le bord de l'Ionie, vis-à-vis l'Isle de Scio. Dès l'année précedente, on avoit eu quelque soupçon de la mauvaise volonté des Turcs, fondé sur ce qu'au retour de Malte leur flote n'avoit point abordé dans l'Isle selon la coûtume. L'arrivée des galeres, dans un tems où on ne les attendoit pas, augmenta la crainte. Le Sénat en étant averti, envoya au Bacha deux Sénateurs, pour lui offrir leur port, & toutes les choses dont il pourroit avoir besoin. Ils s'acquitterent de leur commission de bonne grace, & firent au Bacha les offres les plus obligeantes. Le Bacha rusé les reçut très-poliment, & s'excusa de n'être pas abordé dans leur Isle, le jour même de son arrivée, sur la solemnité de Pâques, qui tomboit cette année au 14. d'Avril, & dans laquelle il n'avoit pas voulu, disoit-il, troubler les cérémonies de leur Religion. Le lendemain de grand matin, il fit appareiller toute sa flote, & lui ordonna de prendre terre à l'Isle de Scio, en trois endroits différens, parce qu'un seul ne suffisoit pas pour recevoir tant de vaisseaux. Le Bacha à son arrivée dans l'Isle, se promena pendant quelque tems dans des jardins, puis étant monté à cheval, il alla sur une colline, d'où il pouvoit considerer le château. Ayant vû que tout y étoit tranquille, il revint sur sa Capitane, & envoya dire au Gouverneur ou premier Magistrat de la ville (1), & aux douze qui en composoient le Conseil, de venir le trouver, parce qu'il avoit des choses de grande consequence à leur communiquer de la part de Soliman, avant que de mener son armée dans la Pouille.

Piali aborde à Scio par ordre de Soliman.

Le Sénat n'ignoroit pas le danger dont l'Isle étoit menacée: cependant après avoir bien deliberé, ils furent d'avis qu'on allât trouver Piali, de peur que s'ils le refusoient, il ne fît par force ce qu'il avoit projetté d'exécuter par adresse, & qu'il n'en prît occasion de mettre toute l'Isle à feu & à sang. Le Gouverneur ou Président, & les douze qui l'accompagnoient, furent d'abord reçûs dans la galere du Général, en apparence avec humanité & douceur. Mais à peine y furent-ils entrés, qu'on les chargea de fers. En même tems, on mit à terre les Janissaires, qui se rendirent maîtres, sans combat, du Palais de la ville, où s'assembloit le Sénat, & du château. Ils en ôterent l'étendart sur lequel étoit l'image de S. George, avec une croix rouge, & ils y arborerent l'étendart des Turcs. Comme on

Il s'en rend maître sans résistance.

(1) Cette ville qui porte le nom de Scio, est le Siége d'un Evêque du Rit Latin, suffragant de l'Archévêque Latin de Naxis, autre Isle de l'Archipel. L'Isle de Scio est fort grande ; les Chrétiens y joüissent aujourd'hui d'une grande liberté, sous la domination des Turcs, & y sont fort heureux.

on ne faisoit aucune resistance, ils se rendirent maîtres du reste de l'Isle, sans aucun carnage. Les Infidèles ne pillerent dans la ville, que la principale église consacrée à Dieu sous le nom de S. Pierre. Un Turc touchant avec ses mains profanes le ciboire, où la sainte Hostie étoit enfermée, demanda à l'Evêque du lieu, si c'étoit-là son Dieu, si c'étoient-là les mysteres de sa Foi: l'Evêque ayant répondu qu'oui, le Turc, par mépris, jetta le ciboire par terre. Alors le Prélat, penétré de la plus vive douleur, se jetta à genoux pour le ramasser; & dit au Turc: tuez-moi, je vous prie, avant que je voye fouler aux pieds ces saints mysteres. Le Turc, touché de l'ardente pieté de l'Evêque, s'abstint de la profanation sacrilege qu'il étoit prêt de commettre.

Pieté de l'Evêque de Scio.

On rasa toutes les églises des Chrétiens, excepté celle de S. Dominique, dont les Turcs firent une mosquée; on ôta aux Insulaires toute sorte de jurisdiction, & on y établit un Cadi, Magistrat Turc, pour rendre la justice (1). Après cela les familles du Président, des douze Conseillers, avec plusieurs autres des plus considerables, furent envoyées à Constantinople sur cinq vaisseaux, & de-là transportées en différentes Provinces. Cependant quelques années après, à la recommandation du Roi de France, ces malheureux Insulaires furent rétablis dans leur païs. On leur accorda même quelqu'ombre de leur ancien gouvernement, avec une espece de jurisdiction, en réservant toûjours l'appel au Juge souverain établi par le Grand-Seigneur: ce que Soliman accorda d'autant plus aisément, qu'il appréhendoit que les Chrétiens de Scio n'abandonnassent l'Isle, & qu'étant ainsi déserte, elle ne devînt absolument inutile aux Turcs.

De Scio, Piali fit voguer sa flote droit à Japygia, (2) & côtoyant le rivage opposé, il fit plusieurs descentes, dont tout le fruit fut de remporter un grand butin, & d'emmener beaucoup de captifs; car Philippe avoit envoyé de bonne heure des troupes dans la terre d'Otrante, dans l'Abruzze, dans la Calabre & dans la Pouille, pour défendre l'une & l'autre côte de la mer, & on avoit mis de bonnes garnisons dans les places fortes. Le Pape en avoit fait autant pour l'Etat Ecclésiastique: il avoit mis des troupes dans la Marche d'Ancone, & avoit équippé une flote à Civita-Vecchia.

Descentes de la flote Turque sur les côtes d'Italie.

L'Empereur qui avoit envoyé l'année précedente Hozzuthothi à Constantinople, ne désespéroit pas d'obtenir une tréve. Cependant ayant appris, & par plusieurs conjectures, & par l'aveu des prisonniers, que les Turcs se préparoient à faire la guerre en Hongrie, & qu'ils avoient formé le dessein d'attaquer Giula & Zighet, il fit de son côté des préparatifs. Il commença par fortifier Javarin, ou Raab, qu'il munit de troupes & de vivres. Comme cette place lui parut la plus commode, il voulut que toute l'armée s'y assemblât; & il publia un Edit pour défendre à tous ceux du

L'Empereur se prépare à faire la guerre aux Turcs.

(1) Peut-être fut-ce un *Molla*, c'est-à-dire, un Juge de Province, au lieu que le *Cadi* n'est qu'un Juge de ville.

(2) Japygia est comprise dans la Terre d'Otrante. Collenuccio met l'Abruzze pour tous ces noms anciens qui se trouvent dans le Texte de Mr. de Thou. DUPUY.

CHARLES IX. 1566.

du païs qui est le long du Danube, de vendre des vins & des grains aux étrangers, & de souffrir qu'on les transportât hors des terres de son obéïssance; il prit même des mesures, pour empêcher qu'on n'enlevât ce qui avoit été vendu, mais qui n'avoit pas été livré. Il envoya aussi à Zighet un renfort de troupes, avec ordre à Visconti, Milanois, de se mettre en campagne avec deux regimens; & fit distribuer des commissions pour lever des troupes de toutes parts. Mais voyant que ses forces seules seroient trop foibles contre une si grande puissance, il convoqua à Augsbourg la Diéte de l'Empire, pour delibérer sur les moyens de résister aux efforts de l'ennemi commun, & regler ce que chacun devoit contribuer en argent & en hommes. Maximilien s'y rendit le premier, & avant tous les autres Princes, qui allegueren d'abord diverses raisons pour s'excuser d'y venir. Les Princes de Saxe, & les villes Vandaliques, s'excusoient en particulier, sur ce que la guerre étant si fort allumée entre leurs voisins, ils ne pouvoient sans péril s'éloigner de leurs frontieres.

Diéte de l'Empire à Augsbourg.

L'Empereur ne cessoit de presser, par ses députés, les Rois de Danemarc & de Suede, de chercher quelques moyens de s'accommoder. Le Roi de Suede sembloit ne pas refuser l'accommodement. A la priere de Maximilien, il avoit remis le jugement de ses différens au Duc de Pomeranie, & à Jean-Fréderic de Saxe, frere de sa mere. Mais il étoit encore survenu d'autres difficultés, qui empêchoient les Princes de se rendre sitôt à la Diéte; c'étoit le différend qui venoit de s'élever entre les fils de Jean-Fréderic de Saxe, ci-devant Electeur. Le plus jeune de ces fils étant mort, les deux autres convinrent de gouverner alternativement. L'aîné gouverna le premier, soit par la prééminence que l'âge lui donnoit, soit suivant la convention qu'ils avoient faite entr'eux. Mais épris, comme on le croyoit, des charmes de l'autorité & des douceurs du commandement, il ne voulut plus ceder le gouvernement à son frere. Ce fut le principe d'une haine mortelle entr'eux. Leurs parens, qui appréhendoient avec raison de voir les deux freres de Saxe renouveller l'affreux exemple des deux freres de Thebes (1), firent tous leurs efforts pour étouffer cette étincelle, & pour l'empêcher d'allumer un feu, qu'il seroit dans la suite très-difficile d'éteindre. L'Electeur Palatin & celui de Saxe s'assemblerent pour cela à Leipsic, où l'affaire ayant été agitée dans plusieurs conférences, sans pouvoir être terminée, elle fut renvoyée à la Diéte de l'Empire.

Différend entre les fils de Jean-Fréderic de Saxe.

Il arriva encore dans ce tems-là, que Philippe Landgrave de Hesse maria Louis, l'un de ses fils, avec Hedwige, fille de Christophle Duc de Wirtemberg; & comme plusieurs Princes, suivant l'usage de la Nation, étoient invités à ces nôces, cela fit que le Landgrave & ces autres Princes ne purent venir que très-tard à la Diéte convoquée à Augsbourg. Ne pouvant donc s'y rendre assez-tôt, ils envoyerent des députés avec de pleins pouvoirs, pour agir en leur nom: mais l'Empereur jugeant que l'affaire étoit trop importante & trop difficile pour en traiter avec des députés, résolut d'attendre ces Princes.

Cepen-

(1) Ethéocle & Polinice, fils d'Oedipe & de Jocaste.

Cependant il s'agiſſoit à la Cour de Maximilien de pluſieurs autres affaires particulieres. Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, commença à parler du mariage d'Eliſabeth, fille de l'Empereur, avec le Roi de France. On donna auſſi audience à l'Ambaſſadeur du Duc de Savoye, qui avoit deſſein de renouveller dans la Diéte le différend qu'il avoit avec le Duc de Mantouë, ſur le Marquiſat de Montferrat. On écouta encore un Envoyé du Roi d'Eſpagne, qui demandoit la permiſſion de lever quatre regimens Allemans, ſous la conduite de Paris (qui mourut bien-tôt après) d'Alberic Lodrone, de Jean-Bâtiſte d'Arco, & d'Annibal d'Altemps, pour en envoyer dix compagnies à la Goulette en Afrique, & mettre les autres en garniſon dans la Lombardie & à Naples; afin que, ſi les Turcs faiſoient encore quelque entrepriſe ſur Malte, ou ſur quelques autres lieux voiſins, on fût à portée d'y envoyer du ſecours. C'eſt-ce que l'Envoyé de Philippe n'eut pas de peine à obtenir. On fit auſſi des tournois, & on prit les divertiſſemens ordinaires du carnaval; afin de faire concevoir par ces démonſtrations de joye, l'eſpérance d'un heureux ſuccès.

Arrivée des Princes à la Diéte.

Enfin les Princes arriverent. Joachim II. Electeur de Brandebourg s'étoit mis le premier en chemin; mais étant tombé malade, il retourna chez lui, & envoya en ſa place Jean-George, ſon fils, & ſes petits-fils, accompagnés d'une nombreuſe Nobleſſe. Après eux vinrent les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Tréves, l'Archévêque de Saltzbourg, Guillaume Duc de Cléves, & les Ducs de Holſtein, de la maiſon des Rois de Danemarc. Peu de jours après vinrent Auguſte Electeur de Saxe, avec une très-grande ſuite; Guillaume de Saxe, Duc de Weimar, qui étoit en diſpute avec Jean-Fréderic ſon frere, touchant le partage de leur Etat; George-Fréderic Marquis d'Onoltsbach ou d'Anſpach; Philippe Rhingrave, & Othon Truchſes Evêque d'Augsbourg. Le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique y vint auſſi; & quoique cet Ordre eût été aboli, comme nous l'avons rapporté, il obtint de l'Empereur des lettres pour la conſervation de ſes droits & de ceux de l'Empire.

L'Empereur demande du ſecours contre les Turcs.

L'ouverture de la Diéte ſe fit le 26. de Mars. L'Empereur y ayant fait voir la néceſſité de lever de puiſſans ſecours contre les Turcs, exhorta vivement les Princes, & tous les Etats de l'Empire, à ne lui pas refuſer, dans une conjoncture ſi fâcheuſe, dans un beſoin ſi preſſant, & à ſon avenement à la Couronne Impériale, les ſecours qu'ils avoient accordés de ſi bonne grace & avec tant de zèle à Charles-Quint & à Ferdinand, lorſqu'ils avoient été attaqués par le même ennemi. Il leur dit, que le Turc avoit réſolu de tourner toutes ſes forces contre la ville de Vienne, qui étoit le rempart de l'Allemagne: qu'outre la perte de cette place, qui les intéreſſoit tous, il s'agiſſoit de leur honneur, & qu'ils ſe couvriroient d'une honte éternelle, ſi l'Allemagne, le plus floriſſant Etat de l'Europe, & qui juſqu'alors avoit été invincible, ne prévenoit pas un ſi grand danger, & ne donnoit pas à propos les ſecours qui étoient abſolument néceſſaires: qu'il ne doutoit pas qu'ils n'euſſent, pour le ſecourir, la même ardeur dont ils avoient donné des marques ſi éclatantes à ſes ancêtres; & qu'ils ne joigniſſent leurs forces aux ſiennes, pour maintenir la grandeur

&

& la Majesté de l'Empire, & pour repousser les efforts de son ennemi capital: que s'ils lui accordoient ce qu'il leur demandoit, il ne perdroit jamais la mémoire d'un si grand service, qui regardoit la gloire & l'utilité commune de l'Allemagne.

Propositions faites à la Diéte par le Duc de Baviere au nom de l'Empereur.

Après que Maximilien eût parlé, Albert Duc de Baviere fit, au nom de l'Empereur, ces propositions, sur lesquelles la Diéte devoit delibérer: Qu'on cherchât les moyens d'extirper dans l'Empire, les Sectes qui n'étoient point comprises dans les conditions de paix dont on étoit convenu par rapport à la Religion: Qu'on levât huit mille hommes de Cavalerie, & quarante mille d'Infanterie, pour servir contre le Turc; & qu'on payât leur solde pour trois ans, par une imposition de huit mois Romains: Que cette contribution se fît en argent monnoyé, qui seroit employé entierement pour la guerre, selon que les besoins seroient pressans: Qu'on cherchât un moyen de reformer le tribunal de la Chambre Impériale; & que ce qui y seroit ordonné fût regulierement exécuté, Que l'on observât les Décrets concernant la tranquillité publique & la monnoye: Qu'on accommodât les différens qui étoient entre les Princes sur la preséance: Qu'on terminât les contestations au sujet de Final, sur la côte de Genes, qui avoient été si souvent agitées dans les Diétes: Qu'enfin on enjoignît par un Mandement Impérial aux sujets de ce Marquisat, de mettre bas les armes.

La Diéte accorde de puissans secours contre les Turcs.

Suivant ces propositions, la première attention de la Diéte fut, d'ordonner contre le Turc de plus grands secours qu'on n'en avoit encore accordé à aucun des prédecesseurs de Maximilien; & on témoigna en cela plus d'ardeur qu'on n'avoit jamais fait. Car outre les secours qui furent promis au nom de l'Empire, plusieurs offrirent volontairement & en particulier leurs biens & leurs services pour soutenir cette guerre. Ensuite on envoya à Final, Parthin, un des Conseillers de l'Empereur, avec le Gouverneur de Trente, pour terminer, par son crédit & son entremise, la dispute qui étoit entre la maison de Carretto, & les sujets du Marquisat.

Différens portés à la Diéte.

On traita aussi dans la Diéte du différend entre Antoine Comte d'Oldenbourg, le Roi de Danemarc, & les Ducs de Holstein. Le Comte d'Oldenbourg demandoit que l'Empereur lui confirmât par son autorité le fief de Delmenhorst & de ses autres Etats; & les autres demandoient, qu'on leur donnât, comme aux plus proches parens issus de la même tige, le même fief sur lequel ils avoient droit de succession *ab intestat*. Ils alleguoient pour leurs raisons, que le Roi Christierne, premier Comte d'Oldenbourg, avoit donné à Gerard son frere une partie de ce Comté, à condition qu'elle seroit reversible à ses descendans, si la race de Gerard venoit à manquer. Le Comte d'Oldenbourg répondoit, qu'il n'avoit point reçu de Gerard par droit de succession le païs de Delmenhorst; mais qu'ayant été plusieurs années dans des mains étrangeres, il avoit été d'abord acquis à ses risques & dépens: qu'ensuite le païs de Harpsted avoit été ajoûté au Comté par un mariage: que pour ce qui concernoit le Comté même d'Oldenbourg, qu'il avoit eu par succession de Gerard, il consentiroit volontiers que les Ducs de Holstein en partageassent avec lui le droit de fief, s'ils vouloient souffrir que les Comtes d'Oldenbourg, comme plus proches

proches parens & cohéritiers, eussent aussi droit de fief dans les Duchés de Slefwic, de Holstein & de Stormar, d'autant plus que Gerard, ayeul d'Antoine, & ses descendans, étoient appellés à la succession de ces païs après l'extinction de la branche de Christierne, par des lettres datées de Copenhague.

Le Duc de Savoye vint aussi à la Diéte, & après lui le Duc de Mantouë, pour disputer le Marquisat de Montferrat. Les deux freres de Saxe-Weimar demandoient que leurs différens, qui n'avoient pû être accommodés par les Electeurs Palatin & de Saxe, fussent décidés par la Diéte. Mais comme la guerre contre le Turc étoit une affaire très-pressante, toutes ces contestations, & l'article même de la Religion, furent remis à un autre tems. Le Cardinal Jean-François Commendon assista à la Diéte au nom de Pie V. dont il avoit reçu les ordres à Augsbourg, en revenant de Pologne. Marc-Scitico Cardinal d'Altemps y vint aussi, mais comme Evêque de Constance & Prince de l'Empire.

On en remet la décision à un autre tems.

Lorsque le nouveau Pape eût appris du Nonce qu'il avoit à la Cour de l'Empereur, & par d'autres avis, que l'article de la Religion étoit un de ceux qu'on devoit proposer à la Diéte d'Augsbourg, pour chercher les moyens de terminer les différens nés à ce sujet, il crut que ce seroit donner atteinte à son autorité, & par consequent à celle de l'Eglise de Rome, mere de toutes les autres. C'est pourquoi il ordonna au Cardinal Commendon, en cas qu'on portât l'affaire de la Religion à la Diéte, de protester en son nom, de menacer de censures généralement tous les Princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques, qui y seroient présens; & de déclarer en particulier à l'Empereur, que le Pape le declareroit déchu de l'Empire & des Royaumes, domaines, successions, & autres droits qu'il pouvoit prétendre par rapport à l'Espagne.

Protestation que le Pape ordonne au Nonce de faire en son nom.

Heureusement les ordres du Pontife furent adressés à un homme d'une très-grande modération, & d'une prudence extrême. Commendon, qui appréhendoit avec raison qu'une pareille protestation n'aigrît les esprits, plutôt que de remedier aux maux qu'on craignoit, jugea très-sagement qu'il devoit chercher un autre moyen d'empêcher les délibérations au sujet de la Religion. Ainsi, après en avoir communiqué avec l'Empereur, qui lui fit espérer qu'on remettroit cette affaire à un autre tems, il écrivit au Pape, & lui manda, qu'il n'avoit pas été dans la nécessité de faire cette protestation. Le Pontife, homme altier & impérieux, & qui n'écoutoit aucunes raisons, lorsqu'elles étoient contraires à ses volontés, envoya de nouveaux ordres au Cardinal, plus précis que les premiers, & lui enjoignit encore plus fortement, si on faisoit la plus légere mention des affaires de la Religion dans la Diéte, de faire publiquement sa protestation, & d'excommunier au nom du Pape, l'Empereur & les autres Princes. Le Ministre, plus prudent que son maître, n'eut pas plus d'égard aux derniers ordres qu'aux premiers; & par bonheur, lorsqu'ils arriverent, l'article concernant la Religion avoit déja été remis à un autre tems.

Prudence de Commendon,

Cependant le Pape ne cessoit point d'ordonner à Commendon, d'avertir l'Empereur de ne jamais souffrir que l'affaire de la Religion fût mise en de-

Ce que le Pape lui ordonne

CHARLES IX. 1566. de dire à l'Empereur.

deliberation dans aucune Diéte; & de lui dire avec beaucoup de hauteur: Que Charles-Quint avoit fait une très-grande faute, en se mêlant des affaires de la Religion, & en souffrant que la Confession d'Augsbourg, dressée par Philippe Melanchton, fût proposée dans une Diéte de l'Empire: Que cet Empereur ayant voulu mal-à-propos se servir de son autorité Impériale, pour apporter dans la suite un autre remede, il avoit mis la Religion dans un très-grand danger, bien loin de guérir ses maux, & de contribuer à son rétablissement: Que par-là il avoit donné lieu à l'étrange confusion, & aux troubles funestes, qui n'avoient fait depuis qu'augmenter en Allemagne: Que ce Prince, qui avoit d'ailleurs de grandes qualités, auroit bien mieux fait d'aller de bonne heure, avec de puissans remedes, au devant du mal, dont les commencemens sont toûjours foibles & aisés à guérir: Qu'ayant une fois accordé la malheureuse liberté qui regnoit dans l'Empire, un esprit de vertige s'étoit emparé des Allemans; & qu'il y avoit maintenant parmi eux autant de Sectes différentes, qu'il y avoit d'hommes opposés à la Religion Romaine, la seule véritable.

Le Pape lui ordonne de presser la publication du Concile de Trente.

Le Pape ajoûtoit dans les instructions qu'il donnoit à Commendon: Que, puisque les choses en étoient venuës à ce point, que les Allemans flotoient dans la vaste mer des différentes opinions humaines, sans sçavoir à quoi se fixer, & que le changement des demeures suffisoit pour les faire changer de Religion, il sembloit que c'étoit une occasion favorable que Dieu présentoit, pour appliquer à propos le remede au mal, & pour faire rentrer dans leur devoir tant de Sectaires opposés les uns aux autres; qu'il étoit bien plus facile de les ramener à l'unité, que s'ils étoient tous d'accord, & ne formoient qu'un seul parti: Que pour cela il faloit sur toutes choses presser la publication du Concile, qui venoit d'être célébré à Trente: Que si l'on ne pouvoit obtenir qu'il fût publié par toute l'*Allemagne*, on demandât au moins avec instance, qu'il le fût dans les *villes* qui conservoient la Religion de leurs ancêtres, comme Saltzbourg, Constance, Aichstad, Augsbourg, Frisingen, Passau, Brixen, & Trente: Que, puisque ce qui empêchoit les Evêques de tenir les Synodes de leurs diocèses, étoit que les Métropolitains qui auroient dû commencer, n'avoient pas encore tenu les leurs, il faloit faire ensorte, que l'Electeur de Mayence & les autres Archévêques, reçussent le Concile de Trente dans leurs Synodes, afin que leurs Suffragans, à leur exemple, le fissent publier dans leurs diocèses: Qu'il faloit entr'autres avertir l'Electeur de Cologne, de souscrire à la Confession de Foi qui avoit été publiée conformément aux Décrets du Concile, & qui étoit déja reçûë en France, en Italie, en Espagne, en Pologne, dans la Hongrie, & dans quelques Eglises d'Allemagne; & en cas qu'il refusât d'y souscrire, comme tant d'Evêques avoient déja fait, de declarer qu'il avoit encouru les censures ecclésiastiques, & qu'il étoit déchu de sa dignité Electorale: Que l'Empereur devoit aussi prendre garde, puisque l'Archévêque de Magdebourg, nouvellement élû, étoit mort, que l'Electeur de Saxe ne s'emparât de cet Archévêché, le premier de toute l'Allemagne, comme il avoit déja fait à l'égard de trois Evêchés voisins: Qu'on devoit avoir la même attention pour l'Evêché de Strasbourg:

bourg : Qu'il faloit empêcher, autant qu'il seroit possible, la lecture des livres des Sectaires, & de ceux qui n'étoient pas approuvés; & publier au contraire avec zèle & répandre par-tout les livres de pieté: Que les Evêques riches & puissans devoient proposer des recompenses aux hommes sçavans, & établir des Séminaires par-tout dans les villes, suivant les Décrets du Concile de Trente: Enfin qu'il faloit au plutôt prendre des mesures avec l'Empereur, & les autres Princes de l'Empire, pour reprimer par l'autorité Impériale l'audace de l'Electeur Palatin, qui avoit embrassé une profession de Foi différente de celle qui avoit été reçuë dans les Diétes de l'Empire, & qui persécutoit en diverses façons les Evêques de ses propres Etats, & ceux qui en étoient voisins.

Ce que le Pape préscrivit à Commendon, par rapport à l'Electeur Palatin, ne fut pas tout-à-fait inutile. Commendon sçut en profiter; car voyant que Christophle Duc de Wirtemberg, & Wolfgang de Baviere Duc de Deux-ponts, étoient irrités contre le Palatin, & soutenoient qu'on ne devoit point admettre d'autre Religion dans l'Empire, que la Catholique, & celle de la Confession d'Augsbourg, ainsi qu'il avoit été reglé dans les Diétes de l'Empire; il alla trouver l'Empereur, & le pria de ne pas laisser perdre une occasion si favorable d'éteindre l'Hérésie dans l'Allemagne. Maximilien suivit cet avis du Légat: après avoir tenu Conseil sur cette affaire avec les Princes, on signifia au Palatin, ou qu'il eût à quitter son Electorat, que l'Empereur conféreroit volontiers à son fils, ou qu'il chassât de ses Etats les Ministres Calvinistes. Le Palatin répondit, qu'il n'étoit pas juste de condamner la doctrine de Calvin, sans connoissance de cause; il fit observer en même tems que tout cela n'étoit qu'un artifice de l'ennemi commun, (c'est le nom qu'il donnoit au Pape) pour troubler la paix de l'Allemagne, en soulevant les Princes de l'Empire les uns contre les autres. L'Electeur de Saxe, déja tout occupé de la guerre contre ses parens, & appréhendant que si la paix du corps Germanique venoit à être troublée, ils ne reprissent un nouveau courage & de nouvelles forces, s'opposa formellement à la résolution prise contre l'Electeur Palatin, & refusa de se joindre aux Princes qui l'attaquoient. Ainsi les projets de Commendon & des Princes n'eurent point de suite.

Résolution prise contre l'Electeur Palatin, mais qui n'a pas de suite.

Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, étoit venu trouver l'Empereur à la Diéte le premier jour de Mai, pour parler du mariage de sa fille avec le Roi. Mais cinq jours après, Maximilien, préoccupé par les conseils violens des Espagnols, & sur-tout de Thomas Perrenot de Chantonet, chargé des affaires de Philippe à la Cour de l'Empereur, donna par écrit à l'Evêque de Rennes une réponse aussi indigne qu'insolente. On y disoit d'abord, que l'Empereur avoit un très-grand plaisir de voir que le Sérénissime Roi Très-Chrétien souhaitoit de contracter avec lui une alliance plus étroite: Qu'il étoit bien persuadé que ce désir partoit du bon cœur & de la sincere amitié du Roi: Qu'il sçavoit bien que plus la Majesté Impériale, & toute la Sérénissime maison d'Autriche seroit étroitement unie avec le Sérénissime Roi de France & son Royaume, plus il y auroit de paix & de tranquillité dans toute la République Chrétienne; & que cette union seroit d'un

Réponse de l'Empereur sur la proposition du mariage de sa fille avec le Roi.

Charles IX. 1566.

d'un grand poids, & pourroit beaucoup contribuer à étendre la gloire de Dieu, & à repousser les forces, & abattre la puissance des Turcs: Qu'à la faveur de la discorde qui regnoit parmi les Chrétiens, cette puissance s'étoit tellement élevée, & étoit devenuë si formidable, que si tous les Chrétiens n'unissoient incessamment leurs forces pour arrêter ses progrès, elle seroit sans doute très-fatale à toute la Chrétienté. Puis on ajoûtoit, que l'Empereur n'avoit pas plutôt fait réponse, parce qu'il avoit voulu consulter le Sérénissime Roi Catholique d'Espagne, son frere, & son très-cher cousin, avec lequel il avoit fait une si grande liaison, que les affaires de l'un étoient celles de l'autre: Que S. M. Impériale ne manquoit pas de partis, ni d'occasions de marier sa seconde fille, (car il avoit déja disposé de l'aînée) & de la pourvoir avantageusement pour la gloire & les intérêts de la Sérénissime maison d'Autriche: Que néanmoins, marchant sur les pas de ses ancêtres, il avoit toûjours préféré à son utilité particuliere la paix publique de la Chrétienté & du S. Empire Romain, dont il étoit obligé de défendre, de recouvrer, & d'augmenter les droits & les domaines: Qu'ainsi il ne refusoit pas d'accorder le mariage que le Roi souhaitoit, à ces conditions: Qu'avant toutes choses le Roi rétabliroit les Evêchez de Mets, de Toul, & de Verdun, qui étoient très-illustres membres du Saint Empire Romain, dans leur première liberté, & dans le même état qu'ils étoient avant qu'Henri II., pere du Roi, s'en fût emparé, & les eût démembrés du corps Germanique: Que le Roi renonceroit de bonne foi, sans reserve, & expressément, à la paix & à l'alliance qu'il avoit faite avec le Turc, qu'il se joindroit contre lui avec l'Empereur; & que pour faire connoître cette union à tout le monde, il leveroit promptement une puissante armée, destinée au secours de la Hongrie; qu'il la tiendroit prête sur sa frontiere, & l'entretiendroit à ses dépens. On ajoûta, que s'il arrivoit qu'il y eût guerre entre le Roi Très-Chrétien & le Roi Catholique, il seroit libre à l'Empereur de prendre conjointement avec le Roi d'Espagne la défense des droits de la maison d'Autriche & de Bourgogne.

Réplique de l'Evêque de Rennes.

Maximilien declara, qu'à ces conditions (1) il étoit prêt de consentir au mariage du Roi avec sa fille, & chargea l'Evêque de Rennes de porter au Roi cette réponse, qui avoit été faite avec une mûre delibération. Le lendemain, qui étoit le 7. de Mai, l'Evêque de Rennes revint trouver l'Empereur, avec l'écrit qu'il lui avoit donné la veille; & lui dit, que l'ayant lû, il avoit trouvé que Sa Majesté Impériale reconnoissoit bien mal l'amitié que le Roi avoit pour lui, & que Sa Majesté très-Chrétienne souhaitoit depuis trois ans de cimenter par une alliance plus étroite: Que pour lui, il s'étoit imaginé, que si les affaires de l'Empereur ne lui permettoient pas de disposer librement de ce qui étoit à lui, il pouvoit au moins se servir auprès du Roi d'une excuse plus honnête, & que le Roi l'auroit reçûë en bonne part: Que les conditions proposées par Sa Majesté Impériale ne paroissoient pas être des articles de mariage, mais des con-

(1) Que quand le Roi auroit accepté & accompli ces conditions, & non autrement, il &c. *Edition de Droüart, in fol.*

conditions de paix, que le vainqueur imposoit au vaincu. Que les affaires du Roi, quelque chose que les Espagnols pûssent dire, n'étoient pas encore réduites à une telle extrêmité, qu'il fût contraint de tout faire & de tout souffrir. Que sans y être obligé par ce mariage, lorsqu'il y auroit occasion de faire la guerre au Turc, Sa Majesté prendroit volontiers part aux fraix & aux dangers, comme il convenoit au premier des Rois Chrétiens; mais qu'il ne voudroit pas que la Chrétienté en fût plus obligée à sa femme, qu'à lui. Qu'au reste toutes choses étoient égales; qu'un si grand Roi étoit bien digne d'une telle épouse: Que jusques-là l'affaire du mariage avoit été traitée avec tant de menagement, & des paroles si mesurées, qu'il y avoit eu lieu d'espérer une autre issuë: Que ce qui avoit été ajoûté dans la réponse, en manière de protestation, n'étoit pas plus à propos; parce que s'il y avoit guerre entre les deux Rois, l'alliance contractée avec le Roi de France n'empêcheroit pas l'Empereur de se joindre contre lui avec le Roi d'Espagne. Que c'étoit anticiper sur l'avenir, & que la proposition étoit prématurée & à contre-tems, parce qu'il y avoit entre les deux Rois une paix & une amitié solide & constante: Que s'il arrivoit qu'ils se brouillassent dans la suite, il étoit du devoir d'un Prince Chrétien de ne pas attaquer le premier celui dont il n'auroit reçû aucune injure, soit qu'il eût épousé sa fille, ou qu'il ne l'eût pas épousée. Que quand Sa Majesté Impériale penseroit autrement, elle auroit dû attendre, pour faire une telle protestation, que le Roi voulût l'obliger par le traité de mariage à ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, en cas que la guerre s'allumât entre les deux Rois; & qu'il auroit été tems alors, & non pas auparavant, de découvrir ses intentions: Qu'il ne disoit pas cela pour presser encore l'Empereur de conclure un mariage, qu'il regardoit comme entierement rompu, & dont le Roi ne parleroit jamais; mais uniquement pour se décharger dans son sein d'une partie de la juste douleur que lui avoit causé un écrit, qui ne répondoit nullement, ni à l'amitié que le Roi avoit pour l'Empereur, ni au respect & aux égards dûs à sa dignité Royale: Qu'au reste il prioit l'Empereur, de l'excuser s'il ne recevoit pas cet écrit, & s'il ne faisoit point part au Roi des conditions qu'il contenoit.

L'Empereur reconnoît qu'il a été trompé par les Espagnols.

Après que l'Evêque de Rennes eût ainsi parlé, Maximilien le pressa de lui donner sa réponse par écrit: mais il le refusa, disant que ce que l'Empereur & lui avoient dit, ne faisoit rien à la chose dont il s'agissoit. Ainsi il prit congé de l'Empereur, qui loua depuis le courage & la prudence de l'Evêque de Rennes, lorsqu'il reconnut qu'il avoit été trompé par de Chantonet & par les Espagnols, qui n'avoient d'autre dessein que de nuire à la France, même contre les intérêts de l'Empereur. Maximilien se servit de Philippe Rhingrave, qui étoit à Augsbourg, & qui étoit fort attaché à la France, pour le faire dire assez clairement à l'Evêque de Rennes. La Reine-mere avoit prié Alfonse Duc de Ferrare, de parler de ce mariage à Maximilien: mais eu égard au tems, on crut qu'il étoit de la gloire & des intérêts du Roi de surseoir cette affaire. On ces-

CHARLES IX. 1566.

sa donc alors d'en parler; mais quatre ans après on reprit cette négociation, & elle réussit (1).

Assemblées à Presbourg & à Vienne.

Tandis que ces choses se passoient à Augsbourg, Charles, frere de l'Empereur, tint à Presbourg l'Assemblée qui y avoit été indiquée. Il trouva les esprits de tous les Seigneurs de Hongrie si bien disposés, que non seulement ils accorderent tout ce qu'on leur demandoit pour une cause si juste & si nécessaire, mais qu'ils declarerent, qu'ils iroient eux-mêmes à la guerre, si l'Empereur ou quelqu'un de ses freres s'y trouvoit en personne. L'Assemblée étant finie, Charles vint aussi-tôt à Vienne, & obtint la même chose des Etats d'Autriche, qui consentirent à une levée de deniers, pour rétablir les fortifications de la ville, & à plusieurs autres reglemens utiles, qui furent faits à ce sujet.

Sur la fin de la Diéte l'Electeur Auguste de Saxe, qui étoit venu avec quinze cens Cavaliers bien équipés, reçut de l'Empereur son investiture en grande pompe, avec les cérémonies accoûtumées. On fit la même grace aux députés des Ducs de Weimar, & de l'Electeur Palatin, qui étoient absens. Guillaume Grombach, qui s'étoit emparé de Wirtzbourg trois ans auparavant, & qui l'avoit pillé, fut encore une fois proscrit publiquement dans cette Diéte le 13. de Mars, avec Ernest Mandelsloë, Guillaume Stein, & ses autres associés, qui s'étoient retirés dans le château de Gotha, chez Jean-Fréderic de Saxe.

Lettres de Jean, Prince de Transylvanie, aux Seigneurs Hongrois.

Cependant Jean, Prince de Transylvanie, ayant pris le titre de Roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, & de Stirie, écrivit aux villes, aux Grands, & à la Noblesse de ces Provinces, que l'Empereur des Turcs lui avoit envoyé un Chiaoux, avec une lettre, par laquelle il lui mandoit d'exhorter tous les Ordres du Royaume de Hongrie à lui rendre l'hommage & l'obéïssance: Qu'ils lui feroient un grand plaisir, s'ils vouloient vivre en union entre eux, & s'ils ne contestoient qu'à qui auroit plus de zèle pour son service; afin de n'être plus obligés à lever si souvent des troupes, à faire des préparatifs de guerre si ruineux, & à entreprendre des voyages si pénibles: Qu'ils pensassent donc sérieusement à eux, quand ils le pouvoient encore, avant qu'il entrât dans la Hongrie; parce qu'ils y penseroient trop tard, lorsque l'ennemi seroit dans leurs païs: Que pour exécuter ces ordres de Soliman, & s'acquitter en même tems de ses obligations & de ce qu'il devoit à l'affection qu'il avoit pour son Royaume, il les exhortoit avec bonté, pour leur propre intérêt, de rentrer dans leur devoir; de consulter de bonne heure entr'eux, tandis qu'il leur étoit permis de le faire, & de prendre de sages mesures, pour détourner l'orage qui menaçoit leur patrie, leurs femmes, leurs enfans, & leurs propres personnes: Que pour lui, il feroit ensorte d'être toûjours le même à leur égard, & de ne se jamais départir de sa clémence, de sa douceur & de sa bonté: Qu'enfin il agiroit auprès de Soliman d'une manière à leur persuader, qu'il n'avoit rien plus à cœur que la conservation de la Chrétienté, & le bien commun du païs. Dans la même lettre Jean indiquoit une Assemblée à Tor-

(1) Comme nous verrons en son lieu. *Edition des Droüarts in fol.*

Torda pour le 10. de Mars, declarant, que comme tous n'y pouvoient pas venir, il étoit à propos, pour épargner les frais, d'envoyer quatre personnes d'autorité & distinguées par leur prudence, avec de pleins pouvoirs.

CHARLES IX. 1566.

Comme on fit courir plusieurs copies de cette lettre dans la Hongrie & dans les Provinces voisines, Schwendi, qui étoit pour lors à Ungnano, y opposa promptement une espece de réponse, dans la lettre qu'il écrivit le 4. de Mars en son nom, comme Lieutenant de l'Empereur dans ces Provinces. A l'occasion de la lettre du Prince de Transylvanie, remplie d'ostentation & de déguisement, il exhortoit les Grands à se défier d'un homme, qui leur offroit la protection de l'ennemi commun des Chrétiens; comme si le Grand-Seigneur se soucioit de leur conservation, & prenoit quelque intérêt à leurs personnes, & à ce qui les touchoit; comme si depuis deux cens ans & plus, ses ancêtres & lui n'avoient pas fait tous leurs efforts pour ruiner un Royaume si florissant, ou par la force des armes, ou quand ils ne pouvoient de cette manière, par des piéges & des artifices, & par les dissensions qu'ils semoient entre les Grands. Schwendi ajoûtoit, que pour lui, il ne doutoit nullement de leur fidélité & de leur prudence; mais qu'il avoit cru qu'il étoit de son devoir de les exhorter à ne rien relâcher de leur ancien zèle pour les intérêts du Royaume & le service de l'Empereur, & à se préparer à soutenir courageusement une guerre aussi juste que nécessaire; puisqu'il s'agissoit de la conservation de leur Religion, de leur patrie, & de leurs propres familles; qu'ils avoient lieu d'espérer de Dieu un heureux succès, & qu'ils devoient être persuadés que le Prince de Transylvanie, auteur de tant de calamités, ne tarderoit pas à être puni de son impieté. Enfin il leur défendoit de la part de l'Empereur, d'avoir aucun commerce avec lui, & d'envoyer qui que ce fût à l'assemblée qu'il avoit indiquée, sous peine d'être traités comme rebelles, & punis des plus terribles supplices.

Lettre de Schwendi aux mêmes.

Déja le Prince de Transylvanie & les Turcs étoient en campagne: ayant attaqué inopinement Aysnac (1), ville dégarnie, près d'Agria, (2) pendant l'absence du Gouverneur, ils la prirent par escalade le 23. d'Avril, & taillerent en piéces ceux qui la défendoient. Enflés de ce premier succès, ils s'avancerent jusqu'à Zigeth. Nicolas de Serin marcha contre eux avec un détachement. Le combat fut vif & dura quatre heures entieres: les Infidèles furent battus, mis en fuite, & forcés de se retirer à Cinq-églises.

Guerre en Hongrie.

Vers le même tems la Diéte d'Augsbourg étant finie, Maximilien commanda aux principaux Chefs des armées d'Allemagne de lever par-tout des troupes. Voici à-peu-près quels étoient ces Chefs: Philibert Marquis de Bade, George Helfenstein, Nicolas de Hatstad, Guillaume de Wallerthumb, Louis d'Ungnad, Bouchard de Barby, Jaques Schulembourg, Christophle Schellendorf, George de Praun, Gonthier Comte de Schwartzenbourg, Christophle de Lichtenstein, Zacharie de Gromberg, & Bernard de Hardeck.

D'Augs-

(1) C'est peut-être *Hamaski* qui est proche d'Agria. *L'Editeur Anglois.*
(2) Communement *Eggre* ou *Erla.*

CHARLES IX. 1566.

Soliman vient en personne dans la Hongrie.

D'Augsbourg l'Empereur vint à Vienne, autrefois la capitale de la haute Hongrie, & à présent de l'Autriche. Ce Prince fit presque toûjours son séjour dans cette ville. Aussi-tôt un courier vint lui apprendre, que Soliman étoit parti de Constantinople, & qu'ayant marché à grandes journées par Sophia sur les confins de la Servie, & par Nissa, il étoit arrivé dans la Bulgarie avec soixante & dix mille hommes; qu'il s'avançoit vers Belgrade; qu'il avoit envoyé devant lui le Bacha Haly Pertau avec plusieurs Gouverneurs de Province, & qu'il avoit donné ordre au Général des Spahis de Natolie, de passer par Gallipoli, de prendre les troupes qui y étoient, & de le venir joindre. Lorsque Soliman fut arrivé à Belgrade, Jean vint le trouver avec des présens: ayant été admis à son audience, il baisa la main tutélaire de son puissant protecteur, & le remercia de ce qu'il vouloit bien continuer avec tant de zèle à venger son vassal des injures qu'on lui avoit faites.

Palota assiégée par le Bacha de Bude.

Cependant Schwendi assiégeoit Hust, & le serroit de très-près. Plus l'ennemi étoit proche, plus il pressoit le siége. D'un autre côté le Bacha de Bude avoit commencé le 6. de Juin le siége de Palota, ville à huit milles de Javarin (1), proche d'Albe-Royale. Les murs étant presque entierement ruinés par le feu du canon, qui n'avoit pas cessé de tirer pendant huit jours, le Gouverneur de la place, George Thuvry, grand homme de guerre, & qui avoit soutenu plusieurs assauts avec une extrême valeur, fut dangereusement blessé d'un éclat de pierre. La ville étoit en très-grand danger, & le Bacha qui l'assiégeoit, voulant paroître avoir fait quelque chose avant l'arrivée de Soliman, en pressoit extrêmement le siége. Déja les assiégés, qui n'avoient plus aucune espérance d'être secourus, pensoient à capituler, lorsque les Turcs, épouvantés par les bruits qui se répandoient de l'arrivée des troupes qui venoient les attaquer par derriere, leverent inopinément le siége, & emmenerent leurs canons, à la réserve d'un seul, qu'ils avoient auparavant rompu, de quelques barils de poudre, & de quelques muids de farine, dont les assiégés s'emparerent.

Levée du siége.

George Comte d'Helfenstein étant venu à Javarin avec douze enseignes d'Infanterie, envoya le 14. de Juin quatre vingt dix charettes au fourage, auxquelles il joignit un détachement de neuf cens hommes. Les espions Turcs les ayant découverts, & s'imaginant que le nombre en étoit plus grand, avertirent le Bacha. Comme il crut qu'ils étoient envoyés pour lui faire lever le siége; il plia promptement bagage, & se retira de devant Palota contre l'attente des assiégés. On en rétablit aussi-tôt les murailles, & on augmenta la garnison du château.

Il y avoit déja dans l'armée Impériale quatre regimens Allemans d'Infanterie, commandés par Romer de Wallerthumb, Balderdun, d'Helfenstein, & le Baron de Pollweiler. On prétend qu'il y avoit vingt mille Chevaliers de l'Ordre Teutonique (2), quatre mille Hongrois fort bien armés, & un grand nombre de troupes auxiliaires. Le Duc de Savoye y avoit

(1) Ou *Raab*.

(2) Ce nombre paroît exorbitant. Il y a peut-être une faute dans le chifre du texte.

avoit envoyé quatre cens Mousquetaires à cheval; Cosme Duc de Florence, trois mille hommes de pied, qu'il entretenoit à ses dépens: Guillaume de Gonzague Duc de Mantouë, & les Républiques de Genes & de Lucques envoyerent leurs secours en argent. Alfonse d'Este Duc de Ferrare, outre la somme de cent mille écus d'or qu'il avoit prêtée à l'Empereur, voulut aller en personne à cette guerre, avec une grande quantité de très-brave Noblesse. Tous les jours il arrivoit au camp de toutes les parties de l'Europe plusieurs Princes, Seigneurs & Gentilhommes, qui accouroient au bruit de cette expédition. L'Empereur avoit aussi équipé une flote sur le Danube, composée de douze galeres & de trente bâtimens de charge, qui portoient trois mille Arquebusiers presque tous Italiens, que commandoit Flaëck, Allemand, Chevalier de Malte; ces vaisseaux, qui étoient construits de manière qu'on y étoit à l'abri des fléches, portoient l'artillerie & les bagages.

Les Impériaux se rendent maîtres de Vesprin.

En attendant que toute l'armée se fût assemblée à Javarin, Eccius Comte de Salms, qui commandoit dans cette place, vint avec la plus grande partie des troupes à Palota, qu'on rétablissoit. Après y avoir laissé les vivres & le bagage, il s'avança avec un détachement de Cavalerie jusqu'à Vesprin, grande ville, mais peu fortifiée, à deux milles de Palota, pour la reconnoître; il avoit donné ordre au reste de l'armée de le suivre de près. Les avant-coureurs s'étant approchés de la ville, le Commandant fit tirer quelques coups de canon; les murs qui tomboient de vetusté, & qui étoient d'ailleurs très-foibles, en furent ébranlés, ensorte qu'il en tomba une partie: le Comte de Salms en tira un bon augure. Ayant pris quelques espions Turcs, il apprit d'eux, que le Gouverneur de Vesprin étoit sorti de la place, & avoit emmené avec lui la meilleure partie de la garnison, dans le dessein de faire des courses, & de harceler les Chrétiens. Il fit donc approcher ses troupes, qui ne firent rien ce jour-là, parce qu'elles furent surprises de la nuit. Mais le lendemain, elles se mirent dès le grand matin en devoir d'escalader la ville; & quoique ce qui étoit resté de la garnison eût employé toute la nuit à en réparer les ruines, elles ne laisserent pas de l'attaquer: elles jetterent dans la place quantité de pots à feu, brûlerent les portes, tuerent les sentinelles, & se rendirent maîtres de la place. Les principaux se retirerent envain dans la citadelle, ou se cacherent dans les caves; on les en tira aussi-tôt, & ils furent tous tués, parce que quelque tems auparavant ils avoient cruellement égorgé un grand nombre de prisonniers Chrétiens. On épargna néanmoins quelques Seigneurs qui furent pris, & envoyés à Presbourg, pour être gardés dans la citadelle. Le Comte de Salms ayant mis Thuvry dans Vesprin avec une bonne garnison, retourna à Javarin. La joye de cet heureux succès fut mêlée de tristesse: on apprit que les Impériaux qui étoient en garnison à Lewentz, ville située proche les châteaux des montagnes, étant sortis pour attaquer l'ennemi, avoient été surpris dans des embuscades, & que plusieurs avoient été tués ou blessés, & entr'autres Barthelemy Horwat, homme très-distingué par son courage & par son habileté dans le métier de la guerre.

CHARLES IX. 1566.

Ils prennent Thatan d'assaut.

L'armée Impériale marcha vers Thatan ou Théodate (1), ville située entre Javarin & Comar, qui incommodoit fort les Impériaux. C'est une très-petite place, qui n'est éloignée du Danube que de quelques lieuës vis-à-vis de Comar. Le Comte de Salms en fit approcher ses troupes, le 19. de Juillet dès le matin. Ayant apperçû un Turc qu'il connoissoit de vûë, il demanda à lui parler, & la garnison le permit. Il fit dire par ce Turc aux assiégés, que s'ils vouloient se rendre, il les renvoyeroit vies & bagues sauves. Le Turc l'assûra qu'ils n'y consentiroient point: cependant il demanda un peu de tems, jusqu'à ce qu'on eût réponse du Gouverneur de Bude, & qu'en attendant on ne fit rien de part & d'autre. Les Impériaux, après avoir attendu quelque tems, attaquerent la ville; mais ceux qui étoient dedans la défendirent très-vigoureusement, avec vingt quatre piéces d'artillerie, qu'ils ne cessoient de tirer. Le Comte de Salms fit avancer six canons, & commanda à Verdun d'attaquer avec ses troupes l'endroit où la muraille étoit tombée. Mais comme il y avoit beaucoup de danger à n'attaquer les assiégés que d'un seul côté, voici comme il distribua ses gens: il mit dans le côté gauche d'une vallée mille Arquebusiers, qui étoient dans l'eau jusqu'à la moitié du corps, & autant du côté où les murailles avoient été abattuës par le canon. Puis étant allé avec deux mille hommes de pied à la porte de la ville, il fit promptement donner le signal de l'assaut. La garnison, persuadée que toute l'attaque se feroit du côté de la muraille abattuë, y accourut, donna vivement sur les Impériaux qui sortirent de l'eau, & le combat fut très-opiniâtre. Cependant le Comte de Salms attaqua la porte, la brisa, & entra inopinément dans la ville. Tous ceux qui étoient dedans, surpris & investis de toutes parts, furent taillés en piéces. Il n'y en eut que cinquante, qui sauverent leur vie, en se retirant dans une tour, & qui se rendirent. Le Gouverneur de la place & celui de Vesprin furent de ce nombre, avec quelques-uns des principaux Officiers de l'armée ennemie, qu'on envoya prisonniers à Vienne. Maximilien, qui y étoit alors, reçût la nouvelle de ces heureux succès le 24. de Juillet. On en rendit à Dieu des actions de graces, & l'on ordonna des prieres.

Les Turcs abandonnent plusieurs places.

En même tems les Turcs qui étoient dans le château de Gestern, ayant pris l'allarme à l'approche du Comte de Salms, abandonnerent cette place; & à leur exemple, ceux de Vithan, d'Ischoki, de Sanbochi, & de plusieurs autres châteaux, en sortirent après y avoir mis le feu, & se retirerent à Gran, où l'on croyoit que le Comte de Salms devoit aller. C'est ainsi que la paix fut rétablie dans un païs, qui étoit auparavant pillé & désolé par les voleurs, que les Hongrois appellent Heiducques, les Polonois Cosaques, ceux de Dalmatie Uscoques, les Turcs & les Esclavons Martelloses, & les Allemans Freybeutters. Le premier soin fut alors de faire tous les préparatifs nécessaires pour bien recevoir un si puissant ennemi, qui étoit sur le point d'arriver. Pendant que les troupes s'assembloient à Javarin, on observa sa contenance & sa marche. Maximilien, plein de pieté & de Religion,

(1) En Allemand *Totes* & *Dotis*.

ligion, sçachant que toutes les forces humaines sans le secours de Dieu ne sont que foiblesse & impuissance, avoit ordonné sur toutes choses de faire tous les jours à Vienne & dans le camp, au son de la cloche, des prieres publiques à genoux, pour obtenir de Dieu le salut & la conservation de l'Etat. Ainsi l'on voyoit dans les ruës à la ville, dans les chemins à la campagne, chacun se mettre à genoux au son de la cloche, & ceux qui étoient à cheval en descendre pour prier. Il défendit aussi par un Edit tous les spectacles, les jeux, les danses, & généralement tous les amusemens qui entraînent les hommes à la volupté.

Secours donnés à Maximilien.

Vers le même tems Adrien Baglione, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation & de gloire à la guerre, vint en diligence d'Italie à Vienne, & depuis l'Empereur lui donna le commandement des troupes auxiliaires Italiennes. Alfonse Castaldo le suivit de près avec ses troupes. Il y vint aussi de la part du Duc de Savoye quatre cens Mousquetaires à cheval fort bien équipés, sous les ordres du Comte de la Chambre, excellent homme de guerre, avec les troupes auxiliaires de Cosme, sous la conduite d'Aurele Fregose. Un grand nombre de Seigneurs de diverses parties du monde vinrent d'eux-mêmes, au bruit de cette guerre, pour servir dans l'armée Impériale. On y vit arriver de France le jeune Henri de Lorraine, fils du Duc de Guise tué au siége d'Orleans. Tout jeune qu'il étoit, appellé à la guerre de Hongrie par le courage martial naturel à sa maison, & brûlant déja à cet âge du desir d'acquerir de la gloire dans le métier des armes, il se rendit au camp, avec une troupe nombreuse de jeune Noblesse Françoise. Bien-tôt après Timoleon de Cossé, Philippe Strozzi, & Guy de Saint-Gelais de Lansac, qui étoient accourus l'année précedente au secours de Malte, mais trop tard, se rendirent en Hongrie, après avoir traversé l'Italie. On y vit aussi arriver de la Noblesse d'Angleterre, comme Jean Smith, Guillaume Gorge, Henri Champernoun, Philippe Butshide, Richard Grenvill, & Thomas Cotton. Albert Laski, Palatin de Pologne, qui possedoit plusieurs châteaux en Hongrie, y vint trouver l'Empereur, non comme Seigneur Polonois, mais comme un des Seigneurs de Hongrie, avec trois mille hommes de Cavalerie, vêtus à la Hongroise, afin de ne pas donner lieu de croire qu'on violât la tréve qui étoit entre les Polonois & les Turcs.

On delibére dans le Conseil de l'Empereur sur le siége de Gran.

Lorsqu'on tint Conseil sur les opérations de la campagne, on opina d'abord qu'il faloit faire le siége de Gran (1); parce qu'en prenant cette place, on empêcheroit les Turcs de prendre Giula & Zighet. D'autres au contraire soutinrent, qu'en assiégeant Gran, on se mettoit dans la nécessité de courir les risques d'une bataille, que la proximité de l'armée de Soliman rendoit inévitable. C'est, disoient-ils, ce qu'on doit éviter avec soin, n'étant pas prudent d'exposer au hazard d'un seul combat, dont le succès est toûjours très-douteux, toutes les forces de la Chrétienté : ils concluoient, qu'il faloit renvoyer le siége de Gran à un tems plus favorable. Maximilien fut de ce dernier sentiment, & il se contenta dans la conjoncture

(1) Ou *Strigonie*.

CHARLES IX. 1566.

ture où il se trouvoit, de défendre les frontieres d'Autriche & de la Hongrie. Ainsi il donna ordre au Comte de Salms, de ramener dans le camp les troupes qu'il avoit mises dans Thatan; parce que cette place étoit trop éloignée du Danube, pour pouvoir y transporter des vivres commodément.

Tandis que Maximilien, qui étoit avec une armée très-nombreuse dans le camp près de Javarin, observoit les mouvemens & la marche des ennemis; Schwendi, qui avoit reçû ordre de demeurer dans la haute-Hongrie, & dans le païs de Zapsy eut affaire avec les Tartares (1), que Soliman avoit mandés à la priere de Jean. Quoiqu'ils fissent sans cesse des courses des deux côtés de la Teisse, qu'ils désolassent le païs par leurs vols & leurs brigandages, qu'ils tuassent ou qu'ils emmenassent en captivité des personnes de tout âge & de tout sexe; Schwendi se contenta d'abord de se tenir sur la défensive, croyant qu'il y avoit trop de danger de leur livrer bataille, tant qu'ils seroient si supérieurs en nombre, & qu'il faloit temporiser jusqu'à ce que ces hommes naturellement gourmans se fussent eux-mêmes détruits, en mangeant avec avidité des fruits précoces & des raisins en trop grande quantité. En effet ayant été instruit au bout de quelque tems que ces troupes barbares étoient accablées de maladies, affoiblies, & très-diminuées, il les attaqua, en défit dix mille presque sans peine, & obligea le reste à abandonner la Hongrie : un des Commandans Turcs, sous la conduite desquels ils étoient entrés dans le païs, fut tué, & l'autre blessé à mort. Après cette victoire, Schwendi se rendit maître des forteresses ou châteaux de Zabathka, de Pelsewcz, de Gombazzek, de Krasnawka & de Gady, apartenans à George Bebeck, qui avoit abandonné le parti de l'Empereur, pour embrasser celui de Jean, & qui s'étoit joint aux Turcs. Schwendi prit encore d'autres châteaux voisins.

Victoire de Schwendi sur les Tartares.

Soliman étoit sur le point de partir de Belgrade, lorsque ses avant-coureurs ayant passé le Drab (2), rencontrerent une troupe d'Impériaux, proche la forteresse de Siclowesch. Le Comte de Serin, qui avoit appris par ses espions l'arrivée des Turcs, avoit envoyé un détachement sous la conduite de Gaspard Alapian, de Nicolas Cobach, & de plusieurs autres Chefs, avec ordre d'attaquer les ennemis, s'il se présentoit une occasion favorable de les surprendre, & de les combattre avec avantage. Ainsi, ayant trouvé dès le grand matin les Turcs, qui marchoient en désordre, écartés les uns des autres, ils les effrayerent d'abord, en leur faisant croire qu'ils étoient suivis par un plus grand nombre : bien-tôt ils les chargerent, en tuerent plusieurs, & mirent les autres en fuite; leur Commandant ayant été dangereusement blessé, mourut dans des lieux marécageux où il s'étoit caché : son fils avec plusieurs autres fut pris & amené à Zigeth, avec un grand butin de chameaux, de chevaux, de mulets, & autres bêtes de char-

(1) Les Tartares ne dépendent point du Grand-Seigneur, qui a seulement un Bacha à Caffa dans la Crimée; mais son pouvoir ne s'étend point dans la campagne, dont le Cam de Tartarie est le maître.

(2) Ou *Drave*.

charge, & de quantité de vaisselle d'or & d'argent, & beaucoup d'or & d'argent monnoyé.

Maximilien vient à l'armée.

L'Empereur avoit donné le commandement général de toute l'armée à Ferdinand son frere, & en son absence à Gonthier Comte de Schwartzenbourg, & il avoit nommé Paul de Zara Grand-Maître de l'artillerie. Pour lui, il partit de Vienne le 12. d'Août, Jean-Fréderic Duc de Pomeranie portant devant lui l'étendart Impérial; & il vint droit à Altenbourg, à deux milles de Javarin. La Cavalerie du Royaume de Bohême y étoit arrivée, & on l'avoit distribuée en sept compagnies, qui faisoient la guerre à leurs dépens. Il y étoit aussi venu de la Cavalerie de la Silésie & de la Lusace, commandée par Teufel & par de Schwartzenbourg. Dans le même tems arriverent d'Italie Prosper Colonna, Angelo Cesi, & Nicolas Gambara, chacun avec une nombreuse suite; & après eux Alfonse d'Este Duc de Ferrare, avec quatre cens Gentilshommes bien équipés, trois cens Arquebusiers, trois cens Chevaux-légers, & autant de Gendarmes, sous la conduite de Corneille Bentivoglio, & d'Hercolino Contrarii, tous parés comme pour une fête. Wolfgang & Richard Comtes Palatins & Ducs de Neubourg, & le plus jeune des Princes de Baviere vinrent aussi joindre l'armée près de Javarin.

Soliman vient aussi à son armée.

Pont qu'il fait faire sur la Drave, à l'imitation de César.

Cependant Soliman, après avoir passé la Save, voulut aussi faire passer à ses troupes la Drave, qui sort des montagnes du Norgaw, dans le païs de Valérie ou Stirie, & ayant reçu le Muer, se jette dans le Danube. Pour cela il fit faire un pont d'une structure admirable, qui avoit plus d'un mille de longueur, & quatorze coudées de largeur. Il fut fait en douze jours, & Soliman y employa plus de vingt cinq mille hommes. Son dessein fut, d'imiter le pont fameux que César fit autrefois construire sur le Rhin avec tant de diligence & d'habileté. Ce Sultan, qui avoit autant de courage & d'élevation dans l'esprit, qu'aucun de ses prédecesseurs, se plaisoit beaucoup à la lecture de l'Histoire, & avoit fait traduire en sa langue les Commentaires de César, voulant passer pour héritier de ses vertus & de sa gloire, comme il l'étoit de son Empire. Pour venir à bout d'un ouvrage qui avoit été plusieurs fois commencé sans succès, à cause de la rapidité de l'eau, Soliman ordonna, qu'aux endroits où l'on ne pouvoit employer les poutres & les autres piéces de bois, à cause de la largeur, de la rapidité & de la profondeur du fleuve, on y suppléât par des barques & de grands bateaux attachés ensemble avec de fortes chaînes de fer. Par ce moyen le pont fut continué & achevé, & l'armée Turque passa dessus, de l'autre côté du Drave, le 2. de Juillet.

Mustapha, Bacha de Bosnie, Catambeg, & plusieurs autres Chefs de l'armée Ottomane, ayant passé la riviere, marcherent vers Ottow, & arriverent à Cinq-églises le 21. de Juillet, d'où ils eurent ordre de s'avancer vers Albe-Royale, pour être à portée de secourir le Gouverneur de Bude, en cas que les Impériaux entreprissent quelque chose de ce côté-là. Soliman commanda à Hassan-Beg de les suivre avec plusieurs compagnies. Peu de tems après, le Bacha de la Natolie ayant passé le

 pont

CHARLES IX. 1566.

pont avec un grand nombre de Sangiacs, dressa le pavillon du Sultan dans la plaine de Mohacz. Soliman s'y rendit aussi-tôt par le même chemin; & en cinq jours il vint devant Zighet. Il campa à S. Laurent, à un mille de la place, le 7. de Juillet, ayant fait deux jours auparavant trancher la tête à Oroffan, Bacha de Bude, à cause de sa négligence à remplir les devoirs de sa charge.

Siége de Zighet.

Zighet, s'il en faut croire ceux du païs, fut bâti par un Seigneur nommé Anthemius, sur les confins de la Hongrie, dans un grand lac d'une médiocre profondeur. Cette place est environnée de marais de toutes parts, & ne touche à la terre ferme que d'un côté, où elle est flanquée de deux bons bastions, faits de terre & de bois, semblables à ces murailles des Gaulois dont César fait mention. Zighet est composé de deux villes & de deux citadelles; le front est tourné au Midi; les flancs regardent le Levant & le Couchant; & l'on n'y peut aller de part & d'autre que par deux ponts.

Serment que le Comte de Serin fait faire à ses soldats & aux habitans de Zighet.

Le Comte de Sérin, qui commandoit dans Zighet, ayant appris l'arrivée des Turcs, fit assembler dans la citadelle intérieure les Grands, les habitans & les soldats; & en leur présence il fit un serment solemnel, qu'avec la grace du seul vrai Dieu en trois personnes, il vivroit & mourroit avec eux; & qu'il garderoit religieusement les promesses qu'il avoit faites à Dieu & à l'Empereur, son souverain Seigneur & Maître: puis il exigea d'eux le même serment, & leur fit promettre qu'ils obéïroient fidèlement à l'Empereur & à lui-même, puisqu'il avoit l'honneur d'être son Lieutenant. Il leur declara ensuite, que s'il mouroit dans ce siége, il nommoit Gaspard Alapian pour commander en sa place. Il les engagea aussi par serment à observer exactement les ordonnances, par rapport à la discipline militaire, qu'il avoit faites, qu'il leur proposa, & qui étoient dressées de cette manière. „ Si quelqu'un réfuse d'obéïr à son Officier, s'il méprise „ ses ordres, s'il met l'épée à la main contre lui, il sera tué impunément. „ On tuera de même celui qui aura reçû ou lû quelques lettres envoyées „ de la part des Turcs. Si quelqu'un en trouve qui ayent été jettées „ dans la ville par des fléches, ou par quelqu'autre moyen que ce puisse „ être, il les portera aussi-tôt à son Capitaine, qui sera obligé de les jet„ ter au feu. Qui aura quitté son poste sans l'ordre exprès de son Capi„ taine, sera étranglé. S'il se trouve deux soldats, qui trament ensemble „ quelques complots, ou qui se parlent tout bas à l'oreille, ils seront pen„ dus sur le champ. Si quelqu'un les voit ou les entend, & ne le rappor„ te pas à l'Officier, il subira la même peine.

Ses ordonnances par rapport à la discipline militaire.

Après avoir fait ces ordonnances militaires, & divers autres reglemens pour la distribution des vivres & des munitions entre les soldats, il fit dresser une potence dans la grande place, où il fit pendre, pour servir d'exemple, un soldat convaincu d'avoir tiré l'épée contre un Officier. Et pour ôter à ses compagnons toute espérance d'obtenir des Turcs aucune grace, ou composition honnête, il fit pendre Mahumet, un des principaux Chefs de l'armée ennemie, fameux par les meurtres qu'il avoit commis

mis sur le chemin de Zighet. Ensuite il commanda aux Gentilshommes & aux soldats qui demeuroient dans la grande ville, de démolir leurs maisons, & d'en emporter la paille; & à ceux qui demeuroient dans la ville-neuve, de transporter de la paille dans leurs maisons, afin que, quand il en seroit besoin, on pût aisément mettre le feu à la ville, dont les murailles étoient d'ailleurs construites avec du bois & des fascines. Il fit après cela la revuë des troupes, & trouva en tout deux mille trois cens hommes de guerre, & autant d'habitans, sans y comprendre les femmes & les enfans.

Avant l'arrivée de Soliman, le Bacha de la Natolie & le Bacha Akauski étoient venus aux environs avec quatre vingt dix mille Turcs. Aussitôt après il y vint encore cent mille hommes, & sur le champ ils commencerent dès le point du jour à escarmoucher entre les palissades, ce qui dura jusqu'à midi. Le lendemain les mêmes Chefs abandonnerent ce lieu-là avec dix mille hommes, & furent se poster à Simeleoff, à un quart de mille de la forteresse, sur une haute montagne peu éloignée des vignes de Zighet. Aussi-tôt ils recommencerent quelques escarmouches avec les Impériaux, & continuerent la même chose les jours suivans, jusqu'à l'arrivée de Soliman, avec perte de beaucoup de gens, qui furent tués par le feu de la citadelle. Dès que Soliman fût arrivé, il s'empara d'une colline qui étoit proche des vignes, & y établit son quartier. Il fit d'abord tirer de cet endroit tout le canon qu'il avoit amené : ce qui fut une espece de commencement de siége. Ensuite les Turcs ouvrirent leurs tranchées, & les conduisirent jusqu'à la nouvelle ville : à la faveur d'un retranchement & d'un parapet gabionné, ils sçurent se mettre à l'abri des canons de la ville; enfin le 8. d'Août ils commencerent à battre la place en trois endroits différens. Hali Bacha, Grand-Maître de l'artillerie Turque, entreprit la nuit de faire élever une plate-forme, & d'y dresser une batterie au-dessous de la citadelle intérieure, auprès du jardin Royal, dans le marais même qui servoit de fossé à cette citadelle. Le lendemain il commença à faire tirer le canon sans discontinuer, depuis le point du jour jusqu'au soir; ensorte que la tour qui étoit au dedans de la citadelle fut renversée, & les cloches cassées. La batterie ne cessa pas même pendant la nuit, & tua plusieurs des assiégés.

Les Turcs battent la place en trois endroits différens.

Le Comte de Serin, voyant qu'il perdoit tant de monde, fit à la pointe du jour mettre le feu à la ville-neuve, & fermer les portes de la vieille citadelle, dont les ennemis tâcherent de se rendre maîtres. Pour cela ils firent des ponts de bois, de terre, & de décombres, avec des parapets de sacs de peaux grasses, afin de se mettre à l'abri du canon de la place; & à la faveur de cette espece de mantelets, ils s'approcherent tellement, que les assiégés n'oserent plus paroître. Enfin le 19. d'Août ils donnerent un assaut : le combat fut long & opiniâtre, & il y eut beaucoup de sang répandu de part & d'autre; enfin la vieille ville fut prise, & il en coûta la vie à plusieurs braves Officiers, qui n'eurent pas le tems de se retirer dans la citadelle, ayant été prévenus par les Turcs, qui s'emparerent d'un

Le Comte de Serin fait mettre le feu à la ville neuve.

Les Turcs prennent la vieille ville.

d'un pont fort long qui étoit sur le lac, & qui conduisoit de la ville à la citadelle.

Les Turcs s'étant rendus maîtres de la ville, formerent dans les marais & dans les fossés (qui dans cette saison étoient presqu'entierement desséchés) deux chemins avec des piéces de bois, des branchages, des fascines, & des démolitions, & mirent des clayes par dessus. Deux jours après, Haly attaqua la citadelle, qui étoit dans la ville; il y perdit beaucoup de monde & fut repoussé. Il perdit entr'autres le Bacha Miserki, & les assiégés emporterent avec joye deux de leurs drapeaux. Les Turcs ayant résolu de donner un assaut général, ils choisirent pour cela le 29. d'Août, jour où l'on célèbre la mémoire de la décolation de S. Jean-Bâtiste. Ils avoient une ferme confiance qu'ils réüssiroient, parce qu'ils se souvenoient que 45. ans auparavant Soliman avoit pris Belgrade à pareil jour, que le Roi Louis avoit été tué à la bataille de Mohacz, & que ce jour-là aussi Rhodes & Bude avoient été prises. Il se rappelloient que non seulement ce jour, mais tout le mois d'Août avoit été heureux, & à Soliman, & à Selim son pere. En effet c'étoit dans ce mois qu'il avoit vaincu le grand Ismaël dans la plaine de Calderan, & Campson Gore, Sultan d'Egypte, auprès du Singa. Ils se ressouvenoient aussi que Bajazet avoit pris dans le même mois d'Août Modone dans la Morée.

Ce ne fut pas, comme on le disoit, faute des préparatifs nécessaires pour un assaut, qu'ils le différerent jusqu'au 2. de Septembre; ce fut parce que la maladie, dont Soliman mourut bien-tôt après, augmentoit. Cependant les Janissaires ne discontinuoient point leurs travaux; ils minerent pendant les nuits la grande fortification, qui étoit contiguë à la colline; & par les mines ils se firent une ouverture pour aller jusqu'à la palissade du dedans, où ils porterent quantité de bois sec, des planches, de la *paille*, & de la poudre. Ainsi le 5. de Septembre les Turcs brûlerent le plus grand bastion de la citadelle du dehors; & le feu s'augmenta tellement, tant par sa propre force, que par la violence du vent, qu'après un long combat, les Turcs ayant été répoussés deux fois, le feu vint enfin jusqu'au magasin de poudre, dont il y avoit grande abondance dans la grande citadelle extérieure, proche les portes de la petite. Alors le Comte de Serin, reduit à la derniere extrêmité, entra avec ses troupes dans la petite citadelle intérieure, & il en fit aussi-tôt fermer les portes, laissant dehors plusieurs braves guerriers, sans compter les femmes & les enfans, qui pendant que les Turcs étoient en dispute pour le butin, périrent tous diversement par le fer & par le feu, ou furent faits esclaves.

Prise de la citadelle extérieure par les Turcs.

Les Infidèles n'étoient plus separés des assiégés par des ponts, ou par des fossés; ils en étoient comme aux mains, n'y ayant plus qu'une muraille entr'eux & les Chrétiens. Car les murs de la citadelle extérieure enfermoient la citadelle intérieure; & il y avoit au-devant un mur, par où l'on pouvoit aller droit & sans détour de la grande citadelle dans la petite: cette petite citadelle étoit située comme dans un coin de l'autre, & n'avoit point d'autre bastion pour se défendre, que la grande citadelle, ni d'au-

d'autres édifices, qu'une ou deux chambres où logeoit le Comte de Serin, & quelques maisons où étoit le magasin de poudre. Pour les vivres, qui étoient encore en assez grande quantité, & qui auroient pû suffire pour plusieurs jours, ou ils furent brûlés avec la poudre dans la grande citadelle, où ils tomberent entre les mains des Infidèles, avec tout le canon qui y étoit. Il y avoit si peu de provisions dans la petite citadelle, que pendant les trois jours qui se passerent jusqu'au dernier assaut, les femmes & les enfans mouroient miserablement de faim & de soif. De toute l'artillerie, qui étoit nombreuse, il ne restoit que deux gros canons & quatorze mortiers. Deux jours après, les Chrétiens étant reduits à la derniere extrêmité & à un fort petit nombre, les Turcs les attaquerent dans la petite citadelle, comme ils avoient fait dans la grande: sur le soir ils y jetterent du feu, qui prit avec tant de violence, & qui fit pendant toute la nuit de si grands progrès, par la force du vent, qu'il fut impossible de l'éteindre; & le lendemain ils se préparerent à donner un assaut général.

Etrange résolution du Comte de Serin.

Alors le Comte de Serin, voyant qu'il n'y avoit plus aucune espérance, & que la garnison, extrêmement diminuée, commençoit à perdre courage, prit une étrange résolution, que la seule nécessité pouvoit inspirer. Prenant l'air d'un homme qui brave la mort, il se fit apporter l'habit le plus beau qu'il eût, & s'en revêtit au lieu de cuirasse: à la place de son casque, il mit sur sa tête un bonnet de velours, orné d'un diamant de grand prix, & d'un bouquet de plumes de Heron. S'étant ensuite fait apporter quatre épées, il en choisit une pour lui, & distribua les autres à ses amis, leur disant; que ces armes suffisoient à celui qui aimoit mieux combattre sans embarras, & être tué promptement, que de lutter longtems contre la mort. Ensuite s'étant fait apporter par son valet de chambre les clefs de la citadelle, il les fit coudre à sa chemise, & avec ces clefs cent piéces d'or, pour la récompense de celui qui se saisiroit de son corps quand il auroit été tué. En cet équipage il vint trouver les Officiers & les soldats, qui l'attendoient dans la place d'armes, en bataille, & on dit qu'il leur fit ce discours: „ Mes chers compagnons & freres, le jour „ est enfin venu où nous devons acquitter la foi que nous nous sommes „ donnée les uns aux autres. Comme nous avons vécu ensemble en gran„ de union, servant fidèlement notre Prince & notre patrie, mourons de „ même ensemble, dans une pleine confiance en la miséricorde de notre „ Dieu, pour lequel nous combattons. Vous voyez l'état où nous som„ mes reduits: nous sommes pressés d'un côté par le feu, qui dévore tout „ ce qui nous environne, & de l'autre, par la faim & par les cris lamenta„ bles de tant de femmes & d'enfans. Il ne nous reste plus d'autre ressour„ ce que notre patience, notre fermeté & notre constance, pour souffrir „ avec courage & avec intrépidité, tout ce qu'il a plû à Dieu d'ordonner. „ Il y auroit non seulement de la lâcheté, mais de l'imprudence à capituler „ avec un ennemi, dont nous avons si souvent éprouvé la perfidie. Ainsi „ ayant pour nous, & la protection de Dieu, & le témoignage de notre „ conscience, allons à l'ennemi avec la même ardeur, avec laquelle nous „ avons déja soutenu tant d'assauts; allons, avant que le feu vienne nous

Harangue qu'il fait à ses troupes.

CHARLES IX. 1566.

„ consumer. Allons acquerir une gloire immortelle. Si nous mourons, „ nous laisserons à la posterité le glorieux souvenir d'un courage héroïque; „ mais peut-être rëussirons-nous à sauver nos vies, en nous ouvrant un „ passage au travers des ennemis. "

Ayant dit ces paroles, & prononcé trois fois, *Jesus*, à haute voix, le Comte, précedé de l'étendart du Gouverneur, qu'il avoit donné à porter à Laurent Juraniski, fait ouvrir les portes de la citadelle: en même tems il fait tirer un mortier chargé à cartouches, afin que la fumée pût le derober aux yeux des ennemis. Il sort alors à la tête de ses gens, tenant son épée nuë d'une main, & un petit bouclier de l'autre. Après avoir quelque tems combattu sur le pont, il est environné de toutes parts par les Janissaires, & essuye une grêle de flêches. Il tombe enfin mort de trois blessures. Ceux qui le suivoient, le voyant tomber, voulurent rentrer dans la citadelle; mais les Turcs s'étant mêlés avec eux, il y eut de part & d'autre un grand carnage; enfin les assiégeans se rendirent maîtres de la place. On épargna les femmes & les enfans, qui furent reduits à une captivité plus dure que la mort. Presque tous ceux qui resterent de la garnison furent tués. Un petit nombre se deroba à la mort, en prenant des turbans comme les Turcs; & les Turcs eux-mêmes en deroberent quelques-uns à la fureur du soldat, dans l'espérance d'en avoir quelque rançon.

Le Comte de Serin meurt les armes à la main.

La prise de la citadelle coûta beaucoup de sang aux Infidèles: il en périt trois mille, ou par la chute des édifices, ou dans le combat, ou par le feu qui prit aux poudres, ou d'autre manière. Il y eut de part & d'autre un si horrible carnage, que le sang couloit de toutes parts en abondance; & qu'on ne pouvoit marcher dans la citadelle que sur des corps morts. D'un autre côté, on n'entendoit dans le camp des Turcs que des cris & des gémissemens. Ainsi la douleur des particuliers diminua la joye publique de la prise de Zighet. On coupa la tête au Comte de Serin; & l'Aga des Janissaires l'envoya à Soliman, qu'il croyoit encore en vie. Mais Mehemet, qui étoit alors à la tête des affaires, l'envoya au Gouverneur de Bude, qui la fit porter à l'Empereur Maximilien, envelopée dans une étoffe de soye. Maximilien fut touché, comme il devoit, d'un si triste spectacle. Après avoir loüé hautement les vertus de cet illustre mort, il fit remettre à Balthazar, fils du Comte, la tête de son pere, & promit de lui donner en toutes occasions des marques de la reconnoissance qu'il avoit des services importans que le Comte de Serin lui avoit rendus. Balthazar la fit porter dans le château de Scacaturn, où il fit faire de magnifiques funerailles à son pere, dont la tête fut mise dans le tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Sainte-Helene.

Les Turcs perdirent à ce siége dix huit mille Cavaliers, sept mille Janissaires; & entre les Chefs, Miserki, Ali Pertau, le premier Chiaoux ou Chambellan, & celui qui avoit le soin des finances, tous Bachas. Zighet, assiégé le 8. de Juillet, fut pris le 8. de Septembre.

Mort de Soliman.

Soliman étoit mort d'apoplexie dans le camp dès le 4. du même mois, après avoir eu d'abord quelques attaques d'épilepsie. Ce Prince se ren-

rendit illustre & recommandable parmi les Turcs, par sa pieté, par sa justice, par sa grandeur d'ame, par sa continence, & par sa bonne foi: il ne sembloit lui manquer que le vrai culte de Dieu. Il avoit soixante & seize ans quand il mourut, & en avoit regné quarante six & demi. Il fut élevé sur le Trône de l'Empire Ottoman le même mois que Charles-Quint fut élu Empereur d'Allemagne. Quoique le gouvernement des Turcs soit une espece de gouvernement militaire, ennemi de la paix, & qui en ignore les avantages, Soliman laissoit presque toûjours l'intervalle d'une année entre deux expéditions. La plupart de ses entreprises furent heureuses: il augmenta ses Etats de la Hongrie en Europe, & de l'Armenie en Asie. Il eut aussi quelques revers de fortune l'année précedente; au dehors, par le mauvais succès de l'entreprise de Malte; & au dedans, par la mort de deux de ses fils, & de tous ses petits-fils, qui auroient pû conserver la paix dans sa maison & dans tout son Empire. On dit que trois choses principalement manquerent au bonheur & aux desirs de Soliman: la première, de n'avoir pas reduit sous sa puissance la ville de Vienne, le rempart & la clef de l'Allemagne, & qu'il prétendoit lui apartenir, comme héritier de l'Empire, depuis que Mahomet, son bisayeul, avoit fait la conquête de Constantinople: la seconde & la troisième, de n'avoir pu achever la grande Mosquée, d'une structure admirable, qu'il avoit commencée à Constantinople, & les aqueducs qu'il avoit entrepris à l'imitation des Romains. Si Soliman eût eu le bonheur de voir ces trois choses avant sa mort, il se feroit regardé comme le plus heureux de tous les Potentats.

Trois choses qui manquerent au bonheur de Soliman.

Mehemet, premier Vizir, cacha assez long-tems la mort du Sultan avec beaucoup d'adresse & de prudence; il fit même tuer pendant la nuit son premier Médecin, de peur qu'il ne la divulguât. Ce Ministre appréhendoit que les Janissaires & les autres gens de guerre l'apprenant trop tôt, n'excitassent des troubles dans le camp; qu'ils ne voulussent, suivant leur coûtume, piller la tente & le trésor du Sultan, avec les effets des Chrétiens & des Juifs; qu'enrichis de ce butin, & de ces précieuses dépouilles, ils ne refusassent d'obéïr à leurs Chefs; & que personne n'eût assez de crédit & d'autorité pour les contenir dans leur devoir. En effet, s'il fût survenu dans l'armée Turque quelque trouble; si on y eût laissé introduire la licence, ç'auroit été pour Maximilien une belle occasion de remporter bien des avantages, dans une circonstance, où il avoit à sa disposition une armée nombreuse, composée des plus belles troupes de la Chrétienté, qui lui avoient été envoyées de toutes parts. Les Bachas, les Officiers, & les Janissaires sur-tout, demanderent avec beaucoup d'instance à voir leur Prince, & ils commençoient à se douter de sa mort. Comme il y avoit déja des apparences de quelques mouvemens secrets, Mehemet jugea à propos de les tromper adroitement. Il fit habiller le cadavre de Soliman, & l'ayant fait mettre sur un siége élevé, il le fit voir de loin aux plus curieux: tout étoit si bien disposé, que ceux qui le virent le crurent vivant. Après cette scene, Mehemet faisant semblant d'avoir reçû les ordres de Soliman, sortit de sa tente, fit assembler les Janissaires, & leur fit un discours solide, pour les exhorter à presser le siége. Cependant la douleur

Le Grand-Vizir cache la mort de Soliman.

Il trompe adroitement les Janissaires.

CHARLES IX. 1566.

leur d'avoir perdu son maître, le trahit; & on vit couler imprudemment de ses yeux quelques larmes qu'il ne put retenir. Il s'en apperçut sur le champ; & il jugea, au bruit sourd qu'il entendit se répandre parmi les Janissaires, que quelques-uns d'eux ayant vû ses larmes & ses yeux encore rouges, en avoient conclu que le Sultan étoit mort. Alors il usa d'un nouvel artifice; & cachant avec une présence d'esprit admirable le vrai sujet de sa douleur, il leur declara, que ce n'étoit pas la mort de Soliman qu'il pleuroit, puisqu'il étoit en vie, & presque guéri, mais qu'il pleuroit sur tant de braves gens qui étoient dans l'armée, & sur lui-même; parce que suivant les ordres exprès & les menaces terribles de Sa Hautesse, ils étoient dans la triste nécessité, ou d'emporter Zighet dans trois jours, ou de perir tous au milieu des plus cruels supplices. Ces paroles prononcées avec un visage si sérieux & si triste, leverent tous les soupçons qu'on avoit de la mort du Sultan, & animerent tellement les troupes, qu'elles résolurent de mettre fin à un siége, dont la fortune sembloit jusqu'alors leur avoir envié le succès. Ainsi, effrayés ou persuadés par les discours de Mehemet, ils donnerent un assaut général aux deux citadelles, & les emporterent.

Prise de Giula.

Pendant que Soliman faisoit le siége de Zighet, le Bacha (1) Pertau, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, composée de Turcs & de Tartares, à laquelle il joignit les troupes de Jean Prince de Transylvanie, & celles du Bacha de Temeswar, marcha vers Giula, place très-forte, située sur le lac de Zarkad, près des frontieres de la Hongrie & de la Transylvanie. Elle avoit pour Gouverneur Ladislas Kereczeni, qui avoit jusqu'alors fait la guerre contre les Turcs avec beaucoup de courage & de vigueur. On crut que Pertau avoit été forcé par une inondation de se retirer, & d'abandonner le siége. Les Impériaux le poursuivirent, chargerent son arriere-garde, & taillerent en piéces un grand nombre de ses gens; mais les eaux s'étant bien-tôt écoulées, les Turcs revinrent, serrerent la place de plus près, & la battirent sans discontinuation pendant plusieurs jours. Les assiégés firent des sorties de tems en tems: une nuit surtout, voyant que les assiégeans se relâchoient, ils sortirent, les attaquerent vivement, & en tuerent un grand nombre. Ils se rendirent maîtres du canon, qu'ils se contenterent d'encloüer, n'ayant ni voitures ni chevaux pour l'emmener. Enfin, après avoir soutenu le siége pendant soixante jours, Kereczeni eut une conférence avec George Bebek, principal auteur de la derniere guerre entre Maximilien & Jean, & par une capitulation signée le 2. de Septembre, il rendit la ville, dont le siége avoit commencé le 2. de Juillet. Schwendi avoit néanmoins annoncé que les Turcs devoient le lever dans trois jours.

La garnison taillée en piéces contre la foi promise.

La capitulation portoit entre autres choses, que la garnison seroit renvoyée vies & bagues sauves. Cependant Kereczeni ayant été amené dans la tente de Pertau, où il fut bien reçû, à peine la garnison fut-elle éloignée

(1) Il y avoit deux *Pertau*; le premier tué au siége de Zighet; & le Bacha qui fit le siége de Giula.

gnée de mille pas de la place, qu'elle se vit attaquée par deux bataillons Turcs. Les Allemans se défendirent d'abord avec beaucoup de vigueur; mais étant bien inférieurs en nombre, ils furent enfin taillés en piéces, à la reserve d'un petit nombre, qui, à la faveur de la nuit, se sauva dans des roseaux peu éloignés. Le Capitaine Bernard Rotenau, qui étoit de ce nombre, alla trouver l'Empereur, accusa Kereczeni, & assura qu'il avoit trahi S. M. Impériale, & livré Giula. Les Hongrois néanmoins qui avoient été présens à la capitulation, l'excusoient, & rendoient témoignage qu'il n'avoit rien fait sans en communiquer auparavant avec les Allemans; que dans le Conseil il avoit toûjours été opposé à la reddition de la place; mais que les Allemans, vaincus en partie par la nécessité, & en partie par les conditions honorables qu'on leur proposoit, & par les promesses des ennemis, avoient obligé le Gouverneur à se rendre.

Quoi qu'il en soit, soit que ce fût par lâcheté ou par trahison qu'il eût rendu Giula aux Turcs, il en fut cruellement puni l'année suivante. Vers ce tems-là George Thuvry, dans un combat entre les Impériaux qui étoient à Javarin, & les Turcs qui étoient à Albe-Royale, fit prisonnier Mahumet, Gouverneur de cette derniere place, qui se racheta depuis pour la somme de 50000. écus d'or. Kereczeni avoit espéré d'être échangé avec Mahumet, parce que son fils devoit épouser la fille d'Arach, qui avoit une charge considerable (1) à la Cour de l'Empereur, & qui avoit Mahumet en son pouvoir. Mais l'échange ayant été différé, je ne sçai pour quelles raisons, Kereczeni fut conduit de Belgrade à Constantinople. Là plusieurs se plaignirent des mauvais traitemens qu'ils avoient reçûs de lui, contre les regles de la guerre; & on l'accusa d'avoir fait couper le nez aux uns, d'avoir fait fendre la bouche aux autres, & d'en avoir fait mourir un grand nombre par divers genres de supplices. Selim, nouvel Empereur des Turcs, touché de ces plaintes, l'abandonna à ses accusateurs, & leur permit de le punir à leur fantaisie. Ils l'enfermerent dans un tonneau armé en dedans de gros clous pointus, & le précipiterent du haut d'une montagne en bas, où il mourut au milieu des douleurs qu'un si horrible supplice dut lui faire souffrir. La malheureuse destinée du pere influa sur le fils, qui mourut peu de tems après, sans laisser de posterité: ses terres, ses maisons, & ses autres biens, qui étoient immenses, tomberent en des mains étrangeres.

Horrible supplice que les Turcs font souffrir à Kereczeni.

Ainsi furent prises par les Turcs dans le même tems les deux plus fortes places de la Hongrie, Giula & Zighet. Les plus sages & les plus expérimentés jugerent, que l'Empereur & son Conseil de guerre avoient bien manqué de prudence, de s'être tenus dans leur camp sans rien faire, de n'avoir pas détaché d'une armée si nombreuse quelques troupes, pour renforcer les garnisons de ces deux places, & les mettre au moins en état d'en retarder la prise. Car il est certain, que si après la mort de Soliman les Turcs eussent trouvé plus de difficultés à surmonter dans l'un & l'autre siége, les troupes, & principalement les Janissaires, qui appréhendoient alors de périr,

L'Empereur & son Conseil accusés d'imprudence en cette rencontre.

(1) Cette charge étoit comme celle de Prévôt de l'Hôtel.

Charles IX. 1566.

rir, & qui en étoient menacés, auroient excité quelques troubles dans le camp; sur-tout ne sçachant si Soliman étoit mort ou en vie; & la ruse du Vizir auroit été inutile. Mais la mort de Soliman étant arrivée lorsque Giula étoit déja renduë, & que Zighet ne pouvoit plus tenir long-tems, il fut aisé à un Ministre aussi habile & aussi puissant de la cacher.

Après la prise de ces deux places importantes, les Turcs s'abandonnerent à la joye, & les troupes coururent de tous côtés pour piller. Mehemet, homme d'ailleurs très-sévère, & accoûtumé à faire observer aux troupes une exacte discipline, ne fut pas fâché dans les circonstances présentes de les voir se rejoüir, & penser à toute autre chose qu'aux affaires de l'Etat; jusqu'à ce que Selim, averti de la mort de son pere, pût se rendre à Constantinople, & de-là au camp, après avoir donné ordre à tout. En effet, aussi-tôt après la mort de Soliman, Mehemet avoit écrit en diligence à Selim, dont il avoit épousé la fille, & qui étoit alors dans la Magnesie en Natolie,(1) à trois journées de Constantinople: sa lettre étoit signée par le Capi-Aga, & par le Médecin. Selim l'ayant lûë, vint sur le champ & très-secretement à Scutari, vis-à-vis de Constantinople, où ayant été reçu dans la Capitane, selon la coûtume, par le Bostangi-Bachi, il arriva à Constantinople au-delà du Bosphore. Il avoit auparavant envoyé avertir Scander Bacha, que Soliman avoit laissé pour Gouverneur dans la ville, de hâter avec soin tout ce qui étoit nécessaire pour la pompe funèbre, & pour son entrée. Aussi-tôt que Selim fut dans Constantinople, Scander le conduisit dans le Palais & dans le Serrail, où il s'assit sur le Trône Impérial, dans une grande salle enrichie de perles & de tout ce que l'ostentation & le faste de ces barbares ont pû trouver de plus précieux, & qui ne peut être occupée que par les Sultans de la race des Ottomans. Ensuite on fit dans la ville les acclamations ordinaires: Que l'ame du grand Sultan Soliman joüisse d'une paix & d'une béatitude éternelle, & que sa mémoire soit toûjours en bénédiction: Que le Sultan Selim vive long-tems, & qu'il regne sous d'heureux auspices, & que son Empire s'affermisse & s'augmente.

Selim monte sur le Trône de Soliman son pere.

On fit la même chose dans la Romanie & dans les autres Provinces, afin qu'on apprît en même tems par-tout, que le pere étoit mort, & que le fils avoit pris possession de l'Empire. Le lendemain, qui étoit le 24. de Septembre, Selim sortit du Palais pour se faire voir au Peuple; & étant monté à cheval, il alla jusqu'au tombeau de Job, qui est un lieu proche les murailles de Constantinople, où les Ottomans ont coûtume de faire une espece de sacrifice. Là, après avoir fait tuer un grand nombre d'animaux, & fait cuire des viandes en quantité, Selim fit donner aux pauvres le festin funèbre, qu'il accompagna d'une grande distribution d'argent, & revint dans la ville avec la même pompe & les mêmes acclamations du peuple. Cependant le Sultan avoit donné ordre à Scander Bacha, de faire venir de tous les lieux d'alentour les Janissaires, qui ne sçavoient pas encore la mort de Soliman, & de les assembler dans un bourg assez près de Constantinople, sous

(1) C'est l'ancienne Magnesie, qu'on appelle aussi *Manissa*.

ſous prétexte d'envoyer un renfort au ſiége de Zighet. Comme Selim étoit déja ſur le Trône de ſon pere, Scander leur fit un diſcours, pour leur apprendre, & la mort de Soliman, & l'heureux avenement de ſon fils à l'Empire. Afin de les dédommager du pillage qu'ils ont coûtume de faire à la mort du Sultan, il leur offrit 100000. Sultanins. Cette libéralité du nouveau Grand-Seigneur ne déplut pas aux Janiſſaires; & ils s'en contenterent, à condition qu'on leur donneroit à l'avenir une plus forte paye lorſqu'ils iroient à la guerre.

Il vient à ſon armée.

Après ces premières démarches, & après s'être aſſuré des Janiſſaires, Selim partit de Conſtantinople le 27. de Septembre, & ſe rendit en diligence à ſon armée, qu'il rencontra près de Belgrade. Elle étoit encore incertaine de la mort de Soliman, dont le corps étoit porté dans une litiere magnifiquement ornée, & couverte de tous côtés. Si Soliman n'avoit pas été malade, après de ſi heureux ſuccès il auroit dû marcher à cheval, & comme en triomphe, pour prendre part à la joye publique. Mais comme on avoit ſçû ſa maladie, & que pendant ſa vie il ſe ſervoit quelquefois d'une litiere, lorſqu'il avoit la goute, l'armée fut moins ſurpriſe de le voir couché, comme malade, dans cette voiture. Cependant les Janiſſaires voyant l'habillement de Selim, ſe douterent de ce qui en étoit. En effet ce Prince approchant du camp, avoit mis un turban fort court, & de peu de valeur, & il s'étoit revêtu d'une robe & d'un caſtan noirs. Auſſi-tôt qu'il apperçut la litiere, il deſcendit de cheval, avec tous les Bachas & tous les Miniſtres de la juſtice, appellés Cadileskers, qui étoient tous habillés preſque comme lui. Alors on ouvrit la litiere, Selim verſa des larmes ſur le corps de Soliman; & ordonna qu'en ſigne de triſteſſe, on portât dans toute l'armée les étendarts renverſés. A ce ſpectacle, il ſe fit pendant quelque tems un profond ſilence, pendant lequel Selim mit ſur ſa tête un turban blanc & tout brillant de pierreries. Puis s'étant revêtu de l'habillement Impérial, il monta ſur un autre cheval deſtiné à de pareilles cérémonies, & qui ne peut être monté que par le Sultan. Les Bachas, & les autres Grands de l'Empire, monterent auſſi à cheval, & on recouvrit la litiere. Enſuite on arbora les enſeignes du nouveau Sultan, aux acclamations de toute l'armée, qui ſalua Selim en qualité de ſon Empereur; & chacun, ſelon ſon rang, lui vint baiſer les mains, en ſigne de ſoûmiſſion & d'obéïſſance.

Obſéques de Soliman.

Après avoir fait les largeſſes ordinaires aux Janiſſaires & aux peuples, il ordonna que le corps de ſon pere fût porté à Conſtantinople, & mis dans le Mauſolée appellé Zuna, que Soliman s'étoit fait faire de ſon vivant, & il en donna la commiſſion à Achmet Bacha, qui avoit épouſé une petite-fille de Soliman, & à Ferhat Capitzilar-Kihaïa. Ils conduiſirent le corps, accompagnés des Gouverneurs des Provinces & des Janiſſaires, & précédés de l'étendart Impérial, & arriverent à Conſtantinople le 22. de Novembre. Le corps fut reçû par une troupe innombrable de peuple, ayant à ſa tête celui que les Turcs appellent Mufti, qui eſt parmi eux le chef de la Religion, & le premier Docteur de la Loi. Le Mufti étoit ſuivi de Scander Bacha, Gouverneur de la ville. Après lui marchoient les Officiers

CHARLES IX. 1566.

ficiers de la Chambre, ou Tréforiers, appellés Tefterdars, & les autres Officiers, tous en deuil. Enfin la marche étoit terminée par une multitude infinie de toute forte de perfonnes. On tira de la litiere le cercueil de bois où étoit le corps de Soliman: les principaux Officiers le foutenant tour à tour fur la paume de leurs mains élevées, le portoient dans les ruës de la ville. Les Talifmans & les Hoggis (c'eft ainfi qu'ils appellent leurs Prêtres) ne cefferent pendant toute le marche de jetter des cris lamentables, & de chanter d'une manière trifte & lugubre, fuivant l'ufage des Mufulmans, jufqu'à ce qu'on fût arrivé au lieu de la fépulture. Le corps ayant été mis dans le Maufolée, on étendit fur la biére un drap tabifé, & un autre broché. On mit à côté un cimeterre, pour marquer que le Sultan avoit été un grand guerrier, & à fa tête un turban d'une toile très-blanche, très-fine & très-pliffée, avec une aigrette noire de plumes de Heron. On plaça derriere fa tête, fur le pavé, des chandeliers avec de gros cierges ronds, de forme pyramidale, qu'on n'allume jamais. Enfin on y laiffa les Prêtres dont nous avons parlé, qui affis par terre, & ayant les jambes écartées, fuivant l'ufage fuperftitieux de cette Nation, ne ceffoient de reciter des prieres à la tête du défunt.

Suite de la guerre d'Hongrie.

Avant que Selim fût venu à l'armée, & auffi-tôt après la prife de Zighet, il envoya des troupes pour affiéger Babotzka. On fomma la garnifon de rendre la place : elle le refufa d'abord; mais voyant qu'elle n'étoit pas en état de la défendre contre de fi grandes forces, elle y mit le feu, & l'abandonna. Ceux de Sacka & de Schorgo fuivirent leur exemple. Les Turcs s'étant mis enfuite à piller dans l'Efclavonie, furent fouvent battus par les troupes de Charles, frere de Maximilien. Dans un combat donné à Balbotz, auprès de la Sluna, il en mit quatre mille en fuite, fit prifonnier le Bacha de Bofnie, & auroit fans doute défait tous les autres, fi, dans la crainte qu'il avoit d'une armée fi formidable qui fe répandoit de toutes parts, il ne fe fût pas contenté d'être fur la défenfive, & s'il n'eût pas retenu fes troupes dans fon camp, entre la Save & le Muer, auprès de Czakhonthurn, tandis que les Turcs pillant de tous côtés, & mettant tout à feu & à fang, faifoient des courfes jufqu'à Sarwar (1), qui n'eft qu'à deux milles d'Oedenbourg (2), fur les frontieres du Norgau.

Selim reprend la route de Conftantinople.

Comme l'hyver approchoit, Selim quitta peu de tems après la Hongrie, & donna ordre à Perthau Bacha, d'envoyer des Turcs, des Valaques & des Tartares à Jean Prince de Tranfylvanie, pour pouvoir continuer la guerre contre l'Empereur. Etant en chemin, le Sultan rencontra auprès de Belgrade Hozzuthothi, Ambaffadeur de l'Empereur, qui avoit été envoyé, comme nous l'avons dit, à Conftantinople, pour faire des propofitions de paix. Mais ayant appris la mort de Soliman, il s'étoit mis en chemin pour retourner à Vienne. Il ne put ni voir, ni entretenir Selim.

(1) Ou *Sabaria*.
(2) En Allemand *Oedenbourg* & en Hongrois *Sopron*. Sur les confins de la Hongrie & de l'Autriche. DUPUY.

lim. Le Vizir Mehemet se contenta de lui dire, qu'ayant été envoyé à Soliman, qui étoit mort, il n'avoit pas de pouvoirs pour traiter avec Selim; que si son maître vouloit obtenir quelque chose du nouveau Sultan, il envoyât un autre Ambassadeur, ou qu'il le renvoyât lui-même avec de nouveaux ordres. Le Vizir ajoûta, que Maximilien seroit bien mal conseillé, s'il n'envoyoit promptement demander la paix au très-puissant Empereur; & qu'il auroit bien mieux fait d'observer fidèlement les traités faits avec Ferdinand: Qu'il s'étonnoit de la hardiesse qu'il avoit euë de declarer temérairement la guerre à un Prince si puissant; que l'on connoissoit maintenant la foiblesse de Maximilien; que c'étoit un grand bien pour lui, que Soliman fût mort; que s'il eût survécu à la prise de Zighet, il auroit bien trouvé les moyens de faire repentir Maximilien, & tous les Allemans, de leur temérité & de leur audace.

Discours du Grand-Vizir à l'Ambassadeur de l'Empereur.

Enfin Selim arriva à Constantinople le 9. de Décembre: il y fut reçû avec de grandes démonstrations de joye, & aux acclamations de toute la ville, comme l'héritier des lauriers & des conquêtes de son pere. Les derniers n'avoient pas laissé de coûter bien cher; car ceux qui exagerent le moins, disent qu'il périt de différente manière, dans l'expédition que je viens de raconter, plus de soixante dix mille hommes.

Excès affreux des Tartares.

Cependant Jean voulant aussi de son côté faire quelque chose, après avoir reçû les troupes auxiliaires de Pertau, résolut de reprendre Tokay, que Schwendi avoit pris l'année précedente. Il avoit pour cette expédition trente piéces tant de gros que de petits canons, & une grande quantité de munitions de guerre. Cette place étant située sur les confins de la Hongrie & de la Transylvanie, & étant très-forte par sa situation, parce qu'elle est environnée de deux rivieres, la Teisse ou le Tibisque, & le Bodrog, Jean crut qu'il étoit très-important pour le bien de ses affaires, de s'en rendre le maître. Schwendi avoit laissé dans Tokay Jaques Raminger, avec une bonne garnison: ayant sçû le dessein de Jean, il avoit envoyé demander à Maximilien du secours. Ce Prince lui envoya aussi-tôt Henri Staupitz, avec mille hommes de Cavalerie Allemande, six compagnies d'Infanterie, avec l'argent & les vivres nécessaires. Jean ayant fait avancer dix piéces de canon, battit la place sans discontinuer: elle étoit déja reduite à l'extrêmité, lorsqu'un courier vint lui apprendre que dix mille Tartares, que Selim lui avoit donnés, avec des Turcs & des Valaques, pour fortifier son armée, s'étoient débandés, faisoient un horrible dégât dans toute la Transylvanie, & maltraitoient indifféremment hommes & femmes de tout âge, avec une cruauté inoüie. Ainsi, huit jours après avoir commencé le siége, il fut obligé de le lever, afin de ne pas abandonner ses sujets à la fureur de ces barbares, pendant la durée de ce siége. Car sans parler du pillage & des incendies, on en rapportoit des choses horribles: on disoit qu'ils avoient coupé des enfans par morceaux, qu'ils les avoient fait rôtir à la broche, & les avoient mangés; qu'ils se nourrissoient tous les jours de la chair des Chrétiens, & qu'ils faisoient leurs délices des mammelles des femmes, qui est pour ces peuples un mets exquis.

Ils sont battus

Lorsque Jean fut arrivé dans la Transylvanie, il les fit d'abord prier d'en

d'en sortir, & de faire cesser tant de violences & de maux. Mais comme ils le refuserent, il les attaqua à l'improviste, tandis qu'ils étoient éloignés les uns des autres, & en tua six mille. Après cette expédition, Jean revint à Varadin, où les Tartares en furie, & ne respirant que la vengeance, vinrent l'assiéger. Ce Prince voyant que cette place n'étoit pas assez forte par son assiéte & par ses fortifications, pour se défendre contre tant d'ennemis, lorsqu'ils auroient fait approcher leur canon, en sortit secretement la nuit, & se retira dans des lieux plus surs, où ayant ramassé de plus grandes forces, il attaqua encore ces barbares qui faisoient de nouveaux dégâts. Il en tailla en piéces plusieurs milliers, & delivra une multitude prodigieuse de malheureux, qu'ils emmenoient en captivité, entre lesquels il y avoit quantité de femmes & de filles de condition, qui avoient été prises dans Beregzas. Ces barbares avoient répandu l'horreur & la désolation dans tout le païs, & principalement aux environs de Caschau. Là, environ quatre cens Janissaires, après avoir exercé toutes sortes de violences & de cruautés, étoient sur le point d'emmener avec eux environ neuf cens captifs. Ils avoient auparavant jetté l'épouvante de tous côtés, & sur-tout parmi les peuples des environs du Danube, du Wag & du Raab.

deux fois par le Prince de Transylvanie.

Cependant la garnison d'Albe-Royale reprit Gestern, & Vithan, dont les Impériaux s'étoient emparés l'été précedent: ensorte que Palota, Vesprin, & Thatan étoient en très-grand danger de tomber entre les mains d'un ennemi qui étoit si proche. Les Tartares, après avoir été battus plusieurs fois par le Prince de Transylvanie, s'associerent quelques Transylvains & quelques Janissaires, dans l'espérance de piller, & tournerent du côté de la Russie & de la Podolie, Provinces de l'obéïssance du Roi de Pologne, & exercerent toutes sortes de cruautés. Ils assiégerent le Palatin de la Province dans une place, dont ils firent approcher douze piéces de canon qu'ils avoient amenées avec eux. Mais le Palatin, aussi illustre par sa valeur & par son courage que par son ancienne noblesse, fit sur eux de si fréquentes sorties, qu'il enleva leurs batteries, & défit entierement les restes de ces barbares inhumains.

Le reste de ces Barbares est entierement défait par le Palatin de Podolie.

D'un autre côté l'Empereur, voyant tous les ennemis entierement retirés ou envoyés en quartier d'hyver, pensa à retourner à Vienne; mais auparavant il donna de l'argent à Eck Comte de Salms, avec ordre de l'employer à réparer le tort qu'un incendie inopiné avoit causé à Javarin le 29. de Septembre. Le feu avoit pris dans le logement d'un Soldat, par la négligence d'un Cuisinier. Un vent de Midi très-violent l'augmenta si considérablement, que presque toutes les maisons, qui étoient de bois, furent brûlées. Il n'y eut de sauvé que la maison du Gouverneur, & la principale église bâtie de pierres. Une autre église, où étoit le magazin à poudre, fut conservée par un grand bonheur; car si le feu y eut pris, toute la ville auroit été ruinée & renversée de fond en comble. On ne sçauroit dire combien cet accident coûta, non seulement aux habitans de Javarin & à l'armée Impériale, mais encore à toute la Province; parce qu'un grand nombre de négocians, & de ceux qui demeuroient sur la frontiere, y avoient apporté, comme dans un azile assuré, leurs marchandises,

Grand incendie à Javarin.

dises, leurs meubles, & ce qu'ils avoient de plus précieux; & que tout cela fut la proye des flammes qui consumerent les maisons.

Retour de l'Empereur à Vienne.

L'Empereur vint à Vienne, accompagné d'un grand nombre de grands Seigneurs, avec Ferdinand son frere, qui se retira dans le Royaume de Bohême. Ensuite on congédia les troupes de Moravie & de Bohême, & l'Infanterie Allemande, dont on envoya trois enseignes choisies en garnison dans l'Isle de Comar. Quelques troupes Autrichiennes furent envoyées à Oedenbourg & dans les autres places frontieres, pour s'opposer aux incursions inopinées des ennemis, qui entroient de ce côté-là pour piller & faire le dégât. L'illustre Thay fut envoyé à Canisa ville qui n'est pas éloignée de Zighet, avec cinq cens hommes de Cavalerie & autant d'Infanterie. Après cela Maximilien remercia Alfonse d'Este, le Duc de Guise, Strozzi & Brissac, Fregose, Baglioni, le Comte de la Chambre & tous les autres Seigneurs, qui s'en allerent bien-tôt après chacun chez soi.

Assemblée des Etats d'Autriche, & d'autres Provinces.

On convoqua l'Assemblée des Etats d'Autriche, qui commença à Vienne le 28. de Novembre. Comme ils accorderent de bonne grace à l'Empereur tout ce qu'il souhaitoit d'eux, ils lui demanderent aussi la permission, qu'ils desiroient depuis long-tems, d'embrasser la Confession d'Augsbourg. Maximilien éluda tant qu'il put leur demande; mais comme ils le pressoient fortement, il leur répondit, que puisqu'ils vouloient professer une Foi différente de la sienne, ils eussent à vendre promptement leurs biens, & à sortir de la Province. Ainsi finirent les Etats de Vienne. L'Empereur alla à Brinn en Moravie, & à Troppau, où il tint les Etats de la Province. De-là il vint encore en Bohême pour y préparer du secours; & il alla jusqu'à Presbourg en Hongrie.

Le mal de Hongrie.

Le succès de la guerre contre le Turc est toujours incertain, & souvent préjudiciable aux Chrétiens. La fin de cette campagne fut le commencement d'une nouvelle maladie. Les cadavres qui étoient en quantité épars çà & là dans les chemins, & qui y pourrissoient, ayant corrompu l'air par leur infection, plusieurs furent attaqués d'une espece de contagion, qu'on appella depuis ce tems-là le mal de Hongrie. Cette maladie ayant cessé quelque tems après, elle se renouvella avec plus de violence dans le tems de la Diéte de Ratisbonne, vingt huit ans après. Elle n'avoit d'abord attaqué que le peuple: elle se rendit ensuite formidable à tous, & plusieurs grands Seigneurs en moururent, ou en furent fort malades. C'étoit une espece de fiévre maligne; ceux qui en étoient attaqués, se sentoient extrêmement échauffés; il s'élevoit par tout le corps des pustules, & de petites taches semblables à celles qui sont produites par la morsure des puces; & lorsqu'on y touchoit, on sentoit comme des étincelles de feu qui en sortoient: les remedes même devenoient nuisibles & mortels, parce que la chaleur naturelle ne pouvoit en faire la coction; & le mal par son venin tuoit les plus robustes: cette maladie causoit de grands maux de cœur, une foiblesse, un abattement, & une langueur qui étoient suivis d'un violent mal de tête, d'un assoupissement léthargique, de rêveries & de convulsions. La fiévre étoit inégale; tantôt elle paroissoit tierce simple, & tantôt

elle

elle ne paroissoit pas être vraye fiévre; quoiqu'effectivement ce fût une vraye fiévre continuë. Martin Ruland, Médecin de l'Empereur, a fait un traité particulier de cette maladie, de ses causes, de ses symptomes, & de la manière d'y remedier. Pour moi, je me borne à en parler en Historien.

Affaires de France.

Assemblée de Moulins.

Le Roi de France encore bien jeune, quoique declaré majeur, ayant passé une partie de l'hyver à Blois, après son voyage de Bayonne, fut au mois de Janvier à Moulins en Bourbonnois, où il avoit indiqué une Assemblée des Grands du Royaume. Il y avoit mandé ceux qu'il avoit renvoyés chez eux l'année précedente, & principalement les Colignis, & François de Montmorency fils du Connétable, pour les reconcilier avec les Guises. Car de Cipierre, un peu avant sa mort, avoit averti le Roi, que leur mésintelligence entretenoit des partis dans le Royaume, & les plus sages le jugeoient ainsi. Cependant, pour ne pas faire paroître que cette Assemblée se faisoit pour des particuliers, plutôt que pour les affaires de l'Etat, on y fit venir aussi les Chefs de tous les Parlemens du Royaume, afin de satisfaire aux plaintes de toute la France, que le Roi avoit reçuës pendant les deux ans qu'il en avoit fait la visite, & pour les consulter sur les moyens de remedier aux maux qui se répandoient de toutes parts.

Ceux que l'on manda furent Christophle de Thou, premier Président du Parlement de Paris; & Pierre Seguier, Président; Jean Daffis, premier Président du Parlement de Toulouse; Jaques Benoît de Largebaston, de celui de Bourdeaux; Jean Truchon, de celui de Grenoble; Louis le Févre, de celui de Dijon; & Henri Fourneau, Président au Parlement d'Aix; tous personnages distingués par leur mérite & leur intégrité. Lorsqu'on les eût fait entrer dans la chambre du Roi, où étoient la Reine-mere, Henri Duc d'Anjou, Charles Cardinal de Bourbon, Louis Prince de Condé, le Duc de Montpensier, le Prince Dauphin son fils, Charles & Louis de Lorraine, Cardinaux, les Ducs de Nemours, de Longueville & de Nevers; Anne de Montmorency, Connétable de France; & avec lui les freres Odet, Cardinal, Gaspard de Coligny, Amiral de France, & François d'Andelot, Colonel général de l'Infanterie Françoise, tous trois fils de la sœur du Connétable; les Maréchaux Imbert de la Platiere de Bourdillon, Damville fils du Connétable, & François de Scepeaux de Vieilleville, Louis de Saint-Gelais de Lansac, Louis d'Ognies Comte de Chaulnes, Jaques Comte de Crussol, Honorat de Savoye Comte de Villars, Bertrand de Simiane de Gordes, tous Chevaliers de l'Ordre; Jean de Morvilliers, Evêque d'Orleans; Jean de Montluc, de Valence; & Sebastien de Laubespine, de Limoges; le Roi dit: Qu'à son avenement à la couronne, il avoit voulu voyager dans toutes les Provinces de son obéïssance, pour entendre les plaintes de ses sujets, qui avoient été accablés de differens maux les années précedentes, & désolés par les dernieres guerres civiles, & pour y remedier de la meilleure manière qu'il seroit possible: Que c'étoit pour cela qu'il avoit convoqué une si illustre Assemblée; & qu'il les prioit, & leur enjoignoit même par l'autorité Royale dont il étoit revêtu, de s'appliquer avec un très-grand soin à une affaire de cette importance, comme

Discours du Roi.

il

il l'espéroit de l'amour qu'ils avoient pour lui & pour l'Etat; afin d'obéir à la volonté de Dieu, décharger sa conscience, soulager le peuple, & rétablir le regne de la Justice dans son premier éclat & dans toute sa pureté.

CHARLES IX. 1566.

Discours du Chancelier de l'Hôpital.

Ensuite le Chancelier de l'Hôpital parla. Après s'être étendu sur les grands maux de l'Etat, il conclut, qu'en remontant jusqu'à la source, on trouvoit qu'ils venoient de la mauvaise administration de la justice, à quoi il faloit remedier: Que le Roi l'avoit bien reconnu dans le voyage qu'il avoit fait, & qui duroit depuis deux ans: Que pour lui, il ne pouvoit s'empêcher d'appeller les choses par leur nom, & qu'il parloit comme il pensoit: Que ceux qui étoient établis pour rendre la justice, commettoient de grands excès, par des concussions & des rapines; & que comme ces sortes de fautes étoient très-considerables, il ne pouvoit les dissimuler sans se rendre lui-même coupable: Que ces fautes se nourrissoient & s'entretenoient par l'impunité & la licence, qui étoient les deux maux les plus funestes à toute sorte de gouvernement, mais qui se répandoient plus communément dans les Etats où le Prince étoit électif. „ C'est-ce qui arrivoit, dit-il, autrefois à Rome, à la mort des Empereurs; c'est-ce qu'on „ y voit encore tous les jours à la mort des Papes, & ce qui se trouve „ même en France, quoiqu'il n'y ait jamais d'interregne, lorsque des „ Princes mineurs viennent à succeder à la couronne. Alors les méchans „ osent tout entreprendre, comme si la porte étoit ouverte aux concus- „ sions, aux vexations, & aux séditions; tous abusent de leur dignité & „ des charges publiques dont ils sont revêtus; ils en usent comme de leur „ propre bien, à la ruine du public, au mépris du respect qu'on doit à Dieu, „ de l'autorité du Souverain, & du bien de l'Etat. „ Il ajoûta, qu'il ne faloit point rejetter ces maux sur les tems fâcheux où l'on vivoit, ni sur la malignité des hommes: Qu'il n'y avoit point de tems qui pût empêcher, ou le Juge de rendre une exacte justice, ou le Théologien d'interpréter l'Ecriture avec candeur & de bonne foi, ou l'homme de guerre de faire bien son service, & de défendre son Roi & les frontieres du Royaume: Qu'il faloit donc corriger les fautes des hommes, & les ramener à leur devoir, plutôt que de blâmer les tems, qui presque toûjours sont tels que les mœurs des hommes: Qu'il lui sembloit donc qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, que de faire des bonnes loix, de l'autorité du Roi, de l'avis des plus gens de bien & des plus sages; & de les faire à l'avenir observer religieusement & inviolablement.

„ Je ne nie pas, ajoûta le Chancelier, la vérité de ce qu'on dit com- „ munément: qu'il n'y a que trop de Loix & d'Ordonnances en Fran- „ ce; & que la multitude des Loix, comme le grand nombre des Juges, „ peut devenir la source d'un grand nombre de procès. Mais il n'est pas „ moins vrai, que quand il arrive de nouvelles maladies, on a besoin de „ nouveaux remedes pour s'opposer à leurs progrès; & que quand les an- „ ciennes loix ont été abolies, ou par l'inobservation, ou par la licence, „ il en faut de nouvelles, pour guérir les maux présens, & arrêter le „ cours des calamités publiques. C'est ainsi que, pour extirper les nouvel-

CHARLES IX. 1566.

„ les sectes qui naissoient & qui se répandoient de tous côtés, Théodo-
„ se, Valentinien, & les autres Empereurs, ont été dans la nécessité de
„ faire de nouvelles loix; & qu'il paroît aujourd'hui de l'intérêt & du
„ bien de l'Etat, de faire de nouvelles Ordonnances. Que si on ne les ob-
„ serve pas, comme cela ne peut arriver que par la faute & l'avarice des
„ Ministres même de la justice, il faut les punir sévèrement, & chasser
„ des petites jurisdictions du Royaume ces sortes de pestes publiques, qui
„ sont autant de sangsuës du misérable peuple. Il faut, retrancher tant de
„ Juges superflus, qui ne se nourrissent que du sang de ce peuple, & de la
„ multiplication ruineuse des procès. Il faut, parmi les tribunaux subal-
„ ternes, supprimer les Présidiaux, en tout ou en partie; augmenter les
„ gages des Juges qui resteront, les payer des deniers publics, & retran-
„ cher absolument les épices que payent les Parties; car je blâme extré-
„ mement & je condamne le trafic honteux qu'on fait de la Justice. "

Dans la suite de son discours, le Chancelier s'étendit sur la puissance Royale, & sur ses droits, & dit: Que le Roi ne pouvoit souffrir, que ceux qui n'ont que le droit de publier les Loix, s'attribuassent le pouvoir de les interpréter; pouvoir qui n'apartient qu'à celui qui a seul le droit de les faire, c'est-à-dire, au Prince: Qu'il n'approuvoit pas aussi que les Charges de Justice fussent résignées; si ce n'est par les peres qui ont vieilli dans le service, en faveur de leurs enfans, pourvû qu'ils fussent capables de les remplir: Qu'il faloit donc, pour ce qui étoit des nominations qui se font par les Cours souveraines, abolir les brigues & les abus qui s'étoient introduits. Puis ayant fait une digression sur l'origine, l'autorité & l'institution des Cours du Royaume, il proposa de retrancher & de diminuer le nombre inutile des Chambres, & de les reduire à leur premier établissement. Il agita aussi la question, lequel étoit le plus expédient, que les Parlemens fussent sédentaires ou ambulatoires, comme ils l'étoient autrefois: Il proposa de leur donner des appointemens plus considerables aux dépens du public, si le Roi n'étoit pas en état de les payer; de supprimer ainsi les épices, & ôter toute occasion aux Juges de recevoir des présens de la part des Parties. Il insinua encore, qu'il étoit à propos de soûmettre les Juges à la censure; & de les obliger à rendre compte de la manière dont ils exerçoient leurs charges. De toutes ces propositions il conclut, qu'il seroit plus à propos d'établir des Juges pour deux ou trois ans, que des Juges perpétuels.

Le Chancelier proposa encore à l'Assemblée plusieurs choses, concernant la reformation de la Judicature, & le rétablissement de l'administration civile. On demanda sur tous ces chefs les avis de ceux qui étoient présens: ils le donnerent; & après plusieurs delibérations, on forma dans le mois de Février une Ordonnance, qui, du lieu où elle fut faite, a été nommée Ordonnance de Moulins. Elle est d'une grande autorité, & fort estimée. Elle contient quatre vingt six articles, dont les uns sont une confirmation nouvelle de l'Edit donné à Paris deux ans auparavant, & qui avoit déja été confirmé par celui que Sa Majesté donna lorsqu'elle étoit à Roussillon; les autres regardent la reformation de l'ordre judiciaire,

La fameuse Ordonnance de Moulins.

&

& tendent à abreger les procedures & à extirper la chicane ; & quelques-uns sont des reglemens également sages & sévères, pour maintenir la tranquillité publique. Au reste, tous ces articles sont proposés, comme faits & arrêtés par le Roi étant en son Conseil.

On y ordonne entr'autres choses, que ceux qui sont condamnés au payement de quelque somme, puissent être emprisonnés faute de payement, quatre mois après la signification de la Sentence ; & qu'ils ne puissent être élargis, qu'en faisant cession de leurs biens : Que pour retrancher les faussetés & les chicanes qui se glissent dans les procès, on ne puisse admettre dans les contestations, dont la matière passe 100. liv. que des preuves par contrats ou promesses par écrit, & jamais des preuves par témoins : Que les substitutions faites à l'infini, soient limitées au quatrième dégré : Que les substitutions & les donations entre vifs, soient publiées & insinuées dans les registres de la jurisdiction la plus proche du domicile de ceux qui les auront faites ; & cela dans l'espace de six mois, depuis la mort du testateur, ou depuis le jour de la donation ; qu'autrement elles soient nulles : Que toutes les donations entre vifs, mutuelles, réciproques, onéreuses, faites pour cause de mariage, & toutes autres donations, de quelque nature qu'elles puissent être, soient insinuées & inserées dans les registres de la Jurisdiction la plus proche, ou des lieux où la donation sera faite, ou de la chose donnée ; & cela dans quatre mois ; qu'autrement elles soient nulles, tant pour les créanciers du donataire, que pour les héritiers du donateur : Qu'on puisse repéter ce que les mineurs auront perdu aux jeux de hazard ; & que la repétition se puisse faire par les mineurs mêmes, par leurs peres & meres, par leurs tuteurs & curateurs : Qu'on abolisse entierement les confreries établies, sous prétexte de Religion, parmi le petit peuple, les festins, les repas, les bâtons (1), & autres choses semblables, qui donnent lieu à la superstition, aux troubles, à la débauche, aux querelles, & aux monopoles.

Elle est enregistrée après quelques difficultés.

Cette Ordonnance ayant été apportée à la Cour, & l'affaire mise en délibération, le Parlement fut d'avis de s'opposer à l'enregistrement, à cause de quelques autres articles. C'est pourquoi, lorsque le Roi fut de retour à Paris, & qu'il eût oüi les députés du Parlement, on lui envoya le 10. de Juillet de nouvelles lettres, par lesquelles on répondoit à ses demandes. Lecture faite de ces lettres, & de l'Ordonnance, la Cour arrêta le 23. du même mois, qu'on feroit à Sa Majesté de plus amples remontrances, sur les articles qui avoient été inserés, avec des remarques, dans les regiltres de la Cour. Enfin l'Ordonnance eut lieu ; & le 23. de Décembre on vérifia les lettres, par lesquelles on répondoit aux dernieres demandes de la Cour, & on confirmoit de nouveau l'Ordonnance. Elle est maintenant reçuë par-tout ; & c'est suivant ces dispositions qu'on rend la justice dans presque toutes les Cours souveraines & dans les autres jurisdictions subalternes du Royaume.

Avant

(1) Bâtons de Confrerie, qui servent à porter aux Confreries l'Image de quelque Saint, ou la représentation de quelque mystère.

Charles IX. 1566.

Réconciliation, du moins apparente, des Guises & des Colignis.

Avant que le Roi partît de Moulins pour revenir à Paris, il se fit une réconciliation, au moins apparente, entre les Colignis & les Guises; & c'est-ce qui avoit été le principal objet de l'Assemblée. Ainsi, après que l'affaire eut été bien débattue de part & d'autre, l'Amiral Gaspard de Coligny s'étant purgé par serment du meurtre du Duc de Guise, assurant qu'il n'en étoit pas l'auteur, & qu'il n'y avoit pas même consenti, le Roi interposa son autorité, & leur ordonna d'être amis. Ils s'embrasserent donc en présence du Roi, en signe d'amitié; & ils se promirent mutuellement de n'avoir plus les uns contre les autres aucun ressentiment de tout ce qui s'étoit passé. L'accommodement se fit avec Anne d'Este, veuve du Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, frere du feu Duc, mais non pas avec Henri son fils. Il étoit depuis peu revenu de Hongrie. Dans un âge si peu avancé, on voyoit déja briller en lui les vertus du Duc son pere, & il faisoit concevoir les plus belles espérances. Il se conduisit en cette affaire de telle façon, & il composa si bien son visage, qu'il fut aisé de remarquer, que quoiqu'il ne s'opposât pas formellement à l'accommodement, il ne se croyoit pas obligé à tenir dans la suite les articles dont les autres étoient convenus entr'eux; & que quand l'occasion se présenteroit, il ne manqueroit ni de courage ni de forces. On réconcilia aussi le Cardinal de Lorraine avec Francois de Montmorency. Le Cardinal assura, que s'il avoit différé de montrer les lettres qu'il avoit obtenuës de la Reine, ce n'avoit point été par mépris pour Monsieur le Gouverneur; & Montmorency declara, qu'il n'avoit point eu dessein d'offenser Mr. le Cardinal, ni de lui faire injure; mais qu'il n'étoit allé en armes au-devant de lui, que pour conserver & maintenir l'autorité du Roi.

Ambassade de Jaques d'Angennes en Angleterre.

Le Roi allant à Moulins au commencement de l'année, avoit envoyé Jaques d'Angennes de Rambouillet en Angleterre, pour complimenter la Reine Elisabeth sur la paix qui venoit d'être affermie entre les deux Couronnes. L'Ambassadeur s'étant rendu à Windsor en grande pompe, s'assit en la place du Roi (1); & avec la permission de la Reine, il donna au nom de son maître le collier de l'Ordre à Thomas Howart Duc de Nortfolk, & à Robert Dudley Comte de Leycester, les deux plus grands Seigneurs du Royaume. La cérémonie se fit à Westminster sur la fin de Janvier.

Mariage du Duc de Nemours avec Françoise de Rohan declaré nul.

Dans le même tems on reprit le procès qui étoit entre Françoise de Rohan, & Jaques de Savoye Duc de Nemours, dont les poursuites avoient été discontinuées pendant la vie du Roi de Navarre, qui protégeoit Françoise, sa parente (2). Comme le Duc de Nemours avoit alors plus de crédit, & qu'on avoit

(1) L'Ambassadeur représentant le Roi son maître, se rendit en grande pompe à Windsor, & y prit séance parmi les Chevaliers de S. George; ensuite avec la permission &c. *L'Editeur Anglois.*

(2) *Le Roi de Navarre qui protegeoit Françoise de Rohan, sa parente.*] Françoise de Rohan étoit fille d'Isabelle d'Albret, fille de Catherine de Foix & de Jean d'Albret, sur lequel Ferdinand le Catholique avoit usurpé la haute-Navarre, detenuë alors par Charles V. petit fils de Ferdinand. Le Roi François I. avoit voulu marier cette Isabelle avec le Comte Palatin, qui depuis, sous le nom de Frederic II., succeda à son frere dans l'Electorat; mais ce mariage n'eut pas lieu, parce

avoit beaucoup d'éloignement & de haine pour la Religion Protestante, à laquelle Françoise de Rohan étoit attachée; ce procès fut vuidé par l'entremise du Pape, & le mariage du Duc de Nemours avec Françoise de Rohan fut declaré nul. Aussi-tôt après, le Duc épousa Anne d'Este, veuve du Duc de Guise: les nôces en furent faites à S. Maur-les-Fossés, près de Paris; & pour rendre la célébration plus solemnelle, & plus autentique, le Roi & la Reine sa mere voulurent bien y assister.

Quelque tems après, François de Bourbon, fils du Duc de Montpensier, épousa Renée d'Anjou, héritiere de Nicolas d'Anjou Marquis de Mezieres; & le Roi & la Reine honorerent aussi ces nôces de leur présence. Le Duc de Montpensier, fâché de ce que Françoise de Bourbon sa fille, épouse de Henri-Robert de la Mark Duc de Bouillon, avoit embrassé la Religion des Protestans, pour laquelle il avoit une aversion extrême, établit, pour ramener le mari & la femme à l'ancienne Religion, une conférence entre Simon Vigor & Claude de Saintes (Théologiens d'une grande réputation, dont l'un a été depuis Archévêque de Narbonne, & l'autre Evêque d'Evreux) d'une part; & Jean d'Espina, & Charles Barbaste de Bearn, autrefois Carme, tous deux Protestans, de l'autre part. Mais comme celui-ci ne pût y assister, Hugues Sureau, dit du Rosier, fut nommé pour remplir sa place; & pour cela on le fit sortir de prison, où il avoit été mis à cause d'un libelle qu'il avoit publié touchant l'autorité du Magistrat. La conférence fut tenuë à Paris dans l'hôtel de Nevers, en présence de deux Notaires, & depuis on en imprima les actes à Paris. Le succès fut, qu'après une dispute longue & fort aigre de part & d'autre, on se separa avec très-peu de profit, soit pour les disputans qui ne s'accorderent sur rien, soit pour les personnes en faveur de qui la conférence avoit été ordonnée.

Conférence sur la Religion, tenue dans l'hôtel de Nevers à Paris.

Il arriva alors un accident qui pensa renverser l'ouvrage de la réconciliation faite à Moulins, & qui répandit de nouvelles défiances. Un certain Simon de May, homme méchant, tenoit à loüage une maison sur le grand chemin, assez près de Châtillon sur Loing, apartenant à Gaspard de Coligny; & parce que cette maison étoit separée de la ville, & pro-

Nouvelles défiances à la Cour.

parce qu'Isabelle s'étoit déja engagée avec René I. du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoët, qu'elle épousa effectivement en 1535. Touchant ce dessein qu'avoit eu François I. de marier Isabelle d'Albret au Comte Palatin Frederic, voyez Hubert Thomas dans la vie de ce Prince, liv. X. pag. 195. où, soit dit en passant, on trouve que l'Empereur Charles V. qui comme détenteur actuel du patrimoine de la maison d'Albret, vivoit en inimitié ouverte avec cette maison, parloit d'Isabelle comme d'une personne que Fréderic se feroit fait tort d'avoir épousée. *Et cur*, disoit un jour Charles à l'Auteur de cette Histoire, *ita à me Vienna discessit tuus Princeps* (Le Comte Palatin)? *Dic, inquam, per tuam fidem! Quam voluerunt illi Galli in matrimonium dare? Nonne Isabellam Navarræam, bellam illam Isabellam? Dabo modò illi probam & pudicam, optimis moribus instructam.* L'offenseur, dit-on, ne pardonne jamais. Oh, que ces paroles de Charles vérifient bien ce Proverbe! Du reste, la personne que l'Empereur destinoit pour femme à Fréderic, étoit la propre niéce de ce Monarque, fille aînée de Christierne Roi de Danemarc; & en effet, Fréderic épousa depuis cette Princesse. LE DUCHAT.

propre pour des vols & des brigandages, on soupçonna que de May avoit été gagné par les ennemis de l'Amiral, pour l'assassiner. L'Amiral le fit arrêter. Ce miserable espérant couvrir un vrai crime par une fausse accusation, & ainsi éluder les poursuites de Coligny, répondit, lorsqu'il fut interrogé, que l'Amiral l'avoit sondé, pour sçavoir s'il voudroit attenter à la vie de la Reine-mere, & qu'il lui avoit donné de l'argent pour l'y engager; mais que l'ayant refusé, Coligny, pour se venger de son refus, l'avoit fait prendre, & l'avoit chargé de crimes faux & supposés. Cependant les Juges, après avoir bien examiné les informations & les preuves, crurent qu'ils devoient y avoir plus d'égard qu'aux paroles d'un criminel, qui ne cherchoit qu'à se sauver, ou au moins à prolonger sa vie. Ainsi ils le condamnerent au supplice destiné pour les voleurs & meurtriers; c'est-à-dire, à être rompu & mis sur la rouë. Par ce moyen, les bruits qui avoient couru, & partagé la Cour en diverses factions, furent assoupis pour un tems, & les mouvemens d'aigreur & de haine, qui s'étoient reveillés à cette occasion dans des esprits mal reconciliés, parurent un peu appaisés.

Nouveaux troubles à Lyon.

On eut aussi des nouvelles à la Cour, que les Protestans, qui étoient en grand nombre à Lyon, méditoient quelqu'entreprise; & comme l'on trouva dans une maison proche de la citadelle un conduit soûterrain, en forme de mine, les soupçons augmenterent. On fortifia la citadelle, d'hommes, de munitions, de canons & de vivres; & on en donna le commandement à Pierrebuffiere de Chambaret, d'une des premières maisons du Limousin, aussi illustre par ses glorieux exploits de guerre, que par sa noblesse.

Dans le Bearn & dans le Comté de Foix.

Il y eut en même tems du bruit dans le Comté de Foix & dans le Bearn, apartenans à Jeanne d'Albret Reine de Navarre, & qui s'étendent jusqu'aux Pyrenées. Pour le Bearn, les choses s'arrangerent de façon, que quoique les Protestans y fussent en plus grand nombre que les Catholiques, ceux-ci ne laisserent pas d'être maintenus dans le libre exercice de leur Religion. Il y eut plus de difficultés dans le Comté de Foix; & comme les Catholiques y étoient en plus grand nombre que les Protestans, les affaires y tournerent tout autrement. Jean de Barbançon, qui aimoit à mener une vie libre, sollicité par Robert de Pellevé, frere de Nicolas, qui fut depuis Cardinal, se démit en sa faveur de l'Evêché de Pamiers, ville dans le Comté de Foix, & ne se reserva qu'une petite pension. Il trouva peu de bonne foi dans son successeur; & il eut avec lui un long & fâcheux procès, qui demeura indécis. Le nouvel Evêque entreprit de chagriner les Protestans, & d'empêcher le libre exercice de leur Religion dans Pamiers.

L'Evêque de Pamiers chagrine les Protestans.

L'Edit donné à Crémieu l'année précedente ordonnoit, touchant les élections des Consuls, Maires ou Magistrats, que les Conseillers des villes & bourgs à qui ces élections apartenoient, nommeroient deux sujets pour chaque charge; qu'ils envoyeroient au Roi les noms des élus, & que Sa Majesté choisiroit celui qu'elle voudroit. Lorsque le Conseil de ville avoit nommé autant de Protestans que de Catholiques, l'Evêque de Pa-

miers

miers obtint du Roi, que Sa Majesté rejettât les Protestans, & ne nommât que des Catholiques, pour être Consuls pendant l'année. Non content de donner ce chagrin aux Protestans, il se servit même du dernier Edit de pacification, pour les troubler dans l'exercice de leur Religion. Cet Edit, donné le 7. de Mars 1563, ordonnoit, que les Protestans ne pourroient tenir des assemblées publiques de Religion, que dans les lieux où ils se seroient publiquement & librement assemblés jusqu'au jour de l'Édit. Robert de Pellevé prétendit donc que les Protestans de Pamiers avoient discontinué leurs assemblées avant le 7. de Mars, & que par consequent ils n'avoient plus droit de s'assembler: il se mit en état de le prouver par les informations qu'il fit faire très-secretement. L'affaire ayant depuis été portée au Conseil du Roi, sans que les Protestans en eussent connoissance, on s'en rapporta aux preuves ou informations secretes, que l'Evêque de Pamiers avoit fait faire. On ordonna qu'on ne feroit point à Pamiers d'exercice d'autre Religion que de la Catholique, & on manda à Damville, Gouverneur du Languedoc, de faire exécuter cet Arrêt du Conseil du Roi.

Remontrances inutiles des Protestans au Roi.

Les Protestans ayant sçû ce qui s'étoit fait contr'eux, députerent aussitôt Simon de Senier, pour faire leurs très-humbles remontrances au Roi: mais malgré les instances de la Reine de Navarre, qui partageoit avec l'Evêque la seigneurie de Pamiers, ils ne pûrent rien obtenir contre un Prélat appuyé de tout le crédit du Cardinal de Lorraine. Les Protestans, voyant que la Cour ne leur étoit pas favorable, & fâchés de se voir privés d'une liberté dont ils avoient joüi pendant quatre ans, tâcherent de la conserver, non pas en tenant des assemblées publiques, mais en se réünissant, pour faire l'exercice de leur Religion dans des maisons particulieres. D'un côté, les Catholiques pressoient l'exécution de l'Arrêt du Conseil du Roi; de l'autre, les Protestans prétendoient l'éluder, en disant qu'ils avoient été jugés sans être entendus, & que l'Arrêt avoit été surpris par les artifices de l'Evêque, sur de fausses informations. Voilà ce qui donna lieu aux troubles.

C'étoit la coûtume à Pamiers, que les jours de fête le peuple, précedé d'enseignes déployées, destinées à cet usage, couroit par les ruës de la ville en bûvant & en mangeant; & qu'on y faisoit des danses aussi tumultueuses qu'indécentes: les Chanoines de la cathédrale autorisoient cette licence. Ce fut une occasion favorable, dont la populace profita pour troubler les assemblées des Protestans, & pour les insulter de toutes manières, par paroles & par actions. Les principaux chefs qui autorisoient ces désordres, étoient Mauleon d'Urban, Chanoine, & la Brousse, Consul, que l'on disoit avoir fortifié l'église des Augustins, & y avoir fait porter des armes. D'un autre côté, les Protestans, qui se voyoient attaqués, ne demeurerent pas dans l'inaction; & le 19. de Mai, comme ces danses passoient devant l'église des Dominicains, un enfant jetta des pierres au milieu de la troupe. Il n'en falut pas davantage, dans la disposition où étoient les esprits de part & d'autre, pour les aigrir & les porter à une sédition; on courut pour se battre jusqu'au fauxbourg de l'Ourmet, qui

 est

CHARLES IX. 1566.

eſt ſeparé de la ville, & qui néanmoins y eſt joint. Mais par l'entremiſe des Conſuls & de du Viguier, le bruit fut appaiſé ſans répandre de ſang, & l'on défendit ces danſes & ces feſtins les jours de fête.

Comme le jour de la Pentecôte approchoit, la licence continua : ſous prétexte de Religion, des hommes maſqués couroient au milieu des proceſſions ; & pour choquer les Proteſtans, on expoſa dans la place publique de petites ſtatuës d'argent. Les eſprits étant irrités, on en vint aiſément à une ſédition, dans laquelle le Viguier, qui accourut pour l'appaiſer, penſa perdre la vie. La nuit ſuivante, les Chanoines, ou par crainte, ou pour ſe défaire de leurs ennemis, armerent cent cinquante hommes, dont ils donnerent le commandement à Roquebrune, & ils les firent entrer dans le château de l'Evêque, auprès de la ville. Il y eut enſuite pluſieurs petits combats entre les habitans, & il y en eut pluſieurs de bleſſés de part & d'autre. Les Proteſtans attaquerent la maiſon de la Brouſſe, & y ayant mis le feu, elle fut bien-tôt brûlée, avec cinq autres maiſons voiſines. Après l'incendie on en vint au carnage, & la Brouſſe, après avoir vû ſa maiſon brûlée, fut tué. Sompchies, l'un des Conſuls, ſe rendit, à condition qu'il auroit la vie ſauve. Le Viguier le mena avec ſoixante de ſes compagnons dans la citadelle, où la plûpart ſe retirerent avec les Chanoines, n'ayant point d'autre moyen de ſe ſauver. On pilla le couvent des Carmes, & on y tua quelques Religieux.

Sédition à Pamiers.

Les Proteſtans ne doutant pas que ces violences ne fuſſent très-mal reçûës du Gouverneur de la Province & du Parlement de Toulouſe, députerent quelques-uns d'entr'eux à Guillaume Vicomte de Joyeuſe, pour s'excuſer de ce qu'ils avoient fait, & faire voir que d'Urban & la Brouſſe étoient les véritables auteurs de la ſédition. Peu de tems après, le Viguier fut envoyé en Cour pour le même ſujet. Cependant les vainqueurs marcherent au couvent des Auguſtins, que d'Urban défendoit, & qu'il ne voulut pas ouvrir, quoique Sompchies l'y exhortât. Mais la nuit ſuivante ayant abandonné la place, il ſortit avec trois cens hommes par la porte de Cailloup. Le couvent fut pillé, & les ſtatuës qui étoient dans l'égliſe furent renverſées. On fit la même choſe dans l'égliſe de Saint-François, & dans l'hôpital de la ville le 5. de Juin. Le lendemain le couvent des Dominicains fut pris & pillé. Ainſi les Proteſtans ſe rendirent maîtres de Pamiers, ayant tué ou chaſſé leurs ennemis.

Les Proteſtans ſe rendent maîtres de la ville.

Un certain Hermite de Saint-Auguſtin, nommé Polvareil, s'enfuit à Foix, place munie d'une forte citadelle, qui donne le nom à tout le païs. Lorſqu'il fût un peu revenu de ſa frayeur, & qu'il eût repris haleine, il dit aux habitans, que les Proteſtans avoient égorgé tous les Catholiques de Pamiers, & il les exhorta à ſe venger ſur ceux de Foix de ce qu'avoient fait ceux de Pamiers. Le peuple l'écouta, & ſuivit ſon conſeil. S'étant mis ſous la conduite des Merciers (1), ils tirerent par force les Proteſtans de leurs maiſons, & ils en tuerent trente cinq. Les autres, animés par ce carnage de leurs confreres, prirent les armes, s'attrouperent, allerent enſem-

Les Catholiques prennent leur révenche à Foix.

(1) C'eſt le nom d'une famille de Pamiers.

semble à la porte de Saint-Vincent, que les Merciers avoient fermée, & l'ayant ouverte avec des leviers & des coignées, ils se retirerent dans les montagnes voisines.

Charles IX. 1566.

Cependant les Protestans de Pamiers se repentant, mais trop tard, des effets de leur fureur, firent venir du Soulan, Gentilhomme du païs, homme de courage, pour commander dans la ville; & pour couvrir leur faute, ils permirent aux Catholiques, qui étoient restés en petit nombre, de faire le service divin publiquement & au son des cloches. Mais ayant appris que Joyeuse leur envoyoit Jean Nogaret de la Valette, & le Capitaine Scipion, ils prirent l'épouvante, & furent un peu troublés. La Valette leur proposa ces conditions: Que les prisonniers de part & d'autre faits à Pamiers & à Foix, fussent mis en liberté: Que l'on congédieroit les gens de guerre qu'on avoit fait venir de l'un & de l'autre côté: Qu'on désarmât les particuliers: Qu'on mît les armes dans la maison de ville, & qu'on s'abandonnât pour tout le reste à la volonté du Roi, dont on attendoit les ordres de jour en jour. Les Protestans se confierent à l'équité de la Valette, dont ils connoissoient la modération, & ils firent tout ce qu'il leur préscrivit. On retint seulement les soldats, non pas pour garder la ville, mais pour les mettre eux-mêmes en sûreté; parce qu'ils représenterent, que les païsans étant animés contre eux, ils n'avoient point de lieu à la campagne où ils pussent être en sûreté.

Joyeuse envoye à Pamiers Jean Nogaret de la Valette.

Odet de Foix Comte de Carmain & Jean de Montluc Evêque de Valence interposant leur crédit, on parut d'abord traiter l'affaire par les voyes de droit. Mais le Vicomte de Joyeuse ayant envoyé Sarlaboz demander à la ville un logement pour lui & pour trois compagnies d'Infanterie, ceux qui se sentoient coupables furent effrayés de la proposition, & les habitans refuserent entierement ce que Joyeuse leur demandoit, & s'excuserent sur leurs immunités & leurs privileges. Sur cela on dépêcha de part & d'autre à la Cour, les uns pour exagerer & agraver le crime des habitans, & les autres pour le diminuer & l'excuser. Cependant les armes qu'on avoit mises dans l'Hôtel de ville le 5. de Juillet en furent retirées & renduës aux habitans. Tout étoit en désordre aux environs de Pamiers. Jaques d'Angennes de Rambouillet y vint de la part du Roi, avec des ordres très-étendus, pour accommoder cette affaire. En même tems les Vicomtes de Rabat & de Caumont, de la première Noblesse du païs de Foix, & attachés aux Protestans, vinrent le trouver, à la priere des habitans, & le prierent de vouloir bien faire cesser les violences que les troupes de Joyeuse exerçoient, non seulement à Pamiers, mais dans toute la Province. Ils lui offrirent leurs services, & promirent que, si on usoit de moderation & de douceur, les affaires s'accommoderoient suivant les intentions du Roi. La Reine de Navarre y travailla de son côté, & elle se servit des gens qu'elle avoit dans le païs, pour presser les Protestans de se soûmettre aux Ministres du Roi.

Commissaire envoyé par la Cour.

On fit donc une tréve, après avoir fait un peu éloigner les troupes de Sarlaboz; & le 23. de Juillet à la sollicitation du Vicomte de Rabat, qui s'entremettoit dans cette affaire, toute la garnison, au nombre de six cens

CHARLES IX. 1566.

Arquebusiers, sortit de la ville, & avec eux tous les coupables. Le lendemain Rambouillet, accompagné de Sarlaboz & d'une petite troupe de gens de guerre, entra dans la ville, enseignes déployées & tambour battant, sans faire aucun mal aux habitans. De Pamiers, Rambouillet alla à Foix, pour informer de la sédition excitée par Polvareil, Augustin, & du carnage qu'on y avoit fait des Protestans. Peu de tems après, Joyeuse vint lui-même à Pamiers avec cent Cavaliers, & il y fut en apparence reçû avec des marques d'honneur & de soûmission. Il fut suivi par Jean Daffis, Président, & par six Conseillers du Parlement de Toulouse, Commissaires délegués pour connoître de cette affaire. Après avoir entendu les témoins, assoupi l'affaire pour un tems, & fait espérer qu'on rendroit également justice à l'un & à l'autre parti, (car ils étoient également sollicités par les veuves de ceux qui avoient été tués de part & d'autre, dont les gémissemens & les larmes faisoient à leurs yeux un des plus tristes spectacles,) ils s'en retournerent.

Commissaires delegués par le Parlement de Toulouse.

Suites de cette affaire.

Dix huit des coupables qui avoient fui, furent pris au mois de Septembre, & envoyés dans les prisons de Toulouse, d'où ils se sauverent presque tous. Après cela, soit que le Parlement de Toulouse leur fût suspect, soit qu'ils ne se crussent pas assez innocens pour s'exposer à subir un jugement, ils représenterent au Roi les raisons de leur soupçons, & ils obtinrent de Sa Majesté, que le Parlement de Paris prendroit connoissance de leur affaire. Mais aussi-tôt après, le Cardinal de Lorraine obtint la revocation des lettres que le Roi avoit déja fait expédier à ce sujet. L'affaire fut donc renvoyée au Parlement de Toulouse, & on y condamna les fugitifs par contumace, comme criminels de lèze-Majesté, à être pendus, & leurs biens furent confisqués au profit du Roi, après avoir prélevé la somme de quarante mille livres pour le rétablissement des églises ruinées. Le même Arrêt prononçoit des peines rigoureuses contre ceux qui les logeroient, ou qui les assisteroient d'argent, de vivres & autres secours : il ordonnoit de leur courir sus, comme à des voleurs publics, perturbateurs de la paix, ennemis de leur patrie; & de les tuer même, si on ne pouvoit les arrêter. Ces malheureux prirent alors le parti de se retirer dans les Pirenées, en un lieu appellé les Cabanes, & ils menerent avec eux Martin Tachard, autrefois Ministre de la vallée d'Angrogne dans le Piémont. Ils se cacherent-là pendant quelque tems, dispersés en différens endroits. Mais lorsque la nécessité, ou comme ils disoient, le desir de se venger des injures qu'ils recevoient de leurs ennemis, les eût forcés de sortir, pour aller piller de côté & d'autre, ils furent trahis par des païsans irrités, qui conjurerent leur perte; & le 26. de Mai de l'année suivante ils furent surpris & environnés par Tilladet. C'étoit un Officier, à qui Blaise de Montluc avoit donné une commission pour lever trois enseignes de gens de pied, afin d'empêcher les assemblées de la Noblesse de Foix, qui étoit en armes sous le prétexte des querelles particulieres de Soulan & de Roquemorel. Tachard ayant été pris, fut d'abord mené à Foix, comme en triomphe, ayant sur la tête un bonnet blanc, & un chapelet pendu

au

au cou, qu'on lui avoit mis par dérision. On le mena ensuite à Toulouse, où il fut condamné à mort & exécuté.

Charles IX. 1566.

En cette année, par les artifices des Espagnols, qui profitoient de nos malheurs, & par la lâcheté criminelle de ceux qui avoient alors l'administration des affaires de l'Etat, Pie V. fit un grand tort à la France, en ôtant à l'Evêque de Bayonne le Guipuscoa, qui est une partie de la Biscaye, & qui étoit sous sa jurisdiction. Pour colorer cet injuste démembrement, on allegua, que la France étant infectée du subtil poison des Sectaires, il y avoit tout lieu de craindre que les peuples qui seroient obligés d'aller en France, & de recourir à un Evêque François, pour lui demander justice dans les causes ecclésiastiques qui étoient de son ressort, ne fussent insensiblement attaqués de cette contagion, & ne l'apportassent dans les Etats du Roi d'Espagne, qui s'en étoient heureusement garantis jusqu'alors.

Le Pape Pie V. démembre le Guipuscoa de l'Evêché de Bayonne.

Le Pape, trop facile, declara par une Bulle du dernier jour d'Avril, que ces justes motifs l'avoient déterminé à se rendre aux pieux & loüables desirs de Philippe, & à lui accorder ce qu'il avoit tant de raison de lui demander. Il ordonna à l'Evêque de Bayonne, & à l'Archévêque d'Ausch, son métropolitain, d'établir, dans l'espace de six mois, dans le diocèse de Pampelune, ou dans celui de Calahorra, des hommes distingués par la pureté de leurs mœurs & par leur doctrine, nés dans les Royaumes d'Espagne, avec la qualité & les pouvoirs de Vicaires généraux & Officiaux de l'Evêque de Bayonne, pour connoître des causes des habitans du Guipuscoa: ajoûtant, que s'ils n'en nommoient pas dans le tems marqué, il donnoit par la même Bulle pouvoir, tant à l'Archévêque de Pampelune qu'à celui de Calahorra, de connoître de ces causes par leurs Vicaires & Officiaux, & défendoit sous les peines de droit à l'Archévêque d'Ausch & à l'Evêque de Bayonne, de connoître à l'avenir des affaires du païs de Guipuscoa, & d'y exercer par eux-mêmes aucune jurisdiction. On declaroit néanmoins que ce démembrement n'auroit lieu, que tant que les erreurs des Sectaires infecteroient le Royaume de France. Cette Bulle, donnée en 1566, ne vint à la connoissance de l'Evêque de Bayonne qu'en 1568, après la mort du Connétable, lorsque le Chancelier de l'Hôpital eût été chassé de la Cour, & dans le tems que la guerre civile mettoit tout le Royaume en feu. C'est-ce qui fit qu'on negligea de demander au Pape la juste réparation d'une injustice si énorme & si injurieuse à la France.

Fin du trente-neuvième Livre.

HIS-

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE QUARANTIÉME.

SOMMAIRE.

Troubles des Païs-bas. Description de ce païs. Succession des Comtes de Flandre. Anciens troubles de la Flandre. Nouveaux troubles causés par la crainte de l'Inquisition. Confédération de la Noblesse: requête des Confédérés. Réponse de la Duchesse de Parme, Gouvernante des Païs-bas. Troubles & séditions presqu'en tous lieux. Assemblée & plaintes des Confédérés. Licence & profanations des Protestans. Traité entre la Gouvernante & les Confédérés. Suites de ce traité. Mémoire des Protestans d'Anvers. Assemblée de Dendermonde. Valenciennes refuse de recevoir garnison. Affaires d'Ecosse. Retour du Roi. David Riccio est assassiné chez la Reine. Retour des exilés. La Reine met un fils au monde. On agite en Angleterre la question sur la succession à la couronne. La Reine d'Ecosse traite indignement le Roi son époux. Bâtême du Prince d'Ecosse. Négociation avec l'Angleterre. Le Roi d'Ecosse est très-mal d'un poison; il est mis dans une espece de prison, où il est assassiné. On impute sa mort aux Comtes de Murray & de Morton. Discours bien différens sur cette mort. Pie V. envoye un Nonce, qui ne peut passer en Ecosse. La Reine en garde aucune bienséance. Vains efforts pour justifier Bothwel: Son mariage avec la Reine. La Reine d'Ecosse envoye en France, pour tâcher de justifier son mariage. Ligues pour & contre la Reine & son mari. Guerre entre la Reine & les Confédérés. Propositions d'accommodement, & réponse. Fuite de Bothwel. La Reine passe dans le camp des Confédérés, y est retenuë & conduite en prison. On l'oblige d'abdiquer. Le Comte de Murray est élû tuteur du Roi, & Régent du Royaume. Commencement du regne de Jaques VI. Assemblée des Etats. Miserable fin de Bothwel. Mouvemens en Irlande.

AUTEURS

QUE MR. DE THOU A SUIVIS DANS CE LIVRE.

C. César; Emanuel van Meteren; Jean Petit; Bernardin de Mendoza; Jerôme

rôme-Franco Conestagio; Roger Fritonius; George Buchanan; Jean Lesley; Les Annales d'Elisabeth par Guillaume Cambden.

CHARLES IX. 1566.

Troubles des Païs-bas.

CETTE année, remarquable par les évenemens que nous avons déja rapportés, ne le fut pas moins par les troubles des Païs-bas. Les Flamans fixent à l'an 1566. l'époque de leurs malheurs; car ce fut alors que commença l'horrible guerre civile, qui, dans le tems que j'écris, déchire depuis trente trois ans entiers (1) ces Provinces autrefois si florissantes. Mais avant que d'en parler, j'ai cru qu'il étoit à propos de dire quelque chose de ce païs, de ses limites, de ses provinces, de la succession des Princes qui l'ont gouverné, & enfin des maux intestins, dont il a été accablé.

Description de ces Provinces.

Les Anciens ont regardé les Païs-bas comme la troisième partie de la Gaule; & il est constant que César & les autres Auteurs leur ont donné pour limites le Rhin à l'Orient, la Seine au Midi, & l'Ocean à l'Occident & au Septentrion. Aujourd'hui la plus grande partie de ce païs est occupée par le Roi de France, le Duc de Lorraine, les Palatins de Baviere, le Duc de Cléves, les Archévêques de Tréves & de Cologne, & par l'Évêque de Liége. Le reste du païs dont nous avons à parler, est sous l'obéïssance de Philippe II. Roi d'Espagne, & est appellé communément Flandre, de la plus belle de ces Provinces. On lui donne plus souvent le nom de Païs-bas, à cause de sa situation; parce qu'il n'y a presque point de montagnes, que plusieurs rivieres arrosent ce païs, & vont se perdre ensuite dans la mer. Les Allemans ou Germains, qui, ayant franchi leurs limites, inonderent les Provinces voisines, donnerent à tout ce païs le nom de basse-Allemagne (2); & ils ont cru avoir droit d'en user ainsi, parce que la plûpart de ces peuples se servent de la langue Flamande, qui est tirée de l'Allemande. Quelques-uns néanmoins parlent la langue Wallonne ou Françoise, & par consequent une langue tirée de la Romaine.

D'où leur vient le nom de basse-Allemagne.

Cependant le nom de basse-Allemagne est nouveau: car dans les anciennes notices, & sous l'Empire de Valentinien, qui mourut en 379, toute cette contrée étoit comprise sous le nom de l'un & de l'autre Belgique. D'ailleurs il semble que les Allemans n'ont pas eu plus de droit de donner au Païs-bas le nom d'Allemagne, que les Scythes de donner à l'Asie le nom de Scythie, parce qu'ils en ont été long-tems les maîtres. Enfin, s'il faut donner le nom d'Allemagne aux Païs-bas, parce que les Allemans s'y sont répandus, il faudra de même appeller Allemagne la plus grande partie de l'Italie, la Grande-Bretagne & la Gaule, parce que les Lombards, les Anglois-Saxons, & les Francs, tous peuples d'Allemagne, se sont emparés de ces païs, & les ont réduits sous leur obéïssance.

Les Païs-bas, qui sont aujourd'hui sous la domination de la maison d'Autriche

(1) *Cùm hæc scribo.* Ainsi M. de Thou écrivoit ceci en 1599.

(2) C'est peut-être l'origine du nom de Païs-bas, *Inferior Germania.*

triche, sont divisés en 17. Provinces, dont quelques-unes sont véritablement de l'Allemagne, parce qu'elles sont au-delà du Rhin, comme la Frise (qu'on appelle Occidentale, à la différence de l'autre qui s'étend vers l'Orient) le Comté de Zutphen, & le païs d'Overyssel, peninsule, entre le bras inférieur du Rhin, qui passe le long d'Arnheim, & la riviere d'Issel. Cependant ces Provinces sont comprises sous le nom de Flandre ou de Païs-bas, ou, comme prétendent les Allemans, de basse-Allemagne, quoique véritablement elles apartiennent à la vraye & haute-Allemagne. Il seroit inutile de parler en particulier de chacune de ces Provinces, de leur gouvernement, de leurs Conseils, de leurs Magistrats, & de leurs Coûtumes; parce que ce sont des choses connuës de tout le monde, & que d'autres Ecrivains en ont traité dans des ouvrages particuliers. Je dirai seulement, qu'il n'y a point de païs sur la terre plus peuplé & plus riche: il renferme deux cens huit villes muréées, cent cinquante bourgs, qui ne cedent point aux villes fermées en grandeur & en richesses, & six mille trois cens paroisses; cependant toute cette contrée n'a pas plus de trois cens quarante milles de circuit.

Succession des Comtes de Flandre.

Nous dirons ici quelque chose de la succession des Comtes de Flandre; parce que cette Province, la plus belle & la plus considerable de toutes, & qui a donné son nom aux autres, a été considerablement augmentée par des alliances, par des traités & par des conquêtes. La Flandre étoit autrefois habitée par les Pleumosiens, les Grudiens & les Gorduniens: ce qu'on appelle l'Artois, étoit sous la puissance des François dès le tems de Clovis, comme il paroît par les Annales du regne de ce Prince; & l'un & l'autre commencerent à faire partie du Royaume de France, aussi-tôt que ceux de la ville de Gand, capitale de toute la nation, eurent chassé la garnison des Romains. Trois cens trois ans après Clovis, Charlemagne établit, pour garder la frontiere de Flandre, Lideric de Harlebeque, qu'il créa Grand-Forestier, & lui donna à perpetuité ce gouvernement, que nos Rois n'avoient jusqu'alors donné aux Gouverneurs de Flandre que pour un tems. Les descendans de Harlebeque joüirent de ce gouvernement jusqu'à Baudouin, surnommé Bras de fer, qui par une étrange temérité enleva, soixante & dix ans après cette concession, Judith, fille de Charles le Chauve, qui s'étoit retirée à Senlis après la mort d'Edelulph Roi d'Angleterre, son premier mari. Cet enlevement se fit à l'insçû du pere de Judith, mais avec le consentement de son frere. L'affaire fut terminée par l'entremise du Pape; les nôces furent célébrées à Auxerre avec l'agrément de Charles. Baudouin reçut de son beau-pere la Flandre avec titre de Marquisat ou de Comté. Depuis Baudouin jusqu'à Arnoul VIII. les Princes de cette maison se succederent sans aucune interruption dans la joüissance de cette Province. Mais enfin Robert, dit le Frison, troubla l'ordre légitime & naturel de cette succession; Arnoul, fils du frere de Baudouin de Mons, ayant été tué, & Baudouin Comte de Hainaut, frere d'Arnoul, ayant été exclus. Depuis ce tems-là le Comté de Flandre passa en diverses mains, jusqu'à Thierry Comte d'Alsace, fils de Thierry, qui épousa Gertrude, petite-fille de Robert, dit le Frison. Philippe son fils étant mort sans enfans, la

la Flandre retourna l'an 1194. à Marguerite, qui avoit épousé Baudouin, fils de Baudouin Comte de Hainaut. Ainsi la vingtième année depuis la mort d'Arnoul, le Comté de Flandre fut rendu à la posterité de l'héritier légitime, non par la force des armes, mais par le droit de l'alliance.

Baudouin, fils de Marguerite, conquit l'Empire d'Orient, & ne laissa que deux filles, Marguerite & Jeanne. Marguerite, qui survécut à Jeanne, épousa Guillaume de Dampierre, de la maison d'Archambaud de Bourbon. Ensuite comme il n'y avoit plus d'enfans mâles de la race de Baudouin, dit Bras de fer, les Bourbons possederent la Flandre, & ayant quitté leur nom & leurs armes, ils passerent dans la maison de Flandre, & leur posterité regna sur ce païs jusqu'à Louis, qui fut le cinquième Comte de Flandre depuis Guillaume. Louis, en mourant, ne laissa qu'une fille, appellée Marguerite. Elle fut depuis mariée à Philippe Duc de Bourgogne, frere de Charles V. C'est de ce Philippe que vient la maison de Bourgogne, à laquelle la maison d'Autriche a enfin succedé, par une extrême imprudence de Louis XI: car ce Prince, d'ailleurs très-sage & très-politique, aveuglé par la haine implacable qu'il avoit pour la maison de Bourgogne, laissa épouser à Maximilien d'Autriche une Princesse qu'il pouvoit obtenir en mariage pour son fils. C'est par ces foibles commencemens, que la maison d'Autriche, qui avant Rodolfe n'étoit ni fort riche, ni fort puissante, s'aggrandit depuis en Allemagne; & que par cette heureuse alliance elle jetta les fondemens d'une puissance, qui est depuis devenuë formidable à toute la terre.

Le Comté de Flandre passe dans la maison des Bourbons-Archambaud.

Ensuite dans celles de Bourgogne & d'Autriche.

Quand César dit que les Belges sont les plus courageux & les plus forts d'entre les Gaulois, il en apporte cette raison: Qu'ils sont les plus éloignés du luxe & de la politesse de la Province Romaine; que les marchands vont rarement dans leur païs, & qu'on ne leur porte point les choses qui servent à amollir les hommes. Cette raison n'a plus lieu aujourd'hui; car il n'y a point de Provinces où il se fasse un plus grand commerce; point de peuples qui entreprennent des voyages sur mer de plus long cours, & qui travaillent avec plus d'art aux ouvrages qui servent au luxe. Mais comme ils ont retenu, au milieu de l'abondance, le même esprit qu'ils avoient dans leur ancienne disette, ils ont toûjours le même courage; & la nature leur a conservé un si grand amour pour la liberté, & une si grande crainte de la perdre, que les moindres bruits à ce sujet les mettent en mouvement. Pour le faire voir clairement, je prendrai les choses de plus haut, & j'exposerai en peu de mots les troubles qui se sont excités de tems en tems dans ces Provinces.

Grand amour de ces Peuples pour la liberté.

Il est constant que les Comtes de Flandre, depuis Lideric & Baudouin dit Bras de-fer, ont rendu hommage aux Rois de France jusqu'à François I. qui renonça par un traité aux droits de la France sur la Flandre. En vertu de ces droits, Ferdinand (1) ayant refusé de venir à l'Assemblée indiquée à Soissons, pour delibérer sur la guerre qu'on devoit faire aux Anglois, il y

Anciens troubles de la Flandre.

(1) Ou *Ferrand*.

CHARLES IX. 1566.

y a plus de 360. ans; Philippe-Auguste, justement irrité, entra dans la Flandre avec une armée, pour le malheur du Comte, & le défit dans une bataille donnée près de Bouvines, malgré les puissans secours des Anglois, des Allemans, & d'Othon IV. qui étoit lui-même présent. La bataille fut des plus sanglantes & des plus mémorables; Ferdinand fut pris & retenu prisonnier, jusqu'à ce qu'onze ans après il jura solemnellement une paix, dont on a depuis si souvent renouvellé la mémoire dans les traités qui ont été faits.

La fameuse bataille de Bouvines gagnée par les François.

Guy de Dampierre n'ayant pas voulu observer les conditions du traité, & refusant de rendre hommage, s'attira de très-fâcheuses guerres, dont la fin fut d'être contraint en 1300, pour réparer sa faute, d'abandonner sa personne & ses Etats à la discrétion du Roi de France. Depuis ce tems-là les Flamans ont été pendant plus de 200. ans dans une révolte presque continuelle, ou contre la France, ou contre leurs Princes. En effet, l'année d'après il y eut une émeute à Bruges, excitée par un nommé Pierre le Roi, de la lie du peuple, à l'occasion d'une imposition pour payer les fraix que le Roi avoit faits pour les guerres précedentes. A leur exemple ceux de Gand se révolterent l'année suivante; & la fureur du peuple porta les choses au point, que Philippe-Auguste fut obligé de donner bataille auprès de Courtrai, où nos affaires furent tellement ruinées par la temérité de Robert d'Artois, & de Raoul de Nesle, que nous pensâmes perdre entierement cette autorité qui avoit été blessée par la rebellion du peuple, & que nous allions venger. On fit encore quatre campagnes en Flandre, & il n'y en eut qu'une dont le succès fut assez heureux. La joye qu'elle causa fut bien-tôt troublée par la perte de la bataille de Mons en Pavele, dans laquelle le Roi courut risque de perdre la vie. Enfin la guerre fut plutôt différée qu'éteinte, par le traité de paix qui fut fait au bout de cinq ans à Lille. Six ans après, Pierre le Roi ayant ramassé de nouvelles forces, nous fumes contraints d'acheter une nouvelle paix, en adoucissant les conditions de la première. On prit pourtant Douai & Lille, & le Roi de France y mit garnison, jusqu'à ce que le Comte de Flandre l'eût pleinement rembourfé des fraix de la guerre. Ainsi le Comte fut mis en liberté: mais depuis, se plaignant qu'on ne lui tenoit pas les promesses faites par Enguerran de Marigny, il conseilla aux Flamans de reprendre les armes.

La bataille de Courtrai, malheureuse pour la France.

Sous Louis Hutin & sous Philippe le Long, la Flandre fut agitée par une longue suite de rebellions; & pendant ce tems-là ceux de Gand, qui ne laissoient échaper aucune occasion de remuer, exciterent des troubles au dedans, comme s'ils eussent été parfaitement tranquilles au dehors. Enfin l'an 1320. on fit une tréve, qu'on confirma, suivant l'usage, par des mariages. Mais trois ans après, ceux de Bruges se révolterent, parce que le Comte de Namur avoit pris l'Ecluse. Le Roi ayant encore accommodé cette affaire avec beaucoup de moderation & de douceur, l'année suivante le peuple irrité contre la Noblesse, à qui il donnoit le nom odieux de *Porte-lis*, parce qu'elle vouloit la paix & prenoit les intérêts de la

Longue suite de rebellions sous Louis Hutin & Philippe le Long.

Fran-

France, se souleva avec beaucoup d'insolence. Louis Comte de Courtrai, qui voulut, quand il n'en étoit plus tems, réprimer ce peuple féroce par la sévérité, fut en grand danger de sa vie. Il fut assiégé dans Courtrai, & vit tuer sous ses yeux la plus grande partie de la Noblesse; il eut bien de la peine à se sauver; & ce fut un grand bonheur pour lui qu'on le mît en prison, ce qui empêcha que ces furieux ne le missent en piéces.

Ceux de Bruges n'étant pas contens d'un crime, & ayant Ratger à leur tête, declarerent la guerre à ceux de Gand & d'Oudenarde, qui tenoient pour le Prince. Mais ayant été défaits & perdu neuf cens hommes, leur courage se rallentit; & pressés par les censures du Pape, ils furent obligés d'aller comme des supplians trouver un Prince, dont ils avoient peu auparavant rejetté les prieres. Ainsi on fit un traité qui fut appelle *la paix d'Arkes*. Mais à peine l'année fut-elle finie, que ceux de Bruges la violerent, dès qu'ils eurent appris la mort de Charles le Bel, comme s'ils n'avoient plus rien à craindre. Mais Philippe de Valois, le plus proche parent (1) & par consequent l'héritier de Charles, ne pouvant souffrir au commencement de son regne une si grande injure, qui pouvoit le perdre de réputation & ruiner ses affaires, mena une armée en Flandre; & après une bataille, dont le succès fut long-tems douteux, il défit auprès de Cassel & tailla en piéces neuf mille rebelles. Peu de tems après, Zeghere Janssone, qui avoit excité les troubles, ayant voulu recommencer la guerre avec les restes des troupes échapées de la bataille de Cassel, fut pris & rigoureusement puni, comme il le méritoit.

Philippe de Valois défait les Flamans à Cassel.

Malgré tout cela, les Flamans ne furent pas long-tems en repos. Quoique le Pape, qui les avoit fait venir à Avignon, les eût engagés peu de tems auparavant, à prêter serment de fidélité à Philippe, ils ne laisserent pas, à l'instigation de Jaques d'Artevelle (2), marchand Brasseur de biere (3), de se soulever avec plus de fureur que jamais contre la Noblesse qui étoit pour le Roi; sur le bruit qu'ils firent malicieusement courir, que les Anglois défendroient le commerce de la laine, qui est la principale ressource du peuple de Flandre, s'ils ne quittoient le parti de la France. Nous n'avons jamais eu de guerre avec les Anglois plus funeste que celle-là, & il n'y en eut point de plus fatale aux Flamans. Suivant la légereté naturelle à ce peuple, ils s'ennuyerent d'Artevelle, qu'ils avoient d'abord suivi avec tant d'ardeur: il s'éleva une sédition à Gand, où d'Artevelle ayant eu l'extravagance de proposer qu'on dépouillât le Prince du Comté de Flandre, il fut pris & puni, l'an 1345, dix ans après le commencement de la sédition.

Leur révolte sous la conduite de Jaques d'Artevelle.

Aussi-tôt après, sous le Comte Louis, dit de Malle, il y eut encore une émeu-

Sous le Comte.

(1) Fils du Comte de Valois, frere de Philippe le Bel, & par consequent cousin-germain des trois derniers Rois freres, Louis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, fils de Philippe le Bel.

(2) Les Historiens François l'appellent d'Artivelle. *Edit. Anglois.*

(3) C'étoit un homme d'un vrai mérite, qui avoit épousé la veuve d'un Brasseur de biere de Gand.

CHARLES IX. 1566.

Louis de Malle.

émeute pour le même sujet, quoique le chef de la sédition eût été tué. Comme le nouveau Prince ne voulut pas quitter le parti du Roi, que la fortune sembloit avoir abandonné, ni passer dans celui des Anglois; il fut contraint de sortir de son païs : mais lorsqu'il y fut revenu, il punit en diverses façons les Tisserans de Bruges, gens naturellement portés à la sédition, & il traita avec les Anglois à Dunquerque à certaines conditions. Les Tisserans de Gand & les habitans d'Ipres ne furent point épouvantés par l'exemple qu'on venoit de faire sur ceux de Bruges; mais ils furent bien-tôt punis : on fit mourir les uns, & on bannit les autres.

La faction des Chapperons blancs.

Quelque tems après, Louis (1) de Malle ayant épousé la fille de Charles V, il n'y eut personne qui ne crût, qu'après une telle alliance la Flandre alloit joüir d'une parfaite tranquillité. Ce fut néanmoins alors que parut la faction, ou *la bande des Chapperons blancs*, qui s'éleva sous prétexte des impositions excessives qu'on voulut lever, pour rétablir les finances épuisées par les libéralités sans bornes qu'on avoit faites. Cette faction fut aussi-tôt suivie du regne de Philippe d'Artevelle (2), dont on vit le commencement & la fin dans l'espace de deux ans. Sous ce prétendu regne on prit Bruges; de Malle y fut fait prisonnier, & il y eut trois mille hommes taillés en piéces. Charles VI. vengea dans la suite cette injure par la défaite de vingt mille Flamans, qui furent taillés en piéces dans la bataille de Roosbecque, ou Rosebec, & par la mort d'Artevelle qui tranchoit du Souverain. De Malle mourut, & laissa Marguerite unique héritiere d'un domaine si étendu; elle fut mariée à Philippe de Bourgogne, oncle du Roi (3).

Troubles sous Philippe Duc de Bourgogne.

Après ce mariage, le Roi venant en Flandre, pour faire rentrer les rebelles dans leur devoir, on fit un traité avec le nouveau Comte de Flandre. Tout le monde se persuada que les Flamans, tout féroces qu'ils étoient, le respecteroient plus que ses prédecesseurs, en considération de la France, avec laquelle il étoit si intimement uni. Mais on fut trompé : car on ne put jamais les obliger à se jetter aux pieds de Philippe, pour lui demander pardon de ce qui s'étoit passé; la Princesse Marguerite fut contrainte, pour ôter à son mari tout prétexte de reprendre les armes, d'interceder publiquement en leur faveur. Sous Philippe Duc de Bourgogne, & sous Jean son fils, les Flamans furent assez tranquilles pendant vingt six ans, & semblerent se contenter d'être les spectateurs de nos calamités. Il arriva seulement que le Parlement de Paris ayant envoyé des Huissiers pour ajourner ceux de Gand, ils les chasserent outrageusement: c'étoit, ce semble, pour ne pas laisser prescrire, par le laps d'un si long tems, le droit de faire du bruit & d'exciter des troubles.

Ensuite arriverent ces tems si fâcheux pour la France, où nos malheurs suspendirent les troubles domestiques de la Flandre. Les Flamans prirent alors les armes pour une cause en apparence plus juste, puisque c'étoit pour

(1) Louis III.

(2) Fils de Jaques d'Artevelle ; il n'avoit pas les grandes qualités de son Pere; il fit néanmoins une figure plus brillante.

(3) Charles VI.

pour leur Prince; mais en effet très-injustement, puisqu'ils les tournerent contre la France; dont ils étoient les vassaux, & firent la guerre au Roi, leur premier Seigneur. Le traité d'Arras, si humiliant pour la France, par les conditions honteuses auxquelles elle se vit obligée de se soûmettre, pour expier la mort du Duc Jean, & le mauvais succès du siége de Calais, firent reprendre aux Flamans leur premier esprit de sédition & de révolte. Ceux de Bruges & de Gand, qui sont les plus puissantes villes de toute la Flandre, se révolterent contre Philippe, leur Duc, & tuerent Jean de Villiers de l'Isle-Adam, lorsqu'il entroit à Bruges avec le Prince l'an 1437. Il étoit Maréchal de France, & il s'étoit rendu fameux pour avoir pris & repris la ville de Paris.

Sous Philippe le Bon.

On punit ceux de Bruges par la suppression d'une partie de leurs immunités. Mais cet exemple ne fit point changer ceux de Gand. Douze ans après, ils chasserent les principaux de leur ville; & ayant pris les armes, quatre défaites ne furent pas capables d'affoiblir leur courage. Enfin lorsqu'ils en furent venus aux mains avec toutes leurs forces, se trouvant dans un très-grand danger auprès de Gaüere, ils éprouverent dans Philippe un Prince aussi clément & aussi généreux après sa victoire, qu'il avoit été sévère avant leur révolte. On leur ôta cependant les enseignes militaires, dont ils se servoient, pour exciter les peuples à la sédition; & de l'avis du Prince même, on donna une meilleure forme aux reglemens qu'il avoit faits pour le bien du gouvernement & la police ces Provinces.

Sous Charles le Hardi & sous Maximilien d'Autriche.

Sous le Duc de Bourgogne Charles le Hardi, ceux de Gand, soulevés, comme portent leurs Annales, par le Roi de France, exciterent encore des troubles: mais cette révolte fut appaisée dès sa naissance; & les Flamans demeurerent neuf ans entiers en repos. Sous Maximilien, qui avoit épousé Marie, fille unique & héritiere de Charles le Hardi, comme les villes de Flandre se plaignoient qu'on avoit diminué leurs privileges par le traité de Cassant (1) fait l'année 1485. les révoltes recommencerent; & dans une sédition élevée à Bruges, Maximilien fut pris & conduit en prison, pour renouveller en quelque sorte & perpetuer le souvenir d'un pareil attentat, commis autrefois contre le Comte de Flandre, (2) Louis de Malle. Depuis ce tems-là les peuples parurent avoir déposé le penchant naturel qu'ils avoient à la sédition, & la Flandre demeura tranquille pendant cinquante trois ans. Il sembloit que l'esprit de rebellion & d'indépendance, qui autrefois, au plus petit bruit & au premier vent, excitoit si facilement tant d'horribles tempêtes, étoit entierement éteint; lorsque ceux de Gand, se voyant foulés par le gouvernement dur de Marie Reine de Hongrie, ou poussés par leur propre esprit, parurent tels qu'ils étoient auparavant, & recommencerent en 1538. à se révolter, avec le malheureux succès dont nous avons déja parlé.

Nouveaux troubles causés par la crainte

Les Flamans étant de cette humeur, & ayant devant les yeux les exemples de leurs ancêtres, animés d'ailleurs par le zèle de la Religion, qui a tant de force pour émouvoir les esprits & les cœurs, & enorgueillis par d'immenses

(1) Ou *Cadsant.*

(2) Louis III.

CHARLES IX. 1566.

d'immenses richesses & par le luxe qui regnoit chez eux, il n'est pas surprenant qu'ils ayent encore repris les armes, pour ne les pas quitter aisément. La crainte de voir établir chez eux l'Inquisition d'Espagne, qui avoit troublé environ vingt ans auparavant le Royaume de Naples, (1) & qui avoit depuis peu jetté des soupçons & des défiances dans l'esprit des François, fut la cause de cette guerre. Les Grands s'étoient déja plaints plusieurs fois, que par les nouveaux Evêchés que Paul IV. érigeoit en différens lieux, on introduisoit insensiblement cet odieux tribunal dans leur païs, & qu'on donnoit atteinte à leur liberté, à leurs immunités & à leurs privileges. D'ailleurs ils n'avoient pas oublié, que Philippe (2), quittant la Flandre, y avoit voulu pour cet effet laisser des Espagnols en garnison. Quoique ce Prince, à la sollicitation & aux prieres des Grands, eût abandonné ce dessein, néanmoins comme il laissa dans les Païs-bas le Cardinal de Granvelle, avec ordre à la Duchesse de Parme de suivre ses avis pour le gouvernement, il parut aux Flamans que c'étoit-là pour une Nation libre, un joug plus pesant & plus insupportable que toute sorte de garnisons. Car ils haïssoient ce Cardinal plus qu'on ne peut l'exprimer; & ils disoient, que comme il étoit d'une basse extraction, & par consequent ennemi de la Noblesse, il leur dressoit sans cesse des piéges pour opprimer leur liberté, & que pour faire sa cour aux Espagnols, il chargeoit les Flamans de calomnies.

Entreprises du Cardinal de Granvelle.

Dans l'établissement des nouveaux Evêchés, Granvelle ayant été fait Archévêque de Malines, prit le titre de Primat & de Grand-Inquisiteur par toute la Flandre. Il dépouilla les Archévêques de Rheims, de Tréves & de Cologne, de la jurisdiction qu'ils avoient en Flandre; & il diminua considerablement celle des Evêques de Munster & de Liége. Il se servoit dans toutes ces entreprises du Docteur François Sonnius, qui avoit été nommé Evêque d'Anvers. De-là s'éleverent un grand nombre de plaintes, non seulement de la part des Grands, mais encore de la part des Chapitres & des Moines, qui étoient fâchés de se voir enlever leurs bénéfices & leurs biens pour la subsistance des nouveaux Evêques, à qui l'on n'avoit point assigné d'autres fonds. Cependant la Gouvernante & le Conseil jugerent à propos d'envoyer Floris de Montmorency, Baron de Montigny, Chevalier de la Toison d'or, à Philippe, Roi d'Espagne, pour l'informer pleinement, & avec plus de certitude, de l'état des Provinces & du danger qui les menaçoit. Arrivé à Madrid, on le congédia avec une réponse ambiguë, & néanmoins en lui faisant espérer qu'on veilleroit au repos & à la tranquillité des Païs-bas.

Les villes s'y opposent.

Les villes s'opposoient de toutes leurs forces aux entreprises du Cardinal, & particulierement celle d'Anvers, qui prévoyoit que l'Inquisition empêcheroit le commerce & la liberté, qui y entretiennent une espece de foire perpétuelle, la plus célèbre de tout l'Univers. Elle députa donc vers Philippe, Godefroi Sterck, (3) Baillif de la ville, UrsELLE, Echevin, & Jaques

(1) Sous le Viceroi Pierre de Tolede.

(2) Philippe II. Roi d'Espagne.

(3) C'est le Prevôt ou principal Officier.

Jaques Wesenbeek, Pensionnaire. Le Roi d'Espagne leur accorda une audience le 11. de Juin; mais il ne leur donna qu'au mois de Décembre cette réponse vague & équivoque: Que ceux d'Anvers ne recevroient aucune incommodité de l'Inquisition. Un des députés étant venu rapporter cette réponse, le Conseil conféra avec tous les Négocians; & ils ne purent croire que les réponses & les promesses d'Espagne fussent sinceres, si Sonnius, qui étoit le principal auteur & promoteur de l'établissement des nouveaux Evêchés, étoit reçû Evêque d'Anvers. Les députés obtinrent à la fin du Roi d'Espagne le 3. d'Août 1563, qu'il ne seroit plus parlé pour le présent des nouveaux Evêchés.

CHARLES IX. 1566.

Cependant l'affaire de la Religion s'échauffoit de plus en plus à Anvers; & comme on faisoit mourir plusieurs personnes pour crime d'Hérésie, on entendoit de tous côtés les plaintes & les murmures du peuple. On en étoit déja venu des paroles, aux voyes de fait. Lorsqu'on mena Christophle Fabritius, autrefois Carme, au lieu du supplice, il s'éleva une sédition générale, & une grêle de pierres, dont le boureau fut accablé, le força de laisser le corps du patient à demi brûlé. Comme on n'osoit plus exécuter publiquement les condamnés, on inventa un nouveau genre de supplice; on lioit ces malheureux la tête avec les genoux, & on les jettoit dans une cuve pleine d'eau, où ils étoient suffoqués peu-à-peu. Cependant on ne le put faire si secretement que le peuple n'en eût connoissance, & ne se mît en mouvement. Il s'échauffa jusqu'au point d'assiéger les prisons, de rompre les barreaux des fenêtres, de donner des cordes aux prisonniers, & de les aider à se sauver.

Emeute au sujet de la Religion à Anvers.

On ne put jamais persuader aux habitans de Leuwarden & de Groningue dans la Frise, ni à ceux de Ruremonde & de Deventèr dans la Gueldre, de recevoir les nouveaux Evêques. Ceux qui étoient déja en possession des autres églises, plaidoient d'une manière indécente & presque sans pudeur, contre leurs Chapitres. Le Concile de Trente, qu'on avoit recommencé deux ans auparavant, étant fini, le Cardinal de Granvelle fut d'avis de ne plus parler de l'établissement de l'Inquisition, qui étoit si odieuse à tous les Ordres de l'Etat; mais seulement de faire publier le Concile de Trente, auquel toutes les personnes sages & bien intentionnées pour la Religion croyoient ne pouvoir refuser sans crime de se soûmettre. Sous ce prétexte on publia des Décrets, qu'on fit exécuter avec la même rigueur dont on usoit auparavant; & l'on poursuivit par-tout avec beaucoup plus de vivacité tous ceux qui étoient suspects d'Hérésie, comme déja convaincus & condamnés par le Concile.

Plusieurs villes refusent de recevoir les nouveaux Evêques.

Ces poursuites donnerent lieu à de plus grandes plaintes. Les Grands se joignirent au peuple; & enfin la haine contre le Cardinal éclata de toutes parts. Le Prince d'Orange (1), le Comte d'Egmond & le Comte de Horn, écrivirent à Philippe de leur propre main, qu'il n'y avoit point d'autre moyen de pacifier la Flandre, que d'éloigner du ministere un Cardinal, dont le nom étoit si odieux à tout le peuple. En effet, pour marquer

Le Cardinal de Granvelle se fait détester par ses persécutions.

(1) Guillaume de Nassau Prince d'Orange.

quer l'horreur qu'on avoit pour lui, & pour l'outrager, on faisoit porter aux valets sur leurs mandilles, des capuchons rouges en broderie, comme en portoient les foux. Mais comme il étoit aisé de juger, que par cette espece de capuchon l'on avoit voulu désigner l'habillement de tête du Cardinal, on mit aussi-tôt à la place du capuchon, un faisceau de fléches bien liées ensemble, pour figurer & faire sentir l'union intime de tous les cœurs pour l'obéïssance & le service du Roi. Mais le Cardinal prit cela pour un symbole de la conjuration que les Grands avoient formée contre lui. Voyant donc que c'étoit à lui personnellement qu'on en vouloit, il prit, en homme d'esprit & prudent, qui prévoyoit l'horrible tempête dont les Païs-bas étoient menacés, le parti de mettre sa vie en sûreté, en se retirant dans la Franche-Comté; & il demeura quelque tems à Besançon, d'où il étoit, pour y attendre sans danger le succès de ses entreprises, & pour donner de loin, plus sûrement & sans soupçon, des conseils à ses émissaires.

Il se retire dans la Franche-Comté.

La retraite de Granvelle fit sur-tout beaucoup de plaisir à la Gouvernante des Païs-bas, qui ne pouvoit plus souffrir son faste & son arrogance, & qui se croyoit délivrée par son absence d'une grande inquiétude. Mais elle n'eut pas long-tems lieu de se rejoüir. Car les Cardinalistes, ou Espagnolistes (c'est le nom qu'on donnoit aux émissaires du Cardinal & aux créatures de l'Espagne) lui firent bien-tôt sentir, que celui qu'elle croyoit absent, étoit comme présent, & assistoit en quelque sorte aux Conseils. Philippe, en quittant la Flandre, avoit établi trois Conseils souverains, dont rélevoient les Jurisdictions, les Siéges & les Conseils des Provinces. Le premier, pour les affaires d'Etat, étoit composé de la Duchesse de Parme, Gouvernante, des Chevaliers de la Toison d'or, des Gouverneurs des Provinces, & d'un nombre de Seigneurs choisis; & ce Conseil aimoit sincerement la paix & la tranquillité publique. Ulric *Viglius* de *Ayta* Sieur de Zwichem présidoit au second, qu'on appelloit Conseil secret ou privé; & Charles Comte de Barlaimont étoit chef du troisiéme, qui concernoit les Finances. Ceux qui composoient ces deux derniers Conseils, étoient presque tous de la faction du Cardinal, & quelques-uns étoient aussi du Conseil d'Etat; ce qui fut cause de quelques dissensions qui s'éleverent entr'eux. Car les Espagnolistes ne souffroient qu'avec peine la grande autorité du Conseil d'Etat; & se plaignoient qu'on en abusoit, pour chercher les occasions de les blâmer & de leur faire des affaires auprès du Roi sur ce qui regardoit la Justice & les Finances: & de leur côté, ils étoient très-attentifs à ne perdre aucune occasion de décrier le Conseil d'Etat, & d'accuser la Gouvernante de nourrir les troubles & les séditions par sa dissimulation & par sa trop grande douceur.

Mais il domine toujours dans le Conseil par ses créatures.

Pour fermer la bouche aux calomniateurs, le Conseil d'Etat fut d'avis d'envoyer en Espagne Lamoral Comte d'Egmond, Seigneur d'une probité connuë, & que l'on croyoit agréable à Philippe, par les nouveaux services qu'il lui avoit rendus. Le Comte passa par la France, pour aller en Espagne; & plein de la confiance que lui inspiroient ses services, il parla au Roi son maître avec une généreuse liberté, & lui remontra que la publi-

Le Comte d'Egmond est envoyé en Espagne.

car

cation de tant d'Edits rigoureux ne pouvoit causer que des troubles & des séditions dans les Païs-bas: Que le seul nom de l'Inquisition faisoit horreur à tout le monde: Que les Grands & la Noblesse murmuroient & se plaignoient hautement des atteintes qu'on donnoit peu-à-peu à l'ancienne liberté: Que les peuples des villes, des bourgs & des villages, étoient persuadés que cela faisoit tort au commerce: Que le Clergé même étoit mécontent de voir les biens ecclésiastiques abandonnés à la discrétion de quelques personnes suspectes, qui suivant leurs fantaisies en dépouilloient les uns, pour enrichir les autres; que c'est-ce qui arrivoit dans l'affaire des nouveaux Evêchés, dont l'érection, utile à un très-petit nombre, causoit un grand tort au public: Qu'on ne pouvoit remedier à tous ces maux, qu'en revoquant entierement, ou au moins en moderant les Edits & les Ordonnances concernant la Religion, en abolissant les nouveaux Evêchés, & en rétablissant l'ancienne liberté.

Il est écouté favorablement en apparence.

Le Comte d'Egmond fut reçu, écouté, & congedié en apparence avec toutes les marques de bienveillance & d'honneur qu'on pouvoit souhaiter; & on lui fit espérer de satisfaire au premier jour à une partie de ses demandes. Ainsi il revint dans son païs avec cette réponse & de grandes promesses. Comptant sur les paroles qu'on lui avoit données en Espagne, il exhorta les Flamans à bien espérer de la bonté du Roi. On le chargea aussi d'assembler trois Evêques, autant de Docteurs en Théologie, & des personnes habiles, versées dans le Droit divin & humain, & de leur proposer de la part du Roi de décider une affaire de cette importance. Ceux que le Comte d'Egmond fit assembler, furent Martin Rithove, Evêque d'Ipres, Antoine Thavet, Evêque d'Arras, Josse de Ravestein, de Tielt en Flandre, & Vilmar Bernarts.

Mais on ne tient rien de ce qu'on lui avoit promis.

C'est ainsi qu'on amusoit publiquement le Comte, qui ne sçavoit rien de ce que l'on tramoit secretement, tandis qu'on écrivoit à la Duchesse de Parme, d'ordonner aux Evêques qui favorisoient l'Inquisition, de ne rien relâcher de leur première sévérité. En effet, soit que Philippe eût d'abord usé de dissimulation, soit qu'il eût changé de sentiment, on fit tout le contraire de ce qu'on avoit promis au Comte. Ce Prince persuadé par ses Ministres, & confirmé dans ses sentimens par les lettres du Cardinal & de ceux de sa faction, résolut d'user de rigueur envers les Flamans, & de purger entierement ces Provinces du venin de l'Hérésie, en y établissant l'Inquisition d'Espagne, & au cas qu'elles refusassent de recevoir ce tribunal, de se faire décharger par le Pape du serment qu'il avoit fait; d'obtenir de ce Pontife la permission de faire entrer des troupes Espagnoles & étrangeres, pour les dompter; de les traiter, non comme des Provinces héréditaires, mais comme un païs nouvellement conquis & subjugué par la force; d'y établir une domination despotique; d'y faire de nouvelles loix à la discrétion du vainqueur; & après avoir exterminé les Grands & les personnes les plus considerables du païs, de ramener les autres, par la crainte du châtiment, à ce qu'on appelle une parfaite & aveugle obéïssance.

Une résolution si cruelle, si pernicieuse pour la Flandre, & qui fut dans

 la

CHARLES IX. 1566.

Différend entre les Anglois & les Flamans sur le commerce.

la suite si funeste à Philippe même, hâta les nouveaux troubles. Ils furent néanmoins suspendus pendant un an & davantage; parce qu'on étoit alors occupé à terminer un différend, qui s'étoit élevé auparavant entre les Anglois & les Flamans. Les Anglois, sous prétexte de la crainte qu'ils avoient de l'Inquisition, tâchoient de transporter ailleurs le commerce; & pour cela ils avoient augmenté les impôts de plus de moitié. Le prix du transport des draps étoit aussi considerablement rehaussé : ensorte qu'ils avoient adroitement enlevé aux Flamans le commerce du drap, & s'en étoient rendus maîtres. Non contens de cela, les Anglois avoient encore défendu par des Ordonnances publiques, de transporter chez eux un grand nombre d'ouvrages des manufactures de Flandre. Les Flamans de leur côté défendirent par une Ordonnance du 10. de Décembre 1564. (1) le transport des marchandises de Flandre permises (2) en Angleterre. Comme ils se faisoient beaucoup de tort les uns aux autres, & que les Anglois transféroient peu-à-peu le commerce de Flandre à Embden, ville très-marchande de la Frise orientale, enfin ils traiterent ensemble, pour ne pas rompre leur ancienne amitié; & par l'entremise de Dom Diego Gusman de Silva, Philippe fit quelques jours après un traité avec les Anglois, qui fut aussi-tôt publié en Angleterre & en Flandre.

Assemblée à Bruges pour accommoder cette affaire.

On indiqua l'année suivante une Assemblée à Bruges, vers la fête de Pâques. Antoine Brown Vicomte de Montagut, Chevalier de la Jarretiere, Nicolas Wotton, Doyen de Cantorbery, & Walter Haddon, Jurisconsulte, y vinrent de la part de la Reine d'Angleterre. Le Roi d'Espagne y envoya Floris de Montmorency, Baron de Montigny, qui étant absent, fut représenté par Philippe de Montmorency Seigneur de Hachicourt, Christophle d'Assonville, & Joachim Gilles. Comme après de longs débats on ne put rien terminer, l'Assemblée fut interrompuë au mois de Septembre, & l'affaire remise au 25. de Mars de l'année suivante, qui fut celle de la naissance des troubles. Les députés travaillerent encore inutilement à accommoder les différens des deux Nations, jusqu'au 21. de Juin; & comme le bruit courut, que Philippe alloit bien-tôt venir en Flandre, on suspendit l'Assemblée, jusqu'à ce qu'on pût proposer l'affaire au Roi même, lorsqu'il seroit arrivé.

Philippe envoye des ordres sévères à la Duchesse de Parme.

Cependant sur la fin de 1565. Marguerite Duchesse de Parme Gouvernante des Païs-bas reçut de Philippe des ordres exprès, pour faire exactement observer les anciennes & nouvelles Ordonnances sur la Religion, faites par son pere & par lui: étant, disoit-il, persuadé, qu'une trop grande douceur étoit cause que le mal avoit fait de si grands progrès, il ordonnoit, en cas que quelques Juges fissent difficulté d'exécuter ses ordres, par la crainte d'exciter des séditions, de leur déclarer, qu'on en mettroit d'autres en leur place, qui auroient plus de courage & de fermeté; & qu'il se trou-

(1) C'est en 1563. selon *Meteren*.

(2) Il y a dans le texte un *non* oublié. Il faut lire *non interdictarum*, sans quoi il ne paroît pas qu'il y ait de sens. Car comment les Flamans, pour se venger des Anglois, auroient-ils défendu le transport des marchandises de Flandre interdites en Angleterre?

trouveroit dans les Païs-bas un grand nombre de personnes, qui travailleroient de toutes leurs forces à maintenir l'ancienne Religion & l'obéïssance dûë à l'autorité Royale. Quant à ce qui concernoit l'Inquisition, on avoit ajoûté dans les lettres du Roi, que Sa Majesté vouloit, que tous ses sujets, en général & en particulier, donnassent aux Présidens du saint Office tous les secours nécessaires pour l'exercice de leur charge, & pour les mettre en état de faire exécuter ce qu'ils auroient ordonné, comme ils avoient fait jusqu'alors, & comme ils y étoient autorisés par les loix divines & humaines : qu'au reste ce n'étoit pas une chose nouvelle, puisqu'elle avoit été pratiquée du tems de son pere.

Ainsi on enjoignoit à la Duchesse de Parme, de ne plus permettre qu'on delibérât sur une chose si nécessaire; mais de la mettre promptement à exécution. On lui mandoit aussi, de faire recevoir le Concile de Trente & observer religieusement ses Décrets, l'assurant qu'elle ne pouvoit rien faire de plus agréable au Roi. La Gouvernante envoya aussi-tôt dans les Provinces des copies de ces lettres, & elle y joignit les siennes, pour ordonner à tous en général & en particulier, d'obéïr aux volontés du Roi : & afin que cela se fît plus commodément, elle enjoignit aux villes de choisir chacune un de leurs Conseillers, pour être pendant six mois comme Assesseur des Inquisiteurs dans l'exercice de leur charge; & à chaque sixième mois de le changer, & d'en mettre un autre en sa place, pour faire observer exactement les Décrets du Concile de Trente : de donner soigneusement avis de ce qui concernoit cette affaire, afin qu'au moins de trois mois en trois mois on pût sçavoir en quel état étoit la Religion dans les Païs-bas, & que s'il s'élevoit quelques difficultés, Son Altesse pût envoyer des députés pour les terminer.

Conciles Provinciaux tenus en Flandre.

Les nouveaux Evêques tinrent des Conciles provinciaux, conformément aux Décrets du Concile de Trente. Il fut ordonné dans ces Conciles, que les Curés feroient un dénombrement des familles de leurs Paroisses : Que les nouveaux habitans apporteroient des certificats de leur Curé, pour attester qu'ils étoient Catholiques Romains, & qu'ils avoient été mariés en tel tems & en tel lieu : Qu'outre cela le Curé écriroit les noms, surnoms & domiciles de ses Paroissiens; & qu'il tiendroit registre des enfans qui seroient bâtisés, & de leurs Parains : Qu'on ne recevroit aucun Maître d'école, de la foi duquel on ne fût bien assuré; & qu'on lui présciroit les livres qu'il devoit faire lire à la jeunesse : Qu'on observeroit avec soin, si les pauvres qui vivoient d'aumônes étoient Catholiques Romains : Qu'on leur présciroit de se confesser & de communier; & que s'ils ne le faisoient pas, ils seroient privés des aumônes.

Ils causent des troubles.

Tous ces articles ayant été publiés, on ne sçauroit dire combien ils souleverent & émûrent les esprits. Les Etats de Brabant furent les premiers à s'opposer à l'exécution de ces Ordonnances, qui ne pouvoient, disoient-ils, se concilier avec le serment que le Roi & le Conseil avoient fait, de conserver les privileges de la Province. Ils supplierent qu'on voulût bien revoquer des reglemens si sévères; declarant que, si on ne le faisoit, ils en porteroient leurs plaintes aux Etats généraux de Flandre, &

CHARLES IX. 1566.

qu'ils imploreroient leur appui. Les Conciles provinciaux des Evêques ſoutenoient au contraire, qu'il n'y avoit rien en tout cela de nouveau: que l'Inquiſition, l'article qui leur faiſoit le plus de peine, avoit déja été exercée dans les Païs-bas, & même en France; & qu'on avoit eu la précaution de declarer, que la ville d'Anvers ne ſeroit ſoûmiſe, ni à ce tribunal, ni à la juriſdiction de l'Evêque: que pour ce qui étoit du Concile de Trente, on exigeoit ſeulement qu'il fût reçû avec des modifications, & conformément aux Ordonnances qui avoient été faites à ce ſujet, & qu'on devoit publier.

Libelles & Satyres qu'on fait courir.

Les Etats continuant leur oppoſition & perſiſtant dans leur réfus, & la Ducheſſe de Parme d'un autre côté preſſant l'obſervation des articles de l'Ordonnance; ceux qui étoient ſecretement attachés à la doctrine reçûë en Allemagne & en Suiſſe, firent courir des libelles, des Vers & des Satyres, qu'on afficha aux portes des égliſes, de la Cour, & du Palais. Ils firent même tomber entre les mains de la Gouvernante un libelle, dans lequel ils faiſoient connoître, de quelle manière les Etats de Flandre devoient reſiſter aux ordres de la Cour, à l'Inquiſition, & aux Décrets des Evêques. On y découvroit les artifices, les ruſes & les intrigues ſecretes des émiſſaires du Cardinal de Granvelle; & on y ajoûtoit des menaces contre ceux qui étoient aſſez perfides pour donner atteinte à la liberté de leur patrie, & contre ceux qui, par lâcheté ou par foibleſſe, abandonnoient la cauſe publique & les intérêts communs de toute la Nation.

La Ducheſſe de Parme, prévoyant que ces premières démarches conduiroient infailliblement à la ſédition, & de la ſédition à une révolte, tint Conſeil, & publia à Bruxelles le 24. de Mars un écrit, qui contenoit en ſubſtance:. Que comme on avoit reconnu qu'il n'y avoit point eu d'Inquiſition dans le Brabant depuis l'an 1550, l'intention de S. M. *Catholique* n'étoit pas d'appeſantir le joug des peuples de ces Provinces, mais de conſerver & maintenir leurs libertés & leurs immunités; & que pour le Concile de Trente, on ne les obligeoit pas de le recevoir autrement, qu'avec les modifications qu'exigeoient leurs privileges.

Le peuple ſe rejouit fort de cette declaration; mais les Etats, qui n'avoient encore qu'une partie de ce qu'ils ſouhaitoient, allerent plus loin, & demanderent à la Gouvernante, que la declaration qui avoit été faite fût confirmée par le Roi & ſcellée de ſon ſceau; & qu'on leur donnât des aſſurances en bonne forme, que jamais on n'introduiroit dans le Brabant aucune ſorte d'Inquiſition; ni l'Eccléſiaſtique, qui s'exerce ſous le nom du Pape; ni la Civile ou Séculiere, qui s'exerce au nom du Prince; que le Juge ordinaire connoîtroit de tous les crimes, même de celui d'Héréſie; & que les Ordonnances du Roi ſur la Religion ſeroient adoucies. La Ducheſſe de Parme répondit, qu'elle delibéreroit ſur tout cela avec les Chevaliers de la Toiſon d'or & les autres Conſeillers du Conſeil ſouverain. En effet on parla dans ce Conſeil d'envoyer au Roi d'Eſpagne un projet de modération & d'adouciſſement des Ordonnances, ſans préjudicier néanmoins à la Religion Romaine, ni à l'autorité Royale.

Ce-

Cependant le peuple murmuroit, & s'emportoit par des écrits contre la Noblesse qui demeuroit à la campagne, & qui pouvoit aisément devenir la victime d'une multitude furieuse ; ils l'avertissoient sans cesse, & lui représentoient, qu'il étoit de son devoir d'être les médiateurs entre le Roi & le peuple ; parce que le Roi accorderoit plus volontiers en considération de la Noblesse ce qu'on lui demandoit, qu'il ne feroit sans cela. Ainsi les Gentilshommes, sensibles au danger qui les menaçoit, & sollicités par ceux qui favorisoient secretement le parti des Protestans, s'assemblerent à Sainte-Gertrude, près d'Anvers, & firent une confédération pour le maintien de la liberté de leur patrie. „ Puisque des étrangers, disoient-„ ils, qui ne travaillent, ni pour la gloire de Dieu, ni pour l'intérêt du „ Roi, ni pour le bien du païs, mais pour satisfaire leur avarice & leur „ ambition, se sont servis du prétexte spécieux de la Religion & de la „ tranquillité publique, au grand désavantage du Roi & de ses sujets, pour „ obtenir de Sa Majesté, non seulement qu'elle ne modéreroit pas la ri-„ gueur des reglemens touchant la Religion, comme Sa Majesté l'avoit „ promis, mais qu'elle presseroit l'établissement de l'Inquisition, qui est „ également odieuse & formidable à tous les Ordres de l'Etat, & d'où il „ ne faut point douter qu'on ne voye suivre en peu de tems la perte totale „ des Païs-bas, le renversement de l'autorité Royale, l'anéantissement de „ la liberté & des privileges de la Province : Nous prenons Dieu à té-„ moin, que pour détourner ces maux, nous avons fait ensemble une con-„ fédération, pour maintenir l'obéïssance que nous devons à la Majesté „ Royale, pour le bien de la patrie & pour la liberté commune. Nous „ nous obligeons par serment, d'empêcher que l'Inquisition ne s'introdui-„ se, sous prétexte d'Ordonnances, ou de quelques autres Décrets que „ ce puisse être. Nous declarons publiquement, qu'en cela nous ne pré-„ tendons rien faire, ou entreprendre, qui soit contraire à la gloire de „ Dieu, & qui puisse donner la moindre atteinte à l'autorité du Roi & „ des Etats, mais que nous ne souhaitons autre chose que d'employer „ pour leur sûreté nos conseils, nos vies & nos biens, & d'empêcher, par „ tous les moyens possibles, toutes sortes de complots, de séditions & de „ troubles.

Confédération de la Noblesse.

On proposa aussi dans l'Assemblée, de députer à l'Empereur Maximilien, cousin du Roi d'Espagne, pour le supplier d'interposer sa médiation auprès de Sa Majesté Catholique, afin d'en obtenir la modération des Ordonnances rigoureuses qui étoient le sujet de leurs plaintes. On dressa ensuite d'un commun accord une requête, qui devoit être présentée en un certain jour à la Duchesse de Parme, au nom des Etats de Flandre. Les principaux de l'Assemblée de Sainte-Gertrude étoient, Henri de Brederode, de l'illustre maison des Comtes de Hollande ; Louis de Nassau, frere du Prince d'Orange ; Floris de Pallant Comte de Culembourg ; le Comte de Bergh, & plusieurs autres. S'étant rendus à Bruxelles au nombre de plus de quatre cens, ils demanderent audience à la Gouvernante ; & le 5. d'Avril ils partirent de l'Hôtel du Comte de Culembourg, allerent au Palais cinq à cinq & quatre à quatre, avec un grand silence, tous vêtus d'habits

Noms des principaux Seigneurs de cette Assemblée.

Charles IX. 1566.

bits gris, ayant de petites écuelles de bois attachées à leurs chapeaux, & une Médaille d'or au cou, sur un côté de laquelle étoit le portrait du Roi, & au revers une béface suspenduë par deux mains entrelassées en signe de foi, avec ces paroles *Fidèles jusqu'à la béface*. Ce furent-là comme les armes & la devise de la faction des Confédérés.

Requête des Confédérés.

Ayant été admis à l'audience de la Gouvernante, Brederode porta la parole pour tous, dit, qu'ils étoient venus pour présenter à Son Altesse, avec tout le respect & la soûmission possible, leur requête. Il se plaignit ensuite de ce qu'on accusoit faussement ses associés & lui-même de sédition, de révolte & de perfidie: il demanda qu'on nommât les accusateurs, & qu'on les obligeât de comparoître, afin qu'après avoir entendu les accusateurs & les accusés, on pût juger lesquels étoient les coupables. La Duchesse de Parme reçût la requête, promit de la lire & d'y faire aussitôt réponse, & les congédia. Lorsqu'ils sortoient, le Comte de Barlaimont, qui n'étoit pas de leurs amis, dit par mépris à la Gouvernante, qu'il n'y avoit rien à craindre de ces coquins-là, puisquils étoient tous, ou en effet, ou par la couleur de leur habit, de vrais mendians, que les langues Wallonne & Françoise appellent *des Gueux* (1). Depuis cette raillerie, l'usage a été dans les Païs-bas de nommer *Gueux*, ceux à qui l'on a donné le nom de *Huguenots* en France. Pour nous, nous leur donnerons dans la suite le même nom de *Protestans*, que nous donnons dans cette Histoire à ceux d'entre nous qui professent la Religion reformée.

Origine du nom de Gueux.

Contenu de la requête des Confédérés.

Le lendemain la Duchesse ayant convoqué un Conseil plus nombreux, y fit lire la requête des Confédérés, qui contenoit en substance: Que l'obéïssance dûë au Roi, & l'amour de la patrie avoient engagé les Confédérés à s'exposer au danger d'être blâmés, plutôt que de manquer à leur devoir: Qu'ils s'étoient assemblés, & qu'ils avoient dressé leur requête, pour prévenir les troubles dont la Flandre étoit menacée: qu'ils supplioient donc instamment le Roi, de ne point imposer à des peuples libres le joug insupportable de l'Inquisition; de supprimer les nouveaux Évêques, qui n'avoient été institués que pour l'établir; d'adoucir les Ordonnances trop sévères qui avoient été faites, d'en différer l'exécution, & de laisser à chacun la liberté de conscience: Que ce qui les engageoit à demander cette grace, étoit le danger qui menaçoit les particuliers, comme l'Etat: Qu'ils sçavoient très-certainement, que le peuple & les païsans ne souffriroient jamais l'Inquisition, & que les Confédérés, qui demeuroient dans leurs terres à la campagne, seroient les premiers exposés à leur fureur: Que cependant ils prenoient Dieu à témoin de leur soûmission & de leur fidélité: Que si le Prince ne se rendoit pas aux prieres & aux instances du public, & n'avoit aucun égard à leur opposition, on ne pourroit au moins leur attribuer les troubles & les séditions qui ne manqueroient pas d'arriver, & dont ils seroient parfaitement innocens.

Après la lecture de la requête, les avis se trouverent partagés. Philippe de Montmorency Comte de Horn dit, qu'il faloit appaiser le peuple, quelque

(1) en Wallon *Gheusen*.

que prix que ce fût; parce que sans cela l'Etat étoit menacé de troubles & de séditions, & que si on ne cedoit au tems, la Noblesse & la Gouvernante elle-même ne pourroient être à l'abri de la fureur d'une populace mutinée. Mais les créatures d'Espagne rejetterent cet avis du Comte de Horn, qui n'avoit en vûë que la tranquillité publique, & voulurent le faire passer pour une menace qu'il faisoit à la Duchesse, afin de la forcer à enteriner la requête des Confédérés, qu'ils traitoient d'incivile.

Réponse de la Gouvernante.

Elle y répondit néanmoins d'une manière à faire connoître la bonne volonté qu'elle avoit pour les Confédérés. Elle dit, qu'elle souhaitoit sincerement pouvoir leur accorder toutes leurs demandes; mais qu'elles étoient de telle nature, qu'elle ne pouvoit rien décider à ce sujet de sa propre autorité: Qu'elle avoit les mains liées par les ordres exprès du Roi, à qui elle croyoit qu'il faloit faire une députation, & qu'elle tâcheroit de leur rendre favorable autant qu'elle pourroit, par ses lettres & par ses prieres: Qu'en attendant elle les conjuroit & leur enjoignoit, de veiller eux-mêmes, & de travailler de toutes leurs forces, pour empêcher que la tranquillité publique ne fût troublée: Que pour elle, elle auroit une si grande attention pour contenir les Inquisiteurs dans les bornes de la prudence & de la modération, que chacun lui en sçauroit gré & la remercieroit: Enfin, qu'elle espéroit obtenir par son entremise auprès du Roi, que ces Provinces seroient délivrées de l'Inquisition.

Deux jours après, les Confédérés revinrent au Palais de la Gouvernante, & la remercierent d'une réponse si favorable. Mais ils demanderent en même tems qu'on en fît une plus ample declaration; ils promirent de se soûmettre à tout ce qui seroit ordonné par le Roi & par les Etats de Flandre, & de se comporter à l'avenir de manière, qu'on ne pourroit les blâmer avec raison. Ils ajouterent, qu'ayant appris que leurs adversaires avoient résolu de faire imprimer leur requête, ils prioient qu'elle fût imprimée de bonne foi, sans y rien augmenter & sans en rien retrancher. La Gouvernante ayant loüé leur bonne volonté, les pria aussi de se tenir dans les bornes de la moderation, & de ne point faire d'assemblées clandestines, pour se faire un plus grand nombre de partisans. Les Confédérés remercierent encore une fois la Gouvernante, & la presserent de declarer devant toute sa Cour, que ce qu'ils avoient fait n'avoit point été entrepris avec une mauvaise intention. A quoi elle répondit seulement, qu'elle le croyoit ainsi. Les Confédérés s'étant retirés en murmurant, on leur envoya, suivant le conseil de Christophle d'Assonville, Philippe de Lallain Comte de Hoogstrate, avec Berti, Secretaire, pour leur declarer dans leur Assemblée, & leur donner parole au nom de la Duchesse, que la Cour n'ordonneroit rien au sujet de la Religion, qu'elle n'eût la réponse du Roi.

Le Baron de Montigny & le Comte de Bergh sont envoyés en Espagne.

On envoya en Espagne Montmorency de Montigny & le Comte de Bergh, Chevaliers de la Toison d'or, pour demander la modération des Ordonnances & des Décrets concernant la Religion. Ces Seigneurs furent reçûs bien différemment de ce qu'ils avoient pensé, & même bien maltraités dans la suite, comme nous le dirons. On les amusa d'abord & assez

CHARLES IX. 1566.

fez long-tems, par des réponses ambiguës & captieuses ; ce qui augmenta fort les soupçons & les défiances des Flamans : & cependant on publia une formule de moderation des Ordonnances, qui excita l'indignation de plusieurs, & fit rire en général tout le monde. Car on y accordoit, comme une très-grande grace, aux Protestans, aux Ministres, à leurs hôtes, & à ceux qui causeroient quelque scandale, celle de n'être point brûlés, mais seulement pendus : on y declaroit, que ceux en général qui changeroient de sentimens seroient punis par le glaive, & le petit peuple qui tomberoit dans l'erreur, par le bannissement. La Cour envoya cette formule aux Etats de chaque Province, pour y être ratifiée. Ceux d'Artois, du Hainaut, & du Comté de Namur y souscrivirent. Elle fut ensuite publiée dans la Flandre & dans le Brabant, sans y appeller ceux de Hollande, de Zelande, de Frise, ni les autres ; parce qu'on croyoit qu'appuyés sur leurs privileges & leurs immunités, ils ne voudroient jamais consentir à la vérification de la formule. Au reste tout ceci fut fait secretement, & à l'insçû des peuples, qui suivoient presque tous la doctrine des Protestans.

Moderation prétendüe de la rigueur des Ordonnances.

Troubles & séditions presqu'en tous lieux.

Cependant on fit courir le bruit de la mauvaise reception des députés en Espagne, de la colere & de l'indignation du Roi contre les Hérétiques & leurs fauteurs, de l'équipement d'une flote, pour transporter le Roi en Flandre, des levées qu'Eric de Brunswic, qui étoit au service de Sa Majesté Catholique, avoit faites en Allemagne, pour être prêt à toute occasion de secourir à main armée les Inquisiteurs & les nouveaux Evêques. On ajoûtoit, que la douceur dont on usoit envers les députés, n'étoit pas sincere, mais apparente & simulée, pour donner au Roi le tems d'amasser de l'argent & de lever des gens de guerre, afin de venir en Flandre lorsqu'on y penseroit le moins ; que le Cardinal de Granvelle y viendroit aussi, & que la résolution étoit prise de punir rigoureusement ceux de la Noblesse, qui avoient eu la temérité criminelle de quitter la Religion & le parti du Roi. Le peuple échauffé & irrité par ces bruits, & n'espérant rien de bon de l'Espagne, eut la hardiesse d'aller publiquement aux prêches (1), pour inspirer, par cette liberté, du courage à ceux de son parti, & pour intimider ses ennemis, en leur faisant voir que le nombre des Confédérés s'augmentoit de jour en jour. Ainsi, après avoir commencé à Ipres, on fit des assemblées publiques dans la Flandre, dans le Brabant, dans la Gueldre, & dans la Frise, & ces assemblées se tenoient en pleine campagne, & dans tous les autres lieux qui paroissoient les plus commodes. Le peuple y accourut de toutes parts, d'abord sans armes, ensuite avec des épées, pour se défendre si on les attaquoit, & enfin avec des arquebuses ; & sur le commencement de Juin on fit des prêches en Alle-

(1) L'on a déja fait remarquer que c'est un terme odieux dont les Catholiques se sont servis. M. de Thou ne l'a jamais employé, lorsqu'il a parlé en Historien. *Conciones*, est le terme, dont il a usé. On doit toujours l'expliquer par *Assemblées de Religion*, dont le but principal étoit la prédication de la parole de Dieu. Les autres termes ne doivent être regardés que comme des expressions vulgaires, échapées au Traducteur.

Allemand & en François, dans un champ nommé Flaer, situé près de Borgerhout, assez proche d'Anvers.

Le Conseil d'Anvers prie la Gouvernante de venir dans leur ville.

Cela fut cause que le Conseil d'Anvers, qui craignoit une sédition, écrivit à la Gouvernante, & la supplia de vouloir bien venir à la ville & y faire son séjour, pour appaiser les troubles. La Duchesse ayant demandé du tems pour delibérer là-dessus, fit cependant publier le 26. de Juin une Ordonnance fort rigoureuse contre ceux qui tenoient des assemblées: mais cette Ordonnance ne fut d'aucune utilité. Les Protestans, dont l'audace croissoit avec le nombre, présenterent le 3. de Juillet une requête au Conseil, dans laquelle ils tâchoient de prouver par plusieurs raisons, que les prêches qui se faisoient auparavant en secret, devoient alors se faire publiquement, à cause du grand nombre des auditeurs; & ils demandoient que, pour éviter le bruit & la confusion, on leur assignât un lieu dans la ville. Ils se servoient des propres termes de leurs privileges, pour prouver que le Magistrat étoit en droit de leur accorder ce qu'ils demandoient; & ils citoient des exemples, pour faire voir qu'on pouvoit, sans aucun danger, admettre deux Religions dans un Etat. Le Conseil envoya aussi-tôt cette requête à la Gouvernante, & réïtera ses prieres, pour l'engager à venir demeurer à Anvers; mais elle le refusa, à moins qu'on ne voulût recevoir dans la ville une garnison; ce que les habitans avoient en horreur.

Comme si on avoit appréhendé que les sujets de troubles ne manquassent, Brederode & Charles de Brimeu Comte de Meghem vinrent dans le même tems à la ville, sans en avoir demandé l'agrément: tous les deux étoient suspects aux bourgeois pour des raisons bien différentes; le premier, parce qu'il étoit regardé comme le Chef des Protestans dans les Païs-bas, & le second, parce qu'on croyoit qu'il vouloit user d'artifice, pour faire entrer dans la ville les troupes qu'il avoit aux environs dans la Campine (1) Brabançonne. Le peuple étant déja échauffé, de Brimeu fut obligé de sortir de la ville pour éviter une plus grande émeute. La Gouvernante y envoya aussi-tôt Guillaume de Nassau Prince d'Orange avec de pleins pouvoirs. Lorsqu'il étoit sur le point d'y entrer le 13. de Juillet, le Conseil vint au-devant de lui, avec Brederode & d'autres Gentilshommes, & comme il passoit dans la ville à cheval, le peuple cria: *Vivent les Gueux*. Le Prince les en reprit, & leur prédit qu'ils se repentiroient quelque jour de cette acclamation teméraire. Puis ayant assemblé le Conseil, il exposa les ordres qu'il avoit de la Gouvernante, & il confera avec tous les Corps de la ville, sur les moyens de terminer tous les différens, d'ôter les soupçons & les défiances, & de rétablir la paix & la tranquillité.

La Gouvernante leur envoye le Prince d'Orange.

Défiances mutuelles entre le Conseil & les bourgeois d'Anvers.

Ces conférences lui firent connoître, que le Conseil ne se fioit pas fort aux bourgeois & aux marchands étrangers, quoiqu'ils fussent attachés à la doctrine des Protestans; que les bourgeois & les autres habitans d'Anvers craignoient les Ministres de la Cour, & se défioient du Conseil, qu'ils soupçonnoient de vouloir faire entrer des soldats dans la ville; enfin que les Protestans craignoient généralement tout, & qu'ils n'étoient pas même

(1) Ou *Païs de Kempen*.

Charles IX. 1566.

me bien d'accord entre eux, & que le Conseil entretenoit cette mesintelligence secrete, en favorisant sourdement les Protestans de la Confession d'Augsbourg contre les Calvinistes: mais que les uns & les autres joints ensemble, étoient les plus forts dans la ville, & pourroient la réduire en leur pouvoir quand ils le voudroient. Le Prince d'Orange jugea donc qu'il n'y avoit pas de sûreté à vouloir les soûmettre par la force, mais qu'il faloit les exhorter avec douceur, & les engager à quitter les armes & à les mettre entre les mains des bourgeois. On convint donc que les bourgeois feroient la garde, & qu'après avoir donné les sûretés nécessaires, on engageroit doucement les Protestans à mettre les armes bas, & à interrompre leurs prêches, jusqu'à ce que tout fût décidé & reglé suivant l'avis des Etats de Flandre.

Déja le bruit s'étoit répandu, que Brunswic avoit levé des troupes, & qu'elles couroient avec licence dans toute la Frise, & le Prévôt des maréchaux ou le Bailly, qu'on nomme en Flamand *Drossart*, allant à cheval dans le Brabant avec des Archers en armes, pour arrêter des criminels, avoit fait soupçonner qu'il vouloit empêcher les assemblées qui se faisoient à la campagne: ce qui augmentoit ces soupçons, est qu'on avoit vû en même tems à Malines des chariots remplis d'armes, & des bateaux chargés de canon. Les Protestans ne garderent plus de mesures, & ils affecterent de marcher, non pas comme des gens qui sont en paix, mais comme des gens de guerre, en armes & en bataille: ce qui donna beaucoup d'inquiétude à tout le monde, dans la juste crainte des suites: à peine le Prince d'Orange pouvoit-il les contenir par sa présence, & par les menaces qu'il mêloit quelquefois aux exhortations & aux prieres.

Assemblées & plaintes des Confédérés.

La Gouvernante leur envoye le Prince d'Orange & le Comte d'Egmond.

Les Confédérés, voyant que les Courtisans, par leurs artifices, avoient fait évanouir l'espérance qu'on leur avoit donnée, d'assembler les Etats de Flandre, qu'ils avoient regardés comme leur derniere *ressource*, s'assemblerent à Saint-Truden (1), château apartenant à l'Evêque de Liége; de-là ils allerent à Arschot, & ensuite à Duffele. La Gouvernante leur envoya le Prince d'Orange & le Comte d'Egmond, pour traiter avec eux, pour leur demander ce qu'ils prétendoient faire dans leurs assemblées, & de quoi ils se plaignoient; pour leur dire, qu'à leur considération on avoit envoyé en Espagne le Baron de Montigny & le Comte de Bergh, deux Seigneurs d'un grand crédit, & en qui ils devoient avoir une parfaite confiance, & pour les exhorter (puisque depuis leur requête on n'avoit rien fait de nouveau touchant l'Inquisition & l'exécution des Ordonnances) à ne pas donner de justes sujets de mécontentement & de colere au Roi, qui étoit dans la disposition de faire publier une amnistie pour tout le passé; à persévérer dans l'obéïssance, à reprimer l'insolence & la méchanceté des Sectaires, qui se vantoient d'être prêts à faire éclater, à l'instigation des François, la rébellion qu'ils tramoient depuis long-tems; & à empêcher, autant qu'ils pourroient, les prêches, parce que ceux qui sollicitoient le peuple à ces assemblées, ou qui y connivoient, violoient honteu-

(1) Ou *S. Truyen* au Païs de Liége.

teusement le traité, & agissoient contre les termes même de la requête.

Réponse par écrit des Confédérés.

Les Confédérés répondirent par écrit: Qu'ils remercioient Son Altesse des ordres qu'elle avoit eu la bonté d'envoyer aux Gouverneurs; mais qu'ils n'avoient pas été observés comme il faloit: Qu'on n'y avoit presque point eu d'égard à Tournai, à Lille, à Mons en Hainaut, à Aire, à Ath, & à Bruxelles, plusieurs y ayant été emprisonnés pour cause de Religion: Qu'ils avoient fait tous leurs efforts pour empêcher les prêches & les autres assemblées; mais qu'ils n'avoient pû rien obtenir du peuple, dont les soupçons étoient considerablement augmentés, parce que la réponse que la Gouvernante avoit promise avant deux mois, n'étoit point encore arrivée d'Espagne, & qu'on ne parloit plus de l'Assemblée des Etats généraux qu'on leur avoit fait espérer: Que quant à ce qu'on disoit que les François avoient part à ces troubles, les Confédérés pouvoient assûrer qu'ils n'en avoient aucune connoissance, & qu'ils étoient prêts, s'il étoit nécessaire, de monter à cheval & de s'opposer de toutes leurs forces aux entreprises des étrangers; mais que dans la situation présente des affaires, il ne leur sembloit pas qu'il fût à propos d'attaquer les sujets du Roi de France: Que puisqu'on cherchoit à les calomnier, comme s'ils avoient porté le peuple à faire des assemblées, ils ne refusoient pas de se justifier de cette calomnie, & du crime de rebellion qu'on leur imputoit faussement: Que quoiqu'ils eussent pour la plûpart embrassé la doctrine Protestante, la diversité de Religion ne les empêcheroit jamais d'avoir pour le Roi la fidélité & l'obéïssance qu'on lui devoit: Qu'ils ne se défioient point de la clémence de Sa Majesté; mais que leur conscience ne leur reprochant aucun crime, ils ne croyoient pas avoir besoin de cet oubli du passé que la Gouvernante leur faisoit espérer; qu'en un mot, ils n'avoient rien fait qui eût besoin de pardon ou de grace.

Les Confédérés ajoûterent à ces réponses, des plaintes de ce qu'on se déchaînoit contr'eux dans les conversations, comme contre des gens atteints & convaincus du crime de lèze-Majesté; que les Chevaliers de la Toison d'or, les Grands & autres évitoient leur compagnie. Ils parloient du bruit qu'on avoit répandu, que le Roi viendroit au premier jour, & qu'il les feroit punir, qu'il avoit déja demandé le passage par la France, que le Duc de Savoye lui avoit pour cela offert ses bons offices, & que le Clergé devoit donner au Roi beaucoup d'argent pour les fraix de la guerre. Ils avoüoient, que puisqu'on ne vouloit pas pourvoir à leur sûreté, ils avoient eu la précaution, pour leur propre défense, de se faire des amis en Allemagne, dont ils employeroient les secours, s'ils en avoient besoin; mais qu'ils n'avoient absolument fait aucune démarche du côté des François, & n'avoient pris avec eux aucunes mesures. Enfin ils demandoient, que la Gouvernante leur donnât toutes les sûretés nécessaires: declarant néanmoins, qu'ils seroient contens si Son Altesse faisoit entrer dans ses Conseils le Prince d'Orange, le Comte d'Egmond & le Comte de Horn, trois Seigneurs si distingués par leur mérite & leur fidélité; & si elle vouloit bien ne rien ordonner dans cette grande affaire, sans les avoir appellés.

CHARLES IX. 1566.

Demandes qu'ils font à la Gouvernante.

Ils lui présenterent sur cela une requête dressée depuis peu à S. Tron (1), dans le païs des anciens Centrons (2), par laquelle ils promettoient de mettre bas les armes, & d'obéir à toutes les deliberations des Etats généraux de la Flandre; mais à condition que la Gouvernante obligeroit la Noblesse à pourvoir à leur sûreté, en cas que des esprits brouillons fissent quelqu'entreprise contr'eux. Ils demandoient outre cela, qu'elle établît dans chaque Province quelques personnes du nombre des Confédérés, pour examiner ce qui se feroit dans cette affaire, & veiller à leurs intérêts. Ils finissoient, en avertissant la Duchesse de Parme, que si on n'appaisoit de bonne heure les troubles déja excités, il pourroit bien arriver que les François, ennemis perpétuels des Flamans, profiteroient de ces dissensions intestines pour entrer dans les Païs-bas.

Cette réponse des Confédérés nuisit beaucoup aux Comtes de Horn & d'Egmond; car en declarant qu'ils se fioient à leur équité, ils rendirent leur fidélité suspecte au Roi d'Espagne & à ses créatures: aussi les plus sages ont jugé, que c'est-ce qui hâta leur perte. Ce qu'ils avoient ajoûté dans leur dernier mémoire touchant le Roi de France, causa de la crainte & de l'inquiétude à la Gouvernante: de sorte qu'elle chercha les moyens de donner quelque satisfaction aux Confédérés, en attendant qu'elle eût reçû du Roi une réponse plus claire. Mais sur ces entrefaites elle reçut des nouvelles de tous les côtés, que les peuples en furie avoient pillé les temples, renversé les autels & brisé les images. Car après que le Comte d'Egmond, Gouverneur de la Flandre, fût sorti de cette Province, & que la Duchesse de Parme l'eût fait venir à Bruxelles, le peuple commença à faire grand bruit; &, comme il arrive ordinairement, les scélerats & les debauchés, avec les filles de mauvaise vie, se mirent de la partie. Le désordre commença aux environs d'Ipres dans le mois d'Août; & il s'étendit avec tant de rapidité & de confusion dans les autres villes & bourgs, que les églises & les chapelles se trouverent pillées, les autels renversés, & les images brisées, sans qu'on pût sçavoir par qui le mal avoit commencé.

Licence & profanation des Protestans.

A Iprès.

A Bailleul en Hainaut.

On fit la même chose à Bailleul en Hainaut: comme le mal gagnoit & se répandoit de toutes parts, quelques-uns voulurent en faire autant à Bruges; mais le Pensionnaire Dognies fit fermer les portes, & les empêcha. Dans la Gueldre, dont le Comte de Meghem étoit Gouverneur, la veille même de l'Assomption de la sainte Vierge, les principaux de Nimégue, offensés de la hardiesse d'un certain Louis, Moine défroqué, qui avoit embrassé la doctrine de Calvin, & qui avoit fait quelques prêches dans la ville au cimetiere des Juifs, s'assemblerent au Couvent de S. Jean, pour delibérer s'ils le chasseroient de la ville; mais le plus grand nombre s'y étant opposé, on se sépara sans rien faire.

A Anvers sur-tout.

La guerre declarée aux images n'éclata nulle part avec tant de fureur qu'à

(1) S. Tron, ville & Abbaye du païs de Liége.

(2) Peuples dont parle César dans ses Commentaires, qui habitoient ce canton du païs de Liége.

qu'à Anvers. Le lendemain que le Prince d'Orange fut parti pour Bruxelles, où la Gouvernante l'avoit rappellé, il y eut une Procession, dans laquelle on porta une grande image de la sainte Vierge avec beaucoup de pompe & de solemnité: l'image fut ensuite remise dans la chapelle; & il n'y avoit plus alors, à ce qu'il sembloit, rien à craindre de la fureur des ennemis des images. Mais quelques jeunes gens qui jouoient à l'entrée de l'église, commencerent à faire des railleries sur cette cérémonie; & l'un d'entr'eux dit, qu'il étoit surpris que cette idole fût si-tôt rentrée dans sa niche, comme si elle avoit eu peur. En même tems de l'autre côté de l'église, qui est très-grande, d'autres jeunes fainéans commencerent à contrefaire les Prédicateurs & à s'en moquer. Il y en eut un plus âgé que les autres, qui monta dans la chaire, & fit un sermon ridicule à ses compagnons; ceux-ci lui jettoient de petites pierres & de la poussiere, & lui de son côté repoussoit les assaillans avec de longs bâtons: enfin comme ce jeu impie s'échauffoit, un Marinier, scandalisé & indigné de leur insolence, vint de l'autre côté de la chaire, & en fit sortir de force celui qui y étoit. En même tems les autres attaquerent vivement le Marinier, qui eut bien de la peine à se sauver, après avoir été blessé à la cuisse.

On le mena au Magistrat, à qui il raconta tout ce qui s'étoit passé. La garde accourut aussi-tôt à l'église, en fit sortir le peuple, & ferma les portes. Le jour suivant qui étoit le 20. d'Août quelques autres jeunes libertins, ayant mené avec eux des enfans à l'église, à l'heure de Vêpres, leur firent dire bien des choses injurieuses contre l'image de la sainte Vierge. Une vieille femme, qui vendoit des bougies à la porte de l'église, offensée de ces discours, leur jetta d'abord des ordures, & ensuite les maltraita, ce qui causa du trouble. Jean d'Immerselles, Bailly de la ville, y accourut aussi-tôt avec des Archers pour l'appaiser, & fit fermer les portes de l'église, à la reserve d'une. Mais la crainte qu'il eut pour lui-même l'ayant fait retirer, le peuple, qui avoit commencé le jour précedent à se battre par jeu, commença ce jour-là à se battre très-sérieusement. Ainsi s'excitant les uns les autres, dès que les enfans eurent crié, *Vivent les Gueux*, comme si ces paroles eussent été le signal du combat, ils en vinrent aux voyes de fait, & continuerent leurs violences avec tant de fureur, qu'avant minuit toutes les sacristies furent enfoncées & pillées, les autels renversés, les images brisées ou emportées, & les portes de la grande église rompuës. Ensuite des scelérats ayant grossi la troupe, on courut aux autres églises, & on pilla avec la même fureur les couvens d'hommes & de femmes, où ils porterent des flambeaux allumés, afin que rien ne pût se derober à leurs yeux. Tout fut fait avant le lever du soleil; & malgré la confusion inséparable de la multitude, il y eut tant d'ordre & de concert entr'eux, qu'il n'y eut pas la moindre dispute pour le partage du butin; & ce qu'on aura peine à croire, il n'y eut personne de blessé par les pierres sans nombre qui tomberent pendant qu'on renversoit les autels & qu'on brisoit les images.

Violences de la populace.

Les églises & les couvens sont pillés.

Cependant les Magistrats & les bourgeois, ceux même qui étoient attachés aux Protestans, mais qui n'approuvoient pas que cela eût été fait par une

CHARLES IX. 1566.

une fédition, & de la propre autorité des particuliers, furent effrayés, & mirent des gardes dans les ruës: & comme ils n'avoient pû arrêter la fureur du peuple, & qu'ils voyoient les églises ruinées, ils craignoient avec raison que cette canaille, animée par l'appas du butin, ne passât du pillage des eglises à celui des maisons particulieres. Pour prévenir ce danger, ils firent fermer toutes les portes de la ville, & ils n'en laisserent qu'une ouverte. Les nouveaux Iconoclastes étant sortis le matin par cette porte, allerent d'abord au monastere de S. Bernard, à un mille & demi de la ville, & ils le pillerent, aussi-bien que toutes les églises & chapelles voisines, dont ils abattirent les autels & les images. C'est-ce qui fit depuis reprocher aux bourgeois d'Anvers, qu'ils avoient préféré leur sûreté & leurs intérêts particuliers à ce que les églises avoient de plus saint. Ce jour-là & les deux suivans, on continua dans la ville le pillage des églises, sans que personne osât s'y opposer. Enfin, comme l'on tâchoit avec des cordes d'entraîner & de faire tomber le grand Crucifix, qui étoit bien doré, il tomba sur les armes d'un Chevalier de la Toison d'or, qu'on avoit placées depuis peu sur les siéges du chœur, & les brisa. Les Magistrats & la plûpart des habitans, fâchés de ces excès, prirent les armes; & leur patience s'étant changée en une juste indignation, ils chargerent & repousserent la populace qui exerçoit ces violences. On en prit quelques-uns, dont une partie furent pendus pour l'exemple, & les autres bannis ou condamnés à d'autres peines.

Les Magistrats & les bourgeois prennent enfin les armes pour repousser la populace.

On tâcha ensuite d'empêcher les prêches, qu'on n'avoit permis que pour prévenir de plus grands troubles. On ordonna sur peine de la vie, de continuer la profanation des Images, de représenter tout ce qui avoit été pris & enlevé, & de le rapporter dans vingt quatre heures aux Echevins & aux Quarteniers de la ville: l'Ordonnance fut signifiée aux Protestans par Jaques Wesembeek. On rendit bien des choses, qui furent portées à la Maison de ville. Les corps des métiers & les autres bourgeois firent en cette occasion tous leurs efforts, pour retirer par caresses des mains de la populace, & sauver les excellens tableaux qu'ils avoient enlevés. Les Protestans, qui voyoient bien que cette sédition les rendroit odieux, allerent d'abord trouver le Bourguemaître Jaques van der Heyden; puis ils publierent le 23. d'Août un écrit pour se justifier, dans lequel ils declaroient, que c'étoit à leur insçû & malgré eux qu'on avoit fait la guerre aux images; que quoiqu'ils en eussent toûjours souhaité l'abolition, parce qu'il étoit de la gloire de Dieu d'abolir de pareils abus & de ne pas souffrir de semblables superstitions, ils désapprouvoient néanmoins ce qui avoit été fait sans la participation & l'autorité du Magistrat; qu'ils détestoient le vol, le pillage, & toutes sortes de violences; & qu'ils feroient ordonner aux gens de leur Religion, par leurs Pasteurs, de rendre tout ce qu'ils avoient pris, & de le remettre entre les mains des Magistrats; que c'étoit Dieu lui-même qui avoit établi le Magistrat; qu'ils sçavoient bien que, suivant le commandement de Dieu, il faloit lui obéïr & payer le tribut; & qu'ils étoient prêts, si on le leur ordonnoit, de renouveller leur serment de fidélité & d'obéïssance. Ensuite ils demandoient un lieu pour s'as-

Les Protestans publient un écrit pour se justifier.

s'assembler, & ils prioient qu'on les excusât, si en attendant ils se servoient de quelques églises pour y tenir leurs assemblées. Enfin ils supplioient qu'on défendît par une Ordonnance, de se maltraiter les uns les autres, par paroles ou par actions, pour cause de Religion. Le Magistrat leur accorda, pour mettre les églises à couvert, la permission de faire leurs assemblées dans la Ville-neuve. Il permit aussi à un Ministre du fauxbourg du Kiel, qui professoit la Confession d'Augsbourg, de prêcher dans l'église de S. George.

Cependant le Magistrat ne cessoit d'écrire au Prince d'Orange, pour le prier de venir à Anvers; mais soit qu'il aimât mieux que tout cela se fît en son absence, soit qu'il eût dessein de reduire les bourgeois par la nécessité de leurs affaires, il ne voulut y venir, qu'à condition qu'ils s'abandonneroient entierement à lui, & qu'ils le rendroient maître absolu de leurs personnes, de leurs biens & du gouvernement de la ville; ce qu'ils avoient jusqu'alors constamment refusé. On fit donc assembler le Conseil de la ville à ce sujet; & il fut résolu que les bourgeois rendroient obéïssance au Prince d'Orange, & qu'il gouverneroit la ville avec un plein pouvoir, sous Marguerite Duchesse de Parme; qu'il disposeroit des gardes & des garnisons; qu'il feroit des loix, telles qu'il le jugeroit à propos pour le bien commun & pour la tranquillité publique; pourvû que par-là il ne donnât aucune atteinte aux privileges & anciennes coûtumes de la ville. A ces conditions le Prince d'Orange retourna à Anvers le 26. d'Août. Les troubles étoient appaisés, & la paix regnoit alors dans la ville : mais l'exemple avoit passé jusqu'aux autres villes & bourgs.

Grand nombre de villes où la populace commit les mêmes excès qu'à Anvers.

Des hommes turbulens & séditieux avoient eu la hardiesse d'entreprendre à Malines ce qui avoit été fait à Anvers; mais le Magistrat les arrêta. A Liere, le Magistrat ne pouvant resister à la multitude, promit de faire ôter des églises les images, & tout ce qui pouvoit être un sujet de scandale. Il exécuta fidèlement ce qu'il avoit promis; & il fit enlever des églises tout ce qui pouvoit exciter au pillage les chefs de ces nouveaux Iconoclastes. La populace fit librement tout ce qu'elle voulut à Breda, à Berghen-op-Zoom & à Boisleduc en Brabant; à Gand, à Ipres, à Dendermonde, à Aloft, à Oudenarde, à Tournai & à Valenciennes en Flandre. On fit la même chose à Mastricht, à Dordrecht, à Amsterdam, à Delft, à la Haye, à Harlem, à la Brille & à Leyden : dans les Isles de la Zelande, à la Veere, & à Flessingue : dans la Frise, à Groningue, à Leuwarden, & en plusieurs autres lieux de la Province; à Campen, à Swol & à Deventer, villes du païs d'Overyssel; à Arnheim, à Venlo, à Harderwic, à Ruremonde & à Nimégue, dans la Gueldre. A Middelbourg, la populace ayant été long-tems arrêtée par le Conseil & par la compagnie des Archers, fut enfin la plus forte; & ne se contentant pas d'avoir renversé les autels & brisé les images, elle contraignit le Magistrat & l'Evêque, à lui remettre entre les mains ceux qu'on avoit emprisonnés pour cause de Religion. Vingt deux furent élargis; & afin que le mal ne passât pas plus avant, le Magistrat permit aux nouveaux Ministres de tenir leurs prêches dans les églises.

CHARLES IX. 1566.

La Gouvernante commence à craindre pour sa propre personne.

Comme ces ennemis des images faisoient des courses dans les Païs-bas, la Gouvernante commença à craindre non seulement pour l'Etat, mais pour sa propre personne. D'abord elle forma le dessein de quitter Bruxelles & de se retirer à Mons en Hainaut, où elle devoit se faire conduire par les Gouverneurs des Provinces avec une bonne escorte. Mais le Président Viglius de Zwichem lui ayant donné avis, que les habitans avoient résolu de fermer les portes de la ville & de l'empêcher d'en sortir, elle changea de sentiment, & elle confia la garde de Bruxelles à Pierre-Ernest Comte de Mansfeld. Ce Seigneur convoqua le Conseil de la ville dans le Palais, où se trouverent le Prince d'Orange, avant qu'il retournât à Anvers, & les Comtes d'Egmond & de Hoogstrate. Ils dirent à l'Assemblée, que la Duchesse de Parme avoit résolu de demeurer dans la ville sur leur parole; mais à condition qu'ils donneroient de si bons ordres, qu'on n'y tiendroit point de prêches, & qu'on ne toucheroit point aux églises. Ils ajoûterent, que la Gouvernante les prioit & leur ordonnoit, d'obéir en tout au Comte de Mansfeld; ce que les habitans promirent de faire, & ils s'y engagerent par serment. La Duchesse se trouva par-là délivrée d'une grande peur; mais peu de tems après elle en eut une bien plus grande, causée par un avis qu'on lui donna secretement, que les factieux avoient résolu de briser la nuit suivante les images, de tuer Jean de Ligne Prince de Barbançon, Comte d'Aremberg, avec le Comte de Barlaimont, & de l'enlever elle-même. Ce fut une terreur panique, adroitement repanduë par les amis des Protestans, afin d'obliger la Duchesse de Parme à traiter avec eux, & à leur accorder des conditions avantageuses. Ils ne furent pas trompés dans leur espérance; car la Gouvernante appréhendant une revolte générale, crut qu'il faloit s'accommoder au tems; & de l'avis des Grands & de son Conseil, elle consentit qu'on tînt des prêches, dans les mêmes lieux où l'on en avoit tenu jusqu'à ce jour, qui étoit le 23. d'Août. Mais elle ne le permit, qu'à condition qu'on mettroit les armes bas; & que cela n'auroit lieu que jusqu'à ce que le Roi en eût autrement ordonné, de l'avis des Etats. C'est-ce qu'elle confirma par un écrit signé de sa main, qu'elle donna aux Confédérés qui traitoient de la paix.

Conditions avantageuses qu'elle accorde aux Protestans.

Traité entre la Gouvernante & les Confédérés.

Le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmond, de Horn, de Montmorency-d'Achicourt, & d'Assonville, avoient eu ordre de traiter avec les Confédérés; & les Confédérés de leur côté avoient nommé pour traiter avec eux, Louis de Nassau, Eustache de Fiennes, George de Montigny de Noyelles, de Montigny de Villers, & plusieurs autres. Enfin après plusieurs conférences, on étoit convenu que la Duchesse de Parme feroit une espece de traité avec les Confédérés, par un écrit signé de sa main, qu'elle feroit publier. Il fut en effet publié le 23. d'Août. Par cet écrit, la Gouvernante declaroit, que jusqu'à ce qu'elle eût reçû du Roi une réponse plus certaine, elle consentoit que l'Inquisition, dont on s'étoit plaint, cessât, & qu'on fît une nouvelle Ordonnance: mais que le Roi n'avoit pas encore déterminé si cette grace seroit pour tous les Etats de la Flandre. Puis, afin d'ôter tout lieu de soupçon & de défiance à ceux qui craignoient que l'affaire n'eût été rapportée au Roi de mauvaise foi, la Gou-

Gouvernante promettoit au nom de S. M. l'oubli de tout le passé, & protestoit qu'elle étoit prête de leur en donner des assurances publiques & autentiques, en telle forme qu'ils voudroient; pourvû que de leur côté ils s'engageassent par serment à ne rien entreprendre à l'avenir, ou par eux-mêmes ou par d'autres, contre l'autorité du Roi & contre la tranquillité publique; mais au contraire à faire tous leurs efforts pour ramener chacun à son devoir; pour appaiser les troubles & les séditions; pour réprimer les factieux; pour empêcher le pillage & la profanation des églises, des couvens, & des lieux saints; & pour faire punir, suivant toute la rigueur des loix, ceux qui avoient conseillé ou commis ces sacrileges, ces violences, & ces crimes détestables. On exigeoit encore des Confédérés dans cet écrit de la Duchesse, qu'ils prissent garde qu'on ne fit aucune injure & aucune violence au Clergé, aux Ministres de la Justice, à la Noblesse, ni à aucun des sujets de Sa Majesté Catholique; qu'on ne tînt des assemblées dans les lieux où il n'y en avoit point encore eu; & qu'on ne vînt en armes à celles qu'il étoit permis de tenir; qu'ils fissent chasser des Païs-bas tous les étrangers qui avoient pris part à ces troubles; enfin qu'ils employassent tout le crédit & le pouvoir qu'ils avoient sur le peuple, pour l'engager à mettre bas les armes, & à promettre une soûmission entiere, & une parfaite obéïssance aux delibérations & aux Ordonnances qui se feroient par le Roi & par les Etats généraux de Flandre, touchant la Religion & la Police, pour établir, conserver & maintenir la tranquillité publique.

CHARLES IX. 1566.

On dressa deux jours après un acte d'assurance & de garantie, par lequel la Gouvernante donnoit sa parole, & promettoit avec serment, que le Roi & elle n'imputeroient jamais à la Noblesse confédérée, ni leur requête, ni leur confédération, ni rien de tout ce qu'ils avoient pû faire ou dire jusqu'à ce jour, declarant que telle étoit sa volonté & celle du Roi; & ordonnant aux Gouverneurs, aux Chevaliers de la Toison d'or, au Président du Conseil d'Etat, au Conseil privé, & à tous les Chefs de Justice, de tenir la main à l'exécution de la parole & des assurances données aux Confédérés; & de les faire joüir de toute la sûreté qui leur étoit promise, sans y apporter, ou souffrir qu'on y apportât, aucun obstacle. Le même jour les Confédérés ayant reçû l'écrit de la Gouvernante, s'obligerent encore par écrit, d'observer de bonne foi les conditions qu'elle leur avoit prescrites. Ensuite la Duchesse écrivit à toutes les Provinces & à tous les Juges, pour leur notifier que le Roi vouloit & entendoit : Que l'ancienne & véritable Religion Catholique fût maintenuë : Que les Gouverneurs & Magistrats prissent garde que l'Etat ne reçût aucun préjudice, en attendant que le Roi vînt lui-même & ordonnât en personne de toutes choses : Que cependant on appaisât les troubles, & qu'on réprimât les séditieux. En même tems on permit par-tout, de tenir des prêches dans les lieux où l'on en tenoit publiquement le 25. d'Août, & auparavant. L'on pourvut aussi d'un commun consentement à la sûreté de tous en général & de chacun en particulier, quoique de Religion differente; mais on ajoûta cette clause : Jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par le

Suite de ce Traité.

CHARLES IX. 1566.

le Roi, par son Conseil, ou par les Etats généraux de Flandre.

Dissension des Protestans entre eux.

Les affaires de la Religion paroissant accommodées dans les Païs-bas, les Protestans, qui ne craignoient rien de la part des Catholiques, commencerent aussi-tôt à s'y faire la guerre les uns aux autres. Ceux de la Confession d'Augsbourg avoient fait venir Mathias Flaccius Illyricus (1), Auteur des Centuries Ecclésiastiques, Dominique Spangenberg, Jean Vorstius, Louis Herman, (2) & d'autres. Il en étoit aussi venu plusieurs qu'on avoit mandés de Geneve & d'Angleterre, qui suivoient la Confession de foi de Suisse. Après quelques disputes, ceux de la Confession de Suisse l'emporterent sur ceux de la Confession d'Augsbourg, par le crédit & l'entremise de Marc Perez, Commissionaire Espagnol très-riche, qui les favorisoit. Cependant le Prince d'Orange permit l'exercice de l'une & de l'autre Religion dans la ville d'Anvers. Les Nobles Confédérés ayant obtenu ce qu'ils demandoient, partirent de Bruxelles, & s'en allerent chez eux: la Gouvernante congédia aussi les Gouverneurs, qui s'en retournerent chacun dans leur Province, pour y exécuter ses ordres.

La prudence des Gouverneurs remet la tranquillité dans les Provinces.

Le Comte d'Egmond se rendit dans la Province de Flandre, qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse & d'équité; il y permit les prêches, comme il étoit porté dans l'Edit de la Duchesse de Parme: mais il diminua peu-à-peu le nombre des lieux où l'on en tenoit, & il fit punir rigoureusement les Iconoclastes. Les Confédérés ne le trouverent pas mauvais, parce qu'ils vouloient se décharger de la haine & du blâme que ces violences leur avoient attiré. Jean Kasembroodt, un des Confédérés, ayant rencontré quelques-uns de ces factieux en son chemin, auprès de Granmont en Flandre, les défit, & il en prit trente, dont il fit pendre vingt sur le champ. Le Comte d'Aremberg alla dans l'Overyssel, dont il étoit Gouverneur. Il y trouva de grands troubles & tout en désordre & en confusion au sujet de la Religion, mais il s'y conduisit avec tant de sagesse, qu'en très-peu de tems il rendit cette Province la plus tranquille des Païs-bas; quoique le voisinage d'Allemagne la rendît ordinairement la Province la plus agitée & la plus sujette aux troubles.

Reglemens provisionels du Prince d'Orange à Anvers.

Le Prince d'Orange revenu à Anvers, aux conditions que nous avons rapportées, enjoignit aux Protestans de choisir quatre hommes de chaque langue, avec lesquels il pût conférer. On choisit, pour les Allemans, Marc Perez, quoiqu'il fût Espagnol; Charles de Bomberghe, Herman van der Meer, & Corneille de Bomberghe: pour les Flamans, François ou Wallons (3), François Goddin, Nicolas du Vivier, Jean du Carlier, & Nicolas Selin: pour ceux de la Confession d'Augsbourg, Gilles de Gréve, Henri van den Broek, Gilles van der Banderryen, & Thomas van Gheere. Le Prince d'Orange convint avec eux, qu'il leur seroit per-

(1) Mathias Trancowitz ou Francowitz, d'Illyrie ou Esclavonie, un des Auteurs de l'Histoire Ecclésiastique faite par les Protestans, connuë sous le nom de Centuries de Magdebourg. Il en a été parlé dans les livres précedens.

(2) Dans les Editions de Droüart on lit *L. Hamelman.*

(3) L'Auteur appelle les Wallons, *Galli*, quoiqu'ils ne fussent pas alors soûmis à la France. Il suit l'étimologie de leur nom. Il les appelle aussi quelquefois *Gallones.*

permis de tenir des prêches en certains lieux, mais sans port d'armes; & pour les maintenir dans la liberté qu'on leur avoit accordée sur tout le reste, il leur permit, parce que l'hyver approchoit, de bâtir des temples, ou d'autres lieux propres pour y tenir leurs assemblées. On en éleva d'abord deux magnifiques, avec une diligence incroyable, chacun y contribuant de son travail avec une ardeur extraordinaire; l'un des deux, qui étoit rond, échut aux Flamans François ou Walons : mais toutes ces permissions ne devoient avoir lieu, que jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par le Roi & par les Etats généraux de la Flandre.

Le Prince d'Orange passe en Hollande.

D'Anvers le Prince d'Orange alla en Hollande, en Zelande & en Frise, dont il avoit le gouvernement. Il trouva quelques troubles dans ces Provinces, causés par les troupes qu'Eric de Brunswic, d'ailleurs suspect aux Protestans, y levoit.

Lorsque le Prince partit d'Anvers, on mit en sa place Philippe de Lallain Comte d'Hoogstrate, Gouverneur de Malines. Secondé par les bourgeois, qui lui donnerent des secours, non seulement il repoussa les séditeux, qui vouloient abattre les images qu'on avoit remises dans la grande église depuis le premier pillage, mais il arrêta les principaux auteurs des troubles; & pour inspirer de la crainte aux autres, il en fit pendre six le 18. d'Octobre. Il fit aussi punir du dernier supplice à Alost un Ministre, qui tenoit un prêche dans un lieu où il n'étoit pas permis d'en tenir. Les Protestans, voyant que tant de profanations & de pillages d'églises, & tant de séditions, dont on étoit contraint de punir les auteurs, les rendoient odieux, publierent un écrit, qu'ils présenterent au Comte d'Hoogstrate le 27. d'Octobre, où, après avoir tâché de rejetter toute la faute sur le Bourguemaître & sur les Echevins, ils s'excusoient sur le passé, & particulierement sur ce qu'ils avoient été en armes à leurs assemblées. „ Nous ne l'avons pas fait, disoient-ils, pour attaquer, mais pour nous „ défendre: l'exemple du massacre de Vassy, arrivé depuis peu en France, „ nous a effrayés; étant dans la même situation, nous avons appréhendé „ le même sort; & on ne doit pas être surpris que nous ayons porté des „ armes, pour repousser la force par la force. “ Ensuite ils faisoient voir par un long discours, que la Religion s'insinuë dans l'esprit & dans le cœur, par un don particulier de Dieu, & non par des commandemens humains. Ils supplioient le Comte, de vouloir bien suivre le sage conseil de Gamaliel, de peur qu'une trop grande violence, & une excessive sévérité dans le Magistrat, ne portât les peuples à embrasser les opinions impies des libertins, & de ceux qui ont de mauvais sentimens sur la Divinité. Ce qui pourroit bien arriver, si on défendoit le culte qu'ils avoient embrassé & qu'ils jugeoient le meilleur, & qu'on leur imposât la nécessité de faire profession de celui dont ils avoient horreur. Ils declaroient, qu'ils admettoient tous les articles fondamentaux, renfermés dans le Symbole & dans les quatre Conciles écuméniques; & qu'ils ne refusoient pas de se soûmettre sincerement à la Confession de foi reçuë en Allemagne, en France & en Angleterre. Ils demandoient instamment qu'on leur accordât la même liberté, protestant du reste, qu'ils étoient prêts de renouveller

Les Protestans d'Anvers présentent un Mémoire au Comte de Hoogstrate.

Charles IX. 1566.

leur serment de fidélité, & de s'engager de nouveau à payer exactement les impôts & les tributs. Il offroient, pour obtenir cette grace, 300000. florins, qu'ils payeroient à certains termes, pour aider Sa Majesté Catholique à retirer les domaines de Flandre qui avoient été engagés.

Ils remontroient, qu'une pareille conduite ne manquoit pas d'exemples; que les Empereurs Chrétiens avoient autrefois accordé la même grace aux Ariens & aux Novatiens; que le Pape lui-même souffre, & nourrit presque dans son sein les Juifs, ennemis declarés du nom Chrétien; que l'Empereur Charles d'heureuse mémoire, pere du Roi, avoit accordé la même chose aux Allemans; qu'enfin les François, leurs voisins, joüissoient de la même liberté par la bonté de leur Roi; qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'ils fissent quelques entreprises contre l'autorité Royale dans des assemblées de Religion, où il ne se tramoit point d'intrigues secretes, où tout se faisoit publiquement, & où les Magistrats & tous ceux qui le souhaiteroient, pourroient assister.

Le Comte de Hoogstrate envoye ce Mémoire à la Gouvernante.

Le Comte de Hoogstrate envoya ce Mémoire à la Gouvernante, & lui manda, qu'il auguroit très-mal des affaires des Païs-bas, si le Roi, touché des prieres de Son Altesse, ne moderoit pas la rigueur de ses Ordonnances, & ne donnoit pas quelque satisfaction à ses peuples.

Sur ces entrefaites, la Duchesse avoit reçu quantité de lettres d'Espagne, qui lui apprenoient que le Roi étoit fort irrité des troubles qui s'étoient élevés, de la profanation & du pillage des églises; qu'il ne vouloit point d'autre Religion dans les Païs-bas que la Catholique Romaine; qu'il avoit dessein d'extirper toutes les semences de rebellion que les Sectaires avoient jettées; qu'il avoit résolu pour cela, d'employer une puissante armée, & de tourner de ce côté-là toutes ses forces; parce que l'exemple des Païs-bas pourroit entraîner les autres Provinces de son obéïssance.

La Cour d'Espagne use de dissimulation.

Philippe ne laissoit pas cependant de flatter l'espérance des Grands par des lettres ambiguës; il en avoit entr'autres écrit quelques-unes de sa main au Prince d'Orange, datées de Segovie, pleines d'assurances de bienveillance & d'affection, & qui furent depuis publiées. Ces lettres furent cause que la plus grande partie de la Noblesse se separa peu-à-peu des Confédérés, & aima mieux se confier à la clémence du Roi, que d'en venir aux dernieres extrêmités. La Gouvernante, voyant que cette separation avoit affoibli le parti des Confédérés, leva des troupes, sous prétexte de punir ceux qui abattoient les images, donna peu-à-peu atteinte à la liberté de tenir les assemblées, forma des difficultés sur les lieux où l'on pouvoit en tenir, fit informer contre quelques Ministres, comme s'ils eussent porté les peuples à la sédition, en fit punir quelques-uns, interpréta en différentes façons les lettres d'assurance qu'on avoit données aux Confédérés, & commença enfin à dire ouvertement, qu'il y avoit bien des choses qu'elle n'avoit accordées que par force.

Assemblée de Dendermonde.

D'un autre côté, le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmond, de Horn, de Hoogstrate, & Louis de Nassau, s'assemblerent le 5. d'Octobre à Dendermonde, & ayant produit les lettres du Baron de Montigny & du Comte de Bergh, qu'on retenoit encore en Espagne, par lesquelles ils man-

mandoient que le Roi étoit fort irrité des troubles des Païs-bas, ils consulterent ensemble sur ce qu'il y avoit à faire. Le Prince d'Orange montra aussi des lettres de François d'Alava, Ambassadeur de Philippe auprès du Roi en France, qu'il avoit interceptées; par lesquelles ce Ministre avertissoit la Gouvernante, de donner au dehors bien des marques d'amitié au Prince d'Orange, & aux Comtes d'Egmond & de Horn, qu'il disoit être les auteurs & les promoteurs de tous les maux de la Flandre. Il assuroit que le Roi Catholique en usoit de la même façon à l'égard de Montigny, de Bergh & de Renard, qui étoient en Espagne, jusqu'à ce qu'ayant fait tous les préparatifs nécessaires, il pût faire connoître ses véritables sentimens, & prendre son tems pour les punir.

Les avis sont partagés & on n'y conclut rien.

Après la lecture de ces lettres, le Prince d'Orange, homme prudent & prévoyant, pressa les associés de prendre tous ensemble de justes mesures pour aller de bonne heure au devant du danger; il leur dit, qu'il connoissoit parfaitement le génie des Espagnols, qui aimoient mieux les revoltes & les séditions, que l'obéïssance & la tranquillité publique; parce qu'ils en prendroient occasion de faire la guerre, & d'abandonner les Païs-bas à la licence & au pillage du soldat: qu'ils ne manqueroient pas de persuader au Roi, de subjuguer des Provinces, fieres de leurs privileges & de leurs immunités, qui ne cesseroient jamais d'être en mouvement, tant qu'on les en laisseroit joüir: qu'ils avoient donc besoin de se tenir parfaitement unis, pour prévenir les maux dont ils étoient menacés. Le Comte d'Egmond, qui comptoit trop sur les services qu'il avoit rendus à l'Espagne, & qui se flattoit mal-à-propos d'être trop bien auprès du Roi pour avoir rien à craindre, fut d'un sentiment contraire à celui du Prince d'Orange. Ainsi on ne put rien conclure alors, & l'affaire fut remise à un autre tems.

Garnison envoyée à Valenciennes par la Gouvernante, mais que les habitans refusent de recevoir.

Cependant la Gouvernante, dont les troupes nouvellement assemblées avoient rélevé le courage, manda aux habitans de Valenciennes, de recevoir dans leur ville en garnison les soldats de Philippe Sainte-Aldegonde, Sieur de Noercarmes, qui commandoit dans la Province en l'absence du Marquis de Bergh. Le prétexte dont on se servit pour les y engager, fut que les Protestans étoient les plus forts dans cette ville, & qu'il y avoit lieu de craindre, que la proximité de la France n'engageât ceux de cette Nation qui professoient la même Religion, à s'y glisser, à s'emparer d'une ville, qui, après Mons, étoit la plus considerable, la plus grande, la plus avantageusement située, & la mieux fortifiée de tout le Hainaut. Mais comme les habitans alleguerent leurs privileges pour s'excuser de recevoir aucune garnison, de Noercarmes vint à Valenciennes le 20. d'Octobre, & il leur promit qu'on les exempteroit de garnison, pourvû qu'ils tinssent leur assemblées hors la ville. Ils accepterent la proposition, mais à condition que le Baron viendroit en personne à Valenciennes, qu'il ratifieroit cette convention, & qu'il désigneroit un lieu pour tenir leurs assemblées.

Un mois après il y vint, mais sans avoir auparavant convoqué le Conseil. Ainsi les bourgeois ne s'étant pas rendus assez-tôt, il en prit occasion de changer de sentiment; il sortit en colere de la ville, & il la mena-

ça,

Charles IX. 1566.

ça, aussi-bien que S. Amand, de beaucoup de maux. La Gouvernante, aussi indignée contre les habitans de Valenciennes que le Baron, leur fit un second commandement de recevoir garnison. Ils persisterent dans leur refus, tirerent leur canon sur les troupes Royales qui alloient vers l'Abbaye de S. Sauve, & pillerent la Chartreuse & l'Abbaye de S. Vaast. Les bourgeois de Valenciennes furent declarés criminels de lèze-Majesté le 14. de Decembre ; & peu de jours après, de Noercarmes vint les assiéger. Alors les prêches furent interrompus en plusieurs endroits de la Flandre, soit par crainte, soit à cause de la rigueur de l'hyver ; mais ils continuerent long-tems après à Amsterdam, à Mastricht, à Utrecht, à Anvers, & à Gand.

La ville est assiégée.

Affaires d'Ecosse.

Grande faveur de Riccio auprès de la Reine.

En Ecosse, le Roi ayant été relegué, David Riccio fut aussi-tôt tiré de son état d'obscurité ; & la Reine, pour lui donner tous les honneurs qu'il pouvoit avoir dans son Palais, l'admit à manger tous les jours à sa table. (1) Afin de lui préparer cette faveur, elle introduisit quelques mois auparavant la coûtume de faire manger quelques-uns à sa table, sous prétexte de se rendre populaire ; & elle en augmenta le nombre, afin que Riccio fût moins envié. Presqu'aussi-tôt elle le diminua ; & après avoir accoûtumé les yeux à un spectacle si nouveau, il y mangeoit ordinairement avec une personne ou deux. Mais croyant faire cesser l'envie, en choisissant pour manger un lieu plus petit & plus secret, (car elle mangeoit bien souvent, ou dans son cabinet, ou même chez Riccio) elle ne fit qu'augmenter les soupçons & la haine qu'on avoit pour lui. Déja les Grands du Royaume murmuroient de voir un étranger de basse naissance, paroître infiniment au dessus de sa condition, & l'emporter sur le Roi même, par la magnificence de ses habits, de ses meubles & de son train ; lorsque, par un emportement de femme, la Reine se mit en tête de lui donner droit de voix & de suffrage dans le Conseil (2), s'imaginant que si elle en venoit à

(1) *Elle admit Riccio à manger tous les jours à sa table &c.*] Supposé que ce fait fût vrai, on pourroit dire que la Reine avoit apporté de France cette facilité. Les plus grands Rois admettent quelquefois les favoris à leur table, lorsqu'ils veulent se décharger du poids de la Majesté Royale. Cependant les Ecossois qui vivoient alors, nient le fait, & rapportent ainsi l'origine de cette calomnie. Les Rois d'Angleterre & d'Ecosse se font servir, lorsqu'ils mangent à leur petit couvert, par les Officiers qui les approchent de plus près. Ceux-ci mangent debout un peu des mets qu'on a desservis, & portés au bufet ou sur une autre table dressée dans la sale, & se rafraîchissent ainsi à la hâte. On dit que Riccio en usoit ainsi quelquefois, suivant la coûtume. Voilà ce qui a fait tant crier. Le reste est faux. Il n'est pas plus vrai que la Reine, comme on le dit ensuite, allât souvent chez Riccio. Casaubon.

(2) *Elle voulut même lui donner droit, de voix & de suffrage dans le Conseil &c.*] On répond à cela, que la Reine n'y a jamais pensé. A l'égard de ce qui suit, que *la Reine ne put jamais obtenir par prieres, encore moins par menaces &c.* Ce fait est non seulement écrit avec fausseté par Buchanan, au rapport des Ecossois qui ont vécu de ce tems-là, mais encore avancé sans réflexion. Les Rois n'ont pas coûtume, quand ils veulent gratifier un Ministre, de traiter avec leurs sujets par la voye des prieres, pour les engager à leur ceder leurs biens. Cette demande seroit injuste ; & les Rois ont d'autres moyens de recompenser leurs fidèles serviteurs. Casaubon.

à bout, elle meneroit le Conseil à sa fantaisie. Il faloit donc pour cela des richesses & des titres, afin qu'il ne parût pas qu'un gueux & un mercénaire eût été tiré tout-à-coup de la poussiere, pour être élevé à la dignité de Conseiller d'Etat. Mais la Reine ne put lui en procurer. Les anciens propriétaires des terres titrées ne furent point touchés de ses prieres; ils le furent encore moins de ses menaces; & ils ne purent se résoudre à se dépouiller, pour enrichir & illustrer un étranger sans biens & sans noblesse. La Reine se mit dans une plus grande colere, & le peuple d'une autre part en conçut plus d'indignation. Les vieillards se souvinrent à ce sujet du tems où le frere de leur Roi ayant été tué par un horrible crime, Cockran (1), qui de tailleur de pierres fut fait Comte de Marre, excita une guerre civile, qui n'avoit pû être éteinte que par la mort du Roi même & par la ruine presque totale du Royaume.

Retour du Roi, qui delibère de se défaire de Riccio.

Quoique le Roi, qui étoit revenu, fût fort offensé de ces bruits, néanmoins comme il avoit résolu de ne croire personne, mais d'examiner la chose par lui-même, lorsqu'il eut appris que Riccio étoit entré dans la chambre de la Reine, il vint à une petite porte dont il avoit la clef (2), & la trouva fermée au verrouil, contre la coûtume. Il frappa, & personne ne répondit (3). Il en conçut tant de ressentiment, qu'il passa toute la nuit sans dormir, & que le lendemain il delibéra secretement avec ses confidens de se défaire de Riccio. La Reine, qui avoit souvent surpris le Roi avec son Conseil secret, se douta de quelque chose, & lui parla avec beaucoup d'aigreur, menaça les Officiers de sa maison, & leur dit, que c'étoit envain qu'ils tenoient Conseil, qu'elle sçavoit tous leurs complots & qu'elle sçauroit bien y remedier quand il seroit tems. Ces menaces, bien loin d'intimider le Roi, ne firent que le porter à hâter l'exécution de son dessein. Il le communiqua à Matthieu Comte de Lenox, son pere (4), & ils convinrent ensemble, qu'il n'y avoit qu'un seul moyen de faire finir tous les maux, qui étoit de se réconcilier avec cette partie de la Noblesse qui étoit à la Cour, & de faire revenir l'autre; car le Roi, pour contenter la Reine, avoit également mécontenté tous les Nobles. Mais il faloit, pour réüssir, user d'une grande diligence, parce que le jour de l'Assemblée, où la Reine avoit résolu de proscrire tous les Seigneurs absens, approchoit. Riccio sollicitoit fortement tous ceux qui devoient être de cette Assemblée; il les sondoit, il tâchoit de penétrer ce qu'ils répondroient lorsqu'on leur demanderoit leur avis; il prioit & il menaçoit, selon qu'il croyoit que chacun étoit susceptible de crainte ou d'espérance.

Assemblée de quel-

Le Roi, suivant le conseil de son pere, crut qu'il n'y avoit pas de tems à

(1) Robert Cockran, favori de Jaques III. Roi d'Ecosse. *Editeur Anglois.*

(2) *Dont il avoit la clef.* &c.] Ce n'est pas la coûtume des Rois, & ce ne l'a pas été de celui-ci. CASAUBON.

(3) *Il frappa, & personne ne répondit* &c.] Ce récit est différent dans la bouche de ceux qui disent la vérité. CASAUBON.

(4) *Il communiqua son dessein à Mathieu Comte de Lenox son pere &c.*] Il est certain que Matthieu fut toûjours éloigné, pendant ce tems-là, de dix & quinze milles de la Cour: Il n'est pas moins constant que le Roi ne lui a jamais communiqué ses desseins. CASAUBON.

CHARLES IX. 1566.

ques Seigneurs convoqués par le Roi.

à perdre, & manda Jaques Douglas Comte de Morton, & Patrice de Lendsey, ses parens. L'un & l'autre en conférerent avec Patrice Ruthuen (ou Reuven) homme de résolution & de main, mais qui étoit alors extrêmement affoibli d'une longue maladie. Tous représenterent au Roi la faute qu'il avoit commise en chassant la principale Noblesse de son Royaume, pour plaire à un scelérat, & en élevant si haut un homme de néant: que Sa Majesté elle-même éprouvoit sa fierté & ses mépris. Le Roi avoua qu'il avoit eu tort, & jura de ne rien faire à l'avenir que de l'avis & du consentement de la Noblesse. Mais comme ils craignoient que ce jeune Prince naturellement foible, & qui avoit été jusqu'alors gouverné par sa femme, ne se laissât encore gagner par ses caresses, & ne les perdît tous en désavouant les mesures qu'on avoit jugé à propos de prendre, ils lui présenterent par écrit les articles dont il étoit convenu. Ces articles étoient, d'établir la Religion, comme on l'avoit reglé à l'arrivée de la Reine en Ecosse, de faire revenir ceux qu'on avoit relegués, & de tuer David Riccio; parce que, tant qu'il vivroit, le Roi ne pourroit conserver sa dignité, & que la Noblesse ne seroit pas en assurance. Le Roi signa tous ces articles avec une parfaite liberté & avec une grande joye, & declara hautement, qu'il vouloit être regardé comme auteur du meurtre de Riccio; chacun les signa après lui. Mais pour prévenir la condamnation des Seigneurs absens, & de peur qu'un plus long retardement ne fit découvrir le complot, on résolut de l'exécuter sur le champ.

Résolutions qu'on y prend.

Le Roi entre dans la chambre de la Reine avec les conjurés.

La Reine soupoit dans un petit cabinet, & Riccio étoit à sa table, à l'ordinaire, avec la femme du Comte d'Argyle, lorsque le Roi, dont la chambre étoit au dessous de celle de la Reine, y monta par un petit escalier derobé, qui ne servoit qu'à lui. Le Lord Ruthuen le suivoit avec cinq personnes au plus; le Comte de Morton se promenoit dans l'antichambre avec un grand nombre de ses amis, & avoit mis des personnes de confiance dans la cour, pour être prêts à tout, en cas qu'il y eût du bruit. Lorsqu'on vit entrer le Roi, & après lui Ruthuen, mal propre, défait, pâle, comme un homme qui sortoit d'une longue maladie, & néanmoins armé; on s'imagina que celui-ci avoit un transport causé par la fiévre. La Reine, plus étonnée & plus troublée que les autres de le voir, ayant demandé ce que c'étoit, Ruthuen addressa la parole à Riccio, & lui commanda de se lever & de sortir, n'étant pas digne d'être assis à cette table. La Reine l'ayant entendu, & se doutant bien de ce qui en étoit, se leva aussi-tôt & se mit entre Riccio & ceux qui venoient à lui. Le Roi l'embrassa tendrement, & lui dit, qu'elle ne devoit rien craindre, & qu'il ne s'agissoit que de se défaire d'un homme de néant. Alors David fut enlevé par les conjurés, premièrement dans la chambre voisine, & de-là dans une autre chambre, où il fut percé de plusieurs coups par ceux qui étoient avec le Comte de Morton, contre le sentiment des chefs, qui étoient d'avis de le faire pendre dans la place publique, pour donner au peuple un spectacle qui l'auroit rejoüi. George Douglas, fils naturel du Comte d'Angus, lui donna le premier coup, & verifia la prédiction d'un Astrologue, qui l'avoit averti qu'il étoit menacé d'un grand danger de la part d'un bâ-

On enleve Riccio & il est percé de plusieurs coups.

bâtard. David, qui crut que l'Astronome parloit du Comte de Murray, frere naturel de la Reine, répondit, que tant qu'il vivroit, ce bâtard n'auroit jamais assez de puissance pour se faire craindre. Après Douglas, celui qui se trouva le plus proche frappa le premier, & ainsi tous les autres de suite, selon qu'ils étoient placés; car tous voulurent avoir quelque part au meurtre de Riccio, ou pour satisfaire leurs ressentimens particuliers, ou pour venger le public, à qui ce miserable avoit tant fait de mal.

Les Comtes de Huntley, d'Athol & de Bothwel, qui soupoient dans un autre apartement du palais, ayant entendu le bruit que fit cette expédition, voulurent sortir: mais on les en empêcha, sans néanmoins leur faire de mal. Après cette action, la Reine étant venuë de son cabinet dans sa chambre, Ruthuen, homme d'une liberté qui alloit jusqu'à la rusticité, & qui d'ailleurs étoit devenu plus audacieux par l'action qu'il venoit de commettre, entra dans la chambre de la Reine, s'assit & demanda à boire. La Reine, penétrée d'une vive douleur de ce qui venoit d'arriver, regarda cette démarche de Ruthuen comme une nouvelle injure: elle s'emporta contre lui, le traita de perfide & de traître, & lui reprocha son insolence de lui parler assis, tandis qu'elle étoit debout. Ruthuen répondit, que ce n'étoit point par un défaut de respect qu'il en usoit ainsi; que c'étoit uniquement parce qu'il n'avoit pas la force de se tenir debout. Ensuite il exhorta la Reine à se servir, pour le gouvernement du Royaume, de la Noblesse, qui avoit intérêt que les affaires fussent bien conduites, & non pas d'avanturiers, de fripons & de gens de néant, qui ne pouvoient donner aucun gage de leur fidélité, parce qu'ils n'avoient ni bien ni honneur à perdre. Il ajoûta, que le gouvernement d'Ecosse étoit fondé sur des loix; que ce Royaume n'avoit pas coûtume d'être gouverné suivant le caprice & la fantaisie d'une seule personne, mais suivant les loix, & de l'avis & du consentement de la Noblesse; que tous ceux qui avoient donné atteinte à ces loix, avoient reçû la juste peine de leur temérité, & qu'enfin les Ecossois n'avoient pas tellement dégéneré de la vertu de leurs ancêtres, qu'ils pussent supporter, non la domination, mais le despotisme & la tyrannie d'un étranger, qu'ils auroient pû à peine prendre honnêtement pour leur valet. La Reine fut extrêmement irritée de ce discours. Cependant on mit des gardes dans tous les lieux convenables, pour empêcher de plus grands mouvemens, & les conjurés se retirerent. Le peuple étant accouru de toutes parts au bruit qui s'étoit fait dans le Palais, le Roi leur dit par la fenêtre, que la Reine & lui étoient en parfaite santé; qu'il n'y avoit aucun sujet de faire du bruit; qu'on n'avoit rien fait que par son ordre; qu'ils sçauroient ce qui s'étoit passé quand il en seroit tems; & qu'ainsi il les exhortoit à se retirer chacun chez soi.

Discours de Ruthuen à la Reine après cette expédition.

Le lendemain les Grands qui étoient venus d'Angleterre sur les avis que le Roi leur avoit donnés, se présenterent devant les Juges pour se défendre contre leurs accusateurs; & comme personne ne comparut, ils protesterent publiquement, qu'il n'avoit pas tenu à eux qu'on ne jugeât leur procès, puisqu'ils s'étoient soûmis à la justice: ils se retirerent ensuite dans leurs maisons. La Reine, pour tromper les gardes qu'on avoit pla-

Retour des exilés.

 cés,

CHARLES IX. 1566.

cés, fit venir le Comte de Murray, son frere, qui étoit revenu en Ecosse après la mort de Riccio, comme s'il avoit été rappellé d'un exil; elle s'entretint quelque tems avec lui, & lui fit espérer qu'à l'avenir elle se laisseroit conduire par les avis des Grands du Royaume. Les gardes s'étant un peu relâchés, elle sortit du palais la nuit par une porte de derriere, avec George Seton, ou Seaton, qui avoit amené deux cens Cavaliers. Elle se retira d'abord dans son château, & ensuite à Dunbar, où elle amena le Roi, qu'elle fit menacer de mort s'il ne la suivoit. Là, feignant de s'être reconciliée avec les bannis, elle tourna toute sa fureur contre les meurtriers de Riccio. Pour exercer contre eux avec plus de liberté toute la rigueur des loix, elle avoit fait publier par un crieur (& c'est-ce qu'on ne put entendre, sans en faire bien des railleries) que personne n'eût la hardiesse de dire que le Roi avoit eu connoissance, ou qu'il avoit été complice du meurtre de Riccio. On proceda ensuite dans cette affaire avec tant de rigueur, que plusieurs, dont la plûpart étoient innocens, furent condamnés à diverses peines, & quelques-uns même punis de mort. Ce qui augmenta l'indignation publique, fut la passion indécente que la Reine fit paroître après la mort de Riccio. Non contente d'avoir élevé à de si grands honneurs un homme qui n'étoit considerable, ni par sa naissance, ni par aucunes belles qualités, ni par aucuns services rendus à l'Etat, elle oublia le péril où elle avoit été; & comme si tout eût été tranquille, elle fit transporter la nuit le corps de Riccio, qu'on avoit enterré devant la porte de l'église la plus proche, & le fit mettre dans le tombeau du Roi son pere & des Princes ses enfans, auprès du corps de la Reine Magdeleine, fille de François I.

La Reine trompe ses gardes & s'échape du palais pendant la nuit.

Sa fureur contre les meurtriers de Riccio.

Les affaires étant en quelque sorte accommodées, & les Comtes d'Argyle & de Murray étant rentrés en grace; la Reine, dont la grossesse avançoit, revint sur la fin d'Avril (1) au château d'Edimbourg, où elle accoucha d'un fils (2) le 19. de Juin, un peu après neuf heures du matin. Elle en donna aussi-tôt avis à Elisabeth Reine d'Angleterre, par Jaques Melvil; & Elisabeth envoya aussi-tôt en Ecosse Henri Killegrew, pour complimenter sa sœur (3) sur son heureux accouchement & sur la naissance de son fils. Elle la fit prier en même tems de ne plus entretenir, par les secours qu'elle fournissoit secretement, les troubles que Shan-o-neal excitoit en Irlande; de ne point favoriser contre les traités le transfuge Christophle Rokesbey, & de faire punir sévèrement les brigans qui couroient sur la frontiere. Elisabeth alla ensuite pour se divertir à Oxford & à Cambridge, les deux villes d'Angleterre les plus fameuses par les sçavantes

La Reine accouche d'un fils.

(1) Il est dit dans le texte, *post Eid. April.* ce qui veut dire après les Ides d'Avril. Mais comme le jour des Ides est le 13. du mois, c'est peut-être le lendemain, ou peu de jours après, & non sur la fin d'Avril, comme dit le Traducteur.

(2) Qui fut ensuite appellé Jaques, & qui regne aujourd'hui heureusement dans la Grande-Bretagne. *Editions des Drouarts*. f. o. d.

(3) C'est le nom qu'elles se donnoient mutuellement, depuis qu'elles étoient l'une & l'autre en bonne intelligence.

tes Universités qui y sont établies. Elle s'y délassa quelque tems de ses grandes occupations, dans la compagnie des Sçavans qu'elle y trouva en grand nombre; elle y passa les nuits dans les spectacles, & les jours dans les disputes publiques. Ensuite, après les discours de remercîment faits de part & d'autre, elle revint à Londres le premier jour de Novembre, où elle fut reçûë aux acclamations d'un peuple très-nombreux, qui accourut au devant d'elle. Aussi-tôt après on parla de la grande affaire de la succession à la couronne: il s'éleva même à ce sujet des disputes publiques; les sentimens se trouvant partagés à cause de la diversité de Religion, & chacun tâchant de menager ses intérêts, & de pourvoir à la sûreté de la Religion qu'il professoit.

On presse la Reine Elisabeth de se marier.

Belle & Monson, grands Jurisconsultes, Dutton & d'autres parloient hautement, & disoient que les Rois étoient obligés de se désigner un successeur. Les Comtes de Pembroke & de Leicester appuyoient cette opinion, & ce fut à leur instigation que Nicolas Bacon, Garde du grand sceau, fit un long discours à Elisabeth, pour lui persuader qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat qu'elle se mariât bien-tôt. Mais la Reine, persuadée par Huick, son Médecin, que le mariage lui seroit pernicieux, à cause d'un empêchement naturel qu'elle avoit, n'en voulut point entendre parler; Guillaume Cecil, qui cherchoit à plaire à la Reine, favorisoit secretement cet avis. Elisabeth employa donc toutes les raisons qu'elle pouvoit imaginer, pour éluder les demandes importunes de ceux qui l'approchoient; leur promettant d'avoir pour le Royaume non seulement les soins d'une Reine, mais toute la tendresse d'une mere. Thornton, Docteur en Droit au college de Lincoln & Professeur à Londres, étoit un de ceux qui faisoient le plus d'instances. Comme en disputant sur le successeur à la Couronne d'Angleterre, il avoit revoqué en doute le droit de Marie Reine d'Ecosse, il fut mis en prison, à la sollicitation de Melvil; le Comtes de Pembroke & de Leicester furent quelque tems interdits de l'entrée de la chambre de la Reine, & Bacon fut à peine remis en grace. Les Etats du Royaume ayant imposé d'eux-mêmes une somme d'argent très-considerable, dont la plus grande partie étoit déja levée, ils la présenterent à Elisabeth pour l'engager à se marier: mais la Reine la refusa généreusement, disant qu'elle aimoit mieux le cœur que l'argent de ses sujets.

Elle ne peut s'y résoudre; & pourquoi?

Conduite de la Reine d'Ecosse.

Cependant le Roi d'Ecosse étant entierement exclus du gouvernement, Jaques Hepburn Comte de Bothwel avoit seul tout le crédit & l'administration des affaires de l'Etat. La Reine, qui ne vouloit pas que personne doutât de l'extrême inclination qu'elle avoit pour lui, fit entendre assez clairement à tout le monde, qu'on ne pouvoit rien obtenir d'elle que par son canal. Le Roi étoit regardé comme un importun & un fâcheux; & s'il arrivoit quelquefois qu'il vint pour voir la Reine, elle & ses femmes composoient tellement leurs visages, leurs discours & leurs manières, qu'il paroissoit visiblement qu'elles n'avoient rien plus à cœur que de lui faire comprendre que la Reine le méprisoit beaucoup, & que sa présence

Elle traite indignement le Roi son mari.

 les

CHARLES IX. 1566.

les ennuyoit & leur étoit fort à charge. Ce Prince se voyant (1) abandonné de tout le monde, & las d'ailleurs des outrages qu'il recevoit tous les jours de Bothwel, s'en alla à Sterling.

Bâtême du Prince d'Ecosse.

Peu de tems avant l'hyver il vint des Ambassadeurs de France & d'Angleterre, pour tenir le Prince sur les fonts de bâtême. La cérémonie en fut faite à Sterling le 15. de Décembre. Les parains furent Charles Roi de France, & Emanuel Philibert Duc de Savoye; Elisabeth Reine d'Angleterre fut la maraine, & l'enfant fut nommé Charles-Jaques; mais depuis il ne porta plus le premier nom. Le Comte de Bedford assista à cette cérémonie au nom d'Elisabeth, & apporta une cuve d'or massif, dont il fit présent à l'enfant. Ce Comte étoit chargé de solliciter auprès de Marie la ratification du traité d'Edimbourg : elle le refusa pour lors, disant

(1) *Variantes & additions qui se trouvent dans le MS. de Mrs. de Sainte-Marthe & dans l'Edition des Droüarts in fol.*

Le Prince n'ayant plus aucune part dans les bonnes graces de son Epouse, & voyant qu'après bien des soins & des complaisances il n'avoit pû venir à bout de régagner dans son esprit la place qu'il y occupoit auparavant, se retira à Sterling. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

Peu de jours après, la Reine partit pour se rendre à Gedbourg. D'un autre côté, le Comte de Bothwel ayant entrepris au commencement d'Octobre une expédition en Lidalie, fut dangereusement blessé par un voleur. La blessure parut d'abord mortelle; ensorte qu'on fut obligé de le transporter dans un château du voisinage. Aussi-tôt que Marie en eut reçu la nouvelle, la difficulté des chemins, les dangers qu'elle pouvoit courir dans ce voyage, rien ne fut capable de la retenir. Elle se rendit sur le champ auprès du Comte avec très-peu de suite, & dans un équipage indigne de son rang, & le fit transporter à Gedbourg. Là; sans se mettre en peine de sa réputation, elle poussa le soin qu'elle prit pour la guérison de ce Favori, jusqu'au point de risquer sa propre vie. En effet, à force des veilles & de fatigues, elle tomba dans une maladie, qui parut d'abord si dangereuse, qu'on commença presque à désespérer de ses jours. Dès que le Roi en fut instruit, il partit en poste, & se rendit à Gedbourg pour la voir; dans l'espérance de régagner par cette démarche ce qu'il n'avoit pû obtenir par tous ses soins & ses respects, & de rentrer dans les bonnes graces de cette Princesse. *D. f.* [*Ou bien*: Dans l'espérance que, suivant ce qui arrive ordinairement, la crainte du danger présent feroit naître en son cœur un repentir salutaire du passé, qu'elle rentreroit en elle-même & prendroit pour la suite des résolutions plus convenables. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*] Mais loin de lui donner aucune marque de réconciliation, elle ordonna que personne ne se levât à son arrivée, qu'on ne lui fit pas l'honneur de le saluër, & qu'on ne lui donnât pas même de logement. En effet, ce Prince qui ne sçavoit où loger, étoit sur le point de remonter à cheval, lorsqu'un Gentilhomme de la maison de Humes, honteux du traitement qu'on faisoit à son Roi, prit un prétexte pour se retirer, & ceda son apartement à Henri. Mais Marie ne le laissa pas long-tems à Gedbourg, & dès le lendemain elle lui fit reprendre la route de Sterling. *D. f.*

Ce procedé parut d'autant plus indigne, que dans le tems même que la Reine éloignoit de sa présence le Roi son époux, elle faisoit transporter Bothwel du logis où il demeuroit, dans le sien, à la vûë de tout le peuple; ce qui reveilla encore les mauvais bruits que son voyage avoit fait naître. *MS. de Mrs. de Sainte Marthe.*

Outre cela on entendit dire à cette Princesse, qu'elle ne pouvoit plus vivre, si elle n'étoit défaite du Roi son époux, & que si elle ne pouvoit s'en délivrer autrement, elle se donneroit la mort à elle-même. Elle parla aussi plusieurs fois d'un divorce, dont on viendroit aisément à bout, disoit-elle, en faisant casser la dispense que le Pape avoit accordée pour leur mariage. *D. f.*

Tout cet endroit est tiré de l'Histoire de Buchanan. EDITEUR ANGLOIS.

ſant qu'il y avoit quelque clauſe dans ce traité, qui dérogeoit aux droits qu'elle & ſes enfans avoient ſur le Royaume d'Angleterre; que néanmoins elle envoyeroit au premier jour à ſa ſœur des Ambaſſadeurs pour confirmer ce traité, après y avoir fait quelques changemens. Cependant on convint dès lors de ces conditions, qui furent : Que Marie & ſes enfans ne prendroient point les titres & les armes d'Angleterre pendant la vie d'Eliſabeth; & qu'Eliſabeth ne feroit rien qui préjudiciât à Marie dans ſon droit à la ſucceſſion d'Angleterre. Bedford ayant, ſelon les ordres qu'il avoit, parlé d'accommoder le différend qui étoit entre la Reine d'Ecoſſe & ſon mari; & ayant témoigné qu'Eliſabeth ſa maîtreſſe ſouhaitoit ardemment cette réconciliation; Marie dit, qu'elle étoit bien obligée à Eliſabeth de ſa bonne volonté, & elle rejetta la faute de cette méſintelligence ſur quelques Seigneurs brouillons, qui abuſant de la facilité & de la crédulité de ſon mari, lui avoient fait un outrage qu'on ne pouvoit pardonner : comme elle étoit alors malade, elle écrivit à Eliſabeth, pour lui recommander ſon fils, & la prier de le prendre ſous ſa protection.

Le Roi eſt très-mal d'un poiſon.

Le Roi, qu'on avoit mandé pour la cérémonie du bâtême de ſon fils, comme pour en faire le parallele avec Bothwel, avoit pris ſon parti, & s'étoit réſolu à tout ſouffrir & à tout faire, afin de regagner les bonnes graces de la Reine, qui lui avoit ôté toutes les marques extérieures de la Royauté. Etant allé à Glaſgow pour y voir ſon pere, (1) à peine étoit-il à un mille de Sterling, qu'il ſentit dans toutes les parties de ſon corps une douleur aiguë, & que peu après il lui ſortit de tous côtés des taches & des puſtules livides avec tant de violence, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il pût en échaper. Jaques Abernethy, très-habile Médecin, conſulté ſur le genre de cette maladie, répondit qu'elle venoit d'un poiſon, que le Roi avoit heureuſement ſurmonté par la force de ſa jeuneſſe & de ſon tempérament.

1567.

Il eſt mis dans une eſpece de priſon.

Cependant la Reine, pour écarter tous les ſoupçons, réſolut d'aller à Glaſgow; mais elle fit auparavant mener ſon fils à Edimbourg, malgré la rigueur de l'hyver; parce que, ſelon elle, la maiſon où cet enfant étoit nour-

(1) Ces lettres, qui ſembloient mettre le Roi en parallele avec Bothwel, acheverent également de perdre Marie de réputation, & de lui attirer la haine des étrangers comme de ſes ſujets. En effet, on ne pouvoit voir ſans indignation, que cette Princeſſe épuiſât ſes tréſors pour mettre Bothwel en état de faire des dépenſes immenſes; tandis qu'au contraire elle retranchoit le néceſſaire à ſon époux, qu'elle lui défendoit de paroître devant les Miniſtres des Cours étrangeres, qu'elle lui ôtoit ſes Officiers, & faiſoit défenſe à la Nobleſſe du Royaume d'avoir pour lui aucun reſpect. Après avoir ſi cruellement maltraité ce Prince, qui de ſon côté avoit pris le parti de tout endurer, & même de ſe faire l'eſclave de toutes les volontés de la Reine, pour regagner ſes bonnes graces : après lui avoir fait tant d'affronts, & lui avoir fait enlever la vaiſſelle d'argent dont il ſe ſervoit depuis ſon mariage, pour lui en donner d'étain, Marie voyant ce Prince réſolu d'aller à Glaſgow, pour y voir ſon pere, le congédia, après l'avoir, dit-on, empoiſonné. Mais l'effet du poiſon ſe fit ſentir plutôt que ne ſe l'étoient promis ceux qui l'avoient donné. A peine le Roi étoit-il à un mille de &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

CHARLES IX. 1567.

nourri, étoit incommode & mal saine, & que les fluxions étoient à craindre pour lui dans un lieu froid & humide. S'étant donc déchargée sur le Comte de Bothwel du soin de toutes les affaires, elle prit les Hamiltons pour l'accompagner dans son voyage, & vint trouver le Roi, qui n'étoit pas encore bien guéri. Après beaucoup de plaintes, de reproches & de gémissemens de part & d'autre, enfin le Roi & la Reine se réconcilierent. De-là on fit porter le Roi en litiere à Edimbourg, où il fut logé dans une maison que Bothwel lui avoit fait préparer, & qui n'avoit point été habitée depuis plusieurs années. Située près des murailles de la ville, entre les ruines de deux églises, on ne pouvoit entendre d'aucune part ce qui s'y passoit. On y mit avec lui un très-petit nombre de domestiques, qui ne lui furent donnés que pour observer ses paroles & ses actions; mais la plûpart prévoyant ou sçachant le péril prochain dont il étoit menacé, le quitterent; ceux qui resterent, ne purent jamais tirer les clefs de la maison des mains des Maréchaux de logis.

Dessein formé de tuer le Roi.

Alors on forma le dessein de tuer le Roi, & l'on communiqua cette résolution à quelques Gentilshommes, qui, craignant pour leur Religion qui leur paroissoit être en danger, à cause de l'union qui étoit entre le Roi & les Protestans, promirent volontiers leurs services pour l'exécution de cet attentat. Ils y étoient encore excités par les lettres du Pape; on ajoûtoit même, par celles du Cardinal de Lorraine. En effet, s'étant addressés à lui, pour demander au Pape l'argent dont ils avoient besoin afin de rétablir la Religion de leurs ancêtres, on leur fit réponse, qu'ils travailleroient envain, s'ils ne commençoient par se défaire de ceux qui étoient un obstacle à ce rétablissement; on les nommoit en particulier, & on mettoit entre les autres Jaques, frere naturel de la Reine, Comte de Murray, & Jaques Douglas Comte de Morton (1). Le Roi, simple & crédule, se croyoit bien assûré de l'affection de la Reine; cependant ceux qui vouloient hâter sa perte, firent courir le bruit qu'il pensoit à se retirer en France ou en Espagne, & qu'il avoit déja concerté sa fuite avec les Anglois, qui avoient un vaisseau à l'embouchure du Firth de Clyd. On choisit donc la nuit suivante pour l'exécution du crime qu'on avoit projetté; & Bothwel prit toutes les mesures (parce que le meurtre devoit se faire dans un lieu où il y avoit beaucoup de monde,) pour le faire imputer, s'il étoit possible, à d'autres qu'à ceux qui en seroient les vrais auteurs.

Plusieurs personnes se doutent du complot.

L'affaire ne se traitoit pas avec tant de secret & de précaution, que plusieurs personnes ne se doutassent du complot, & n'augurassent mal de la prétendue réconciliation qui venoit d'être faite. Cependant le Roi, plus attaché à sa femme qu'on ne peut le dire, ne voyoit & ne soupçonnoit rien de ce qui se tramoit contre lui, & personne n'osoit l'avertir du danger dont il étoit menacé; parce que, pour gagner les bonnes graces de la

(1) Qui étoient les principaux Conseillers du Roi. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

la Reine, il avoit coûtume de lui rapporter tout ce qu'on lui disoit. En même tems Robert, frere du Comte de Murray, ayant horreur de l'attentat énorme qu'on méditoit, ou touché de compassion pour ce jeune Prince, lui donna avis de la conspiration formée contre sa personne; cette declaration pensa lui coûter la vie. Car le Roi, suivant sa coûtume, ne manqua pas de le dire à la Reine. S'étant donnés à ce sujet l'un à l'autre un démenti en présence de la Reine, ils porterent de part & d'autre la main à l'épée, & le Comte de Murray eut bien de la peine à appaiser la querelle. Tous les autres, épouvantés par cet exemple, voyoient bien le péril, mais ils n'osoient en avertir le Roi. La Reine voulant empêcher qu'on ne la soupçonnât, pour donner d'ailleurs des marques de l'amour qu'elle avoit pour son mari, & faire croire qu'elle avoit sincerement pardonné & oublié tout le passé, fit apporter son lit du Palais, le fit dresser dans la chambre qui étoit au-dessous de celle du Roi, & y coucha quelques nuits: avant de se coucher elle avoit toûjours de longs entretiens avec le Roi.

On en avertit le Roi qui ne profite point de cet avis.

Quoiqu'on souhaitât sur toutes choses que le projet ne pût être découvert, cependant, par une extrême imprudence, on ôta le lit de la chambre, & on en mit un autre de moindre prix. Plusieurs personnes furent surprises de ce menagement sordide, dans une affaire où l'on prodiguoit l'honneur avec tant d'excès. Après avoir pris cette précaution, on mit de la poudre sous la maison. Quand la nuit fut venuë, & que la Reine se fût entretenuë assez long-tems avec le Roi, elle feignit d'avoir oublié qu'un Musicien, nommé Sebastien, s'étant marié ce jour-là, elle devoit mettre la nouvelle mariée au lit. Sous ce prétexte elle se leva promptement & s'en alla au Palais, où après s'être assez long-tems entretenuë avec Bothwel, elle le congedia. Bothwel, ayant aussi-tôt changé d'habit, & s'étant revêtu d'un habillement de guerre, revint dans la ville, & passa au travers de la garde. En même tems deux bandes de conjurés vinrent à la maison où étoit le Roi, entrerent dans sa chambre (car ils avoient toutes les clefs,) & l'ayant trouvé endormi, ils l'étoufferent, en lui serrant la gorge avec les mains. Ils en firent autant à un valet de chambre, & ils les porterent tous deux dans un jardin au-dessous, sans leur avoir fait autre chose. Ensuite ils mirent le feu à la poudre: la maison fut renversée de fond en comble avec un si grand fracas, que les maisons voisines en furent ébranlées, & que ceux qui en étoient les plus éloignés, furent réveillés.

Le Roi est étouffé dans son lit.

On fait sauter la maison où il étoit logé avec de la poudre.

La Reine faisant semblant de n'avoir rien sçû, & d'avoir été réveillée par le bruit, envoya voir ce que c'étoit. Le peuple effrayé accourut en foule. La Reine fit apporter au Palais le corps du Roi par des porteurs, étendu sur un banc renversé. On dit que, sans donner aucune marque de douleur ou de joye, elle regarda long-tems & avec une très-grande attention le corps de ce Prince, qui étoit le plus bel homme de son tems. Cette action se passa le 10. de Février. Quoique les Grands du Royaume, qui étoient présens, fussent d'avis de lui faire de magnifiques funerailles, elle donna ordre que le corps fût enterré de nuit, sans aucune pompe, au-

CHARLES IX. 1567.

auprès de celui de David Riccio, (1) par les mêmes qui l'avoient apporté au Palais. On fit en même tems courir le bruit à la Cour, que les Comtes de Murray & de Morton étoient les vrais auteurs du meurtre du Roi. Ce bruit passa jusqu'en Angleterre; & voici les raisons qui donnerent lieu de le croire, en prenant la chose de plus loin.

Systême different sur la mort du Roi.

On disoit que sept ans auparavant, la Reine étant prête de passer de France en Ecosse, le Comte de Murray avoit conseillé à Elisabeth, Reine d'Angleterre, de s'opposer à son passage, & que la haine du frere contre sa sœur venoit de ce que n'ayant point d'autre titre que celui de Prieur de Saint-André, & en ayant demandé un autre plus rélevé, la Reine le lui avoit refusé par le conseil de ses oncles: Que la Reine étant arrivée dans le Royaume, son frere l'avoit souvent pressée, en cas qu'elle mourût sans laisser d'enfans, de substituer la couronne à quatre personnes de la maison de Stuart, d'où elle sortoit, à l'exclusion des Hamiltons, ajoûtant la clause, sans distinction de légitimes ou d'illégitimes, espérant par ce moyen se faire comprendre dans le nombre des quatre: Que la Reine ayant aisément apperçû, par sa pénétration naturelle, le but où tendoit ce conseil, s'étoit poliment excusée de le suivre; & que pour contenter cet ambitieux, elle lui avoit donné le titre de Comte de Marr, & puis de Murray, avec de très-grands biens: Qu'élevé par les bontés de sa sœur à ces honneurs, & ayant beaucoup de crédit & de pouvoir, il avoit ruiné la maison des Gordons, qui étoit auparavant une des plus puissantes du Royaume: Qu'il avoit chassé de la Cour le Duc de Chatelleraud, chef de la maison des Hamiltons, & fait mettre en prison le Comte d'Arran son fils: Qu'il avoit fait réleguer en Angleterre Jaques Hepburne: Qu'il avoit tenu la Reine comme prisonniere, & que pour empêcher qu'elle ne se mariât avec Ferdinand, & ensuite avec Charles, frere de l'Empereur Maximilien, il avoit fait ensorte de lui faire épouser le Lord Henri d'Arnley *(2) son parent:* Que s'étant aussi-tôt repenti d'avoir fait cette proposition, parce qu'il croyoit ce Seigneur contraire à la doctrine des Protestans, il avoit prié Elisabeth d'empêcher ce mariage: Que néanmoins ayant été conclu, il avoit lié une étroite amitié avec Jaques Douglas Comte de Morton, homme rusé & prêt à tout faire; & qu'ayant deliberé ensemble, ils étoient convenus, que puisqu'on ne pouvoit rompre le mariage, il faloit au moins s'efforcer par des intrigues secretes d'y mettre la division: Que Morton, habile dans l'art de brouiller, avoit aisément persuadé au nouveau Roi, de prendre, pour se venger du mépris que sa femme faisoit de lui, toutes les marques de la Royauté; lui disant, que l'ordre établi par la nature étoit que les femmes obéïssent, & que les maris commandassent: Qu'ensuite il avoit rempli de soupçons l'esprit crédule de ce jeune Prince; & que pour l'aliéner

Quelques-uns en accusent le Comte de Murray. Raisons qu'ils alleguent.

(1) *Les MSS. de Mrs. de Ste-Marthe, Dupuy & Rigault ajoûtent en cet endroit:* Comme si elle eût voulu, dans le cours de l'année, appaiser les manes de cet infame Favori, par la mort du Roi son époux. Aussi-tôt les complices de ce crime firent courir le bruit &c.

(2) Ou *Stuart*: c'est celui qu'elle épousa, & dont on vient de voir la mort funeste.

ner entierement de la Reine, par une injure signalée, il l'avoit porté au meurtre de David Riccio: Que, quoique le Comte de Morton se fût retiré en Angleterre après cet assassinat, (parce que le Roi se repentoit d'y avoir trempé) & que le Comte de Murray se fût par-là rendu odieux à tout le monde, la Reine avoit néanmoins eu la bonté de le remettre en grace auprès du Roi: Que le Comte de Murray, craignant toûjours pour lui, & voulant rendre le mal pour le bien, n'avoit pas cessé, par des vûës d'ambition, de semer la discorde entre le Roi & la Reine: Qu'ayant été reconcilié avec Bothwel, par l'entremise de la Reine, après des inimitiés mortelles, il lui avoit fait espérer de lui faire épouser la Reine sa sœur après la mort de son mari; lui offrant pour cela ses services & ceux de Morton, qui avoit été rappellé de son exil à la Cour: Qu'ainsi Bothwel, qui étoit encore le plus en faveur & en crédit auprès de la Reine, avoit entrepris d'assassiner le Roi, & que tous les conjurés s'y étoient engagés par écrit; mais que dans le tems de l'exécution, le Comte de Murray s'étoit absenté exprès de la Cour, pour écarter de lui tous les soupçons, & les faire tomber sur la Reine; & pour être à portée de secourir les conjurés, s'il arrivoit quelque chose qu'on n'eût pas prévû: Qu'après le meurtre du Roi, il avoit conseillé à la Reine d'épouser Bothwel, illustre & recommandable par la grandeur de sa maison, & par les grands services qu'il avoit rendus à la Reine & à sa mere; mais qu'en cela même Murray & Morton n'avoient eu en vûë que de charger de la haine publique une Princesse simple & crédule, que ce mariage ne manqueroit pas de rendre suspecte du parricide de son mari, de satisfaire la haine particuliere qu'ils avoient pour Bothwel, de soulever la Noblesse contre la Reine & contre lui, & de faire enfin passer dans leurs mains de timon de l'Etat: Mais que pour prévenir les mauvais desseins de ces deux Comtes, George Gordon Comte de Huntley & Archibald Campbel Comte d'Argyle, qui avoient une parfaite connoissance de toute l'affaire, avoient publié d'eux-mêmes un écrit, pour attester, que le Comte de Murray & le Secretaire Lidington leur avoient declaré, lorsque la Reine étoit à Cragmillar, que Morton, Lindsay, & Patrice Ruthuen, n'avoient formé le dessein de tuer Riccio, que pour sauver le Comte de Murray qu'on devoit bien-tôt proscrire; & que, pour marquer leur reconnoissance à ces conjurés, Murray & Lidington souhaitoient que Morton & ses complices fussent rappellés de leur exil: Que le Comte de Murray avoit aussi flaté le Comte de Huntley, de le faire rétablir dans les biens de ses ancêtres; ajoûtant néanmoins, que cela ne pouvoit se faire, qu'en trouvant le moyen de causer le divorce de la Reine avec son mari: Qu'on avoit fait part à Bothwel de ce dessein; qu'ensuite on avoit été trouver la Reine, & que Lidington en avoit obtenu le rappel de Morton, de Lindsay, de Ruthuen, & des autres complices: Qu'alors Lidington avoit extrêmement exageré les prétendus mauvais traitemens que la Reine avoit reçûs du Roi; qu'il avoit fait voir que ces injures mettoient sa personne & son Royaume dans un très-grand danger, & qu'enfin il lui avoit conseillé de se separer de son mari: Que la Reine avoit répondu, qu'elle aimoit mieux se retirer en

CHARLES IX. 1567.

France pour un tems, jusqu'à ce que son mari fût revenu à lui-même, que de rien faire qui pût être contraire aux intérêts de son fils & à son propre honneur; & qu'ainsi ils prissent garde de rien entreprendre en sa considération, qui tournât à son désavantage : Que Lidington avoit pris & le danger & le succès sur lui & sur ses amis, qui n'avoient en vûë que le bien de la Reine; l'assurant qu'on ne feroit rien qui ne fût approuvé par le Sénat : Que tels furent les commencemens de la conjuration, qui fut formée à l'insçû de la Reine, & que le meurtre du Roi en fut la fin. C'est ainsi qu'on exposoit publiquement l'affaire à la Cour d'Angleterre, sur le témoignage des Comtes de Huntley & d'Argyle.

D'autres imputent ce crime à l'Archévêque de St. André.

Comme on parloit par-tout fort diversement de cet horrible assassinat, & que, suivant les differentes conjectures, ceux-ci en accusoient certaines personnes, & ceux-là d'autres ; quelques-uns imputerent ce crime à Jean Hamilton, Archévêque de Saint-André, & ils fondoient leurs soupçons sur la haine mortelle qu'on avoit euë pour son pere, & sur sa réconciliation toute récente avec la Reine, lorsqu'il l'avoit accompagnée à Glasgow. Il y avoit aussi d'autres indices tirés du passé & du présent, que chacun recueilloit suivant ses préjugés & sa passion, & qui donnoient lieu à divers jugemens. La nouvelle s'en répandit en France, & on y attribua la conjuration aux Grands du Royaume, qui étoient attachés à l'ancienne Religion, & qui avoient, dit-on, formé ce projet, dans la crainte que la Religion de leurs peres ne fût entierement renversée, par un Roi qui penchoit du côté des Protestans. Le Comte de Murray, qui avoit eu bien de la peine, la veille du meurtre, à obtenir de la Reine la permission d'aller voir sa femme qui se mouroit, revint sur le champ au bruit de ce qui s'étoit passé; il courut alors risque de sa vie; car Bothwel, qui appréhendoit un concurrent, que la Reine & lui ne pouvoient souffrir, s'étoit chargé de lui ôter la vie.

Le Pape envoye un Nonce à Marie.

Peu de tems auparavant Pie V. avoit envoyé à Marie, Reine d'Ecosse, Vincent Lauro, Evêque de Mondovi en Piémont, Prélat recommandable, non seulement par sa rare érudition, mais encore par son habileté & par son expérience dans les affaires. Il étoit chargé d'une lettre écrite de la propre main du Pape, par laquelle il assûroit cette Princesse de l'affection vrayement paternelle qu'il avoit pour elle & pour son Royaume, & du desir ardent qu'il avoit d'y maintenir & affermir l'ancienne Religion. Lorsque ce Nonce fut arrivé à Paris, l'Archévêque de Glasgow, Ambassadeur d'Ecosse à la Cour de France, lui remit une lettre de la Reine, par laquelle cette Princesse, après lui avoir marqué qu'elle souhaitoit ardemment de le voir arriver en Ecosse, le prioit néanmoins de différer encore son voyage un peu de tems, jusqu'à ce que les restes des derniers troubles fussent entierement éteints, afin qu'il pût alors faire son entrée dans le Royaume avec plus de sûreté & de dignité. Lauro de son côté récrivit à la Reine, pour l'exhorter & la presser par les plus fortes raisons qu'il put imaginer, de rétablir la Religion en Ecosse. Il lui envoya pour cet effet Edouard Hay, Jésuite, pour lui parler en secret, & pour flater ses espérances, en lui faisant entendre, que la Reine Elisabeth étant déchuë de son droit à la cou-

couronne, comme proscrite & excommuniée, il ne seroit pas impossible de mettre Sa Majesté en possession du Royaume d'Angleterre, qui lui apartenoit déja comme à la plus proche héritiere. Trois mois s'étant écoulés de cette façon, Lauro jugea qu'il ne convenoit, ni à sa personne, ni à sa dignité, de rester si long-tems à Paris; & persuadé qu'un plus long délai le rendroit méprisable aux uns, & suspect aux autres, il envoya l'Archévêque de Dublin à la Reine, pour la presser de lui donner au plutôt le moyen de passer en Ecosse.

Le Nonce est obligé de retourner en Italie.

La Reine proposa deux choses à l'Assemblée des Etats : Que le bâtême du Prince son fils se fit avec les anciennes cérémonies, & que le Nonce du Pape fût reçû dans le Royaume avec tous les honneurs qui lui étoient dûs. La premiere de ces propositions fut agréée du consentement unanime de tous les Ordres; & on remit à un autre tems à delibérer sur la seconde. Vincent Lauro, résolu de passer en Ecosse, étoit déja arrivé à Anvers (car le passage par Calais n'étoit pas sûr, à cause de la proximité de l'Angleterre) lorsqu'on reçût la nouvelle du meurtre du Roi, & des troubles que cette action détestable avoit causés en Ecosse. Ainsi s'évanouit l'espérance qu'on avoit conçûe du rétablissement de la Religion en ce Royaume; le Pape rappella Lauro, & ce Prélat retourna en Italie, pour avoir soin de son troupeau.

La Reine ne garde aucune bienséance.

Quoique la Reine eût d'abord résolu d'appaiser le peuple par une affectation de tristesse, elle se laissa bientôt entraîner à son penchant, & par une impatience de femme, elle ne voulut pas s'assujettir à l'ancienne coûtume, selon laquelle les Reines doivent, pendant quarante jours après la mort de leurs maris, non seulement ne pas paroître en public, mais ne pas voir le jour. Elle fit aussi-tôt ouvrir les fenêtres, & le douziéme jour de son deuil, sans se soucier de tout ce qu'on en pouvoit dire, elle alla à Seaton, à sept milles d'Edimbourg, ayant toûjours à ses côtés Bothwel, qui étoit particulierement accusé du meurtre du Roi. Du Croc, qui étoit chargé des affaires du Roi de France en Ecosse, eut bien de la peine à l'engager à revenir à Edimbourg, en lui remontrant, qu'une telle conduite la perdroit d'honneur chez tous les étrangers. De retour dans cette capitale, son premier soin fut de faire declarer Bothwel innocent du meurtre du Roi. Le Juge criminel commença la procedure chez le Comte d'Argyle, & les témoins furent produits. Mais comme ils varioient, & que les domestiques, interrogés sur l'entrée des assassins dans la maison, répondirent qu'ils n'avoient pas les clefs, mais qu'elles étoient entre les mains de la Reine, on différa la procedure, & enfin on n'en parla plus. Toutefois, pour faire croire qu'on ne l'avoit pas entierement abandonnée, on publia un Edit, par lequel on promettoit une somme d'argent à ceux qui en découvriroient les circonstances.

Elle fait declarer Bothwel innocent du meurtre du Roi.

Cependant le peuple murmuroit hautement : on répandoit des libelles, on exposoit des tableaux, & on faisoit la nuit des cris, qui faisoient sentir aux coupables que leurs secrets avoient transpiré jusqu'au peuple. La Reine, extraordinairement irritée, fit faire de très exactes informations, pour découvrir les auteurs des libelles; & elle declara par un Edit, qu'on traiteroit

teroit comme criminels, non seulement ceux qui les auroient publiés, mais même ceux qui les auroient lûs. Au lieu de fermer la bouche du peuple par ces rigoureuses Ordonnances, comme les assassins du Roi l'avoient espéré, on ne fit qu'augmenter son ressentiment & son indignation, & on y mit le comble par une action qui a peu d'exemples : ce fut la distribution qu'on fit sans pudeur, des armes, des chevaux, & des meubles du feu Roi, entre les ennemis de son pere, & ceux qui étoient le plus soupçonnés d'avoir trempé dans ce parricide; de sorte qu'un tailleur, qui racommodoit un habit du feu Roi pour l'usage de Bothwel, eut la hardiesse de dire, qu'il voyoit bien qu'on observoit religieusement le droit & la coûtume reçûë, selon laquelle la dépouille du mort apartient au bourreau.

La Reine, persuadée que le château d'Edimbourg lui étoit nécessaire pour contenir le peuple qui étoit en mouvement, traita avec Jean Erskine Comte de Marr, qui étoit malade à Sterling; & pour le déterminer à lui remettre le château entre les mains, elle lui fit espérer de lui donner son fils à garder, comme un gage de sa fidélité à observer le traité. Les soupçons & les défiances de part & d'autre retarderent assez long-tems la conclusion de ce traité, qui fut enfin signé. Comme le jour de l'Assemblée, qui avoit été indiquée au 13. d'Avril, approchoit, on voulut la prévenir par le jugement précipité de Bothwel. La coûtume dans de pareilles causes est, de citer les accusateurs, la femme, le pere, la mere, l'enfant, afin qu'ils comparoissent par eux-mêmes, ou par Procureur, dans le tems porté par les loix, c'est-à-dire dans quarante jours. Matthieu Duc de Lenox, pere du feu Roi, eut ordre de comparoître, sans être assisté de ses amis, avec sa seule maison, que la pauvreté avoit reduite à un très-petit nombre de domestiques. Mais il aima mieux, par honte ou par crainte, ne pas se présenter. Ainsi son Procureur l'ayant excusé, les Juges, menacés *(1)* d'être traités comme des criminels de lèze-Majesté, furent contraints de prononcer, qu'ils ne voyoient pas de sujet pour condamner Bothwel: ajoûtant néanmoins, que leur sentence ne pourroit préjudicier à quiconque voudroit dans la suite intenter une accusation contre lui, dans toutes les formes préscrites par le Droit. Bothwel, plutôt renvoyé hors de Cour que déchargé, entreprit de se justifier, & de faire connoître son innocence, en faisant afficher dans la place publique un cartel de défi, par lequel il declaroit, *qu'il étoit prêt de combattre avec tout homme de famille honnête & de bonne réputation, qui l'accuseroit du meurtre du Roi.* Il y eut d'autres affiches en réponse, par lesquelles on acceptoit le défi, pourvû qu'on désignât un lieu pour le combat, où l'on pût se faire connoître sans danger.

Vains efforts pour justifier le Comte de Bothwel.

Affaire de son mariage avec la Reine.

Cependant Bothwel, qui aspiroit ouvertement à l'honneur d'épouser la Reine, extorqua des Seigneurs, qui étoient ses amis, un consentement signé de leur propre main. Il obtint la même chose des Evêques qui étoient à

(1) Par la Reine. *Edit. de Drouart.*

à Edimbourg. Après cela, la Reine étant allée à Sterling (1) voir son fils, Bothwel, de concert avec elle, se trouva sur le chemin, au pont d'Almond, fit semblant de l'enlever, & la mena à Dunbar. Mais il y avoit un autre obstacle à ce mariage, qu'on jugea à propos de lever tandis que la Reine étoit à Dunbar avec son ravisseur. Bothwel avoit épousé une fille de la maison de Gordon; & pour faire ce mariage, il s'étoit separé de la femme qu'il avoit, laquelle étoit encore vivante: de sorte que c'étoit moins un mariage qu'un adultere. On obligea donc la premiére femme à intenter une action en cassation de mariage devant les Juges Royaux & devant les Juges Ecclésiastiques. Dans l'un & dans l'autre tribunal Bothwel étoit accusé d'adultere; c'étoit pour les Juges Royaux une raison suffisante de casser le mariage, & d'ordonner le divorce. Pour engager le Juge Ecclésiastique à prononcer de la même façon, on ajoûta, qu'avant le mariage Bothwel avoit été en commerce avec une proche parente de sa femme. Le procès fut intenté, plaidé & jugé dans l'espace de dix jours. L'Archévêque de S. André, qui étoit un des Juges, se prêta d'autant plus volontiers à ce que la Reine sa parente souhaitoit dans cette affaire, que la voyant se précipiter elle-même, & courir à sa perte, il espéroit que l'administration des affaires reviendroit bien-tôt aux Hamiltons, ses proches parens & héritiers du Royaume.

CHARLES IX. 1567.

Plusieurs difficultés qui s'y opposent.

Cette première difficulté étant levée, il en restoit encore deux autres; c'est que la Reine étant à Dunbar, comme prisonniere, entre les mains de Bothwel, (car on le disoit ainsi) on ne pouvoit légitimement la fiancer, ni publier ses bans par trois Dimanches. C'est pourquoi, afin de la mettre en liberté de contracter & d'observer toutes les cérémonies de l'Eglise, on la ramena à Edimbourg, où ayant declaré & affirmé devant les Juges, qu'el-

(1) La Reine, dans le dessein de faciliter le complot que Bothwel avoit formé de l'enlever, sous prétexte de vouloir se rendre maitre de la personne du jeune Roi, se rendit à Sterling, où elle mit tout en œuvre pour retirer son fils des mains d'Erskine. La résistance qu'elle trouva dans ce Seigneur à faire ce qu'elle souhaitoit, dérangea son projet, sans pouvoir l'obliger à abandonner ses premières vûës. Comme elle ne pouvoit satisfaire en même-tems à sa passion & à son honneur, qu'elle avoit espéré pouvoir ménager à la faveur de cet artifice, elle prit le parti de rénoncer à l'un, pour contenter l'autre. Marie, pour exécuter son dessein, se servit du ministere d'un valet de chambre François, nommé Paris. Ce domestique lui étoit tout dévoüé, & on lui avoit déja fait confidence de cette intrigue. Paris se rendit auprès de Bothwel, l'instruisit des intentions de la Reine au sujet de l'enlevement, dont ils s'étoient déja entretenus, & lui ordonna de la part de cette Princesse de se trouver à sa rencontre vers le pont d'Almond, avec quelques troupes, de se saisir de la Reine, comme malgré elle, & de l'enlever. Le Comte voyoit toute la grandeur du crime qu'il alloit commettre, quoiqu'il n'appréhendât pas d'ailleurs d'en être jamais puni. Cependant, comme il n'imaginoit que ce seul moyen de mettre à couvert l'honneur d'une grande Princesse, qui ne souhaitoit rien avec plus de passion que de pouvoir lui donner librement des marques de son inclination pour lui, il obéit ponctuellement à ses ordres, l'enleva, & la conduisit à Dunbar. Il se trouvoit encore un autre obstacle à cette honteuse alliance, & tandis que la Reine, peu en peine de sa réputation & de son honneur, restoit à Dunbar entre les bras de son ravisseur, on trouva, pour lever cette nouvelle difficulté, un moyen, qui n'étoit pas moins infame que le mariage même que l'on projettoit. Bothwel avoit épousé une fille &c. *Edition de Drouart*. D. f.

CHARLES IX. 1567.

qu'elle étoit libre & maîtresse de sa personne, le Prédicateur, requis par les Diacres & les Anciens qui n'avoient osé resister, publia les promesses du futur mariage entre Jaques Hepburne, créé depuis peu Duc des Orcades, & Marie Stuart. L'Evêque des Orcades appuya ce mariage de toute son autorité, tandis que presque tout le monde crioit, & disoit hautement, qu'on ne pouvoit, selon les loix, marier un homme qui avoit, disoit-on, deux femmes vivantes, & qui avoit depuis peu de tems fait un aveu honteux de son infame adultere, pour se separer d'une troisiéme.

Ces nôces sont détestées de tout le monde.

Le mariage ayant été célébré dans l'église, très-peu de personnes, hors les amis & les parens de Bothwel, se trouverent au festin, & tous les autres se retirerent chez eux, pleins d'une indignation secrete, disant que la Reine, en épousant Bothwel, n'avoit pas fait un vrai mariage, & s'étoit reconnuë publiquement complice du meurtre du Roi, dont Bothwel étoit atteint & convaincu dans l'esprit de tous les gens de bien. Du Croc même, chargé des affaires de France, quoiqu'attaché aux Guises, refusa constamment d'y venir, persuadé qu'il n'étoit pas de la dignité de son ministere d'y assister: & quelques raisons qu'on pût lui apporter, jamais on ne put le déterminer à honorer de sa présence des nôces que le peuple chargeoit de malédictions & d'exécrations, que les parens de la Reine désapprouvoient, & qu'il sçavoit en particulier être en horreur à la maison de Guise. La Reine voyant que quand elle marchoit dans la ville avec son nouveau mari, le peuple ne faisoit plus les acclamations ordinaires, & recevant de toutes parts des nouvelles, qui lui apprenoient que ce mariage l'avoit déshonorée dans toutes les Cours étrangeres, elle reconnût enfin, mais trop tard, que c'étoit-là une de ces fautes, qu'il est plus aisé de commettre que d'excuser.

La Reine d'Ecosse envoye en France pour tâcher de justifier son mariage.

Ainsi ayant tenu Conseil, pour delibérer sur les moyens de maintenir sa puissance au dedans, & de conserver sa réputation au dehors, dans la triste situation où étoient ses affaires, elle résolut sur toutes choses d'envoyer quelqu'un de sa part en France, au Roi, à la Reine-mere, & à ses oncles. Elle choisit pour cette Ambassade Guillaume, Evêque de Dunblain, à qui elle donna des instructions dressées par elle-même. Elle s'excusoit d'abord de ce que les bruits publics leur avoient appris l'accomplissement de son mariage, avant qu'elle leur eût fait sçavoir ses intentions & ses desseins. Elle rélevoit ensuite les vertus de Bothwel, & les grands & importans services qu'il avoit rendus à l'Ecosse du vivant de sa mere, & à elle-même depuis son second mariage. Elle ajoûtoit, que par ces services Bothwel avoit fait voir à tout le monde son obéïssance & sa fidélité pour la Majesté Royale; mais qu'en servant bien l'Etat, il s'étoit attiré la haine de plusieurs personnes qu'il n'avoit jamais offensées en particulier; ce qui n'étoit pas étonnant dans un Royaume aussi sujet aux troubles & aux rebellions. Qu'après la mort de son dernier mari, Bothwel étoit devenu très hardi, sans néanmoins rien diminuer de son zèle & de ses soins pour le bien de l'Etat. Enfin qu'il en étoit venu à ce point d'arrogance, de lui dire à elle-même, qu'elle n'avoit point d'autre moyen de reconnoître ses services, que de se donner à lui: qu'une pareille proposition avoit paru à la Reine bien nouvelle

velle & bien fâcheuse; mais que le Royaume étant tout en combustion, on avoit jugé qu'elle devoit dissimuler son chagrin: Que son ambition le portant à ce qu'il y a de plus grand, il avoit profité de la familiarité qu'il s'étoit acquise par ses services continuels, pour persuader à la Noblesse, que si elle vouloit bien consentir à son mariage avec la Reine, Sa Majesté ne s'en éloigneroit pas: Qu'après avoir extorqué ce consentement par écrit, il avoit eu assez de hardiesse, pour joindre la violence aux prieres; & qu'il avoit eu l'audace de l'enlever en chemin, lorsqu'elle revenoit de voir son fils, & de l'emmener avec lui à Dunbar: Que la Reine ayant vû avec surprise un consentement signé des Grands, auquel elle ne se seroit jamais attenduë, ayant fait de sérieuses réflexions sur les services de Bothwel, prévoyant d'ailleurs que les Ecossois ne souffriroient pas long-tems une Reine sans mari, ni un Roi étranger, elle s'étoit enfin renduë à ces raisons, avôit cedé à la force & à la nécessité, & lui avoit promis de l'épouser: Que Bothwel ayant commencé par une action hardie, & étant parvenu au premier dégré, n'avoit point eu de patience qu'il ne fût arrivé au dernier; qu'il n'avoit cessé de la presser & de l'importuner, en ajoûtant des raisons aux prieres, jusqu'à ce qu'il eût obtenu d'elle, sans force & sans violence, que le mariage promis s'exécuteroit sans différer davantage: Que la Reine ne pouvoit dissimuler, qu'il l'avoit traitée autrement qu'elle n'auroit voulu, & qu'elle ne l'avoit mérité: Que Bothwel avoit plus songé à satisfaire sa passion, qu'à faire plaisir à la Reine; & qu'il n'avoit pas eu assez d'égard aux bienséances, que devoit observer une Princesse élevée dans l'ancienne Religion, dont elle declaroit en passant que ni lui ni aucun autre ne pourroient jamais la détacher: Qu'elle reconnoissoit sincerement qu'elle avoit fait en cela une faute; mais qu'elle prioit le Roi, la Reine, ses oncles, & ses amis, de ne la lui pas reprocher, & de n'en pas faire un crime à Bothwel: Qu'étant impossible que ce qui est fait ne le soit pas, elle étoit résoluë de le prendre dans la meilleure part, & de lui donner l'interprétation la plus favorable qu'elle pourroit: Que Bothwel étant véritablement son mari, elle vouloit l'estimer, l'aimer & le respecter: Que ceux qui faisoient profession d'être amis de la Reine, devoient aussi se declarer les amis de celui qui lui étoit uni par des liens indissolubles: Qu'elle souhaitoit donc que le Roi, la Reine-mere, ses oncles, & ses amis, n'eussent pas moins d'amitié pour Bothwel, quoiqu'il eût agi avec elle trop librement, & peut-être avec trop de hardiesse & de temérité, (ce qu'elle attribuoit à la violence de son amour) que si tout jusqu'à ce jour avoit été fait de leur consentement & à leur gré.

Ligues pour & contre la Reine & son mari.

Voilà les remedes qu'on employa contre la mauvaise réputation que Marie s'étoit acquise au dehors. Mais pour le dedans du Royaume, elle ne pensa qu'à se concilier & s'assurer, par des présens ou par des promesses, les auteurs & les complices de la mort du Roi: elle méprisa tous les autres. Elle agissoit avec d'autant plus de sécurité, qu'elle s'imaginoit pouvoir s'en défaire sans peine, s'ils s'opiniâtroient à lui resister. Elle apprit depuis, que quelques Seigneurs s'étoient ligués, sous prétexte de veil-

CHARLES IX. 1567.

ler à la conservation du petit Prince, qu'ils disoient que la Reine vouloit mettre entre les mains de son beau-pere. Pour justifier leur confédération, ces Seigneurs disoient, que Bothwel vouloit perdre cet enfant, & qu'il paroissoit qu'il s'en déferoit à la première occasion; afin qu'il ne restât personne pour venger la mort de son pere, ou pour préceder dans l'ordre de la succession à la couronne les enfans que Bothwel pourroit avoir de la Reine. Les Chefs de la confédération étoient Archibald Campbel Comte d'Argyle, Jaques Douglas Comte de Morton, Jean Erskine Comte de Marr, Jean Stuart Comte d'Athol, Alexandre Cuningham Comte de Glencairn, Patrice Lord Lindsay, & Robert Lord Boyd, tous Seigneurs de la première Noblesse. Mais bien-tôt après le repentir détacha de la confédération & fit passer dans le parti contraire, le Comte d'Argyle & le Lord Boyd.

La Reine, par une extrême imprudence, tâcha de faire une ligue contraire à celle-là; s'imaginant faussement que la puissance légitime pouvoit s'affermir par les factions, plutôt que par la bonne conduite; & ne pensant pas que, comme l'autorité s'acquiert par les bonnes manières, elle se perd par les mauvaises, & que la Majesté destituée de la vertu ne tarde pas à s'évanoüir. Les articles de cette ligue, sur lesquels on força les complices & la plus grande partie de la Noblesse à faire serment, étoient, de défendre en toutes choses la Reine & Bothwel son mari, & d'appuyer de toutes leurs forces tout ce qu'ils jugeroient à propos de faire. La Reine & Bothwel s'engageoient de l'autre part à proteger les Confédérés, à veiller & à pourvoir, autant qu'ils pourroient, à leur conservation & à leurs intérêts. On manda le Comte de Murray, pour lui faire signer cette ligue avec les autres; mais il le refusa constamment, & on ne put l'y engager ni par prieres, ni par menaces: il répondit toûjours, qu'il ne pouvoit, ni justement ni honnêtement, faire une ligue avec sa Souveraine, à qui il étoit obligé d'obéïr en tout; que par soûmission à ses ordres il s'étoit réconcilié avec Bothwel; qu'il garderoit exactement tout ce qu'il avoit alors promis; mais qu'il étoit persuadé, qu'il étoit de la justice & du bien de l'Etat, de ne faire aucune ligue ni aucune confédération, soit avec lui, soit avec quelqu'autre que ce pût être. Dans toutes les conversations que le Comte eut avec Bothwel, il éluda par sa modération & par sa retenuë toutes les occasions de querelle que Bothwel cherchoit, & il persista courageusement dans son refus. La Reine, qui apprêhendoit que sa fermeté ne devînt un exemple que bien d'autres pourroient suivre, & qui ne vouloit pas qu'il se retirât à Murray, lui permit, comme il le demandoit, d'aller en France, en Allemagne, ou en quelqu'autre lieu qu'il voudroit.

Le Comte de Murray refuse de signer la ligue de Bothwel.

Il se retire en France.

Cependant les Confédérés, s'imaginant que le peuple favoriseroit leurs entreprises, leverent deux mille hommes si secretement, qu'Alexandre Hume vint à leur tête assiéger Borthwick, où étoit la Reine avec Bothwel, avant que l'un & l'autre en eussent rien sçû. Mais comme une partie des Confédérés n'étoient pas venus au tems marqué, par le retardement du Comte d'Athol, qui les retint à Sterling, & que Hume n'avoit pas assez de monde pour fermer toutes les avenuës, Bothwel & la Reine sous un habit d'homme se sauverent, & allerent droit à Dunbar. Les Con-

Guerre entre la Reine & les Confédérés.

Confédérés ayant perdu cette occasion, & ne voulant pas rester sans rien faire, marcherent vers Edimbourg, pour s'en rendre les maîtres. Jaques Balfour étoit dans le château, où Bothwel l'avoit mis; on croyoit qu'il étoit son confident, & par consequent complice du meurtre du Roi. Mais soit qu'on ne lui tînt pas les promesses qu'on lui avoit faites, soit que Bothwel eût voulu lui ôter le gouvernement du château, & que cela lui eût fait abandonner son parti, il avoit promis aux Confédérés de mettre cette place entre leurs mains. Ils vinrent donc pour cet effet à Edimbourg, où étoient l'Archévêque de S. André, George Gordon Comte de Huntley, & Jean Lesley Evêque de Rosse, du parti de la Reine. Ceux-ci voyant que les habitans avoient reçû les Conjurés dans la ville, se rendirent dans la place publique, pour offrir au peuple de se mettre à leur tête : mais personne ne venant à eux, ils se retirerent dans le château; où Balfour les reçut, & les fit bien-tôt sortir par une porte de derriere, sans leur faire aucun mal; parce que n'ayant pas encore conclu son traité avec les Confédérés, il ne vouloit pas se fermer, du côté de la Cour, toute espérance de rentrer en grace.

Les Confédérés se rendent maîtres d'Edimbourg.

Les Confédérés s'étant rendus maîtres d'Edimbourg, & tenant la Reine & Bothwel comme assiégés dans Dunbar, ils se croyoient au comble de leurs vœux, lorsque, contre toute espérance, les choses changerent tout-à-coup de face. Non seulement ceux qui étoient impliqués dans le meurtre du Roi, mais un grand nombre d'autres, touchés de compassion à la vûë du triste sort de la Reine, accoururent à son secours. Les Confédérés au contraire se trouvoient reduits à de grandes extrêmités: peu de gens les venoient joindre: l'ardeur du peuple se rallentissoit; & ils n'avoient pas ce qui étoit nécessaire pour former des siéges. Tandis qu'ils étoient dans l'inquiétude & qu'ils deliberoient sur ce qu'ils avoient à faire, la Reine, ou séduite par de mauvais conseils, ou animée par de vaines espérances, résolut d'aller à Leith, s'imaginant qu'à son arrivée il viendroit un plus grand nombre de gens se joindre à elle; & que sa présence ne manqueroit pas d'inspirer du courage à ses amis, & de la terreur à ses ennemis. Ceux qui étoient auprès de cette Princesse, nourrissoient cette fausse confiance par leurs lâches flatteries; & ils l'assuroient, que son courage & sa vertu ne trouveroient rien de difficile. Cependant si elle eût seulement demeuré encore trois jours dans le château de Dunbar, les Confédérés, qui n'avoient point de grosse artillerie, auroient été contraints de retourner chacun chez eux. La Reine étant donc venuë à Seaton dans un jour, & ayant distribué ses troupes dans les villages voisins, on vint aussi-tôt en donner avis aux Confédérés. Ils sortirent la nuit d'Edimbourg, & allerent en bataille à Musselbourg, afin de passer l'Esk, avant qu'on se fût emparé du pont & des gués, & empêcher le passage de la Reine, qui s'étoit arrêtée à Preston.

Grandes extrêmités où les Confédérés se trouvent reduits.

Fausse démarche de la Reine.

Déja les deux armées étoient en présence, & n'avoient entr'elles qu'une colline, dont la Reine s'étoit emparée. Comme elle étoit si escarpée qu'on ne pouvoit y arriver sans péril, les Confédérés se détournerent un peu vers la droite, pour avoir le soleil à dos, monter plus facilement, &

 com-

CHARLES IX. 1567.

combattre en un lieu moins désavantageux. La Reine interprétant cette démarche d'une autre façon, & croyant que les ennemis méditoient une retraite, & prenoient le chemin de Dalkeith, ville apartenant au Comte de Morton, elle commença à se tenir moins sur ses gardes, & à prendre moins de précautions. Voyant ensuite que les Confédérés, après s'être rendus dans une plaine, se mettoient en bataille, elle leur envoya du Croc, pour leur promettre le pardon & l'oubli du passé, & les exhorter à mettre les armes bas. Morton, qui commandoit l'avant-garde, avec Alexandre Hume, fit réponse à du Croc par un truchement, au nom des Confédérés, qu'ils n'avoient pas pris les armes contre la Reine, mais contre le meurtrier du Roi: que si la Reine vouloit le faire punir, ou l'éloigner de sa personne, elle reconnoîtroit aussi-tôt que les Confédérés & lui n'avoient point de plus forte passion, que de demeurer inviolablement dans la fidélité & l'obéïssance qu'ils devoient à Sa Majesté; qu'autrement il étoit impossible de trouver aucune voye d'accommodement.

Propositions d'accommodement, & réponse.

Bravade mal soutenuë de Bothwel.

Quoiqu'on n'eût pû rien obtenir des Confédérés par l'entremise de du Croc, la Reine ne laissa pas de demeurer dans son camp. Bothwel s'étant alors avancé sur un beau cheval hors des retranchemens, fit demander par un Héraut, s'il y avoit quelqu'un qui voulût se battre avec lui. Jaques Comte de Murray s'étoit quelque tems auparavant offert à ce combat, par un cartel qui fut alors affiché, mais sans se nommer. Guillaume Sieur de Tillibardin, frere aîné de Jaques, accepta ce défi. Mais Bothwel ayant répondu que ces deux hommes n'étoient pas d'une condition à tirer l'épée contre lui, Patrice de Lindsay, de la première Noblesse, se présenta; & comme il y eut encore de la contestation sur la condition & la dignité des personnes, la Reine interposa son autorité & empêcha le combat, en défendant à Bothwel de se battre. Dans l'armée de la Reine on étoit partagé: ses amis & ses parens vouloient qu'on donnât le combat *sur le champ*: le peuple au contraire, dont le nombre étoit le plus grand, ne vouloit point qu'on en vînt aux mains, disant qu'il étoit plus juste que Bothwel défendît lui-même sa cause par ses propres armes, que de hazarder la vie de tant de Noblesse, & principalement celle de la Reine: que les Hamiltons, qui venoient, disoit-on, avec cinq cens Cavaliers, étoient proches; & que quand ils seroient arrivés, on pourroit, s'il le faloit, combattre avec plus de sûreté & d'avantage. La Reine, impatiente de donner combat, versa des larmes de colere, se fâcha contre les Grands; & ne pouvant faire autre chose, elle envoya un Héraut à l'armée ennemie, demander qu'on lui députât Guillaume Kirkaldy Sieur de Grange, pour conférer avec lui sur les moyens de faire la paix, tandis que les deux armées demeureroient en bataille.

Fuite de Bothwel. La Reine passe dans le camp des Confédérés; y est

Dans le tems qu'on se disposoit au pourparler, Bothwel, désespérant du succès, quitta le camp de la Reine, pour appaiser par son absence les Confédérés, & marcha vers Dunbar avec deux hommes seulement, qu'il renvoya aussi-tôt. La Reine, qui étoit convenuë avec Kirkaldy que le reste de l'armée se retireroit en sûreté, vint avec lui trouver les Seigneurs, vêtuë d'une espece de casaquin de peu de valeur, & presqu'usé, qui lui des-

descendoit un peu au-dessous des genoux. Elle fut reçûë d'abord avec quelques marques de l'ancien respect qu'on avoit pour elle. Mais ayant demandé qu'on la laissât aller, pour conférer avec les Hamiltons, promettant de revenir, elle ne put l'obtenir. Alors s'étant mise en colere, elle leur parla avec beaucoup d'aigreur, & leur reprocha en face les bienfaits qu'ils avoient reçûs d'elle. On l'écouta en silence: mais s'étant avancée jusqu'au corps de bataille, commandé par les Comtes de Glencairn, de Marr, & d'Athol, elle y fut reçuë (1) de tous côtés avec des injures, des outrages, & des reproches sanglans. Ce qui mit le comble à l'indignité de la reception, fut que de quelque côté qu'elle se tournât, on lui mettoit toûjours devant les yeux un drapeau suspendu entre deux piques, sur lequel on voyoit représenté le cadavre du feu Roi Henri, & auprès de lui son enfant, qui, ayant les mains étenduës vers le ciel, demandoit à Dieu la vengeance de cet exécrable parricide. A cet aspect, Marie s'évanouït, & on fut obligé de la soutenir, de peur qu'elle ne tombât de cheval. Enfin sur le soir elle entra dans Edimbourg, où tout le peuple accourut au devant d'elle pour la voir. Elle avoit le visage si couvert de larmes & de poussiere, qu'il sembloit qu'on lui avoit jetté de la boüe. On portoit toûjours devant elle le drapeau dont nous avons parlé.

CHARLES IX. 1567.

Marie retenuë, & conduite en prison.

Cette Princesse d'un courage héroïque, malgré le changement de sa fortune, ne changea point de sentiment: elle ne voulut rien donner à la nécessité des circonstances fâcheuses où elle se trouvoit; elle ressentit néanmoins, comme elle devoit, un si indigne traitement. Arrivée au logis qu'on lui avoit destiné, elle se mit à une fenêtre, d'où elle parla au peuple, & lui dit, après bien d'autres menaces, qu'elle feroit mettre le feu à la ville, & qu'elle l'éteindroit avec le sang de ses perfides sujets. Mais bien-tôt après, par ordre, des Grands, elle fut conduite avec une bonne escorte dans une forteresse qui est sur le Loch-Leven (2). On lui donna, pour lui faire compagnie, la mere du Comte de Murray, autrefois maîtresse de Jaques V, qui par une sotte arrogance insulta, dit-on, au malheur de Marie, se vantant d'avoir été la véritable épouse du Roi Jaques V, & soutenant que son fils étoit légitime. C'est au moins le bruit qu'on répandoit alors, pour rendre le Comte de Murray odieux. Cependant on crut qu'il avoit été également éloigné de corps, d'esprit & de cœur, soit du parricide, soit des troubles & du mariage de Bothwel qui en furent les suites.

Grand courage de Marie dans le changement de sa fortune.

Tout cela se passa un peu avant que l'Evêque de Dünblain fût venu à là Cour de France. Lorsqu'il y arriva, on avoit déja reçu des lettres de du Croc, & de Ninien Cockburn qui avoit servi quelque tems en France en qualité de Mestre de camp de Cavalerie, par lesquelles on avoit appris tout ce qui s'étoit passé en Ecosse. L'Evêque, qui ne sçavoit rien de tout

(1) D'une manière bien différente, & elle n'entendit de toutes parts que ce cri général : Brûlez cette prostituée, brûlez cette parricide. Ce qui mit le comble, &c. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(2) Car Balfour, qui favorisoit secretement les Confédérés, tenoit encore le château d'Edimbourg. *Edit. des Drouarts in f.o. d.*

Charles IX. 1567.

tout cela, ayant été conduit à l'audience du Roi, commença un long discours préparé, dans lequel il rélevoit, par des loüanges excessives & contraires à la vérité, les vertus de Bothwel. La Reine-mere l'interrompit, & lui montra les lettres qu'on avoit reçûës d'Ecosse. On se moqua beaucoup, & du discours de l'Ambassadeur, & de l'inutilité de son Ambassade.

Bothwel s'enfuit dans les Orcades.

Cependant Bothwel, résolu de prendre la fuite, envoya un homme de confiance au château d'Edimbourg, pour lui apporter un petit coffre d'argent, sur lequel il y avoit de tous côtés des chiffres, qui marquoient qu'il avoit autrefois apartenu à François II, premier époux de la Reine d'Ecosse. Il étoit rempli de lettres (1) qu'on a vûës depuis, qui parloient clairement du meurtre du Roi, & de tout ce qui s'en étoit ensuivi; & il étoit recommandé presque dans toutes, qu'on les brûlât dès qu'on les auroit luës. (2) Balfour, qui commandoit encore dans le château, & qui favorisoit secretement les Confédérés, donna le petit coffre à l'envoyé de Bothwel; mais en même tems il leur en donna avis. Le coffre fut saisi, & les Confédérés parurent y avoir trouvé (3) une conviction entiere de toute l'affaire, sur laquelle on avoit jusqu'alors répandu des doutes. Bothwel voyant que ses affaires alloient très-mal de tous côtés, perdit toute espérance de les voir rétablies, & s'enfuit dans les Orcades, & de-là aux Isles de Schetland, où se trouvant reduit à une extrême nécessité, il commença à faire le métier de Pirate. Pour la Reine, quoique le plus grand nombre la suppliât de vouloir bien separer sa cause de celle de Bothwel, elle ne voulut jamais y consentir. Plus irritée que vaincuë par les maux qui l'accabloient, elle répondit avec force, qu'elle aimoit mieux vivre avec Bothwel dans toutes les extrêmités où sa mauvaise fortune l'avoit reduit, que de vivre sans lui dans les délices de la Royauté.

La Reine est obligée d'abdiquer.

La haine qu'on avoit conçûë pour la Reine s'adoucit avec le tems: les Confédérés virent, contre leur attente, que la fureur de plusieurs se changeoit en compassion. D'ailleurs la faction de ceux qui étoient complices de la mort du Roi, ou qui avoient depuis souscrit à la ligue de la Reine, commençoit à prendre le dessus. Les Confédérés tenterent de les réünir avec eux, pour delibérer de concert sur ce qu'il y avoit à faire; ils ne purent l'obtenir. Cependant ils reduisirent la Reine, qui n'avoit plus aucune espérance, à renoncer à la couronne, sous le prétexte de sa mauvaise santé, ou de telle autre raison qu'elle voudroit alleguer, & à donner la tutelle de son fils & l'administration du Royaume, à celui d'entre les Grands qu'elle voudroit choisir. Ainsi, malgré elle, & après avoir fait, suivant le con-

(1) Ecrites de la propre main de la Reine. *MS. de Mrs. de Sainte-Marthe.*

(2) Bothwel, qui appréhendoit l'inconstance naturelle aux femmes, les avoit conservées; afin que, s'il avoit jamais quelque différend avec la Reine, il pût faire voir par ce témoignage qu'il n'étoit pas l'auteur, mais seulement le ministre & le complice du meurtre du Roi. Balfour &c. *Edition des Droüarts in fol.*

(3) Y trouverent une preuve complette de toute l'intrigue, dont on avoit de violens soupçons, mais qui n'étoit pas encore bien dévoilée; cette découverte donna une connoissance parfaite de tout le crime. *Editions des Doüarts, in* f. o d.

conseil de Throckmorton, les protestations usitées en pareil cas, Marie nomma Jaques Comte de Murray, son frere naturel, (supposé qu'il voulût bien accepter cette charge lorsqu'il seroit de retour) Jaques Hamilton Duc de Châtelleraut, Matthieu Stuart Comte de Lenox, Archibald Campbel Comte d'Argyle, Jean Stuart Comte d'Athol, Jaques Douglas Comte de Morton, Alexandre Cuningham Comte de Glencairn, & Jean Erskine Comte de Marr. On envoya ensuite des personnes chargées de procuration, pour mettre le jeune Prince en possession du Royaume, en le plaçant sur le Trône à Sterling, ou en tel autre lieu qui sembleroit le plus commode. Cette cérémonie se fit le 25. de Juillet, & le vingtième jour d'après l'avenement du Roi au Trône. Jaques de Murray, à qui ses amis avoient donné avis de tout ce qui s'étoit passé, arriva de France en Ecosse. Il y fut reçû par les Confédérés avec beaucoup de joye, & chacun le pressa vivement de prendre le gouvernement du Royaume pendant la minorité du Roi, fils de sa sœur; en lui remontrant, qu'il étoit le seul qui pût remplir cette place, sans attirer l'envie ou la jalousie, parce que sa vertu avoit été éprouvée par une infinité de dangers; qu'il avoit mérité cet honneur par ses importans services, & que la Reine le demandoit.

Le Comte de Murray est élû tuteur du Roi, & Régent du Royaume.

Le Comte pria qu'on lui donnât quelques jours pour delibérer, pendant lesquels il écrivit aux Grands du parti contraire, & principalement au Comte d'Argyle, pour qui il avoit beaucoup de déférence. Enfin n'ayant dépû obtenir une conférence avec la faction opposée, ni un plus long délai de la part des Confédérés, qui voyoient que l'affaire pressoit, il fut declaré Régent par les suffrages unanimes de tous ceux qui étoient présens. Le troisième jour après son arrivée, il fut présenté avec quelques autres personnes à la Reine. Cette Princesse l'ayant prié de se charger de l'administration du Royaume & de la tutele de son fils, & de vouloir bien pourvoir à la conservation de sa vie & de son honneur, il parut à plusieurs n'être pas assez reconnoissant de l'honneur qu'elle lui faisoit de si bonne grace; & on l'accusa d'avoir moins pensé à consoler une Reine prisonniere, qu'à insulter à ses malheurs. En effet, comme il étoit d'une humeur austère, il lui conseilla durement de faire pénitence, & d'implorer la divine misericorde, comme on exhorteroit une personne à l'extrémité. La Reine témoigna la douleur qu'elle avoit de ses fautes passées, en avoua ingénûment quelques-unes, tacha d'en excuser quelques autres, en les attribuant à la fragilité humaine, & nia absolument un grand nombre de celles qui lui étoient imputées. Le Comte de Murray lui répondit, que c'étoit aux Etats à lui accorder la grace qu'elle demandoit: qu'au reste, si elle vouloit conserver sa vie & son honneur, elle devoit sur toutes choses prendre garde à ne jamais troubler le repos du Royaume & du Roi, en se sauvant de prison, ou en sollicitant le Roi de France & la Reine d'Angleterre à exciter dans l'Ecosse une guerre ou étrangere ou civile: qu'elle ne devoit à l'avenir avoir aucun commerce avec Bothwel, ni songer à se venger de ses ennemis.

Il parle durement à la Reine sa sœur.

Le Comte de Murray s'obligea ensuite par écrit, à ne rien faire qui concernât le Roi & son mariage, ou la liberté de la Reine, sans le consente-

te-

CHARLES IX. 1567.

tement des Confédérés. Il chargea Lidington d'avertir Throckmorton de ne plus faire de protestations & d'oppositions au nom de la Reine; parce que les Confédérés & lui étoient prêts de tout souffrir, plutôt que de permettre que la Reine, rétablie dans sa première liberté, retînt auprès d'elle le parricide Bothwel, qu'elle mît le Roi son fils en danger, qu'elle excitât des troubles dans le Royaume, & qu'elle proscrivît les Confédérés. Quoiqu'il ne fût pas des amis de la France, il ne laissa pas d'insinuer aux Anglois ce qu'ils avoient à craindre de ce côté-là; parce que les François n'abandonneroient jamais les Ecossois, qui étoient leurs anciens alliés.

On ne permet pas aux Ambassadeurs de France de parler à la Reine.

Dans le même tems Philbert le Voyer de Ligneroles étant venu, après Villeroy, de la part du Roi de France, pour voir la Reine, on lui refusa l'entrée de la prison, comme on avoit fait aux autres. Aussi-tôt après on arrêta Jean Hepburne, Paris, François de nation, Daglish, & d'autres de la suite de Bothwel, convaincus d'avoir été présens au meurtre du Roi. Ils declarerent à la question, qu'ils avoient entendu dire à Bothwel, leur maître, que les Comtes de Murray & de Morton étoient les auteurs du meurtre du Roi; & ils déchargerent la Reine, en disant qu'elle n'avoit eu aucune connoissance de l'action qu'on projettoit. Mais comme ils disoient avoir appris cela de la bouche de Bothwel, on y ajoûta alors peu de foi. Quelques années après, lorsque Morton fut exécuté, il varia tellement, qu'il donna lieu de le croire, ou de ne le pas croire, ainsi que nous le dirons dans son tems. Comme on ne pouvoit rien obtenir en faveur de la Reine, soit du Régent, soit des Confédérés; le Roi de France, à la priere des Guises, envoya de Pasquiers, Gentilhomme du Dauphiné, à la Reine Elisabeth, pour la prier instamment de joindre ses forces à celles de la France, afin de remettre Marie sa sœur en liberté & sur le Trône. Mais les Anglois, qui n'aimoient pas à se lier avec nous, lors même que la cause étoit commune entre les deux Nations, prierent le Roi de les dispenser d'en venir à une guerre ouverte, & consentirent seulement qu'on interdît aux Ecossois tout commerce avec la France & l'Angleterre, jusqu'à ce qu'ils eussent remis leur Reine en liberté: espérant que, sans prendre les armes, cette seule défense suffiroit pour détacher le peuple des Confédérés; & qu'alors les amis de la Reine, qui jusques-là avoient été les plus foibles, deviendroient les plus forts.

Commencement du regne de Jaques VI.

Cependant le 29. de Juillet, après un discours prononcé par Jean Knox, Jaques VI. fut mis en possession du Royaume. Jaques Douglas & Alexandre Hume jurerent pour lui qu'il observeroit les loix; qu'il embrasseroit la doctrine & la Religion qu'on enseignoit alors publiquement, & qu'il combattroit tous les usages contraires. Les Grands de l'autre parti, qui étoit la faction des Hamiltons, ayant appris ce qui s'étoit passé, en furent très-indignés, & murmurerent hautement de voir qu'un petit nombre de Seigneurs, qui n'étoient pas les plus puissans, s'étoient emparés du gouvernement, & qu'ils disposoient de tout sans leur participation & leur consentement, à quoi ils ne s'étoient jamais attendus. Mais Jaques de Murray ayant donné une entiere satisfaction au Comte d'Argyle, & aux autres de la même faction

Assemblée des Etats.

tion qui étoient venus le trouver à Edimbourg, il obtint que tous se réuniroient dans l'Assemblée générale des Etats. Elle fut très-nombreuse, & se tint le 25. d'Août. On y confirma avant toutes choses la nomination du Régent, avec tous les pouvoirs & toute l'autorité attachés à cette charge.

Sur ce qui concernoit la Reine, les avis furent partagés (1). Lindsay, & peu d'autres furent d'avis, par respect pour la Majesté Royale, de la rétablir dans sa premiere dignité; mais à condition qu'on feroit le procès aux parricides, suivant la rigueur des loix; qu'on établiroit avant toutes choses la Religion; qu'on pourvoiroit à la conservation du Roi, & que la Reine seroit separée de Bothwel par un divorce. Le Comte d'Athol, & ceux qui étoient avec lui, opinerent que la Reine fût releguée pour jamais en France ou en Angleterre, pourvû que le Roi de France & Elisabeth l'empêchassent de rien entreprendre contre son fils dans le Royaume. D'autres conclurent à la faire comparoître en justice, & après l'avoir convaincuë du parricide, à la condamner à une prison perpétuelle. Quelques-uns même vouloient lui faire perdre la couronne & la vie, comme étant déja atteinte & convaincuë par les lettres qu'on avoit entre les mains.

Discours de Throckmorton dans l'Assemblée.

Throckmorton parlant de la part d'Elisabeth, qui avoit été dans la même situation, & qui avoit apprehendé le même sort que Marie, fit voir par l'autorité des Saintes Ecritures, que la Majesté sainte & sacrée des Rois n'étoit soûmise qu'à la seule justice du Souverain Juge qui est dans le ciel; & qu'il n'y avoit aucun tribunal sur la terre où l'on pût les citer: qu'il n'y avoit en Ecosse aucun Magistrat qui ne dépendît de la Reine, ou qu'elle n'eût commis à l'exercice de sa charge. D'un autre côté, on opposoit le droit particulier du Royaume d'Ecosse, qui ne regardoit pas comme une puissance libre & légitime, celle qui s'élevoit au-dessus des loix. L'avis qui gardoit le milieu, l'emporta enfin, il fut résolu que la Reine demeureroit en prison. Les choses étant ainsi en quelque façon reglées, il y eut une apparence de paix, & on mit bas les armes; mais il étoit aisé de juger qu'une paix si mal affermie, jointe à l'indignation qui paroissoit assez clairement dans quelques esprits encore agités, enfanteroit de tristes évenemens dans le tems qu'on y penseroit le moins.

Résolution que l'on prend au sujet de la Reine.

Nos Ambassadeurs & ceux d'Angleterre eurent audience; mais il ne fut permis ni aux uns ni aux autres de voir la Reine, qu'on gardoit en prison. Du Croc & Nicolas de Neufville de Villeroi, que le Roi avoit envoyés extraordinairement au premier bruit des troubles qui agitoient l'Ecosse, demanderent avec instance à voir la Reine; on les refusa. Lindsay

(1) Les uns étoient d'avis, qu'on lui fît subir le châtiment qu'elle méritoit, comme convaincuë par des lettres du crime de parricide. Les autres, par respect pour le Roi, prétendoient qu'on consentît à ce qui étoit proposé. *Edit. des Drouarts.*

Charles IX. 1567.

ſay répondit avec hauteur à Nicolas Throckmorton, qui demandoit la même choſe de la part d'Eliſabeth, qu'on ne lui accorderoit pas ce qu'on avoit refuſé au Roi de France. On avertit auſſi l'Ambaſſadeur, que la Reine ſa maîtreſſe marquât à l'avenir plus de reconnoiſſance & de libéralité envers ceux qui étoient attachés à ſon parti : car elle en avoit aſſez mal uſé à l'égard de ceux qui, étant perſécutés au ſujet du meurtre de David Riccio, s'étoient retirés en Angleterre, & pour ainſi dire, jettés entre ſes bras. On lui fit même entendre, que ſi elle n'en agiſſoit mieux à l'avenir, les Ecoſſois ſe voyant ſans eſpérance de ſon côté, abandonneroient les Anglois, & s'attacheroient infailliblement au parti des François, pour lequel ils avoient déja beaucoup de penchant.

Miſerable fin de Bothwel.

Cependant on équipa une flote, non aux dépens du public, (car les finances étoient épuiſées) mais aux dépens du Comte de Morton, & on l'envoya ſous la conduite de Kirkaldy, pour prendre Bothwel, qui, comme on l'a dit, faiſoit le métier de Pirate, vers les Orcades & les Iſles les plus éloignées. Kirkaldy fit une ſi grande diligence, qu'il penſa prendre Bothwel, qui ſe croyoit fort en ſûreté. Une partie de ſes gens furent pris; pour lui, il ſe ſauva par le derriere de l'Iſle, où les grands vaiſſeaux ne pouvoient le ſuivre; & il s'enfuit avec un très-petit nombre de compagnons, par de petits détroits qu'on pouvoit preſque paſſer à gué. De-là la tempête le jetta ſur les côtes de Danemarc : mais comme il ne répôndit pas nettement aux queſtions qu'on lui fit, d'où il venoit & où il alloit, on le mit d'abord aux arrêts: & ayant été reconnu par des marchands, il fut mis dans une étroite priſon à Dracholm. Là il fut accuſé par les amis d'une fille de condition de Norwege, qu'il avoit violée pluſieurs années auparavant, ſous promeſſe de mariage, & qu'il avoit abandonnée pour en prendre une autre. Enfin dix ans après, *la folie s'étant jointe à ſes autres miſeres*, il eut une fin digne de *la vie* qu'il avoit menée.

Mouvemens en Irlande.

Leur origine.

En cette année finit en Irlande la plus forte rebellion qui ait troublé ce Royaume, après celle du Comte de Tir-Oen. Il me ſemble qu'il eſt à propos de remonter plus loin, pour en découvrir les commencemens; parce qu'on croit qu'elle fut la cauſe de celle qui s'éleva quelques années après. Vers l'an 1452, lorſque la guerre étoit allumée entre les maiſons de Lancaſtre & d'York, Richard Duc d'York, dont les ancêtres, ſurnommés de Mortimer & de Burgh, avoient poſſedé, à titre de Comté & par droit héréditaire, la Province d'Ulſter (qui eſt la partie la plus ſeptentrionale de l'Irlande) en fit venir, pour fortifier ſon parti, des troupes Angloiſes qui y étoient en garniſon. Les Seigneurs de la maiſon d'Oneal, qui tire ſon origine des anciens Rois d'Ulſter, profiterent de cette occaſion & s'emparerent de cette Province, comme d'un héritage abandonné. Cone O-neal, ſurnommé Bacco, c'eſt-à-dire le boiteux, le plus

Cone O-neal creé Comte de

conſiderable de cette maiſon en puiſſance & en richeſſes, vint en Angleterre l'an 1544. ſous le regne de Henri VIII, après que les Etats d'Irlande

eu-

eurent donné à lui & à ses successeurs le nom de Rois d'Irlande, au lieu du nom de Seigneurs ou Despotes de l'Isle, qu'avoient porté ses prédecesseurs. Henri le créa Comte de Tir-Oen, & assûra cette dignité à Matthieu son fils aîné, qu'on appelloit alors le Baron de Dunganno, & aux héritiers mâles de Matthieu, qui seroient issus d'un légitime mariage. Jean, second fils de Cone, que les Irlandois nommoient Shan, ne put souffrir cette élévation de Matthieu, qu'il disoit être bâtard, prétendant qu'il étoit fils d'un serrurier de la ville de Dundalk, dont Cone son pere avoit passionnément aimé la femme. Il souleva donc contre Matthieu les autres Seigneurs de la maison d'O-neal; & enfin il le tua en trahison à la chasse. Il dressa aussi des embuches à son pere, qui mourut quelque tems après, ou de peur d'être tué par son fils, ou du chagrin qu'il conçut du meurtre de Matthieu.

Tir-Oen par Henri VIII.

De Matthieu nâquit Hugue, qui excita depuis de si grands troubles en Irlande. Mais comme on ne le craignoit pas alors beaucoup, à cause de la foiblesse de son âge, Jean persuadé que son frere ayant été tué, & son pere étant mort, il n'avoit plus rien à desirer, s'empara de toute la succession de son pere; & se faisant appeller publiquement O-neal, il se rendit maître de la Province d'Ulster, & obligea les Grands & le peuple, par caresses ou par menaces, à lui rendre hommage. Il défit souvent les Ecossois, qui des Isles Hébrides étoient passés dans ce païs pour le piller; & enfin il se révolta contre la Reine d'Angleterre.

Jean, second fils de Cone, s'empare de la succession de son pere.

Henri Sidney, qui étoit alors Viceroi d'Irlande, appréhendant la férocité de Jean, résolut d'agir avec lui suivant toutes les regles de la Justice, & il lui demanda quelle raison il avoit d'exclure Hugue de la succession de son pere? Jean répondit, que le Pere de Hugue étoit, ou fils d'un artisan, ou bâtard adulterin de Cone, & que pour lui, il étoit né en légitime mariage: Que Cone son pere n'avoit pû se donner un héritier, sans le consentement des Grands & du peuple d'Ulster: Que par consequent, suivant les lettres de Henri VIII. scellées du grand sceau d'Angleterre, Cone avoit envain institué Matthieu son héritier, & que Matthieu n'avoit pas été reconnu & confirmé héritier de son pere par le serment de douze hommes: Que quand Matthieu auroit été légitime, néanmoins selon la loi d'Irlande, nommée Tanishienne, on avoit dû préférer un homme fait & le plus proche parent, à un enfant de onze ans, dont le pere étoit mort avant l'ayeul; & qu'enfin il avoit été proclamé du consentement unanime de tous les peuples, O-neal, c'est-à-dire, Prince d'Ulster, & revêtu de toute l'autorité souveraine, sans avoir besoin de la confirmation de la Reine d'Angleterre.

Sidney lui ayant dit qu'il en écriroit à la Reine, & l'ayant exhorté en attendant à se contenir dans son devoir, Jean le promit d'abord: Mais aussi-tôt l'inconstant Irlandois manqua à sa parole, se fit servir comme Roi d'Ulster, & se forma une compagnie de sept cens gardes du corps. Il fit ensuite des levées dans la Province, & ayant trouvé qu'il pouvoit avoir environ mille hommes de Cavalerie, & quatre mille d'Infanterie;

Il se révolte contre les Anglois.

 plein

CHARLES IX. 1567.

plein de courage & de confiance, il pilla & fit le degât par-tout aux environs, & se moqua de ceux qu'on lui avoit envoyés pour traiter de la paix. Il eut même la temérité de faire le siége de Dundalk, où il y avoit garnison Angloise; mais ayant été repoussé avec perte, il fut contraint de se retirer. Le Viceroi leva une armée pour arrêter ses conquêtes, & par un trait de prudence digne d'un grand Général, il fit embarquer le Colonel Edoüard Randolph avec sept cens vieux soldats, & l'envoya de l'autre côté de l'Ulster, pour surprendre Jean & l'attaquer par derriere. Randolph s'étant campé à Derry, petite ville Episcopale près de Lough-foyle, au païs septentrional d'Ulster, il obligea Jean à cesser de piller, pour venir de ce côté-là; & ayant été au devant de lui, il lui donna bataille, & le défit. Il y eut un grand nombre de tués dans l'armée de Jean, & très-peu du côté des Anglois. La mort de Randolph, qui perit en combattant courageusement dans les premiers rangs, troubla la joye de cette victoire. Le Viceroi mit en sa place Edouard de Saint-Lo, qui ayant autant de courage & de valeur, ne donna pas moins d'exercice aux rebelles, pendant trois ans qu'il eut en ce lieu un fort : mais ce fort ayant été brûlé par un accident, avec les vivres, les munitions & tout l'attirail de guerre, Saint-Lo fit embarquer son Infanterie sur quelques petits vaisseaux qui lui étoient restés; pour lui, s'étant mis à la tête de la Cavalerie, il marcha durant quatre jours au milieu des ennemis, & contre toute espérance il s'échapa, & vint trouver le Viceroi sans avoir perdu aucun de ses gens.

Il est défait dans une bataille.

Ces succès rabattirent extrêmement la fierté de Jean. Comme la plûpart étoient déja las de la dureté de son gouvernement, & des incommodités de la guerre, le Viceroi n'eut pas plutôt mis le pied dans l'Ulster, que la plus grande partie de la Province vint lui rendre hommage. Le dernier effort de la folie de Jean, fut de tenter encore une fois le siége de Dundalk, qu'il fut contraint de lever avec une grande perte; enfin se voyant abandonné de ses gens, il perdit entierement courage, & forma le dessein de venir, la corde au cou, se jetter aux pieds du Viceroi. Ses partisans l'empêcherent de faire une action si honteuse; mais ils lui conseillerent en même tems de prendre une résolution qui ne lui fut pas plus salutaire. Ce fut d'implorer le secours des Pirates des Hébrides, qui étoient à Clandeboy. Car quand il auroit été assuré de leur bonne foi, il auroit dû au moins appréhender qu'ils ne se souvinssent de l'injure qu'il leur avoit faite. Il vint donc avec l'élite de ses gens, & avec la femme d'O-donnel, qu'il avoit enlevée de force à son mari, se livrer imprudemment à d'anciens ennemis, avec qui il s'étoit reconcilié. Il fut d'abord bien reçû en apparence par Guillaume Busck (1), & par Alexandre Oge, chefs des Pirates Ecossois. Mais comme ils cherchoient une occasion

Jean se refugie auprès des Pirates des Isles Hébrides, qui le massacrent dans un festin.

(1) *L'Editeur Anglois* veut qu'on lise *Mac-Gillespie*, au lieu de *Guillaume Busck*; & pour appuyer sa correction, il cite Cambden, dont ce trait d'Histoire est tiré.

Charles IX. 1567.

casion de se venger, un jour qu'ils mangeoient ensemble, ils en vinrent exprès aux reproches & aux injures; ils se jetterent ensuite sur Jean, & le tuerent avec tous ses gens au commencement de Juin, cinq ans après qu'il se fût revolté. Cette mort ne rendit pas la paix à cette Province épuisée par la guerre : elle ne fit qu'inspirer un nouveau courage à Hugue son neveu. En effet, voyant son oncle mort, il entreprit de faire valoir ses anciennes prétentions. Dans l'espérance de se mettre en possession des biens dont on l'avoit dépouillé, il excita de nouveaux troubles; & pour faire de la peine aux Anglois, il fit venir des Espagnols dans l'Isle.

Fin du quarantième Livre.

HISTOIRE
DE
JAQUES AUGUSTE DE THOU.

LIVRE QUARANTE-UNIÉME.

SOMMAIRE.

Suite des troubles des Païs-bas. Requête des Confédérés. Réponse de la Gouvernante. Hostilités de part & d'autre. Anvers se soûmet à la Gouvernante. Retraite du Prince d'Orange. Valenciennes se rend à discrétion. Consternation des Confédérés & des Protestans. Philippe se détermine à user de rigueur euvers les Flamans. Le Marquis de Bergh & le Baron de Montigny sont les premières victimes de son ressentiment. Le Duc d'Albe y vient avec une armée, & passe par les Etats du Duc de Savoye. Crainte des Suisses & des Genevois. Conseils du Duc d'Albe à la Reine-mere. Son arrivée à Bruxelles. Sentimens de la Gouvernante. Sévérité du Duc d'Albe. Emprisonnement de plusieurs Seigneurs. D'autres abandonnent leur païs. Conseil des Sept. Citadelle bâtie à Anvers. L'arsenal de Malines est brûlé. Le Duc d'Albe envoye du secours en France. Suite de la guerre du Nord. Moscovites battus par les Polonois. Différend au sujet du Duché de Slesvic. Mort de Philippe Landgrave de Hesse, d'Ernest de Brunswic, du Prince de Porcien & de sa mere, de Stifels, de Lang, de Robortello, de Pantagate, de Leopard, de l'Electeur de Tréves. Guerre de Gotha. Projets insensés de Jean-Fréderic de Saxe. Soulevement des habitans de Gotha contre ce Prince & les autres proscrits. La ville de Gotha se rend. Jean-Fréderic est arrêté. Supplices des proscrits. Entrée ignominieuse de ce Duc dans Vienne. Etats de Hongrie. Suite de la guerre en Hongrie. Affaires d'Italie. Quelques troubles à Genes. Guerre dans l'Isle de Corse. Affaires de Toscane. Affaires de Casal. Affaires de France. Edit du Roi sur la succession des meres. Refus de rendre Calais aux Anglois. On propose le mariage de l'Archiduc Charles avec la Reine Elisabeth. Commerce des Anglois en Moscovie.

AUTEURS

Que Mr. de Thou a suivis dans ce Livre.

Emanuel van Meteren; Jean Petit; Bernardin de Mendoza; Jerôme-Franco Coneſtagio; Simon d'Eſcars; David Chytrée; Hubert Languet; Pierre Bizaro; Pierre-Antoine Philippini; Jean-Bâtiſte Adriani; Natalis Comes; Alberic de Roſat, Juriſconſulte; Les Actes publics & les Regîtres du Parlement de Paris; Annales d'Eliſabeth, par Guillaume Cambden.

Charles IX. 1567.

Suite des troubles des Païs-bas.

Valenciennes étant aſſiégée, le Baron de Noercarmes, qui commandoit l'armée du Roi d'Eſpagne, compoſée de dix enſeignes d'Infanterie & de mille chevaux, prit avec lui Jean de Raſſegem, Gouverneur de Lille, de Douai & d'Orchies, qui avoit à ſes ordres trois cens Arquebuſiers & cent Cavaliers. Le premier jour de Janvier il combattit avec ſuccès les Confédérés, qui avoient été joints par les Proteſtans de Tournai ſous la conduite du Capitaine Jean Soreau. Le Baron ayant raſſemblé toutes ſes forces pendant la nuit, les attaqua dès le grand matin, lorſqu'ils étoient débandés & diſperſés de côté & d'autre, entre Waterloo & Lanoi: il les mit en fuite; le Capitaine Soreau fut bleſſé, & eut bien de la peine à ſe ſauver. Comme ils s'étoient retirés à Tournai, de Noercarmes, pour profiter de la victoire, y accourut ſur le champ avec neuf enſeignes, & ſomma la ville de le recevoir. Les Proteſtans, qui ſe voyoient abandonnés en même tems, & de la fortune, & de leurs amis, n'eurent pas le courage de réſiſter; on ouvrit les portes au Baron, qui ayant pris poſſeſſion de la ville, fit exécuter quelques Miniſtres, & quelques-uns de ceux qui étoient attachés à leur doctrine.

Lettres de Brederode à la Ducheſſe de Parme.

Cependant le Baron de Brederode, qui étoit à la tête des Confédérés, cherchant tous les moyens de faire la paix, écrivit au nom de ſes aſſociés à la Ducheſſe de Parme, Gouvernante des Païs-bas, & lui demanda permiſſion de venir à la Cour. Il ſe plaignit en même tems, de ce qu'on n'avoit point eu d'égard aux aſſurances qui leur avoient été données. La Gouvernante, qui attribuoit tous les troubles excités dans les Païs-bas à l'audience qu'elle avoit donnée aux Confédérés le 5. d'Avril de l'année précedente, leur défendit expreſſement de venir, & mit garniſon dans Bruxelles, pour empêcher la Nobleſſe d'y entrer. Le Baron de Brederode écrivit de nouveau d'Anvers à la Ducheſſe le 8. de Février; il faiſoit voir dans ſa lettre, que les troubles excités depuis peu ne venoient pas de la requête qu'ils avoient préſentée l'année derniere, mais du pernicieux conſeil que le Cardinal de Granvelle & les créatures d'Eſpagne avoient donné, d'introduire l'Inquiſition, que des peuples nés libres regardoient comme un joug odieux & inſupportable, & de ce qu'on avoit répondu ſi tard & ſi peu favorablement à leur requête. Il aſſûroit la Gouvernante, que ni lui ni les Confédérés ne refuſoient pas de ſe ſoûmettre à des conditions juſtes & rai-

sonnables; que c'étoit uniquement pour cela qu'ils lui avoient demandé la permission de venir à la Cour: Que puisqu'elle avoit jugé à propos de la leur refuser, ils la supplioient au moins, de recevoir avec bonté la nouvelle requête qu'ils avoient résolu de lui addresser.

Nouvelle requête des Confédérés à la Gouvernante.

Dans cette requête, les Confédérés rappelloient tout ce qui s'étoit passé l'année précedente; ils représentoient, que tous avoient concouru de bonne grace & unanimement au traité de pacification conclu au mois d'Août: Que les Gouverneurs avoient tout reglé dans les Provinces, selon les articles du traité & les ordres de Son Altesse: Que si dans quelques lieux leur soins n'avoient pas également réüssi, il ne faloit pas s'en prendre au Confédérés, mais à quelques esprits remuans, qui ne cherchoient pas assez à maintenir la tranquillité de l'Etat. Ils se plaignoient ensuite de ce qu'on avoit défendu les assemblées publiques de Religion, dans des endroits où elles avoient été accordées: Que les Confédérés avoient été traités indignement, contre les paroles qui leur avoient été données: Qu'on avoit défendu aux Grands d'avoir aucun commerce avec eux, s'ils ne vouloient être traités comme coupables des mêmes crimes qui leur étoient faussement & calomnieusement imputés: Et qu'enfin on les regardoit comme criminels d'Etat, déja condamnés, sur de simples préjugés sans fondement, sans les avoir entendus ni convaincus.

Ils ajoûtoient, que jusqu'alors ils avoient dissimulé tous ces sujets de plaintes; mais que sçachant qu'on levoit des troupes par-tout pour leur faire la guerre, ils ne pouvoient demeurer tranquilles: Qu'ils supplioient donc Son Altesse, de vouloir bien declarer nettement, si elle étoit résoluë de garder ou de rompre les traités qu'elle avoit faits: Qu'ils ne le lui demandoient, que pour sçavoir à quoi ils devoient s'en tenir, & s'ils pouvoient en sureté compter sur la foi publique, sur les paroles données, & sur les graces accordées par les Edits: Que si on vouloit faire observer les Ordonnances dans toute leur force, comme ils l'espéroient, ils prioient qu'on congédiât les troupes; qu'on levât le siége de Valenciennes; qu'on ne persécutât plus les Protestans; & que la Gouvernante revoquât & annullât de son autorité les Ordonnances contraires, dont on se servoit différemment pour les tourmenter: Que si on refusoit de le faire, ils protestoient publiquement devant Dieu & devant la Gouvernante, qu'ils étoient innocens des maux publics, & de tous les troubles qui avoient été, ou qui seroient désormais excités. Les Confédérés écrivirent la même chose à la Noblesse.

Réponse de cette Princesse.

La Gouvernante répondit le 6. de Février, qu'elle ne sçavoit pas quels étoient ceux de la Noblesse qui avoient dressé cette requête, puisque la plus grande partie de ceux qui lui avoient présenté celle du 5. d'Avril de l'année précedente, avoüoient que le Roi leur avoit donné une pleine satisfaction sur l'article de l'Inquisition: Que quels qu'ils fussent, ils avoient mal entendu ses paroles, s'ils prétendoient qu'en accordant la permission de tenir des assemblées de Religion, sans scandale & sans trouble, elle avoit eu intention d'accorder l'établissement des Consistoires, les quêtes, les levées d'argent, & l'administration publique des Sacremens (toutes choses capables d'exciter de grands troubles dans le gouvernement de l'Eglise & de l'Etat) & sur-tout la célébration du mariage conformément à l'usage nou-

nouveau, qui pouvoit causer tant d'embarras dans les familles, par rapport aux successions: Que toutes ces choses étoient trop contraires au maintien de l'autorité Royale, & à la jurisdiction des Magistrats, pour avoir pû être accordées: que comme tout le monde en convenoit, elle ne pouvoit assez s'étonner qu'ils eussent l'audace de reclamer la foi publique. Aux plaintes, touchant la garantie qu'on leur avoit accordée sur leur requête du 5 d'Avril, elle répondoit, qu'on n'y avoit jamais donné atteinte. Par rapport à celles qui concernoient la liberté de Religion, elle declaroit qu'elle n'avoit jamais eu intention de la leur accorder. La Gouvernante ajoûtoit à cette réponse des plaintes contre les Confédérés, & faisoit entendre qu'ils avoient voulu soulever le peuple contre le Roi, contre le Clergé & contre l'Etat; & qu'elle étoit résoluë de prévenir tous ces maux. Enfin elle leur conseilloit de se retirer chacun chez soi, & de se conduire à l'avenir de telle façon, qu'ils pûssent justifier leurs actions & leurs paroles aux yeux du Roi, lorsqu'il viendroit dans les Païs-bas; les menaçant, s'ils n'obéïssoient, d'y apporter un prompt remede.

Les Confédérés levent des troupes.

Une réponse si dure, bien loin d'appaiser les Confédérés, ne fit que les irriter davantage. Ils ne penserent donc plus à d'autre moyen, qu'à celui de la force & des armes. Ils leverent des troupes; Brederode, aux environs de Viane, Jean de Toulouse, aux environs d'Anvers, & les autres en différens lieux de la Flandre. Viane est une ville de Hollande sur le Leck, (qui fait un bras du Rhin,) près d'Utrecht. Cette ville apartenoit au Baron de Brederode; & c'est-ce qu'on ne lui contestoit pas. Mais il prétendoit en être tellement le Seigneur, qu'il ne rélevoit de personne; & que par consequent il ne devoit ni foi ni hommage à qui que ce fût. Il fondoit ses prétentions sur ce qu'il étoit issu des Comtes de Hollande; & que ses ancêtres avoient reçû d'eux ce domaine par succession, ou par donation, & qu'ils l'avoient possedé à titre de Principauté. Comme on lui avoit intenté sur cela un procès à la Cour de Malines, à la diligence du Procureur général du fisc, & qu'il ne pouvoit en voir la fin; ce Seigneur, naturellement hautain, en fut si indigné, que le procès étant encore pendant, il s'arrogeoit dans Viane tous les droits de la souveraineté, y tenoit souvent des Conseils secrets, & y recevoit les Confédérés, qui venoient à lui de toutes parts, pour delibérer ensemble sur leurs affaires. Aussi-tôt après qu'on eût présenté à la Gouvernante la requête du 5 d'Avril, Brederode avoit fait battre une Médaille de cuivre avec les armes de Bourgogne. Il y avoit d'un côté ces paroles: *Per tela*, *per ignes* (au milieu des traits & des feux) & sur le revers: *insigne Vianense*, (dévise de Viane.) En même tems il leva des troupes, & fortifia à la hâte cette ville.

Médaille que Brederode fait battre à Viane.

Bombergue s'empare de Boisleduc.

D'un autre côté le Capitaine Antoine de Bombergue vint dans le mois de Février à Boisleduc, & ayant soulevé le peuple, il fit mettre en prison le Sieur de Merode & Pieterson, & Jean Scheyff, Chancelier de Brabant, que la Duchesse de Parme avoit envoyés pour retenir les peuples dans leur devoir. Le Comte de Meghem, qui les suivoit avec des troupes, attendoit à quelque distance de la ville, qu'ils eussent fini leur négociation, comptant qu'on lui ouvriroit les portes, & qu'on le recevroit. Mais ayant

appris ce qui leur étoit arrivé, il fit approcher ses troupes, suivant les ordres qu'il avoit reçûs de la Duchesse, & voulut emporter par la force ce qu'il n'avoit pû obtenir par la douceur.

Boisleduc est une des quatre places les plus considerables du Brabant. Forte par sa situation & par ses bons murs, enfermée d'un côté par la riviere de Dise, qui prend sa source dans le païs de Liége, &qui arrose la ville en coulant vers le Nord; il ne paroissoit pas aisé d'en faire le siége, & de s'en rendre maître avec un si petit nombre de soldats. Mais les bourgeois, qui y étoient en grand nombre, belliqueux & riches, ne s'accordoient pas sur le fait de la Religion; & pendant que le Comte de Meghem faisoit élever des forts à toutes les avenues, pour boucher tous les passages des vivres, ils disputoient entr'eux sur ce qu'ils devoient faire pour le bien de leur ville. Une partie disoient qu'il faloit obéïr à la Gouvernante, & recevoir le Comte de Meghem; qu'il étoit encore tems d'obtenir le pardon; & qu'il ne faloit pas attendre que le commerce, qui seul faisoit subsister une si grande ville, fût entierement interrompu; qu'alors ils auroient inutilement recours à des prieres tardives, qui ne seroient point écoutées. Les autres disoient au contraire, qu'il faloit défendre par les armes, une liberté qu'ils ne pouvoient plus maintenir à l'abri des loix; qu'il ne restoit plus rien à un peuple qui avoit perdu sa liberté; que par consequent il faloit consacrer leurs vies, leurs biens, & tout ce qu'il possedoient, pour conserver cet avantage tel qu'ils l'avoient reçu de leurs ancêtres; & qu'il faloit bien se garder, pour conserver la vie, de perdre un bien sans lequel on ne peut vivre.

Mésintelligence des bourgeois entr'eux.

La dispute s'échauffa à un point, que les bourgeois penserent en venir aux mains. Le Comte de Meghem l'ayant sçû, traita secretement avec ceux qui étoient d'avis de le recevoir, & après leur avoir fait de magnifiques promesses, il convint avec eux, que la nuit suivante il attaqueroit la ville par le côté qui étoit confié à leur garde; qu'ils y accoureroient aussi-tôt, comme pour se défendre; qu'ils ouvriroient leurs portes, & qu'ils joindroient leurs forces aux siennes: ce qui fut exécuté. Le Comte étant entré dans Boisleduc, punit sévèrement les séditieux; il condamna le plus grand nombre au dernier supplice, & il chassa les autres de la ville. De Bombergue, qui avoit prévû le danger, s'en étoit tiré à propos; il s'étoit fait payer une somme pour ses soldats, & en sortant de Boisleduc, il avoit obtenu non seulement pour ses troupes, mais pour les bourgeois qui voudroient en sortir, assez de tems, pour pouvoir se retirer en sûreté.

Le Comte de Meghem en profite pour se rendre maître de la place.

Le Comte de Meghem, persuadé qu'il faloit profiter de ces premiers succès, marcha promptement vers la Hollande, où les Confédérés avoient formé de plus grands desseins: son arrivée, à laquelle on ne s'attendoit point, fit échoüer une grande partie de leurs projets. Cependant Jean de Toulouse, que Pierre Haak, Bailly de Middelbourg, avoit prié de venir, vouloit avec la Noblesse choisie, dont il étoit accompagné, prendre Flessingue, ville située dans le Walcheren, la plus considerable des Isles de la Zelande. On avoit fait venir pour cela quelques vaisseaux d'Anvers; mais il n'y en avoit pas assez pour une si grande entreprise. Les habitans, avertis,

Projet des Confédérés sur Flessingue, qui échoue.

tis par les vaisseaux qui étoient arrivés trop tot, doublerent les gardes, & par-là firent échoüer les projets de Toulouse. N'ayant plus d'espérance de ce côté-là, il vint dans l'Oosterweele, proche d'Anvers, pour encourager par sa présence ceux de sa faction, & pour être en état de secourir ses amis dans toutes les occasions qui pourroient se présenter.

Nouveau trouble à Anvers au sujet de la Religion.

On renouvelloit alors dans Anvers la dispute qui s'étoit élevée l'année précedente entre les Calvinistes & les Martinistes ou Luthériens; le Conseil de la ville protegeoit les derniers, parce que leur doctrine étoit reçuë dans l'Empire, dont Anvers étoit membre par son titre de Marquisat. Mathias Flaccius, homme violent, & qui causoit de grands troubles par-tout où il mettoit le pied, n'avoit pas laissé échaper une si belle occasion pour fortifier son parti. Au contraire, les Grands qui étoient attachés aux nouveautés, favorisoient en secret les Calvinistes, dont les églises de France suivoient la doctrine. Jean de Toulouse, pour être à portée de les assister, s'étoit campé sur les côteaux escarpés qui bordent l'Escaut, dans un lieu où il se croyoit en sûreté. La Duchesse de Parme y envoya aussi-tôt de Bruxelles Philippe de Lanoi, de Mandeville, & Gilles de Villen, de Namur, avec une compagnie de quatre cens Gardes, auxquels s'étoient joints Valentin de Pardieu de la Mothe, Maréchal de camp, avec les troupes du Comte d'Egmond, qui étoit à Axel dans la Flandre; & Jean de Greve, Drossart ou Bailly de Brabant. Tous s'étant assemblés le 23. de Mars de grand matin à un lieu marqué, chargerent les troupes de Toulouse, qui ne s'attendoient à rien moins, & les défirent. On en tua une partie; un grand nombre tomberent de dessus les hauteurs dans la riviere; & Toulouse, qui s'étoit enfermé dans une maison, résolu de s'y défendre jusqu'à la derniere extrêmité, y fut brûlé avec la maison.

Le Prince d'Orange appaise la sédition.

Les habitans d'Anvers, consternés de cet échec, coururent aussi-tôt aux armes, quoiqu'ils ne fussent pas bien d'accord entr'eux, & qu'ils ne se fiassent pas beaucoup les uns aux autres. La Gouvernante y envoya aussi-tôt le Prince d'Orange & le Comte de Hoogstrate. Ils furent d'abord assez mal reçus, il y en eut même un assez hardi, pour présenter son épée nuë au Prince d'Orange. Mais ce Prince, habile dans l'art d'appaiser les séditions populaires, vint à bout par sa patience de calmer cet orage. Il fit assembler dans la place publique, près de l'Hôtel des monnoyes, les Catholiques & les Luthériens (car ils avoient moins d'opposition les uns aux autres;) & ils s'y trouverent au nombre de quatre cens à cheval. D'un autre côté, les marchands ou commissionaires Italiens, Espagnols & Portugais, appréhendant d'être attaqués par les factieux, s'étoient assemblés en armes dans le quartier près du port. Les Calvinistes étoient en plus petit nombre, mais ils avoient plus d'armes & de canons; & ils s'étoient fortifiés sur le pont du Meer (1). Deux jours se passerent à aller & venir de part & d'autre. Enfin le Prince, par sa prudence & par l'entremise de Jean Stralen, Bourguemaître, qui s'étoit rendu agréable à tous les partis, appaisa

(1) Ou *Meerbrugge.*

Charles IX. 1567.

paisa les habitans; & comme tous avoient également horreur de s'égorger, chacun, après avoir reçu ses sûretés, se retira tranquillement chez soi. Comme la Gouvernante réüssissoit dans toutes ses entreprises, & qu'ils ne pouvoient d'ailleurs espérer de secours, ils envoyerent peu de tems après des députés à Bruxelles, qui firent leur accommodement à ces conditions : Que les Protestans cesseroient leurs Prêches : Qu'on rétabliroit les Prédicateurs Catholiques : Qu'on répareroit les églises : Qu'on exécuteroit les anciens Edits : Que personne ne seroit puni pour le passé, ni dans son corps, ni dans ses biens : Que ces conventions subsisteroient, jusqu'à ce que le Roi en eût autrement ordonné, de l'avis des Etats. On exclut formellement du traité les profanateurs des églises & des images, & autres semblables criminels; mais la Gouvernante promit d'écrire au Roi en leur faveur. Les habitans d'Anvers accepterent ces conditions, & consentirent que la Duchesse vînt dans leur ville, & y mît garnison. Suivant ce traité, on renvoya tous les Ministres Calvinistes & Luthériens, qui, après avoir demandé des passeports au Conseil & aux Magistrats, dirent adieu aux habitans: ils leur reprocherent durement leur ingratitude, & les menacerent de la punition de Dieu, pour avoir rejetté ses graces, & sacrifié sa gloire à leurs intérêts.

Traité des bourgeois d'Anvers avec la Gouvernante.

Retraite du Prince d'Orange.

Peu de tems après, le Prince d'Orange, qui avoit déja quelquefois conféré à Hellegate & à Willebrooch, avec les Comtes d'Egmond & de Horn, eut une derniere conférence avec eux, pour les avertir du danger qu'il prévoyoit. Il les exhorta à prendre fortement la défense de l'Etat, & à faire une confédération avec tous les Seigneurs, pour fermer aux Espagnols l'entrée des Païs-bas. Mais le Comte d'Egmond, dont le Comte de Horn suivoit presque toûjours les sentimens, ne goûta point l'avis du Prince d'Orange. Soit par attachement à sa famille, qu'il auroit *peut-être* été contraint d'abandonner; soit par crainte d'être dépouillé *des grands* biens, dont un homme aussi vain & aussi fastueux qu'il étoit ne pouvoit se passer; soit par la trop grande confiance que lui inspiroient les importans services qu'il avoit rendus au Roi d'Espagne, jamais on ne put le déterminer à prévenir la perte de sa patrie, & la sienne propre. Quelque chose que le Prince lui pût dire, il n'avoit qu'une seule réponse : „ J'espe„ re, disoit-il, & je suis persuadé que les Prêches étant abolis, & les pro„ fanateurs des églises punis, le Roi sera satisfait, & n'imposera aucune „ autre peine. „ Le Prince d'Orange continuant de lui montrer, pour ainsi dire, au doigt, les malheurs dont ils étoient menacés, rien ne fût capable de l'ébranler. “ J'aurai, reprit alors le Prince d'Orange, la con„ solation dans nos malheurs, d'avoir voulu servir mes amis & ma patrie, „ & de leur avoir offert mes conseils & mon bras. Puisque par un secret „ jugement de Dieu, & par un aveuglement déplorable de votre part, je „ ne puis me faire écouter, Comte, je n'ai plus qu'une chose à vous dire; „ c'est que si vous persistez dans votre opiniâtreté, vous vous précipitez „ vous-même, & vous précipitez tous les Seigneurs de ces Provinces dans „ un danger inévitable : oui, nous courons tous à une perte certaine. Je „ prévois de plus, que nos ennemis se serviront de vous, comme d'un pont,

Il avertit inutilement les Comtes d'Egmond & de Horn du danger qu'ils couroient.

„ pour

„ pour faire leur descente & mettre pied à terre; & que votre tête sépa-
„ rée de votre corps leur tiendra lieu de trophée.

Ainsi parla le Prince d'Orange, soit qu'il prévît en effet ce qui devoit arriver, soit qu'il voulût fraper le Comte d'Egmond, & le faire changer de sentiment, en lui mettant devant les yeux le danger où il s'exposoit. Mais il ne put rien gagner; ils s'embrasserent l'un l'autre les larmes aux yeux, & se separerent. Peu de tems après, le Prince d'Orange ayant pris congé de la Duchesse de Parme, alla d'Anvers à Breda, & de-là en Allemagne, sous prétexte de mettre ordre à ses affaires : la plûpart de ses amis, qu'il fit secretement avertir, le suivirent. Le plus grand nombre de la Noblesse, comptant sur les services & sur le crédit du Comte d'Egmond, demeura avec lui, & à son exemple se détacha des Confédérés.

On interdit les Prêches à Oudenarde & à Bruges.

Cependant on interdit tous les Prêches à Oudenarde; & pour empêcher les Protestans de Bruges de s'assembler, on envoya au lieu de l'assemblée sommer le Ministre de comparoître le lendemain devant le Magistrat, pour y prêter serment de fidélité au Roi, suivant les traités; qu'autrement il seroit défendu aux Protestans de s'assembler. Mais le Ministre, persuadé qu'il n'y avoit pas de sûreté pour lui à se présenter, prit le parti de se retirer. Peu de tems après, les Protestans ayant fait venir un autre Ministre, il fut arrêté à la porte de la ville & mis en prison, pour avoir prêché après midi, contre la défense du Franc, c'est-à-dire du Magistrat qui a la souveraine autorité à Bruges. Cet emprisonnement inspira aux Protestans une si grande frayeur, qu'ils n'oserent plus faire depuis aucune assemblée publique ni particuliere.

Le Baron de Noercarmes pressoit cependant le siége de Valenciennes. Les bourgeois avoient d'abord espéré, qu'ils recevroient quelques secours que le Prince de Porcean devoit leur envoyer de France; mais il mourut dans ce tems-là. Les habitans d'Anvers leur avoient aussi donné quelques espérances; & c'est-ce qui les avoit encouragés à une si longue resistance. Voyant toutes leurs espérances évanoüies, ils présenterent un Mémoire aux Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, pour se laver du crime de lèze-Majesté, dont la Duchesse de Parme les accusoit. Pour ce qui concernoit les Prêches, ils faisoient voir qu'ils n'avoient rien fait en cela contre les ordres de la Gouvernante, & qu'ils avoient été autorisés par les Chevaliers de l'Ordre. Ainsi ils supplioient qu'on les épargnât, & qu'on ne fît aucune entreprise contre la liberté de conscience qui leur avoit été accordée, contre leurs vies, ni contre leurs biens. Cette requête, bien loin de leur servir, ne fit qu'irriter davantage la Duchesse, qui se persuada qu'on donnoit atteinte à son autorité, & qui ne put souffrir que les Flamans, au lieu de s'addresser à elle, présentassent leurs requêtes aux Chevaliers de la Toison d'or. Ainsi elle manda au Baron de hâter la prise de Valenciennes. Cependant elle envoya Philippe de Croy Duc d'Arschot, & le Comte d'Egmond, pour tâcher de faire rentrer les assiégés dans leur devoir, & leur proposer ces conditions, qui paroissoient honnêtes : Qu'il seroit permis aux Ministres de sortir, en demandant les passeports nécessaires, & qu'on accorderoit aux habitans le pardon de tout le passé. Les

Mémoire que les habitans de Valenciennes présentent aux Chevaliers de la Toison d'or.

bourgeois ne jugerent pas à propos d'accepter ces conditions. Alors Noercarmes fit battre la ville par vingt quatre piéces de canon, entre la porte de Mons & la porte de Cardon. Ce ne fut pas néanmoins le feu de cette batterie qui les découragea, ce fut la défaite de Jean de Toulouse dans l'Oosterweel, & la reduction d'Anvers. Ces deux évenemens repandirent la consternation & la terreur dans Valenciennes: ils perdirent entierement courage; & n'ayant plus aucune espérance d'être secourus, ils se rendirent enfin a discretion le 24. de Mars au soir.

Valenciennes se rend à discrétion.

Noercarmes étant entré dans la ville, en fit promptement fermer toutes les portes. Il fit aussi-tôt mettre en prison Michel Herlin, le premier & le plus considerable des bourgeois, qu'on croyoit être l'auteur des troubles, avec son fils, & il leur fit trancher la tête. Il fit pendre Gui de Brès & Peregrin de la Grange, Ministres. Plusieurs autres furent exécutés, & quelques Auteurs ont écrit, qu'il y eut en diverses fois plus de deux cens personnes condamnées à mort. De Noercarmes s'étant ensuite emparé de S. Amand, fit avancer ses troupes vers Câteau-Cambresis, petite ville apartenant à l'Evêque de Cambrai, qui avoit jusqu'alors été ouverte aux Protestans, & d'où ils faisoient des courses presque continuelles dans le païs. Les bourgeois, ayant appris la reddition de Valenciennes, sortirent de la place, que Noercarmes abandonna au pillage. On y prit le Ministre Philippe, qu'on condamna à avoir la main coupée, & à être pendu.

Grand nombre de personnes qui y sont condamnées à mort.

On fit en même tems répandre par-tout que l'exercice de la Religion Protestante étant aboli, & celui de l'ancienne Religion rétabli en tous lieux, la Gouvernante avoit appaisé la colere du Roi, & que Sa Majesté ayant changé de résolution, ne pensoit plus à envoyer une armée dans les Païs-bas. Sur ce bruit, les Seigneurs s'étudierent à l'envi à donner au Roi une entiere satisfaction. On défendit presque par-tout les Prêches; on repara les églises, & les Flamans firent paroître dans les fêtes de Pâques plus d'ardeur à rétablir les images, que les Hérétiques n'en avoient eu à les renverser. On courut en foule abattre les temples que les Protestans venoient de bâtir à Ipres, à Bailleul & à Armentieres. On en fit autant à Comines; & par les ordres du Duc d'Arschot, on se servit de la charpente du temple pour faire des potences, auxquelles on pendit un grand nombre de coupables, & particulierement ceux qui furent convaincus d'avoir pillé les églises & brisé les images. Le temple élevé à Gand fut abattu par les soldats du Roi, & renversé de fond en comble dans l'espace d'une heure. De-là on alla en Hollande, où la doctrine des Protestans avoit jetté de plus profondes racines.

On abat les temples en plusieurs endroits.

Le Baron de Brederode, qui s'étoit retiré à Amsterdam avec ses troupes, tandis qu'on fortifioit Viane, reçut ordre de la Duchesse de Parme de sortir de cette place. Il refusa d'abord d'obéïr, & fit même emprisonner le Secretaire la Torre, qui lui avoit apporté les ordres. Mais voyant que toute la Noblesse des Païs-bas, & tout le peuple des villes & des campagnes avoient été réduits par force ou par crainte, il sortit de la ville, & laissa Viane sans garnison. Cette ville ne tarda pas à se soûmettre aux Comtes de Meg-

Retraite de Brederode en Allemagne, & sa mort.

Meghem & d'Aremberg, qui poursuivoient les restes des Protestans. Le Baron dit adieu aux Confédérés, & s'étant embarqué avec sa maison, & tout ce qu'il put emporter de meubles, il alla à Embden, d'où il passa en Allemagne, où peu de tems après il mourut de chagrin. Sa veuve, qui étoit de la maison des Comtes de Meurs, Dame d'un grand courage, épousa ensuite Fréderic Electeur Palatin.

Presque dans le même tems ceux d'Utrecht, après avoir exercé leur fureur contre les églises & contre les images, se ralentirent, envoyerent des députés à Bruxelles, & pour appaiser la Gouvernante, ils reçurent garnison. A leur exemple ceux de Maaseik, qui sont de la domination de l'Evêque de Liége, & ceux de Hasselt, qui avoient marché sur les traces de leurs voisins, & pillé les églises, rentrerent dans leur devoir. Ceux de Hasselt soutinrent long-tems le siége; mais leurs murs étant abattus, n'ayant plus de secours à espérer, & les Confédérés se trouvant affoiblis & dispersés, ils se rendirent enfin à Gerard Groesbeek, leur Evêque & leur Prince, à ces conditions qui leur furent présrites: Qu'ils feroient rétablir & réparer les églises à leurs dépens: Qu'ils rembourseroient les fraix de la guerre: Qu'à l'avenir ils feroient profession de la Religion Catholique Romaine, & rejetteroient toutes les autres; & qu'ils recevroient garnison.

Les troubles appaisés en plusieurs endroits.

Peu de tems après, environ cinq cens Protestans étant sortis de Ruremonde en Gueldre pour aller au Prêche, lorsqu'ils voulurent rentrer dans la ville, les Magistrats les en empêcherent. La ville même de Cologne ne fut pas exempte de troubles. Un Ministre Calviniste ayant prêché à quelque distance de la ville, attira tant de monde, qu'il y eut lieu d'appréhender que cela ne causât quelque sédition parmi les bourgeois & ne troublât la tranquillité publique. Le Bourguemaître Constantin Liskerken dissipa bien-tôt cette crainte, par la sage & prudente défense qu'il fit aux bourgeois, de sortir de la ville pour aller entendre le sermon. Le Ministre n'ayant plus d'auditeurs, s'ennuya & se retira.

La Gouvernante, après avoir traité avec ceux d'Anvers, envoya devant elle Charles, fils de Pierre-Ernest Comte de Mansfeld, qui entra dans la ville avec l'air d'un ennemi, à la tête de seize enseignes de François: la Duchesse le suivit deux jours après avec cinq cens chevaux. Aussi-tôt on ordonna des litanies & des processions publiques, où assisterent un grand nombre de Chevaliers de la Toison d'or; on prit la plûpart de ceux qui étoient accusés d'avoir causé les troubles, & quelques-uns furent pendus: on rétablit les églises; on renouvella les anciennes Ordonnances touchant la Religion; on rebâtisa les enfans que les Protestans avoient bâtisés; on abattit les temples qu'ils avoient fait bâtir avec autant de magnificence qu'ils avoient pû dans le peu de tems qu'on leur avoit donné; & après une exacte perquisition, on fit un fidèle inventaire de toutes les armes qui se trouverent dans les maisons.

La Gouvernante vient à Anvers. Ordre qu'elle met aux affaires.

Cependant les troupes de la Noblesse confédérée, qu'elle avoit congédiées sans les payer, se répandirent licentieusement dans le païs, au nombre de cinq mille ou environ, & pillerent l'Abbaye d'Egmond, sans que le

Dispersion des troupes des

CHARLES IX. 1567. Confédérés.

le Comte de Meghem, qui les poursuivoit, pût s'y opposer. Enfin la plus grande partie passa la Meuse, & se retira dans le Duché de Cléves: les autres se dispersérent en d'autres endroits. Mais quelques-uns des Chefs s'étant separés des autres, & passant le Zuyder-Zee, furent trahis par les mariniers, qui firent échouër le vaisseau sur un banc. Là ils furent environnés & pris par le Capitaine Mullaert, qui commandoit les troupes du Comte d'Aremberg, & le 5. de Mai ils furent mis dans la prison d'Harlinghen en Frise. C'étoient entr'autres, les deux freres de Batenbourg, Herman Galama & Sicurt Beyma, Gentilshommes de Frise, avec quelques autres. Quelques-uns d'eux furent transférés à Vilvoorden, & les autres ailleurs, suivant les ordres de la Gouvernante, qui les fit punir de différente maniére.

Le Roi d'Espagne se détermine à user de rigueur envers les Flamans.

Pendant tous ces troubles des Païs-bas, Philippe, qui en étoit extrêmement fâché, tenoit à Madrid de fréquens Conseils avec ses Ministres & ses confidens sur les moyens de les appaiser. Il en tint enfin un à Segovie. Les plus sages & ceux qui pensoient le mieux, étoient d'avis d'employer la douceur plutôt que la sévérité. Ruy Gomez de Sylva fut le premier qui proposa cet avis, s'offrant d'aller dans les Païs-bas, & d'y terminer tous les différens par la clémence & la douceur. Suarez Figueroa Duc de Feria, & Fresneda, Confesseur du Roi, furent de ce sentiment: mais Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe, le malheureux auteur du parti rigoureux que Charles, pere de Philippe, avoit pris autrefois contre les Allemans, comme nous l'avons dit ailleurs, fut d'un avis contraire, & soutint qu'il n'y avoit ni repentir ni satisfaction qui pût expier l'impieté & la rebellion des Flamans, à moins qu'ils ne commençassent par faire un aveu public de leur crime, & par abandonner, sans réserve & sans aucune condition, leurs biens & leurs vies à la discrétion de leur Souverain. Comme il y avoit bien de l'apparence que des peuples si fiers & si opiniâtres ne voudroient pas se soûmettre à cette condition, le Duc ajoûta, que le Roi manqueroit à ce qu'il devoit à Dieu & à ce qu'il se devoit à lui-même, s'il n'usoit pas envers ces criminels d'Etat d'une sévérité capable de servir éternellement d'exemple, & d'apprendre à tous les autres sujets à être plus sages: qu'il devoit donner toute son application, & employer toutes les forces de la Monarchie Espagnole pour une expédition qui intéressoit la gloire de Dieu & celle de Sa Majesté Catholique.

Qui furent les Conseillers de ces cruelles résolutions.

Ce dernier avis fut appuyé du crédit & de l'autorité du Cardinal de Granvelle, qui avoit conseillé la violence & les rigueurs dont on avoit usé si mal à propos envers les Allemans, & qui avoit d'ailleurs une haine particuliere pour les peuples des Païs-bas. Philippe, qui étoit naturellement vindicatif, & qui n'oublioit pas aisément les injures, se rendit au desir ambitieux que les Espagnols avoient de porter la guerre en Flandre, & suivit le sentiment du Duc d'Albe. Le Duc de Feria changea aussitôt de sentiment; Espinosa & le Grand-Inquisiteur furent du même avis, & dirent, que non seulement il étoit du devoir du Roi de reprimer les nouveaux mouvemens excités par le peuple Flamand; mais qu'il étoit enco-

re

re néceſſaire pour ſa réputation, de punir ſévèrement ceux qui en étoient les auteurs & les complices. Ce n'étoit pas ſeulement les anciens ennemis des Flamans qui inſpiroient au Roi ces ſentimens: il y étoit confirmé par les lettres qu'il recevoit chaque jour de la Ducheſſe de Parme, qui l'aſſuroit que l'autorité Royale reprenoit inſenſiblement le deſſus, & que les ſéditieux, ou ſe diſſipoient peu-à-peu, ou étoient obligés, ſoit par la force, ſoit par la crainte, de rentrer dans leur devoir. C'eſt-ce qui fit croire au Roi d'Eſpagne qu'il étoit tems de profiter de l'occaſion favorable qui ſe préſentoit, de faire une punition exemplaire des coupables, & de venger la Majeſté Royale, bleſſée par les attentats de ces rebelles.

CHARLES IX. 1567.

On commença l'exécution de ces violentes réſolutions par les députés des Païs-bas, qui étoient venus en Eſpagne dès l'année precedente. On les amuſa long-tems par ces lenteurs qui ſont ordinaires aux Eſpagnols, & enfin on les mit en priſon. Le Comte de Bergh, indigné de voir ſes ſervices ſi mal payés, y mourut de chagrin, & l'on crut qu'il avoit été empoiſonné. Comme il mourut ſans enfans, ſes biens furent confiſqués au profit du Roi: mais comme il fut depuis ſtipulé dans le traité de pacification fait à Gand, que chacun rentreroit dans ſes biens, la fille de Pieterſon & de la ſœur du Comte de Bergh, qui avoit épouſé le Seigneur de Berzele, recueillit la ſucceſſion de ſon oncle. Floris de Montmorency Baron de Montigny, homme ſage & d'un grand cœur, qui faiſoit les délices de ſa patrie, fut transféré à Medina-celi, où il eut la tête tranchée avec pluſieurs autres. Cependant le Baron de Montigny & le Comte de Bergh étoient Catholiques. La Reine, les Grands du Royaume, & leurs amis ſolliciterent fortement en leur faveur; le Comte même, pour plus grande preuve de ſa foi, avoit écrit de ſa priſon à ſa femme, de faire rebâtiſer tous les enfans de ſes terres qui avoient été bâtiſés dans les aſſemblées des Proteſtans; ce qu'elle fit. Les biens de Montigny furent confiſqués, comme ceux du Comte, & ôtés à ſa fille, ſon unique héritiere, née d'Helene de Melun, fille de Hugue Prince d'Eſpinoi, qu'il avoit épouſée depuis peu. Alors Philippe declara qu'il partiroit au printems prochain pour aller dans les Païs-bas. Il y avoit long-tems que la Gouvernante le publioit, ſoit qu'elle voulût le faire croire aux Flamans, pour les contenir par la crainte ou par l'eſpérance, tandis qu'on faiſoit tous les préparatifs de guerre; ſoit que le Roi eût en effet pris d'abord cette réſolution.

Le Comte de Bergh meurt en priſon.

Le Baron de Montigny a la tête tranchée.

Quand le voyage eût été réſolu, on propoſa à Philippe trois routes différentes pour ſe rendre en Flandre. La première par l'Ocean: mais il n'y avoit ni honneur ni ſûreté pour un grand Roi à prendre ce chemin avec un petit nombre de vaiſſeaux; & pour faire cette route avec une flote nombreuſe & convenable à ſa dignité, il faloit trop de tems: il y avoit même du danger; car il faloit aborder par la Zelande ou la Hollande, qui étoient les deux Provinces où la Religion nouvelle avoit cauſé le plus de troubles, & dont la fidélité étoit devenuë plus ſuſpecte, à cauſe du Prince d'Orange qui en étoit Gouverneur, & à qui la Cour ne ſe fioit point. La deuxième route étoit par la Mediterranée, par l'Italie & par l'Alle-

On ſe diſpoſe en Eſpagne à la guerre des Païs-bas.

magne; mais elle parut trop longue, d'une trop grande dépense, & même très-périlleuse; parce qu'il faloit passer avec une nombreuse armée sur les terres de plusieurs Princes Protestans. Il en restoit une troisième, par l'Italie, par la Savoye, par la Bresse, par la Franché-Comté, & par la Lorraine. Cette route avoit ses incommodités; elle parut néanmoins plus sûre & plus courte que les deux autres.

Mais comme les personnes habiles & expérimentées craignoient que la saison commençant à n'être plus favorable, l'armée n'eût beaucoup de peine à passer par les montagnes de la Savoye, & que la Cavalerie & l'Infanterie n'eussent beaucoup à souffrir des neiges, Philippe fit demander au Roi de France la permission de passer par la Provence & par le Lionnois, deux Provinces dont le climat est fort doux, afin de gagner la Franché-Comté. Mais pour n'avoir pas la peine de transporter les troupes jusqu'à Genes, il le fit prier en même tems de vouloir bien qu'on les débarquât à Fréjus en Provence. Le Roi s'en excusa, & fit dire au Roi Catholique, que dans la situation présente des affaires, l'arrivée des Espagnols dans des Provinces où il y avoit un très-grand nombre de Protestans, feroit naître trop de soupçons & de défiances; que les troupes qui passeroient ne seroient pas en sûreté, & que lui-même n'étoit pas en état de les garantir des insultes qu'on pourroit leur faire.

Enfin on se détermina à passer par la Savoye; mais comme Philippe n'ignoroit pas que cette Province ne pourroit lui fournir des vivres, il envoya Jean d'Acuña de Vela à Emanuel-Philibert Duc de Savoye, son allié, & qui lui étoit entierement dévoué, pour lui demander le passage par ses Etats. Il fit partir avec lui François d'Ibarra, Intendant des vivres, afin de faire transporter dans un Païs stérile les provisions nécessaires pour le passage de l'armée. Il envoya aussi pour la même raison Antoine de Mendoza à Charles Duc de Lorraine; ces deux Princes accorderent tout ce qu'on leur demandoit.

Le Duc d'Albe vient avec une armée dans les Païs-bas.

Tout étant prêt pour le voyage, Philippe declara qu'il ne partiroit point, parce que ses affaires ne le permettoient pas; mais qu'il y envoyeroit un Lieutenant, avec une armée & de pleins pouvoir. De Granvelle & le Grand-Inquisiteur firent tomber le choix sur le Duc d'Albe, auteur de l'avis rigoureux qu'on avoit suivi; bien persuadés que personne n'étoit plus propre à exécuter dans toute la rigueur les résolutions violentes qu'ils avoient inspirées. Gomez de Sylva, quoiqu'il eût été d'abord d'un avis contraire, ne s'opposa point à ce choix, ravi de voir son rival éloigné de la Cour. D'ailleurs il ne doutoit pas que le Roi ne se repentît bien-tôt d'avoir suivi un si mauvais conseil, & n'en sçut fort mauvais gré à ceux qui le lui avoient donné.

On fit venir les vieilles bandes Espagnoles, qui étoient dans les Royaumes de Naples, de Sicile & de Sardaigne, pour servir sous le Duc d'Albe; on augmenta la Cavalerie légere, en composant les compagnies de cent hommes au lieu de cinquante, & en ajoûtant deux compagnies d'Espagnols, commandées par Lopez de Zapata & Sancho d'Avila, Gouverneur de la citadelle de Pavie. On y joignit deux compagnies de

Mous-

Mousquetaires à cheval, qui avoient été levées par Pierre de Monte; Gouverneur de la citadelle de Novare, & par Gonsalve de Montero. Alberic de Lodron qui avoit eu ordre de lever de l'Infanterie Allemande dans la Suabe & dans le Tirol, amena douze enseignes, de trois cens hommes chacune. Cependant le Duc d'Albe ayant pris congé du Roi, vint à Carthagene, où Jean-André Doria avoit eu ordre de se rendre avec trente sept galeres pour transporter l'armée. Le Duc d'Albe emmena avec lui quinze compagnies de nouvelles levées, pour être distribuées à la place des vieilles troupes dans les Royaumes de Naples, de Sicile & de Sardaigne, & dans la Lombardie: presqu'aussi-tôt il en arriva deux autres à Tarragone.

CHARLES IX. 1567.

Enfin le Duc d'Albe partit le 10. de Mai. Ayant été alors attaqué d'une fiévre, avec la goute à laquelle il étoit sujet, il envoya devant à Genes le reste de la flote, & il fut contraint de s'arrêter à Nice avec quatre galeres. Après s'y être un peu reposé, il en partit, & arriva à Genes le septième jour après son départ d'Espagne. Entre les dix sept compagnies de nouvelles troupes qu'il avoit amenées, il en choisit quatre, qu'il joignit aux vieilles troupes destinées pour les Païs-bas. De Genes il alla par terre à Alexandrie de la Paille, où il trouva Gabriel de la Cueva Duc d'Albuquerque, Gouverneur du Milanois, qui étoit venu au devant de lui. De-là il envoya Bernardin de Mendoza au Pape, pour reprendre les négociations, qui, à son instigation, avoient été commencées deux ans auparavant à Bayonne avec la Reine Catherine de Medicis, & pour deliberer sur ce qu'il y avoit à faire.

Arrivée du Duc d'Albe à Genes.

D'Ibarra avoit fait de grands magasins de vivres à S. Ambroise, petite ville du Piémont, au pied des Alpes, près du mont Cénis. C'est-là que toute l'armée devoit s'assembler, pour en faire la revûë. On y trouva dix neuf enseignes du regiment de Naples, sous la conduite d'Alfonse de Ulloa; dix de Sicile, sous les ordres de Julien Romero; dix du regiment de Lombardie, commandées par Sancho de Londogno; & dix de Sardaigne, y compris les quatre de nouvelles troupes, que Gonzalez de Bracamonte commandoit; en tout quarante neuf compagnies d'Infanterie Espagnole, qui faisoient huit mille sept cens quatre vingt hommes. A la tête de chaque compagnie il y avoit quinze Carabiniers, dont l'expérience a fait sentir l'utilité dans les combats.* La Cavalerie consistoit en cinq compagnies de Cavalerie légere d'Espagnols, trois d'Italiens, deux d'Albanois, & deux de Mousquetaires à cheval Espagnols, qui faisoient en tout douze cens chevaux.

Il fait la revûë de son armée à S. Ambroise, petite ville du Piémont.

La revûë étant faite, le Duc d'Albe alla le 15. de Juin à Asti, après s'être un peu remis de sa fiévre tierce, & de-là il fut à Poërino, où il conféra avec le Duc de Savoye; & enfin il vint à S. Ambroise, où toutes les troupes s'étoient assemblées. Il separa l'armée en trois corps, & lui fit passer les Alpes par le mont Cénis. Il étoit à la tête de l'avant-garde, composée du regiment d'Alfonse de Ulloa, avec trois compagnies de Cavalerie légere Italienne, & deux de Mousquetaires Espagnols à cheval. Le corps de bataille étoit commandé par Ferdinand de Tolede, fils naturel

Il se met en marche & traverse la Savoye.

CHARLES IX. 1567.

rel du Duc d'Albe, Général de la Cavalerie, qui avoit à ses ordres le regiment de Londogno, quatre compagnies de Cavalerie légere Espagnole, l'artillerie & les bagages. Chiappino Vitelli, Marquis de Cetona, grand Capitaine, commandoit l'arriere-garde, où étoient les regimens de Sicile & de Sardaigne, & les deux compagnies de Cavalerie Albanoise. L'armée marchant en cet ordre, arriva le quatorzième jour à Montfleur, sur les frontieres de Franche-Comté, par un chemin très-difficile, par des montagnes escarpées, & par des vallées étroites, entrecoupées par la riviere d'Arche qui coulant sur un lit de cailloux très-inégal, qu'on peut passer presque par-tout à gué, se mêle ensuite avec l'Isere, & qu'il faut passer alors sur un pont. Il y avoit encore un autre embarras, causé par la nature des lieux & la stérilité de cette année; c'est que s'il se fût trouvé quelque difficulté dans le chemin, qui eût obligé l'armée à rester plus d'un jour dans chaque logement, elle auroit été en danger de perir de faim.

Allarme que son passage cause aux Suisses & aux Genevois.

Le passage de l'armée Espagnole par la Savoye, fit appréhender aux Suisses & aux Genevois que le Duc d'Albe ne fît quelque entreprise contr'eux. Le Duc de Savoye crut qu'il devoit saisir une si belle occasion. Ayant fait sonder les dispositions du Canton de Berne, il renouvella une ancienne querelle, & il transigea avec eux sur quelques domaines enlevés à ses ancêtres. Voici ce que notre Historien Philippe de Comines nous apprend sur l'origine de cette querelle. Charles, surnommé le Guerrier (1), dernier Duc de Bourgogne de la maison de France, ne mettant point de bornes à ses desirs ambitieux, & voulant toûjours pousser plus loin ses conquêtes, s'étoit rendu maître de la personne d'Iolande, sœur de Louis XI. & veuve d'Amedée (2) VIII. Duc de Savoye; & il abusoit de ses domaines qu'il retenoit, pour contenter la passion insatiable qu'il avoit d'étendre ses Etats. Il arriva dans ce tems-là, par la temérité de Jaques de Savoye, Comte de Romont, un incident dont les Suisses furent extrêmement irrités. Le sujet étoit très-léger, mais tel qu'il pouvoit être avec gens qui se faisoient gloire d'une noble pauvreté. Il ne s'agissoit que d'une charretée de peaux de mouton, que les gens du Comte de Romont avoient enlevée à un Suisse. Les Suisses en porterent plusieurs fois leurs plaintes par leurs envoyés au Comte, qui ne se mit pas fort en peine de leur donner satisfaction. Il n'en falut pas davantage, pour engager un peuple né libre, & qui ne souffroit pas volontiers les injures, à prendre les armes. C'est-ce que firent les Suisses, & ils s'emparerent du bailliage de Vaud, & de quelques autres aux environs de Geneve.

Ancienne querelle entre le Duc de Savoye & les Suisses.

Origine de cette querelle.

Le Duc de Bourgogne, qui auroit acheté bien cher une pareille occasion, ne la laissa pas échaper : il résolut de faire la guerre aux Suisses; & quelques conditions que cette Nation pût lui offrir, ils ne purent jamais. le

(1) Il fut aussi surnommé le Hardi, & le Teméraire : il étoit fils de Philippe III. dit le Bon. Il ne laissa qu'une fille nommée Marie de Bourgogne, mariée à Maximilien d'Autriche, ayeul de l'Empereur Charles V.

(2) L'Edition de *Droüart* met *Philibert*. D. &

Lii

le détourner de sa résolution. Il n'eut pas plus d'égard aux prieres de Louis XI. qui s'entremit dans cette affaire, & qui lui envoya des Ambassadeurs, pour lui faire voir par bien des raisons que cette guerre, qui lui coûteroit beaucoup, ne lui seroit d'aucune utilité, quand même il en sortiroit victorieux. Mais peu s'en falut que le Duc de Bourgogne ne fût très-sévèrement puni de son obstination; car dans l'espace de vingt jours il fit deux pertes considerables: la premiere à Granson, où il fut mis en fuite, après avoir perdu toute sa vaisselle d'argent; & l'autre à Morat, où ayant eu huit mille hommes tués, & n'ayant plus aucune espérance de remettre son armée sur pied, il se retira dans la Franche-Comté, chargé de honte & de confusion, l'an 1476 (1). Ce succès réleva extrêmement le courage des Suisses. Depuis ce tems-là ils avoient conservé les bailliages conquis sur la Savoye, comme des monumens de leur valeur, & des fruits de la victoire qu'ils avoient remportée sur un Prince si puissant.

Traité des Suisses avec le Duc de Savoye en cette occasion.

La crainte qu'ils eurent que l'armée Espagnole, qui passoit, n'aidât au Duc de Savoye à reprendre ces bailliages, fit qu'ils convinrent de lui rendre les trois bailliages les plus proches de Geneve; mais à condition qu'il laisseroit aux peuples de ces bailliages une entiere liberté de conscience, & le libre exercice de la Religion qu'ils avoient embrassée; & que si le Duc de Savoye leur faisoit quelques violences, ils pourroient passer chez les Suisses, & implorer leur protection, sans être censés violer le traité de paix.

Les Genevois avoient d'autres raisons de craindre; nous aurons lieu ailleurs de parler plus amplement de leurs différens avec le Duc de Savoye. Lorsque l'armée Espagnole étoit sur le point de passer, la crainte les porta à députer vers les Suisses, qui appréhendoient déja assez pour eux-mêmes. Ils envoyerent en même tems au Prince de Condé, qui étoit en Bourgogne avec d'Andelot, pour l'exhorter à prendre les armes à la vûë du danger commun où ils se trouvoient exposés, & pour lui demander du secours. Mais comme le Duc d'Albe passa très-rapidement, la crainte fut bien-tôt dissipée. Ce Duc ne s'arrêta point jusqu'à son arrivée en Flandre. Mais en passant par la Savoye & par la Bresse, il conseilla à la Reine-mere de prendre des Suisses à sa solde, & de faire des levées dans le Royaume, afin d'accabler en même tems les Sectaires de France & des Païs-bas. On suivit avec ardeur cet avis, on enrôla six mille Suisses, & on fit des levées dans la Champagne & dans la Picardie. On donna aussi des ordres aux Gouverneurs des villes qui se trouvoient limitrophes, de se mettre en campagne avec quelques escadrons de Cavalerie & quelques compagnies d'Infanterie; sous prétexte de garder la frontiere, & de côtoyer l'armée Espagnole dans son passage.

Conseil que le Duc d'Albe donne à la Reine-mere.

Entreprise hardie des Protestans en France.

Les Protestans de France, qui virent bien que tous ces mouvemens se faisoient contr'eux, se presserent de prendre les armes, & ils penserent surprendre le Roi & toute sa Cour, qui étoient à Monceaux près de Meaux. Le Duc d'Albe prit en Franche-Comté quatre compagnies de Cava-

(1) L'année suivante il perdit une bataille près de Nancy, & y fut tué.

CHARLES IX. 1567.

Cavalerie que Philippe y avoit fait lever, commandées par de Vergy, Gouverneur de la Province, par le Baron de Chevreaux, par de Montmartin & par de Clairvaux, quatre Seigneurs de la première Noblesse du païs. Il y prit aussi cent Arquebusiers à cheval. Au bout de douze jours il arriva à Fontenai sur les frontieres de la Lorraine; de-là il vint en douze jours à Thionville, petite ville du Duché de Luxembourg. Il y trouva Charles Comte de Barlaimont & le Baron de Noercarmes, que la Duchesse de Parme avoit envoyés pour le salüer, & il leur montra les ordres du Roi, qu'ils lui demanderent à voir au nom de la Gouvernante. Ces ordres donnoient au Duc d'Albe le commandement général des armées dans toute la Flandre. Mais comme il apprit que tout y étoit tranquille, il congédia, pour diminuer la dépense, la Cavalerie Allemande qu'on venoit de lever, & qui l'attendoit sur la frontiere, & il ne garda que le regiment d'Alberic de Lodron, qu'il envoya devant lui de Thionville à Anvers, avec ordre à seize enseignes Flamandes qui étoient dans la ville, d'en sortir.

Arrivée du Duc d'Albe dans les Païs-bas.

Pour lui, il marcha avec le reste de l'armée vers Bruxelles. Il envoya devant lui François d'Ibarra, pour rendre ses devoirs à la Duchesse de Parme, & lui apprendre son arrivée. Enfin il arriva en Flandre le 22. d'Août, ayant retenu auprès de lui le regiment de Sicile, auquel il fit donner des logemens dans Bruxelles par les Maréchaux des logis. Il envoya celui de Naples à Gand, celui de Sardaigne à Anghien, & celui de Lombardie, commandé par Sancho de Londogno, à Lier, ville du Brabant, pour y être en garnison. En même tems il donna ordre à Ferdinand de Tolede de demeurer à Diest en Brabant, avec le plus de Cavalerie qu'il pourroit. Comme la Duchesse de Parme occupoit le Palais, le Duc d'Albe se logea dans l'hôtel du Comte de Culembourg. De-là il vint en grand cortege saluer la Duchesse, & lui fit voir des ordres & des pouvoirs très-étendus qu'il avoit reçus du Roi. Outre le commandement général des armes, on lui attribuoit la connoissance de tout ce qui concernoit la Religion, avec pouvoir de punir les Magistrats, de les déposer, d'en mettre d'autres en leur place, & d'accorder les Lettres de rémission : mais tout le reste de l'administration & du gouvernement civil étoit conservé à la Gouvernante. Comme il auroit pû s'élever quelque contestation sur ce qui regardoit les armes & la Religion, parce que cela sembloit apartenir au gouvernement civil, on avoit ajouté dans la commission du Duc d'Albe, qu'il auroit seul le droit de prononcer sur ces contestations, & de décider souverainement ce qui étoit de son ressort, & ce qui étoit de celui de la Duchesse. Il donna ensuite à la Duchesse la lettre du Roi d'Espagne, qu'il lui avoit écrite de sa main, & dans laquelle ce Prince lui mandoit, qu'il avoit confié au Duc d'Albe l'exécution de certains ordres qu'il lui feroit sçavoir dans le tems. La Gouvernante ayant demandé au Duc d'Albe quels étoient ces ordres, il lui répondit fierement, comme pour se moquer d'elle, que sa mémoire ne les lui fournissoit pas pour le présent, qu'il pourroit s'en souvenir dans la suite, & qu'il ne manqueroit pas de les lui faire connoître.

Il vient saluer la Gouvernante: Conduite qu'il tient avec elle.

La

La Duchesse de Parme, extrêmement piquée de l'affront qu'on lui faisoit, eut néanmoins la prudence de dissimuler son ressentiment, jusqu'à ce qu'elle trouvât l'occasion favorable de demander au Roi la permission de se retirer, & de sortir honnêtement d'une Province qu'elle avoit gouvernée avec tout le zèle & l'équité qu'on pouvoit desirer. Cette Princesse étoit bien persuadée que son absence la feroit extrêmement regretter de tous les Flamans, & que la seule comparaison qu'on feroit de son gouvernement avec celui d'un pareil successeur, suffiroit pour détruire les calomnies dont on l'avoit voulu noircir auprès du Roi, comme si par trop d'indulgence elle avoit nourri & entretenu les troubles des Païs-bas.

La Gouvernante dissimule son ressentiment.

Aussi-tôt que le Duc d'Albe fût arrivé à Bruxelles, & qu'il eût mis ses troupes autour de lui en quartiers dans le Brabant, il fit publier un Mémoire, pour répondre au nom du Roi à la requête qui avoit été présentée l'année précedente. Il y rappelloit tous les Edits de Charles-Quint & de Philippe II, concernant la Religion & l'Inquisition; & il ôtoit toute espérance de les voir moderer, & d'avoir une Assemblée des Etats. Ensuite il envoya ses lettres de créance à toutes les Provinces, pour leur faire connoître les ordres qu'il avoit reçus. Il exhorta tous les Flamans à la soûmission & à l'obéissance, à mettre les armes bas, & à faire profession de la Religion de leurs ancêtres. Afin que personne ne doûtât du pouvoir immense que le Roi lui avoit donné, il fit imprimer les Lettres patentes de sa commission.

Sévérité du Duc d'Albe.

Le premier des ordres secrets que Philippe avoit donnés au Duc d'Albe, étoit de s'assurer de tous les Grands qui étoient suspects. Le Comte d'Egmond étant venu au devant de lui jusqu'à Tilemont, on dit que le Duc le voyant venir, addressa la parole à ses gens, & leur dit assez haut, afin que le Comte pût l'entendre: *Voici un grand Hérétique*; que le Comte parut embarassé, & que lui ayant declaré qu'il ne l'avoit dit que pour rire, le Comte ne s'en offença point. Le Comte de Horn vint ensuite le trouver à Louvain: après en avoir été bien reçu, il en obtint la permission d'aller chez lui pour quelque tems. On croit que c'est-ce qui empêcha le Duc de s'assurer d'abord du Comte d'Egmond, parce qu'ayant résolu de les faire tous arrêter ensemble, il craignoit que s'il en faisoit emprisonner quelqu'un en particulier, tous les autres ne prissent la fuite. Ainsi il différa cette expédition, jusqu'au jour où les ayant tous mandés à Bruxelles, sous le prétexte de tenir une Assemblée générale de tous les Grands, il pût les faire arrêter tous à la fois. Comme le Roi d'Espagne avoit connu par les lettres de la Duchesse de Parme, qu'elle n'approuvoit pas cette résolution, ce fut un des ordres qu'il voulut lui cacher. Le Duc d'Albe lui-même reconnut quels étoient sur cela les sentimens de la Gouvernante, parce que dans une conversation qu'il eut avec elle, elle l'assura, que non seulement les Comtes d'Egmond & de Horn, mais le Prince d'Orange lui-même & tous les autres, se contiendroient dans le devoir, si on vouloit les traiter avec douceur & avec bonté; qu'au contraire si on les traitoit avec sévérité, elle appréhendoit bien que le Roi n'eût pas tout le succès qu'il desiroit; qu'elle connoissoit parfaitement le génie & l'humeur des Flamans; qu'il n'y avoit

Ordres secrets donnés par Philippe au Duc d'Albe.

On les cache à la Gouvernante, & pourquoi?

rien

Charles IX. 1567.

rien qu'ils n'osassent entreprendre pour la conservation de leur liberté; qu'autant qu'ils étoient sujets à exciter des troubles à chaque nouveauté qu'on vouloit introduire dans leur païs, autant ils étoient faciles à être ramenés à leur devoir par la clémence de leurs Princes; mais que si on leur ôtoit l'espérance de conserver leur liberté, il n'y avoit point d'extrêmité où le desespoir ne pût les porter; que ceux qui avoient d'autres sentimens se trompoient très-grossierement, & que les delibérations sur la manière d'appaiser les troubles des Païs-bas, prises dans un Royaume si éloigné, & dont les mœurs & les inclinations étoient si différentes, pouvoient tromper le Roi, l'induire en erreur, & lui faire commettre de grandes fautes. Le Duc, qui connoissoit ces sentimens de la Gouvernante, prit grand soin de lui cacher ses desseins.

Les habitans de Gand, animés de l'esprit de leurs peres, malgré l'état où la Flandre étoit alors, reprirent leur ancien courage. Ne pouvant souffrir la garnison qu'on avoit mise dans leur ville, ils prierent le Comte d'Egmond, Gouverneur de la Flandre, de parler au Duc d'Albe en leur faveur. Le Comte le leur promit. Ainsi lorsqu'il partit pour Bruxelles, ils envoyerent avec lui des députés, qui ne reçurent point d'autre réponse du Duc, si-non qu'il auroit soin de faire tout ce qui étoit du service & des intérêts du Roi. Enfin tout étant prêt pour l'exécution de son grand dessein, il fit venir à Bruxelles les Comtes d'Egmond & de Horn, sous prétexte de les consulter sur des affaires d'une extrême importance: il les appella le 9. de Septembre au Conseil, à midi. Dans le même tems il donna ordre à André de Salazar, Gouverneur de la citadelle de Palerme en Sicile, & à Jean d'Espuches, Castellan de Piombino, d'observer Jean Kaasenbroodt, Seigneur de Backerseel, qui étoit alors à Bruxelles. Il envoya aussi le Comte de Lodron, & Sancho de Londrogno à Anvers, pour arrêter Antoine *Stralen*, homme riche & en grand crédit parmi ses concitoyens. *Ils exécuterent* leur commission, & l'arrêterent dans le chemin entre Anvers & Malines: aussi-tôt ils firent faire l'inventaire de ses biens à Anvers, & mettre le scellé chez lui. Pendant ce tems-là le Duc d'Albe amusoit le Conseil, sur la citadelle qu'il vouloit faire construire dans cette ville, & dont il leur montra le plan, il fit si bien qu'il le fit durer jusqu'au soir, & jusqu'au moment qu'il fût assuré qu'on avoit arrêté Stralen & Kaasenbroodt. Aussi-tôt qu'il sçut qu'ils étoient arrêtés, il congédia le Conseil, & donna en même tems ordre à Sancho d'Avila, Capitaine de ses Gardes, d'arrêter le Comte d'Egmond, & à Jerôme de Salinas, Gouverneur de Porto-Ercole en Toscane, de se saisir du Comte de Horn. Ces deux Officiers faisant semblant de reconduire par honneur les deux Comtes, les firent passer par deux différentes portes, afin de les arrêter separément & avec moins de bruit. D'Avila ayant demandé au Comte d'Egmond son épée de la part du Roi, ce grand homme lui dit, que c'étoit à regret qu'il quittoit une épée qu'il avoit tirée tant de fois & avec tant de succès pour son Roi & pour sa patrie. Pendant qu'on arrêtoit le Comte de Horn, il demanda où étoit le Comte d'Egmond; mais ceux qui l'environnoient ne lui répondant point; il leva les yeux au ciel, poussa un grand soupir, & dit: „ Il étoit bien „ juste

Le Duc d'Albe fait arrêter les Comtes d'Egmond & de Horn.

Paroles du Comte de Horn dans le

„ juste que je fusse le compagnon de fortune de celui dont j'ai toûjours „ suivi les conseils. „ Il se reprocha à lui-même sa crédulité & sa simplicité, d'avoir préféré l'amitié du Comte aux sages & salutaires avis du Prince d'Orange, & de n'avoir pas ajoûté foi aux prédictions qu'il leur avoit faites à l'un & à l'autre, dans la derniere conférence qu'ils avoient euë à Willebroek.

CHARLES IX. 1567.

tems qu'on l'arrête.

Après cette expédition, le Duc d'Albe envoya Barlaimont & Pierre-Ernest de Mansfeld à la Duchesse de Parme, pour lui apprendre ce qui venoit d'être fait, ajoûtant que c'étoit cet article sur lequel il avoit plû au Roi de s'expliquer obscurément dans ses lettres, & ce qu'il avoit eu ordre de lui cacher pour un tems; que c'étoit par considération pour elle qu'il en avoit usé de cette manière, afin de prendre sur lui seul toute la haine de cette action, & tout le danger auquel il pourroit se trouver exposé, si cette expédition étoit suivie de quelques troubles; & afin que la Duchesse pût conserver l'amour des peuples dont le gouvernement lui étoit confié. La Gouvernante reçut très-mal cette excuse, qu'elle regarda comme une nouvelle injure. Elle faisoit voir à cette Princesse que le Duc n'avoit aucune confiance en elle; & qu'après l'avoir mise dans la nécessité de demander à sortir des Païs-bas, il ne laissoit pas de la traiter encore par dérision de Gouvernante de la Province. Le Comte de Hoogstraate, mandé par le Duc d'Albe, s'étoit mis en chemin: mais sous le prétexte d'une maladie vraie ou feinte, il ne vint pas jusqu'à Bruxelles; & par-là il sçut se garantir du danger. On arrêta encore plusieurs autres personnes moins considerables.

Le Duc d'Albe fait avertir la Gouvernante de ce qu'il venoit de faire.

Elle est choquée du procedé qu'on tient à son égard.

La nuit qui suivit l'emprisonnement de ces Seigneurs, le Duc d'Albe demanda au Comte d'Egmond le mot du guet de la citadelle de Gand, dont il étoit Gouverneur, afin que le représentant à de la Trouïlhere, qui y commandoit en son absence, il livrât la citadelle, ou à lui (Duc d'Albe,) ou à celui à qui il en donneroit le commandement. La citadelle fut donc livrée, & le commandement donné à Alfonse de Ulloa, qui étoit déja dans la ville avec son regiment; aussi-tôt les Comtes d'Egmond & de Horn y furent mis en prison. Les autres Seigneurs arrêtés furent partie transférés à Vilvoorde, & partie gardés à Bruxelles. Pierre-Ernest de Mansfeld, qui étoit présent lorsqu'on les arrêta, fit signe à Charles son fils, qui étoit aussi présent, de se retirer, parce qu'il craignoit qu'on ne l'arrêtât, pour avoir assisté aux premières conférences des Conféderés; & qu'il ne comptoit ni sur la faveur & le crédit que sa fidélité & ses services avoient mérités, ni sur l'amitié d'un homme aussi sévère & aussi implacable qu'étoit le Duc d'Albe. Le fils suivit le sage conseil de son pere; il se sauva promptement, & se retira en France, où il fut reçu avec beaucoup de marques de distinction. Il y demeura long-tems, s'y maria deux fois; & étant retourné dans les Païs-bas, il reconnut bien mal dans les dernieres guerres, les obligations qu'il avoit à nos Rois & à ce Royaume.

Les Comtes prisonniers sont conduits dans la citadelle de Gand.

Cependant comme on envoyoit par-tout des Commissaires pour informer contre les auteurs de la sédition, la terreur se repandit dans toute la Flandre. Plusieurs ne croyant pas que leur innocence pût les mettre à l'abri de la rigueur excessive des Espagnols, prirent le parti de s'enfuir, les

CHARLES IX. 1567.

uns en Angleterre & dans les villes maritimes de la Flandre, les autres en Allemagne & en France. Alors s'évanouit entierement la lueur d'espérance que les Provinces avoient conçuë, de voir l'Assemblée des Etats de Flandre; & en leur place on établit un Conseil de Sept, auquel le Duc d'Albe devoit présider. On nomma d'abord, pour la forme seulement, les Comtes d'Aremberg & de Barlaimont; car ils n'assisterent jamais à ce Conseil : & l'on mit, pour remplir leur place, le Baron de Noercarmes. Les principaux, dont ce Conseil fut composé, furent Jean Vargas & Louis Delrio, Jurisconsultes Espagnols; Adrien Nicolaï, Chancelier du Conseil de Gueldre; Jean de la Porte, Jaques Hesselt, Jean de Blaseres du Bois, Procureur général, & Jaques de la Torre, Secretaire. Le Duc d'Albe étendit dans la suite la jurisdiction de ce Conseil, contre les privileges des Provinces, contre l'autorité des Cours, & principalement du Conseil souverain des Païs-bas; il regla qu'on ne pourroit appeller des sentences de ce Tribunal, & il lui attribua, avec un plein pouvoir, la connoissance de toutes les causes qui concernoient la Religion & le crime d'Etat. Suivant les Décrets de l'Inquisition d'Espagne, sa jurisdiction fut encore étenduë au-delà de ses bornes, & excessivement augmentée. Aussi-tôt une infinité de personnes furent emprisonnées à Tournai, à Malines, à Gand, & à Anvers, dont plusieurs furent exécutés. Ce qui rendit ce Tribunal si odieux, qu'on lui donna le nom de Conseil, non de paix & de justice, mais de discorde & de sang : ce qui fut exprimé en langue vulgaire par un mot fait exprès.

Etablissement du Conseil de Sept.

Le Duc d'Albe vint peu de tems après à Anvers, où l'on avoit commencé à bâtir une vaste citadelle dans le fauxbourg du Kiel, au Midi. On avoit pour cela rempli le fossé de ce côté-là, & on avoit abattu la porte de Croonenbourg, & une tour que son antiquité auroit dû faire respecter. L'ouvrage de cette citadelle fut conduit par Paciotto, Architecte Savoyard, qui avoit bâti celle qu'Emanuel-Philibert Duc de Savoye avoit depuis peu fait construire à Turin. Paciotto suivit les desseins & les conseils de Chiappino Vitelli, & du Comte de Serbellone, Grand-Prieur de Hongrie, qu'on y avoit envoyés. On lui donna une forme pentagone, ou à cinq faces; & à chaque côté on éleva des défenses larges & avancées, dont quatre, par une vanité jusqu'alors inconnuë aux Espagnols mêmes, porterent le nom du seul Duc d'Albe. Le premier de ces forts s'appelloit, le *Duc*; le second, d'*Albe*; le troisième, *Ferdinand*; & le quatrième, de *Tolede*, qui étoit le nom de famille du Duc. Pour le cinquième, on lui donna le nom de l'Architecte. Le Duc pressa extrêmement les travaux; & pour achever promptement ce grand ouvrage, il fit travailler deux mille hommes. Les habitans d'Anvers payerent pour les fraix de la construction de cette citadelle 400000. florins, qu'ils devoient reprendre sur les impositions du centième & du dixième denier; ils y consentirent d'autant plus volontiers, qu'ils espéroient par-là s'exempter d'avoir garnison dans leur ville. Mais ils furent trompés. Car quoique le gouvernement de la citadelle fût d'abord donné à Gabriel de Serbellone, Milanois, grand homme de guerre, dont nous avons déja parlé; & ensui-

Citadelle bâtie à Anvers.

te

te à Sancho d'Avila, qui de simple soldat étoit parvenu à tous les honneurs militaires, & qu'on y eût en même tems mis une garnison convenable, Alberic de Lodron resta néanmoins en garnison dans la ville, avec quelques compagnies d'Allemans.

Embrasement de l'arsenal de Malines.

La citadelle d'Anvers étoit déja en état de défense, lorsque par un funeste accident l'arsenal de Malines fut brûlé. Vingt ans auparavant, le tonnerre étoit tombé sur la tour où l'on gardoit la poudre; quelques auteurs ont écrit qu'il y périt plus de cinq cens hommes, les uns accablés sous les ruines, les autres étouffés & morts de faim dans des soûterrains. Jean Sleidan, qui a fait dans le dix septième livre de son Histoire, un ample détail de cet accident, dit que la ville en fut très-endommagée, que les arbres furent déracinés, que plus de deux cens hommes y perirent en diverses façons, sans compter ceux qui furent blessés & mutilés, & ceux qui furent comme le joüet de la fortune & qui penserent perdre la vie, ayant été tirés de dessous terre trois ou quatre jours après, & s'étant dérobés à la mort à la faveur de quelques provisions qui s'y trouverent. Il ajoûte, qu'un grand nombre de chevaux, de bestiaux & de troupeaux furent consumés avec les écuries & les étables où ils étoient renfermés; & que le mur du côté de la tour qui fut brûlée, fut renversé jusqu'aux fondemens, & les pierres jettées de côté & d'autre à plus de deux cens pas. On vit cette année presque tous les mêmes effets dans l'incendie dont nous parlons : cet accident rappella le Duc d'Albe à Bruxelles, plutôt qu'il n'y devoit retourner; voulant se trouver dans cette ville, pour être à portée de donner ses ordres, en cas qu'il arrivât quelque chose de nouveau.

Le Duc d'Albe envoye du secours en France.

Comme le feu de la guerre civile s'étoit rallumé peu auparavant dans la France, le Roi, suivant le traité secret fait à Bayonne, demanda du secours au Duc d'Albe. Le Duc, non seulement accorda de bonne grace ce qu'on lui demandoit; mais croyant que tout étoit pacifié & tranquille dans les Païs-bas, il offrit sa personne & ses services. Une offre si obligeante parut suspecte à la Reine & aux principaux membres du Conseil : appréhendant que si le Duc venoit en France, ils n'eussent dans le sein du Royaume, au lieu d'un ami secourable, un dangereux espion, ils le remercierent, & lui firent entendre qu'il seroit & plus sûr & plus avantageux pour les deux Rois, qu'il demeurât dans les Païs-bas, & qu'il envoyât un autre Général à la tête des troupes auxiliaires qui entreroient en France. Le Duc jetta les yeux sur Jean de Ligne Prince de Barbançon, Comte d'Aremberg, qu'il envoya au Roi avec quinze cens chevaux, tirés des armées de Flandre & du Comté de Bourgogne; mille fantassins Espagnols, & autant de Flamans, qui craignant la sévérité ou plutôt la cruauté du Duc d'Albe, s'enrôlerent volontiers, pour être un peu plus éloignés du danger.

Raisons qui retinrent Philippe en Espagne.

Le Duc d'Albe ayant pris les devants, & ayant mis ordre aux affaires de Flandre, Philippe pouvoit y venir en toute sûreté, & y être reçu avec tous les honneurs dûs à un grand Roi; & c'est-ce qui avoit d'abord été résolu. Mais Bernardin de Mendoza nous apprend, que plusieurs choses le retinrent en Espagne; entr'autres l'emprisonnement de son fils, qui fut

 suivi

CHARLES IX. 1567.

suivi presque immédiatement de sa mort & de celle de la Reine Elisabeth son épouse; & les troubles funestes que les Maures exciterent dans l'Andalousie, & qui mirent toute l'Espagne en mouvement. Nous parlerons en particulier de ces évenemens. Passons maintenant des Païs-bas en Allemagne, & dans les païs septentrionaux.

Suite de la guerre dans le Nord.

La guerre allumée par la temérité d'Eric, entre la Suede d'une part, le Danemarc & la Pologne de l'autre, n'étoit pas encore finie. Comme elle pouvoit troubler toute l'Allemagne, l'Empereur Maximilien, Prince très-sage & très-prudent, avoit fait tous ses efforts les années précedentes pour la terminer; & il ne cessa d'y travailler encore cette année. Il indiqua pour cela au mois de Mars une assemblée à Stralsund, & y envoya Fréderic Electeur Palatin, & les Ducs de Pomeranie. Henri de Rantzau, Vicaire de Holstein, y vint de la part de Fréderic Roi de Danemarc, & assura les Députés ou Commissaires Impériaux, que le Roi son maître étoit disposé à se soûmettre à leur jugement. Mais le Roi de Suede ayant écrit qu'il ne pouvoit pas y envoyer des Plénipotentiaires; Rantzau prit congé des Commissaires de l'Empereur, & s'en retourna en Danemarc sans avoir rien fait.

Le mois suivant, Eric vint avec une armée à Anslo en Norwege, & attaqua sans succès le château d'Aggershausen. Le Commandant de cette forteresse ayant mis le feu à la petite ville d'Anslo, pour incommoder les assiégeans, & le Roi de Danemarc ayant eu le tems d'envoyer des troupes de Coppenhague, les Suedois furent repoussés & obligés de lever le siége. Ensuite, comme si le Roi de Suede n'avoit pas eu assez d'ennemis au dehors, il en trouva, ou s'en fit au dedans de ses Etats. En effet, devenu comme furieux, il conçut des soupçons & des défiances contre ses principaux Conseillers; il les accusa de crime de lèze-Majesté, & à l'instigation de Pierre, Secretaire d'Etat, homme turbulent & qui ne s'appliquoit qu'à aigrir l'esprit du Roi, il fit mourir à Upsal Suanton Comte de Stur, avec ses deux fils Nicolas & Eric, Abraham fils de Gustave, Uare fils d'Uare; & pour joindre l'impieté au meurtre, il condamna au même genre de mort Denis Burg, son précepteur. Tous furent exécutés sans être entendus, comme s'ils avoient été atteints & convaincus d'une conspiration formée contre leur Prince.

Cruauté d'Eric envers ses principaux Conseillers.

Il rend la liberté à Jean, son frere.

Après cet horrible massacre, Eric, couvert de honte & tourmenté par les remords de sa conscience, pour effacer en quelque sorte son crime, voulut faire un acte de justice. Il mit en liberté son frere Jean, qu'il retenoit depuis quelques années en prison avec sa femme: mais il semble que ce fut pour susciter un vengeur de tant d'innocens qu'il avoit fait cruellement mourir, pour le renverser de son Trône, & pour le mettre à son tour dans les fers. Avant que cette révolution arrivât, le Roi de Suede essuya cette année un grand nombre de pertes. Nicolas Kursel ayant surpris la garnison que Sigismond-Auguste avoit mise à Lempsal, dans la Livonie, Nicolas Tolivenski, Général Polonois, pour reparer cette perte par quelque action éclatante, vint sur la frontiere de la Province de Wikke: il y trouva les Suedois tout glorieux de leur succès, & qui se croyoient

en

en sûreté; il les attaqua, & remporta une célèbre victoire: quelques auteurs ont écrit qu'il y eut deux mille Suedois tués, & un plus grand nombre de prisonniers, & que les Polonois prirent les drapeaux de Revel. D'un autre côté, Daniel de Rantzau, Général Danois, entra au mois d'Octobre dans la Suede, par des défilés si étroits, qu'on les appelle communément des trous; & après y avoir impunément brûlé & pillé le païs pendant quelques mois, il pénétra jusqu'à Wadstena. Eric effrayé de ces progrès, fut forcé, pour les arrêter, & pour prévenir le danger dont il étoit menacé, de mettre lui-même le feu à plusieurs places ou villes de ses Etats, ne trouvant que ce triste & déplorable moyen pour prévenir de plus grandes pertes. Rantzau, après avoir fait un riche butin, & avoir répandu la terreur dans une grande étenduë de païs, revint en Danemarc sans avoir fait aucune perte.

Plusieurs pertes que le Roi de Suede essuye.

Presque dans le même tems, il y eut le 16. de Septembre un combat entre les Polonois & les Moscovites, auprès du lac de Stin. Les Polonois sortis de Witepzk, tuerent environ trois cens Moscovites, prirent cent vingt piéces de canon, avec une grande quantité de poudre & de bales, & firent outre cela un très-riche butin. Le 12. de Décembre, l'Infanterie qui étoit en garnison à Witepzk ayant fait encore une sortie, combattit avec beaucoup de succès les Moscovites proche de Welisch: une partie fut taillée en piéces, l'autre mise en fuite, & plusieurs se noyerent dans la Dwina. Alexis Simiskoff, & Bogdan Reory, de la première Noblesse de Russie, y furent faits prisonniers.

Victoire des Polonois sur les Moscovites.

Pendant qu'on y faisoit la guerre de tous côtés, les députés qui s'étoient assemblés à Odensée, dans l'Isle de Funen, examinerent le différend qui s'étoit élevé entre le Roi de Danemarc & les Ducs de Holstein ses parens, touchant le Duché de Slefwic. Les Ducs avoüoient que leurs ancêtres avoient reçû & possédé le Duché de Slefwic, comme feudataires des Rois de Danemarc. Ainsi ils ne refusoient pas de rendre l'hommage dont ils étoient convenus à Coldingen avec Christierne III. vingt ans auparavant: mais ils prétendoient que c'étoit un fief héréditaire & libre, qui n'étoit point sujet au service, & qui pouvoit être tenu & possédé par les femmes, comme par les hommes; & ils le prouvoient par les actes ou les lettres des Rois prédecesseurs de Fréderic, qu'ils produisoient, & par le Droit commun de Danemarc, observé dans le Duché de Slefwic. C'est ainsi que le Roi Woldemar avoit donné en 1326. la Principauté du Sud-Jutland, avec le domaine utile & direct, à Gerard Comte de Holstein & à ses héritiers; ne se réservant que les droits de Seigneur souverain ou dominant, & le droit d'investiture. Ainsi le Roi Christophle avoit donné deux ans après, le Nord-Jutland à Jean Comte de Holstein & à ses héritiers hoirs, tant mâles que femelles, à titre de fief; & cette donation avoit été confirmée douze ans après par Woldemar IV. Ainsi cent ans après, Christophle III. avoit voulu que le Duc Adolphe joüit de ce Duché, de la même façon que les Rois ou Reines, qui l'avoient précedé, en avoient joüi, librement & sans aucune condition. Ainsi Adolphe, dernier Duc de Slefwic, étant mort sans enfans l'an 1460, ce fief n'avoit point été

Différend au sujet du Duché de Slefwic.

CHARLES IX. 1567.

réüni à la Couronne par droit de reversion; mais Christierne I. Roi de Danemarc en avoit hérité comme fils de la sœur d'Adolphe. Les Rois ses successeurs l'avoient possedé au même titre d'héredité; & Fréderic avoit de plus declaré l'an 1424, que les habitans de Slefwic n'étoient point obligés de suivre ni de servir qui que ce fût à la guerre, hors les limites du Duché; à moins qu'ils ne se fussent volontairement engagés, ou qu'ils ne reçussent la solde.

Ceux qui parloient pour le Roi de Danemarc, disoient qu'on ne pouvoit produire aucun acte public, fait dans le Royaume, qui exemptât formellement & en termes exprès les feudataires du service; que dans la concession des fiefs, qui sont d'un droit étroit & rigoureux, il en faloit faire une mention expresse, & que dans le doute, on devoit toûjours prononcer en faveur du Seigneur contre le sujet; que sans remonter plus haut, il étoit constant que par la sentence de l'Empereur Sigismond, entre les mains duquel les deux parties avoient passé un compromis, les lettres de Woldemar avoient été annullées, & le Duché de Slefwic ôté aux Ducs & adjugé au Roi; qu'ensuite, à la mort d'Adolphe, dernier Duc, le Duché avoit été réüni à la Couronne; que tous les titres antérieurs avoient été éteints, & qu'il n'étoit pas certain qu'on eût fait depuis une nouvelle concession; que ce Duché ayant d'abord été donné aux Ducs de Holstein, on devoit penser qu'il n'avoit été accordé que pour les mâles, seuls capables de posseder un fief qui doit le service des armes; que par cette raison la sœur d'Adolphe n'avoit pû le posseder, & que les Princes d'aujourd'hui n'étoient pas les légitimes héritiers. La matière ayant été discutée & mise en deliberation pendant quelques jours, il fut décidé, que la cause seroit plaidée devant Auguste Electeur de Saxe, Ulric Duc de Meklenbourg, & Guillaume Landgrave de Hesse; & que ces Princes, en qualité de Commissaires ou Arbitres choisis, l'accommoderoient à l'amiable par leurs députés. La discussion de cette affaire dura pendant dix ans entiers, & ne finit qu'en 1580.

Mort de Philippe Landgrave de Hesse.

Le nom de Guillaume Landgrave de Hesse nous avertit de parler pour la derniere fois du Landgrave Philippe son pere. Il étoit de la plus illustre & de la plus ancienne maison de l'Empire, puisqu'il tiroit son origine de nos Rois Carlovingiens, & des enfans fugitifs de Charles (1), dernier Prince de cette race, qui mourut en prison à Orleans. Philippe naquit en 1504. près du camp de Guillaume son pere, qui assiégeoit Chamb, ville du Palatinat, & ce fut une espece de présage de la vie guerriere qu'il devoit mener. La différence des Religions ayant troublé & divisé l'Allemagne, il se declara zèlé défenseur de la cause des Protestans, & de la liberté Germanique. Il souscrivit à la Confédération ou Ligue de Smalcalde, & quoique la fortune lui eût été contraire, son courage invincible lui fit toûjours tenir ferme contre l'Empereur Charles-Quint. Mais après la défaite de Jean-Fréderic Electeur de Saxe, ayant, à la persuasion de Mau-

(1) Charles de Lorraine, frere de Lothaire, & oncle de Louis V, dit le Faineant, dernier Roi de la race Carlovingienne.

Maurice, son gendre, traité avec l'Empereur, il fut honteusement trompé par une petite ruse de Granvelle, qui avoit mis dans un des articles du traité une lettre pour une autre; ce qui en changeoit entierement le sens; on l'arrêta, & il fut forcé pendant cinq années de suivre par-tout son vainqueur, en campagne, à la guerre & à la Cour, comme prisonnier, jusqu'à ce que Maurice ayant quitté le parti de l'Empereur, il fut mis en liberté avec l'Electeur de Saxe. Depuis ce tems-là, ennuyé d'une vie si agitée, si inquiéte & si pénible, après tant de travaux & de fatigues, il ne fit plus rien de mémorable, si ce n'est qu'en 1562. il envoya des troupes auxiliaires en France, à la sollicitation du Prince de Condé, qui les lui demanda au nom de la Reine-mere. Philippe étoit un Prince d'un très-grand courage, sage, prudent, & d'un bon conseil, mais qui comptoit moins sur sa prudence que sur sa valeur & sa fortune. Après avoir cessé de faire la guerre, il cultiva les sciences & les belles lettres, & il fonda à Marpourg une célèbre Université, à qui il donna de très-grands privileges & de fort gros revenus. Il enrichit aussi considerablement les hôpitaux établis à Heyne, à Merikhausen, à Braubach & à Hocheim. J'ajoûterai une chose que plusieurs ont regardée comme une plaisanterie, & que je n'ai pas cru devoir omettre: c'est que ce Prince avoit un tempérament inépuisable pour les plaisirs de l'amour; ensorte qu'étant d'ailleurs très-chaste, n'ayant point de maîtresses, & ne voyant que son épouse, qui ne pouvoit le souffrir si souvent, il conféra sur cela avec ses Ministres ou Pasteurs, qui consentirent, avec la permission de la Princesse, qu'il prit une seconde femme ou concubine, dont la fréquentation le mît en état d'en user plus modérément avec son épouse. Enfin cette année, qui étoit son année climatérique, il mourut le lendemain de Pâques. Les Médecins ayant fait l'ouverture de son corps, lui trouverent trois testicules.

Caractère de ce Prince.

Ernest Duc de Brunswic, qui avoit toûjours été très-uni à Philippe, le suivit de près. Ses sujets lui donnerent les surnoms de Pieux, de Constant & de Courageux; il mourut le 2. d'Avril, & fut inhumé à Osterrode.

Mort d'Ernest de Brunswic.

Dans la même année, Antoine de Croy Prince de Porcean, jeune Seigneur d'un grand courage & d'un esprit élevé, fut pris d'une fiévre ardente à Paris, & mourut le 5. de Mai, ayant à peine passé sa vingt sixième année. Françoise d'Amboise de Senigan, sa mere, étoit morte quelques mois auparavant. Le Connétable Anne de Montmorency, sous prétexte de la fuite du Duc d'Arschot son parent, avoit intenté un fâcheux procès à cette Dame, & l'avoit fait honteusement emprisonner. Le Connétable ayant été pris à Saint-Quentin & conduit prisonnier en Flandre, les Guises, par haine pour leur rival, plutôt que par affection pour la Dame d'Amboise de Senigan, profiterent de cette occasion pour la consoler & la soulager dans ses malheurs. Cependant la Cour & toute la France ayant été dechirés par des factions, le Prince de Porcean son fils embrassa la doctrine des Protestans, & prit le parti du Connétable & des Colignis. Deux ans auparavant, lorsque le Maréchal de Montmorency marcha contre

Du Prince de Porcean & de sa mere.

tre

CHARLES IX. 1567.

tre le Cardinal de Lorraine, le Prince vint à Paris avec ses troupes, pour être à portée de seconder le Maréchal. L'Auteur de la vie de François Claude, fils naturel de Claude de Guise, Abbé de Clugny, rapporte que cet Abbé fit donner au Prince de Porcean, par Saint-Barthélemi, son émissaire, un bouillon, qui lui fit perdre la raison & le rendit furieux, pour le punir de son ingratitude envers une famille à qui il avoit de si grandes obligations. Je m'en rapporte à ce qui en est, & je me contente d'indiquer mon auteur, qu'on dit être Dagoneau de Vaux, Bailly de Clugny.

De Michel Stifels.

La mort enleva cette même année à Jena, dans la Thuringe, Michel Stifels, d'Eslingen, âgé de quatre vingt ans, & qui avoit long-tems professé dans la Saxe & dans la Prusse. Ses livres sur l'Algebre sont estimés des Sçavans, comme ils méritent de l'être.

De Jean Lang.

Après lui, mourut à Schweidnitz dans la Silésie, le 26. Août, Jean Lang, âgé de soixante quatre ans & plus. Il étoit né à Freistad, ville du Duché de Teschen en Silésie. Il s'est rendu recommandable à la postérité par la traduction fidèle de l'Histoire Ecclésiastique de Nicephore, qu'il fit par ordre de l'Empereur Ferdinand, sur un manuscrit ancien très-beau, & le seul qui fût en Europe. J'ai enfin obtenu long-tems après, par mes soins, qu'on me le prêtât, & afin qu'il ne puisse périr, on le fera imprimer en France dans sa langue naturelle.

De François Robortello.

François Robortello, né à Udine, mourut en Italie le 18. de Mars dans sa cinquante unième année. Il professa avec beaucoup d'éclat à Boulogne & à Padouë. Ses différens écrits donnerent de lui une haute idée, à laquelle il ne répondit point. Il disputa très-souvent, mais à forces bien inégales, avec Charles Sigonio, & ces contestations furent plus vives & plus aigres qu'il ne convient à des gens de lettres. Les Allemans qui avoient toûjours pris son parti dans ces disputes, lui firent de grands honneurs après sa mort.

D'Octavien Pantagate.

Elle fut suivie de celle d'Octavien Pantagate, qui voulut être appellé *Pacatus*. Il étoit de Brescia. Il entra dans l'Ordre des Servites, & il se distingua par sa grande probité, & par la profonde connoissance qu'il eût de l'Antiquité & des belles Lettres. Tous ceux qui faisoient profession de littérature à Rome venoient le trouver en foule, & il répondoit dans sa maison à tous ceux qui venoient le consulter sur les belles Lettres, comme les anciens Jurisconsultes répondoient dans des places publiques à ceux qui venoient les consulter sur le droit; & tous sortoient d'avec lui plus instruits qu'ils n'étoient en y entrant. Onuphre Panvini, Antoine Augustin, & Fulvius Ursinus, trois des plus sçavans hommes de leurs tems, furent ses principaux admirateurs; ils ont avoué sincerement, qu'ils avoient beaucoup appris d'un si grand maître, & qu'ils avoient donné au public bien des choses dont il avoit eu la bonté de leur faire part. Outre la réputation qu'il s'acquit par les belles Lettres, il se fit tant d'amis par les services qu'il rendoit à tout le monde, que les Romains lui donnerent le respectable surnom de *Pere*. Enfin le 30. de Décembre de cette année, il rendit à Dieu son ame bienfaisante, qui avoit obligé tant de per-

son-

sonnes. Il avoit un peu plus de soixante & treize ans, & il fut enterré à Rome dans le couvent des Servites.

De Paul Leopard.

Avant Pantagate, mourut le 3. de Juin dans sa cinquante septième année Paul Leopard, né à Isemberg en Flandre. Il étoit sçavant dans les langues Grecque & Latine, & il les enrichit assez considerablement pour le tems, par son ouvrage des Corrections, qui parut après sa mort. La première décade de cet ouvrage fut imprimée aussi-tôt ; la deuxième ayant été long-tems supprimée, a été publiée depuis peu de tems par Jean Gruter. Au reste Leopard étoit un homme sans ambition, qui aima mieux demeurer caché & inconnu dans un petit college, à Bergues-Saint-Vinox près de Dunquerque, que de recevoir dans le grand monde les honneurs & les dignités auxquelles il pouvoit aspirer.

De l'Electeur de Tréves.

Dès le 9. de Février, Jean de Leyen, Archévêque & Electeur de Tréves étoit mort à Coblentz. Il avoit toûjours traité avec beaucoup de sévérité les peuples de Tréves & de Coblentz, qui vouloient changer de Religion. Après beaucoup de contestations entre ceux de Tréves & le Chapitre, on élut enfin à Coblentz le 7. d'Avril Jaques de Eltz, & quoiqu'il fut très-attaché à la Religion de ses peres, ses sujets trouverent en lui beaucoup plus de douceur que dans celui qui l'avoit précedé.

Guerre de Gotha.

L'évenement le plus mémorable de l'année 1567. fut la guerre de Gotha en Allemagne, qui fut recommencée par un Décret de l'Empire, & achevée dans l'espace d'un an. Voici quelle en fut l'origine. Guillaume Grombach ayant ramassé les restes de l'armée d'Albert Marquis de Brandebourg, qui avoit été mis au ban de l'Empire, ne se contenta pas d'avoir assassiné l'Evêque de Wirtzbourg par une horrible trahison, & d'avoir, par une entreprise aussi étonnante que teméraire, pris & pillé la ville Episcopale ; il sollicita ouvertement la Noblesse à se soulever contre les loix de l'Empire, & pour fortifier son parti, & se menager un lieu de retraite, à lui & à ses complices, que l'Empereur avoit proscrits, il alla trouver en secret Jean-Fréderic & Jean-Guillaume, Princes de Saxe, fils de Jean-Fréderic, autrefois Electeur : il les pria, les conjura & les pressa fortement, d'avoir pitié d'une Noblesse qui gémissoit sous la tirannie des Evêques & des autres Princes, & qui mettoit en eux toutes ses espérances, comme dans les seuls défenseurs & vengeurs de la liberté Germanique.

Grombach va trouver Jean-Fréderic & Jean Guill. de Saxe.

Propositions qu'il leur fait.

Il disoit à ces Princes, que s'ils n'étoient pas touchés de la triste situation des autres, ils devoient craindre pour eux-mêmes, & prévenir le danger dont ils étoient menacés : Qu'on avoit en vûë de réduire d'abord la Noblesse, pour les opprimer ensuite eux-mêmes, lorsqu'ils n'auroient plus de secours à espérer : Qu'on n'étoit pas content d'avoir, par une injustice criante, dépouillé leur pere de l'Electorat : Qu'on avoit regardé ce premier crime, comme un dégré pour parvenir à ce que l'on méditoit & projettoit depuis si long-tems. Il les exhortoit à prendre enfin des sentimens & des résolutions dignes de leur naissance, & à ne pas donner lieu, par une patience excessive, aux nouvelles injures qu'on avoit dessein de leur faire. „ Vous n'avez, ajoûtoit Grombach, qu'à vouloir ;

CHARLES IX. 1567.

„ vous ne manquerez pas de gens qui se feront un plaisir de vous servir, & „ de combattre sous vos auspices : une pareille entreprise sera également „ glorieuse & utile à la maison de Saxe : par-là vous maintiendrez la liber- „ té de la Noblesse ; vous reprendrez par une juste guerre ce que l'on vous „ a injustement ravi, & vous rentrerez dans l'ancienne dignité attachée à „ votre illustre maison.

Jean-Fréderic se livre aux conseils de Grombach.

Jean-Guillaume de Saxe ne put écouter un homme si pressant, & qui avoit l'insolence de joindre les menaces aux promesses : il lui répondit, qu'il persévéreroit constamment dans la fidélité qu'il devoit à l'Empire, & il le chassa d'auprès de lui. Il n'en fut pas de même de Jean-Fréderic, son frere : comme il étoit très-crédule, plein de vanité & d'ambition, & qu'il ne pouvoit pardonner l'affront signalé qu'on avoit fait à son pere, les paroles de Grombach le pénétrerent jusqu'au fond du cœur : persuadé qu'il ne devoit pas laisser échaper l'occasion favorable qui s'offroit, il n'examina pas assez s'il avoit les moyens nécessaires pour réussir : il ne fit aucune réflexion sur les vûës & les desseins qui faisoient agir Grombach dans cette affaire ; & il se livra tout entier aux conseils & aux caprices d'un méchant homme, qui étant ruiné & perdu de réputation, n'avoit rien à risquer.

Grombach se voyant assuré d'un patron & d'un appui si puissant, conçut les plus folles espérances, & crut avoir trouvé l'occasion favorable de réussir dans les projets extravagans qu'il avoit formés. Pour animer de plus en plus ce Prince, & pour se l'attacher plus fortement, il commença par jetter dans son cœur des semences d'aversion & de haine pour un frere qui ne pensoit pas comme lui, & il n'omit rien pour les brouiller : mais afin qu'il ne pût pas rompre ses engagemens, il voulut le lier à sa cause par un crime éclatant. Il aigrit de plus en plus son esprit contre Auguste, revêtu de la dignité Electorale, qu'on avoit enlevée à son pere ; il le porta enfin à conjurer contre sa vie, & à suborner des misérables pour l'assassiner.

Dans la Diéte tenuë trois ans auparavant à Worms, qui fut la derniere de l'empire de Ferdinand, on avoit résolu, pour maintenir la tranquillité publique, d'entretenir quinze cens hommes de Cavalerie, dont mille seroient sous les ordres de l'Electeur Auguste, & cinq cens sous ceux de Guillaume de Cléves Duc de Juliers. L'Electeur voyant que l'audace des Conjurés augmentoit de jour en jour, écrivit & députa à Jean-Fréderic de Saxe, son cousin-germain, pour l'engager à éloigner de lui le Chef de la faction & toute sa suite, & à ne prendre aucune part aux desseins violens d'un homme turbulent & séditieux, à moins qu'il ne voulût se perdre, lui & les siens : il lui rappella en même tems le traité fait entre tous les Princes de la maison de Saxe, par lequel ils s'étoient engagés les uns les autres de ne donner ni retraite ni protection aux ennemis publics & particuliers, ni en général à tous ceux qui auroient été mis au ban de l'Empire.

On tache envain de ramener ce Prince.

Fréderic Electeur Palatin & Philippe Landgrave de Hesse rendirent le même bon office à Jean-Fréderic de Saxe, & le Palatin vint en personne

dans

dans la Thuringe; de-là il alla avec Jean-Guillaume à Leipsic, trouver l'Electeur Auguste, pour ôter, s'il étoit possible, tout sujet de dissension, & pour réconcilier les deux freres ses gendres, entr'eux, & avec l'Electeur Auguste leur cousin.

Dans la nouvelle Diéte de l'Empire tenuë à Augsbourg, qui fut la première sous Maximilien, on renouvella & on confirma la sentence de ban & de proscription déja prononcée contre Grombach & ses complices, & on l'étendit à ceux qui leur donneroient retraite, ou leur fourniroient quelque secours. On la publia ensuite à son de trompe, & avec toutes les formalités accoûtumées; & on chargea Auguste Electeur de Saxe de la faire exécuter. On résolut aussi dans la Diéte de députer à Jean-Fréderic de Saxe, pour le sommer de livrer les proscrits entre les mains de l'Empereur, ou de les faire emprisonner, sous peine, s'il n'obéïssoit, d'être traité comme ceux qui leur donneroient retraite.

On le somme de livrer les proscrits.

Peu de tems après on découvrit la conspiration formée contre l'Electeur Auguste par Grombach, sous le nom de Jean-Fréderic, de la confiance & de la facilité duquel il abusoit. Jean la Beme, qui fut pris près de Dresde, revéla ce complot, & avoüa son crime à la question. Philippe Plassen, fameux assassin, declara que Grombach l'avoit engagé à prix d'argent à tuer l'Electeur de Saxe. L'Electeur lui-même en avoit d'ailleurs des preuves certaines; Gonthier Comte de Schwartzenbourg & Christophle Zebitz lui avoient rapporté ce qu'on avoit entendu de la bouche de Grombach. Mais comme il étoit très-sage & très-politique, il dissimula habilement ce qu'il avoit appris, jusqu'à ce qu'il eût fait tous les préparatifs de guerre. Cependant il écrivoit souvent à son cousin, l'avertissant en bon ami de rentrer dans son devoir. Les réponses de Jean étoient orgueilleuses & insolentes; il faisoit néanmoins espérer que, par égard pour l'Empereur & pour l'Empire qui l'ordonnoient ainsi, il renvoyeroit les proscrits.

Conspiration contre l'Electeur Auguste découverte.

Cela se passa dans le tems de la prise de Zighet & de Giula par les Turcs. Ainsi les Conjurés, qui voyoient que ces pertes avoient mis le trouble & la consternation dans l'Empire, étoient au comble de leur joye, & montroient à découvert tous leurs pernicieux desseins, sollicitant la Noblesse à abandonner le parti de l'Empereur, & empêchant qu'on ne lui fournît les secours qu'on étoit convenu de lui donner pour soutenir la guerre contre les Infidèles. Ce procedé outroit extrêmement l'Empereur; & l'Electeur Auguste, qui avoit beaucoup de crédit sur Sa Majesté Impériale, ne cessoit de l'animer. L'Electeur Palatin, le Landgrave de Hesse, & le Duc de Cléves offrirent leur médiation; & ils n'épargnerent ni soins, ni travaux, ni dépenses, pour faire rentrer Jean-Fréderic dans son devoir, & pour terminer à l'amiable tous les différens qui étoient entre l'Electeur son cousin & lui. L'Empereur même paroissoit ne s'y pas opposer, protestant qu'il ne détestoit rien tant que les guerres civiles, & il le fit bien voir par plusieurs exemples qu'il donna d'une patience qu'on pourroit nommer excessive: il demandoit seulement, que si on faisoit un accommodement, ce fût sans

Nouvelles tentatives pour faire rentrer Jean-Fréderic dans son devoir.

CHARLES IX. 1567.

ſans préjudicier à ſa dignité de Chef de l'Empire; car le ban étoit moins l'affaire de l'Empereur que celle de l'Empire.

L'Electeur Auguſte fait marcher ſes troupes vers Gotha.

Comme Jean-Fréderic ne vouloit entendre à aucunes propoſitions, quoique juſtes & honnêtes, enfin l'Electeur Auguſte reçut un Mandement de l'Empereur, qui lui ordonnoit de mettre le plus promptement qu'il ſeroit poſſible à exécution le Décret de l'Empire. L'Electeur, accompagné d'Othon Comte d'Eberſtein, de Fabien Schoeneych & de Chriſtophle Carlewitz, tous Chevaliers, que l'Empereur lui avoit donnés pour adjoints, exécuta ſa commiſſion avec autant de ſecret que de diligence : & pour ſurprendre les Conjurés, il fit marcher ſes troupes au milieu de l'hyver. Elles arriverent devant la ville de Gotha, avant que les proſcrits euſſent pû rien découvrir de la résolution que l'Empereur avoit priſe. Ils apperçurent enfin les Impériaux la veille de Noël de l'année precedente 1566. dans le tems qu'ils ſe réjouiſſoient des pertes que l'Empereur avoit faites en Hongrie, & qu'ils ſe croyoient parfaitement en ſûreté.

Publication du Mandement Impérial.

Auſſi-tôt un Héraut publia le Mandement Impérial, qui declaroit Jean-Fréderic de Saxe déchû de ſa dignité, à cauſe du crime de lèze-Majeſté Impérialo, diſpenſoit ſes ſujets de la fidélité qu'ils lui devoient auparavant, comme à leur légitime Seigneur, & leur ordonnoit de l'abandonner, & de prêter ſerment à Jean-Guillaume de Saxe, ſon frere. On aſſiégea la ville; mais comme il n'y avoit pas encore aſſez de troupes pour pouvoir entierement l'inveſtir, on ne put empêcher l'entrée des ſecours & des vivres. Quelques ſoldats du voiſinage, la plûpart peu aguerris, furent donc conduits par force dans la ville, avec des vivres tirés des environs, qu'on pilla, mais en petite quantité, & ſeulement pour quelques jours.

L'Electeur inveſtit la ville.

Bien-tôt après toute l'armée arriva, & quelques jours ſe paſſerent ſans rien faire. Le quatorzième jour après le commencement du ſiége, l'Electeur Auguſte vint au camp. Ayant reglé avec Jean-Guillaume, *ſon couſin*, l'ordre & la diſpoſition des troupes, & les ayant placées aſſez près de la ville pour l'inveſtir entierement, il envoya, ſuivant les loix de la guerre, ſommer la ville de ſe rendre; ce qu'elle refuſa. Alors il donna de ſi bons ordres pour faire travailler jour & nuit, & les pionniers le ſervirent ſi bien & avec tant de diligence, qu'en peu de jours toute la ville ſe trouva entourée de foſſez, de parapets & de forts. Malgré le feu preſque continuel des canons de la ville, la tranchée fut pouſſée ſi près des murs, que les aſſiégeans & les aſſiégés pouvoient ſe parler. Cependant les déſerteurs & des lettres interceptées découvrirent plus clairement les deſſeins également pernicieux & extravagans des proſcrits. Ils s'étoient propoſé, ſi le ſuccès avoit répondu à leurs vœux, de lever au commencement du printems huit mille hommes de Cavalerie, & quatre regimens d'Infanterie, dont deux devoient être poſtés dans la Weſtphalie juſqu'au Rhin, & les deux autres dans le païs de Wenden, avec ordre à ceux qui ſeroient dans la Weſtphalie, de piller & ravager les Evêchés, la Franconie & la Thuringe, & de faire contribuer les villes de Mulhauſen, de Northauſen & d'Erford, apartenant à l'Electeur de Saxe; & aux regimens qui ſeroient dans le

Deſſeins également pernicieux & extravagans des proſcrits.

païs

païs de Wenden, de faire la même chose, & de piller tout l'Electorat de Saxe.

Les rebelles devoient après cela s'assembler à Wittemberg en Saxe, pour y declarer Jean-Fréderic Electeur; puis assembler leurs troupes, & le faire proclamer Empereur par l'armée, comme on faisoit autrefois chez les Romains; forcer les Princes de l'Empire à le reconnoître, se défaire de tous ceux qui refuseroient d'obéir, tirer la Noblesse Allemande de la servitude où les Princes la tenoient; lui rendre son ancienne liberté, ensorte qu'elle fût indépendante de tout autre que de l'Empereur; & enfin de donner à l'Empire une forme toute nouvelle. Tout ce que les déserteurs declarerent fut confirmé dans la suite, & par les aveux des prisonniers, & par les papiers qu'on trouva dans le château de Gotha.

Il y avoit entr'autres un écrit, par lequel on declaroit que Maximilien, en renouvellant la publication du ban contre les proscrits, avoit manqué à sa parole & violé son serment. Que par cet insigne parjure il s'étoit rendu indigne & privé lui-même de la dignité Impériale, & que par consequent il étoit déchu de tous les droits attachés à l'Empire. On trouva aussi dans ces papiers une declaration de guerre à tous les membres de l'Empire, à laquelle Jean-Fréderic avoit ajoûté des notes & des corrections de sa propre main. Il y avoit encore des Mémoires, où il avoit reglé les appointemens qu'il donneroit aux Chefs de son armée sur ses biens, & les recompenses qu'il donneroit au soldat victorieux sur le butin qu'on feroit, & sur les terres dont on s'empareroit; des traités faits ou à faire avec des Princes étrangers, & sur-tout avec Eric Roi de Suede, dont le génie turbulent paroissoit aux Conjurés très-propre à troubler le repos de l'Allemagne; des lettres écrites au Roi de France, remplies de plaintes & d'invectives contre l'Empereur & les Princes de l'Empire, par lesquelles on lui demandoit des secours; enfin les assûrances que Grombach donnoit à Jean-Fréderic de lui procurer l'amitié & les secours d'Elisabeth Reine d'Angleterre. Quoique Jean-Fréderic eût épousé Agnès, fille du Landgrave de Hesse & veuve de Maurice, qui avoit dépouillé de son Electorat le pere de Jean, Grombach n'eût pas de peine à persuader à ce Prince qu'il pouvoit la répudier, pour épouser la Reine Elisabeth. Le Prince fut assez insensé pour vouloir la répudier en effet, & pour ne pas écouter les sages avis de son beau-pere, qui ne cessoit de lui prédire les suites funestes qu'auroient tant de folles entreprises.

Les Conjurés, afin d'achever de le séduire, avoient supposé des lettres en chiffres qu'Elisabeth lui écrivoit, pour lui marquer l'amour extrême dont elle brûloit pour lui, sur ce que la renommée lui avoit appris de sa vertu & de celle de son père, & le desir ardent qu'elle avoit de l'entretenir (1).

On

(1) Il est fait mention dans le Livre quarante-unième de la fausse Elisabeth Reine d'Angleterre, qui rechercha, dit-on, l'alliance de Jean-Fréderic second, Duc de Saxe, qui fut pris ensuite à Gotha. On dit qu'elle quitta son Royaume pour se rendre en Thuringe, & qu'elle fut conduite au Duc de Saxe, qui, pour l'épouser, voulut répudier

 Agnès

On dit que Grombach, (1) pour persuader au Prince des choses si peu croyables, avoit suborné dès l'année précedente, avec autant d'impudence que de hardiesse, une femme abandonnée, qu'il avoit instruite de ce qu'elle devoit dire & faire, qui vint avec un mauvais habit à Erford: que le Prince y vint en même tems, l'esprit tout rempli des vaines promesses dont on l'avoit leurré: que cette femme, qu'il prenoit pour Elisabeth, lui dit que l'aimant éperduement, elle avoit feint une maladie, & étoit venue avec toute la diligence possible, pour avoir le plaisir de le voir & de lui parler: que Jean-Fréderic s'étoit long-tems entretenu avec elle; & qu'après les plus tendres embrassemens, elle avoit pris congé de lui, & lui avoit donné les plus fortes assûrances de lui envoyer des secours & de l'épouser.

Jean-Fréderic consulte les Devins & les Astrologues.

Grombach, pour mettre tout en usage, ajoûta l'art magique à l'imposture. Il fit venir des Astrologues auprès de Jean-Fréderic: ce Prince superstitieux & crédule les consultoit en secret, pour leur demander quelles étoient les réponses des Anges; pour sçavoir quelle seroit le succès de la guerre & des négociations; quand arriveroit la mort de Maximilien & de l'Electeur de Saxe; où il faudroit fouiller pour trouver des trésors: il leur faisoit quantité d'autres questions. Comme les Ministres blâmoient publiquement ces impiétés, les Conjurés les menacerent des plus grands supplices s'ils ne se taisoient. C'est par ces criminels artifices, que Grombach s'étoit tellement rendu maître de l'esprit de Jean-Fréderic, qu'il en faisoit tout ce qu'il vouloit. Pour amuser le peuple, & le retenir attaché au parti des rebelles, il l'assembla, & dans un discours public qu'il lui fit, il declara qu'on ne leur faisoit la guerre que pour renverser & abolir leur Religion, suivant le complot fait entre l'Empereur, l'Electeur de Saxe, & les Evêques d'Allemagne. Cependant ce peuple n'ayant aucun secours à espérer, manquant de vivres, sans habits, & sans avoir dequoi en faire, & informé d'ailleurs que les finances du Prince étoient entierement épuisées, étoit dans de cruelles inquiétudes, qui augmentoient, à mesure qu'il voyoit abattre les maisons de la ville pour faire des retranchemens & des forts.

Allarme & désolation des habitans de Gotha.

Ce qui acheva de répandre l'allarme & la désolation, fut un bruit, vrai ou faux, que les partisans de l'Empereur firent courir, que le Duc de Gotha & les autres Chefs avoient résolu de se retirer dans le château avec

Agnès, sa femme, fille du Landgrave de Hesse, & veuve de l'Electeur Maurice. Je n'ai jamais rien entendu dire de semblable dans le païs. Je me souviens bien qu'on disoit, qu'il étoit venu en Thuringe, plusieurs années avant la guerre de Gotha, une femme qui se donnoit pour Anne de Cléves, qui ayant épousé Henri VIII. Roi d'Angleterre en 1539. en avoit été répudiée l'année suivante, comme on le voit dans Sleidan Livre 12. & 13. dans Michel Benterus Livre cinquième & dans d'autres Auteurs. Qu'ensuite sa fourberie ayant été découverte, elle avoit été mise en prison pour le reste de ses jours. Je m'informerai exactement de ces choses, & je vous en écrirai à la première occasion, si vous le jugez à propos. JEAN ROSINUS.

(1) *On dit que Grombach*] L'Auteur se sert sagement du terme *on dit*, puisque *Jean Bockstad* a découvert depuis, que tout ce qui s'est dit de la fausse Elisabeth, n'est qu'un conte fait à plaisir.

avec un certain nombre de soldats choisis, & de mettre le feu à la ville.

Réduits à de si fâcheuses extrêmités, ils virent bien qu'ils n'avoient point d'autre ressource pour se derober à une ruine entiere & inévitable, que de livrer les proscrits, comme l'Empereur les avoit sommés de le faire, & de se soûmettre à une puissance légitime. D'ailleurs la garnison, qui s'étoit engagée au service de Jean-Fréderic pour trois mois, ne voulut plus, ce tems étant écoulé, s'engager de nouveau; soit qu'ils trouvassent que sa cause n'étoit pas bonne, soit qu'ils prévissent un mauvais succès. En effet, les assiégés n'avoient plus dans la ville de parapets ni de boulevards assez hauts, pour se mettre à l'abri du feu des assiégeans: les Impériaux par leurs forts & leurs cavaliers voyoient dans toute la ville, & ils paroissoient avoir fait tous les préparatifs nécessaires pour livrer un assaut général. Ainsi, à la réserve de ceux qui avoient signé la Conjuration, les principaux des habitans de tous les ordres, Nobles, Sénateurs, gens de la Cour du Prince, s'assemblerent avec le peuple, & résolurent unanimement, que puisque les gens de Grombach leur avoient fermé tout accès, & qu'ils ne pouvoient parler au Prince, ils lui écriroient, pour le supplier très-humblement de vouloir bien ne pas se perdre, lui & ses sujets, pour une aussi mauvaise cause que celle des proscrits; de ne pas perdre son honneur & son ame, en soutenant une injuste guerre contre l'autorité légitime, & de se tirer par un prompt repentir d'un si affreux danger. Mais on ne répondit à leur requête que par des menaces. Pendant que les bourgeois, les païsans, & les soldats de la garnison deliberoient en secret sur ce qu'ils avoient à faire, il arriva un accident qui révolta les esprits, & qui fit changer leurs timides & secretes delibérations en un soulevement ouvert & declaré.

Soulevement des bourgeois & de la garnison.

Il y avoit dans la ville de Gotha un nommé Jean Hoffman, homme d'un grand crédit, distingué dans la bourgeoisie, plein de courage & de valeur, & que les bourgeois avoient choisi pour leur Commandant. Le reglement fait entre la garnison & les habitans portoit, que ceux-là défendroient le château, & ceux-ci la ville, & que pour les travaux, les uns se succederoient aux autres. La veille de Pâques, contre les termes de cette convention, on obligea Hoffman d'attaquer un fort que les assiégeans avoient élevé, & qui incommodoit extrêmement les assiégés. Ce bon citoyen marcha bravement à l'ennemi, mais n'ayant point été secouru, il fut tué avec quelques soldats. Les bourgeois, persuadés que les Conjurés l'avoient fait de dessein prémedité, coururent en foule dans la ville, s'exhortant les uns les autres à tourner leurs armes contre les proscrits. Ce fut comme un signal qui mit les soldats de la garnison en mouvement. Jerôme Brandenstein, un des Commandans, les pressoit dans ce moment-là de s'engager de nouveau, & il les avoit pour cet effet assemblés dans la place du château. Comme ils le refusoient constamment, malgré les menaces que Brandenstein & Jean-Fréderic lui-même joignoient à leurs prieres, ils entendirent les cris des bourgeois. Ils se rendirent aussi-tôt maîtres des portes du château, & les habitans y étant accou-

courus, ils se joignirent à eux, & commencerent par se saisir du Colonel Brandenstein, & demanderent ensuite les autres proscrits. Ceux-ci, au bruit qu'ils avoient entendu, s'étoient échapés de côté & d'autre, & cachés dans le château. On fit une si exacte perquisition, qu'ils furent bien-tôt découverts & tirés de leurs retraites, sçavoir Grombach, Chef de toute la faction, Guillaume Stein, son associé & son confident, Christian Bruck, Chancelier du Prince, & Jean Beyer, qui étant Directeur de la Monnoye de l'Electeur Auguste, & se trouvant insolvable, avoit quitté son maître & s'étoit joint aux Conjurés. Zebitz, qui s'étoit vanté d'avoir tué l'Evêque de Wirtzbourg avec Pithius de Lunebourg, s'échapa sur le soir, ainsi que quelques autres, & sortit le lendemain du château dès le matin. Puis ayant trompé les gardes, & ayant franchi un fossé assez petit, sur un cheval qu'il poussa à toute bride, il s'évada.

Ils se saisissent des proscrits.

Lettre des habitans à l'Electeur.

Ceux qui furent pris, furent aussi-tôt conduits au Palais dans la ville, & mis en différentes prisons. Après cela les habitans tinrent Conseil, & résolurent d'écrire une lettre commune addressée à l'Electeur Auguste, à Jean-Guillaume de Saxe & aux Commissaires de l'Empereur, pour leur apprendre ce que les Nobles, les gens de la Cour, les Officiers de la ville, & le Sénat avoient fait; & du consentement de Jean-Fréderic, ils les prierent de vouloir bien prendre un jour, pour dresser un traité d'accommodement; protestant au surplus, qu'ils étoient prêts de livrer les proscrits, & la ville même, dès qu'ils le pourroient faire à des conditions raisonnables. Jean-Fréderic joignit à la lettre commune les lettres qu'il écrivoit en particulier & separément, non pas aux Princes, mais aux Commissaires de l'Empereur, par lesquelles, comme s'il eût encore été maître de la ville, & qu'il eût pû obtenir des conditions aussi avantageuses qu'il auroit pû faire autrefois, il avoit la folie de demander qu'on fit venir l'Electeur Palatin, Guillaume Duc de Cléves, & le Landgrave Philippe de Hesse son beau-pere, (car il ne sçavoit pas qu'il étoit mort depuis peu de jours) pour conférer tous ensemble sur les moyens de faire la paix.

L'Electeur Auguste n'étoit pas alors dans le camp: il étoit allé avec le Duc Jean-Guillaume à Cassel, pour assister aux funerailles du Landgrave. Cependant les Commissaires de l'Empereur firent réponse aux assiégés, & les exhorterent à espérer beaucoup de la bonté de l'Electeur, qui devoit revenir au premier jour, pourvû qu'ils gardassent avec soin les proscrits qu'ils avoient mis en prison. Aussi-tôt que l'Electeur Auguste fut revenu dans le camp, il accorda aux habitans de Gotha ce qu'ils demandoient; mais on ne fit aucune réponse à Jean-Fréderic. Au jour marqué pour la conférence on proposa des conditions, dans lesquelles Jean-Fréderic, qui n'avoit plus, ni tête, ni conseil, eut la vanité ou la stupidité, (on ne sçait lequel des deux) de souffrir qu'on le comprît. On convint que ce Prince mettroit sa personne, sa ville, son château, avec toutes les munitions de guerre & tous les vivres, & enfin tous ses domaines entre les mains de l'Empereur, sans aucune condition: Que les proscrits & les sujets de l'Electeur Auguste qui avoient porté les armes contre ce Prin-

La ville de Gotha se rend.

Articles de la capitulation.

Prince, ſans avoir été diſpenſés du ſerment qu'ils lui avoient fait comme à leur Seigneur, lui ſeroient remis : Que les gens de guerre ſortiroient dans quatre heures de la ville & du château, ſans tambour, après avoir remis leurs enſeignes toutes pliées : Que l'on conſerveroit aux habitans de Gotha leurs vies, leurs biens, & leurs privileges, ſans y donner atteinte : Qu'ils ouvriroient leurs portes, & recevroient garniſon dans la ville & dans le château : Qu'on en donneroit les clefs à l'Electeur : Que les priſonniers ſeroient rendus de part & d'autre, ſans rançon : Que les ſujets du Duc de Saxe-Gotha députeroient huit d'entre eux, pour rendre hommage à l'Empereur, ou en ſa place à l'Electeur de Saxe, & jurer que, ni les ſoldats, ni les habitans, ne porteroient jamais les armes contre l'Empereur, contre l'Empire, ni contre l'Electeur : Qu'ils prêteroient ſerment de fidélité à Jean-Guillaume de Saxe, & que Jean-Fréderic ſon frere, & ſes enfans, demeureroient exclus de tous droits au Duché de Saxe-Gotha : Que s'il arrivoit que Jean-Guillaume mourût ſans enfans mâles, la ſucceſſion ſeroit dévolue à l'Electeur de Saxe & à ſes enfans, & à leur défaut au Landgrave de Heſſe.

L'Electeur Auguſte entre dans Gotha.

Lorſque la capitulation eût été ſignée de part & d'autre, l'Electeur, ayant à ſes côtés Jean-Guillaume ſon couſin, & Adolphe de Holſtein, entra dans la ville & puis dans le château ſur le ſoir, précedé d'une grande partie de ſa Cavalerie, & accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Cela arriva le 15. d'Avril, jour auquel Melchior Zobel, Evêque de Wirtzbourg, avoit été aſſaſſiné par les émiſſaires de Grombach. Exemple mémorable de la juſte vengeance de Dieu, qui permit que le même jour où l'Evêque avoit perdu la vie, fût, huit ans après, celui où Grombach, ſon meurtrier, fut livré entre les mains de l'Empereur, pour expier par ſa mort un ſi grand crime. On remarqua encore, que ce jour tomba cette année au Dimanche qui dans le Calendrier Eccléſiaſtique prend ſon nom du Pſeaume : *Miſericordias Domini* (1). Le même Dimanche, vingt ans auparavant, ſe trouvoit être le 24. d'Avril ; & preſque à la même heure, Jean-Fréderic Electeur de Saxe, pere de Jean-Fréderic, dont nous parlons, avoit été battu & fait priſonnier par Charles-Quint, auprès de Muhlberg. C'eſt pourquoi Jean-Fréderic Prince ſuperſtitieux, regardoit & déploroit ce Dimanche comme un jour malheureux ; & il avoit coûtume dans la ſuite de dire, que les malignes influences des aſtres lui avoient donné un ſort auſſi funeſte que celui de ſon pere : comme s'il ne s'étoit pas lui-même engagé dans ce labyrinthe de malheurs, pour s'être laiſſé tromper par ſa vanité, par ſa crédulité, par les pernicieux conſeils de ſcelérats qui n'avoient plus rien à perdre, & par les vaines & fauſſes réponſes des devins qu'il conſultoit.

Supplices des proſcrits.

On arrêta ce Prince, & on lui donna des gardes. Le lendemain il ſe mit

(1) L'introït de la Meſſe du deuxième Dimanche après Pâques commence par ces mots : *Miſericordiâ Domini plena eſt*, &c. & non pas : *Miſericordias Domini in æternum*, &c. comme il y a dans le texte de l'Auteur. C'eſt ce deuxième Dimanche après Pâques que M. de Thou veut déſigner.

CHARLES IX. 1567.

mit entre les mains d'Othon Comte d'Eberftein, de Fabien Schoeneich & de Chriftophle Carlewitz, Commiffaires de l'Empereur; & il demanda qu'on ne le conduifît point en Autriche, mais que l'Electeur de Saxe le gardât auprès de lui. On le mena cependant trois jours après à Vienne, & on donna à la Ducheffe fon époufe la permiffion d'aller où elle voudroit, & d'emporter fes meubles les plus précieux. Il fut enfuite queftion des profcrits & des prifonniers. On appliqua d'abord Grombach à la queftion; & comme lui & fes complices confefferent leurs crimes dont nous avons parlé, on les condamna à mort, & ils furent exécutés le 18. d'Avril. Grombach & Bruck furent écartelés (1): Stein fut traité avec moins de rigueur, parce que Grombach l'avoit excufé, en avouant qu'il l'avoit féduit; on lui coupa d'abord la tête, & enfuite on le coupa en quatre: on traita de la même manière Jerôme Brandenftein, Commandant du château, qui, dans l'expédition de Wirtzbourg, s'étoit conduit non feulement en homme méchant & fcelérat, mais même en bête féroce, & qui avoit tellement maltraité les habitans de Gotha pendant le tems du fiége de cette ville, que fi les Juges ne l'avoient pas condamné au fupplice, il n'auroit pû fe derober à la fureur du peuple. Jean Beyer fut pendu & étranglé; David Baumgartner, un des principaux Gentilshommes de Suabe, né à Augsbourg, eut la tête tranchée. Il auroit pû fe tirer du danger, s'il avoit pris un mauvais habit, & s'il fe fût mêlé avec les fimples foldats: mais il aima mieux, par une fotte vanité, fe faire diftinguer, en montant fur un beau cheval fuperbement équipé, & en fe parant d'aigrettes fort brillantes. Ce Seigneur, obligé de s'enfuir à caufe de fes dettes, s'étoit affocié avec Grombach, & étoit entré dans le pernicieux complot que ce factieux avoit formé de rendre la Nobleffe indépendante, & de fecouer le joug des Princes. Un Magicien, qui confeffa tout ce que nous avons rapporté ci-deffus, fut pendu.

On démolit le château de Gotha.

On fit après cela le partage de l'artillerie, qui confiftoit en cent foixante piéces de canon. L'Electeur Augufte, par le droit de Commandant général, prit d'abord les neuf plus groffes, & partagea le refte également avec le Prince Jean-Guillaume, après en avoir mis à part huit groffes piéces, dont ils firent préfent à l'Empereur. Enfuite la Diéte de Ratisbonne ordonna par un Décret folemnel la démolition du château de Gotha, pour avoir fervi d'azile à des féditieux, & à des criminels de lèze-Majefté. On frappa des Médailles d'argent pour conferver la mémoire d'une victoire fi confiderable, avec cette infciption: *Tandem bona caufa triumphat*: (A la fin la bonne caufe triomphe.)

L'Electeur de Saxe avoit déja un très-grand crédit dans le corps des Prin-

(1) Ceux qui fçavent ce qui s'eft paffé dans la guerre de Gotha, affurent qu'à l'exécution de *Grombach* on fit battre les tambours durant fon difcours, pour empêcher qu'on n'entendit ce qu'il alleguoit pour fa juftification: *Tout ce que j'ai fait contre ceux de Wirtzbourg*, difoit ce Général, *je l'ai fait au fçû & à l'inftigation d'Augufte Electeur de Saxe, qui me foutenoit, & me fourniffoit même des foldats. C'eft lui cependant, qui, pour complaire aux Papiftes, & par des vûes d'ambition, me perfecute aujourd'hui.* JEAN BOCKSTADT.

Princes de l'Empire ; mais depuis qu'il eut si heureusement terminé la guerre de Gotha, & qu'il eut par cette victoire affermi l'Electorat dans sa maison & assûré la tranquillité dans l'Empire, il devint l'arbitre & le Prince le plus puissant de toute l'Allemagne. Marchant sur les traces des Empereurs Othons, dont il étoit issu, il apprit la langue Latine dans un âge assez avancé. Il employa le reste de sa vie à ses affaires, & à amasser les richesses immenses qu'il laissa.

Entrée ignominieuse du Duc-Jean Fréderic de Saxe dans Vienne.

Cependant Jean-Fréderic fut ignominieusement conduit à Vienne, où il entra le 22. de Juin. Malgré la pluye qui tomboit en abondance, le peuple accourut en foule à un spectacle si nouveau. Cinquante Cavaliers Bavarois marchoient devant, suivis d'autant de Saxons ; huit autres marchoient ensuite, portant leurs enseignes baissées, & environ cinq cens hommes de pied environnoient un char découvert, où ce malheureux Prince étoit assis, portant un chapeau de paille sur sa tête. En cet équipage on lui fit faire plusieurs tours dans les places les plus considerables de la ville, afin de contenter la curiosité de tous ceux qui vouloient le voir. De Vienne on le transféra à Naples, avec une escorte de cinquante soldats & un très-petit nombre de domestiques. Maximilien lui accorda néanmoins dans la suite une maison plus nombreuse.

Les Princes de l'Empire intercedent auprès de l'Empereur pour lui.

Quelque tems après, l'Electeur de Mayence, toute la maison de Baviere & du Palatin, l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Wirtemberg, Guillaume Landgrave de Hesse, l'Electeur de Tréves, le Duc de Cléves, le Marquis de Bade, & le Comte de Henneberg députerent à l'Empereur, pour le prier de vouloir bien rappeller sa clémence & sa douceur, & pardonner au Prince qu'il tenoit en prison ; parce qu'il avoit moins péché par le cœur que par l'esprit, & qu'on devoit principalement attribuer ses égaremens & sa chute à la malignité de ceux qui l'avoient séduit. Enfin ils le supplioient d'accorder cette grace pour l'honneur de toute la maison de Saxe, & à la consideration de tous les Princes qui la lui demandoient. Comme cette recommandation se fit par écrit, Maximilien y répondit de même : ce Prince s'excusa de ne pouvoir faire alors ce qu'ils lui demandoient, parce que ce n'étoit pas sa cause personnelle, mais celle de tout l'Empire ; & que comme on apprenoit chaque jour qu'il se tramoit de nouvelles conspirations, il étoit de l'intérêt de tout le corps Germanique de tenir en sa puissance ceux qui pourroient exciter des mouvemens, au moins pendant quelque tems, jusqu'à ce que les esprits fussent calmés, & qu'il n'y eût plus lieu de craindre quelque guerre civile. Les députés furent renvoyés avec cette réponse, & cependant ils obtinrent un peu plus de liberté pour le prisonnier.

Réponse de Maximilien.

Il va en Hongrie tenir les Etats.

La guerre avec le Turc ayant été declarée, la Diéte de Ratisbonne avoit ordonné que l'argent perçû dans l'espace de trois ans seroit payé en une année, à condition néanmoins que cette somme ne seroit donnée à l'Empereur, qu'au cas qu'il y eût réellement guerre. On avoit résolu la même chose à Erford dans le mois d'Août. On tint sur le même sujet une Assemblée à Prague : on ordonna une levée considerable de deniers dans tout le Royaume de Bohême, & par une résolution des Etats, tous les Ordres fu-

rent obligés de payer les sommes qui leur étoient imposées. Comme tout cela se fit très-promptement, l'Empereur vint à Vienne, & alla aussitôt à Presbourg en Hongrie, où il tint les Etats, après avoir reçu les plaintes du peuple, qui se plaignoit de l'insolence des soldats Allemans. On résolut de donner cette année cent cinquante mille écus d'or, pour soutenir la guerre contre les Turcs; & on obligea tous les païsans à douze jours de travail, pour les fortifications que l'on faisoit sur la frontiere.

Demandes des Hongrois à Maximilien.

Les Hongrois demandoient, que l'Empereur envoyât des deux côtés du Danube des Commissaires, partie Hongrois, partie Allemans, pour juger les contestations sur les domaines qui avoient été injustement enlevés à leurs anciens proprietaires, pour punir les brigans & ceux qui se trouveroient coupables de péculat, & pour abolir les nouvelles impositions & les nouveaux droits de péage. Ils demandoient encore, qu'il leur fût permis de racheter les villes & les places que les Rois de Hongrie avoient engagées; qu'on donnât à la Hongrie des Evêques capables & tirés de la Nation, & qu'il fût libre à ceux qui le voudroient, d'embrasser la Confession d'Augsbourg. On avoit déja demandé la même chose dans les deux précedentes Assemblées des Etats. Dans celle-ci Maximilien ne voulut point l'accorder. L'Assemblée de Presbourg étant finie, il revint à Vienne le 4. du mois d'Août.

Suite de la guerre en Hongrie.

Sur la fin de l'année précedente, Lazare Schwendi avoit fait le siége de Zathmar, ville très-forte, qui apartenoit à ce George Bebeck, qui entretenoit & fomentoit la haine & la division entre l'Empereur & le Prince de Transylvanie. Bebeck, dans la crainte d'un mauvais succeès, étoit sorti secretement de la place, espérant que la garnison ne laisseroit pas de faire une vigoureuse défense. En effet ils soutinrent pendant quelque tems le siége avec d'autant plus de fermeté, que les canons ne pouvoient rien contre eux, ni contre la place. Schwendi, Général actif & vigilant, examinant les dehors de la ville, pour trouver quelque moyen de la réduire, fut reconnu des assiégés à sa taille, qui étoit des plus grandes. Comme on tira sur lui, il reçut dans l'épaule un coup de feu, qui brûla son habit, fouré de peaux à cause de l'hyver. Il trouva enfin un endroit plus commode pour placer ses batteries; & comme il n'y avoit point de Commandant qui sçût mieux se faire obéïr du soldat, il y fit transporter ses canons avec un travail & des peines qu'on ne peut exprimer. Ces nouvelles batteries réduisirent bien-tôt la garnison à la derniere extrêmité. La place se rendit, vie & bagues sauves. Schwendi la réduisit le 4. de Janvier de cette année: il y fit un riche butin, donna à la femme de Bebeck une pleine & entiere liberté de se retirer en toute assurance aveç tous ses meubles, & ne réserva pour lui que les canons.

Heureux succès de Schwendi à Zathmar.

Et à Munchacz.

Peu de tems après, Schwendi, sans avoir égard au froid rigoureux de l'hyver, assiégea avec autant de succès Munchacz, ville bien fortifiée & située très-avantageusement pour faire la guerre dans le païs. Le 17. de Février, quatrième jour du siége, la garnison se rendit, à condition d'avoir vie & bagues sauves. Si elle ne se fut pas rendue ce jour-là, la pluye qui

qui tomba le lendemain avec une abondance dont on avoit peu d'exemples, auroit infailliblement entraîné & perdu tout l'attirail de guerre, & le soldat auroit été comme submergé dans son camp. Ce ne furent pas les seules pertes que fit le Prince de Transylvanie; l'argent qu'il envoyoit pour payer ses troupes fut pris par les Impériaux.

Ce Prince extrêmement touché de la perte de Munchacz, résolut de la reprendre à quelque prix que ce fût. La prise de cette place lui fermoit le chemin de la Pologne & de la Russie, & il ne pouvoit plus recevoir de troupes auxiliaires du Roi de Pologne, son ami, que par la Moldavie, en leur faisant faire de grands détours par des routes très-difficiles. Après la prise de Munchacz, Schwendi investit aussi-tôt la ville d'Hust. Mais le Bacha de Bude ayant envoyé des présens, & entr'autres deux chevaux d'une rare beauté à Maximilien, pour le prier de ne pas permettre que les progrès de Schwendi fussent un obstacle aux négociations qu'on faisoit pour la paix; ce Général, ou par les ordres qu'il reçut de l'Empereur, ou par la difficulté qu'il trouvoit, leva le blocus, & retourna à Caschau, sur le serment que ce Bacha réitera plusieurs fois, de faire empaler tous ceux qu'il sçauroit avoir fait quelque course, & causé quelque dommage dans les terres de l'Empereur.

Il leve le blocus de Hust.

Cependant à peine Schwendi fut-il décampé, que le Prince de Transylvanie vint avec le Bacha Hassan assiéger Dedes, place apartenant à Gabriel Pereni. La garnison, après quelques jours de siége, se voyant destituée de tout secours, sortit secretement pendant la nuit, & se sauva par des chemins inconnus. Les ennemis, qui s'étoient rendus maîtres de la place sans aucune peine, firent des courses dans tous les environs, ravagerent & mirent tout à feu & à sang. De-là, ayant ramassé leurs forces, ils attaquerent & prirent Riswar (1), dans le tems qu'on ne s'attendoit à rien moins. Ils s'emparerent aussi des Thermes, (2) qu'on appelle communément les ruisseaux des Dames. Mais Ruber, Lieutenant de Schwendi, ne tarda pas à reprendre ces places. Il força Riswar, & passa la garnison au fil de l'épée. Pour les Thermes, ce fut un accident qui l'en rendit le maître. Le feu prit aux poudres, & le château commençant à brûler, il ne falut presque point de combat pour réduire ceux qui le défendoient.

Succès du Prince de Transylvanie de son côté.

Pendant que de part & d'autre on s'amusoit à de légeres escarmouches en divers lieux, Edoüard Czernowicz, que l'Empereur avoit envoyé à Constantinople pour négotier la paix, en revint, & assura que Selim assembloit de nouvelles troupes, pour les envoyer au premier jour en Hongrie, & qu'il en destinoit une partie à faire le siége de Canisa; mais que si on envoyoit promptement des Ambassadeurs pour traiter d'un accommodement, les Turcs suspendroient leurs entreprises. L'Empereur y envoya donc en cette qualité Antoine Werantz, Evêque d'Agria (3), qui avoit eu cinq ans auparavant la même commission, & Christophle de Tieffenbach. Ils partirent de Vienne sur la fin du mois de Juin pour se rendre à Constantinople, où ils

Ambassade de l'Empereur à la Porte pour traiter de la paix.

(1) Ou *Kowar.* (2) En Hongrois *Nagbanya*, ou *Banya.* (3) Ou *d'Erla.*

CHARLES IX. 1567.

ils arriverent le 22. d'Août. Après avoir salué les Bachas de la Porte, & avoir été regalés dans un festin public, suivant l'usage de la Nation, ils furent introduits à l'audience du Grand-Seigneur: la négociation traîna cependant en longueur, & dura jusqu'à l'année suivante. Selim ayant passé tout ce tems-là à Andrinople (1), les Plénipotentiaires de l'Empereur l'y suivirent, & ne le quitterent point que l'affaire ne fût entierement finie, comme nous le dirons dans la suite.

Affaires d'Italie.

Pendant cette année la paix regna en Italie. Elle fut néanmoins un peu troublée par quelques légers mouvemens. Une affaire qui regardoit des particuliers, devint à Genes, par la vivacité des parties, une affaire publique, & dégenéra presque en sédition. Jean-Bâtiste Lercaro, homme riche & puissant, avoit gouverné cette République avec une grande réputation de probité & de justice. Mais parce qu'on le croyoit un peu trop porté pour les Espagnols, lorsque le tems de son administration fut fini, il ne put obtenir (ce qui avoit été accordé à presque tous les autres Doges) d'avoir pour toute sa vie la charge & la dignité de Procurateur. Comme on sçut qu'Augustin Pinelli & Luc Spinola, Sénateurs, qui exerçoient alors la charge de Censeurs, avoient empêché le Sénat d'accorder cet honneur à Lercaro; Jean-Etienne, son fils, ne pouvant souffrir & laisser impunie l'injure faite à son pere & à lui, s'abandonna à toute l'ardeur qu'inspire une bouillante jeunesse, animée par le desir de la vengeance. Ainsi un jour, sur le soir, il aposta des assassins, pour se défaire de ces deux Sénateurs lorsqu'ils sortiroient du Palais. Pinelli fut tué d'un coup de pistolet, & Spinola dangereusement blessé. On apprit par un des assassins qui fut pris, que Jean-Etienne étoit l'auteur de ce meurtre, & on le mit en prison avec son pere; mais comme il declara à la question que son pere en étoit très-innocent, on le mit en liberté. Pour lui, il fut condamné à mort.

Trouble à Genes pour le meurtre de deux Sénateurs.

Dom Garcie de Tolede, Général des galeres d'Espagne, qui avoit autrefois logé chez Lercaro, & qui se trouvoit alors à Genes pour préparer ce qui étoit nécessaire au transport des troupes du Duc d'Albe, employa inutilement sa recommandation, ses sollicitations & ses prieres. La haine qu'on avoit pour les Espagnols, qui s'intéressoient en sa faveur, & l'énormité du crime, l'emporterent sur les services & le mérite du pere, & le fils fut exécuté. A cette occasion les Genois, qui n'étoient pas bien d'accord entr'eux, se diviserent en différens partis: mais l'heureux succès de la guerre de Corse appaisa bien-tôt l'émeute, & empêcha qu'on n'en vînt à une sédition ouverte. Nous croyons devoir reprendre la chose de plus loin, & remonter jusqu'à l'origine de cette guerre.

Guerre dans l'Isle de Corse.

Sampiero, de Bastelica dans l'Isle de Corse, dont nous avons déja souvent parlé, Capitaine expérimenté, intrépide, & dont rien n'étoit capable d'abattre le courage, avoit épousé il y avoit vingt ans Vannina, fille & unique héritiere de François d'Ornano, un des plus riches Seigneurs de l'Isle, où il possedoit un très-grand nombre de terres. S'étant mis en tête de

(1) Les Turcs l'appellent *Endren*.

de s'affranchir, lui & sa patrie, de la domination des Genois, il leur declara une guerre qui leur donna bien de la peine, & les irrita extrêmement. La paix ayant été depuis faite entre les Rois de France & d'Espagne, Sampiero ne put renoncer à la haine qu'il avoit conçûë contre les Genois : persuadé d'ailleurs que ces Républicains ne pourroient jamais pardonner l'injure que leur avoit fait un homme qu'ils avoient banni, il n'omit rien pour se procurer des secours, qu'il ne pouvoit plus espérer de la part des François. Il s'addressa d'abord à Cosme Duc de Florence, & comme il le refusa, il tenta les Turcs, pour sçavoir s'ils voudroient profiter de cette guerre, & envoyer encore une flote dans la mer de Toscane. Pour cela il alla à Constantinople.

Tandis qu'il y étoit, les Genois ne negligerent rien pour faire de la peine à un ennemi si declaré, & pour lui faire abandonner les pernicieux desseins qu'il avoit formés contre leur République. Dans cette vûë ils firent ensorte de se rendre maîtres de sa femme & de ses enfans. Pour cet effet ils gagnerent les domestiques de sa femme, & entr'autres Augustin Bazzica Lupo, qui alloit souvent de Marseille à Genes, & Michel, Prêtre, à qui Sampiero avoit en partant confié le soin d'Alfonse & d'Antoine-François, ses deux fils. Poussés par les Genois, ils conseillerent à Vannina de quitter son mari coupable de crime d'Etat, d'abandonner sa maison, & de se rendre avec ses enfans à Genes, auprès de ses légitimes maîtres : ils lui persuaderent que c'étoit le seul moyen de recouvrer, pour elle & pour ses enfans, les biens que le crime de son mari leur avoit fait perdre, & d'obtenir enfin de la clémence de la République la grace du rebelle Sampiero. On n'eut pas de peine à séduire une femme légere & volage, qui haïssoit un mari sombre, fâcheux & de mauvaise humeur, & qui aspiroit au plaisir de mener une vie plus libre. Ainsi ayant envoyé devant elle ses meubles les plus précieux, elle se deroba à tous ses amis, & partit de Marseille sur une petite barque, accompagnée d'Antoine-François son fils & du Prêtre Michel, qui étoit chargé de la conduire. Antoine de San-Fiorenzo, ami & confident de Sampiero, en ayant eu avis, monta sur un brigantin, & fit tant de diligence qu'il la joignit proche d'Antibes, la retira de sa barque, & la mit entre les mains du Seigneur du lieu : celui-ci la fit conduire avec son fils à Aix, où est le Parlement de Provence.

La femme de Sampiero gagnée par les Genois, veut se retirer à Genes.

Elle est arrêtée dans sa fuite.

Sampiero revenant de Constantinople, étoit déja descendu sur les côtes de Barbarie. Il revenoit de-là à Marseille, lorsqu'il apprit ce qui étoit arrivé à sa femme : il en fut si troublé, qu'aveuglé par sa fureur, il tua Pierre-Jean de Calvese, son ami, parce que, comme ils s'entretenoient de cette affaire, il eut l'imprudence de dire à Sampiero, qu'il l'avoit bien sçû auparavant, mais qu'il n'avoit pas voulu lui en parler, de peur qu'il n'eût le sort de Florio de Corte, que sa femme fit étrangler par des esclaves Turcs. Sampiero étant abordé à Marseille, vint la nuit à Aix, dans la maison où son épouse étoit gardée. Il demanda qu'on la lui remît entre les mains. Le Parlement s'y opposa. Mais Vannina, qui avoit un courage au-dessus de son sexe, quoiqu'elle se doutât bien du funeste sort qu'on lui préparoit, declara qu'elle vouloit bien retourner avec

Colere de Sampiero à cette nouvelle.

son

CHARLES IX. 1567.

ſon mari. Ils vinrent donc enſemble dans la maiſon qu'ils avoient à Marſeille. A la vûë des murailles nuës de la maiſon, (car elle avoit fait enlever les meubles) le reſſentiment de Sampiero ſe renouvella. Comme il étoit de baſſe extraction, qu'il ne s'étoit élevé que par ſes belles actions militaires, & que Vannina au contraire étoit d'une illuſtre naiſſance, il s'étoit accoûtumé à lui parler toûjours avec reſpect. Il lui parla cette derniere fois de la même manière; il lui reprocha ſa perfidie, & lui dit que la faute qu'elle avoit commiſe ne pouvoit s'expier que par la mort. Puis ôtant ſon chapeau, il lui annonça qu'elle devoit ſe diſpoſer à mourir.

Il fait mourir ſa femme.

Comme il penſoit à faire venir des eſclaves Turcs pour faire cette expédition, Vannina ne le pria pas de lui accorder la vie; mais elle demanda en grace & avec inſtance, que puiſqu'il lui faloit mourir, elle eût la conſolation de rendre ſon ame à Dieu, non pas entre les mains de vils eſclaves, mais par celles de l'homme qu'elle n'avoit choiſi pour ſon mari, qu'à cauſe de ſa valeur & de ſon courage. Sampiero s'imaginant que Vannina lui diſoit cela ſérieuſement, & n'étant pas plus touché pour cela de compaſſion, fit comme un bourreau qui exécuteroit la ſentence d'un Juge: il demanda humblement pardon à ſa Dame (c'eſt ainſi qu'il appelloit toûjours ſa femme) enſuite il lui mit un mouchoir au cou & l'étrangla.

Après cette expédition il vint en poſte à la Cour de France, pour prévenir les accuſations, & pour ſe juſtifier en perſonne de ſon crime. Le bruit s'en étoit déja répandu, & la plûpart avoient été ſaiſis d'indignation & d'horreur. Les femmes ſur-tout, qui appréhendoient les ſuites d'un ſi pernicieux exemple, déteſtoient ce cruel mari. La Reine-mere ne voulut pas ſouffrir la vûë d'un ſi méchant homme, dont les mains étoient teintes du ſang d'une ſi illuſtre épouſe. Sampiero découvrit ſa poitrine, & fit voir les cicatrices des bleſſures qu'il avoit reçûës au *ſervice de la* France. Qu'importe, diſoit-il, qu'importe au Roi & à *la France*, de ſçavoir ſi Sampiero a bien ou mal vécu, & comment il s'eſt comporté avec ſa femme? Ces paroles prononcées par un homme féroce, mais qui avoit rendu de très-grands ſervices au Roi, adoucirent un peu les Courtiſans, que cette action avoit indignés, & il obtint par ce moyen qu'on ne lui fit point ſon procès.

Sampiero, plus irrité que jamais contre les Genois, qui étoient la cauſe de la perte de ſa femme, remua ciel & terre pour exécuter ſes anciens projets, & leur ſuſciter de nouveaux embarras dans l'Iſle de Corſe. Il écrivit à Aurele Fregoſe, qui étoit entré au ſervice de Coſme, pour mettre cet homme ambitieux dans ſes intérêts, & l'engager à partager avec lui la gloire & le profit des entrepriſes qu'il méditoit.

Sampiero s'obſtine à faire la guerre aux Genois.

Il envoya dans l'Iſle de Corſe Antoine & Paris de San-Fiorenzo, pour meſurer ſecretement la hauteur des murs de Bonifacio. Il ſollicita auſſi ſes anciens amis de l'Iſle, & tous les complices de ſa faction, & il fit tous les préparatifs pour l'expédition qu'il avoit en tête. Il s'écoula néanmoins trois ans avant qu'il paſſât dans l'Iſle. Enfin, lorſque les Genois s'y attendoient le moins, le 12. de Juin 1564. il y fit une deſcente avec Antoine de

de San-Fiorenzo, Achille de Campocasso, Pierre-Jean d'Ornano, Bruschino d'Orezza, Bâtiste de Pietra, & quelques François, & il se rendit maître du château d'Istria, qu'il trouva sans garnison. Il y fit la guerre pendant trois ans & plus, par le seul secours des exilés & des païsans, qui haïssoient la domination des Genois. Les succès de ses entreprises furent très-variés, mais plus souvent mauvais que bons & heureux. Ensuite les différens partis s'échaufferent; on renouvella les noms presque oubliés des factions *noire* & *rouge*, & on usa de rigueur & même de cruauté envers les prisonniers de part & d'autre. Enfin les Insulaires s'ennuyerent d'une longue guerre, & se dégoûterent de Sampiero. Comme ils pensoient à l'abandonner, il sortit de Vico, & s'en alla vers Cauro, avec Alfonse son fils, André de Brando, Antoine-Pierre de Corte, & Bâtiste de Pietra. Il envoya devant Vitoli, qui avoit déja formé le dessein de le tuer, avec Ercole dell'Istria, Ambroise de Bastelica & autres. Il rencontra en chemin des soldats Genois, qui étoient sortis sous la conduite de Raphaël Justiniano de la ville d'Ajazzo, dont François Fornari étoit Gouverneur. Il trouva aussi les freres Michel-Ange, Jean-Antoine & Jean-François d'Ornano. Il combattit d'abord assez long-tems contre Jean-Antoine seul, comme si ç'avoit été un duel. Mais une troupe de Mousquetaires Genois étant survenuë, Vitoli le perça par derriere d'un coup de pistolet, qui le fit tomber de son cheval. Aussi-tôt Michel-Ange, & Jean-François mirent pied à terre, & le percerent de mille coups de poignard. Ils couperent ensuite sa tête, & la porterent à Fornari.

Il est enfin assassiné.

Il y eut quelque tems après une vive contestation entre ces assassins, sur le prix auquel les Genois avoient mis la tête de Sampiero. Les soldats qui étoient sortis avec Raphaël Justiniano, prétendoient qu'il leur étoit dû, parce que Sampiero avoit été blessé & renversé de son cheval par une de leurs bales. D'un autre côté les freres d'Ornano soutenoient qu'il n'étoit pas mort d'une bale mais des coups d'épée ou de poignard qu'ils lui avoient donnés. Ils convinrent enfin après bien des disputes, que le prix seroit partagé entr'eux: on donna deux mille écus aux freres d'Ornano, & deux mille à Raphaël Justiniano. Alfonse, fils de Sampiero, fut, après la mort de son pere, nommé Général des Corses, par les soins & les mouvemens que se donna Leonard de Corte. Mais les secours que la France lui fournissoit en argent & en hommes, devenant très-modiques, tous les voyages qu'Antoine Padoano faisoit au-dedans & au dehors, n'étant d'aucune utilité, & la plûpart des Seigneurs de l'Isle l'abandonnant, il fut obligé deux ans après de faire un accommodement avec George Doria, & Jerôme-Leon Anconitano Evêque de Sagone. Par ce traité il obtint, qu'on lui conserveroit la vie avec tous ses effets, & que ses biens & domaines seroient aussi conservés à lui & à ses enfans, pendant huit années. Le traité étant conclu, il s'embarqua & sortit de l'Isle de Corse le premier jour d'Avril de cette année 1567.

Son fils est nommé Général des Corses.

Il est obligé de faire la paix avec les Genois.

La Toscane fut aussi agitée de troubles & de divisions. Cosme, qui avoit

Affaires de Toscane.

Charles IX. 1567.

avoit toûjours fermé les oreilles aux promesses, aux prieres, & aux vives instances de Sampiero, prit hautement sous sa protection les Marquis Malaspini, Seigneurs de la Lunegiane, & s'engagea à les affranchir du passage des troupes Espagnoles. Les Princes voisins, envieux ou jaloux de Cosme, en furent piqués, & le Roi d'Espagne lui-même fut fâché de voir une nouvelle puissance s'accroître insensiblement aux dépens de la sienne. D'ailleurs Jean-François des Ursins étant mort, le procès sur le Comté de Pitigliano & de Sorano se revouvella entre le fils Nicolas, dont nous avons déja tant de fois parlé, & Orso son frere. François Prince de Florence vouloit maintenir Orso dans la possession des biens de son pere, que Cosme avoit pris sous sa protection. Les Farneses prenoient le parti de Nicolas, dans l'espérance de pouvoir acquerir le Comté de Pitigliano, si Nicolas en étoit le maître.

Des Ursins le pere étant prêt de mourir, avoit pardonné à Nicolas tous les sujets de mécontentement qu'il lui avoit donnés, & il avoit fait un second testament, par lequel il le declaroit son héritier comme son aîné, & revoquoit le premier, par lequel il l'avoit deshérité comme un enfant ingrat.

Factions des Pichi & des Graziani.

Cela arriva précisément dans le tems que les esprits se trouvant échauffés au Bourg Saint-Sepulcre, par les factions des Pichi & des Graziani, les plus sages appréhenderent que cet exemple ne fît impression, & qu'on ne vît les anciennes jalousies de partis se reveiller dans toute la Toscane, & dans chacune de ses villes. Luc Giacomini commandoit dans la ville du Bourg Saint-Sepulcre. Les Pichi & les Rigi, contre le respect dû à ce Gouverneur, profiterent d'une occasion favorable qui se présenta: ils tuerent Scipion Goracci, le principal Chef de la faction contraire des Graziani, & blesserent dangereusement Laurent Goracci: après cela ils se retirerent dans une tour bien fortifiée. Othon Montauto, qui n'étoit pas éloigné, le Comte de Montedoglio, & Nicolas Tornabon *(1)* Evêque du lieu, vinrent promptement interposer leur médiation: leurs soins ne purent entierement appaiser le trouble, ni empêcher que Sylvestre Goracci, frere de celui qui avoit été tué, n'entrât dans la ville avec les bannis, ne mît en liberté ceux de sa faction, qu'on y tenoit prisonniers, ne courût impunément, & ne fît sentir pendant trois mois dans toute la ville les effets de son ressentiment & de sa haine. Comme on ne pouvoit réprimer la faction des Graziani par la force, Pierre Comte de Carpegna entreprit d'en venir à bout par la ruse & la finesse, & il ne se soucia pas, pour faire plaisir au Prince, de se perdre d'honneur, & de passer pour un homme sans parole. Il engagea les Graziani à ne plus faire de mal aux habitans du Bourg Saint-Sepulcre, & à cesser de venger les injures qu'ils avoient reçû de leurs ennemis particuliers sur un peuple innocent: & il leur offrit obligeamment Bascio (2), place de sa dépendance, très-commode pour

(1) Ou *Tornabuoni.*

(2) Bascio est un château du Duché d'Urbin, vers le Florentin, à dix sept milles à l'Oüest d'Urbin. C'est le païs de Matthieu de

pour leur servir de retraite. Ils s'y croyoient en sûreté, lorsqu'il arriva la nuit un détachement de gens armés, qui les surprirent & les investirent de toutes parts. Comme on avoit mis le feu à la place, & qu'elle commençoit à brûler, Fabio de Carpegna, ayant horreur de la perfidie de son oncle qui les avoit trompés, s'entremit pour les assiégés, & Sylvestre avec douze associés, ayant fait promettre qu'on ne les traiteroit point suivant la rigueur des loix, se rendit. Le Prince n'eut aucun égard à ces promesses : il les fit conduire dans les prisons de Florence, & pour inspirer de la terreur à tous les autres, il les fit sur le champ exécuter, sur la fin de Juillet.

Autres troubles en Italie.

Afin qu'on pût dire que toute l'Italie avoit été en combustion, il y eut dans le même tems quelques légeres brouilleries dans la maison de Gonzague, mais qui n'eurent pas de suites. Louis de Gonzague entra en Italie, & fit courir le bruit que c'étoit pour visiter & faire fortifier les villes du Marquisat de Saluces, dont il étoit Gouverneur pour le Roi de France avec une pleine autorité ; mais en effet c'étoit dans le dessein d'y lever des troupes, pour la guerre qu'on se disposoit secretement de faire aux Protestans du Royaume, comme l'évenement le fit depuis connoître. Guillaume Duc de Mantouë, frere de Louis, avec lequel il n'étoit pas en très-bonne intelligence, entra dans quelque défiance de ce voyage, & craignit que, sous prétexte des affaires du Roi de France, il ne fût venu pour s'emparer du Duché de Montferrat, dont il prétendoit avoir sa part. Ainsi il se crut obligé de prendre promptement des mesures, de peur qu'à la faveur du Duc de Savoye, voisin qui n'étoit pas de ses amis, & à l'occasion de son frere, les exilés ou bannis de Casal ne fissent sur cette place quelque entreprise contraire à ses droits.

Affaire de Casal.

Casal, communément appellé Saint-Vaz, étoit autrefois une ville municipale très-peuplée, & que sa situation commode sur le Po rendoit très-riche, quoiqu'elle n'eût point alors de murailles. Les Empereurs lui accorderent depuis de grands privileges. Fréderic lui donna en 1186. la Jurisdiction des villes Impériales pure & mixte (1). Henri lui confirma cette grace 127. ans après. Mais les habitans de Casal ayant oublié tant de bienfaits, & ayant conspiré contre Henri lui-même, avec Pavie, Albe, Verceil & Valence, toutes ces villes furent privées des privileges, graces & exemptions, que les Empereurs leur avoient accordées. On décerna même contre elles une espece de ban, (c'est ainsi qu'Alberic de Rosate, de Bergame, Juris-

de Bascio, Fondateur des Capucins. M. de Thou dans un autre endroit de son Histoire, prétend que le Fondateur des Capucins étoit d'une maison noble du Duché de Spolete. Il a confondu *Bascio* dans le Duché d'Urbin (dont il est question ici) avec *Baschi*, château de l'Ombrie sur le bord du Tibre, à la hauteur d'Orvieto, qui a donné son nom à une maison qui subsiste encore dans les branches du Comte de Baschi à Orvieto, du Comte de Baschi dans la haute-Provence, & des Marquis d'Aubaix & de Pignan dans le Languedoc. Editeur Anglois.

(1) *Meri ac mixti Imperii jurisdictio.* Il y a des villes Impériales entierement libres, qui ne rélevent que de l'Empire. Il y en a d'autres qui rélevent de l'Empire & de quelques autres Puissances.

Jurisconsulte de ce tems-là, en parle) c'est-à-dire, qu'elles furent proscrites par un Décret Impérial, comme coupables du crime de lèze-Majesté Impériale.

Les Paléologues ont été longtems Seigneurs de Casal.

Les habitans de Casal appréhendant l'exécution rigoureuse de ce Décret, se mirent sous la protection d'Andronic Paléologue, Empereur d'Orient, dont le fils, nommé Théodore, possedoit le Montferrat, petite Province, avec titre de Duché, située entre Alexandrie de la Paille & le territoire d'Asti, qui a la Ligurie (1) au Midi, & le Po au Nord. A Théodore succeda son fils Jean; à Jean, Guillaume; à Guillaume, Jaques, dont le fils Guillaume II. entoura Casal de murailles, accorda à ses habitans le droit de bourgeoisie, & obtint de Sixte IV. en 1474. qu'elle fût érigée en ville Episcopale. Depuis ce tems-là Casal, qui étoit redevable aux Paléologues de sa sûreté, de ses richesses & de son élevation, demeura sous leur domination, depuis qu'elle fut proscrite par les Empereurs d'Occident, jusqu'à Jean-George, qui succeda à Boniface, fils de son frere, lequel avoit été miserablement tué en joüant. Jean-George étant mort peu de tems après, l'an 1535. comme il ne restoit plus d'hoirs mâles de l'illustre maison des Paléologues, la succession fut contestée entre le Duc de Savoye, le Marquis de Saluces, & Fréderic de Gonzague Duc de Mantoüe, qui avoit épousé Marguerite, sœur de Boniface II. La cause fut plaidée devant l'Empereur Charles-Quint, & vivement sollicitée, comme une affaire de très-grande consequence.

Différend au sujet de la succession.

Dès ce tems-là les habitans de Casal prétendirent avoir un droit particulier, & que leur ville ne devoit point être confonduë avec le Duché de Montferrat. Ils alleguoient en leur faveur les droits anciens & les privileges qu'ils avoient reçûs des Empereurs; soutenant, qu'au défaut de mâles dans la maison des Ducs de Monferrat, le fief de Casal étoit dévolu à l'Empire. Mais ils ne furent point alors écoutés; & Charles, qui vouloit obliger Fréderic de Gonzague, pour l'empêcher de prendre le parti de la France, accorda aux femmes le droit de succeder à ce fief, & prononça ainsi en faveur de Gonzague, auquel il adjugea Casal, avec le Duché de Montferrat. Quoique le Duc de Savoye ne fit pas éclater son ressentiment, il est certain que ce jugement ne lui plut point.

Charles-Quint juge en faveur du Duc de Mantoüe.

Depuis ce tems-là Guillaume de Gonzague, fils de Fréderic, ayant demandé à l'Empereur Ferdinand la confirmation de ce droit, il ne l'obtint pas d'abord; ceux qui étoient auprès de l'Empereur prétendant qu'on avoit surpris à Charles V. son frere le Décret qu'il avoit donné en faveur des Gonzagues. Cette difficulté réleva le courage & les espérances des citoyens de Casal. Conrad Mola & Olivier Capello, Jurisconsultes, qui avoient le plus de crédit & de pouvoir dans la ville, se flatant de recouvrer leur ancienne liberté, attirerent à leur parti un grand nombre de bourgeois, & à leur persuasion, la ville résolut en corps, de solliciter aux fraix du

Prétentions des habitans de Casal.

(1) La Ligurie est une des principales contrées d'Italie: elle est divisée en deux; la Ligurie d'au-delà l'Apennin, aujourd'hui le Montferrat; & la Ligurie d'en deça l'Apennin, aujourd'hui la Seigneurie ou la Côte de Gênes.

du public la confirmation de leurs anciens privileges auprès de l'Empereur Maximilien, qui avoit succedé à Ferdinand son pere. On députa, pour négocier cette affaire à la Cour Impériale, ceux même qui avoient été les auteurs de la delibération.

Guillaume Duc de Mantoüe, pour soutenir ses droits contre ceux de Casal, députa de son côté Paul-Emile Bardellone, à qui il donna des ordres & des instructions très-amples. Cet envoyé soutint que ceux de Casal ne pouvoient s'appuyer de leurs anciens privileges, parce que s'en étant rendus indignes par leur faute, en manquant de fidélité pour Henri leur bienfaiteur, ces privileges avoient été révoqués, supprimés & annullés. Il ajoûta que l'an 1355. Jean Paléologue avoit rendu hommage à l'Empereur Charles IV. en qualité de Marquis de Montferrat & de Casal; & que ceux de Casal lui avoient prêté serment de fidélité, & payé un tribut annuel en cette qualité, conformément au Décret Impérial. Maximilien, frappé de ces raisons, jugea qu'il ne devoit rien innover dans cette affaire; & il adjugea Casal, avec le Duché de Montferrat, aux Ducs de Mantouë.

Maximilien confirme la sentence de Charles-Quint.

Mola & Capello, frustrés de leurs espérances & craignant le ressentiment du Duc, abandonnerent leurs maisons & leur païs, & s'en allerent chacun de leur côté. Ils ne laisserent pas cependant d'exhorter leurs concitoyens, s'il se présentoit quelque occasion favorable, à ne pas manquer à ce qu'ils se devoient à eux-mêmes; & à défendre par la force & par les armes les droits légitimes, dont la faveur & le crédit des puissances les avoient injustement dépouillés. Capello, qui n'étoit pas moins homme de main qu'homme d'esprit & de tête, s'étoit mis au service du Duc de Savoye, qui avoit des prétentions sur Casal & sur le Montferrat; & c'est-ce qui donna lieu de craindre que Capello, appuyé de la protection du Duc, n'entretînt & ne fomentât une faction dans la ville. Guillaume de Gonzague Duc de Mantouë, qui crut en être bien certain, & par les nouvelles qui se répandoient, & sur-tout par les lettres de l'Evêque d'Alexandrie de la Paille, vint à Casal avec sa maison, & amena avec lui Vespasien de Gonzague, son parent, afin de prévenir les bannis, qui avoient dessein de s'emparer de la ville par surprise & par trahison. S'étant logé dans la citadelle, il fit tirer deux coups de canon, qui étoient le signal dont on étoit convenu, pour avertir les païsans voisins d'entrer en armes dans Casal. Ainsi dès le matin quinze compagnies entrerent dans la ville. Guillaume rassuré par ce renfort, & ayant déconcerté les projets de Capello, qui devoit, disoit-on, entrer dans Casal avec 2000. hommes d'Infanterie, s'en alla, & laissa dans la ville Vespasien de Gonzague, pour y commander.

Projet de quelques bannis sur la ville de Casal.

Le Duc de Mantouë les prévient.

Vespasien n'ayant plus rien à craindre, prit son tems pour faire le procès à ceux qui étoient suspects, & il fit exécuter ceux qu'il trouva coupables. Flaminio, bâtard de l'illustre maison des Paléologues, convaincu d'avoir eu part à la derniere conspiration, fut condamné à une prison perpétuelle, au lieu de la mort qu'il avoit méritée. Il mourut peu de tems après de chagrin dans Goïto, où il étoit enfermé. Cette place est située

CHARLES IX. 1567.

sur le Mincio. Guillaume y fit construire, avec autant de soins que de dépenses, une citadelle, qui ne se fait pas moins admirer par la beauté du bâtiment, que par la bonté de ses fortifications.

Affaires de France. Edit du Roi sur la succession des meres.

Le Roi de France fit cette année une Ordonnance également utile & juste, qui, en conservant la splendeur & l'éclat des familles nobles, pourvoyoit en même tems avec beaucoup de sagesse à la consolation des veuves. Suivant le Senatus-Consulte, appellé Tertyllien, fait sous l'Empereur Adrien, les meres héritoient de leurs enfans; & cette disposition ne faisoit aucune distinction entre les différens biens dont l'héritage étoit composé. Par-là les biens paternels qui venoient des ancêtres, passoient dans d'autres familles; on arrachoit (1), pour ainsi dire, ce qui pouvoit conserver le souvenir des anciennes maisons; & les parens qui étoient du côté du pere, même les plus proches, dépouillés ainsi de leurs biens, étoient reduits à une extrême pauvreté. Cette loi avoit lieu dans les Provinces du Royaume où l'on suit le Droit Romain, comme dans la Guyenne, le Languedoc, la Provence & le Dauphiné, & même dans les bailliages d'Auvergne, du Forez, du Lyonnois, & du Mâconnois, quoiqu'ils soient du ressort du Parlement de Paris : c'étoit un mal, auquel on remedia par l'Ordonnance de cette année. Elle donne à la mere, pour la consoler de la perte de ses enfans, les biens meubles; les immeubles qui viennent d'ailleurs que du pere & de la ligne paternelle; & l'usufruit, sa vie durant, de la moitié des biens paternels, dont la proprieté, après sa mort, retourne aux plus proches parens du pere.

Cette Ordonnance fut accordée aux instances de Jean de Montluc Evêque de Valence. Pierre de Montluc son neveu, fils aîné de Blaise, & qu'il avoit institué son héritier, ayant été tué deux ans auparavant à la Madere, le Prélat appréhendoit, que si le seul enfant qui restoit de Pierre venoit à mourir, sa veuve n'emportât tous les biens de la maison de Montluc, au préjudice des autres enfans de Blaise. L'Edit fut donné au mois de Mai dans le château de S. Maur-les-Fossés; & il fut vérifié & enregistré au Parlement de Paris, à la requête du Procureur du Roi, le 29. de Juillet, & reçu avec de grands applaudissemens du public. Cependant les autres Parlemens du Royaume, que cet Edit regardoit plus particulierement, le rejetterent, comme ayant été brigué & donné par faveur: malgré les lettres de jussion réïterées, on ne put les engager à l'enregistrer.

Cet Edit est enregistré au Parlement de Paris.

Le Roi refuse de rendre Calais aux Anglois.

Pendant que le Roi étoit encore à S. Maur, Thomas Smith, accompagné de Henri (2) Norris, Ambassadeur d'Angleterre en France, vint à la Cour sur la fin d'Avril, de la part d'Elisabeth sa maîtresse, pour traiter de la restitution de Calais. Un des articles du traité de Câteau-Cambresis étoit, que Calais avec tout son territoire seroit rendu aux Anglois huit ans après;

(1) *Imaginibus veluti revulsis.* Pour marquer la Noblesse, les Romains faisoient mettre sur leurs portes les portraits, ou au moins les armes & les marques de dignité & de noblesse de leurs ancêtres : ne pas laisser à des familles de quoi soutenir la noblesse de leurs ancêtres, c'est-ce que M. de Thou appelle *imagines revellere.*

(2) Edouard Norris. *Edition des Dreuarts, in f. o.*

après; que de riches Marchands étrangers, & non sujets de la France, seroient caution, & s'engageroient, en cas qu'on ne fit pas la restitution, au payement de 500000. écus d'or; & que cependant le Roi donneroit des ôtages. Ceux que le Roi donna, furent Frederic de Foix Comte de Candale, Louis de Sainte-Maure Marquis de Nesle & Comte de Laval, Gaston de Foix Marquis de Trans, & Antoine du Prat Seigneur de Nantouillet. On avoit ajoûté cette clause: Que s'il arrivoit que la guerre se renouvellât par la faute d'une des deux parties, celle qui seroit cause de la guerre, seroit déchûë de tous les droits que le traité lui donnoit; & que l'autre ne seroit plus obligée à en tenir les conditions. Après ce traité, les Anglois avoient envoyé des troupes auxiliaires à Roüen, & ils s'étoient emparés du Havre de Grace, que le Roi n'avoit pû recouvrer que par la force des armes; Elisabeth ayant refusé de le rendre, lorqu'on le lui redemanda. Cependont les Anglois faisoient beaucoup d'instances pour la restitution de Calais, conformément au traité. Le Roi répondit d'abord, que la demande qu'on faisoit lui paroissoit nouvelle & extraordinaire: jugeant néanmoins qu'après les grandes affaires qu'il avoit terminées depuis le traité, il ne lui restoit plus qu'à établir une paix solide & durable entre la France & l'Angleterre, il renvoya cette affaire à son Conseil, & les Ambassadeurs Anglois y furent entendus.

Raisons que les Anglois alleguent.

Ils se fondoient particulierement sur les termes formels du traité, & prétendoient qu'il n'étoit rien arrivé depuis, qui dût en empêcher l'exécution: Que les François avoient les premiers fait connoître la disposition où ils étoient de faire la guerre aux Anglois: Que Marie Reine d'Écosse n'avoit pris les armes d'Angleterre, que parce qu'elle se sentoit appuyée de la France: Qu'on avoit appris par des lettres interceptées, que les troupes Françoises qui étoient au service de l'Ecosse, n'étoient pas tant pour la défense de la Reine Marie, que pour attaquer l'Angleterre. Michel de l'Hôpital, Chancelier, répondit avec beaucoup de solidité. Il dit, qu'à s'en tenir aux termes du traité, les Anglois étoient déchûs de leur prétendu droit sur Calais; puisqu'il étoit formellement stipulé, que celle des deux parties qui seroit attaquée par l'autre, ne seroit plus tenue à la restitution de ce qu'elle pourroit devoir: Qu'on avoit tort d'objecter au Roi de France, que Marie Reine d'Ecosse eût pris les armes & les marques de la Royauté d'Angleterre, puisque cela ne regardoit en aucune façon le Roi; & que si les Anglois regardoient cela comme une injure, ils pouvoient s'addresser à Marie elle-même, pour lui en faire leurs plaintes: Qu'en fournissant à Marie des secours, les François n'avoient fait que ce qu'ils devoient, pour maintenir sur son Trône une Reine légitime contre des sujets rebelles; mais que les Anglois, en s'opposant sur mer & sur terre au passage des François, & en les tenant comme assiégés dans Leith, avoient les premiers rompu la paix, & perdu par ce seul fait, tout le droit qu'ils prétendoient avoir à la restitution de Calais: que ce qu'ils alleguoient sur la foi des lettres interceptées, n'étoit que des conjectures, & non des vérités: Qu'au reste, la guerre étant une fois allumée, on pouvoit tout tenter & tout entreprendre, parce qu'on agissoit alors en ennemi.

Réponse du Chancelier de l'Hôpital à ces raisons.

CHARLES IX. 1567.

Il est secondé par Jean de Montluc, Evêque de Valence.

Il fut question ensuite de l'expédition de Dessé contre l'Ecosse. Jean de Montluc Evêque de Valence, qui avoit été présent à cette guerre, ayant reçu ordre du Roi de parler, dit que les Anglois avoient alors fait plusieurs tentatives sur le Royaume d'Ecosse, injurieuses au Roi de France (1), à qui ce Royaume apartenoit alors: Qu'ils avoient allumé le feu de la rebellion dans le cœur des Ecossois: Qu'ils les avoient empêchés de rentrer dans leur devoir; & qu'ainsi ils avoient encore en cela violé la foi des traités. Smith, sans répondre à ces objections, revenoit toûjours aux termes du traité, & prétendoit que le Roi ne pouvoit, sans y manquer, se dispenser de rendre Calais: Que bien loin de reprocher aux Anglois les secours donnés à Roüen & au Havre, il faloit plutôt les en loüer & les remercier: Qu'ils ne l'avoient fait que comme de bons voisins & de bons amis: Que la Reine sa maitresse avoit en cela rendu un bon office à un Roi mineur, afin d'empêcher qu'au milieu des troubles & des guerres, dont son Royaume étoit agité, il n'arrivât quelque chose de pire à une place comme le Havre, si voisine de l'Angleterre; & qu'elle avoit dès-lors protesté dans un Mémoire qu'elle publia, que sa Majesté ne prenoit possession de cette place que pour un tems, pour la conserver au Roi & la lui remettre.

Reproches que le Chancelier fait aux Anglois au sujet du Havre.

Le Chancelier reprit la parole, & dit, que les actions de la Sérénissime Reine d'Angleterre n'avoient pas répondu à ses paroles; puisque la paix ayant été faite, & le Roi lui ayant redemandé cette ville, non seulement elle n'avoit pas satisfait à sa juste demande, mais qu'elle en avoit aussi-tôt chassé tous les François, & y avoit mis une très-forte garnison; ensorte qu'il avoit paru à tout le monde qu'elle ne se bornoit pas à vouloir défendre cette place, mais à faire de nouvelles conquêtes dans la Normandie: Que ce n'étoit donc qu'à la derniere extrémité que le Roi s'étoit déterminé à en faire le siége; & qu'en consideration de la Reine, à qui *le Roi* cherchoit à faire plaisir en tout, le Connétable Anne de Montmorency, qui commandoit l'armée Royale, avoit eu de très-bonnes manières avec les Anglois. Le Chancelier conclut de tout cela, que la Reine n'étoit pas fondée en raison pour redemander au Roi la ville de Calais, qui lui avoit été renduë, moins par le droit de la guerre, que comme un héritage qu'on restituoit à ses anciens maîtres: Que les Anglois, separés de toute la terre par les bornes que la nature leur à préscrites, devoient se contenter de ce qu'ils possedoient, & ne pas prendre ce qui apartenoit aux autres; & que les François, de leur côté, ayant recouvré un ancien domaine, devoient dans la suite vivre en paix & en amitié avec les Anglois. On ajoûta des plaintes, sur ce que dans le tems de la guerre la Reine d'Angleterre avoit donné retraite aux transfuges François; & qu'elle avoit refusé, contre la disposition des traités, de les rendre au Roi, lorsqu'il les avoit fait demander par ses Ambassadeurs. On se fit ensuite de part & d'autre quelques reproches, mais plus obligans qu'injurieux. On dit aux Anglois, qu'ils étoient plus prudens & plus circonspects que les François dans les traités qu'ils fai-

Les Ambassadeurs Anglois sont congediés honnêtement.

(1) François II. qui avoit épousé la Reine Marie.

faisoient: ils repliquerent que c'étoit à nous qu'il falloit donner cette loüange, puisque les François étoient plus fins que les Anglois. Ce fut pour ces raisons & pour plusieurs autres, que le Roi s'excusa de rendre Calais. Au reste les Ambassadeurs Anglois furent congédiés avec de grandes marques de considération & de bienveillance.

On propose le mariage de l'Archiduc Charles avec la Reine Elisabeth.

(1) Cependant l'Empereur envoya le Comte de Stolberg en Angleterre, pour proposer le mariage de la Reine Elisabeth, non plus avec Ferdinand, mais avec l'Archiduc Charles. L'Ambassadeur fut reçu avec une grande magnificence, & avec de grands témoignages d'amitié. Elisabeth de son côté envoya le Comte de Sussex à l'Empereur, après l'avoir honoré du cordon de l'Ordre de la Jarretiére. Ce Comte, soit par jalousie contre le Comte de Leicester qui aspiroit à l'honneur d'épouser la Reine, soit pour la gloire & l'honneur de la nation Angloise, qu'un mariage si disproportionné auroit deshonoré, n'omit rien pour engager la Reine à se marier avec un Prince étranger. Il fit son voyage avec un magnifique cortége; il passa par Anvers, par Cologne, par Mayence, par Spire, par Ulm, & par Augsburg, & il demeura quelques mois à la Cour de Vienne. Le Comte de Leicester lui donna le Lord North, moins pour lui faire compagnie dans son Ambassade, que pour être son espion, & afin de rompre par son adresse les mesures que son zéle lui faisoit prendre pour faire réüssir le mariage qu'il desiroit. Le Comte convint bien-tôt des articles du mariage qui regardoient les titres ou qualités, la succession des enfans de l'un & de l'autre côté, & autres matiéres; parce qu'on avoit presque encore sous les yeux les articles du mariage entre Philippe Roi d'Espagne, & Marie Reine d'Angleterre. On trouva plus de difficultés sur le fait de la Religion. L'Empereur demandoit pour son frere une Eglise publique, dans laquelle lui & les siens eussent le libre exercice de la Religion Catholique, suivant l'ancien usage. Les Anglois disoient au contraire, qu'une pareille concession blesseroit la conscience de la Reine, l'exposant au danger de perdre la Couronne, peut-être même la vie. L'Empereur fit entendre que l'Archiduc son frere pourroit se contenter d'une chapelle particuliére, qui seroit dans son palais, pourvû qu'on ne fît pas une recherche trop exacte de ceux qui voudroient y être admis. Il ne put obtenir cet article: on se contenta de lui répondre, que si Charles vouloit venir en Angleterre pour traiter en personne avec Elisabeth, ils auroient certainement l'un & l'autre tout lieu d'etre contens de ce voyage. Le Comte de Sussex passa de Vienne à Gratz, à la Cour de l'Archiduc Charles, où il fut reçu avec tous les honneurs possibles. Il y attendit en vain une réponse plus favorable de la Reine; enfin il demanda son audience de congé, & il revint en Angleterre. Depuis cette Ambassade, l'Empereur & la Reine d'Angleterre se donnerent mutuellement de fréquentes marques d'amitié; & Maximilien eut tant de considération & d'affection pour Elisabeth, qu'il retarda ou empecha contre elle autant qu'il put, l'exécution de la mauvaise volonté du Pape & les entreprises de Philippe son cousin.

Difficulté au sujet de la Religion.

Dans

(1) Ce qui suit ici jusqu'à la fin de ce livre, manque dans les éditions in *fol.* 8. & 12. des *Droüarts*

CHARLES IX. 1567.

Com-merce des An-glois dans la Mos-covie.

Dans le même tems la Reine d'Angleterre reçut une magnifique & solemnelle Ambassade de Jean, fils de Basile, grand Duc ou Czar de Russie, avec des présens qui consistoient sur-tout en peaux de martres zibellines, pour renouveller leur ancienne alliance avec les Anglois. Les Ambassadeurs étoient Etienne Twerdico & Theodore Pogorella, qui firent à la Reine & aux Anglois les offres les plus obligeantes de services.

L'an 1553. André Judd, George Barnes & Antoine Husey, riches négocians de Londres, qui cherchoient un chemin par la mer Glaciale pour aller au Cathay (1), entreprirent cette navigation, sous la conduite du Chevalier Hugue Willoughby. Ce Capitaine étant mort de froid, Richard Chancelier son Lieutenant continua sa route, & arriva à l'embouchure de la Dwina, au soixante-quatriéme dégré de latitude septentrionale. Il trouva le monastére de Saint Nicolas, que la dévotion & le concours des peuples a rendu très-célébre. De-là il se rendit sur des traineaux, suivant l'usage du païs, à Moscou capitale de cet Empire. Jean Basilides le reçut très-gracieusement, & promit qu'il accorderoit aux Anglois de grands priviléges, s'ils pouvoient faire transporter par mer dans ses Etats les marchandises qu'il avoit tant de peine à faire venir par la Pologne, avec laquelle il étoit en guerre. Chanceller de retour en Angleterre, sous le regne de Marie, rendit compte à cette Princesse & à son Conseil du succès de son voyage, & leur fit connoître que les draps d'Angleterre étoient très-recherchés des Moscovites, qui les achetoient fort cher; & qu'au contraire le lin, le chanvre, la cire, & les pelleteries les plus précieuses étoient en ce païs-là à très-vil prix. Ainsi on jugea qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat d'établir à Londres une compagnie, qui fut appellée compagnie de Moscovie. Elle fit des profits immenses, parce que sous le regne d'Elisabeth, les Anglois eurent seuls la permission de faire passer dans la Moscovie toutes les marchandises des païs étrangers. Ce privilége encouragea les Anglois à visiter avec plus de soin toutes les provinces de ce vaste Empire. Ainsi ils apprirent qu'en remontant la Dwina sur des canots, on pouvoit transporter les marchandises jusqu'au Wologda, & de-là par terre en sept jours jusqu'à Jareslau, d'où l'on descend par le Wolga, en trente jours & autant de nuits, à Astracan.

Etablisse-ment d'une compa-gnie à Londres.

Les Anglois, encouragés par de si heureux succès, firent construire un vaisseau pour entrer dans la mer Caspienne (2) qu'ils trouverent pleine de basses. L'ayant passée, ils pénétrerent dans les vastes déserts du Mazandoran (3) & du Chorazan (4), jusqu'au fond de la Médie (5), à Tauris & à Casbin. De si beaux commencemens leur firent esperer qu'ils pourroient trouver le chemin du Cathay. Mais la guerre, qui s'eleva entre les Turcs & les Perses, les empêcha d'aller plus loin, & fit évanoüir toutes leurs esperances.

(1) ou à la Chine.

(2) Maintenant mer de *Backu*, ou de *Sala*. Editeur Anglois.

(3) Nommé autrefois *Hircanie*, à présent *Zatagay*. Editeur Anglois.

(4) autrefois *Bactriane*, maintenant *Sirvan*. Edit. Anglois.

(5) On appelloit ainsi une région de l'Empire des Perses, ou des Parthes, sur la mer Caspienne, c'est aujourd'hui les provinces de Kilan & Adirbeitzan, & une partie de la province d'Erak Alzen, dans le Royaume de Perse moderne.

Fin du Tome troisiéme.

Chambon 51
de Mai lle Dame de Croye 51